RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XLVIII.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE CHRISTINE, 5.

MDCCCXXXVIII.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Supplément à la lettre R.

RENTE. En langage très précis, la rente est ce qu'on vous rend, ce qu'on vous paie annuellement comme prix ou intérêt d'un fonds ou d'un capital aliéné ou cédé. Mais dans l'usage, le sens est moins limité, et on confond assez habituellement la rente avec le revenu et l'intérêt. Les jurisconsultes définissent la rente un revenu annuel en argent ou en denrée. — La rente stipulée pour intérêt des prêts d'argent est celle qui se reproduit le plus souvent dans les transactions. Seule, elle soulève des questions curieuses; elle occupe une grande place dans l'histoire, et elle présente les plus intéressants problèmes de finance et d'économie politique. — Ce fut surtout dans l'ancienne Rome que les rentes eurent une haute importance politique. L'histoire romaine est remplie des querelles, entre les débiteurs et les créanciers, sur le taux des rentes, sur les garanties de leur paiement. Il en résulta souvent des troubles, quelquefois des séditions, et toujours des plaintes très vives. Ce fut la cause de la retraite du peuple sur le Mont-Sacré. — Il n'y eut d'abord point de loi à Rome pour régler le taux de la rente. Les citoyens, toujours engagés dans des expéditions militaires, n'offraient pour gage à leurs prêteurs qu'une vie exposée à toutes les chances de la guerre. Naturellement, les créanciers cherchaient à se couvrir de ce risque par un gain plus considérable; et, comme une seule bataille heureuse donnait les moyens de s'acquitter avec les dépouilles de l'ennemi, les emprunteurs s'obligeaient assez volontiers à des intérêts très forts. De là l'usage général d'un prix très élevé pour le loyer de l'argent. Mais les débiteurs qui avaient à servir de si lourdes rentes ne tardaient pas à se plaindre. Alors, comme le peuple, par sa grande puissance, dominait ses magistrats, ceux-ci, pour lui plaire, commencèrent à proposer des lois contre l'usure. D'abord ces lois n'avaient pour but que la situation du moment. C'était une exemption contre les poursuites des créanciers en faveur de ceux qui s'enrôlaient pour la guerre; c'était l'ordre de délivrer les débiteurs retenus dans les fers, ou de les envoyer dans des colonies. Puis, on retrancha une portion de la dette; on diminua les intérêts, dont on fixa le taux à un pour cent, et plus tard à demi seulement; enfin, on alla jusqu'à défendre d'en stipuler, et même il fut souvent question de prononcer l'extinction des dettes. —

Toutes ces mesures, imaginées par le peuple pour son soulagement, tournèrent au contraire à sa ruine. Il s'établit à Rome une usure effrénée. Les riches, qui d'après la constitution portaient seuls tout le fardeau des charges publiques, étaient obligés de chercher un revenu de leur argent; mais comme ils ne pouvaient le prêter qu'avec de grands risques et sous une menace perpétuelle de spoliation, ils se payaient de ce danger par le taux immense de la rente. Outre le loyer de la somme prêtée, il fallait l'indemnité du péril qu'il y avait à braver les peines de la loi. Et comme l'intérêt privé dépasse toujours en subtilité le législateur, on inventa toutes sortes de fraudes pour éluder les prohibitions. A l'aide de ces subterfuges, les Romains se livrèrent sans mesure à leur penchant pour l'avarice et la rapacité. Les plus illustres donnèrent l'exemple. Le vieux Caton fut un usurier, et le second des Brutus prêtait aux Salaminiens à quarante-huit pour cent. — Plus tard, les princes établirent un droit plus conforme à la nature des choses. Il devint licite de stipuler des intérêts, et l'usure tomba avec les prohibitions. — Dans l'Europe moderne, le régime des rentes a subi les variations les plus singulières. D'abord, lorsque le christianisme prévalut chez les barbares, et que le clergé, devenu souverain, s'institua, avec plus de foi que de lumières, juge de toutes les questions, un doute s'éleva dans les consciences. Était-il licite de stipuler une rente pour le prêt d'une somme de deniers? La question occupa plusieurs conciles et les hommes les plus saints. Il fut décidé, par les conciles de Milan et de Bordeaux, que ce qui, de soi, ne rapportait pas de fruits, ne pouvait pas non plus être l'objet d'une constitution de rentes. Le prêt à intérêt fut déclaré usuraire dans tous les cas. La loi civile, alors écho fidèle de la loi religieuse, le réprouva également. Saint Louis publia, en 1254, une ordonnance par laquelle il défendit non seulement aux chrétiens, mais aussi aux juifs, ces stipulations, afin, disait-il, d'extirper de son royaume un crime exécrable entre les péchés qui s'élèvent contre le ciel. Ses successeurs renouvelèrent à diverses reprises les mêmes défenses. — Cependant, cette législation civile et religieuse devenait de plus en plus gênante. Ceux qui avaient amassé de l'argent désiraient ne pas le garder stérile; mais les placements en immeubles étaient alors fort difficiles, en raison du droit politique qui régissait les terres; en outre, il n'existait encore presque aucune valeur mobilière productive; quant à prêter leur argent sans en retirer un profit, ils aimaient autant le garder. D'un autre côté, il y avait des gens qui avaient besoin d'emprunter ces mêmes deniers que d'autres désiraient placer. L'église commença alors à transiger avec ces intérêts. Le pape Martin V approuva, en 1425, par une Extravagante (on appelle *Extravagantes* les constitutions des papes qui sont postérieures aux Clémentines) restée célèbre, la stipulation des rentes pour prêt d'argent, pourvu que cette stipulation fût voilée sous la fiction que voici : Le créancier de la rente constituée était censé devenir propriétaire du fonds qui lui était hypothéqué pour sa garantie, jusqu'à concurrence d'une portion en rapport avec le capital prêté. Dès lors, la rente était considérée comme lui tenant lieu de sa part dans les fruits de l'héritage; et on conciliait ainsi les besoins nouveaux avec les prohibitions antérieures de l'église. On doit en convenir, cela ressemblait beaucoup à une capitulation de conscience. Néanmoins, il paraît que la concession fut bientôt insuffisante, et qu'on négligea la fiction; car le pape Pie V fut obligé de publier, en 1569 et 1570, deux nouvelles bulles pour déclarer illégitime tout prêt fait à des personnes qui ne possèderaient pas de terres. Ces bulles ont encore force de loi dans plusieurs parties de l'Europe. — Mais comme le culte des intérêts matériels date de bien plus loin qu'on ne le dit de nos jours, dès le temps de cette grande ferveur, il se trouvait des gens de négoce qui ne se

souelaient nullement de se soumeltre à de pareilles entraves. La puissance spirituelle et la puissance temporelle furent obligées de fléchir devant l'indépendance cosmopolite du commerce. Une première exception fut consentie en faveur des marchands fréquentant les foires de Lyon; d'autres dispositions semblables eurent lieu successivement. — Enfin, lorsqu'on commença à avoir une connaissance plus exacte de ces matières, et que, par une séparation nécessaire entre l'ordre spirituel et l'ordre temporel, la législation civile eut acquis plus d'indépendance, nos lois consacrèrent un nouveau progrès. Elles admirent la constitution de rentes à prix d'argent, à la seule condition que les deniers, au lieu d'être prêtés pour un temps, seraient aliénés pour toujours; ce qui ne répondait encore que bien incomplétement aux exigences des affaires. C'est cependant ce régime que la partie de la France soumise au droit coutumier a suivi jusqu'à l'époque de la révolution. La partie du royaume qui était régie par le droit écrit, c.-à-d. par la loi romaine, admettait purement la rente pour prêt d'argent. — On a beaucoup discuté sur les motifs qui avaient porté le clergé à proscrire le prêt à intérêt. On a prétendu qu'il avait pour cela des raisons toutes mondaines; en rendant impossible un placement fructueux de l'argent, il voulait, a-t-on dit, déterminer ceux qui ne pouvaient pas trouver de profit de leurs deniers sur la terre, à en chercher du moins dans le ciel: c'était un moyen de tourner les esprits vers les œuvres pies et les donations religieuses, dont le clergé profitait. C'est une explication du XVIII[e] siècle. Elle est trop subtile, et la vérité est plus simple. Pourquoi chercher dans un intérêt privé et restreint la source d'une opinion qui fut générale? Ce que proclamait alors le clergé, tout le monde le croyait aussi. L'homme de loi pensait sur ce point comme le prêtre. La recherche d'une perfection excessive, peut-être aussi la haine et le mépris contre les Juifs qui faisaient seuls le commerce de l'argent; enfin, l'ignorance universelle des principes de l'économie, voilà des causes palpables et bien suffisantes. Il n'est pas inutile d'ajouter que beaucoup de membres du clergé persévèrent encore dans ces doctrines, bien qu'elles ne puissent guère plus leur profiter aujourd'hui; c'est donc une opinion de conviction. Si on trouvait étrange d'ailleurs que de si grossières erreurs fussent sincères, il faudrait se rappeler que la plupart des hommes les plus éclairés de l'Europe les partageaient au moins en partie jusqu'à ces derniers temps. Qu'on n'oublie pas enfin qu'à l'époque où prévalut la doctrine, que la rente provenant de l'argent prêté était une usure, la même opinion régnait partout. Mahomet aussi avait défendu dans le Coran le prêt à intérêt; prohibition que l'Orient respecte encore. — Pour achever ce qui touche à la législation générale des rentes avant la révolution, il faut ajouter que la nature et la forme de ces rentes variaient alors à l'infini. Il y avait les rentes convenancières, albergues, colongères, obituaires, pour le service des morts; la rente de la frésange, consistant, dit l'ancien droit, en un pourcel farci ou un cochon de lait farci. Enfin, il y en avait d'autres bien autrement importantes, c'étaient les rentes foncières et les rentes seigneuriales. —Autrefois, les rentes foncières n'étaient pas rachetables; en 1789, on décréta la faculté de rachat. Les rentes seigneuriales représentaient quelquefois la terre vendue, quelquefois les droits politiques ou féodaux attachés à cette terre, souvent ces deux choses réunies. A l'époque de la grande rénovation de la France, ces rentes devaient nécessairement changer de nature. En effet, dans la fameuse nuit du 4 août 1789, elles furent, non pas abolies, mais converties en rentes foncières, et partant rachetables. En 1792, on alla plus loin; on conserva celles qui avaient pour cause une concession primitive de fonds, mais on abolit sans indemnité celles d'une origine purement féodale; mesure dure peut-être, mais cependant juste, puisque l'obligation n'a-

vait pas d'autre cause que l'aliénation des droits souverains de la nation, droits inaliénables et imprescriptibles. Arriva 1793, et la borne fut dépassée. La Convention éteignit sans distinction toutes les rentes d'origine seigneuriale; ce qui fut une véritable spoliation à l'égard de celles qui avaient été constituées en paiement d'une terre, puisque cette terre était bien la propriété de celui qui l'avait vendue. — Aujourd'hui, le droit nouveau de la France sur les rentes est en grande partie basé sur les vrais principes de l'économie politique. L'argent est le signe de toutes les valeurs, et il est lui-même une valeur. S'il ne produit pas directement et matériellement des fruits, il est un instrument de production et le premier de tous. Son emploi intelligent assure un bénéfice; il est donc parfaitement légitime d'exiger un loyer de celui qui emprunte ou loue des deniers, puisque celui-ci doit en recueillir un avantage, et que cet avantage doit se payer. — Partant de ces principes, nos lois permettent maintenant la stipulation d'une rente pour le prêt d'argent. Quant aux anciennes complications de tant de natures de rentes, elles ont toutes été effacées. Il n'y a plus désormais que la rente improprement appelée perpétuelle, puisqu'elle est essentiellement rachetable, et la rente viagère, dont la durée est bornée au temps de la vie d'une ou de plusieurs personnes. Toutes les deux n'ont plus qu'un caractère purement mobilier. — Cependant, il est un point sur lequel notre législation me paraît laisser désirer un dernier progrès; je veux parler de la fixation du taux des intérêts ou de la rente. Je sais bien que c'est heurter de front tous les préjugés. Ceux-là ont assurément une origine respectable, mais ils n'en sont pas moins des préjugés. — Je ne fais qu'indiquer cette question sans avoir l'intention de la traiter ici; elle est trop vaste pour ne former qu'un accessoire. Quelques réflexions seulement. Un taux constamment uniforme dans l'intérêt suppose un risque toujours égal pour le prêteur, et des probabilités toujours semblables de réussite et de bénéfice chez l'emprunteur. Mais est-ce la marche que suivent les affaires? Lorsque je confie mon argent à un homme qui entreprend une industrie nouvelle, et qui ne m'offre d'autre garantie que son intelligence ou sa probité, n'ai-je pas loyalement le droit, en raison des chances que je cours, d'avoir des conditions meilleures que lorsque je prête sur hypothèque à un propriétaire qui emprunte pour améliorer son fonds? — Ce qui est encore défendu sur terre est déjà permis depuis long-temps sur mer. Le prêt à la grosse aventure n'est pas soumis aux restrictions des emprunts ordinaires. Voici les raisons que donne Montesquieu pour justifier cette différence. « La grandeur de l'usure maritime est fondée sur deux choses : le péril de la mer, qui fait qu'on ne s'expose à prêter son argent que pour en avoir beaucoup d'avantage, et la facilité que le commerce donne à l'emprunteur de faire promptement de grandes affaires et en grand nombre; au lieu que les usures de terre n'étant fondées sur aucune de ces deux raisons, sont, ou proscrites par les législateurs, ou, ce qui est plus sensé, réduites à de justes bornes. » — Quand Montesquieu a porté ce jugement, il le faisait en vue d'un état de choses qui a changé. Les motifs qui autorisent les grosses usures de mer ne pourraient-ils pas aujourd'hui s'appliquer à une foule d'autres opérations? N'organise-t-on pas chaque jour sur terre des entreprises aussi grandes, aussi chanceuses que les expéditions maritimes? Et pourquoi, dans une situation analogue, reculer devant l'application des mêmes maximes? J'ajouterai que la loi qui limite le taux de la rente est universellement transgressée, signe certain qu'elle ne suffit plus aux besoins de la société. A ceux qui s'alarmeraient des abus possibles d'un changement de système, je répondrais qu'il serait aisé d'y remédier, soit par la magistrature, soit par la loi. On règle journellement des choses plus difficiles. — Le taux licite de la rente a du reste beaucoup varié. A

Rome, avant qu'il fût fixé par la loi, et lorsque l'usage seul en décidait, il paraît qu'il était généralement de douze pour cent par an. Plus tard, on l'a vu tout à l'heure, il fut abaissé à un, et même à demi pour cent. En France, il a subi des variations tout aussi considérables. Avant Charles IX, l'intérêt était au denier dix, c.-à-d. à dix pour cent. Ce prince le réduisit au denier douze; Henri IV l'abaissa au denier seize, Louis XIII au denier dix-huit, et Louis XIV enfin au denier vingt, c.-à-d. à cinq pour cent, chiffre auquel on est constamment revenu depuis, quoiqu'on ait souvent essayé d'abaisser le taux légal à quatre et jusqu'à trois et demi pour cent. En 1720, la rente fut même fixée à deux pour cent pour porter secours au système de Law, en forçant les capitaux à entrer dans la spéculation. Mais cette mesure violente n'eut pas de suite; l'édit ne fut pas même enregistré. — Aujourd'hui, l'intérêt légal en France est de cinq en affaires civiles, et de six en affaires commerciales. En réalité, il varie entre trois et sept, et même huit, en raison des garanties offertes, du crédit de l'emprunteur, ou de l'abondance de l'argent. — Dans le monde commercial, l'intérêt paraît flotter entre trois et six. Cependant, lors de la dernière crise commerciale de l'Amérique, on a fait beaucoup de négociations aux taux extravagants de 18, 48, 60, et même cent pour cent. Au même moment, il y a eu en Angleterre des stipulations de 16 et 18 pour cent. De pareilles exceptions cessent toujours avec les circonstances extraordinaires qui les ont fait naître. — Après avoir dit ce que sont les rentes consenties par les particuliers, il reste à parler des rentes sur l'État. — Par la grandeur des capitaux qu'elles représentent, par les nombreux intérêts auxquels elles se rattachent, par leur influence directe sur la force et l'existence même des peuples, les rentes sur l'État sont assurément les plus importantes de toutes. — La rente sur l'État est la somme annuellement payée par le gouvernement pour les intérêts des emprunts publics. Il serait difficile de trouver chez les anciens quelque institution qui offrît de la ressemblance avec les dettes fondées des modernes. Cette application du crédit appartient aux derniers siècles. De tout temps, sans doute, les princes et les états ont emprunté; mais de tels emprunts n'avaient autrefois que le caractère d'un fait isolé; ils ne constituaient pas encore un moyen systématique de gouvernement. Dans les deux derniers siècles, tous les pays de l'Europe sont successivement entrés dans la voie des dettes publiques. Le besoin de crédit a amené peu à peu plus de fidélité dans les engagements, et cette fidélité a donné plus de facilité pour de nouveaux emprunts. On s'est abandonné à la pente, et la plupart des peuples ont ainsi plus ou moins engagé leur avenir. Quelques nations sont endettées pour des sommes qui effraient vraiment l'imagination, pour des masses de capitaux dont on aurait autrefois regardé comme impossible de soutenir le faix. Afin de donner une idée de l'immensité de ces opérations, il suffira de rappeler l'exemple de l'Angleterre, récemment chargée d'une dette de vingt milliards de francs, et encore débitrice aujourd'hui d'environ dix-huit milliards. Ce serait maintenant une question oiseuse de demander quel sera le terme de ces anticipations continuelles, et si la dernière conséquence d'un tel système ne sera pas une catastrophe. Il y a désormais une impulsion plus forte que les volontés, qui entraîne fatalement les peuples. Quel que soit le danger des emprunts, dès que l'une des grandes puissances est entrée dans cette voie, toutes les autres ont dû l'y suivre, sous peine, en cas de lutte, de périr sous son effort. Nulle nation ne peut plus soutenir la guerre avec ses ressources ordinaires. Est-ce lorsqu'un état demanderait un milliard à son crédit, que son adversaire pourrait penser à lui résister avec quelques millions péniblement arrachés à ses revenus? Ainsi est constituée l'Europe. Pas d'indépendance sans grandes armées, pas de grandes armées sans crédit. Les rentes publi-

ques sont donc devenues une inévitable nécessité. — Puisqu'il existe des circonstances où il est indispensable de créer des rentes sur l'état, il importe de rechercher la manière la plus avantageuse de contracter les emprunts. — Deux systèmes tout à fait opposés partagent les économistes sur la théorie de la constitution des dettes publiques. Selon les uns, il faut obtenir un abaissement dans l'intérêt, en reconnaissant un capital plus considérable ; selon les autres, il est préférable, au contraire, de servir une rente plus forte, à la condition d'un capital moindre. On comprend tout de suite que le premier de ces deux systèmes, celui qui laisse plus de latitude à la hausse des fonds, convient surtout aux spéculateurs; tandis que le second, celui qui donne un revenu supérieur, est mieux approprié à l'inclination des véritables rentiers. Quant à la somme d'avantages propre à chacun des deux modes, la différence des résultats n'est pas douteuse. Au point de vue de la réduction des rentes, comme à celui de l'extinction de la dette, il y a profit à grossir l'intérêt en stipulant un capital moindre. Par l'amortissement, on arrive plus tôt à l'extinction de ce capital, et en même temps, par des conversions répétées, on obtient aussi la réduction de l'annuité. Il est vrai que l'école qui préfère la rente moindre et le fonds plus large, part de cette donnée qu'il est impossible de songer sérieusement à éteindre les dettes publiques, ce qui dispense de se préoccuper de l'étendue du principal. — Le système des dettes à gros intérêts et à faible capital a prévalu parmi les économistes Anglais auprès de qui il a été mis en honneur par Price, Stewart, Hamilton. En France, il compte aussi des partisans d'une puissante autorité, Casimir Périer, le Cte Roy; il a été aussi défendu par M. Garnier-Pagès qui, dans la dernière discussion pour la conversion des rentes, a conquis une place si brillante entre les hommes versés dans la science financière. — Du reste, pour les deux systèmes, l'application diffère un peu de la théorie ; et en cette matière comme en tant d'autres, la vérité pratique est au milieu. Quand on contracte des dettes, le choix entre les divers modes n'est pas toujours libre, parce qu'il faut satisfaire, avant tout, ceux qui soumissionnent les emprunts, c'est-à-dire, les spéculateurs. La position est différente pour les remboursements, parce qu'on est alors en face des rentiers. C'est indiquer assez la marche que suit le placement de toute dette nouvelle. L'emprunt est d'abord rempli par des capitalistes qui ne veulent pas le garder, et dont le seul but est de réaliser un bénéfice sur la première hausse ; puis, peu à peu, il se classe définitivement dans les mains d'une foule de petits propriétaires qui engagent leur fortune dans cette valeur. Aux premiers, il faut donc une hausse dans le capital ; les seconds préfèrent une rente plus considérable. Ce sont les événements qui décident vers lequel des deux intérêts le gouvernement doit pencher de préférence, bien que son avantage propre soit de favoriser le second. — Tout État qui contracte des dettes doit songer à les éteindre. Il faut qu'il y pourvoie, non-seulement parce qu'en empruntant toujours sans jamais s'acquitter, il arriverait nécessairement à la banqueroute, mais encore parce que c'est une condition indispensable du crédit, et que nul état ne peut plus vivre sans crédit. Il y a deux moyens pour arriver à l'extinction des dettes publiques, l'amortissement et le remboursement; le premier, lent, gradué, basé sur un consentement mutuel ; le second, instantané, imposé par la volonté de l'État qui se libère. Il y a encore un troisième mode d'extinction des dettes qui va au but d'une manière moins avouée, moins directe, c'est la réduction. Un gouvernement qui peut disposer de ressources suffisantes, propose à ses créanciers de consentir une diminution dans le taux de l'intérêt, et il les menace du remboursement en cas de refus. Les rentiers, par l'impossibilité de trouver immédiatement un autre placement avantageux, acceptent d'ordinaire la conversion ; et

par une suite de retranchements successifs, les dettes se trouvent en fait considérablement réduites, sans que l'État ait rien remboursé. — Examinons d'abord le premier des trois moyens d'éteindre les rentes sur l'État, l'amortissement. C'est une opération par laquelle le gouvernement rachète de gré à gré, et au cours du jour, les portions de la dette publique qui sont à vendre sur le marché des fonds. Les destinées de cette institution ont beaucoup varié, et l'opinion a changé plus d'une fois sur les avantages qu'elle présente. Nous avons jusqu'à ce jour emprunté à l'Angleterre toutes nos théories sur l'amortissement ; comme elle, nous avons d'abord admiré, puis ensuite pris en dédain cette puissante machine. Deux écoles entièrement opposées ont tour à tour fait prévaloir leurs principes. La première, favorable à l'amortissement, a dominé chez nos voisins depuis 1786 jusqu'en 1819. C'est aussi pendant cette période que ce mode d'extinction de la dette a été en honneur chez nous : entrevu en 1793, fondé régulièrement en l'an x, et reconstitué avec la plus grande énergie en 1817. Mais le système contraire a prévalu dans la Grande-Bretagne à partir de 1819, et il a obtenu en 1828 l'abolition complète de l'amortissement. Le contre-coup n'a pas tardé à se faire sentir. En 1825 et en 1833 de premières atteintes ont été portées à l'institution, et journellement encore on l'attaque ouvertement dans sa base. Mais la France a maintenant le droit de renoncer à une imitation trop servile et de repousser une erreur, de quelque autorité qu'elle se recommande. — Il est inutile d'étudier l'histoire de l'amortissement avant l'administration de Pitt. L'essai de Walpole en 1716, abandonné par ce même ministre 15 ans après, fut fait sans aucune vue théorique. Il faut en dire autant de quelques tentatives isolées qui eurent lieu plus tard. Mais après la guerre d'Amérique, Pitt fonda l'amortissement, avec la pensée d'en faire la base de tout un système financier. — Ce fut l'avénement aux affaires de la première des deux écoles dont nous venons de parler. On ne demandait alors à l'amortissement qu'un seul résultat, l'extinction de la dette, et on se promettait d'atteindre ce but au moyen d'un fonds d'absorption agissant avec la force de l'intérêt composé. — Qui n'a pas entendu parler des fameux calculs du docteur Price, sur lesquels reposait cette théorie? L'intérêt composé était regardé comme un arcane de finances, une sorte de puissance mystérieuse qui devait libérer l'État, malgré des emprunts incessants, malgré même un constant déficit. Ce n'était qu'une déception ; mais personne ne la signala alors. L'Angleterre fut saisie d'un enthousiasme universel ; et, confiante dans l'institution nouvelle, elle se jeta sans hésitation dans les immenses emprunts des dernières guerres. L'illusion était portée à un tel degré, qu'en 1807, au moment du plus rapide accroissement de la dette, lord Petty, devenu plus tard le marquis de Landsdowe, proposait de réduire l'amortissement, pour ne pas inonder le pays de capitaux surabondants par le remboursement trop prompt des sommes prêtées.—Ce long engoûment de l'Angleterre est une des plus étonnantes erreurs dont l'histoire des finances fasse mention. On fermait les yeux sur les vrais, les incontestables bienfaits de l'amortissement, et on espérait une chimère : l'extinction de la dette malgré le déficit permanent. Les défenseurs de cette institution ne doivent faire aucune difficulté de le reconnaître, un État ne se libère que par l'excédent de ses recettes sur ses dépenses ; et, comme, dans le système de Pitt et de Price, on n'attendait pas du fonds d'absorption un autre avantage que le paiement de ce qui était dû, on poursuivait un résultat matériellement impossible dans les circonstances où on se trouvait. Au point de vue restreint de cette école, l'opération pouvait même quelquefois devenir onéreuse. En effet, l'état, obligé d'emprunter pour combler un déficit qui provenait en partie de la dotation consacrée à l'amortissement, perdait d'abord

les frais de négociation de cette portion de l'emprunt, ensuite les frais de gestion de l'établissement, et enfin le plus habituellement une différence entre le prix d'émission de la créance et le prix de son rachat. Ainsi, non seulement la dette ne diminuait pas, mais bien plus, elle pouvait se trouver accrue par le fait de l'amortissement.— A la paix, lorsque le sang-froid revint, l'erreur fut enfin signalée. Ce fut l'origine de la seconde école, qui ne tarda pas à régner exclusivement, et qui semble même dominer encore, bien que son crédit tombe visiblement tous les jours. La cause de son ancien ascendant comme de son déclin actuel, c'est qu'elle a renfermé la question dans des termes aussi étroits que l'avaient fait les économistes dont elle a renversé les théories. Elle aussi, n'a vu dans l'amortissement autre chose qu'un moyen d'éteindre la dette. Le terrain ainsi circonscrit, elle avait un avantage irrésistible sur l'ancien système. Elle niait radicalement l'efficacité de l'institution, pour amener le résultat annoncé : la libération de l'État. Elle démontrait sans peine que la puissance tant exaltée de l'intérêt composé n'était qu'une illusion, puisque l'excédant des revenus sur les dépenses pouvait seul amoindrir la masse des emprunts. Elle établissait non moins aisément, à l'aide du calcul que nous venons d'indiquer, que tant qu'il y avait déficit, l'amortissement, loin de diminuer les charges du pays, ne tendait au contraire qu'à les augmenter. Encore une fois, au point de vue rétréci du simple rachat de la dette, tout cela était vrai. Aussi la nouvelle école fit-elle rapidement de nombreux prosélytes en Angleterre ; elle envahit même bientôt le pouvoir, et, après avoir porté plusieurs atteintes à l'amortissement, elle le brisa définitivement en 1828.—Ainsi, dans le nouveau système, pas de fonds fixe et perpétuel pour l'amortissement : quant au remboursement des emprunts, il suffira d'y consacrer l'excédant des recettes. Mais les partisans de cette opinion se sont bientôt trouvés en présence d'une difficulté pratique qui a fourni le premier indice de leur erreur. En fait, presque jamais il n'y a d'excédants de revenus, parce que les besoins grandissent toujours plus vite que les ressources ; et les économies, lorsque par hasard on en obtient, sont si insignifiantes qu'elles ne peuvent produire aucun résultat important. La nouvelle théorie conduisait donc à l'abolition totale de l'amortissement, et à la perpétuité, à l'éternité de la dette. Nous venons de voir que la première de ces deux conséquences, l'abolition de l'amortissement, n'avait pas tardé à être ouvertement acceptée en Angleterre ; la seconde, l'éternité de la dette, n'a pas été déclinée davantage. — Au lieu d'avouer que leur opinion devait être modifiée, les économistes de la nouvelle école ont hardiment érigé en système les résultats les plus critiqués de leurs principes. Ils en sont venus à soutenir qu'il ne fallait pas songer à l'amortissement ; que cette institution n'était utile en aucun cas, pas même lorsque les revenus présentaient un excédant. Il y a toujours pour l'État, disent-ils, un meilleur placement que l'extinction de la dette. La somme qu'on absorberait au rachat d'une faible annuité augmentera la richesse publique dans une proportion bien supérieure à la charge de cette annuité, si on l'emploie en améliorations matérielles. De ce point de départ, un enchaînement d'idées inévitable les conduit à professer qu'il ne faut pas éteindre la dette, qu'il est avantageux qu'elle reste éternelle. Le fanatisme de cette opinion a même été porté jusqu'à avancer qu'une dette accroissait la richesse d'une nation de tout le montant de son capital ; que, par conséquent, plus un pays devait, plus il était riche. Et ceci n'était pas la boutade d'un esprit hasardeux ; c'était une théorie préconisée par des économistes d'une grande renommée, par les Hope, les Melon, les Pinto ; une théorie à laquelle des hommes d'un incontestable mérite ajoutent encore une foi profonde. — Il faut le reconnaître, le système de la perpétuité de la dette, lorsqu'on le pousse, conduit bien vite à l'absurde, ou, si on l'aime mieux, à la ban-

queroute. — Depuis qu'on a donné de si vastes dimensions aux affaires, les grandes guerres comme les grandes entreprises de la paix ne se feront plus sans emprunts. Or, si l'on emprunte toujours et qu'on ne rembourse jamais, le plus simple bon sens indique le résultat final. Vainement objecte-t-on qu'on peut opérer des réductions successives sur les intérêts, et que l'accroissement de la richesse générale ajoute chaque jour aux ressources de l'État: la crise peut être retardée, mais on ne doit pas se flatter de l'éviter. Les réductions ont une limite : c'est lorsque l'intérêt qu'elles laissent aux rentiers est descendu au niveau du produit des autres placements du pays. Quant à l'augmentation de la richesse générale, qui pourrait admettre qu'elle suivrait la progression des emprunts accumulés? Qui ne sait aujourd'hui que l'Angleterre elle-même eût succombé sous le faix, si elle n'eût eu le secours providentiel des grandes découvertes qui se sont accomplies à son profit depuis le commencement du siècle ! Tous les Anglais avouent aujourd'hui que leur pays doit son salut à l'invention de la machine à vapeur. — Je reconnais volontiers, du reste, que les dettes, lorsqu'elles sont modérées, peuvent présenter plusieurs avantages. Très restreintes, elles ont à certains égards, quelques-uns des effets des banques de circulation; elles donnent du mouvement, de la souplesse et du nerf au crédit. Elles associent les capitaux à la fortune du pays; elles conservent l'habitude d'un placement qui est une garantie de salut pour la chose publique. Mais aussitôt qu'elles cessent d'être très légères, elle commencent à gêner la liberté d'action d'un État; et, lorsqu'elles sont décidément lourdes, comme celles de l'Angleterre, elles menacent de compromettre sa puissance et sa sécurité. — Ces vérités chaque jour mieux connues frappent enfin de discrédit les théories de la perpétuité de la dette et de l'abolition de l'amortissement. Cette dernière institution reprend en France la faveur qu'elle n'aurait jamais dû perdre. On comprend maintenant que si on en a trop espéré pour l'absorption des emprunts, on peut, en retour, lui demander plusieurs autres résultats bien plus importants encore. — De là, un troisième système, mis au jour parmi nous, et dont la France pourra revendiquer tout l'honneur. Ce système marquera un grand progrès dans la science du crédit public. — Ceux qui ont fondé l'amortissement ont été loin de soupçonner toute la portée de leur création; c'est le sort des grandes découvertes. Ils n'ont vu dans cette institution qu'une machine propre à absorber la dette, et ils n'ont pas compris qu'ils venaient de doter la politique du plus énergique instrument de crédit et de puissance, de la meilleure garantie de sécurité. — Je viens de le dire, il ne faut plus demander aux mystères de l'intérêt composé l'extinction de la dette. C'est une erreur irrévocablement condamnée. Mais néanmoins, un amortissement continu est nécessaire pour le remboursement des emprunts, et il est très utile de le maintenir, même pendant les périodes de déficit. — Tout en accordant qu'une dette très modérée n'est pas sans avantages, il faut reconnaître qu'il n'y a rien de plus pernicieux que ce fardeau lorsqu'il devient trop lourd. On doit donc, par une action incessante, travailler à absorber les emprunts, puisqu'ils tendent toujours à s'accroître. Quoi qu'on en ait pu dire, il n'y a pas de plus prévoyant emploi des ressources d'un pays que de les consacrer à sa libération, au moins partielle; et tout gouvernement qui manquera de cette prudence arrivera, dans un temps donné, à compromettre la liberté de ses mouvements, et même à pis encore. Or, cette obligation capitale, il faut la tenir sans cesse présente aux yeux du peuple, car il n'aura toujours que trop de propension à l'oublier. Eh! quoi de plus propre à lui rappeler continuellement ce grand objet, qu'un établissement stable qui, tous les ans, réclame la part de l'acquittement de la dette, provoque à l'économie, et force à ne pas interrompre des sacrifices souvent péni-

bles? Voilà le bienfait d'un amortissement régulier; il empêche de perdre de vue la libération de l'État. Qu'on efface une fois du budget cette allocation, croit-on qu'il sera facile de la faire revivre? Et si par miracle on arrive à des économies dont aucune obligation à terme fixe ne fera sentir la nécessité, combien ne se présentera-t-il pas d'emplois tous plus populaires que le rachat de la dette? — C'est donc une charge dont il faut maintenir l'habitude, même au milieu des emprunts nouveaux, même en temps de déficit. Précisément parce que les peuples comme les particuliers sont peu enclins à payer ce qu'ils doivent, la coutume d'une libération périodique doit être entretenue même au prix de quelques sacrifices. — Ces sacrifices sont d'ailleurs bien moins considérables qu'on n'affecte de le dire. La dépense de l'administration de l'amortissement, dont on a fait tant de bruit, ne mérite pas d'être comptée. Dans le quart de siècle pendant lequel l'Angleterre a donné un si colossal développement à ce mode de rachat, de 1793 à 1817, la gestion de l'amortissement ne lui a coûté que 15 millions de francs, somme tout-à-fait insignifiante lorsqu'on la compare aux 20 milliards de la dette. Ensuite, au point de vue purement financier, il y a un compte qui n'a jamais été fait, et qu'il serait équitable d'établir avant de condamner l'amortissement pendant les périodes de déficit. Il faudrait calculer ce que ce levier a fait gagner à l'État par le taux plus élevé auquel il a permis de contracter les emprunts. Enfin, dans le but de l'extinction de la dette, l'amortissement, tout imparfait qu'il est encore, donne des résultats qu'il ne faut pas mépriser; en France, bien que placé dans des conditions désavantageuses, en raison du développement si rapide de notre richesse, il a racheté au prix moyen de 96 fr. la rente qu'on propose aujourd'hui de racheter au taux de 100 fr. — Mais, je le répète, le rachat de la dette n'est pas le but le plus important de l'amortissement. Cette institution peut produire des effets bien autrement grands en finances et en politique. — Deux caractères me frappent surtout dans l'amortissement : c'est un instrument de crédit, c'est une réserve toujours prête. — C'est un instrument de crédit. Or, sans crédit, il n'y a plus ni puissance ni sécurité pour les nations; puisque nul peuple ne peut plus soutenir une guerre avec ses ressources ordinaires. Le crédit est donc comme une de ces puissantes machines de guerre qu'il faut soigneusement entretenir en tout temps, tout aussi bien que les forteresses et les armées permanentes. Il faut conserver tout ce qui peut le maintenir et l'élever. Or, qui oserait contester l'efficacité, l'immense puissance de l'amortissement pour ce résultat? — Afin de donner de la faveur aux placements en fonds publics, il faut qu'il y ait toujours un acheteur assuré pour le rentier qui veut vendre, puisque le principal avantage que peut présenter la dette à ses détenteurs, c'est d'être de la plus facile, de la plus prompte réalisation. L'amortissement est cet acheteur toujours prêt. Il faut, en outre, comme une pompe aspirante, pour la partie qui se déclasse sans cesse dans une valeur très étendue, et qui, si on la laissait flottante, déprécierait bien vite la masse tout entière. L'amortissement est cette machine d'absorption. — Mais c'est surtout pour relever, pour soutenir les fonds que l'amortissement est doué d'une admirable énergie; à cet égard, son action est telle qu'on se refuserait à croire aux résultats s'ils n'étaient attestés par l'histoire. Lorsque Pitt dota son pays de cette institution, les fonds, qui étaient à 50, montèrent aussitôt de 26 pour 100, et avant la déclaration de guerre à la France, ils atteignirent 96. Ainsi, en six ans, grâce à l'amortissement, le crédit du pays avait doublé. Chez nous, en 1817, notre rente était tombée bien au-dessous de 50; on croyait à une ruine inévitable; les esprits les plus fermes osaient à peine regarder l'avenir. On réorganise l'amortissement sur de larges bases, et, sept ans après, le cours de nos fonds permet de proposer le premier projet de remboursement. Ce

sont là, certes, des résultats merveilleux. — Enfin, nul doute que, dans les temps de calamité, lorsque les emprunts succèdent aux emprunts, lorsque le déficit est constant, l'amortissement ne soit encore de la plus haute utilité. L'expérience en est faite. En admettant qu'il coûte quelque chose, il acquitte bien largement cette dette, puisque, par l'élévation qu'il amène ou qu'il soutient dans les cours, il procure à l'État des conditions d'autant meilleures pour ses nouveaux engagements. — J'ai dit que cette institution garantissait une réserve toujours prête. En affaires, c'est un avantage du premier ordre. Autrefois, les gouvernements prévoyants avaient une épargne; aujourd'hui, une science plus avancée trouve cette épargne dans les accumulations de l'amortissement. La guerre diminue le produit des taxes, les nouveaux impôts sont durs; dans certains moments, il est dangereux d'en établir. Une nation peut se laisser détourner d'entreprises éminemment utiles par la considération des sacrifices qu'elles nécessiteraient. Dans bien d'autres circonstances encore, il est de la plus haute importance d'avoir la libre et prompte disposition d'une somme considérable. Dans ces cas extrêmes, la dette rachetée, mais non éteinte, peut être émise de nouveau, et l'état peut disposer ainsi de ressources abondantes sans qu'aucune charge nouvelle vienne peser sur le peuple. — Les motifs les plus puissants, les plus décisifs font donc une loi du maintien de l'amortissement. — Amené à parler de l'amortissement, j'ai cru devoir expliquer avec quelque étendue sa théorie, parce qu'il s'agissait d'un des points les plus controversés de l'économie financière. Examinons maintenant le second moyen d'éteindre les rentes sur l'État, le remboursement. — La faculté de se libérer est pour ainsi dire de droit naturel. Un État peut donc toujours rembourser ses dettes. Aussi, ce n'est guère l'essence de ce droit qui peut jamais faire l'objet d'une contestation sérieuse. Mais qu'est-ce que l'État doit rembourser pour s'acquitter légitimement, loyalement? Selon la manière dont la dette a été constituée, il peut s'élever les plus graves difficultés sur ce point. C'est la question tant agitée en France du remboursement ou de la conversion de nos rentes. — L'embarras, on le voit, ne peut naître que du mode de constitution de la rente. Si le contrat intervenu entre l'État et ses créanciers a clairement stipulé ce qui devrait être rendu à ceux-ci, il ne reste plus qu'à exécuter strictement la convention. Si l'objet qui fait la matière précise de l'obligation est incertain ou contesté, il faut, comme dans tout autre engagement, rechercher le sens de l'acte, l'intention probable des parties qui l'ont souscrit. — La dette anglaise est constituée de telle sorte que le droit de remboursement, ou pour mieux dire le mode d'exercice de ce droit, existe incontesté. En 1749, lors de la première conversion opérée dans la Grande-Bretagne, des doutes furent exprimés sur la légitimité de la mesure. Depuis lors, les stipulations des emprunts ont été si claires qu'aucune équivoque n'est restée possible. — L'Angleterre, en contractant ses dettes, se réserve toujours formellement la faculté de rembourser. En outre, le mode suivi dans ses emprunts diffère totalement de celui que nous avons adopté. Ce qu'elle vend, c'est le capital; ce que nous vendons, c'est la rente. — Lorsque le gouvernement anglais veut emprunter, il déclare la somme fixe dont il a besoin; et selon la situation, il améliore la condition des prêteurs en accordant, soit plus d'intérêts, soit plus d'annuités séparées, soit une garantie plus longue contre le remboursement, jusqu'à ce que le prix convienne. La concurrence s'établit ainsi sur la somme de rentes demandée pour fournir le fonds stipulé. Enfin, et très souvent aussi, le gouvernement anglais a consenti à la création d'un capital fictif. Dans ce cas encore, il a procédé de la même manière; indiquant la somme exacte qu'il demandait, et déterminant la quantité de capital fictif qu'il accorderait en paiement, toujours sous

la réserve expresse du droit de remboursement, et avec la fixation de l'époque où ce droit pourrait être exercé. Il en résulte qu'en Angleterre, la matière directe de la convention est un capital fixe à intérêt variable. — Chez nous, au contraire, c'est une rente certaine, avec un capital indéterminé, qui fait l'objet précis du contrat. Lorsque nous ouvrons un nouvel emprunt, nous aliénons une somme fixe de rentes, dont le prix est établi par l'enchère de l'acheteur. Tel est le système invariablement suivi en France. On en trouvera la preuve dans les lois de crédit de 1817 et 1818, et dans les procès-verbaux d'adjudication des emprunts autorisés par ces lois. — Les Anglais se libèrent donc légitimement par le remboursement d'une somme précise; d'abord, parce qu'ils s'en sont expressément réservé la faculté; ensuite, parce que la somme par eux offerte est celle-là même qui a été fixée et qui a fait l'objet du contrat; ainsi, ils restent dans les termes rigoureux de la constitution de l'emprunt. Mais, d'après le même principe qui fait qu'ils s'acquittent pleinement par le remboursement du capital, nous ne satisfaisons à nos engagements que par le service intégral de la rente, ou par son rachat à juste prix. — C'est ce que représentent en France les créanciers de l'État. Puisque c'est une rente qui a été l'objet du marché, font-ils observer, la chose précisément due, c'est l'annuité. Pour agir loyalement, il faut donc que la France acquitte cette annuité ou qu'elle la rachète au juste prix du marché public. Agir autrement, sans doute l'État le peut, puisqu'il est le plus fort; mais certainement il n'en a pas le droit. Ce serait la violation de la foi publique; ce serait attenter à la charte, qui veut que nul ne puisse être dépouillé de sa propriété sans une juste indemnité, et qui a garanti les engagements contractés par l'État envers ses créanciers. — Mais on objecte aux rentiers que l'histoire de l'ancienne monarchie fournit plusieurs exemples de remboursement, que la loi de l'an 6 semble en consacrer le droit, et que la loi de l'an 10 constitue un capital à la dette; en outre, que le code civil déclare toute rente essentiellement remboursable. Enfin, les lois de 1825 et de 1833 ont expressément prévu l'hypothèse d'un remboursement, ce qui suppose que la faculté d'exercer cette mesure est reconnue au profit de l'état. — Les créanciers répondent que les annales financières de l'ancienne monarchie n'offrent qu'une suite non interrompue de rapines, de spoliations, de violations effrontées de la foi publique; qu'on ne saurait chercher un droit là où la banqueroute, tantôt déguisée, tantôt flagrante, était érigée en système. Lorsqu'on dépouillait sans pudeur les créanciers de l'État, c'était comparativement une mesure équitable et humaine de les rembourser au mépris des stipulations de leur contrat. Mais, avec nos institutions actuelles, la probité nationale, directement engagée, ne peut plus s'associer à de semblables méfaits. Quant à la loi de l'an 6, c'est une loi de banqueroute; le honteux souvenir n'en peut être invoqué aujourd'hui contre les malheureux rentiers qu'elle a déjà frappés. La loi de l'an 10 s'explique par l'histoire. Elle n'a eu pour but que d'effacer ce nom de *tiers consolidé*, qui restait attaché à la dette publique comme un avertissement du danger qu'il y avait à confier sa fortune à l'État. Postérieurement à l'an 10, des émissions de rente ont eu lieu à des taux divers d'intérêt, et toujours sous la même appellation, preuve certaine qu'elle n'entraînait aucune assignation de capital. Dans l'ancien droit comme dans le droit nouveau, la législation civile n'a jamais été applicable à la dette publique, constamment régie par des principes exceptionnels; le fait est matériellement établi. Trop de causes s'opposent à cette assimilation qui entraînerait les plus pernicieuses conséquences. Enfin, les lois de 1825 et de 1833 sont postérieures aux grandes émissions de la rente qu'on veut aujourd'hui rembourser. Promulguées lorsque le contrat était déjà complet entre l'État et ses créanciers, elles ne peuvent donc

pas le régir ni le modifier. Lui appliquer leurs dispositions, ce serait de la rétroactivité, la tache la plus flétrissante pour une législation. Il faut donc les écarter, et alors le droit public de la dette reste déterminé par la loi institutive du grand livre, et par les lois de 1817 et de 1818, qui ont reconstitué le crédit de la France sur ses bases actuelles. Or, la loi qui a créé le grand livre, ouvrage de Cambon, s'explique expressément sur l'intention formelle de ne reconnaitre que la rente sans tenir compte d'aucun capital. Ce que l'État devrait à l'avenir, ce serait une annuité et non un fonds dont on effaçait à dessein toute trace. Les lois de 1817 et de 1818, on l'a vu plus haut, n'émettaient que des rentes sans aucune mention de capital, et leur sens, d'ailleurs explicite, est encore confirmé par toute la discussion. Donc, l'État est débiteur de l'annuité, seul objet du contrat, et non pas d'un capital qui n'existe pas. Aussi, pour se libérer loyalement, ce qu'il faut qu'il paie, c'est le juste prix de cette annuité. — Tels sont les principaux éléments de la discussion actuellement soulevée en France entre l'État et ses créanciers. J'ajouterai que cette question de légalité, fort dédaigneusement traitée lorsqu'elle était à peu près inconnue, grandit journellement depuis qu'on la débat à la lumière. Désormais elle compte un nombre imposant de défenseurs; elle a conquis pour l'avenir la première place dans la discussion. — On voit donc que dans cette question la difficulté porte, non pas sur le droit de remboursement, mais sur la chose précise à rembourser ou à racheter. Il faut ajouter maintenant que le remboursement n'est en général proposé que pour amener une autre mesure, la réduction, dont il est le voile légal. — Lorsqu'un état croit pouvoir réduire le taux de la rente qu'il sert pour la dette publique, il place ses créanciers dans l'alternative de recevoir leur remboursement ou de consentir à la conversion de leurs titres en des créances nouvelles rapportant un moindre intérêt. Si l'opération est bien conduite, et si le moment est bien choisi, les rentiers acceptent la conversion, soit par l'impossibilité de trouver un nouveau placement pour des capitaux si considérables, soit à cause des conditions favorables qui leur sont offertes pour déterminer leur option. Lorsque la conversion est effectuée sans aucune violation de la foi publique, c'est une mesure parfaitement légitime, et qui peut quelquefois présenter de l'utilité. — On a, du reste, beaucoup exagéré l'avantage des réductions de rentes. On en a même espéré des résultats impossibles. Ainsi, on a prétendu qu'elles faisaient refluer les capitaux vers l'agriculture et l'industrie, et qu'elles amenaient un abaissement dans le taux de l'intérêt de l'argent. On a beaucoup exalté la première de ces deux conséquences sans réfléchir qu'il était matériellement impossible qu'elle se réalisât. En effet, pour qu'un capitaliste sorte de la rente, il faut qu'un autre prenne sa place; pour que le premier puisse vendre, il faut que le second achète. Il y a donc, dans une telle opération, changement de propriétaire, échange de capitaux; mais il n'y a rien qui permette à la somme engagée dans la rente d'en sortir pour se porter vers une autre destination. Cette somme reste toujours la même. Pour qu'une conversion procurât de nouveaux fonds à l'agriculture et à l'industrie, il faudrait que cette mesure financière diminuât le capital même de la dette; or, c'est ce qu'elle ne fait jamais. Et dès que ce capital reste nécessairement entier, il devient évident qu'aucune partie ne peut s'en détacher pour alimenter d'autres branches de la fortune publique. Quant à l'abaissement d'intérêts que les retranchements amèneraient dans les transactions générales, l'expérience démontre qu'il ne faut pas non plus l'attendre des conversions. Une longue série d'observations prouve, à n'en pas douter, que le taux du loyer des capitaux dans un pays ne reçoit aucune influence appréciable du cours des rentes sur l'état. Cela se comprend très bien lorsqu'on considère dans quelles conditions spéciales se trouve placée la dette

publique. D'ailleurs, encore une fois, le témoignage des faits est concluant.— Le seul avantage qu'on puisse raisonnablement se promettre des réductions, c'est une diminution dans les charges publiques, puisque la somme des rentes à servir diminue, résultat suffisant du reste, et bien digne d'être poursuivi lorsqu'il peut être obtenu légalement. — Ici, encore, il ne faut pas cependant trop espérer. Les profits que promet la théorie ne se réalisent pas toujours. Les mécomptes sont si fréquents et si grands que, dans le pays qui a le plus répété l'expérience des conversions, en Angleterre, on en est venu à demander si les réductions de rentes étaient de bonnes opérations de crédit public; tout légitimes qu'étaient ses remboursements, ce système a coûté très cher à la Grande-Bretagne : l'intérêt privé sera toujours plus clairvoyant que les plus subtils génies financiers. A dater du moment où, pour la première fois, elle a fait usage de son droit, ses nouveaux créanciers ont su se mettre presque entièrement à l'abri des réductions futures : ils y ont réussi par des moyens très simples. Quelquefois, ils ont stipulé que la faculté de rembourser serait suspendue pendant un temps fort long; mais ils ont surtout trouvé une garantie inattaquable en constituant les emprunts à un taux nominal d'intérêts si bas qu'il était impossible d'en rien retrancher, tandis que, par une longue série d'annuités détachées, ou par l'addition d'un capital fictif considérable, cet intérêt était vraiment écrasant : c'est sur ces bases ruineuses qu'ont été contractés tous les grands emprunts de l'Angleterre. — Si on fait une moyenne de tous les emprunts consentis par la Grande-Bretagne pendant les dernières luttes, on trouve que, par la concession d'un capital fictif, elle a grossi sa dette de près de moitié; c.-à-d. qu'elle n'a guère reçu, en réalité, que la moitié des sommes dont elle s'est reconnue débitrice; et cependant, pour le capital effectivement livré, elle a payé un intérêt moyen de 5 1/4 pour cent, auquel il lui est à peu près impossible de faire subir aucune importante réduction. — Enfin, il a été établi par des calculs exacts que les dettes contractées en valeurs réductibles avaient été aussi onéreuses que celles stipulées en fonds non sujets à retranchements, à cause de la difficulté plus grande de la négociation d'un titre frappé de cette menace. — Voilà, à coup sûr, des résultats bien remarquables, et qui prouvent que les prêteurs sauront toujours se faire payer la réserve du droit de remboursement lorsque l'état voudra la stipuler à son profit. Ils ne seront jamais surpris qu'une fois par la mesure; et, plus tard, ils sauront bien prendre leurs précautions. Il ne faut pas oublier que, presque toujours, en raison de la rigueur des temps où se contractent les grosses dettes, ce sont les prêteurs qui font la loi, qui dictent les conditions. Le plus avantageux semble donc de se préparer par une longue pratique de probité, de bienveillance, de générosité même, leur confiance et leur bonne volonté. — Il faut tirer de ces exemples et de ces observations une conséquence, c'est que les réductions de rentes donnent rarement un résultat avantageux, même au point de vue restreint de l'allégement des charges publiques. — Mais il y a plus : les réductions entraînent des inconvénients fort graves : l'expérience semble faite que les essais de conversion ont constamment été le signal de crises commerciales. La catastrophe de 1825, en Angleterre, a été engendrée par le remboursement de 1822; et la secousse éprouvée à la même époque par le commerce français est regardée comme la conséquence de la tentative de 1824. Les opérations semblables de 1830 et de 1834 ont amené, dit-on, le malaise du négoce anglais dans les années suivantes. En outre, on ne remue pas de si énormes masses de capitaux, on ne présente pas tant de chances aléatoires, sans exciter une fureur effrénée d'agiotage. — Enfin, il est maintenant reconnu que, lorsque les capitaux d'un pays ne trouvent plus chez eux un loyer assez fort, ils désertent pour aller

chercher ailleurs des gains plus considérables. L'Angleterre l'a éprouvé plus qu'aucune autre nation lorsqu'elle a voulu trop abaisser l'intérêt. En huit ans, treize cents millions sont sortis de chez elle pour s'engager dans les emprunts étrangers ; et on a estimé à plus de deux milliards et demi les fonds qu'elle a employés, de 1815 à 1825, en placements au dehors : des symptômes analogues se sont manifestés cheznous.—Mais, comme ces vérités sont encore peu populaires, et qu'il y a encore un graud engouement pour les conversions, il est probable qu'il s'en opérera plus d'une dans l'avenir. Il convient donc d'examiner, en finissant, les divers systèmes de réduction des rentes. — Trois opinions principales ont été chaudement soutenues; et chacune d'elles compte de nombreux partisans. On peut d'abord faire une diminution modérée sans augmentation de capital, ou bien, au contraire, on peut opérer une réduction plus considérable, en la compensant par un accroissement que l'état consent dans le chiffre de la dette. Enfin, on peut adoucir la rigueur de la mesure et allécher les rentiers par l'émission d'un certain nombre d'annuités qu'on attache comme prime au titre nouveau : chacun de ces systèmes a des avantages et des inconvénients. Le premier, celui fondé sur la réduction modérée de la rente, procure moins d'avantages immédiats ; les résultats sont plus faibles, et il faut recommencer plusieurs fois une opération toujours périlleuse ; en outre, laissant les fonds trop rapprochés du pair, il comprime l'essor du crédit public ; mais c'est le seul qui n'augmente pas le capital de la dette, le seul qui ne retarde pas la libération définitive de l'État : enfin, c'est le mode qui froisse le moins les vrais rentiers. Le second système, celui qui réduit davantage la rente en accroissant le capital, amène du premier coup des résultats plus brillants, c'est celui qui allège le plus immédiatement le service des intérêts de la dette ; et il convient très bien aux spéculateurs, parce que, en constituant un nouveau fonds éloigné du pair, il donne de l'élasticité au crédit et présente des chances de hausse. Mais, par la faiblesse de l'intérêt nominal affecté aux nouveaux titres, il rend impossible toute nouvelle conversion ; tandis que par l'accroissement du capital, non seulement il éloigne l'extinction de la dette, mais il rend même fort problématique la réalité des avantages qu'il promet. En outre, il plaît moins aux rentiers, parce que eeux-ci considèrent dans la rente le revenu plutôt que le capital. Quant au système des annuités, on lui reproche de jeter sur le marché une trop grande masse de valeurs flottantes; partant, de fournir trop de matière à l'agiotage : ce qui tend à imprimer des oscillations dangereuses au crédit. — On voit que la question du meilleur système de conversion a de nombreuses analogies avec celle de la meilleure constitution des emprunts : toutefois, il y a entre les conditions des deux opérations d'importantes différences. Dans l'emprunt, il s'agit d'un fonds nouveau à placer; dans la conversion, au contraire, on opère sur un fonds tout-à-fait classé. Dans l'emprunt, l'État traite surtout avec les spéculateurs ; dans la conversion, il est principalement en rapport avec les rentiers. Enfin, dans le premier cas, l'État subit la loi ; dans le second, il la dicte. — En parlant de la constitution des dettes, j'ai dit qu'il y avait avantage pour l'État à grossir l'intérêt pour pouvoir stipuler un capital moindre. Par les mêmes motifs, je n'hésite pas à penser aussi qu'au point de vue de la conversion, le meilleur système est celui qui diminue moins la rente, en n'entraînant aucun accroissement de capital. Théodose Benazet.

RESPONSABILITÉ (politique). Le jour où l'artillerie rendit égales toutes les forces matérielles, le jour où l'imprimerie établit l'égalité dans le domaine de l'intelligence, ce jour commença cette grande lutte entre la liberté, qui veut s'ériger comme un droit, et le privilége, qui veut survivre comme un monopole. La liberté ne saurait exister qu'à deux

conditions : la puissance de faire, et la nécessité de répondre de ce qu'elle a fait. La liberté est donc un pouvoir responsable, et le pouvoir à son tour est devenu, sous le nom de *prérogative*, une liberté limitée par la responsabilité. C'est parce qu'elle est pouvoir que la liberté déplaît à toutes les puissances humaines; c'est parce que le pouvoir est responsable qu'il gêne, blesse, humilie tous les princes qui le possèdent. La responsabilité conquise, assurée, garantie, et le pouvoir et la liberté vivront à l'avenir en frères. Mais la conquête est lente, laborieuse, elle est bien loin encore : elle n'a pas été sans péril dans le passé, elle ne sera pas sans danger dans l'avenir. Depuis trois siècles que l'époque militante de la liberté a commencé, le jour du repos n'apparait pas encore et ne surgira pas de longtemps. Mais, dans les grandes crises humanitaires, le drame social marche à sa fin, arrêté un instant par les obstacles, les surmontant toujours, et tendant à un dénouement certain, parce qu'il a pour lui le droit, qui vient de Dieu, et la force, qui vient de l'homme.—Voyons ce qu'est, ce que peut, ce que doit être la responsabilité, c'est-à-dire le droit le plus méconnu, le plus contesté, même dans les pays les plus libres. — La responsabilité est l'obligation morale ou légale de répondre de ses actions, de ses écrits, de ses discours. — Dans la société civile, tout homme, quel que soit son rang, est justiciable de l'opinion et de la loi : de là résulte une double responsabilité, l'une morale et l'autre juridique.— Puisque la puissance royale est l'origine de tous les pouvoirs de l'état, pourquoi n'est-elle pas également responsable? c'est qu'elle n'administre point par elle-même, et que, placée hors de tous les mouvements, elle doit constamment demeurer immobile; c'est que, n'entrant jamais dans l'arène, elle ne peut y être atteinte ni par les mains ni par les regards ni par les soupçons. L'inviolabilité du roi est attachée à son inaction, non dans la direction, mais dans l'administration du gouvernement : s'il agissait par lui-même, il deviendrait nécessairement responsable, et le ministère ne pourrait plus répondre pour lui. Ainsi, ceux qui craignent la responsabilité des ministres désirent un terme à l'inviolabilité du roi, et ceux qui s'épouvantent à l'idée d'un ministre traduit juridiquement devant la chambre des pairs, ouvrent, pour soustraire le coupable à sa peine, la porte aux révoltes et aux révolutions, car, lorsqu'il n'est point de juge avoué, de commun modérateur sur la terre, il faut recourir au jugement de Dieu.—Le pouvoir législatif est, comme le pouvoir royal, inviolable et sacré. Ce n'est point que le crime ne puisse se trouver empreint dans les lois. Nous avons vu l'arbitraire rendu légal, et alors la loi est plus tyrannique que l'arbitraire, puisqu'elle le sanctionne et le consacre. Mais le législateur est inviolable comme la royauté, parce que, entre le peuple et lui, il n'existe point dans l'état de juge légitime, et qu'on ne peut arriver à la justice que par le glaive. Toutefois, la loi et la monarchie ne peuvent se soustraire à une responsabilité d'opinion. Quelle que soit la force des entraves dont le législateur politique cherche à étreindre la liberté du peuple, l'opinion, reine invisible et puissante, ira démasquer l'arbitraire et la tyrannie sous toutes les formes qui les déguisent, pour les soumettre à cette responsabilité morale à laquelle tout pouvoir est assujetti, parce que nul pouvoir ne peut maîtriser l'opinion. La renommée des rois est fille de leurs œuvres, et leur réputation est un arrêt souverain de l'opinion publique. S'ils peuvent la chasser de leur trône, ils ne sauraient l'éloigner de leur cercueil, et l'impossibilité de se soustraire à l'opinion de l'avenir devrait leur faire tolérer l'opinion contemporaine. Cette vérité fut sentie des monarques les moins généreux : ils savent tous que, hors du jour des tempêtes politiques, ils sont trop au-dessus du peuple pour être jamais en rapport direct avec lui. D'où viennent donc ces lois innombrables pour étouffer la parole et la pensée? Essayons de découvrir leur origine. — Si

un ministre craint que la voix publique éclaire le monarque, il tente de la forcer au silence. Pour y parvenir, il cherche à mettre les États constitués au régime des gouvernements absolus; et si les Anglais ont pensé quelquefois que la monarchie était responsable, parce qu'elle faisait partie du gouvernement, par une erreur contraire, on insinue en France que le pouvoir ministériel est inviolable, parce qu'il est une émanation de la puissance royale. — Du moment qu'elle est confondue avec le pouvoir ministériel, la responsabilité légale cesse : il ne s'agit plus de savoir si l'acte qu'on attaque est l'ouvrage du ministre ou du roi, ce qui serait facile à décider; il faut distinguer s'il appartient à la prérogative ou au ministère, ce qui est impossible, lorsqu'on admet en principe que les deux pouvoirs sont identiques.—Il y a mieux: le ministre échappe même à la responsabilité morale, et l'opinion publique, libre à l'égard du monarque, n'ose frapper ses agents d'un arrêt contemporain. —Dans l'intérêt de la monarchie, il faut donc se hâter de distinguer les pouvoirs. Au faîte de l'édifice social, les États représentatifs placent la puissance royale dans une enceinte inviolable et sacrée. Seuls entre tous les gouvernements, ils ont, par une fiction heureuse et légale, élevé un homme au-dessus de l'humanité. Cette monarchie, placée au-dessus de l'atmosphère où s'amoncellent et luttent les orages, a été différemment définie par les publicistes. Les uns en ont fait un pouvoir *divin :* je n'oserais faire une religion de la politique, de peur des schismes, des hérésies, de l'incrédulité; les autres en ont fait un pouvoir *abstrait :* je craindrais qu'on ne le prît pour un être idéal et fantastique. On veut enfin en faire un pouvoir *neutre;* mais n'est-ce pas la royauté qui commande le mouvement et l'inertie? n'est-ce pas elle seule qui dirige la vitalité du corps politique? n'est-elle pas toujours volonté ou origine des volontés? Peut-on contester son activité dans la sphère immense de la prérogative? n'est-elle pas active encore comme l'une des trois branches du pouvoir législatif? n'est-ce pas à elle seule que peut appartenir la sanction des lois? Peut-être le droit de présenter la loi implique celui de la sanctionner, et semble rejeter sur le monarque je ne sais quelle responsabilité de contrôle et de censure. Les chambres alors peuvent discuter, amender, rejeter, annuler les volontés royales; et dans ces débats, la royauté ne semble plus être le premier corps de l'État. La sanction appartient au roi, parce qu'elle n'entraîne ni discussion ni responsabilité, mais la présentation ne saurait être qu'un acte ministériel.—Ce n'est pas qu'un roi, quel qu'il soit, ne puisse commettre des fautes; mais pour ne pas mettre la monarchie en péril, pour que la forme du gouvernement demeure stable et ferme, on a séparé le monarque des ministres; on a rendu ceux-ci responsables de tout acte illégal, ordonné ou exécuté par eux; et le roi, toujours inviolable, devient, dans la personne de ses ministres, passible des peines que la loi prononce. — Il n'existe donc d'inviolabilité pour le souverain qu'autant qu'on a reconnu la responsabilité du ministère. Il faut donc, dans l'intérêt de la monarchie, qui doit et qui veut être inviolable, plus que dans l'intérêt des libertés, qui veulent et qui doivent être garanties, séparer le pouvoir royal du pouvoir ministériel, établir la responsabilité légale, en poser les règles, en proclamer les formes. Alors on reconnaîtra que la puissance royale, placée hors de tous les mouvements, doit, par son essence et par la force des choses, se perpétuer immobile et sacrée sur un trône honoré et inaccessible; et ces craintes sur la royauté évanouies, le pouvoir ministériel restera seul soumis à l'empire de l'opinion. Sans doute cet empire restera un véritable esclavage pour un ministre qui aurait à cultiver des intérêts séparés de ceux du roi et du peuple, et pour celui qui voudrait désunir l'intérêt du prince et celui de la nation; mais que le législateur se garde à jamais de le débarrasser de cette sentinelle vigilante,

ou les formes constitutionnelles ne seront plus qu'un vain nom.—La responsabilité d'opinion est plus odieuse au ministère que la responsabilité juridique : celle-ci dort sans cesse, celle-là veille toujours. Si la justice sort quelquefois de son sommeil séculaire, c'est que la voix publique a long-temps fait du bruit. On peut composer avec des juges, on ne saurait pactiser avec l'opinion. Cette haine a donc sa source dans l'intérêt personnel. Fouillons encore cette mine inépuisable de passions. Par instinct et par nécessité, le monarque veut le bonheur public. Lorsqu'il crée un ministre, il croit l'homme propre au ministère. Cependant, le roi peut se tromper : qui osera l'avertir de sa méprise? N'est-ce pas l'opinion, elle qui seule ne sait rien? Aussi les ministres cherchent-ils, tantôt par la ruse, tantôt par la violence, à dénaturer, à asservir l'opinion pour n'en pas être les victimes. De ce besoin naissent les journaux, les pamphlets, les livres ministériels, les lois contre la presse, contre les discours, contre la liberté des personnes. Mais toute mesure arbitraire, complètement inutile à la stabilité du pouvoir royal, n'a pour objet que de protéger ou de venger le pouvoir ministériel. — Lorsqu'un très petit nombre de citoyens participent au pouvoir représentatif, il s'établit au-dessus de l'opinion ministérielle, au-dessus de l'opinion représentative, une opinion publique qui se compose des vœux, des espérances, des craintes de toute cette partie de la nation qui est placée en dehors des rouages électoraux. Plus cette majorité est considérable, plus son opinion est imposante; ne pouvant se protéger par sa volonté comme les députés, les éligibles, les électeurs, elle se défend par la parole. Si jamais la parole lui était interdite, on devrait craindre qu'elle ne se défendît par l'épée : car le droit de défense et le droit de protection de soi-même sont au-dessus de l'ordre légal et de l'ordre politique. Si des révoltes troublaient l'Angleterre, on se plaindrait de la faiblesse constitutionnelle du ministère, qui n'aurait pu les empêcher : il serait alors plus juste et plus vrai d'en accuser la marche inconstitutionnelle du ministre qui aurait rendu les révoltes nécessaires. — L'unique moyen de conjurer ces orages politiques, c'est la responsabilité ministérielle ; mais cette responsabilité doit-elle peser sur le ministère ou sur les ministres? La création d'un conseil a-t-elle créé une unité ministérielle responsable en masse de chaque fait? Cela ne saurait être ainsi : du moment où une loi reconnaîtrait l'existence de l'unité ministérielle, la constitution serait indépendante de la volonté du monarque. La sagesse du prince a voulu seulement que la discussion, qui produit le meilleur conseil, qui indique le meilleur chemin, pénétrât dans le gouvernement, aplanît sa route, assurât sa marche. Le roi a formé le ministère, afin de pouvoir gouverner avec plus de prudence et de justice, et non pour abandonner à ce corps le soin, et moins encore le droit de gouverner par lui-même. Cette organisation n'a que le monarque pour principe et pour fin. Qu'arriverait-il cependant si une loi déclarait le ministère responsable? ne verrait-on pas surgir autant de discussions, de divisions et de malheurs que si elle l'avait organisé? Proclamer les peines dues au crime que le ministère peut commettre, n'est-ce pas reconnaître implicitement l'existence politique du ministère? n'est-ce pas atténuer d'autant la puissance du monarque? La solidarité entre les ministres ferait du ministère un véritable directoire, saperait les fondements de la monarchie, entraînerait infailliblement la ruine de la royauté. On alléguerait sans doute que le roi n'a rien à redouter d'une loi qui, en établissant la responsabilité collective, reconnaîtrait le ministère, et que l'autorité lui reste tout entière, puisqu'il peut d'un mot changer toute l'administration. C'est encore une erreur. Il serait, il est vrai, le maître des administrateurs, mais ne le serait plus du mode, de la forme de l'administration; il pourrait renvoyer les ministres, mais il ne saurait détruire le mi-

nistère reconnu, sanctionné, rendu légal par les trois branches de la législature. L'organisation du ministère, quelle qu'elle puisse être, n'est qu'un réglement de police privée que le roi doit pouvoir établir, modifier, supprimer à son gré. Dans le conseil, il n'existe pas d'unité réelle, unité d'intention, unité d'esprit. Si l'on y trouve accord de volonté, c'est qu'on ne tient pas compte des prétentions discordantes de la minorité. Chaque ministre d'ailleurs possède la suprématie des choses qui forment ses attributions. Or, pour que la peine fût collective, ne faudrait-il pas que le délit fût collectif, et que toutes les affaires fussent traitées au conseil? Pourquoi rendre un ministre responsable d'un fait qu'il ignore, comptable d'un acte auquel il n'a point coopéré, coupable d'un ordre auquel il s'est opposé? Il suffit de punir un ministre pervers; pourquoi chasser avec lui des conseillers utiles? La solidarité entre les ministres rendrait toute responsabilité infructueuse. Un corps moral ne peut offrir qu'une responsabilité morale. Quelle peine, autre que la dissolution, pourrait-on prononcer contre lui? La peine serait légère; elle en serait prononcée avec plus de légèreté, et la plus faible accusation serait suivie d'une sentence réprobative. La chambre des pairs tenant dans ses mains l'existence du ministère, usurpe dès-lors la moitié de l'autorité royale. Le roi nomme le ministère, la chambre le dissout; le roi choisit ses ministres, la chambre les condamne et lui interdit l'usage des hommes qu'elle a flétris. Ainsi, en créant une oligarchie ministérielle pour le service du roi, on fait surgir une oligarchie aristocratique destructive de la royauté. Qu'on ne dise pas que ces inconvénients seront les mêmes, soit que la chambre juge un ministère ou un ministre. Un individu ne peut être accusé que d'un crime; et pour lui appliquer une peine réelle, il faut savoir s'il a réellement commis l'acte criminel dont il est accusé. Ici tout gît dans les faits, tout est matériel. Mais lorsqu'il s'agit seulement de conserver ou de dissoudre un être moral, des preuves, des présomptions morales suffisent : tout est métaphysique, ténébreux, inextricable. Le ministère serait plus rarement accusé des crimes qu'il aurait commis, que des espérances qu'il aurait déçues, des intérêts particuliers qu'il aurait froissés, des ambitions qu'il aurait arrêtées. Rarement coupable, il serait toujours victime. Un ministre peut repousser avec avantage l'accusation d'un crime qu'il n'a point commis; mais le ministère qu'on attaquerait par l'opinion ne peut jamais la vaincre, puisqu'il ne saurait où la frapper. Tout ministre est un agent; le ministère serait une puissance. Dans la monarchie, le ministre est l'agent du roi; l'inviolabilité du commettant fait que la responsabilité retombe sur la tête du mandataire. D'ailleurs, le roi ne peut vouloir le mal; et, par une fiction légale, les États représentatifs posent en principe qu'il ne le veut point; d'où il suit que, si le mal est fait, il ne peut être imputé à celui qui ordonne, et qu'il faut en accuser celui qui agit. Il faut donc laisser de côté cette solidarité ministérielle qui détruirait la monarchie. Avec elle, je le répète encore, si le roi nomme, la chambre des pairs dissout, et peut dissoudre jusqu'à ce qu'elle possède les ministres qu'elle désire; par où le droit de dissoudre entraine celui de nommer. Ce ne sont d'ailleurs ni le ministère ni les ministres que la chambre des députés accuse, que juge la chambre des pairs. Ce n'est point contre les hommes que la loi établit des peines; mais seulement les faits qu'elle a flétris du nom de crime. Les tribunaux ne vont jamais du coupable au forfait, mais de l'attentat au criminel. S'il en était autrement, le sanctuaire de la justice serait l'antre dévorateur du cyclope. Or, l'acte dénoncé est-il l'ouvrage du ministère entier, de plusieurs ministres, d'un seul? Voilà l'unique problème que la raison puisse proposer. Qui le résoudra? N'est-ce pas évidemment le tribunal chargé de prononcer sur ces deux questions : Ce fait est-il un crime? qui en est l'auteur? Ici les journaux, les brochures,

les projets s'évanouissent. Contre le tribunal suprême viendront se briser toutes ces spéculations qui signalent les coupables avant de connaître les crimes, et qui oublient que le crime seul produit les coupables. Si les crimes échappent au législateur, si les délits restent encore en dehors de toute pénalité, ils appartiennent toutefois à la théorie. S'ils ne rentrent pas dans le cadre d'un ouvrage consacré à la conversation, ils ont trouvé ailleurs de lumineux développements. Nous-mêmes nous avons à trois reprises porté notre pierre à l'édifice constitutionnel. Et cet édifice n'a encore ni faîte ni fondement. Pourquoi donc? Louis XVIII, monarque favorisé par la fortune, heureux par son habileté, immortel par la Charte, posa les bases indestructibles d'un système représentatif. On peut l'améliorer; c'est l'œuvre du temps et du progrès. On ne saurait le détruire, parce qu'il est, sinon le type, du moins le symbole de la grande transformation des sociétés modernes. Ce monarque voulut presque chaque année compléter son ouvrage par une loi sur la responsabilité. Il n'y put jamais atteindre. Les ministres la présentaient mauvaise, les majorités la rendaient détestable, et chaque projet, flétri par l'opinion, tombait sous le poids de la réprobation publique. La raison en est simple. Louis XIV avait régné; mais sa vieillesse, la régence et Louis XV, n'avaient pu soutenir le sceptre. Ce qui, de 1660 à 1789, avait maintenu le royaume, ce n'était plus la royauté, faute de roi; c'était l'administration créée par le grand roi. Ce qui maintint la monarchie sous la restauration, ce n'est pas la royauté; elle s'était brisée dans les champs de Waterloo avec l'épée impériale; la France vivait et vit encore de l'administration créée par l'empereur. La monarchie, quand elle existe, doit vouloir de la responsabilité, son inviolabilité est à ce prix; mais quand la monarchie n'existe pas avec ses réalités et ses prérogatives incontestées, l'État n'est plus régi que par l'administration. C'est un roi qui, ne pouvant régner, gouverne, ou des ministres qui règnent au lieu de gouverner. Cette observation explique presque tous les mystères de notre politique. Lorsque l'administration est toute dans l'État, toute loi sur la responsabilité devient impossible, elle briserait toute la hiérarchie, toute progression de commandement et d'obéissance, tous les liens sociaux que le temps et l'état des esprits ont encore respectés. Aussi, toutes les lois présentées sur cet objet avaient pour but, non d'établir une responsabilité quelconque, mais de créer légalement des ministres et des fonctionnaires irresponsables. Voilà pourquoi le pays ne voulait pas de ce que voulait le pouvoir, et pourquoi le pouvoir s'effraye encore de ce que veut le pays. Il ne faut pas se le dissimuler, la royauté est sans prestiges, sans traditions, sans culte. Elle n'a ni le panache de Henri IV, ni la soutane rouge de Richelieu, ni le manteau de pourpre de Louis XIV, ni cette épée d'un soldat qui, dans la main de l'empereur, valait plus et resplendissait mieux qu'un sceptre. La royauté, c'est quelque chose que la famille Bonaparte, Murat, Bernadotte, tous les généraux de l'Amérique du Sud ont mis pour ainsi dire au niveau de tout le monde. Elle est un fait plutôt qu'un droit et ce malheur est grand pour elle, et pour la sécurité de l'avenir. Quel est le roi d'Espagne, de Portugal, d'Égypte? L'épée le dira. La force fera le droit, et la victoire la légitimité. A une époque où tout le monde sait tout, voit tout, examine tout, juge tout, peut-on exiger pour la monarchie ce respect religieux des jours évanouis? Eh! mon Dieu, l'anathème ne pèse pas seulement sur la France révolutionnaire: avant l'échafaud de Louis XVI le fer atteignit Louis XV, Louis XIV se trouva sans asile dans son royaume. Louis XIII fut enveloppé par la révolte, et Henri IV, tombé du trône par un odieux assassinat, n'y était monté que par le meurtre de Henri III. Le monopole du crime n'appartient à aucune époque; mais avant la presse, et la participation de tous, si

non aux affaires publiques, du moins à l'examen des actes publics, le crime ou la vertu, le bien ou le mal, agissaient moins promptement, moins directement universellement sur les masses. Charles X vit que son frère avait emporté la royauté telle qu'elle était tombée des mains de Napoléon; comme Bourbon, comme chrétien, il se crut à la fois la mission et le droit de briser ses entraves constitutionnelles. Les ordonnances parurent, et le prince qui ne voulait pas descendre tomba. Malheureux prince, qui crut pouvoir faire quelque chose avec la royauté, lorsqu'il n'y avait plus de royauté! On n'a de puissance que celle qui naît de l'administration impériale, et il en sera long-temps ainsi. Il ne sut pas même agir comme gouvernement, tant il était hâté de se manifester comme roi. Rien n'était disposé, rien n'était prévu. La volonté royale jeta sur le peuple de vaines paroles, que l'action administrative ne sut pas maintenir. C'est précisément parce que la royauté en était réduite à gouverner, qu'il n'y pouvait avoir de responsabilité ministérielle. Du premier coup, c'est à l'inviolabilité que l'insurrection s'adressa, c'est à l'inviolabilité qu'on demanda compte des ordonnances contresignées par les ministres, des ordres donnés par les ministres; et, transportant à la révolte le droit de distribuer la responsabilité, une dynastie inviolable perdit le trône, et des ministres responsables ne laissèrent dans la lutte que quelques mois de liberté. Cette iniquité constitutionnelle était justice morale. Mais cet acte prouve la presque impossibilité d'une loi sur la responsabilité, puisqu'il n'a pu servir ni d'exemple, ni de leçon.—Je l'ai dit: la royauté, descendue des hauteurs mystérieuses de la monarchie, s'infiltre et se dissimule dans l'administration. Une loi sur la responsabilité qui viendrait l'atteindre dans ses derniers retranchements ferait surgir temporairement deux calamités nouvelles: la royauté en serait amoindrie, et l'administration en serait brisée. Il y aurait transformation de la royauté en une espèce de gouvernement paternel, dirigeant tout pour le bien de tous, et transformation de l'administration en agences publiques à qui chacun aurait droit de demander compte d'un dommage éprouvé ou d'un outrage reçu. Le temps de transition sera fâcheux, mais la transition est inévitable. Ce qui la retarde est bien, ce qui l'empêche est mal. Il faut y tendre insensiblement et sans secousses. Jusqu'à cette époque, nous n'aurons pas de loi sur la responsabilité, ou nous en aurons une mauvaise. Or, l'absence de loi est préférable à une mauvaise loi! Pour ma part, je suis résigné à l'une et à l'autre. Ce que les hommes me refusent, le temps me le donne toujours.

J.-P. Pagès, député de l'Ariège.

RICHESSE. Selon Hobbes, *richesse* veut dire *pouvoir*. C'est confondre la cause avec l'effet. Mais Hobbes a raison, s'il entend seulement que la richesse donne, non pas une autorité directe, mais la puissance d'obtenir tout ce qui peut s'échanger avec la chose possédée. Smith définit la *richesse* un droit de commandement sur tout le travail d'autrui; il serait plus exact de dire que c'est la faculté d'acquérir par échange le produit de ce travail offert sur le marché.—Lorsqu'on a recherché la source de la richesse, on a beaucoup différé d'opinions. Les uns ont voulu la trouver uniquement dans l'argent, c'était le système de l'école mercantile, qui date de Colbert; les autres, tout aussi exclusifs, ont placé cette source dans les seuls produits de la nature; théorie mise en honneur par la fameuse école française dite des *économistes*, l'école des Quesnay, des Turgot, des Mirabeau, le père; d'autres enfin, disciples de Smith, ont proclamé après lui qu'il n'y avait de richesse que dans le travail, parce que le travail seul servait de mesure à toutes les autres valeurs. Chacune de ces trois écoles s'est renfermée dans des principes trop restreints; elles ont eu le tort de prendre la partie pour le tout. C'est la réunion des divers éléments qu'elles avaient signalés qui concourt à former

l'ensemble de la richesse générale.—Pour qu'un objet, de ceux qu'on range parmi les capitaux, entre dans le compte de la richesse, il ne suffit pas qu'il existe matériellement; à cet égard, une chose inconnue ou délaissée est comme si elle n'existait pas. Un peuple n'est riche que des capitaux qu'il connaît et qu'il exploite. Supposez incultes les plus fertiles terres; que les mines les plus abondantes soient ignorées; la nation qui possédera ces éléments de richesse sans en tirer parti n'en recevra aucun accroissement dans sa fortune aussi long-temps que subsistera ce délaissement. — On distingue, entre les richesses, celles qui produisent de celles qui ne produisent pas. Les premières forment ce qu'on appelle le capital fixe, c'est-à-dire le capital qui donne un revenu sans changer de maître, comme la terre; les secondes composent le capital circulant; c'est celui qui ne peut rapporter de fruit qu'en étant consommé ou échangé, comme l'argent, les vivres et les autres approvisionnements propres à être usés par les hommes. — Ce n'est pas une condition essentielle de la richesse de donner un revenu ou de procurer un avantage matériel. Il y a des choses qu'il faut incontestablement ranger parmi les capitaux, bien qu'elles ne produisent aucune rente; tels sont les tableaux, les objets d'art, destinés à l'ornement et à l'agrément de la vie. Ils ne rapportent d'autre fruit que le plaisir qu'ils procurent. Aussi les appelle-t-on communément capitaux morts, désignation bien impropre cependant. Tous les besoins de l'homme ne sont pas circonscrits à la vie matérielle. N'est-ce donc pas un emploi utile de la richesse que de la faire servir au charme de l'existence, de la destiner à procurer à l'ame les jouissances les plus nobles et les plus élevées, celles qui ont leur source dans l'intelligence et dans le sentiment du beau? —On peut envisager les richesses sous quatre aspects principaux. Elles sont matérielles ou intellectuelles, réelles ou fictives. — Examinons d'abord les richesses matérielles. Il y en a de deux sortes. Les unes sont offertes par la nature, les autres sont produites par l'art des hommes. Les premières comprennent les terres, les forêts, les mines, les animaux; les secondes se composent des machines et des instruments de travail de toute espèce, des constructions et des grands travaux d'amélioration de la terre, des métaux mis en œuvre, enfin de tout ce qui a reçu de l'industrie humaine une forme nouvelle. — Il faut remarquer que toutes les richesses matérielles procèdent à la fois de cette double origine; aucune n'appartient exclusivement à l'une des deux espèces. Le produit de la nature ne devient richesse que par l'exploitation de l'homme; et l'œuvre de l'industrie a toujours pour base une matière naturelle. Le classement ne peut donc s'opérer qu'en appréciant pour chaque chose la cause principale de sa valeur. — Quelquefois le travail de l'homme ne compte que pour une part très minime dans l'exploitation des richesses naturelles; par exemple, dans la découverte des pierres précieuses, où le salaire de la recherche n'entre que pour une proportion insignifiante. Quelquefois, au contraire, un produit naturel d'une valeur tout-à-fait méprisable, acquiert un prix immense par le travail de l'homme. Il n'est pas même question ici d'un travail d'art ou d'intelligence; souvent une industrie toute matérielle suffit pour produire ce résultat. Je me bornerai à en citer une preuve, mais la plus frappante de toutes peut-être. On connaît ces ressorts de montre amenés à la ténuité d'un cheveu. Le fer qui sert à les former vaut à peine quelques centimes la livre; mais cette même livre de fer, préparée en ressorts, représente une valeur de plus de quatre cent mille francs. Dans ce cas, la part de l'industrie dépasse dans une proportion infinie la part de la nature. — Par opposition aux richesses matérielles, il y a les richesses intellectuelles, c'est-à-dire celles qui résident purement dans les facultés de l'esprit. Quelquefois la nature seule les donne directement en dot à

certains hommes, prodigue, lorsqu'elle crée leur intelligence, comme lorsqu'elle forme l'or et les diamants. Il y a des esprits éminents, des génies exceptionnels, qui ont une valeur propre en dehors de toute éducation; il y a des hommes qui naissent grands poètes, grands orateurs, grands guerriers. — Mais c'est l'exception. Plus habituellement, la richesse intellectuelle s'acquiert par le bienfait d'une éducation libérale. Lorsque, par des avances de temps, de travail, et souvent d'argent, on s'est initié à la connaissance d'une profession intellectuelle, on s'est constitué un capital véritable, quoique d'un ordre particulier. L'homme versé dans l'art de construire, de naviguer, de guérir ou d'instruire, celui qui sait les lois, celui qui peut expliquer les problèmes de l'économie ou de la politique, tous ceux-là possèdent une fortune intellectuelle qui prend réellement place dans l'ensemble de la richesse. —Ici, je ne peux pas m'empêcher de faire remarquer une erreur bien étrange du code électoral de la France. Notre loi d'élection, on le sait, fonde les droits politiques sur la propriété, qu'elle regarde comme la seule présomption légale de capacité et d'indépendance. C'est une base parfaitement raisonnable et légitime. Mais par la plus fausse application d'un excellent principe, d'un principe vraiment social, la loi n'a admis à la jouissance des droits politiques que la richesse matérielle, et elle en a exclu la richesse intellectuelle. Sans développer ici les raisons d'un ordre particulier qui font de cette disposition une faute capitale, tout en restant dans l'esprit et dans les principes de la loi, il suffira de dire qu'une telle exclusion n'a pu être dictée que par une science économique bien peu avancée. On vient de le voir, et cela d'ailleurs n'a pas besoin d'être prouvé, la richesse intellectuelle constitue un véritable capital, une propriété réelle. Celui qui, à force d'études et de dépenses, s'est acquis une profession libérale, s'est approprié un fonds d'une valeur tout aussi incontestable qu'une terre ou un établissement de commerce, bien que ce fonds soit d'une nature différente. Ainsi, au point de vue même de la loi électorale, pour que cette loi soit logique, il faut qu'elle développe son principe, et qu'elle admette la richesse intellectuelle au partage des droits politiques. Sur ce point, le pays est plus avancé que la loi; aussi, pour que justice soit rendue, on peut dire qu'il n'y a plus désormais qu'une question de temps, et que l'adjonction des capacités est une cause aujourd'hui gagnée dans l'opinion.— La richesse intellectuelle a des inconvénients particuliers. Elle ne peut pas se mesurer exactement, elle n'est pas susceptible d'être transmise à la famille; elle périt avec son possesseur. Mais aussi elle a des avantages qui lui sont propres. Elle ne peut être ni ravie ni perdue; elle est à l'abri des révolutions, des banqueroutes, des sinistres de toutes sortes. Elle suit partout son possesseur, et elle dure autant que l'intelligence de celui-ci. C'est la plus indépendante et la plus noble des fortunes. — Il y a donc des richesses matérielles et des richesses intellectuelles. Il faut maintenant distinguer, entre les richesses, celles qui sont réelles de celles qui sont fictives.—Au premier aperçu, rien ne semble plus facile que de reconnaître la différence entre les capitaux réels et les capitaux fictifs. Le caractère matériel, l'existence saisissable des uns paraissent les séparer, par des signes incontestables, des autres, qui n'ont d'autre base que le commun consentement des hommes. Cependant, de profondes dissidences ont éclaté entre les économistes qui ont voulu tracer cette démarcation, et ces dissidences sont loin d'avoir entièrement cessé. — Un des caractères distinctifs des richesses réelles, c'est de consister en un corps, comme est une terre, une maison, une machine. Ainsi, tout capital qui est matériel doit être rangé, par cela seul, dans la richesse réelle. Mais il faut bien remarquer que ce caractère, s'il est certain, n'est pas cependant essentiel; qu'en d'autres termes, il y a des capi-

taux réels qui ne le reproduisent pas; telles sont les richesses intellectuelles dont il vient d'être parlé. — Une règle plus générale, et la seule infaillible peut-être pour reconnaître les richesses réelles, c'est d'examiner si l'objet dont on recherche la nature a une valeur intrinsèque en dehors de toute convention des hommes. Tout ce qui n'est pas dans cette condition doit être rejeté dans la classe des capitaux fictifs. — Parmi les richesses réelles, il y en a qui sont entièrement positives, parce que le rapport de leur valeur avec tous les autres objets d'échange est constant et reconnu. On peut calculer d'une manière précise combien il faut de blé, d'huile ou de vin pour payer un bœuf, une maison, un navire. Mais il y a d'autres capitaux dont la valeur est moins fixe, et est déterminée en grande partie par la convention, bien que ce soient certainement des capitaux réels. Le prix d'un bon tableau se détermine par mille circonstances extérieures. Et cependant, malgré toutes les variations que peut éprouver sa valeur vénale, il est impossible de nier qu'il ait une valeur propre et intrinsèque. Aussi, toutes les éventualités qui peuvent modifier son cours dans le commerce n'empêchent pas que ce tableau soit un capital réel; à la différence d'un billet de banque, qui, cessant d'être monnaie, n'est plus qu'un chiffon de papier. — Il y a des richesses qu'on a long-temps rangées à tort parmi les capitaux fictifs, ce sont les pierres précieuses, l'or et l'argent. — Par le salaire de leur recherche et de leur extraction, par le travail de leur taille, les pierres précieuses représentent déjà une grande valeur industrielle. Elles ont en outre leur rareté et leur beauté admirable; double qualité que les hommes priseront toujours très haut. — L'or et l'argent sont non seulement les plus beaux, mais aussi les plus utiles des métaux. Le fer seul l'emporte sur eux sous le rapport de l'utilité. Peut-être même ne doit-il cet avantage qu'à son extrême abondance, qui permet de l'appliquer aux usages les plus variés; tandis que la grande rareté de l'argent, et surtout de l'or, n'a guère permis de destiner ces métaux précieux qu'aux objets de luxe et à la monnaie. Et néanmoins, malgré l'élévation de prix qui empêche que leur application devienne vulgaire, la qualité que seuls ils possèdent d'être à peu près incorruptibles rend inestimable leur emploi dans une infinité d'occasions. La valeur attribuée d'un commun accord à l'or et à l'argent, n'est donc pas de convention comme on l'a répété si souvent; elle est basée sur l'utilité la plus grande, la plus incontestable, sur les qualités qui leur sont propres, sur le privilége qu'ils ont de ne pouvoir être remplacés par aucun métal pour certains emplois essentiels. — La plupart des économistes n'ont pas assez tenu compte de cette vérité que l'or et l'argent avaient une valeur intrinsèque. Enfin, ce qui a achevé de porter la confusion dans les esprits sur la véritable nature de cette sorte de capitaux, c'est l'emploi constant qu'on a fait de l'argent et de l'or pour former le signe monétaire; emploi tellement exclusif que leur nom est devenu synonyme de *monnaie*, et entraîne la même signification. — Il n'est pas inutile d'expliquer l'origine de la monnaie. On en comprendra mieux comment certaines idées très fausses ont pu insensiblement prévaloir touchant la nature des métaux qui servaient à la former. — Dans les transactions des hommes, il n'y a, à proprement parler, qu'un seul contrat, l'échange. Toutes les choses qui sont dans le commerce ont chacune une valeur propre qui correspond à une unité idéale corrélative; ainsi, lorsque deux objets équivalent exactement à la même unité, ils ont la même valeur, et peuvent être monnaie l'un de l'autre. — Mais la difficulté de trouver des choses ayant une valeur rigoureusement égale conduisit à examiner s'il n'existait pas certains objets susceptibles, par leur facile division, de proportionner leur unité à l'unité de tous les autres. Les métaux surtout offraient cet avantage; les

monnaies furent inventées et devinrent le moyen d'échange le plus commode et le plus usité. Avec le temps, leur emploi universel fit tomber dans une erreur assez commune ; on prit le symbole pour la chose signifiée. Les monnaies représentaient l'unité de toutes les valeurs dont elles étaient l'expression la plus exacte ; on finit par les considérer comme étant cette unité elle-même. Enfin, on alla plus loin encore ; on en vint à attacher à l'argent l'idée de quelque chose d'abstrait, et on finit par considérer comme signe ce qui était en réalité un équivalent. — Long-temps cette doctrine erronée a régné sans contestation. C'était donc une théorie universellement acceptée que le numéraire n'était qu'un signe, et qu'il n'avait d'autre valeur que celle que lui prêtait le commun consentement des hommes. On le rejetait ainsi du rang des capitaux réels pour le faire descendre à la condition de richesse fictive. C'était une erreur matérielle. Cependant, encore aujourd'hui, il s'en faut de beaucoup que le préjugé ait tout-à-fait disparu, et que des opinions plus saines aient complètement triomphé. Beaucoup d'économistes, et parmi eux quelques esprits des plus distingués, persévèrent encore dans les mêmes erremens. Pour ne citer qu'un ouvrage assez récent, émané d'un homme de la plus grande autorité en pareille matière, la doctrine que la monnaie n'est pas un capital véritable, est soutenue dans le beau travail de M. Thiers, sur Law et son système. (Voy. ce *Dictionnaire* tome XXXVI, page 179). — Je rapporterai ici les paroles de M. Thiers, parce qu'elles résument très bien l'opinion d'une école nombreuse. « Law confondait les capitaux avec le numéraire, qui est leur moyen d'échange..... Il s'imagina que l'abondance du numéraire était la cause de la richesse des États. Il s'engagea dans une erreur.... Il crut que la prospérité d'un pays tenait à la masse du numéraire. Quand on augmente dans un pays la masse du numéraire, sans augmenter en proportion la masse de toutes choses, on ne fait qu'élever les prix sans accroître la richesse, parce qu'une plus grande quantité d'espèces se balance avec la même quantité d'objets achetables. » — Voilà donc la doctrine de la distinction entre les capitaux et le numéraire, nettement professée. Mais est-il besoin de répéter encore qu'il n'y a entre les richesses en général et les métaux précieux en particulier, d'autre différence que celle qui existe entre le genre et l'espèce ? Encore une fois, le numéraire n'est pas exclusivement un capital ; mais, cependant, il en est un d'une valeur intrinsèque, et il doit être rangé parmi les richesses réelles, tout aussi bien que les terres, les vaisseaux, les denrées. — Certainement Law était dans l'erreur lorsqu'il pensait que le numéraire seul constituait la richesse d'un état, et que rien ne pouvait en être l'équivalent. Mais il était tout-à-fait dans le vrai en pensant qu'un pays pouvait être riche avec de l'argent seulement, encore bien qu'il fût privé de toute autre sorte de capitaux. En effet, la contrée en possession d'une très forte masse de métaux précieux peut s'approvisionner de tout ce qui lui manque chez les peuples voisins ; et si la somme de numéraire est telle, qu'une fois tous ces approvisionnements payés il reste encore une grande quantité d'argent dans les mains des habitants, alors ce pays est réellement riche. Car, après avoir pourvu à tous ses besoins, il est encore en possession du plus puissant moyen d'échange ; il lui reste le plus énergique levier, et il peut à volonté l'appliquer, soit chez lui, soit chez ses voisins. — C'est une grave erreur de croire que les prix s'élèvent indéfiniment en raison directe de l'accroissement des capitaux. Cela n'arrive que dans quelques circonstances exceptionnelles et transitoires. Mais dans une situation normale, les prix ne s'élèvent qu'en raison des demandes sur le marché, c'est-à-dire en raison de la consommation. L'action de la concurrence s'oppose à ce qu'il en soit autrement. Un

Etat qui s'adresse aux contrées voisines pour ses approvisionnements élèvera naturellement la valeur des marchandises dont il aura besoin. Mais si on fait distraction des frais de transport et des salaires légitimes de l'opération, l'augmentation dans le cours de ces marchandises sera aussi considérable dans les pays producteurs que dans le pays consommateur; et aussitôt que le prix se sera mis en équilibre avec l'accroissement de la consommation, le mouvement ascendant de ce prix cessera. Loin donc que les denrées dictent la loi au numéraire, celui-ci, au contraire, reste le maître de s'échanger aux meilleures conditions contre les denrées, puisqu'en appelant sur le marché la concurrence, il rendra impossible toute prétention exagérée. — Toutes ces déductions sont d'une exactitude matérielle. Il faut donc en conclure qu'un peuple qui accroît la masse de ses métaux précieux devient par cela même plus riche, tout aussi effectivement que s'il augmentait le produit de ses terres ou le nombre de ses instruments de travail. En effet, il est évident qu'avec cette quantité plus grande de numéraire il peut s'approvisionner dans une plus forte proportion de tous les objets qui sont dans le commerce. — Cela ne cesserait d'être vrai que si, par des droits ou des prohibitions, le pays en possession du numéraire fermait son marché aux produits étrangers; dans ce cas, les prix s'élèveraient en raison de l'abondance de l'argent. Mais dans cette hypothèse encore, la cause réelle de l'accroissement des prix ne serait pas dans cette abondance, elle serait dans les prohibitions. — L'Angleterre offre un exemple remarquable d'un pareil état de choses. En Angleterre, le grain, et en général la subsistance du peuple, se paie très cher. Par divers motifs politiques, dont le plus apparent est l'intérêt des classes qui sont au pouvoir, et qui possèdent les propriétés foncières, on a frappé de prohibitions ou de droits excessifs l'introduction des grains étrangers. La variété des cultures, la population incessamment croissante; d'un côté la diminution dans la production, de l'autre l'augmentation dans la consommation; mais plus que tout le reste, le défaut de concurrence, ont nécessairement élevé le prix des subsistances. Sans aucun doute, la grande abondance du numéraire a favorisé cette élévation de prix. Mais s'il est vrai que l'Angleterre paie très cher parce qu'elle a beaucoup de numéraire, il est très vrai aussi qu'il ne dépendrait que d'elle d'acheter à meilleur compte, en ouvrant ses marchés à la concurrence étrangère, et qu'ainsi elle obtiendrait une plus grande quantité de denrées avec la même somme d'argent.— Enfin, mieux que tous les raisonnements, l'expérience démontre qu'un État d'un territoire stérile et borné peut arriver à une grande richesse par la seule possession des métaux précieux. Dans l'antiquité, Tyr et Carthage; dans les temps modernes, Venise, la Hollande, ont dû à l'accumulation du numéraire une haute splendeur. On peut en dire autant de l'Espagne, puisqu'à l'époque de sa puissance elle négligeait ses richesses naturelles; et l'Angleterre même fournit un exemple contemporain de la même vérité; en effet, sa fortune est hors de toute proportion avec l'étendue et la fertilité de son territoire. — Parmi les états modernes que je viens de citer, deux surtout, la Hollande et l'Espagne, ont été riches par la seule abondance de leurs capitaux monnayés, indépendamment de leurs sources propres d'opulence. Mais il y avait entre les deux nations une grande différence dans la manière dont elles entraient en possession des métaux précieux, et il en résultait des conséquences dignes d'être remarquées. — L'Espagne recueillait l'or et l'argent; c'était sa nature de récolte. Mais comme ce produit ne se consomme presque pas, la masse en augmentait chaque année. Dès lors, par une loi commune à toutes les productions, à mesure que cette sorte d'objet d'échange se multipliait, elle perdait de sa valeur, par cela seul qu'elle se présentait en plus grande abondance

sur le marché. Ainsi, il y avait dans le mode même de production des richesses de l'Espagne une cause de détérioration. — La Hollande, au contraire, ne se livrait pas à l'extraction des métaux précieux. Elle se bornait, par son commerce de commission et d'économie, à faire affluer chez elle le numéraire des autres états, sans en jeter continuellement de nouveau dans la circulation. Ainsi, plus elle en accumulait, moins les autres en possédaient; et la valeur de cette sorte de capitaux augmentait entre ses mains en raison de leur rareté plus grande sur les marchés étrangers. — La Hollande était donc dans les conditions les meilleures pour l'acquisition de la richesse en numéraire. Plus elle était opulente, plus le mode par lequel elle accroissait sa masse de capitaux tendait à agrandir encore son opulence. La prospérité de l'Espagne devait, au contraire, décroître sans cesse, puisqu'elle ne pouvait développer son élément de richesse sans l'avilir, et qu'en augmentant l'abondance de son moyen d'échange, de ses métaux, elle en diminuait nécessairement la valeur. Cette affluence, toujours plus grande de numéraire qui enrichissait la Hollande, tendait donc au contraire à appauvrir l'Espagne.—Les progrès de la science économique rangent donc désormais parmi les richesses réelles l'or, l'argent, et beaucoup d'autres valeurs que des connaissances moins avancées rejetaient dans la classe des capitaux fictifs. Maintenant, après avoir constaté le caractère des richesses réelles, il reste à examiner la nature et les conditions d'existence des richesses fictives. — Le nom même de ces capitaux en indique assez bien l'essence. Ce sont toutes les valeurs purement de crédit, toutes celles qui n'ont d'autre base que la confiance, qui ne forment aucune richesse intrinsèque, et qui n'ont de prix que par le consentement ou la convention; tels sont les effets de commerce et les billets des banques de circulation. Ainsi, un négociant qui n'a que cent mille francs, et qui, au moyen de sa signature et de la confiance qu'elle inspire, fait pour deux cent mille francs d'affaires, ce négociant, dis-je, opère avec un capital réel de cent mille francs et un capital fictif de cent mille francs. De même, lorsqu'une banque, avec cent millions de réserve, émet deux cents millions de billets, cette banque met en circulation une masse fictive de cent millions. Cela n'empêche pas d'ailleurs que très fréquemment ces capitaux fictifs ne remplissent tout-à-fait l'office de capitaux réels, et n'en tiennent complètement lieu. Lorsque le commerçant fait honneur à sa lettre de change, lorsque la banque rembourse son billet, le détenteur de ce billet ou de cette lettre de change en retire le même profit que d'une somme équivalente de numéraire. Mais qu'une banqueroute survienne, alors paraît le caractère fictif de ces valeurs. La richesse s'évanouit, et il ne reste qu'un titre sans force, une feuille de papier qui ne représente plus rien. — Les capitaux fictifs ne valent que comme moteurs des forces productives de la société. Définir ainsi leur véritable destination, c'est faire pressentir leurs avantages, leurs inconvénients, et l'abus qu'on en peut faire.— Il est inutile de s'arrêter sur les richesses fictives que crée un simple particulier. Le négociant, toujours surveillé par la vigilance inquiète des gens qui traitent avec lui, ne peut guère abuser de son crédit; ceux qui se laisseraient surprendre, n'en devraient accuser que leur négligence ou une confiance déplacée. D'ailleurs, les opérations restreintes d'une personne privée ne sauraient fournir l'occasion d'observer les grands phénomènes des capitaux fictifs. — C'est principalement dans les banques qu'il faut étudier les lois de la richesse fictive. Là seulement se développe en entier le principe de sa génération, le mécanisme de sa puissance; là aussi se trouve l'exemple des terribles conséquences de son abus. — Les banques peuvent être de deux sortes; il y a les banques de dépôt et les banques de circulation. Les premières, dont l'usage trop borné est à peu près abandonné aujourd'hui, reçoivent

les dépôts; en retour, elles en donnent une reconnaissance qui tient lieu de numéraire et qui sert pour les paiements. Les secondes, presque seules usitées depuis que la théorie du crédit est mieux connue, reçoivent les effets des commerçants, en les échangeant contre leurs billets qui valent comme monnaie. Leurs opérations sont donc fondées sur l'escompte des effets du commerce et sur la circulation de leurs propres effets. — Il y a trois principes qu'il faudrait toujours observer dans l'organisation des banques de circulation. Elles devraient posséder une forte réserve métallique; on ne devrait jamais les multiplier au point qu'elles se fissent concurrence; elles ne devraient pas être autorisées à créer des billets représentant des sommes trop minimes. — Je viens de le dire, les banques reçoivent des valeurs métalliques ou des valeurs de crédit, et donnent en retour du papier qui prend cours comme monnaie; c'est une délégation sur elles-mêmes, toujours exigible, toujours échangeable contre de l'argent. Dans la création de ce papier-monnaie, sont les avantages qu'elles présentent; mais là aussi est leur danger; comme elles peuvent émettre plus de billets qu'elles n'ont de capitaux, lorsque cette émission est faite avec une extrême prudence et qu'elle ne dépasse pas une limite très restreinte, elle procure évidemment des résultats utiles; elle donne plus de mouvement aux affaires; elle remédie à la rareté accidentelle du numéraire, et elle prévient les temps d'arrêt qui en seraient la suite. Un autre avantage du papier, et c'est le plus incontestable, c'est qu'il supplée à la multiplication des capitaux, en rendant la circulation plus facile et plus rapide. Mais il y a un péril à éviter. Les banques, pour augmenter leurs bénéfices, sont toujours entraînées à étendre leurs opérations au-delà de ce qu'autorise leur réserve. Si on ne les contient pas, elles peuvent occasionner d'énormes fluctuations dans le prix de tous les objets, qui ne se balancent plus qu'imparfaitement avec un numéraire sans cesse variable. Et si la confiance détruite fait rapporter subitement des masses de billets, il peut en résulter d'insurmontables difficultés, la ruine même pour les banques, et de terribles secousses pour le crédit. Les établissements de circulation doivent donc être assis sur une réserve suffisante; il ne faut pas qu'ils puissent étendre leurs opérations au-delà d'une limite proportionnelle fixée dans leurs statuts. — Les meilleurs esprits deviennent chaque jour plus unanimes pour demander que les banques ne puissent pas se faire concurrence. Il n'en peut résulter que des désastres, parce qu'elles forcent leurs opérations pour s'écraser mutuellement, et que les émissions désordonnées de papier qui en sont la suite, entraînent infailliblement de dangereuses perturbations dans les affaires. Vainement objecterait-on, même dans les pays les plus impatients de tout frein, qu'il y aurait dans une telle restriction atteinte à la liberté de l'industrie. Il s'agit, non pas du droit de faire la banque, mais de celui de battre monnaie. Or, un état n'est pas tenu de se dessaisir sans condition d'un tel droit. — Il y a aussi des raisons décisives pour ne pas tolérer la création de trop faibles billets; ils se décréditent trop facilement. Comme ils pénètrent partout, ils élèvent la valeur de toutes les denrées, parce que la concurrence ne peut pas les suivre sur les petits marchés, et ils soumettent cette valeur à leurs fluctuations. Il ne faut pas d'ailleurs substituer le papier au métal pour les petits paiements, parce que, ceux-ci étant les plus nombreux, ils servent à maintenir le rapport des prix. — Aussi souvent qu'on a méprisé ces principes, il en est résulté des malheurs, et quelquefois même les plus épouvantables catastrophes. — Entre tous les exemples des dangers qu'entraîne le développement abusif des richesses fictives, il y en a deux qui resteront à jamais fameux. Notre histoire fournit le premier de ces exemples; c'est le système de Law sous la régence. Les États-Unis d'Amérique viennent d'offrir le second,

non moins éclatant; l'écroulement simultané de toutes leurs banques et de tout leur crédit. Ces deux crises sans égales, amenées par des fautes analogues, doivent être soigneusement étudiées lorsqu'on veut sonder à fond les mystères du crédit public. — Les bases premières du système de Law n'étaient pas déraisonnables. Peut-être trop avancé pour l'époque et le pays où il devait être appliqué, le plan primitif du fameux Écossais ne serait point désavoué par la science économique actuelle. Mais l'exagération de la puissance du crédit, l'abus dans l'emploi des capitaux fictifs, ont amené cette effroyable chute. Ceux qui désireront connaître dans tous ses détails cette mémorable opération financière devront lire l'excellent article de M. Thiers que j'ai cité plus haut. — L'événement des États-Unis n'est pas moins digne d'attention. Accompli sous nos yeux, il doit nous être du plus utile enseignement. — La ruine du commerce américain a été marquée d'un caractère exceptionnel. Bien que précipitée par l'action violente et irréfléchie du gouvernement, elle avait été préparée par les fautes des particuliers, et elle n'a été amenée ni compliquée par aucune perturbation politique, par aucun embarras financier dans l'État. Il y a quelques années, les citoyens de l'Union, dédaignant les trésors naturels que la Providence avait placés dans leurs mains, se sont mis tous ensemble à poursuivre des richesses fictives. La plus incroyable fureur d'agiotage les a saisis; ils ont spéculé sur tout. La leçon ne s'est pas fait attendre. A la première secousse, toutes ces fortunes, basées sur des fictions, se sont écroulées; les richesses fictives se sont évanouies comme de la fumée. Le pays tout entier avait pris part à la faute, le pays tout entier en a subi la peine. Les sommes perdues dans les faillites se sont comptées par centaines de millions; au dedans et au dehors, tous les rapports commerciaux ont été bouleversés. — Mais toutes ces fautes du commerce américain, qui ont été suivies d'une leçon si terrible, avaient pour cause une faute première : c'était l'extension irréfléchie des capitaux fictifs; en un mot, la mauvaise organisation des banques des États-Unis. — On a cru long-temps que le numéraire n'était que le signe des valeurs; c'était une erreur. On l'a vu plus haut, la monnaie métallique n'est pas seulement un symbole, elle est un équivalent. Mais, en revenant de cette erreur, on est tombé dans une autre. Comme le numéraire constitue un des éléments de la richesse publique, on a pensé qu'il suffisait de le multiplier pour accroître, dans la même proportion, la fortune du pays; et comme on ne peut pas faire affluer à volonté l'or dans une contrée, on a cru qu'on pouvait arriver au même résultat en lui substituant des valeurs fictives. De là le système de la propagation indéfinie des banques. — Les Américains ont embrassé avec ardeur et sans contrôle cette théorie erronée. Les banques peuvent, en effet, suppléer, jusqu'à un certain point, aux métaux; mais elles ne le font utilement que dans les conditions et dans les limites indiquées plus haut. Au delà, il n'y a que ruine. Or, les États-Unis, dans la fondation de leurs établissements de crédit, n'ont respecté aucune de ces lois. — En Amérique, le principe vital de la réserve métallique a été complètement éludé. Les banques les plus solides n'offraient cette garantie que dans la proportion du quart de leurs émissions : beaucoup d'autres, dans la proportion du huitième seulement; d'autres enfin poussaient l'audace, disons mieux, la folie, jusqu'à n'avoir en métaux que le treizième de leurs billets. Et ce gage, déjà si vain par son insuffisance, devenait tout-à-fait illusoire par le peu de sincérité qu'on mettait à l'assurer. Presque jamais le dépôt prescrit par les statuts ne s'opérait en entier. En voici un exemple frappant : le mieux organisé des établissements de crédit de l'Union, l'ancienne Banque des Etats-Unis, avait été constituée avec un capital de 54 millions de francs. L'État avait souscrit pour un cinquième; mais il n'avait pas de fonds. Il fut censé avoir emprunté à la banque

2 millions de dollars; et comme de son côté la banque n'avait pas non plus d'argent à prêter, elle ouvrit à l'État un crédit dont celui-ci payait six pour cent d'intérêt, mais qui lui donnait droit au dividende des actions. Ainsi l'opération était fictive des deux côtés, et cette fiction s'est renouvelée lors de la création de la dernière banque des États-Unis en 1816. — On peut juger, d'après ces faits, de ce qui se passait pour les établissements moins surveillés. Les banques étaient autorisées à émettre leurs billets aussitôt après le versement de la première part des actions. Ce premier versement était le seul qui eut lieu en numéraire; les paiements subséquents se faisaient avec les propres billets de la banque nouvelle, dont les actionnaires obtenaient l'avance sur dépôt d'actions ou d'après un crédit qui leur était ouvert. Il n'y avait donc rien de réel et de sérieux dans ces opérations, et cependant on n'eût peut-être pas cité dans tous les États-Unis une seule exception à cette manière de créer les banques. — Nous donnerons une dernière preuve de l'inconcevable défaut de surveillance de la part du pouvoir dans ces matières qui touchaient cependant à la foi publique. Il a été constaté, en 1830, par une enquête parlementaire du sénat de Massachussett, que la banque de Sutton s'était établie sans aucun capital en empruntant pour un jour le numéraire vérifié par les commissaires du gouvernement. — On comprend sans peine que des établissements si légèrement fondés étaient hors d'état de résister à la première commotion. Aussi comptaient-ils déjà de nombreux désastres avant la dernière grande catastrophe. En 1814, toutes les banques des États-Unis avaient suspendu leurs paiements; en 1818, beaucoup avaient été ruinées, ainsi qu'en 1828, et il y eut alors interruption partielle dans le remboursement des billets. On n'a pas oublié que, dans la dernière crise, il y a eu de nouveau cessation complète de paiement. Enfin, dans l'espace de 20 ans, et sans faire entrer en compte les résultats du grand bouleversement de l'an passé, bouleversement dont la liquidation n'est pas encore terminée, 160 banques environ avaient fait banqueroute. Déplorables fruits du défaut d'une réserve métallique suffisante. — A tant d'imprudence opposons un exemple de haute sagesse. La banque d'Angleterre, dont le crédit repose sur la juste confiance qu'inspire une existence de 144 ans, mesure ses opérations de telle sorte que jamais sa réserve n'est inférieure au tiers de ses émissions. Ajoutons, pour preuve du progrès des vrais principes, que les meilleurs économistes de la Grande-Bretagne, ainsi que ses plus habiles banquiers, trouvent encore trop faible cette puissante garantie. Ils expriment le vœu que la circulation ne dépasse jamais le double de la réserve. — Les Américains n'avaient pas montré plus de prévoyance en autorisant trop de banques. Tous les grands centres commerciaux de l'Union et même d'assez petites places en comptaient plusieurs qui se faisaient concurrence. Les effets de cette concurrence étaient désastreux. Chacun de ces établissements, pour écraser ses rivaux, émettait des quantités énormes de billets qu'il cherchait à substituer à ceux de ses concurrents, et s'il parvenait à rassembler une partie considérable de leur papier, il le présentait en masse au remboursement, ce qui déterminait la ruine des établissements les plus faibles, et par suite de fortes commotions dans le crédit. Ce fut la cause de la grande crise de 1828, lorsque la Banque des États-Unis, avec une déloyauté qu'eût dû lui interdire sa position, employa cette manœuvre pour tuer les banques inférieures. La concurrence entraîne d'ailleurs d'autres dangers bien plus graves encore. Pour s'attirer la faveur, chaque banque doit montrer plus de facilité à l'escompte. L'abondance de capitaux fictifs qu'amènent toutes ces causes excite l'esprit d'agiotage : on a vu avec quelle fureur cette passion s'était développée aux États-Unis. En outre, au moment des émissions, la trop grande quantité de signe monétaire fait monter subi-

tement le prix de toutes les denrées : de ce renchérissement naît une grande difficulté pour écouler sur les marchés étrangers ces mêmes denrées, qui ne peuvent plus supporter les frais du transport. Dès que les échanges se ralentissent, il y a nécessité, pour acheter au dehors, d'exporter le numéraire. Mais le retrait du numéraire force les banques à restreindre leurs émissions : aussitôt la rareté du signe monétaire fait tomber les prix aussi brusquement qu'ils s'étaient élevés. Par suite de cet agiotage, toutes les valeurs varient donc avec la plus grande rapidité : les propriétaires, les fermiers manquent de base pour leurs transactions, les établissements industriels tombent, les ouvriers restent sans travail et la prospérité publique éprouve les plus graves perturbations. C'est l'histoire des événements qui viennent de s'accomplir aux États-Unis. — J'ai déjà signalé les motifs qui interdisaient la création de trop faibles billets. En Amérique, ce principe n'a pas été respecté plus que les autres. La banque des États-Unis mettait en circulation du papier de cinq dollars (27 fr. 10 c.), et beaucoup d'autres faisaient descendre le taux de leurs billets jusqu'à un demi-dollar seulement (2 f. 71).—Après avoir étudié la déplorable organisation des banques américaines, on comprend toutes les folles spéculations quelles ont fait naître, et on n'est plus surpris de la catastrophe qui a suivi. Il ne reste plus qu'à rechercher les causes qui ont précipité l'événement.—Le pays, écrasé par une effroyable masse de mauvais papier, et compromis par tant d'entreprises extravagantes, avait besoin d'être secouru par son gouvernement. Il fallait à tout prix empêcher le mal de s'étendre davantage; il fallait à tout prix y remédier. Mais la tâche était immense. Au point où en étaient les choses, il eût fallu une concorde inaltérable, une souplesse extrême pour tourner les obstacles, et surtout les plus grands ménagements : peut-être alors, en ne précipitant rien, n'eût-il pas été impossible de prévenir une catastrophe. Le président Jackson entreprit cette tâche; mais son caractère rude et entier, et en même temps sa faiblesse à caresser les caprices et les préjugés de la multitude, en faisaient l'homme le moins propre à cette œuvre. — Le général Jackson a commencé par une faute capitale. Entraîné par la violence de ses passions, il a dirigé ses premiers et ses plus rudes coups contre le seul établissement qui eût pu l'aider à réparer le mal. Entre toutes les banques de l'Union, il en était une puissante et célèbre, la Banque des États-Unis. Ni par son organisation, ni par sa manière d'opérer, elle ne justifiait entièrement, on vient de le voir, la faveur dont elle jouissait en Europe ; mais c'était une forte institution qu'il fallait contenir et non pas renverser. On sait quelle immense influence son vaste développement, ses nombreuses succursales, les intérêts qu'elle représentait, lui donnaient sur les affaires commerciales et sur la marche du gouvernement. Il faut avouer qu'elle abusa de sa position. Elle eut le tort de chercher à devenir un pouvoir dans l'état, au lieu de se borner à rester le premier établissement de crédit. Ses rivaux en politique et en finances se soulevèrent contre sa domination : on cria de toute part à l'aristocratie. Ce mot, si effrayant dans une république démocratique, souleva dans le peuple une grande animosité contre la Banque des États-Unis. Le général Jackson, forcé de flatter son tyran, peut-être imbu lui-même des préjugés populaires, attaqua la Banque corps à corps : il chercha à l'abattre, tandis qu'il fallait simplement la maîtriser, et ensuite s'en servir pour opérer la révolution financière. — Ce ne fut pas la seule faute de l'ancien président. Pour réaliser son plan, il eut recours à deux mesures principales. Il ordonna le retrait des sommes considérables que l'État avait en dépôt à la Banque des États-Unis, et il imposa l'obligation de solder en argent les terres achetées au gouvernement. Ces dispositions étaient prises au moment où plusieurs états forçaient très sagement les

banques à supprimer les plus petits billets, et un rapport au congrès, fait en 1831, n'estimait pas à moins de 38 millions de francs la masse du papier au-dessous de cinq dollars. On voit tout de suite que ces mesures étaient en contradiction les unes avec les autres, et que celles du général Jackson allaient directement contre leur but avoué, le rétablissement de la circulation en numéraire. Au moment où on voulait amener les banques à restreindre leurs émissions, ne fallait-il pas évidemment, non seulement leur laisser toutes leurs ressources, mais même leur en assurer de nouvelles? Loin de là, le général choisit cet instant pour opérer le retrait des dépôts de la banque principale : ce fut alors qu'il entraîna les métaux hors des grands centres d'affaires, qu'il les relégua aux derniers confins de l'État, en en rendant l'emploi forcé pour l'achat des terres. Il a lié ceux qu'il fallait obliger de marcher. — La pensée avouée du général Jackson, de rétablir la circulation métallique, était une pensée hautement politique. Au point où le désordre était arrivé, il fallait un remède. Mais la main dure et despotique du soldat, son esprit passionné et ennemi des tempéraments, ont aggravé le mal au lieu de le réparer. Et après avoir été témoin de cet horrible désastre, sans précédents dans les annales du monde commercial, on reste convaincu qu'il ne pouvait rien arriver de pire aux États-Unis que la catastrophe dans laquelle les a précipités leur inflexible président. — Après la chute du système de Law, la banqueroute de l'Amérique est le plus formidable exemple des dangers qu'entraîne l'emploi immodéré des capitaux fictifs. Puisse la leçon n'être pas perdue pour les peuples qui suivent la carrière de l'industrie! — On a souvent avancé que les dettes publiques constituaient une véritable richesse pour un état. Jamais une charge ne sera une richesse, même fictive. A la vérité, une dette fort restreinte n'est pas sans quelques avantages, mais ces avantages sont à peu près exclusivement d'un ordre politique. Il est également vrai que si une masse considérable de rentes disparaissait trop rapidement il en pourrait résulter les plus graves altérations dans les rapports de la richesse générale. Mais cela prouve seulement combien toutes les parties de la fortune publique sont solidaires. Le moindre trouble dans la circulation sur un des points occasionne aussitôt une commotion universelle. Mais, comme les dettes ne rapportent pas par elles-mêmes, comme elles ne forment un capital pour le créancier qu'en grevant d'un capital égal l'État débiteur, et que la partie fructueuse de ce capital, l'intérêt, ne se produit que par l'impôt prélevé sur les économies de la nation, ce ne sera jamais là une véritable richesse; et, quoi qu'on en ait pu dire, toutes choses étant d'ailleurs égales, un pays qui ne devra rien sera toujours plus riche qu'un pays endetté. THÉODORE BENAZET.

ROTHSCHILD (Maison de). Le fondateur de cette maison fut Mayer-Anselme Rothschild. Mayer Rothschild naquit en 1743, à Francfort-sur-le-Mein. Il n'avait que 11 ans quand la mort lui enleva ses parents. On le plaça alors à l'école de Furth, car il voulait se consacrer à l'enseignement. Mais il ne tarda pas à changer de vocation, et après avoir étudié quelques années à Francfort les diverses branches de la science commerciale, il obtint un emploi dans le comptoir d'un banquier à Hanôvre. Après quelques années de séjour dans cette résidence, il revint dans sa ville natale, s'y maria, et avec un petit capital, fruit de ses économies, commença quelques affaires de peu d'importance. Bientôt ses connaissances, son infatigable activité et sa loyauté devenue proverbiale, lui gagnèrent la confiance des principales maisons de cette ville commerçante. Il reçut des ordres considérables, et son crédit et sa fortune augmentèrent dans une égale proportion. Ce qui surtout exerça une grande influence sur cet accroissement de richesses vraiment prodigieux, ce qui rendit son nom et celui de ses enfants européen, ce fut l'amitié dont l'ho-

nora le landgrave de Hesse, qui, dès 1801, l'avait admis dans son intimité. Il le nomma d'abord agent de sa cour. Et lorsque l'électeur, après l'invasion des armées françaises, fut obligé de s'enfuir en 1806, à Rothschild fut laissé le soin de sauver sa fortune particulière qui s'élevait à plusieurs millions de florins. Il s'acquitta de cette honorable mission au péril de sa vie et en sacrifiant sa propre fortune. — Quand le calme fut rétabli, Rothschild, avec les débris de son naufrage, recommença ses opérations commerciales. La générosité avec laquelle il s'empressa toujours prêt de secourir ses concitoyens dans ces temps malheureux lui valut l'estime générale. Pour récompenser ses services, le grand-duc de Francfort, qui avait donné aux Israélites la libre jouissance de tous les droits civils et religieux, l'appela à faire partie du collége d'élection. Ses affaires ne tardèrent pas à prendre un grand essor; une seule chose cependant manqua à son bonheur : ce fut de voir l'électeur revenir dans ses états. Rothschild mourut en 1812, laissant dix enfants, dont cinq fils, qui continuèrent les affaires de banque de leur père : Anselme Rothschild, chef de la maison de Francfort-sur-le-Mein, né le 12 juin 1773 ; Salomon Rothschild, né le 9 septembre 1774, chef de la maison de Paris ; Nathan Rothschild, né le 16 septembre 1777, qui, en 1798, fonda à Manchester un comptoir, qu'il transféra cinq ans après à Londres. Celui-ci, doué d'un coup d'œil prompt et sûr et d'une rare sagacité, gagna en peu de temps l'estime et l'amitié des hommes politiques les plus marquants de l'Angleterre. Son extrême modestie lui faisait fuir les honneurs que tant d'autres ambitionnent. Il est mort à Francfort en 1836. Le quatrième fils, Charles Rothschild, né le 24 avril 1788, réside depuis 1811, tantôt à Francfort et tantôt à Naples. Enfin, le cinquième, James Rothschild, né le 15 mai 1792, a fixé depuis 1812 son séjour à Paris. Il a épousé la fille de son frère Salomon, l'une des femmes les plus aimables et les plus distinguées dont s'honore la société parisienne. L'accord le plus parfait, l'union la plus étroite, a constamment régné entre les cinq frères. Ils se sont fait un devoir sacré d'obéir en cela aux dernières injonctions de leur père mourant. On admire en eux, et c'est une vertu que la philosophie de notre époque a malheureusement rendue bien rare, une piété filiale qui leur fait en toute occasion rendre honneur à la mémoire de celui à qui ils doivent le jour. — Lorsque l'électeur de Hesse revint dans ses états, en 1813, la maison Rothschild offrit non seulement de lui restituer les sommes qu'il lui avait confiées, mais encore de lui en payer les intérêts. L'électeur, étonné de tant de loyauté, laissa durant plusieurs années ses capitaux dans les mains de si dignes dépositaires, et contribua à la réussite de leurs opérations. C'est ainsi que les Rothschild se sont trouvés en relation avec les grandes puissances, et sont arrivés à leur colossale fortune, et à leur haute influence. Presque tous les états européens ont donné à cette maison des preuves de confiance et de gratitude. L'empereur d'Autriche l'a anoblie en 1815. En 1822, il a conféré à ses chefs le titre de baron ; et en 1815, le roi de Prusse leur a conféré le titre de conseillers intimes de commerce. Ils sont tous les cinq chevaliers de plusieurs ordres étrangers. Nathan, à sa mort, était consul-général d'Autriche à Londres depuis 1822. Son fils Lionel lui a succédé dans cette fonction. James est investi de la même dignité à Paris, et Anselme Rothschild, fils de Salomon, né en 1806, est aussi consul-général d'Autriche à Francfort depuis 1836. Bien des financiers, bien des commerçants ont cherché à s'expliquer par quels moyens la maison Rothschild avait pu en si peu de temps entreprendre et conclure des affaires si nombreuses et si importantes. A l'exception de quelques événements en dehors du cours ordinaire des choses, on doit reconnaître qu'elle doit sa fortune à l'union constante qui a toujours existé entre les membres de cette famille et à une

observation constante des maximes fondamentales du commerce, la loyauté et l'esprit d'ordre. On ne peut nier cependant que les Rothschild n'aient été aussi servis par un concours de circonstances heureuses. C'est en suivant les mêmes principes qu'ils continuent encore les affaires en commun. Depuis la mort de leur père, chaque proposition, de quelque côté qu'elle vienne, est l'objet de délibérations communes. Toute opération importante est exécutée d'après un plan mûrement raisonné, à l'aide d'efforts combinés, et les produits en sont également répartis. Malgré l'éloignement où ils se trouvent les uns des autres, ésidant pour ainsi dire dans tous les c[illegible]os de l'Europe, leurs affaires marchent avec la même régularité. Cette circonstance, au contraire, leur sert beaucoup, puisque chacun d'eux se trouve ainsi instruit de tout ce qui peut survenir d'important dans les principales places de l'Europe, et de tout ce qui est de nature à influer en bien ou en mal sur l'opération qu'ils ont en vue. La maison Rothschild a pour principe de marcher avec le temps, et de ne jamais chercher à contrarier sa marche. Il faut aussi reconnaître que la confiance aveugle que l'on accorde à toutes leurs entreprises, les frères Rothschild ont su constamment la justifier, autant par la ponctualité avec laquelle ils remplissent leurs engagements, par les conditions modérées des emprunts qu'ils contractent, par la simplicité, la clarté et la sage exécution de leurs projets, que par leur sévère et invariable probité. C. L.

S

S (*esse* suivant l'ancienne appellation, *se* suivant la moderne), dix-neuvième lettre de l'alphabet et la quinzième des consonnes. Cette lettre représente une articulation linguale, sifflante et forte; elle se retrouve exerçant les mêmes fonctions dans toutes les langues. Dans l'alphabet primitif, ainsi que le remarque Court de Gébelin, l'intonation sifflante *s* est représentée par une scie, dont le nom est une véritable onomatopée, un nom emprunté du son même de la scie. Cette intonation se peint aussi par la mâchoire, parce qu'elle désigne tout ce qui sert à broyer, à mâcher, tout ce qui fait l'office des dents, du moins chez les peuples qui substituent la lettre *s* à la lettre *d*. Il y a une grande affinité entre la lettre *s* et la lettre *z*, telle que nous la prononçons en français; la première est le signe de l'articulation en explosion forte; la seconde est le signe de la même articulation, mais très affaiblie et singulièrement adoucie. C'est ce qui a servi de fondement à la règle générale d'après laquelle la lettre *s* entre deux voyelles prend l'articulation du *z*. Le même principe qui a réglé cette prononciation, a aussi établi celle du *s* final des mots devant les voyelles initiales des mots suivants; et il en est résulté pour notre langue une source abondante d'euphonie. La loi qui veut que le *s* final se prononce, dans ce cas, comme le *z* est universelle. Un studieux et habile prosodiste, M. L. Dubroca, le dit formellement, et il ajoute : « Cette règle est tellement dans le génie de notre langue, et si conforme au goût national, qu'elle n'a pas besoin d'être rappelée aux Français; ils peuvent bien, comme cela arrive souvent, méconnaître les circonstances où la liaison du *s* final doit avoir lieu; mais lorsqu'ils l'exécutent c'est toujours en *z*. Les finales terminées par un *s* dans notre langue sont en très grand nombre : la liaison a lieu constamment, à très peu d'exceptions près, lesquelles sont indiquées par l'usage, maître assez fantasque, comme l'on sait. Par exemple, il ne veut pas que la liaison se fasse, quand on dit : *sur les | onze heures*, *lès | oui et les non*; et il permet qu'elle ait lieu dans cette phrase : *Ce sont des ouï-dire* (prononcez *dè-z'ouï-dire*). Il y a des mots où la lettre *s*, quoique placée entre deux voyelles, fait exception à la règle, et prend l'articulation forte, comme dans *parasol*, *monosyllabe*. Dans d'autres mots, la lettre *s*, quoique précédée d'une consonne, a le doux sifflement du *z*, comme dans *transiger*, *transitoire*. Il est à remarquer que ces exceptions ne portent que sur des mots composés. » — La lettre S se trouve souvent dans plusieurs abréviations des anciens Romains : S C, *senatus consultum*; S D, *salutem dicit*; S P D, *salutem plurimam dicit*; S. P. Q. R., *senatus populusque romanus*. — Cette lettre était aussi un caractère numéral qui signifiait *sept*. — La lettre S était la marque des monnaies frappées à Reims. — Dans la musique, cette lettre écrite seule dans la partie récitante d'un concerto, signifie *solo*. — Dans les écritures du commerce, la lettre S employée par abréviation signifie *son*. S / C veut dire *son compte*. — Dans la passementerie, l'*s* est la marque des bobines d'or de Lyon. — Les épingliers se servent d'une sorte de mesure, en forme de *s*, pour juger de la grosseur des fils. — On emploie chez les éperonniers un gros fil de fer plié en *s*, qui attache la gourmette à l'œil de la branche du mors d'une bride. CHAMPAGNAC.

SAADI (Cheikh-Moslih-Eddyn), célèbre poète et moraliste persan, naquit à Chiraz, l'an 571 ou 589 de l'hégire (1175 ou 1197 de J.-C.), et y mourut en 691 (1292), âgé de 120 ou 102 années lunaires. Son surnom de Saadi lui vint de ce qu'il avait été attaché (et non pas son père, comme on l'a dit par erreur dans la *Biographie universelle*) à l'atabek Abou-Bekr Saad, mort l'an 667, prince de la dynastie des Salgarides, qui tenaient leur cour à Chiraz. Après avoir fait ses études à Bagdad, Saadi embrassa la vie mystique sous un célèbre sofi, avec lequel il fit le pélerinage de la Mecque, qu'il réitéra depuis 14 fois, et toujours à pied. On dit qu'il employa un tiers de sa vie à s'instruire, un tiers à voyager, et qu'il passa le dernier tiers dans la retraite et les exercices de piété. Pour accomplir un devoir prescrit aux musulmans, il alla combattre les sectateurs de Brama dans l'Inde, et les chrétiens dans l'Asie-Mineure. Réduit en esclavage par les Francs en Syrie, il fut forcé de travailler aux fortifications de Tripoli. Un riche marchand d'Alep, qui l'avait racheté pour 10 pièces d'or, lui ayant fait épouser sa fille, Saadi fut si malheureux avec elle qu'il regretta souvent sa captivité. Après avoir parcouru les contrées les plus lointaines et vécu avec diverses nations, il revint dans sa patrie et se fit bâtir, près des murs de Chiraz, un ermitage où il termina sa longue carrière, et où son tombeau est encore aujourd'hui en vénération. C'est là qu'il vécut longtemps dans la contemplation de la Divinité, qu'il recevait les visites des plus éminents personnages, et qu'il distribuait aux pauvres la plus grande partie des dons qui lui étaient offerts. Saadi ne fut point un derviche hypocrite, un charlatan de vertu; sa morale est douce, ni trop rigide ni relâchée, et il traite sans pitié les débauchés et les fainéants qui embrassent la vie religieuse par une honteuse spéculation. On trouve néanmoins dans ses poésies quelques obscénités qui tranchent singulièrement avec les principes de sagesse qui règnent dans ses ouvrages; mais elles tiennent plus aux mœurs orientales qu'à des intentions répréhensibles de l'auteur. Du reste, son style est plus simple, plus clair, moins ampoulé, moins figuré que celui des autres poètes orientaux. Saadi avait l'humeur enjouée, et il lui échappait souvent des saillies spirituelles. Un jour qu'il était au bain avec Hemam, poète natif de Tabriz; celui-ci, montrant sa tasse renversée, et faisant allusion à la tête chauve de Saadi, lui dit : « C'est ainsi qu'est faite la tête des Chiraziens. — Et voilà, répondit Saadi, en montrant l'intérieur de sa tasse vide, comment est faite la tête des Tabriziens. » Les œuvres de Saadi se composent de poésies, de divers écrits en prose, et de quelques autres mêlés de prose et de vers. Le plus remarquable de ces derniers, et en même temps le plus connu et le plus estimé de tous les ouvrages de Saadi, c'est le *Gulistan* (pays ou jardin de roses), publié l'année de l'hégire 656, fameuse par la destruction du khalifat : c'est un charmant recueil de préceptes moraux et politiques, de sentences philosophiques et épigrammatiques, d'anecdotes intéressantes et de traits historiques. Il est divisé en huit livres ou chapitres précédés d'une longue préface : *Les Rois*; *Mœurs des Derviches*; *De la Tempérance*; *Du Silence*; *De l'Amour et de la Jeunesse*; *De la Vieillesse*; *De la Nourriture et de l'Éducation*; *Entretiens sur les vertus*, *Maximes*, *Proverbes*. Commenté par plusieurs auteurs persans et turcs, le *Gulistan* a été traduit en diverses langues vivantes, notamment en français, en 1634, par Du Ryer, extrait assez informe; La Fontaine en a néanmoins tiré sa fable *Le Songe d'un habitant du Mogol*. Le texte persan du *Gulistan* fut publié à Amsterdam, 1651, in-f°., avec une traduction latine, correcte et fidèle, par Gentius, réimprimée en 1655, in-12, fig., et dont Olerius donna une version allemande en 1654 et 1660. Celle de Gentius a servi de modèle à deux traductions françaises; l'une par d'Alègre (1737, in-12), ne contenant que la préface et

le premier livre, qui forme le tiers de l'ouvrage; l'autre, plus complète, par l'abbé Gaudin, 1789 in-8°., à la suite d'un *Essai sur la législation de la Perse*, et réimprimée, en 1791, sous son véritable titre. On l'a depuis insérée dans le *Panthéon français*, en 1838. Outre une traduction en hindoustani, publiée à Calcutta (1802), on y a donné deux éditions du texte persan avec deux traductions anglaises, l'une par F. Gladwin, 1806, l'autre par J. Dumoulin. La première a été réimprimée à Londres avec le texte, 1808, 1809, et le texte seul plus correct, en 1827 : il a paru une autre traduction anglaise en 1823. Une édition du *Gulistan* a été un des premiers essais de la typographie persane, à Tabriz (vers 1820). Enfin, M. Semelet, élève de M. de Sacy, en a donné une édition lithographiée (Paris, 1827, in-4°), et une traduction littérale, mais peu agréable à lire (1834). Le second ouvrage de Saadi, est le *Bostan* (pays ou jardin de fruits), en vers de même mesure et en dix chants, sur un plan à peu près semblable à celui de *Gulistan*, mais moins intéressant et plus empreint d'idées religieuses et mystiques. Il y en a une traduction hollandaise et une assez médiocre en allemand (1696); le texte fut publié par fragments à Calcutta, en 1809. M. Sylvestre de Sacy en a aussi traduit des fragments en français dans les notes de sa traduction du *Pend-Nameh*, en 1819; mais en 1826, il en parut, à Calcutta, une édition complète, avec un commentaire en anglais, et une édition lithographiée, aussi à Calcutta, en 1828 : on a imprimé depuis une traduction anglaise du *Bostan*. Le troisième ouvrage de Saadi, c'est le *Pend-Nameh* (livre des conseils), petit poème moral, imprimé à Calcutta, avec une traduction anglaise, en 1788, et à Londres en 1801 : on ne le trouve dans aucune des éditions de ses œuvres complètes, excepté dans celle qui a paru à Calcutta, sous le titre de *Salière des poëtes* (1791, 2 vol. in-f°). Toutefois, aucune de ces éditions ne contient un ouvrage de Saadi, le *Molamaat* (étincelles, rayons, échantillons), cité par d'Herbelot, à moins que ce ne soit le même que le *Pend-Nameh*, ou les *Conseils aux rois*, dont Chardin a donné la traduction dans ses voyages. H. AUDIFFRET.

SABAISME (*v.* plus bas SABÉISME).

SABBATH (mot purement hébreu signifiant *cessation* ou *repos*). C'était chez les Hébreux, c'est encore chez les Juifs modernes, le samedi. D'après la législation de Moïse, ils le consacrent à se reposer de leurs travaux, comme les chrétiens consacrent à ce repos le dimanche, avec cette différence toutefois que chez les Juifs le sabbath commence dès le vendredi, un peu avant le coucher du soleil, et qu'il est célébré plus rigoureusement. A leur exemple, une secte d'anabaptistes appelés *sabbathiens* chôme le samedi. Le jour du sabbath, les Juifs ne peuvent s'éloigner qu'à une petite distance (à une demi-lieue environ) de leur séjour; de là le *chemin du sabbath*. — Une superstition populaire qui remonte à la plus haute antiquité, et qui n'est pas encore détruite parmi nous, donne le nom de *sabbath* à une assemblée solennelle tenue à minuit par les sorciers et les sorcières, sous la présidence du diable, leur seigneur et maître. Le jour et le lieu de cette assemblée varient selon les pays. En Allemagne, par exemple, dans le nord du moins, elle se tient dans la nuit du 30 avril au 1er mai, sur le Brocken ou Blocksberg, la plus haute des montagnes du Hartz. Au premier coup de la prétendue heure des esprits, Satan tire ses esclaves de leur premier sommeil par un signe qu'eux seuls peuvent entendre et comprendre. Des boucs, des ânes, des manches à balais, des pelles à feu, etc., leur servent de monture, et, au moyen de quelques paroles magiques, ils traversent les airs avec la rapidité du vent; les murs les plus épais, les chaînes les plus fortes ne sont pas pour eux des obstacles. Lorsque la société est rassemblée, le diable paraît ordinairement sous la forme d'un grand bouc avec des cornes énormes; sous sa longue queue est un post-face humain, lequel est particulièrement destiné à recevoir les témoignages d'honneur et

de respect de l'assemblée. Le diable semble donc être ici une dérivation du dieu romain Janus; il a comme lui deux faces, bien qu'elles ne soient pas placées de même que chez ce dieu. Après le salut de bien-venue, Satan monte sur son trône, passe en revue son armée assemblée, se fait présenter les néophytes, fait subir à une partie secrète de leur corps l'empreinte du signe de leur admission dans cette belle association, et leur assigne le cercle où ils doivent agir. Il y a de l'avancement pour les plus anciens membres de l'ordre, selon les circonstances. Il y a aussi des dégradations, des récompenses et des peines. Cette solennité est suivie du banquet, dont un pain noir de millet, des crapauds, et la chair de malfaiteurs suppliciés ou d'enfants assassinés avant d'avoir reçu le baptême, font les honneurs et les délices; à la fin de ce banquet, Satan reçoit l'hommage de ses hôtes. Ils lui baisent l'une et l'autre face, lui font toute sorte d'offrandes dans les postures les plus grotesques et les plus indécentes; ils lui font des libations dégoûtantes; ils font le signe de la croix, mais à rebours et de la main gauche, etc. Ils terminent cette ignoble fête par des chants et des danses; des chansons ordurières et de lascifs embrassements, des sauts grotesques et de honteuses voluptés de toute espèce se croisent dans une confusion sauvage, jusqu'à ce que le chant du coq, en annonçant le point du jour, sépare cette réunion infernale. C. L.

SABÉENS, nom des anciens habitants de l'Yémen actuel, en Arabie. Leur capitale s'appelait *Saba*. — On donne aussi cette qualification aux sectateurs du *sabéisme* (*v.*).

SABÉISME (de l'hébreu *zaba*, troupeau, d'où Dieu est appelé *Zebaoth*, souverain des armées célestes, parce que les astres ou les puissances célestes sont appelées *armées de Dieu*). Le sabéisme est cette religion qui adore comme des dieux les corps célestes, et en particulier le soleil et la lune. L'observation de la puissante influence des astres sur les révolutions annuelles de la nature et sur le bien-être des hommes qui s'y rattache, fit naître l'idée de leur divinté. L'influence exercée par les astres sur certains animaux et sur certaines plantes, comme en général les forces naturelles qui agissent en eux, et qui établissent entre ces êtres une dépendance formelle ou permettent du moins de reconnaître entre eux des relations sensibles, les fit entrer aussi dans le cercle des phénomènes auxquels le sabéisme attribue une vie divine, et qu'il regarde comme des objets d'adoration. Une idée fondamentale de production, de conception et de génération naît de la contemplation des rapports établis entre les diverses espèces de créatures vivantes, et domine les mythes indiens; cette idée, qui remplaçait, dans le symbolisme sensuel du monde primitif l'idée de cause et d'effet, fut, par des procédés historiques, confondue avec le point de vue religieux du sabéisme; et celui-ci reçut de là sa direction et la forme sous laquelle il apparaît dans la mythologie des peuples de l'Asie-Antérieure. En effet, l'Égypte, l'Arabie, et particulièrement les pays bornés à l'est par l'Euphrate et le Tigre, à l'ouest par la Méditerranée, et au nord par la mer Noire, furent, d'après les traditions mythologiques connues, le domaine où le sabéisme régna dans l'époque antéchrétienne. Les Hébreux eux-mêmes, habitués à l'adoration d'un seul dieu, montrèrent souvent de fortes dispositions à admettre le culte si riche de la nature, en lequel le sabéisme dégénéra. Hérodote décrit le sabéisme comme un jeu des forces actives et conservatrices de la nature terrestre, qui devait charmer l'imagination, et vivement occuper tous les sens et toutes les facultés sensibles. Si l'on connaît l'histoire religieuse des Chaldéens, des Assyriens, des Syriens et des peuples de l'Asie-Mineure, d'après les *Idées sur la mythologie générale de l'ancien monde*, par Wagner; d'après l'*Histoire des mythes*, par Gorres; d'après les *Symboliques* de Creuzer et de Baur, on ne trouvera pas trop forte l'ex-

pression des prophètes de l'Ancien-Testament, qui appellent le culte de ces payens une prostitution entre les désastreuses passions matérielles qui se ruinent elles-mêmes et la nature. C. L.

SABELLIUS, docteur chrétien de Ptolémaïs, né en Afrique, vivait vers l'an 250; il est remarquable comme fondateur de la secte des sabelliens, qui altéra le dogme de la Trinité tel qu'il est légalement reconnu par l'église orthodoxe; il ne considérait le Fils et le Saint-Esprit que comme des manifestations diverses du Dieu unique, ou comme des démonstrations de sa force, mais non comme des personnes particulières dans la Divinité. La Trinité ne paraissait, dans ses idées, que comme une action triple, comme une triple relation de Dieu avec le monde. Ce que l'évangéliste saint Jean appelle le Verbe *(Logos)*, et l'église chrétienne le fils de Dieu, est comparé par Sabellius à un rayon lancé par le soleil pour répandre la lumière et la chaleur; il croyait en conséquence que ce Logos, ou rayon de la force divine primitive, n'a en d'action que dans et par Jésus homme pour accomplir l'œuvre de la rédemption; mais qu'il n'avait nullement une existence séparée et distincte du Dieu unique. C. L.

SABINIEN, soixante-septième évêque de Rome, succéda, l'an 604, à saint Grégoire-le-Grand. Il était fils d'un nommé Bonus, qu'Anastase le bibliothécaire tire d'un village de Toscane. Platine ne veut pas même rechercher le lieu de sa naissance; il dit seulement qu'elle fut obscure. Quelques écrivains l'accusent d'avoir fait payer aux pauvres le pain que son prédécesseur leur distribuait en aumônes; et d'avoir dit que Grégoire était un prodigue qui dissipait les trésors de l'église. C'était cependant Grégoire qui l'avait tiré de son obscurité, qui l'avait envoyé à Constantinople comme ambassadeur auprès de l'empereur Maurice, pour contester le titre d'évêque universel au patriarche cyriaque; et la considération dont il avait joui auprès du saint pape, la réputation que lui avait faite cette négociation, lui avaient attiré les suffrages du peuple et du clergé. Mais il ne songea pas à justifier toujours la bonne opinion de ceux qui l'avaient élu. On le vit avec douleur insulter à la mémoire du pontife qu'il aurait dû prendre pour modèle. Il trouva des hommes assez lâches pour attaquer les écrits de Grégoire; et, sur leur rapport, il allait faire brûler ces livres comme entachés d'hérésie, si le diacre Pierre n'eût ameuté le peuple contre cette cabale, en affirmant par serment qu'il avait vu souvent une colombe se poser sur la tête de Grégoire et converser familièrement avec lui. Cette fraude pieuse arrêta la persécution; et Sabinien renonça à une vengeance dont la seule pensée était un déshonneur pour sa mémoire. Baronius déclare en vain que cette tradition, rapportée par Jean, diacre, est une fable; le philosophe Bayle et le jésuite Raynaud, dans son *Traité des bons et des mauvais livres*, sont d'accord pour la confirmer, et s'appuient des paroles mêmes de Baronius, qui avoue le danger couru par les écrits du pape Grégoire pendant une sédition des partisans de Sabinien. Quelques auteurs du temps ont voulu justifier ces brûleurs de livres en disant que c'était une représaille des ordres donnés par Grégoire pour la destruction des statues et des écrits de l'antiquité. Ce sacrilége d'un saint homme est réel; nous ne l'avons pas dissimulé en rendant hommage à ses vertus, et Platine a tort de repousser cette accusation; mais on fait trop d'honneur aux Romains du VIIe siècle en leur supposant assez de littérature pour se venger ainsi de la perte d'un Ennius ou d'une moitié de Tite Live. Ce pontificat ne dura heureusement que six mois. La haine publique mêla des miracles à la mort de Sabinien, arrivée le 15 février 605. Le moine Sigebert rapporte sérieusement que saint Grégoire lui apparut pour le battre, et que Sabinien mourut d'une blessure que le saint lui avait faite à la tête. Anastase et Sigonius, cités par l'historien Lesueur, ajoutent que son corps fut jeté hors de Rome par le peu-

ple. Ce pape a en cependant ses panégyristes. Ce distique latin est rapporté par Aringh, dans la *Rome souterraine*, à l'article *Sabinien*, qui peut au fond avoir mérité les éloges et les satires dont il a été l'objet.

Hic hominum culpas *blando sermone* removit,
Nec vitiis *judex* sed *medicina* fuit.

On lui attribne l'introduction des cloches dans les églises; maia d'autres prétendent qu'elles y étaient déjà, et que ce pape eut seulement l'idée de s'en servir pour marquer les différentes heures de la prière. A quoi servaient-elles donc auparavant? VIENNET,

De l'Académie française.

SABINS, confédération de peuplades italiennes, qui descendaient vraisemblablement des Ausones et étaient de la même famille que les Aborigènes. Ce peuple nombrenx, qui avait fondé beaucoup de colonies, vivait dans les Apennins et s'occnpait surtout de l'éducation du bétail. Horace vante la loyauté, la modération et la simplicité de mœurs des Sabins. Lenr pays était séparé, à l'occident de l'Étrurie, par le Tibre; au midi dn Latinm, par l'Anio (Teverone); au nord, de l'Ombrie par la rivière de Nar; à l'orient demeuraient les colonies sabines des Vestins et des Marruscins, qni séparaient cette contrée de la mer; elle comprenait donc en majeure partie les régions montagneuses de l'Apennin. Le sol était fertile et ricbe en excellents pâturages. Il produisait de l'huile, des fruits et du vin. Il donnait aussi de bons glands.

C. L.

SABINUS (JULIUS), Gaulois célèbre, époux d'Éponine (*v.*).

SABLE, matière pierreuse divisée en grains très petits et sans cohérence. Si les grains étaient un peu volumineux, beaucoup moins cependant qn'un petit caillou, lenr accumulation formerait un gravier. Le sable est plus ou moins fin, et le gravier plus ou moins gros. Une autre distinction essentielle entre ces deux sortes d'amas de particules incohérentes, c'est que les grains de gravier sont arrondis, ou tout au moins que leurs angles sont émoussés, que leur grosseur et leur couleur varient sur de petits espaces, au lieu que les grains de sable conservent partout leur forme anguleuse, et paraissent sensiblement égaux et de même couleur sur d'immenses étendnes. Tout semble attester que ceux-ci ont une origine commune, tandis que ceux-là ne sont autre chose que des fragments de roches de diverse nature, charriés an loin, et déformés par les chocs et les frottements qu'ils ont éprouvés durant le transport. On trouve les sables à la surface de la terre, dont ils couvrent une partie assez considérable, et dans l'intérieur, où ils forment des couches épaisses et d'une grande étendue dans les terrains d'alluvion; il y en a même dans les terrains d'ancienne formation. Ceux de ces couches sont silieeux, ordinairement mêlés d'argile, et en quelques lieux de chaux, dans nn état d'extrême division, en sorte que des lavages réitérés suffisent pour isoler les grains siliceux, qui présentent alors leurs formes cristallines. Sur qnelques côtes, et notamment sur celles de l'île de l'Ascension, des coquilles brisées par les flots sont réduites en sable calcaire: mais les contrées sablonneuses disséminées sur les continents et dans l'intérieur des grandes îles ne peuvent être rapportés à ce mode de production, car ils sont quartzeux, leors grains affectent une forme cristalline régulière, et aucun agent eonnu ne pulvériserait ainsi des roches de quartz. On sait d'ailleurs que des bancs de sable de cette nature ont précédé la formation des grès, dont ils ont fourni, en quelque sorte, la maçonnerie, à laquelle il ne manquait plus que le ciment. Si la matière adventice qui a soudé les grains les uns aux autres, et consolidé la masse, est de même nature que les grains, le grès est très dur; tels sont ceux des terrains primitifs. Lorsqu'une abondante dissolution de chaux a rempli tous les vides entre les particules quartzeuses, comme dans le grès de Fontainebleau, la cristallisation calcaire s'est quelquefois montrée dominante, et des masses assez considérables de ce grès ont

pris les formes caractéristiques du *carbonate de chaux*. Cette sorte de grès résiste aussi à la décomposition, moins cependant que celui dont le ciment est siliceux. Quant à celui dont les grains ne sont liés que par de l'argile, il cède beaucoup plus promptement à l'action des météores, et restitue le sable qui le forma : on en construit cependant des édifices d'une longue durée, ainsi qu'on peut en juger par les monuments d'architecture gothique élevés dans plusieurs villes le long du Rhin. — Est-il vrai que les sables amenés par la mer sur les côtes du golfe de Gascogne menacent non seulement les Landes qu'ils ont envahies, et dont la stérilité ferait des progrès continuels, mais la ville de Bordeaux qui ne résisterait pas à ce redoutable ennemi? Comme ce ne serait guère qu'après une vingtaine de siècles que la capitale du département de la Gironde éprouverait les atteintes de ce fléau, on a le temps de songer aux moyens de l'en préserver : mais la culture des Landes réclame l'emploi continuel et persévérant des précautions indiquées par l'habile ingénieur (M. Brémoutier). D'encourageants essais ont déjà prouvé que les sables de cette partie de la France n'attendent que des soins appropriés pour récompenser le travail du cultivateur. Nous avons aussi un très bon ouvrage de M. de Morogues, sur la culture des sables de la Sologne (Loir-et-Cher). L'industrie allemande a triomphé depuis long-temps de la stérilité des sables qui bordent la mer Baltique. Si de puissantes colonies européennes s'établissent en Afrique, elles parviendront aussi à force de travail, d'études et de temps, à surmonter les obstacles qui se sont opposés jusqu'à présent à toute production végétale dans les déserts sablonneux au sud de l'Atlas. Il sera peut-être plus difficile de féconder les sables de l'Asie entre les chaînes du Taurus et de l'Altaï; il paraît que les rares populations de ces contrées y ont détruit presque toute l'ancienne végétation, et qu'il s'agirait aujourd'hui de réparer avant tout les pertes causées par une si longue suite de siècles de dévastation. Quant au Nouveau-Monde, les régions sablonneuses y sont incomparablement moins étendues que dans l'ancien, et l'on n'entrevoit pas encore là où l'homme devra s'occuper des moyens de s'y établir. — L'art du verrier fait un grand usage du *sable quartzeux* (*v.* Verre). Pour le travail du moulage, il faut un sable fin et qui contienne de l'argile sans mélange de chaux carbonatée; mais lorsqu'on a un sable propre, par la finesse des grains, à l'emploi qu'on veut en faire, si l'argile seule y manque, on l'ajoute dans la proportion convenable. On connaît assez plusieurs autres usages du sable dans plusieurs autres arts (*v.* Mortier, etc.). — La mobilité des sables a donné lieu à plusieurs comparaisons qui peuvent être placées à propos, quoique souvent reproduites et presque triviales; on conçoit facilement à quoi font allusion des *caractères tracés sur le sable*, et que *le premier vent efface*, etc. — D'où vient que l'art héraldique a désigné la couleur noire par le mot *sable?* quelques étymologistes ont prétendu faire dériver ce mot du nom de la *marte zibeline* dans la langue slavonne, en changeant l'o en *a* : avec de pareilles licences, l'érudition philologique est mise à la portée de tout le monde. Au reste, le sujet n'est pas assez important pour que les recherches sur le mot occupent sérieusement; le dictionnaire du blason peut rester tel qu'il est. Ferry.

SABLIER (marine), sorte de *clepsydre* (*v.*), dans laquelle on a remplacé l'eau par du sable. Cet instrument n'est destiné qu'à mesurer une demi-minute, temps durant lequel on compte les *nœuds filés* en raison de la vitesse du vaisseau (*v.* Loch). L'opération du lochis, considérée dans son ensemble, ne peut donner qu'une approximation dont il faut rectifier les résultats aussi souvent qu'on en trouve l'occasion; en effet, outre les causes d'erreurs qui tiennent à l'imperfection du loch et à des mouvements des eaux de la mer que les marins ne peuvent ni connaître, n'y mesurer, on est ex-

posé à se tromper sur le temps de chaque opération, et toujours dans le même sens, car la demi-minute mesurée par le sablier est rarement exacte, et devient trop courte lorsque l'ouverture pour l'écoulement du sable est agrandie par le frottement qu'elle éprouve. On remédierait à cette cause de détérioration en substituant du mercure au sable. Dans l'usage ordinaire, le mot *sablier* paraît mieux placé que celui de *clepsydre;* celui-ci se présente avec un air de science dont les entretiens familiers ne s'accommodent pas toujours. Mais, quelque nom que l'on donne à l'instrument de cette sorte que les peintres mettent dans la main du vieillard emblème du *Temps*, il faut convenir que cette œuvre pittoresque est peu conforme à l'analyse philosophique du temps, et ne peut que dénaturer une notion qu'il importe de ramener à une précision rigoureuse. Les arts sollicitent encore, comme on vient de le voir, quelques perfectionnements dans la mesure de la durée; pour les sciences, il serait encore plus essentiel de donner une définition exacte et complète du temps, et de la faire adopter universellement. — Le *sablier* est aussi un petit vaisseau contenant du sable propre à être répandu sur l'écriture pour la sécher. C'est enfin un petit arbre d'Amérique dont le fruit, capsule dure et sèche, peut être employé en guise de sablier ou de vase à mettre du sable pour sécher l'écriture. FERRY.

SABLIÈRE (Madame de la), l'une des femmes les plus spirituelles et les plus instruites du XVII[e] siècle, doit surtout sa célébrité à son amitié pour La Fontaine. Son père, qui se nommait *Hessein* ou *Hesselin*, lui fit donner une brillante éducation dont elle profita à merveille : ses précepteurs furent Sauveur et Roberval, savants distingués, membres de l'académie des sciences. On sait qu'au XVII[e] siècle une pareille éducation n'avait rien qui blessât les mœurs et les usages de la haute société : M[me] de La Fayette avait formé son esprit et son goût aux leçons de Ménage et du père Rapin, et M[me] Dacier se fit une réputation européenne par ses traductions d'Homère. Quoi qu'il en soit, Boileau choqué, dit-on, d'avoir été repris par M[me] de la Sablière d'une erreur qu'il avait commise, voulut pour se venger critiquer dans sa satire des femmes ce mode d'éducation sévère. Et c'est elle qu'il eut en vue en traçant le portrait de la *Savante* :

Qu'estime Roberval et que Sauveur fréquente.

Aucun portrait ne pouvait cependant moins s'appliquer à M[me] de la Sablière que celui-là. Elle ne cherchait nullement à faire briller dans le monde les vastes connaissances qu'elle possédait en mathématiques, en physique et en astronomie. Sa maison, toujours ouverte aux gens de lettres dont elle devint quelquefois la retraite, était citée pour l'esprit, pour la facilité du commerce et l'abandon des entretiens : les auteurs et les grands seigneurs y affluaient : M[lle] de Montpensier se plaint dans ses mémoires de ce que Lauzun la négligeait pour la société de M[me] de la Sablière, qu'elle traite assez lestement de *petite bourgeoise*. Ce dernier fait suffirait pour démontrer l'injustice de Boileau à l'égard de M[me] de la Sablière, quand bien même le jugement de tant d'auteurs fameux qui ont fait son éloge, n'attesterait pas les grâces de son esprit et de sa personne. On connaît ces vers de La Fontaine adressés à M[me] de la Sablière :

D'autres propos chez vous récompensent ce point.
Propos, agréables commerces,
Où le hasard fournit cent matières diverses;
Jusque-là qu'en votre entretien
La bagatelle a part : le monde n'en croit rien.

Elle avait épousé fort jeune Antoine Rambouillet de la Sablière, fils d'un riche financier, et auteur lui-même d'un petit volume de madrigaux dont La Harpe et Voltaire parlent avec éloge. Cette union ne fut point heureuse : et les nombreuses infidélités du mari décidèrent bientôt celles de la femme. Belle, riche, aimable, M[me] de la Sablière fut vivement recherchée. Ses plus beaux jours s'écoulèrent dans cette galanterie décente qui fut la vie de la plupart des grandes dames au XVII[e] siècle. Un de ses oncles,

grave magistrat, voulant lui reprocher sa conduite : « Eh madame, lui dit-il, toujours des amourettes?... On n'entend parler que de cela dans cette maison.... Mettez au moins quelque intervalle, les bêtes mêmes n'ont qu'une saison pour cela. — C'est que ce sont des bêtes, lui répondit M[me] de la Sablière. » Mot naïf et profond à la fois, qui a fait fortune. — Néanmoins, un événement cruel, semblable à celui qui décida la conversion de M[me] de la Vallière, vint changer ce genre de conduite légère. La douleur que lui fit ressentir l'abandon du marquis de la Fare qui lui avait témoigné un ardent amour, fut la cause de ce changement. M[me] de la Sablière fit un retour sur elle-même, et dès lors, revenue à la religion, elle se retira aux Incurables où elle mourut le 8 janvier 1693, au milieu des occupations de charité chrétienne qu'elle s'était imposées en expiation de sa vie passée. Pour vivre dans le souvenir de la postérité, M[me] de la Sablière a plus d'un titre : on la citera comme un modèle d'élégance, d'esprit et de grâce : mais son plus beau titre, celui qu'on aimera à répéter, sera toujours celui-ci : « Elle fut l'amie de La Fontaine. » JONCIÈRES,

SABORD. On nomme ainsi à bord des vaisseaux de guerre une espèce de petite fenêtre ou d'ouverture ayant la forme d'un carré, au côté supérieur duquel sont fixés les gonds de la porte qui sert à l'ouvrir et à la fermer. C'est par là, quand on veut mettre la pièce en batterie, qu'on en fait passer la volée, ce qui permet à l'explosion de la charge de se faire tout entière en dehors du bâtiment. Les sabords d'un côté doivent être exactement opposés à ceux de l'autre, et il faut, autant que possible, les placer au-dessus d'un bois, afin que la pièce portant sur ce dernier ne fatigue pas trop le tillac. Pour la solidité de la construction du navire, il faut aussi, quand il a d'un côté plusieurs rangées de sabords ou batteries, que ceux de la rangée supérieure soient exactement placés au-dessus du milieu de l'intervalle qui sépare deux sabords de la rangée au-dessous. La place des deux sabords extrêmes d'une batterie se détermine ordinairement avant celle de tous les autres, quoiqu'elle soit d'ailleurs fixée un peu arbitrairement et dépende de la forme du vaisseau, car quand le devant en est un peu privé, il faut pour le libre jeu de la pièce, surtout dans ses mouvements de recul, qu'il y ait plus d'intervalle entre elle et l'étrave. On ménage néamoins assez généralement deux distances et demie, depuis le premier sabord jusqu'en dehors de l'étrave, intervalle qui doit se mesurer au milieu de la largeur du vaisseau et non pas sur la circonférence de la joue. On ménage une distance et demie, mesurée de même entre le sabord de derrière et le dehors de l'étambot. On doit d'ailleurs en suivant cette règle éviter de placer un sabord vis-à-vis d'une pompe ou d'un mât. Quand ces deux sabords extrêmes sont placés, on détermine la position des autres, qui varie suivant la longueur du bâtiment. Si cette longueur le permet, la distance entre les sabords sera de sept pieds trois pouces pour le calibre de 36; de sept pieds deux pouces pour celui de 24, de sept pieds pour celui de 18, de six pieds quatre pouces pour celui de 12, de six pieds pour celui de 8, de cinq pieds huit pouces pour celui de 6, et enfin de cinq pieds pour le calibre de 4. La largeur des sabords varie aussi de trois pieds un pouce à un pied huit pouces, depuis le calibre de 36 jusqu'à celui de 4. Leur hauteur dans les mêmes calibres varie également depuis deux pieds dix pouces jusqu'à un pied six pouces. L'élévation du feuillet au-dessus du tillac varie de même, suivant les batteries et le calibre des pièces. On a proposé de donner un peu d'embrasure aux sabords, mais cette disposition, en facilitant le pointage, diminuerait trop la force des allonges qui doivent supporter un très grand effort. Les sabords doivent fermer hermétiquement pour empêcher l'eau de la mer de pénétrer dans les batteries : on ne les ouvre guère que dans le beau temps pour aérer l'intérieur du vaisseau. Les

sabords prennent différents noms, suivant leur usage ou plutôt celui des pièces qu'on y met en batterie. On nomme *sabords de retraite* ceux qui sont percés dans la poupe pour tirer encore sur l'ennemi devant lequel on est forcé de fuir : il y en a au moins deux, souvent quatre par chaque batterie. Les *sabords de chasse*, au contraire, sont destinés à tirer en chasse, c.-à-d. sur l'ennemi qui est en fuite, ce qui ne se peut guère faire que par celui qui est le plus voisin du bossoir. On les perce des deux côtés de l'étrave dans le sens de la longueur du vaisseau. Le *sabord de belle* se trouve dans la cale des vaisseaux marchands, immédiatement au-dessous et quelquefois au-dessus de la précinte, par le travers de la grande écoutille. C'est par ce sabord qu'ils lestent et délestent. On appelle *sabords de charge* de grands sabords pratiqués dans la cale des bâtiments qui chargent de mâtures et de bois de construction; ils occupent le devant et le derrière du navire et sont percés au-dessous de la coiffe du premier pont et de la barre du pont. Les *sabords faux* sont une imitation en peinture, à l'extérieur des bâtiments, des vrais sabords. Les navires marchands simulent généralement ainsi une rangée de sabords, et ils ont souvent en effet aux yeux de l'ennemi qu'ils veulent éviter le plus grand intérêt à passer pour des bâtiments de guerre, comme ces derniers en ont quelquefois à passer pour des vaisseaux marchands aux yeux d'un ennemi qu'ils veulent surprendre, ce qu'ils font en cachant leurs sabords. De vrais marins ne se laissent guère prendre à ces feintes. *Saborder* un vaisseau, c'est pratiquer une ouverture dans le fond pour le faire couler. J. H.

SABRE, arme offensive et d'escrime des anciens, du moyen âge et des modernes. Les peuples de l'antiquité, les Grecs, les Romains, et les autres nations guerrières contemporaines, n'eurent pas de dénomination analogue à celle de *sabre*. Ce ne fut que vers le milieu de l'empire d'Occident qu'on commença à désigner sous ce nom toutes les épées dont la lame, moins longue, plus épaisse et plus forte que celle des épées ordinaires, n'avait qu'un seul tranchant, et se courbait un peu vers la pointe. — Le mot *sabre* vient de l'allemand *sabel* ou *sæbel*, et du mot sclavon *sabla*. L'usage de cette arme passa de l'Orient en Allemagne vers le v[e] siècle, et y demeura pour ainsi dire stationnaire jusqu'à l'époque des croisades. Au retour de la dernière de ces expéditions lointaines, il devint presque général dans toute l'Europe, surtout en France et en Italie. Le sabre alors était à lame courbe, à un seul tranchant, et allait en s'élargissant jusqu'au bout, recoupé en biais. On s'en servit comme de la *dague* et la *miséricorde* en guise de *poignard* (*v.* ces mots). — Le *cimeterre*, d'origine turque, introduit en Europe dans le XIV[e] et le XV[e] siècle, fut long-temps employé dans la cavalerie légère. Enfin, l'*épée courbe*, qui se naturalisa en France vers la fin du règne de Louis XII, devint le type de tous les sabres modernes.—Trois espèces de sabre parurent en France dans le XVII[e] siècle : la première, destinée pour la cavalerie et les dragons, était à lame droite, un peu moins longue que celle de l'épée, avec une garde lourde à la poignée; la seconde, à l'usage des hussards, consistait en une lame courbe, montée sur une poignée à garde légère; la troisième, celle des grenadiers des régiments d'infanterie, était un peu moins longue et moins recourbée que celle des hussards (*v.* SABRE-BRIQUET); la poignée et la garde étaient à peu près les mêmes. La longueur la plus commune des deux premières espèces était de deux pieds neuf pouces, non compris la garde et la poignée (ordonnance des 9 mars et 16 mai 1676). Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les modèles de sabre ont éprouvé de grandes variations en Europe. C'est ainsi qu'on eut en France les modèles de sabre dits de *l'an* XI, de 1816, dits *à la Montmorency*, et de 1822.—Aujourd'hui, chez toutes les puissances, le sabre se compose d'une lame en acier, courte ou longue, droite ou courbe, pla-

le ou évidée, tranchante d'un côté, et quelquefois des deux, en remontant d'un tiers depuis la pointe. En France, les modèles de sabre pour la cavalerie se réduisent à trois : le sabre de cavalerie de réserve (carabiniers et cuirassiers), à lame légèrement cambrée, propre à pointer; le sabre de la cavalerie de ligne (dragons et lanciers), à lame cambrée, propre à pointer et à sabrer; enfin, le sabre de la cavalerie légère (chasseurs et hussards), à la lame cambrée et évidée, propre à sabrer.

Sabre d'abordage. La dénomination de ce sabre indique assez l'objet auquel il est destiné pour qu'il soit besoin de l'expliquer ici. Sa lame est légèrement cambrée et a, de chaque côté, une gouttière qui règne le long du dos : elle est de 23 pouces de longuer; sa poignée est en cuivre-laiton et à grosses hélices. La garde se compose d'une branche principale qui va se loger dans le pommeau, et dont le prolongement inférieur et élargi forme la coquille; les deux autres branches formées en SS, sont placées parallèlement entre elles. — Le modèle des sabres d'abordage de 1816 n'a pas empêché l'usage de l'ancien : on le retronve encore sur les vaisseaux de l'état et sur les bâtiments de la marine marchande. — Le sabre de 1816 se compose d'une lame cambrée et évidée de 27 pouces buit lignes de longueur; sa monture est en fer et à poignée en bois. La garde est formée par une coquille en fer forgé, avec branches portant nne pièce de tôle bombée, destinée à couvrir la main du soldat. — L'artillerie de marine a aussi une espèce de sabre particulière à cette arme : son modèle ne diffère guère de celui de l'infanterie que par la longueur de la lame, qui a deux pouces de plus. L'usage de ce sabre est presque abandonné : il est généralement remplacé par celui de l'infanterie dit *modèle de l'an* XI.

Sabre-Briquet. On donnait ce nom à un sabre court à l'usage de l'infanterie et de l'artillerie à pied. — L'infanterie française, officiers et soldats, fut armée de l'épée jusqu'au milieu du XVIIIe siècle : les grenadiers seuls portaient un sabre à poignée lourde et gênante, dont la lame avait trente-deux pouces de long. En 1747, le sabre-briquet, substitué à ces deux éspèces, devint l'arme de l'artillerie, celle des sous-officiers d'infanterie et des soldats des compagnies d'élite de toutes les troupes à pied. De nouveaux modèles parurent en l'an XI, en 1806 et en 1822. — Le dernier sabre-briquet se composait d'une lame à un tranchant, légèrement cambrée, sans gouttière ni pans creux, avec un faux tranchant vers la pointe. La monture était en cuivre coulé, d'une seule pièce, et à poignée en bélices. Depuis 1831, le *sabre-poignard* ou *glaive*, en usage parmi les troupes d'artillerie à pied et du génie, a remplacé le briquet du dernier modèle. Il consiste en une lame droite et à deux tranchants, à gouttières et à pans creux, avec une monture d'une seule pièce en cuivre. La poignée, ciselée en écailles, a pour garde une croisière. — Il serait trop long d'entreprendre ici la description historique des sabres-briquets qui ont été ou qui sont encore en usage dans l'infanterie des différentes puissances de l'Europe. Leurs modèles, sans avoir eu les mêmes variations que les briquets français, n'en ont pas moins éprouvé de nombreuses modifications, qu'il serait difficile ou fastidieux de résumer dans un article.

Sicard.

SABRETACHE ou Sabretasche, espèce de gibecière volante en usage dans les régiments de hussards : elle est attachée au ceinturon du sabre et pend le long de la cuisse gauche. La sabretache, qui fait partie dn grand équipement, est d'origine allemande : son étymologie vient des mots *saber taschen* (poche du sabre). Son origine s'explique aisément : les hussards ayant des vêtements trop courts et trop étroits ponr pouvoir y adapter des poches, on dut nécessairement chercher les moyens de suppléer à cet inconvénient, et on imagina la *sabretache*. — Sa face extérieure est en vache noire et lisse; l'intérieur est en basane de même couleur. Elle se compose

de sa poche et du dessus; la poche, doublée en toile, a la forme d'un trapèze, dont la base figure une accolade; le dessus et le dessous de cette poche sont réunis par une bordure en basane cousue au pourtour. A la partie supérieure du dessus de la poche est une ouverture en demi-cercle alongé, recouverte d'une patelette d'une dimension un peu plus grande que l'ouverture, et qui ferme la sabretache au moyen d'une boutonnière verticale et d'un bouton en basane.—La partie supérieure est garnie de trois anneaux en cuivre fondu et tourné, retenus par des enchapures en peau de veau noircie. La sabretache est pendue dans les anneaux du ceinturon, au moyen de trois bélières en buffle. Son ornement consiste en une plaque en cuivre estampé en forme d'écusson, présentant en relief un entourage figurant des feuilles de chêne et de laurier, renfermant le numéro du régiment. Cette plaque est fixée sur la patelette par six tenons en fer, soudés en dessous de la plaque. SICARD.

SACCHINI (ANTONIO-MARIA GASPARDO), né à Naples le 11 mai 1735, mort à Paris le 7 octobre 1786, à l'âge de 51 ans. Ce célèbre compositeur, l'un des plus grands maîtres de la scène lyrique, peut être considéré comme le Racine du chant tragique. On a quelquefois assimilé Piccini à notre grand poète, et, comme l'un des méthodistes les plus touchants et les plus suaves, l'auteur de la *Bonne fille*, d'*Atys*, de *Roland*, de *Didon*, soutient très bien le parallèle. Mais, comme Racine, il ne réunit point la force à la grâce, si ce n'est dans quelques inspirations de *Didon* et de *Roland*. Sacchini, au contraire, c'est l'artiste complet. L'énergie pas plus que le charme ne manque à ses chants. — Élève de Durante au conservatoire de *Santa Maria di Loretto*, il excella sur le violon dès l'enfance. Au dire de ses amis, à onze ans il était premier violon au théâtre de San-Carlo. On conduisait l'artiste enfant à son pupitre, d'où on le ramenait au Conservatoire. Ce fut à cette supériorité dans le premier des instruments qu'il dut le brillant, la richesse et la grâce de son orchestre. Ses débuts heureux au théâtre de Naples lui valurent la direction de l'*Ospidaletto*, l'un des conservatoires alors établis à Venise pour les jeunes filles. La musique sacrée qu'il y composa excita l'admiration générale. Le docteur Burney, père de l'auteur de *Cecilia*, exprime cette admiration dans son *Essai sur l'état de la musique en France et en Italie* (Londres, 1771). De là la prédilection que Sacchini conserva toujours pour la musique religieuse, comme l'attestent les chœurs de ce genre dans *OEdipe* et *Evelina*, son bel *oratorio d'Esther*, si souvent applaudi autrefois au concert spirituel, et un *Miserere* à sept voix, sans accompagnement, qu'il préférait à toutes ses compositions. « Jeunes gens, dissit-il quelquefois, vous regardez le théâtre comme la source des plus belles inspirations pour le compositeur; vous vous trompez. C'est le temple saint. » En quittant Venise, il parcourut, avec des succès croissants, l'Italie, l'Allemagne, la Hollande, et sa renommée le fit appeler en Angleterre. Il y resta onze ans, et travailla six ans consécutifs pour le théâtre de Londres. Cette constance d'affection pour un compositeur était sans exemple de la part des Anglais. Sacchini donna successivement à l'opéra de Londres *il Cid*, *Tamerlano*, *Lucio Veso*, *Perseo*, *Niteti*, *Montezuma*, *Erifile*, *Creso*, *Rinaldo*, *Enea e Lavinia*, *Mithridate*, etc., opéras sérieux; l'*Amore soldato* et l'*Avare deluso*, opéras bouffons, avec la *Contadina in corte* (Ninette à la cour), déjà jouée en Italie. Parmi ces compositions, celles que les connaisseurs admiraient le plus étaient *Montezuma*, *Rinaldo* et l'*Amore soldato*. Le genre bouffe n'était pas celui auquel Sacchini était appelé par son penchant et par son génie, quoiqu'il lui ait inspiré dans ce genre même des morceaux pleins de verve et de gaîté. L'œuvre chérie de l'auteur, dans cette classe d'ouvrages, était l'*Avare deluso*. Il en aimait surtout les finales. — Pendant le séjour de Sacchini à Londres, Framery et le chevalier

de Rutledge transportaient sur notre théâtre de l'Opéra-Comique, réuni alors à la comédie italienne, une de ses compositions du genre demi-sérieux, dont le succès avait été prodigieux en Italie. L'*Isola d'amore*, parodiée sous le titre de la *Colonie*, n'excita pas moins d'enthousiasme en France. Dans notre notice sur l'auteur, publiée par la *Chronique de Paris* (v. le numéro du 17 septembre 1837), nous avons raconté les circonstances curieuses de ce double succès. Nous y renvoyons nos lecteurs. Rutledge avait trouvé des voix et formé des chanteurs pour cette œuvre admirable. Mademoiselle Colombe aînée, dont la rare beauté prêtait un charme de plus au rôle de Bélinde; madame Dugazon, les ténors Julien et d'Orsonville, Narbonne, durent leur renommée à cet opéra, et leurs talents en assurèrent la vogue. Les oreilles françaises, surprises et en même temps charmées par ces chants si nouveaux à Paris, les cœurs émus, attendris, transportés, applaudirent à cette foule de traits neufs, brillants, nobles et pathétiques dont cet opéra fourmille. On fut ravi de la richesse et de l'élégance de l'orchestre, du naturel et de la douceur d'une mélodie vraiment céleste. Les meilleures cantatrices, après mademoiselle Colombe, mademoiselle Renaud aînée (madame d'Avrigny), la Damoreau de son temps; madame Scio, avec sa voix qui sonnait au cœur, s'emparèrent du beau rôle de Bélinde, et la foule accourait toujours les entendre. Un ami de Sacchini, admis quelquefois par J.-J. Rousseau, l'ayant conduit à une représentation de la *Colonie*, s'inquiétait de le voir garder le silence pendant et après le spectacle. Voulant enfin avoir son avis, il se hasarde à le lui demander. Rousseau, le saisissant par le bras, s'écrie : « Monsieur, cet homme-là perd la musique. — Eh oui! continua-t-il à l'aspect de son interlocuteur étonné; ne voyez-vous pas que c'est là le beau à son plus haut degré? On voudra aller au-delà, et l'art est perdu. » Que dirait aujourd'hui le bon Jean-Jacques? — Le nom de Sacchini devenait populaire : on recherchait ses chants. L'immense succès de la *Colonie* suscita l'envie de notre grand opéra. Il demandait un ouvrage avec de la musique de ce maître. Framery choisit l'*Olympiade*, et y employa les plus beaux morceaux composés par Sacchini à Milan et à Londres. Les fins connaisseurs de l'Académie-Royale, revenus d'un premier mouvement de bon goût, dédaignèrent cette musique, et Framery la donna aux Italiens, enchantés et enrichis par le succès de la *Colonie*. Celui de l'*Olympiade* ne fut pas moins éclatant. Pendant sept représentations, la foule et l'enthousiasme allèrent croissants. Réveillée par ce nouveau triomphe d'une muse étrangère, la jalousie de l'Académie-Royale fit interdire la pièce en vertu de son privilége.

C'était l'eunuque au milieu du sérail;
Il n'y fait rien, et nuit à qui veut faire.

Le public, privé d'une œuvre admirable, put encore une fois apprécier les bienfaits du monopole. Nous entendîmes en 1786, au concert spirituel, un air de ce bel ouvrage, où le compositeur a prodigué la mélodie la plus touchante. Cet air, chanté par le célèbre ténor David avec toute la puissance et la perfection de son art, lui fut redemandé deux fois après la première par les acclamations unanimes des auditeurs ravis. On ne pouvait se lasser de l'entendre. Le chanteur, à la vérité, était digne du maître : c'était un professeur consommé, et, quoiqu'il tînt la partie du ténor, sa voix, d'une étendue prodigieuse, réunissait la plus belle sonorité de la basse aux cordes du baryton et à un soprano délicieux. Mais ces voix diverses étaient fondues et dirigées avec tant d'habileté que toute différence de qualité devenait insensible. Joignez à ces facultés celle de l'expression et du pathétique portés jusqu'au sublime, même au pupitre, et vous aurez l'idée que les anciens nous donnent d'Orphée. Quelques vieux amateurs n'ont sûrement pas oublié et n'oublieront pas plus que nous l'impression profonde que produisait ce grand virtuose dans l'immortel *Stabat* de

Pergolèse. Ses accents pénétraient au fond de l'ame : les larmes coulaient ; un silence religieux dans toute la salle eut permis d'entendre le plus léger murmure. Ces chants divins restaient gravés au cœur bien long-temps après qu'ils avaient cessé. Tel était l'interprète de Sacchini. — Au fort de la querelle entre les gluckistes et les piccinistes, c'est-à-dire entre l'harmonie allemande et la mélodie italienne, Piccini disait aux plus raisonnables : « On reproche à Gluck de ne pas chanter ; on me reproche de chanter trop et trop mollement, peut-être y a-t-il quelque fondement à ces critiques. Eh bien ! il y a à Londres un homme qui vous mettra d'accord. Il a l'énergie de Gluck, moins sa rudesse et ma mélodie, moins la mollesse dont on m'accuse. » Quel éloge pour Sacchini que cet aveu d'un maitre si justement célèbre, et combien cet aveu était généreux ! — Sacchini, tourmenté par la goutte, ne pouvait plus supporter le climat humide et triste de l'Angleterre. Depuis le *Cid*, premier ouvrage qu'il eût donné à Londres, jusqu'à *Renaud*, le premier qu'il composa pour Paris, il n'avait jamais pu assister à la première représentation d'un seul de ses opéras. Venu en France pour y chercher un climat plus doux, il reçut de la cour et de l'empereur Joseph II, qui s'y trouvait alors, l'accueil le plus flatteur. Ce prince se plaisait à lui citer ses plus beaux morceaux, entre autres le chœur du *Cid* : *Tacite ombre*, connu dans l'*Olympiade* française, sous le titre de *Chœur des prêtres*. On voulut l'entendre à Versailles ; on l'exécuta à la Chapelle. Il excita un enthousiasme universel : on demanda à l'auteur des opéras français. Trente mille francs lui furent assurés pour trois poèmes. Il composa successivement *Renaud*, *Chimène* et *Dardanus*. Ayant suivi très assidument les représentations de ces ouvrages dans leur nouveauté et après, nous pouvons en attester le grand succès. Le génie du compositeur triompha de la faiblesse des deux premiers poèmes, de la froideur du dernier, des jalousies et des cabales. *Dardanus* seul, dont les longueurs fatiguaient, fut d'abord reçu assez froidement. Mais, réduit à trois actes, il enleva tous les suffrages et attira la foule. M. Castil-Blaze, dans un feuilleton du *Journal des Débats*, a rendu, il y a quelques années, un hommage éclatant à la magnifique partition de *Chimène*. « Il y a là, disait-il, de quoi défrayer en excellente musique trois ou quatre opéras comme on les fabrique maintenant, » et il conseillait aux jeunes compositeurs d'étudier les œuvres de ce grand maître. La partition de *Dardanus* ne le cède point à l'autre. Jamais paroles françaises n'ont reçu du génie musical une expression plus fidèle et plus dramatique. Quel véritable amateur n'a pas présent à la mémoire le duo sublime du premier acte, terminé par un chœur :

Mânes plaintifs, tristes victimes,
Nous jurons d'immoler votre fatal vainqueur ;

Malgré l'accroissement trop souvent outre mesure des puissances instrumentales, quel morceau moderne l'emporte en vigueur de style et produit un effet plus saisissant ! — *Œdipe*, ainsi qu'*Arvire* et *Evelina*, furent composés pour la cour en 1785 et 1787. C'est dans *Œdipe à Colonne* que Sacchini a déployé tout ce que son génie possédait de force, de tendresse, de pathétique et de grâce. Sophocle et Ducis avaient fourni à l'auteur du poème tous les éléments d'un drame lyrique, dont la terreur et la pitié remplissent tour à tour les scènes. Quel beau champ pour la verve d'un grand maître, et comme Sacchini l'a fécondé! Laissons-là toutes les controverses sur la théorie de la musique théâtrale, et accueillons avec transport les beaux ouvrages que chaque système a produits. *Œdipe à Colonne* restera l'un des chefs-d'œuvre de la tragédie lyrique. — Le sujet d'*Arvire* et *Evelina*, imitation du *Caractacus* de Maso, était loin d'offrir l'intérêt tragique au même degré qu'*Œdipe*. Sacchini s'inspira du patriotisme héroïque d'Arvire, le Mithridate breton, de la lutte entre les deux frères, l'un ennemi, l'autre courtisan des Romains, et du fanatisme religieux des

Druides. Les accents belliqueux d'Arvire, les élans passionnés d'Irwin, dont le cœur est déchiré entre l'amour et l'honneur; les invocations d'une piété farouche dans les chœurs des prêtres ont fourni au compositeur des chants où une énergie et une originalité sublimes le disputent à la noblesse et au charme de la mélodie. Son génie souple et fécond avait saisi avec la plus rare facilité le caractère neuf et austère du sujet, que sa grâce et sa chaleur inépuisables avaient su animer et embellir. Jamais non plus son art exquis ne s'était mieux plié à ce qu'il y a de particulier à notre nation dans son goût pour la musique dramatique.— *OEdipe à Colonne* avait été représenté à Versailles en 1785, et y avait excité des transports d'admiration. Louis XVI luimême, qui aimait peu l'opéra, en fut profondément touché. La reine Marie-Antoinette se montrait pour Sacchini la plus bienveillante protectrice. Cependant, l'intrigue, les cabales, tenaient le chef-d'œuvre éloigné de la scène parisienne. Il n'y put paraître que deux ans après, le 1er février 1787, lorsque la couronne triomphale ne pouvait plus qu'être déposée sur une tombe. — *Evelina* avait été demandée par la reine pour le voyage de Fontainebleau. Des clameurs intéressées, prenant pour prétexte l'honneur des compositeurs nationaux, parvinrent à faire rayer l'ouvrage du répertoire de la cour. L'auguste protectrice, en prévenant elle-même Sacchini, voulut en vain adoucir le coup. Le chagrin aggrava une fièvre dont il fut atteint. Une saignée intempestive hâta les progrès de la goutte, et, au bout de onze jours, ce beau génie, dans toute sa force, nous fut enlevé. « Chère Anna, pauvre Laurent, disait-il avant d'expirer, que deviendrez-vous? » Anna était sa sœur, qu'il aimait tendrement, et qui devait à l'amitié de son frère son existence, celle d'un mari paralytique et de deux enfants qui lui restaient, après en avoir perdu quinze à la fois par suite d'un fléau épidémique à Naples. L'aisance de cette nombreuse famille avait été détruite par la maladie du mari d'Anna. Laurent, homme de sens et de mérite, entièrement dévoué à son maître, était moins pour celui-ci un domestique qu'un ami. Ce qui rendait Sacchini cher à tous ceux qui l'ont connu, ce n'étaient pas seulement le caractère le plus heureux, les qualités les plus aimables, c'était surtout son extrême bonté. L'humanité, la compassion, étaient en lui plus que des sentiments. Ces vertus remplissaient son cœur comme une passion toujours ardente : il ne pouvait voir des malheureux sans être tourmenté du besoin de les soulager. « Donne, disait-il à Laurent, qui gouvernait sa caisse; je souffrirais trop si je ne pouvais aider ceux qui souffrent. Si la caisse se vide, la musique y pourvoira. » — Le style de Sacchini, dit un critique contemporain, se distingue surtout par la grâce, la douceur, l'élégance soutenue de sa mélodie. Son harmonie est pure, correcte et d'une clarté précieuse; son orchestre toujours brillant, toujours ingénieux. Quoiqu'il ait une manière à lui, on voit que Hasse (le Saxon) et Galuppi furent ses modèles. Il évitait les tournures communes; mais il craignait encore plus ce qui avait l'air de la recherche. Ses modulations les plus inattendues n'étonnent jamais l'oreille; elles coulent naturellement de sa plume, et ceux qui ont étudié ses partitions savent quel art il mettait à cacher sa science. Un jour qu'il dînait à Londres chez M. Lebrun, fameux hautbois, on renouvelait devant lui l'accusation que les Allemands et les Français intentent quelquefois aux compositeurs de l'Italie, à qui l'on reproche de ne pas assez moduler. « Nous modulons dans la musique d'église, leur dit-il. C'est là que l'attention, n'étant pas troublée par les accessoires du spectacle, peut suivre plus aisément des changements de tons enchaînés avec art. Mais, au théâtre, il faut être clair et simple; il faut toucher plutôt qu'étonner. *Il faut surtout se mettre à la portée des oreilles les moins exercées. Celui qui, sans changer de ton, produit des chants variés montre bien plus de génie que celui qui en change à tout*

moment. » Alors il prend la plume, et sur-le-champ écrit un menuet de seize mesures, dans lequel, sans blesser aucunement les règles, il sortait seize fois de ton. Tout le monde l'admirait. « Exécutez-le, dit-il, vous le trouverez détestable. » Son expression, jamais exagérée, était toujours pénétrante; c'était pour les moments de surprise qu'il réservait les grandes ressources de l'art, ne prodiguant pas les effets pour être sûr de les produire quand il le fallait. Il croyait que l'expression musicale devait être semblable à l'éloquence, quelle devait pénétrer dans l'ame par un charme doux et insinuant, plutôt que la troubler, la tirer hors d'elle-même par de violents efforts, et qu'il n'était pas nécessaire, pour émouvoir, de tonner sans cesse du haut de la tribune. On croit vulgairement que les artistes de génie ne font que céder à un démon qui les possède : on voit à quel point Sacchini avait raisonné les principes de son art. Un mérite qu'il possédait à un suprême degré était celui de deviner, de saisir le goût des différentes nations. La musique qu'il a faite en Italie ne ressemble point à celle qu'il a composée à Stutgard, ni celle de Londres à ce qu'il a écrit en France. — Sa manière de composer était singulière. Lorsqu'un ouvrage lui était commandé pour une époque déterminée, il calculait le temps qui lui était nécessaire, et ne commençait que pour arriver à terme. Alors sa verve, une fois allumée, ne s'arrêtait plus; il composait et écrivait, même au milieu de ses amis. Presque jamais un opéra ne lui a coûté plus de trois à six semaines. Très difficile à satisfaire, il refaisait souvent un morceau jusqu'à ce qu'il en fût passablement content, et alors on pouvait compter sur un chef-d'œuvre. — Son buste fut porté à Rome par un de ses intimes amis, M. Desfebves, et placé à côté de celui de Raphaël. Au 7 octobre 1787, anniversaire de sa mort, une messe de son maître Durante, rapportée par cet ami, fut exécutée à Paris dans l'église de Sainte-Marguerite-Saint-Antoine par les premiers sujets du chant. AUBERT DE VITRY.

SACERDOCE, ordre et caractère de prêtrise donnant, dans l'église romaine, le pouvoir de dire la messe et d'absoudre les pénitents (*v.* PRÊTRE). Ce mot désigne également le ministère de ceux qui, dans l'Ancien-Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple : le *sacerdoce* de Melchisedech, d'Aaron, et celui des hommes qui, chez les anciens, offraient des sacrifices aux dieux. Dans ce dernier sens, le sacerdoce était quelquefois uni à l'empire. — *Sacerdoce* aujourd'hui se dit quelquefois du corps ecclésiastique : les querelles du *sacerdoce* et de l'empire. X.

SACHS (HANS), le meilleur *meistersænger* d'Allemagne au XVIe siècle, naquit à Nuremberg en 1494, apprit dans sa jeunesse le métier de cordonnier, voyagea comme compagnon, puis, tout en exerçant son métier dans sa ville natale, se distingua comme meistersænger, et dut à cette vocation les plus grands honneurs et les plus hautes dignités. Après avoir pris une part active aux événements de son temps, particulièrement à la réforme luthérienne, dont il se déclara partisan, il mourut le 19 janvier 1576, respecté de tous. Non seulement on le compte parmi les meilleurs poètes de son siècle, mais encore il mérite la reconnaissance de notre époque. Son génie était d'une singulière fécondité, et malgré la rudesse de la langue, ses œuvres se distinguent par de la naïveté, de la chaleur, une exposition animée, une invention riche, enfin par des peintures de mœurs frappantes, et souvent pleines d'un mordant satirique. Ses œuvres complètes furent publiées à Nuremberg en 1570, et, dans les années suivantes, en 5 vol. in-fol., puis en 1588, et 1589 (3 vol. in-fol.), et, de 1612 à 1616, à Kempten (5 vol. in-4°). On trouve des poésies manuscrites de Hans Sachs dans la bibliothèque de l'école de Zwickau, dans celles de l'*Alumneum* d'Altorf, et ailleurs. Ses chefs-d'œuvre, publiés en 1778 à Weimar par F.-J. Bertuch, n'ont pas été accueillis aussi favorablement que l'eût été une édition complète. Ce der-

nier travail a été entrepris par Büsching (Nuremberg, 1828, 6 vol. avec grav.). Les ouvrages de cet écrivain remarquable imprimés jusqu'à ce jour consistent en 272 contes mondains, 116 contes allégoriques, et 197 contes participant des deux genres. Il a composé aussi de belles hymnes d'église d'une admirable simplicité, et d'une noble élévation. Il est auteur du fameux chant en l'honneur de Luther, intitulé le *Rossignol de Wittemberg*. C. L.

SACI (Le Maistre et Louis de [*v.* Sacy]).

Saci (Silvestre de [*v.* Silvestre]).

SACRE DES ROIS. A toutes les époques, chez tous les peuples, le sacre et le couronnement des rois donnèrent lieu à des cérémonies religieuses, saintes traditions qui parlaient vivement aux souvenirs et à l'imagination des multitudes. Plusieurs volumes seraient nécessaires pour traiter un sujet aussi vaste; il faudrait remonter jusqu'au prophète Samuel dont la divine mission a été si étrangement méconnue par Volney, qui, dans son scepticisme impie, le nomme l'*inventeur du sacre des rois;* on sait que le prophète Samuel, répandant une petite fiole d'huile sur la tête de Saül, prononça ces paroles célèbres : « Dieu t'a élu pour régner sur son héritage, et délivrer son peuple des mains de ses ennemis. » — Franchissant une immense période historique, et sans nous arrêter chez les nations païennes de l'antiquité où de mystérieuses cérémonies présidaient au couronnement des princes; sans nous occuper de la Russie, du Danemark, de la Suède, de l'Allemagne et de l'Angleterre où l'avènement des souverains, est encore célébré avec tant d'éclat, nous consacrerons ces quelques lignes au sacre des rois de France.— Les princes de la première race ont-ils été sacrés? Question depuis long-temps débattue; car s'il n'existe aucune preuve authentique du sacre de Clovis et de ses successeurs jusqu'à Pepin, on n'ignore pas que nos vieux annalistes, en parlant du fondateur de la seconde race, disent tous que le pape Étienne le sacra selon l'ancien usage : *secundum morem majorum.* D'abord sacré à Soissons par l'archevêque de Mayence, Pepin le fut encore dans l'abbaye de Saint-Denis par Étienne III. Le détail des cérémonies est d'une noble simplicité. Pepin, revêtu d'une tunique, se tint à genoux sur la dernière marche de l'autel; le pontife s'approcha du monarque et lui présenta l'épée du commandement : « Reçois ce glaive, lui dit-il; l'autorité divine te le donne pour chasser les barbares ennemis de J.-C., expulser les mauvais chrétiens, et pour maintenir la paix parmi les peuples qui te sont confiés. » Ayant pris le saint-chrême, Étienne fit les onctions voulues; il jeta ensuite le manteau royal sur les épaules du prince, lui remit le sceptre, et posant la couronne sur le front de Pepin : « Que Dieu te couronne de la couronne de gloire et de justice, s'écria-t-il, et que l'huile de miséricorde reste en toi jusqu'à la consommation des siècles! que la ferveur de ta foi te fasse parvenir à la vie éternelle pour régner dans le ciel avec celui qui te fait régner sur la terre! » — Il serait trop long de rapporter ici toutes les cérémonies en usage au sacre des rois de France; d'ailleurs, la plupart de ces cérémonies étaient basées sur un même formulaire, ordonné par Louis-le-Jeune pour le sacre de Philippe-Auguste. En voici une analyse rapide. A l'entrée du chœur de la cathédrale de Reims on élevait un trône assez vaste pour contenir les pairs du royaume et les autres personnes de la suite du roi. Le jour de l'arrivée du prince, les chanoines et le clergé allaient le recevoir processionnellement, et le conduisaient en grande pompe à la place qui lui était réservée : les archevêques et les évêques s'asseyaient sur des siéges disposés des deux côtés de l'autel; d'abord les évêques pairs, celui de Laon le premier; puis ceux de Langres, de Beauvais, de Châlons et de Noyon; il ne devait y avoir que peu de personnes entre les évêques et le roi, afin d'éviter, dit le règlement, qu'il n'arrive rien de con-

traire à la dignité du prince. Les plus puissants barons du royaume allaient aussitôt à Saint-Remi pour y demander la Sainte-Ampoule; ils la portaient sous un poêle de soie, soutenu par quatre religieux du chapitre métropolitain. L'archevêque de Reims se revêt alors de ses habits pontificaux les plus précieux, ainsi que du *pallium*, et s'avance vers l'autel accompagné de ses diacres et de ses sous-diacres. Le roi se lève et salue le prélat; il lui promet de maintenir les libertés de l'église gallicane, et de protéger les évêques dans la jouissance de leurs juridictions. Pendant qu'on chante le *Te Deum*, on met sur l'autel les couronnes royales, l'épée, les éperons d'or, le sceptre qui est surmonté de la figure de Charlemagne, la main de justice, les bottines de soie couleur bleu-azurée, semées de fleurs de lis d'or; la tunique et la dalmatique de même couleur, et également parsemées de fleurs de lis d'or; enfin, le manteau royal. L'abbé de Saint-Denis reste auprès de l'autel pour garder ces ornements. Après plusieurs oraisons, l'archevêque sacrait le roi, et lui faisait sept onctions : au sommet de la tête, à la poitrine, entre les deux épaules, sur les deux épaules et aux jointures des deux bras. Le prince, revêtu de ses habits royaux et de tous les ornements qu'on avait placés sur l'autel, recevait ensuite la communion, et donnant le baiser de paix aux prélats et à tous les grands du royaume, il quittait la cathédrale pour se rendre au palais archiépiscopal où il se dépouillait de sa tunique et la remettait à l'archevêque pour être brûlée, à cause de la sainte onction. — Ce formulaire a été suivi jusqu'au règne de Louis XVI, époque où il subit quelques modifications d'étiquette. Napoléon emprunta toutes les cérémonies religieuses de son sacre aux usages de la vieille monarchie; seulement ce ne fut point à Reims, mais à Paris, sous les voûtes de Notre-Dame, que l'empereur reçut l'onction sainte des mains du souverain pontife. Reims et sa magnifique cathédrale revirent des jours de fête pour le sacre de Charles X. Maintenant silencieuse, l'antique métropole espère encore, car chaque jour se ralentit l'ardeur de démolition morale qui animait naguère les intelligences même les plus éclairées ; une double impulsion se manifeste; s'il y a mouvement vers l'avenir, il y a aussi retour vers ce que le passé avait d'utile; on ne peut long-temps dédaigner les nobles et grandes institutions ! MAZUY.

SACREMENTS. Ce mot vient évidemment de *sacre*, *sacré*, qui signifiaient dans l'ancienne loi une chose retirée de l'usage commun pour être offerte à Dieu. Sacrement est l'action de sacrer une chose, de lui donner le caractère sacré, et il sert ainsi de ligne pour exprimer non seulement qu'une chose est sacrée, mais encore l'acte par lequel cette même chose est rendue sacrée. C'est dans ce sens que les Romains appelaient *sacramentum* le serment par lequel ils se vouaient à l'état militaire. Les traducteurs latins de l'Écriture-Sainte ont rendu par *sacramentum* (en altérant la valeur primitive de ce mot) les termes hébreux et grecs qui veulent dire secret, mystère, chose cachée, et l'on entend aujourd'hui, absolument dans le sens liturgique, par le mot *sacrement*, le signe sensible d'un effet intérieur et spirituel que Dieu opère en nous. C'est l'expression par un signe extérieur de choses qui ne tombent pas sous les sens. Quand Dieu, par un sacrement, répand ainsi ses dons et ses grâces dans nos ames, c'est comme un nouveau lien par lequel il nous attache à lui; il nous consacre spécialement à son service en nous mettant en dehors des habitudes plus ou moins licencieuses et vulgaires du monde. Dans ce sens, l'étymologie du mot *sacrement* reprend son caractère primitif. Suivant ce dernier, les sacrifices et les offrandes des patriarches étaient de vrais sacrements, de même que les bénédictions qu'ils donnaient à leurs enfants quand ils les unissaient par le mariage, etc. Ces symboles ayant été profanés par leur emploi dans le culte des faux dieux, le Seigneur institua pour les Juifs de nou-

veaux sacrements, tels que la circoncision, la consécration des pontifes, le repas de l'agneau pascal, etc. Dans la loi nouvelle, les protestants n'admettent que deux sacrements, le baptême et la cène; les catholiques en ont sept, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage; ainsi l'a déclaré le concile de Trente, sess. 7, can. 1. Les Grecs et les autres sectes de chrétiens orientaux admettent aussi sept sacrements, comme cela est démontré dans le 5e tome de *la Perpétuité de la foi;* mais au lieu du mot latin *sacramentum*, on sacrement, ils se servent de celui de *mystère*, qui est équivalent : ils nomment le baptême *le bain sacré* ou *la génération;* la confirmation, *le myron* ou *le chrême;* l'eucharistie, *l'oblation;* la pénitence, *le canon;* l'extrême-onction, *l'onction des malades;* l'ordre, *la consécration des évêques* ou *des prêtres;* le mariage, *le couronnement des épouses*, et ils attribuent à toutes ces cérémonies les mêmes effets que nous. Outre la grâce sanctifiante que produisent les sacrements en général, il y en a trois qui impriment à l'ame un caractère ineffaçable, et c'est pourquoi ils ne peuvent pas être renouvelés : ce sont, le baptême, la confirmation et l'ordination. Jésus-Christ est sans nul doute l'instituteur des sacrements, car lui seul a pu comme Dieu attacher à un rite extérieur la vertu de remettre les péchés, de sanctifier les ames, de donner la grâce. On voit positivement dans l'Évangile qu'il a institué le baptême et l'eucharistie. Les cinq autres sacrements n'y sont pas mentionnés aussi expressément, et c'est ce qui a porté les protestants à les rejeter; mais on doit présumer que les apôtres qui les ont institués après l'Ascension n'ont rien fait que ce qu'il leur avait ordonné de faire. Le concile de Trente n'attribue à l'église d'autre pouvoir touchant les sacrements que celui d'en régler les rites accidentels sans toucher à la substance : *Salvâ illorum substantiâ*, sess. 21, c. 2. Les prêtres sont les ministres des sacrements, et toutefois le baptême, à cause de son extrême nécessité, peut être au besoin administré par toute personne raisonnable. D'après la décision des conciles, il n'est pas nécessaire pour la validité des sacrements que le prêtre qui les administre soit en état de grâce. — On nomme l'eucharistie *le saint sacrement de l'autel*, ou absolument *le saint sacrement*. La *Fête-Dieu* se nomme aussi *fête du saint sacrement*. L'ostensoir, le soleil d'or ou d'argent qui est destiné à renfermer l'hostie consacrée s'appelle de même *le saint sacrement*. Le premier réglement pour l'exposition du saint sacrement fut fait en 1452, dans le concile de Cologne, par le cardinal Cusa, sous le pape Nicolas V. — *Sacrement* se dit quelquefois absolument et par plaisanterie du sacrement de mariage ou du mariage seulement, comme dans ces phrases : *Ils vivaient ensemble avant le sacrement; le sacrement réparera tout*, etc. J. B.

SACRIFICES. Dans le sens le plus général, ce mot désigne toute action religieuse par laquelle la créature raisonnable s'offre à Dieu et s'unit à lui; et, dans la signification propre, l'offrande d'une chose extérieure et sensible, faite à Dieu par un ministre légitime, avec quelque destruction ou changement de la chose offerte, pour reconnaître la puissance divine et lui rendre un pieux hommage. — Les premiers sacrifices dont il soit fait mention dans l'Écriture sainte sont ceux d'Abel et de Caïn. Abel, pasteur de brebis offrait au Seigneur la graisse et les prémices de ses troupeaux; les présents de Caïn, l'agriculteur, consistaient en fruits de la terre. Noë, au sortir de l'arche, éleva un autel au Très-Haut, et lui immola plusieurs animaux choisis entre ceux qu'il avait sauvés du déluge. Melchisedech, roi de Salem et prêtre du Seigneur, étant allé à la rencontre d'Abraham, qui venait de remporter une éclatante victoire, offrit pour lui en action de grâces du pain et du vin. Des exemples semblables abondent dans la Genèse et dans tout l'Ancien-Testament. — La

loi de Moïse établissait deux sortes de sacrifices, les sanglants et les non sanglants, et l'on en distinguait trois de la première espèce, l'holocauste, le sacrifice expiatoire, et le sacrifice volontaire et eucharistique. Dans l'*holocauste (v.)*, la victime était entièrement consumée par le feu ; dans le sacrifice expiatoire, le prêtre faisait sept aspersions avec le sang de la victime ; dans le sacrifice eucharistique, le sang de la victime était répandu au pied de l'autel, et tombait à travers une grille dans une espèce de canal, par lequel il se déversait dans le torrent de Cédron. Si les victimes étaient des oiseaux, le prêtre leur écrasait la tête avec l'ongle ; il tordait le col à ceux qui devaient être offerts en sacrifice expiatoire, et arrachait la tête à ceux qui devaient servir d'holocauste. Dans le sacrifice expiatoire, la plus grande partie de la victime était pour les prêtres, qui devaient la manger dans le lieu saint, c'est-à-dire dans le parvis du tabernacle; mais, dans les sacrifices eucharistiques, ils n'avaient que l'épaule droite et la poitrine ; le reste était au profit de celui qui avait fourni la victime. On employait cinq sortes de victimes, savoir : des vaches, des taureaux ou des veaux, des brebis ou des béliers, des chèvres ou des boucs, des pigeons et des tourterelles. On ajoutait aux chairs qui étaient brûlées sur l'autel avec le sang et la graisse, une offrande de gâteaux cuits au four ou sur le gril, ou frits dans la poële, ou bien encore une certaine quantité de fleur de farine, avec de l'huile, de l'encens et du sel. Cette *oblation (v.)*, presque toujours jointe au sacrifice sanglant, pouvait aussi se faire seule, sans être précédée d'une effusion de sang ; alors, c'était un sacrifice non sanglant offert à Dieu comme auteur de tous les biens. Il y avait encore des sacrifices dans lesquels la victime n'était point mise à mort : tel était celui du *bouc-émissaire* au jour de l'expiation solennelle, et celui du *passereau* pour la purification d'un lépreux. Le sacrifice perpétuel était celui dans lequel on immolait chaque jour sur l'autel des holocaustes deux agneaux, un le matin au lever du soleil, un autre le soir à son coucher.—Les cérémonies des sacrifices qui étaient en usage chez les Grecs sont décrites en plusieurs endroits des ouvrages d'Homère. On commençait, dit le poète, par se laver les mains, puis on faisait sa prière au dieu. La prière terminée, on jetait des gâteaux salés sur la victime afin de la purifier; on la tuait, on l'écorchait, et on lui coupait les cuisses, que l'on faisait brûler. Pendant qu'elles étaient sur le feu, le prêtre, entouré de plusieurs jeunes gens tenant en main des branches de verveine, les arrosait avec du vin. Ces horribles sacrifices souillèrent plus tard la période brillante de la civilisation grecque. Ainsi, une des pratiques les plus religieuses était d'écorcher la victime, et de revêtir de sa peau les statues des dieux.— Les Romains suivirent les mêmes traditions. D'abord, ils n'offrirent aux dieux que les fruits de la terre ; mais l'usage universellement répandu d'immoler des animaux ne tarda pas à s'introduire chez eux, et ils regardèrent l'effusion du sang comme fort agréable à leurs divinités. La victime amenée à l'autel, on l'examinait soigneusement pour voir si elle avait toutes les qualités requises ; puis on la purifiait par la cérémonie appelée *lustration (v.)*. Après avoir adressé ses prières à Janus, à Vesta, et particulièrement au dieu auquel il sacrifiait, le prêtre jetait sur la tête de la victime de la farine cuite mêlée avec du sel; portant ensuite à sa bouche une coupe de vin qu'on lui présentait, il en goûtait un peu, en faisait goûter aux assistants, et arrosait avec cette liqueur la tête de l'animal. Cette dernière cérémonie s'appelait *libation (v.)*, et la première *immolation* (du latin *mola* , qui signifie *farine* ou *pâte salée*). Tous ces préliminaires terminés, le sacrificateur arrachait d'entre les cornes de la victime un peu de poil qu'il jetait dans le feu allumé sur l'autel. Un serviteur nommé *cultarius* la frappait alors avec une hache et l'égorgeait aussitôt; on re-

cevait le sang dans des coupes et on le répandait sur l'autel. Une fois écorchée et lavée, la victime était déposée sur l'*anclabris* (table sacrée), et les aruspices en examinaient attentivement les différentes parties internes, comme le foie, le poumon, le cœur. Après cet examen, les ministres du sacrifice coupaient un petit morceau de chaque membre; et soupoudrant toutes ces parcelles de farine de froment, ils les mettaient dans de petits paniers, et les portaient au sacrificateur, qui les livrait aux flammes: c'était la part du Dieu. Venaient ensuite des ablutions, des prières et de nouvelles libations, après lesquelles le peuple était congédié par la formule *ite licet* ou *ex templo*. Tous les sacrifices des Romains peuvent se réduire à trois sortes : les sacrifices publics, qui se faisaient au nom et aux dépens de la république qui fournissait les victimes; les sacrifices particuliers, qui s'offraient au nom des familles, et que les pères transmettaient à leurs enfants; les sacrifices étrangers, qui ne s'offraient qu'aux dieux des villes et des provinces conquises lorsque les Romains, suivant leur invariable coutume, les avaient transportés à Rome avec leur culte. Les sacrifices prenaient le nom des circonstances ou des lieux dans lesquels on les faisait : ainsi, on appelait *sacrificium ambarvale* le sacrifice pour les fêtes de la campagne, *sacrificium nuptiale* celui qu'offrait la nouvelle mariée, etc. Il nous reste à parler de ces effroyables sacrifices de victimes humaines dont une superstition atroce propagea l'usage chez presque tous les peuples de l'antiquité, et qui se renouvellent encore parmi quelques tribus sauvages du Nouveau-Monde. L'histoire ne nous apprend pas le nom du monstre qui osa le premier conseiller cette barbarie. Que ce soit Saturne, comme on le voit dans le fragment de Sanchoniaton, ou bien Lycaon, comme Pausanias semble l'insinuer, il n'en est pas moins certain que cette horrible idée fit fortune, surtout chez les Phéniciens, les Égyptiens, les Arabes, les Amorrhéens, les Moabites, les Chananéens, les habitants de Tyr et de Carthage, les Perses, les Athéniens, les Lacédémoniens, chez tous les Grecs du continent et des îles, chez les Romains, les anciens Bretons, les Scythes, les Espagnols et les Gaulois. Pline assure que la coutume d'immoler des victimes humaines subsista jusqu'à l'an 95 de J.-C., époque où elle fut abolie par un sénatus-consulte; mais on a des preuves qu'elle reparut plus tard dans quelques sacrifices, entre autres dans ceux qu'on offrait à Bellone. Le témoignage de César, de Tacite et de plusieurs autres écrivains exacts ne permettent pas non plus de douter que les Germains et les Gaulois n'aient suivi ces affreux précédents, se fondant sur ce principe qu'on ne pouvait satisfaire les dieux que par un échange, et que la vie d'un homme était le seul prix capable de racheter celle d'un autre.—Nous terminerons cet article en disant que les sacrifices expiatoires, chez tous les peuples, et surtout les sacrifices humains, quoique contraires à la loi divine, supposent les dogmes de la dégradation du genre humain, et d'un médiateur nécessaire pour réconcilier les hommes avec Dieu. L'abbé J. D.

SACRILÉGE (législation). Ce terme désignait génériquement, sous le droit ancien, toute profanation des choses sacrées. La loi romaine, qui l'avait restreint, dans le principe, au vol des objets employés au service du culte, l'étendit plus tard à toute espèce de crimes commis contre la loi de Dieu, soit par mépris, soit par ignorance. Dans l'ancienne législation française, le fait de sacrilége résultait d'une foule de cas qu'il serait trop long d'énumérer ici. Tels étaient l'emploi des choses sacrées à des usages communs et profanes, les irrévérences, vols ou autres crimes commis dans les églises, les outrages exercés envers les personnes attachées par état au service de la religion, etc. Les plus graves de ces attentats étaient punis de mort avec amende honorable et mutilation du poing droit; les délits moindres entraînaient pour le coupable la peine des galères ou du bannissement per-

tuels; les insultes faites aux prêtres ou aux religieux étaient suivies de châtiments proportionnés au rang et à la condition des personnes offensées. — Le sacrilège proprement dit avait disparu de nos codes depuis la révolution de 1789. Tout à coup, en 1824, un ministre de la restauration propose à la chambre des pairs un projet de loi dont l'objet est d'atteindre par des dispositions plus rigoureuses les vols commis dans les édifices religieux; ils n'avaient jusqu'alors été passibles que de peines moindres que les vols commis dans de simples maisons d'habitation. Ce projet, qui n'avait réellement en vue, comme on le dit alors, que le *sacrilège de la cupidité*, fut adopté par la chambre des pairs; mais il obtint peu de faveur à la chambre des députés, qui en jugea les dispositions incomplètes, et le gouvernement le retira pour présenter aux chambres, l'année suivante, un autre projet dont le but était d'atteindre directement le crime de sacrilège, soit qu'il se manifestât par la profanation des hosties ou des vases consacrés, soit qu'il résultât du vol de ces vases ou de tout autre objet, commis dans des édifices religieux. Ce projet de loi, qui, dans quelques-uns de ces cas, punissait le coupable de mort, et même du supplice des parricides, souleva l'indignation générale; et sa présentation fut une des causes qui contribuèrent le plus puissamment à dépopulariser la restauration. L'opposition libérale affecta de n'y voir qu'une concession du ministère au parti congréganiste, dont l'influence, bien qu'exagérée, commençait alors à préoccuper vivement les esprits. Un grand nombre d'hommes sages et éclairés, parmi lesquels nous citerons MM. Molé, de Broglie, de Châteaubriand, Royer-Collard, etc., le combattirent avec vigueur dans l'une et l'autre chambre, « comme confondant l'outrage à Dieu, qui est inaccessible à la justice humaine, avec l'outrage à la société, qui de sa nature est essentiellement punissable, et se servant de l'un pour fonder la pénalité de l'autre, pour la justifier. » D'autres législateurs, notamment M. de Bonald, y proposèrent diverses modifications qui ne furent point accueillies; et ce projet, dont l'apparition avait excité des clameurs en apparence universelles, fut adopté à une majorité imposante, surtout par la chambre des députés. Un des arguments de l'opposition était que le ministre, auteur de la proposition (M. de Peyronnet), avait lui-même, l'année précédente, déclaré ouvertement l'inutilité de ses prévisions les plus sévères, dans l'état actuel des croyances religieuses. La loi nouvelle, sanctionnée par le roi, le 20 avril 1825, fut en effet rarement mise en usage; et nous ne connaissons aucun exemple de l'application de celles de ces dispositions qui avaient pour objet d'atteindre directement le crime de sacrilège pur et simple. — La révolution de juillet donna une autre direction aux esprits. La loi du 20 avril 1825 fut abrogée, presque sans discussion, le 11 octobre 1830, par la première législature que réunit le nouveau gouvernement. Un amendement de M. Dubouchage, qui voulait qu'on assimilât du moins les vols exécutés dans les églises à ceux commis dans les maisons habitées, ne fut point admis. Depuis ce temps, le sacrilège proprement dit a entièrement disparu de de notre législation criminelle : lacune contre laquelle les adversaires même des dispositions menaçantes de la loi de 1825 sont portés à s'élever, en la considérant comme un témoignage d'indifférence du gouvernement pour une religion que la nouvelle charte reconnaît être celle de la majorité des Français. A. Boullée.

SACY (Louis-Isaac Le Maistre de), l'un des solitaires du Port-Royal, frère d'Antoine Le Maistre, célèbre avocat, et neveu du fameux Antoine Arnauld, est né à Paris, le 29 mars 1613. Il fit de bonnes études au collége de Beauvais, et montra dès son enfance d'heureuses dispositions pour les lettres et le penchant le plus prononcé pour la vertu. Quoiqu'il se destinât de bonne heure à l'état ecclésiastique, il ne voulût pas que le sa-

cerdoce lui fut conféré avant 35 ans, attendant sagement que l'âge des passions fut passé pour se consacrer à une vie toute de piété, d'abnégation et de travail. Une fois prêtre, Le Maistre fut choisi pour directeur des religieuses de l'abbaye de Port-Royal, et il se retira dès lors dans ce monastère, auquel il fit donation de tous ses biens, ne se réservant qu'une modique pension sur laquelle il trouvait encore moyen de faire de nombreuses aumônes. La persécution dirigée contre les jansénistes vint atteindre Sacy un des premiers; en vain, caché dans le faubourg Saint-Antoine, il essaya de se soustraire aux recherches de l'autorité, il fut arrêté et conduit à la Bastille, le 13 mai 1666. Ce fut là qu'il entreprit sa fameuse traduction de la bible, ouvrage qui l'occupa le reste de ses jours, et qu'il n'eut pas cependant la satisfaction de terminer. Ayant recouvré sa liberté le 31 octobre 1669, Le Maistre, présenté au ministre, ne sollicita d'autre grâce que celle de pouvoir adoucir le sort des prisonniers; depuis, le pieux solitaire du Port-Royal reprit ses travaux, ne se séparant plus de Nicolas Fontaine, son ami et son compagnon de captivité. Il était à peine de retour dans sa retraite favorite, dans cette abbaye si long-temps illustrée par sa présence, que l'autorité vint une seconde fois l'en arracher, et il alla mourir, le 4 janvier 1684, chez le marquis de Pomponne son cousin, que Colbert et Louvois venaient d'éloigner du ministère. Le Maistre de Sacy a été regardé avec raison comme une des figures-types de ce jansénisme mort avec les parlements et la congrégation de l'Oratoire. Quoique d'une vertu qui allait presque jusqu'à l'austérité, il était entier et tranchant dans ses opinions et cette circonstance lui attira beaucoup d'ennemis. Il a composé un grand nombre d'ouvrages, parmi lesquels on remarque des poésies qui méritent d'être lues. Le Maistre avait manifesté de bonne heure un goût prononcé pour la poésie, et il ne cessa de la cultiver, choisissant de préférence des sujets religieux. C'est ainsi qu'il a donné la traduction en vers et en prose du poème de Saint-Prosper contre les ingrats, le poème de l'Eucharistie, la version en vers des hymnes qui se trouvent dans les heures de Port-Royal. Sacy a composé divers ouvrages et donné différentes traduction sous des pseudonymes. De ce nombre est l'*Imitation de J.-C.* traduite par de Beuil, prieur de Saint-Vaal, traduction tant attaquée par le père Bouhours. Il est encore l'auteur des enluminures du fameux almanach des jésuites et des *Lettres spirituelles*. Il avait fait paraître une traduction du Nouveau-Testament, à laquelle il avait travaillé, en compagnie de Nicole, d'Arnauld, d'Antoine Le Maistre et du duc de Luynes, c'est la traduction connue sous le nom de Nouveau-Testament de Mons, et condamnée par Clément IX. Mais c'est sa version de la Bible qui a valu à Le Maistre le plus de célébrité, quoique cette version, aujourd'hui si répandue, soit loin cependant d'être exacte et complète. On a généralement attribué à cet écrivain l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament dit de Royaumont; ce livre n'est pas plus de lui que la *Vie de D. Barthélemy des Martyrs*. Le premier de ces ouvrages a pour auteur Nicolas Fontaine; le second est dû à Thomas du Fossé. A. Maury.

Sacy (Louis de), écrivain distingué du xviie siècle, est né à Paris en 1654; il embrassa la carrière du barreau, et s'acquit une réputation comme avocat, autant par son talent que par son excessive délicatesse. Mais ses travaux judiciaires ne l'empêchèrent pas de se livrer à la culture des lettres pour lesquelles il avait toujours montré le goût le plus vif. Il débuta par une traduction des épîtres de Pline-le-Jeune, qui fut accueillie presque avec enthousiasme, et qui lui ouvrit, en 1701, les portes de l'académie française. Louis de Sacy donna ensuite successivement la traduction du Panégyrique de Trajan, un *Traité de l'amitié*, un *Traité de la gloire*, enfin un recueil de factums et de plaidoyers, en 2 volumes in-4°. Sa version française des

deux ouvrages que Pline-le-Jeune nous a laissés est encore aujourd'hui la meilleure que l'on ait de cet écrivain latin, non pas qu'elle soit irréprochable, mais elle est généralement fidèle et toujours élégante. Le *Traité de l'amitié*, dans lequel l'auteur s'est proposé Cicéron pour modèle, renferme quelques aperçus ingénieux, quelques observations fines, mais il pèche par un peu de froideur; quant au *Traité de la gloire*, il a été l'objet de nombreuses critiques, il n'est plus guère lu, et il faut avouer qu'il ne mérite pas beaucoup de l'être. Le volumineux recueil de factums que Sacy publia dans sa vieillesse a pu être étudié avec fruit par les avocats du siècle dernier, mais on a maintenant des modèles bien supérieurs. Louis de Sacy mourut le 26 octobre 1727; il était du nombre des beaux esprits qui constituaient comme une autre académie, dont les séances se tenaient dans les salons et sous la présidence de la marquise de Lambert; c'est à cette femme célèbre qu'il a dédié son *Traité de l'amitié*. A. M.

Sacy (Antoine-Isaac-Silvestre de [*v.* Silvestre de Sacy.])

SADE (Le marquis de). Voilà un nom que tout le monde sait et que personne ne prononce; la main tremble en l'écrivant, et quand on le prononce, les oreilles vous tintent d'un son lugubre. Entrons si vous l'osez dans cette mare de sang et de vices. Il faut un grand courage pour aborder cette biographie, qui pourtant tiendra sa place parmi les plus souillées et les plus fangeuses. Prenons donc notre courage à deux mains, vous et moi. Nous accomplirons ensemble cette œuvre de justice : nous allons poser une lampe salutaire au bord de ce précipice infect, afin qu'à l'avenir nul imprudent n'y tombe. Nous allons regarder de près cet étrange phénomène, un homme intelligent qui se traîne à deux genoux dans des rêveries que n'inventerait pas un sauvage ivre de sang humain et d'eau forte; et cela pendant soixante-dix ans qu'il a vécu, et cela dans toutes les positions de la vie; enfant, jeune homme, grand seigneur; dans sa patrie et à l'étranger, en liberté et en prison; parmi les hommes raisonnables et parmi les fous; pervertissant les uns et les autres, plongeant dans la même infamie la prison, le salon, le théâtre, le toit domestique et l'hôpital. Partout où paraît cet homme, vous sentez une odeur de soufre, comme s'il avait traversé à la nage les lacs de Sodome. Cet homme est arrivé pour clore indignement le dix-huitième siècle, dont il a été la charge horrible et licencieuse. Il a fait peur aux bourreaux de 93, qui ont détourné de cette tête la hache sous laquelle ont péri tous les anciens amis de Louis XV, qui n'étaient pas morts dans l'orgie. Il a été la joie du Directoire et des directeurs, ces rois d'un jour, qui jouaient au vice royal, comme si le vice n'était pas, de son essence, une aristocratie aussi difficile à aborder que toutes les autres; il a été l'effroi de Bonaparte consul, dont le premier acte d'autorité fut de déclarer que c'était là un fou dangereux; car si Bonaparte avait pris cet homme au sérieux, cet homme était mort. A l'heure qu'il est, c'est encore un homme honoré dans les bagnes; il en est le dieu; il en est le roi, il en est le poète, il en est l'espérance et l'orgueil. Quelle histoire! Mais par où commencer, et de quel côté envisager ce monstre, et qui nous assurera que dans cette contemplation, même faite à distance, nous ne serons pas tachés de quelque éclaboussure livide? Cependant il le faut; je le dois, je le veux, je l'ai promis, depuis assez long-temps je recule. Acceptez ces pages comme on accepte en histoire naturelle la monographie du scorpion ou du crapaud. — Faisons d'abord la généalogie du marquis de Sade; elle est importante ici plus qu'en tout autre lieu. Vous verrez quelles nombreuses races d'honnêtes gens précèdent ce monstre, et combien il fait tache dans cette noble famille. Comment il se fait que celui-là soit arrivé ainsi animé, pour succéder à tant de vertus, il n'y a que Dieu qui le sache. Toujours est-il qu'on ne pouvait pas descendre

d'une source plus limpide. Qui le croirait? le marquis de Sade est un enfant de la fontaine de Vaucluse! Son arbre généalogique a été planté dans cette chaste patrie du sonnet amoureux et de l'élégie italienne, par les mains de Laure et de Pétrarque. L'arbre a grandi sous le souffle tiède et embaumé de ces deux amants, modèles de toutes les vertus. François Pétrarque, ce Gibelin tout blond et tout rose, que la guerre civile chassa de Florence, s'en vint à Vaucluse, pour y lire, loin du bruit des discordes, Cicéron et Virgile, ses deux passions romaines. La langue italienne n'était pas faite encore. Dante, ce Gibelin tout brun et tout âpre, n'avait pas encore élevé la langue vulgaire à la dignité de langue écrite; mais enfin Dante donna le signal; Pétrarque l'entendit, et ce fut dans cette langue toute neuve qu'il célébra son amour et sa *mie*, en véritable troubadour provençal. Cette femme, c'était la belle Laure de Noves, la femme de Hugues de Sade, qu'il avait épousée à dix-sept ans, jeune et belle, avec une dot de 6,000 livres tournois, deux habits complets, l'un vert, l'autre écarlate, et une couronne d'argent du prix de 20 florins d'or. — Ce fut dans l'église des religieuses de Sainte-Claire, le lundi de la semaine-sainte, le 6 avril 1427, que Pétrarque rencontra pour la première fois la belle Laure. Il la vit, il l'aima; il aima *le corps et l'ame de Laure*, comme il est dit dans le *Dialogue de Pétrarque et de saint Augustin*. Quelle tendre passion! quels transports! quels emportements muets! comme l'amour du poète se révèle et se déroule dans ces mille poésies innocentes, où il pleure son martyre, où il chante les rigueurs de sa dame, qui ne lui accorde pas même un regard! — Telle est la source limpide et pure, tel est le filet d'eau transparente choisi tout exprès dans les ondes fraîches et poétiques de la fontaine de Vaucluse, qui a donné naissance à ce fétide marais qu'on appelle le marquis de Sade. Comment la fontaine sacrée a produit tant de fange, comment elle a pu déposer ce limon impur sur ces bords, comment le mélodieux et chaste retentissement des sonnets de Pétrarque a eu pour dernier écho tant de livres infames, dont le nom seul est une honte, Dieu le sait; mais Laure ne le sait pas, sans doute. O mon Dieu! que dirait-elle si elle savait de quelles œuvres elle est l'aïeule, et à quelle infame créature elle a donné le jour! Et Pétrarque, que dirait-il? — Ici, je suis forcé encore de faire la biographie de plusieurs honnêtes gens, ascendants directs de l'homme en question. Vous n'en verrez que mieux quelle grande fatalité a dû peser sur cette honorable famille, et quels sont ces malheurs imprévus dont le ciel frappe de temps à autre les plus vieilles maisons pour les mettre au niveau de tout ce qu'il y a d'impur au monde. Voilà, voilà, en effet, de tristes et amères leçons d'égalité. — Le mari de la belle Laure s'appelait Fouques de Sade; il ne vit dans sa femme qu'une honnête bourgeoise; et il la pleura convenablement. — Paul de Sade, un de ses fils, fut un honnête et charitable évêque de Marseille, qui, après une longue vie passée dans l'exercice des vertus chrétiennes, s'éteignit doucement, et laissa tous ses biens à la cathédrale de la ville. Un neveu de l'évêque de Marseille, Jean de Sade, fut un célèbre et irréprochable magistrat, un savant jurisconsulte; il fut nommé par Louis II, roi d'Anjou, premier président du premier parlement de Provence. — Éléazar de Sade, son frère, premier écuyer et grand-échanson de l'antipape Benoît XIII, rendit de grands services à l'empereur Sigismond, qui lui permit d'ajouter l'aigle impériale aux armes de sa maison. — Pierre de Sade fut premier viguier triennal de Marseille, de 1565 à 1568. Marseille était alors la proie d'une foule de brigands qui la désolaient. Charles XI chargea Pierre de Sade de purger de ces bandits sa bonne ville de Marseille. Aussitôt Pierre de Sade se mit à l'œuvre. C'était un homme de résolution et de cœur; sa haute taille, son mâle visage, sa voix sévère, son re-



gard perçant et sa justice étaient l'effroi des gens sans aveu, qui bientôt, grâce au magistrat, eurent abandonné la ville. — A la même époque, nous trouvons pour évêque de Cavaillon Jean-Baptiste de Sade, vertueux et savant prélat, qui est l'auteur d'un livre chrétien : *Réflexions chrétiennes sur les devoirs pénitentiaux.*—Joseph de Sade, chevalier de Malte, capitaine des grenadiers, puis colonel d'infanterie, puis brigadier des armées du roi, puis enfin gouverneur d'Antibes, défendit et sauva cette place forte, la clé de la France, attaquée en même temps par l'armée austro-sarde et par une flotte anglaise. Il mourut maréchal de camp, en 1761. — Son fils Hippolyte fut un brave marin; il se distingua au combat d'Ouessant, en 1778; l'année suivante, il conduisit une escadre de Toulon à Cadix, dans les commencements du blocus de Gibraltar; il servit ensuite en Amérique, sous les ordres de l'amiral Guiellen; il mourut en pleine mer, en 1788, à la vue de Cadix: il était le troisième chef d'escadre par rang d'ancienneté. — Certainement, ce sont là des hommes honorables et d'illustres aïeux, des véritables chefs de famille; ce sont là de dignes descendants de la belle Laure. Toutes les dignités et toutes les vertus se rencontrent dans cette famille. L'évêque chrétien, le magistrat, le guerrier, le chef de police municipale, le marin, le voyageur, tous hommes actifs et distingués, voilà certes une famille en avant! Et ne croyez pas que dans toutes ces variations de fortune cette famille ait jamais oublié sa grande et charmante aïeule, Laure de Noves, chantée par Pétrarque. Au contraire, c'était le culte de cette maison. Laure était le bon génie, la dame blanche d'Avenel pour la maison de Sade; on l'invoquait dans les dangers de la famille; on la remerciait dans ses joies; elle en était la gloire et l'orgueil. Ainsi, au milieu du XVIII[e] siècle, François-Paul de Sade, élégant écrivain, homme d'esprit et de style, d'abord abbé d'Uxeuil, d'abord perdu dans toutes les joies frivoles et charmantes du XVIII[e] siècle, prit de bonne heure sa retraite, et après avoir dit adieu à l'esprit, au scepticisme, aux grâces peu voilées, au bon goût et au luxe du Paris de Louis XV, il se retira dans une petite maison qu'il avait près de Vaucluse, et là il passa sa vie, non pas dans les austérités de la pénitence chrétienne, non pas dans le vague et stérile repentir de sa vie passée, mais dans le culte qu'il avait voué au bon génie de sa famille. La belle Laure fut en effet pour François de Sade toute l'occupation de sa vie. Il lui voua un culte véritable, il lui consacra ses remords et ses repentirs s'il en avait, car il avait passé de profanes années et d'heureux jours aux côtés de cette belle dame de la Popelinière, les amours du maréchal de Saxe! C'est ainsi que François de Sade nous a laissé des *Mémoires sur la vie de François Pétrarque*, admirable biographie; une excellente traduction des œuvres de Pétrarque, et enfin, car ces deux choses se confondent ensemble, Pétrarque et la poésie française, un travail très complet sur les premiers poètes et sur les troubadours de la Provence. Dans ces livres, vous retrouverez l'histoire du XIV[e] siècle, admirablement développée et comprise. En même temps que François de Sade se livrait à ces nobles travaux entrepris en l'honneur de cette femme qui était sa religion, le frère aîné de François de Sade, tour à tour ambassadeur en Russie, puis à Londres, s'alliait à la maison de Condé par M[lle] de Maillé, la nièce du cardinal de Richelieu, qui avait épousé le grand Condé. Voilà donc une famille qui commence à Laure de Noves, qui porte dans ses armes l'aigle de la maison d'Autriche, et qui s'arrête à la maison de Bourbon. Trouvez-en une, sinon plus grande, du moins plus heureuse que celle-là! — Mais ici s'arrête ce grand bonheur. Cette illustre famille va s'éteindre; que dis-je, s'éteindre? elle va se perdre dans un abîme d'infamies; elle va tomber du haut de sa renommée dans les plus atroces extravagances qui puissent passer dans la tête d'un forçat au cachot,

un jour d'été. C'en est fait, le 2 juin 1740, dans l'hôtel même du grand Condé, noble maison, où tout le XVIIe siècle a passé, illustre seuil foulé par le grand Condé, et par le grand Corneille, et par Bossuet, et par Racine, et par eux tous les grands hommes du grand siècle, le terrible et fameux marquis de Sade vient au monde, enfant bien conformé en apparence, et dont les vagissements ressemblaient aux vagissements des autres enfants. La mère du marquis de Sade était une honnête femme, dame d'honneur de Mme la princesse de Condé. A peine son fils eut-il six ans que la bonne mère l'envoya en Provence, sous les orangers en fleurs, afin qu'il eût un air pur, afin qu'il pût contempler un ciel bleu, afin qu'il grandît comme un enfant Provençal, au milieu des fleurs qui s'épanouissent, sur le bord des fleuves qui murmurent, à la clarté de l'étoile qui scintille, et non pas comme un chétif Parisien entre les quatre murs d'une maison, cette maison fût-elle à un prince. Que pouvait faire de mieux la mère du petit de Sade pour son fils? De la Provence, l'enfant passa à Uxeuil en Auvergne, auprès de son oncle l'abbé de Sade, le même spirituel écrivain dont nous parlions tout à l'heure, qui lui apprit à lire dans les lettres de Laure et dans les sonnets de Pétrarque; l'abbé eut mille soins de ce neveu qui lui venait de Laure, sa dernière passion; il le menait avec lui dans les belles montagnes de l'Auvergne, il lui apprenait ces mille petites sciences qui sont à la portée de tous les enfants, à réciter une fable de La Fontaine ou l'oraison dominicale, à tendre la main au pauvre qui vous tend la main, à bien recevoir l'étranger qui passe et qui demande un asile pour la nuit, à retenir les noms des grands hommes de la France, surtout à bénir le nom de son aïeule, Laure de Noves, la Laure de Pétrarque. Voilà comment fut élevé cet enfant, qui, des eaux du baptême, fut trempé dans les eaux de la fontaine de Vaucluse, cet autre baptême; puis, quand il fut assez fort, quand il eut assez joui de son enfance bienheureuse, son oncle, son père et sa mère, et Mme la princesse de Condé, le placèrent au collége de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques; la patrie de Gresset, cet homme d'esprit qui eut l'honneur d'inquiéter Voltaire, et à qui nous devons *le Méchant* et *Vert-Vert*. — Ce collége Louis-le-Grand a donné naissance à d'étranges hommes. Songez donc que le marquis de Sade s'est promené dans cette vaste cour contre le mur de la chapelle; un autre jeune homme, dix ans après, se promenait, lui aussi en silence, à la même place, les bras croisés, et déjà si triste qu'il faisait peur à ses condisciples. Cet autre s'appelait Maximilien de Robespierre. O le digne couple, le marquis de Sade et Robespierre! L'un qui a rêvé autant de meurtres que l'autre en a exécuté! L'un dont la passion était le sang et le vice, mais qui n'a pu assouvir que la dernière de ses passions; l'autre qui n'a eu qu'une passion, le sang, mais qui l'a assouvie jusqu'à la satiété. Deux hommes qui sont sortis des ruines de la société, deux hontes sociales; mais celui-là était une honte si ignoble que la société a déclaré par la voix de Bonaparte, devenu son chef, qu'il était fou; l'autre au contraire était une honte si terrible que la société lui a fait l'honneur de le tuer sur l'échafaud; si bien que justice a été faite à tous deux: Robespierre est mort comme tous les honnêtes gens qu'il a tués, et le marquis de Sade est mort parmi tous les misérables fous qu'il a faits! — A quatorze ans, le marquis de Sade sortit du collége, et pour son collége ce fut un jour de fête. Il y avait déjà autour de ce jeune homme je ne sais quel air empesté qui le rendait odieux à tous. C'était déjà un fanatique de vice. Il rêvait le vice comme d'autres rêvent la vertu, et déjà toutes les rêveries de sa tête auraient suffi à défrayer les cours d'assises de l'enfer. Il sortit du collége à l'instant où Robespierre y entrait. O la pauvre société française qui ne sait rien deviner, et qui ne voit pas qu'elle est perdue, quoique la Bastille soit debout encore! — M. de Sade, au

sortir du collége, entra dans les chevau-légers; de là il passa comme sous-lieutenant au régiment du roi, puis il fut lieutenant dans les carabiniers, et enfin capitaine dans un régiment de cavalerie. Il fit la guerre de sept ans en Allemagne. De retour à Paris, on lui fit épouser Mlle de Montreuil, fille d'un président à la cour des aides, pauvre jeune fille, douce, aimable, jolie, vertueuse, timide, qui croyait n'épouser qu'un officier de cavalerie et qui épousait le marquis de Sade! — On ne peut comparer aucune époque de notre histoire à la fin du XVIIIe siècle, cette solennelle époque d'esprit, menée si grand train à sa perte par Voltaire, son souverain maître et son grand pontife. Je ne crois pas qu'il y ait eu à aucune époque autant d'esprit et autant d'insouciance pour l'avenir. C'est une époque toute brulée par l'amour et par le luxe, où chacun joue sur un dé ce qui lui reste, celui-ci son grand nom, celui-là sa grande fortune, cette autre sa jeunesse et sa beauté; où le roi joue son trône, où le prêtre joue son Dieu! Et quels étaient les enjeux de ce hasard horrible? Un moment d'ivresse, les palpitations d'un quart d'heure, quelques applaudissements ironiques venus de Ferney, voilà tout! Vous prêtez l'oreille au bruit que fait ce siècle et vous reconnaissez toutes les joies mêlées à toutes les douleurs; enfantements, suicides, joies et désespoirs, morts funestes, amours sans fin, tout un pêle-mêle à rendre l'éternité attentive, si l'éternité pouvait entendre. Quel mouvement, quel chaos, quel bruit! Puis enfin quel silence quand le trône est écroulé, et qu'on n'entend plus sur la place de la Révolution que le bruit du couteau qui se détache de l'échafaud! —Ainsi étaient faits les vieillards en ce temps-là, ainsi était faite la jeunesse. Personne parmi eux, jeunes gens ou vieillards ne prenait rien au sérieux; on leur aurait dit que le monde allait finir, qu'ils se seraient informés aussitôt où se louaient les meilleures places pour voir le monde finir. Vous comprenez donc combien fut dangereux le petit nombre de ceux qui prenaient en ce temps-là au sérieux quelque chose. En ce temps-là, ce qui perd d'ordinaire les sociétés pouvait sauver la société française; elle était sauvée si elle fût restée frivole, mais le pouvait-elle? Quoi qu'il en soit, ce que le marquis de Sade prit au sérieux, ce ne fut pas la liberté, comme Mirabeau, ce ne fut pas l'extinction de la noblesse, comme Robespierre, ce fut le vice. Le marquis de Sade fut professeur de vice comme les autres étaient professeurs de liberté. Or, voilà un terrible argument contre la liberté aussi bien que contre le vice de ce temps-là, c'est que les uns et les autres arrivent au même résultat, je dis au meurtre. —Quand les plus grands hommes littéraires, Voltaire, J.-J. Rousseau, Diderot, Montesquieu, sacrifiaient au *goût du jour;* quand les plus charmants esprits de ce temps-là n'étaient occupés dans leurs livres qu'à flatter les sens outre mesure, comment pouvait-il se faire que des jeunes gens, épris tout d'un coup d'une folle passion d'écrire pour les tristes passions des hommes, ne se soient pas abandonnés à cette tâche facile? C'est ainsi que le plus grand homme politique de 89, Mirabeau, mis en prison par ordre du roi pour attentat aux bonnes mœurs, écrivait, au donjon de Vincennes, de mauvais livres que le lieutenant de police vendait pour le compte de son prisonnier aux libraires, sauf à poursuivre plus tard, comme magistrat, et quand ils étaient imprimés, les mêmes ouvrages qu'il avait vendus pour procurer des habits et du linge au comte de Mirabeau. — Mais comprenez bien ce que je veux vous dire : le marquis de Sade ne peut même pas revendiquer le triste honneur d'être placé à côté de ces écrivains égarés qui après tout ne sont coupables que de longues obscénités écrites. S'il en était ainsi, nous ne parlerions pas du marquis de Sade; ces sortes d'écarts sont trop nombreux dans toutes les littératures du monde pour que nous en fassions un grand reproche à leurs auteurs. Quel est, je vous prie, le grand poète de l'antiquité ou même des temps modernes qui,

dans un moment d'ivresse, n'ait perdu quelques grains d'encens, et quelquefois d'un bon encens jeté sur les autels de la déesse Cotytto? Quel est le grand peintre qui n'ait perdu quelques-unes de ses heures à la représentation des mystères les plus voilés de la vie de l'homme? C'est un grand peintre chrétien qui a donné à l'Arétin le sujet du livre qui l'a déshonoré. Le livre a déshonoré l'écrivain, les tableaux ont presque fait honneur au grand peintre, par la très grande vérité que, dans les arts, le fond est presque toujours sauvé par la forme. Horace n'a-t-il pas laissé dans ses œuvres, monument achevé du goût le plus parfait et le plus pur, cette ode à certaine vieille Romaine, qu'on dirait échappée à la verve d'un écolier de rhétorique? Virgile lui-même, le chaste Virgile, est-il sans reproche, et n'y a-t-il pas de singulières réticences dans ses pastorales? Donc ne soyons pas trop sévères; ne faisons pas la guerre aux vers échappés dans un moment d'oubli à des hommes qui ont fait des chefs-d'œuvre. Mais l'homme en question, mais le marquis de Sade, a fait de ces livres obscènes l'occupation de toute sa vie, mais de ces obscénités, qui n'étaient que cela dans la tête des autres écrivains, le marquis de Sade a fait un code entier d'ordures et de vices. Mais pendant que ses confrères ne voulaient que faire passer une heure ou deux aux libertins de tous les âges, lui, il a voulu mettre le vice en précepte : bien plus, il a voulu passer de cette infâme théorie à la pratique. En un mot, et il faut bien le dire enfin, malgré tous les détours que j'ai pris, voulez-vous que je vous dise ce que c'est qu'un livre du marquis de Sade, voulez-vous que je vous en fasse l'analyse comme je vous ferais l'analyse d'un livre de M. Victor Hugo ou de M. de Balzac? le voulez-vous? Pour ma part, je suis tout prêt; je suis bien sûr de n'effaroucher personne. Donc prêtez-moi silence, et venez avec moi; ne craignez rien; le marquis de Sade est mort, et même en écrivant ces pages j'ai son crâne sous les yeux. Mais par où commencer et par où finir? Mais comment la faire cette analyse de sang et de boue? comment soulever tous ces meurtres? où sommes-nous? Ce ne sont que cadavres sanglants, enfants arrachés aux bras de leurs mères, jeunes femmes qu'on égorge à la fin d'une orgie, coupes remplies de sang et de vin, tortures inouïes, coups de bâton, flagellations horribles. On allume des chandières, on dresse des chevalets, on brise des crânes, on dépouille des hommes de leur peau fumante; on crie, on jure, on blasphème, on se mord, on s'arrache le cœur de la poitrine, et cela pendant douze ou quinze volumes sans fin, et cela à chaque page, à chaque ligne, toujours. O quel infatigable scélérat! Dans son premier livre, il nous montre une pauvre fille aux abois, perdue, abîmée, accablée de coups, conduite par des monstres de souterrains en souterrains, de cimetières en cimetières, battue, brisée, dévorée à mort, flétrie, écrasée. Il n'a pas de cesse qu'il n'ait accumulé dans ce premier ouvrage toutes les infamies, toutes les tortures. Celui qui oserait calculer ce qu'il faudrait de sang et d'or à cet homme pour satisfaire un seul de ses rêves frénétiques, serait déjà un grand monstre. On frémit rien qu'à s'en souvenir. Le tremblement vous saisit rien qu'à ouvrir ces pages; puis, quand l'auteur est à bout de crimes, quand il n'en peut plus d'incestes et de monstruosités, quand il est là, haletant sur les cadavres qu'il a poignardés et violés, quand il n'y a pas une église qu'il n'ait souillée, pas un enfant qu'il n'ait immolé à sa rage, pas une pensée morale sur laquelle il n'ait jeté les immondices de sa pensée et de sa parole, cet homme s'arrête enfin, il se regarde, il se sourit à lui-même, il ne se fait pas peur. Au contraire, le voilà qui se complait dans son œuvre, et comme il trouve qu'à son œuvre, toute abominable qu'il l'a faite, il manque encore quelque chose, voilà ce damné qui s'amuse à *illustrer* son livre, et qui dessine sa pensée, et qui accompagne de gravures dignes de ce livre, ce livre digne de ces gravures;

et de tout cela il résulte le plus épouvantable monument de la dégradation et de la folie humaines devant lequel même la vieille Rome, à son moment de décadence et de luxe, à l'heure où les Romains jetaient leurs esclaves aux poissons de leurs viviers, aurait reculé frappée de honte et d'effroi. Heureux encore si le marquis de Sade s'en fût tenu à sou premier livre ; mais ce premier ouvrage lui en commande un autre. A peine ce roman est-il achevé, que voilà son exécrable auteur qui, en le relisant, se dit à lui-même qu'il est resté bien au-dessous de ce qu'il pouvait faire. Il a été trompé par son exécrable imagination. Il la croyait à bout, et elle se réveille de plus belle. Il croyait avoir fait un chef-d'œuvre, et il n'a fait qu'une œuvre d'écolier. Il a décimé l'espèce humaine; il veut l'immoler en entier. Il n'a déshonoré que les hommes et les femmes de la France, il veut déshonorer le monde. Et sur-le-champ, il recommence de plus belle. O l'horrible et infâme lutte de cet homme avec lui-même ! Qu'a-t-il pu dire dans son second livre qu'il n'ait pas dit dans le premier ? qu'a-t-il pu faire qu'il n'ait pas fait ? quels supplices nouveaux a-t-il inventés ? quelles horreurs nouvelles ? quelle est la tombe qu'il n'ait pas souillée ? quel est le roi ou le pontife qu'il n'ait pas immolé à sa rage ? Le malheureux ! Il accuse dans son livre la reine de France elle-même; oui, la reine de France qui paraît dans ses orgies ! Et, non seulement il prêche l'orgie, mais il prêche le vol, le parricide, le sacrilége, la profanation des tombeaux, l'infanticide, toutes les horreurs. Il a prévu et inventé des crimes que le code pénal n'a pas prévus; il a imaginé des tortures que l'inquisition n'a pas devinées. Le voyez-vous ce ver de terre tout fangeux, qui sort de sa corruption pour jeter à voix basse ces tristes paroles au moment où la société français est expirante sous le sophisme ? Concevez-vous l'effroi d'un honnête homme qui, poussé par cette curiosité qui a fait porter à notre père Adam une main indiscrète sur l'arbre de mort, se trouve face à face avec le marquis de Sade ! Comme le lecteur est honteux de sa trite hardiesse ! comme les mains lui tremblent ! comme les oreilles lui tintent, frappées qu'elles sont par le glas du dernier supplice ! comme c'est déjà une horrible punition pour le malheureux qui souille ses yeux et son cœur de cette horrible lecture, de se voir poursuivi par ces tristes fantômes, et d'assister, timide, immobile et muet, à ces lugubres scènes, sans pouvoir se venger qu'en lacérant le volume ou en le jetant au feu ! Croyez-moi, qui que vous soyez, ne touchez pas à ces livres, ce serait tuer de vos mains le sommeil, le doux sommeil, cette mort de la vie de chaque jour, comme dit Macbeth. Que si vous me demandez comment j'ai lu ce livre affreux, et dont le nom seul vous révolte le cœur, c'était pour me faire parade, à moi-même, de ma force morale, car c'est là un des grands dangers de ces horribles volumes : on a toujours un prétexte pour les ouvrir ; on les ouvre par innocence, ou par curiosité, ou par courage, comme une espèce de défi qu'on se fait à soi-même. Quant à ceux qui les pourraient lire par plaisir, ils ne les lisent pas : ceux-là sont au bagne ou à Charenton. — Mais je vous ai promis l'histoire complète de cet homme, je vous la ferai complète. Je vous ai dit tout à l'heure qu'il s'était marié à une jeune personne douce et belle; il eut bientôt montré dans ce mariage toute son horrible nature. Ses atroces penchants se furent bientôt révélés par mille petites tentatives de meurtre accompagnées de circonstances abominables; d'abord le public n'y crut pas, ni même sa femme, ni même la justice de ce temps-là ; cependant, par mesure de simple police, on l'envoya en exil. En exil, il perfectionna sa science, il ajouta à sa théorie, il se livra à mille imaginations plus perverses les unes que les autres; en un mot, il se compléta dans tous les mauvais lieux et dans tous les mauvais livres de l'Europe. C'était un homme qui étudiait le vice par principes, passant du connu à l'inconnu, se proposant des problèmes

étranges en allant du plus facile au plus difficile. Avec la moitié moins de peine qu'il ne s'en est donné pour être l'imagination la plus corrompue de la terre, le marquis de Sade serait devenu aussi grand calculateur que Monge, aussi grand naturaliste que Cuvier. — Ce serait une erreur de croire que cet homme-là fut le seul qui se soit livré à cette exécrable étude du vice par le meurtre; l'antiquité en fournit plusieurs exemples : Néron se sert, pour éclairer ses orgies nocturnes, de chrétiens qu'il brûlait vifs, flambeaux de chair humaine qui poussaient de délicieux burlements. On se rappelle, sous le règne de Charles VII, les débordements de ce fameux maréchal de Retz, qui, après s'être battu avec gloire et courage, se fit une infâme célébrité à force de vices monstrueux; celui-là immolait des enfants dont il arrachait les entrailles et le cœur pour en faire offrande aux esprits infernaux, et c'étaient les enfants les plus beaux et les plus choisis, et même choisis dans sa famille; et, pendant quatorze ans, le maréchal de Retz ensanglanta ses châteaux de Machewal, de Chantocé, de Tiffurges, son hôtel de la Saxe à Nantes, et tous les lieux où sa passion le portait. — Eh bien! ce scélérat est moins coupable, à mon avis, que le marquis de Sade. Le maréchal de Retz n'a tué que les enfants qu'il avait sous la main; lui mort, tous ses crimes ont cessé : les livres du marquis de Sade ont tué plus d'enfants que n'en pourraient tuer vingt maréchaux de Retz; ils en tuent chaque jour, ils en tueront encore, ils en tueront l'ame aussi bien que le corps; et puis le maréchal de Retz a payé ses crimes de sa vie; il a péri par les mains du bourreau, son corps a été livré au feu, et ses cendres ont été jetées au vent; quelle puissance pourrait jeter au feu tous les livres du marquis de Sade? Voilà ce que personne ne saurait faire, ce sont là des livres, et par conséquent des crimes qui ne périront pas. — Celui qui pourrait suivre le marquis de Sade dans l'intérieur de sa maison, celui qui pourrait le voir à côté de sa jeune et jolie femme, méditant tout bas, rêvant tout bas, et silencieux et triste, et se préparant à ces grands forfaits, celui-là écrirait un drame d'une haute portée. Je ne crois pas que jamais on ait trouvé un sujet plus hideux d'études philosophiques. Toutefois, le public n'avait pas encore entendu parler de cet homme, quand un jour, le 3 avril 1768, une grande rumeur se répandit dans Paris sur le marquis, et voilà ce que l'on racontait : Il possédait une petite maison à Arcueil, dans un endroit retiré, au milieu d'un grand jardin, sous des arbres touffus. C'était là que le plus souvent il se livrait à ses débauches; la maison était silencieuse et cachée, munie d'un double volet en dehors, matelassée en dedans, toute prête pour le crime. Ce soir-là, c'était un jour de Pâques, le valet de chambre du marquis de Sade, son compagnon, son ami, son complice, avait ramassé dans la rue deux ignobles filles de joie qu'il avait conduites à cette maison. Le marquis lui-même, comme il se rendait à Arcueil pour sa fête nocturne, fit rencontre d'une pauvre femme nommée Rose Keller, la veuve de Valentin, un garçon pâtissier. Cette femme rentrait chez elle par le plus long chemin, cherchant peut-être une aventure, mais quelle aventure! Le marquis la voit, il l'aborde, il lui parle, il lui propose un souper et un gîte pour la nuit; il lui parle doucement, il la regarde tendrement; elle prend le bras du marquis, ils montent dans un fiacre, et enfin ils arrivent à une porte basse : Rose ne sait pas où elle est; mais qu'importe? Elle aura à souper. — A un certain signal, la petite porte du jardin s'ouvre et se referme; le marquis entre dans la maison avec sa compagne. La maison était à peine éclairée, elle était silencieuse; Rose s'inquiète : son conducteur la fait monter au deuxième étage, elle voit alors une table dressée et servie; à cette table étaient assises les deux filles de joie, la tête couronnée de fleurs, et déjà à moitié ivres. Rose Keller, revenue de sa première inquiétude, allait se mettre à

table avec ses compagnes ; mais tout à coup le marquis, aidé de son valet, se jette snr cette malhenreuse et lui met un baillon pour l'empêcher de crier, en même temps on lni arrache ses vêtements. Elle est nue ; on lui attache les pieds et les mains, puis, avec de fortes lanières de cnir armées de pointes de fer, ces deux bourreaux la fustigent jusqu'au sang ; ils ne s'arrêtèrent que lorsque cette femme ne fut plus qu'une plaie, et alors l'orgie commença de plus belle. — Ce ne fut que le lendemain matin, quand ses bourreaux furent tout à fait ivres, que la malheureuse Keller parvint à briser ses liens et à se jeter par la fenêtre toute nue et toute sanglante ; elle escalada la conr, elle tomba dans la rue, et bientôt ce fut nn tumulte immense : le peuple accourt, la garde arrive, on brise les portes de cette horrible maison où l'on trouva encore le marquis et son domestique et les deux filles, étendus pêle-mêle au milieu du vin et dn sang. Par la condnite de l'autenr, vous pouvez jnger ses livres. — Cette aventnre fit grand bruit, toute la ville fut émue. Cette époque de vice élégant et spirituel ne comprenait guère que les crimes de bonne compagnie, les duels, les trahisons, les rapts de tout genres, les rendez-vous dans la nuit, toute l'histoire de Faublas ou de Casanova ; mais ce fut à grand'peine que la société de ce temps-là ajouta foi à ce meurtre si lâche, si unitile, si cruel, ce meurtre sur une femme ! Le procès du marquis de Sade fut donc instruit en toute hâte ; malhenreusement, par égard pour la famille à laquelle le coupable appartenait, la procédnre fut arrêtée par ordre du roi ; le marquis fut conduit à Lyon dans la prison de Pierre-Encise, qui n'est plus qu'nne ruine, où cependant l'on vous parle encore du marquis bien plus qu'on ne parle de M. de Thou on de Cinq-Mars. Qui le croirait ? six semaines après cet emprisonnement, la famille du marquis de Sade obtint pour lui des lettres de grâce. Ces lettres de grâce portaient en substance que le délit dont le marquis de Sade s'était rendn coupable était d'nn genre non prévu par les lois, et que l'ensemble en présentait un tablean si obscène et si honteux, qu'il fallait en éteindre jusqu'au souvenir. N'est-ce pas là un beau prétexte pour relâcher cette bête fauve ? A peine libre, le marquis retourne à ses débauches et à ses crimes. Il était à Marseille en 1772, et il y fit une si grande orgie dans une maison suspecte, que jamais on n'avait entendu de plus horribles bacchanales ; deux filles publiques en moururent le lendemain. Le parlement d'Aix condamna cet homme à mort, et son valet avec lui ; mais ils se sauvèrent à Chambéry, où on les mit six mois dans nne forteresse. Or, ne pensez-vous pas que ce soit ici le cas de remarquer l'inutilité et la cruauté des lettres de cachet ? Au premier assassinat du marquis de Sade, six semaines de prison, à son second assassinat, six mois de prison, pendant que le malheureux Latude y est resté toute sa vie pour avoir insulté Mme de Pompadonr ! C'est ainsi que les sociétés se perdent et se suicident elles-mêmes ; dès qu'elles permettent d'emprisonner l'innocent, elles n'ont pas le droit de demander qne l'on punisse le coupable. — Mais ponrquoi laisser échapper le marquis de Sade de cette prison si fort méritée ? Serait-ce que déjà les prisons vous manquaient ? Et n'avez-vous pas la Bastille ? n'avez-vous pas le donjon de Vincennes ? n'avez-vous pas Saint-Lazare ? n'avez-vous pas tous ces immenses gouffres où vous jetez, sans en rendre compte à personne, le premier écrivain qui murmure une parole d'opposition ? A la fin cependant, le marquis de Sade, tonjours pour ses méfaits, fnt enfermé à Vincennes. Là, il fut aussi malheureux qu'on pouvait l'être au donjon de Vincennes. Vous connaissez cette prison, vous l'avez vne du haut en bas dans les lettres de l'amant de Sophie ; là tout nu, sans linge, sans bois l'hiver, sans livres, sans meubles, sans domestique surtout, le marquis était ainsi réduit à faire son lit lui-même ; on lui apportait à manger par un guichet. Sa pauvre

femme, qui l'avait déjà secouru si souvent, vint encore à son seconrs; elle lui fit passer des vêtements, des livres, et enfin de quoi écrire, fatale complaisance à laquelle nous avons dû tant d'infernales productions. — Car jusqu'à ce jour le marquis de Sade s'était contenté de la pratique du vice, il n'avait pas encore abordé la théorie. Une fois qu'il eut dans sa prison de quoi écrire, il pensa à *mettre en ordre* ses pensées et ses souvenirs. La tête échauffée par les macérations dn cachot, abruti par cette grande misère, persécuté par les folles et délirantes images d'une passion comprimée, ce malheureux résolut d'en finir, et de voir par lui-même jusqu'où sa scélératesse pouvait aller. Le voilà donc qui écrit, et qni compose, et qui arrange ses phrases, et qni s'abandonne tant qu'il peut à son génie. O malheur! pendant que le marquis de Sade écrivait ses livres, arrive dans le même donjon Mirabeau, pour écrire à peu près les mêmes choses; et Mirabeau s'indignait pourtant qu'on l'eût enfermé dans la même prison que ce marquis de Sade qui lui faisait horreur! — Du donjon de Vincennes, le marquis de Sade fut transporté à la Bastille. C'étaient les derniers jours de la Bastille. La pauvre prison était lézardée et craquait de toutes parts. Le faubourg Saint-Antoine s'agitait autour du vieux monument, la menace dans le regard et la colère dans le cœur. En même temps grondaient au loin les premiers murmures, avant-coureurs de la révolution française. La France était emportée par ce tourbillon de passions et de réformes qui devait la mener si loin, par des chemins si sanglants, et la placer si haut. Le marquis de Sade profita de cet affaiblissement dans l'autorité qui se faisait sentir au pied du trône comme dans la profondeur des cachots. Un jour même que le marquis avait été privé de sa promenade habituelle sur la plate-forme, hors de lui, il saisit un long tnyau de fer-blanc terminé par un entonnoir qu'on lui avait fabriqué pour vider ses eaux, et, à l'aide de ce porte-voix, il se met à crier: au secours! ajoutant qu'on veut l'égorger. Il appelle les citoyens! Le peuple accourt et menace de loin la Bastille. M. de Launay, le gouverneur, écrit sur-le-champ à Versailles; on lui répond qu'il est le maître du prisonnier, qu'il en fasse à sa volonté, qu'il peut même disposer de sa vie, s'il le juge à propos: M. de Launay se contenta d'envoyer de Sade à Charenton. Enfin, le 17 mars 1790, parut le décret de l'assemblée constituante qui rendait la liberté à tous les prisonniers enfermés par lettres de cachet; le marquis de Sade sortit de prison, il fut libre. — *Fasse le ciel qu'il soit heureux!* disait sa belle-mère. — Alors arriva bientôt 92, puis 93; vinrent les réactions sanglantes, vinrent les dictateurs tout-puissants, vinrent Danton et Robespierre; alors toutes les places publiques furent encombrées de ces machines rouges qui marchaient du matin jusqu'au soir. Vous croyez peut-être que le marquis de Sade, après tant de meurtres ébauchés, l'homme sanglant, va enfin se livrer à cœur-joie à sa manie de carnage, et se repaître, au pied de l'échafaud, de supplices et de larmes! Vous ne connaissez pas cet homme: les bourreaux de 93 lui font pitié. Il ne comprend pas la mort politique, il a horreur du sang qui n'est pas répandu pour son plaisir. Pourtant il y avait parmi les victimes de 93 bien des femmes jeunes et belles, bien des jeunes gens d'une grande espérance et d'un grand nom; il y avait là des larmes bien amères, et jamais, que je pense, un homme de ce caractère ne fut à une plns complète et plns charmante fête de meurtres et de funérailles; mais, je vous l'ai dit, cet homme dans ses livres avait combiné des supplices si impossibles, rêvé des morts si extraordinaires, arrangé des tortures si cruelles, qu'il ne prit aucun goût à la Terreur. Au contraire, il fut bon, humain, clément, généreux. Sur la réputation de ses livres, on l'avait fait secrétaire de la société des *Piques*; il profita de son pouvoir pour sauver les jours de son beau-père et de sa belle-mère, à qui il était odieux à si bon droit, et

qui ne l'avaient pas épargné. Chose étrange ! il alla si loin dans son horreur pour le sang, qu'il fut accusé d'être modéré, qu'il fut déclaré suspect et emprisonné aux Madelonnettes. S'il n'est pas mort sur l'échafaud comme ancien noble, c'est sans doute par respect pour son génie. En un mot, tant qu'on ne fut occupé dans Paris que de massacres, de septembriseurs, de guerres civiles, de rois menés à l'échafaud, d'un enfant royal abandonné à des mains mercenaires, le marquis de Sade regretta dans son ame les faiblesses, l'éclat, l'incurie, l'esprit, et même la Bastille de l'ancienne royauté. — Ce ne fut que sous le Directoire, pendant cette halte d'un jour dans la boue de la royauté expirée, que le marquis de Sade se sentit à l'aise quelque peu. Depuis long-temps il menait une vie misérable. Faisant de mauvaises comédies pour vivre, y jouant souvent son rôle pour quelque louis, empruntant çà et là quelques petits écus pour ses maîtresses, et toujours ajoutant de nouvelles infamies à ses livres encore inédits. Lors donc qu'il eut bien vu toute la corruption du directoire, et toute la bassesse de ce pouvoir sans valeur et sans vertu, le marquis de Sade s'enhardit à publier ses deux chefs-d'œuvre. Restait seulement à trouver des éditeurs. Trois hommes se rencontrèrent qui se chargèrent de cette publication. Ils prirent d'abord connaissance du manuscrit, ils en regardèrent les gravures, et ils jugèrent que l'affaire était bonne sous Barras. Deux de ces hommes étaient libraires, le troisième, le plus coupable des trois, était un riche capitaliste. Le livre fut imprimé avec l'argent de ce dernier dont nous tairons le nom ; il fut inscrit sur le catalogue de ces deux libraires, il fut imprimé avec tout le luxe typographique de cette époque. Bien plus, l'auteur et les deux libraires eurent la touchante attention d'en faire tirer cinq exemplaires à part, sur beau papier vélin, pour chacun des cinq directeurs. Oui, on osa envoyer ces dix volumes aux hommes chargés du gouvernement de la France ; et ces hommes, au lieu de prendre cette démarche pour la plus amère ironie, et de s'en venger comme d'une sanglante insulte, firent remercier et complimenter l'auteur. Sous un pareil patronage, le livre se vendit publiquement ; l'acheta qui voulut l'acheter, et dans la presse quotidienne il n'y eut pas un homme assez courageux pour flétrir cette production comme elle le méritait. — Sur l'entrefaite, Bonaparte, revenu d'Égypte, rapportait dans sa tête ces idées d'ordre et d'autorité sans lesquelles la France était une dernière fois perdue ; Bonaparte, le héros, le vainqueur, le pouvoir, la grande pensée de notre siècle ; Bonaparte, le tendre époux de Joséphine, sobre, sévère, vigilant, méditant le Code civil et la conquête du monde. Jugez de son étonnement et de son dégoût, quand, en rentrant chez lui, il trouva les deux ouvrages du marquis de Sade, reliés et dorés sur tranche, avec cette dédicace : *Hommage de l'auteur.* Le marquis de Sade avait traité le général Bonaparte comme un membre du directoire. Quand Bonaparte fut devenu premier consul, il retrouva ces mêmes livres qu'il n'avait pas oubliés ! Un jour qu'il présidait le conseil d'état, il vit sous son portefeuille un second exemplaire pareil au premier ; il fit jeter l'ouvrage au feu. Le lendemain et les jours suivants, la même main inconnue plaça le même ouvrage à la même place, et chaque fois le premier consul pâlissait d'effroi à chaque nouvel exemplaire qu'il faisait brûler. A la fin, on cessa de lui jeter cette insulte inutile ; mais l'empereur devait se souvenir de l'outrage fait au premier consul. — A peine en effet fut-il empereur, qu'il envoya de sa main l'ordre au préfet de police de faire enfermer dans la maison de Charenton, comme un fou incurable et dangereux, le nommé Sade. Aussitôt l'ordre reçu, la police se transporte dans la maison du marquis. Il était dans un cabinet où il avait fait peindre les plus horribles scènes de son horrible roman ; toute sa maison était meublée à l'avenant. Dans un appartement reculé, on

découvrit deux éditions de ses œuvres, en dix volumes, *ornés* de cent figures. On trouva dans ses papiers une immense quantité de contes, récits, romans, dialogues et autres écrits, tous empreints des mêmes ordures; après quoi, en attendant qu'on le transférât à Bicêtre, on le conduisit à cette même prison de Charenton d'où il était sorti treize années auparavant. — Une fois prisonnier de l'empereur, ce fut pour toujours. Le marquis de Sade venait d'entrer dans la tombe. Là, pendant quatorze ans qu'il a encore vécu, le misérable s'est livré tant qu'il a pu à son penchant pervers. Rien n'a pu le guérir, ni le secret, ni le jeûne, ni la vieillesse, cette sévère réprimande à laquelle les plus endurcis obéissent. Cet homme était de fer. Vous l'enfermiez dans un cachot, il se racontait à lui-même des infamies. Vous le laissiez libre dans sa chambre, il vociférait des infamies par les barreaux de sa fenêtre. Se promenait-il dans la cour, il traçait sur le sable des figures obscènes. Venait-on le visiter, sa première parole était une ordure, et tout cela avec une voix très douce, avec des cheveux blancs très beaux, avec l'air le plus aimable, avec une admirable politesse; à le voir sans l'entendre, on l'eût pris pour l'honorable aïeul de quelque vieille maison qui attend ses petits-enfants pour les embrasser. Voilà l'énigme qui a occupé toutes les intelligences contemporaines, et qu'aucune d'elles n'a pu expliquer. — Lui, cependant, habitué aux prisons, et sachant ce que c'était que la volonté de l'empereur, s'arrangeait de son mieux dans cette ville immense remplie de folie et de crimes qu'on appelle Bicêtre. Chaque jour lui amenait sa distraction. Tantôt il assistait au départ de la chaîne, et les forçats lui disaient adieu comme à une vieille connaissance; tantôt il voyait entrer le condamné à mort, qui ne devait plus sortir de ces murs que pour aller à l'échafaud, et le condamné le regardait avec complaisance pour se fortifier dans cette idée que nous n'avons pas une ame immortelle. Puis il entrait dans ces parcs réservés à la folie, où l'homme, devenu une brute, s'abandonne à tous ses instincts et révèle tout haut les sentiments cachés de sa nature; d'autres fois, il s'amusait à regarder ces êtres informes, à moitié nés, vieillards à dix ans, accroupis sur la paille, et cherchant à comprendre d'un air hébété pourquoi cette paille est infecte et salie. Il était donc là, dans cette prison, en homme libre; il était l'homme sage au milieu de ces fous, l'homme innocent au milieu de ces criminels, l'homme d'esprit au milieu de ces idiots. Il était l'ame de ce monde à part; il en était le génie malfaisant; on l'adorait, on l'écoutait, on croyait en lui. Ceux qui n'étaient pas assez heureux pour l'approcher le regardaient de loin. Parmi tous ces grands coupables, tous ces grands criminels, et tous ces grands bandits dont l'histoire occupe l'une après l'autre les cent voix de la renommée (style impérial), le marquis de Sade était toujours le premier qu'on voulait voir, le premier qu'on voulait entendre; c'était un phénomène parmi tous ces phénomènes. Cette vieille prison de Bicêtre, toute courbée sous le crime, était fière de son marquis de Sade, comme la galerie du Louvre est fière de ses Rubens; bien plus, celui même qui n'entrait pas dans la prison, le voyageur qui passait sur la grand' route, se disait en regardant ces murs, et sans penser à personne autre : *C'est pourtant là qu'il est enfermé!* — Quelquefois, car, après avoir été rudement traité, il finit par jouir de la plus grande liberté dans Bicêtre, le marquis de Sade composait une comédie; quand sa comédie était faite, il bâtissait un théâtre dans la cour; cela fait, il allait chercher ses acteurs parmi les fous de la maison. Alors il les réunissait, il leur distribuait les rôles de sa comédie; bientôt tous les rôles étaient appris, et, devant une brillante société de galériens et de grandes dames venues de Paris, on jouait la comédie du marquis de Sade. Tous ces pauvres fous jouaient leurs rôles à merveille, le marquis remplissait le sien de son mieux; la

fête se terminait ordinairement par des couplets qu'il venait chanter lui-même en l'honneur des dames et du directeur de la prison, le ci-devant abbé Goulmier, qui était devenu le protecteur, et, disons-le, l'ami du marquis de Sade. Tant pis pour l'abbé Goulmier. — Une de ces comédies, s'il m'en souvient, se terminait par ces deux vers :

Tous les hommes sont fous; il faut, pour n'en point voir,
S'enfermer dans sa chambre et briser son miroir.

— J'avoue que pour un homme quelque peu observateur, ce devait être là un singulier spectacle, une comédie de l'auteur de tant d'actions infames jouée par des fous, dans la cour de Bicêtre, et le marquis de Sade recevant avec un orgueil tout littéraire les applaudissements des galériens, ses compagnons de captivité! — Cependant, il n'y avait pas de plaisirs innocents pour le marquis de Sade. Comme il était continuellement assiégé des mêmes visions de volupté meurtrière, il allait dans tout Bicêtre cherchant et faisant des prosélytes. Il était vraiment le professeur émérite de la maison. Il avait toujours dans ses poches, au service des détenus, soit un de ses livres imprimés, soit un de ses livres manuscrits. Il les jetait dans les cachots par un soupirail, dans l'infirmerie par-dessous les portes; sur le préau, il aimait à s'entourer de jeunes détenus dont il se faisait le professeur de philosophie et de morale, professeur écouté et applaudi s'il en fut. Il en fit tant, que bientôt les médecins de Bicêtre s'aperçurent que leurs malades étaient plus malades quand ils avaient seulement aperçu le marquis de Sade; que les fous étaient plus furieux, et les idiots plus idiots encore, et les forçats plus horribles que jamais quand ils avaient entendu le marquis de Sade. Le marquis jetait le poison dans l'âme de ces malheureux comme Mme de Brinvilliers le jetait dans la tisane des hospices. Les médecins se plaignirent donc au ministre de l'intérieur de ce prisonnier qui gâtait tous leurs malades. Un de ces médecins était M. Royer-Collard, qui écrivit à ce sujet un fort énergique et fort remarquable mémoire à M. de Montalivet, dans lequel mémoire il est dit que lui, M. Royer-Collard, ne répondait plus de la guérison d'aucun malade, si on ne mettait un terme à ce désordre. Il concluait à ce que M. de Sade fût enfermé dans une prison plus étroite. Mais le marquis avait des protecteurs puissants. Chaque jour c'étaient auprès du ministre des recommandations nouvelles, parties de très haut. J'ai vu même, qui le croirait? plus d'une jolie petite lettre écrite par de jeunes et jolies femmes du grand monde, qui demandaient tout simplement qu'on rendît la liberté à ce *pauvre marquis*. Ces jolies femmes ne sont déjà plus jeunes, elles ont peut-être appris depuis ce temps-là quel était leur protégé. Elles seraient bien malheureuses si elles se souvenaient qu'elles ont prié pour lui! — On ne rendit pas la liberté au marquis de Sade, mais on le laissa lâché dans l'intérieur de Bicêtre. La congrégation avait pris cet homme en amitié, et elle ne le trouvait pas si coupable qu'on le disait bien. Il passa donc sa vie au milieu de cette population dont il faisait les délices. Il conserva jusqu'à la fin ses infâmes habitudes; jusqu'à son dernier jour, il écrivit les livres que vous savez, trouvant chaque jour de nouvelles combinaisons de meurtre, ce qui le rendait tout fier. On peut dire que l'imagination du marquis de Sade est la plus infatigable imagination qui ait jamais épouvanté le monde. Rien ne put l'abattre, ni la prison, ni la vieillesse, ni le mépris, ni l'horreur des hommes; il ne fallut rien moins que la mort pour mettre un terme à l'œuvre épouvantable de cet homme. Il vivrait aujourd'hui qu'il écrirait encore. — Il est mort le 2 décembre 1814, d'une mort douce et calme, et presque sans avoir été malade. La veille encore, *il mettait en ordre* ses papiers. Il avait alors 75 ans. C'était un vieillard robuste et sans infirmités. A peine fut-il expiré que les disciples de Gall se jetèrent sur son crâne, comme sur une admirable proie qui

devait à coup sûr leur donner le secret de la plus étrange organisation humaine dont on eût jamais entendu parler. Ce crâne, mis à nu, ressemblait à tous les crânes de vieillards : c'était un mélange singulier de vices et de vertus, de bienfaisance et de crime, de haine et d'amour. Cette tête, que j'ai sous les yeux, est petite, bien conformée ; on la prendrait pour la tête d'une femme, au premier abord, d'autant plus que les organes de la tendresse maternelle et de l'amour des enfants y sont aussi saillants que sur la tête même d'Héloïse, ce modèle de tendresse et d'amour (1). — Héloïse, à propos du marquis de Sade! L'amour paternel sur le crâne d'un homme qui a immolé tant d'enfants dans ses livres! Cependant, c'est une conclusion que je m'empresse d'adopter, elle ne peut qu'ajouter encore aux épais nuages qui enveloppent cet homme inexplicable. Quant à cette autre conclusion physiologique qui eût fait du marquis de Sade un fou comme un autre, la conclusion était bonne pour l'empereur, qui n'avait guère le temps d'en chercher une autre; mais elle ne vaut rien pour le philosophe qui veut se rendre compte de toutes choses. Un fou! le marquis de Sade! Mais ce serait ôter à la folie ce quelque chose de sacré que lui ont accordé tous les peuples, ce serait faire de la plus grande maladie de l'homme un crime. — Le marquis de Sade n'a pas plus le crâne d'un fou qu'il n'a le crâne d'Héloïse. C'est un homme bien organisé qui a perdu ses facultés à épouvanter ses semblables. C'est un homme digne de toute flétrissure et de tout mépris ; or, si c'était un fou, il faudrait en avoir pitié. — J'ai tenu entre les mains plusieurs manuscrits inédits du marquis de Sade, écrits dans l'oisiveté de sa détention. L'un de ces manuscrits, brûlé dans un grand feu, qui n'en a rien laissé, pas même la cendre, était tout-à-fait dans le goût de ses aînés. Ce qu'il y avait de remarquable, c'était un *post scriptum* de l'auteur : ce *post scriptum* résume fort bien tout cet homme qui ne pouvait pas laisser d'autre testament. — « P. S. *J'allais oublier deux supplices!* » — Un de ces supplices consistait à placer une femme sur un fauteuil *recouvrant un brasier*; par un certain mécanisme habilement décrit et expliqué par l'auteur, ce fauteuil s'ouvrait en deux parties, et la malheureuse femme tombait sur les charbons ardents. — *J'allais oublier deux supplices!* Et le malheureux se relevait de son lit de mort pour compléter sa gloire, sans doute afin qu'il pût se rendre cette justice à lui-même, que parmi toutes les scélératesses, non pas possibles, mais imaginables, il n'en avait oublié aucune. — Et cependant, il a eu beau faire, il a eu beau tourmenter sa cruauté épuisée, parmi tous ces supplices du feu, et du fer, et de l'eau; parmi toutes ces tortures de la roue, du chevalet, du brasier ardent, il est un supplice qu'il a oublié, le plus cruel, le plus horrible de tous ; ce supplice, le voici : Vivre 75 ans obsédé par des pensées impies; passer sa jeunesse dans le crime, son âge mûr dans les cachots, et sa vieillesse à l'hôpital des fous ; voir mourir toute sa famille, et ne pas oser suivre le convoi de sa femme de peur de la déshonorer; ne rêver que des crimes impossibles; être admiré dans tous les mauvais lieux du monde; être le poète des bagnes et l'historien de la prostitution ; mourir comme on a vécu, tout seul, objet d'horreur et de dégoût ; laisser après soi des livres, la honte de la pensée humaine, et qui ont presque déshonoré l'imprimerie et la gravure ; voilà un supplice que M. de Sade a oublié. — P. S. Moi aussi, *j'allais oublier un supplice!* Mourir après avoir déshonoré tant d'aïeux honorables. Mourir, et savoir qu'on laisse à son fils un nom perdu, et penser que ce fils est un honnête homme, et comprendre qu'on sera seul ainsi dans l'éternité, également séparé par deux abîmes, du passé et de l'avenir de sa maison! JULES JANIN.

(1) Cette note a été faite sur la tête même du marquis de Sade par un savant phrénologiste, qui a été bien étonné quand je lui ai dit de quel marquis c'était la tête. Il est vrai qu'il avait reconnu sur ce crâne l'organe de la destruction.

SADUCÉENS, secte de la religion juive, qui se forma 200 ans ou environ avant la naissance du Messie. On croit que Sadoc, disciple d'Antigonus Sochœus, en a été le fondateur. Lui et Baithus, qui était aussi disciple de ce même Antigonus, prirent mal le sens d'une doctrine que leur maître leur inculquait; ils conclurent qu'il n'y avait ni paradis ni enfer de ce qu'il les exhortait à honorer Dieu, non comme des mercenaires qui n'agissent que par l'espérance du gain, mais comme ces domestiques généreux qui servent fidèlement leurs maîtres sans aucun motif de récompense. Une maxime si belle n'ayant pas été bien interprétée par les disciples d'Antigonus, les rendit chefs de parti. Ils fondèrent deux sectes pernicieuses qui renversaient de fond en comble la religion; et, comme ils prévirent qu'on les tuerait s'ils se hasardaient à déclarer publiquement toute la suite de leurs principes, ils n'osèrent point rejeter l'autorité de l'Écriture, et se contentèrent d'en rejeter les traditions. Ceux qui embrassèrent la secte de Sadoc furent appelés *saducéens*. Josèphe nous apprend qu'ils rejetaient le dogme de la prédestination, et qu'ils enseignaient que l'homme est la seule cause de sa prospérité ou de son adversité, selon qu'il use bien ou mal de son libre arbitre. Ils niaient l'immortalité de l'ame, et ne croyaient pas que Dieu se mêlât du mal, soit pour le faire, soit pour y prendre garde. Les saducéens comptaient peu de partisans, mais ils possédaient pour l'ordinaire les plus hautes dignités, ce qui n'empêchait pas que leur crédit ne fût médiocre. Ceux d'entre eux qui exerçaient des magistratures étaient forcés de se soumettre aux décisions des pharisiens; sans cela la populace ne les eût pas tolérés. Et cependant, l'Écriture-Sainte, qui fait souvent mention des saducéens, qui nous apprend qu'ils niaient la résurrection des morts, l'existence des esprits et des anges, et que les pharisiens croyaient à l'une et à l'autre, ne laisse pas de nous représenter les pharisiens comme de plus malhonnêtes gens que les saducéens. — Les saducéens ne figurent point sous ce nom là dans le *Talmud*; ils n'y paraissent que sous la dénomination d'*hérétiques* et d'*épicuriens*. On a prétendu sans beaucoup de raison qu'ils admettaient seulement les cinq livres de Moïse, et que ce fut pour cette raison que Jésus-Christ, dans sa dispute avec eux, se contenta de leur citer le *Pentateuque*. Un seul auteur, Arnobe, nous apprend qu'on leur attribua de donner à Dieu un corps organique. Il rapporte cela d'une manière un peu censurable. B—z.

SAFRAN. On a désigné sous ce nom une fort jolie plante de la famille des Iridées, et quelques préparations pharmaceutiques dont les propriétés médicales se rapprochent de celles du safran.—Les nombreux emplois de cette fleur, tant dans les arts que dans la médecine, lui donnent un intérêt tout particulier. On la croit originaire de l'Orient, mais l'époque de sa découverte est trop éloignée de nous pour qu'on sache quelque chose de positif à cet égard. Les Grecs avaient donné le nom de *Crocus* à un jeune homme qui fut changé en safran pour avoir dédaigné l'amour de la nymphe *Smilax*. Quoi qu'il en soit, le safran est aujourd'hui abondamment répandu dans toute l'Europe, et, l'un des plus renommés, est celui que l'on cultive dans le Gatinais, et qui en porte le nom.—C'est une plante bulbeuse, d'une hauteur de six à huit pouces. Sa fleur renferme un très long pistil terminé par trois stigmates aplatis et élargis en forme de crête tronquée, avec quelques crénelures de couleur orangée au sommet. Ce pistil, ces stigmates, sont connus dans le commerce sous le nom de *fleurs de safran*. Ce sont eux qui possèdent une matière colorante d'une si riche teinte, et que la médecine emploie avec succès. — La facilité avec laquelle cette plante se multiplie, et les nombreuses localités où elle peut être cultivée, semblent en opposition avec le prix très élevé de ce produit, mais on s'en étonnera moins quand on saura qu'elle exige des soins minutieux, qu'elle est su-

jette à des maladies qui, en peu de temps, détruisent toute la récolte, et anéantissent les espérances de l'agriculteur. — La culture du safran remonte en France au XIVe siècle ; c'est par ses bulbes que l'on reproduit cette plante. Il lui faut un terrain léger et bien fumé, que l'on ameublit par trois labours faits pendant l'hiver ; le dernier ne se donne que vers l'époque de la plantation. Les oignons sont mis en terre vers le mois d'avril ou de mai, à une distance de trois pouces environ. On doit avoir soin de ne point planter de safran dans un terrain tout entier, sans l'entourer de fossés, car si une de ces plantes parasites qui lui font tant de mal venait à se glisser dans le champ, la récolte entière serait perdue, tandis qu'on en sauverait une grande partie en prenant cette précaution. Il faut ensuite sarcler et biner la *safranière* toutes les six semaines, pour la débarrasser de toutes les mauvaises herbes.—Peu de temps après sa plantation, le safran produit des racines, et, dès que l'automne approche, les fleurs commencent à paraître; on attend leur entier développement, que facilite l'humidité et la chaleur, pour procéder à la récolte. Il faut se hâter de la faire, car souvent les fleurs passent avec une extrême rapidité, et souvent aussi le cultivateur est obligé de les recueillir pendant la nuit pour n'en pas perdre une grande partie, précaution qui n'atteint pas toujours son but. Quand on n'est point pressé, la récolte ne se fait que le matin et le soir ; on enlève la fleur entière, on la place dans des paniers qu'on transporte à la ferme, où des femmes les épluchent, enlevant le style et le stigmate, qui sont les seules parties utiles dans le commerce, et rejetant tout le reste, qui n'est d'aucun usage. Ces styles et ces stigmates sont aussitôt placés dans des tamis de crin suspendus au-dessus d'un feu très doux ; on les y fait sécher, en ayant soin de les remuer constamment; puis on les enferme dans des boites. Un champ de safran d'un arpent donne, la première année, environ cinq livres de produit sec ; les années suivantes, on peut en recueillir jusqu'à vingt livres, et cela pendant quatre ans ; passé ce terme, la quantité de produit diminue sensiblement ; il faut alors enlever les oignons, les placer dans un lieu sec, et ne pas les replanter dans le même terrain avant une dizaine d'années, sans cela le champ s'épuiserait entièrement. Cinq livres de safran frais ne donnent, après leur dessication, qu'une livre de safran sec.—Le safran doit être conservé dans des vases bien fermés, à l'abri de l'humidité.—Toutes les variétés de safran du commerce n'ont pas la même valeur; celui du Gatinais est, comme nous l'avons dit, le plus estimé ; sa couleur est plus vive et son odeur plus forte, qualités qu'il doit sans doute à la nature du terrain et à son mode de dessication.—L'odeur du safran est extrêmement pénétrante ; elle peut causer des céphalalgies violentes, et même entraîner la mort. Sa saveur amère, aromatique n'a rien de désagréable ; sa couleur est extrêmement marquée, et le jaune qu'elle produit nuance promptement tous les objets qu'il touche. Le safran est une des matières colorantes les plus estimées.—Les anciens faisaient grand cas du safran comme aromate ; les Romains en préparaient une teinture alcoolique, qui servait à parfumer les théâtres. Il est quelques contrées où l'on emploie cette fleur comme assaisonnement, ou pour donner de la couleur aux gâteaux, au vermicelle, aux crèmes, au beurre, etc.—On a beaucoup vanté les propriétés médicales du safran, mais, comme toutes les substances trop exaltées, il a perdu beaucoup de son crédit; la seule propriété qu'on ne lui conteste pas est celle de provoquer l'écoulement périodique des femmes ; mais il faut être très circonspect dans l'emploi de ce médicament, qui peut causer des accidents graves. On lui attribue également des propriétés antispasmodiques ; mais on doit toujours l'employer avec la plus grande réserve.—Le prix élevé du safran et ses nombreux usages ont éveillé la cupidité des falsificateurs, qui le mélangent avec une fleur de la famille des *composées*,

qui a quelque analogie pour la couleur, et qu'on nomme pour cette raison *safran bâtard* : c'est le *carthamus tinctorius*. La seule inspection permet de reconnaître la fraude. Dans le safran pur, on n'aperçoit que le style et les stigmates. Quand il contient du carthame, on y voit distinctement des petits fleurons avec leurs étamines, etc.; mais, en Allemagne, on est parvenu à imiter le safran avec une habileté telle que l'œil le plus exercé s'y méprend. On ignore de quelle manière cette fraude s'opère. Quoi qu'il en soit, ce safran ne colore presque pas l'eau en jaune. Une autre fraude très blâmable est celle qui consiste à mélanger le safran avec des matières pulvérulentes, qui en augmentent le poids; il suffit, pour reconnaître cette supercherie, de mettre le safran dans l'eau; il ne tardera pas à se séparer des matières pulvérulentes, qui gagneront la partie inférieure du vase à cause de leur densité, tandis que le safran restera suspendu sur le liquide. — On désigne encore sous le nom de *safran* divers produits pharmaceutiques ou naturels; tels sont : le *safran des métaux*, le *safran de mars astringent*, le *safran de mars apéritif*, le *safran des Indes* ou curcuma, le *safran marron* ou canne d'Inde, le *safran des prés* ou colchique d'automne, etc.

C. Favrot.

SAGA. Ce mot particulier aux anciennes langues du Nord et qui n'a point d'équivalent dans les langues modernes, a été adopté en France et en Allemagne pour désigner les traditions historiques ou mythologiques des peuples septentrionaux. Les *sagas*, en même temps qu'elles servent de guides à l'historien dans la route obscure des temps reculés, nous font connaître la poésie des bardes attachés à la cour des rois. Elles étaient composées par ces bardes, et souvent par les héros eux-mêmes, qui chantaient leurs propres exploits. On a encore donné le nom de *sagas* à d'autres récits poétiques. Mais il faut apporter une sagacité bien attentive pour séparer ce qu'il y a d'historique dans ces récits de ce qui n'est que l'œuvre de l'imagination des bardes. — Parmi les sagas historiques les plus remarquables, on distingue celles de Ragnar Lodbrok, de Hervara et de Vilkina. Celle d'Ynglinga tient le milieu entre la saga historique et la saga empreinte de fiction. La plus développée dans ce dernier genre est la grande saga d'Olaf Tryggva Sonar (Skalholt, 1789 et 1790). Si l'histoire de Norwège et de Danemarck est traitée dans la saga de Jomsvikingia et de Knytlinga, celle d'Islande est enregistrée dans des sagas non moins riches, telles que *Sturlunga saga* (2 vol., Copenh., 1811-29), aussi appelée la grande saga des Islandais et l'*Eyrbyggia saga* (Copenh. 1787), etc. Aussi les Islandais, si passionnés pour l'histoire de tout ce qui se rattache au Nord, n'ont eu garde d'oublier celle des îles d'Orkney et Feroë, comme l'attestent les sagas d'Orkneyinga (Copenh., 1780) et de Faereying. Remarquons toutefois que l'histoire d'un pays ou celle d'un héros ne forme pas exclusivement le domaine des sagas, elles sont aussi consacrées à la mémoire des grands hommes. Telle est celle d'Égil (Copenh. 1819) et de Nial. — C'est dans le XIIe et le XIIIe siècles que florissaient les sagas. Les sujets qu'elles adoptent sont traités d'une manière incomparable. Les sagas du grand ouvrage de Snorri Sturluson, intitulé *Heims kringla*, sont surtout écrites avec une simplicité chef-d'œuvre d'art et de talent. Là, tout porte l'empreinte de la vérité; rien de languissant ni d'exagéré; rien qui ne soit à sa place; rien qui ne soit rendu avec bonheur; l'éclat merveilleux des peintures y rehausse le choix délicat du sujet. Quant à la fidélité historique des sagas, gardons-nous d'y ajouter une foi complète, le but de l'écrivain est en général bien plutôt le coloris que l'exactitude du dessin. Mais ce qui ajoute un nouveau prix aux sagas, c'est qu'elles nous ont conservé les plus beaux chants populaires; non seulement les skaldes y jouent un rôle et s'y expriment en vers inspirés, mais on y a inséré des fragments d'hymnes historiques pour ap-

puyer l'autorité du récit. Snorri Sturluson est l'auteur de cette innovation dans le *Heims kringla* et la nouvelle *Edda*. L'énergique simplicité de ces chants, forme un piquant contraste avec le style fastueusement imagé de la plupart des autres. Mais, comme nous l'avons dit, il faut remonter au XIIe ou pour le moins au XIIIe siècle et aux temps antérieurs pour retrouver dans la langue des sagas de la force et de la vigueur; dès la fin du XIIIe siècle, elle commençait déjà à faiblir. Plus tard, elle devindra prolixe et relâchée. Ainsi, la *Kormarks saga (*Copenh. 1832) a bien de l'élégance, mais elle est dépourvue de la verve et de la simplicité qui font le charme de celle d'Egil et du *Heims kringla*. Toutefois, il faut une attention scrupuleuse pour saisir ces nuances. Avouons cependant que le langage de la *Lodbroks saga*, de la *Volsunga saga*, de la *Blomsturvalla saga*, et des autres sagas de la dernière moitié du XIIIe siècle, et des XIVe et XVe, offre une certaine vivacité de coloris, et que jusqu'à nos jours la langue islandaise a conservé une merveilleuse vigueur si on la compare à celle de Norwège, de Danemarck et de Suède. L'art des descriptions distingue encore les sagas des trois derniers siècles. Celle de l'époque la plus florissante ne sont pas néanmoins toutes également belles, car les auteurs n'avaient pas tous le même talent. On remarque une grande différence entre celles de Snorri Sturluson et la saga de Swerris, dont l'auteur est l'abbé Carl. Outre le *Heims kringla*, dans lequel les sagas, quoiqu'ayant des titres distincts, sont liées entre elles par un ordre régulier, on a publié de nouvelles collections de ces chants. C. J. Biœrn a fait paraître le *Nordiska kampadater* (Stock., 1737), recueil composé de dix-sept sagas, en partie historiques; Biœrn Marcusson, le *Nockrer margfrooder sœgne Thaettar Islendiga* (Hoolum, 1757); Agiaetar, le *Fornmanna sœgne* (Hoolum, 1756), qui renferme quatorze sagas, puisées dans l'histoire d'Islande; enfin Von Hagen, des chansons et des sagas du Nord (Berlin, 1812), qui contiennent une partie de la nouvelle *Edda*, la saga de Volsunda, celles de Ragnar Lodhrok et de Blomsturvalla. La dotation de Magnæan est consacrée à la publication de sagas séparées; en outre, la société royale des antiquités du Nord, qui siége à Copenhague, en fait imprimer des collections précieuses dans un ordre méthodique. Ce sont: *Fornaldar Sægne Nordrlanda* (vol. 3, Copenh. 1829), *Formanna Sægne* (11 vol., Copenh., 1825); elles ont paru en latin sous le titre de *Scripta historica Islandorum de gestis veterum Borealium* (2 vol., Copenh., 1828-33). Ces dernières appartiennent à l'histoire de Norwège et du Danemarck, et l'*Islendinga sægne* (2 vol.), contenant l'histoire d'Islande ou des voyages des Islandais. Une collection de précieuses sagas historiques est le *Hrolfs saga kraka*, traduite en danois, et Rafn, *Nordiske kampe-historien* (Copenh., 1824). On trouve à la bibliothèque Royale de Paris la plus complète collection de sagas qui soit en Europe. Elles ont été étudiées par OEhlenschlæger, le célèbre Danois, l'introducteur de l'ancienne mythologie dans la poésie scandinave. Cette littérature n'est pas sans intérêt pour la France. Les Normands ont porté leurs armes sous les murs de Paris, et ont fondé dans le royaume des colonies, auxquelles ils ont donné leur nom. Le berceau de cette littérature, l'Islande, est en ce moment visité par plusieurs savants français, parmi lesquels on cite M. Gaimard, et notre collaborateur M. X. Marmier. Il en est revenu un jeune Islandais, qui fera ses études à Paris aux frais du roi. On a lieu d'espérer que, grâce à une aussi auguste sollicitude, la connaissance des sagas se répandra en France, et dissipera les ténèbres qui couvrent encore tant de questions curieuses du moyen âge.

C. L.

SAGE (du latin *sagax*, selon Nicod), prudent, circonspect, judicieux (*v.* SAGESSE). — La Grèce avait ses sept sages illustres au VIe siècle avant Jésus-

Christ. C'étaient Solon d'Athènes, Bias de Priène, Chilon de Sparte, Cléobule de Linde, Pittacus de Mitylène, Périandre de Corinthe et Thalès de Milet. Quelques-uns remplacent Périandre, tyran odieux aux Grecs, par Myson de Chen ou Anacharsis-le-Scythe. Plutarque a fait un traité du banquet des sept sages. E. G.

SAGE (Balthazar-Georges). Aucun des savants qui se livrent à la chimie docimasique n'ignore les importants services que Sage a rendu à cette science; l'on peut même dire qu'en France il fut le fondateur de la science minéralogique, comme il l'avait été de l'école royale des mines, dont la direction lui fut confiée en 1783. Cet honorable chimiste était né à Paris en 1740; il fit de brillantes études au collège Mazarin. Lorsqu'elles furent terminées, il se livra à des travaux chimiques et minéralogiques, vers lesquels il était entraîné par un goût tellement irrésistible, qu'il professa gratuitement ces deux sciences pendant 18 ans; alors seulement Louis XVI récompensa son zèle par une petite pension. Un grand nombre de mémoires marqués au coin de l'utilité ne tardèrent pas à sortir de sa plume, tandis que l'école qu'il avait fondée dotait la France de plusieurs illustrations. La réputation de Sage devint telle qu'à l'âge de 28 ans il eut l'honneur de succéder à Ronelle, son maître, à l'académie royale des sciences, et qu'il fut nommé administrateur des monnaies et chevalier de Saint-Michel. Il continuait à jouir de la protection de son souverain et du fruit de ses travaux quand la tourmente révolutionnaire vint l'atteindre et le plonger dans un état voisin de l'indigence. Napoléon, ce protecteur éclairé de tous les hommes à intelligence supérieure, s'empressa de venir au secours de Sage, qui fit tourner aussitôt au profit de la science l'aisance où il se trouva. Il ajouta deux nouvelles galeries au Musée, à la création et à l'embellissement duquel il avait consacré sa vie entière; mais il redevint pauvre encore, et perdit de plus la vue. Pour surcroit de malheur, 2 ans avant sa mort, survenue le 9 septembre 1824, il s'était cassé une cuisse, mais toutes ces infortunes n'ayant abattu ni son courage, ni son amour de la science, Sage, comme Kirwan et l'illustre Priestley, s'opposa vivement à l'adoption de la chimie pneumatique et des brillantes théories qui ont immortalisé Lavoisier; au commencement de ce siècle, il professait encore, à l'hôtel des Monnaies, l'ancienne chimie et les erreurs qui venaient de disparaître. Nous devons plaindre cette sorte d'entêtement d'un grand homme qui fit tourner ses découvertes au renversement d'une théorie dont elles étaient un des plus fermes appuis. On voit à l'hôtel des Monnaies sa statue avec ces mots : *Discipuli magistro!* Julia de Fontenelle.

SAGE-FEMME, celle dont la profession est d'accoucher les femmes (v. Accouchement, Gestation). L'homme qui exerce la même profession avec plus de lumières et de succès dans les cas difficiles est simplement un accoucheur. Ces inconséquences de langage sont, quoi qu'on en dise, un indice de notions fausses et de préjugés qui ne céderont qu'à une instruction répandue partout, et la langue du vulgaire ne doit pas être négligée dans les réformes opérées par cette instruction. Comme on le voit, il peut y avoir une grande différence entre *sage-femme* et *femme-sage*. On équivoque souvent dans la conversation sur ces deux mots. La reine, mère de Louis XIV, raillant un seigneur qui était fort gros, et lui demandant quand il accoucherait, il lui répondit : Quand j'aurai trouvé une *sage-femme*. X.

SAGESSE (morale). Depuis que la philosophie n'est plus l'amour de la *sagesse* et la pratique persévérante de tout ce qui est *sage*, mais que, lancée dans le vide des abstractions, elle parcourt librement sa carrière sans limites qui l'arrêtent ni fanaux qui la dirigent, la sagesse est déchue de son antique dignité. On ordonne aux enfants d'être *sages*, et, pour apprécier les hommes, à peine daigne-t-on leur tenir compte de ce qui

mérite le nom de *sagesse*. On estime cependant cette qualité; on consulte même quelquefois les personnes reconnues sages : mais ce caractère n'a rien d'imposant, on ne l'environne point d'une haute considération. Personne ne redoute un sage; on ne le rencontre point sur la route qui mène aux faveurs; son crédit, s'il en a, ne rassemble pas autour de lui la foule des solliciteurs; sa vie s'écoule au sein de l'amitié et dans l'exercice des vertus paisibles. Aucune ambition ne l'agite; si les lois de son pays remettent leur pouvoir entre ses mains, il se soumet avec regret, et, quelque pesant que soit le fardeau qu'on lui impose, il n'y voit qu'un moyen d'acquitter sa dette envers la patrie. On ne vantera jamais son habileté, on ne reconnaît pas en lui la faculté de trouver, au besoin, des expédients et des ressources; mais, s'il est sur un trône, il saura choisir des ministres habiles. On pense communément que les fonctions diplomatiques exigent, pour être bien remplies, des talents analogues à ceux d'un espion très adroit : en admettant que cette observation est juste, on ne confiera pas à des sages certaines ambassades en Europe, mais on ne trouvera pas hors de propos qu'ils représentent au loin le gouvernement qui les envoie, qu'ils établissent les relations entre des états nouveaux et leur pays, etc. En général, les hommes de ce caractère sentent que la vie privée leur convient beaucoup mieux que les emplois publics, et ils se tiennent à l'écart; lorsque l'autorité a besoin de leur coopération, il faut qu'elle les découvre, et qu'elle surmonte leur attachement à ce repos philosophique dont ils connaissent seuls toutes les douceurs. On voit que la sagesse est un heureux assortiment de dispositions naturelles, de connaissances acquises et d'habitudes contractées : un discernement exquis, une modération constante, le sentiment des convenances et de l'à-propos, et par conséquent la connaissance des hommes; enfin, l'amour de ce qui est juste et bon, voilà ce qui constitue le caractère du sage. On n'y trouve pas cette grandeur qui étonne dans quelques vertus, de même que les édifices dont toutes les parties sont bien proportionnées n'offrent rien de gigantesque, quelles que soient leurs dimensions. La sagesse est une des limites de perfectionnement dont il est à désirer que le genre humain se rapproche de plus en plus. Si tous les hommes étaient sages, les vertus deviendraient parfaitement inutiles, et plutôt perturbatrices que profitables à la société. — Les mots latins *sapiens*, *sapientia* ont précisément le même sens que ceux de *sage*, *sagesse*, que certains étymologistes en font dériver; le mot *sapience*, qui n'a pas subi une métamorphose aussi étrange, n'a pourtant pas conservé la signification originelle, car la subtilité proverbiale des Manceaux et des Normands n'est pas de la sagesse. — *Sagesse* se dit quelquefois en parlant des ouvrages d'esprit ou des ouvrages d'art; et alors il signifie le soin que l'on prend d'éviter ce qui est outré, extravagant, à se renfermer dans les bornes prescrites par la raison et par le goût. Son ouvrage manque d'imagination, de chaleur, mais il est composé, ordonné avec *sagesse*. — *Le livre de la sagesse* ou simplement la *sagesse* est un des livres de l'Écriture sainte. — La *sagesse éternelle*, la *sagesse increée*, c'est le Verbe ou la seconde personne de la Trinité; et la *sagesse incarnée*, c'est le Verbe revêtu de notre humanité. Ferry.

SAGITTAIRE (archer). Il n'est guère en usage qu'en astronomie pour désigner le neuvième des douze signes du zodiaque, où l'on remarque trente et une étoiles, deux de la seconde grandeur, neuf de la troisième, neuf de la quatrième, huit de la cinquième, deux de la sixième, et une nébuleuse; elle est sur la direction de l'Épi de la Vierge et d'Antarès, qui suit à peu près l'écliptique, et se trouve aussi marquée par une ligne menée depuis le milieu du cygne sur le milieu de l'aigle, et par la diagonale du carré de Pégase menée de la tête d'Andromède par α de Pégase, prolongée du

côté du Midi. Le sagittaire était placé dans le ciel comme une image d'Hercule vénéré en Égypte ; on sait que les Égyptiens rassemblaient souvent les corps humains avec ceux des animaux et il n'est pas étonnant, dit Lalande, qu'ils aient donné à ce héros une portion du cheval qui est le symbole de la guerre. Pococke a publié des fragments d'un ancien obélisque égyptien où l'on voit le sagittaire représenté de la même manière que dans notre zodiaque. Cette constellation a reçu quelquefois les noms de *Centaurus*, *Taurus*, *Phillyrides*, *Semivir*, *Arcus*, *Pharetra*, *Eques*, *Minotaurus*, *Croton*, etc. Mais il importe peu de savoir si l'on doit rapporter à Chiron la constellation du sagittaire ou celle du centaure qui fait partie de l'hémisphère méridional ; on peut voir ce que Dupuis dit à ce sujet dans le tome sixième de son grand ouvrage. SÉDILLOT.

SAGONTE, célèbre ville d'Espagne, non loin de l'embouchure de la Turia, fut fondée par une colonie de Zacynthiens, auxquels s'étaient réunis les Rutules. Comme alliée de Rome elle fut attaquée par Annibal, l'an 219 avant Jésus-Christ, et emportée après une résistance vigoureuse. La prise de cette ville fut le signal de la seconde guerre punique. Annibal n'y trouva que des monceaux de cendre, les habitants s'étant brûlés dans leurs maisons, afin de ne point tomber vivants au pouvoir des Carthaginois. Sur les ruines de Sagonte s'élève aujourd'hui Murviedro (*muri veteres*). Ce fut dans les champs qui l'environnent que l'armée de Valence, commandée par Black, fut défaite pendant la guerre de l'indépendance par le maréchal Suchet qui, après cette victoire, s'empara du fort de Sagonte. C. L.

SAGOUIN, SAGOIN, singe de nuit (*v.* SINGE); il se dit familièrement d'un homme malpropre.

SAGUM, saie, habillement militaire des Romains, emblème de guerre comme la toge était un symbole de paix. Aussi, dans les circonstances périlleuses, tous les citoyens s'en revêtaient-ils, à l'exception de ceux qui remplissaient des fonctions consulaires. C'était une espèce de manteau carré, court, qui ne dépassait pas les genoux, jeté sur les autres vêtements et attaché par une agraffe. Le sagum fut d'abord en usage chez les Perses et les Gaulois. Celui que portait ce dernier peuple était de laine, à fuseaux de losanges, de diverses couleurs. X.

SAHARA (de l'arabe *ssahhra*, le désert par excellence), nom donné à un désert immense qui couvre presque toute la partie septentrionale de l'Afrique, et qui forme l'un des grands traits distinctifs de sa géographie. C'est une zone d'à peu près 350 lieues de large, resserrée au nord entre la région couverte par le système de l'Atlas, dont les dernières ramifications viennent s'y perdre, la chaîne qui couvre les rivages orientaux du Nil à l'est, le Takrour et la Sénégambie au midi, l'Océan Atlantique à l'ouest. Sa longueur peut être évaluée à 1,000 lieues et sa superficie à plus 310,000 lieues carrées (toujours de 25 au deg.). Le Sahara n'a pas de montagnes : c'est presque partout une plaine immense de sables arides, au milieu desquels se présentent cependant çà et là de riantes oasis, de petites dépressions, où végètent quelques plantes, des rangées de roches pelées, sans liaison entre elles. On ne trouve d'eau que dans les oasis et dans les puits creusés sur les routes, où elle devient saumâtre quand elle n'est pas absorbée par les vents brûlants qui soufflent dans ces solitudes immenses. Le palmier-dattier, dont le fruit est une véritable richesse pour ceux qui le recueillent, le henné, la coloquinte, quelques arbustes épineux, l'acacia-gommifère, telles sont les principales plantes que nourrissent les parties les plus favorisées du sol ingrat de cette malheureuse terre, que Buffon a si bien signalée en l'appelant *une lacune de la nature*. Là où la roche ne se montre pas nue et pelée, là où l'on n'aperçoit pas quelque verdure ; on ne trouve qu'un sable fin que les vents soulèvent comme les flots de la mer, et qui ensevelit parfois des

caravanes entières. Lorsqu'un de ces épouvantables phénomènes se déclare, les puits sont comblés, toute trace de route disparaît : il ne reste bientôt rien de ces faibles vestiges qui servaient de fanaux au milieu de ces sables mobiles comme les eaux, et la vie de nombreux voyageurs perdus dans une plaine dont l'horizon recule sans cesse ne tient plus qu'à quelques accidents du sol qui ont résisté au bouleversement général, qu'à l'instinct des chameaux. On ne peut retenir son admiration lorsque l'on songe à la tranquillité, au flegme avec lequel ces merveilleux animaux continuent leur route à travers des tourbillons immenses que les vents chassent en sifflant devant eux : ils sont aussi calmes qu'au repos, que dans la route la plus égale et la plus facile; ils sont dans leur élément : on voit qu'eux seuls ont été créés pour souffrir sans peine ces désordres des éléments. Alors le chameau est bien véritablement le *vaisseau du désert*. On ne doit plus être étonné que les peuplades du Sahara en élèvent beaucoup, car c'est presque leur vie : ils lui ont sacrifié le cheval, qui est fait pour de plus heureux climats. Ils trouvent aussi de grandes ressources dans leurs troupeaux de moutons et de chèvres. Loin des lieux habités, on aperçoit la panthère, des troupes de gazelles et d'autres antilopes, des singes, des serpents, des scorpions; dans la partie septentrionale, sur les limites des Mauritanies, beaucoup de bgarlonabs, espèce de bœufs sauvages, de lions et d'autruches, auxquels les arabes font la chasse. Le territoire des Barbonsch ou Bérabysch (au sud-ouest) possède la riche mine de sel de Tyschyte, et sur la route de Ten-Boktoue à Marok, on s'arrête à Taondyny, petite ville d'où se tirent tous les sels qui s'importent à Djenny, et de là dans tout le Takrour. La mine est à 3 ou 4 pieds de profondeur par couches très épaisses. Au nord du Sénégal, le désert est parsemé de nombreux acacias à gommes, qui en fournissent des quantités considérables, que l'on exporte en Europe sur le nom de *gomme arabique*. Ils croissent isolément, ainsi que s'en est assuré M. Caillé, et non pas en forêts épaisses, comme on le croyait avant le récit de cet estimable voyageur.— La population du Sahara se compose de peuples appartenant à deux races distinctes: la race berbère et la race arabe. La première comprend les Tibbous et les Touaryks, les deux nations les plus importantes de cette grande région, et la seconde une multitude de tribus dont les plus importantes sont : les Bény Amour, les Moslemyn, les Mograférab, les Délemyn ou Bérabysch, les Aoulad-Ahmed-Dabman, les Aoulad-Ahmar (dont on a fait le *Ludumar*, de nos mauvaises cartes) et les Tadjakantes. Ces Arabes occupent tout le territoire placé entre celui des Touaryks à l'est et les côtes de l'Océan. C'est au milieu de leurs tribus de la côte que les malheureux naufragés de la Méduse, de la Sophie et du Montezuma, ont eu tant à souffrir. Nous renvoyons nos lecteurs aux souvenirs des ouvrages dans lesquels MM. Corréard, Cochelet et Alexandre Scott, ont laissé leurs pénibles souvenirs. Le physique de ces Arabes diffère peu de celui des peuples de cette race, et ils en ont tout le caractère moral. Quand aux Tóuaryks et aux Tibbous, ils sont grands, bien faits, d'une physionomie à peu près semblable aux Européens, et blancs comme eux lorsque la chaleur du climat ne leur a pas brûlé le teint. Excepté quelques tribus sédentaires, toutes les peuplades du Sahara sont nomades ou habitent sous des tentes. Ils vivent de dattes, du produit de leurs troupeaux, de la vente d'esclaves qu'ils vont enlever dans le Soudan, et qu'ils vendent ensuite dans les états barbaresques, enfin, de vol et de pillage. Leurs armes les plus ordinaires sont le fusil, la lance, le poignard, l'épée et les flèches, auxquels ils ajoutent quelquefois un pistolet. Leurs langues sont le berbère et l'arabe, et leur religion le mahométisme; quelques tribus de Touaryks et de Tibbous sont cependant païennes. Ces deux peuples sont gouvernés par des sultans, dont l'autorité est assez précaire;

celui des Touaryks réside à *Ghât*, petite ville renfermant un millier d'habitants, près de la frontière occidentale du Fezzan; celui des Tibbons à *Bilma*, sur la route du Bournon. Du reste, il paraît, d'après une remarque du savant et infortuné major Laing, que la surface du Sahara est partagée entre les tribus qui l'habitent avec une précision étonnante, et que la moindre infraction aux limites toutes fictives qu'elles se sont tracées est pour elles un sujet de guerre. Les *oasis* (*v.*) les plus considérables du Sahara sont le Fezzan, l'oasis de Touat, avec deux ou trois villes, dont la capitale est Aghably, et l'oasis d'Asben, où s'élève *Aghadès*, grande ville très commerçante, renfermant, dit-on, 25,000 ames. Nous citerons encore parmi les lieux les plus remarquables *Mabrouk*, à 75 lieues nord-nord-est de Ten-Boktoue, et *Araouân*, sur la route de cette dernière ville à Marok; il a 3,000 habitants. A l'ouest, sur la côte, s'ouvre la grande baie d'Arguin, témoin du désastre de la Méduse, et où les Portugais bâtirent, en 1455, une forteresse qui leur fut long-temps disputée par les Hollandais et les Français. On y voit encore des ruines. C'est sur toute cette étendue de mer qui s'étend de là aux Canaries, que les intrépides pêcheurs de ces îles font les grandes pêches sur lesquelles MM. Barker-Webb et Sabin Berthelot ont attiré l'attention pour la première fois dans son bel ouvrage sur les îles Fortunées.—Le Sahara, peu connu des anciens, ne l'est guère plus des modernes, et la partie orientale, auxquels les premiers avaient imposé la dénomination de *désert de Lybie*, n'a même jamais été parcourue. Les Romains connaissaient le Fezzan, qu'ils appelaient *Phazania*; le point le plus éloigné où ils se soient avancés ici est Tibesti (*Tabidium* de Pline). Ce que nous venons de dire, nous le devons aux explorations de MM. Lyon, Oudney, Denham, Clapperton, Alexandre Scott, Cochelet, et Caillé, que la mort vient d'enlever aux sciences au moment où il se préparait à retourner en Afrique, riche de connaissances acquises au prix de longues études; aux savants travaux de M. le baron Walckenaer, dont le grand ouvrage est malheureusement resté sans suite, enfin aux consciencieux *Mémoires* de M. d'Avezac, insérés dans le *Bulletin de la société de géographie*.

Oscar Mac Carthy.

SAIE, vêtement persan, gaulois et romain (*v.* Sagum).

SAIGNÉE, en latin *sanguinis emissio*, terme de chirurgie qui sert à désigner une petite opération par laquelle on extrait des vaisseaux une quantité de sang déterminée. La saignée reçoit différents noms suivant le genre de vaisseaux auxquels elle s'applique: elle est dite *générale* lorsque, par la section des gros vaisseaux, on a pour but de diminuer la masse du sang. La saignée générale se subdivise en *artériotomie*, ou section des artères, et en *phlébotomie*, ou section des veines. La saignée dite *locale* s'applique aux petits vaisseaux ou capillaires, ordinairement dans le but de dégorger localement certaines parties du sang qui les obstrue, ce qu'on obtient au moyen des *sangsues*, ou des *scarifications*. La saignée locale peut s'appliquer à toutes les parties accessibles aux instruments, soit cutanées, soit muqueuses; la saignée générale ne peut être pratiquée que sur quelques vaisseaux superficiels, comme l'artère temporale, les veines de l'avant-bras, du pied, etc. Nous ne pouvons entrer dans le détail minutieux du manuel opératoire de ces divers genres de saignées, manuel décrit dans tous les livres de chirurgie élémentaire. Nous nous bornerons à donner une idée de la phlébotomie comme étant la plus usitée. C'est ordinairement au pli du bras qu'on la pratique, et sans s'inquiéter aujourd'hui des longues discussions soulevées par les anciens sur la préférence à donner à tel ou tel côté, c'est généralement le bras gauche qu'on préfère, comme celui dont le malade fait le moins usage, lorsqu'il n'est pas gaucher. Il existe au pli de l'articulation du bras avec l'avant bras deux veines superfi-

cielles formant un angle ouvert en haut, ce sont les *médianes*, dont l'externe est dite *céphalique* et l'interne *basilique*; celle-ci est d'ordinaire la plus apparente et la plus facile à ouvrir, mais elle recouvre l'artère brachiale, et les chirurgiens prudents s'abstiennent de la piquer, de peur d'atteindre cette artère et d'occasioner un accident quelquefois mortel et toujours grave. Pour faciliter le gonflement, et par suite la ponction de la veine, on place à un pouce ou deux au-dessus du point où l'on veut piquer, une ligature de toile ou de drap serrée de manière à s'opposer à l'ascension du sang veineux. Chez les personnes douées d'embonpoint, particulièrement chez les femmes, il est souvent difficile de rendre les veines apparentes, et alors on est obligé de s'en rapporter au toucher qui découvre plus ou moins profondément la veine formant un cordon qui roule sous le doigt. L'opérateur armé d'une lancette dont la forme peut varier, et que peut remplacer, au besoin, un instrument tranchant ou piquant quel qu'il soit, l'opérateur enfonce plus ou moins profondément la pointe de l'instrument sur le trajet du vaisseau qu'il a fixé au-dessous de la ligature avec le pouce de l'autre main. La résistance vaincue et le jet du sang annoncent que la veine est ouverte. Ce sang jaillit en arcade ou s'échappe en bavant; on favorise son issue en donnant au malade un corps résistant à rouler en passant dans ses doigts. Le liquide est reçu dans un vase jusqu'à concurence de la quantité voulue, quantité qui peut varier de quelques onces à plusieurs livres. Si l'ouverture ne fournit pas suffisamment on peut en faire une autre. Si le malade tombe en syncope, il faut suspendre l'écoulement et faire coucher le patient qui revient de lui-même ou à l'aide de quelques moyens usités en pareils cas. Pour arrêter le sang, on place sur l'ouverture de la veine, d'abord le doigt, puis une petite compresse maintenue à l'aide d'une bande appliquée en 8 de chiffre, et l'opération est terminée. Toute simple qu'elle est, cette opération n'est pas sans danger: nous avons parlé de la blessure de l'artère; nous rappellerons ici l'inflammation de la veine, ou *phlébite*, qui souvent est mortelle. — Des écrivains se sont évertués à découvrir l'origine de la saignée, qui se perd dans la nuit des temps. On a prétendu que cette opération fut imitée de l'hippopotame qui, lorsqu'il est malade, va, par instinct, se frotter à des roseaux tranchants. Un personnage fabuleux, Podalyre, passe pour être le premier qui l'ait pratiquée sur une fille de roi, qui lui dut la vie, à ce que dit Homère. Toutes futiles, recherches oiseuses, lorsqu'il s'agit de choses primordiales, en quelque sorte, et qui, par leur essence, durent être contemporaines des premiers humains. On a disputé depuis deux mille ans, on dispute encore et l'on disputera long-temps sur l'utilité absolue de la saignée, sur ses dangers dans certains cas, sur le nombre, la dose, enfin la *formule* des saignées, générales ou locales dans des cas donnés. Nous n'avons ni le temps ni la volonté d'agiter ici ces graves questions; nous nous bornerons à l'énoncé de quelques principes sous forme d'axiômes: la saignée convient dans la plupart des affections auxquelles sont sujets les individus jeunes, vigoureux ou pléthoriques. Elle convient dans les affections dites inflammatoires, fluxionnaires, hémorrhagiques, etc. — Une saignée faite mal-à-propos produit moins de mal qu'une saignée omise lorsqu'elle est nécessaire. Le préjugé populaire qui, presque partout, existe contre la saignée est une des erreurs les plus funestes à l'humanité. Néanmoins, il est des cas qui excluent formellement la saignée, et c'est toujours au médecin instruit qu'il appartient de décider de l'opportunité, de l'espèce, de la quantité des saignées, selon les individus, les circonstances, le genre de maladie, etc., toutes particularités importantes et décisives que lui seul peut apprécier. — En style familier, *faire une saignée* à quelqu'un signifie lui tirer une somme d'argent. En agriculture, le mot *saignée*

s'emploie comme synonyme de *rigole*, pratiquée dans le but de détourner l'eau d'un ruisseau, ou pour opérer le dessèchement d'un lac, d'un marais, etc.

Saigner, faire une saignée, perdre du sang (*v.* Saignés, Hémorrhagie). Les puristes ont discuté pour savoir s'il convenait de dire *saigner du nez*, ou *saigner au nez*; la première locution ayant une signification métaphorique et injurieuse, ils se sont décidés pour la seconde lorsqu'il s'agit de l'hémorrhagie nasale, réservant l'autre pour exprimer le manque de courage. Forget.

SAINFOIN. Cette plante de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, forme un genre nombreux, dont les espèces pourraient servir pour la plupart de nourriture aux bestiaux; deux seulement sont cultivées en France pour cet objet.—Les sainfoins ont un calice à cinq divisions, une corolle papilionacée, à étendard pointu et réfléchi, à ailes étroites, à carène transversalement obtuse, dix étamines, un ovaire supérieur oblong, terminé par un style en alène et recourbé, une gousse droite formée d'articulations orbiculaires et comprimées à une seule semence.

Le sainfoin commun (esparcette), originaire des montagnes calcaires de l'Europe méridionale, a la racine vivace, pivotante; les tiges droites, hautes de dix-huit pouces à deux pieds, les feuilles alternes pennées; les fleurs rougeâtres, striées, en épis, à l'extrémité de longs pédoncules axillaires. Il donne un excellent fourrage et réussit dans les terrains les plus arides; cette qualité le recommande au cultivateur : « Ce n'est que depuis qu'il a été introduit dans la Champagne pouilleuse, dit Rosier, que le triste aspect qu'elle présentait a changé; on a pu y élever quelques bestiaux, qui ont fourni des engrais et procuré des ressources à ses malheureux habitants. » Le sainfoin pousse dans des sols crayeux et même dans les craies pures, si ingrates à tout autre genre de culture, dans les sables et même dans les terrains argileux; à volume égal, il nourrit plus que le trèfle et la luzerne. Il dure de dix à quinze ans sans exiger beaucoup de soins; la suie, les cendres et le plâtre sont les engrais qui lui conviennent le mieux. On le sème en mars, sur une terre préparée par des labours profonds; la quantité de semence du sainfoin doit être double de celle du blé qu'on emploierait sur la même étendue de terrain; la bonne graine doit peser environ 31 kilogrammes l'hectolitre (Bosc).—Comme les autres fourrages des prairies artificielles, il est confié à la terre avec l'orge, l'avoine, le seigle ou le blé. — La première année, le sainfoin ne se coupe pas, mais les années suivantes, il produit de trois à cinq récoltes, suivant l'abondance plus ou moins grande des pluies, et dans les lieux où il peut être arrosé, il en donne toujours plus de trois.

Le sainfoin d'Espagne, de plus grande proportion que le précédent, est cultivé dans les jardins, en France, pour ses belles fleurs; il croît naturellement en Espagne, en Italie, à Malte, etc., et il y est cultivé comme fourrage; on le sème aussi pour cet objet dans quelques-uns de nos départements du midi, mais il y souffre des gelées.

Le sainfoin alhagi, originaire de la Syrie, de la Perse et de la Tatarie, est un arbuste de trois pieds, dont les rameaux et les feuilles sont chargés d'une matière grasse, onctueuse, qui, condensée par la fraîcheur de la nuit, se réduit en graine que l'on appelle *manne d'alhagi*, substance comestible.

Le sainfoin oscillant, originaire des bords du Gange, doit son nom au mouvement presque continuel d'oscillation dont ses folioles latérales sont douées; on ne peut le conserver qu'en serre chaude dans le climat de Paris. P. Gaubert.

SAINT, SAINTETÉ. Ces mots indiquent le caractère de ce qui est essentiellement pur, parfait, exempt de vices, de toutes souillures. Dans un sens absolu, ils ne conviennent qu'à Dieu, mais on les a étendus aux hommes d'un vie tout-à-fait exemplaire, irréprochable, et approchant autant que possible, par une

pratique rigoureuse de vertus bien comprises, du caractère de la divinité : c'est dans ce sens qu'il faut entendre les saints de l'ancienne et de la nouvelle loi. Le mot *saint*, suivant d'ailleurs toutes les étymologies grecque, hébraïque, etc., qu'il serait trop long de rapporter, dérive ou plutôt est formé de racines qui toutes signifient un lien, ce qui attache, en sorte que, dans l'origine, il ne voulait dire autre chose, sinon ce qui est attaché, lié, voué à quelqu'un ou à quelque chose; d'où on l'a spécialement consacré à ce qui était voué à la divinité ou à son culte : c'est dans ce sens qu'on doit entendre l'expression *sanctum Domino* (voué à Dieu), qu'on gravait, en Judée, sur la lame d'or qui couvrait le front du grand-prêtre. Quelques personnes, entre autres divers Pères de l'église, ont d'ailleurs à tort confondu les mots *sainteté* et *béatitude*; l'un exprime le caractère de l'être à qui convient le mot *saint*; l'autre exprime le résultat ou l'effet de ce caractère dans le ciel, c'est-à-dire le genre de bonheur inconcevable pour nous, qui est réservé après la mort à celui qui a vécu dans un caractère de sainteté. La béatitude céleste est le fruit ou plutôt la récompense de la sainteté sur la terre, et il n'y a entre ces mots d'autres rapports que ceux qui peuvent exister entre la cause et l'effet.—Les mots *sainct* ou *saincteté*, qui, suivant Étienne Pasquier (*Recherches de la France*, liv. III, chap. 3.), se donnèrent d'abord à tous ceux qui vivaient dévotement, furent ensuite spécialement réservés aux évêques : on les donnait même aux rois, et ils ont fini par rester en propre aux papes, au moins depuis le XIVe siècle.— *Saint*, se joint à un grand nombre de mots, dont il varie et détermine alors l'attribut. En voici quelques-uns : le *Saint des Saints*; on nommait ainsi cette partie extérieure du temple de Jérusalem qui était regardée comme plus sacrée que les autres parce qu'on y mettait l'Arche d'alliance; le grand sacrificateur y entrait seul et seulement une fois par an, au jour de l'expiation solennelle : c'était le *sanctuaire*, qui, suivant quelques-uns, occupait la partie la plus intérieure et la plus secrète du tabernacle. Chez les catholiques, le sanctuaire est, dans l'église, la partie du chœur la plus voisine de l'autel, et où se tiennent le célébrant et les ministres pendant la messe. — La *Sainte Famille* se dit des tableaux qui représentent la sainte Vierge, saint Joseph et l'enfant Jésus. On nomme *saint-siége* le siége du chef de la religion catholique. Le *saint-office* est une congrégation ou tribunal de l'inquisition établi à Rome et dans divers états. Il fut fondé par le pape Paul III. On appelle l'empire d'Allemagne le *saint-empire romain* ou absolument le *saint empire*. La *Terre Sainte*, les *lieux saints*, le *Saint Sépulcre*, sont, en Judée, le théâtre des lieux où se passa la vie de Jésus-Christ. La *Semaine sainte* est celle qui précède le jour de Pâques. Le livre qui contient l'office de la quinzaine de Pâques porte le même nom. L'*année sainte* est celle du grand jubilé, la dernière de chaque siècle, et même celle de chaque jubilé qui arrive de 25 en 25 ans. La *Saint-Jean*, la *Saint-Martin*, etc., sont les jours où l'on célèbre la fête de ces saints. Le *saint-augustin* est un caractère d'imprimerie, entre le gros texte et le cicéro, et dont le corps est d'environ 12 points : il est ainsi appelé du livre de saint Augustin, intitulé *Cité de Dieu*, imprimé à Rome avec ce caractère, en 1467, sous le pape Paul II, etc. Le mot *saint*, qui s'emploie aussi par extension en parlant de choses dignes de beaucoup de respect, a donné lieu à un grand nombre de locutions familières, figurées et proverbiales; en voici quelques-unes : *ne savoir à quel saint se vouer* c'est n'avoir plus ni argent, ni crédit, ni aucune espèce de ressources. Le *saint du jour* est l'homme à la mode ou en faveur près du souverain. *Prêcher pour son saint* c'est vanter quelque chose dans des vues d'intérêt personnel. *Il vaut mieux s'adresser à Dieu qu'à ses saints*, signifie qu'il vaut mieux s'adresser au chef qu'à ses employés.

H. B.

SAINT-AMANT (Gérard de), est une des nombreuses victimes de Boileau; je sais qu'il n'est pas facile de relever ceux qu'il a frappés, et que les morts de sa main sont bien morts. Toutefois, Boileau a trop chargé la misère et l'extravagance de Saint-Amant; il a pris à son égard des licences poétiques que l'impartialité de l'histoire doit relever. — Ainsi, nous lisons dans sa première satire :

Saint-Amant n'eut du ciel que sa veine en partage;
L'habit qu'il eut sur lui fut son seul héritage.
Son lit et deux placets composaient tout son bien,
Ou plutôt en effet Saint-Amant n'avait rien.
Mais quoi! las de mener une vie importune,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune;
Et, tout chargé de vers qu'il devait mettre au jour,
Conduit d'un vain espoir il parut à la cour.
Qu'arriva-t-il enfin de sa muse abusée?
Il en revint couvert de honte et de risée,
Et la fièvre au retour terminant son destin
Fit par avance en lui ce qu'aurait fait la faim.

Par respect pour Boileau, je ne critiquerai pas ces vers qui sentent un peu l'écolier : on ne comprend guère comment on peut engager un rien; et, en admettant que ce rien se compose d'un habit, d'un lit et de deux placets, comment, après avoir mis tout cela en gage, on peut se présenter à la cour. Mais passons par-dessus ces petites difficultés. Ne croirait-on pas, sur la foi de Boileau, que Saint-Amant vécut déguenillé, qu'il se reput de l'air du temps, et, qu'au lieu de reposer dans un lit, il était réduit à percher et à dormir à la belle étoile. Qu'on se rassure, malgré l'autorité du satirique, Saint-Amant ne fut pas si malheureux; il suffira, pour s'en convaincre, de jeter un coup d'œil sur sa vie.—Marc-Antoine de Gérard était né à Rouen; il prit le nom de sieur de Saint-Amant, sans doute, parce qu'il était né dans le voisinage de Saint-Amant. Sa naissance était médiocre, mais il put porter sans contestation le titre d'écuyer.—Il fit partie de la maison du duc de Retz, et plus tard on le vit attaché au coadjuteur chez lequel on ne jeûnait guère; peut-être fit-il une fois maigre chère, car nous savons qu'il a dîné chez Chapelain. Mais il aimait les bons repas, et il en faisait habituellement.—En 1645, lorsque Louise-Marie de Gonzague fut épousée par Uladislas, roi de Pologne, Saint-Amant alla la rejoindre. Ce fut la plus brillante époque de sa fortune; il toucha de bons appointements, fut fait conseiller d'état de la reine et gentilhomme de sa chambre. Il la représenta au couronnement de la reine de Suède. Dans ces pays du nord, pays de bonne chère et d'ivrognerie, Saint-Amant était sur son terrain, dans son élément véritable.—A son retour en France, sa santé s'altéra; l'instrument qu'il avait forcé perdit son ressort et sa puissance. Lorsque son estomac fut dérangé, Saint-Amant se rangea; il devint sobre par nécessité de régime; on crut que c'était par détresse. La reine de Pologne ne cessa pas de fournir à ses besoins. Saint-Amant était de l'académie. Ce n'est pas dans cette docte compagnie qu'on meurt de faim. — Ainsi, Gérard de Saint-Amant n'est pas de ces illustres malheureux dont la vie fut une longue souffrance. Au contraire, il fut homme de plaisir, et il s'y livra aussi long-temps que la bonne constitution de *sa bête* le permit; lorsqu'elle se détraqua, il fit relâche, et voilà tout.—Sa destinée comme poète n'est pas plus misérable, et il obtint au-delà de ses mérites. Sans jamais s'être fatigué par l'étude, sans avoir senti la férule, comme il le dit, il réussit à se faire un nom par quelques pièces qui se distinguaient des productions contemporaines, par la franchise du tour et le ton de la mauvaise compagnie qu'il fréquentait. Avec ce léger bagage, il entra à l'académie; de quoi peut-il se plaindre? On voit que Boileau a fait un portrait de fantaisie. — Saint-Amant n'a de commun avec Scudéri qu'un excessif amour-propre et sa qualité d'académicien : Scudéri est classique; Saint-Amant est romantique. — Saint-Amant avait de la verve, mais il manquait de goût et d'étude; son talent s'épuisa vite faute de règle et d'aliment. Il réussit, dans sa jeunesse, dans les sujets badins et cyniques. Mais lorsqu'il voulut aborder la poésie sérieuse, il échoua complètement. Le *Moïse sauvé* a bien mérité les censures

de Boileau; nous nous en occuperons pour montrer jusqu'où peut aller le mauvais goût; mais, avant d'y arriver, il faut montrer par quels travaux sa réputation s'était établie.—La première et la meilleure de ses pièces est la *Solitude*. Elle est entachée de mauvais goût; le sentiment qui l'inspire n'est ni profond ni sincère; mais elle porte les traces d'un talent véritable. Ce qui la dépare, c'est un mélange de sentiments et d'images contradictoires : la noblesse ou la grâce, lorsqu'elles s'y rencontrent, ne se soutiennent pas, et l'imagination est bientôt blessée par une image repoussante, ou le goût par un trait vulgaire et disparate. C'est ainsi qu'après avoir décrit les bords d'un marais, où les nymphes vont chercher le frais et se fournir de pipeaux, de joncs et de glais, il ajoute brusquement :

On y voit sauter les grenouilles,
Qui, de frayeur, se vont cacher
Sitôt qu'on les veut approcher;

et que, dans la même pièce, il nous montre branlant aux branches d'un arbre

Le squelette horrible
D'un pauvre amant qui se pendit.

Le ridicule et l'horrible ne sont admissibles que suivant la théorie récente qui veut que le laid soit une partie du beau. Le triomphe de Saint-Amant est dans la peinture de ses parties de débauche et de ripaille où il était si bon acteur. Tantôt il se représente assis « sur un fagot une pipe à la main », car Saint-Amant fut le premier fumeur entre les gens de lettres; tantôt il décrit ses transports dans une orgie où lui ses amis se crevèrent (*V.* dans les œuvres de Saint-Amant la pièce intitulée *Crevaille*) de manger et de boire; tantôt il exhale comiquement sa fureur contre Evreux, ville maudite, où il n'a pu trouver à se désaltérer, et il s'écrie :

O bon ivrogne! ô cher Faret!
Qu'avec raison tu le méprises;
On y voit plus de cent églises
Et pas un pauvre cabaret.

Disons en passant que Faret n'a pas mérité ce renom d'ivrogne que lui donna l'amitié de Saint-Amant, et que l'auteur du roman de l'*Honnête homme* n'avait de commun avec le cabaret que la consonnance de son nom. C'est surtout dans les pièces de ce genre que se révèle l'originalité du talent de Saint-Amant. Sa Rome ridicule qu'il composa pendant un voyage en Italie, prouve aussi sa vocation pour la satire. Il céda, comme un grand nombre de ses contemporains, à la manie des pointes, et il a le triste honneur d'avoir laissé les deux plus mauvaises qui se soient faites, c'est-à-dire celle qui lui inspira l'incendie du Palais-de-Justice en 1614, et une autre moins célèbre et aussi misérable sur la paix entre la Russie et la Pologne :

C'est, dit-il, un abus d'espérer
Qu'autre paix qu'une paix fourrée
En lieux si froids puisse durer.

Ces traits de mauvais goût ne sont que des peccadilles au prix de *Moïse sauvé*, qui est le véritable crime littéraire de Saint-Amant. C'est de ce péché capital qu'il fut surtout repris par Boileau. Quelle insolence, en effet, n'était-ce pas à un poète de cabaret, encore ivre des fumées du vin et du tabac, d'aborder le sanctuaire et de se prendre à la Bible! Le profanateur en fut cruellement puni. Son poème est mal composé et plus mal écrit. L'action principale, le salut de Moïse, y tient la moindre place. Tout l'espace est rempli par des épisodes gauchement amenés à l'aide de songes et de récits, où sont longuement narrées les histoires des anciens patriarches et les futurs exploits de Moïse. L'auteur est toujours dans le passé ou dans l'avenir. Il paraît que pour se délasser de ses débauches et se réconcilier avec l'église il avait rimé, sans dessein arrêté, quelques chapitres des livres saints, et qu'il ne s'avisa que plus tard d'en former un ensemble; mais de maladroites sutures ne donnèrent pas à l'œuvre l'unité qui manquait au plan : aussi le *Moïse* n'est-il qu'un poème à tiroirs, sans action et sans intérêt. Quant au style, c'est pis encore. La langue noble est pour Saint-Amant un idiome étranger; il n'en connaît pas le vocabulaire. Lui qui parlait avec tant d'aisance et de verve l'argot des tavernes, lui qui trouvait si

facilement le mot propre et les images appropriées à cette poésie de bas étage, il n'a plus qu'un style décoloré et de languissantes périphrases. Le pis est qu'il veut tout peindre, jusqu'au moindre détail. Chapelain a dit de *Moïse* que c'était une peinture parlante, et il a fait dans cet éloge la plus juste critique de la manière de Saint-Amant. La peinture poétique consiste en traits larges et saillants, et non en détails minutieux : la poésie doit négliger les petits détails qu'elle est inhabile à reproduire, et qui d'ailleurs fatiguent l'esprit sans éveiller l'imagination. Les poètes descriptifs de l'époque qui nous a précédés sont souvent tombés dans ce défaut, sans songer que le goût sévère de Boileau l'avait déjà signalé. Saint-Amant est encore leur précurseur dans la manie des périphrases et dans l'horreur du mot propre : pour lui, le bec d'un oiseau devient « l'endroit aigu d'où sort la mélodie »; un bouquet n'est plus un bouquet, mais

> Un gracieux amas de couleurs différentes,
> Dont le lustre s'unit aux grâces odérantes :

il se gardera bien de nommer l'éléphant, mais il dira en quatre vers bouffis qui veulent être pompeux :

> Le puissant animal, de qui l'insigne gloire,
> Ne gît pas seulement dans ses armes d'ivoire,
> Mais en sa trompe agile ou plutôt dans sa main,
> Et plus encor que tout, en ce qu'il a d'humain.

Brouter, c'est « tondre le riche émail qui fleurit sur le vert; » l'appétit devient « l'envie de toucher son palais des soutiens de la vie. » Il appelle les poissons « des rapides muets, » et les hirondelles « les petits précurseurs de la saison plaisante. » Je pourrais citer mille exemples de ce genre non moins ridicules que les précédents, et qui montrent clairement que Saint-Amant, faute de savoir parler la langue noble, a imaginé à son usage un jargon mi-burlesque et mi-pompeux, inconnu jusqu'à lui. J'avouerai cependant qu'il a rencontré par miracle une dixaine de vers élégants et nobles, qu'il met dans la bouche de Jocabed, lorsqu'elle livra aux flots du Nil le berceau de son fils, et que, par un nouveau prodige, ces vers sont l'écho d'une touchante élégie de Simonide, que certes Saint-Amant ne connaissait pas. — Sans ce malencontreux essai de poésie héroïque, Saint-Amant aurait échappé au ridicule qui couvre aujourd'hui son nom ; il a eu l'impardonnable tort de méconnaître la nature et la portée de son talent : le bon La Fontaine a dit :

> Quiconque est loup, agisse en loup,
> C'est le plus certain de beaucoup.

Saint-Amant était homme de cabaret; il devait y rester, et ne pas diriger vers la sainte demeure sa muse avinée et barbouillée de lie. S'il était demeuré fidèle à son premier culte, la critique le traiterait sans doute avec moins de défaveur, et on aimerait à redire après Boileau : « Je veux bien avouer qu'il y a du génie dans les œuvres de Saint-Amant, et avec la même sincérité que j'ai raillé ce qu'il a de blâmable, je suis prêt à convenir de ce qu'il peut avoir d'excellent. »

Géruzez.

SAINT-AULAIRE (François-Joseph de Beaupoil, marquis de), naquit dans le Limousin en 1642. Doué de beaucoup d'esprit naturel, ces dispositions furent assez mal cultivées par l'éducation imparfaite qu'on lui donna, car c'était au temps où l'on croyait encore qu'un grand seigneur était tout au plus tenu de savoir lire et signer son nom. Heureusement, le jeune Saint-Aulaire refit lui-même son éducation négligée, et la lecture assidue de Virgile et d'Horace forma son goût en lui inspirant celui de la poésie. Toutefois, il n'aborda point de grands sujets, et ne mit pas même son nom aux pièces fugitives qui coulaient de sa plume facile. Destiné d'ailleurs à la carrière des armes, il la suivit de bonne heure et avec distinction. Le seul reproche qu'on eût à lui faire ce fût de ne pas se borner à être brave devant l'ennemi. Sa jeunesse *faisait trop de bruit* (suivant l'expression de Mme de Sévigné), et l'engageait trop souvent dans ces duels, si fréquents du reste à cette époque. — A la paix, le marquis de Saint-Aulaire vint se fixer dans la ca-

pitale, et dès lors, revenant à de plus douces habitudes, il se livra de nouveau à son goût pour la poésie légère; mais long-temps encore, il n'attacha point son nom à ces bluettes sans prétention, et ce furent ses amis qui lui restituèrent, presque malgré lui une de ces pièces attribuée à l'ami de Chaulieu, La Fare, qui ne s'en défendait pas trop. — Sa conversation spirituelle faisait le charme de plusieurs sociétés, entre autres de celle de la marquise de Lambert, à la fille de laquelle il maria son fils. Il fut aussi, pendant plus de quarante ans, un des ornements de cette petite, mais ingénieuse cour qui entourait, à Sceaux, la duchesse du Maine. On sait que ce fut pour elle qu'en jouant au jeu du secret, il composa un impromptu, si souvent cité comme un des plus spirituels produits de l'ancienne galanterie française :

La divinité qui s'amuse
A me demander mon secret,
Si j'étais Apollon ne serait point ma muse ;
Elle serait Thétis., et le jour finirait.

« Anacréon, moins vieux, fit de moins jolies choses, a dit Voltaire, qui donna une place honorable à Saint-Aulaire dans le *Temple du goût.* » — Plus sévère pour ces gracieuses bluettes, lorsqu'il fut question, en 1766, d'introduire leur auteur à l'académie française, Boileau s'y opposa vivement. « Je ne lui dispute point, disait le satirique, ses titres de noblesse, mais ses titres du Parnasse. » Il n'en fut pas moins élu, malgré les protestations de Despréaux, qui aurait dû songer qu'après tout, l'auteur de quelques vers aimables ne ferait point *in docto corpore*, une si grosse tache que le trop fécond abbé Cotin, et que ce Chapelain, qui avait fait

... de mauvais vers douze fois douze cents.

Moins rigide que Boileau, D'Alembert, dans ses *Éloges des académiciens*, fait celui du discours de réception que prononça Saint-Aulaire, et ajoute qu'il sut remplir souvent, avec beaucoup d'esprit et de convenance, les fonctions de directeur de l'académie. C'est aussi D'Alembert qui nous a conservé, dans l'ouvrage dont je viens de parler, quelques-unes des poésies de cet auteur homme du monde ; les autres sont disséminées dans divers recueils de son époque. — Parmi ses plus jolis impromptus, on cite encore ce couplet, qu'il adressa à la duchesse du Maine, qui, fervente cartésienne, voulait savoir son opinion sur ce système :

Bergères, détachons-nous
De Newton, de Descartes ;
Ces deux espèces de fous
N'ont jamais vu le dessous
Des cartes, des cartes, des cartes.

Un quatrain moins connu, et qui mérite de l'être, c'est celui qu'à 89 ans il envoya au cardinal de Fleury. Il avait fait un madrigal louangeur pour ce prélat, qui l'en fit remercier. L'auteur nonogénaire traça sur-le-champ ces quatre vers :

Ce court et simple madrigal
Ne méritait de vous louange ni reproche,
C'est l'écho d'un bruit général
Que répète une vieille roche.

Une tradition assez incertaine porte que ce fut à l'occasion d'un second hymen contracté en secret par Saint-Aulaire, et dont la révélation faite par lui à ses enfants amena de leur part un semblable aveu, que Destouches composa sa comédie du *Triple mariage.* — Le marquis de Saint-Aulaire était lieutenant-général du roi pour la province du Limousin, sa patrie, et presque centenaire lorsqu'il mourut, au mois de décembre 1743. Mairan, l'un de ses anciens amis, fut son successeur à l'académie. OUSSY.

SAINT-CYRAN (L'abbé JEAN DE), également connu sous le nom de *Duvergier*, et suivant quelques-uns *Duverger de Hauranne*, né à Bayonne en 1581, fut un des plus habiles théologiens de son temps et le condisciple du fameux Jansénius, dont les écrits ont servi de texte à tant de ridicules et interminables disputes. Il fit avec le plus grand succès ses études en France et à l'université de Louvain ; puis il fut attaché quelque temps comme grand vicaire à l'évêque de Poitiers, Henri-Louis Chateigner de la Rocheposai, qu'il remplaça en 1620 à l'abbaye de Saint-Cyran. Une lecture attentive des Pères de l'église fit naître à ce théologien l'idée d'un nouveau sys-

tème sur la grâce, ou plutôt lui fit renouveler celui de Baïus, qu'il s'efforça de faire partager à son ami Jansénius. Après la mort de ce dernier, qui lui causa de vifs regrets, l'abbé de Saint-Cyran quitta Poitiers et vint à Paris, où il se livra avec le plus grand succès à la direction des consciences, et se fit un grand nombre de disciples, notamment dans les classes distinguées de la société, et surtout parmi les religieuses, et les femmes de la ville et de la cour qui ne pouvaient guère comprendre le fond de la doctrine de leur maître, dont les agréments extérieurs se faisaient d'ailleurs remarquer. Duvergier attaquait surtout les jésuites dans la personne du P. Garasse, ce qu'il faisait dans des pamphlets qui sont parvenus jusqu'à nous, et où l'on retrouve un peu trop la grossière animosité du style pamphlétaire de cette époque, près duquel toutes les gentillesses de nos harangères ne seraient souvent que pâles fleurs de rhétorique. Ces attaques et la réputation de l'abbé de Saint-Cyran ne tardèrent pas à lui susciter, suivant l'usage, un grand nombre d'ennemis; on le dépeignit au cardinal de Richelieu, qui n'était encore alors qu'évêque de Luçon, comme un homme dangereux, et ce ministre, qui avait d'ailleurs contre Duvergier des griefs personnels, le fit enfermer au donjon de Vincennes en 1638. Quoiqu'on n'eut rien trouvé de suspect dans la visite de ses papiers, il resta détenu jusqu'à la mort de Richelieu en 1642. Il ne jouit pas long-temps de la liberté qui lui fut alors rendue : la mort le surprit en octobre de la même année, à l'âge de 62 ans.— On a de lui un assez grand nombre d'ouvrages, dont l'énumération serait inutile. Dans un de ces livres intitulé *Question royale et sa décision*, il démontre à quel point le sujet est obligé de conserver la vie du prince aux dépens de la sienne propre. La plus grande gloire de l'abbé de Saint-Cyran est d'avoir fait de la fameuse abbaye de Port-Royal une de ses conquêtes, et d'avoir eu pour disciples les Pascal, les Arnauld, les Nicole. Il avait de la chaleur dans l'imagination, mais peu de goût; son style est faible, diffus, en latin comme en Français, et il manque généralement de correction et de clarté.

L'abbé de ***

SAINTE-BARBE, terme de marine, partie de derrière du premier pont. C'était autrefois l'endroit du vaisseau où l'on serrait la poudre, les ustensiles, l'artillerie, et où demeurait le maître canonnier. Aujourd'hui, ces dispositions sont toutes changées : la partie du vaisseau où l'on serre les poudres se nomme la *soute aux poudres*, et, dans les frégates, l'ancienne Sainte-Barbe est le magasin du capitaine. X.

SAINTE-CROIX (Guillaume-Emmanuel-Joseph Guilhem de Clermont-Lodève, baron de), né le 5 janvier 1746, à Mormoiron, dans le Comtat venaissin, aujourd'hui le département de Vaucluse, membre de l'Institut (académie des inscriptions et belles-lettres, ou classe d'histoire et de littérature), mort le 11 mars 1809, à l'âge de 64 ans. — Cet académicien est compté parmi les écrivains les plus estimables et les plus érudits qui ont honoré la fin du XVIIIe siècle et le commencement de celui-ci. Destiné d'abord à la carrière des armes, il la quitta après quelques années de service, afin de se livrer à sa passion pour l'étude et les lettres. Sa vie ne fut point exempte des malheurs qui précèdent et accompagnent les révolutions; il fut persécuté, et deux fois obligé de fuir sa résidence; la première fois par le gouvernement pontifical, pour avoir défendu avec chaleur des malheureux opprimés par un agent protégé; la seconde fois par les hommes sanguinaires qui, après la réunion du comtat à la France, égorgeaient et pillaient au nom de la liberté. Deux fois ses biens furent confisqués et ses propriétés dévastées. — Une raison saine, des sentiments élevés, un amour sincère du bien et de la vérité caractérisent tous les travaux de M. de Sainte-Croix, que dirigea toujours le désir d'être utile. — Le premier ouvrage, qui lui valut, à l'âge de 26 ans, un prix académique, est

aussi son plus beau titre à la renommée. L'*Examen critique des historiens d'Alexandre*, couronné en 1772, refondu et complété par l'auteur pour une nouvelle édition, en 1804, est un de ces livres d'érudition et d'histoire qui ne laissent presque rien à désirer ponr la parfaite connaissanee d'une époque, et que les hommes studieux se plairont toujours à consulter : la noblesse, et même souvent l'éloquence du style, y répondent à l'élévation des sentiments et des idées. Ces genres de mérite joints à nne critique habile à rapprocher, par d'ingénieuses analogies, les temps anciens et les temps modernes, se font distinguer dans les autres œuvres remarquables du même écrivain. Nous citerons 1º Ses *Recherches historiques et critiques sur les mystères du paganisme*, publiées en 1784, et réimprimées en 1817, 2 v. in-8º; 2º *De l'état et du sort des colonies des anciens peuples*, 1779; 3º *Histoire des progrès de la puissance navale de l'Angleterre*, 2 v. in-12, réimprimée en 1786; 4º *Des anciens gouvernements fédératifs, et de la législation de Crète*, 1798, in-8º. De nombreux *Mémoires*, composés par Sainte-Croix, ornent le recueil si riche de l'académie des inscriptions : peu d'hommes de lettres ont été plus laborieux, et ont mieux justifié la règle qu'il traçait lui-même. « Quand l'homme supérieur, disait-il, entre dans la carrière, ce n'est pas pour se faire remarquer, c'est pour atteindre le but : l'homme médiocre croit y parvenir lorsqu'il ne fait qu'attirer sur lui les regards de la multitude. » On peut consulter, sur la vie et les écrits de Sainte-Croix, son éloge par M. Dacier, t. IV des *Mémoires* de l'Institut, classe d'histoire et de littérature ancienne, et une *Notice*, publiée en 1823 par feu M. Silvestre de Sacy (*Discours, opinions et rapports sur divers sujets.*)

Ausset de Vitry.

SAINTE-FOIX (François Poullain de), grand-croix de l'ordre de Saint-Lazare, naquit à Rennes le 25 fév. 1699. Son père, jurisconsulte estimé dans le ressort du parlement de Rennes, avait été le premier instituteur de ses cinq fils; Sainte-Foix était le troisième; tous étaient désignés par un surnom de terre. Cette famille Poullain était récemment anoblie. On lit dans les registres de la cour des comptes et de la cour des aides de Paris, l'extrait de lettres d'anoblissement données à Pierre Poullain, sieur du Housseau, natif de Nantes, le 12 janvier 1669, moyennant nne finance de 1000 liv., et enregistrées le 22 novembre de la même année (*Dict. des Ann.*, t. 1er, p. 113). Poullain Sainte-Foix fut élevé au collége des jésuites de Rennes; menacé du fouet, il s'évada du collége et revint à la maison paternelle où il acheva son éducation. Un de ses frères se destina au professorat; Sainte-Foix et Paul son frère prirent le parti des armes, et entrèrent tous deux dans le régiment des gardes; Sainte-Foix n'avait que 17 ans. Son frère, capitaine de cavalerie, fut tué en duel par un négociant de Lyon, il avait 27 ans. Sainte-Foix fit sa première campagne en Italie, en qualité d'aide-de-camp du maréchal de Broglie. A la paix, il sollicita nne compagnie; piqué de n'avoir pu l'obtenir, il se retira du service; son régiment fut reformé bientôt après, il se retira dans sa patrie où il acheta une charge de maître particulier des eaux-et-forêts. Il se croyait encore à son régiment, où toutes les discussions se résumaient en coups d'épées; il proposa le duel à un garde-maréchal du tribunal dont il était membre. Son adversaire lui opposa l'adage de Cicéron : *Cedant arma togæ!* et refusa le cartel de l'ex-officier du régiment de la Cornette-Blanche. — Sainte-Foix se démit de sa charge, et vint s'établir à Paris; il s'y était déjà fait connaître comme littérateur avant de prendre du service dans l'état-major du maréchal de Broglie, par plusieurs petites comédies, dont les titres seuls nous sont connus : *Pandore*, la *Veuve à la mode*, le *Contraste de l'Amour et de l'Hymen*. Ses premiers ouvrages littéraires n'avaient point laissé de traces dans le souvenir de ses contemporains; mais on parlait beaucoup de

ses duels au régiment, et de nouvelles aventures de ce genre depuis son retour dans la capitale l'avaient mis *à la mode*. Les exploits de l'homme d'épée appelèrent l'attention de la cour sur les nouvelles œuvres de l'homme de lettres. « Il était, dit un de nos plus judicieux biographes, d'un caractère droit et généreux, mais difficile, exigeant, inquiet, aisé à offenser. Il ne fallait pas louer en sa présence les auteurs qu'il n'aimait point, et quand ces éloges auraient regardé les premiers écrivains de la nation, il n'aurait pu s'empêcher de témoigner de l'humeur. » Les journaux et les mémoires du temps lui attribuent une foule d'aventures plus ou moins bizarres, dont il a nié la plupart. Quelques-unes ont fourni à la verve des vaudevillistes de notre époque les canevas de bluettes étincelantes d'esprit et de gaîté. Ses comédies ont commencé sa réputation littéraire ; elles sont presque toutes en un acte et en prose. Trois seulement sont restées long-temps au répertoire de la Comédie-Française ; 1° l'*Oracle* (1741); elle a été représentée, en 1748, sur le théâtre des Petits-Cabinets par la troupe Pompadour ; 2° le *Sylphe* (1743); 3° les *Grâces* (1744); madrigaux dialogués dont l'esprit fait tous les frais. — Sainte-Foix peut être considéré comme le créateur de ce genre bâtard qui n'appartient ni à la comédie, ni au drame, et dans lequel il a été surpassé par Dorat, Marivaux et Demoustier, et tant d'autres qui n'ont eu que le succès du moment et ont survécu à leur réputation. Incapable d'études sérieuses et approfondies, Sainte-Foix commença, en 1753, ses *Essais sur Paris* : ce sont des extraits de notes spirituellement rédigés, mais jetés pêle-mêle, sans ordre, sans méthode, à l'usage des hommes de loisir, qu'effrayaient les graves et savants ouvrages de Sauval, de DD. Felibien et Lobineau, etc. La publication des *Essais sur Paris* n'en a pas moins été avantageuse ; c'est une œuvre incomplète sans doute, mais elle a introduit dans les salons les éléments de l'archéologie parisienne, et l'ouvrage a trouvé place dans toutes les bibliothèques. Ses *Lettres turques* ont été négligées depuis l'apparition de l'ouvrage du baron de Toll, composé par l'auteur sur les lieux mêmes, et dans lequel les mœurs, les usages et la législation sont par conséquent assez bien appréciés; mais ces deux écrits ont fait place à d'autres productions plus positives et plus larges. L'*Histoire de l'ordre du Saint-Esprit* a été composée par lui sur des documents authentiques qu'il avait à sa disposition, en sa qualité de secrétaire de cet ordre. Malgré la fougue et l'inégalité de son caractère, il était très recherché par les savants et les architectes de son époque. Il était lié avec les célébrités théâtrales ; il fréquentait les cercles de Mlles Doligny et Clairon, et allait souvent visiter Mlle Dangeville dans sa retraite de Vaugirard. Son histoire du fameux *Masque de Fer*, le mit en opposition avec le père Griffet ; tous deux se sont trompés ; cette polémique n'offre plus d'intérêt aujourd'hui : la vérité a été connue tout entière depuis la découverte du mémoire manuscrit de Saint-Marc. Sainte-Foix ne fut point de l'académie-française ; il ne voulut point, dit-on, faire les visites d'usage. Il serait peut-être néanmoins inscrit sur la liste des quarante immortels, sans la disgrâce imprévue du ministre Choiseul qui le protégeait. L'âge avait diminué l'irascibilité de son caractère ; il voyait en même temps d'Alembert, Diderot, les auteurs encyclopédistes, et Fréron. On assure qu'il avait commencé une histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV, mais il y renonça. — Retiré dans la rue Saint-Victor, il y mourut le 25 août 1776. Il avait nommé l'abbé Very, prêtre de la doctrine chrétienne, son exécuteur testamentaire. Aug. Poullain Sainte-Foix, son neveu, a publié en 1806, une continuation des *Essais sur Paris*, en 2 vol. in-8°. DUFEY (de l'Yonne).

SAINTE-MARTHE (CHARLES DE), second fils d'un médecin ordinaire de François Ier, naquit à Fontevrault, et professa la théologie à Poitiers, vers l'an

1537, non sans se faire soupçonner de calvinisme. A Grenoble il fut mis en prison ; privé de tous ses biens, il ne put se soustraire au bûcher qu'en simulant la démence. Puis il donna, à Lyon, des leçons d'hébreu, de grec et de français. La reine de Navarre, Marguerite de Valois, l'appela à Alençon, où il exerça les fonctions de lieutenant-criminel jusqu'en 1562. Il mourut dans cette ville. De tous ses ouvrages, en vers et en prose, on ne lit plus avec quelque intérêt que son *Oraison funèbre* de Marguerite de Valois, qu'il publia en grec et en latin.

Sainte-Marthe (Gaucher de), son neveu, né à Loudun en 1536, traduisit son prénom par celui de *Scévole*. Turnèbe, Muret, Ramus, etc., furent ses maîtres. Dès l'âge de dix-sept ans, il publia une traduction latine de trois psaumes sur la Paraphrase grecque d'Apollinaire, et des vers latins et français adressés à divers personnages illustres ; il acheva la *Médée* de La Péruse. En 1571, il fut contrôleur-général des finances en Poitou. Il fut deux fois maire, et devint président des trésoriers de France. Henri III lui donna d'éclatants témoignages de son estime. Fidèle aux intérêts de ce prince, il défendit énergiquement les droits de ce prince contre les ligueurs aux états de Blois en 1583. Henri IV l'employa utilement en plusieurs circonstances, et lui dut en partie la soumission de Poitiers. Il fit partie de l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1597. Il mourut à Loudun en 1623, et son oraison funèbre fut prononcée par le fameux Urbain Grandier. Voici les titres de ses principaux ouvrages : 1° *Gallorum doctrinâ illustrium qui nostrâ patrumque memoriâ floruerunt elogia*, 1598, in-8° ; 2° *Poemata*, 1587, in-8° ; 3° *Poésies françaises* ; 4° *OEuvres mêlées*.

Sainte-Marthe (Abel de), fils aîné du précédent, naquit en 1566 à Loudun, et fut élève de Passerat et de Dorat. Dès l'âge de quatorze ans il publia des vers latins, et se distingua, dès l'âge de dix-neuf ans, comme avocat à Paris. Henri III lui avait donné des preuves de confiance ; Louis XIII le fit conseiller-d'état et garde de la bibliothèque de Fontainebleau. Il mourut à Poitiers en 1652. On a de lui des plaidoyers, des discours, les éloges de plusieurs maisons illustres, une bonne consultation sur l'inaliénabilité des domaines de la couronne, des poésies latines. Son fils Abel, mort en 1706, se distingua également dans la carrière des lettres.

Sainte-Marthe (Scévole et Louis de), fils de Gaucher, et frères jumeaux, naquirent à Loudun en 1571, étudièrent successivement à Paris et à Augers. Ils étaient avocats dès 1599. Mais, d'après les conseils du président de Thou, ils se livrèrent particulièrement à l'histoire. Louis n'ayant pas d'enfants, décida sa femme à prendre le voile, et embrassa lui-même l'état ecclésiastique. Les deux frères furent nommés, en 1620, historiographes de Louis XIII. Scévole mourut en 1650 et Louis en 1656. Leur tombeau est à Paris dans l'église de Saint-Séverin. On a d'eux une édition des lettres de Rabelais, une histoire généalogique de la maison de France, une histoire généalogique de la maison de Beauvean, le *Gallia Christiana* ; ils avaient laissé en manuscrits des ouvrages généalogiques qui paraissent perdus.

Sainte-Marthe (Pierre-Scévole ou Gaucher de), fils de Scévole, l'aîné des deux jumeaux dont nous venons de parler, naquit à Paris en 1618, et obtint, en 1643, la survivance de la charge d'historiographe du roi. Il travailla, avec Nicolas-Charles, son frère, à l'histoire généalogique de la maison de France, et au *Gallia Christiana*. Ils s'associèrent, pour ce dernier ouvrage, leur frère Abel-Louis. On a de Pierre-Scévole plusieurs autres traités. Peu aimé de Colbert, se trouvant mal récompensé de ses travaux, il mourut, dégoûté de l'étude, en 1690.

Sainte-Marthe (Abel-Louis de), son frère, né à Paris en 1621, fut le cinquième général de la congrégation de l'Oratoire. Il contribua comme nous l'avons dit, à la rédaction du *Gallia Christiana*. De concert avec son frère Pierre-

Scévole, il avait publié le plan d'un vaste ouvrage sous le titre d'*Orbis christianus*. Après que d'immenses matériaux eurent été rassemblés, l'ouvrage resta sans exécution. Abel-Louis montra un grand zèle dans l'exercice de ses fonctions religieuses ; l'archevêque de Paris, de Harlay, qui ne l'aimait pas, lui suscita des difficultés sous prétexte de jansénisme. Il mourut en 1697. Il avait fait une étude particulière de l'architecture, et imaginé un *ordre français* qui n'eut pas beaucoup de partisans.

Sainte-Marthe (Denis de), de la même famille que les précédents, naquit à Paris en 1650, et devint général de la congrégation de Saint-Maur en 1720. Il mourut en 1725. On a de lui plusieurs ouvrages de piété et d'histoire. En 1710, l'assemblée du clergé de France le chargea de refondre le *Gallia Christiana*, travail, pour lequel il s'associa quelques autres bénédictins ; et cette édition, bien plus complette que les précédentes dans les parties traitées, n'a pas été terminée.

A. Savagner.

SAINTE-PALAYE (Jean-Baptiste de la Curne de), né à Auxerre en 1697, devint membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres en 1724. La cour de France le chargea de sa correspondance avec le roi de Pologne, Stanislas, alors à Weissembourg (1725). Il enrichit de nombreux et curieux travaux sur l'histoire de France les Mémoires de l'académie qui l'avait honoré de ses suffrages. On lui doit aussi d'importants Mémoires sur la chevalerie. Il visita les plus riches dépôts littéraires de France et d'Italie. Il se proposait d'écrire une histoire des troubadours ; mais il remit à l'abbé Millot les immenses matériaux qu'il avait recueillis. Il avait formé le projet d'un *Dictionnaire des Antiquités françaises*, et d'un *Glossaire de l'ancienne langue française*. Ce dernier ouvrage, pour lequel il s'associa Jean Mouchet, ne fut pas terminé. Ses manuscrits forment plus de cent volumes in-folio, qui se trouvent en partie à la Bibliothèque Royale, et en partie à celle de l'Arsenal. Il fut également membre de l'Académie française. L'amitié qui l'unissait à son frère La Curne est devenu proverbiale. Il mourut en 1781. Son éloge fut prononcé à l'Académie française par Chamfort, et à celle des Inscriptions par Dupuis. Nous n'avons indiqué que les plus importants de ses ouvrages ; les autres ne manquent pas d'intérêt, mais nous ne devons pas oublier que ce Dictionnaire n'est pas un Bulletin bibliographique.

A. S—a.

SAINTES Cette ancienne capitale du peuple que les Romains appelèrent *Santones*, est une ville assez considérable de France, chef-lieu d'un arrondissement de la Charente-Inférieure. Elle s'élève au milieu d'une belle et fertile contrée, sur le penchant d'une montagne, au pied de laquelle coule la Charente. Sa situation est si heureuse que l'aspect en est toujours pittoresque de quelque côté qu'on l'aborde ; une belle promenade y conduit le voyageur qui arrive par la route de Rochefort, et sert comme d'avenue au quai de Blair. Mais tout y est pour l'extérieur, car, dès qu'on y pénètre, on ne trouve qu'une vieille ville, avec des rues mal percées et sales, des maisons mal bâties.—Après l'occupation de la Gaule par les Romains, Saintes, appelée *Civitas Santonum* et *Mediolanum Santonum*, fut embellie et ornée d'édifices. Le seul qui soit resté debout est un arc-de-triomphe élevé à l'entrée de la ville, sur la voie militaire de Poitiers (*Mediolanum Limonum*), mais dont la position actuelle atteste assez les changements qu'ont éprouvés les lieux, puisqu'il se trouve au milieu du cours de la Charente. L'architecte Blondel l'a fait servir à la décoration du pont qui traverse ce fleuve, en rattachant le vieux pont gothique aboutissant à la rive gauche à celui qu'il contruisit, en 1665, sur la rive droite. Malheureusement, on a été obligé, pour en assurer la solidité, d'engager dans le massif, d'abord le stéréobate ou piédestal, ensuite près de six pieds des pilastres qui forment les deux belles portes sous lesquelles on le traverse ; ce qui a détruit toute

l'harmonie de l'ensemble et donne à celles-ci un air lourd et écrasé. Le monument est d'ordre corinthien ; sa hauteur, mesurée de la base des pilastres jusqu'à l'attique, est de trente-huit pieds dix pouces ; sa largeur de quarante-sept pieds, son épaisseur de dix; le stéréobate a vingt-un pieds d'élévation. L'édifice est coupé par deux arches en plein cintre. Trois assises de pierre composent l'attique, sur lequel se trouve gravée à creux l'inscription dédicatoire, divisée en trois compartiments égaux, qui en occupent toute la longueur et toute la hauteur. Elle est ainsi conçue : « Caïus Julius Rufus, fils de Caïus Julius Otnaneunus, petit-fils de Caïus Julius Gidedmon, arrière petit-fils d'Epotsorovide, prêtre de Rome et d'Auguste à l'autel qui est près du confluent (de la Charente et de la Seugne), intendant des travaux, a fait la dédicace de ce monument à Germanicus César, etc., à Tibère César, etc., à Drusus César, fils de Tibère Auguste, etc., etc. » C'était en l'an 774 de Rome. Hors de la ville, sur la rive gauche de la rivière, au nord, on voit quelques restes de bains dont les hypaucaustes sont bien conservés, ce qui est assez rare, et près des murs, dans un vallon, celles d'un amphithéâtre, jadis composé de 60 arcades, et qui s'appuyait sur la pente des deux collines où sont assis aujourd'hui les faubourgs de Saint Eutrope et de Saint Macoul. Telles sont les antiquités de Saintes. — Quant aux édifices modernes, les plus admirés sont : la cathédrale, fondée par Charlemagne, et l'église de Saint-Eutrope, dont il ne reste plus qu'une partie, remarquable par un clocher d'une belle architecture, construit dans le XVe siècle ; la sous-préfecture (ancien palais épiscopal) et la caserne de cavalerie, qui occupe les bâtiments d'une célèbre abbaye de bénédictines, fondée, en 1043, par Geoffroy, comte d'Anjou et de Saintes et sa femme Agnès. Éléonore de Guienne s'y retira après la dissolution de son mariage avec Louis-le-Jeune. La cathédrale, dévastée plusieurs fois, et en dernier lieu par les protestants, l'an 1562, fut rebâtie telle qu'elle est aujourd'hui en 1583, et voûtée seulement en 1763. Des constructions primitives, il ne reste plus que le portail et la belle tour qui le surmonte ; la voûte qui sert d'entrée, en face de la nef, est ornée de niches, de statues et de sculptures dentelées d'un travail admirable. — Saintes possède une bibliothèque publique de 25,000 volumes, un cabinet d'histoire naturelle et de physique, une pépinière départementale, une salle de spectacle, une société d'agriculture, quelques fabriques de faïence, des tanneries et un parc à huîtres vertes estimées. Placée à trente kilomètres du port de Charente, et à 25 de Cognac, au centre de la fabrication des meilleures eaux-de-vie, elle en fait un commerce important, auxquelles elle joint des bois de construction, des graines, des laines, du bétail, etc. Cette ville a donné le jour à Bernard de Palissy, l'une des gloires de l'art moderne. Population de la commune en 1836, 9,559 habitants ; de la ville 7,823. Elle est à 125 lieues de postes de Paris (487 kilomètres), sur la route de Bordeaux par Niort. Latitude N. 42° 44' 42", longitude O. 2° 58' 17". — Saintes est très probablement d'origine gauloise. Du temps d'Ammien Marcellin, c'était une des villes les plus florissantes de l'Aquitaine. Ayant été entièrement ruinée au passage des Vandales et des autres barbares qui gagnaient l'Espagne, elle fut rebâtie dans sa situation actuelle, car la ville antique occupait le sommet de la colline. Alors on oublia le nom de *Mediolanum* pour celui du peuple *Santones*, d'où est venu *Saintes*. Plus tard, en 850, les Normands la ravagèrent. Au Xe siècle, elle devint le siége d'un évêque et la capitale de la Saintonge. Elle souffrit beaucoup des guerres de religion. Il s'y est tenu des conciles, en 563, 1075, 1080, 1088 et 1096. Ce dernier ordonna le jeûne la veille de la fête des apôtres. Saintes, devenue, en 1790, le chef-lieu du département, conserva jusqu'en 1810 ce reste de son ancienne importance politique. OSCAR MAC CARTHY.

SAINTONGE, ancienne province de France, située entre l'Aunis et le Poitou, au nord ; le Périgord et l'Angoumois à l'est, la Guienne au sud-est, l'Océan à l'ouest. Elle avait environ 25 lieues de long sur 12 de large. Sa surface est généralement plate. La Charente la séparait en deux parties, l'une septentrionale, qui renfermait les villes de Saint-Jean-d'Angely, Tonnai-Charente, Taillebourg ; l'autre, méridionale, comprenant Saintes, capitale de tout ce pays, et Marenne, Royan, Mortagne. Cette contrée tirait son nom des *Santones*, qu'Auguste renferma dans la 2e Aquitaine. César en vante la fertilité dans ses *Commentaires*, et nous dit que les Helvétiens, abandonnant leurs pauvres montagnes, avaient formé le dessein de s'y établir. Quand vint la mort d'Alaric, les Francs occupèrent la Saintonge. Eudes, duc d'Aquitaine, s'en rendit maître. Après son divorce, Éléonore de Guienne la porta par son mariage à Henri II ; et les Anglais la conservèrent jusqu'au règne de Charles V, qui la leur enleva, et la réunit à la couronne dont elle n'a plus été séparée, le don que Charles VII en avait fait à Jacques Ier, roi d'Écosse, en 1428, n'ayant pas été réalisé. La Saintonge et l'Angoumois formaient le 12e gouvernement militaire général de France ; mais l'Angoumois relevait du parlement de Paris, et la Saintonge de celui de Bordeaux. En 1790, cette province a formé une partie du département de la Charente-Inférieure, et une portion de celui de la Charente ; quelques lambeaux au nord ont été renfermés dans celui des Deux-Sèvres. (*v.* ces différents articles, et surtout les deux premiers, pour la description géographique et physique de la Saintonge). Quant à l'histoire, on pourra lire le grand ouvrage de M. Massiou, intitulé : *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, auquel on ne saurait donner trop d'éloges pour l'étendue des recherches ; la clarté, la précision et l'élégance du style, en rendent la lecture très intéressante. O.M.G.

SAINT-ÉVREMOND (Charles Marguetel-de-Saint-Denis, seigneur de), né à Saint-Denis-du-Guast, à trois lieues de Coutances, le 1er avril 1613, mort à Londres le 20 septembre 1703. — Les lettres, a dit Cicéron, font l'ornement de la prospérité et la consolation de l'adversité. La vie de Saint-Évremond, si heureuse par les lettres, et si honorée à cause d'elles durant un exil de plus de 40 ans, est la preuve de cette vérité. Il fut d'abord destiné à la magistrature, et fit en conséquence d'excellentes études à Paris chez les jésuites ; mais son goût le porta vers la carrière militaire : il obtint une lieutenance des gardes du duc d'Enghien, et se distingua aux journées de Rocroi, de Fribourg et de Nordlingue. La conversation agréable et caustique de Saint-Évremond l'avait fait rechercher du prince de Condé, qui aimait beaucoup à railler et à entendre railler les autres ; mais Saint-Évremond fut assez peu prudent pour ne pas l'épargner lui-même, et le duc lui demanda la démission de sa lieutenance. Pendant la Fronde, Saint-Évremond combattit les mécontents avec sa plume et son épée : ce qui lui valut un instant la faveur de Mazarin, une pension et le grade de maréchal-de-camp. Envoyé en Guienne sous les ordres du duc de Candale, il donna à son chef des conseils contraires aux vues du ministre, sur lequel il se permit des railleries qui lui furent rapportées, et fut mis à la Bastille. Il en sortit trois mois après, et rentra en grâce auprès de Mazarin, qui se fit accompagner par lui lors de la conclusion du traité des Pyrénées. Cette pacification déplaisait aux gens de guerre ; Saint-Évremond exprima librement cette opinion dans une lettre au maréchal de Créqui, qui est un modèle de fine plaisanterie. Le ministre mourut sans avoir connaissance de cet écrit ; mais, en 1661, les recherches occasionnées par le procès du surintendant Fouquet, firent tomber la minute de cette lettre entre les mains de Colbert, qui saisit cette occasion d'accuser d'un crime d'état un courtisan frondeur, dont les ministres re-

doutaient les sarcasmes, et qui avait été l'ami du surintendant disgracié. Prévenu à temps, Saint-Évremond sut éviter cette fois la Bastille, et se retira en Hollande, puis en Angleterre (1662), où il était venu l'année précédente à la suite du comte de Soissons, et où il s'était fait des amis puissants. Ici se terminent les traverses d'une carrière qui devait être encore si longue; Saint-Évremond avait alors 47 ans, et pendant les 43 ans qu'il avait encore à vivre, il devait mener l'existence douce et voluptueuse d'un courtisan lettré et d'un sage épicurien: toutes ses aventures allaient désormais se borner à quelques intrigues de cour, tous ses déplacements à quelques voyages de Londres à La Haye. Le roi Charles II lui fit une pension considérable. Il ne tint qu'à lui d'être nommé, sous Jacques II, secrétaire de cabinet, pour écrire les lettres particulières de ce prince aux souverains étrangers (1686); Saint-Évremond refusa une charge qui l'aurait arraché à sa paisible indépendance, et que, d'ailleurs, il regardait comme au-dessous de lui. La révolution de 1688 lui donna un nouveau protecteur: c'était Guillaume III, qu'il avait connu en Hollande, et qui, devenu roi d'Angleterre, lui continua tous les avantages dont il avait joui sous Charles II. En Hollande aussi il avait formé une liaison intime avec le célèbre Vossius, qu'il appelait son *ami de lettres*. Dans un temps où le mot de *cour* était prononcé avec emphase par tout le monde (Voltaire), il n'est pas surprenant qu'un homme de guerre courtisan et bel esprit fût assuré de trouver auprès des savants et des princes, comme dans la société, un succès si général. Lui-même sentait l'avantage de sa position, et, dans une de ses lettres, il s'exprimait ainsi: « J'écris aux gens de guerre comme un bel esprit et un savant, et aux savants comme un homme qui a vu la guerre et le monde. » Au reste, Saint-Évremond, vrai type d'indifférence philosophique, s'accommodait assez de tous les honneurs et de tous les gouvernements. « Après avoir vécu dans la contrainte des cours, écrivait-il au maréchal de Créqui pendant son séjour en Hollande, je me console d'achever ma vie dans une république où, s'il n'y a rien espérer, il n'y a du moins rien à craindre. » De retour à Londres, où il passa le reste de sa vie, il n'était pas moins satisfait des habitants, qu'il regardait, écrivait-il encore, « comme un milieu entre les courtisans français et les bourguemestres d'Amsterdam. » Il ne demeura point étranger aux intrigues qui firent passer une belle Bretonne, M[lle] de Querouaille, depuis duchesse de Portsmouth, dans les bras de Charles II (1671), que circonvenait de toute part la politique française: car Louis XIV pensionnait à la fois, en Angleterre, les ministres, les maîtresses du roi et ce Charles II lui-même, qui aurait donné les trois couronnes britanniques pour un quart d'heure de plaisir. Quand la belle et spirituelle Mancini, duchesse de Mazarin, vint se fixer en Angleterre, par suite de ses démêlés avec le plus sot des maris, Saint-Évremond s'attacha au char de la nouvelle venue: il devint son ami, son confident, et peut-être, si elle eût suivi ses conseils, fût-elle parvenue à l'emporter sur la duchesse de Portsmouth (1476). Ainsi, tandis qu'à Londres un bel esprit philosophe cherchait à donner une maîtresse au roi d'Angleterre, on voyait en France de graves ecclésiastiques jeter M[me] de Maintenon dans les bras de Louis XIV, devenu dévot. La société que la duchesse de Mazarin réunissait chez elle devint la plus agréable de Londres; Saint-Évremond était l'ame de ces réunions, où brillait aussi Saint-Réal: on y agitait sans pédanterie, mais non sans prétention, des questions de littérature, de philosophie et d'histoire. On peut dire que toute la vie de Saint-Évremond, comme littérateur, n'est que l'expression des objets sérieux ou frivoles qui l'occupaient dans la société des belles dames, des grands seigneurs et des beaux esprits. Ce fut dans ses campagnes, durant la Fronde et lors de la paix des Pyrénées, qu'il trouva l'idée des écrits plaisants ou po-

litiques qui fondèrent sa réputation. De ce nombre, on peut mettre la fameuse *Conversation du père Canaye* (qu'aucuns ont attribuée sans preuve à Charleval); *La Retraite de M. de Longueville en Normandie*; enfin, la lettre du maréchal de Créqui, qui avait fait exiler son auteur. Les entretiens qu'il eut avec Vossius lui inspirèrent ses *Observations sur Salluste et sur Tacite*, qui sont avec ses *Observations sur les divers génies du peuple romain*, ce qu'il a fait de mieux. Personne avant lui n'avait apprécié avec plus de sagacité cette grande nation, et quelques-unes de ses réflexions n'ont pas été inutiles à Montesquieu. Le plus grand nombre des écrits de Saint-Évremond furent composés pour la société de la duchesse de Mazarin; je citerai entre autres la *Défense de quelques pièces de théâtre de M. Corneille*; les *Réflexions sur les tragédies et sur les comédies française, espagnole, italienne et anglaise*; *sur les opéras*; la *Comédie des opéras*; la *Dissertation sur le mot* Vaste, etc. Dans la première de ces productions, l'auteur juge, comme l'a fait depuis la postérité, Corneille et Molière; il ne relève pas avec moins de justesse les défauts essentiels de notre ancienne tragédie, la tendresse mise à la place de la pitié ou de la terreur: le peu de profondeur des sentiments, etc.; enfin, il semble parler en précurseur de l'école moderne lorsqu'il donne la préférence à la comédie anglaise sur la nôtre. Malheureusement pour le système de Saint-Évremond, il voulut joindre l'exemple au précepte: en 1662, il avait fait en société, avec deux grands seigneurs de la cour de Charles II, d'Aubigny et Buckingham, la comédie de *Sir Politic would be*. Rien de plus plat et de plus froid que cette suite de scènes sans intrigue et sans liaison: à la grossièreté du dialogue, on est loin de reconnaître la touche délicate de trois courtisans aussi accomplis que l'étaient les trois auteurs de ce misérable drame. Cependant, cette rapsodie avait un but politique, celui de déconsidérer l'opposition parlementaire; et, tel était d'ailleurs l'engouement qui s'attachait à toutes les productions de Saint-Évremond qu'un libraire lui offrit 500 louis de sa pièce; mais, comme ce courtisan bel esprit aurait cru déroger à sa noblesse en tirant profit de ses ouvrages, il refusa sa proposition. Dans sa *Dissertation sur l'opéra*, aussi bien que dans la *Comédie des opéras*, il s'épuise en froides railleries sur ce genre de spectacle. Voltaire en a conclu que, en blâmant l'opéra, Saint-Évremond avait prouvé qu'il avait l'oreille dure. L'amitié lui fit prendre la plume dans le procès de la duchesse de Mazarin avec son mari, et il composa pour elle un plaidoyer non seulement très piquant, mais qui décèle des connaissances réelles en jurisprudence. En effet, Saint-Évremond avait sérieusement étudié cette science, qu'il jugeait nécessaire à un honnête homme, ainsi que lui-même nous l'apprend dans son discours *Des Belles-lettres et de la jurisprudence*.—On a comparé Saint-Évremond à Fontenelle; il eut sa longévité, la même forme d'idées, la même réserve philosophique; comme lui il sut concilier, avec la fidélité en amitié, les arrangements et les douceurs d'une vie paisible et indépendante; mais Saint-Évremond, tour à tour l'heureux adorateur de Marion Delorme et de Ninon de Lenclos, Saint-Évremond, ancien militaire, eut une vie plus sensuelle que le froid auteur des *Mondes*. Voltaire a copié Saint-Évremond dans l'allure de sa libre flatterie avec les grands. Si le chantre de Fontenoy se plaisait à appeler le duc Richelieu *mon héros*, il n'avait pas l'invention de ce noble sobriquet. « Jusqu'ici, vous avez été *mon héros* et moi *votre philosophe*, écrivait au comte de Grammont l'exilé Saint-Évremond; présentement tout est pour vous; vous m'avez enlevé ma philosophie; je voudrais être mort, et avoir dit en mourant ce que vous avez dit dans l'agonie. » Pour comprendre ce trait, il faut savoir que le comte de Grammont étant dans un état désespéré, le marquis de Dangeau vint

de la part du roi engager ce courtisan facétieux à songer à son salut ; le moribond se tournant alors vers sa femme, qui était très pieuse, lui dit : « Comtesse, si vous n'y prenez garde, Dangeau vous escamotera ma conversion. » Saint-Évremond lui-même, au lit de mort, ne tint pas un propos beaucoup plus catholique. L'envoyé de Florence lui ayant offert de faire venir auprès de lui un prêtre, et lui demandant s'il ne voulait pas se *réconcilier* : « De tout mon cœur, répondit le malade ; je voudrais me réconcilier avec l'appétit, car mon estomac ne fait plus ses fonctions. » De ces paroles et du ton philosophique de quelques-uns des écrits de Saint-Évremond, on a pu conclure qu'il était loin d'être croyant ; aussi le parti philosophique l'a mis au nombre de ses apôtres : on lui a attribué des libelles contre le christianisme, entre autres l'*Analyse de la religion chrétienne*, ouvrage qui tend à renverser toute la chronologie et tous les faits de l'Écriture. Voltaire observe avec raison que « Saint-Évremond était incapable de ces recherches savantes : c'était un esprit agréable et assez juste, mais il avait peu de science, etc. » Saint-Évremond, au surplus, a fait lui-même son portrait de manière à dispenser ses biographes de prendre ce soin après lui : « C'est, dit-il, un philosophe également éloigné du superstitieux et de l'impie ; un voluptueux qui n'a pas moins d'aversion pour la débauche que d'inclination pour les plaisirs ; un homme qui n'a jamais senti la nécessité, qui n'a jamais connu l'abondance ; il vit dans une condition méprisée de ceux qui ont tout, enviée de ceux qui n'ont rien ; il se loue de la nature, il ne se plaint pas de la fortune ; il hait le crime, il souffre les fautes, il plaint le malheur, etc. Avant son exil, Saint Évremond donnait en France le ton aux hommes de plaisir : D'Olonne, Boisdauphin et lui furent surnommés les *coteaux*, parce que, dans leur sensualité, ils ne pouvaient boire que du vin des fameux coteaux d'Aï, d'Avenay et d'Haut-Villiers. Jusqu'ici, je n'ai parlé que de la prose de Saint-Évremond ; mais on ne doit pas oublier, selon l'expression piquante de Lemontey, qu'il fut du nombre de ces « gens de cour et gens d'esprit qui daignent faire des vers détestables. » Il y a, en effet, beaucoup de vers parmi les œuvres de ce bel esprit : rien n'égale leur platitude, si l'on en excepte une satire en dialogue contre l'académie, et quelques stances adressées à Ninon, où l'on remarque ce quatrain digne de Voltaire :

L'indulgente et sage nature
A formé l'esprit de Ninon
De la volupté d'Épicure
Et de la vertu de Caton.

Ce n'est pas qu'elles fussent dénuées de pensées ingénieuses, mais la plupart sont de ce style :

Je perds le goût de la satire ;
L'art de louer malignement
Cède au secret de pouvoir dire
Des vérités obligeamment.

Veut-il, dans la querelle des anciens et des modernes, donner tort à Boileau ? Il décoche ces deux vers, qui firent sans doute froncer le sourcil à ce sévère Aristarque :

Le partisan outré de tous les anciens
Nous fait abandonner leurs écrits pour les siens.

Qui croirait, cependant, que les vers de Saint Évremond eurent, de son vivant, autant de succès que sa prose ? On connaît l'engouement du public pour ses œuvres. Faites-nous du Saint-Évremond, disaient les libraires aux écrivains à leurs gages. Étrange destinée des auteurs dont la gloire s'escompte en cette fausse monnaie qu'on appelle la vogue ! Ils tombent fort promptement dans un oubli plus ou moins profond. Plus heureux, Saint-Évremond a encore quelques lecteurs, non de ses *OEuvres complètes*, mais de ses *OEuvres choisies*. Autant son style est plat en poésie, autant, dans sa prose, ses expressions sont vives, justes, pittoresques. Cependant, ses poésies fourmillent de pensées ingénieuses, galantes, philosophiques, comme pour donner un démenti à D'Alembert, qui a dit que les pensées sont le premier mérite des vers. Saint-Évremond a eu le triste honneur d'un *ana* qui n'est pas plus

piquant que la plupart des autres compilations de ce genre. Il était assez laid et d'une saleté révoltante, vivant, mangeant, couchant avec une meute de petits chiens. Desmaizeaux, qui avait édité ses œuvres sous ses yeux, a publié sa vie en un gros volume, dans lequel il n'y a pas, dit Voltaire, quatre pages intéressantes. Ch. Du Rozoir.

SAINT-GEORGES (Le chevalier de) était à la fin du siècle dernier l'un des amateurs les plus renommés dans l'art de l'escrime. Son teint basané révélait son origine ; il était né à la Guadeloupe, des amours d'une mulâtresse libre avec M. Boillongne de Préminville, riche colon. Le père et le protecteur du jeune Georges étant devenu fermier-général, l'amena en France, lui donna une éducation distinguée et le fit entrer, sous le nom pompeux de chevalier de Saint-Georges, dans les mousquetaires, où l'on n'admettait guère que des cadets de noblesse. A la suppression de ce corps il devint écuyer de madame de Montesson, et capitaine des gardes du duc de Chartres, père du roi actuel des Français. Habile dans l'art de manier l'épée, Saint-Georges n'était pas un duelliste ; il eût été par trop dangereux d'avoir avec lui ce qu'on appelait une affaire d'honneur. On aurait pu lui appliquer à la lettre ce que dit Mercutio dans *Roméo et Juliette* de Shakspeare : qu'il pouvait enlever à volonté un bouton désigné sur l'habit de son adversaire : *The very butcher of a silk button*. Livré aux intrigues qui agitaient alors le Palais-Royal, Saint-Georges était l'ami des Biron (Lauzun), des Custines et des Sillery. Il accompagna à Londres, en 1791, le duc d'Orléans dans l'exil momentané qui fut déguisé sous l'apparence d'une mission diplomatique. Là, il eut, en présence du prince de Galles, un assaut d'armes célèbre avec le chevalier d'Éon de Beaumont (*v.*), et fut *touché*. Les amis du merveilleux crurent plus que jamais que d'Éon était une femme. A son retour, Saint-Georges trouva la société entièrement changée. Son art avait cessé d'être en honneur ; on ne se battait plus à l'épée, et le tir au pistolet n'avait pas encore acquis la vogue qu'il obtient de nos jours. Des salles d'armes Saint-Georges passa sur le terrain des combats véritables, et contribua à la défense de nos frontières. Il leva un escadron de chasseurs à cheval, une espèce de corps franc, dont il se fit le colonel, et le conduisit à l'armée du Nord sous les ordres de Dumouriez. Après la défection de son général, il le dénonça afin d'éviter les soupçons qui atteignirent un grand nombre de ses compagnons d'armes. Il n'en fut pas moins arrêté comme suspect en 1794, et se vit à la veille de comparaître devant le terrible tribunal. « Pare cette botte-là, » lui dit Fouquier-Thinville, avec une froide cruauté, en lui remettant lui-même son acte d'accusation. Le 9 thermidor ayant lui peu de jours après, Saint-Georges fut mis en liberté sans jugement. Il est mort en 1801, dans une situation obscure, mais aisée. Breton.

SAINT-GERMAIN (Le comte de). Plus hardi et plus heureux que Cagliostro, qui portait aussi un nom de fantaisie et un titre d'emprunt, cet aventurier, qui faisait l'étonnement et la joie de la cour de Louis XV, se disait âgé de deux mille ans. On reproche aux classes privées d'instruction et d'expérience de croire aux charlatans. Mais, comment qualifier la foi aveugle des courtisans de Louis XV et du monarque lui-même aux fables que leur débitait, avec un aplomb imperturbable, le prétendu comte de Saint-Germain. Les tireurs de cartes n'allaient pas à la cour, mais les princes, les grands seigneurs, les princesses, les grandes dames, couraient chez la vieille Bontemps, la sorcière de l'époque. Saint-Germain avait ses grandes entrées à Versailles ; il vivait dans l'intimité du roi et de la favorite. « Comment était fait François Ier, lui disait Mme de Pompadour ; c'est un roi que j'aurais aimé. — Aussi était-il très aimable, répondit Saint-Germain, » et il peignait avec une assurance, une facilité d'expression étonnante, la taille, les traits, l'accent de la voix,

les gestes et la tenne de ce prince. « C'est dommage, ajoutait-il, qu'il fût trop ardent; je lui aurais donné un bien bon conseil, qui l'aurait garanti de tous ses malheurs; mais il ne l'aurait pas suivi, car il semble qu'il y ait une fatalité pour les princes, qui ferment leurs oreilles, c'est-à-dire celles de leur esprit, aux meilleurs avis, surtout dans les moments critiques. — Et le connétable, qu'en dites vous? — Je ne puis en dire trop de bien et trop de mal. La coor de François Ier était fort belle, très belle, mais celle de ses petits-fils la surpassait infiniment, et du temps de Marie Stuart et de Marguerite de Valois, c'était un pays d'enchantement, les deux reines faisaient des vers et c'était un plaisir de les entendre. — Il semble que vous ayez vu tout cela. — J'ai beaucoup de mémoire, et j'ai beaucoup lu l'histoire de France. Quelquefois je m'amuse à laisser croire que j'ai vécu dans les plus anciens temps.» C'était là tout son secret. Le roi lui remit un diamant qui n'était estimé que six mille francs parce qu'il avait une tache, sans ce défaut il en aurait valu dix mille. Saint-Germain s'engagea à le rendre pur avant un mois; et au terme fixé il le rendit au roi; la tache avait disparu. Toute la cour était émerveillée, mais le docteur Quesnay ne partagea pas cet étonnement, il attribua ce petit prodige à des causes toutes naturelles.— Dans les jours de gala, Saint-Germain éclipsait tous les courtisans par le nombre et la richesse de ses diamants. Le roi en était engoué et ne souffrait pas la moindre raillerie contre le comte. Les courtisans éprouvaient ou feignaient d'éprouver l'engouement du maître, Quesnay et les hommes instruits et de bonne foi haussaient les épaules. Saint-Germain se donnait deux mille ans d'âge, et ajoutait que ce n'était qu'un à compte sur un avenir indéfini. Il se vantait même de transmettre à d'autres le secret d'une longévité surhumaine. Il racontait un jour un fait passé à une époque déjà très éloignée, et citait comme témoin son valet. « Je ne m'en souviens pas, répondit le valet, mais monsieur le comte oublie qu'il n'y a que cinq cents ans que j'ai l'honneur d'être à son service. » Comme tous les charlatans, Saint-Germain se parait avec une éblouissante magnificence, et la coupe de ses habits semblait appartenir à une autre époque et à un autre pays. Il parlait de tout avec l'accent d'une parfaite conviction, sciences, arts, littérature, rien ne lui paraissait étranger. Habile improvisateur, il excellait en fantasmagorie, et croquait, par des effets de catoptrique, alors presque inconnus, les ombres qui lui étaient demandées. Il se montra avec la même audace, le même bonheur, à Venise, à Londres, en Hollande. Mais partout il regrettait la cour de France, où il ne trouvait que des admirateurs; il ne se fixait nulle part; il ne s'arrêta que lorsque l'espace sembla lui manquer. Sa naissance a toujours été un mystère. On le crut fils naturel du roi de Portugal, mais ce n'était encore qu'une conjecture. Il appartenait sans doute à quelque société occulte d'Allemagne, le bon pays des adeptes, des illuminés. Après s'être donné en spectacle en France, en Italie, en Hollande, il s'était retiré à Hambourg; il avait encore trouvé là de bonnes gens qui crurent sur parole qu'il avait connu Jésus-Christ, et avait assisté aux noces de Cana. Mais le drame fantasmagorique où il avait joué un rôle si brillant touchait à son inévitable dénouement, et, au grand étonnement de ses disciples, il mourut à la cour du prince de Hesse-Cassel, à Sheswig, au commencement de 1784. DUFEY (de l'Yonne).

SAINT-JUST, membre de la convention nationale (*v.* JUST [Saint]).

SAINT-LAMBERT (CHARLES-FRANÇOIS, marquis de), naquit en 1717 à Velize, en Lorraine, et mourut à Paris au mois de février 1803. Entré au service fort jeune, il se distingua bientôt comme poète par de gracieuses pièces de vers composées au milieu des loisirs de l'état militaire. L'élégance de son esprit et de ses manières, jointe à une certaine indépendance d'idées, l'appelait à jouer un

rôle brillant dans cette société naissante du XVIIIe siècle, société polie et aimable, où s'agitaient déjà les questions les plus graves de la philosophie au milieu des femmes et des petits vers. Saint-Lambert parut en 1748 avec distinction à la cour de Stanislas, roi de Pologne, qui cherchait à s'entourer des femmes et des littérateurs les plus à la mode. Ce fut là qu'il connut Voltaire et Mme Du Châtelet. La marquise remarqua le jeune officier; elle en fut aimée, et Voltaire, plus âgé de 20 ans que son rival, se trouva bientôt supplanté dans les affections de son amie. Au reste, loin d'éprouver la moindre inimitié jalouse contre Saint-Lambert, Voltaire encouragea ses débuts, lui donna de sages conseils et se montra toujours son protecteur. La mort de Mme Du Châtelet, qui mourut en couches, vint seule rompre cette liaison. Plus tard, Saint-Lambert rencontra dans le monde Mme D'Houdetot, belle-sœur de Mme d'Épinay, et lui adressa des vœux qui furent écoutés. Ce nouveau commerce fit le charme de toute sa vie. Mme D'Houdetot cependant n'avait rien dans son visage qui put allumer une violente passion : « Elle était, dit J.-J. Rousseau, qui chercha assez perfidement à perdre Saint-Lambert dans son cœur pour le remplacer, marquée de petite vérole; son teint manquait de finesse; elle avait la vue basse et les yeux un peu ronds. » Mais elle faisait facilement oublier ce manque d'attraits par les qualités solides d'un esprit noble et élevé, par une instruction et un charme de pensées fort rares, et surtout par l'aménité de son caractère; sa bonté inaltérable et son dévouement à ses amis. Saint-Lambert goûta pendant 50 ans les douceurs de son commerce; Mme D'Houdetot lui continua jusqu'à sa mort les soins les plus touchants, et ce fut elle qui lui ferma les yeux. Cet exemple de fidélité, si rare dans les mœurs du temps, est d'autant plus remarquable que la vieillesse de Saint-Lambert ne fut pas exempte de morosité. Au reste, jusque dans l'âge le plus avancé, il montra souvent, assez ridiculement il est vrai, combien il appréciait la tendresse de son amie. On raconte à ce sujet qu'en 1798, le comte d'Houdetot, qui devenait plus aimable auprès de sa femme à mesure que Saint-Lambert se montrait exigeant, voulant célébrer l'anniversaire de la cinquantième année de son mariage, réunit tous ses amis dans un banquet; Saint-Lambert fut du nombre. Pendant le repas, toutes les attentions du comte furent pour sa femme; ces attentions blessèrent si vivement la jalousie de Saint-Lambert qu'il ne put la cacher et qu'il l'afficha d'une manière inconvenante. Or, la mariée avait 70 ans, le mari 80, et l'amant jaloux 81. — Outre un grand nombre de pièces de vers insérées dans les recueils du temps, Saint-Lambert est l'auteur de plusieurs ouvrages qui obtinrent autrefois un grand succès : une comédie ballet des *Fêtes de l'Amour*, un écrit *Sur le luxe*, le poème des *Saisons* (1669), des *Contes* en prose, des *Fables orientales*, le *Catéchisme industriel* ou *Principes des mœurs chez toutes les nations*. De tous ces ouvrages, un seul est encore lu, c'est le poème des *Saisons*. Quant à ses écrits philosophiques, ils ne jouissent plus d'aucune autorité. Allié à la secte des philosophes, Saint-Lambert chercha à développer les idées des encyclopédistes sur les vices de la société, sur ceux de la religion, et il resta fidèle à cette sorte de religion naturelle, si souvent soutenue au siècle dernier. Il ne revint pas comme La Harpe et tant d'autres sur ses premières opinions, il les conserva jusqu'au terme de sa carrière. La seule chose qu'on puisse donc louer dans ses écrits philosophiques, c'est la conviction. Dans son *Catéchisme industriel*, on l'accuse d'avoir pillé Rousseau sans le nommer, et d'avoir défiguré toutes ses pensées; la première partie de cet écrit est consacrée à l'*analyse de l'homme*, la deuxième à l'*analyse de la femme*, etc. Ce morceau est le meilleur et le plus finement senti. Quant à ses *Contes orientaux*, on a dit plaisamment que c'étaient des *épigrammes en brodequins*. Reste donc le poème des *Saisons* tant admiré et tant

critiqué. Voltaire le trouva supérieur à celui de Thompson, il en fit un pompeux éloge, et La Harpe, dont Saint-Lambert facilita la réception à l'académie, renchérit encore sur Voltaire. Dans un article où il immole à la gloire de Saint-Lambert l'*Agriculture* de Rosset, *les Mois* de Roucher, les *Quatre Saisons* de de Bernis, poèmes inférieurs au reste à celui de Saint-Lambert, il s'exprime ainsi : « Que l'homme de goût, l'homme sensible prenne le poème des *Saisons;* à quelque endroit qu'il s'arrête, il rencontrera, ou les détails charmants de la nature pittoresque décrits avec une pompe qui ne degénère jamais en luxe, ou les teintes d'une mélancolie aimable et réfléchissante qui attache des idées, des souvenirs et des sentiments à tous les objets. » Il continue sur ce ton et vante outre mesure la *main sûre* de Saint-Lambert, la *propriété de ses termes tous choisis qui gagnent, par leur combinaison et leur enchaînement, un intérêt de style qui réside dans des tournures faciles et naturelles.* Enfin, comparant la manière de Delille et de Saint-Lambert, il dit que celle de ce dernier lui paraît *plus grande*, *plus élevée*, *plus analogue* à ce qu'on appelle le *style sublime.* Mais ces louanges furent contrariées par de violentes critiques que Saint-Lambert supporta fort impatiemment. On dit qu'il sollicita et obtint de la faiblesse d'un ministre une lettre de cachet contre Clément, qui avait censuré son poème avec amertume. Heureusement, la réflexion le fit revenir sur un projet odieux, et la lettre ne fut pas mise à exécution. Mme Du Deffand ne trouvait dans tout le poème des *Saisons* que 8 vers passables. « Ce Saint-Lambert, écrivait-elle à Horace Walpole, est un esprit froid, fade et faux : il croit regorger d'idées et c'est la stérilité même ; et, sans les roseaux, les ruisseaux, les ormeaux et leurs rameaux, il aurait bien peu de choses à dire. » Walpole fit chorus : « Ah que vous en parlez avec justesse ! lui répondait-il, le plat ouvrage ! c'est l'*Arcadie encyclopédique.* » Dans une autre lettre, Mme Du Deffand, revenant encore au poème de Saint-Lambert, disait : « Les Beauveau se sont faits ses Mécènes. Ah! qu'il y a de gens de village et de trompettes de bois ! Peut-être y a-t-il encore quelques gens d'esprit, mais pour des gens de goût et de bons juges, il n'y en a point. » Ces critiques sont exagérées comme les éloges. Entre l'*homme sensible* de La Harpe et les *trompettes de bois*, *les gens de village* de Mme Du Deffand, il y a un intervalle que la raison et l'impartialité peuvent combler. Malgré ses défauts, dont le plus grand est la monotonie, le poème des *Saisons* est sans contredit l'un des meilleurs que nous possédions dans le genre descriptif. Ce qui ne signifie pas que ce soit un chef-d'œuvre ni même une œuvre fort remarquable.

JONCIÈRES.

SAINT-MARTIN (LOUIS-CLAUDE DE), dit *le Philosophe inconnu*, célèbre théosophe, né en 1743 à Amboise, d'une famille noble, reçut une éducation pieuse, qui influa sur le reste de sa vie. Après avoir fait de brillantes études à Sorrèze, il embrassa la profession des armes, qui lui laissait le loisir de se livrer à la méditation, et entra à 22 ans comme lieutenant au régiment de Foix, en garnison à Bordeaux. Pendant son séjour dans cette ville, il se fit initier à une secte de théosophes qui avait pour chef Martinez Pasqualis; mais il trouva bientôt qu'il y avait quelque chose de trop matériel dans les pratiques théurgiques de cette secte, qui se bornait, disait-il, aux *manifestations sensibles.* Il s'attacha davantage aux doctrines de Swedenborg, qui lui révélaient un *ordre sentimental*, et s'éleva enfin au *spiritualisme* pur, qui fait le fond de sa propre doctrine. Après avoir séjourné quelque temps à Lyon, il vint à Paris vers 1780, et ne tarda pas à quitter le service militaire, afin de se livrer tout entier à ses idées mystiques. Recherché dans le monde à cause de la singularité de ses opinions et de l'amabilité de son caractère, il se lia bientôt avec les personnes les plus distinguées par leur naissance, tels que le duc d'Or-

léans, la duchesse de Bourbon, le maréchal de Richelieu. Il se mit vers 1785 à voyager, parcourut la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, et fit dans ses voyages d'illustres prosélytes, entre autres le prince russe Alexis Galitzin et le Suisse Kirchberger, membre du conseil souverain de Berne. Dans son passage à Strasbourg, il avait eu connaissance des ouvrages de Jacob Bœhme, célèbre illuminé allemand : il se mit à étudier la langue allemande pour les comprendre; il les lut avec enthousiasme, et en traduisit plusieurs en français. Quoique noble, Saint-Martin resta en France pendant la révolution. Il voyait dans ce grand événement l'accomplissement des desseins terribles de la Providence sur la France, et ne voulut point s'y opposer. Cependant, il fut détenu quelques instants en 1794 ; mais le 9 thermidor lui rendit la liberté. Désigné peu après par le district d'Amboise comme professeur aux écoles normales, il accepta cette mission dans l'espoir d'opérer quelques conversions, et combattit hardiment dans les conférences publiques ce qu'il appelait le *philosophisme matériel et anti-social* du professeur Garat (*v.* son discours dans la collection des écoles normales, tome 3 des *Débats*). Il passa ses dernières années, soit à répandre sa doctrine par ses écrits et sa correspondance, soit à accomplir des actes de bienfaisance, et mourut en 1803 au village d'Aunay, chez un de ses amis, le sénateur Lenoir-Laroche. Il avait eu le pressentiment de sa fin, et il la voyait venir avec calme, disant que c'était le moment des *grandes jouissances*. Saint-Martin s'éloigna beaucoup moins de la raison que la plupart des autres mystiques : son mysticisme a aussi pour caractère distinctif d'être tout spiritualiste. Son but est d'expliquer la nature par l'homme, et de ramener la nature et l'homme à leur *principe*, qui est *Dieu*. L'homme est le type de toute créature, et il a lui-même pour prototype Dieu. La nature et l'homme sont aujourd'hui déchus d'un état primitif de perfection; mais tous deux, malgré leur chute, conservent une disposition à rentrer dans l'unité originelle, c'est-à-dire à se *coordonner à leur principe*. Dieu nous est connu, non seulement par la *faculté affective*, par l'amour, comme le voulaient les anciens mystiques, mais aussi au moyen d'une faculté toute intellectuelle, par une opération *active et spirituelle, qui est le germe de la connaissance; l'homme peut contempler dans son être intérieur son principe divin*. En politique, Saint-Martin regarde le régime théocratique comme le seul légitime. Ses principaux écrits sont : 1° *Des erreurs ou de la Vérité, ou les hommes ramenés au principe universel de la science* (Edimbourg [Lyon], 1775) : il y parle par énigmes et par chiffres, et ne peut être compris que des adeptes; 2° *Tableau naturel des rapports qui existent entre Dieu, l'homme et l'univers* (Lyon 1782) : il veut prouver que l'on doit expliquer les choses par l'homme et non l'homme par les choses; 3° *l'Homme de désir* (Lyon, 1790, plusieurs fois réimprimé); 4° *Lettre à un ami, ou Considérations politiques, philosophiques et religieuses sur la révolution française* (Paris, 1795) : il regarde la révolution comme une image en miniature du jugement dernier; 5° *Éclair sur l'association humaine* (Paris, 1797); 6° *le Crocodile, ou la guerre du bien et du mal sous Louis XV*, poème épico-magique en prose mêlée de vers (Paris, 1799); 7° *De l'Esprit des choses*, avec cette épigraphe : *Mens hominis rerum universalitatis speculum est* (Paris, 1800); 8° *le Ministère de l'Homme-Esprit* (Paris, 1802) : il y enseigne comment l'*homme-esprit*, c'est-à-dire exerçant un ministère spirituel, peut régénérer et lui-même et les autres, *en rendant la parole* (le *logos*, le *verbe*) *à l'homme et à la nature*. St-Martin a en outre traduit de Bœhme : *l'Aurore naissante* (1800), *les Trois principes de l'essence divine* (1802), *Quarante questions sur l'ame* (1807), *la Triple vie de l'homme* (1809). Enfin, on a publié après sa mort deux volumes d'œuvres posthumes, qui renferment, entre autres pièces

intéressantes, un journal de ses relations, de ses entretiens, etc., depuis 1782. Saint-Martin était un homme doux, aimable, bienfaisant, modeste. Il publia la plupart de ses écrits sans se nommer, et en ne prenant d'autre titre que celui de *philosophe inconnu*. Néanmoins, ses doctrines se répandirent en silence, et il eut un assez grand nombre de partisans, que l'on désigne sous le nom de *martinistes*. Plusieurs de ses principaux écrits ont été traduits en allemand. BOUILLET.

SAINT-PIERRE (EUSTACHE), (*v.* EUSTACHE DE SAINT-PIERRE.)

SAINT-PIERRE (CHARLES-IRÉNÉE CASTEL, abbé de). Il est des hommes qui, après avoir peu fait pour leurs semblables, sont cependant connus de tous, et vivent dans le souvenir de la postérité, brillants d'une auréole de gloire ou tachés d'une marque infamante, selon que l'action d'éclat qui leur mérite une mention dans les annales ou dans la pensée des siècles a été un bienfait ou un crime. D'autres, au contraire, après avoir usé toute leur vie dans la longue et pénible élaboration de leur immortalité, après s'être acquis un nom parmi leurs contemporains, emportent dans le tombeau et ensevelissent avec eux l'admiration ou le mépris, l'amour ou la haine que leur siècle avait pu leur vouer. Voici venir un homme qui de son temps fut célèbre, porteur d'un nom illustre, en faveur à la cour, et académicien, non point comme le silencieux Conrart, puisque le recueil de ses ouvrages, imprimé en Hollande et à Paris chez Briasson, en 1744, forme 18 vol. in-12. Il avait pratiqué dans toute sa longue vie de 86 ans, sans cesse agitée, tourmentée par des tracasseries de partis, les vertus d'un vrai philosophe et d'un bon citoyen. Cependant cet homme n'a point de célébrité populaire, il n'est connu que de quelques gens de lettres, et s'il advient à un érudit de citer l'abbé de Saint-Pierre, il devra par quelques notions biographiques dissiper l'oubli profond qui pèse sur sa tombe ! — Il naquit, le 18 février 1658, au château de Saint-Pierre, en Normandie, dans le diocèse de Coutances. D'après les idées de son époque, la nature lui avait fait des avances. Il était né d'une famille noble et ancienne ; et, dans l'espérance que son nom exploité lui vaudrait quelque place haute et illustre dans le clergé, il fut destiné à l'état ecclésiastique. Le succès dépassa ses vues ambitieuses. Nommé aumônier de *Madame* et abbé de la Sainte-Trinité de Tiron, en 1702, il avait déjà été, en 1695, reçu à l'académie française. Mais pour conserver ce que la faveur et ses talents lui avaient obtenu, il eût fallu que son génie libre et généreux se laissât étouffer ou déformer sous le poids du pouvoir absolu ; il osa au contraire penser librement et penser tout haut, et il fut puni de l'exclusion de l'académie. Le cardinal de Polignac, nommé plénipotentiaire de la paix d'Utrecht, se fit accompagner par l'abbé de Saint-Pierre, qui, à son retour, publia son discours sur la *Polysynodie*, dans lequel il préférait l'établissement des conseils dû au régent, à la manière de gouverner de Louis XIV. Cette conviction était loin d'être en harmonie avec les idées de l'académie. Saint-Pierre, grâce aux brigues de l'abbé de Polignac, fut chassé de son sein. Le seul opposant à cet acte d'absolutisme mérite ici une mention honorable ; ce fut Fontenelle, et le duc d'Orléans empêcha que la place vacante fût désormais remplie. Les sots et haineux préjugés de Boyer, ancien évêque de Mirepoix, et son confrère, le poursuivant jusqu'au delà de la mort, ne permirent pas de prononcer son éloge funèbre à l'académie : vaines et pâles fleurs sans parfum dont l'éclat n'eût rien ajouté à celui de sa gloire. Doué d'un cœur vraiment noble, l'abbé de Saint-Pierre apporta la même douceur dans ses rapports avec ceux qui l'avaient si cruellement exclu. Ses mœurs étaient pures et sa probité scrupuleuse. Froid et sérieux par nature, il recherchait la solitude, redoutant pour autrui l'ennui de sa conversation. On cite à ce sujet un trait piquant de la naïve modestie du philosophe. Une dame, qui ne le

connaissait que depuis peu, le trouva beaucoup plus amusant qu'on ne le lui avait dépeint, et le remercia, en sortant, du plaisir qu'elle avait pris à l'entendre. Je suis, répondit-il avec simplicité, un instrument dont vous avez bien joué. — Ce fut lui qui par ses écrits contribua peut-être le plus à délivrer la France de sa tyrannie exorbitante des impôts arbitraires et à l'établissement de la taille proportionnelle. Il pensa et écrivit en homme d'état sur cette matière. Parmi ses autres publications qui tendent presque toutes à une amélioration, on peut citer : 1° *Mémoire pour perfectionner la police des grands chemins*; 2° *Mémoire pour perfectionner la police contre les duels*; 3° *Mémoire pour les pauvres mendiants*; 4° *Projet de paix universelle*. Ce dernier ouvrage surtout témoigne d'un cœur véritablement plein de l'amour du genre humain; si quelquefois cédant à cet amour immodéré de ses frères, les systèmes qu'il veut créer pour augmenter leur bonheur ou diminuer leurs misères dégénèrent en utopies, ce sont toujours, selon la parole d'un de ses contemporains, les rêves d'un homme de bien. Il mourut à Paris le 29 avril 1743. Il n'avait su que pratiquer et faire aimer la vertu. Son nom s'éteignit devant les beaux esprits et les grandes célébrités du siècle de Louis XIV.

THÉODOSE LEMOINE.

SAINT-PIERRE (BERNARDIN DE), (*v.* BERNARDIN DE SAINT-PIERRE).

SAINT-RÉAL (L'abbé de), écrivain assez distingué du XVIIe siècle, naquit en 1639, à Chambéry, d'une famille honorable, dont plusieurs membres exercèrent en Savoie des fonctions de magistrature. Il vint encore jeune à Paris, où il acheva ses études chez les jésuites. Une liaison intime avec l'historien Varillas, dont il se disait le disciple, fut sans doute l'origine du goût qu'il conserva toute sa vie pour les études historiques; mais on lui a reproché, non sans raison, de mêler dans ses écrits le romanesque à la réalité. Plus tard, quelques dissentiments attribués à des jalousies d'auteur amenèrent une rupture entre lui et Varillas. Saint-Réal retourna plusieurs fois dans sa vie à Chambéry; une fois entre autres, à l'âge de 37 ans, en 1676. Ce fut alors qu'il se lia d'une manière particulière avec la célèbre Hortense Mancini, duchesse de Mazarin, momentanément retirée en Savoie. De là, elle passa à Londres, où l'abbé de Saint-Réal la suivit, et il fit partie de cette société spirituelle et lettrée qu'elle rassemblait autour d'elle, et dont Saint-Évremond était un des oracles. Cependant, Saint-Réal, qui avait le goût de l'étude et de la retraite, se lassa bientôt de la vie dissipée qu'il menait en Angleterre, et il revint à Paris reprendre le cours de ses travaux. Une pension modique qu'il recevait de la Bibliothèque du Roi était alors sa principale ressource. Ayant fait en 1679 un autre voyage à Chambéry, il fut nommé historiographe de Savoie, et membre de l'académie de Turin, qui venait d'être fondée. A son retour à Paris, il fut, dit-on, chargé par le duc de Savoie, Victor-Amédée II, de différentes négociations importantes et secrètes auprès du duc d'Orléans. Enfin, il revint une dernière fois dans sa patrie en 1692, et il y mourut au mois de septembre, âgé de 53 ans. — Saint-Réal, prosateur remarquable, et qui a laissé plusieurs écrits réputés encore aujourd'hui comme classiques, n'a pourtant pas été de l'académie française. On ne saurait alléguer comme cause de cette exception sa qualité d'étranger, puisque son compatriote Vaugelas était académicien. Saint-Réal était fort sensible à la critique, et il eut plusieurs querelles littéraires qui n'ont pas laissé de souvenirs importants dans l'histoire du temps : il fut même engagé dans une controverse théologique avec les disciples du grand Arnauld, qui l'accusaient de socinianisme. Quoique ses écrits soient plus connus que sa vie, il a laissé néanmoins la réputation d'un caractère honnête, probe et désintéressé. Le plus célèbre de ses ouvrages, et son chef-d'œuvre, est l'*Histoire de la conjuration des Espagnols contre la*

république de Venise en 1618, qui parut en 1674, et qui a été très souvent réimprimée. De là fut emprunté le sujet de la *Venise sauvée* d'Otway, et du *Manlius Capitolinus* de Lafosse. Voltaire en a fait un bel éloge dans son *Siècle de Louis XIV*: « Le style en est comparable, dit-il, à celui de Salluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modèle, et peut-être l'a-t-il surpassé. » Nous avons dit plus haut qu'on reprochait à l'auteur d'avoir trop souvent défiguré l'histoire par un mélange de fictions romanesques. A la *Conjuration de Venise* on joint ordinairement la *Conjuration des Gracques*, qui se distingue par les mêmes qualités et les mêmes défauts. Nous en dirons autant de *Don Carlos*, nouvelle historique, dans laquelle il raconte la mort funeste de ce fils du sombre Philippe II. Sans doute Schiller a puisé dans ce petit roman le sujet de son *Don Carlos*. Le premier de ses ouvrages fut un écrit intitulé de l'*Usage de l'histoire*, publié en 1671. Les lieux communs y abondent. Saint-Réal a donné aussi les *Mémoires de la duchesse de Mazarin*, qu'elle-même l'avait engagé à écrire. Nous ne citerons pas un grand nombre d'autres opuscules, aujourd'hui inconnus: la *Conjuration de Venise* a suffit pour faire vivre le nom de Saint-Réal; on y trouve un récit animé, intéressant, des caractères tracés avec vérité, et mis en scène d'une manière dramatique. ARTAUD.

SAINT-SIMON (LOUIS DE ROUVROY, duc de), né le 16 janvier 1675, mourut à Paris le 2 mars 1755, à l'âge de 80 ans, laissant la réputation d'un diplomate habile, d'un grand seigneur parfait, mais ne faisant pas soupçonner la réputation posthume qui plus tard devait recommander son nom comme celui d'un des écrivains les plus originaux, les plus incisifs, les plus piquants dont s'honore la France. La véritable gloire que nous reconnaissons et que la postérité reconnaîtra à Saint-Simon, est le seul genre de gloire que sa vanité lui aurait fait décliner, la gloire littéraire. Diplomate, malgré l'habileté dont il donna souvent des preuves, il n'obtiendrait qu'un souvenir confus; historien, tous les hommes de goût lui assigneront une place à part, sur la ligne des grands auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle dont il fut le contemporain, et auxquels il se rattache par les qualités différentes qui le distinguent. Ce que Saint-Simon redoutait le plus en prenant la plume, c'est qu'on ne vît en lui un homme du métier et qu'on ne le confondît avec le menu peuple des écrivains. Tout son orgueil aristocratique se révoltait à cette idée, bien que cependant un assez grand nombre de seigneurs eussent, de son temps, anobli la plume et ambitionné pour leur antique blason la célébrité littéraire. Cette crainte de Saint-Simon l'a merveilleusement servi: elle lui a fait éviter les chemins battus. Dans toutes ses phrases, on reconnaît le gentilhomme, et c'est à quoi tendaient tous ses efforts; le métier ne se fait nullement sentir; en peignant ses contemporains, Saint-Simon s'est admirablement dépeint: sa personnalité ne s'efface jamais, ni devant les événements, ni devant les hommes. Il n'y a qu'un grand seigneur qui puisse raconter et décrire ainsi; il n'y a que le duc de Saint-Simon, pair et ambassadeur de France, grand d'Espagne, qui puisse avoir ce style, ces couleurs, ce langage dont on ne trouve le modèle dans aucun auteur, et qu'on ne saurait même proposer comme modèles malgré leur mérite et leur originalité. Saint-Simon occupe dans les lettres une place unique, celle du grand seigneur, et il est destiné à la remplir seul, puisque ce type du grand seigneur a disparu. Le mot de Buffon, si souvent cité, et dont l'autorité me paraît quelquefois contestable: « Le style, c'est l'homme, » appliqué à Saint-Simon, est d'une vérité frappante; car ce n'est pas seulement dans le caractère général du style qu'ici l'homme se révèle: il n'y a point une phrase, pas une tournure, pas une expression qui ne le montrent dans toute sa personnalité. — Saint-Simon fut destiné dès sa jeunesse à la carrière mi-

litaire ; il l'embrassa de bonne heure, fit sa première campagne sous le maréchal de Luxembourg, et se distingua dans plusieurs rencontres. La mort de son père, arrivée en 1693, le mit en possession du gouvernement de Blaye et des titres de duc et pair ; il continua à servir encore quelque temps avec le grade de mestre-de-camp, puis il quitta le service pour la diplomatie et la cour. Le temps où il parut à Versailles n'était guère favorable aux espérances d'un jeune courtisan : le règne de Louis XIV, si pompeux, si célèbre par tant de succès, se terminait silencieusement au milieu des désastres, des défaites et de l'ennui général. La fortune, « qui n'aime pas les vieillards, » selon l'expression de Charles-Quint, avait délaissé celui auquel elle avait donné par tant de faveurs le surnom de grand ; Louis XIV semblait mener le deuil de son siècle, et sa cour, composée à la tristesse, comprimait tous les élans qui eussent pu rappeler sa magnificence et ses bruits d'autrefois. L'aspect glacial de cette cour décrépite fit impression sur l'esprit du nouveau présenté, et c'est à cette impression morose qu'on attribue les couleurs un peu sombres sous lesquelles il a dépeint le déclin de cette grande époque. Peu remarqué de Louis XIV, dont la vieillesse égoïste et privée coup sur coup de toutes ses affections se détachait de jour en jour de la génération nouvelle, Saint-Simon, à défaut d'un rôle brillant, fut réduit à celui d'observateur. Malgré son inexpérience, les qualités solides de son esprit le tinrent à la hauteur de cette tâche importante. Mieux que personne, il apprécia ce qui se passait dans cette cour où l'intrigue, l'hypocrisie, l'ambition, circonvenaient l'agonie du vieux monarque en attendant mieux. Rien ne lui échappa : derrière l'étiquette minutieuse où se retranchait la personne royale, il sut démasquer les infirmités, les défauts, les petitesses qu'on avait adorés jadis à travers le prestige de la jeunesse, de la gloire et de la puissance. Tous les événements, graves, petits ou médiocres, furent jugés ; tous les hommes furent mesurés des pieds à la tête, leur ambition percée à jour, leur mérite discuté, les plus profonds replis de leur cœur fouillés par ce jeune courtisan à qui sa position et sa naissance permettaient de pénétrer dans les appartements et les recoins de Versailles, et à qui on laissait imprudemment le loisir d'exercer sur toutes choses le contrôle d'un esprit naturellement frondeur et mécontent de son inactivité. On a voulu voir les traces de ce mécontentement personnel dans la peinture sévère que Saint-Simon a faite de la cour et des dernières années de Louis XIV. Peut-être en effet l'orgueil de Saint-Simon, blessé par un injuste oubli, a-t-il, à son insu, acéré les traits de sa plume ; mais on peut attribuer avec plus de justesse cette amertume au désolant spectacle qu'offrait à cette époque la cour de Versailles. Saint-Simon avait dans le caractère quelque chose des ducs de Montausier et de La Rochefoucault ; et il n'est pas étonnant qu'avec ces dispositions sévères et misanthropiques, il ait jugé avec peu d'indulgence les vices et les petitesses dont il avait tant d'exemples sous les yeux. Les portraits qu'il a tracés du petit nombre d'hommes vertueux ou de mérite qui survivaient encore, témoignent assez de son enthousiasme et de son admiration pour les grands et nobles caractères. Saint-Simon n'a dénigré que la bassesse, calomnié que la sottise, l'inhabileté ou l'ignorance ; ses tableaux alors ont quelque chose d'âcre ; son austérité dégénère quelquefois en cynisme ; mais les choses mêmes auxquelles il s'attaque peuvent faire excuser ces tons crus, ces couleurs trop franches qu'on désirerait peut-être voir plus fondues et par conséquent plus adoucies. — Dans les dernières années du règne de Louis XIV, il embrassa assez chaudement le parti du duc de Bourgogne, réduit comme lui, par la volonté du vieux roi, à l'obscurité. Sans la mort imprévue de ce prince, héritier du trône, il fut sans doute parvenu aux premiers degrés de la faveur. La manière dont il s'exprime dans ses *Mémoi-*

res sur le duc et la duchesse de Bourgogne prouve qu'il s'était rattaché à ce prince, moins par ambition que par sympathie. Louis XIV, comme on sait, voulut être roi jusqu'à sa dernière heure : il tenait l'héritier présomptif de la couronne dans une dépendance rigide, et c'était presque faire acte d'opposition que de se déclarer son partisan. Saint-Simon se montra toujours fidèle à la mémoire du duc de Bourgogne : lisez les détails qu'il donne sur la petite cour de ce prince relégué à Meudon, sur sa mort rapide et fertile en soupçons ; lisez surtout le portrait qu'il nous a laissé de cette excellente et spirituelle duchesse de Bourgogne, cette femme qui eut le dernier sourire de Louis XIV, et qui, en mourant, emporta avec elle les derniers ornements, les dernières joies, les derniers bruits de Versailles. « Régulièrement laide, les joues pendantes, le front trop avancé, un nez qui ne disait rien, de grosses lèvres mordantes, des yeux et des sourcils châtain-brun fort bien plantés, des yeux les plus parlants et les plus beaux du monde, peu de dents et toutes pourries, dont elle parlait et se moquait la première ; le plus beau teint et la plus belle peau; peu de gorge, mais admirable ; un cou long avec un soupçon de goître qui ne lui seyait pas mal ; un port de tête galant, gracieux, majestueux, et le regard de même ; le sourire le plus expressif ; une taille longue, ronde, menue, aisée et parfaitement coupée ; une marche de déesse sur les nues, elle plaisait au dernier point..... » Connaissez-vous beaucoup de portraits aussi achevés et en aussi peu de mots ? Comme ces mots, *elle plaisait au dernier point*, terminent tout d'un trait cette longue phrase qui se découpe en phrases incidentes, dont chaque nervure met si bien en relief tous les linéaments de cette charmante et originale peinture ! Cela est parlant, cela vit, cela marche. Et que de grâce, de facilité, d'abandon, de laisser aller dans ce style dont les incorrections ont un charme tout particulier ! Voilà le style de Saint-Simon ; voilà sa touche et sa manière de dire. Feuilletez les meilleurs écrivains, ceux que l'on propose comme modèles, et vous ne trouverez rien qui surpasse en originalité ce style de grand seigneur, pour qui les règles communes ne sont pas faites ; qui ne cherche à copier personne pour éviter d'être copié, et qui enfin a trouvé dans sa position aristocratique, dans le sentiment de sa dignité et de sa valeur personnelle, un langage facile, coulant, bien que hérissé d'incorrections, et nerveux, incisif, piquant, malgré ses négligences. « Je ne fus jamais un sujet académique, » écrit-il à la fin de ses mémoires, comme pour disculper les allures indépendantes de son style. — La mort de Louis XIV changea la position politique de Saint-Simon : il fut appelé au conseil de régence par le duc d'Orléans et jouit d'une faveur honorable auprès de ce prince, dont il devait peindre si vivement les désordres. La place de gouverneur du jeune roi Louis XV lui fut offerte à plusieurs reprises, mais inutilement : « Un malheur peut arriver, dit-il au régent ; vous savez toutes les calomnies que vos ennemis ont fait circuler ; ils diraient que vous m'avez placé là pour *cela*. » En 1721, il fut chargé d'aller demander la main d'une infante d'Espagne pour le roi, et de conclure le mariage d'une fille du régent avec le prince des Asturies. Il remplit cette mission avec distinction, bien qu'il ne l'amenât pas aux résultats désirés, et ce fut à cette occasion qu'il reçut la dignité de grand d'Espagne, dignité déclarée héréditaire dans sa famille. Pendant toute la régence, son crédit put faire envie aux courtisans les mieux placés ; le duc d'Orléans, qui estimait la noblesse de son caractère, le consultait sur les questions les plus difficiles, mais malheureusement ne se dirigeait pas toujours d'après ses avis. A la mort de ce prince, Saint-Simon, se voyant négligé, se retira peu à peu de la cour et alla s'établir dans sa terre de La Ferté, où il composa ses mémoires. Comme il attaquait sans ménagement les hommes qui avaient joué un rôle sous Louis XIV et la régence,

il enjoignit à ses héritiers de ne les publier que 40 ans après sa mort. En 1788, il en parut une première édition en trois volumes; édition tronquée et incomplète, que plusieurs autres postérieures, mieux connues et mieux ordonnées, devaient faire oublier. La meilleure, la seule même qu'on doive consulter, est la dernière, en 21 vol., publiée il y a une dizaine d'années par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, aujourd'hui gouverneur de Pondichéry. Pour connaître à fond la cour de Louis XIV et celle du régent, on ne saurait désormais se passer de lire les mémoires du duc de Saint-Simon; aucun historien de son temps ne nous instruit comme lui, parce qu'aucun n'a été aussi avantageusement placé pour voir et juger. « Il ne peut, dit-il en terminant, y avoir de bons mémoires que de parfaitement vrais, ni de vrais, qu'écrits par qui a vu et manié lui-même les choses. » JONCIÈRES.

SAINT-SIMON, SAINT-SIMONISME, SAINT-SIMONIENS. Dans les dernières années de la restauration, alors que l'éclectisme florissait, une nouvelle école philosophique fondée par un homme dont la vie et les ouvrages, quoique diversement interprétés, n'avaient pas été sans éclat, et soutenue par un petit nombre de publicistes généreux ralliés à ses opinions, commençait à sortir de cette obscurité où végètent toujours la vérité et l'erreur à leur naissance; sorte de quarantaine imposée par l'indifférence publique à toutes les nouveautés avant de se pouvoir produire. Bientôt de nombreux et persévérants travaux permirent à cette école ignorée de vulgariser un corps de doctrine complet : les disciples arrivèrent en foule, et se rangèrent à la voix de ceux qui les avaient appelés : l'école fut alors constituée hiérarchiquement. Quelque temps après, une nouvelle phase opérée dans les idées des initiés vint agrandir et transformer le but qu'ils se proposaient : à l'école succéda l'église, et la doctrine philosophique se changea en religion. C'est sous ce double point de vue que nous allons essayer de faire connaître le *saint-simonisme* à nos lecteurs. Toutes les fois que l'on veut traiter des intérêts contemporains, et surtout d'intérêts graves et sérieux, on ne saurait, pour rester dans les bornes étroites de l'impartialité, s'imposer une trop grande réserve : et pour nous plus que pour tout autre cette discrétion est un devoir. Aussi n'est-ce ni une apologie, ni une critique du saint-simonisme que nous tentons ici; mais une simple narration, un simple exposé des faits, auquel les documents qu'un bienveillant souvenir nous a communiqués, et nos renseignements personnels donnent le seul caractère aujourd'hui convenable, celui de l'exactitude et de la fidélité. L'histoire du *saint-simonisme* ne se peut faire actuellement; il a remué des questions encore trop récentes, et dont la solution nous touche encore de trop près pour qu'on en saisisse nettement la portée et l'influence, quelles qu'elles soient. Plus tard, sans doute, cette histoire appelera l'examen du philosophe et du moraliste : le *Saint-simonisme* aura sa place marquée bien certainement dans les annales; car l'établissement d'une religion, n'importe comment on la juge, est un fait tellement surprenant dans une époque éminemment sceptique et incrédule, qu'on ne le saurait passer sous silence, ni s'abstenir d'en rechercher et d'en apprécier les causes. Cette tâche n'est pas la nôtre : tout ce que nous voulons c'est de recueillir les pièces sur lesquelles le jugement s'appuiera plus tard. En commençant, il est indispensable de retracer les principaux faits de la vie de Saint-Simon que la malveillance et l'ignorance n'ont que trop souvent dénaturés.—Claude-Henri comte de Saint-Simon, né à Paris, le 17 octobre 1760, appartenait à une famille qui prétendait descendre de Charlemagne par les comtes de Vermandois. Il était le plus proche parent du duc de Saint-Simon qui nous a laissé de si curieux mémoires sur le règne de Louis XIV et la régence. Cette haute naissance fut pour lui de bonne heure un puissant aiguillon. Il ne

vit jamais dans ce privilége qu'une obligation de s'élever par d'utiles et généreux travaux au-dessus du commun des hommes, et de maintenir son génie à la hauteur d'une race à laquelle se rattachait le souvenir du grand empereur. Jeune encore, nous le voyons pressentir les futures destinées qui doivent rehausser son nom si difficile à soutenir. A 17 ans la grandeur de ce nom s'allie dans sa généreuse ambition à la grandeur du rôle qu'il se mesure déjà : à l'opposé de Philippe de Macédoine, à qui un esclave rappelait tous les matins *qu'il était homme*, il se fait réveiller par son valet de chambre avec ces paroles : « Levez-vous, M. le comte, vous avez de grandes choses à faire. » Qu'on ne voie pas là l'excès d'une vaniteuse forfanterie : la noblesse ne l'exaltait que par ce qu'elle appelait toujours sa pensée dans les plus hautes régions en électrisant son intelligence. Cet orgueil chez lui n'avait rien de mesquin, rien d'étroit; c'était l'orgueil d'un noble cœur qui sent sa force et qui veut la tenir en exercice par le souvenir toujours présent d'une haute mission ici-bas. On retrouve la trace de cette préoccupation généreuse dans plusieurs de ses écrits, et notamment dans sa lettre à son neveu M. le marquis de Saint-Simon, aujourd'hui pair de France et gouverneur de nos possessions dans l'Inde, en lui dédiant *la Nouvelle Encyclopédie* (1810). « Les circonstances, lui dit-il, vous appellent à devenir le chef de la maison de Saint-Simon qui descend de Charlemagne : votre naissance vous donne de grands droits, mais elle vous impose de grands devoirs.... Songez à votre nom ; que l'idée de votre naissance soit continuellement présente à votre esprit ; votre ame doit être toujours exaltée. L'étude de l'histoire vous apprendra que ce qui a été fait, que ce qui a été dit de grand, a été fait, a été dit par des gentilshommes. Notre ancêtre Charlemagne, Pierre-le-Grand, le grand Frédéric et l'empereur Napoléon étaient nés gentilshommes ; et les penseurs de premier ordre, tels que Galilée, Bacon et Newton étaient aussi gentilshommes. Mon neveu, on doit être modeste dans la prospérité et fier dans l'adversité. Notre fierté doit égaler nos malheurs ; elle doit être sans bornes. » — Saint-Simon entra au service en 1677 ; il quitta en 1679 une compagnie qu'il avait obtenue, pour passer en Amérique, où il fit cinq campagnes, avec distinction, sous les ordres de Bouillé et de Washington. En récompense de ses services, il fut décoré de la croix de l'ordre de Cincinnatus. Il connut Franklin, et se livra à une étude sérieuse de l'organisation politique des États-Unis : c'est de cette époque que date sa tendance philosophique. La guerre en elle-même, comme il le dit dans ses *Lettres à un Américain* (t. 2 de l'*Industrie*, 1817), ne l'intéressait pas, mais le but de la guerre l'intéressait vivement. « Ma vocation n'était pas d'être soldat ; j'étais porté à un genre d'activité bien différent, et je puis dire, contraire. Étudier la marche de l'esprit humain pour travailler ensuite au perfectionnement de la civilisation, tel fut le but que je me proposai. Je m'y vouai dès lors sans partage ; j'y consacrai ma vie entière, et ce nouveau travail commença à occuper toutes mes forces. » N'est-ce pas là quelque chose de bien remarquable que ce jeune officier rêvant, au milieu du tumulte de la guerre, la perfectibilité humaine entrevue par Vico, Lessing, Turgot, Kant, Herder et Condorcet? Et ne peut-on déjà soupçonner le rôle que lui assigneront, parmi les penseurs, ces idées précoces du bonheur de l'humanité ? A la paix, il proposa au vice-roi du Mexique d'établir entre les deux mers une communication, qui est possible, en rendant navigable la rivière *In Partido*, dont une branche verse dans l'Océan, tandis que l'autre se décharge dans la mer du Sud. La froideur avec laquelle on reçut ses propositions les lui fit abandonner. De retour en France, il fut nommé colonel; il n'avait pas encore 23 ans. Un avancement aussi rapide, et que justifiaient ses talents et sa valeur, sem-

blait lui promettre les plus belles destinées militaires. Mais le désœuvrement ne tarda pas à lui rendre odieuse une profession qui lui avait médiocrement plu au milieu des agitations de la guerre. Mécontent de son inactivité, il partit pour la Hollande en 1785. M. le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Hollande, avait décidé les Etats-Généraux à faire, de concert avec la France, une expédition contre les possessions anglaises dans l'Inde. Le commandement de cette expédition devait être donné à M. de Bouillé, et Saint-Simon devait servir sous ses ordres. Mais ce projet, dont il pressa pendant une année l'exécution, ayant manqué par la maladresse de M. de Vérac, successeur de M. de La Vauguyon, il revint en France en 1786, et quelque temps après il se rendit en Espagne. Ce déplacement continuel n'avait pas seulement pour but d'échapper aux ennuis *de faire l'exercice pendant l'été et sa cour pendant l'hiver*, comme tant de jeunes gentilshommes désœuvrés, ni de contenter une curiosité banale en visitant les pays étrangers. Dans tous ses voyages, Saint-Simon cherchait à étudier à fond les mœurs et les constitutions des différents peuples, et à mettre ses connaissances, son activité, au service de quelque grand et utile projet. C'est ainsi que pendant son séjour en Espagne, il propose l'emploi des troupes aux travaux publics, emploi que l'école *Saint-simonienne* a si souvent recommandé en en développant les bases, et dont plusieurs gouvernements commencent aujourd'hui à sentir l'utilité. L'administration espagnole avait entrepris de faire communiquer Madrid à la mer par un canal; mais l'argent et les ouvriers manquaient. Saint-Simon se concerta avec le comte de Cabarrus, alors directeur de la banque St-Charles, et qui devint plus tard ministre des finances; tous deux présentèrent un projet, dont la réalisation nouvelle devait mener à bien l'entreprise presque abandonnée. Le comte de Cabarrus s'engageait à fournir au gouvernement espagnol les fonds nécessaires pour l'exécution du canal, moyennant la concession du droit de péage; et de son côté, Saint-Simon offrait de lever une légion de 6,000 hommes, composée d'étrangers, dont 2,000 auraient tenu garnison, tandis que les 4,000 autres auraient été employés aux travaux du canal. Le gouvernement n'aurait supporté que les frais d'équipement militaire et d'hôpitaux; le surplus de la dépense de ce corps aurait été amplement couvert par la paie. De manière, dit Saint-Simon, qu'avec une somme extrêmement modique, le roi d'Espagne aurait confectionné le plus beau et le plus utile canal qu'il y eût en Europe : il aurait augmenté son armée de 6,000 hommes, et accru la population de ses états d'une classe qui serait nécessairement devenue laborieuse et industrieuse. Malheureusement la révolution française survint et empêcha encore l'exécution de ce projet qui aurait alors résolu un grand problème d'économie politique. Saint-Simon, de retour en France, à la fin de l'année 1789, assista au début de la révolution. Il ne pouvait rester insensible au spectacle de cette terrible et magnifique catastrophe. « Qu'il est pénible, dit-il, qu'il est périlleux ce travail d'une nation qui se rajeunit : le peuple qui subit cette métamorphose se trouve, pendant qu'elle s'opère, caduc sous un rapport, enfant sous un autre ! » Il ne se mêla pas au mouvement révolutionnaire, car le rôle qu'il s'était conçu n'était pas un rôle de destruction, mais de réorganisation. Se tenant à l'écart des affaires, il chercha à découvrir les causes de la crise qui se passait sous ses yeux, et à en trouver le remède. Ses méditations le convainquirent que ce désordre social résultait de l'anéantissement de l'ancien lien intellectuel moral, et de la déchéance de l'ancien système scientifique. Persuadé alors qu'une nouvelle doctrine générale pourrait seule fermer ce gouffre où n'apparaissait aucun germe de réorganisation, il ne pensa plus qu'à s'occuper dans le silence de la retraite à produire un principe nouveau de clas-

sification sociale. Il passa ainsi les plus mauvais jours de la révolution sans être inquiété : une erreur de nom le fit détenir quelque temps à la prison du Luxembourg, mais il fut bientôt mis en liberté. Pendant sa courte détention, tel était l'empire exercé sur son esprit par la grandeur de la mission pour laquelle il se croyait élu, que sous les verroux et presque dans l'attente du bourreau, il sentait toutes ses facultés fascinées et en proie aux illusions d'une exaltation délirante. C'est à cette exaltation, sans doute, qu'il faut attribuer le rêve dont il parla, pour la première fois, dans sa lettre à son neveu. « A l'époque la plus cruelle de la révolution, dit-il, et pendant une nuit de ma détention au Luxembourg, Charlemagne m'est apparu et m'a dit : depuis que le monde existe, aucune famille n'a joui de l'honneur de produire un héros et un philosophe de première ligne ; cet honneur était réservé à ma maison. Mon fils, tes succès, comme philosophe, égaleront ceux que j'ai obtenus comme militaire et comme politique. Et il a disparu. » — Ce rêve étrange, enfanté par l'extase, et qui reçoit quelque chose de sublime des circonstances au milieu desquelles il se produisit, indique sous quel point de vue élevé Saint-Simon comprenait sa tâche. Cette tâche toute pacifique ne devait pas être, selon lui, inférieure à la tâche militaire de son ancêtre Charlemagne, ce *missionnaire armé*, suivant la belle expression de M. Barrault. Saint-Simon avait déjà cette foi à son œuvre, cette confiance en ses forces qui, pendant une carrière pénible et semée d'obstacles, lui firent surmonter la misère, l'indifférence publique et la calomnie. Il se sentait appelé à un rôle providentiel; son imagination évoquait le souvenir de Charlemagne pour soutenir ses passions dans la sphère la plus élevée. S'il aimait à s'entourer de cette auréole impériale, ce n'était pas, comme nous l'avons déjà dit plus haut, par un sentiment d'orgueil de famille, mais par un sentiment d'émulation puisé à une noble source. Ce qui le prouve, c'est qu'à l'époque même où il s'inspirait de cette noble parenté, lui, le comte de Saint-Simon, le descendant de Charlemagne, l'héritier des Vermandois, le petit neveu de ce duc de Saint-Simon, le dernier grand seigneur de la brillante cour de Louis XIV, se faisait appeler tout simplement le citoyen *Simon Bonhomme !* et ce dernier surnom, il le devait à son affabilité, à la franchise, à la facilité de son commerce. — Plein de sa conception, Saint-Simon travailla d'abord à acquérir les ressources pécuniaires que nécessitait son œuvre ; sept années furent employées à ces travaux matériels. Son père, en mourant (1783), ne lui avait laissé aucune fortune, et sa mère avait été complétement ruinée par la révolution. « Je n'ai jamais hérité de personne, dit-il ; je n'ai jamais eu d'autres richesses que les bénéfices résultant de mes travaux. Si je désirais la fortune, c'était comme moyen : organiser un grand établissement d'industrie, fonder une école scientifique de *perfectionnement*, contribuer en un mot aux progrès des lumières et à l'amélioration du sort de l'humanité, tels étaient les véritables objets de mon ambition. » Pour ses opérations financières, il s'associa avec un prussien, le comte de Redern, qui affichait des opinions libérales analogues aux siennes. Il spécula pendant 7 années, de 1790 à 1797, sur la vente des biens nationaux, et ses spéculations ayant réussi, il se trouva en mesure de fonder un grand établissement d'industrie. Il fit commencer rue du Bouloy de vastes constructions (aujourd'hui l'Hôtel-des-Fermes) ; mais l'arrivée de M. de Redern suspendit ces premiers travaux. Saint-Simon s'était abusé sur le compte de son associé. Il l'avait cru lancé dans la même carrière que lui : mais les deux routes qu'ils suivaient tous les deux étaient très différentes. Le comte de Redern *se dirigeait vers les marais fangeux au milieu desquels la fortune a élevé son temple*, taudis que Saint-Simon *gravissait la montagne aride et es-*

carpée qui porte à son sommet les autels de la gloire. Une rupture était devenue inévitable entre des intérêts aussi opposés : Saint-Simon se brouilla avec M. de Redern en 1797. Une liquidation équitable, qui eut fait entre les deux associés un partage égal des bénéfices acquis en commun, aurait alors placé Saint-Simon dans une haute position de fortune, car ces bénéfices se montaient à 150,000 livres de rente en immeubles. Mais il se contenta de prélever seulement 144,000 livres, somme qu'il jugeait suffisante à son but scientifique, et il laissa le reste sans défiance entre les mains de M. de Redern, dont il était loin de suspecter la loyauté. Le projet de Saint-Simon, retiré désormais des spéculations financières, était, suivant ses expressions, « de faire faire un pas général à la science et de *rendre l'initiative* à l'école française. » Cette vaste entreprise exigeait des travaux préliminaires : il fallait d'abord constater la situation des connaissances humaines et étudier l'histoire des découvertes. Dans ce dessein, il alla se loger en face de l'école Polytechnique : il rechercha et obtint l'amitié des professeurs de cette école, et, pendant trois années, il travailla ardemment à se mettre au courant des connaissances sur la physique des corps bruts. Pour se procurer toutes les facilités désirables d'acquérir de la science, il prodigua largement son argent; sa table, sa bourse, sa maison, furent toujours ouvertes aux professeurs : « J'avais, dit-il, de grandes difficultés à surmonter; déjà ma cervelle avait perdu de sa malléabilité; je n'étais plus jeune; mais, d'un autre côté, je jouissais d'un grand avantage : de longs voyages, la fréquentation d'un grand nombre d'hommes capables que j'avais recherchés et rencontrés; une première éducation dirigée par D'Alembert, éducation qui m'avait tressé un filet métaphysique si serré qu'aucun fait important ne pouvait passer à travers, etc. » En 1801, Saint-Simon s'éloigna de l'école Polytechnique pour aller demeurer près de l'école de Médecine. Il se mit en rapport avec les physiologistes et ne les quitta qu'après avoir pris une connaissance exacte de leurs idées générales sur la physique des corps organisés. Il se rendit alors en Angleterre pour s'informer si l'on s'occupait dans ce pays de la réorganisation du système scientifique; mais il en revint, comme il le dit, sans avoir trouvé sur le chantier aucune idée capitale neuve. Quelque temps après, il alla à Genève et parcourut une partie de l'Allemagne; il rapporta de ce voyage la certitude que les Allemands donnaient toute leur attention à des broutilles scientifiques et à des idées générales vagues. De retour de ces voyages, Saint-Simon se maria : il épousa Mlle de Champgrand (aujourd'hui Mme de Bawr). Cet acte, qui peut paraître étrange dans la conduite d'un homme livré tout entier à un but scientifique, demande quelques explications. Saint-Simon avait servi en Amérique avec le père de Mlle de Champgrand, et une vive amitié s'était établie entre les deux officiers. Plus tard, après la mort de son ami, Saint-Simon reporta toutes ses affections sur sa fille. Mlle de Champgrand ne possédait aucune fortune. Saint-Simon la pressa souvent, mais inutilement, d'accepter une partie de la sienne. Pour vaincre ses refus obstinés, il lui proposa de l'épouser. Mlle de Champgrand demanda quelques jours pour réfléchir à cette offre, et elle se décida à donner sa main à Saint-Simon, dont elle avait pu apprécier toutes les qualités. Ce mariage, pendant la durée duquel Saint-Simon fut pour Mlle de Champgrand le père le plus tendre, fut rompu quelques années plus tard d'un consentement mutuel; les deux époux divorcèrent. Ce fut Saint-Simon lui-même qui insista sur cette séparation lorsqu'il fut convaincu que loin de pouvoir améliorer la position de la fille de son ancien compagnon d'armes, il la rendait plus précaire en l'associant à son aventureuse destinée. La plus grande partie de son argent avait été en effet dépensée dans ses explorations scientifiques, et une coûteuse expérience en emporta les derniers débris. Saint-Simon s'était pro-

posé pour cette épreuve, si fatale au reste de sa fortune, d'étudier de près les savants; car pour travailler à la réorganisation du système scientifique il ne suffit pas, pensait-il, de bien connaître la situation des sciences humaines; il faut encore savoir l'effet que leur culture produit sur ceux qui s'y livrent : il faut apprécier l'influence que cette occupation exerce sur leurs passions, sur leur esprit, sur l'ensemble de leur moral et sur ses différentes parties. Pour se livrer à cette dernière étude, il établit à grands frais un vaste centre de réunion : sa maison devint le rendez-vous des hommes les plus distingués dans les sciences et dans les arts. Saint-Simon parlait peu au milieu de ces réunions; il y assistait surtout en observateur, étudiant à l'écart la manière d'être, les allures, le ton, les impressions des savants et des artistes, et comparant surtout le génie de ces derniers avec celui des spéculateurs scientifiques. Si cette tentative absorba ses dernières ressources pécuniaires, elle fut loin d'être aussi inutile qu'elle était désastreuse. Après cet essai, il se trouvait à la vérité avoir dépensé les 144,000 liv. qui lui avaient paru suffisantes pour *obtenir une place honorable* dans les sciences : sous ce rapport, ses combinaisons avaient porté à faux; mais il avait fait un pas immense vers le but constant de ses efforts; il avait dressé l'inventaire de toutes les richesses philosophiques de l'Europe, il avait visité tous les pays intéressants, il avait étudié les hommes les plus célèbres; en un mot, il avait rassemblé tous les matériaux nécessaires à sa mission. Jusqu'alors sa vie avait été une vie d'aventures, de voyages, d'excursions et d'expériences. Il avait vécu riche, entouré, recherché. Ici commence cette autre vie silencieuse, misérable, isolée, calomniée, abreuvée de mille déboires, et dont les soins de quelques disciples n'adoucirent l'amertume que dans les dernières années.—Le premier ouvrage de Saint-Simon date de 1802 : il avait alors 42 ans. Cet ouvrage qui fut imprimé à Genève, et tiré à un petit nombre d'exemplaires, a pour titre : *Lettres d'un habitant de Genève à ses contemporains.* On voit déjà en germe, dans cet écrit qui passa inaperçu lors de sa publication, la plupart des idées nouvelles développées postérieurement par Saint-Simon : on y lit surtout une sorte de rêve extatique, où il déclare par la voix de Dieu : « Que Rome renoncera à la prétention d'être le chef-lieu de l'église : le pape, les cardinaux, les évêques et les prêtres cesseront de parler au nom du *Très-Haut* : l'homme rougira de l'impiété qu'il commet en chargeant de tels imprévoyants de représenter Dieu. » Suit l'organisation d'une religion nouvelle où les *femmes seront admises au conseil et pourront être nommées.* Ce travail de Saint-Simon n'est qu'une ébauche originale de ses conceptions ultérieures. Il ne suivit que plus tard la direction de pensées que révèle cet ouvrage. A cette époque, il se trouvait plus particulièrement engagé dans la route scientifique. Napoléon avait dit à l'Institut : « Rendez-moi compte des progrès de la science depuis 1789. Dites-moi quel est son état actuel, et quels sont les moyens actuels pour lui faire faire des progrès. » L'Institut ne répondit que faiblement à la première de ces questions, et pas du tout à la seconde. C'est pour suppléer à ce silence que Saint-Simon composa son *Introduction aux travaux scientifiques du* XIXe *siècle* (1808). Il se proposait d'étudier le système scientifique comme basé sur trois conceptions : conception du système du monde, conception encyclopédique, conception sur la méthode. Or, dit-il, le système du monde de Laplace n'est qu'un commentaire des idées de Newton *qui était anglais* : notre encyclopédie est un commentaire de Bacon *qui était anglais* : notre plus grand écrivain sur la méthode, Condillac n'a été qu'un commentateur de Locke *qui était anglais.* L'amélioration de la connaissance humaine par l'initiative de l'école française, tel est le but qu'on doit se proposer, et tel est l'objet de mon ambition. » L'*Introduction aux travaux scientifiques du*

XIXe *siècle*, traite sous un point neuf, sous le point de vue social les généralités des connaissances humaines. Dans un chapitre consacré à la morale, on remarque ces principes tout nouveaux : « L'homme doit travailler ; le moraliste doit pousser l'opinion publique à punir le propriétaire oisif en le privant de toute considération, » principes qu'il propose de substituer à la maxime évangélique : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fît. » Saint-Simon, dans son *Introduction*, posait les bases du travail immense qu'il avait en vue, et auquel il voulait vouer dix ans de sa vie. — L'accueil froid fait à cet essai préliminaire en suspendit la suite. — Le langage sévère qu'il tenait aux savants, en les engageant à revenir au point de vue de Descartes, n'était pas propre à lui concilier la faveur des philosophes. « Descartes avait monarchisé la science, leur disait-il ; Newton l'a républicanisée, il l'a anarchisée : vous n'êtes que des savants anarchistes : vous niez l'existence, la suprématie de la théorie générale. (Lettres au bureau des longitudes, 1808). » En 1810, il fit paraître la première livraison de sa *Nouvelle encyclopédie*, où il donnait un aperçu de son plan général ; mais l'argent lui manqua pour publier cet ouvrage, dont il ne parut qu'une livraison. Pendant les deux années qui suivirent 1811 et 1812, telle fut la misère de Saint-Simon, abandonné de tous ses amis qu'il se vit privé des choses les plus nécessaires. Dans un fragment de ses mémoires, il révèle cette pauvreté avec un courage admirable : « Depuis quinze jours, je mange du pain et je bois de l'eau ; je travaille sans feu, et j'ai vendu jusqu'à mes habits pour fournir aux frais des copies de mon travail. C'est la passion de la science et du bonheur public, c'est le désir de terminer d'une manière douce l'effroyable crise dans laquelle toute la société européenne se trouve engagée qui m'ont fait tomber dans cet état de détresse. Ainsi, c'est sans rougir que je puis faire l'aveu de ma misère, et demander les secours nécessaires pour me mettre en état de continuer mon œuvre. » Saint-Simon ne put faire imprimer son *Mémoire sur la science de l'homme* et celui *sur la gravitation* (1811), et c'est à grand'peine et en se privant de tout, comme on le voit, qu'il en fit tirer quelques copies. Quelques années avant de publier son premier ouvrage scientifique, pressé par le besoin, il avait sollicité une place du comte de Ségur. Celui-ci lui promit d'y penser, et après l'avoir fait attendre six mois, lui procura une place de copiste au Mont-de-Piété. Cet emploi, qui rapportait 1000 francs, lui prenait 9 heures de travail, et pour continuer ses ouvrages scientifiques, il lui fallait passer les nuits. Un crachement de sang survenu à la suite de ces fatigues le força bientôt de renoncer même à ces minces ressources. Un de ses amis le reçut chez lui, pourvut à ses besoins et lui procura les moyens de faire imprimer son *Introduction*. — Dans cette situation plus que précaire, Saint-Simon s'était adressé à M. de Redern ; il lui avait exprimé le désir de voir régler leurs comptes par des arbitres, en cherchant à lui faire comprendre que la remise d'une simple somme de 144,000 liv. sur 150,000 liv. de rentes en immeubles n'avait pu l'acquitter à son égard. Le comte de Redern répondit par deux lettres fort impertinentes qu'il ne devait plus rien à son ancien associé. C'est pour démasquer cet acte de déloyauté que St-Simon publia, en 1812, son *Mémoire introductif sur la contestation avec M. de Redern*. Cependant, en 1813, sa position pécuniaire s'améliora un peu ; il obtint de quelques riches industriels des secours, faibles à la vérité, mais qui le mirent à même de continuer sa tâche. C'est à cette époque que remonte sa liaison avec M. Augustin Thierry, qui s'attacha à lui comme secrétaire et bientôt comme disciple. — Jusqu'à présent nous avons vu Saint-Simon, préoccupé du besoin d'une doctrine générale, se livrer plus particulièrement à des œuvres scientifiques, nous allons le voir maintenant abandonner la direction

essentiellement spéculative qu'il a suivie et s'occuper de travaux politiques. Le premier ouvrage dans lequel il manifesta cette nouvelle tendance parut, en 1814, sous ce titre : *De la réorganisation de la société européenne, ou de la nécessité et des moyens de rassembler les peuples de l'Europe en un seul corps politique, en conservant à chacun son indépendance nationale*, par M. le comte de Saint-Simon et M. Augustin Thierry *son élève*. Cette brochure, dont le titre seul indique un des plus intéressants problèmes de politique sociale, frappa tous les esprits sérieux. Saint-Simon en adressa un exemplaire à l'empereur Alexandre avec une lettre d'envoi qui peut être regardée comme une introduction. En 1815, il publia successivement le prospectus d'un ouvrage ayant pour titre : *Le Défenseur des propriétaires des domaines nationaux*, et qui n'a jamais paru. Puis la *Profession de foi des auteurs de l'ouvrage annoncé sous le titre de Défenseur des propriétaires de domaines nationaux, de la charte et des idées libérales au sujet de l'invasion du territoire français par Napoléon Bonaparte*. Au mois de mai de la même année, *Opinion sur les mesures à prendre contre la coalition de* 1815 ; l'année suivante, une autre brochure, intitulée : *Quelques idées soumises par M. de Saint-Simon à l'assemblée générale de la société d'instruction primaire*. Enfin, après ces travaux partiels, il publia en 1817, successivement par cahiers, un ouvrage intitulé *l'Industrie*, avec cette épigraphe : « Tout par l'industrie ; tout pour elle. » Le premier volume renferme un travail sur l'industrie littéraire et scientifique liguée avec l'industrie commerciale et manufacturière, par M. A. Thierry, *fils adoptif* de Henri Saint-Simon. Quelque temps après cette publication, M. Augustin Thierry, qui se sentait une vocation plus spécialement historique, quitta Saint-Simon, et fut remplacé auprès de lui par M. Auguste Comte. En 1819, Saint-Simon créa un journal intitulé *le Politique*, et, en 1820, *l'Organisateur*, dont la première livraison lui valut un procès en cour d'assises. On a donné à cette livraison, en la réimprimant, le titre de *Parabole Politique*. Cet écrit si net, si clair, si simple dans sa logique, qui a été et qui sera si souvent cité, résume admirablement la critique de l'ordre social et le besoin d'une rénovation dans l'organisme politique. Saint-Simon admettait par hypothèse que la France perdît subitement ses 50 premiers savants de tout ordre, ses 50 premiers industriels et mécaniciens en tout genre, ses 50 premiers artistes, poètes, et démontrait que, veuve de tous ces producteurs, la nation devenait un corps sans ame jusqu'à ce qu'une génération entière eût réparé ce malheur. En passant à une seconde hypothèse, il supposait que la France, au lieu de perdre tous les hommes de génie qu'elle possède dans les sciences, dans les arts et dans les arts et métiers, vît tout à coup disparaître tous les princes et toutes les princesses du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres et les conseillers d'état, les maréchaux, les grands dignitaires ecclésiastiques, tous les juges, les principaux administrateurs et les dix mille plus riches propriétaires. Le cas échéant, il examinait quels en seraient les résultats pour le pays : « Cet accident, disait-il, affligerait certainement les Français parce qu'ils sont bons, parce qu'ils ne sauraient voir avec indifférence la disparition subite d'un aussi grand nombre de leurs compatriotes. Mais cette perte de trente mille individus réputés les plus importants dans l'état ne leur causerait de chagrin que sous un rapport purement sentimental, car il n'en résulterait aucun mal politique pour l'état. » Cette hardie démonstration écrite sans la recherche, et cependant avec la profondeur satirique de Paul-Louis Courier, et qui est spirituelle à force de vérité, fit une profonde sensation : Saint Simon traduit devant la cour d'assises fut acquitté par le jury. Le *Système industriel* parut en 1821. L'auteur s'adresse dans cet écrit spécialement aux

industriels, et y traite d'une manière élevée quelques intérêts du moment, qu'il rattache à des principes généraux sur la valeur et la prépondérance de l'industrie. En 1822, il publia deux brochures sur *les Bourbons* et *les Stuarts*, en continuant la publication de son *Système industriel*. Ses idées sur l'industrie furent mal comprises par les hommes même qu'elles devaient le plus intéresser : on lui supprima les secours au moyen desquels il pouvait faire connaître ses travaux. Une pareille froideur, jointe à une profonde misère, altéra un instant la magnanimité qui avait jusqu'alors soutenu son courage. Il douta de sa mission, et dans un moment d'amère tristesse il voulut se brûler la cervelle (9 mars 1823). Heureusement l'arme avec laquelle il attenta à ses jours n'étant pas suffisamment chargée dévia, et la balle n'atteignit que légèrement l'os frontal. Fort de cette épreuve, où il vit le doigt de Dieu, Saint-Simon renonça à ses projets de suicide, reprit ses travaux avec une nouvelle ardeur et publia, quelques mois après cette tentative désespérée, le premier cahier du *Catéchisme des industriels*, dont les autres livraisons parurent dans le cours de 1824. Le troisième cahier de cet ouvrage est signé : *Auguste Comte, élève de Henri Saint Simon*, et porte pour second titre : *Système de politique positive*. En tête, Saint-Simon a placé un avant-propos dans lequel il prévient le public que *son élève* n'a traité que la partie scientifique de son système, et qu'il n'en a point exposé la partie *sentimentale et religieuse*. Cette direction nouvelle, étrangère aux idées de M. Comte, amena une séparation. M. Auguste Comte abandonna le *fondateur de l'école philosophique dont il s'honorait de faire partie*, pour parcourir seul la carrière où Saint-Simon avait guidé ses premiers pas. Mais un nouveau disciple, M. Olinde Rodrigues, s'était attaché depuis plus d'un an à Saint-Simon. Plusieurs autres le suivirent, se groupèrent autour du maître et travaillèrent en commun à vulgariser ses idées.

Cette première association produisit le volume des *Opinions littéraires, philosophiques et industrielles*, publié en 1825, et qui renferme, outre plusieurs fragments philosophiques et historiques de Saint-Simon, des articles d'un haut intérêt sur les banques, la législation, la physiologie, la littérature, rédigés par MM. Olinde Rodrigues, J.-B. Duvergier, Bailly (de Blois) et Léon Halevy. Saint-Simon se voyait enfin arrivé au but de ses efforts; il avait rallié à ses idées un petit nombre d'hommes de mérite pleins de respect pour sa personne et d'admiration pour son génie. Leur attachement filial pourvoyait d'une manière convenable à ses besoins, et leur zèle de prosélytisme allait bientôt lui conquérir dans tous les rangs de la société l'empire qu'il avait rêvé. C'est sous le coup de ces impressions heureuses qu'il composa le *Nouveau Christianisme*. Cette vaste conception résumait et complétait tous ses travaux antérieurs; c'était le lien religieux qui unissait la philosophie des sciences et la philosophie de l'industrie dont il était le créateur. Avant de livrer à l'impression ce dernier ouvrage, on en fit plusieurs lectures chez Saint-Simon. M. Enfantin, qui s'occupait alors d'économie politique, fut amené par M. Rodrigues à une de ces lectures. De cette visite date sa conversion à l'école dont il devait plus tard devenir le chef. Saint-Simon ne jouit pas du succès qui couronnait une vie si active, si dévouée à l'amélioration du genre humain : il tomba malade pendant qu'on imprimait le *Nouveau Christianisme*. Le mal fit des progrès rapides, et le 19 mai 1825, cet homme, non pas *inconnu* mais *méconnu*, comme on l'a si bien dit, rendit à Dieu une ame que la plus ardente passion pour l'humanité avait exclusivement remplie. On a comparé sa mort à celle de Socrate; elle fut en effet aussi belle, aussi calme, aussi confiante. Jusqu'à sa dernière heure il instruisit ses disciples réunis à son chevet. « Ayez courage, leur disait-il, la poire est mure, vous la cueillerez. La dernière partie de

nos travaux, la partie religieuse, sera méconnue quelque temps; mais allez toujours, et rappelez-vous qu'il faut de la passion pour faire de grandes choses. La poire est mure, vous la cueillerez. » Les plus atroces douleurs ne purent vaincre cette tranquillité radieuse. « Quelle tête! quelle vigueur d'esprit! » s'écriait Broussais en sortant de visiter cet homme étonnant quelques heures avant sa mort. Gall, qui procéda à l'autopsie, déclara de son côté que jamais il n'avait trouvé autant de *fraicheur dans les organes.* Tous ses *élèves* accompagnèrent son corps au Père-Lachaise, et deux discours furent prononcés sur sa tombe: l'un par M. L. Halevy, l'autre par le docteur Bailly (de Blois). — La vie de Saint-Simon, comme ses ouvrages, a été défigurée étrangement. On l'a représenté comme un débauché, perdu de dettes, comme un mendiant, comme un fou atteint de ridicules hallucinations. On a raconté sur lui mille anecdotes auxquelles la malveillance a donné une grotesque interprétation. Je n'en citerai pour exemple que l'anecdote relative à madame de Staël. Saint-Simon, dit-on, se rendit auprès de madame de Staël, à Coppet, et lui proposa en l'abordant *de lui faire un enfant*, pour voir ce que pourrait devenir le fruit des amours du plus grand philosophe et de la femme la plus distinguée de l'époque. Voici ce qui a donné lieu à cette invention grossière. Saint-Simon, dans une visite qu'il fit à madame de Staël, lui exposa le plan et le but de ses idées, et la pressa de combiner ses efforts avec les siens pour hater, par un travail commun, la réorganisation philosophique dont il s'occupait. Au reste, tous les faux jugements portés sur Saint-Simon se conçoivent facilement. On doit nécessairement tomber dans l'erreur si l'on veut juger du point de vue ordinaire cet homme singulier qui s'imposait comme règles de conduite les conditions suivantes: 1° Mener, pendant tout le cours de la vigueur de l'âge, *la vie la plus originale et la plus active possible*; 2° prendre connaissance avec soin de toutes les *théories* et de toutes les *pratiques*; 3° Parcourir *toutes les classes* de la société, se placer personnellement dans les positions sociales les plus différentes, et même *créer des relations qui n'aient pas existé*; 4° enfin, employer sa vieillesse à résumer les observations sur les effets qui sont résultés de ses actions pour les autres et pour soi, et établir des principes sur ces résumés. « Non, a-t-il dit, mes actions ne doivent pas être jugées d'après les mêmes principes que celles des autres, parce que toute ma vie active a été un cours *d'expériences.* Mon estime pour moi-même a toujours augmenté dans la proportion du tort que j'ai fait à ma réputation: enfin, j'ai tout lieu de m'applaudir de ma conduite, puisque je me vois en état de présenter des vues neuves et utiles à mes contemporains et à la postérité, qui accordera ostensiblement à mes neveux la récompense que j'obtiens personnellement par la vive sensation de l'avoir méritée. » Saint-Simon sacrifia tout à la mission qu'il s'était donnée d'éclairer le monde: sa seule ambition fut d'améliorer le sort du genre humain en commençant par la classe la plus pauvre. Sous l'empire, à une époque où Napoléon cherchait à réunir autour de son trône tous les rejetons des anciennes famille, Saint-Simon pouvait faire valoir sa haute naissance pour obtenir ces dignités si prodiguées à des gens d'un moindre mérite et d'une moindre origine. Il se tint à l'écart; et se résigna à la vie pauvre et obscure que nous avons racontée. Lorsque les Bourbons rentrèrent en France, il pouvait aller offrir à la royauté restaurée un hommage pur de toute faveur impériale: il préféra à la perspective d'une nouvelle fortune, une entière liberté qui lui permit d'exprimer sans contrainte tout ce qui lui paraissait bon, utile, généreux. Est-ce là cet homme intéressé qu'on s'est plu à représenter comme un mendiant de bas étage? Sans doute Saint-Simon sollicita souvent auprès des banquiers et des riches capitalistes. Mais ces ressources arrachées à force d'importu-

nités devaient servir à la publication d'ouvrages qu'il jugeait d'un intérêt général et particulièrement avantageux à ces *princes* de l'industrie. Il leur rendit au centuple les sommes minimes qu'on semblait lui donner comme une aumône : il leur révéla leur force, leur influence et leur valeur politiques. La plupart ne surent point à la vérité apprécier ce service, et protestèrent publiquement (30 octobre 1817) contre l'usage auquel Saint-Simon employait leurs maigres libéralités. Il faut cependant citer quelques honorables exceptions : entre autres MM. Ternaux et Laffitte, qui firent noblement la dépense de quelques-unes de ses publications, et surtout M. Ardoin, qui devina l'homme de génie dans ce prétendu rêveur si souvent éconduit. — Aujourd'hui tous ceux qui ont étudié les ouvrages de Saint-Simon rendent un éclatant témoignage à son génie : M. Michelet l'a proclamé le penseur le plus hardi du XIXe siècle. Malheureusement ses écrits sont peu lus, et cela pour plusieurs raisons. L'*Introduction aux travaux scientifiques* n'a été imprimée qu'à cent exemplaires qui ont été distribués aux membres de l'Institut et à un petit nombre de savants. Saint-Simon ne mit pas la plupart de ses ouvrages en vente ; il engageait les personnes auxquelles il en faisait présent à ne les communiquer qu'à des hommes *d'une instruction distinguée et d'un caractère sûr*. Plusieurs de ses écrits, tels que ses *Mémoires sur l'Encyclopédie, sur l'homme et la gravitation*, sont restés inédits faute d'argent pour les faire imprimer. En outre, Saint-Simon considérant lui-même une grande partie de ses travaux comme des travaux préparatoires, s'abstenait dans les dernières années de sa vie, d'appeler sur ces larges ébauches l'attention même de ses disciples. Il n'entretint M. Olinde Rodrigues de son *Introduction* que quelques jours avant sa mort; et ses *Lettres d'un habitant de Genève* n'ont été retrouvées qu'à la fin de 1826. Le temps est venu aujourd'hui de remettre au jour tous ses ouvrages, que les nombreux écrits de son école ont trop laissés dans l'ombre. On pourra alors étudier la marche progressive de cet esprit éminent, le suivre pas à pas dans ses différentes transformations, et juger sur pièces le résultat de ses importants travaux. Déjà M. Henri Fournel a rendu un grand service à la bibliographie en indiquant par ordre de dates tous les écrits sortis de sa plume, et tous ceux des écrivains qui se sont plus ou moins inspirés de sa doctrine. Cette nomenclature méthodique, qui nous a servi de guide pour cette biographie, fournira d'intéressants matériaux à ceux qui plus tard entreprendront l'histoire du saint-simonisme. Mais ce serait bien mériter de la science et de la philosophie que de publier actuellement les œuvres complètes de son fondateur. En 1832, M. Olinde Rodrigues, à qui Saint-Simon légua en mourant tous ses manuscrits, entreprit cette publication : elle fut interrompue après deux livraisons. Il est à désirer que cette édition s'achève, afin que le public lettré soit à même de juger, sans passion, ce profond penseur, dont le nom a eu un si grand retentissement, et obtiendra sans aucun doute un rang élevé dans les annales de la philosophie.

Saint-simonisme, saint-simoniens. Douze jours s'étaient à peine écoulés depuis la mort de Saint-Simon que déjà ses élèves mettaient à exécution ses derniers avis en constituant l'école nouvelle. Une société en commandite fut d'abord formée sous la raison *Enfantin, Rodrigues et compagnie* pour la publication d'un journal, où les principaux points de la doctrine devaient être exposés d'une manière scientifique. Ce journal, dont la direction fut confiée à M. Cerclet, parut sous le titre du *Producteur*, le premier octobre 1825, et compta, pendant une année, au nombre de ses rédacteurs principaux, MM. Enfantin, O. Rodrigues, Halevy, Rouen, A. Blanqui, J. Allier, Armand Carrel, Decaën, Bazard, Auguste Comte, Ad. Garnier, J.-J. Dubochet, Peisse, Laurent et Senty. Cette réunion était riche en hommes de talent : mais la ré-

daction était loin de présenter un caractère d'unité. Quelques-uns, entièrement étrangers aux principes de la nouvelle école, n'entretenaient avec le journal que des relations purement littéraires. M. A. Comte, comme nous l'avons dit plus haut, avait abandonné la direction de Saint-Simon; et M. L. Halevy, à qui les formes scientifiques, sous lesquelles se produisait alors la doctrine, convenaient peu, ne tarda pas à se retirer. Dans le but de rendre le *Producteur* plus accessible à la masse des lecteurs, on avait adopté pour sa publication la forme hebdomadaire, et pour sa rédaction un genre d'articles variés, tels que des articles de littérature, de statistique industrielle, etc. On avait espéré d'un côté que le public accepterait mieux les idées nouvelles entourées de matières à son goût, plus ou moins frivoles, et de l'autre que les rédacteurs étrangers à ces idées pourraient en concevoir l'importance et devenir d'utiles auxiliaires. L'école, à mesure qu'elle prenait de la consistance, revint sur ce plan équivoque, et sentit le besoin d'accuser plus nettement son individualité. Le premier mai 1826, M. Cerclet quitta la rédaction en chef du *Producteur*, qui ne parut plus que mensuellement, et qui fut consacré tout entier à l'exposition méthodique et détaillée de plusieurs points importants de la philosophie de Saint-Simon. Dans ce changement de rédaction, le journal perdit les collaborateurs indifférents, mais il en acquit quelques-uns dévoués à ses principes. De ce nombre fut M. Buchez, qui débuta par plusieurs articles sur la physiologie. La direction nouvelle, imprimée au *Producteur*, direction ferme et sévère, fixa l'attention de quelques esprits sérieux, mais écarta la majorité des lecteurs, plus désireux de s'amuser que de s'instruire. Au mois de décembre 1826, ce journal, que dans l'origine quelques banquiers avaient soutenu, cessa de paraître faute de fonds, bien que les rédacteurs n'exigeassent aucune rétribution pour leurs articles. Pendant les deux années qui suivirent, le centre saint-simonien garda le silence, et ne reprit ses travaux de propagation qu'à la fin de 1828, par des enseignements auxquels assistaient une cinquantaine d'auditeurs. Bientôt l'influence fut telle à ces expositions qu'il fallut louer successivement plusieurs salles publiques. L'élaboration des idées présentées au public dans ces séances se faisait entre MM. Enfantin, Bazard, Olinde Rodrigues, Buchez, Eugène Rodrigues, Laurent et Margerin. Ces différentes leçons où furent traitées successivement, la nécessité d'une doctrine sociale nouvelle, la loi du développement progressif de l'humanité vérifié par une nouvelle explication historique, la théorie de la propriété, l'éducation morale et professionnelle, ont été réunies en un volume qui porte ce titre : *Doctrine de Saint-Simon ; exposition, première année.* Les leçons se continuèrent en séance publique, et les discussions auxquelles elles donnèrent lieu amenèrent un grand nombre de disciples, parmi lesquels plusieurs anciens élèves de l'école polytechnique ; dès lors, on songea à fonder une hiérarchie. Pendant sa première période, l'école de Saint-Simon, imitant la carrière de son fondateur, avait développé le point de vue scientifique et le point de vue industriel: elle sentit que ce système avait besoin *d'être vivifié par le principe religieux chargé d'unir les deux ordres de travaux parcourus isolément.* Elle abdiqua donc le caractère purement philosophique qu'elle avait eu primitivement, et essaya de revêtir un caractère religieux : l'*école* fut transformée en *église*. MM. Bazard et Enfantin, qui s'étaient voués plus spécialement à la propagation et à l'élaboration des idées du *maître*, furent installés, comme chefs de la nouvelle religion, par M. Olinde Rodrigues, qui fit généreusement abnégation de sa personnalité. On établit un collége, au-dessous duquel vinrent se joindre successivement dans un ordre hiérarchique un *second* et un *troisième degré*. Plus tard, on créa pour les novices un *degré préparatoire*. Cette

organisation de la *famille* saint-simonienne ne fut pas goûtée de quelques disciples : M. Buchez se sépara, à cette occasion, des hommes dont il avait partagé les efforts et les travaux. Mais ces pertes peu nombreuses furent largement réparées par la conversion d'une foule d'auditeurs restés jusqu'alors inactifs ou indifférents. Les enseignements furent poussés avec un zèle prodigieux, et la création d'un journal fondé par M. Laurent, l'un des principaux collaborateurs du *Producteur*, vint augmenter l'action exercée par la doctrine nouvelle sur le public jeune et sérieux qui se pressait aux séances. Ce journal, qui parut d'abord sous ce titre : *L'Organisateur, journal du progrès de la science générale* (1829), s'intitula plus tard *Journal de la doctrine saint-simonienne*. La révolution de juillet trouva les novateurs dans ces ardentes dispositions de prosélytisme: tous restèrent étrangers au mouvement insurrectionnel des trois journées; car, loin de proclamer l'*insurrection, le plus saint des devoirs*, ils condamnaient tout moyen violent, comme moyen usé et directement opposé à la réforme progressive et pacifique dont ils préparaient les voies. Peut-être se rappelle-t-on avoir lu à cette époque sur les murs de la capitale, au milieu d'affiches et de bulletins qui conviaient les citoyens aux armes, une proclamation signée Bazard-Enfantin. Dans cet écrit, les chefs de la religion nouvelle appelaient, au nom de Saint-Simon, toutes les classes de la société à travailler *pacifiquement* à l'organisation d'un nouvel ordre social, où chacun serait classé suivant *sa capacité et rétribué selon ses œuvres*. Quelques mois après, l'influence toujours croissante des idées saint-simoniennes se manifesta dans un cercle plus étendu. On commença à la salle Taitbout un cours régulier de prédications hebdomadaires. Le beau talent oratoire de MM. Barrault, Laurent, Jean Reynaud, Abel Transon, Charton, Baud, Duveyrier, l'audace des doctrines émises, l'étrangeté du spectacle offert par la réunion des degrés de la *famille*, au milieu de laquelle siégeaient plusieurs dames, firent affluer une foule d'auditeurs au nouveau temple. A la même époque, le journal *le Globe*, abandonné par les coryphées de l'école éclectique que la révolution avait portés aux affaires, prenait sous la plume de MM. Lerminier, Laurent et Pierre Leroux, une couleur saint-simonienne assez marquée. Au commencement de l'année suivante (18 février 1831), une profession de foi, signée par M. P. Leroux, le gérant, vint régulariser d'une manière officielle devant le public la direction imprimée depuis quelque temps à cette feuille. M. Michel Chevalier prit en mains la rédaction en chef, et commença sous l'inspiration de M. Enfantin à révéler, dans une série d'articles consacrés à la politique sociale et à l'économie politique, ce grand talent de publiciste que tous les partis s'accordent aujourd'hui à lui reconnaître.— Cette époque fut la plus brillante de l'association saint-simonienne; elle ne perdit qu'un seul de ses membres, M. Lerminier, qui renonça à la propagation des idées auxquelles il s'était consacré avec ferveur pour aller occuper une chaire de législation au collége de France. Tout semblait réussir aux premiers essais du saint-simonisme, dont les rangs conquéraient chaque jour de nouvelles recrues. Au milieu des intérêts politiques du moment, il avait su se créer une position et fixer l'attention générale. Il avait à sa disposition quatre organes de publicité, *le Globe*, l'*Organisateur*, l'*Organisateur belge*, et la *Revue encyclopédique*, qu'un membre du collége, M. Hippolyte Carnot, venait d'acheter. Outre ces feuilles périodiques, il publiait gratuitement un nombre considérable de brochures répandues à profusion. A l'aide d'une vaste correspondance entretenue avec activité, il étendait ses ramifications dans toute la France. Il envoyait des missionnaires annoncer la *bonne nouvelle* en province et jusqu'à l'étranger : il installait une *église* dans les principales villes du midi; enfin, il organisait plu-

sieurs centres de prolétaires où il allait commencer l'exécution de sa politique par « l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. » Le dévouement des fidèles qui consacraient toute leur fortune à la propagation religieuse subvenait à ces énormes dépenses. Une crise violente, opérée dans l'intérieur de la famille, vint arrêter cette marche triomphale. Depuis la constitution de la hiérarchie, tous les membres du collége avaient été d'accord sur les points principaux de la réforme, tels que : « l'abolition de tous les priviléges de naissance, la transformation de la propriété, l'éducation sociale et professionnelle, la rétribution suivant les œuvres, et l'égalité de l'homme et de la femme. » Mais, pour compléter et résumer ces réformes, il restait à arrêter les limites d'une nouvelle morale, et à fixer les relations entre les sexes. Cette grave question, discutée pendant plus de trois mois au sein du collége, donna lieu à une scission entre les deux chefs (11 octobre 1831). M. Bazard protesta contre le système émis et justifié ainsi par M. Enfantin. « Les individus de chaque sexe se divisent en deux classes, en mobiles et en immobiles. Les uns, doués d'*affections vives et passagères*, éprouvent le besoin de changement et de variété; ceux-là ne sauraient long-temps rester unis au même homme ni à la même femme: pour eux, le mariage est temporaire. Les autres, doués d'affections *profondes* et *durables*, sentent, au contraire, le besoin de fixité; leur amour est à l'abri des atteintes du temps : pour eux, le mariage est définitif. Cependant, abandonnées à elles-mêmes, ces deux classes d'individus doivent se méconnaître et se repousser; mais entre eux intervient le *prêtre*, homme ou femme, qui a la puissance de les lier, parce que, réunissant en lui leurs qualités diverses (la mobilité et l'immobilité), il les *aime* également, et peut se faire *aimer* également aussi de l'une et de l'autre. » Devant cette conception disparaissent l'*anathème de la chair*, le mépris du temps, et, à leur suite, tout ce réglement de mariage, toute cette discipline de réserve, de chasteté, de pudeur, toutes ces idées d'éternité, d'indissolubilité des liens individuels introduits par le christianisme. » Cette doctrine, que l'auteur ne produisait pas comme définitive, puisqu'il *appelait* la *femme affranchie de son esclavage*, à la modifier, fut chaudement combattue, On lui reprochait de *réglementer l'adultère*, et donner satisfaction aux appétits les plus désordonnés des sens. M. Bazard entraina dans sa retraite un grand nombre de fidèles, et se déclara chef d'une hiérarchie nouvelle. Il mourut une année après, laissant inachevé un ouvrage dans lequel il se proposait de traiter d'un point nouveau les questions morales, politiques et religieuses. Cette séparation priva l'école saint-simonienne d'un grand nombre d'esprits sérieux qui avaient pris part à sa fondation : MM. Leroux, Carnot, Reynaud, Cazeaux, Charton, Jules Lechevalier, Saint-Chéron, Transon, Émile Péreire, etc. Néanmoins, la majorité se rangea autour du père Enfantin. La phase *morale* et industrielle dans laquelle entra alors le saint-simonisme fut loin d'être aussi brillante que la phase *doctrinale* et scientifique qu'il venait de parcourir sous le manteau religieux. On avait exposé le dogme, on voulut introniser le culte : et dès lors on s'ingénia à trouver des *formes* qui parlassent aux sens, des *formules* qui frappassent l'imagination. Aux enseignements succédèrent les fêtes et les bals : au langage passionné mais ferme et clair qui avait fait briller la science de la nouvelle secte dans les discussions publiques, succéda une sorte de langage moitié biblique, moitié mondain, indécis, nuageux, sans contours arrêtés, et qui affectait des couleurs d'autant plus mystiques que les choses dont il voulait entretenir le monde l'étaient moins. M. Olinde-Rodrigues, *le chef du culte*, qui n'avait accepté les théories d'Enfantin qu'avec restriction, ne tarda pas à les désavouer entièrement, et, à l'exemple de Bazard,

se proclama seul chef de la religion saint-simonienne, comme étant l'héritier direct de Saint-Simon. Le gouvernement, qui ne voyait pas sans inquiétude l'influence des saint-simoniens s'étendre de jour en jour, prit le prétexte de tous ces reproches pour faire fermer leurs salles et traduisit les principaux chefs devant la cour d'assises, sous l'accusation de délit à la morale publique et aux bonnes mœurs. On sait quel a été le résultat du procès contre lequel toute la presse indépendante protesta généreusement. Bientôt le *Globe* cessa de paraître : la hiérarchie fut dissoute, et les *apôtres*, voués à un célibat temporaire, se retirèrent à Menilmontant, où la nouveauté de leur costume et de leurs occupations attira encore la foule. L'arrêt de la cour d'assises qui ordonna la dissolution de la société tua le saint-simonisme comme corporation, mais non comme doctrine. La plupart des apôtres se dispersèrent alors sur tout le globe. Les uns allèrent visiter l'Orient sous la conduite de M. Barrault : les autres accompagnèrent M. Enfantin en Égypte, où ils trouvèrent facilement du service auprès de Méhemet-Ali. Telle est en raccourci l'histoire du saint-simonisme sous ses trois chefs, MM. Enfantin, Bazard et Rodrigues. Nous avons passé rapidement sur les derniers faits qui ont amené et signalé sa ruine, parce qu'il n'entrait pas dans notre convenance ni peut-être dans notre devoir de les analyser. Ces événements ont d'ailleurs fait trop de bruit pour être ignorés de nos lecteurs. Nous nous sommes également abstenus de juger les doctrines : les livres sont là : on peut les ouvrir : cette lecture ne sera pas sans quelque fruit. Aujourd'hui, s'il n'y a plus de saint-simoniens dans la première acception du mot, on peut dire qu'il y a beaucoup de gens imbus des principes développés par les saint-simoniens. Le saint-simonisme n'a pas réalisé les prétentions qu'il avait de relier et de réunir tous les partis : mais tous les partis ont emprunté plus ou moins au saint-simonisme. En résumé on peut dire que sa morale a été rejetée, son point de vue historique discuté, sa politique consultée, son économie politique en partie adoptée. Il n'a donc pas été inutile, car il a jeté dans la société des germes que l'avenir fécondera, et tous les hommes de talent et de cœur qui se sont voués à sa propagation n'ont pas entrepris un travail stérile. — Quelques-uns, et c'est le petit nombre, se sont convertis depuis à la religion catholique : d'autres ont repris en sous-œuvre le développement de la philosophie du XVIIIe siècle amendée, ou se sont frayé une nouvelle voie dans le *Fouriérisme*. Mais la plupart sont retournés aux professions libérales que l'apostolat leur avait fait abandonner, et prouvent dans leur exercice qu'ils sont restés fidèles à la cause du progrès. Seul, M. Enfantin n'a pas voulu déchoir du rôle grandiose qu'il s'était créé, et dont l'initiative qu'il a prise dans tous les faits importants de la doctrine, lui rendait peut-être l'abandon difficile. Dans une lettre écrite du Caire à la fin de 1835, il a caractérisé ainsi sa position : « Moi seul, je reste en dehors du monde, ne pouvant m'imposer à lui, sans qu'il m'appelle, car je suis comme ces hommes marqués au fer chaud du bourreau : seulement, ma marque n'est pas indélébile, mais je ne saurais l'effacer. Il faut bien un signe visible du monde invisible, un symbole de l'avenir qui vient à la vie. Mais je confesse très naïvement que j'attends avec une immense impatience qu'on vienne frotter cette marque d'une main amie, et que le vieux monde ainsi l'efface ou me la conserve, en la bénissant de son amour. » On doit regretter qu'une des belles intelligences de notre époque soit réduite ainsi à l'inactivité par l'importance excessive de la mission qu'elle se croit appelée à remplir. Descendu de la hauteur où il s'est placé, M. Enfantin ne retrouverait plus sans doute des *fils* soumis à son autorité ; mais il rencontrerait dans le *vieux monde* plus d'un cœur dévoué, plus d'une *main amie*. En voulant révéler une nouvelle *loi morale* de l'avenir, M. Enfantin a dépassé le but assigné aux

forces humaines : son audace a été se perdre dans une de ces erreurs grandioses qui effraient et confondent l'intelligence : il en porte aujourd'hui la peine. Le monde l'a jugé exclusivement sur cette erreur singulière, et il a eu tort. Si M. Enfantin doit avoir seul la responsabilité des événements au moins étranges qui ont précédé la dissolution du saint-simonisme, tels que *l'intronisation du culte*, *la prise d'habit*, *l'apostolat*, *l'appel aux femmes*, *la chevalerie de la mère* et mille singularités semblables qui furent toutes mal accueillies, il peut aussi réclamer une large part dans tout ce que le saint-simonisme a produit d'utile et de généreux. C'est à lui surtout que doit revenir la direction des travaux que le monde a le plus goûtés et dont il a le mieux profité, les travaux sur la politique sociale de l'économie politique. Avant de juger définitivement l'auteur de la nouvelle *loi* morale, il faut surtout se rappeler que dans une association qui proclamait ces principes : *à chacun suivant sa capacité*, *à chacun selon ses œuvres*, il a toujours occupé le *fauteuil* comme le plus capable : et qu'une foule d'hommes dont il est aujourd'hui impossible de nier le mérite et la distinction ont consenti long-temps à agir, à penser, à écrire, à parler sous sa conduite. — Depuis un an M. Enfantin a quitté l'Égypte, et s'est retiré dans une campagne aux environs de Lyon. JONCIÈRES.

SAISIE (droit-procédure). On appelle *saisie*, en général, toute mise de biens ou effets quelconques sous la main de la justice, et, par extension, l'exploit ou acte qui la signifie ou la fait connaître à l'individu qu'elle concerne. C'est l'acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance, et afin d'en avoir le paiement, arrête et met sous la main de la justice les biens-meubles ou immeubles de son débiteur. Ce mot signifie aussi, en matière de douanes, de contributions indirectes et de police, l'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit. — La saisie est un mode d'exécution forcée des jugements; l'exécution forcée consiste dans l'emploi des moyens et des contraintes autorisées par la loi pour obliger à satisfaire aux ordres de la justice. Ces moyens peuvent frapper sur les biens, et, dans certains cas, sur la personne même du débiteur; ils frappent sur les biens : 1° par les *saisies mobilières*, qui sont au nombre de quatre, savoir : la *saisie-arrêt*, la *saisie-exécution*, la *saisie-brandon*, la *saisie des rentes constituées sur particuliers*; 2° par la *saisie immobilière*. Enfin, ils frappent sur la personne par l'*emprisonnement* (*v.*); nous n'avons pas à nous occuper ici de cette dernière espèce. — Le saisi devant être dépouillé, malgré lui, de ses biens, il faut que le titre en vertu duquel agissent les officiers ministériels soit *exécutoire*, c'est-à-dire empreint du sceau de l'autorité souveraine; en d'autres termes, il faut qu'il porte le même intitulé que les lois, et qu'il soit terminé par un mandement en forme aux officiers de justice; c'est ce qu'on appelle *formule exécutoire*. Une fois revêtu de cette formule, l'acte ou jugement signifié commande l'obéissance, et l'officier ministériel qui serait alors insulté dans l'exercice de ses fonctions pourrait requérir la force armée, ou dresser procès-verbal de rébellion. Ces règles préliminaires posées, examinons maintenant les diverses espèces de saisies mobilières.

SAISIE-ARRÊT, ou *opposition*. Tous les biens du débiteur sont le gage du créancier (C. civ. 2093). Ce qui lui est dû par des tiers fait nécessairement partie de ses biens, et conséquemment le créancier a droit même sur ses créances; de là, cette faculté que la loi lui accorde de *saisir-arrêter* dans les mains des tiers ce qu'ils doivent à son débiteur afin d'empêcher qu'en payant ce dernier il ne soit frustré du moyen d'obtenir le remboursement de sa créance. La saisie-arrêt est donc une voie d'exécution par laquelle un créancier *arrête* entre les mains d'un tiers les sommes ou effets-mobiliers appartenant à son débiteur, pour faire ordonner par

justice que les deniers ou prix des effets lui seront remis en déduction de sa créance. — Aux termes de l'article 557 du code de procédure, tout créancier porteur de titres authentiques ou privés peut faire signifier une saisie-arrêt, et les sommes arrêtées entre les mains des dépositaires, à quelque titre que ce soit, doivent être immédiatement versées à la caisse des dépôts et consignations. On remarquera qu'ici la loi permet d'agir en vertu d'un titre privé, c'est-à-dire sous seing-privé, tandis que pour la *saisie-exécution*, elle exige un titre à la fois authentique et exécutoire. Cette différence résulte de la nature même des deux saisies : celle-ci dépouille le débiteur de ses biens, et peut, par l'éclat qu'elle fait, nuire à son crédit ; un titre exécutoire est donc nécessaire pour prouver qu'il doit réellement, et autoriser la vente. La saisie-arrêt, au contraire, ne dépouille de rien le tiers saisi, et arrête seulement dans ses mains des objets qui même ne lui appartiennent pas. Cet acte dès lors n'est, sous certains rapports, qu'une mesure conservatoire ; aussi n'a-t-il pas besoin, à la différence encore des autres saisies, d'être précédé d'un commandement. — Les formalités de la saisie-arrêt sont tracées par les articles 561 et suivants du code de procédure civile.— Des considérations d'utilité publique, de justice ou d'humanité, ont fait déclarer certains objets *insaisissables* en tout ou en partie. Ainsi, un créancier ne peut arrêter entre les mains d'un préfet les sommes dues par l'état à son débiteur ; ainsi, les traitements ou pensions dus par l'état ne peuvent être saisis que pour la portion déterminée par les lois ou ordonnances ; les lettres confiées à la poste sont insaisissables : c'est une conséquence de l'inviolabilité des correspondances. Les traitements des fonctionnaires publics ne peuvent être saisis que pour un cinquième, un tiers ou un quart, suivant leur quotité ; les traitements ecclésiastiques, les gages et salaires des capitaines de navire, les provisions alimentaires adjugées par la justice, les intérêts des capitaux dus aux mineurs, etc., jouissent du privilége de l'insaisissabilité.

Saisie-brandon. C'est une voie d'exécution forcée par laquelle un créancier saisit les *fruits pendants par racine*, appartenant à son débiteur, pour les faire vendre à leur maturité, et se faire payer sur le prix. Ce mot *brandon* vient de l'usage où l'on était autrefois, dans quelques pays, de placer autour du champ des faisceaux de paille, appelés *brandons*, suspendus à des pieux plantés en terre. Le code actuel n'a pas maintenu l'usage de ces signes, mais il a conservé l'expression qu'ils avaient amenée en indiquant qu'elle est synonyme de *saisie de fruits pendants par racine*. On entend par fruits pendants par racine ceux qui sont encore attachés à la terre ; ces fruits étant *immeubles* aux termes de l'article 520 du code civil, on peut s'étonner que la saisie s'en fasse par un autre moyen que la saisie immobilière ; mais il faut remarquer que les fruits immeubles, comme accessoires de la terre tant qu'ils y sont adhérents, sont cependant destinés à être coupés, et conséquemment à devenir des objets mobiliers ou *meubles ;* il était donc tout simple que la loi prescrivît un moyen particulier qui se rapprochât des formes de la saisie mobilière. — On peut *saisir-brandonner* toutes sortes de fruits, comme blés, foins, raisins, légumes, fruits des arbres, bois taillables, mais seulement dans les six semaines qui précèdent l'époque ordinaire de la maturité. Faite avant cette époque, la saisie serait inutile, puisqu'il y a jusque-là impossibilité de faire aucune coupe. Le garde-champêtre doit être établi gardien. La vente doit être faite un jour de dimanche ou de marché (*v.* C. proc. 626 à 635).

Saisie-exécution. C'est celle qu'exerce le créancier, porteur d'un titre exécutoire, pour faire vendre les meubles corporels de son débiteur, et être payé sur le prix. Elle prend le nom d'*exécution*, parce qu'on dépouille le débiteur de ses meubles au moyen de la vente qu'on en fait faire. — Le premier acte de cette procédure est un *commandement* fait un

jour au moins avant la saisie, et ici la loi le prescrit impérativement, afin que le débiteur lui-même soit duement averti et mis en demeure de payer. L'huissier doit être assisté de deux témoins ou *recors*, qui servent d'abord à faire respecter son ministère, et ensuite à constater par leur signature la véracité de ce qui est inscrit dans le procès-verbal; il est tenu en outre d'opérer la saisie hors la présence du créancier poursuivant, qu'il représente suffisamment. L'huissier qui ne trouve personne au domicile du saisi ne peut pas en ouvrir les portes sans être assisté d'un officier public; autrement, la saisie serait nulle, bien que l'ouverture des portes eût été faite sans fracture ni efforts. — Tous les biens meubles qui se trouvent dans les lieux occupés par le débiteur peuvent être saisis. Mais des exceptions à cette règle générale ont été établies dans l'intérêt de l'humanité, des lettres, des sciences, des arts, de l'industrie; ces exceptions, fondées sur des causes d'ordre public et de justice, sont consacrées par les dispositions de l'article 592 du code de procédure civile. Ainsi ne peuvent être saisis pour aucune créance, même celle de l'état: 1° les objets que la loi déclare immeubles par destination: par exemple, les animaux, les bestiaux attachés ou utiles à la culture, les ustensiles aratoires, les pailles et engrais, etc. Ces objets, déclarés immeubles dans l'intérêt de l'agriculture, ne peuvent être saisis que par les moyens lents et difficiles de la saisie immobilière; 2° le coucher nécessaire des époux, ceux de leurs enfants, les habits dont ils sont vêtus; 3° les livres relatifs à la profession du saisi jusqu'à la somme de 300 francs à son choix; 4° les machines et instruments servant à l'enseignement pratique ou exercice des sciences et arts, jusqu'à concurrence de la même somme; 5° les équipements des militaires, suivant l'ordonnance et le grade; 6° les outils des artisans nécessaires à leurs occupations personnelles; 7° les farines et menues denrées nécessaires à la consommation du saisi et de sa famille pendant un mois. La plupart des auteurs pensent que s'il ne se trouvait pas de denrées, mais de l'argent comptant, on devrait laisser au saisi la somme équivalente à celle que la loi lui réserve. Il est certain que le motif sacré qui a dicté ces dispositions commande cette interprétation; 8° enfin, une vache ou trois brebis, ou deux chèvres, au choix du saisi, avec les pailles, fourrages et grains nécessaires pour la litière et la nourriture de ces animaux pendant un mois. — Celui qui se prétend propriétaire de tout ou partie des objets saisis ne peut s'opposer à l'exécution, qui est un acte essentiellement conservatoire. Il ne peut s'opposer qu'à la vente par exploit signifié au gardien, et contenant l'énonciation des preuves de propriété. Le tribunal du lieu statue sur cette réclamation comme en matière sommaire. Les commissaires-priseurs, huissiers, notaires, greffiers et courtiers de commerce, faisant des ventes judiciaires, sont personnellement responsables du prix des adjudications (C. pr. 583 à 625).

Saisie des rentes. La saisie des rentes constituées sur particuliers est assujétie à des règles spéciales qui se rapprochent souvent de celles de la saisie immobilière. Mais il faut bien remarquer que les dispositions du code sont sans aucune application aux rentes sur l'état et sur les communes, qui sont déclarées insaisissables par des lois spéciales. La saisie d'une rente, soit viagère, soit perpétuelle, ne peut avoir lieu qu'en vertu d'un titre authentique et exécutoire, et entre les mains de celui qui la doit.

Saisie-gagerie. C'est celle qui a pour objet d'empêcher que les meubles et fruits garnissant la maison ou les terres du propriétaire ne soient déplacés ou enlevés au préjudice des loyers et fermages qui lui sont dus. Ces objets deviennent ainsi le gage réel et assuré de la créance privilégiée des propriétaires. La saisie-gagerie se fait dans la forme de la saisie-exécution, et, s'il y a des fruits, dans la forme établie pour la saisie-brandon.

Saisie conservatoire. C'est celle qu'un créancier fait pratiquer en vertu de l'au-

torisation du président du tribunal de commerce, quoique la réclamation qu'il élève contre son débiteur ne soit point encore sanctionnée par une décision judiciaire. Cette saisie ne peut être suivie d'aucun acte d'exécution, puisqu'elle n'a d'autre effet que de mettre sous les mains de la justice les effets du débiteur, et d'empêcher qu'il n'en dispose, pendant la durée du litige, au préjudice de son créancier. En général, toute saisie peut souvent entraîner la ruine d'un débiteur en perdant son crédit; ce n'est donc qu'avec la plus grande réserve, dans les cas d'urgence, et après avoir apprécié les droits de toutes les parties, que le magistrat doit permettre l'emploi d'une mesure aussi rigoureuse que la saisie même purement conservatoire.

Saisie-revendication. C'est la réclamation d'un effet mobilier qui se trouve dans la main d'un tiers, et sur lequel on prétend avoir le droit de propriété, ou celui d'un gage privilégié. Le possesseur d'un meuble en est réputé propriétaire, et cependant ce possesseur peut n'être pas le vrai propriétaire, par exemple, en cas de vol ou de perte. D'un autre côté, la loi, en accordant un privilége au propriétaire (C. civ. 2102), devait nécessairement lui fournir les moyens de l'exercer, malgré le déplacement furtif des objets. Dans l'un et l'autre cas, la voie de la revendication est ouverte (C. proc. 826 et suiv.).

Saisie immobilière. La saisie immobilière est pour les immeubles ce que la saisie-exécution est pour les meubles. Le but de l'une et de l'autre est de mettre les biens du débiteur entre les mains de la justice pour les faire vendre et payer les créanciers sur le prix. Mais les immeubles formant la base ou la partie la plus importante des fortunes, la loi a prescrit de nombreuses et difficiles formalités pour arriver à une expropriation forcée, et à la distribution du prix entre les créanciers. Ces formalités sont indiquées sous les articles 673 à 748 du code de procédure civile, qui ont été résumés à l'article Expropriation (v.). A. Hussox.

SAISINE. C'est la prise de possession d'une chose ou la possession elle-même. Il y a deux espèces de *saisines* : celle de fait et celle de droit. La première suppose une possession réelle de fait (*v.* Possession, Propriété); la seconde a lieu par le seul effet de la loi, comme dans le cas de la maxime : *Le mort saisit le vif.* Aux termes de l'article 724 du code civil, l'héritier légitime est saisi de plein droit au moment du décès; aux termes de l'article 1006, l'héritier testamentaire ou légataire universel est également saisi de plein droit, à moins qu'il ne se trouve des héritiers légitimes auxquels la loi réserve une portion des biens du défunt; dans ce cas, ces héritiers sont saisis de l'universalité de sa succession (*v.* Succession). A. H.

SAISONS, terme dérivé de *satio*, époque des diverses semailles dans le cours de l'année; de là vient aussi le nom d'*assaisonnement* donné aux herbes qui servent de condiments dans chaque saison, saisons qui sont au nombre de quatre dans nos climats tempérés. Comme il a été traité de chacune d'elles à leur article, il ne peut être ici question que des causes produisant leur succession et leur retour, et des effets du grand mouvement astronomique de notre globe autour du soleil. En effet cet astre promène la chaleur et la vie à sa surface pour la naissance et les périodes annuelles de l'existence des productions végétales et des êtres animés qui peuplent la terre. Par cette révolution des saisons s'accomplissent les âges qui entraînent dans leur cercle sans cesse renouvelé, les destinées des êtres, les époques de leurs besoins, de leurs amours, comme les temps de leur défloraison et de leur mort, dans des phases régulières et suspendues, pour ainsi dire, aux lampes éternelles des astres. — Si l'axe du globe n'était pas incliné sur le plan de l'écliptique en tournant autour du soleil, il n'y aurait aucun changement de saison. Le soleil, toujours dans la ligne équinoxiale, présenterait une éternelle succession de jours égaux. Les pôles seraient enveloppés constamment d'un

faible crépuscule et de glaces qu'aucun été ne viendrait dissoudre. La torride serait embrâsée de feux continuels qui dessécheraient les continents qu'elle traverse de sa zone. Il régnerait, dans les régions intermédiaires, une bande étroite de climats tempérés qui jouiraient d'un printemps et d'un automne perpétnels, mais ces contrées n'auraient ni chaleurs d'été pour mûrir suffisamment les fruits, ni hiver pour donner un repos ntile à la végétation. — C'est au moyen de l'inclinaison du globe de 23 degrés et demi (ou 23° 27' 46") sur son orbite ou plan de l'écliptique, inclinaison constante et toujours parallèle à elle-même, que se produit le changement annuel des saisons. En effet, la terre, en parcourant son orbite annuel autour du soleil, lui présente, à cause de cette obliquité, tantôt son pôle nord et tantôt son pôle sud, sous cet angle de 23° et demi. Il s'en suit que le soleil s'élève jusqu'au tropique du cancer dans notre été, et s'abaisse jusqu'à celui du capricorne dans notre hiver. Donc, le soleil passe deux fois par année la ligne intermédiaire qui sépare également les deux hémisphères et chaque tropique. Quand le soleil est dans l'équateur, qui est le milieu de notre globe, il coupe également les jours et les nuits qui sont alors chacun de douze heures; c'est pourquoi cette ligne s'appelle *équinoxiale* (*v.* ÉQUINOXE). Ces époques arrivent le 20 mars et le 22 septembre. Les peuples qui se trouvent sous cette ligne ont alors le soleil à pic sur leur tête, et à midi leur corps ne donne pas d'ombre; elle est seulement entre leurs pieds. Tels sont les habitants de Bornéo, de Sumatra, ceux de l'Amazone en Amérique sous l'équateur. On conçoit quelle doit être la violence de la chaleur lorsque les rayons solaires frappent perpendiculairement le sol; de là vient que cette ligne forme une ceinture brûlante, appelée *zone torride*, autour de la terre. Si la chaleur est moindre en quelques lieux, comme à Quito, en Amérique, c'est à cause de l'élévation du terrain de cette ville qui est placée à 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

1° Les peuples situés sous l'équateur voient donc deux fois le soleil sur leur tête chaque année; ainsi, ils ont deux étés, puis le soleil s'écarte pour eux tantôt à droite, tantôt à gauche, de 23° et demi, ou jusqu'à chaque tropique. Ces deux éloignements constituent pour eux des saisons moins brûlantes; mais lorsque le soleil est élevé au zénith, sous la torride, la chaleur extrême qu'il excite procure une immense évaporation d'eau; le ciel se voile de nuages amoncelés qui crèvent incessamment en orages, avec d'effroyables détonations de la foudre et un déluge d'eaux. De là vient que ces deux prétendus étés se nomment la *saison des pluies* ou l'*hivernage*, dans les parages des mers de l'Inde et sous toute la zone torride; ce sont les époques les plus malsaines, à cause de la prédominance de cette humidité chaude qui corrompt et pénètre tout. — C'est encore à ce double passage du soleil sur la ligne équatoriale qu'on peut rapporter, indirectement au moins, la cause des *moussons* (*v.*) qui règnent à peu près par semestre dans les mers de l'Inde, et surtout dans le golfe du Bengale. Avant de *se ranger* ou de souffler dans un sens déterminé, il y a un intervalle de calme entre l'une et l'autre mousson; parfois les vents se combattent, se heurtent avec une formidable force accompagnée d'ouragans et de redoutables tempêtes. Les époques de ces moussons, quoique assez régulières selon le cours du soleil, avancent ou retardent. Dans certaines années, les moussons soufflant de l'ouest sont plus orageuses que celles de l'est.— Sous l'équateur, l'hiver et l'été sont donc les deux seules saisons, savoir : la sèche et celle des pluies; chacune d'elles se montre deux fois par an. Ainsi, les deux saisons sèches sont celles pendant lesquelles le soleil monte vers l'un et l'autre tropique, ou aux solstices de juin et de décembre, parce qu'il darde plus obliquement ses rayons, qu'il soulève moins de vapeurs, et que le ciel reste serein, sans tempêtes. C'est le contraire

qui a lieu aux époques des équinoxes. — Comme le soleil demeure sept jours de plus environ sur l'hémisphère boréal que sur l'austral, il s'ensuit qu'il n'existe pas une égalité parfaite entre l'hiver et l'été sous l'équateur même, mais cette égalité se trouve vers 1° 47' 30" de latitude boréale. L'hiver de l'hémisphère austral est ainsi plus étendu que le boréal d'environ 3° 35', et c'est autour de cet équateur des étés et des hivers solaires, comme l'a remarqué Mairan, que s'opère la conversion des étés en hiver et des hivers en été, d'un hémisphère à l'autre. — En effet, l'orbe elliptique que décrit notre sphère autour du soleil ne coupe pas toujours dans le même point d'intersection la ligne équinoxiale. La rétrogradation des points équinoxiaux, qui donne lieu au phénomène connu sous le nom de *précession des équinoxes* (rétrogradation de 50' et un dixième par année), produit une inégalité sensible dans la durée astronomique des saisons. Du temps d'Hipparque (128 ans av. J.-C., ou environ deux mille ans avant l'époque actuelle), la constellation du bélier ouvrait l'équinoxe du printemps, et il y avait, depuis cet équinoxe jusqu'au solstice d'été, 94 jours et demi. L'été, ou l'intervalle entre ce solstice et l'équinoxe automnal, était de 92 jours et demi; donc le printemps était plus long que l'été de deux jours, et pareillement l'hiver plus long que l'automne. Mais depuis Hipparque les points équinoxiaux ont rétrogradé d'un degré, et maintenant le printemps et l'été ensemble sont plus longs que l'automne et l'hiver. Voici les durées solaires actuelles de chaque saison :

Le printemps dure	92 jours	21 heur.	74'
L'été	93	13	58'
L'automne	89	16	47'
L'hiver	89	2	02'

Lorsque le soleil deviendra plus voisin de la terre à l'équinoxe du printemps, ce qui arrivera vers l'année 6485 de l'ère vulgaire, les saisons seront à peu près égales. Ensuite la précession des équinoxes continuant toujours, le printemps et l'été deviendront plus courts que l'automne et l'hiver. Alors aussi l'hémisphère austral sera plus long-temps échauffé que le nôtre de sept jours.

2° Sous l'un et l'autre des tropiques, les habitants n'ont que deux saisons, l'été et l'hiver, mais qui ne sont point partagées chacune comme sous l'équateur. Ainsi, à 23° et demi de latitude boréale (comme à la Havane, à la Mecke, à Calcutta, à Bénarès, à Canton), l'on a le soleil au zénith, ou à pic sur la tête le 21 juin; c'est l'été ou la saison des pluies. De même au tropique du capricorne (comme à Rio-Janeiro, à l'ile de Bourbon ou Mascareigne, à la terre d'Endracht, dans l'Australie), le soleil passe au zénith le 21 décembre. L'hiver de l'un des tropiques devient l'été pour l'autre, et il en est ainsi réciproquement pour chacun des hémisphères boréal et austral. — Mais comme sous les tropiques, le soleil ne descend jamais au-dessous de 23° et demi au-delà de l'équateur, les jours ne raccourcissent jamais beaucoup et les rayons solaires ont peu d'obliquité, c'est pourquoi l'hiver y est encore bien chaud et surtout bien sec. Il y a une faible différence de chaleur entre l'été et l'hiver dans ces régions intertropicales. Les vents de toute cette zone torride sont réguliers. Tels sont les vents alisés qui soufflent presque constamment de l'est à l'ouest, sauf certaines circonstances de localité et d'exposition. Les emps pluvieux de chaque tropique n'arrivent qu'une fois par an, lorsque le soleil s'élève à son apogée et que la chaleur devient plus intense par la moindre obliquité de ses rayons. — 3° A mesure qu'on remonte vers les régions intermédiaires de la zone torride et des zones glaciales, on se trouve en des climats dans lesquels l'été et l'hiver ou les extrêmes sont séparés par des saisons tempérées. Alors le froid et le chaud s'y balancent ou se combattent plus ou moins, selon que le soleil se rapproche ou s'éloigne de chacun des pôles. — Comme le 45° degré de latitude, soit boréale, soit australe, est le milieu entre le pôle et l'équateur, la température moyenne s'y établit avec le

plus de régularité dans ses saisons. Tel est le milieu de la France sur les heureux rivages de la Loire et de la Durance, ou ceux du Danube ou Allemagne. Si les saisons sont moins régulières sous les mêmes parallèles en d'autres contrées, soit d'Asie, soit d'Amérique, il faut en accuser les accidents des territoires, tantôt entrecoupés de montagnes ou de plateaux, tantôt hérissés de forêts ou sillonnés d'immenses marécages, de fleuves, ou présentant des plaines arides de sables déserts et de rocailles incultes. — En effet, bien que les saisons purement astronomiques établissent l'été ou l'hiver, ou que la diverse inclinaison des rayons solaires, la longueur des jours et des nuits soient la principale cause des variétés de la chaleur et du froid sur le globe, dans le cours de l'année, on comprend combien les expositions du côté du nord (comme celles de la Sibérie penchant vers la mer Glaciale par l'applatissement du pôle, ou de la Savoie au revers boréal des Alpes) refroidissent ces contrées, tandis que l'exposition méridionale de régions parallèles, soit dans l'Inde, soit dans l'Italie, réchauffe celles-ci.

4° Plus on s'avance vers les zones glaciales des pôles, plus la saison d'hiver y domine longuement et absorbe les autres, excepté trois mois d'été à peu près qui suffisent à peine pour dégourdir la nature attristée sous ces redoutables climats. Mais par une sorte de compensation, les jours s'y prolongent à cette époque, et la durée de la lumière solaire accroît la chaleur, hâte sans relâche la végétation, tandis qu'en hiver, en revanche, l'absence presque totale du jour aggrave encore les rigueurs de la froidure. — Ainsi, les saisons peuvent être considérées comme des climats passagers et mobiles chaque année, comme on peut appeler les climats, des saisons permanentes ou stationnaires pour certaines contrées. —Malgré cette *démarche gauche* dont se raille la philosophie moqueuse de Voltaire, ou plutôt à cause même de cette obliquité, la presque totalité du globe est devenue habitable et favorisée tour à tour de l'influence des rayons solaires, tandis qu'une sphère droite serait brûlée à son équateur et toujours gelée aux pôles. De même, relativement au globe considéré en masse, l'année représente dans ses quatre saisons les quatre époques du jour (*nychthémère*). Nous voyons au pôle les animaux s'engourdir pendant l'hiver, les hommes même s'enfouir sous terre comme les marmottes et les hamsters avec leurs provisions. Le froid et l'obscurité règnent; aussi l'hiver est-il évidemment *la nuit de l'année*. Le printemps, ce réveil de la nature, présente tous les caractères du *matin*, époque de fraîcheur, de jeunesse, de croissance florissante et de joie, ou d'épanouissement et d'espérance pour toutes les créatures animées. Les rapports de l'été avec le *midi* ou la chaleur du jour sont trop manifestes pour qu'on ne les ait pas signalés depuis long-temps. Le soleil s'élevant au zénith sur l'horizon, mûrit les moissons et les fruits, colore et fortifie de sa lumière et de ses feux tous les êtres, fait éclater l'amour, la colère, toutes les ardentes passions de la vie. L'automne ressemble *au soir;* c'est l'époque dans laquelle se fanent tous les végétaux épuisés de vieillesse; le feuillage se ferme ou tombe dans plusieurs plantes; les animaux muent ou succombent d'épuisement; l'approche du froid et de l'obscurité attriste et abat toutes les créatures comme après un long jour de fatigue. — Ainsi se clôt le cercle de cette grande journée annuelle, qui serait en effet manifeste sous chaque pôle lui-même puisqu'on n'y aurait qu'un jour et qu'une nuit, chacune de six mois, pendant une révolution entière de la terre dans son orbite autour du soleil.

Saison se dit aussi de l'époque de telle récolte, foins, moissons, vendanges, fruits, ou du temps des chasses, du rut des animaux, de la couvaison, de la mue, des pêches, etc. Il y a des saisons pour la politique, pour les plaisirs, les débuts d'actrices, les bals, les vacances, la campagne, les voyages, etc. — On doit faire chaque chose *en sa saison*, ne pas tenir

des discours *hors de saison*, tenter ses entreprises en leur *saison propice*. Rousseau dit : « Qu'est-ce qu'esprit? raison *assaisonnée*. » Alceste trompé réplique à Philinte que ses conseils *ne sont plus de saison*, mais la sagesse peut l'être toujours, la vérité plus rarement, la joie même ne l'est point partout. J.-J. Virey.

SALADE (économie domestique et hygiène). Ce mot, dérivé du latin *sal* (*sel* en français), a diverses acceptions. Il sert principalement à désigner des préparations culinaires dont le sel marin est l'assaisonnement obligé; toute substance, soit végétale, soit animale, dont on use avec la seule addition de ce minéral, mérite à la rigueur cette dénomination; ainsi, on pourrait appeler de ce nom la manière de manger les raves, radis, céleri, romaines, même un déjeûner assez commun dans quelques parties de l'Allemagne, lequel est excessivement simple, puisqu'il n'exige qu'un morceau de pain sec et une salière, si le mot significatif de *croque au sel* ne les spécifiait pas aujourd'hui. Le nom de *salade* est maintenant restreint en cuisine à des préparations qui requièrent en outre du sel, de l'huile, du beurre ou de la crème, et communément du vinaigre. Diverses substances alibiles sont consommées sous cette forme, et on compte parmi elles plusieurs produits du règne animal. Les végétaux sont surtout la base de ces préparations, et ceux qui servent à cet usage sont même désignés en masse par la dénomination de *salades*, sans que l'assaisonnement ait justifié cette qualification. Il serait oiseux d'énumérer ici ceux dont on fait sous cette forme un usage si commun et si fréquent. La liste de ces plantes est aussi nombreuse que variée, et elle suffit aux besoins durant tout le cours de l'année; l'émulation qui règne parmi les jardiniers laisse peu à désirer sous le rapport de cette culture : ils outrepassent même trop souvent les bornes de leur art. Ils oublient que le mieux est l'ennemi du bien, et c'est surtout à Paris qu'on peut leur adresser ce reproche; abusant des engrais ainsi que des arrosements, ils obtiennent des produits énormes et précoces, mais insipides. D'autres herbes servent aussi dans la composition des salades comme adjuvants, tant pour varier que pour accroître la saveur des laitues, romaines, chicorées, etc. On en distingue l'ensemble par l'épithète de *fournitures*; on y ajoute aussi quelques fleurs comme ornement; celles de capucines, qui plaisent à la vue comme au goût, sont les plus usitées; les fleurs de bourrache, celles de mauve, fournissent une décoration agréable aux yeux. — Le mode d'assaisonner les salades est trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en faire ici mention. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'il convient d'employer le vinaigre pour commencer le mélange de préférence à l'huile, parce que ce dernier dissout le sel moins promptement. Quelques experts en cette partie recommandent la formule suivante comme transcendante : « mettez sel, poivre, vinaigre, retournez; laissez reposer; videz le fond du saladier, mettez l'huile, et retournez une seconde fois. » Nous ajouterons que pour obtenir le mélange de l'huile et du vinaigre, on peut avoir recours à un jaune d'œuf; cet assaisonnement, qui se fait ordinairement sur la table lors de l'apparition du rôti, est une fonction importante : il constitue même en Angleterre un art exercé par des hommes expérimentés qui se transportent dans les maisons, munis d'un appareil spécial. On assure que ce métier fut une ressource précieuse pour un grand nombre de nos compatriotes que la terreur avait mis en fuite au temps de la république française. — En examinant les salades sous le rapport de l'hygiène, il semble d'abord qu'elles doivent avoir une influence défavorable sur la santé; des herbes crues, des épices irritantes, du vinaigre, doivent, pense-t-on, être peu digestibles et même irriter l'estomac; l'expérience cependant ne justifie point ce jugement. Il est peu de mets dont l'usage soit aussi répandu que celui-ci dans toutes les classes de la société; on l'a presque toujours sous la main, et il plaît gé-

néralement au goût; néanmoins, rarement il cause des accidents; il serait donc injuste d'exciter à son égard la défiance. Les personnes dont l'estomac est irritable et morbide doivent s'en priver; d'ailleurs, l'expérience que chacun acquiert sous ce rapport à ses dépens est le meilleur guide qu'on puisse suivre à table; l'action des modificateurs de l'organisme étant aussi variée que le sont les individualités, il est impossible de l'apprécier autrement que par l'épreuve; quelques personnes qui ne peuvent digérer le cresson, la chicorée à l'état de crudité, mangent impunément ces plantes quand elles sont assaisonnées dans la poële à la manière dite au beurre noir. Quel que soit le mode adopté pour préparer les salades, il est toujours nécessaire d'user très sobrement du vinaigre; un mérite dans l'apprêt est de faire disparaître l'acidité de ce liquide au point que sa saveur se confonde avec celle des herbes, de l'huile et des autres ingrédiens. C'est pour cet effet que le jaune d'œuf est un intermédiaire très utile. On devrait aussi faire un usage exclusif du vinaigre de vin, trop fréquemment remplacé aujourd'hui par l'acide qu'on obtient au moyen de la combustion du bois; c'est une distinction à laquelle on ne s'attache pas assez, et sur laquelle nous devons appeler l'attention publique. On devrait servir les fournitures à part; puisées parmi des plantes excitantes, elles se digèrent plus difficilement que les salades; avec cette attention, on rendrait ces dernières plus accessibles à plusieurs personnes. — Dans le langage vulgaire, on fait usage du mot *salade* dans mille acceptions bizarres : ainsi, on appelle la valériane et la mâche, *salade de chanoine;* le pissenlit, *salade de taupe;* la renoncule d'eau, *salade de grenouille*. Un plat de cerises dites à l'eau-de-vie, des oranges coupées par tranches et infusées dans cette liqueur avec addition de sucre sont également appelées *salades*, sans égard pour l'étymologie qui réclame la présence du sel de cuisine. Au nom de la raison, ne vaudrait-il pas mieux nommer ces dernières préparations des *sucrades ?* Nous livrons cette importante question aux méditations des lexicographes futurs.

CHARBONNIER.

Salade, casque léger, sculpté, assez semblable au *pot-en-tête*, coiffure du fameux chevalier de la Manche. Du temps de Montluc, on disait : faire marcher 600 *salades* contre l'ennemi (*v.* Casque).

SALADIN, le héros musulman de la troisième croisade, comme Richard Cœur-de-Lion en est le héros chrétien, était fils d'Ayoub et neveu du fameux Chirkou, le plus habile général des armées de Noureddin. Son oncle et son père avaient quitté les montagnes sauvages du Kurdistan pour servir les puissances musulmanes de la Mésopotamie, et s'étaient attachés à la fortune des Atabecks peu de temps avant la seconde croisade. Saladin, dans sa jeunesse, aima la dissipation et les plaisirs, et resta long-temps étranger aux soins de la politique et de la guerre; mais lorsque la mort de Chirkou eut laissé vide le commandement des armées, le jeune Saladin, choisi par le calife, le remplaça, n'ayant encore que trente ans et déjà arrivé aux dignités suprêmes; il fut tout-à-coup un homme nouveau qui paraissait né pour l'empire. Sa gravité inspira le respect aux émirs qui ne comprenaient pas encore cette transition de l'apathie à l'activité. Ses libéralités et l'austérité de sa dévotion le rendirent cher à l'armée et aux vrais croyants, et bientôt le calife Adhed se vit contraint de lui conférer la dignité de visir avec le titre de *prince victorieux*. Quelques années après, Saladin rétablit en Égypte, par l'ordre de Noureddin, l'autorité des califes de Bagdad; mais, lorsque Noureddin mourut emportant dans la tombe la réputation d'un grand capitaine et d'un grand saint, le conquérant de l'Égypte s'en arrogea la souveraineté, y joignit bientôt les autres états du fier sultan, et fonda la courte dynastie des Ayoubites. Héritier de sa puissance, il marcha sur ses traces. Son étoile avait pâli à la journée d'Ascalon; mais il fut vainqueur à la sanglante

bataille de Tibériade, où se décida la grande querelle *des fils du Paradis* et *des enfants du feu*, et à la suite de laquelle Jérusalem, sans roi, sans défenseurs (ils étaient tous morts ou captifs), ouvrit ses portes à l'heureux conquérant. Ces effrayants succès portèrent l'alarme dans l'Europe; les conciles décrétèrent l'établissement de *la dîme saladine.* Frédéric-Barberousse, Richard Cœur-de-Lion, Philippe-Auguste, prirent la croix : on connaît la malheureuse fin du premier. Les armées de France et d'Angleterre, d'abord victorieuses, s'emparèrent de Saint-Jean-d'Acre. Mais la désunion s'étant mise entre les deux rois, tout espoir ne tarda pas à s'évanouir. Richard signala dans d'inutiles combats sa bravoure chevaleresque, et ne put conquérir Jérusalem. Bientôt la retraite des ducs de Bourgogne et d'Autriche l'ayant obligé de traiter avec le sultan, il abandonna en pleurant la Terre-Sainte aux armes musulmanes. Saladin ne survécut pas long-temps à la troisième croisade : admiré des chrétiens, pleuré des infidèles, il laissa à Malek-Adhel, son frère, le vaste héritage de sa puissance et de sa gloire. TH. BURETTE.

SALAIRE (économie politique). Prix du travail journalier de l'ouvrier, moyen de vivre pour celui qui, n'ayant ni propriété foncière ni capital, ou n'en possédant que d'insuffisants, a recours au travail pour y suppléer. L'économie industrielle, qui subordonne tout aux calculs des produits, et s'inquiète peu des agents du travail, n'envisage dans le salaire que le prix de la main d'œuvre. La réduction de ce prix, au taux le plus bas, promettant à l'entrepreneur un débit et des bénéfices abondants, c'est cette réduction qu'il a constamment en vue. L'économie politique, dont l'objet est la prospérité sociale, et, par conséquent, la meilleure répartition possible entre tous les avantages sociaux, s'occupe, sous un tout autre point de vue, de l'immense question des salaires. Voyez Sully à la tête des affaires; songe-t-il à l'accroissement des fortunes pour quelques-uns? non. Le ministre, sage économiste, véritable homme d'État, parce qu'il est, avant tout, homme de bien, s'inquiète si la multitude des travailleurs pourra vivre un peu à l'aise, si *labourage et pâturage seront les deux mamelles de la patrie?* C'est beaucoup moins de la multiplicité toujours croissante des produits qu'il a souci que de la facilité de vivre pour tous ceux qui concourent à les faire naître. L'économiste politique n'immole point une classe à l'autre : sa tâche, bien moins aisée, est de concilier tous les besoins, tous les intérêts, tous les droits. — On a dit que le *salaire* n'était que l'esclavage prolongé; vérité terrible, et qu'il faut reconnaître, sinon pour la totalité, au moins pour une multitude toujours trop nombreuse de salariés, toutes les fois que l'équité, la pleine liberté du contrat, n'ont pas présidé à la distribution des salaires. Si la faim d'un côté, l'avarice de l'autre, ont formulé l'accord, le salarié n'est guère, en effet, que l'esclave du besoin, moins le pouvoir retiré au maître de le contraindre au travail par des sévices, et de punir sa résistance même par la mort : ce servage est donc mitigé en ce point. Toutefois, l'esclave est nourri par son maître, le salarié ne l'est point par celui qui le paie, s'il vient à manquer d'ouvrage, ou si son salaire ne peut suffire à ses besoins et à ceux de sa famille. — Assurer, par une bonne législation, la suffisance constante des salaires, faire en sorte que, dans les circonstances difficiles, les mœurs suppléent à ce que n'auraient pu faire les lois, voilà le plus grand problème à résoudre pour l'économie sociale! voilà l'œuvre des bonnes institutions, des bons gouvernements. Le problème peut être résolu en respectant tous les droits sociaux, mais l'indication des moyens serait la matière d'un livre, et nous ne faisons qu'un article. AUBERT DE VITRY.

SALAMANDRE, genre de reptiles de l'ordre des batraciens, dont les caractères consistent à avoir trois ou quatre doigts aux pieds de devant, quatre ou cinq à ceux de derrière;

une langue large, non fourchue, et fixée dans toute sa longueur, et une queue. Telle est la définition qu'en ont faite de savants naturalistes d'après les plus récentes observations. Elle a conservé son nom grec *salamandra*, dont l'étymologie, non encore expliquée, semblerait aussi merveilleuse que le fut long-temps la description que les modernes mêmes firent de ce reptile, et la propriété qu'ils lui donnaient de vivre au milieu des flammes. Les Grecs, qui avaient observé sans doute que la salamandre mourait quand on la saupoudrait de sel, n'auraient-ils point composé son nom de *als*, *sal* en latin, et de *mandra* (trou, caverne)? comme qui dirait, par ellipse, animal qui redoute le sel et qui se cache dans les trous. Laissons à Pline, à Dioscoride et à nos romanciers toutes les fables qu'ils débitent si consciencieusement sur ce reptile. A entendre les premiers, le feu serait son véritable élément, et à en croire les derniers les séraphins (en hébreu les *brûlants*) ne chériraient pas moins les flammes. Sa morsure et son venin, assurent-ils, sont plus redoutables que ceux de la vipère : elle empoisonne les sources; ses cendres sont un aconit aussi froid qu'actif, et servent aux maléfices; son aspect glace d'effroi comme celui du scorpion ou du basilic. L'expérience a prouvé qu'il n'était rien de tout cela; la salamandre est inoffensive, timide même, incapable de mordre, car elle n'en n'en a ni les moyens ni la force. Toutefois, un phénomène non moins étonnant que ceux rapportés par les anciens distingue ce reptile; c'est qu'ainsi que l'escargot il a la faculté de régénérer ses membres si on les lui coupe; arrachez même les yeux à ce reptile, ils se reproduiront en deux, trois ou six mois. Sa forme extérieure est fort rapprochée de celle du lézard; aussi Linnée a-t-il rangé la salamandre dans cette espèce. Brongniard l'a mise dans l'ordre des batraciens (grenouilles) à cause des nombreuses propriétés que cet animal a de communes avec eux; et il l'a placée à la fin des reptiles, comme faisant le passage entre ces derniers et les poissons. En effet, les toutes jeunes salamandres ont comme ceux-ci des ouïes de chaque côté du col : elles les perdent quand elles deviennent grandes; dans ce dernier état, elles sont forcées de temps à autre de venir respirer à la surface de l'eau, où elles nagent avec une grande facilité par le moyen de leurs pattes en palmes et de leur queue. Quelques-uns même assurent que certaines espèces fraient, au temps de leur reproduction, à la manière des poissons. Cette espèce aquatique est ovipare, ainsi que la terrestre; son accouplement et sa reproduction ont une parfaite analogie avec l'accouplement et la reproduction des *grenouilles*(v.). Comme elles, on les voit subir aussi plusieurs métamorphoses; comme elles, leur existence s'étend à un assez grand nombre d'années; elles ont de plus la vie très dure, il faut, pour ainsi dire, les écraser entièrement pour la leur ôter, mais une épingle introduite dans leurs naseaux les fait mourir, de même que du sel et du tabac, si on les en saupoudre. Comme les batraciens, elles ont aussi la peau nue, glutineuse, tuberculeuse. Elles ont de la préférence pour les étangs, les marais bourbeux, les mares infectes, bien qu'il en existe des espèces qui se plaisent dans les sources et les eaux claires et limpides. Quand le soleil est couché, dans les temps brumeux, elles se hasardent quelquefois à quitter leurs retraites qu'elles chérissent, souvent elles s'égarent, et sont forcées de se réfugier sous des pierres ou des mousses humides. Elles s'y nourrissent d'insectes, de vers, de larves; elles circulent au pied des murailles, mais non avec la vivacité du gai lézard, car elles sont lentes et tristes. Si quelque chose les froisse assez fortement, si on les touche, elles font entendre quelquefois un petit cri aigu, mais si rarement qu'on les a cru long-temps muettes. Dans certain pays, on nomme cet animal le *sourd*. Les enfants, les hommes, en ont peur; ils ne peuvent point encore s'accoutumer à leurs tristes couleurs, à leur peau tuberculeuse et gluante; la mauvaise réputation de ce reptile le suit partout, sous les

eaux, dans la terre et dans la bourbe, où il s'enfonce l'hiver. Il a beau changer de peau trois fois par mois durant l'été, il n'en porte pas moins presque une robe de deuil, si bien qu'il y en a une espèce qui est nommée *mortuaire* (cette espèce est terrestre), car elle est toujours ou rayée ou ponctuée de noir. Les organes de la génération chez le mâle et la femelle sont apparents, mais se ressemblent : ce n'est pas par introduction qu'ils s'approchent durant leurs amours. Le mâle se distingue par la crête plus développée et dentelée de sa queue, et par un corps plus élancé; la femelle accomplit, quelques jours après l'équinoxe du printemps, plusieurs pontes de très petits œufs, qui s'enfoncent dans l'eau, éclosent peu d'heures après et produisent de petits têtards nageant avec une vivacité extrême. — La salamandre terrestre diffère beaucoup de l'aquatique, qui est la plus multipliée, mais à peine exotique. Elle a quatre doigts aux pieds de devant et cinq à ceux de derrière. Outre quelques modifications dans son organisation, les couleurs de sa robe sont ou toutes jaunes ou toutes noires. Ainsi que l'aquatique, elle fait transsuder de sa peau, si on la touche, une humeur laiteuse, piquante au goût; elle l'éjacule même, dit-on, à quelques pouces de distance. Si on la jette dans les flammes, elle lubrifie son corps de ce lait préservatif, et résiste par ce moyen quelque temps à leur activité en les éteignant. C'est ce qui a fait croire aux anciens et aux modernes qu'elle vivait dans le feu; elle existe aussi dans l'eau cristallisée, car on en a trouvé de vivantes au milieu d'un glaçon. Cette humeur est si acrimonieuse qu'elle est un poison très actif pour les petits animaux seulement; c'est ce qui nous avait fait redouter d'abord l'aspect et l'approche de cet inoffensif reptile. Du reste, dans ce siècle industriel, je ne sais comment l'art cosmétique n'a point mis à profit le *lait de salamandre*, car Gesner assure que c'est un excellent dépilatoire. Toutefois, cette propriété a été révoquée en doute. Cette salamandre ne fuit ni devant les animaux ni même devant les hommes qui l'ont en horreur; l'odeur nauséabonde qu'elle répand, l'habitude qu'elle a de se rouler en spirale, sont sans doute la cause d'un tel effroi. Peut-être aussi cet animal étant sourd, comme il le paraît, n'est-il jamais averti d'aucune approche étrangère. L'observation a prouvé que de même que les vipères et les lézards la salamandre terrestre met bas de temps à autre des petits éclos dans son ventre. Elle fait sa demeure des trous les plus sombres; elle aime les ténèbres, attend la nuit pour sortir; elle quitte aussi sa retraite, mais à peu de distance, pendant les brouillards épais et les pluies continues; sa nourriture est à peu près la même que celle de la salamandre aquatique. L'une et l'autre peuvent vivre plus de six mois sans manger. — La plus grande de toutes les salamandres connues se trouve dans les montagnes de l'intérieur de l'Amérique septentrionale; elle a jusqu'à dix-huit pouces de long. Des vergetures rougeâtres sous le ventre, des lignes bleues sur les flancs, et quelques traits azurés sur les cuisses, constituent la couleur de sa robe. C'est en Europe que la salamandre est la plus commune, surtout dans les contrées méridionales; il s'en trouve, ainsi que nous venons de le voir, quelques espèces dans l'Amérique septentrionale, mais en petit nombre. Près du lac de Constance, on a trouvé dans les schistes le squelette fossile d'une espèce de salamandre de trois pieds de long : cette espèce a disparu de temps immémorial. — Dans l'alchimie et l'ancienne chimie, la *salamandre qui est conçue et qui vit dans le feu* désignait la pierre parfaite au rouge ou plutôt le soufre incombustible. — Les *cabalistes* (*v.*) nommaient *salamandres* certains Esprits auxquels obéissait l'animal merveilleux dont ils portaient le nom. *Salamandre* est aussi l'appellation d'une herbe incombustible, espèce d'amiante qui croît dans les mines de la Tatarie. — François Ier, célèbre par sa passion pour les femmes, et ses amours souvent d'un si mauvais choix, avait pris pour devise une salamandre *dans le feu*, avec ces mots : *J'y*

vis et je l'éteins. Cette devise convient mieux à une de nos assurances contre l'incendie, qui s'en est emparée. L'architecte de Chambord, pour flatter ce prince galant, avait enlacé des salamandres dans presque tous les chapiteaux et frises de ce château célèbre. Un savant jurisconsulte de cette époque cite deux vers latins qu'on voyait de son temps à Fontainebleau, et écrits en lettres d'or, qui portent que l'Oors, l'Aigle et le Serpent ont cédé à la Salamandre, c'est-à-dire la Suisse, l'Empire et le Milauais à François Ier. Voici ces deux vers :

Ursus atrox aquilæque leves, et tortilis anguis
Cesserunt flammæ jàm, salamandra, tuæ.

DENNE-BARON.

SALAMINE, aujourd'hui *Koluri*, île grecque, située vis-à-vis Éleusis. Son étendue est de quatre milles carrés et sa population de 5,000 habitants. Elle est fameuse par la glorieuse victoire de l'escadre combinée des Grecs sur la flotte beaucoup plus nombreuse des Perses, 480 ans avant J.-C. (*v.* THÉMISTOCLE). Elle est séparée de l'Attique par un détroit d'un quart de lieue de large. Elle portait dans les temps les plus reculés, suivant certaines traditions, le nom de *Kychrea* ou de *Kenchrea*. Parmi les princes qui l'ont gouvernée, le plus célèbre est Ajax, un des héros d'Homère. Quelques siècles après la guerre de Troie, les habitants de Mégare s'emparèrent de cette île, mais ils en furent bientôt chassés par les Athéniens, et elle devint province romaine sous le règne de Vespasien. Les habitants de Salamine étaient regardés dans l'antiquité comme d'excellents marins. Ils érigèrent, sur la côte orientale de leur île, un monument pour perpétuer le souvenir de la victoire que les Grecs avaient remportée sur les Barbares. De notre temps, la population d'Athènes, pendant la guerre de l'indépendance, trouva plus d'une fois dans cette île un abri contre l'invasion ottomane. C L.

SALANTS (Marais [*v.* SEL]).

SALEP. Ce nom d'origine persane a été donné aux bulbes desséchées des *orchis* qui croissent en abondance dans la Perse et dans toute l'Asie-Mineure. Ce n'est pas seulement avec les bulbes de l'*orchis mascula* que l'on prépare le salep, mais avec celles de toutes les variétés qui se rencontrent dans cette partie du globe. Les anciens connaissaient très bien ces bulbes, et Pline et Théophraste en font mention dans leurs écrits. Les Grecs et les Latins les connaissaient surtout par leurs propriétés aphrodisiaques ; et l'une de ces variétés, celle du *cynosorchis*, était en grande réputation parce qu'on lui attribuait la vertu de faire engendrer des mâles ou des femelles, suivant la partie de la racine que l'on mangeait. De plus les femmes de la Thessalie donnaient la première, pour exciter à l'amour, après l'avoir fait cuire dans du lait de chèvre, et la seconde au contraire pour appaiser les passions trop ardentes. Il est probable que le fameux *Dudaim* des Israélites, n'était autre que la bulbe d'un orchis ; et aujourd'hui encore les bulbes de cette plante sont employées comme aphrodisiaques en Orient. On leur a attribué long-temps la propriété de rendre fécondes les épouses stériles, lorsqu'elles les mangeaint en accompagnant leurs repas de cérémonies mystérieuses. Toutes ces vertus sont tombées devant l'analyse chimique et les expériences des physiologistes ; la seule que l'on reconnaisse au salep, c'est de fournir un aliment sain et très propre à rendre des forces aux convalescents, mais non point à provoquer les désirs chez les veillards libidineux, ou chez les jeunes gens épuisés de débauche. Quoique l'Europe renferme une prodigieuse quantité d'orchis, on n'a jamais cherché à en tirer parti, ou du moins les essais tentés jusqu'ici n'ont pas été couronnés de succès. Cela tient peut-être à ce que les bulbes des *orchis* indigènes sont loin d'égaler en grosseur celles de l'Orient, et que le salep qui en provient est d'un trop petit volume comparé au salep de la Perse, ce qui pourrait en empêcher la vente dans le commerce ; il serait pourtant à désirer que nous pussions nous affran-

chir du tribut que nous payons à l'étranger pour une substance que nous trouvons si abondamment dans notre pays. Pour préparer le salep, les orientaux récoltent les bulbes des *orchis*, principalement de l'*orchis mascula*, lorsque la plante commence à fleurir, ils en ôtent l'écorce, et les jettent dans l'eau froide, où ils les laissent quelques heures, ils les font ensuite cuire dans l'eau bouillante, et les enfilent avec du crin, ou mieux du coton, le crin présentant de graves inconvénients; ils les font ensuite sécher au contact de l'air. Ces bulbes deviennent demi transparentes, très dures et ressemblent assez à de la gomme adragant; on peut les conserver indéfiniment sans altération, pourvu que l'on évite l'humidité. Quelquefois, au lieu de enfiler, on les sèche sur des tamis et des toiles. Quand on veut en faire des gelées on les réduit en poudre en les humectant préalablement d'un peu d'eau, sans cela leur extrême dureté n'en permettrait pas la pulvérisation; on en fait dissoudre une petite quantité dans l'eau bouillante, qui, aromatisée et sucrée, ne tarde pas, par le refroidissement, à se prendre en une gelée demi transparente. J'ai dit que le procédé de dessication à l'aide du crin offrait de graves inconvénients; c'est que lorsqu'on vient à pulvériser le salep, le crin, que l'on n'a pu enlever après la dessiccation, se brise, passe au tamis avec la poudre, et vient ensuite causer dans la gorge des picotements insupportables, ce qui n'a pas lieu lorsque la dessiccation est faite avec du coton. La poudre de salep que l'on trouve dans le commerce est le plus souvent mélangée avec de la fécule; cette fraude est bien innocente, car il y a la plus grande anologie entre les propriétés des fécules et celles du salep. C. Favrot.

SALERNE, ville et école de médecine. Cette ville, assez considérable encore, possédant aujourd'hui un château qui fut très fort, et un port qui est moins fréquenté qu'il ne le fut autrefois avant que le port de Naples eût attiré à lui la plus grande partie du commerce de la contrée, est située sur la Méditerranée comme cette dernière ville, dont elle n'est éloignée que de quatre postes et demie (18 lieues). — C'est dans la plaine voisine de Salerne que fut gagnée en 1016 par quelques chevaliers normands contre une armée de Sarrasins une bataille qui sauva la ville italienne du joug de l'islamisme. Quarante chevaliers appartenant à cette nation intrépide, qui 104 auparavant avait conquis sur les Français une notable portion de leur empire, et qui 50 ans ans après devait soumettre la Grande-Bretagne, quarante héros, revenant de Jérusalem, bien accueillis par Gaimar, prince de Salerne, ne craigoirent pas d'attaquer l'armée sarrasine qui assiégeait cette ville, près de se racheter à prix d'or. La fierté normande ne put souffrir un tel affront. Les chevaliers ranimèrent le courage des populations effrayées, et les Sarrasins furent vaincus. On sait que cet événement fut l'origine de la fondation, après conquête, du royaume des Deux-Siciles par les Normands, grâce aux brillants exploits des Guiscard et des Tancrède. Ainsi, en un siècle et demi (155 ans), ce peuple fier, courageux et doué d'une haute intelligence, avait conquis la Normandie, la partie méridionale de l'Italie, et le royaume d'Angleterre. — Parlons maintenant d'un établissement et d'un livre nés dans le royaume de Naples, et sur lesquels les Normands exercèrent une féconde influence.—Il n'est peut-être pas aussi vrai qu'on l'a dit que ce soit le *Coran* qui ait abruti ses sectateurs. Certes, il suffit de lire ce livre, qui gouverne tant de millions d'hommes, pour se convaincre qu'il ne contient rien d'abrutissant. En effet, les premiers disciples de Mohammed, les Arabes des califes, cultivèrent avec un brillant succès les sciences, les arts et les belles-lettres. C'est aux Sarrasins que nous empruntâmes notre architecture normano-britannique. Le Généralif et l'Alhambra, édifices d'un goût admirable, sont assurément ce que l'Espagne offre de mieux en monuments. Leurs habiles médecins précédè-

rent les nôtres ; tandis qu'Alfred-le-Grand et Charlemagne hasardaient d'infructueuses tentatives pour rallumer le flambeau des sciences, les Arabes le faisaient briller de tout son éclat ; et ce nouveau soleil, comme celui du monde planétaire, portait ses feux d'Orient en Occident.—Vers la fin du XIe siècle, un disciple des Arabes, de ceux probablement qui s'étaient établis en Sicile, introduisit chez les Italiens une connaissance plus parfaite des sciences médicales. Heureusement, les Normands ne repoussèrent pas de Salerne les médecins des Sarrasins, comme ils avaient repoussé leurs guerriers. Notre Robert Guiscard, devenu prince de la Pouille, fit son secrétaire de Constantin - l'Africain, le plus savant homme de son temps, et par conséquent le plus persécuté. Constantin quitta bientôt la cour de Guiscard pour le monastère du Mont-Cassin, et s'y consacra surtout à la restauration de la médecine, qui, comme tant d'autres sciences, s'était abîmée dans les ténèbres du moyen âge, qui n'était pas près de finir. — Salerne, occupée par les Normands, n'est pas loin du Mont-Cassin. Ce fut à Salerne que Guiscard transféra l'école de médecine que Constantin venait de créer, et qui, en peu d'années, devint la plus célèbre école du monde. Née sous l'influence de cette activité normande qui était avide de toutes les gloires, l'école de Salerne brilla durant plusieurs siècles, et devint la mère des autres établissements du même genre qui se formèrent dans les divers états de l'Europe. —Ce fut là que, vers 1100, Jean de Milan composa pour Robert II, duc de Normandie, qui revenait de la croisade et s'était arrêté à Averse-la-Normande, le poème hygiénique que nous connaissons sous le titre d'*École de Salerne*. Cet ouvrage latin, qui contenait d'abord 1,239 vers, était malheureusement mutilé depuis long-temps et réduit aux 373 qui nous restent, lorsqu'Arnaud de Villeneuve le publia. D'abord connu sous les divers titres de *Medicina Salertina*, de *Regimen sanitatis Salernitanæ* et de *Flos medicinæ*, ce poème a fini par prendre et conserver le nom d'*École de Salerne*, parce qu'il fut une production de cette ville, et probablement le résumé des doctrines de son école. Il en existe un grand nombre d'éditions et de traductions, avec des commentaires plus ou moins développés. La meilleure édition du texte original est celle que le docteur anglais Akerman publia à Londres en 1702. — Comme Guillaume Le Roux n'existait plus, le trône d'Angleterre revenait de droit à Robert son frère aîné. Aussi, salué roi par ses compatriotes de Salerne et d'Averse, reçut-il ce titre de la part de l'école de Salerne. En effet, le poème commence par ce vers :

Anglorum regi scribit schola tota Salerni.

Il semble qu'aujourd'hui il n'existe pas plus de doute sur le nom du poète-médecin que sur celui du prince auquel l'ouvrage fut présenté : c'est ce qui résulte des diverses dissertations publiées à ce sujet.—Quoi qu'il en soit, le poème médical qui fait l'objet de cet article se ressent de l'époque où il fut composé : les règles de la quantité y sont mal observées, la plupart des vers sont léonins ; ils sont irrégulièrement mêlés d'hexamètres et de pentamètres, le tout pour la plus grande commodité du poète, qui s'occupait beaucoup plus du fond que de la forme. Ce n'est pas à dire toutefois qu'il faille accorder toute confiance aux prescriptions du médecin ; mais alors il enseignait ce qui était regardé comme bon à suivre. Depuis cette époque, les sciences, et la médecine comme ses sœurs, ont fait de grands progrès.—Néanmoins, l'*École de Salerne* est un poème fort curieux, un ouvrage important, puisqu'il fait connaître l'état de la science médicale au commencement du XIIe siècle en Orient et en Occident. — Un praticien facétieux d'un art qui ne l'est guère, le docteur L. Martin, cédant au mauvais exemple de son temps, s'avisa de traduire l'*École de Salerne* en vers burlesques. C'était en 1647, à l'époque où l'on possédait apparemment un assez grand fond de gaîté, et surtout de mauvais goût, pour

trouver le *petit mot pour rire*, même dans les catastrophes de Pharsale, l'embrasement de Troie et le suicide de Didon. Il existe de la traduction rimée de Martin une édition faite à Rouen (1664, in-12), qui est terminée par le poème macaronique latin *de Bello huguenotico*, beaucoup plus gai assurément que les mauvais vers du docteur Martin. Longtemps après, le géographe Bruzen de La Martinière fit imprimer (en 1743) l'*Art de conserver la santé, composé par l'École de Salerne, avec la traduction en vers français*. C'est une paraphrase fort médiocre en vers de toutes mesures, selon que l'auteur avait assez d'haleine pour pousser un alexandrin jusqu'au bout, ou bien s'était essoufflé pour aligner un versiculet de quatre pieds. En 1782, le docteur Le Vacher de La Feutrie eut raison de croire qu'il n'était pas difficile de faire mieux que La Martinière : il fit mieux en effet. Son travail a pour titre : *l'École de Salerne, ou l'art de conserver la santé en vers latins et français, avec des remarques*. Quelques vers du poème de Jean de Milan offrent des expressions dont les analogues français seraient de mauvais ton ; mais, comme l'a dit Boileau,

Le latin dans les mots brave l'honnêteté ;

et d'ailleurs les poètes les plus élégants du siècle d'Auguste, Horace et Phèdre, employaient ces expressions, qui, dans la langue des Romains, n'ont rien de grossier ni même de choquant. Je remarquerai en outre que le poème Salertin fut composé pour un monarque magnifique, qui certainement le lut sans en être offensé. LOUIS DU BOIS.

SALIENS (Franks), peuple qui parut pour la première fois dans l'île des Bataves, et, après en avoir été chassés, au sud de la Meuse parmi les Charnaves. Tant que l'on trouve dans l'histoire le nom de Chérusques, il n'est pas question des Saliens, et aussitôt que ceux-ci montent sur la scène, les Chérusques disparaissent. On peut supposer qu'ils ne s'appelèrent *Saliens* que lorsqu'ils émigrèrent dans l'île des Bataves, dont ils étaient limitrophes, et qu'ils tirèrent cette dénomination de l'Isala (Yssel) ou de la Saale, rivière de leur ancienne patrie. Mais s'agit-il ici de la Saale franconienne ou de la Saale saxonne? peut-être de toutes deux, car il n'est pas invraisemblable que les mérovingiens établis en Franconie se soient réunis de nouveau à leurs anciens frères, puisque les rois des Franks-Saliens, et ensuite de tous les Franks en général, rapportaient leur origine à la race mérovingienne, comme les rois des Vandales rapportaient la leur à la race des Astinges. Peut-être la Saale franconienne dut-elle seulement son nom aux mérovingiens, qui le lui donnèrent en mémoire du fleuve de leur ancienne patrie, et à cause des salines qu'ils trouvèrent près de l'une et de l'autre rivière. C. L.

SALINES, SALINS (*v.* SEL).

SALIQUE (Loi [*lex salica*, ou plutôt *pactum legis salicæ*, appelée aussi *lex francorum seu francica*]). Voici les principales étymologies de ce nom. Les uns ont prétendu qu'elle avait été appelée ainsi parce qu'elle avait été faite en Lorraine sur la petite rivière de Seille (en latin *salia*), qui se jette dans la Moselle ; mais cette opinion ne peut s'accorder avec la préface de la loi salique, qui dit qu'elle avait été établie avant le passage du Rhin par les Franks. Ceux qui l'attribuent à Pharamond disent qu'elle fût nommée *salique* de Salogast, l'un des conseillers de ce prince ; mais, outre que l'existence de Pharamond peut être contestée, le mot de *Salogast*, selon DuTillet, est non pas un nom propre, mais la désignation des fonctions de *gouverneur des pays Saliens*. Suivant d'autres critiques, le mot *salica* vient de *sala* (maison), et il aurait servi à désigner cette loi à cause de la disposition fameuse qu'elle contient au sujet de la terre salique, c'est-à-dire de la terre qui entoure la maison. L'opinion la plus vraisemblable est qu'elle reçut le nom de *lex salica*, parce qu'elle était la loi des Franks-Saliens, c'est-à-dire de ceux qui habi-

taient les bords de la Saale, rivière de Germanie. On a plusieurs textes de cette loi, et ils ne sont pas d'accord entre eux; elle fut en effet modifiée à plusieurs reprises : la dernière révision est de Charlemagne. C'est bien moins un corps de lois civiles qu'une ordonnance criminelle. Elle descend dans les moindres détails sur le meurtre, le viol, le larcin, tandis qu'elle ne statue rien sur l'état des personnes (*v.* Composition). La disposition qu'elle contient au sujet de la terre salique, à laquelle les mâles pouvaient succéder seuls, a été appliquée pour la première fois d'une manière formelle à la succession à la couronne de France en 1316, après la mort de Louis-le-Hutin. Depuis, elle a été, sous ce rapport, regardée comme une des lois fondamentales de la monarchie (*v.* Héritage, Succession).

Salique (Terre). C'était, selon Du Cange, toute terre donnée à un Frank-Salien lors du partage des conquêtes, pour la posséder librement, sous la seule obligation du service militaire. Cette dernière en fit exclure les filles (*v.* le *Cours d'histoire moderne* de M. Guizot, où la loi salique est longuement examinée; voyez aussi l'*Histoire du peuple allemand*, par Luden. A. S—a.

SALIVE. La *salive* est un fluide incolore, inodore, à peu près insipide, et limpide, quoique légèrement visqueux : ce fluide est versé dans l'intérieur de la cavité buccale par les canaux excréteurs de trois paires distinctes de glandes qui sont disposées à la périphérie de cette cavité : ce sont les glandes parotides, sous-maxillaires et sublinguales. Suivant les analyses de M. Berzélius, faites nous ne savons sur qu'elle espèce animale, la *salive* serait composée d'eau en très forte proportion, de muriate de potasse et de soude, de lactate de soude, de soude à l'état libre, de mucus, et d'une matière animale particulière. La soude à l'état libre y existe en quantités assez considérables pour verdir le sirop de violette : l'incinération du mucus, qui y est en suspension, donne pour résidu une quantité notable de phosphate de chaux; et le tartre qui encroute les dents lorsque l'on néglige de les nettoyer, est formé par le dépôt des matières calcaires en solution dans la *salive.* — Les organes salivaires doivent être regardés comme des annexes de l'appareil digestif proprement dit; car la complète insalivation du bol alimentaire pendant la mastication parait aussi essentielle à une bonne et facile digestion que la division même de l'aliment par la mastication : et c'est là à peu près tout ce que nous savons à cet égard. Il parait certain que la *salive* joue un rôle important dans la grande œuvre de la chylification; mais la nature précise et les limites de ce rôle sont également inconnues. Nous ne connaissons pas davantage les modifications qu'apportent dans la sécrétion des glandes salivaires l'âge, le sexe et le tempérament des individus : c'est à peine si nous osons dire que l'activité de l'appareil salivaire est en général proportionnelle à l'énergie de l'appareil digestif. Nous ne possédons aussi que des renseignements fort équivoques sur les altérations chimiques et physiologiques qui surviennent dans la sécrétion des glandes salivaires à la suite de quelques affections morbides : nous savons seulement que la supersécrétion salivaire peut quelquefois devenir telle que le malade tombe dans un état d'épuisement, ou d'étisie, mortel; et nous savons aussi que dans quelques autres affections, encore fort mal appréciées, la sécrétion de la salive peut être complètement supprimée. — Il existe deux virus, dont l'introduction dans l'économie animale détermine des phénomènes extrêmement graves, et qui sont assez généralement regardés comme des espèces de *salive* : nous voulons parler du *virus rabique* et du *venin* de quelques ophidiens.—On a écrit sur l'hydrophobie, non des volumes, mais des bibliothèques; et cependant, car il faut le dire, nous ne savons encore rien, absolument rien, ni sur l'étiologie de cette terrible maladie, ni sur le traitement qu'il convient d'y opposer. Un seul fait

capital nous paraît à peu près établi par les expériences de MM. Breschet, Dupuytren et Magendie : c'est que l'inoculation de la bave d'un individu du genre chien, atteint d'hydrophobie, détermine chez l'animal inoculé tous les phénomènes de la rage. De ces expériences donc on est presque fondé à conclure que la bave d'un chien hydrophobe constitue, ou contient un véritable virus. Mais il ne faut pas oublier que la bave que l'on recueille sur la gueule d'un animal est un mélange qui provient de bien des sources distinctes : elle provient d'abord de différentes glandes salivaires dont les conduits excréteurs aboutissent à la cavité buccale ; elle provient encore des cryptes disséminés dans la membrane muqueuse que tapisse cette cavité ; elle provient enfin, peut-être, de divers produits fluides versés dans l'œsophage et dans l'estomac, et régurgités dans la bouche. A laquelle de ces sources différentes appartient le virus rabique? Nous ne le savons pas. Nous croyons savoir, toutefois, jusqu'à preuve contraire, que la bave des individus du genre *chien*, c'est-à-dire, du loup, du renard, du chien, etc., etc., est seule capable de transmettre la rage par inoculation, quoique tous les mammifères, et même quelques oiseaux, soient susceptibles de la contracter. — Le venin des serpents a aussi été regardé comme une espèce de *salive*. Le venin de la vipère qui a été étudié avec soin par Fontana, est insipide, inodore, d'une couleur légèrement jaunâtre, quelquefois plus, quelquefois moins visqueux que la *salive* proprement dite : il n'est ni acide, ni alcalin, ni âcre, ni brûlant ; il laisse par la dessication un résidu gommeux ; il n'est pas complètement soluble dans l'eau, mais il donne à celle-ci une couleur laiteuse : il ne se comporte avec les réactifs ni comme acide, ni comme alcali. La glande qui sécrète ce venin est placée à la partie inférieure et postérieure de l'œil ; son canal excréteur se rend dans une espèce de sac formé par la gencive au moyen d'un renflement de ses bords. C'est dans ce sac gingival que le venin s'accumule, et il ne s'en échappe que lorsque la vipère fait une morsure. —Assurément, dans ses propriétés physiques ainsi que dans quelques-uns de ses caractères chimiques, le venin de la vipère présente une grande analogie avec la salive des mammifères. Assurément encore, l'organe qui sécrète ce liquide offre de nombreux rapports avec notre glande parotide ; mais il ne nous semble pas que ces analogies soient suffisantes pour motiver le rapprochement que l'on a établi entre la salive et le venin. A nos yeux les fonctions physiologiques d'un organe ou d'un produit sont bien autrement importants à considérer que les connexions anatomiques ou les caractères chimiques ; et il est bien certain que la fonction du venin dans l'économie de la vipère n'a aucune espèce de rapport avec la fonction de la salive dans l'économie animale. — La salive, et l'appareil glanduleux qui la sécrète, manque chez tous les individus qui vivent habituellement dans l'eau : on ne les trouve ni chez les cétacés, ni chez les amphibiens, ni chez les poissons. Un assez grand nombre d'entomozoaires font intervenir dans l'acte de la mastication chez les insectes un liquide plus ou moins corrosif, que l'on a regardé comme analogue de la *salive* ; mais c'est là encore une analogie qui n'est aucunement démontrée pour nous. Enfin, quelques auteurs décrivent des appareils salivaires chez quelques mollusques, et même chez les holothuries et les oursins proprement dits.

BELFIELD-LEFEVRE.

SALLES D'ASILE POUR L'ENFANCE. On désigne sous ce nom, les établissements qui ont pour objet de réunir, durant le jour, les enfants de deux à six ans, que leurs parents ne peuvent surveiller eux-mêmes, et qui, par suite de ce défaut de surveillance, sont exposés à tous les dangers de l'isolement, à tous les inconvéniens de l'oisiveté. Telle a été la première pensée des fondateurs de cette belle institution. Ces établissements ne doivent donc pas être considérés comme des écoles : l'âge des enfants qui y sont

reçus ne permet pas d'y donner une grande place à l'instruction élémentaire. Le nom qu'ils ont reçu en France en montre la distinction, et témoigne toute la sollicitude avec laquelle les fondateurs ont voulu prévenir une confusion qui ne pouvait que nuire à l'avenir de l'institution. Faire prévaloir ce nom, c'était en quelque sorte protester, par anticipation, contre le déplorable aveuglément avec lequel on a, dans la loi du 28 juin 1833, placé les *salles d'asile* dans les attributions du département de l'instruction publique. Les *salles d'asile* sont, avant toute chose, des établissements où l'instruction doit être, plus que partout ailleurs, subordonnée à l'éducation; et celle-ci doit seule y être l'objet de toutes les sollicitudes. Qu'on ne s'imagine pas que les *salles d'asile*, parce qu'elles ne sont pas des écoles primaires, n'aient d'autre résultat que de préserver les enfants qu'on y recueille, des accidents physiques qui les menacent ailleurs : cette institution répond à des besoins plus impérieux; elle sert surtout, et c'est là ce qui en accroît l'importance sociale, à protéger les générations qui s'élèvent, contre l'invasion des mauvais exemples, des habitudes dangereuses, contre l'ignorance des premières notions morales et religieuses, sans lesquelles un enfant ne saurait jamais devenir un homme libre et responsable de ses actes. On a soin, dans les *salles d'asile*, de produire sur l'enfance ces premières et salutaires impressions qui sont si puissantes dans le cours de la vie, en leur donnant des habitudes d'ordre, de discipline et de sincérité. On s'attache à développer l'intelligence des enfants en leur faisant connaître les signes parlés et écrits à l'aide desquels l'ame agit sur le cerveau dans le phénomène de la pensée. On les y exerce à parler la langue nationale, à l'exclusion de tout dialecte local dont l'usage se trouve ainsi menacé de tomber en désuétude. Que d'avantages! et cependant rien n'est aussi simple, rien n'est enfin aussi aisé à créer et à surveiller qu'une *salle d'asile!* Un petit local composé d'une salle, d'un préau et d'une cour, un mobilier composé de quelques bancs, d'un gradin, de quelques tableaux, d'un lit de repos et d'un poêle; un personnel composé d'une surveillante et d'une aide, quelques arbres dans la cour, quelques images dans la salle, voilà à peu près tout ce qui constitue une *salle d'asile*. Les parents y conduisent eux-mêmes leurs petits enfants dès le matin, et viennent les y chercher le soir. Les jeux et les exercices s'y succèdent dans la journée, de manière à éviter à la fois l'ennui, la fatigue et l'oisiveté. — A qui appartient la première conception des *salles d'asile* pour l'enfance ?.... Nous ne croyons pas nécessaire de remonter, ainsi qu'on l'a fait, à l'école de Pythagore, ni aux premiers temps de la synagogue : l'église chrétienne, dès sa naissance, créa des institutions dont le nom n'avait jamais été entendu dans l'ancienne langue des Grecs et des Romains. Toutes les infortunes humaines, celles du corps comme celles de l'ame, furent placées sous son patronage. Les orphelins, les vieillards, les malades, les petits enfants furent l'objet des plus vives sollicitudes des fidèles. Plus tard, lorsque l'église eut pris un accroissement qui en rendait l'administration plus difficile et plus compliquée, les monastères devinrent les asiles où l'enfance était recueillie pour y recevoir la nourriture du corps et celle de l'ame. Il existe un témoignage de ce pieux usage dans l'histoire de la vie de St. Anselme d'Aoste, archevêque de Cantorbéry, écrite par son disciple Eudmer. C'est un dialogue, rapporté par le biographe, qui avait eu lieu entre le saint, alors abbé du Bec, et le chef d'un autre monastère de Normandie. Cela se passait au XIe siècle. Au XIIIe siècle, lorsque les mœurs monastiques s'étaient relâchées, la parole puissante du divin saint François-d'Assise, pour ranimer l'esprit de charité qui semblait s'évanouir dans les ténèbres de la corruption, fit un appel à tous les laïques de l'Europe qui avaient conservé le précieux don de la foi, et les réunit dans une vaste confraternité spi-

rituelle, connue sous le nom de *pénitents du tiers-ordre*, afin d'associer dans une même pensée, sans les appeler à la vie claustrale, tous les hommes que leurs désirs ou leur vocation retenaient dans le monde. L'impulsion donnée ainsi par saint François fut immense; les œuvres de charité se multiplièrent; il y en eut de merveilleuses et d'héroïques. Jamais on n'avait vu une aussi édifiante émulation entre les princes et les hauts seigneurs des contrées les plus éloignées de l'Europe. L'enfance du pauvre fut comblée de bénédictions; mais cette époque, qui enfanta tant de prodiges de charité chevaleresque, ne fut pas de longue durée. Toutefois, le germe qui avait été répandu ne fut pas détruit. Frère Savonarola, fidèle à la pensée du fondateur du tiers-ordre, au milieu des corruptions nouvelles qui envahissent l'Italie des Médicis, parcourt les rues de Florence, recueille et catéchise pendant 7 ans les petits enfants des bords de l'Arno, et ne termine sa mission éducatrice que pour monter sur le bûcher, allumé par des mains qui auraient dû inscrire son nom parmi les saints. Rome ne tarda pas à voir un ami de l'enfance se montrer dans ses murs. Cet ami de l'enfance parut à la fin du XVIe siècle, dans la personne de saint Joseph Calasanzio. Ce digne prêtre, mécontent des écoles entretenues aux frais de l'administration, entreprit de fonder des écoles gratuites où l'éducation de l'enfance fut moins négligée. Après avoir en vain imploré l'ordre des dominicains et celui des jésuites, qui déclarèrent ne pouvoir dépasser les limites de leurs attributions, il se décida à créer et à diriger lui-même, avec l'assistance de quelques bons prêtres, ses *scuole pie*, dont le souvenir n'est pas encore perdu à Rome. Il y eut dans ces écoles jusqu'à mille petits enfants, dès les premières années. Parmi ses enfants, on en comptait qui étaient Juifs. Quelques tentatives nouvelles surgirent dans diverses contrées de l'Europe. On connaît les pieux efforts de saint François-de-Paule, et les institutions qui en résultèrent en faveur des enfants abandonnés; mais l'institution des *salles d'asile*, telle que nous la voyons réalisée aujourd'hui, avec son but net et précis, avec ses règles uniformes, avec ses attributions déterminées, avec son double caractère de conservation et de prévoyance, ne date réellement que du jour où le pasteur Oberlin rencontra, dans un village des Vosges, la jeune Louise Schœppler entourée de quelques enfants, avec lesquels elle chantait des cantiques qu'elle leur faisait répéter, en filant du coton; c'était en 1769. Ce fut Louise Schœppler, de Bellefosse, dans le département du Bas-Rhin, qui, entrée au service du vénérable pasteur, se chargea de répondre aux vœux les plus ardents de son cœur, en prenant soin des petits enfants que les travaux des champs privaient de la surveillance de leurs parents. Cinq villages et trois hameaux de la paroisse du Banc-de-la-Roche furent les heureuses contrées où se déploya, pour la première fois, cet esprit de prévoyante charité qui devait se répandre sur tout le globe. Cette œuvre de Louise était inconnue, lorsqu'en 1801, Mme la marquise de Pastoret, péniblement émue des dangers que couraient les enfants qu'elle rencontrait dans ses visites pour la société de charité maternelle, institua une salle d'hospitalité pour les enfants à la mamelle, qu'elle dut transformer bientôt en une école gratuite qui existe encore. L'essai tenté par Mme de Pastoret, de recueillir les enfants au-dessous de 12 ou de 15 mois ne put réussir, parce qu'à un âge aussi tendre, les enfants réclament des soins qui rendent nécessaire la présence d'un grand nombre de personnes. — Owen, aidé de Buchanan, créa en 1819, à New-Lanark, un établissement plus convenable pour les enfants des ouvriers de la manufacture qu'il dirigeait. Cet exemple fut imité: une association de 12 personnages, à la tête desquels figurent lord Brougham, lord Lansdown, Zachary Macaulay, se forma dans le but de protéger cette institution naissante, et de la défendre

contre les préventions que les doctrines matérialistes bien connues d'Owen, soulevaient contre elle auprès du clergé anglican et des personnes pieuses des divers cultes. Buchanan fut appelé à seconder les premiers efforts de l'association, et ses efforts furent couronnés d'un succès complet. L'Angleterre, l'Écosse, les États-Unis, les colonies anglaises se couvrirent de salles d'asile pour l'enfance, appelées *infants schools*; partout des associations nouvelles se formèrent. Ce fût en 1825 que parût le prospectus du *Comité des dames*, qui fondirent en France cette œuvre maternelle. Les souscriptions particulières en firent d'abord tous les frais, ainsi que cela a lieu chez nos voisins; mais l'œuvre grandissant, et l'avenir de l'institution n'étant pas garanti, il fallut bien solliciter l'appui de l'administration : le conseil-général des hospices ne fit pas attendre son concours. — Plus tard, les ministères de l'intérieur et de l'instruction publique en firent mention dans leurs budgets. — Enfin, la loi sur l'instruction primaire assura aux salles d'asile une existence légale qui les place au rang de nos institutions nationales. Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons dit, elles sont régies par l'administration universitaire. Grâces à la tendre sollicitude de son chef actuel, M. de Salvandy, cette administration a eu la bonne pensée de s'assurer le concours des dames auxquelles la France est redevable de ces asiles. — En voyant le développement que cette institution a reçue dans les diverses contrées du globe, on est tout étonné d'en trouver les premiers essais en Angleterre et en France, si peu éloignés de nous. Nulle œuvre n'a été plus bénie que celle-ci. La plupart des villes de l'Italie, de l'Allemagne, du Danemarck, de la Suède, de la Russie, de la Hongrie, possèdent des salles d'asile pour l'enfance. C'est l'abbé Apporti qui le premier en dota l'Italie, en 1829. Milan, Venise, Pise, Florence, Naples, Turin, suivirent l'exemple donné à Crémone, et les *scuole infantini* s'y multiplièrent sous les auspices des gouvernements et par les soins des citoyens; la Romagne seule en est privée. Constantinople est, à cet égard, mieux partagée que Rome, et les salles d'asile ont été introduites dans les états ottomans. Il en existe au milieu des tribus les moins civilisées de l'Afrique, au Cap, chez les Cafres, et dans les contrées centrales, moins éloignées de l'équateur. Il en est qui ont été fondées dans quelques villes de l'Asie, en Perse, dans l'Inde, dans l'île du Java et jusques dans les îles de la mer Pacifique. — Tous les jours de nouvelles créations sont annoncées, tous les jours des perfectionnements nouveaux sont proposés et accueillis; tous les jours des relations fraternelles s'établissent à l'aide de publications périodiques spéciales, entre les personnes qui, séparées par des distances immenses, concourent à l'œuvre si importante de l'éducation de l'enfance. Déjà des livres nombreux ont vu le jour, qui suffiraient pour former une bibliothèque appropriée aux besoins de l'institution. *L'Ami de l'enfance, ou journal des salles d'asile* est le recueil à la rédaction duquel les plus grands soins sont apportés par les directeurs de Paris. Le *Guida dell'Educatore*, qui paraît à Florence par les soins du vénérable abbé Lombruschini, ainsi que plusieurs journaux anglais et américains, rendent les plus grands services à l'œuvre qui a pour objet la protection et l'éducation de l'enfance. Parmi les livres spéciaux, nous en signalerons un qui, en France, a ouvert la carrière à tous les autres, c'est le *Manuel des fondateurs et des directeurs des salles d'asile*, par M. Cochin, fondateur de l'asile-modèle du douzième arrondissement de Paris. Ce n'est qu'en tremblant que nous ajoutons à ces écrits un petit ouvrage sans importance dont il ne nous est pas permis de faire l'éloge, c'est le *Médecin des salles d'asile*, destiné à diriger les médecins et les surveillants dans les soins hygiéniques que réclament les enfants recueillis dans ces établissements. Il est des noms que nous voudrions citer ici et que nous devons nous abstenir de pro-

noncer. Nous regrettons de devoir nous imposer cette réserve. Nous aimerions à montrer tout ce qu'il est donné au génie des femmes de concevoir et de créer dans l'intérêt de l'éducation de l'enfance. Nous pouvons leur rendre ce témoignage, nous qui avons été à même de voir de près tout ce que l'œuvre de la direction des salles d'asile a excité de vives sollicitudes, de persévérants efforts, tout ce qu'elle a nécessité de nombreux sacrifices, d'énergiques et opiniâtres démarches. Grâces au concours de tant de travaux, Paris compte aujourd'hui près de trente salles d'asile, qui reçoivent près de quatre mille petits enfants. La capitale a pu ainsi servir au loin la cause de l'institution en lui donnant, auprès des nations étrangères et dans nos départements, la vogue et l'impulsion qu'elle seule entre toutes les cités modernes, a la puissance de donner et de maintenir.

Dr L. Cerise.

SALLUSTE (Caïus-Sallustius-Crispus) naquit à Amiterne, ville du pays des Sabins, l'an de Rome 668 (av. J.-C. 87), sous le septième consulat de Marius et le second de Cinna. L'histoire de sa famille ne commence qu'avec lui et par lui, à moins qu'on ne veuille lui donner pour parens ses homonymes, et greffer sur son arbre généalogique les noms de Sallustius Caninius, questeur de Bibulus et proquesteur de Cicéron, le même sans doute que ce Sallustius à qui César fit grâce après la bataille de Pharsale, aussi bien qu'un autre Salluste qui avait pour prénom Publius, hommes qui prennent place en passant dans *une lettre familière*, et que Cicéron n'a pas la prétention de rendre plus historiques que son affranchi Salluste dont il vante la fidélité. Notre Salluste à nous est Salluste l'historien, Salluste dont la vie privée et la vie politique feraient tout simplement un Verrès au petit pied, s'il ne se fut mêlé d'écrire et *la Conjuration de Catilina* et *la Guerre de Jugurtha*. Il ne fallait pas moins que ces deux chefs-d'œuvre pour faire oublier le scandale de ses débuts à Rome dans le rôle d'homme à bonnes fortunes dont il se dégoûta pour être pis, en cela ne dépassant ni Sylla, ni César, ni aucun des hommes célèbres de son temps, à quelques exceptions près. L'emploi bon ou mauvais qu'on faisait de son corps comptait pour peu de chose dans les mœurs romaines, et sur la place publique il y avait plus de chances aux succès par le vice que par la vertu. Salluste devait réussir et il réussit. L'amant adultère de Fausta, femme de Milon et fille du dictateur Sylla, parvint à la questure dès sa vingt-septième année, âge fixé par les lois, l'an 696, sous le consulat de Lucius Calpurnius Pison et de Cæsonius, Gabinius, l'année même de l'exil de Cicéron et du tribunat de Clodius. Sept années après, l'an 702, il fut nommé tribun du peuple, au préjudice de Caton, qui avait cru pour capter les suffrages ne devoir employer que les moyens autorisés par la loi. Aussi Salluste tirant vanité de cette préférence, dit-il avec emphase dans le préambule de la *Guerre de Jugurtha* : « Que l'on considère en quel temps j'ai été élevé aux premières places et quels hommes n'ont pu y parvenir ! » Après le drame de la mort de Clodius et l'exil de Milon, les auteurs de l'incendie du palais hostilien furent condamnés selon toute la rigueur des lois; mais Salluste ne fut point impliqué dans les poursuites, soit que les griefs qui le concernaient ne fussent point assez prouvés, soit qu'il se fut réconcilié avec les amis de Milon. Cicéron, que l'on a fait parler d'une manière si violente en réponse à Salluste qui n'est pour rien dans ces déclamations de fantaisie fort à la mode alors, se contenta de désigner vaguement, sans jamais les nommer, les tribuns dont son client et lui-même avaient reçu de si graves offenses. La voix des censeurs Appius Pulcher et L. Calpurnius Pison fut plus sévère, et sur leur demande Salluste fut exclu du sénat à cause de ses débauches. Le tribun déchu se consola de sa disgrâce avec *Catilina*, et Cicéron fut le seul qui ne goûta pas cette belle et impartiale histoire, parce que l'auteur s'était contenté

de le dépeindre, lui le héros de cette époque, comme un homme de bien, un citoyen zélé, un *excellent consul*. Sa femme Térentia le déprécia plus encore; car après le divorce préalable elle épousa Salluste, qui, au retour de César à Rome, venait d'être élevé à la préture, 708. Après la victoire de Thapsus, Salluste obtint le gouvernement de la Numidie avec le titre de proconsul. Il commit dans sa province les plus criantes concussions, c'est ce qui fait dire à Dion Cassius « que César préposa Salluste de nom au gouvernement, mais de fait à la ruine de ce pays. » Parti de Rome entièrement ruiné, Salluste y revint en 710 avec d'immenses richesses. Les Africains ne le laissèrent pas d'abord jouir tranquillement du fruit de ses déprédations. Ils vinrent à Rome l'accuser; mais il fut absous par César auquel il abandonna des sommes considérables. « Ses ouvrages, dit encore Dion Cassius, sont aux yeux du public la table d'affiches où sa propre condamnation se trouve inscrite. » — Les préoccupations de cette vie de rapine ne furent pas assez grandes pour faire tomber la plume des mains de l'historien. Salluste se promena tranquillement dans les principales villes de l'Afrique, et recueillit d'anciens livres puniques qu'il se fit expliquer pour préparer à loisir les matériaux de sa belle histoire de *Jugurtha*, qu'il n'édifia qu'à son retour en Italie. Il fit construire sur le mont Quirinal une habitation magnifique et planter des jardins vantés par les anciens comme la plus délicieuse promenade de Rome; la place qu'ils occupaient est encore appelée aujourd'hui les *jardins de Salluste*. Après la mort de Salluste, sa maison devint le lieu de plaisance des maîtres du monde. C'est là qu'Auguste donnait ces fêtes des *Douze-Dieux* que Suétone a décrites. Là, Vespasien, Nerva, Aurélien fixèrent leur résidence habituelle; et il est à croire qu'ils y ajoutèrent de nouveaux embellissements. Salluste avait en outre acheté de vastes domaines et la belle maison de César à Tibur. Du sein de ces fastueuses habitations, il continua à déclamer dans ses livres contre le luxe et l'infamie de ceux qui s'enrichissaient par des voies coupables. Il passa les neuf dernières années de sa vie partageant son temps entre l'étude, les plaisirs et la société de gens de lettres illustres, tels que Messala Corvinus, Cornelius Nepos, Nigidius Figulus, et Horace qui commençait à se faire connaître. — Il avait écrit la *Conjuration de Catilina* en 704 (de Rome); sa première *lettre à César*, en 705; la seconde, l'année suivante; sa *Guerre de Jugurtha*, en 709. Ce fut dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'an 710 jusqu'à sa mort, qu'il composa ses deux derniers ouvrages: l'*Histoire de Rome depuis la mort de Sylla, et la description du Pont-Euxin*, qui aurait donné à Salluste un rang parmi les géographes de l'antiquité, si ce livre curieux n'eut été perdu comme sa grande histoire. — Il mourut l'an 718, sous le consulat de Cornificius et du jeune Pompée, dans la cinquante-unième année de son âge. Térentia, sa veuve, se remaria au célèbre orateur Messala Corvinus, de sorte qu'elle a été la femme de trois des plus beaux génies de son siècle. Non seulement elle survécut à son troisième mari, mais à Vibius Rufus qu'elle épousa en quatrièmes noces, et ne mourut, selon Eusèbe, qu'à l'âge de cent dix-sept ans. Il reste un beau buste de Salluste qui lui donne la figure la plus noble et la plus agréable. Il ne laissa pas d'enfants, mais seulement un fils adoptif, petit-fils de sa sœur, et dont il fit l'héritier de son nom et de ses biens. Ses deux enfants à lui qui perpétuent son nom à travers les siècles dans toutes les langues et dans tous les pays, sont *Jugurtha* et *Catilina*. Adrien avait chargé le sophiste Zebonius de les traduire en grec, honneur que la langue mère faisait rarement à la langue latine, sa batarde. La plus ancienne des éditions que l'on connaisse de cet historien est de 1470; elle fut imprimée à Venise. La meilleure était celle que Burnouf a publiée en 1821 dans la collection des classiques latins de Lemaire, avant que Charles Du Rozoir

n'eut enrichi de la sienne la bibliothèque latine française de Panckoucke. On compte plus de dix-sept traductions de Salluste complètes, ou du moins qui embrassent à la fois la *Guerre de Catilina* et la *Guerre de Jugurtha*. Les fragments de Salluste ont été successivement traduits par Baudouin, Dutheil, l'abbé Thyvon qui mal à propos a cru que sa version était la première, puis par Beauzée, De Brosses, Dureau de la Malle et Lebrun. Enfin, Eusèbe Salverte a publié séparément la traduction des *deux lettres de Salluste* à César. D'immenses recherches historiques et géographiques ont été faites sur Salluste par le président de Brosses. On connaît les discours de Gordon sur Salluste. Nul écrivain n'a mieux apprécié que ce philosophe anglais l'historien qui, en dessinant avec tant d'énergie la corruption du dernier siècle de la république romaine, a servi de modèle au peintre sublime de la tyrannie de Tibère.

TH. BURETTE.

SALM (Maison princière de). Il existait deux comtés de ce nom avant la révolution française : le comté d'*Ober-Salm* (Haut-Salm), avec la petite ville de Salm, dans le Wasgau, entre l'Alsace et la Lorraine, et le comté de *Nieder-Salm* (Bas-Salm), avec la ville de Salm, dans les Ardennes, aux frontières du territoire de Liége dans le Luxembourg. — L'ancienne famille des comtes de Salm, qui en étaient seigneurs, se divisa en 1040 en deux branches formées par les deux fils du comte Théodoric. 1° Henri eut *Ober-Salm*, et ses descendants formèrent deux nouvelles lignées. La partie d'Ober-Salm, qui appartenait à la première fut réunie par alliance à la Lorraine, dès le commencement du XVIIe siècle. La branche cadette, qui avait aussi possédé le comté de Neubourg sur l'Inn, s'éteignit en 1784. Mais la moitié de l'OberSalm, qui appartenait à la ligne cadette, passa à la famille des Wildgraves et Rhingraves, par le mariage de Jeanne, fille du comte Simon II, avec le *Wildgrave* et *Rhingrave*, Jean V (1465) : il s'éleva ainsi une nouvelle maison princière de Salm. 2° Charles reçut *Nieder-Salm*. Ses descendants acquirent le duché de Limbourg. Cette branche s'éteignit avec Henri IV en 1413. Il eut pour héritier Jean IV, comte de Reiferscheid, descendant de Gerlach, fils cadet de Henri II, duc de Limbourg. Ainsi, la maison de Nieder-Salm, *Salm-Reiferscheid*, est la seule qui descende de l'ancienne maison de Salm, ligne mâle; et c'est pour cela que les princes qui en font partie se nomment *anciens comtes* (alt Grafen) de Salm. En 1629, cette famille se subdivisa en deux nouvelles branches : l'aînée posséda Salm et Reiferscheid, la cadette Dyk. A, l'aînée s'est encore subdivisée en trois lignes : *a*. La maison princière de Salm Reiferscheid-Krautheim (jadis Bedbur). Cette maison perdit ses possessions à la paix de Lunéville, et reçut par compensation, en 1803, des terres en Franconie (d'une étendue de 6 milles carrés, avec 14,000 habit. et 160,000 fr. de revenu), qui en 1804 furent élevées au rang de principauté, sous le nom de *Krautheim*. L'acte de la confédération du Rhin la plaça sous la souveraineté de Baden et du Wurtemberg. Les possessions situées sur la rive gauche de l'Yaxt, sous la souveraineté du roi de Wurtemberg, lui furent vendues en 1826, à raison de 125,000 florins. Cette maison princière est catholique, et réside à Gerlachsheim et à Dusseldorf. Le chef de cette branche, Constantin, né en 1788, hérita de son père en 1831 : il est lieutenant-colonel au service de Bade. *b*. La maison de Salm Reiferscheid-Hainspach, dont le chef porte seul le titre de comte, et qui est architrésorier de la couronne de Bohême, n'a jamais eu de possessions immédiates. Cette maison est catholique, toutes ses propriétés sont en Bohême. Le chef actuel de cette branche est le comte François-Vincent, né le 18 sept. 1774. *c*. La maison de Salm Reiferscheid-Raitz, élevée en 1790 à la dignité princière, n'a jamais eu de possessions immédiates. Elle hérita des possessions de la branche de Salm-Neubourg, éteinte en 1784. Elle a embrassé la religion catholique, et réside habituellement à Raitz, près de

Brunn, ou à Vienne. Le prince Charles, né en 1750, céda ses biens, dès 1811, pour une rente viagère de 40,000 florins à son fils unique Hugues-François, né en 1776, prince éclairé, ami des sciences, et qui a bien mérité de la patrie. B, la branche cadette de Salm-Reifferscheid-Dyk possède, depuis 1739, la seigneurie de Dyk, qui comprend 2/3 mille carré, et celles de Hackenbroich et d'Alfter, placées sous la souveraineté de l'électeur de Cologne. L'occupation française lui fit perdre ses droits seigneuriaux; elle reçut, en 1803, des dédommagements en extension de territoire, et fut, en 1816, élevée à la dignité princière par le roi de Prusse. Cette maison est catholique, et ses possessions sont sous la souveraineté du Wurtemberg. Le prince actuel, Joseph-François, grand botaniste, né le 4 septembre 1773, succéda à son père en 1775, et fut élevé sous la tutèle de sa mère. En 1803, il épousa Constance de Salm-Dyk, née de *Théis* (*v.* plus bas). Il réside à Dyk, près de Dusseldorf, où il a créé un magnifique jardin botanique. — La maison actuelle d'Ober-Salm était une branche des Wildgraves et Rhingraves, qui descendaient des fils d'Othon de Wittelsbach, meurtrier du roi Philippe de Souabe. Les propriétés de ceux-ci étaient situées dans les Ardennes. Elles passèrent par alliance dans les mains des Rhingraves, qui, dès le XIIIe siècle, possédaient le Rhingraviat de Stein-sur-la-Nahe, et prirent alors le titre de *Wild* et *Rhingraves*. Ce fut l'un d'eux, Jean V, époux de Jeanne, héritière d'Ober-Salm, qui fonda la nouvelle maison de Salm. Ses descendants formèrent plusieurs branches, dont l'aînée portait le nom de Salm, et les autres les titres de Wild et de Rhingraves, jusqu'à ce que ce dernier eût été changé (en 1816) en celui de Salm-Horstmar. Il existe encore trois branches de la maison d'Ober-Salm. *a.* La maison princière de Salm-Salm. Elle perdit, à la suite de la révolution française, le reste du haut comté de Salm dans le Wasgau, ainsi que les seigneuries de Wildgraves et de Rhingraves, et ne conserva que celle d'Anholt, aux frontières de la Westphalie et de la Hollande. Elle reçut, comme indemnité, en 1803, une principauté dans l'ancien évêché de Munster, comprenant 21 milles carrés, avec une population de 38,000 ames, et 340 mille fr. de revenus. Le prince de Salm-Salm prit d'abord rang parmi les souverains de la confédération du Rhin, mais un décret du sénat du 13 décembre 1810 lui enleva sa souveraineté, et le plaça sous la suzeraineté de la France. Le congrès de Vienne le mit sous celle de la Prusse. Le prince Constantin embrassa, le 7 mai 1826, la religion protestante; il fut obligé de quitter la France, et se retira à Dresde. Il mourut à Carlsruhe, le 25 février 1828. Son fils Florentin, né le 17 mars 1786, et marié à Flaminia de Rossi, nièce du prince de Baccioehi, lui succéda. *b.* La maison princière de Salm-Kyrbourg, pour sa part du comté de Kyrbourg et des seigneuries des Wildgraves et Rhingraves, reçut, en 1803, une indemnité dans le pays de Munster, avec un tiers des baillages de Bocholz et d'Aahaus, qu'elle céda sans restriction, en 1825, à la branche de Salm-Salm. Elle adhéra avec celle-ci, comme maison souveraine, à la confédération du Rhin; mais elle perdit également ses droits de souveraineté en 1811, et elle est passée sous celle de la Prusse, avec les seigneuries qu'elle possède. Elle professe la religion catholique: son chef actuel est Frédéric IV de Salm-Kyrbourg. *c.* La maison princière de Salm-Horstmar: elle professe le protestantisme, et descend de la ligne de Grumbach des Wild et Rhingraves; elle fut obligée de céder, en 1803, Rheingrafenstein et Grumbach, et reçut, en dédommagement de ses possessions héréditaires sur la rive gauche du Rhin, le bailliage de Horstmar, dans l'évêché de Munster (12 1/2 milles carrés, 50,900 habitants, et 400,000 fr. de revenu). En 1817, le roi de Prusse conféra la dignité de prince aux Wild et aux Rhingraves de Grumbach: ils se qualifient princes de Salm-Horstmar, Wild

10.

et Rhingraves. Le prince Charles-Auguste, né le 11 mars 1799, est le chef de cette maison. C. L.

SALM DYK (Le prince de), qui s'est fait remarquer dans nos armées par son courage et ses talents militaires, est aujourd'hui placé parmi les botanistes les plus instruits de l'Europe. Français par sa sympathie pour le pays qu'il a servi si honorablement, ce prince a épousé Constance de Théis, que ses succès littéraires avaient rendue célèbre sous le nom de son premier mari, Piplet; la princesse Constance de Salm a enrichi notre littérature d'un grand nombre d'ouvrages trop connus et trop justement appréciés pour qu'il soit nécessaire de les citer ici; son drame lyrique de *Sapho*, ses *Romans*, ses *Poésies* et ses *Pensées*, lui assurent comme poète et comme prosateur un rang élevé parmi les écrivains dont la France s'honore: si quelque chose peut embellir le talent, c'est assurément la noblesse du caractère; peu de femmes auteurs ont été plus applaudies, nulle n'a été plus estimée que Mme de Salm; l'épître qu'elle a récemment publiée sous le titre de *Mes soixante ans*, offre un tableau touchant de la noble et brillante carrière de cette femme célèbre, éprouvée tour à tour par la prospérité, le malheur, l'étude et la gloire. M. de Pongerville, dans la *Biographie des femmes auteurs*, dit que ce poème offre les souvenirs d'une belle ame et les inspirations d'un grand talent. Le poète adresse ces vers à l'auteur de cette belle épître:

Arrivé sur la cime où l'on découvre enfin,
Et le point du départ et le but du chemin,
Heureux qui, fier de soi, sans crainte, sans envie,
Relit d'un œil joyeux les pages de la vie!

L.

SALOMON, roi des Juifs, troisième fils de David et de Bethsabée, fille d'Éliam, d'abord femme d'Urie, naquit l'an du monde 2971, et avant J.-C. 1029. Son premier nom, et le plus solennel; puisqu'il lui fut donné par Dieu, fut *Jedidiah*, c'est-à-dire aimable au Seigneur. Celui de *Salomon*, qui vient du mot hébraïco-phénicien *Schalom* (paix, prospérité, intégrité), lui fut donné par son père, le prince le plus guerrier et le plus infatigable d'Israël. Dieu, qui avait ses desseins, étendit son aile sur cette jeune fleur du trône de David, et rejeta Adonias, son fils aîné. David, usé par les fatigues, les soucis du trône, les chagrins domestiques et ses conquêtes, était vieux avant le temps; ce fut alors sur Salomon, le fruit de son adultère avec la femme d'Urie, crime expié par tant de larmes, et presque effacé par son repentir si sincère et si vif, qu'il arrêta toute sa complaisance. Adonias, qui avait dans son parti, Joab, Abiathar et plusieurs des principaux du palais, tranchait déjà du roi d'Israël; il se faisait remarquer surtout par un luxe et une profusion anticipés. Nathan (*v.*), le prophète, Bethsabée et David, prévinrent ce jeune présomptueux, si justement, d'ailleurs, ambitieux du trône. Ils se concertèrent: la mule du roi régnant fut magnifiquement équipée; Salomon, dans toute sa beauté, dans toute la fleur de la jeunesse, monta dessus; et aux acclamations du peuple fut amené avec grande pompe jusqu'à la source de Gihon, où Sadoc, le grand-prêtre, l'oignit de l'huile qui fait les monarques; et Israël cria: *Vive le roi!* Adonias, saisi de frayeur à cette nouvelle, se réfugia dans le temple du Seigneur, et y tint embrassé l'autel des holocaustes, prenant l'Éternel pour sauve-garde. Salomon lui promit, mais avec la foi punique qu'il ne tomberait pas un poil de sa tête: il lui permit de se retirer en paix. Mais peu de temps après, comme ce prince demandait à Bethsabée qu'elle lui cédât Abisag, cette jeune Sunamite, dont le feu virginal avait prolongé les jours de David en réchauffant la glace de son sang, Salomon vit un complot dans cette demande, et il fit mettre son frère à mort. Ainsi l'on voit que cette vieille époque avait déjà sa terrible politique. Joab et Séméi ne tardèrent pas à partager le sort d'Adonias. Ce dernier était celui qui avait maudit et outragé le roi David dans sa fuite devant Absalon son fils, dont le nom signifie le *père de la paix* (Ab-Schalom).

Ces noms analogues donnés à deux de ses enfants les plus chers montrent dans quelle lassitude était tombé le roi d'Israël après ses nombreuses, rapides et pénibles conquêtes : il n'aspirait plus qu'à son repos et à celui de la Judée, qu'il avait rendue le plus florissant royaume de l'Orient. D'ailleurs, le Seigneur voulait que son temple s'élevât sur une terre pure de sang; il avait donc défendu à David-le-Guerrier d'en jeter les fondements : cette œuvre de magnificence et de paix fut réservée à Salomon; et cependant il avait souillé le tabernacle du sang de l'infortuné Joab, qui s'était mis en vain sous la protection de l'autel de celui qui donne la vie et l'ôte à son gré. Le fils de Bethsabée, ce roi pacifique, n'avait pas encore atteint sa vingtième année lorsqu'il se fut débarrassé de ces sanglantes exécutions; il faut dire aussi que David son père les lui avait recommandées en mourant. C'est ici la portion historique de la Bible, et non la portion inspirée : nous l'abandonnons au jugement de ces hommes qui veulent tout juger, et à la sagesse des docteurs de l'église. N'en doutons pas, David adultère et Salomon idolâtre firent horreur au Dieu pacifique d'Abraham et de Jacob; quant à David, la douleur, la sincérité de son repentir égala pour le moins l'énormité de son crime : c'est un admirable exemple de pénitence, surtout chez un roi, et un roi victorieux. Le penchant de Salomon pour les femmes luxueuses et passionnées des Gentils se montra tout d'abord; la simplicité et la pudeur des filles d'Israël convenaient peu à sa magnificence, à sa cour brillante et voluptueuse, déjà même lorsqu'il écrivait ses admirables livres des *Proverbes* et de l'*Ecclésiaste*. Il fit alliance avec le Pharaon d'Égypte et épousa sa fille. C'est à l'occasion de la solennité de ses noces, pense-t-on généralement, qu'il composa ce merveilleux épithalame, cette charmante idylle hébraïque, le *Schir-Aschirim*, (le Cantique des Cantiques [*v.*]). Le Pharaon donna pour dot à sa fille la ville de Gazer, qu'il conquit sur les Chananéens dans le pays des Philistins. Toutefois, Salomon n'oubliait pas, au milieu de tant d'éclat, ses devoirs envers le Dieu de son père : dans un des hauts-lieux les plus célèbres, à Gabaon, il lui offrit en holocauste sur l'autel d'airain mille victimes. Ce fut là que le Seigneur lui apparut en songe, et, selon ses vœux, lui fit don de la sagesse, et de plus de tout ce que les plus puissants des rois peuvent désirer sur la terre : les richesses et la gloire. On connaît le premier exemple que donna ce roi du premier de ces dons du ciel par son verdict célèbre, appelé de son nom : le *Jugement de Salomon*; ce roi pouvait avoir alors vingt-six ans. Il tenait sous sa puissance tous les pays et royaumes qui sont entre l'Euphrate et le Nil : sa domination s'étendait même au-delà de l'Euphrate. Ses flottes nombreuses côtoyaient l'Océan; celle qu'il faisait équiper à Asiongaber, un port de la mer d'Éden ou mer Rouge, appelée autrement la *mer de Suph* ou *des Joncs*, faisait voile vers Ophir, et n'y revenait qu'au bout de trois années, rapportant de la poudre d'or, des aromates, des paons, des singes, des perroquets, de l'ivoire, des bois de grand prix. La nature de ces précieux objets fait présumer que cette flotte, à laquelle Hiram, roi de Tyr, prêtait ses pilotes et ses matelots, les plus expérimentés de la terre, allait jusque par-delà la presqu'île du Gange; d'autres veulent qu'elle ne poussât pas plus loin que la plage orientale de l'Afrique. Christophe Colomb prétend avoir trouvé Ophir dans l'île nommée *Espagnole*, découverte en 1492. Dans tous les cas, *Ophir* est un pays sablonneux, car son nom en hébreu signifie *poussière*, ce qui n'est pas d'un grand secours pour savoir sa position géographique. Les revenus du domaine propre de ce roi étaient immenses : ils montaient à 666 talents d'or, sans compter les tributs des peuples conquis, les subsides des Israélites et les douanes. Il rendit, rapporte l'Écriture, l'or et l'argent, aussi communs à Jérusalem que les pierres des chemins et y multiplia les cèdres du Liban à l'égal des sycomores des plaines.

l ont étincelait l'or, tout respirait le baume, l'encens et les aromates dans sa *maison du bois du Liban*, comme il l'appelait. Sa table était des plus somptueuses et des plus délicates; sa vaisselle, dont on comptait les vases par dix mille, était toute d'or; ce métal resplendissait sur les vêtements de ses serviteurs et sur les cuirasses de ses gardes. Quant au palais de la reine, de la fille du Pharaon, il était magnifique, et élevé sur la place Mello, dans la cité de David. Son splendide époux lui donna le doux nom de *Bosquet du Liban*. On mit treize années à construire ces deux palais d'une somptuosité inimaginable. Cette place avait été naguère une vallée entre la ville de Jébus et celle de Jérusalem, laquelle était élevée sur la montagne aride de Sion, dont le nom signifie *sécheresse*. Salomon fit combler cette vallée pour y asseoir le palais de son épouse bien aimée. Cet aveugle amour pour une étrangère fit murmurer Israël, et ne contribua pas peu à nourrir la sédition que fomentait déjà Jéroboam. Mais l'œuvre à jamais merveilleuse s'accomplissait, le temple du Seigneur, le plus beau, le plus riche, le plus saint que jamais ait porté la terre, sortait de ses immenses fondements; et déjà il s'élevait en toute sa perfection, dans ce beau ciel de Sion, où jour et nuit brûlait l'autel des parfums. Ce temple fut commencé la quatrième année du règne de Salomon, et il fut achevé sept ans et demi après. Le savant P. Lamy évalue les sommes employées à le construire au taux prodigieux de 4,284,300,072 écus. Tous nos temples chrétiens ensemble n'égaleraient pas du prix de leur construction une pareille somme, lorsque l'on compterait parmi, après son achèvement, la toute dorée, la magnifique et opulente église de Saint-Isaac à Saint-Pétersbourg. Qu'il était beau de voir la main des Gentils eux-mêmes se prêter avec tant de joie et d'ardeur à l'édification de la maison de Dieu! Hiram, roi de Tyr, envoya au roi d'Israël, son allié, son plus habile architecte, dont le père, Tyrien de naissance, était un célèbre ouvrier en or, argent et airain. C'est lui qui dirigeait la fonte de toutes ces admirables pièces, de ces milliers d'encensoirs d'or, de cet étincelant chandelier à sept branches, de ces chapiteaux d'airain, ornement du Saint-des-Saints, tandis qu'une foule de charpentiers syriens abattaient tous ces cèdres, vieux comme la création, sur la cime du Liban: la charpente entière du temple était faite de ce bois indestructible et précieux. Trente mille Israélites, sous la conduite d'Adoniram, tiraient la pierre des entrailles de ce mont et la taillaient. David était déjà si opulent parmi les rois de l'Orient qu'il avait pu laisser à son fils pour l'édification du temple du Seigneur jusqu'à 100 mille talents d'or et 100 millions de talents d'argent, tant il avait trouvé de butin dans les villes prises, soumises ou saccagées.—Ce fut l'an du monde 3001 qu'eût lieu la dédicace (*v.*) du temple. Cette cérémonie dura sept jours, autant que la création, au bout desquels commença la fête des Tabernacles. L'arche d'alliance fut transportée avec une pompe dont la magnificence est indicible: elle fut déposée sous les ailes d'or des Chérubins. Durant les mille *Alleluiahs* chantés par les dix mille lévites, une nuée miraculeuse emplit le Saint-des-Saints: les lévites et le peuple en furent saisis de crainte. Ainsi se manifesta la présence de Jéhovah dans sa maison en Israël. Salomon, accoutumé à des songes divins, et aux accents de la voix du Seigneur, fut au contraire saisi de joie: il fit sa prière à Dieu, et, se tournant vers le peuple, il le bénit. De là est venue sans doute cette formule si belle du chrétien que le prêtre prononce après la messe: *Benedicat vos omnipotens Deus.* Aussitôt le feu du ciel descendit sur l'autel des holocaustes et consuma les victimes: les lévites et le peuple, environnés de la fumée de cette flamme miraculeuse, se prosternèrent, frappés d'une sainte frayeur, la face contre terre. On déposa dans le trésor du temple tous les dons qu'avait faits David au Dieu des armées, et une immense quantité de vases pré-

cieux, d'encensoirs d'or et d'ornements sacrés, ce butin à venir de Babylone et de Rome. Puis Dieu apparut encore en songe à Salomon, lui adressa des paroles de paix s'il persistait dans sa fidélité, et pleines de menaces, mais avec des restrictions, en cas de prévarication. Toutefois, le royaume de David allait toujours croissant en puissance et en splendeur ; la sagesse et les prodigieux trésors de Salomon remplissaient tout l'Orient de leur renommée. Les rois des Gentils recherchaient avec ardeur son alliance. Une jeune reine, d'une éclatante beauté, qui régnait sur Saba, dans l'Yemen (l'Arabie-Heureuse), sur le bruit de l'infinie sagesse de ce prince, vint à sa cour, lui apportant de l'or, des aromates, des pierreries et des énigmes à deviner, car durant les loisirs de cette paix profonde, c'était le passe-temps du roi d'Israël ; il faisait d'ailleurs de fréquents échanges d'énigmes avec Hiram, roi de Tyr : ces difficultés puériles, ainsi que les paraboles, sont encore du goût oriental. Tout ce que cette charmante princesse, vierge alors, dit-on, mais un peu hardie pour son sexe, avait ouï raconter de la magnificence de Salomon n'était rien en comparaison de ce que virent ses yeux. Elle s'en retourna comblée par le plus puissant, le plus sage et le plus beau roi du monde, de présents sans nombre, d'une variété et d'une richesse inimaginables. Un roi qui avait pour luxe simplement, 40,000 chevaux et 1,400 chariots resplendissants d'or et d'éblouissantes peintures, ne pouvait donner moins. C'était vêtu d'une robe d'une éblouissante blancheur qu'il montait sur son trône, ou qu'il paraissait en public, ou qu'il se promenait dans ses somptueux jardins d'Éthan. Jésus-Christ fit plus tard allusion à cette robe de pureté lorsqu'il dit si admirablement à ses disciples : « Voyez les lys des champs, ils ne travaillent ni ne filent, mais, en vérité, Salomon, dans toute sa grandeur, n'était pas vêtu avec plus de pompe que l'un d'eux. » — Salomon fut l'Aristote de son époque : « Il composa, dit l'Écriture, un livre sur tous les animaux, depuis les oiseaux du ciel jusqu'aux reptiles et aux poissons ; » cet ouvrage ne nous est malheureusement point parvenu. On lui attribue quelques psaumes ; on lui dispute l'*Ecclésiaste*, que quelques-uns veulent qu'il ait composé après sa pénitence, que plusieurs nient. Mais les admirables *Proverbes* sont assurément sa propriété littéraire. — Toutefois, ce cœur, que semblait solidifier à l'égal du marbre la sagesse de Dieu, se corrompit par l'excès de la puissance, et sans doute par le poison non moins dangereux de la louange : Salomon abandonna le Seigneur son Dieu, le Dieu d'Israël, et sacrifia aux sourdes idoles de pierre et d'airain de ses alliés, puis se livra aux plus infâmes voluptés dans les bosquets d'Astarté. Il avait associé, à la manière des gentils, 700 femmes à la reine fille du Pharaon, et 300 concubines. Après 40 années de règne, il mourut à l'âge de 58 ans dans l'impénitence finale, selon l'opinion de la plupart des Pères de l'église, qui presque tous doutent du salut de ce roi : saint Jérôme, saint Cyrille, saint Ambroise, veulent qu'il soit sauvé. Soyons de l'avis de ces Pères ; ne présumons pas d'avance ici-bas des jugements du juge suprême ; laissons faire au Dieu de bonté, au Père de toutes les miséricordes ! — Ce merveilleux attaché au nom de Salomon dut flatter l'imagination des Orientaux, même celle, si réservée, des sectateurs de Mahomet. Il y eut chez eux une dynastie célèbre de Solimans. Ce nom pompeux a été la source d'une multitude de contes rivaux, de ceux des *Mille et une nuits*. Voici une fable ou plutôt une légende abyssinienne tout récemment venue d'Afrique qui en fournira un exemple aussi vrai qu'amusant : — Makéda était jeune, belle et vierge. Arrivée à Jérusalem, elle présenta ses dons au monarque, qui, frappé de sa beauté, mit tout en œuvre pour la séduire, mais en vain. Salomon, disent les Abyssiniens, irrité par la résistance, devint éperdument amoureux de notre reine et voulut à tout prix satisfaire la violence de sa passion ; il eut recours à un singulier stratagème qui le

conduisit à son but. Il fit préparer un magnifique festin composé des mets les plus excitants, et il invita l'Éthiopienne. On mangea beaucoup, mais personne ne but. Dès que les convives furent rassasiés, ils se retirèrent; et Salomon engagea la reine à rester avec lui : « Je consens, dit Makéda, à ne pas m'éloigner, à condition que vous me respecterez et que je sortirai vierge de votre palais; je réclame votre royale parole. — Je vous la donne, répondit Salomon; mais à votre tour, promettez-moi que vous ne me volerez rien. — Que voulez-vous que je vous vole? répartit la reine en riant; maîtresse d'un vaste empire, je n'envie pas vos richesses. — N'importe, reprit le roi, j'ai connu des hommes qui possédaient des trésors immenses et qui cependant volaient toujours; n'oubliez pas que je me croirai délié de ma parole si vous ne vous soumettez pas à la condition que je vous impose. — Soit, dit la reine, » et Salomon fit éloigner tous ses serviteurs. Bientôt après, Makéda eut soif : elle était entourée de liqueurs et de vins exquis; et une onde fraîche et limpide jaillissait d'une élégante fontaine qui s'élevait au milieu de l'appartement; elle était seule avec le roi, personne pour la servir (à cette époque, les rois ne se piquaient pas de galanterie); notre reine alla droit à la fontaine, et, après s'être désaltérée, elle vint reprendre sa place auprès de Salomon. « Reine, lui dit le prince, vous n'avez pas tenu votre promesse; vous venez de me voler de l'eau; je suis dégagé de ma parole, et votre virginité m'appartient. » Makéda voulut encore résister, mais le roi eut raison. Cette légende abyssinienne est ainsi consignée dans un tout récent voyage en Abyssinie par MM. Combes et Tamisier. — N'oublions pas de dire que la belle Makéda retourna dans son royaume, y accoucha d'un fils qu'elle nomma Menilek, le premier de cette dynastie qui occupe aujourd'hui le trône. — Bien plus, Flavius Josèphe fait de Salomon un sorcier achevé, et les Rabbins un exorciseur. Il y a dans les contes arabes un tapis enchanté, qui transporte celui qui s'assied dessus, aux deux bouts de la terre, où bon lui semble enfin; Salomon avait cette faculté, selon les Orientaux. Quant à nous, pour tout ce qui a rapport à ce roi si puissant, ne suivons que la Bible, ce flambeau si lumineux de l'antique histoire d'Orient! DENNE-BARON.

SALPÊTRE, sel neutre, formé de potasse et d'acide nitrique; on le prépare ordinairement en décomposant, par la potasse, les nitrates tirés des plâtras de vieilles murailles, des étables, des écuries, de vieilles démolitions. Mêlé au souffre et au charbon, il constitue la *poudre* (*v.*).— Au figuré, ce n'est que *salpêtre*, il est tout pétri de *salpêtre*, se dit d'un homme, d'un enfant extrêmement vif et prompt. X.

SALSEPAREILLE (pharmacie). On appelle de ce nom la racine d'un végétal qui croît dans l'Amérique méridionale et qui appartient à la diœcie hexandrie de Linnée. Il aime les lieux humides, où il étale de longues tiges sarmenteuses, armées d'aiguillons comme celles de la ronce, appelée en espagnol *sarza* ou *zarza*; et c'est cette analogie qui a engendré le mot *salsepareille* ou *sarcepareille*. Ses racines, menues et éparses, s'étendent à la distance de plusieurs pieds, et nous arrivent en bottes à l'état de dessication. On en distingue plusieurs espèces : la meilleure est la salsepareille dite de Portugal, parce qu'elle nous vient du Brésil. Ces espèces sont mélangées dans les envois qu'on en fait sur notre continent. La plante qui nous occupe avait acquis une grande renommée en matière médicale au temps où les réputations végétales s'établissaient sans discussion et sans examen. On la signalait comme un sudorifique des plus énergiques; et en cette qualité elle figurait dans une de ces quaternités ridicules admises au temps dont nous rappelons la mémoire : elle concourait à former les quatre bois sudorifiques avec le sassafras, la squine et le gaïac. Le temps n'a pas justifié cette prétendue propriété, et peu de médecins s'y fieraient aujourd'hui. C'est

principalement comme remède antisiphilitique que la salsepareille a joui d'une réputation qu'elle conserve encore en partie. Ce fait, dit-on, l'observation populaire qui révéla aux Américains cette propriété comme elle leur avait fait connaître celle du kina. Apportée et préconisée chez nous, on l'employa sous diverses formes pharmaceutiques. Après plusieurs épreuves, son renom fut contesté par les uns et admis par les autres. Dans cet état de choses, on s'est cependant accordé à trouver dans la salsepareille une efficacité incontestable pour le traitement des maladies syphilitiques qui résistent à l'emploi des mercuriaux. On lui attribue la vertu de deux préparations renommées, le sirop de Cuisinier et le rob de Laffecteur. En consignant ce résultat de l'expérience, nous devons toutefois ajouter que l'action de la salsepareille, pour devenir efficace, exige un régime alimentaire très austère. Cette remarque peut jeter quelque doute sur la réalité des propriétés qu'on lui attribue, car des praticiens, et celui qui écrit ces lignes est de ce nombre, ont reconnu que les mercuriaux qui avaient failli sous le même régime, réussissaient lors qu'on le prescrivait avec la même rigueur. Aujourd'hui que le charlatanisme est plus effronté que jamais, on voit dans les journaux vanter outre mesure la salsepareille, non seulement dans le traitement des affections siphilitiques, mais encore dans celui des maladies de la peau. Ces remèdes, vendus chèrement, trompent l'attente de ceux qui se laissent séduire par des annonces trompeuses; on perd ainsi de l'argent et un temps précieux pour le rétablissement de la santé. La salsepareille, d'un prix assez élevé, concourt peu ou ne concourt point d'ailleurs aux préparations des charlatans, elle sert seulement d'amorce. CHARBONNIER.

SALTIMBANQUE, jongleur, bateleur, charlatan, ordinairement placé sur un théâtre dans une place publique pour y faire ses exercices et y débiter ses drogues. Ce mot vient de l'italien *salta in banca*, parce que les banques qui furent primitivement établies dans les villes d'Italie, étant situées sur des places ou marchés, les sauteurs, danseurs, bouffons, bateleurs et charlatans, venaient y exercer leur industrie pour amuser et tromper le public. C'est en raison de cette origine qu'on nomme plus particulièrement *saltimbanques* ceux qui ont l'air et l'accent étranger. Cette qualification s'applique figurément à un bouffon de société, à un mauvais orateur, qui débite avec des gestes outrés des plaisanteries de mauvais goût (*v.* BATELEUR). X.

SALUBRITÉ PUBLIQUE, CONSEILS DE SALUBRITÉ. L'expérience de tous les temps a prouvé que les principales conditions de santé pour l'homme bien constitué et qui n'abuse pas de ses facultés, consistent dans la pureté et la libre circulation de l'air qu'il respire, la salubrité des aliments solides et liquides dont il se nourrit, et l'innocuité de la profession qu'il exerce ou des travaux auxquels il se livre. Malheureusement, dans l'état de société où nous vivons, il est bien peu d'individus qui puissent les remplir toutes. Les lieux où nous naissons, ceux où nos parents vivent de leur propriété ou de leur état, sont pour la plupart d'entre nous ceux que nous serons tenus d'habiter pendant la plus grande partie de notre vie, quels que soient les désavantages qu'ils puissent présenter sous le rapport de la salubrité. Celui qui cultive un champ dont le produit fait subsister sa famille, n'y renoncera pas, s'il en est propriétaire, par la seule raison que le champ se trouve placé dans une contrée malsaine, de même que ceux qui dans les villes occupent des maisons dans des quartiers ou des rues insalubres, ne les abandonneront pas sous le prétexte de cette insalubrité. Les uns et les autres se résignent par nécessité à subir les conséquences d'une situation qu'ils ne sont pas les maîtres de changer. Mais le mal que les particuliers sont dans l'impuissance de faire disparaître, les gouvernements dont la principale mission est d'assurer le bien-être des peuples, ont le droit, et c'est

pour eux un devoir, de chercher et de prendre tous les moyens propres à le détruire. De tout temps et dans tous les pays on a compris que les mesures générales qui intéressent la salubrité au sein des villes comme au milieu des campagnes, étaient du ressort de la haute administration. Mais ce n'est guère que dans les temps modernes qu'on a songé à leur donner toute l'extension qu'il était nécessaire qu'elles eussent dans l'intérêt public. Aux époques où la plupart des villes furent fondées, et où elles s'agrandirent successivement, on sacrifia à d'autres convenances et la salubrité de la situation où on les plaçait, et la régularité, la largeur et la ventilation des rues qui se formaient, sans s'inquiéter si l'on n'établissait pas de cette manière des foyers d'infection et de maladies pestilentielles. Paris, dont nous voyons de nos jours l'assainissement et les embellissements augmenter comme par enchantement grâce aux soins de l'administration, ne fut pas autrement bâtie dans son origine; et pendant bien des siècles, elle mérita le nom de *Lutèce*, ville de boue, qu'elle portait. A l'époque du règne de Philippe-Auguste où elle s'étendait déjà assez loin sur la rive droite de la Seine, c'était un cloaque tellement infect, que ce prince, incommodé, dans son palais même, par l'odeur intolérable qui s'exhalait des rues, se décida à les faire paver toutes. Aucune dans la ville ne l'avait été jusques-là. Mais cette amélioration ne détruisit pas les inconvénients de ces rues longues, étroites, tortueuses et bordées de maisons élevées de cinq, six ou sept étages, dont l'air, sans circulation, ne pouvait enlever les exhalaisons méphitiques qui s'y formaient et s'y concentraient. A la vérité, le passage dans les rues était plus facile, mais la ville, qui continuait à grandir, n'en était pas plus saine; la mortalité comparée avec celle des autres villes du royaume s'y trouvait proportionnellement beaucoup plus forte. Cet état de choses dura plusieurs siècles à peu près sans modifications. De temps en temps, pourtant, la haute police, éveillée par les plaintes qui se faisaient entendre, rendait des ordonnances et prenait des mesures contre certains abus signalés comme compromettant la salubrité publique, mais ces ordonnances, ou n'étaient pas exécutées, ou tombaient bientôt en désuétude. Cependant, vers le temps d'Henri IV, l'usage des voitures de luxe ayant commencé à s'établir, on donna plus de largeur aux nouvelles rues qui se formèrent, en même temps qu'on bâtit avec plus de régularité les quartiers qu'on ajoutait à la ville. Mais personne n'avait encore l'idée de renouveler l'ancienne ville et de l'assainir autant qu'il était désirable qu'elle le fût. Ce n'est pas avant le milieu du XVIIIe siècle qu'on a commencé à croire à la possibilité de cette rénovation; et ce n'est que dans les dernières années de ce même siècle ou dans les premières du XIXe qu'on s'est mis en devoir de la réaliser. Depuis lors, l'exécution du vaste plan adopté a été poursuivie avec la plus constante activité. Déjà depuis longtemps les maisons qui occupaient les côtés de quelques anciens ponts de Paris ont entièrement disparu; celles qui, dans la cité, avaient été bâties immédiatement au bord de la rivière, ont fait place à des quais larges et commodes; de nouvelles rues ont été percées; les abords de la basilique de Notre-Dame, ceux de l'Hôtel-Dieu, ont été dégagés des bâtiments qui les gênaient; déjà un air salubre circule de toutes parts dans ce quartier jadis si malsain. Aujourd'hui, la possibilité de faire de Paris une ville régulière n'est plus une question. On sait que, grâces aux sacrifices que l'administration de la ville est résolue de faire, ce n'est plus qu'une affaire de temps. — La *salubrité* publique de la ville de Paris, comme celle de toute autre ville, ne dépend pas uniquement de sa distribution matérielle, elle tient aussi à ce que les différentes industries exercées par ses habitants ne soient pas de nature à entretenir une influence funeste sur la santé générale. Dans une ville aussi immense que Paris, le nombre

de ces industries diverses est si considérable, elles exigent des études et des recherches si étendues de la part de ceux qui sont chargés de les surveiller, qu'on a cru devoir établir auprès du préfet de police, qui dirige cette surveillance, un *conseil de salubrité* qu'il préside, et dont les fonctions sont de rechercher tout ce qui, dans l'exercice et l'application de chacune de ces industries, peut intéresser la santé publique, puis, de faire du résultat de ces recherches autant de rapports particuliers qu'il y a eu d'objets sur lesquels elles ont porté. Cette institution d'un conseil de *salubrité* ne remonte pas encore à 40 ans; elle date de 1802 seulement. L'initiative en est due au célèbre chimiste Cadet-de-Gassicourt, qui en fut nommé secrétaire à l'époque de son organisation définitive en 1807, fonction qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1821. Les travaux auxquels s'est livré ce conseil depuis qu'il existe sont réellement immenses; et les rapports qui en ont été la conséquence, formeraient un grand nombre de volumes. Ils portent sur tous les points qui ont quelque rapport avec la santé publique : assainissement des rues, des puits, des chantiers, de la Bièvre, de Vincennes, etc.; affinage des métaux, amphithéâtres d'anatomie, bains de toute espèce, causes des fièvres intermittentes, désinfection des cadavres, égoûts, chauffage, boissons, aliments, et mille autres objets qu'il serait trop long d'énumérer. Pour se faire une idée de la manière habile dont chaque sujet a dû être examiné, il suffit de rappeler quelques-uns des noms des membres de ce conseil depuis son origine. On a tout dit quand on a cité Parmentier, Deyeux, Dupuytren, d'Arcet, les docteurs Roux, Petit, Marc, Juge, etc. Indépendamment des rapports spéciaux faits dans le courant de l'année, le conseil fait tous les ans au mois de décembre un rapport général qui comprend le résumé de tous ses travaux pendant l'année, et un aperçu de toutes les améliorations obtenues pendant le même temps dans les différentes parties du service de la *salubrité*. Il existe une collection de ces rapports généraux où se trouvent tous ceux qui ont été publiés depuis la création du conseil jusqu'en 1826 inclusivement. — Les bons résultats produits par le conseil de *salubrité* de Paris ont engagé plusieurs des principales villes du royaume à en établir de semblables, dont il est probable qu'elles retireront de grands avantages.

V. de Moléon.

SALUCES, petite ville des états sardes, bâtie près de l'emplacement de l'ancienne *Augusta Vagiennorum*, et qui devint, au moyen âge, la capitale d'un petit territoire bien connu sous le nom de *marquisat de Saluces*. Ses titulaires ont joué un grand rôle dans l'histoire de ces contrées; les plus remarquables sont : Thomas II, le 7e marquis, qui régnait au XIVe siècle; Thomas III, 9e marquis, né vers 1350, et qui eut beaucoup à souffrir des guerres civiles, comme son prédécesseur; Louis Ier, 10e marquis, fils et successeur du précédent, gouverneur-général de la Savoie et du Piémont sous Amédée VIII; Louis II, fils du précédent, 11e marquis, né en 1438; Michel-Antoine, 12e marquis, fils de Louis II, lequel continua la guerre sous Louis XII et sous François Ier, qui le nomma lieutenant-général et amiral de Guienne; Jean-Louis, 13e marquis, fils du précédent, lequel fut enfermé par ordre de la France, qui donna son marquisat à son frère François. Ce dernier mourut en voulant reconquérir la plénitude de ses droits contre la Savoie, et laissa la couronne à son frère Gabriel. Mais les dispositions de la France n'étaient pas changées; il fut relégué au château de Pignerol, et c'est ainsi que finit une souveraineté de quatre siècles. Henri II et Henri III de France occupèrent le marquisat qu'Henri IV échangea enfin contre la Bresse avec Charles-Emmanuel, duc de Savoie en 1601. — Quelques-uns des marquis de Saluces ont cultivé les arts et les sciences. Thomas III avait séjourné en France; il y composa un ouvrage intitulé *Voyage du chevalier er-*

rant, moitié prose, moitié vers, ayant pour objet les affaires du temps, et qui eut un grand succès. On l'a imprimé à Anvers en 1557. M. d'Igliano a inséré une notice sur ce roman dans les *Mémoires de l'académie de Turin* (t. 27; 1823). Louis Ier humilia Venise et les Florentins de concert avec Philippe-Marie Visconti, seigneur de Milan. On lui doit l'idée et les grands travaux de la route creusée au-dessous du mont Viso, pour faciliter les communications de la France et la Savoie. Louis II, prince brave et bon politique, secoua la suzeraineté de la Savoie, et demanda des secours à la France, qui lui envoya 1,000 hommes. Mais le duc de Savoie, allié à quelques princes d'Italie, envahit le marquisat avec une armée de 30,000 hommes, qui s'empara en peu de temps de tout le pays. Les Français, enfermés dans Saluces, se firent surtout remarquer par le siége qu'ils y soutinrent (1486). Dépossédé en 1490, le malheureux prince suivit Louis XII dans son expédition d'Italie, et mourut à Gênes en 1504. Il avait fondé une académie. *L'art de la chevalerie sous Végèce* (Paris, 1488) est dû à sa plume. Le 12e marquis de Saluces, qui avait conduit l'avant-garde à Marignan, commanda l'armée française dans le royaume de Naples, et assista à la bataille de Pavie. O...

SALUT, conservation ou rétablissement dans un état heureux, convenable; félicité, sureté; *salus*, *incolumitas*. Le *salut* de l'empire, de la république, le *salut* public, le *salut* de tous, doit toujours être préféré à celui d'un homme, quel qu'il soit. Le *salut* du peuple est la suprême loi. Ce mot signifie également cessation de danger, recouvrement de sûreté; le poltron cherche son *salut* dans la fuite, il ne doit souvent son *salut* qu'à la vitesse de son cheval. — *Salut* s'applique encore dans le christianisme à la félicité éternelle, au bonheur du ciel. C'est un dogme de la foi que nous ne pouvons obtenir le salut que par Jésus-Christ, et que c'est pour nous le procurer qu'il est venu sur la terre (*v.* RÉDEMPTEUR). « On a poussé les sciences à un grand point de raffinement, dit La Bruyère, jusqu'à celle du salut qu'on a réduite en règle et en méthode. » « Les femmes mondaines, ajoute Fléchier, ne donnent à leur salut que ces vieux jours qui, malgré elles, ne sont plus propres à la vanité. Quand elles sont jeunes, elles s'imaginent en général mériter leur salut par quelque réforme extérieure, par quelques faibles prières, par quelque retraite de bienséance, par quelques exercices apparents d'une piété superficielle; le soin de leur salut ne les occupe qu'aux moments inutiles. Malheur, malheur à ces sépulcres blanchis! » La maxime : *Hors de l'Église, point de salut!* ne doit pas s'entendre, d'après les meilleurs théologiens, à la rigueur et de tous les hommes, de ceux aux yeux de qui la lumière de la foi a lui, comme de ceux qui, ignorants et abandonnés, sont restés dans les ténèbres. Hors de l'église, point de salut sans doute, mais seulement pour ceux que la lumière inonde et qui ferment obstinément les yeux afin de n'en apercevoir aucun rayon. — *Point de salut*, cette formule s'applique aussi dans le monde à la condition indispensable d'un succès. Sans imagination, point de salut dans les arts ... L'abbé B. M.

SALUT, action de saluer, témoignage de respect, d'honneur, de bienséance, d'amitié, qu'on se rend réciproquement dans les visites, dans les rencontres, *consalutatio*. On doit le *salut* à son supérieur; il y a des *saluts* gracieux, des *saluts* profonds. C'est une marque d'orgueil ou d'impolitesse de ne pas rendre le *salut*. Aller *saluer* quelqu'un, c'est l'aller visiter, aller lui rendre ses devoirs. *Nous nous saluons; mais nous ne nous parlons pas*; signifie nous sommes froidement ensemble. *Saluer*, en parlant des anciens Romains qu'on élevait à l'empire, signifie *proclamer*. Vespasien fut *salué* empereur; il avait été *salué* César. L'état militaire a ses divers saluts qu'il serait trop long d'énumérer ici : le *salut* des armes, celui du drapeau, de l'épée, etc. En marine, il y a quatre manières

de saluer : avec le canon, avec le pavillon, avec la voile et avec la voix. — *Saluer* avec le canon, c'est tirer un certain nombre impair de coups de canon, l'un après l'autre, et l'un d'un bord, l'autre de l'autre alternativement. Les coups de canon d'un salut se suivent à une seconde d'intervalle. Lorsque le salut a lieu entre égaux, il se rend en nombre pareil. Si celui qui salue est inférieur, le supérieur rend quelques coups de moins. En arrivant sur une rade étrangère on négocie pour le salut. Les Français exigent le coup pour le coup. Le salut fait sous voile s'adresse à la rade; le salut fait à l'ancre s'adresse à la terre. — Le salut de la voix, pendant la guerre, à la mer, s'opère sans passer à la bande. Sur les rades, l'équipage passe à la bande et crie à trois reprises *vive le roi!* Quand on a répondu, on crie encore une fois. Les nations du nord crient *hourrah!* — Pour saluer de la voile l'amiral dans un port du roi, ou sur rade, ou à la mer, les vaisseaux marchands amènent les perroquets jusqu'à ce qu'on ait dépassé; ce salut ne se rend pas. — Le salut du pavillon, qui également ne se rend pas, n'est pratiqué que par un navire marchand envers un amiral ou un maréchal de France; il consiste à relever la queue du pavillon pour l'empêcher de battre; ce salut est très rare. — Il existe un vieux traité du P. Fournier sur les *saluts* et signaux de mer.

Physiologie du salut. Chaque peuple a sa manière de saluer. Les habitants de la Palestine et des contrées adjacentes eurent, dès les premiers temps, des idées assez justes de la politesse et des égards qui servent à former et à entretenir les douceurs de la société entre les hommes; ils se saluaient d'une façon très respectueuse en se courbant le corps très profondément; il y avait même, comme on le voit par l'histoire des patriarches, des occasions où l'on s'embrassait. Les Grecs et les Romains ne négligeaient pas de se rendre ces marques de courtoisie. Parmi nous, il y a plus que du *sans gêne* à se montrer pieds nus; le Japonais et l'habitant d'Astracan ôtent un pied de leur pantoufle pour saluer. Ici, nous baisons la main par respect; dans l'Indostan, on prend par la barbe celui qu'on salue. Ici, les grands sont assis et les inférieurs debout; le roi de Ternate ne donne audience que debout, et ses sujets restent assis comme dans une posture plus humble, à moins que par distinction il ne permette à quelqu'un de se lever. Des insulaires des Philippines prennent la main ou le pied de celui qu'ils veulent honorer et s'en frottent le visage. D'autres se courbent très bas en mettant leurs mains sur leurs joues, et lèvent un pied en l'air en ployant le genou. Les Lapons appuient fortement leur nez sur celui de la personne qu'ils saluent. Deux Otaïtiens qui se rencontrent cognent leurs nez l'un contre l'autre. A la Nouvelle-Guinée, on place des feuilles sur la tête de ceux à qui l'on fait politesse. L'Éthiopien prend la robe d'un autre, la noue autour de lui de manière à laisser son ami presque nu. Des rois noirs de la côte d'Afrique s'accostent en se serrant trois fois le doigt du milieu. Les habitants de Carmène, en témoignage d'un attachement particulier, s'ouvrent une veine et offrent à leurs amis le sang qui en jaillit. Quand les Chinois enfin se rencontrent après une longue séparation, ils se jettent à genoux, penchent leur visage vers la terre deux ou trois fois, et mettent en usage d'autres marques d'affection. Ils ont une espèce de rituel ou de formulaire de compliments où se règlent le nombre de révérences, de génuflexions et les paroles à dire dans l'occasion. Les ambassadeurs répètent cette cérémonie quarante jours avant de paraître à la cour. X.

Rhétorique du salut. Quoique s'abordant avec les meilleures intentions du monde, les hommes sont parfois fort embarrassés pour se dire quelque chose qui ait le sens commun. Il en est du salut comme de la plupart des qualifications qui ne signifient absolument rien de raisonnablement applicable à la circonstance où l'on se trouve : ainsi nous appelons un jeune homme *monsieur*

ou *monseigneur*, c.-à-d. mon vieux ou mon vieillard; nous qualifions de *père*, tel religieux qui serait bien fâché de n'être pas regardé comme vierge; nous donnons de l'*éminence*, ou de la *grandeur*, ou de l'*altesse*, ou de la *hautesse*, à un petit homme de petit mérite, et on se dit le *très humble et très obéissant serviteur* d'un pauvre diable auquel on commande durement, ou en faveur duquel on a trop d'orgueil pour éprouver la moindre envie de faire même la plus facile démarche de politesse utile; tandis que, comme l'a remarqué Voltaire, on dit le *saint empire romain*, quoiqu'il ne soit ni saint, ni empire, ni romain. Les Persans emploient, comme le titre le plus honorable qu'ils puissent donner, les mots de *aichs sefid*, c.-à-d. barbe blanche, et appliquent cette qualification à l'eunuque, au bambin et à la dame, qui n'ont de barbe d'aucune couleur, mais qui exercent un certain crédit. C'est toujours pourtant un hommage rendu à la vieillesse, lequel vaut mieux que le *serviteur*, quoique cette humble expression remonte jusqu'à Abraham et peut-être au-delà. — La plupart des saluts ne signifient guère plus que cette humilité à laquelle on n'attache réellement aucune idée. Toutefois, ce n'était pas sans raison que les Grecs s'abordaient en ces termes : *Travaille et prospère*, ou bien, plus littéralement : *Occupe-toi avec succès*. Les Romains disaient : *Combien valez-vous?* ou, *Quelle est votre force?* J'aime mieux leur *vale et salve?* (sois robuste et bien sain?). — Un Italien et un Espagnol ne manquent pas de dire : « Comment vous tenez-vous debout? » (*Come sta? Como estad V. M?*) — *Comment vous portez-vous?* est le salut d'un Français, auquel un Anglais répondrait : *How do you do?* (Comment faites-vous faire?), et un Allemand : *Wie befinden sie sich?* (Comment vous trouvez-vous?). Ce dernier peuple emploie en outre pour le salut d'adieu cette locution, dans laquelle le genre est substitué à l'espèce et l'abstrait au concret, comme s'expriment les doctes : *Leben sie wohl* (Vivez bien). — Les Hollandais, qui aiment les plaisirs de la table et les entreprises navales, me semblent plus raisonnables; ils se demandent gravement : « Avez-vous un bon dîner? » (*Smakelijk eten?*), ou bien : « Comment voguez-vous? » (*Hoe waart uwe*). Ce bon repas batave rappelle un souhait germanique : « Je désire que vous ayiez bien dîné; que vous ayiez fait un repas béni (*Eine gesegnete mahlzeit*). — *Padam do nog* (Je tombe à vos pieds), disaient encore les Polonais à une époque où ils n'étaient pas loin de faire tomber aux leurs les tyrans que le nombre et la trahison ont seuls sauvés d'un légitime châtiment. J'aime mieux, pour salut d'adieu, dire comme les Italiens et les Espagnols : « Je vous baise les mains, » mais seulement, bien entendu, aux belles dames; surtout lorsque, jeunes et jolies, elles les ont petites, douces et blanches. —En Chine, il paraît que, comme en Hollande, on pense au solide d'une cuisine confortable, car les mots dont on se sert en s'abordant sont ceux-ci : *Tchi ko fane?* (Avez-vous mangé votre riz?), ou simplement : *Ya fane!* c.-à-d. : *Bouche vide, riz!* — Les formules de salut des Orientaux sont plus rationnelles que la plupart de celles dont se servent les nations occidentales. Le *shalom* hébraïque se retrouve traduit chez les modernes par ce souhait gracieux : *La paix soit avec vous! Salam alaï kom*, disent les Turcs, c.-à-d. : *Le salut* ou *la santé soit sur vous!* C'est de ces trois mots arabes que vient le *salamalec*, sur lequel il a plu au facétieux La Monnoye de faire un conte fort plaisant dont la scène se passe à Lyon, où l'on se divertissait sans doute alors, comme dirait Sterne, beaucoup moins tristement que de nos jours. — Quoi qu'il en soit de toutes ces salutations et même du *salamalec*, fût-il lyonnais, on sait que les anciens ne regardaient pas le salut comme chose de peu de prix. Quand Égée a salué Médée (dans la tragédie d'*Euripide*), il dit : « Un ami ne peut pas adresser à son ami une parole qui lui soit plus agréable. »

Cette réflexion serait juste si la formule du salut n'était pas toujours la même, et par conséquent dénuée de toute espèce de signification réelle, de toute valeur. Il en est de même du salut de départ : *Adieu!* dit-on dans plusieurs langues, c.-à-d. : *Je vous recommande à Dieu.* C'est toujours fort bon, mais cet adieu, ces deux syllabes, comme le *vale* des Romains, semble être une preuve de l'envie que l'on éprouve, après avoir échangé des paroles oiseuses, de se séparer au plus vite. LOUIS DU BOIS.

SALUT, terme qu'on emploie dans le préambule des lois et ordonnances, dans les lettres-patentes des rois, dans les bulles des papes, dans les mandements des archevêques et évêques :—A tous présents et à venir, *salut!* — A tous ceux qui ces présentes verront, *salut!*— Léon XII : A tous fidèles, *salut* et bénédiction apostolique!—N., archevêque de Paris : A tous les fidèles de notre diocèse, *salut* et bénédiction! Les épîtres et les préfaces portaient souvent autrefois : Au lecteur, *salut!* On est beaucoup moins poli de nos jours. On termine cependant quelquefois encore les lettres et billets par des formules analogues : *Salut* et fraternité! *Salut* et amitié! Les rois disent : Et sur ce, je prie Dieu, féaux et amés sujets, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. La formule proverbiale : A bon entendeur *salut!* est quelquefois un reproche à mots couverts; souvent ce n'est qu'un conseil jeté en passant. — *Salut* s'emploie en poésie comme exclamation de respect ou d'admiration : *Salut*, jeune héros! Patrie des grands hommes, *salut!* E. G.

SALUT, en termes de liturgie catholique, se dit des prières qu'on chante ordinairement le soir, après complies, dans certaines églises, et qui se terminent par la bénédiction du saint-sacrement. La Bruyère a fait une censure sanglante de la manière dont ces saluts se faisaient de son temps dans quelques paroisses de la capitale. Il y règne en général aujourd'hui, si ce n'est plus de dévotion, plus de piété, du moins plus de décence et de politesse.

SALUTATION. C'est aussi l'action de saluer. Ce mot n'est usité en ce sens que dans la conversation familière et en parlant d'une manière de saluer ridicule, extraordinaire : il est des hommes qu'on évite de peur de leurs éternelles *salutations*. Recevez mes *salutations*, mes humbles *salutations*, mes *salutations* respectueuses, affectueuses, amicales; formules dont on se sert quelquefois pour terminer des lettres, des billets, et qui, au fond, signifient rarement quelque chose.

SALUTATION ANGÉLIQUE, prière adressée à la sainte Vierge et commençant par ces mots : *Ave Maria.* Elle est composée des paroles que l'ange Gabriel adressa à Marie lorsqu'il vint lui annoncer le mystère de l'incarnation; de celles que proféra Élisabeth, femme du prêtre Zacharie, lorsqu'elle reçut la visite de cette sainte mère de Dieu; et enfin de celles qu'emploie l'église pour implorer son intercession. On récite fréquemment cette prière à la suite de l'oraison dominicale, parce qu'après nous être adressés à Dieu, il nous paraît convenable d'implorer l'intercession de la sainte Vierge afin qu'elle appuie nos demandes auprès de lui. Cette prière a été introduite en France par une ordonnance de Louis VI. Cromwell la défendit en Angleterre. Elle a beaucoup de rapports avec l'antienne *Salve, Regina!* par laquelle on termine l'office divin pendant un certain temps de l'année. Celle-ci est attribuée à Pierre, évêque de Compostelle; saint Bernard en aurait composé la fin; et les dominicains l'auraient adoptée les premiers en 1237. L'abbé B. M.

SALVADOR (Saint), ancien nom de la ville de Bahia au Brésil (*v.* BAHIA).

SALVANDY (NARCISSE-ACHILLE DE). Il n'y a pas de tâche plus délicate que celle d'écrire sur un ministre qui l'est depuis plus d'un an, et qui a de l'avenir. C'est peut-être parce qu'il n'est personne qui puisse dire absolument d'un ministre ce que Tacite a dit

de Domitien : *Nec beneficio nec injuriâ cognitus*. Il n'est pas nécessaire que le *bienfait* ait été direct et en nature, ni que l'*injustice* ait été personnelle. C'est assez qu'on soit ponr on contre l'opinion qui a porté ce ministre aux affaires. Or, combien de gens assez indépendants ou assez en dehors des opinions pour qu'il ne leur soit connu ni par le bienfait ni par l'injustice, étendus au sens dont nous parlons, de la sympathie ou de l'antipathie politique? combien qui peuvent se rendre le témoignage qu'ils n'envient ni ne caressent sa fortune? combien qui sont assez sincères et se connaissent assez eux-mêmes pour lui pardonner le privilége qu'il a sur eux, et pour chercher à découvrir en lui les qualités par lesquelles il a appelé la fortune plutôt que les défauts par où les plus humbles de ses commis peuvent avoir quelquefois avantage sur lui? J'en vois beaucoup qui ont qualité pour le louer ou le critiquer à outrance : j'en vois bien peu qui peuvent le juger. — C'est cependant ce que nous avons voulu faire ici, malgré le danger que nous ne nous cachons pas, et malgré un penchant très vif que nous ne prétendons point cacher. Si dans l'appréciation qui va suivre, on sent la prévention du cœur, et une main qu'aurait pu troubler un sentiment plus doux encore que l'équité bienveillante, l'auteur de l'article ne s'en défendra pas, l'exemple n'en étant pas si commun que ce puisse être un médiocre éloge pour le ministre qui le fait naître, ou une honte pour celui qui le donne.—Du reste, nous n'avons point prétendu faire la biographie de M. de Salvandy. Nous ne savons point les détails particuliers de sa vie, et nous ne sommes point d'humeur à aller emprunter aux dictionnaires biographiques, espèces de Nécrologues des contemporains, ceux qu'ils ont empruntés eux-mêmes à d'autres, et qu'ils se sont appropriés par quelques légers changements de rédaction. Nous ne parlerons guère non plus des écrits purement littéraires de M. de Salvandy. Quelque distingués que soient ces écrits, la notoriété de l'homme politique efface celle de l'écrivain, par la raison que l'écrivain n'a presque jamais été que le rédacteur abondant et pittoresque de la pensée de l'homme politique. C'est, du reste, la condition de notre temps. Sauf de très rares exemples de littérateurs qui font des livres sans aucun but d'application à la politique, les lettres (et c'est du moins à l'avantage de la politique) ne sont qu'une préparation à l'étude et à la pratique des affaires publiques. Seulement, pour quelques hommes, c'est une préparation très éloignée et dont ils ont à peine conscience : pour M. de Salvandy, cette préparation a été directe, raisonnée, constante, et, sous ce rapport, ceux de ses ouvrages qui, par le titre, sont de pure littérature, ont eu peut-être ce défaut que l'homme politique, qu'on était excusable de n'y pas chercher, a fait quelquefois tort à l'écrivain, qu'on y cherchait là même où il ne songeait pas à se montrer.—Nous avons d'ailleurs une répugnance particulière à faire la biographie d'un homme vivant. Ce nom, ces prénoms, comme s'il s'agissait d'un défunt, cette suite chronologique, ces anecdotes de vie privée cette manière d'éloge académique antidaté, ne sont souvent qu'un moyen de donner à des flatteries à brûle-pourpoint ou à des éloges d'assurance mutuelle entre vivants, un faux air de l'impartialité qu'on a pour les morts. Si donc nous citons quelques anecdotes de la vie de M. de Salvandy, le choix en sera fait parmi celles qui marquent la suite de sa conduite, et qui ont été, ou des révélations de son avenir, ou même de ces engagements involontaires que prennent, dès les premières années, et sans le savoir, les caractères décidés.—M. de Salvandy fit ses études sans un éclat extraordinaire, se faisant remarquer seulement par un esprit sérieux, et un goût précoce pour les choses solides. Ce qu'il nous a raconté de lui à cet égard, dans un discours prononcé lors de l'installation d'un proviseur, est l'exacte vérité, dite avec beaucoup de grâce. Tout le monde a goûté cette modestie du ministre rappelant les humbles souvenirs de l'é-

lève, ne se rabaissant point pour donner aux empressés occasion de le surfaire, mais se jugeant à sa mesure, et ne disant de lui que ce qu'il est ou a été. La seule chose qui peut passer pour extraordinaire dans la vie de l'élève, c'est la manière dont il quitta le collége Henri IV, alors dirigé par M. de Wailly. L'anecdote en est charmante : c'est un des plus piquants souvenirs des camarades d'étude de M. de Salvandy. C'était en 1813. La fortune de Napoléon commençait à chanceler. Tandis que des symptômes non équivoques de déclin détachaient de cette grande fortune les hommes mûrs qui prévoient, les jeunes gens, qui ne savent que sentir et admirer, lui restaient fidèles, et croyaient sa gloire aussi jeune qu'eux. M. de Salvandy était de ce nombre. Plein d'admiration pour l'empereur, son imagination avait été frappée de la magnifique simplicité de ses harangues, et de cette éloquence laconique des bulletins de la grande armée. Un jour que les élèves étaient au réfectoire, le lecteur qui était de semaine au pupitre, au lieu du livre accoutumé, se met à lire un bulletin de la grande armée, qui, dit-il, vient d'arriver. Tout le réfectoire d'applaudir. Personne ne doute de l'authenticité de ce bulletin, pas même le proviseur, quoiqu'un peu étonné de l'avoir reçu d'une manière si indirecte. Mais après quelques heures, le bulletin continuant à être inconnu dans Paris, le proviseur soupçonne quelque supercherie, et en fait rechercher l'auteur. Il se déclare lui-même : c'était le jeune de Salvandy. — M. de Wailly crut devoir punir sévèrement une si grave atteinte à la discipline. Le châtiment qu'il exigea était rigoureux : le jeune homme ne voulut pas s'y soumettre. En vrai héros de bulletin, profitant de la sortie de quelques élèves, il se glissa parmi eux et s'échappa du collége. On procédait alors à la levée d'une garde-d'honneur. Un riche uniforme, l'espoir d'un avancement rapide dans l'armée, tels étaient les appâts qu'on offrait à la jeunesse, pour attirer sur les champs de bataille la dernière coupe réglée que Napoléon pût immoler à sa chute. Le jeune de Salvandy, à peine dans la rue, se voit déjà garde-d'honneur; il court à l'Hôtel-de-Ville, demande où l'on s'enrôle, se présente au préfet de la Seine, qui n'a garde de refuser un si vif volontaire, et, le soir même, rentre chez ses parents armé de pied en cap, et prêt à rejoindre où on l'enverra. — Après avoir été rédacteur de bulletin, il ne négligea rien pour être un héros de bulletin. Les balles ennemies qui trouèrent ses habits, dans les dernières campagnes d'Allemagne et de France, épargnèrent sa vie. La restauration ayant licencié, avec la grande armée, la gloire elle-même, M. de Salvandy quitta l'épée pour la plume, et se fit écrivain. La guerre qu'il ne pouvait plus faire en bataille rangée aux ennemis de la France, il la leur fit par ses écrits. C'est trop peu dire : il y eut un jour où, seul contre tous, il la leur déclara. C'est un honneur pour la presse qu'il ne s'y soit pas trouvé une plume envieuse pour lui contester l'éclat de sa fameuse brochure, *La Coalition et la France*. Tant de cœurs s'y sont associés que ce cri d'un jeune homme de 20 ans, auquel le pays tout entier fit écho, sera enregistré dans l'histoire comme une manifestation nationale. Aujourd'hui qu'après 25 ans, l'auteur de cette belle action a presque eu le droit de l'oublier, la France en est fière comme d'un de ces grands traits où elle se reconnaît dans le courage de l'un de ses enfants. Avec beaucoup d'esprit, on peut faire à 20 ans une bonne tragédie de second ordre; mais ce n'est qu'avec le cœur qu'on peut faire une de ces actions dont la grandeur et les résultats surpassent l'opinion même de celui qui a été choisi, sans le savoir, pour exprimer la pensée universelle.—Cette brochure irrita profondément ceux que le jeune officier, avec sa plume incisive comme l'épée, qualifiait de *hauts-alliés*. Ces hauts-alliés se plaignirent avec menace de cette protestation de la France écrasée réclamant par une bouche

inconnue; et il fut question d'en poursuivre l'auteur. Peu s'en fallut que l'effet ne suivît de près la menace. On chercha long-temps d'où partait cet écrit, personne ne pouvant croire que ce fût d'une poitrine de 20 ans que venait de s'échapper un cri si mâle et si retentissant. Les hauts-alliés, maîtres de Paris et de la France, délibérèrent s'il fallait répondre avec toutes les armées de l'Europe coalisée au défi d'un enfant. Une nuit que le jeune officier, remonté à son cinquième étage, allait se mettre au lit, nullement troublé du bruit des périls qu'il courait, ni enivré du succès de sa brochure (on ne l'est pas d'une action de cœur), une voiture s'arrête à la porte de la maison qu'il habitait. Il en descend un vieillard qui vient lui offrir des papiers et de l'argent pour passer à l'étranger, de la part d'un auguste personnage, dès ce temps-là le protecteur de tous ceux qui élevaient une voix libre et française au milieu de nos humiliations intérieures et extérieures. Le jeune officier remercie le messager du prince, et, sans hésitation : *Je resterai*, dit-il. Et il resta. Beau trait de courage, s'il crut que le danger était réel; beau trait de sagacité, s'il devina que le gouvernement d'alors n'oserait pas livrer à la vengeance des étrangers l'auteur d'une brochure qui l'aidait à être plus hardi contre leurs exigences. — Il est donné à peu d'hommes, même parmi les plus distingués, d'être, ne fût-ce qu'un jour, les organes du vœu universel, et de prendre, de leur droit d'hommes de cœur, la parole au nom de tous. Dans un succès de ce genre, il y a deux mérites qu'il faut estimer en proportion du ridicule qu'il y aurait à n'avoir pas réussi. Il y a le mérite de saisir l'à-propos, d'apprécier avec un tact infaillible l'heure, le moment où la passion qui couve au fond d'une grande nation n'attend plus qu'une voix pour éclater; il y a en outre le mérite de sentir en soi cette voix universelle, de ne pas prendre un rôle au-dessus de ses forces, de ne pas usurper témérairement la bonne fortune qui serait réservée à un autre. M. de Salvandy eut ces deux mérites. — Dans ce livre écrit de verve et lancé au milieu des négociations de la sainte-alliance, comme la menace d'une résurrection de la France, on aurait pu deviner toute la suite de la conduite politique de M. de Salvandy. On aurait remarqué une intelligence précoce des conditions du gouvernement représentatif, et, dès ce temps-là, un publiciste de 20 ans, sachant aimer du même cœur le pouvoir et la liberté, la stabilité et le progrès, et concilier deux intérêts qui ne sont ennemis que dans le court esprit de certains hommes. C'est un trait si caractéristique de M. de Salvandy qu'il convient d'y insister. — Il y a bien des causes qui empêchent les hommes politiques d'avoir cette impartialité de coup d'œil, et cette sympathie qui sait se partager entre deux intérêts souvent en lutte, souvent suspects l'un à l'autre, mais aussi nécessaires l'un que l'autre à l'existence des sociétés, et par conséquent qui doivent être également chers aux hommes de sens. Ce n'est pas assez de beaucoup de lumières naturelles et acquises, et d'une certaine libéralité d'esprit qui permette de voir et d'aimer plusieurs choses à la fois. Il faut plus encore. La plupart regardent cette espèce d'antagonisme régulier qui divise la liberté et le pouvoir, la stabilité et le progrès, comme un combat semblable à tous les combats, qui doit se terminer par une victoire et une défaite, qui doit avoir un vainqueur et un vaincu. Ils assistent au spectacle de ces luttes qui font la vie des sociétés libres, comme les factions du cirque assistaient aux combats des gladiateurs, faisant des vœux ardents pour celui des deux adversaires qu'ils favorisent, et désirant la mort de l'un par excès d'affection pour l'autre. Les partisans du pouvoir sont pleins de défiance contre la liberté; les partisans de la liberté ne font guère que conspirer contre le pouvoir. Très peu savent distinguer, dans ces deux principes, ce qui y est indépendant des

passions particulières des hommes; très peu savent les aimer pour eux-mêmes, comme deux ancres sur lesquelles chassent incessamment les sociétés libres, mais qui les attachent au sol et les préservent du naufrage. Quand, des deux adversaires, l'un paraît un moment le plus fort et abuse de ses avantages, les partisans du plus faible se rejettent en masse de son côté, pareils à des passagers qui, pour relever un des côtés du navire, se porteraient tous sur l'autre côté, au risque de le faire chavirer. Dans cette foule, celui-là est un homme bien rare qui reste au milieu, ne s'exagérant ni les périls de celui qui paraît près d'être vaincu, ni la force de celui qui paraît près de vaincre. — Ce qui est pour les hommes politiques de bonne foi une illusion, un manque de lumière, un emportement, pour quelques-uns est une erreur de l'ambition. S'ils veulent s'élever par le pouvoir, ils s'en font les courtisans et les enthousiastes; s'ils veulent arriver par la liberté, ils souffrent volontiers d'être épaulés, comme on dit, par la licence. A entendre ceux-ci, le pouvoir est si sacré qu'il est d'origine divine, et que sa légitimité est de foi. A entendre ceux-là, la liberté se gouverne elle-même : elle renferme virtuellement l'ordre, le progrès, le bonheur de tous les hommes; que sais-je? l'abondance des récoltes, la régularité des saisons, etc. Il est très peu d'hommes, parmi ceux à qui l'ambition politique est permise, qui, tour à tour du côté de la liberté ou du pouvoir, selon que l'équilibre est rompu par l'une ou par l'autre, savent défendre celui qui plie sans insulter celui qui l'emporte, et faire les affaires des deux principes sans faire celles des partis qui en couvrent et en autorisent leurs passions. — C'est peut-être le plus beau titre de M. de Salvandy à l'estime et à la confiance du pays d'avoir pu se tenir ferme sur ce *pont de Mahomet*. Ce trait le marque parmi ceux de nos hommes politiques qui ont paru aux affaires. Presque tous, par des causes diverses, mais assurément plus innocentes qu'on n'a affecté de le croire, ceux-ci pour avoir confondu les journaux avec l'opinion, ceux-là par une certaine légèreté que les esprits sérieux des autres pays reprochent au nôtre, se sont exposés à se voir réfutés par leurs propres écrits. Beaucoup ont fait, dans la tempête, des vœux que, rentrés au port, ils n'ont pas tenus. Beaucoup, dans la facile générosité des espérances, ont promis au principe qui les poussait une faveur qui s'est presque changée en aversion quand ils ont été au pouvoir. Quelques-uns, enfin, ont eu la douleur d'avoir à châtier des opinions coupables seulement de les avoir pris au mot, et de s'être aventurées sur la foi de leurs théories. Dans la vie de M. de Salvandy, on n'a pas encore vu le ministre ou le député attaqué et discrédité par les écrits du journaliste et du publiciste; et si, au lieu d'arriver aux affaires à une époque où il n'y avait plus qu'une bonne manière de faire la guerre aux partis, qui était d'amnistier leurs sentinelles perdues, il y eût été appelé dans les jours où il paraissait nécessaire de punir et de réprimer, il n'aurait pas eu à frapper un disciple.—De même qu'on aurait pu deviner dans la *Coalition et la France* la conduite politique de M. de Salvandy, de même on pouvait deviner quelle allait être sa manière dans les nombreux écrits que devaient lui inspirer successivement toutes les nobles causes. Cette manière lui est toute personnelle. C'est un mélange de netteté pratique dans les idées, et d'enthousiasme littéraire dans la forme. C'est une imperturbable modération dans le fond et une fougue inépuisable dans l'expression. Depuis les belles pages de la *Coalition et la France*, cette manière n'a pas changé. Seulement, la modération a été de plus en plus riche en raisons; et la fougue, au lieu d'être une qualité ordinaire de jeunesse, a été une qualité rare dans un homme mûr. — Au premier abord, la modération et la fougue paraissent contradictoires. Mais prenons-y garde. Pourquoi contradictoires, si chacune est

11.

bonne en soi ? Cette contradiction n'est-elle pas une illusion de notre esprit? N'est-ce point parce que nous les voyons rarement unies que nous les croyons incompatibles? N'est-ce point parce qu'il est peu de caractères qui puissent les contenir et les concilier? Si le tour d'esprit de M. de Salvandy ne plait pas à certaines personnes, la cause en est dans cette illusion. Nous n'y sommes pas accoutumés ; et Dieu sait si nous prenons la moindre peine pour comprendre ce qui sort de nos habitudes, et si nous nous risquons légèrement à avoir une admiration de plus! Que voit-on le plus ordinairement? la violence de la forme suivre la violence du fond. Si quelque esprit distingué a le privilége de se passionner pour des idées modérées et conciliantes, et de mettre une imagination vive et une sensibilité énergique au service de sa raison, cela nous semble équivoque. De la déclamation affublant des idées absolues, un style excessif enflant aux yeux des simples des réformes impossibles, nous paraissent un fruit de l'esprit plus naturel et apparemment plus savoureux. Quoi de plus vrai pourtant qu'un écrit où une politique généreuse, des idées libérales et protectrices, le respect des convictions et des personnes, l'intelligence de la liberté pour autrui, où tout ce qui peut calmer sans éteindre, pacifier sans énerver une grande nation, est exprimé avec une ardeur de langage et une impétuosité de mouvement qu'on ne goûte que d'une politique de violence, d'illusion et de haine ? — On a souvent fait la remarque que ce qui manque à la modération pour garder l'empire, c'est un peu du courage qu'ont ou que paraissent avoir (ce qui revient au même pour l'effet) les partis violents. Si les Girondins n'avaient pas fait la double faute d'être violents au fond et dans la forme pour arriver au gouvernement, et, une fois maîtres de la majorité, de laisser languir et s'émousser cette fougue qui eût fait respecter la modération où ils étaient rentrés, la révolution pouvait être sauvée sans sacrifier tout, même l'honneur. Mais ces admirables harangueurs, au lieu de continuer à tonner, exhalèrent des plaintes qui ressemblaient à des remords; au lieu de disputer le forum aux montaguards et d'y dresser aussi leur tonneau aux harangues, ils se préparèrent, dans des festins copiés d'Horace, à mourir à la manière de Sénèque. Ils moururent en effet de la noble mort qu'ils avaient recherchée, après avoir livré à un mépris qui dure encore la modération politique, confondue à tort avec cette espèce de modération qui n'est que le repentir des premières violences, et qui ne sait pas donner à ceux qui la professent le courage que donne une théorie absurde à des insensés. — Pour nous, ce qui nous remue dans les écrits de M. de Salvandy, c'est que la modération y a de l'élan et de l'enthousiasme, outre qu'elle est pure de violences premières à faire oublier. Si son tour d'esprit est si rare, c'est que, pour défendre avec fougue et enthousiasme des idées modérées, il faut avoir un cœur qui puisse être dans les actions ce que l'esprit est dans les écrits. Or, M. de Salvandy a du moins le bonheur que ceux-mêmes qui ne goûtent pas sa manière, faute de savoir la rapporter à sa vraie source, ne refusent pas au volontaire de Lutzen et de Champaubert, un cœur capable du courage de la modération. —L'intervalle qui s'écoula entre la publication de la *Coalition et la France* et la polémique au *Journal des Débats*, fut rempli par des études diverses et profondes. M. de Salvandy toucha à tout. Il n'est pas jusqu'aux professeurs des langues orientales qui le comptèrent parmi leurs auditeurs les plus assidus. Il donna aux lettres quelques gages éclatants, et se fit des titres à l'académie en attendant les occasions de s'en faire au ministère. La restauration en hâta le moment. Elle eut bientôt rendu impossible, même à ceux qui lui étaient attachés, le silence qui désapprouve sans attaquer, qui avertit sans affaiblir. L'entraînement était trop grand pour qu'elle comprit cette leçon muette. Elle finit par rendre non moins impossible une

opposition seulement modérée. Il fallut lui crier aux oreilles comme on fait à ceux qui vont tomber dans un abîme. Mais elle entendit les cris et ne s'arrêta pas. — M. de Salvandy fut de ceux qui donnèrent à la restauration les avertissements les plus énergiques et les plus sincères. La presse le compte parmi les quatre ou cinq grands noms qui s'y sont rendus célèbres par des qualités supérieures dans les quinze dernières années. En entrant dans le journalisme, M. de Salvandy y trouva un maître, le premier de nos écrivains avant d'être le premier de nos journalistes, M. de Châteaubriand. On fit plus d'une fois honneur à la plume du maître des articles du disciple; et plus tard, quand l'admirable journaliste du *Conservateur* revint défendre la liberté au *Journal des Débats*, ce ne fut pas une médiocre gloire pour M. de Salvandy, qui l'avait toujours défendue avec la plume du polémiste de la *Coalition et la France*, de réussir à ce qu'on ne reconnût pas le lendemain des jours où M. de Châteaubriand avait écrit. — Tout le monde se souvient encore de ces brochures si chaudes, si courageuses, qui se succédèrent coup sur coup, quand la censure ferma les colonnes du *Journal des Débats* à M. de Salvandy. Chaque semaine en voyait paraître une nouvelle, où étalent dénoncés, avec autant de pénétration politique que de force, tous les pas que faisait dans ces ténèbres factices un gouvernement frappé de vertige. Dans un temps où toutes les imaginations étaient émues, où toutes les plumes du journalisme tiralent de l'opposition une puissance inouïe, où la France entière acclamait, avec ses trente millions de voix, aux paroles du moindre des écrivains, M. de Salvandy eut des jours où il semblait être seul sur la brèche, tant son talent avait d'éclat, tant étaient décisives et politiques ses attaques. Ajoutons que ni le succès, ni l'entraînement d'une opposition universelle, ni cette commotion électrique qui se communiquait aux caractères les plus modérés ne troublèrent sa plume et ne mêlèrent à sa polémique des raisons ou des violences empruntées à d'autres causes. — Les élections de 1827 arrachèrent à la restauration le ministère Martignac. M. de Salvandy fut nommé conseiller d'état. C'était presque le lendemain de ses brochures, dont Charles X lui dit « qu'il devait convenir qu'il avait été un peu trop loin. » Il ne se trouva rien dans ces brochures qui embarrassât M. de Salvandy, devenu haut fonctionnaire. Il crut que le moindre des courages est celui d'attaquer; qu'il y en avait alors un plus grand et plus difficile, qui était de servir ceux qu'il venait de combattre, outre qu'il était de bon goût de leur tenir compte d'un grand effort et d'un amer sacrifice. Mais, comme il n'était entré au conseil-d'état que par devoir, les douceurs ni les broderies de la place ne l'y purent retenir, quand le ministère Polignac vint lui imposer un autre devoir, celui de la quitter pour rentrer dans les rangs des combattants. La nouvelle en vint à M. de Salvandy dans un voyage qu'il était allé faire dans le midi. Il écrivit sa démission sur la table d'une auberge et l'envoya à M. de Polignac. Charles X essaya de le faire revenir de sa résolution. Il sentait de quel prix c'eût été pour lui de ne pas déchaîner de nouveau le polémiste qui « avait été déjà si loin. » M. de Salvandy ne céda pas. La conversation fut longue et animée. M. de Salvandy y aurait prononcé, dit-on, un de ces mots qui lui sont familiers et où la prévision politique la plus sûre s'échappe par un trait pittoresque. Charles X ayant dit : « Je ne reculerai pas d'une semelle. » — « Plaise à Dieu, aurait répondu M. de Salvandy, que Votre Majesté ne soit pas forcée de reculer d'une frontière ! » Le mot a dû être dit; il est du même homme et de la même langue que cet autre mot admirable qui fut tenu quelques semaines plus tard à M. le duc d'Orléans, lors de la fête donnée au roi de Naples: « Monseigneur, c'est bien là une fête napolitaine : nous dansons sur un volcan. » — Après la lutte si opiniâtre contre le ministère Villèle, il fallait

donc reprendre les armes contre un ministère de dernier enjeu, qui ne pouvait déjà plus avoir pour successeur et pour remède M. de Martignac. C'étaient les mêmes fatigues, avec des incertitudes et des craintes de plus, les adversaires étant le pur sel du parti, la troupe d'élite, la réserve de la sacristie et du confessionnal, après laquelle il n'y avait plus rien. La main de M. de Salvandy ne mollit pas. Son passage dans les grands emplois ne l'avait ni gâté ni affaibli. Il prouva qu'en acceptant le titre de conseiller d'état sous le ministère Martignac, il n'avait fait que prendre du service plus près des affaires, et qu'en le renvoyant au ministère Polignac, il ne faisait que retourner à son ancien poste, plus près du danger. Il s'était retiré à la campagne, à quelques lieues de Paris, soit pour méditer avec plus de liberté les coups qu'il allait porter de là au ministère des ordonnances, soit qu'il craignît, en restant à Paris, de ne pouvoir s'y préserver des exagérations, d'ailleurs si excusables, où l'anxiété et l'attente allaient emporter les meilleurs esprits. C'est de sa maison de campagne que presque tous les jours partait pour Paris par chaque voiture, feuillet à feuillet, ces formidables articles du *Journal des Débats*, si ardents contre les principes et les rêveries contre-révolutionnaires d'un ministère de sacristains; si contenus, si loyaux à l'endroit du vieux roi qui faisait jouer sa dernière carte par de pareils joueurs. Quand l'heure pressait, M. de Salvandy, pour plus de célérité, s'établissait dans la loge du concierge, sur le bord de la route, et chaque voiture qui passait enlevait les feuilles, encore tout humides, écrites sur le bout d'une table, de cette main qui savait déshonorer sans injurier et faire la guerre sans haïr.—Peu d'écrivains politiques ont eu, au même degré que M. de Salvandy, le talent particulier, si rare quoique si couru, que demande un article de journal. Une extrême vivacité de tours, une éloquence de source, des pensées justes sous la forme de traits et d'images qui arrêtent le lecteur le plus distrait; un instinct hardi et droit, une inépuisable abondance de sentiments et de vues nobles, la pénétration la plus sûre dans les plus vifs moments de fougue; enfin, une estime réfléchie et un naïf amour pour le pays; telles sont, entre d'autres, les qualités de M. de Salvandy polémiste. C'est cette polémique-là qui convient à la France. Si les exemples en sont rares, c'est que les caractères y font défaut encore plus que les talents. Tout l'esprit du monde ne saurait donner à un écrivain celles de ces qualités qui viennent du caractère, ni surtout de les soutenir avec cette abondance, cette verve, ce bonheur de l'expression, dont les sources sont au fond même de l'homme, au cœur qui ne cesse pas un moment de battre. — M. de Salvandy doit se souvenir avec beaucoup de douceur, qui sait? peut-être avec quelques regrets, de cette époque de sa vie. Simple écrivain, mêlant l'étude du passé aux luttes du présent, et apprenant dans l'histoire à bien juger et à bien servir son pays, il répandait chaque jour de sa plume brillante et populaire toutes les idées qui honorent, conservent et font marcher une grande nation. Si quelque chose peut prouver la noble manière dont il comprenait le rôle du journaliste, ce serait cet empressement du ministre pour les gens de lettres si injustement interprété comme un système d'avances intéressées et corruptrices à l'indépendance de la presse. Nous ne saurions rien de plus à son honneur que des imprudences en ce genre, s'il y en a eu de commises. Cette promptitude de bonne opinion n'est pas d'une conscience qui n'aurait pas été admirablement pure. Des erreurs sur les personnes et sur la moralité des talents, dans un ministre sorti de la presse, seraient comme certains excès de confiance chez les hommes probes, lesquels ne supposent pas que d'autres soient d'une corruption raffinée là où ils sont eux-mêmes si naturellement et si naïvement innocents. — M. de Salvandy, n'ayant pas conspiré, n'avait pas

pu désirer la révolution de juillet ; mais il l'avait prédite, et, comme tous les adversaires de la politique des ordonnances, il avait contribué à y pousser tous les esprits ardents. Il était donc engagé d'honneur à l'accepter, outre que l'auteur de la *Coalition et la France* ne pouvait pas ne pas aimer un mouvement de résistance nationale qui effaçait jusqu'aux dernières traces de la suzeraineté étrangère de 1815. Toutefois, il resta quelque temps comme en observation, suivant avec inquiétude, quoique avec une sympathie non équivoque, toutes les crises du gouvernement nouveau. Ses articles de polémique au journal des *Débats* sont marqués de cette disposition d'esprit. M. de Salvandy pensait plutôt à surveiller les ennemis du gouvernement de juillet qu'à se pousser lui-même parmi ceux de ses amis dont l'ardeur pouvait ressembler à de l'empressement intéressé autour d'une royauté qui avait beaucoup à donner. Il demeura parmi les défenseurs indépendants ; et, si l'on veut nous passer une comparaison tirée d'un fait ou seulement d'une prévention populaire, il aima mieux être de ceux qui défendent un gouvernement dans le corps d'armée que de ceux qui le défendent dans l'état major. — Cette disposition d'esprit, où entrait d'ailleurs du respect pour ce qui était tombé, se montre avec éclat dans la brochure intitulée *Seize mois ou la révolution de 1830 et les révolutionnaires*. C'est cette brochure qui reparut, quatre mois après, sous le titre de *Vingt mois*, grossie en effet de l'histoire des quatre mois qui venaient de s'écouler entre la première édition et la seconde. Selon nous, et quoique nous n'en adoptions pas toutes les idées, c'est le plus beau titre de M. de Salvandy publiciste. Le parti qu'il y qualifie de révolutionnaire, sans attacher d'ailleurs à ce mot un sens injurieux, est pénétré avec une sagacité, et apprécié avec une modération d'autant plus surprenantes que l'écrit est plein de passion, et qu'il semble à chaque instant qu'une plume si animée va s'emporter à toutes les violences du pamphlet. C'est la verve dans la modération, c'est la passion dans l'analyse, chose si rare, et qui fera vivre cet écrit au-delà des circonstances qui l'ont inspiré. Nous ignorons ce qu'en a pu penser en particulier le général Lafayette, lequel y fait les frais de quelques pages admirables de franchise, de pénétration et de grâce; mais, si quelque chose au monde avait pu l'inquiéter un moment dans l'imperturbable sérénité de ses espérances, c'est la lumière que M. de Salvandy portait d'une main si respectueuse et si délicate dans ces complications mystérieuses de sa probité et de sa vanité, de sa raison supérieure et de sa candeur enfantine, de sa générosité immense envers les masses et de son indifférence pour les individus; complications qui ont valu au général Lafayette une gloire si singulière et si aimable. La peinture de ce salon cosmopolite, où l'on était admis dans toutes les toilettes à certains signes de franc-maçonnerie révolutionnaire, où l'on donnait et où l'on recevait des promesses de révolution, où l'on scellait des serments de perfectibilité illimitée, serait un morceau littéraire achevé dans un livre de pure littérature. Là, ce n'est qu'un modèle de convenance qu'on ne saurait trop proposer à la presse polémique. Il n'y a rien d'abaissé dans ce livre que ce qui est bas ; aucune exagération, aucune calomnie ; la plus sévère précision de termes dans l'attaque la plus impétueuse et la plus acharnée; nulle honte à avoir tort. Les erreurs de l'esprit sont protégées, aux yeux de M. de Salvandy, par la sincérité du caractère. Il n'aurait pas fait la guerre à un ennemi qu'il n'eût pas honoré. — Ce livre eut la destinée qu'il devait avoir : ceux qui y étaient attaqués le passèrent sous silence. On ne pouvait pas donner raison au livre, et on ne pouvait pas rendre à l'auteur injure pour courtoisie. Ceux qui y étaient défendus s'en montrèrent médiocrement reconnaissants, parce que leur cause y effaçait un peu leurs personnes. Les adversaires auraient voulu des injures, les amis auraient voulu des flat-

teries. L'exagération met tout le monde à l'aise : elle rend la riposte plus facile à ceux qu'elle blesse, et la permet même aux hommes médiocres; elle rend le remerciement plus commode à ceux qu'elle oblige; et, ce qui vaut mieux, elle peut les en dispenser. Mais la mesure et la bonne foi n'en font pas moins leur chemin; et l'ouvrage de M. de Salvandy, lu par un grand nombre d'esprits honnêtes et délicats, eut pour effet de raffermir bien des courages, et d'entretenir la surveillance sans exciter la haine. — Des services et des travaux si éclatants devaient appeler depuis long-temps sur M. de Salvandy l'attention d'un collége électoral. Deux choses pourtant retardèrent son entrée à la chambre : d'une part, M. de Salvandy n'était pas un député de clocher, et d'autre part, l'indépendance particulière de sa conduite politique le faisait médiocrement désirer de ceux même qui, quoique du parti de la majorité, étaient cependant d'un parti. Or, c'est l'habitude en France, comme ailleurs, qu'on n'appuie que les partisans qui le sont à la manière des complices, aveuglément et sans condition. Mais le talent de M. de Salvandy le rendait inévitable. Appelé par les électeurs d'un département voisin, il y gagna son élection, comme autrefois ses grades, en se jetant au devant des oppositions, et en exposant ses principes jusque sur le perron du collége électoral, dans une lutte que n'oublieront pas ceux qui en ont été témoins. — M. de Salvandy, député, apporta à la chambre cette sympathie mêlée d'inquiétude qui marquait son beau livre des *Vingt mois*. Mais du moins la sympathie, en se déclarant à la tribune, pouvait être plus efficace; et l'inquiétude même, devenue du courage, allait diminuer, en les combattant, les causes qui l'avaient fait naître. M. de Salvandy était donc à sa vraie place. Sa conduite, à la chambre, modeste et intelligente, fut celle d'un député qui songe au pays plus qu'à lui. Sa notoriété d'écrivain politique et littéraire lui donnait le droit de chercher à attirer les regards par quelque attitude particulière, et de faire valoir son adhésion aux actes de la majorité. Il n'usa point de ce droit, et, ce qui vaut mieux, il ne laissa pas même voir qu'il pouvait le prendre. Il suivit le plus grand nombre, votant avec soumission et fidélité, et sacrifiant en silence, à ce qui lui paraissait le besoin d'union, des dissentiments intérieurs dont la déclaration l'eût mis plus tôt en lumière. Sans doute, l'ame qui avait exhalé les plaintes de la France opprimée par la coalition victorieuse, put gémir plus d'une fois qu'on établît à la tribune l'impuissance de cette France à secourir les peuples qui l'invoquaient, et qu'on dît *nous ne pouvons pas*, là où il fallait dire *nous ne voulons pas*. Sans doute aussi ce respect généreux et chevaleresque pour le passé, qui lui inspira pour début oratoire d'éloquentes paroles contre les dévastateurs de Saint-Germain-l'Auxerrois, dut être blessé de certains sacrifices faits trop légèrement à ce qu'il regardait comme l'esprit du moment. Il put vouloir moins de concessions au dedans et un peu plus de hardiesse au dehors. Mais, sans s'ôter le droit de faire connaître en particulier ses sentiments, il s'interdit sévèrement de les porter à la tribune et d'en faire des difficultés publiques, pensant avec raison que, dans toutes les crises politiques, l'intelligence et le patriotisme consistent le plus souvent en sacrifices, faits à propos, des vues personnelles à l'union contre l'ennemi commun. — En marchant avec la majorité, M. de Salvandy ne se mit pas dans les zélés. S'il se montrait dans les jours de danger, il se cachait dans ces jours de répression que certains esprits passionnés faisaient ressembler à des jours de représailles. Fidèle au drapeau du plus grand nombre, il dut reconnaître et subir la nécessité, mais sans être parmi les exécuteurs de ses hautes-œuvres. Il eut le double courage de ne pas se séparer de la majorité dans la partie la plus pénible de sa tâche, et de ne pas faire d'enthousiasme, ce que les gouvernemens,

même les plus injustement attaqués, ne doivent faire qu'avec regret. Partisan de la résistance ouverte, déclarée, et jugeant en loyal officier la guerre entre le gouvernement et la minorité, il voulait que, dans ces combats déplorables entre citoyens, tout se passât du moins comme au champ d'honneur, et que la victoire ne fût pas une réaction. A cet égard, le député ne faillit pas à l'écrivain qui, après avoir conseillé, sous le feu des journées de juin, la mise en état de siége de Paris, désapprouva, le combat terminé, une mesure qui livrait des citoyens à la justice militaire, et exposait le gouvernement à la tentation des vengeances auxquelles ressemblent si fort les juridictions expéditives. Dans une de ses brochures, M. de Salvandy la caractérisait avec cette abondance pittoresque qui lui est propre. « Paris se voyait, disait-il, au milieu de la sécurité ranimée, livré à une fiction de péril, à une fiction de guerre, à une fiction de siége, pour l'être à une réalité de dictature. » On voit que la politique de l'un des ministres de l'amnistie date déjà de loin. — Le rapporteur de la loi de disjonction n'a pas donné de démenti, quoiqu'on ait pu dire, ni à l'écrivain, ni au député, ni au ministre. Cette loi a été vaincue, et nous ne sommes pas de ceux qui la regrettons : mais on ne pourra jamais reprocher sérieusement à M. de Salvandy de l'avoir défendue. Vouloir qu'un officier de la grande armée, soldat à 17 ans, saisi au régiment par la discipline impériale et par les plus vigoureuses habitudes d'honneur et de fidélité militaires qui aient jamais lié tous les membres d'une armée, trouvât monstrueuse une loi qui proposait de faire juger le soldat par ses pairs dans les cas de violation du serment militaire; vouloir que cet officier, chargé en 1827, en qualité de conseiller-d'état, de la rédaction et de la discussion devant la chambre des pairs du code militaire actuel, reniât la première religion de sa jeunesse, et méprisât les principes et les travaux qui l'avaient désigné à ses collègues, et rendu inévitable comme rapporteur de cette loi, nous ne craignons pas de le dire, c'est un scrupule presque puéril. Ce n'est qu'en se déconsidérant que M. de Salvandy pouvait être plus habile. Il n'a pas ignoré tout ce qu'il risquait. Il a compris que la loi de disjonction fût-elle juste, le cortége des lois répressives dont on l'accompagnait allait la rendre suspecte et en empêcher l'adoption. Il n'en a eu que plus de mérite à mieux aimer être loyal et conséquent qu'habile, et à faire les affaires de sa considération que celles de son ambition. Le rapport sur la loi de disjonction n'est pas une faute; c'est une de ces tâches ingrates auxquelles un membre d'une majorité n'échappe pas innocemment. Il est donné à bien peu d'hommes politiques de n'avoir pas un de ces jours difficiles où ils ont à choisir entre le devoir de prendre parti et l'intérêt de s'abstenir. Qui donc osera blâmer M. de Salvandy d'avoir opté pour le devoir? — Les deux choses qui avaient retardé l'entrée de M. de Salvandy à la chambre devaient se retrouver sur son passage le jour où ses sources le désigneraient pour faire partie d'un cabinet. De même qu'il n'était pas un député de clocher, il ne pouvait pas être un ministre de remplissage. Le même esprit d'indépendance particulière qui l'avait réduit à ses seules forces dans sa candidature à la députation lui ôtait, pour le ministère, le secours d'une opinion exclusive et la faveur personnelle du chef de cette opinion. Il n'en est pas moins arrivé au ministère, comme à tout le reste, les principes amenant la personne. Un ministère d'amnistie et de conciliation avait besoin de M. de Salvandy. Il y était porté par toute sa conduite politique depuis le mémorable début de la *Coalition et la France*. — Résumons en peu de mots cette conduite marquée, dès le commencement, d'un caractère particulier d'unité que n'altérèrent jamais les vicissitudes d'un esprit d'ailleurs passionné, artiste, au sens où l'on entend aujourd'hui ce mot, et doué du plus dan-

gereux de tous les dons, l'abondance. C'est cette unité par laquelle M. de Salvandy, tour à tour adversaire ou ami des différents ministères qui se sont succédé en France depuis la restauration, a su, presque le seul entre tous, résister à cet entraînement invincible par lequel on sacrifie un moment tous les intérêts à l'intérêt en danger. Montrons M. de Salvandy à trois époques caractéristiques où il s'est retrouvé toujours le même, et qu'il a pris soin de marquer par des écrits éclatants. — Dans la première époque, l'étranger est à Paris. Il pèse dans la balance de Brennus la rançon de la France vaincue. M. de Salvandy publie la *Coalition et la France*. Ici, quel est l'intérêt menacé? c'est la France. Mais il y a un autre intérêt que les circonstances ne rendent pas moins cher : c'est ce gouvernement de la restauration, quoique ramené par les baïonnettes et inauguré par la diplomatie de la coalition. M. de Salvandy sacrifiera-t-il le gouvernement à la France? Insultera-t-il la coalition dans la personne du vieux roi qu'elle a remis sur son trône? Non; il résistera à l'ardeur de son penchant et à la popularité de sa cause. Il sera ferme devant le vainqueur armé et occupant le territoire : il ne sera pas insultant. Par une politique qui serait un chef-d'œuvre d'habileté, si elle n'était l'instinct d'un officier de 20 ans, dont le cœur a mûri tout à coup l'intelligence, il détache, de la coalition qu'il n'insulte pas, le gouvernement auquel il donne du courage, et, en confondant la cause de la restauration avec celle de la France, il fait peur de toutes les deux à la coalition. La forme enthousiaste et çà et là lyrique qui dérobe à la coalition la profonde sagesse de cette politique, la popularise aux yeux de la France. Les menaces que M. de Salvandy fait au nom du pays ne sont point des éclats ni des bravades. C'est la main sur un cœur épuisé de sang, mais qui bat encore avec force, qu'il menace l'étranger d'une vie qui va renaître, et qu'il ne lui a pas été donné d'éteindre. Il ne met pas des armées en bataille dans l'exagération de la confiance : mais il avertit les *hauts-alliés* de fouler avec précaution ce sol qui mit sur pied quatorze armées le lendemain du jour où nous n'avions plus d'armées. Il y a là un tact politique que rend plus admirable l'enthousiasme de jeunesse qui échauffe toutes les pages de cet écrit.—Dans la seconde époque, que marque l'administration funeste de M. de Villèle, l'intérêt menacé, c'est la charte. Mais la charte n'est qu'un contrat entre deux parties, la restauration et la France. Le souci des garanties entraînera-t-il M. de Salvandy à sacrifier l'une des parties contractantes? non. Car le contrat n'existe pas moins par ceux qui l'ont stipulé que par ce qu'ils y ont stipulé. Passant du côté de la partie qui a sujet de s'effrayer et de se plaindre, il ne déclare pas pour cela une guerre à mort à la partie qui usurpe. Il lui demande le sacrifice de serviteurs insensés qui lui conseillent la violation de la foi jurée. Il ne veut pas la lacération, mais l'exécution du contrat. — Dans la troisième époque, où nous touchons encore, cet esprit d'impartialité, jusque dans le feu de la lutte, est devenu plus difficile. Le danger que courent les deux intérêts alors menacés, l'ordre et la paix, est plus grand et plus fréquent. Quant aux deux intérêts alors opposés, la liberté et l'indépendance extérieures, ils ont été tellement défigurés par les passions populaires, qu'on voit les esprits les plus modérés demander qu'on en poursuive la superstition par des mesures qui en atteignent la croyance. M. de Salvandy résiste encore à ce dernier entraînement. Défenseur de l'ordre et de la paix, il ne laisse pas échapper une parole à la tribune, ni une phrase dans ses écrits, où la liberté ne reconnaisse plus celui qui la défendait contre M. de Villèle, et où les amis de l'indépendance nationale ne retrouvent plus l'auteur de la *Coalition et la France*. Au milieu de ces commotions qui donnent des vertiges aux plus sages, il ne s'en attache que plus fermement aux

principes que voilent pour un moment ces applications exagérées qui n'en sont que les ombres souvent lugubres. Il ne sait pas aimer jusqu'à haïr ; il ne croit pas que le droit de légitime défense se puisse entendre des principes comme de la personne, et qu'il faille tuer la liberté pour sauver l'ordre, ou l'honneur pour sauver la paix. La Convention faisait ainsi ; et M. de Salvandy n'est pas un disciple de la Convention. Il ne veut pas immoler un principe à un principe, parce qu'il sait que, dans les duels de ce genre, ce ne sont, après tout, que des hommes passionnés qui détruisent des garanties. Quand il défend les principes, on voit qu'il ne défend pas une ambition ou une peur cachée derrière ces principes, et que les hommes qu'il attaque ne sont pas les ennemis de ses affaires personnelles. — L'ouvrage des *Vingt mois* est tout entier dans cet esprit. Du reste, de même que le besoin de défendre les intérêts menacés par l'ardeur révolutionnaire de juillet, ne put rendre suspects ni moins chers à M. de Salvandy les intérêts un moment hostiles, de même, en continuant à faire la part de ceux-ci, il se garda bien, soit de les flatter, soit de leur faire des promesses impossibles à tenir. S'il blâma l'état de siége après la victoire, il ne prit pas d'engagements téméraires avec les espérances du parti qui avait succombé en juin. Ce sont les mêmes principes qu'il défendit contre la dictature de l'état de siége, et contre ceux dont la déplorable tentative en avait fait déployer trop tard et après coup l'appareil inutile. Il n'y a pas une des libertés défendues par M. de Salvandy qui ait obtenu de lui des gages pour le jour où elle dégénérerait en licence. Il n'y a pas un des principes essentiels et nécessaires professés par lui, qui puisse le dire lié, en quoi que cela soit, à la moindre de ses fausses conséquences. A cet égard, on peut assurer que la royauté ne pouvait pas appeler aux affaires un homme qui fût à la fois plus engagé avec sa conscience et plus libre du côté des partis. — M. de Salvandy était donc désigné d'avance pour faire partie du seul ministère, depuis juillet, qui ait voulu, qui ait pu vouloir qu'aucun intérêt exclusif ne dominât dans sa politique ; ministère sans couleur, et nous l'en félicitons, si par couleur il faut entendre cet esprit d'exclusion étroite et d'épuration croissante, ou cet emportement systématique qui marque certaines administrations, un peu par la faute, et trop souvent au dommage de tout le monde. — Voilà ce qui a fait M. de Salvandy ministre, et nous avons plaisir à voir en lui un exemple trop rare de ces hautes fortunes politiques faites par l'homme tout seul, sans concessions, sans promesses téméraires, avec un passé parfaitement net, et un avenir parfaitement libre. M. de Salvandy, on le sait de reste, et on l'en loue communément, n'est pas un homme de coterie. Il n'est pas parvenu par des services et une activité de camaraderie ; il n'est pas commanditaire d'une entreprise, ayant une raison sociale, et dont le but est d'arriver au gouvernement, avec un programme qui enchaîne l'avenir, et des listes de noms où l'on ne compte que ceux qui en sont exclus. Depuis qu'il a pris rang sur la scène politique, toutes celles de ses qualités qui n'ont pas eu une valeur sociale, estampillée du timbre de l'entreprise, ont été contre lui. C'est un noble portrait à opposer à celui d'un parvenu de coterie. Cette situation a sa force et sa faiblesse. Nulle indulgence à attendre, voilà la faiblesse : mais la force, et elle est immense, est dans cette indépendance même et ce manque d'appuis étrangers qui font que l'homme se surveille, se tient en haleine, et, en renouvelant chaque jour les efforts et les travaux, se rend plus nécessaire en proportion de ce qu'il se rend plus difficile. —M. de Salvandy a gagné à être ministre. Ce qui est l'écueil de beaucoup d'hommes de talent, qui ont habilement écrit sur les affaires, a été la pierre de touche qui l'a éprouvé. N'étant point initié aux secrets du cabinet du 15 avril, nous ne savons point quelle a pu être la part

de chacun des ministres en particulier dans la conduite commune; mais nous affirmerions volontiers que celle de M. de Salvandy n'a pas dû être petite dans tous les actes qui ont demandé du coup d'œil, de l'esprit de ressources, de la confiance dans le pays, de la résolution. C'est encore un trait qui lui est propre, entre les hommes politiques de notre temps, la plupart esprits négatifs, et qui excellent à voir ce qu'il ne faut pas faire, qu'il unit à beaucoup de prudence beaucoup d'invention. Comment ne serait-il pas, dans le cabinet du 15 avril, l'homme que nous avons vu au conseil-d'état, dans les bureaux de la chambre, dans les commissions, soulevant les questions, démêlant et prévoyant les complications, imaginant avec une vivacité et une justesse souvent admirables toutes les circonstances et dépendances d'une mesure, ouvrant des vues, étendant les horizons dans les questions les plus limitées en apparence et les plus stériles, enfin, agitant tout autour de lui les esprits, provoquant les réflexions et les critiques, et faisant marcher au but le débat par toutes sortes de chemins? Dans ces discussions où chacun s'observe et se retient, ceux-ci par stérilité, ceux-là par paresse, les plus distingués par la peur de se tromper, quoi de plus nécessaire qu'un esprit hardi et prompt qui se lance en avant, avec l'ardeur de chercher plutôt qu'avec la confiance d'avoir trouvé, et qui, par la réfutation, attire bon gré malgré les esprits négatifs sur le terrain de l'invention? A cet égard, si M. de Salvandy a le plus souvent l'honneur de faire agréer ses idées, il faut dire que personne ne se résigue avec plus de grâce à les voir contredites, et, après avoir été si souvent l'auteur, à n'être que l'occasion des mesures qui sont adoptées. — La position de M. de Salvandy, comme ministre spécial, était épineuse. Là, il n'était pas couvert par la responsabilité collective qui protège les actes du cabinet. Plus de secret, plus de conjectures; tous les yeux étaient ouverts sur lui, et il allait avoir pour juges ses propres administrés, c.-à-d. l'élite de la France intellectuelle. Il s'y est pris de la bonne manière. Il a tout appris, hommes et choses, avec une opiniâtreté incroyable, joignant les jours aux nuits dans des veilles sans fin, hâtant l'expérience et quelquefois y suppléant par l'étude, ne s'interrompant pour aucune habitude, y compris le sommeil, toujours prêt, toujours debout, faisant trop sa place pour mériter le reproche d'en jouir, reproche que lui ont fait des hommes qui ne l'ont pas vu à l'œuvre, et qui ont mieux aimé l'accuser d'ivresse que de le louer de son dévouement. — M. de Salvandy succédait à un homme supérieur, M. Guizot, si propre par ses études particulières, par la hauteur et la gravité de son esprit, par sa qualité de professeur et les souvenirs d'un enseignement mémorable, aux fonctions de chef du corps enseignant. Il eût suffit à M. Guizot de se mêler des généralités pour ne laisser douter à personne qu'il fût appliqué tout entier aux détails, et pour obtenir même de l'opposition l'aveu qu'il était le seul ministre possible et désirable de l'instruction publique en France : désirable, on allait jusque-là ; tant la prévention des titres antérieurs était forte, et, disons-le, fondée. Il est vrai qu'on l'aimait tant au ministère de l'instruction publique, qu'on l'engageait à s'y fixer, sa vie durant, loin de la politique où il était jugé moins propre, apparemment parce qu'il s'en occupait davantage. Quoi qu'il en soit, M. Guizot avait su mériter et inspirer tant de confiance, qu'il eût pu négliger impunément son ministère, sûr d'être défendu, au besoin, comme ministre spécial, par ses adversaires politiques — Les choses n'étaient pas si faciles pour M. de Salvandy. Accueilli, à son entrée au ministère, par le préjugé contraire à celui qui faisait regarder M. Guizot comme l'hôte nécessaire des bureaux de la rue de Grenelle, il avait à faire, seulement pour acquérir le mince crédit d'un ministre bien intentionné, deux fois plus d'ef-

forts que M. Guizot pour prouver qu'il était le seul ministre possible de l'instruction publique. Polémiste et littérateur éminent, mais n'appartenant à aucun titre au corps enseignant, il arrivait aux fonctions de chef de l'Université avec la prévention d'avoir reçu ce département un peu au hasard, peut-être comme étant le seul académicien du cabinet. M. de Salvandy n'accepta pas ce rôle équivoque. Il sentit qu'il n'avait pas le droit, que personne n'a le droit de regarder le portefeuille de l'instruction publique en France comme la carte d'entrée la plus commode au conseil du roi. Il voulut prouver qu'il avait accepté ce poste en connaissance de cause, avec des vues élevées et réfléchies sur le bien qu'on pouvait y faire, avec le cœur et le dévouement filial d'un ancien élève de l'Université impériale. La dernière discussion du budget lui a fourni plus d'une occasion heureuse de prouver, même aux plus prévenus, qu'il y avait réussi : elle lui a donné, qu'on nous permette ce mot, le brevet de ministre de l'instruction publique. — L'idée dominante de M. de Salvandy, en ce qui regarde l'université, paraît être de rétablir dans sa splendeur d'il y a vingt-cinq ans l'université impériale. N'ayant point examiné ces questions, nous ignorons jusqu'à quel point la chose est possible; s'il est resté une idée bien nette de ce qu'était l'université impériale; si sa splendeur n'est pas un peu dans nos imaginations; si les dispositions du décret de 1808 qui contient, entre autres prohibitions, celle pour les proviseurs et économes de se marier, sont compatibles avec l'état actuel de la société. Nous ne voudrions pas décider, haut la plume, des questions que M. de Salvandy remue et examine depuis dix-huit mois. Mais nous aimons à voir, et nous louons de grand cœur, dans cette idée à laquelle M. de Salvandy a tenu jusqu'au courage de s'exposer, en revêtant le costume du grand-maître, à ce qu'on prît pour un caprice de vanité de nouveau ministre ce qui était un acte conséquent au système de restauration universitaire, le désir de fortifier le fond par la forme, et de ressusciter les études classiques sous la figure vénérée de l'université; idée très élevée à notre sens, qu'il est courageux d'avoir et de professer dans un temps où les esprits sont si préoccupés de la vie et de l'avenir de la France industrielle qu'ils oublient le passé et la mission civilisatrice de la France intellectuelle. — Les bornes de ce travail ne nous permettent pas d'entrer dans le détail de tout ce qu'a fait M. de Salvandy, outre le nécessaire de chaque jour, et ce dont on ne loue pas un ministre probe et consciencieux. L'instruction publique, dans tous ses degrés; les établissements scientifiques et littéraires, dans les rapports si délicats qui rattachent leur indépendance constitutive à l'autorité ministérielle; toutes les institutions, en un mot, qui dépendent de ce département, ont reçu de la sollicitude passionnée de M. de Salvandy des marques qui resteront. Plusieurs chaires nouvelles ont été créées. Il fallait, pour rendre ces créations durables, apprécier si les enseignements à fonder étaient parvenus à ce point de maturité où les acquisitions faites sont assez nombreuses et assez sûres pour être enseignées, assez fécondes pour en enfanter de nouvelles; il fallait savoir si l'homme qui avait eu la sagacité de l'inventeur aurait la méthode et la clarté du professeur. L'ardeur pour le bien, jointe à de vives lumières et à une rare universalité de notions sur les généralités de la plupart des sciences, a pourvu à tout. M. de Salvandy pourra bientôt jouir des bons effets de ses créations Ayant réussi aux deux desseins qu'il paraît se proposer dans tous ses actes, l'un qui est d'étendre et de propager la science, l'autre qui est de rendre aux hommes qui la cultivent le travail plus doux par la sécurité des positions, il pourra se consoler, soit des critiques qui ont accusé ses créations d'une pensée de clientèle personnelle, soit des doutes intéressés qui ont voulu le refroidir pour

lui ôter l'honneur de changements qui lui survivront. — Mais ce qui, par-dessus tout, a valu à M. de Salvandy l'estime et la confiance de tous les hommes d'étude et de savoir, c'est sa générosité, laquelle fait aussi sa plus grande force comme homme politique. A cet égard, personne n'est injuste envers lui, ni même médiocrement équitable. Ceux qui le jugent avec le plus de faveur comme ceux qui ont un intérêt d'amour propre à le réduire à cette seule qualité la lui accordent unanimement. Il s'agit de savoir dans quelle acception on veut prendre le mot. Il est fort différent en effet, qu'on l'entende du caractère tout seul ou ou du caractère et de l'esprit réunis En l'entendant du caractère, on fait de la générosité une qualité du tempérament, du sang; une qualité de race (*genus*) comme cela se dirait du cheval. Le mérite alors en est assez médiocre. Le pays où l'on est né, la nature du sang, y ont la plus grande part. En l'entendant du caractère et de l'esprit réunis, on définit l'une des qualités les plus rares qu'il soit donné à l'homme d'avoir. Et s'il est vrai que, même dans cette seconde espèce de générosité, ni le pays natal, ni le sang, ne sont indifférents, les lumières, la réflexion, le choix, y dominent; l'ame enfin en est la principale source. C'est un sens qu'on pourrait dire essentiellement social, qui anime, qui échauffe, qui reconnaît et provoque dans les autres les bons penchants qui porte aux bons exemples. Admirons-le, aimons-le dans notre temps de scepticisme et d'esprit critique, où les qualités négatives sont si communes, où la prudence, la précaution, l'art de voir les défauts, lequel mène à l'habitude de s'abstenir, si voisine elle-même de la lâcheté, sont les vertus triomphantes. Admirons, parmi tant d'esprits distingués et fins qui aperçoivent de si loin les défauts dans les hommes et dans les choses, et qui éloignent et rendent stériles les natures les plus heureuses par la peur qu'on a de leur infaillibilité; admirons les caractères bienveillants qui encouragent, qui appellent et qui commettent la noble faute de trop ouvrir les voies, à la différence des esprits négatifs, qui ne laissent arriver que par les trous d'un crible. — En politique, songeons-y bien, c'est une vertu de premier ordre, dans notre France surtout où le gouvernement n'est pas, ce semble, une grande machine de police. Notre nation n'est pas une grande nation seulement par les fautes qu'elle évite; elle l'est encore par ses vieux instincts, par ses mouvemens naturels, par cette fougue française, si décisive à la guerre, si décisive aussi, quoiqu'on l'ait moins dit, dans les idées. Ce n'est que la moitié de la politique et du gouvernement de prévoir les fautes, et de rabattre les bouffées de l'orgueil national. Il y a une autre moitié qui consiste à ne pas craindre ces instincts, à être Français à la manière de tout le monde, et homme d'état avec cet art admirable de tempérer dans les citoyens l'excès des qualités mêmes qu'on a en commun avec eux. Or, s'il est une qualité dont le nom résume toutes celles qui conviennent pour cette seconde moitié de la politique et du gouvernement, et ajoutons, qui y rendent propre, c'est la générosité. C'est cette générosité que nous admirons dans M. de Salvandy. — Outre la part qu'il peut revendiquer dans tous les actes du ministère du 15 avril qui ont été marqués de confiance dans les bons mouvements de la France, combien d'actes qui lui sont personnels, où a éclaté cette générosité si féconde, et ce sens social si rare aujourd'hui? L'université n'oubliera pas la libéralité d'esprit qui distingue ses discours à la jeunesse de nos colléges, ni ces nobles flatteries à notre passion pour l'égalité, à laquelle il a fait les mêmes conditions qu'à la vertu. M. de Salvandy a donné là un spectacle profondément moral. Nous avons vu nos compagnons de lutte et de péril sous la restauration, une fois élevés par leurs talents aux affaires, tirer, comme dit le peuple, la clé derrière eux, et prêcher l'abnégation, l'obéissance, le renoncement aux pompes, aux épines, au banc de douleur du pouvoir. Ils nous ont

invités, avec une onction entremêlée de lois coërcitives, au travail, à la modération, au respect des lois. Seul, M. de Salvandy a parlé de ce concours universel auxquels sont admis tous ceux qui ont ont du savoir, de l'ardeur, de l'ambition, et dont le prix est le pouvoir. Seul il a parlé des droits de tous à tout, et en des termes dont ses adversaires politiques ont tâché de rendre la libéralité suspecte au cabinet dont il est membre. C'est de la bonne politique, parce que c'est de la générosité. La France de 89 et de 1830 a besoin d'entendre ce langage. Le gouvernement s'affermit et se popularise en osant le tenir ; le pouvoir force la considération quand il proclame lui-même qu'il est le prix du travail et du talent. D'ailleurs, M. de Salvandy met toujours la peine à côté du prix, le droit à côté du devoir. Dans le même discours, dans la même phrase, il montre le but et les conditions; et il les fait dures aux autres comme il se les fait à lui-même. Tout est à tous, parce qu'il n'est défendu à personne d'être le plus digne. Ses principes ne sont-ils pas sa propre histoire? —Tel est M. de Salvandy, tel du moins il nous apparaît à cette distance d'où il nous faut regarder les hommes du pouvoir, et qui sans doute nous trompe, soit à leur avantage, soit plus souvent à leur détriment. Nous ne pouvons guère apprécier combien durera son existence ministérielle, ni les affaires, le forçant de se retirer, quelles chances il aura d'y revenir. Mais soit qu'il demeure, ce qu'il est à peine besoin de dire que nous souhaitons, soit qu'il se retire, il restera de son passage des traces profondes. Il est très vrai que M. de Salvandy a des ennemis, et que les obstacles qu'il a rencontrés à son arrivée ne se dissiperont pas à sa rentrée aux affaires; il est très vrai que sa promptitude d'esprit et sa décision ont pu blesser les esprits de conception lente, lesquels ont besoin, pour valoir tout leur prix, qu'on les attende ; que son activité infatigable a pu être incommode à ceux qui aiment les ajournements et qui ne veulent pas plus faire d'affaires hors des heures que manger entre leurs repas ; que sa facilité, son esprit de ressources, la légèreté avec laquelle il porte le poids écrasant d'un ministère, sa domination sur toutes ses habitudes, font craindre à tous ses compétiteurs que les affaires aient long-temps besoin d'un homme qui se sait dévouer si entièrement aux affaires ; il est très vrai enfin que les inconvénients attachés à ces qualités supérieures, la précipitation, qui est le défaut de la promptitude d'esprit ; l'agitation, qui est celui de l'activité ; un certain air de confiance, qui est celui d'une aptitude forte, notoire et éprouvée à la tâche dont on est chargé, entretiendront quelques préventions contre lui : il n'importe ! M. de Salvandy, déjà vieux de services, quoique jeune encore d'années, lié à toutes les épreuves de la France de 1830, ne cessera pas d'être l'une des espérances de son avenir.—En terminant cet écrit, nous irons au-devant d'une remarque qui ne manquera pas d'être faite : c'est qu'il n'y est guère question des défauts de M. de Salvandy. La remarque est vraie, et nous y sommes préparé ! Que M. de Salvandy ait des défauts, qui songe à le nier ? Mais s'agit-il des défauts de l'homme privé ? ceux-là, s'il y en a, n'appartiennent pas à la publicité, et, si nous lui en savions, nous laisserions à d'autres le triste courage d'en amuser la puérile curiosité qui s'attache à la vie des hommes politiques. S'agit-il des défauts de l'homme public? nous n'en connaissons que d'une sorte : ce sont ceux qui font faire des fautes, et qui, par conséquent, tombent sous l'examen du public. Or, pour ceux-là, nous n'irons pas les chercher dans le caractère de M. de Salvandy, ne trouvant pas dans sa conduite les fautes qui en seraient résultées. Quant à cette minutieuse sagacité de confesseur qui scruterait, dans ce noble foyer de tant de bons sentiments, les imperfections inévitables, nous ne l'avons pas cru digne d'un grave écrit ; et nous nous mépririons d'en avoir eu la prétention ou la pensée. En rendant justice à un beau talent,

à un caractère noble et ferme, à un esprit plein d'invention, à un cœur plein de bons mouvements, à un ministre qui n'a pas peur du talent, et qui a tendu la main à tous les hommes distingués, abrégeant pour quelques-uns les dernières épreuves de ce laborieux concours dont tous les juges n'ont pas sa libéralité et son ame sympathique, nous avons éprouvé un plaisir sérieux et profond que ne corrompt point la crainte de nous être fait illusion sur ce qu'il vaut, ni d'avoir ignoré quelque chose de mal dans sa vie. D.

SALVATOR ROSA, célèbre peintre de l'école napolitaine (*v.* Rosa [Salvator]).

SAMARKAND, ville célèbre d'Asie, dans la Grande-Bukharie (*v.*), située sur le côté méridional d'une vaste et fertile plaine (*Sogd*, plaine ou vallée par excellence), que les orientaux regardent comme un des quatre paradis, et qui a donné son nom à la rivière qui traverse Samarkand et au pays (*Sogdiane*) dont cette ville est la capitale de temps immémorial. Rien de moins probable que la tradition qui attribue la fondation de Samarkand à l'un des anciens rois Hemyarides de l'Arabie-Heureuse. Ce qui paraît plus certain, c'est qu'elle fut fondée sous les monarques persans de la première dynastie; qu'elle fit d'abord partie de l'Iran, ou empire persan, puis de celui de Touran, qui en était un démembrement et qui en devint tributaire. Guschtasp ou Kischtasb, roi de Perse de la seconde dynastie, fit bâtir le château de Samarkand, ainsi qu'une muraille de cent cinquante lieues de long pour préserver la Sogdiane des invasions des Touraniens ou Turcs. Alexandre, poursuivant les assassins de Darius, prit Samarkand (alors *Meracanda*), l'an 329 avant J.-C.; la garnison qu'il y avait laissée ayant été attaquée et vaincue par le satrape Spitamenes et par les Scythes ou Touraniens, Alexandre délivra la ville et repoussa les Scythes au-delà du Iaxartes. Après la dissolution de l'empire macédonien, Samarkand passa successivement sous la domination des Séleucides, des Parthes, puis des rois grecs de la Bactriane, détruits, vers l'an 126, par les Su, peuples tatars qui en furent chassés un siècle après par d'autres Tatars, les Yue-chi. Un roi de Samarkand, appartenant à l'une de ces deux nations, ayant fait périr des ambassadeurs chinois vers l'an 25, fut détrôné et mis à mort par une armée qu'envoya l'empereur de la Chine. Deux ou trois siècles après, Samarkand et la Sogdiane étaient possédés par les Huns blancs ou Euthalites qui, depuis l'an 429 de J.-C., eurent de longues guerres avec les rois de Perse Sassanides, deux desquels, Bahram-Ghonr et Khosrou-Nouchirwan, conquirent deux fois la Sogdiane et la rendirent tributaire. Maîtres de cette contrée, en 619, les Turcs occidentaux, soumis d'abord au même tribut, s'en affranchirent pendant la décadence de la monarchie persane. Mais en 712, après une suite de victoires sur eux, Kotaïbah, général arabe, s'empara de Samarkand et porta le joug du Coran au-delà du fleuve Sihoun (le Iaxartes). Reprise par les Turcs, elle rentra sous l'autorité des khalifes jusqu'à l'affaiblissement de leur puissance. Les princes Samanides qui la gouvernaient depuis 820, en obtinrent la souveraineté en 874 et la conservèrent avec gloire jusqu'à l'an 1000; elle leur fut enlevée par les Turcs Hocike qui n'avaient cessé de la convoiter. La dynastie des Ghaznevides ou Sebekteghinides, qui appartenait à la même tribu, leur disputa Samarkand; mais bientôt une autre race turque, les Seldjoukides, déjà maîtres de la Perse, de la Syrie et de l'Asie-Mineure, étendirent leur domination au-delà du Djihoun, d'où ils étaient venus. Le prince de Samarkand devint leur tributaire en 1089. Un de ses successeurs ayant tenté de recouvrer son indépendance, fut forcé, en 1130, de se soumettre au sultan Sandjar qui, lui-même, vaincu en 1141, près de Samarkand par les Khitans, peuples tatars, leur abandonna la Transoxane qu'ils avaient envahie. Ils en furent chassés en

1207 par Alaeddin-Mohammed, sultan du Kharizme; mais il était écrit que cette frontière orientale de l'islamisme devait rester aux Tatars. Djinghiz-Khan, à la tête de ses Mongols, race tatare, s'empare, en 1219, de Samarkand, dont il fait égorger un grand nombre d'habitants. Dans le partage de la succession de ce conquérant, en 1227, Samarkand est comprise dans l'empire qui prit le nom de Djagataï-Khan, un de ses quatre fils, et elle en devint plus tard la capitale. Elle le fut aussi de l'empire que Tamerlan éleva en 1369, sur les ruines de celui de Djagataï. On y voit encore son tombeau en jaspe; mais on y cherche en vain les traces du célèbre observatoire que fit construire un de ses petit-fils, le savant et malheureux Oulough-Beig. Sous le règne des Timourides, ou descendants de Tamerlan, Samarkand reprit son ancien lustre et devint aussi fameuse que Bagdad et le Caire. Elle déchut sous les Tatars-Ousbeks qui s'en emparèrent en 1505. Samarkand fut alors la résidence d'un khan particulier jusque vers l'an 1575 qu'elle fut réunie au khanat de Bokharah, par Abd'allah-Khan. Nadir-Chah, roi de Perse, ayant pris Bokharah en 1740, se contenta d'envoyer un de ses neveux à Samarkand pour en enlever la pierre sépulcrale de Tamerlan et les portes de bronze du collége que ce conquérant y avait fondé: mais la pierre s'étant brisée, il renvoya le tout quelque temps après. Samarkand appartient encore au khan de Bokharah qui, à son avénement au trône, vient dans le *Medresseh*, ou collége d'Oulongh-Beig, s'asseoir sur le *Kouk-tasch*, pierre carrée de marbre bleuâtre, et reconverte d'un feutre blanc, sur lequel il est élevé trois fois par un ouléma, un docteur, un seïd, ou descendant de Mahomet, et par un pauvre. Cette pierre a dû être récemment remplacée par un trône. Le khan vient camper tous les étés dans les environs de Samarkand, parce que l'ancien palais est inhabitable et presque en ruines. Cette ville était, dit-on, entourée autrefois d'une muraille de quinze lieues; fermée par douze portes, et revêtue de créneaux et de tours. Elle était remplie de jardins et de prairies, et pouvait seule fournir soixante mille cavaliers. Une seconde enceinte, fermée par quatre portes et défendue par un fossé, renfermait le château et d'autres édifices publics. Plusieurs religions y étaient tolérées. Malgré son état de décadence, Samarkand contient encore une population de 50,000 ames. Entourée de remparts en terre, elle est généralement mieux bâtie que Bokharah; ses colléges et ses mosquées y sont plus beaux, étant construits en marbre blanc du pays et revêtus en dehors de briques vernissées. Il est douteux que sa célèbre académie existe encore, ou du moins qu'elle soit aussi fréquentée par les jeunes étudiants des nations voisines qu'elle l'était dans le moyen âge. C'est dans cette ville qu'on fabrique le plus beau papier de soie; il y fut inventé il y a environ douze siècles. Les campagnes de Samarkand, fertilisées par un grand nombre de ruisseaux et par une rivière qu'on n'a pas su rendre navigable, produisent en abondance des raisins, des poires, des pommes et des melons délicieux qu'on envoie dans l'Inde et en Perse. On parle dans cette ville le persan, l'arabe et diverses langues tatares. Plusieurs savants et hommes de lettres y ont pris naissance; mais on n'en cite aucun du premier ordre.

H. Audiffret.

SAMARITAINS. Après la chute du royaume d'Israël, quelques débris du peuple juif restèrent sur son territoire avec quelques colons syriens. Ceux-ci reçurent des Juifs le nom de *Kuthes* ou de *Samaritains*, à cause de la ville de Samarie, autour de laquelle ils vivaient. Lorsque les Juifs, à leur retour de la captivité de Babylone, réédifièrent le temple de Jérusalem, les Samaritains leur proposèrent de prendre part aux travaux. Cette offre fut rejetée; on leur reprochait leur alliance avec les païens. La vengeance leur conseilla d'opposer le plus d'obstacles possibles à la reconstruction. De là une haine profonde entre les

Juifs et les Samaritains, qui étaient concentrés dans un petit district resserré entre la Galilée et la Judée; haine qui, à l'époque où vivait Jésus, avait interrompu toute communication entre ces deux peuples. Sans avoir jamais joui d'une parfaite indépendance, les Samaritains ont partagé le sort de leurs compatriotes. Leur population s'est tellement affaiblie sous l'oppression des Turcs que leurs colonies d'Égypte, qui florissaient encore au xviie siècle, ont disparu. D'après un document envoyé à M. Silvestre de Sacy par leur prêtre Salameh, ils ne comptaient en 1811 que 30 familles, ou environ 200 individus, à Napluse, l'ancienne Sichem, et à Jaffa, les seuls endroits où il en existe. Leur religion a des rapports avec celle des Juifs, mais elle n'admet de l'Écriture sacrée que les cinq livres de Moïse et le livre de Josué, et se renferme pour ses usages et ses rites dans les prescriptions du législateur des Hébreux. Leur sanctuaire est sur le mont Garizim, et non dans le temple de Jérusalem, parce qu'ils se rappellent que ce fut sur cette éminence que, dans des temps plus heureux, ils célébrèrent leurs fêtes et offrirent leurs sacrifices. L'adoration d'un seul Dieu, la circoncision, les purifications et les fêtes mosaïques leur sont communes avec les Juifs. Ils croient aux anges, à la résurrection et aux récompenses d'une autre vie. Ils espèrent et ils attendent un Messie, qu'ils ne considèrent, d'après Moïse, que comme un prophète. Leurs prêtres, qui sont en même temps leurs chefs, descendent de Lévi. Ils font leurs prières en araméique-samaritain, dans lequel leur Pentateuque est aussi écrit. La haute antiquité de ce dialecte a engagé les savants d'Europe à se mettre en communication avec eux. Leur langage habituel est l'arabe. Ils se distinguent par un turban blanc, font le métier de changeurs et trafiquent d'ouvrages faits à la main. Ils évitent toute relation intime avec ceux qui n'appartiennent pas à leur secte, et ne contractent d'alliances qu'entre eux. Un homme peut, dans une première union, avoir deux femmes à la fois, mais si l'une vient à mourir, il n'en peut prendre une autre avant d'avoir perdu la seconde. La langue écrite samaritaine n'est qu'un dialecte de l'arabe; leurs lettres se rapprochent plus de l'ancien hébreu que des caractères carrés en usage aujourd'hui. Leur littérature se borne à une traduction du Peutateuque, à des épîtres et à quelques chants d'église. C. L.

SAMEDI. Ce nom du septième et dernier jour de la semaine vient de *sabbathi dies*, le jour du *sabbath*, mot hébreu qui signifie *repos*. Et, en effet, il était consacré au repos en commémoration de ce que Dieu, après avoir créé le monde en 6 jours, s'était reposé le septième et avait lui-même ordonné à Moïse de sanctifier ce jour. J.

SAMNITES, habitants de l'ancien Samnium, dans l'Italie inférieure. Ils avaient pour voisins les Pelignes, les Marses, les Campaniens, les Lucaniens et les Apuliens. Dans les plus anciens temps, ils s'étendaient sur la plus grande partie du pays. L'histoire romaine nous les fait connaître comme un peuple belliqueux et ami de la liberté que les Romains ne purent soumettre entièrement qu'après des guerres longues et sanglantes, dont la durée, sans interruption, fut de près de 70 ans. Les premières hostilités entre les deux états éclatèrent l'an de Rome 411 ou 343 avant J.-C., lorsque les Campaniens, pressés par les puissants Samnites, implorèrent le secours de Rome, et, pour l'obtenir (car la république avait conclu une paix avec les Samnites), mirent tout leur pays sous la protection de Rome. Les représentations amicales des Campaniens furent sans effet sur les Samnites; alors le consul Valerius Corvus marcha contre ceux-ci, et les contraignit, après un sanglant combat, à rentrer dans leurs frontières. En même temps, une autre armée romaine avait attaqué le territoire des Samnites, et, grâce à l'héroïque dévouement de P. Decius Mus, elle avait également, après une bataille désespérée, remporté la victoire. Les vaincus durent

demander la paix, mais ils n'eurent pas plutôt réparé leur perte qu'en 328 une nouvelle guerre éclata, plus sanglante encore que la première : elle fut soutenue avec d'autant plus d'opiniâtreté que d'autres états de l'Italie inférieure secoururent les Samnites. Bien que les Romains remportassent presque toujours la victoire, leur armée s'engagea, l'an 321, près de Candium, dans un défilé si dangereux que, cernée par des troupes ennemies, elle dut se soumettre à toutes les extrémités de l'ignominie, et passer sous le joug (*v.* FOURCHES [caudines]). Le sénat cependant refusa de confirmer la paix conclue avec l'ennemi par le consul prisonnier, et en livra l'auteur aux Samnites. De nouveaux généraux furent envoyés pour continuer la guerre. Le valeureux Papirius Cursor réussit à venger la honte des Romains et à faire subir aux ennemis, qu'il battit, une ignominie égale. Malgré ce succès, la guerre fut poursuivie avec exaspération, parce que les Samnites furent activement aidés de leurs voisins, qui redoutaient la domination de Rome, et parce que le belliqueux roi d'Épire, Pyrrhus, cédant aux sollicitations des Tarentins effrayés, vint lutter contre les Romains. Mais les consuls Papirius Cursor, Q. Fabius Maximus, P. Decius Mus, Curius Dentatus, C. Luscinius Fabricius, etc., triomphèrent à plusieurs reprises d'un ennemi qui combattait avec la rage du désespoir. Les Samnites, après les plus épouvantables défaites et l'entière dévastation de leur pays, se virent forcés, ainsi que d'autres peuples qui les avaient secourus, d'implorer la paix. Ils l'obtinrent en 272. Lorsqu'au temps de Sylla les alliés de l'Italie se soulevèrent contre Rome, les Samnites prirent encore une fois les armes contre leurs oppresseurs, et combattirent avec un acharnement sans exemple. Sylla pourtant les humilia, et défendit de laisser la vie à aucun d'eux. Il en fit massacrer dans le Champ-de-Mars, en trois jours, 4,000 qui avaient été faits prisonniers. Depuis cette époque, les faibles débris de ce peuple vécurent dispersés dans des villages. Il est à remarquer que les Samnites exercèrent des arts divers et des industries de toute sorte. Car le voisinage de nations plus civilisées, et en particulier des Grecs de l'Italie inférieure, eut sur eux une influence très bienfaisante. Probablement ils empruntèrent en majeure partie à ceux-ci leurs lois et leur organisation. La forme de leur gouvernement était démocratique. Lorsqu'une guerre éclatait, ils élisaient en commun leur général. C. L.

SAMOS, île grecque de l'Archipel, vis-à-vis des ruines d'Éphèse et du promontoire de Mycale (Samssun), patrie de Pythagore selon l'opinion commune, fut dans l'antiquité la plus puissante des îles Ioniennes. Elle est célèbre depuis la tyrannie de Polycrate (566 avant J.-C.), soit dans l'histoire des arts et des sciences, soit par le culte de Junon, qui y était née, soit enfin comme pays d'habiles marins, qui naviguaient par les colonnes d'Hercule jusqu'à l'embouchure du Guadalquivir. Les flottes des Samiens se rendirent souvent redoutables aux Perses. Dans cette île furent fondues les premières statues de bronze. Là, Rhæcus et ses fils, Théodore et Téléclès, se signalèrent comme sculpteurs. Samos perdit la dernière ombre de sa liberté républicaine sous l'empereur Vespasien (70 après J.-C.). Au moyen âge, elle fut successivement possédée par les Arabes, les Vénitiens, les Génois et les Turcs, jusqu'à ce qu'elle devînt tributaire de ceux-ci sous un aga de Capudan-Pacha. Elle a une étendue de 8 milles $\frac{1}{4}$ carrés, et est très fertile quoique montagneuse. Outre Cora, sa capitale, auprès de laquelle sont les ruines de l'ancienne Samos et du temple de Junon, on y voit encore trois villes (Vahti, Carlovasi, Furni), et maintenant, depuis que les hostilités des Samiens contre les Turcs ont renouvelé une image des temps antiques, elle a acquis une population de 50,000 habitants grecs, parmi lesquels un grand nombre de fugitifs de la Natolie, de Scio, d'Ipsara, etc. Elle ne comptait autrefois que 12,000 ames (*v.* GRÈCE). C. L.

SAMOTHRACE aujourd'hui *Samondrachi*), île de l'Archipel, située vis-à-vis de l'embouchure de l'Èbre, dont elle est distante d'environ douze lieues. Elle s'appela d'abord *Leucosia*, si l'on en croit Aristote, et *Leucania* selon Strabon : il est probable que le reflet blanchâtre de ses côtes escarpées la fit nommer ainsi par quelques navigateurs, comme l'Angleterre s'est appelée *Albion* ; mais nous doutons que cette appellation de Leucosia ait précédé celle de Samos. *Samos* est un mot-racine qui exprime l'élévation, l'escarpement des lieux; et il est plus concevable qu'une contrée puise son nom dans la nature de son sol et dans le fait même de son habitation, que dans la qualification poétique et banale de son aspect lointain. Cette île s'appela insensiblement *Samothrace* (Samos-Thracienne), pour être distinguée de la Samos, voisine de Milet et des côtes de l'Asie-Mineure. Ses premiers habitants connus furent les Pélasges, l'une de ces nombreuses peuplades qui, avec les Dardaniens, les Græci, les Macedones et les Éoliens (ou races mêlées), se répandirent dans la Thrace, la Thessalie et les pays circonvoisins; peuplades qui toutes ont des affinités originelles et font partie de la grande migration venue de l'Orient, dont les traces sont conservées par les racines sanscrites qui leur sont communes. — L'île de Samothrace, quoique petite et peu importante, fut cependant le foyer de certaines doctrines religieuses qui, eussent-elles été dans leur principe des doctrines d'emprunt, s'élaborèrent sur cette plage isolée, et prirent une physionomie particulière et distincte. « Des Pélages, habitant l'île de Samothrace, dit Hérodote (ch. II, 51), vinrent se mêler aux Athéniens, prirent avec eux le nom d'Hellènes, et leur apportèrent quelques coutumes religieuses qui circulèrent dans la Grèce. » Les dieux de Samothrace étaient les Cabires, parmi lesquels Axieros et Axiocheros représentaient le ciel et la terre, tous deux à la fois mâles et femelles. Ces notions supposent déjà une philosophie religieuse assez élevée. Tandis que la Thrace transmettait aux Grecs la célébration tumultueuse des mystères de Sabazius, tandis que ces peuples, adonnés à l'ivrognerie, ajoutaient en Grèce au culte du Bacchus-Égyptien, la partie désordonnée, populaire, sensuelle, des démonstrations extérieures, l'île de Samothrace, plus grave, plus mystique, nourrissait d'autres doctrines religieuses. On a vu dans plusieurs contrées des îles peu distantes du continent devenir le sanctuaire révéré d'un culte qui gardait ou bien adoptait un caractère particulier; ainsi, les Celtes avaient, dans une île attenante à la Bretagne, un collége révéré de druidesses, dépositaires des mystères les plus profonds; la Samothrace posséda jadis la même importance religieuse. Le culte des Cabires eut une physionomie à part, et son antique célébrité laissa des souvenirs en Grèce; mais, toutefois, il ne paraît pas qu'il ait exercé une grande influence sur la religion des Grecs. Les opinions cosmogoniques renfermées dans les mystères de Cérès-Éleusinienne, et qui venaient d'Égypte, familiarisaient par une autre voie les esprits avec des idées analogues à celles que contenait la religion des Cabires; les traditions du culte égyptien avaient pour elles la haute influence exercée par les chefs des colonies; et il paraît que les excès du culte sabazien, introduits dans le culte de Bacchus, furent ce que la Grèce emprunta de plus réel à la Thrace en matière de religion. Fs. Gail.

SAMOYÈDES. Nous sommes dans la plus complète ignorance sur l'étymologie de ce nom, et sur l'antiquité du peuple qui le porte. Vivant en vrais nomades dans des contrées sauvages et incultes, ils sont étrangers aux lettres et à la chronologie. Quelques chansons sont les seules archives où ils aient déposé le souvenir de leurs héros et celui des événements de leur histoire. Quand ils furent atteints par les Russes victorieux, ils avaient été déjà chassés de leur première patrie par les Tatars, et séparés des tribus qui partageaient leur origine. Ils

n'avaient plus alors de constitution qui leur fut propre : on ne les connaît pas mieux depuis qu'ils sont soumis aux Russes. Jusqu'ici, aucun voyageur n'a pénétré jusqu'à eux ni habité leurs froids déserts; aucune route même ne les traverse : les seuls étrangers qui les visitent sont les collecteurs d'impôts. Ils se donnent le nom de *Nenetsch* ou de *Chasowo* (hommes). Ceux d'Europe devinrent tributaires de la Russie en 1525 : ils n'entretiennent aucune communication avec les autres peuples, et habitent les gouvernements d'Arkhangel et de Vologda, entre le Mesen et le Petchore. Leur religion est le christianisme : quelques-uns seulement ont conservé leurs anciennes croyances. Les Samoyèdes de la Sibérie, à l'est de l'Ourai, vivent errants dans les vastes déserts du gouvernement de Tobolsk, à l'embouchure de l'Obi. Les Ostiakes de Namuriseh et de Jeniseï, les Koibales et les Tubinses, sur le Jeniseï, les Saïotes et les Mutorés, dans les montagnes de Sajanaï, les Kaisnasches des rives de la Kara et de la Mana, les Jurakes et autres peuplades de peu d'importance appartiennent à la même souche que les Samoyèdes. C. L.

SAMSON. C'est encore un homme fort et vaillant sorti d'une femme stérile comme Samuël, comme saint Jean-Baptiste, comme tant d'autres qui furent des hommes justes et pleins de courage. Si les uns furent remarquables par la sagesse et la prudence de leurs conseils, les autres le furent par la vigueur du corps et la vaillance de leurs bras : et presque tous étaient la personnification de quelque vertu. Si Samuël, par exemple, représente la justice et l'équité, David le repentir, Salomon la sagesse, Moïse la science, Samson est la force brute animée de l'esprit de Dieu, le mythe de la colère dirigée par la main toute-puissante et toute sage de celui qui règle tout. — Fils de Hanué, de la tribu de Dan, il naquit l'an du monde 2849. Sa vie, vite dépensée, ne fut qu'un miracle continué de la force matérielle : il ne sut que sentir et exécuter. Ces deux facultés, presque aussi physiques l'une que l'autre, se développèrent seules en lui, et il obéit toujours à l'émotion qui bouillonnait dans son ame. A peine âgé de 18 ans, il vit à Thamnata une jeune infidèle dont la beauté le frappa : il s'abandonne à son amour, et contraint son père et sa mère de se joindre à lui pour en faire la demande. Sur le chemin, Samson, sans armes, voit venir à lui un lion furieux qu'il saisit et met en pièces. Quelque temps après, retournant à Thamnata pour y célébrer son mariage, il trouva dans le corps de ce lion un essaim d'abeilles et un rayon de miel; cette découverte lui fournit l'énigme suivante, qu'il proposa aux habitants de la ville : « La nourriture est sortie de celui qui mangeait, et la douceur est sortie du fort. » Vaincu par les larmes de sa femme, Samson lui apprit le sens de l'énigme, et cette femme trompeuse le découvrit aux jeunes habitants de Thamnata, qui s'en firent honneur auprès du héros juif. *L'esprit de Dieu le saisit;* il court à Ascalon, tue 30 Philistins, dont, selon sa promesse, il donne la dépouille à ceux qui avaient expliqué l'énigme; puis il se retire chez son père, laissant sa femme, qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avaient accompagnée dans la cérémonie des noces. A ce nouvel outrage, Samson jura qu'il se vengerait sur toute la nation des Philistins; il prit 300 renards qu'il lia deux à deux, leur attachant à chacun un flambeau à la queue; lâchés au milieu des blés mûrs et des vignes, ils causèrent un immense embrasement : l'auteur du désastre en fut puni par le massacre de son beau-père, de sa femme et de ses parents. Cependant, le vaillant israélite tuait tous les Philistins qu'il rencontrait, et se retirait sur un roc appelé *Étam*. Ses ennemis menacèrent de mettre tout à feu et à sang si on ne leur livrait pas leur vainqueur : ceux de Juda, effrayés de cette menace, le lièrent et le conduisirent aux Philistins, qui le placèrent au milieu de leur camp, et, dans l'ivresse de leur joie, dansèrent autour de lui. Samson brise ses liens, saisit une mâ-

choire d'âne que le hasard lui offre, tue mille de ses ennemis et met le reste en fuite; mais il serait mort si, pour étancher la soif qui le dévorait, Dieu n'eût fait jaillir une source d'eau claire d'une des dents de la mâchoire. — Un autre jour qu'il était à Gaza, les habitants l'y enfermèrent. Sortant de son sommeil au milieu de la nuit, Samson enleva, malgré la garde, les portes, les gonds et les verroux, et les transporta sur une haute montagne vis-à-vis d'Hébron. La force n'avait pu le vaincre, l'amour le terrassa. Éperdûment épris d'une femme philistine, nommée Dalila, il eut la faiblesse de lui révéler le secret de sa force, et cette femme le vendit aux Philistins. Samson, les cheveux coupés, les yeux arrachés, fut employé à tourner la meule d'un moulin. Mais, avec ses cheveux renaquit sa force, et l'amère dérision de trois mille Philistins, qui l'avaient fait venir dans le temple de Dagon pour en faire un objet de mépris et de ridicule, fut cruellement punie : Samson s'approcha d'une des plus fortes colonnes qui soutenaient le temple, l'ébranla, et s'ensevelit sous ses ruines avec ses oppresseurs. Théodose Le Moine.

SAMUEL. Elcana, de la tribu de Lévi, avait deux femmes, Phénenna et Anne. Or, Anne était stérile; mais elle pria et conçut, et mit au monde un fils qu'elle présenta au grand-prêtre. L'enfant resta dans le temple, grandit, se fortifia, aimé de Dieu et des hommes. En ce temps-là, les fils du grand-prêtre détournaient les victimes du sacrifice : ce que voyant, le Seigneur les livra aux mains de leurs ennemis, et l'arche fut prise. L'enfant, qui avait reçu le nom de Samuël, avait appris toutes ces choses de la bouche même de Dieu. A ces tristes nouvelles, le grand-prêtre tomba de son siége et mourut. Les Philistins furent accablés de grands maux, à cause de l'arche qu'ils gardaient. Ils la renvoyèrent, et Samuël dit à tous les enfants d'Israël : « Si vous revenez au Seigneur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers : offrez lui vos cœurs, et ne servez que lui seul. » Le peuple écouta, et Samuël le jugea tout le temps de sa vie; puis, étant devenu vieux, il établit ses fils comme juges d'Israël; mais ils se laissèrent corrompre, et rendirent des jugements injustes. Alors, les anciens allèrent à Samuël, et lui demandèrent une loi. « Écoute ce qu'ils te demandent, dit le Seigneur; mais dis-leur ce que c'est qu'un roi. » Samuël leur rapporta ce qu'avait dit le Seigneur, et il ajouta : « Voici quels seront les droits du roi qui vous gouvernera : Il prendra vos enfants pour conduire ses chars, et pour en faire des cavaliers qui marcheront devant lui; il en fera des soldats et des officiers pour son armée; il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, les autres pour faire des charriots et des armes; il prendra vos filles pour se faire apprêter des parfums, ainsi que le pain et les mêts de sa table; il prendra aussi vos champs, vos vignes et vos meilleurs plants d'olivier pour les donner à ses serviteurs; il vous demandera la dîme de vos blés et de vos vignes pour donner à ses eunuques; et il vous faudra le servir. Vous élèverez alors des cris à la vue du roi que vous aurez élu; mais le Seigneur ne vous exaucera point, parce que vous avez demandé vous-mêmes un roi. » Et le peuple n'écouta point Samuël, qui sacra roi Saül, la fleur d'Israël. Saül méprisa les ordres du Seigneur, et en fut abandonné. Samuël, alors, en sacra un autre nommé David, puis il mourut : et il y eut beaucoup de guerres intestines et cruelles entre ces deux rois. — Telle est la simple histoire de cet homme juste choisi de Dieu pour juger son peuple d'Israël, et pour sacrer ses rois. Il fut aussi prophète, et il prédit à ses frères les maux qui naîtraient pour eux du pouvoir absolu auquel ils voulaient se soumettre. Les enfants d'Israël eurent, en effet, à exhaler de sanglants regrets sur la perte qu'ils avaient faite du gouvernement théocratique. Dès l'établissement de la monarchie, il y eut guerre entre les fils de Jacob; la nation juive fut en proie à d'horribles déchirements

d'entrailles, car elle avait conçu deux rois qui se battaient dans son sein, et le plus juste fut un grand pécheur : ce n'était que le prélude d'une longue série de malheurs que les sages avertissements de Samnël n'eurent pas le pouvoir de prévenir. Il avait 40 ans quand les menaces du Seigneur s'exécutèrent sur le grand-prêtre Héli et sur ses enfants, et qu'il commença à juger le peuple de Dieu. Il ne restait pas toujours à Ramatha, lieu de sa naissance : il parcourait les villes pour y exercer la justice. Quand ses fils, Joël et Abia, se furent laissés corrompre par l'argent dans Bersabée, ville située à l'extrémité méridionale du pays de Chamaan, il s'était déjà retiré dans sa retraite de Ramatha : ce fut là que les anciens du peuple vinrent recueillir de sa bouche des paroles de sagesse qu'ils n'observèrent pas : il mourut, l'an du monde 2947, à 98 ans. Long-temps après sa mort, lorsque la Pyhonisse évoqua son ombre, il apparut à Saül, et lui prédit qu'il périrait, avec ses enfants, dans une bataille qu'il livrerait aux Philistins sur la montagne de Gelboë. On attribue à ce prophète le livre des *Juges*, celui de *Ruth*, et le premier des *Rois* : c'est lui qui commence la longue chaîne des prophètes, qui ne fut plus interrompue qu'à Malachie. THÉODORE LE MOINE.

SANCHONIATON, auteur phénicien, fut premier hiérophante. Il est avec Moïse, auquel il est postérieur, le plus ancien historiographe des temps antiques. Plusieurs veulent qu'il soit de Béryte, où régnait un roi du nom d'Abibal, à qui il dédia son ouvrage ; Athénée, et après lui Suidas, prétendent qu'il naquit à Tyr. Son père s'appelait Thabion. On recule son existence jusque sous le règne de Sémiramis (1997 ans avant J.-C.). Mais des critiques plus éclairés prétendent avec raison qu'il vécut sous Gédéon, juge en Israël (1199 années avant notre ère). Nous devons ce rayon de lumière à Porphyre, ce juif tyrien qui, bien que platonicien, fut le plus cruel ennemi du christianisme. Ce philosophe cite un passage de Sanchoniaton, où l'historiographe tyrien dit lui-même « qu'il puisa dans les écrits d'un prêtre de Ievo (de Jéhovah), nommé Jérobaal, beaucoup de choses curieuses touchant les Juifs » Or, Gédéon, vainqueur des Madianites, après avoir renversé l'idole et l'autel de Baal, leur dieu, fut surnommé Jérobaal, mot hébraïco-phénicien qui signifie *qui a combattu Baal*. Ce surnom remplace même souvent son nom propre dans le livre des *Juges*. De là nul doute que Sanchoniaton n'ait vécu sous ce juge célèbre en Israël. Les trois principaus ouvrages de ce savant hiérophante furent un *Traité de la physique de Taaut ou d'Hermès*, le *Mercure égyptien*, une *Théologie égyptienne*, et une *Histoire de Tyr*, ou *Théologie phénicienne*. Il tira tous ces documents curieux des actes particuliers des villes et des archives des temples ; il divisa son ouvrage en huit ou neuf livres, car Eusèbe et Porphyre diffèrent d'opinion sur ce point. L'un d'eux, au rapport des critiques, aurait compté une préface de Philon sur l'historiographe tyrien pour un livre. Le Phénicien Philon, qui naquit à Byblos et vivait sous Adrien, donna une traduction grecque des œuvres existantes de Sanchoniaton, et l'on assure que ce fut lui qui les divisa en neuf sections ; on va jusqu'à dire que le nom de l'hiérophante de Phénicie fut entièrement supposé par Philon, et que toute cette œuvre, en apparence si antique, était née sous sa plume, une des plus érudites de cette époque. Cela n'est pas probable, il y a dans ce qui nous reste de Sanchoniaton un air non équivoque de cette vieille cosmogonie voisine du berceau des peuples d'Orient qui ne peut tromper ; pas plus que ne nous tromperait la théogonie si carastéristique des dieux de la Grèce, d'Hésiode. Il ne nous reste des œuvres du grand-prêtre tyrien qu'un long fragment de la traduction de Philon, cité par Eusèbe, évêque de Césarée ; il forme tout le chapitre du livre 1er de sa *Préparation évangélique*, et a longuement exercé les loisirs et l'érudition de nos modernes critiques et des sa-

vants philologues Dodwell et Fourmont. Dernièrement nos érudits eurent une fausse joie, un journal famé annonçait la découverte d'un manuscrit de la traduction grecque de Sanchoniaton par Philon de Byblos : par malheur pour la science et l'ardente curiosité de notre siècle, cette nouvelle était controuvée.

DENNE-BARON.

SANCTIFICATION (théol.), action et effet de la grâce qui sanctifie; action par la quelle on bénit, on rend saint : la *sanctification* des fidèles; travailler à la *sanctification* des ames. La *sanctification* des dimanches, des fêtes, est la célébration de ces solennités suivant la loi et l'intention de l'église. La *sanctification* du sabbath chez les Juifs, et du dimanche chez les chrétiens, est d'institution divine. La *sanctification* du nom de Dieu est sa louange, sa bénédiction. Les pasteurs sont obligés de travailler à la *sanctification* des ames. — *Sanctifier*, c'est rendre saint. La grâce *sanctifie* ceux en qui elle opère ; la charité *sanctifie* les richesses; la descente du Saint-Esprit *sanctifia* les apôtres. C'est aussi louer, bénir, déclarer saint, célébrer. L'Oraison dominicale commence par ces mots : « Que votre nom soit *sanctifié* ! X.

SANCTION (du lat. *sancire*, munir, défendre), acte par lequel le roi, exerçant une partie de l'autorité législative, donne à une loi l'approbation, la confirmation, sans laquelle elle ne serait point exécutoire. Cet acte a la vertu de rendre fortes les lois de l'État, en les munissant de l'autorité du commandement et des peines repressives de la désobéissance. — Ce mot s'applique par extension à la simple approbation qu'on donne à une chose : le public n'a pas donné sa *sanction* à cet établissement; ce mot n'a pas reçu la *sanction* de l'usage. — *Sanction* se dit aussi de la peine ou de la récompense qu'une loi porte, décerne, pour assurer son exécution : *sanction* pénale, *sanction* rémunératoire. Cette disposition prohibitive de la loi manque de *sanction*. — *Sanction* signifie, en outre, *constitution*, *ordonnance* sur les matières ecclésiastiques; il ne se dit guère qu'avec le mot de *pragmatique* (*v.*) X.

SANCY (HARLAY DE [*v.* HARLAY]).

SAND (CHARLES-LOUIS), candidat en théologie, né le 5 octobre 1795 à Wunsiedel, dans la principauté de Baireuth, dans le cercle actuel du Mein supérieur (royaume de Bavière), où son père remplit jusqu'en 1823 des fonctions judiciaires, reçut une bonne éducation sous la direction de sa mère, pauvre femme imbue d'idées fanatiques. Il était étudiant en théologie lorsqu'en 1815 le renouvellement de la guerre l'appela aux armes. Il avait fait partie de l'association de la Teutonia, il en conserva les principes. La paix le rendit à ses études, qu'il continua à Erlangen. L'amour du travail et une grande loyauté faisaient le fond de son caractère. Dominé par un mysticisme alors trop commun parmi les étudiants allemands, il fut fanatique religieux et patriote. Comme beaucoup d'autres, il voulait la nationalité allemande. Les circonstances lui inspirèrent la pensée de réunir en une seule association toutes les universités, tous les étudiants d'Allemagne. Membre du *Burschenschaft*, il insistait sur la nécessité de réglements sévères et sur leur observation. Toujours plus dominé par son fanatisme, il assassina Kotzebue à Manheim, en 1819. Cet événement, dont l'impression n'est pas encore détruite en Allemagne, eut en Europe beaucoup de retentissement. Sand se perça du poignard qui lui avait servi à tuer Kotzebue ; il ne mourut pas de ses blessures; et subit en 1820 la peine capitale, après une instruction longue et pénible (*v.* KOTZEBUE). C. L.

SAND (GEORGES). Nul écrivain n'a été loué d'une façon plus démesurée que celui dont nous parlons. Dès son début, les éloges fanatiques, les panégyriques enthousiastes lui vinrent de toute part, accompagnés de je ne sais quelles précautions discrètes, de réticences mystérieuses qui les rendaient plus piquants et plus précieux encore. Il y avait dans le ton de la critique un air d'urbanité insolite, de galanterie extraordinaire.

La raison de cela, c'est que sous le pseudonyme de Georges Sand une femme, disait-on, s'abritait modestement. — A notre siècle, qui possède déjà tant de merveilles, il fallait bien une merveille féminine. Une femme qui fait des romans! ne voilà-t-il pas qui est neuf et surprenant! Comme alors, on cherche à démêler l'auteur à travers ses œuvres; comme chacun aime à lui prêter une physionomie, une allure, un langage! Ses écrits à la main, on éprouve deux plaisirs à la fois, celui de lire des romans et celui d'en faire.— Dans ce *grand mouvement* des esprits, l'imagination, si inflammable d'ailleurs des feuilletonistes, ne pouvait rester en arrière. Il ne s'agissait plus d'analyser un livre, chose banale et monotone, mais pour ainsi dire de s'initier aux secrets instincts d'une femme, d'étudier les sentiments de son ame, de surprendre le jeu de ses passions. Pour peu alors qu'on eût de jeunesse dans l'esprit, on se sentait porté à l'admiration, et plus d'un critique fervent et poétique entortilla gracieusement une épître presque amoureuse dans un morceau de haute critique et de philosophie littéraire. — Aujourd'hui, le mystère est dévoilé; le secret de la presse est devenu le secret de tout le monde, et vous ne trouverez pas si mince écolier, pensionnaire si ignorante, qui ne connaisse Mme Sand, malgré le voile impénétrable dont elle s'est plue à s'entourer. Pas une petite fille qui n'accable, à ce sujet, son frère ou son cousin d'interminables questions. La connaissez-vous? l'avez-vous vue? est-elle blonde ou brune? ses yeux sont-ils bleus ou noirs? sa voix est-elle douce? Que dit-elle? que fait-elle? quels sont ses traits, son port, son visage? Énée n'était pas plus inquiet de Priam et d'Hector. Mme Sand préoccupe tous les jeunes esprits, toutes les intelligences de 18 ans. Quand Jean-Jacques Rousseau marchait par les rues en habit d'Arménien, la surprise était moins grande, la curiosité moins vivement excitée : ce que c'est que la gloire!.....—Les ennemis même, les détracteurs outrés, ne manquent pas plus à Mme Sand qu'à toute célébrité. J'en ai entendu qui traitaient de paradoxes coupables, de sophismes dangereux les maximes légèrement insurrectionnelles qu'elle lance, à mon avis, sans y penser. On parle à ce propos de jeunes filles perdues, d'esprits égarés et d'imaginations corrompues; eh! mon Dieu! je suis bien sûr que Mme Sand ne donnera pas une ame de plus au diable. — J'ai vu des moralistes sévères qui, dans leur vertueuse indignation, flétrissaient en fort beaux termes les images trompeuses de la princesse Cavalcanti et de Lélia : c'étaient, disaient-ils, des fantômes décevants, d'immorales inventions qui enseignaient l'oubli de tous les devoirs, de toutes les convenances, et entraînaient audacieusement les femmes dans de fausses et périlleuses voies. — Quant à moi, je suis convaincu que le monde n'ira pas plus mal pour quelques jeux d'esprit; j'adresserai à Lélia et à la princesse Cavalcanti un reproche bien plus grave, c'est qu'elles sont ennuyeuses. Lélia est un *poëme*; soit, mais un poëme ennuyeux; un *mythe* sublime : sublime et ennuyeux; une allégorie étincelante: étincelante, je ne sais; pour ennuyeuse, assurément. L'ennui! que répondre à cela? Du reste, je conseille tout de suite à Georges Sand de ne plus composer de *poëmes symboliques*, mais d'écrire tout simplement des contes, de bons petits contes bien amusants : c'est là le genre de talent qu'elle doit cultiver. — Maintenant, pour ceux qui aiment à suivre les idées d'un écrivain dans leur ordre successif, je vais parler de chacun des ouvrages de Georges Sand d'après l'époque de publication. *Indiana* fut réellement le premier roman de Georges Sand; car *Rose et Blanche*, charmante bluette signée Jules Sand, appartient pour moitié à l'auteur de *Mme de Sommerville*. *Indiana* me semble le meilleur ouvrage de Georges Sand. C'est l'histoire poignante d'une femme mal mariée, qui, après avoir été victime des brutalités de son mari, le devient de la perfidie de son

amant. Il y a bien dans ce livre quelques caractères répréhensibles, quelques pages *lâchées*, quelques invraisemblances et autres fautes de composition ; *M. Raymond de Ramière* n'est, à vrai dire, qu'une assez pâle copie de *Lovelace* tant imité ; la petite *Noun* n'a ni bon sens dans ses paroles, ni ombre de raison dans sa conduite ; cependant, malgré ces taches, il résulte un grand intérêt des diverses péripéties de ce roman ; puis il est écrit sans emphase et conçu sans prétention. Ce n'est qu'à dater de *Valentine*, qui parut un an après *Indiana*, que Georges Sand passa armes et bagages dans le camp de la philosophie panthéistique. — Si *Indiana* est encore un plaidoyer en faveur de la vérité résumée si simplement dans ces deux vers mémorables :

Il faut des époux assortis
Dans les liens du mariage ;

quelle est la moralité du roman de *Valentine?* L'inconvénient de sortir de sa position sociale sans sortir de ses habitudes, de changer de fortune sans changer d'éducation, et de changer d'éducation sans changer le cercle où l'on doit vivre. Le neveu d'un riche fermier du Berry est allé faire des études brillantes à Paris, et ne veut plus, à son retour, épouser sa gentille cousine, petite coquette de campagne qui lui paraît ridicule. Il lui faut la demoiselle du château, Valentine, qui seule peut le comprendre et répondre à ses rêveries platoniciennes. Ce jeune homme est en dissonnance perpétuelle avec tout ce qui l'entoure au village, et surtout avec sa fiancée. Il ne peut avoir de fortune que par sa cousine, et pourtant il dédaigne cette cousine, il la désole, la désespère ; tandis qu'il se rend malheureux lui-même par un amour que l'inégalité des conditions rend sans espoir. Bénédict est ingrat envers ses bienfaiteurs, parce qu'il est *trop civilisé ;* de son côté, sa cousine Athénaïs a rapporté de sa pension d'Orléans une vanité qui altère son bon naturel. Quant à Valentine de Raimbault, c'est une autre Adèle de Sénanges pour les perfections de cœur et d'esprit. Cependant cette jeune comtesse populaire préfère le villageois trop civilisé à un diplomate égoïste et fat, qui n'a que des superficies, des manières et des traits aristocratiques. Il y a quelque chose de libéral, et peut-être même de révolutionnaire dans cette conception ; mais Mme de Souza, dont nous venons de rappeler la mémoire, n'avait-elle pas aussi traité ce même sujet avec plus de convenance, et surtout plus de naturel ? Ajoutez aux personnages de Georges Sand une autre demoiselle de château, Mlle ou Mme Louise, victime d'un premier amour, fille-mère que sa faute a exclue depuis long-temps de la maison paternelle, et qui se glisse dans la ferme, éprise qu'elle est aussi de Bénédict : voilà certes de quoi mettre bien du trouble dans un roman, et de quoi offrir bien des oppositions dans les réflexions philosophiques : Georges Sand n'y manque pas. Malheureusement, les Blutty, les Simoneau, sont des gens si grossiers et si éloignés de la noble famille de Raimbault qu'il y a disparate dans les couleurs, au lieu de ces savantes oppositions qui les font valoir l'une par l'autre. Il en résulte un dénouement aussi horrible qu'invraisemblable, et qui ressemble trop à ces viles histoires de cour d'assises qu'on ne devrait jamais traduire en littérature. Les imprécations haineuses d'une sœur contre l'autre, au moment suprême, révèlent une nature exécrable, dissimulée sous les plus touchantes apparences. Ce dernier trait doit être une calomnie contre les femmes, et il est inimaginable que ce soit une femme qui l'ait proférée.—Une fois dans la route des imaginations extravagantes, Georges Sand fut long-temps à s'arrêter. Elle publia coup sur coup *Lélia*, le *Secrétaire intime*, et *Jacques*, trois paradoxes, ou, si vous voulez, trois poëmes. On a tout dit sur *Lélia* et le *Secrétaire intime*, et nous avouons pour nous qu'il nous serait impossible d'analyser clairement de pareilles fables. Qu'est-ce en effet que Lélia? qu'est-ce que la princesse Cavalcanti du *Secrétaire intime ?*

des mannequins recouverts des manteaux de Byron et de Napoléon. Et vous nous dites que ces monstrueuses créatures sont des femmes, et c'est pour elles que vons venez réclamer des droits? Apprenez-nous alors quelle science et quelle morale on peut trouver dans ces rêves bizarres, dans ces fantaisies métaphysiques. Lélia se promène, incrédule, sur le marbre des églises; le mépris est sur ses lèvres, et un de ses dédaigneux regards rend les prêtres sacriléges. La princesse Cavalcanti ne vit pas dans cette supériorité philosophique; elle gouverne un royaume, et sa science est plus positive. Elle n'a pas découvert, à force de penser, et d'analyser son cœur, que la femme ne peut pas aimer l'homme; elle s'occupe, elle, d'économie politique; elle fait du bien à ses sujets; c'est une Catherine II sans couronne. Quoi qu'en dise la rumeur publique, elle est bonne femme et pleine de bienfaisance. Seulement, elle traite ses amants avec trop de rigueur; elle est trop vertueuse. Qui sait? je me trompe peut-être. Il est aussi difficile de résoudre le cœur de cette femme que de résoudre Dieu et la création. Le *Secrétaire intime* est sans doute, comme *Lélia*, un fort beau mythe; mais j'attenda que les initiés m'en donnent l'explication. Quant à *Jacques*, attendez: Jacques, pour me servir du langage usité chez les adeptes de Georges Sand, est une *souffrance*.... Une souffrance infinie, sans principe comme sans résultat. Jacques souffre, a souffert et souffrira. Depuis la première page du livre jusqu'à la dernière, c'est un perpétuel *crescendo* de souffrances. Mais pourquoi Jacques souffre-t-il? Là est la grande difficulté pour les futurs commentateurs. D'abord, Jacques épouse une vierge jeune et belle, qu'il aime et dont il est aimé; mais, prévoyant la fin prochaine de cet amour, il souffre dans l'avenir. La prévision se réalise, il souffre dans le présent; la prévision réalisée, il souffre dans le passé. C'est au point qu'après l'adultère de sa femme on éprouve un mouvement de satisfaction, et on s'écrie: A la bonne heure! je sais maintenant pourquoi il souffre. Remarquez bien, je vous prie, que je ne demanderais pas, pour motiver cette souffrance opiniâtre, de bons gros faits, des événements bien matériels, comme on en voit dans les mélodrames: une fortune qui tombe, une maison qui brûle. Je sais qu'il est des douleurs exceptionnelles, des malheurs mal définis, des plaies secrètes qui augmentent et s'enveniment sans le concours des circonstances extérieures, sans la participation du hasard. Mais la cause n'en existe pas moins. Bizarrerie de nature, singularité d'organisation: précisément! Montrez-nous en quoi cette nature est bizarre, en quoi cette organisation est singulière. Descendez dans les replis les plus intimes du cœur: c'est bien! Mais faites-nous voir ce que vous avez découvert. Qui ne comprend la faiblesse malheureuse d'Adolphe et la touchante monomanie de Werther. Jacques est-il plus que Werther ou qu'Adolphe, qu'on ne puisse ni le comprendre ni l'expliquer! Je l'écris à regret, j'ai bien peur que tout ce livre ne soit au fond qu'étrange et creux. — Je dois vous dire cependant, pour ne pas paraître de mauvaise foi, une des raisons qui causent cette douleur si vague et si confuse. Jacques est un homme *supérieur!* Supérieur en quoi? je l'ignore. Il est supérieur comme il souffre. Rien dans ses lettres, rien dans ses paroles, rien même dans sa conduite ne révèle cette supériorité si éclatante. On aperçoit bien que l'auteur a voulu lui imposer je ne sais quelle grandeur factice; mais, comme tout ce qui est faux, cela se brouille et ne demeure pas nettement en la mémoire. Il vous reste une telle confusion de mots, un mélange d'idées si incohérentes, qu'on se croirait au milieu d'un brouillard. Qu'importe, répondez-vous? Quand un romancier vous déclare que son héros est blond, vous l'acceptez pour blond; Jacques est supérieur, acceptez-le pour supérieur. Comme vous voudrez, je suis résigné à tout; mais n'avais-je pas raison d'appeler ce roman un poème? — Après le

succès si différent des cinq premiers ouvrages de Georges Sand, Georges Sand voulut écrire aussi à sa manière dans les journaux. Il entra donc dans la *Revue des Deux-Mondes*, et aujourd'hui il en est le plus ferme soutien, le plus fidèle collaborateur, soit qu'il voyage dans les gorges du Tyrol et fasse part à la France de toutes les impressions qui lui sont venues, soit qu'il nous donne par anticipation quelques fragments du roman à venir, soit enfin qu'il livre au public une de ces vives et brillantes improvisations qui jettent de si soudaines clartés dans le chaos de la société actuelle. Occupons-nous un peu d'une de ces improvisations utiles. Cette fois Georges Sand a quitté la route frayée par lui, les sentiers par lui suivis; son talent, cette fois, s'est pris à des préoccupations plus graves encore que d'habitude. Ce ne sont déjà plus des études de femmes fortes ou d'hommes souffrants, ce ne sont plus des émotions de voyage abondantes et variées. L'écrivain ne plane plus du haut des montagnes de la Suisse sur notre pauvre organisation sociale, sur notre misérable humanité. Adieu les paysages pittoresques, les fleurs, les arbres et les fantastiques nuages que la pensée suit dans l'air; adieu les poétiques hallucinations, les élévations d'un esprit tendre, les mille caprices d'une ame rêveuse. Voici venir la philosophie politique avec sa figure austère et ridée, avec son langage dur et quelquefois violent, avec son allure inflexible. Savez-vous quelle réputation Georges Sand attaque dans le morceau intitulé *le Prince*, quel talent il nie, quelle immoralité il flétrit? Le *prince* n'est autre chose que M. de Talleyrand. Et ne croyez pas que Georges Sand ait usé en ceci de précautions oratoires, de circonlocutions diplomatiques: point. S'il ne nomme pas M. de Talleyrand, c'est tout comme; il le poursuit dans sa vie privée, dans ses actions habituelles, derrière les rideaux de ses croisées, j'allais presque dire sous les draperies de son alcove. C'est un rude pamphlet, je vous assure, une satire véhémente et presque brutale. — La postérité est arrivée pour M. de Talleyrand; son supplice commence, le jugement dernier n'aura plus rien à lui apprendre. Écoutez, je vais vous faire, si je puis, l'esquisse rapide de ce sombre tableau, où l'écrivain semble avoir emprunté les sombres couleurs de Velasquez et de Rembrandt. — Deux hommes sont assis sur un banc de gazon, et devisent au clair de la lune. Que peut-on faire au clair de la lune, à moins de deviser? Au clair de la lune encore de quoi peut-on parler si ce n'est de la vertu? Nos deux hommes donc parlent de la vertu; or, qu'est-ce que la vertu? Est-ce le ruisseau limpide qui coule avec un doux murmure à travers la prairie, ou bien le fleuve impétueux qui entraine dans son cours les arbres et les troupeaux; est-ce le vent qui rafraîchit, ou la foudre qui dévore? Toutes ces questions sont adressées par le poète à son compagnon. — Non, dit celui qui n'est pas poète, la vertu n'est ni le ruisseau, ni le fleuve, ni le vent, ni la foudre; la vertu n'est ni la bonté ni le génie, c'est le génie et la bonté réunis. — Bien, voici la vertu définie. Merci au poète, merci à son compagnon qui ne l'est pas. Vous devinez du reste à quoi tend ce préambule, ou mène cette définition. — En face des voyageurs s'élève un vieux château silencieux et morne, qu'aucun mouvement n'anime, qu'aucun bruit n'émeut jamais. Là, les valets circulent d'un pas mystérieux et craintif, comme s'ils avaient peur d'interrompre les premiers rêves d'une jeune fille, ou le dernier sommeil d'un mourant. (Nous sommes en 1836.) Autour du château tout se tait: on dirait que la nature entière est dans la confidence de quelque grande destinée qui s'achève, de quelque événement qui s'accomplit; n'était le cri de la chouette qui chante les funérailles, rien ne troublerait ce silence universel. Quel est donc l'hôte de cette solitaire demeure, quel est le maître de cette habitation si tranquille et si discrète? — Regardez, derrière les rideaux de soie ne voyez-vous pas une ombre li-

vide et pâle se déconper aux rayons de la lune? — Cette apparition presque fantastique, cette ombre blanche et courbée, c'est le prince, c'est M. de Talleyrand. — Il est impossible de présenter plus poétiquement l'homme le plus prosaïque du monde. — « Dites-nous donc, s'écrie l'auteur dans un fort beau mouvement d'indignation, ce qu'a fait cet homme de si grand pour que trois générations aient unanimement applaudi à ses talents douteux, à son problématique génie? Quels sont dono les fruits de ses soixante ans de veilles? où sont les monuments de son génie? quelles œuvres si élevées et si sublimes nous a-t-il léguées?» Pauvre M. de Talleyrand! encore s'il avait eu deux volumes in-octavo imprimés chez Gosselin, ou un morceau de littérature inséré dans la *Revue des Deux-Mondes!* Mais pas un pauvre petit roman, pas une bribe littéraire, pas une ligne de son écriture. Et vous vantez la finesse de cet homme, vous célébrez ses talents, vous en faites une espèce de type du génie des cours, des ruses diplomatiques! O vanité du siècle, ô faiblesse de l'humanité qui dispense la réputation au hasard et accorde la gloire en aveugle. Georges Sand, si on l'écoute, va redresser le jugement du monde, rectifier ses opinions; il n'y aura plus désormais d'hommes de talent que les hommes qu'on imprime, et nul dorénavant n'aura de génie s'il n'a trouvé d'abord un éditeur. — Après avoir attaqué le talent du prince, vous sentez bien qu'on ne pouvait s'arrêter en si beau chemin. Dono, après cette véhémente apostrophe, Georges Sand s'en prend, chose plus facile, à la moralité de M. de Talleyrand. Il flétrit tous les sentiments de son cœur, tous les actes de sa vie. C'est une de ces *haines vigoureuses* dont parle Molière, *et que donne le vice aux ames vertueuses.* Sublime colère! sainte fureur! — Flétrir les mauvais penchants, stigmatiser les inclinations honteuses, voilà bien le devoir de l'écrivain. Georges Sand a enfin compris sa haute mission. Croiriez-vous qu'à voir une flétrissure si énergique, je me suis presque pris à plaindre M. de Talleyrand comme ce brave financier qui pleurait sur Holopherne, si méchamment mis à mort par Judith. Pauvre M. de Talleyrand! Georges Sand ne pouvait-il attendre quelque temps encore, et le laisser s'endormir en paix de l'éternel sommeil? M. de Talleyrand a péché, c'est vrai; mais, allez, il a été bien puni par votre article intitulé *le Prince.* C'est assez, Georges Sand, grâce, grâce! Quoi! ne tairez-vous rien, ni cet ami que vous appelez M. de M....., et sur la tête duquel vous appelez tant de honte et d'infamie, ni cette femme.... Ici, Georges Sand, j'imiterai vos honnêtes réticences, votre aimable réserve; non, il est impossible que cette femme, si jeune et si belle, si parée de grâces et d'attraits; il est impossible que cet ange..... il est impossible que ce front si pur ait menti, que cette rougeur virginale en impose.... Oh! non, non...., je ne croirai jamais cela. Remarquez-vous l'ingénieux artifice de style, et comme Georges Sand enfonce profondément le trait dans la blessure? — O Georges Sand! êtes-vous donc impitoyable, êtes-vous donc notre juge souverain à tous, et les misères humaines ne peuvent-elles trouver d'excuses à vos yeux? O Georges Sand! revenez, je vous prie, à vos paysages si frais, et à ces charmantes histoires que vous contez si bien, pour nous délasser un peu et reposer nos regards de cet effrayant tableau; allez encore dans le Tyrol, Georges Sand, allez à Rome, allez à Naples. Nous avons besoin d'aspects sereins, de riants horizons pour dissiper un peu la tristesse que vous nous avez mise au cœur : Georges Sand, dorénavant ayez pitié de nous! — Hélas! Georges Sand n'a pas eu pitié de nous : il a écrit les *Mauprat* et l'*Uscoque*, c.-à-d. deux romans philosophiques, conçus dans l'esprit révolutionnaire, que nous avons signalé, composés à la façon d'Anne Radcliffe. Certes dans ces deux ouvrages il y a des scènes bien faites, des caractères vigoureusement tracés. Mais pourquoi cet attirail de trappes, de souter-

rains, de mâchicoulis, de meurtrières; pourquoi ces crimes amoncelés, ces cruautés sanguinaires et inépuisables; pourquoi aussi ces déclamations perpétuelles contre la société passée et présente? Vraiment, s'il fallait résumer notre opinion sur ces œuvres qui semblent les ébullitions d'un cerveau inquiet et malade, nous aurions peur que notre biographie ressemblât à un libelle; hâtons-nous donc de dire que Georges Sand a écrit en même temps deux délicieux volumes pleins de grâce, d'esprit et de sagesse, dont la morale est consolante, dont les sentiments sont doux, dont le style est pur et sans exagération. Un jour, nous l'espérons, *André* et *la Dernière Aldini* auront des frères dignes d'eux; et Mme Sand, revenue de son ambition philosophique, abandonnera un rôle qui ne lui convient pas, quittera un pseudonyme inutile, et laissera supporter au nom de Georges Sand le fardeau de ses erreurs. Alors Mme Dudevant méritera d'être placée par la postérité entre Mme de Souza et Mme Cottin, non loin de Mme de Staël. ***

P. S. Le génie n'ayant ni sexe ni âge, nous ne craignons pas d'être indiscret en révélant à nos lecteurs et à nos lectrices que Mme Dudevant-Georges Sand, née Aurore Dupin, a vu le jour dans le Berri vers la fin du dernier siècle.

SANDAL ou **SANTAL**. Ce bois, originaire de l'Inde, a été trouvé également, il y a un demi siècle environ, aux îles Sandwich; mais cette découverte n'a point résolu la question agitée entre les naturalistes sur les caractères qui distinguent les arbres qui produisent les différentes variétés de sandal. — Le sandal, connu des anciens, devait aux Arabes le nom qu'il porte et qui dérive de l'hindou *chandana*. On en connaît et on en a toujours connu trois espèces. Les deux premières, c.-à-d. le sandal blanc et le sandal citrin, seraient produites toutes deux par le *santalum album* de L., et le sandal rouge par le *pterocarpus santalinus*, de la famille des légumineuses. — Le sandal citrin est ordinairement d'un jaune fauve assez foncé, peu dur, peu compacte et plus léger que l'eau. Son odeur est forte et aromatique; elle tient le milieu entre le musc et la rose; sa saveur est légèrement amère. Il n'y a pas de différence entre les parties externes et internes des bois, c.-à-d. que l'aubier et le bois ont la même couleur et la même odeur. Ce sandal est susceptible d'un beau poli qui lui donne un aspect satiné. Par la distillation, on en extrait une huile volatile plus légère que l'eau, d'une odeur très forte et d'une saveur âcre. C'est là le sandal du commerce que l'on croit originaire du Malabar. — Le sandal blanc est considéré par un grand nombre de naturalistes comme le sandal citrin, abattu dans sa jeunesse, et avant qu'il ait acquis par la vétusté la couleur et l'odeur propres au sandal citrin. D'une couleur blanc-grisâtre, il est ordinairement recouvert d'une écorce grise assez dure et compacte. A l'intérieur, il est formé d'un cœur ligneux plus lourd que l'eau, très dur et huileux. Lorsqu'on le polit, sa couleur prend une teinte fauve assez foncée. Ce bois a une saveur très amère et une odeur de rose, ce qui ferait supposer qu'il n'a point la même origine que le sandal citrin. C'est en ajoutant, aux pétales de rose avec lesquelles on fait l'essence de ce nom en Asie et surtout en Perse, une certaine quantité de bois de sandal blanc que l'on falsifie cette essence vendue dans le commerce. — La troisième espèce de sandal est le sandal rouge qui vient de Ceylan et de la côte de Coromandel. On le trouve dans le commerce en morceaux équarris d'un brun noirâtre à l'extérieur, et d'un rouge de sang à l'intérieur. Sa texture est très fibreuse, et la disposition même des fibres offre un caractère qui permet de le reconnaître. On les voit disposés par couches dirigées alternativement en sens inverse; de sorte que lorsqu'on le fend dans le sens de son diamètre, il se sépare en deux morceaux qui sont comme engrenés l'un dans l'autre, et que lorsqu'on y passe le rabot la surface est alternativement polie et déchirée. Ce bois est un peu plus léger que

l'eau ; son odeur est faible mais agréable ; il était autrefois fréquemment employé en médecine. Aujourd'hui on ne s'en sert qu'en teinture et en tabletterie. Sa matière colorante parait de nature résineuse ; elle se dissout dans l'alcool, surtout bouillant, et forme avec le protochlorure d'étain ou sel d'étain une laque très riche, qui se délaye bien dans les huiles, mais qui sèche difficilement. — On donne souvent dans le commerce, sous le nom de *bois de sandal*, quelques variétés de bois exotiques qui, par leurs caractères physiques, se rapprochent beaucoup du vrai sandal rouge, s'ils ne sont même produits par le même arbre. Ce sont : le *bois de corail tendre*, le *bois de corail dur*, le *bois de Caliatour* et le *bois de Madagascar*. Tous ne diffèrent du vrai sandal que par leur plus ou moins de dureté, leur texture plus ou moins fibreuse, leur couleur un peu plus claire ou plus foncée; et rien n'empêche de croire que le *pterocarpus santalinus*, croissant dans des contrées différentes, produise toutes ces variétés de bois.

C. Favrot.

SANDJIAK ou **SANDSCHAK**. La vraie signification de ce mot turc est *queue de cheval*. Il désigne dans l'armée turque un officier d'un rang secondaire qui ne peut faire porter devant lui, comme marque d'honneur, qu'une seule queue de cheval, tandis que les pachas en ont deux ou trois. Dans la règle, les sandschaks sont aussi les gouverneurs de petites divisions territoriales, qui, du nom de leurs fonctions, ont été appelées *sandschiakats*. Trois ou quatre de ces divisions forment un pachalik. C. L.

SANDWICH (Les îles). Du sein de l'Océan-Pacifique, entre le 19e degré et le 22e degré de lat. nord, et le 154e et le 165e degré de longit. ouest du méridien de Greenwich, s'élèvent onze îles, dont sept sont habitées et quatre désertes. Elles furent découvertes par le célèbre Cook dans son troisième voyage autour du monde, et reçurent leur nom de Sandwich, premier lord de l'amirauté, à cette époque. Leur superficie totale ne dépasse pas 360 milles carrés. La nature de leur sol est volcanique. Elles renferment un grand nombre de montagnes et de vallées fertiles. Leur température se rapproche de celle des Indes occidentales, elle est cependant un peu moins élevée. On y trouve de l'eau en abondance. Plusieurs animaux domestiques de l'Europe, tels que le chien et le porc, y ont été naturalisés. On y rencontre des pigeons, des oies sauvages et des poules d'eau. L'igname, l'ananas, la patate, la canne à sucre, l'arbre à pain, le cocotier, le bananier, la pomme de terre et les végétaux d'Europe croissent dans ces îles lointaines. Les habitants, au nombre de 446,000, appartiennent à la race Malaise. Ils sont bien faits; leur teint est plus foncé que celui du peuple d'Otaïti; ils ont le caractère doux; leurs toiles et leurs nattes l'emportent en beauté sur tous les produits de ce genre de fabrication. Ils confectionnent des instruments de pêche en nacre de perles, en os et en bois, construisent leurs navires à l'instar des européens, et ont des cordages et des filets supérieurs à ceux qu'on fabrique en Europe. Des vaisseaux de l'Ancien et du Nouveau-Monde y viennent échanger leurs marchandises contre de l'eau fraîche et des vivres, ce qui a transformé promptement en peuple marchand les insulaires de Sandwich. La plus grande île de ce groupe est *Owaihi*, et la plus fréquentée *Oahu* ou *Woahu*. Le roi Tamehsmeha, mort en 1813, a rendu son règne remarquable par les progrès qu'il a fait faire à la civilisation. Il a soumis la plupart de ces îles et fixé sa résidence à Hanarura, dans l'île Woahu. Il avait plus de trente bâtiments pontés, des trésors immenses, et un grand magasin d'objets fabriqués en Europe, surtout de matériel pour la guerre. Son fils et son successeur, Rio-Rio, vint à Londres avec son épouse en 1824. Ils y moururent tous deux la même année, à quelques jours d'intervalle. C'est sous son règne, et après 1820, que les missionnaires prêchèrent le christianisme dans ces îles, y fondèrent des écoles et y

firent imprimer des livres dans la langue des naturels. Tamehameha III, né en 1814, succéda à son frère, sous la tutèle de sa mère Kaahu-Man. Il s'est déclaré majeur en 1834, a rassemblé les chefs des îles, et s'est hâté d'abolir une foule d'ordonnances des missionnaires qui lui paraissaient oppressives. D'après les nouvelles les plus récentes, il viendrait de défendre dans ses états l'exercice du culte catholique. C. L.

SANG (en latin *sanguis*, *cruor*, en grec *aima*). — (*Propriétés physiques, composition, éléments organiques, altérations et transfusion du sang*). Ce fluide est une des causes primitives et sans cesse agissantes de la vie. Son influence est indispensable à chaque instant pour entretenir les mouvements organiques chez l'homme et les animaux supérieurs. Lorsqu'elle est momentanément suspendue, la faiblesse générale, la pâleur, le froid des parties extérieures se manifestent, la syncope survient; enfin, la chaleur animale s'épuise et la vie s'éteint rapidement, si une trop grande quantité de ce fluide excitateur s'écoule par une ouverture faite aux vaisseaux. Les anciens l'ont considéré comme le siége de l'ame; Virgile a dit poétiquement, en parlant de la mort de Rhetus (immolé par Euryale):

Purpuream vomit ille animam.......

— Le fluide sanguin est composé d'une grande quantité de principes hétérogènes, qui forment les organes et les entretiennent au moyen de l'acte de la nutrition. C'est ainsi qu'il fournit aux muscles la fibrine dont ils se composent; cette substance est à l'état solide dans leur tissu, et à l'état liquide dans le sang: on peut donc le désigner par l'expression heureuse de *chair coulante*, employée par Bordeu. Le torrent circulatoire est la source commune de tous les fluides sécrétés ou de toutes les humeurs; des appareils spéciaux sont chargés d'éliminer les principes devenus étrangers à la composition normale du fluide nutritif, et de fournir de nouveaux produits nécessaires à la vie individuelle et à la vie de l'espèce, tels que le lait, la liqueur fécondante. Il résulte de toutes ces compositions et de toutes ces décompositions une foule de combinaisons moléculaires dont on ignore encore les lois, mais dont l'existence peut être constatée par l'observation directe. — *Propriétés physiques du sang*. On a divisé les animaux en deux grandes classes: les uns sont à sang rouge et les autres à sang blanc. Dans une autre division, fondée sur des différences de structure ou d'organisation, on observe que les *animaux vertébrés* sont animés par un fluide rouge offrant, suivant les vaisseaux qu'il parcourt, deux nuances fort distinctes. Le sang rouge, proprement dit, doit cette couleur au contact de l'air atmosphérique dans les poumons: il circule dans les veines pulmonaires, les cavités gauches du cœur et les artères, qui vont le distribuer aux organes. Le sang noir, privé de cette couleur rutilante et des propriétés vivifiantes, qui sont le résultat de l'oxygénation, circule dans les veines, ayant leur origine dans le système capillaire général; ce fluide est conduit ensuite dans les cavités droites du cœur, d'où il est porté dans les poumons au moyen des divisions de l'artère pulmonaire. Tel est le cercle circulatoire formé, suivant la distinction admise par l'illustre Bichat, de deux ordres de vaisseaux: le système vasculaire à sang rouge, et le système vasculaire à sang noir. — Dans les animaux supérieurs, les mouvements du cœur et une action physico-organique, qui a reçu le nom d'*endosmose*, sont les deux agents d'impulsion de la masse sanguine. Des faits décisifs, que j'ai exposés dans mon *Traité de physiologie générale*, démontrent que cette masse circule dans les artères, dans les veines et dans les vaisseaux capillaires intermédiaires, sous l'influence des contractions du cœur. Dans les animaux privés de ce centre d'impulsion, ainsi que dans les végétaux, les fluides blancs sont mis en mouvement par l'action capillaire de l'*endosmose*. — La couleur du fluide nutritif, examinée d'une manière générale, diffère dans les animaux supérieurs; l'in-

tensité de la couleur rouge est remarquable chez les oiseaux, elle est moins prononcée chez les mammifères; enfin, la différence qui existe entre le sang artériel et le sang veineux est moins apparente chez les reptiles et les poissons. Aristote a remarqué que, dans l'espèce humaine, le sang des nègres est plus foncé en couleur que celui de la race blanche : la liqueur spermatique lui a offert une semblable différence. — La chaleur du fluide excitateur diminue aussi d'intensité, depuis les oiseaux jusqu'aux animaux inférieurs; elle s'élève chez les mammifères, à 32,33,34,35 et même 36 degrés du thermomètre de Réaumur, tandis que, chez les reptiles et les poissons, elle est à peine au-dessus de la température des milieux ambiants. — Les mêmes différences s'observent, pour la consistance du sang, dans la série animale : celui des oiseaux est remarquable par la rapidité de la coagulation. On peut donc admettre, en principe, que l'intensité de la couleur rouge, le développement de la chaleur, la rapidité avec laquelle se forme le caillot, sont, en général, proportionnelles aux quantités d'oxygène absorbées dans la respiration. — L'abondance du fluide excitateur est en raison du volume de l'animal; sa quantité, relative à la masse des solides, diminue en descendant l'échelle animale : on peut le confondre avec la sérosité interstitielle qui imbibe les tissus des animaux inférieurs. Chez l'homme et les mammifères, le sang est légèrement visqueux, sa pesanteur spécifique est supérieure à celle de l'eau, son odeur est fade et sa saveur plus ou moins salée. Un effluve odorant se dégage de ce liquide, et a été considéré comme un de ses principes les plus importants. Un habile chimiste a annoncé, dans ces derniers temps, qu'il pouvait non seulement distinguer, au moyen des émanations de ce principe, le sang de divers animaux, mais aussi celui des individus mâles et des individus femelles de notre espèce. Si de semblables connaissances pouvaient entrer dans le domaine de la science, elles seraient précieuses pour la découverte des crimes. — *Matériaux immédiats, éléments chimiques du sang.* Ce liquide étant extrait des vaisseaux cesse bientôt d'offrir l'état homogène qui le caractérise en sortant de ces conduits; il se caille, se sépare en deux parties; l'une, rouge, concrète, plus ou moins molle, suivant les espèces animales, l'âge, la constitution, le régime, a reçu le nom de *caillot*; l'autre, liquide, ou le *sérum* est d'une couleur jaune-verdâtre, et de nature albumineuse. Le caillot appelé aussi *cruor*, *insula*, composé en partie de fibrine, devient proportionnellement moins considérable que le sérum, à mesure que l'on descend vers les animaux élémentaires. Ainsi, les oiseaux et les mammifères sont composés d'une grande quantité de fibrine, tandis que l'albumine prédomine chez les reptiles et les poissons : le sang de ces espèces présente les mêmes différences sous le rapport de la composition. — Les éléments chimiques de ce fluide sont très nombreux, mais l'analyse ne nous a pas donné son *ultimatum*. La divergence des résultats obtenus par divers expérimentateurs diminue nécessairement la confiance que l'on doit avoir dans leurs découvertes; ainsi, le lactate de soude, signalé par M. Berzélius, n'a point été retrouvé par d'autres chimistes; ils n'ont point rencontré de gélatine, d'osmazome, d'urée, de phosphate de fer; mais presque tous ont constaté la présence de l'eau en très grande quantité, de l'albumine, de la fibrine, de l'hématosine ou de la substance colorante du sang, du fer à l'état d'oxyde ou de péroxyde, du sulfate de potasse, du phosphate de chaux et de magnésie, d'une plus grande quantité de chlorure de sodium ou de sel marin. Enfin, M. Denis Beudant a encore constaté la présence de la cholestérine de la cérébrine, des acides oléiques et margariques, du gras volatil, de la séroline et d'une substance bleue dont la nature est problématique. Suivant ce chimiste, la fibrine et l'albumine ne sont qu'une seule et même substance : cette opinion est aussi

celle de M. Raspail. L'albumine n'est liquide qu'en raison de sa combinaison avec un mélange de treize parties de sels neutres solubles dans l'eau, et d'une partie de soude contenue dans le sang : aussi peut-on faire à volonté, artificiellement, du sérum ou du blanc d'œuf avec de la fibrine mise dans les mêmes conditions. L'albumine solide ou la fibrine, l'hématosine et l'oxyde de fer paraissent composer seuls les corpuscules centraux des globules colorés, dont nous allons étudier les usages physiologiques ; les autres principes forment le sérum ; enfin, l'acide carbonique dégagé du sang extrait des vaisseaux, est un de ceux dont l'analyse a révélé l'existence. — *Éléments organiques du sang.* Des phénomènes admirables se présentent à l'observateur qui examine la circulation du sang, au moyen du microscope, soit dans l'embryon, soit dans les animaux dont les vaisseaux sont transparents. Il est facile de voir que ce fluide est composé d'une quantité inombrable de globules, de forme circulaire chez l'homme et les mammifères, ovales chez les oiseaux, les reptiles et les poissons. Cependant, chez ces derniers, les globules sont tantôt ovales, tantôt ronds ; leur volume augmente dans ces dernières classes, et n'est pas en raison de la taille de l'animal ; car ceux de la chauve-souris, par exemple, diffèrent peu, sous ce rapport, de ceux du cheval, et ont environ 1/200 de millimètre. Ces corps ne conservent pas la même forme chez les animaux invertébrés et à sang blanc, tels que les insectes, les crustacés et les mollusques : ils se présentent avec l'apparence de grumeaux, et ne peuvent être considérés comme de véritables globules. — Les mouvements variés que ces particules intégrantes du sang éprouvent dans les vaisseaux, leurs affinités réciproques, ont fixé l'attention des physiologistes : on les a observés dans l'état normal, dans l'état morbide et, dans les derniers temps, pendant l'incubation : ces affinités se remarquent dans l'embryon des oiseaux, et président à l'organisation du nouvel être. Suivant les expériences microscopiques de MM. Delpech et Coste, dont nous exposerons ailleurs la belle théorie, le sang se forme avant le cœur et les vaisseaux ; il circule sans obstacle au travers d'une substance mucide pour se rendre par divers courants, formés de globules blancs, dans la direction du corps nerveux, que l'on peut comparer à un aimant simple, c.-à-d. à deux pôles. L'attraction réciproque des molécules intégrantes ou organiques du sang est donc ici visible, et ne peut être révoquée en doute; elle a d'ailleurs été observée par Haller et par Spallanzani, dans leurs expériences sur les animaux vivants : on peut en constater l'existence dans la formation du caillot, l'organisation des fausses membranes, enfin, dans l'étude attentive des phénomènes de l'inflammation. Le sang étant la source commune de toutes les sécrétions, ses éléments se combinent de mille manières, en suivant les lois de l'affinité, pour former une foule de produits, soit dans l'état normal, soit dans l'état morbide : ces lois doivent être étudiées d'après de nouveaux principes. — *Maladies ou altérations du sang.* L'édifice médical élevé par les solidistes est sapé dans plusieurs de ses fondements : un examen plus attentif des altérations de ce fluide montre qu'elles peuvent être considérées, dans une foule de cas, comme une cause des lésions locales et des maladies les plus graves. Dans ses vicissitudes, la médecine, en se perfectionnant, rétrograde vers l'humorisme : l'analyse chimique et l'inspection microscopique des fluides doivent éclairer cette doctrine en la fondant sur des bases nouvelles. Déjà, en 1829, l'auteur de cet article, en examinant l'action intime et réciproque des solides et des liquides organiques, a reconnu et a admis en principe que l'altération du sang détermine, dans un grand nombre de maladies, les lésions locales qui caractérisent et qui constituent l'inflammation : on sait que la surabondance de ce liquide, ou la pléthore, produit souvent de semblables lésions, des apo-

plexies funestes et des hémorrhagies abondantes. Les mauvais aliments, les boissons altérées, les travaux excessifs, l'action des émanations animales, végétales et minérales altèrent la composition du sang, et deviennent ainsi l'origine de plusieurs maladies graves. C'est souvent en agissant sur le système nerveux, en diminuant la partie fibrineuse de ce liquide, que ces causes portent le trouble dans l'organisme, et produisent les lésions locales qui caractérisent les fièvres d'un caractère pernicieux: on a attribué, dans ces derniers temps, la fièvre putride ou l'entérite folliculeuse à de semblables altérations. Une observation de M. Velpeau tend à établir que la matière cancéreuse existe dans le sang; j'ai rassemblé des faits démontrant que les affections goutteuses, calculeuses, les scrophules et la phthisie tuberculeuse sont le résultat de l'altération du sang et des liquides organiques; les hydropisies indiquent le plus souvent la saturation de ces liquides par la présence, dans les vaisseaux et dans les tissus, d'une grande quantité d'eau. L'altération du sang est évidente dans le choléra asiatique, dans la peste: elle paraît compliquer la fièvre jaune et le typhus. Cependant, l'observation et l'analyse chimique n'ont point montré que cette altération fût primitive; tous les symptômes du choléra asiatique indiquent positivement la lésion des centres nerveux, et notamment l'*affection de la moelle épinière*: un traitement mieux dirigé et de nouvelles analyses du sang feront connaître si l'altération de ce liquide en est le résultat. On doit rapporter à cette dernière cause le scorbut, les fièvres éruptives, les fièvres graves, les artérites, les phlébites, les gastro-entérites, et, en un mot, les inflammations des membranes et viscères qui sont dues à l'introduction des substances vénéneuses, du pus dans le torrent de la circulation, à la suppression de la transpiration cutanée. C'est aussi, évidemment, à l'altération du sang et de la liqueur fécondante que l'on doit rapporter les maladies du fœtus; c'est ainsi que se transmettait si souvent, de la mère à l'enfant, l'affection épidémique dont Rœderer et Wagler nous ont transmis l'histoire; enfin, les diverses diathèses, la syphilis, la teigne, la lèpre, le farcin, cette lèpre tuberculeuse des chevaux, etc., etc., indiquent encore une altération profonde des fluides organiques dont les lésions locales sont le résultat. — Ces considérations reposent sur des faits qui ne peuvent être exposés dans cet article; elles tendent à montrer la nécessité d'entreprendre des recherches expérimentales pour résoudre les importantes questions que je viens de soulever: de précieuses découvertes peuvent être le résultat de semblables recherches. — *Transfusion du sang.* Une grande découverte est parfois la source d'erreurs grossières ou d'hypothèses frivoles: celle de la circulation du sang et celle de la gravitation universelle nous offrent un exemple mémorable de cette vérité. Ce n'est souvent qu'à une époque éloignée des temps, où ces découvertes ont été annoncées, lorsqu'une foule de lacunes ont été remplies, que de nouveaux faits et de nouveaux rapports sont dévoilés, que l'on connaît toute l'importance de ces grandes vérités qui éclairent le domaine des sciences. Les erreurs des transfuseurs devaient donc surgir après l'immortelle découverte de Harvey, à cette époque où les sciences médicales étaient peu avancées. Les tentatives téméraires de ces expérimentateurs, comme celles des alchimistes s'expliquent par l'ignorance profonde des lois de la nature et de l'économie animale. L'année même de la mort de Harvey, en 1657, Christophe Wren, fondateur de la société des sciences de Londres, proposa une série d'expériences qui confirmèrent la doctrine harvéyenne; on tenta la transfusion du sang d'un animal dans le corps d'un autre et l'infusion des médicaments dans les veines. Déjà Marsile Ficin avait conçu le projet de rajeunir l'homme par le procédé de la transfusion; d'autres rêvèrent l'immortalité, et crurent avoir trouvé une nouvelle fon-

taine de Jouvence. Mais ces espérances brillantes s'évanouirent devant les résultats des tentatives faites en Angleterre, en France et en Allemagne, par les transfuseurs. Cependant, les médicaments infusés dans les veines, à la sollicitation de Wren, par Timothée Clarke, Robert Boyle et Henshaw, produisirent les mêmes effets que si on les eût administrés par les voies ordinaires; d'autres expérimentateurs firent même plusieurs cures heureuses en Allemagne et en Italie en suivant la nouvelle méthode. En 1665, Richard Lower tenta la transfusion sur des chiens avec succès, en faisant passer le sang de l'artère vertébrale d'un de ces animaux dans la veine jugulaire d'un autre. La société de Londres décida que cette opération pouvait être utile pour entretenir la vie après les grandes hémorrhagies. J.-D. Major est le premier qui ait tenté la transfusion sur l'homme. En 1666, Denis et Emmerets pratiquèrent en France la transfusion sur les animaux; mais bientôt l'homme en éprouva les effets. Deux partis opposés attaquèrent et défendirent la nouvelle méthode; les esprits irrités en vinrent aux injures, enfin, elle fut abandonnée et proscrite, le 17 avril 1668, par une sentence rendue au châtelet et ensuite par un arrêt du parlement. Ces mesures rigoureuses furent surtout provoquées par la mort inopinée d'un fou, que Denis et Emmerets essayèrent de guérir en introduisant dans ses veines le sang d'un veau. Les premières tentatives parurent d'abord heureuses; mais la dernière, au rapport de Lamartinière, qui était antitransfuseur, produisit instantanément la suffocation et la mort. — Il est sans doute inutile de montrer l'absurdité de pareilles tentatives, entreprises sous les inspirations du plus aveugle empirisme. Ces transfuseurs ignoraient à la fois la cause du mal et les effets dangereux du remède. Mais, en abandonnant une méthode aussi périlleuse, on a cessé de suivre une voie qui pouvait conduire à des découvertes importantes. A la vérité, les sciences physiques étaient alors au berceau, et ne pouvaient diriger les nouveaux expérimentateurs. Aujourd'hui, les lumières de la chimie peuvent les éclairer; on connaît les éléments du sang, et déjà on a quelques notions sur ses altérations; en continuant les recherches expérimentales, on apprendra quelles peuvent être ses modifications dans d'autres maladies, quels sont ceux de ces principes dont on doit augmenter ou diminuer les quantités, pour ramener ce fluide à l'état normal; alors on suivra une méthode plus sûre, plus prompte et plus directe que les méthodes thérapeutiques déjà connues. Dans cette voie tout est à faire, les lumières du génie ne l'ont point encore éclairée! Mais, avant de tenter sur l'homme l'infusion des médicaments et d'une foule d'autres substances simples ou composées, dans les veines, propres à combattre directement les altérations du sang, il faut, comme je l'ai déjà proposé, introduire l'étude de la médecine comparée ou zoologique dans les facultés de médecine; il faut y enseigner la pathologie et la chimie organique comparées; il faut enfin cultiver la physiologie expérimentale dans ces facultés et dans les écoles vétérinaires, afin de pouvoir un jour renouveler avec succès, sur l'homme, les expériences qui auront été utiles aux animaux. Mais, pour arriver à ce but, il est indispensable d'abandonner les dogmes impénétrables de la vieille science, ses hypothèses frivoles, et de sortir enfin du labyrinthe des causes occultes, où l'on s'étonne de retrouver une partie des physiologistes de notre époque. D[r] Foucault.

Le mot *sang* s'emploie dans diverses acceptions proverbiales et figurées. Se battre au premier *sang*, c'est se battre en duel avec l'intention de ne cesser le combat que lorsqu'un des deux adversaires aura été blessé. Mettre un pays à feu et à *sang*, c'est y commettre toutes sortes de cruautés. Suer *sang* et eau, c'est faire de grands efforts pour arriver à tel ou tel résultat. Le *sang* de cet homme crie vengeance, c.-à-d., il faut que le meurtre de cette homme soit vengé. La-

ver une injure dans le *sang*, c'est se venger de quelque insulte flétrissante en tuant ou blessant celui de qui on l'a reçue. Ce qui rafraîchit le *sang*, calme le *sang*, met du baume dans le *sang*, c'est ce qui nous arrive d'agréable. Ce qui fait faire du mauvais *sang*, c'est ce qui nous arrive de fâcheux. Ce qui fait bouillir le *sang*, c'est ce qui irrite, impatiente. Ce qui glace le *sang*, c'est ce qui cause un grand effroi. Ce qui allume le *sang*, c'est ce qui anime excessivement. Le *sang* lui bout dans les veines; c'est-à-dire, il est jeune, ardent, fougueux. Le *sang* lui monte à la tête, il est près de s'enflammer, de se mettre en colère. S'engraisser du *sang* du peuple, c'est piller le peuple, s'enrichir de ses dépouilles. Le *sang-froid* est l'état d'une ame calme qui sait se maîtriser. — *Sang*, dans l'*Écriture*, est la nature corrompue; J.-C. a dit à saint Pierre : « Ce n'est point la chair et le sang qui vous l'ont révélé. » Le baptême de *sang* est le martyre souffert avant le baptême : le baptême de *sang* suffit pour acquérir la gloire éternelle. Le *sang* des martyrs était une semence de chrétiens, a dit Tertullien. — *Sang* signifie aussi race, extraction; famille : *sang* noble, *sang* vil, *sang* illustre, *sang* royal. C'est votre fils, c'est votre *sang*. En France, les *princes du sang* sont les princes de la maison royale. Le droit du *sang* est le droit que la naissance donne. La force du *sang*, la voix du *sang*; ce sont les sentiments secrets qu'on prétend que la nature réveille pour une personne du même sang. Le *sang* est beau dans ce pays, c'est-à-dire, les habitants en sont généralement beaux et bien faits. *Sang*, se dit aussi dans l'acception de race en parlant de chevaux : un cheval de *sang* arabe, un cheval de pur *sang*. — *Sang-de-dragon*, terme de botanique, plante, espèce de patience dont les feuilles rendent un suc rouge comme du sang. C'est aussi une gomme-résine d'un rouge foncé, fournie par différents végétaux exotiques, et qu'on employait autrefois en médecine comme astringente. — *Sanglant*, taché de sang, souillé de sang; combat sanglant, défaite sanglante. Une plaie encore *saignante* c'est, au figuré, une douleur, une affliction toute récente. Le sacrifice non *sanglant*, c'est le sacrifice de la messe. *Sanglant*, signifie encore outrageux, très offensant : il y a des satires, des railleries, des injures, des affronts *sanglants*. — *Sanguin*, est ce qui appartient au sang; vaisseaux *sanguins*, vaisseaux qui servent à la circulation du sang; système *sanguin*, ensemble de ces vaisseaux; tempérament *sanguin*, tempérament où le sang prédomine (v. TEMPÉRAMENT); maladies *sanguines*, causées par le sang. — *Sanguinolent*, teint de *sang* : flegmes *sanguinolents*, glaires *sanguinolentes*. — *Sanguinaire*, qui se plaît à répandre le *sang* humain. Ce mot s'applique aussi aux actions cruelles, aux sentiments, aux opinions qui portent à la cruauté. X.

SANGLIER (*sus scropha* [Buff., v, 14]). Le sanglier est la souche primitive et sauvage de notre cochon domestique et de ses nombreuses variétés, aussi renvoyons-nous à l'article COCHON pour de nombreux détails qui deviennent inutiles ici. — La gestation de la femelle du sanglier est de quatre mois environ, et le nombre des petits qu'elle porte varie d'ordinaire de huit à douze. Comme Saturne, le sanglier dévore ses enfants, et, comme Rhéa, la laie les cache avec soin pour les soustraire à la voracité du père. De temps à autre cependant, lorsque les temps sont durs et que les glands sont rares, la femelle elle-même ne se fait guère scrupule de manger un petit ou deux. Aussi les sorcières de Macbeth, pour préparer leur abominable ragoût, n'ont garde d'oublier

The sow that hath her fallow eaten.
SHAKSPEARE.

— Lorsqu'ils ont échappé à ce premier péril de leur orageuse enfance, les sangliers prennent le titre de *marcassins*. Ils portent à cette époque une livrée formée de bandes alternantes de brun fauve et de fauve clair, qui se prolongent dans toute la longueur du corps. Ce pe-

lage est sablé de brun, de fauve et de blanc. A mesure qu'il grandit, sa livrée s'efface, et le marcassin devient *bête de compagnie*. Il est à remarquer en effet que toute la descendance d'un même couple (car le sanglier est monogame), depuis le marcassin en bas âge jusqu'au sanglier adulte qui a atteint sa quatrième année, ne forme guère qu'une seule tribu, un véritable *clan*, qui résiste en corps à toutes les agressions des chiens et des loups, les plus forts se plaçant à la circonférence pour repousser l'attaque, et les plus faibles se mettant à l'abri dans le centre. — Ces tribus de sangliers labourent profondément la terre pour y chercher des racines, et l'histoire raconte que les premiers agriculteurs utilisèrent à la culture et à l'ensemencement des terres cette habitude commune à la plupart des pachydermes. Mais si les sangliers ont ainsi été de quelque utilité à l'homme en enfouissant ses graines, ils lui ont causé des dommages bien plus réels en dévastant ses vignes et en ravageant ses champs de blé. Aussi était-il d'usage d'offrir le sanglier en sacrifice aux fêtes de Cérès et de Bacchus, parce qu'il ruinait également les bienfaits de l'une et de l'autre :

Prima Ceres avidæ gavisa est sanguine porcæ
Ulta suas meritâ cæde nocentis opes.
Ovid., *Fast.*, lib. 1

(*Voy.* aussi à ce sujet Élien, liv. x, cap. 16, ainsi que les commentaires des scholiastes sur Aristophane : *les Grenouilles*, acte 1er, scène 7e.) — C'est encore à ces dégâts que fait allusion la magnifique parabole des Psaumes : « Vous avez transporté votre vigne de l'Égypte, et, après avoir chassé les nations, vous l'avez plantée dans leur place. — Vous avez affermi ses racines, et elle a rempli la terre; son ombre a couvert les montagnes et ses branches se sont élevées au-dessus des cèdres. — Elle a étendu ses pampres jusqu'à la mer, et ses rejetons jusqu'aux fleuves. — Le *sanglier* de la forêt l'a toute ruinée, et la bête fauve l'a dévorée. » (Psaume 79, vers. 8-13.) — Lorsqu'ils ont atteint l'âge de quatre ans environ, les sangliers abandonnent par paire le centre social, et vont fonder, loin de la mère-patrie, une colonie nouvelle. A cette époque, la bête, dans toute la verve et la verdeur de sa jeunesse, est dite *ragot*. Son pelage est noir et luisant, sa tête est plus longue que celle du cochon, et la partie inférieure de son chanfrein est plus arquée; ses oreilles sont beaucoup plus petites et jouissent d'une grande mobilité; ses défenses sont longues, droites et tranchantes; ses yeux, petits et expressifs lorsqu'il est au repos, deviennent ardents et farouches dans sa colère, et sa longue crinière de soies rudes et fortes, qu'il dresse, lui donne une apparence vraiment formidable. — On chasse le ragot à l'affût, au piége, au filet ou à force ouverte. Les chiens ordinaires ne sont d'aucune valeur pour cette chasse : il faut du poids, de la force musculaire et une grande tenacité de mâchoire; aussi, une race croisée de mâtin et de *bull-dog* offre-t-elle au suprême degré toutes les qualités requises. Le sanglier vit jusqu'à trente ans, et conserve jusqu'à la fin sa force, sa hardiesse, son intrépidité. — La chair du sanglier eut pendant long-temps grande vogue à Rome : elle se trouvait toujours parmi les plats de choix d'un souper bien ordonné:

Sumine cum magno, lepus, atque aper et pygargus,
Et gætulus oryx. . . . .
Juvénal, sat. ix, v. 138.

Dans l'origine, on partageait l'animal en trois, et la partie moyenne, le râble, paraissait seule sur la table. Servilius Rullus, le père de ce Rullus qui, sous le consulat de Cicéron, demanda la loi agraire, fut le premier de la gent à toge qui plaça sur la table la bête entière; et déjà du temps de Pline le naturaliste, on en servait jusqu'à trois à la fois, pour le premier service seulement. Ce fut en vain que Caton le censeur s'éleva vertement dans ses discours contre cet horrible ragoût, le *aprugnum callum*; ce fut en vain que plus tard Juvénal,

Poussant jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole,

tonna contre cette gourmandise aux formes *gargantuesques* :

Heuh quanta est gula! quæ sibi totos
Ponit apros! — animal propter convivia natum.
Sat. 1.

Le sanglier n'en fit pas moins fureur parmi les gourmets de Rome : Fulvius Lupinius forma aux environs de Tarquinies un parc de sangliers; Lucullus et Hortensius ne tardèrent pas à l'imiter; et bientôt M. Apicius inventa l'art précieux de leur engraisser le foie en les nourrissant de figues sèches. J'ignore si cet Apicius est celui qui a écrit un traité *de gulæ excitamentis* (des *émoustillants de la gueule*, comme traduirait Montaigne), car Rome eut l'honneur de posséder jusqu'à trois grands hommes de ce nom, tous également célèbres par leur gourmandise hyperbolique. — La sauce du sanglier variait grandement. Nasidien le servait ainsi qu'il suit :

> In primis lucanus aper: — leni fuit austro
> Captum, ut aiebat cenæ pater : — acria circùm
> Rapula, lactucæ, radices, et, qualia lassum
> Pervellunt stomachum, — siser, alec, fæcula Coa.
>
> Horat., sat., lib. II, 8.

Mais Trimalcion y mettait un apprêt qui n'est point à passer sous silence dans l'histoire des sciences gastrosophiques : « Il dit, et tous nous nous mimes à crier *Sophos! sophos!* (brava! brava!); et, élevant les mains vers la voûte, nous jurâmes qu'Hipparque et Aratus ne lui étaient en aucune façon comparables. Survinrent des familiers qui jetèrent sur toutes les couches des convertures faites en guise de filets; vinrent aussi des chasseurs au piége, avec leurs épieux et leur attirail de chasse complet. Tout à coup, il s'éleva au dehors une clameur assourdissante; et voilà qu'une meute de chiens de Laconie, se précipitant dans le *triclinium*, parcoururent toutes les tables. Vint ensuite un dressoir sur lequel était posé un sanglier de première taille, et la tête coiffée d'un bonnet de liberté. A ses crocs étaient appendues deux corbeilles en tige de palmier, et pleines de dattes de Thébaïde et de Syrie. A l'entour était groupée une litière de petits marcassins en biscuit, qui paraissaient adhérer aux tétines de leur mère. Ces petits, qui devaient être emportés par les convives, indiquaient que nous avions affaire à une femelle. Il nous vint pour découper la bête, non plus ce Carpus qui avait dépécé la volaille, mais un grand barbu, les jambes emmaillottées de bandelettes et le corps couvert d'une clamyde de couleurs chatoyantes. Il éventra le sanglier avec un couteau de chasse; et aussitôt s'envolèrent dans le triclinium une nuée de merles, que des oiseleurs, qui tenaient prêts leurs roseaux enduits de glu, attrappèrent aussitôt. Alors, quand il eut fait distribuer ces merles parmi les convives, Trimalcion ajouta : Voyons un peu de quelle espèce de glands ce gaillard-là s'est nourri! — Aussitôt de jeunes garçons s'approchèrent des corbeilles qui lui pendaient aux dents, et partagèrent parmi les assistants les dattes et les figues. » (Pétrone, *Satyricon*, cap. 40.) — Le sanglier n'apparut que tard dans les jeux sanglants du cirque. Dans les premiers temps, on cherchait à frapper l'attention du peuple romain par l'étrangeté des formes animales que l'on faisait ainsi passer sous les yeux. Alors on massacrait en grande pompe, aux acclamations du peuple, les rhinocéros, les éléphants, les hippopotames, les giraffes, les lions, les panthères, les crocodiles, et l'on promenait les ossements de quelques grands cétacés. Mais bientôt, quand toutes les raretés du monde connu eurent été offertes en sacrifice aux maîtres du monde, il fallut ranimer par l'immensité des offrandes l'attention blasée. Alors aux holocaustes succédèrent les hécatombes; et sous des tentures de pourpre tyrien et de soie des Indes, qui dérobaient à l'ardeur du soleil la plèbe romaine, mouraient pêle-mêle avec des esclaves et des gladiateurs des milliers de bêtes fauves. — Ainsi, suivant Dion, l'empereur Sévère ayant voulu célébrer d'une manière convenable la 10e année de son règne et le mariage de son fils Caracalla, donna dans le cirque des jeux magnifiques, dans lesquels soixante sangliers s'entre-tuèrent. Ainsi Probus, pour célébrer son triomphe, fit élever dans le cirque une forêt artificielle, dans laquelle on extermina par milliers des sangliers, des taureaux, des *onagres* (ânes sauvages), des cerfs, etc.,

etc. Ainsi Capitolinus rapporte que, sous le règne de Constantin, on conservait encore une peinture qui représentait une célèbre *venatio* donnée dans le cirque par Gordien Ier, et dans laquelle périrent pêle-mêle avec des lions, des tigres, des taureaux, des autruches, cent cinquante sangliers. Enfin, Calpurnius de Sicile, qui écrivait dans le IIIe siècle, raconte dans sa septième églogue les merveilleuses choses qu'il vit dans un combat de cirque sous Carus et Numérien, parmi lesquelles il mentionne des *sangliers à cornes* :

> Ordine quid referam? — Vidi genus omne ferarum,
> Hic niveos lepores — *hic non sine cornibus apros.*

Il est fort probable que Calpurnius avait pris pour des cornes deux des quatre défenses du *babi-roussa*. Pline avant lui avait commis la même erreur. — Ajoutons encore un dernier détail : le sanglier était au nombre des animaux que les *mansuetarii* de Rome enchantaient à l'aide de leurs amulettes :

> — Et, quantum Calydon tulisse fertur,
> Parat purpureis aprum capistris.
>
> MARTIAL.

Mais Martial prétendait que ce sanglier se laissait ainsi affubler d'une muselière de pourpre en signe de soumission à son divin maître l'empereur Domitien. Le lecteur jugera. BELFIELD-LEFÈVRE.

SANGSUES (*sanguisuga hirudo*, qui boit le sang). Les sangsues sont des animaux invertébrés, rangés par M. Duméril dans la classe des *endobranches* (*v.* ce mot). On n'emploie en médecine que deux espèces de sangsues, la verte et la noire, et aussi tout ce que nous allons dire se rapportera-t-il à ces deux espèces. Leur peau est fine, enduite de mucosités; leurs muscles forment deux plans, l'un circulaire, l'autre longitudinal qui coupe le premier à angle droit : cette disposition rend leur corps contractile dans tous les sens. Les sangsues n'ont ni oreilles ni yeux. La bouche est à l'une des extrémités du corps, l'anus à l'autre; chacune de ces ouvertures est garnie d'une sorte de ventouse dont la circonférence s'applique exactement sur les corps unis; l'animal peut, à l'aide d'un muscle particulier, tirer le centre de sa ventouse, et par ce moyen opérer un vide qui le fait adhérer assez fortement à la surface qu'il a choisie. Les dents des sangsues sont de petits corps cartilagineux placés de manière à former les trois côtés d'un triangle. Par un petit frottement particulier de chacune de ces dents, les sangsues peuvent percer la peau. Leur canal intestinal est un sac sans replis ouvert à ses deux extrémités, mais muni en arrière de deux cæcum assez larges; le sang peut s'y maintenir pendant plusieurs mois sans altération. Les sangsues sont des animaux à sang rouge. Ce liquide est contenu dans un seul vaisseau qui va de la tête à la queue; il y circule sans l'intermédiaire d'un cœur et d'aucun vaisseau; leur respiration se fait par le moyen de *branchies* (*v.* ce mot) qui s'ouvrent sur les parties latérales de leur corps. Leur système nerveux consiste en un cordon blanchâtre qui s'étend à côté de la grande artère dorsale, et sur lequel on voit, d'espace en espace, des renflements ganglionaires. Les sangsues sont *hermaphrodites* (*v.* ce mot), de l'espèce de ceux qui n'ont pas besoin d'accouplement pour se féconder; les deux sexes sont très distincts chez le même individu. Elles peuvent vivre pendant des mois et même des années sans manger; cependant, on observe quelquefois qu'elles se sucent entre elles et que les grosses tuent les petites en s'y attachant. — Les sangsues étant d'un usage très fréquent en médecine, nous dirons un mot de la manière dont on se les procure et dont on les emploie. Thémison, contemporain d'Asclépiade, les prescrivait quelquefois, mais dans un très petit nombre de circonstances. Galien indique d'une manière fort précise le cas où elles sont utiles, et les remèdes qu'il convient d'employer si l'on avait avalé une sangsue, ou le moyen d'arrêter l'hémorrhagie, suite de leur morsure. Le plus facile et le plus sûr de tous les remèdes, dans le cas où l'on aurait avalé une sangsue, serait de boire à l'instant même un grand verre d'eau fortement vinaigrée. Les meilleures sangsues

sont celles qui habitent les eaux courantes. Les noires sont plus communes dans le nord, les vertes dans le midi de la France. On les récolte en se mettant jambes nues dans les eaux qui les contiennent; aussitôt qu'elles se sont collées sur la peau, on les renferme dans des vases ou dans des sacs. On les prend aussi quelquefois en mettant dans les mares et les étangs qu'elles habitent des débris d'animaux morts, comme des quartiers de cheval ou des chiens, mais on n'obtient par ce procédé que des sangsues qui ont déjà sucé le sang et qui sont mauvaises. Pour les conserver, le meilleur moyen est de les mettre dans des vases avec de l'eau que l'on a soin de changer une ou deux fois chaque semaine suivant la saison. Elles peuvent supporter un froid assez vif sans souffrir, mais le chaud leur est plus funeste, et surtout les transitions brusques de l'une à l'autre de ces températures. Lorsqu'on veut appliquer des sangsues, on doit préalablement les bien sécher dans un linge ou bien frotter la place où veut l'on qu'elles mordent avec un peu de sang ou de viande crue, ce qui les rend fort avides; ces moyens sont les meilleurs et préférables aux lavages faits avec du lait ou de l'eau sucrée, comme on le pratique généralement. Chaque sangsue d'une grosseur moyenne peut tirer, quand elle est gorgée, une demi once de sang, la quantité qui s'écoule ensuite de la piqûre peut-être la même. Quand au moyen d'arrêter l'hémorrhagie produite par les piqûres des sangsues, le plus simple et le plus généralement employé, c'est l'amadou soutenu par une légère compression. Si cela était insuffisant, la cautérisation avec la pierre infernale ou bien avec la tête d'une grosse épingle rougie au feu, constituerait un moyen, douloureux à la vérité, mais infaillible. L'eau antihémorrhagique de M. Brochierri, chimiste napolitain, a le précieux avantage d'arrêter aussi ce genre d'hémorrhagie, mais sans donner lieu à la moindre douleur; elle facilite en outre la prompte guérison des piqûres. —Les cas dans lesquels on emploie les sangsues, préférablement à la saignée faite par la lancette, sont très nombreux; mais il serait oiseux d'entrer ici dans de grands détails à cet égard; voici cependant les principaux : 1° l'action des sangsues étant beaucoup plus lente, puisqu'elle dure au moins une heure et peut se prolonger bien d'avantage, n'expose pas à la syncope comme cela arrive après une perte brusque de sang; 2° elles dégorgent localement les vaisseaux capillaires autour d'un furoncle, d'un bubon, par exemple, effet qu'on n'obtiendrait pas aussi manifestement par la phlébotomie sans affaiblir sensiblement le malade; 3° lorsqu'on veut faire une saignée directe sur un lieu qui ne présente pas de gros vaisseaux, comme l'anus, l'œil, les narines, la bouche, qui ont cependant des capillaires très abondants, les sangsues doivent être employées; 4° quand on veut obtenir une révulsion; 5° dans les maladies des organes profonds, comme le péritoine, le foie, les plèvres, le cerveau, leur action est directe sur ces parties par le seul fait de la contiguïté. Tous ces avantages, qui ont été surtout démontrés par le docteur Broussais, l'illustre auteur de la doctrine physiologique, ont rendu l'emploi des sangsues excessivement multiplié : aussi le commerce de ces animaux est-il devenu quelque chose de très important. On a épuisé de sangsues tous les lacs de France, de Piémont, qui en contenaient un grand nombre, et ceux de Pologne, de Hongrie ont été mis à leur tour à contribution. En fallait-il davantage pour exciter les clameurs de tous les ennemis des changements et des progrès qui ont vu disparaître par là le crédit des drogues et des médications empiriques. Ils ont cherché à représenter les médecins physiologistes comme armés de sangsues dont ils menaçaient sans cesse leurs malades. Le bon sens public a fait justice de ces sarcasmes; l'on a même cherché à suppléer l'usage des sangsues, qui est devenu assez dispendieux, par l'emploi de certains procédés destinés à les remplacer. Le docteur Sarlandière a proposé, sous le nom de *sangsue artificielle*,

une sorte de ventouse alongée qui imite la succion opérée par ces animaux. Le premier instrument de ce genre a été inventé, il y a plus d'un demi-siècle, par un nommé Pierre. La sangsue est l'emblème du satirique : *mordendo sanat*. Le satirique corrige en piquant. — *Sangsue* se dit figurément des usuriers, des exacteurs, qui sont des *sangsues* du peuple, et des procureurs qui ruinent leurs parties ; à ce titre, elle pourrait figurer sur le blason de plus d'un financier. L. Labat.

SANGUIN (*v.* Tempérament).

SANGUINE. La sanguine, dont on forme des crayons à l'usage des dessinateurs, est un oxyde de fer qui se classe au nombre des hœmetites; elle est solide, compacte et d'un rouge-brun. Les doreurs emploient la sanguine pour brunir; les anciens peintres-verriers s'en servaient pour les carnations de leurs peintures. — Les dessins des grands peintres faits à la sanguine sont agréables à l'œil et très estimés ; on en voit de la plus grande beauté dans la collection du cabinet du roi. Ils sont exposés dans les salons du Louvre. On remarque surtout, ceux de Raphaël, de Corrége, de Dominiquin, de Cortone et de Carle-Marate. On a aussi des dessins faits à la sanguine, durant le règne de Louis XIV, par les Vouet, les Perrier, Vandermeulen, Rigaud, Largillière, Le Sueur et Wateau. — Plus tard, sous le règne de Louis XV, la sanguine fut employée de préférence à tout autre crayon, par les peintres et les graveurs. Cette pierre unie, douce au toucher, nullement sablonneuse, et tendre à tailler, produit un bel effet sur le papier blanc. Les artistes de cette époque qui ont faits des dessins remarquables à la sanguine sont : Bouchardon, Carle Vanloo, Pierre, Boucher, Cochin, Greuse, etc. — Cochin (Charles-Nicolas), dessinateur du cabinet du roi, avait l'habitude de faire tous ses dessins à la sanguine; il composait facilement; et son plus bel ouvrage en ce genre est le *Lycurgue blessé dans une sédition*, qui lui ouvrit les portes de l'Académie. On a encore de lui les dessins des tombeaux du maréchal de Saxe et du maréchal d'Harcourt, par Pigalle, et aussi celui du dauphin, père de Louis XVI, qui est à Sens, sculpté par Guillaume Coustou, dernier sculpteur de ce nom. Les sculpteurs, qui travaillaient pour le roi, devaient copier exactement les dessins de Cochin. — Gilles Demarteau, pour complaire aux artistes ses contemporains et satisfaire au goût du temps, imagina un genre de gravure qui imita parfaitement les dessins à la sanguine. Il fit un chef-d'œuvre en copiant le *Lycurgue* de Cochin, et fut reçu de l'Académie de peintnre. On plaça cette gravure à côté de l'original, et on s'y méprenait. Demarteau a produit plus de 500 pièces imitant le crayon rouge : ce sont des *têtes d'étude* et des *académies* à l'usage des élèves; des dessins d'après Raphaël, Carrache et Dominiquin; d'après Carle Vanloo, Bouchardon, Lagrénée l'aîné, Greuse; et des *pastorales* de François Boucher. — La plupart des graveurs faisaient à la sanguine la copie des tableaux qu'ils devaient graver, afin d'avoir la faculté de les contrépreuver snr le cuivre, et d'éviter par là le trait d'un second dessin. — Charles-Nicolas Cochin était né à Paris le 22 février 1715; il mourut dans cette ville le 29 avril 1790. Gilles Demarteau, né à Liége en 1729, mourut à Paris en 1776. Cher Alexandre Lenoir.

SANHÉDRIN, ou plutôt Synadruim, tribunal suprême des Juifs, ainsi appelé depuis la domination des Asmonéens. D'abord présidé par le *grand-prêtre*, puis par le patriarche. Il était composé de 70 membres (prêtres, *Seferein*, savants, anciens ou archontes), qui s'assemblèrent d'abord dans le temple, près du tabernacle, ensuite à Jamnia, résidence du patriarche. Lorsque les Juifs furent tombés sous la domination romaine, ce tribunal jugea les affaires civiles, les cas où la religion était intéressée, et s'occupa de régler le calendrier. Il devint à la fin une savante école qui fut fermée au ive siècle. Les cours inférieures, tant

à Jérusalem que dans les autres villes, s'appelèrent *petits sanhédrins* ou *sanhedria*. Napoléon, ayant conçu le projet de régénérer les Juifs et de déterminer leurs devoirs et leurs droits civils, convoqua, le 30 mai 1806, une assemblée de notables israélites, qui forma un grand sanhédrio, composé de rabbins italiens et français, dont l'action éphémère ne dura que jusqu'au mois d'avril 1807. C. L.

SANITAIRE, qui a rapport à la santé, et particulièrement à la conservation de la santé publique : police, commission, intendance, bulletin, lois, réglements, précautions, mesures *sanitaires* (*v.* Lazaret). On appelle *cordon sanitaire* une ligne de troupes placées de manière à empêcher toute communication avec une ville, avec un pays infecté de la peste ou de quelque autre maladie contagieuse (*v.* Cordon sanitaire). X.

SANNAZAR (Jacques), né à Naples le 28 juillet 1458, était originaire d'Espagne, et l'établissement de sa famille à San-Nazara, château situé entre le Pô et le Tésin, non loin de Pavie, remonte à la conquête du royaume de Naples par Charles III de Duras. Mais cette fortune, basée sur la faveur, s'écroula à l'avénement de Jeanne II, et Sannazar n'était qu'un élève obscur du célèbre Giuniano Maggio, lorsque l'amour se mit de la partie, et *pétrarquisa* si bien sa jeune imagination que son maître, quant au grec et au latin, voulut s'en faire honneur et le présenta à Pontanus, qui tenait alors le sceptre du goût, et, qui plus est, de la faveur à la cour de Naples. Sannazar, fêté, choyé par tous, s'arracha à cette vie de plaisirs et de gloire bruyante pour demander à la France quelque distraction à ses chagrins d'amour, mais il s'ennuya tant qu'il faillit mourir, sans avoir pu mettre la dernière main à sa fameuse *Arcadia*, et il ne revit Naples que pour pleurer sa mystérieuse Charmosyne, ou Philis, ou Amaranthe (à volonté), qui n'était plus. Bientôt après, la mort de sa mère chérie le jeta dans une mélancolie profonde qui ne se tint pas close à Montella, chez le comte Cavaniglia, son confrère à l'académie de Pontanus, mais allait faisant grand bruit partout en vers harmonieux qui flattèrent l'oreille des princes aragonais ; et le poète, par leur ordre, fut arraché à sa retraite. Pour leur plaire, Sannazar, alla jusqu'à se faire gai, et il composa plusieurs de ces comédies connues sous le nom de *gliommere* (glomerus), ou peloton, peut-être à cause de l'art avec lequel l'action en était déroulée. Une de ces pièces fut représentée sur le théâtre de la cour pour célébrer la prise de Grenade et la chute des Maures en Espagne. C'est de toutes ces farces de Sannazar la seule qui soit arrivée jusqu'à nous. Elle est écrite en italien, à la différence des autres qui étaient, dit-on, en dialecte Napolitain. Mais l'orage gronde, il vient de France! et, tandis que Pontanus chante Charles VIII vainqueur, Sannazar, resté fidèle aux vaincus qu'il a servi en gentilhomme, la dague au poing, est payé d'indifférence par Ferdinand II. Frédéric, son successeur, répare cette ingratitude et fait présent à Sannazar de la villa de Mergellina, ancienne résidence des princes Angevins. C'était acheter un ami fidèle, que le roi déchu trouva à son lit de mort sur la terre d'exil Dans ce pieux pélerinage en France, les lettres ne furent pas sacrifiées. Sannazar avait recueilli un grand nombre de manuscrits contenant des ouvrages peu connus ou même ignorés d'anciens auteurs ; et c'est à ses soins que l'on doit les poëmes de Gratius Faliscus, d'Olympius Némésien, de Rutilius Numatianus, et quelques fragments d'Hippocrate, d'Ovide et de Solin. Mais son amour-propre n'était pas là, et le succès immense de son *Arcadia* l'appelait en Italie. Gonsalve de Cordoue, que l'on supposerait moins que tout autre sensible à la poésie pastorale, voulut faire de Sannazar son Homère ; Sannazar ne voulut être que son *cicerone* dans un petit voyage de Pouzzoles à Cumes, et le *cicerone* lui fit entendre de dures vérités. — La vie de Sannazar s'écoulait tranquillement dans son palais de Mergellina lorsqu'il en fut chassé par la peste de 1527, et il

se réfugia dans un village au pied du Vésuve, non loin de la retraite où vivait Cassandra Marchesi, dont la chronique s'est plue à faire la dernière amie du vieux poète. Trois années après, 27 avril 1530, il mourut âgé de 72 ans. L'église Santa-Maria-del-Parto, bâtie à ses frais sur l'emplacement du palais de Mergellina, renferme son mausolée. Ce monument fut exécuté à Carrare par Jean-Ange Poggibonsi de Montorsoli, d'après les dessins de Santacroce, sculpteur napolitain, qui a fourni le bas-relief et le buste. Le distique qu'y fit graver Bembo :

> Da sacro cineri flores, hic ille Maroni
> *Sincerus musâ proximus, ut tumulo ;*

ne peut être compris qu'en rappelant que Sannazar avait reçu à l'académie de Pontanus le nom d'*Actius Sincerus*, sous lequel il a publié la plupart de ses ouvrages. Il en a composé en italien et en latin ; ces derniers sont plus nombreux et les plus estimés. Imitateur de Properce, il en est loin dans ses élégies. Son poème sur l'enfantement de la Vierge est recommandable par le mérite de la difficulté vaincue, mais ne peut être à la poésie sous le point de vue orthodoxe que ce que le *Jugement dernier* de Michel-Ange est à la peinture. Le paganisme domine partout la composition; néanmoins, Léon X et Clément VII sanctionnèrent l'œuvre du *Virgile chrétien* de leur patronnage sacré. Quelques épigrammes de Sannazar contre Alexandre VI, le duc de Valentinois et Politien, le feraient ranger parmi les poètes satyriques si son *Arcadia* et ses églogues *Pescatorie* n'étaient point l'expression de ses mœurs douces jusqu'à la fadeur. L'*Arcadia* est un mélange de prose et de vers à la manière de l'*Ametò* de Boccace. L'auteur y fait usage d'une espèce de vers que les Italiens appellent *sdruccioli* et qu'on pourrait nommer *dactyles*, dont il n'a pas été l'inventeur, mais qu'il a maniés avec beaucoup de facilité et de goût. Il empruntait des mots *sdruccioli* à la langue latine toutes les fois qu'il n'en trouvait pas de convenables en italien ; c'était faire du neuf avec du vieux : le *Néologisme* n'est pas autre chose. Quoiqu'il en soit, son livre eut plus de soixante éditions au XVIe siècle. Quant à ses églogues maritimes, elles ont le mérite de n'avoir pas plu à Fontenelle, qui préfère en thèse générale les bergers aux pêcheurs. Singulière critique, qui, *vice versâ*, n'aurait pas dû permettre à Sannazar le culte qu'il affectait pour Virgile et Properce, au point de célébrer tous les ans la fête du premier par un banquet dans lequel un de ses valets lui récitait les vers du second. La vie de Sannazar a été écrite par Crispo, Giorlo, Porcacchi, Volpi, et enfin par Colangelo, dont l'ouvrage a été réimprimé en 1820.

Th. Burette.

SANSCRIT. On appelle de ce nom la langue savante de l'Inde, langue qui forme le fonds de la littérature la plus ancienne de cette contrée. Ce mot signifie *civilisé* ; et, en effet, le sanscrit se distingue des autres idiomes qui ont cours dans l'Inde par la perfection de son mécanisme grammatical. Ce furent les Anglais, et en particulier Jones, qui, les premiers, attirèrent sur son étude l'attention de l'Europe savante (1780-1800). Jones mit en relief la richesse de cette littérature, et inspira le désir de la connaître. Frédéric Schlegel, qui, à Paris, s'était lié avec Hamilton, Anglais très versé dans le sanscrit, jeta un nouveau jour sur cette langue par son ouvrage intitulé : *Langue et sagesse des Indiens* (Heidelb., 1808). Il eut bientôt pour disciples Bopp, Olmar-Frank, Auguste-Guillaume Schlegel, qui dirigèrent à l'envi leurs investigations vers cette nouvelle branche des connaissances humaines. Auguste Schlegel, dans sa *Bibliothèque indienne* (Bonn, 1823), fit connaître l'étendue et la portée de tous ces travaux. Mais, le célèbre Voss, croyant découvrir dans l'étude du sanscrit une certaine tendance jésuitique dangereuse pour la science, signala au monde les dangers qui pourraient en résulter, et tonna contre ceux qui se jetaient dans cette nouvelle carrière. Bizarre erreur d'un grand homme ! Ses jugements sur la

littérature indienne sont empreints d'une légèreté et d'une partialité qui révolte. Bopp, cependant, avait consciencieusement étudié le sanscrit, espérant y trouver la clé de toute la littérature de l'Inde : sa grammaire porta les savants à comparer cette langue avec d'autres, et, depuis, plusieurs ont persévéré avec ardeur dans cette voie nouvelle. La relation intime qui existe entre le sanscrit et les langues persane, germanique, slave, grecque et latine a ouvert une riche mine aux investigateurs qu'intéresse l'historique de ces idiomes. Le sanscrit a été de la plus grande ressource à ceux qui se sont occupés du Zend, objet principal des savantes études des Bopp et des Burnouff. C. L.

SANSON (Nicolas), géographe et conseiller d'État, est né à Abbeville, le 30 décembre 1600, d'une famille ancienne, originaire d'Écosse. A la fin du XIVe siècle, sous Charles VI, Jacob Sanson, sire de Maintenay, s'établit dans le Ponthieu, où sa race existe encore. — Nicolas Sanson, regardé comme le créateur de la géographie en France, est un des esprits supérieurs qui composent cet admirable groupe d'hommes d'élite du siècle de Louis XIV. Dans les arts d'imagination, le génie libre de son essor, sans autre flambeau que sa propre clarté, atteint bien souvent le but en ouvrant la carrière. Mais dans les arts positifs, dans le domaine étroit de la science, le plus puissant génie se borne à poser les fondements de l'édifice qu'il a conçu ; ses successeurs, aidés de l'expérience et du temps, achèvent ce qu'il a commencé. Ils semblent avoir fait plus que leur devancier, parce qu'on les juge sur les résultats ; en un mot, on les a vu courir dans la carrière où, sans leur premier guide, ils ne marcheraient pas. Bougainville et les émules de ce grand géographe ont perfectionné admirablement ce que Sanson avait préparé, et leurs succès deviennent encore de nouveaux titres de gloire pour leur maître. Déjà, sous Richelieu, la réputation du géographe Sanson était européenne. Aucun étranger de distinction ne venait à Paris sans rechercher l'honneur de voir le célèbre savant qui, du fond de son cabinet, leur avait enseigné sous quel point exact du globe et sous quelle forme s'étendaient les limites de leur pays, on dans qu'elles régions s'alimentait et se perdait le fleuve qui les avait vu naître. —Louis XIV ne voulut recevoir que de lui des leçons de géographie. Quoique environné dans la capitale des honneurs et des avantages d'une juste célébrité, Sanson retournait passer une partie de l'année dans sa ville natale. Le Ponthien était pour lui plein de charmes. Là, depuis des siècles, sa famille tenait un rang distingué et ses alliances étaient honorables. A cette époque, les liens de parenté étaient puissants, et les positions les plus heureuses ne les rompaient qu'avec peine. Sanson se trouvait dans le Ponthieu à l'époque où le roi le visita (1638). Louis XIII refusa les logements que lui offraient les autorités ; il accorda la préférence à son illustre géographe. — La maison d'un savant est rarement assez vaste pour recevoir un monarque ; on voulut sacrifier le cabinet d'études pour agrandir l'appartement du roi, qui s'y opposa en disant qu'ils se reprocherait de violer le sanctuaire consacré par la science. En quittant Sanson, il lui remit le brevet de conseiller d'État, transmissible à ses enfants. Le savant reçut le titre avec reconnaissance, et en refusa l'hérédité : « De peur, dit-il au roi, d'affaiblir dans ses enfants l'amour de l'étude. » Le grand monarque était digne d'apprécier la noble pensée du philosophe. L'espoir de Sanson ne fut pas trompé. Le goût des sciences et des lettres est resté un patrimoine de sa famille. — Les principaux ouvrages de cet illustre géographe sont, outre un très grand nombre de cartes : 1° *Galliæ antiquæ descriptio geographica*, 1627 ; 2° *Græciæ antiquæ descriptio geographica*, 1636 ; 3° *l'Empire romain*, en 15 cartes ; 4° *Britannia, ou Recherches sur l'antiquité d'Abbeville*, 1638, in-8° ; dans une dissertation aussi savante que curieuse, Sanson cherche à

prouver qu'Abbeville est la *Britannia* de Strabon, et que cette ville a fourni la première colonie qui s'est établie dans la Grande-Bretagne, à laquelle elle a donné son nom ; il y traite accidentellement des voyages de Pythéas et de l'antiquité de Marseille (voyez *la France*, 1644, en dix cartes) ; 5° *l'Angleterre, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne*, 1644, quatre cartes in-fol. ; 6° *Le cours du Rhin* en neuf cartes, ouvrage qui depuis n'a pas été refait. 7° *Remarques sur la carte de l'ancienne Gaule, jointe à la traduction des Commentaires de César par Pérot d'Ablancourt*, 1647, in-4° ; *l'Asie*, en 14 cartes, 1852 ; 8° *Index geographicus*, 1653 ; 9° *Geographia sacra ex Veteri et Novo Testamento, descripta et in tabulis quatuor concinnata*, 1653. On conserve, à la bibliothèque Royale, une dissertation manuscrite de Sanson sur le *Portus Iccius*, qu'il place à Boulogne.

V. S. D.

SANS-SOUCI (Enfants), troupe de baladins, présidée par le *prince des sots*, que s'adjoignirent les confrères de la Passion pour rompre l'uniformité de leur spectacle (*v.* ENFANTS SANS SOUCI). X.

SANTÉ, état de celui qui est sain, qui se porte bien, convenable disposition, bonne constitution, *valetudo*. Pour se maintenir dans cet état, l'hygiène a des préceptes qu'on suit trop rarement (*v.* HYGIÈNE) ; les Grecs avaient fait une déesse de la santé ; ils l'appelaient Hygie, *Hughieia* (*v.*), et la donnaient pour fille ou pour femme à Esculape. Marot a fait un cantique à la déesse Santé pour le roi malade :

Douce Santé, de langueur ennemie,
De jeux, de ris, de tous plaisirs amie,
Gentil réveil de la force endormie,
Douce Santé !

— Les *officiers de santé* sont des médecins d'un ordre inférieur dont l'admission n'exige pas des études approfondies. Le *service de santé*, chez les rois, se compose de médecins et de chirurgiens attachés à leurs personnes. On appelle *maisons de santé* les hôtels où l'on ne reçoit que des malades ou des convalescents moyennant un prix convenu. La *santé* est un autre établissement institué dans les ports de mer par l'autorité pour empêcher l'introduction des maladies contagieuses. Elle a ses chaloupes pour visiter les bâtiments qui entre en rade, elle possède aussi un local à terre, fermé et barricadé, dans lequel les navires font *quarantaine* (*v.* et LAZARET). Sur le lieu du débarquement s'élève une maison avec des parloirs à double grille, afin d'éviter tout contact. Des gardiens veillent attentivement pour empêcher les communications autres que verbales entre les personnes en quarantaine et celles qui viennent les voir. La *santé* prend connaissance de l'état des individus qui sont à bord d'un navire, et fixe le nombre de jours de la quarantaine à laquelle il sera soumis. — *Santé* se dit quelquefois du moral : mais en général la santé de l'esprit, la santé de l'ame nous préoccupe beaucoup moins que celle du corps. — *A votre santé!* salut qu'on adresse en buvant et dont il ne convient pas de faire raison à tout le monde si l'on veut conserver la sienne. Ce que nous appelons *santés*, les Anglais l'appellent *toasts* (*v.*), et sur ce point, avouons le à notre honte, nous ne sommes auprès d'eux que des écoliers. X.

SANTERRE (CLAUDE), était, comme Jacques Artevelle, le chef des *gueux* de Flandre, brasseur de bière. Jusqu'aux approches de la révolution française, son nom n'était guère connu que dans le quartier Popincourt et chez les limonadiers de Paris, auxquels il fournissait des produits de sa brasserie de la *Rose-Rouge* ; et l'on était loin de se douter qu'il y avait en lui l'étoffe d'un personnage historique. Il l'est devenu pourtant ; et voici comme. Les agitateurs qui, de longue main, préparaient la révolution, avaient compris qu'il était de la plus haute importance de s'assurer de la populace déguenillée des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Ils avaient également compris que, pour agir efficacement sur cette populace, il fallait des intermédiaires qui exerçassent déjà

de l'influence sur elle. Or, il y avait alors, c'est-à-dire en 1788, au faubourg Saint-Antoine, un homme estimable, propriétaire d'une fabrique royale de papiers peints, et occupant trois à quatre cents ouvriers. Il s'appelait Réveillon. On crut avoir trouvé en lui l'homme que l'on cherchait; et de magnifiques propositions lui furent faites pour l'engager à soulever le faubourg à l'aide de ses ouvriers quand le moment serait venu. Il rejeta ces offres avec mépris et indignation. On jura de s'en venger; et, en attendant, on continua de fouiller le faubourg pour y trouver quelque autre personnage influent, qui voulût se charger de la besogne refusée par Réveillon. Cet homme se présenta : ce fut Santerre: lui aussi pouvait disposer d'une multitude d'ouvriers. L'affaire lui convint, et il s'en chargea. Mais il s'agissait, avant tout, de punir Réveillon de sa mauvaise volonté, et d'effrayer en même temps, par un salutaire exemple, ceux qui seraient tentés d'imiter son excès de délicatesse. Le 7 ou 8 avril au matin, une grande agitation règne dans la rue du faubourg Saint-Antoine; des groupes se forment, des individus étrangers au faubourg se mettent à la tête; et tout à coup ces cris se font entendre : *Chez Réveillon! chez Réveillon!* J'ignore si Santerre parut sur le lieu de la scène; mais les ouvriers de sa brasserie furent les principaux acteurs. On se dirige donc vers la maison du respectable Réveillon, qui, après avoir vu pendant plus de deux heures sa vie en danger, parvient à s'échapper par la petite porte de son jardin. Lui parti, un pillage général s'établit : ses marchandises, ses meubles, ses glaces, tout est brisé, brûlé; on vole son linge, son argenterie; on pénètre dans ses caves, on enfonce les bariques, on s'enivre, et l'on finit par mettre le feu à la maison. Six individus y périrent, pour avoir bu de l'acide nitreux qu'ils prirent pour du vin blanc. Quand il n'y eut plus rien à briser, ni à brûler, ni à voler, la force armée parut. On crut généralement alors que Santerre avait été le moteur invisible de cette première émeute; et je ne pense pas calomnier sa mémoire en disant que le fait m'a toujours paru et me paraît encore très vraisemblable. Ce qu'il y a de positif, c'est que Santerre était déjà regardé généralement comme le principal agent du duc d'Orléans dans le faubourg Saint-Antoine, et qu'il avait avec ce prince de fréquentes et secrètes conférences, soit au Palais-Royal, soit à Mousseaux, soit au Rincy. Quand vint l'insurrection du 14 juillet, Santerre, assisté du marquis de Saint-Huruges, ameuta son faubourg, et l'amena grossir le bataillon des assaillants de la Bastille. La forteresse rendue, le feu de ses trois ou quatre canons éteint, il y entra triomphant. Avouons toutefois qu'il demeura entièrement étranger au massacre de M. Delaunay et des autres officiers. Quelques jours après, il fut nommé commandant du bataillon de la garde nationale du faubourg Saint-Antoine, récompense qui lui était bien due. Ici, on le perd de vue quelque temps; on ne le retrouve qu'en février 1791, à la tête des ouvriers de son faubourg, courant démolir le château de Vincennes; il est là qui les encourage de la voix et du geste; et le vieux château de Philippe-Auguste allait tomber sous leurs coups, si Lafayette ne fût accouru à la tête d'un fort détachement de garde nationale. Il y eut là toutefois une sorte de mêlée dans laquelle M. Desmottes, aide-de-camp du général, fut atteint, peu gravement au reste, d'un coup de feu. Lafayette ayant accusé hautement Santerre de ce fait, celui-ci l'attaqua en diffamation : mais le procès n'eut pas de suite, et l'on demeura persuadé de la vérité de l'accusation.—Le 17 juillet 1791, Santerre prit une part très active à l'émeute du Champ-de-Mars. Il y avait conduit tous les coupe-jarrets de son faubourg. Les factieux ayant été, comme on sait, dispersés par le drapeau rouge de Bailly et les baïonnettes intelligentes de Lafayette, Santerre se retira, honteux et confus, dans sa brasserie de la *Rose-Rouge*. Mais, décrété d'accusation, il quitta Paris, et

alla se cacher chez un fermier des environs de Lagny. Rendu à la liberté par suite de l'amnistie accordée après l'acceptation de la constitution, en septembre 1791, il reparut sans crainte dans le faubourg qui lui était inféodé, et reprit le commandement de son bataillon. Santerre joua un des premiers rôles dans la triste journée du 20 juin 1792. Ce fut lui qui fit monter un canon jusque dans les appartements du roi, et qui abreuva des plus sanglants outrages le malheureux prince et toute sa royale famille. L'issue de l'événement ne répondant pas à son attente, il sortit furieux, criant à ses hideux compagnons d'armes : « Partons ; le coup est manqué. » Caractère vil, homme sanguinaire, il fut accusé à la même époque d'avoir formé un complot contre la vie de la reine. Mais les événements marchaient ; et *le coup qui avait été manqué* le 20 juin ne devait pas l'être le 10 août. Toutes les mesures étaient bien prises. Une troupe d'échappés des bagnes de Gênes, de Florence, de Livourne, de Toulon, vomie des côtes de la Méditerranée sous le nom de Marseillais, s'emparait de la capitale. Danton chargea Santerre de lui en faire les honneurs. Celui-ci accepta volontiers la mission ; et, le 31 juillet, il présida au repas civique offert à ces honorables citoyens par la municipalité de Paris dans un cabaret des Champs-Élysées. Ce fut là que, pour la première fois, on chanta la *Marseillaise ;* ce fut là qu'elle naquit dans le sang des braves grenadiers du bataillon des filles Saint-Thomas, que les Marseillais, Santerre à leur tête, écharpèrent aux sons du fameux refrain : *Qu'un sang impur*, etc.—Nous touchons à l'instant où va grandir la renommée de Santerre, où il va mériter de devenir réellement un personnage historique. A l'époque du 10 août, la garde nationale de Paris, au lieu d'un seul chef, en avait six, qui prenaient, chacun à leur tour, pendant un mois, le commandement général. C'étaient Carl, Lachesnaye, Raffet, Mandat, Alexandre et Santerre. Après l'assassinat de Mandat, qui dirigeait ce corps, au 10 août, Santerre fut appelé à sa tête par la commune régénérée. S'il ne contribua pas d'une manière active à l'attaque et à la prise du château, il la facilita beaucoup, en neutralisant la bonne volonté des gardes nationaux accourus à la défense du roi, et les mettant dans l'impuissance de se rendre utiles. Ainsi, la gloire de cette journée n'appartient pas à Santerre : elle revient de droit à Westermann. En sa qualité de commandant-général de la garde nationale, Santerre conduisit, le 14 août, Louis XVI et la famille royale dans leur prison du Temple. Il était à la tête de l'escorte, brandissant un énorme sabre de cuirassier, monté sur un méchant bidet noir, pour contraster d'autant mieux avec le fameux cheval blanc de Lafayette. Il était vêtu d'un mauvais habit bleu couvert de poussière, sur lequel étaient attachées deux grosses épaulettes de laine jaune ; cinq ou six aides-de-camp, aussi sales que lui, l'entouraient. — Cette affectation de saleté républicaine avait également pour but de contraster avec l'élégance recherchée du brillant état-major de Lafayette. On avait d'abord jeté les yeux sur lui pour présider aux massacres de septembre ; mais quand on vit qu'il avait cherché à sauver le petit nombre de Suisses échappés au massacre du 10 août ; quand on l'entendit surtout parler à la commune de la nécessité d'*arrêter les vengeances*, on renonça à le mettre dans le secret ; et Marat le traita publiquement de lâche. On songea donc à se débarrasser de lui ; et on l'envoya, le 31 août, passer une revue à Versailles, d'où il ne revint que le 4 septembre. Cependant, on lui conféra peu après le grade de maréchal-de-camp, et le commandement supérieur de la prison du Temple. Il s'y rendait régulièrement trois ou quatre fois par jour, arrivant sans cesse au moment où on ne l'attendait pas, inspectant les postes, gourmandant et même insultant souvent les gardes nationaux, qu'il appelait des *appitoyeurs*, interrompant la promenade du roi et de sa famille, auxquels il ne parlait jamais

qu'avec une insolence calculée, le chapeau sur la tête, et leur ordonnant sans pitié de rentrer dans leur prison. Je l'ai vu, un jour que le dauphin était demeuré un peu en arrière, revenir le prendre brutalement par la main, et le faire marcher devant lui. Le 11 décembre, il vint chercher Louis XVI pour l'amener à la barre de la Convention : il l'y conduisit également à chaque nouvel interrogatoire. A Santerre aussi fut confiée l'abominable mission d'escorter l'infortuné monarque à l'échafaud : il alla le prendre au Temple à 8 heures du matin, dans la fatale journée du 21 janvier, et le mena jusqu'au pied de l'échafaud. Louis XVI, au moment de livrer sa tête à la hache du bourreau, voulut, comme on sait, adresser quelques mots au peuple ; à peine eut-il commencé à parler que Santerre lui cria de toutes ses forces : « Je ne vous ai pas amené ici pour haranguer, mais pour mourir. » Et aussitôt, le fameux roulement de tambour se fait entendre. Qui en donna l'ordre ? sans aucun doute, ce fut Santerre. J'en ai recueilli la preuve de sa bouche (*Ex ore habeo confitentem reum*). Dans le rapport qu'il fit à la commune, deux heures après, il dit : « Le tyran a voulu encore une fois tromper le peuple, mais j'ai su l'en empêcher par *un roulement de tambours*. » — Lors du soulèvement de la Vendée, la commune résolut d'y envoyer les *muscadins* dont elle voulait se débarrasser ; ceux-ci firent un simulacre de révolte que Santerre fut chargé de réprimer : il en vint à bout sans peine. Cependant, la commune abandonna, pour le moment, son projet, et préféra enrôler des volontaires, à chacun desquels il fut donné 500 francs pour prime d'engagement : ce qui leur valut la dénomination de *héros de 500 francs*. Santerre demanda et obtint l'honneur de conduire à la gloire ces *héros*, qu'il se montra, en effet, bien digne de commander. Avant de partir, il se présenta à la barre de la Convention, et jura ses grands dieux que dans un mois la Vendée n'existerait plus : la Convention eut l'air de le croire. Il partit donc, le général Santerre ; et, arrivé là, il marcha de défaites en défaites. De même qu'un auteur sifflé s'en prend ordinairement aux acteurs de la chute de la pièce, de même Santerre voulut rendre responsables de sa poltronnerie et de son incapacité les héros qui étaient sous ses ordres. Ces héros, qui avaient fait leur apprentissage à Paris dans les mauvais lieux, ne savaient que piller et brûler les villages déserts, violer les femmes, égorger les vieillards et les enfants, et se sauver à toutes jambes quand ils se trouvaient en face d'une colonne de Vendéens. La plus fameuse défaite qu'éprouva Santerre fut celle qu'on nomma *la déroute de Coron ;* ce général, marchant sur Chollet, le 18 septembre 1793, poussa ses avant-postes jusqu'à Coron ; mais, ayant mal choisi sa position (où aurait-il appris à en choisir une bonne ?), sa ligne fut rompue dès la première charge ; le désordre se mit parmi ses troupes, qui s'enfuirent au cri de *sauve qui peut !* et il ne put rallier les fuyards qu'à Doué : ce fut à cette époque que, le bruit de sa mort s'étant répandu à Paris, un plaisant lui composa cette épitaphe si connue :

Ci gît le général Santerre,
Qui n'eut de Mars que la bière.

Après la défaite de Coron, Santerre revint à Paris couvert de honte, et l'objet du mépris général. Le lendemain de l'exécution du duc d'Orléans, il fut incarcéré comme orléaniste. Rendu à la liberté, par suite du 9 thermidor, nous le voyons reparaître ensuite aux journées de prairial : mais il n'y joue qu'un rôle secondaire. Au 18 fructidor, il vient offrir son épée aux directeurs, qui, en connaissant la valeur, refusent de l'accepter. En 1799, il figure au nombre des plus violents clubistes du Manége. Au 18 brumaire, Bonaparte ayant su qu'il cherchait à remuer le faubourg St.-Antoine, lui fit dire que, s'il s'avisait de bouger, il le ferait fusiller : Santerre ne bougea pas. Pour le récompenser de sa prompte obéissance, le premier consul lui accorda sa pension de retraite de maréchal-de-camp, avec l'autorisation de rester à Paris. Il

acquit cette partie de l'enclos du Temple où est actuellement la *rotonde*, et s'éteignit, dans une obscure tranquillité, en l'année 1808, âgé de 65 ans. Dieu lui fasse paix! GEORGES DUVAL.

SANTEUL (JEAN DE), également célèbre par ses ouvrages et la singularité de son caractère, naquit à Paris, le 12 mai 1630. Un de ses ancêtres avait joué un grand rôle dans la Ligue. Il étudia au collége de Clermont, où il se fit remarquer par quelques pièces de vers latins. Le père Cossard, son professeur de rhétorique, s'attacha à développer ses dispositions, et l'élève répondit parfaitement à ses soins. Santeul se passionna pour les lettres latines. Afin de s'en occuper exclusivement, il forma la résolution de prendre l'habit religieux, et entra à l'abbaye de Saint-Victor, où il resta jusqu'à sa mort. — On a de lui un grand nombre de pièces de vers latins. Les plus remarquables sont celles qu'il composa pour remplacer les hymnes que l'on chantait alors dans les églises, et dont le style était trop barbare. Mais il ne se borna pas à célébrer les saints, ce ne fut même pas à eux qu'il consacra les prémices de son talent; il cultiva d'abord les Muses profanes, et défendit l'emploi des fables dans la poésie contre Claude de Santeul, son frère, Pélisson et Bossuet. Ce dernier lui insinua enfin qu'il était peu convenable à un religieux de s'occuper des sujets profanes; Santeul céda, promit de ne plus se servir des divinités de la Fable, et tint à peu près sa parole. Peu de temps après cette première dispute littéraire, il en eut une autre avec Desmarets, Charpentier et plusieurs autres, au sujet des inscriptions à composer pour les monuments dont Louis XIV venait d'embellir Paris. Desmarets et Charpentier les voulaient en français, Santeul soutint les lettres latines avec sa violence accoutumée; il triompha, et fut chargé de composer une grande partie de ces inscriptions.—Arnauld étant mort dans les Pays-Bas, en 1694, les dames de Port-Royal-des-Champs obtinrent la permission de placer son cœur dans leur église. Puis elles invitèrent Santeul à faire une épitaphe. Celui-ci, qui avait toujours vécu en bonne intelligence avec les jésuites et les docteurs de Port-Royal, en particulier avec Arnauld, composa l'inscription demandée. Les jésuites, irrités des louanges qu'il donnait à un homme censuré par la Sorbonne, lui écrivirent qu'ils le regarderaient désormais comme *un hérétique et un excommunié, avec qui on ne pouvait en conscience avoir aucun commerce* s'il ne retractait pas incontinent ses éloges. Santeul, qui, quelques années auparavant, avait adressé une épître à *Louis-le-Grand, défenseur et protecteur de la religion catholique* (1682), éprouva à son tour les effets de l'intolérance, et se vit menacé de la perte de ses pensions; il résista d'abord, mais enfin, redoutant le crédit de ses adversaires, il fit des vers à la louange de la société de Jésus, et protesta contre toute interprétation peu orthodoxe de son épitaphe. Alors les jésuites l'accablèrent d'éloges, et tout fut fini. — Il faut bien se garder d'ajouter foi à toutes les anecdotes ridicules qui ont été publiées sur Santeul; il paraît certain toutefois, d'après La Bruyère et d'autres contemporains, que son caractère et ses manières avaient réellement quelque chose de singulier, quelque chose qui, aux yeux des masses, eût pu passer pour de la folie. Pour lui, il attribuait ses extravagances à la nécessité de faire son salut : « Saint Antoine et saint Hilaire, disait-il, pour échapper aux tentations, se roulaient sur les épines. Je n'ai pas autant de vertu; je me contente de faire diversion par d'autres objets aux pensées dangereuses qui m'assiégent. » Du reste, il se reconnaissait lui-même indigne d'être prêtre, et refusa toujours d'entrer dans les ordres malgré les sollicitations de sa famille.— Le prince de Condé, qui l'admettait dans sa familiarité, l'avait emmené à Dijon, où il était allé présider l'assemblée des États de Bourgogne. Santeul y mourut, le 5 août 1697, d'une colique qui dura 14 heures, laissant à la postérité des ou-

vrages écrits avec un talent et une pureté qui rappellent le siècle d'Auguste. —Son frère, Claude de Santeul, né le 27 avril 1629, composa aussi un assez grand nombre d'hymnes latines à l'usage des églises, et mourut le 30 décembre 1684.

Aug. de Santeul.

SANZIO (Raphael [*v.* Raphael-Sanzio]).

SAONE, que l'on prononce *Sône*, rivière de France qui descend des Vosges, arrose une belle vallée boisée où s'élèvent Darney et Monthureux, dans le département des Vosges, parcourt ensuite ceux de la Haute-Saône, de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire, sépare ceux de l'Ain et du Rhône, et se jette enfin dans le Rhône à Lyon, après avoir traversé Scey, Gray, Pontaillier, Auxonne, Châlons, Tournus, Mâcon et Trévoux. La longueur de son cours est de 98 lieues, dont quatre flottables à bûches perdues, de Monthureux à Jonville; 27 flottables en trains jusqu'à Gray, et le reste navigable. Les Celtes appelaient la Saône *Arar*, la très lente, et, en effet, ses eaux coulent paisiblement dans un lit peu sinueux, bordé presque partout de belles et verdoyantes prairies, et dont le fond offre un sable précieux pour les constructions et les verreries. Ces divers avantages ne sont pas sans intérêt pour un courant qui par sa position unit le nord et le midi de la France, et dont la navigation est par cela même de première importance. Ce caractère de la Saône a été du reste bien compris, et l'on s'est empressé d'achever par l'art ce que la nature avait commencé. Deux grands et beaux canaux permettent aujourd'hui aux embarcations qui naviguent sur ses eaux de gagner Strasbourg et Paris; d'un côté c'est le canal du Rhône au Rhin; de l'autre celui du Centre, qui a son embouchure dans la Loire. Aussi des bateaux à vapeur et de nombreux coches sont-ils constamment occupés à transporter les voyageurs et les marchandises de Châlons à Lyon, et *vice-versa*. Les transports sont du reste considérables; 200 et quelquefois 300 radeaux de bois de construction, de merrain, et chargés de fers, fourrages, meules de coutellerie, pelles et poêlons, bouteilles, colliers pour harnais, sont journellement expédiés au port de Gray avec des bateaux souvent chargés, construits dans les ports supérieurs. Là arrivent aussi les grains de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne, de l'Aube, de la Moselle, destinés pour Lyon et les départements méridionaux. La Saône transporte 150 milliers de merrain par année pour le commerce des vins du midi. Ses eaux offrent au pêcheur le brochet, la carpe, la perche, l'anguille, la lotte, la brême, le barbeau, le goujon, et dans certaines saisons l'alose et la lamproie qui y remontent de la mer par le Rhône. Elles donnent le mouvement à un grand nombre de moulins, de forges, de fourneaux. Quelques petites îles gracieuses embellissent la surface de cette rivière; telle est l'île Barbe, près de Lyon, qu'un nouveau pont suspendu a réuni à la rive voisine. Virgile a voulu parler de la Saône dans ce vers de sa première églogue :

Aut *Ararim* Parthus bibet, aut Germania Tigrim.

SAONE (Haute-), département de l France orientale, situé entre les 47° et 48° de lat. N. et les 3° et 4° 28' de long. E., ayant au N. celui des Vosges, à l'est celui du Haut-Rhin, au midi ceux du Doubs et du Jura, à l'est ceux de la Côte-d'Or et de Seine-et-Marne. Sa longueur du S. O. au N. E. est de 26 lieues, sa largeur moyenne de 11 lieues, et sa superficie de 515,000 hectares, ainsi divisés en 1825 : terres labourables, 236,318; bois communaux, 111,853, domaniaux, 7,443, particuliers, 35,814; prés, 52,602; vignes, 12,758; pâtures, 8,870; vergers, jardins, pépinières, chenevières, 5,459; étangs, 1,368; friches, terres vaines, 22,872; canaux, carrières, saussaies, broussailles, propriétés bâties, 5,163; bâtiments et terrains du service public, 2,100; rivières, routes, chemins, 12,380. La surface de ce département est en général montueuse; cependant on peut la diviser en deux zônes : l'une comprenant les parties centrales et occidentales, ou les arrondissements de Vesou

et de Gray, l'autre embrassant les districts septentrionaux et orientaux, ou à peu près l'arrondissement de Lure. Dans la première, on ne voit aucune haute montagne, mais seulement des côteaux couverts de vignes et de bois, de vastes prairies baignées par les eaux fécondantes de la Saône et de l'Ognon, et des champs fertiles. Dans la seconde zone, les aspérités des contrées montueuses, les forêts, les torrents, les cascades, les vallées agrestes s'offrent successivement à la vue; le sol est peu favorable à la culture des céréales, mais il est riche en produits minéralogiques. C'est là que s'élèvent les principales montagnes du pays, telles que le Ballon de Lure ou le Plancher des Belles Filles (1,300 mètres), le Ballon de Servance (1,250 mètres), toutes deux offrant à leurs sommets d'excellents pâturages, et le ballon de Vannes (690 mètres); leurs pentes sont couvertes de bois. Les principales rivières sont la Saône, et ses affluents l'Ognon, rivière torrentueuse, dont la vallée est très pittoresque, mais qui n'est pas navigable; la Lanterne, flottable dans les crues et qui ravage ses bords; la Coney, très poissonneuse, et dans le cas de la précédente quant à la navigation; puis le Durgeon, qui arrose Vesoul, la Saolon et l'Amance, descendues du plateau de Langres; la Romaine, la Morte, la Gourgeon, et plusieurs autres qui toutes ensemble mettent en mouvement plus de 700 usines. On a vu plus haut quelle est l'étendue des étangs; ils sont surtout empoissonnés en carpes. Les plus considérables sont ceux d'Echalonge, (arrondissement de Gray), et de Vy-le-Féroux (arrondissement de Vesoul). Le climat du pays est généralement humide; les vents d'O. et de S. O. soufflent ordinairement pendant huit mois de l'année. On a observé qu'il y avait, année commune, cent jours de pluie, et qu'il tombait 650 millimètres d'eau (27 pouces). Le terme moyen du froid est de six degrés (Réaumur), et celui de la chaleur de 15. L'état météorologique des arrondissements de Gray et de Vesoul est à peu près le même; le froid est plus vif, l'humidité plus constante, la chaleur moins soutenue dans celui de Lure, qui est voisin des Vosges, et qui renferme plus de forêts, plus d'eaux courantes et stagnantes. D'après ce que nous avons dit plus haut, on a vu que les terres arables occupent les quatre neuvièmes du territoire; mais il s'en faut beaucoup que la totalité des terres soit annuellement en production, à cause du système des jachères, qui heureusement a beaucoup diminué et s'efface même tous les jours. Les terres sont sablonneuses dans l'arrondissement de Gray et dans les cantons de Villersexel, Héricourt, Saulx et Lure, arrondissement de ce nom; elles sont plus grasses dans celui de Vesoul. Dans les vallées de Plancher-lès-Mines, Fresse, Servance et Faucogney, le terrain est plus froid, d'un moindre produit, et la culture en est différente. Cependant, on peut dire qu'en général le sol est bon et fertile. En 1825, le total des produits en grains s'éleva à 1,145,563 quintaux métriques, disposés ainsi qu'il suit, d'après leur ordre d'importance : blé, le double de la quantité d'orge, orge, seigle, avoine, menus grains, tels que sarrasin, millet, maïs; la récolte offrait alors un excédant de moitié environ sur la consommation. On recueille en outre des pois, de la vesce, des fèves, des haricots, des lentilles, du colza, du chanvre, du lin, des vins, des fourrages, etc. La culture des vignes semble être stationnaire; du reste, elle est faite avec soin et rapporte beaucoup, mais les vins sont froids et faits avec peu de soin. Les vignobles les plus importants sont ceux de Gy et de Champlitte; viennent ensuite ceux de Chariez, Navenne, Quincey, près de Vesoul. Les prairies naturelles sont suffisantes pour les besoins, quoiqu'elles ne soient pas très étendues L'herbe qui croît sur les pentes des montagnes de l'arrondissement de Lure est excellente, aussi le fromage et le beurre de Servance sont-ils renommés. Les prairies artificielles se sont beaucoup multipliées. On élève une assez grande

quantité de gros bétail et de chevaux, qui sont en général de petite race, surtout dans les cantons privés de prairies. Les villages pauvres ont encore des chèvres et des ânes; tous un grand nombre de porcs et de moutons, mais l'espèce de ces derniers est très médiocre. Les trois arrondissements sont assez également boisés; toutefois, celui de Lure a un excédant sur les deux autres d'à peu près un sixième. Dans les deux premiers les principales essences sont le chêne, le hêtre et le charme; dans celui-ci on trouve de plus le sapin, qui est, il est vrai, moins bon que celui du Jura. La louveterie y a détruit en 1835-36 45 loups, 31 sangliers, 143 renards et 39 blaireaux. La loutre n'est pas rare, de même que l'écureuil; le gibier est assez abondant et se compose surtout de lièvres, de lapins, de perdrix, râles de genets, bécasses, bécassines, canards sauvages, cailles, grives, ortolans. La couleuvre commune, la vipère et l'orvert se voient fréquemment. Les cours d'eau nourrissent d'excellentes carpes, des brochets, des barbeaux, des anguilles, des truites et des écrevisses; quelquefois on pêche dans la Saône la lamproie et l'alose. La carpe de la Saône, le barbeau de l'Ognon, la truite saumonée du Rahin et du Breuchin, les écrevisses de Coney et du Plané sont justement vantés. Les productions minéralogiques sont l'une des principales richesses de ce département, qui trouve principalement dans ses minerais de fer les matières premières d'une de ces plus importantes industries. Les fers d'alluvion surtout sont très abondants, et leurs gites sont exploités sur les territoires de plus de cinquante-six communes, soit à ciel ouvert, soit par puits peu profonds, ou par galeries irrégulières. Il existe aussi des fers oolithiques (18 à 25 pour cent de fonte) à Fleury-lès-Faverney, Calmoutier, Vellemenfroy, Oppenans, Courchaton, Conflans et Jussey; des fers en filons à Villefaux, Emoulières, Saulnot (45 pour cent de fonte), et à Servance (75 à 80 pour cent de fonte), de l'oxide de manganèse à Chauvillerain, quarante-trois filons de plomb sulfuré argentifère, de cuivre gris argentifère et de cuivre pyriteux à Giromagny, à Auxelle (donnant de trois à quatre onces d'argent par quintal de minerai), et au Puis, dix à Plancher-les-Mines, et quatre à Chateau-Lambert, une mine de houille entre Ronchamp et Champagney, qui en donnait en 1825, 350,000 quintaux métriques par an, d'autres moins importantes à Gemonval et Corcelles, sur la limite du département du Doubs; du gypse à Vellechevreux, Genevreuille, Dambenoit, Bithaine, Genevrey, près de Saulx, Breurey-lès-Faverney. On exploite de fort belles pierres de taille en divers endroits, de la pierre meulière à Selles, du tuf calcaire pour cheminées et voûtes, à Échenoz-la-Méline, de la tourbe dans plusieurs lieux de l'arrondissement de Lure. Les marbres de Fouvent, canton de Champlitte sont employés pour l'ameublement. La houillière de Ronchamp et Champagney occupe trois cents ouvriers et alimente presqu'exclusivement les nombreuses fabriques du Haut-Rhin et une partie des importantes usines de la Haute-Saône, des Vosges et du Haut-Rhin. Luxeuil possède des sources thermales renommées. Il existe au Saulnot deux sources salées connues dès le XIIe siècle, mais qui sont peu productives. Le département de la Haute-Saône est, après le département de la Haute-Marne, celui de toute la France où il y a le plus de hauts fourneaux. On en compte trente-cinq, dont plus de la moitié dans l'arrondissement de Gray. En 1825, il y en avait trente-trois consommant environ 800,000 quintaux de minerai et 120,000 mètres cubes de charbon provenant de 200,000 cordes de bois; ils produisaient environ 240,000 quintaux métriques de fonte, sur lesquels 62,000 étaient livrés au commerce à l'état de sablerie, 100,000 étaient vendus en gueuses et 78,000 étaient affinés dans les forges du pays. Celles-ci sont au nombre de trente-neuf, donnant des fers propres à la fabrication des armes, des fils de fer, de la tôle, des essieux. Les plus estimés sont ceux des fontes d'Autrey, d'E-

chalonges, de Pesmes et de Valay. En 1825 ces forges fabriquaient annuellement 55,000 quintaux métriques de fer. Outre ces usines, le département possède six aciéries d'acier naturel, des tréfileries, des tôleries et ferblanteries, trois verreries, à la Roehère, à la Saulnaire, Malbouhans, trois faïenceries, à Rioz, Clairefontaine et Igny, des fabriques de tissus de coton, presque toutes situées dans l'arrondissement de Lure; de chapeaux de paille à Saint-Loup, bonneterie de coton, à Héricourt, des teintureries dans ce même endroit et à Saint-Loup, des tanneries encore à Héricourt, et à Luxeuil, quatre papeteries, dont la plus belle est celle de Saint-Bresson, près de Luxeuil, des poteries dans plusieurs cantons, des briqueteries et tuileries dans presque tous; des brasseries, entre autres dans l'arrondissement de Lure; quelques scieries. On compte près de quatre cents moulins à farine, et presque autant de moulins à tan, à huile et à foulon. Celui de tous ces moulins qui présente le plus d'intérêt est celui de M. Tramoy, de Gray, l'un des plus beaux qui soit en France; il renferme quatorze tournants et peut moudre 10,000 kil. de farine par jour. Il y a peu de départements où l'on distille autant de kirsch que dans la Haute-Saône, et c'est surtout dans les cantons de Saint-Loup, de Faucogney et de Champagney, arrondissement de Lure, que cette fabrication est un objet de commerce important; il y a des entrepôts à Fongerolles, Faucogney et Luxeuil, d'où on l'expédie dans toute la France. Au pied du Ballon de Lure, dans une vallée froide et d'un sol ingrat, s'élève le village de Plancher-lès-Mines, dont les industrieux habitants s'adonnent surtout à la fabrication des carrés de montres, de vis en bois, de tire-bouchons, boulons, crochets et pointes; à la filature et à la mise en œuvre du coton, etc. C'est le seul endroit de France où l'on confectionne les carrés de montres; leur produit annuel s'élève à 27,000 grosses de douze douzaines chacune, c'est-à-dire à 3,388,000 carrés, dont les deux tiers sont exportés pour être vendus en Suisse, en Allemagne, en Hollande et en Italie. Le pays est traversé par les routes royales de Paris à Bâle, de Metz à Besançon, de Saint-Dizier à Lausanne, d'Avallon à Combeau-Fontaine, de Strasbourg à Lyon, et par douze routes départementales de Vesoul à Auxonne, de Gray à Dôle, de Besançon à Neufchâteau, de Besançon au département des Vosges, de Vesoul et de Lure à Mirecourt, de Saint-Loup à Jussey, de Luxeuil aux Vosges, de Vesoul à Montbéliard, de Gray à Besançon, de Vesoul au pont de la Vaugine, d'Héricourt à Montbéliard, le tout offrant un développement de plus de 700,000 mètres. Tels sont, avec la navigation de la Saône sur une étendue de quatre lieues et demie, depuis Gray, les débouchés que possède le commerce de ce département, et ce dernier entre autres est de la première importance, car il en est pour ainsi dire l'entrepôt. Ce commerce consiste principalement en fers, grains, vins et bétail. Le revenu territorial est évalué à 18,318,000 fr.; le principal: des contributions foncières, est de 1,400,507 fr., des contributions personnelles et mobilière de 277,700 fr., des portes et fenêtres de 183,300.—Le département de la Haute-Saône, formé de la partie septentrionale de l'ancienne province de Franche-Comté, tire son nom de la plus considérable des rivières qui l'arrosent. Il est divisé en trois arrondissements: Vesoul, Gray, Lure, dont la population en 1836 était de 343,298 individus, ainsi répartis: arrondissement de Gray 89,899, arrondissement de Lure 139,381, arrond. de Vesoul 114,018. On y compte 581 communes, réparties entre 28 cantons. Il fait partie de la 6e div. militaire, du 18e arrond. forestier, dépend du diocèse et de l'académ. de Besançon, et ressort à la cour royale de cette ville. Héricourt a une église luthérienne, Vesoul, Gray, Luxeuil, chacun une synagogue.

Topographie. — *Vesoul* est le chef-lieu du département (*v.*). — *Gray*, ancienne ville bâtie en amphithéâtre sur la Saône, que traverse un beau pont. Elle

est assez laide, mais très vivante. On y remarque un vieux château, de belles casernes, la promenade de l'allée des Capucins, et le beau moulin de M. Tramoy. Au XIVe siècle, Gray avait une université qui fut ensuite transportée à Dôle. C'était jadis une place forte qui fut souvent prise et reprise. 5,513 hab. (1836). — *Luxeuil*, ville antique située à l'extrémité d'une plaine longue et fertile, arrosée par les rivières rapides et poissonneuses du Breuchin et de la Lanterne. Elle est surtout connue par ses eaux minérales, dont l'établissement est l'un des plus beaux que l'on puisse citer. On y admire une colonnade magnifique sur la façade du bâtiment, lequel est entouré d'un très beau jardin. Il y a cinq bains, que l'on administre surtout dans les rhumatismes chroniques, les paralysies, les longs catarrhes, les altérations des viscères abdominaux, les maladies nerveuses. Ces eaux devraient être plus fréquentées. Elles étaient connues des Gaulois, et les Romains les embellirent. En 590, saint Colomban y fonda une abbaye pendant long-temps célèbre, et dont les bâtiments existent encore. 3,628 hab. — *Héricourt*, petite ville qui possède la population la plus industrieuse du département, et qui s'agrandit chaque jour. 3,000 hab. — *Lure*, ville dans une belle plaine, arrosée par l'Ognon. La sous-préfecture occupe les vastes et beaux bâtiments du prince-abbé de Lure. Une superbe avenue de tilleuls conduit au beau pont qui traverse la rivière. 2,950 hab. — *Jussey*, ville dans un pays montueux, près de l'Amance. 2,751 hab. — *Champlitte*, petite ville sur le Saolon. 2,750 hab. avec le Prétôt. — *Gy*, ancienne place de guerre sur le penchant d'une colline, au milieu d'un immense vignoble ; et qui est dominée par un ancien château. 2,574 hab. — *Saint-Loup*, dans la partie septentrionale du pays. 2,522 habitants. — *Champagney*, *Pesmes* et *Scey-sur-Saône* ont 1,729, 1,613 et 1,830 habitants. La base de ce travail est l'annuaire statistique de MM. Baulmont et Suchaux, et un cahier de notes manuscrites de M. Baulmont. Os. MAC CARTHY.

SAONE-ET-LOIRE, département de la France orientale formé de la partie S.-O. de l'ancienne Bourgogne, et qui est situé entre ceux de la Côte-d'Or, au N., du Jura, à l'E., de l'Ain, du Rhône et de la Loire, au midi, de l'Allier et de la Nièvre à l'O. Sa longueur est de trente-une lieues du levant au couchant; sa largeur de vingt-quatre lieues, à l'occident, de onze seulement à l'orient. On évalue sa superficie à 856,472 hectares (447 lieues carrées de France). Un bon tiers de la surface de ce département, comprenant l'arrondissement de Louhans et une partie de celui de Châlons, est plat, mais tout le reste est montueux et même montagneux au centre, où s'élève la chaîne qui, sous le nom de *Montagnes du Charolais*, lie la Côte-d'Or aux Cévennes. Cette crête, dont la hauteur est de 300 à 400 mètres, détermine deux versants d'eaux, l'un à l'est, vers la Saône, l'autre à l'ouest, vers la Loire ; ces deux courants, auxquels le territoire doit sa dénomination, sont en même temps ses deux principales rivières. Après viennent l'Arroux, qui parcourt toute la partie orientale; la Reconce et la Somme, affluents de la première ; la Seille, la Grône et la Dheune, tributaires de la seconde. Les étangs sont en grand nombre, surtout au-delà de la Saône, vers le Jura. Les plus remarquables sont ceux de Montchanain et de Longpendu, qui alimentent le bief de partage du canal du Centre. 118,000 hectares environ sont couverts de forêts de chênes, de hêtres, de frênes, de pins, de sapins et de châtaigners. Les plus belles masses sont la forêt de Beauregard et le Bois du Roi, au N. ; la forêt de Roussay, au centre. Le climat est tempéré dans le bassin de la Loire, assez froid dans les Cévennes pour que les vignes n'y prospèrent pas, et beaucoup plus chaud dans la vallée de la Saône. Les fièvres intermittentes sont communes dans les parties centrales. On recueille généralement des céréales et des pommes de terre en quantité plus que suffisante pour la consommation, quoique

les cantons montagneux se fassent plutôt remarquer par la bonté de leurs pâturages que par leurs terres à blés. L'arrondissement de Louhans est surtout remarquable sous ce dernier rapport; l'arrondissement d'Autun est en tout inférieur aux autres. Les côteaux qui dominent la Saône à l'ouest, au-dessus de Mâcon et de Châlons, sont couverts de vignobles d'une étendue de près de 38,000 hectares, qui donnent des vins très estimés, et bien connus sous le nom de *vins de Mâcon* : on distingue surtout les blancs de Fuissé et Pouilly, les rouges de Davayé, du Moulin-à-Vent et des Thorins; ceux de la Côte châlonnsise jouissent aussi d'une réputation méritée. La récolte annuelle est d'environ 400,000 hectolitres d'une valeur d'à-peu près 8 millions de francs, et dont la moitié sont livrés au commerce. On élève beaucoup de gros bétail et de porcs, des moutons fournissant annuellement 70 à 75,000 kilogrammes de laine, mais pas autant de chevaux; il y a un dépôt royal d'étalons à Cluny. Les bœufs de l'arrondissement de Charolles, envoyés presque tous à Paris, sont renommés pour la bonté de leur chair. De 1834 à 1835, on a détruit 65 loups, 64 sangliers, 124 renards et 31 blaireaux. Il existe des mines de houille exploitées à Blanzy, Saint-Bérain-sous-Sauvigné, et surtout au Creuzot et à Epinac; une mine de fer aussi au Creuzot, cinq mines de plomb sulfuré et une de chrôme vert oxidé abandonnées; une mine de manganèse à la Romanèche, la plus riche de France; une autre à Saint-Micaud, de l'albâtre, des pierres lithographiques, plusieurs grandes carrières de pierre de taille. En 1835, on a construit aux mines d'Epinac un chemin de fer qui en conduit les produits sur le bord même du canal du Centre. Bourbon-Lancy possède des eaux minérales renommées. L'industrie du fer de ce département n'est pas de la première importance, mais il possède les usines du Creuzot, sans doute les plus belles de l'état, et près desquelles se trouve la superbe cristallerie du Montcenis, abandonnée **depuis 1831, qu'elle a été achetée par les propriétaires des verreries de Baccarat et de St-Louis, pour lesquels elle était d'u**ne concurrence ruinense; ses produits étaient de toute beauté. Il y a en outre cinq hauts-fourneaux, dont une partie à la houille, gueuse et moulerie, deuxième fusion; neuf fours d'affinerie à la houille, neuf forges donnant des tôles et fers noirs, du fil de fer, de l'acier de forge et de cémentation; cinq verreries, des fabriques de tissus de laine et de chanvre, de tapis de moquettes, de couvertures de laine, d'horlogerie et de faïence, des tuileries, des fours à chaux et à plâtre, et une fonderie de canons. Le commerce de ce département a de nombreux débouchés, et doit, par sa position, prendre le plus grand développement. La Loire et la Saône y sont navigables, et lui ouvrent le nord et le midi, en même temps qu'il possède dans toute son étendue le canal du Centre, qui les unit; la Seille, depuis Louhans, le Doubs, l'Arroux, depuis Geugnon, offrent encore quelques communications fluviatiles, tandis que sept routes royales, dont la principale est celle de Paris à Lyon, et vingt-une routes départementales, lui ouvrent tous les points de l'horizon. On en exporte des vins, des grains, des bois de charpente et de chauffage, du foin, du bétail, des laines et étoffes de laine, du charbon de terre, des cristaux, des ouvrages en fer. Châlons est l'entrepôt des marchandises qui s'expédient du sud pour le nord de la France et réciproquement. Le montant des patentes s'élevait, en 1825, à 204,436 francs. On évalue le revenu territorial à 25,000,000 de fr.; le principal des contributions foncières à 2,850,000 francs, celui des contributions mobilières et personnelles à 458,000, celui des portes et fenêtres à 257,000 francs. — Le département de Saône-et-Loire, l'ancien territoire des Edui, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule, se divise en cinq arrondissements : Autun, Châlons-sur-Saône, Charolles, Louhans et Mâcon, ayant une population respective en 1836, ainsi qu'il suit. Autun 87,356,

Châlons-sur-Saône, 124,338; Charolles, 125,654; Louhans, 85,382; Mâcon, 115,777; total du département 538,507. On y compte 48 cantons et 593 communes. Il fait partie de la dix-huitième division militaire, du dix-neuvième arrondissement forestier, forme le diocèse d'Autun, dépend de l'académie de Dijon et ressort à la cour royale de cette ville. Il y a une synagogue à Châlons et 100 familles protestantes dans le département.

Topographie. — *Mâcon*, le chef-lieu (*v.*). — *Châlons-sur-Saône*, l'ancien *Cabillonum*, est une ville de plus de 12,000 habitants, bâtie sur la rive droite de la Saône dans une plaine fertile, à l'embouchure du canal du Centre. On y remarque le quai et de belles promenades, dont l'une est ornée d'un obélisque. Elle a une bibliothèque de 10,000 volumes, divers autres établissements, et fait un commerce considérable. — *Autun* (*v.*). — *Tournus*, petite ville dans une situation agréable sur la Saône, avec un beau quai et deux promenades. C'est le lieu natal du peintre Greuze. 4,500 habitants. — *Cluny*, ville célèbre par un abbaye fondée au xe siècle, et dont les bâtiments sont occupés par le collége; l'église, l'une des plus belles et des plus grandes de France, a été détruite pendant la révolution. Cluny est dans la vallée de la Grône; ses murailles sont en ruines. 3,400 habitants. — *Louhans*, ville assez laide sur la Seille. Elle est commerçante, et sert de dépôt aux marchandises qui, de Lyon, passent en Suisse. 3,256 habitants. — *Charolles*, au milieu d'un pays de forêts et de pâturages. 3,000 habitants. — *Chagny*, petite ville resserrée entre la Dheune et le canal du Centre. 3,000 habitants. — *Paray-le-Monial*, sur la Bourbince et le canal du Centre. 2,850 habitants. — *Digoin*, petite ville sur la Loire, à la prise d'eau du canal du Centre et du canal latéral à la Loire, ce qui lui donne beaucoup de mouvement. 2,367 habitants. — *Marcigny*, près de la Loire, avec 2,238 habitants. — *Anost*, *Blanzy*, *Buxy*, *Chauffailles*, *Couches*, *Fontaines*, *St.-Gengoux-le-Royal*, *Givry*, *Sennecey-le-Grand*, *Varennes-le-Grand* et *Verdun*, ont de 15 à 1,800 habitants. — *Montcenis* est un bourg situé dans les montagnes, à quelques lieues au sud d'Autun. La belle cristallerie et les usines du Creuzot s'élèvent hors de son enceinte. Nous avons dit ce qu'est devenue la cristallerie; quant au Creuzot il est toujours en pleine activité dans sa petite et sauvage vallée : on y voit quatre hauts-fourneaux et trois affineries de fonte soufflés par une machine à feu de 100 chevaux, et qui donnent de 8 à 9,000 kilogrammes de fonte en 24 heures; une grande forge anglaise, exécutée en 1827 sur les plans de MM. Mansby et Wilson, et un atelier de machines fort important. La forge produit chaque année 4 à 500 mille kilogrammes de fer ou de tôle d'excellente qualité; dans son état actuel elle peut donner facilement 1,200,000 kilogrammes d'objets de moulerie. Vingt fours à puddler, quatre fours à baller, six fours à réchauffer, fournissent sans cesse un aliment bien préparé à des marteaux et à des laminoirs mus par deux machines à vapeur d'une force réunie de 91 chevaux. C'est au Creuzot qu'a été exécutée la coupole de la halle au blé de Paris, toutes les pièces de la machine à vapeur de Marly, les vasques et les lions du château d'Eau et de l'Institut. On ne pouvait, du reste, souhaiter à cette usine une meilleure position que celle qu'elle a, sur des couches puissantes de houille, et près du canal du Centre, qui lui ouvre de vastes débouchés et avec lequel elle communique par un petit canal. — La ville de *Bourbon-Lancy* est placée à mi-côte dans un paysage riant, à 12 lieues d'Autun. On y trouve tout ce qui est nécessaire à l'aisance et à l'agrément de la vie. Les eaux s'emploient surtout dans les rhumatismes opiniâtres, les maladies lymphatiques, la chlorose, les dégénérescences des viscères digestifs abdominaux, et pour le traitement des vieilles plaies d'armes à feu. Oscar Mac Carthy.

SAP (constructions navales). Ce mot désigne, dans les chantiers de la marine,

le bois de tous les conifères analogues au sapin, sans distinguer ni les genres ni les espèces; ainsi, les pins, les mélèzes, tous les sapins, etc., y sont compris. Cette confusion peut exposer à des erreurs préjudiciables, faire placer des bois faibles en des lieux où l'on a besoin d'une grande résistance, des matériaux périssables là où les conditions d'une longue durée devraient être soigneusement remplies. Les habitants des pays où ces sortes de bois sont presque les seules que l'on puisse employer à la construction des vaisseaux, on ne les confond point, et chaque espèce a sa destination; le mélèze est réservé pour les vaisseaux de guerre et pour la carène des autres embarcations, etc. Conformément aux habitudes de nos constructeurs et à leur dictionnaire, le *sap* qu'on leur envoie par les ports de la Baltique est un *sap du Nord*, et ils le préfèrent aux bois indigènes de même nature; autre erreur qui doit être signalée. Les architectes ont comparé ces productions de notre sol à celles qui viennent du dehors, et les ont trouvées également bonnes dans les mêmes circonstances (*v.* Sapin). Ferry.

SAPAJOU, nom par lequel on désigne, non seulement des espèces de singes du nouveau continent, mais même comme terme générique tous les singes américains à queue prenante. Avec cette queue, pourvue de muscles robustes, l'animal s'attache aux branches en l'entortillant autour d'elles. Le dessous est nu, comme écailleux, afin de s'appliquer plus fortement, et de ne pas glisser sur l'écorce. L'angle facial de ces singes est de 60 degrés. Ils se suspendent aux arbres et voltigent de branche en branche. Leur voix est une sorte de sifflement aigre, bruyant, rapide. Chaque mâchoire a 12 molaires, deux canines et quatre incisives comme chez l'homme (*v.* Singe). X.

SAPE, Saper, Sapeur. Ces mots, dont l'art militaire s'est plus spécialement emparé, ne furent pas introduits dans notre idiome pour l'usage particulier des hommes de guerre, ni pour les industries qui les placent aussi dans leur vocabulaire; ils appartiennent réellement à la langue commune, et les anciens écrivains les emploient en des lieux où l'ingénuité des pensées n'admet que le sens propre des mots, à l'exclusion de tout apprêt de style. Dans le sens vulgaire, la *sape* est une œuvre de destruction, au lieu que pour les arts c'est une opération méthodique, soumise à des règles transmises par l'instruction, dont le résultat est tout autre chose qu'une ruine. Lorsque Corneille fait prononcer par la sœur d'Horace cette imprécation contre Rome:

> Puissent tous ses voisins ensemble conjurés
> *Saper* ses fondements encor mal assurés! etc.

le mot *saper* est là dans son acception propre, et non comme un emprunt fait aux arts; s'il était pris dans un sens figuré, les architectes et les ingénieurs penseraient que la figure est assez mal choisie. On a reproché souvent aux gens de lettres le mauvais emploi qu'ils font de certaines expressions techniques dont ils altèrent la signification; pour que la censure fût équitable, il faudrait l'étendre aux fautes de même nature commises par les créateurs du langage industriel, lorsqu'ils se permettent de dénaturer encore plus étrangement le sens des mots qu'ils prennent dans le discours ordinaire pour les ériger en termes d'un art. Mais, sans pousser plus loin ces observations, voyons en quoi consiste la *sape* dans les travaux militaires. A la rigueur, on devrait nommer ainsi tous ce qui est exécuté par les *sapeurs* avec le pic, la pioche et la hache; mais cette dénomination est consacrée plus spécialement pour désigner les ouvrages défensifs au moyen desquels l'assiégeant s'approche de la place qu'il attaque (*v.* les mots Siége, Tranchés). Si les feux de l'assiégé ne peuvent produire que peu d'effet, on se contente d'un parapet élevé très lestement avec des *gabions* posés vides, et que l'on remplit de terre s'il est nécessaire; c'est la *sape volante*. Lorsqu'on est plus près de la place et plus exposé, on avance sous la protection d'un *gabion forcé*, les gabions qui forment le parapet sont remplis par la

terre extraite de la tranchée ; telle est la sape ordinaire. Dans quelques positions, il faut deux parapets, et alors la sape est *double ;* si des feux plongent dans la tranchée, on a recours aux *blindages*, etc. Dans ces travaux, le poste d'honneur est, sans contredit, la *tête de sape*, où le premier sapeur n'est couvert que par le gabion forcé qu'il pousse devant lui, où le parapet n'est qu'ébauché, les gabions encore vides. — Dans les narrations des guerres de siége, le mot *sape* est rarement employé. Les détails que l'on omet ici se trouvent au mot Tranchés, qui est d'un usage beaucoup plus fréquent. Dans toutes ses autres acceptions, la *sape* est une suppression totale opérée par des instruments tranchants ou contondants, le marteau, la hache, etc.

Fessy.

SAPEUR, celui qui est employé à la *sape* (*v.* ce mot, et Mines, Mineurs).

Sapeur (porte hache). Lorsque l'infanterie de l'ancienne milice abandonna la *hache d'armes*, elle conserva la hache ordinaire, la serpe, la pelle et la pioche. Ces outils, dont chaque compagnie était abondamment fournie, servaient à briser les portes des places de guerre assiégées, à abattre le bois nécessaire à la défense d'un passage (*v.* Abattis), à la cuisson des aliments et au chauffage des troupes dans les camps ; enfin, à creuser des fossés pour mettre les corps à l'abri du feu de l'ennemi. Mais alors ces outils étaient portés à tour de rôle dans chaque compagnie, et ne constituaient aucun emploi particulier, aucune dénomination spéciale. — L'institution des sapeurs dans les régiments d'infanterie est toute moderne, et ne date que de 1806 (7 avril). — Un décret impérial du 18 février 1808, portant organisation de l'infanterie, fixe le nombre des sapeurs (porte hache) à quatre par bataillon, et charge un caporal du commandement de tous les sapeurs du régiment. Ils sont chargés à l'armée de couper les haies, d'aplanir les fossés, et de frayer aux troupes un passage à travers les forêts sans routes ni communications directes.—En garnison, ils font le service d'ordonnance auprès du colonel, du major et du quartier-maître ; ils ne sont plus que des hommes de parade, marchant à la tête du régiment dans toutes les prises d'armes. Les sapeurs, qui comptent ordinairement dans les compagnies de grenadiers, sont choisis parmi les hommes les plus robustes et parmi ceux de la plus haute taille. Ils portent un bonnet à poil, des tabliers de peau blanche, et sont armés de la hache et du mousqueton, qu'ils ont en bandoullière sur l'épaule gauche. — Autrefois les sapeurs laissaient croître une longue barbe, et représentaient assez bien nos patriarches de l'âge d'or. Cet ornement leur a été enlevé, et, comme les autres soldats, ils n'ont plus aujourd'hui qu'une simple moustache.

Sapeur-pompier (*v.* Pompes a incendie, Pompier). Sicard.

SAPHIQUE (Vers). Les anciens grammairiens et encore quelques modernes écrivent *sapphique*, et avec raison, car Sappho, et euphoniquement Sapho (*v.*), l'inventrice de ce vers grec si harmonieux, a dû lui léguer intégralement son nom. C'est un hendécasyllabe ou vers de onze syllabes, comme le phaleuque ou phalèque et l'alcaïque, qu'un illustre Lesbien, contemporain de Sapho, Alcée, tira de sa lyre héroïque. Ainsi un poète dont le nom tout nu perça seul les ténèbres de l'oubli, Phalaikos, n'eut que le sort obscur d'attacher sa muette immortalité à un hendécasyllabe, mètre que repoussa toujours, malgré de savants efforts, la poésie française, mais que toutefois elle accepte dans ses drames lyriques seulement, parce que ce vers est favorable à la musique, abstraction faite des longues et des brèves, le *rhythme* (*v.*) grec et latin.—Voici les mètres dont se compose le vers saphique qui compte cinq pieds : le premier est un chorée ou trochée (une longue et une brève), le second un spondée (deux longues), le troisième un dactyle (une longue et deux brèves), les deux derniers des chorées. La règle du vers saphique est d'avoir une césure après le second pied. Horace,

dans une de ses odes, nous en donne cet exemple :

Phœbe sylvarumque potens Diana !

Toutefois, cette règle n'est point absolue, quoique sa stricte observation donne à cet hendécasyllabe beaucoup plus de nombre et de douceur. Horace s'en affranchit souvent, lui qui affectionna le vers saphique au point d'avoir composé jusqu'à vingt-six odes sur ses beaux rhythmes. Sa lyre savante, qui avait recueilli tous les échos mourants des harmonies grecques, aime à accoupler trois saphiques qu'il termine par un vers adonaïque (un dactyle et un spondée); il en fit de mélodieuses strophes, où il enchâssa ses nobles pensées. Dans les chœurs scéniques des anciens, chez les latins particulièrement, les vers saphiques ne sont entremêlés d'adonaïques que de loin en loin, ou même se suivent immédiatement, ainsi que nous le voyons dans Sénèque le tragique : sans doute cette libre allure était plus favorable au chant.

Denne Baron.

SAPHIR. Cette pierre précieuse fait partie des aluminides oxydés, et se trouve ainsi classé dans le genre corindon, mais plus particulièrement avec l'espèce que les minéralogistes appellent *télésie*. Les corindons désignés par les joailliers sous le nom générique de *gemmes orientales*, reçoivent dans le commerce différents noms, selon les couleurs qu'ils présentent. Ainsi, on appelle *saphir* la variété bleue; *rubis* la rouge; *améthiste* la violette; *émeraude* celle qui est d'un beau vert; *péridot* celle qui est d'un vert jaunâtre; *topaze* la jaune; *saphir blanc* celle qui est limpide et incolore. Le prix de toutes ces pierres est extrêmement élevé, quelquefois même, lorsque leur teinte est pure, foncée, et qu'elles ne présentent absolument aucune fissure, il surpasse celui du diamant. Le corindon bleu ou saphir est composé, d'après l'analyse de Klaproth, d'alumine, de quelques traces de chaux, et d'oxyde de fer; il raye tous les corps moins le diamant. Les formes cristallines qu'il présente dérivent d'un rhomboïde aigu; sa pesanteur spécifique varie entre 3,9 et 4,3, quelquefois il conserve pendant deux heures l'électricité acquise par le frottement. La forme qu'on lui donne dans le commerce porte le nom de *taille à degrés*. Quelques variétés de saphir, celles dont la transparence est un peu troublée, et que l'on a l'habitude de tailler en cabochon, offrent, soit par réfraction, soit par réflexion, une étoile blanchâtre à six rayons. Ce phénomène est en rapport avec la forme des cristaux, puisque chaque rayon correspond à une arête culminante du rhomboïde. Quelques espèces offrent un chatoyement très vif; d'autres présentent deux couleurs bien distinctes, selon que la lumière est transmise par réfraction ou bien par réflexion. Les bijoutiers appellent *saphirs mâles* ceux qui présentent la nuance bleu indigo, et *saphirs femelles* ceux qui sont d'un bleu d'azur. Un saphir de 24 grains, vaut environ 1800 francs lorsqu'il est d'une belle nuance bleu barbeau; bleu indigo de 27 grains 1500 francs; bleu clair de 16 grains 120 francs; blanc de 18 grains 120 francs. L'un des plus beaux saphirs connus est celui qui fut donné à M. Weiss par le Muséum d'Histoire-Naturelle de Paris en échange d'une collection de minéraux; cette belle pierre, que l'on a fait tailler depuis, est, dit-on, estimée maintenant 1,200,000 francs. On cite encore comme saphirs d'un gros volume ceux du roi d'Astrakhan, de l'Inde, qui offrent chacun une pyramide à 6 faces de près de deux pouces de long. Les plus beaux qui soient en Europe appartiennent au duc de Holstein-Augustenbourg. Les saphirs se rencontrent plus particulièrement à Ceylan, dans le Pégu, dans le pays d'Ava, et en Sibérie; presque toujours on les trouve dans les dépôts meubles que M. Brongniart a désignés sous le nom de *plusiaques* à cause des minéraux précieux qu'ils renferment, et qui sont formés par la destruction des roches granitiques. Les variétés de *cordiérite* présentant une teinte assez riche pour être employées dans la joaillerie sont connues sous le nom de *saphir d'eau*. Mais ces gemmes n'ont de commun que le nom avec les véritables saphirs.

Tournal.

SAPHO ou plutôt SAPPHO, comme le porte sur son revers la médaille d'Eresos, récemment découverte, et sur leur titre les meilleures éditions du peu qui nous reste des œuvres de cette femme illustre. Elle naquit à Mitylène, dans l'île de Lesbos, en la quarante-deuxième olympiade, vers l'an 612 avant notre ère. La nature, qui l'avait douée d'un génie formé comme la foudre, de flèches et d'éclairs, lui avait refusé, non seulement la beauté, mais jusqu'aux apparences de de la beauté, sans laquelle une femme de cette haute célébrité n'est point complète. Selon Ovide et Maxime de Tyr, elle était d'une petite taille et avait le teint extrêmement brun. On ne sait pourquoi Platon la nomme *belle*, c'est sans doute à cause du génie dont étincelaient ses yeux, et qui, comme une belle ame, embellit la figure humaine, ou au moins lui donne une expression divine. — Suidas assure qu'elle savait jouer de tous les instruments alors connus dans la Grèce. Ce dont on est certain, c'est qu'elle excellait sur la lyre, qu'elle fut l'inventrice du vers harmonieux qui porte son nom (*v.* SAPHIQUE), et le légua à deux sublimes poètes, Pindare, qu'elle avait dépassé en enthousiasme, et le Latin Horace, ce brillant imitateur des rhythmes grecs. Deux poètes fameux Stésichore et Alcée de Lesbos furent ses contemporains; elle fut liée d'amitié, dit-on, et même d'opinion avec le dernier, l'ardent amant de la liberté; car certains critiques veulent que Sapho ait trempé avec Alcée dans une conspiration contre Pittacus, souverain de Lesbos, et en même temps l'un des sept sages de la Grèce, lequel toutefois se contenta de bannir ces deux beaux génies. Elle choisit la Sicile pour le lieu de son exil. On ne s'attendait pas à voir Sapho mêlée à des affaires politiques; le genre de ses ouvrages, son tempéramment de feu, l'amour, et ses passions si vives, qui ne lui donnaient point de relâche, repoussent cette opinion. Quand les anciens parlaient des poésies lyriques de cette dixième des Muses, qui l'avaient admise dans leur chœur sacré, selon l'expression des poètes, ils n'appelaient pas ses poésies des vers, mais des *feux*, des *flammes*, des *ardeurs*, à peu près comme les mystiques appellent les Esprits célestes; témoins Horace et le vieux Plutarque lui-même: « Sapho, dit ce dernier dans son livre de l'*amour*, répand au-dehors tout l'incendie de son ame; c'est une Pythie, ajoute-t-il, qui s'allume sur son trépied.» En effet, elle ne semble connaître d'autres dieux que Vénus et l'Amour, d'autres sentiments que les transports, le délire et le désespoir. Bien que le satirique romain, le voluptueux chantre de Lalagé, la nomme *mascula* (la masculine), épithète hardie que Bayle traduit crûment et plus hardiment encore par *hommasse*; cela ne prouverait rien contre les mœurs de cette illustre poétesse; cette qualification explique merveilleusement, au contraire, la virilité du talent de Sapho, qui dominait celui des hommes les plus favorisés du dieu de l'harmonie. Il n'y a que l'ode citée tout entière par Longin, ode adressée à une femme, en strophes si brûlantes, si passionnées, si pleines de feux et en même même temps de langueurs, qu'elle semblerait associer Sapho à ce penchant dépravé qui portait les dames lesbiennes vers leur sexe, si bien que Longepierre a dit d'elles: « Elles aimaient de toutes les façons qu'on peut aimer. » Cette ode délirante est écrite en strophes et en vers saphiques. Le licencieux et brillant Catulle en a traduit une partie. Boileau, qui l'a traduite entièrement, et avec beaucoup d'ame, s'y est pleinement justifié de la froideur dont on l'accuse; Delille, dans l'imitation qu'il en a faite ne l'a pas surpassé. Une autre ode de la muse Éolienne nous a été conservée pas Denys d'Halicarnasse; elle est adressée à Vénus, mais tout enflammés qu'en soient les vers et les expressions, ils n'ont rien que de légitime. Hélas! ces deux odes sont tout ce qui nous reste de Sapho, avec de minces lambeaux épars dans quelques historiographes de la Grèce. Cette perte égale presque celle que l'on aurait faite

des œuvres d'Hésiode et d'Homère, lorsque l'on considère que cette simple citoyenne de Lesbos eut, comme une souveraine, une monnaie frappée à son honneur et portant sa lyre et son image, comme nous en sommes assurés par une médaille de Mytilène, où d'un côté est une lyre et de l'autre une figure de femme sans nom. Ce fut le noble prix d'un grand nombre de sublimes compositions, d'odes, d'épithalames, d'élégies et d'épigrammes, dont une seule, de deux vers seulement, est un modèle de grâces, et nous a été transmise par Demetrius de Phalère. — Sapho eut 3 frères, dont l'un, du nom de Charaxus, fut l'amant de la fameuse courtisane Rhodope (*v.*) qu'elle nomme Dorika. Elle fit de vifs reproches de cette passion à Charaxus, qui s'était ruiné pour cette vénale beauté; car il est bon de savoir que le frère de Sapho faisait le commerce des vins et y avait gagné une grande fortune; elle-même jouissait des larges aisances de la vie, jeune veuve qu'elle était d'un des plus riches citoyens d'Andros, nommé Cercala, duquel elle eut une fille nommé Cléis; ce nom fut aussi celui de la mère de Sapho. — Voici que nous en sommes arrivé à une question d'antiquité fort épineuse : fut-ce Sapho de Mytilène qui tomba éprise d'une si violente passion pour ce Phaon, jeune Lesbien aussi beau qu'insensible? Est-ce bien elle enfin qui fit ce saut si tragique de Leucade? Cette médaille d'Eresos dont nous avons fait mention plus haut, et récemment apportée de la Grèce, et sur laquelle sont frappés le nom de *Sapphô* et celui de cette ville de Lesbos, semble établir qu'il exista une autre Sapho, postérieure sans doute à la poétesse de trois siècles au moins. Et en effet, Athénée, et après lui Élien, parle d'une Sapho, célèbre courtisane d'Eresos, follement amoureuse de Phaon, mais nullement poétesse, quoique par sa beauté elle eût aussi le droit d'image, chez les Lesbiens. Ce chef-d'œuvre de Silanion, cette statue du Prytanée de Syracuse, du vol de laquelle Cicéron accuse l'indigne Verrès, est-elle celle de Sapho de Lesbos ou de la courtisane d'Eresos? C'est encore une question. Cependant la Mytilénienne passe pour avoir suivi en Sicile, non Alcée, mais l'insensible Phaon, qui fuyait les ardeurs de cette veuve par terre et par mer. On dit que ce fut de cette île qu'elle s'embarqua, désespérée, pour se précipiter de la roche de Leucade; et l'on prétend, de plus, que ce fut la première qui choisit ce lieu brumeux et sinistre pour se guérir d'un insupportable amour, en ensevelissant dans les flots ses feux et sa honte. Il fallait que son délire fut à son paroxysme, car Aristote nous a conservé une bien profonde pensée de Sapho de Mytilène : « La mort est le plus grand des maux, disait-elle, et les dieux en ont jugé ainsi, car autrement ils mourraient. » Et cependant Hephestion, qui fit dans ses *Mélanges* l'histoire du saut de Leucade, ne fait mention du désespoir ni de l'une ni de l'autre Sapho. Hérodote ne parle point non plus de ce sacrifice volontaire qu'aurait fait de sa vie l'illustre Mytilénienne, et Antipater de Sidon assure qu'à Mytilène on voyait le tombeau de Sapho; peut-être aussi n'était-ce qu'un monument honorifique, un cénotaphe? — Malgré la médaille d'Eresos, si l'existence de deux Sapho ne peut être révoquée en doute, c'est du moins une hardiesse très aventureuse que d'avoir transporté à l'Érésienne, toute courtisane qu'elle fût, et l'amour pour Phaon, et les goûts effrénés, et le saut de Leucade, attribués généralement à l'illustre Mytilénienne. Par malheur, l'ode accusatrice citée par Longin est là; et Sapho d'Eresos ne faisait de vers ni à Vénus, ni aux jeunes hommes, ni aux jeunes filles; elle ne faisait que l'amour, non pas cet amour ereux, insensé, idéal, mais bien cet amour froid et de trafic qui ne trouble pas la raison. Nul doute, d'ailleurs, qu'elle ne fût d'une grande beauté; comment donc aurait-elle inspiré tant d'aversion à un jeune grec, à un compatriote non moins beau qu'elle? Cette aversion si célèbre ne devait-elle pas se manifester plutôt à la vue de la poétesse, veuve et déjà peut-être sur le retour, et

d'un physique si peu séduisant? De graves historiographes, des érudits, deux grands poètes non moins érudits qu'eux, Ovide et Horace, que deux dizaines de siècles et plus rapprochent de cette femme illustre, se seraient-ils grossièrement trompés? Le premier, dans une héroïde, ne fait-il pas dire à Sapho soupirant pour Phaon? « Au prix de toi, ni Anactone, ni Cydna au cou si blanc, ni Athis aux séduisants regards ne sont rien à mes yeux. » — Il est vrai que, s'étayant de quelques auteurs, Mme Dacier surtout, cette *mascula* parmi les critiques, défend vigoureusement son sexe à cette occasion : elle attribue les expressions brûlantes, les hyperboles de feu, les sentiments exaltés de la fameuse ode saphique, non à un cœur dépravé, mais à un cœur de flamme, mais vertueux, mais aimant, et qui ne pouvait rien sentir avec modération, d'autant plus que Sapho tenait une école de jeunes filles qu'elle chérissait de toute son ardente amitié, et auxquelles elle enseignait son art divin. — Transportez les insignes malheurs, l'ame de feu, les passions désordonnées de Sapho, victime dévouée à Vénus, l'ornement de sa patrie, la dixième des Muses, et la souveraine de la lyre, à la courtisane d'Eresos, et vous détruisez d'un trait de plume tout l'intérêt encore si vif, vous séchez toutes les larmes chaudes encore que tant de siècles, tant de poètes, tant d'amants, ont versées sur son sort unique, dans les archives du monde comme celui de l'*Héloïse* du Paraclet. Que deviendrait cette solitaire et terrible scène de la roche blanche de Leucade, de ce pic Acrocéraunien chargé de noirs nuages, et d'où jaillissent incessamment mille éclairs, d'où tombe à chaque instant la foudre, sous lequel, plus tard, passa en fuyant cette Cléopâtre brune et petite comme l'amante de Phaon, et non moins passionnée? que deviendrait cette lyre de Lesbos que l'infortunée pressait sur son sein en se précipitant dans le gouffre écumeux, où, peut-être, cette lyre brille aujourd'hui pétrifiée et polie par les flots et les siècles, cette lyre dont aucun des accords les plus doux et les plus mâles qui furent depuis entendus sur la terre n'égala la puissance? DENNE-BARON.

SAPIENCE, SAPIENTAUX. Ce dernier mot sert à désigner certains livres de l'Ecriture-Sainte destinés (comme l'indique évidemment son étymologie *sapiens*) à donner aux hommes des leçons de sagesse et de morale. Ces livres sont au nombre de cinq : 1° *L'Ecclésiastique*; 2° *Le Cantique des cantiques*; 3° *Les Proverbes*; 4° *L'Ecclesiaste*; 5° et enfin *Le livre de la Sagesse*. C'est à tort qu'on a parfois joint à cette liste les *Psaumes* et le *Livre de Job* : ce dernier est purement historique. On a nommé *Sapientiaux* les livres dont nous parlons pour les distinguer de ceux qui sont historiques et prophétiques. — Le vieux mot *sapience*, dérivé comme le précédent de l'adjectif latin *sapiens* (sage), n'est guère usité que dans cette phrase : *Le pays de Sapience*, pour dire la Normandie. *Sapience* se dit parfois aussi du livre de Salomon, nommé autrement *La Sagesse*. Z.

SAPIN (botanique), genre de la famille des conifères. Les Latins le nommaient *abies*, et comprenaient vraisemblablement sous la même dénomination d'autres arbres classés aujourd'hui parmi les *pins*. Les *sapins* sont des arbres résineux, toujours verts, dont les *cônes* ou fruits sont alongés et composés d'écailles *imbriquées*, sous chacune desquelles se trouvent deux semences *ailées*. Les feuilles sont linéaires, roides, aiguës, solitaires dans leur gaîne, au lieu que celles des pins sont au moins géminées et multiples dans plusieurs espèces. Les résines des sapins diffèrent notablement les unes des autres par leurs propriétés; quelques-unes ont obtenu le nom de *baumes*, et les arbres qui les fournissent sont des *sapins baumiers*; d'autres espèces donnent de la *térébenthine*, et l'une des plus répandues en Europe a reçu le nom qu'elle porte de la *poix* qu'on en tire en grande quantité : toutes les espèces peuvent donner du *goudron*. Le bois de sa-

pin est blanc, léger, composé de couches alternativement solides et molles, traversées par des nœuds très durs et pénétrés de résine. — Selon Vitruve, les architectes grecs et romains n'employaient que du bois de sapin pour soutenir la couverture des édifices. En effet, plusieurs espèces de ce genre fournissent à la charpenterie des bois plus droits, plus élastiques et moins pesants que le chêne, et d'une aussi longue durée. — Quoique l'on trouve des sapins entre les tropiques dans quelques régions montagneuses, ces arbres appartiennent réellement aux pays froids. Quelques espèces s'étendent vers le nord jusqu'aux mers glaciales. Dans les régions tempérées, les espèces les plus grandes et les plus utiles semblent préférer l'habitation des montagnes à celle des plaines; Virgile n'a pas omis cette observation, et l'a renfermée dans ce vers :

Fraxinus in sylvis, abies in montibus altis.

Cependant, à mesure qu'on se rapproche du pôle, on voit que les plaines se couvrent de sapins autant que les pentes des montagnes, et qu'enfin ces arbres abandonnent entièrement les hautes terres, et ne végètent plus qu'en des lieux moins exposés aux froids des régions polaires. Toutes les espèces affectent la forme pyramidale; leur tige droite, leurs branches distribuées par couronnes horizontales et décroissantes jusqu'à la *flèche* (dernière pousse de la tige), toute cette structure régulière contraste agréablement avec les formes si variées des arbres à feuilles larges et caduques. Ceux-ci plaisent aux yeux par la gracieuse souplesse de leur branchage, et ceux-là par l'apparence d'une force capable de résister à la fureur des tempêtes. Dans les plantations d'agrément, les *bosquets d'hiver* accordent aux sapins une partie considérable de leur étendue. — Parmi les espèces de ce genre, on a mis jusqu'à présent en première ligne le *sapin blanc* ou *argenté* (abies excelsa); mais l'Amérique possède et promet à l'Europe un géant végétal bien plus remarquable, un sapin qui s'élève, dit-on, à plus de soixante mètres de hauteur. On trouvera sans doute sur notre continent un sol et une température qui conviennent à ce nouvel hôte, où il conserve toute sa grandeur; dès que ce lieu privilégié sera connu, qu'on y transporte le grand sapin des montagnes de l'Amérique, non dans des parcs pour y satisfaire une fastueuse curiosité, mais dans les forêts, où le temps de croître ne lui sera pas épargné, où ses semences bien mûries se répandront sur un terrain propre à les recevoir! ce sera par ces précautions qu'on le naturalisera le plus tôt et le plus complètement, qu'il sera définitivement établi dans sa nouvelle patrie. En attendant que l'on ait fait cette précieuse acquisition, que le sapin blanc ne soit point négligé; qu'il descende des montagnes où il est encore trop confiné pour habiter les plaines qui ne le feraient point dégénérer! Le feuillage de ce bel arbre est moins sombre que celui de la plupart de ses congénères, parce qu'il est glauque, et même blanchâtre par-dessous, comme celui de plusieurs espèces de peupliers. Ses cônes sont relevés, et, quoi qu'ils mûrissent dans l'année où ils ont été produits, ils restent sur l'arbre jusqu'à la nouvelle fructification, et quelquefois plus long-temps encore. Le sapin blanc atteint souvent jusqu'à 40 mètres de hauteur, et, dans quelques circonstances favorables, il s'élève encore plus haut; mais ce n'est que dans les grandes forêts, et par conséquent dans les montagnes qu'il a pu vivre assez long-temps pour manifester ainsi toute la puissance de sa végétation. Il est très rare dans les jardins d'agrément où l'espèce suivante l'a supplanté, parce que sa culture exige moins de soin, et qu'elle supporte beaucoup mieux la transplantation. — La *pesse* (abies picea) fournit la poix que l'on en extrait par incision : elle ne s'élève pas aussi haut que le sapin blanc; ses feuilles sont, non seulement aiguës, mais en quelque sorte *acuminées*, plus courtes et plus roides que celles de l'espèce précédente, couvrant en grande partie la surface des rameaux, et non

rangées des deux côtés en forme de peigne. Les cônes sont pendants, et plus courts que ceux du sapin blanc. L'arbre se charge quelquefois de ces fruits avec une telle profusion que les branches s'inclinent, et restent dans cette position. Le feuillage est d'une couleur uniforme sur ses deux faces. En somme, la pesse est beaucoup moins propre à la décoration des jardins que le majestueux sapin blanc; mais cette infériorité est compensée par quelques autres mérites. Son bois est plus solide, plus agréable à l'œil que celui de l'arbre rival; la pesse réussit assez bien partout, s'accommode de tous les sols, n'impose pas aux cultivateurs des soins recherchés, etc. C'est ainsi que la vogue lui fut acquise, et que sans doute elle la conservera.—Quoique nous ne puissions placer ici l'énumération complète des espèces de sapins, disons au moins quelques mots du baumier de l'ancien continent, le *pichta* de Russie, qu'il ne faut pas confondre avec le *baumier du Canada* ou de *Géléad*. Ce sapin, trop peu connu hors de son pays natal (la Russie asiatique), et qui mériterait une place distinguée dans les parcs, prolonge jusque sur le gazon sa belle pyramide, et paraît dans tout son éclat lorsqu'il se couvre, au printemps, d'une prodigieuse abondance de jeunes cônes, qui sont d'un beau rouge à cette époque de leur développement. D'ailleurs, cet arbre justifie pleinement son nom de *baumier*. Ses cônes se dirigent en haut, comme ceux du sapin blanc; mais, aux approches de l'hiver, les écailles se détachent, et l'axe qui leur servait de support commun reste seul sur les arbres : ainsi, les semences abandonnées aux vents seraient entièrement dispersées et portées trop loin si une cueillette faite à propos ne prévenait point la chute des écailles au moment où elle va commencer.—Plusieurs autres espèces exotiques, telles que les *sapinettes* mises en place par des jardiniers intelligents, concourent à répandre plus de variété dans les bosquets d'hiver, où leur petite taille permet de les multiplier dans un espace resserré. Le *spruce* est une autre espèce intéressante par l'usage qu'on en fait; elle sert à la préparation d'une sorte de bière à laquelle on s'accoutume aisément, et que l'on regarde comme antiscorbutique. — Ces notices, beaucoup trop incomplètes, suffiront au moins pour faire sentir combien il serait avantageux de multiplier les sapins en France, où le bois est encore trop rare. FERRY.

Le *sapin* servant à faire des bières pour enterrer les morts, quand on dit d'un homme qu'il sent le *sapin*, cela signifie qu'il a mauvais visage, qu'il ne vivra pas long-temps. On dit encore : cette toux, cette phthisie, cet asthme sentent le *sapin*. — *Sapin*, se dit enfin familièrement à Paris d'une voiture de place, d'un fiacre. La *sapine* est une solive, une planche de bois de *sapin*. La *sapinière*, un lieu planté de *sapins*. X.

SAPOR ou CHAPOUR. C'est le nom de trois rois de la race des sassanides, qui succéda en Perse à celle des arsacides. Le premier remplaça, vers l'an 242 de J.-C., Ardehir ou Artaxerces fils de Sassan chef de cette race, et profita de l'indolence des Romains pour continuer contre eux une guerre qui dura jusqu'en 271. Il ravagea la Cilicie, la Mésopotamie, et plusieurs autres provinces soumises aux Romains; et sans la ferme résistance d'Odenat, général, puis roi des Palmiréniens, il se fût vraisemblablement rendu maître de toute l'Asie. Les historiens ne s'accordent pas trop d'ailleurs sur les faits contemporains de ces vieilles époques : ce qu'on peut seulement présumer de leurs récits souvent contradictoires, c'est que les trois empereurs, Gordien-le-Jeune, Philippe-l'Arabe et Valérien qui se succédèrent à Rome durant le règne de Sapor Ier, furent successivement battus par ce dernier, à qui Philippe, l'assassin de Gordien, acheta même, dit-on, la paix à prix d'argent. Mais un fait sur lequel le témoignage de l'antiquité est unanime, c'est que Valérien ayant eu le malheur d'être vaincu et fait prisonnier par Sapor, en fut traité avec la plus barbare indignité.

Sapor, pour monter à cheval, se servit, en guise de marche-pied, du dos du malheureux prince vaincu, qu'il fit enfin écorcher vif après une longue et douloureuse captivité : du sel fut même répandu, par l'ordre de Sapor, sur les chairs sanglantes et mises à nu de Valérien. Odenat, pour venger ces barbaries, se joignit aux Romains, tailla en pièces l'armée de Sapor, à qui il reprit la Mésopotamie ainsi que plusieurs autres provinces, et poursuivit le roi perse jusqu'au centre de ses états, après lui avoir enlevé ses femmes et ses trésors. Peu de temps après ce désastre, Sapor Ier mourut assassiné, dit-on, par quelques-uns de ses satrapes, et laissant, après un règne de 32 ans, une mémoire détestée. La couronne échut à son fils, Hormisdas Ier. Sapor II était fils d'Hormisdas, et petit-fils de Sapor Ier. Il ne règne guère chez les historiens plus d'accord sur la vie de ce prince, qui fut nommé le grand Sapor, que sur celle de son aïeul. Comme ce dernier, il fut presque toujours en guerre avec les Romains, à qui il enleva la ville d'Amide ainsi que plusieurs autres places fortes, et tout le pays à l'occident de l'Euphrate. Constance II, parvint à l'arrêter quelque temps (l'an 360 de J.-C.), mais en fut ensuite repoussé. Julien qui vint après, ne fut pas plus heureux, contre les Perses, que son successeur Jovien, qui fut contraint d'acheter la paix en leur abandonnant cinq provinces et la forteresse de Nisibis. Suivant Ammien-Marcellin, le monarque persan qui n'avait pas cessé pendant ce temps de guerroyer dans l'Inde, ne tarda pas à rompre la paix conclue avec les Romains, leur prit l'Arménie, et défit complètement l'empereur Valens. Sapor II, après un règne de 70 ans, mourut l'an 380 de notre ère, sous le règne de l'empereur Gratien, laissant une mémoire plus redoutée encore de ses voisins que celle de son aïeul, et non moins détestée. La durée entière de son règne fut souillée par une horrible persécution qu'il suscita contre les chrétiens. Il fut remplacé au trône par son frère Artaxerces, qui remit lui-même la couronne, en 384, à son neveu, Sapor III, fils du précédent. Le nouveau roi, qui ne fut ni si heureux, ni si cruel que ses prédécesseurs, se vit contraint à son tour de faire demander la paix à Théodose-le-Grand par des ambassadeurs. Il mourut lui-même, sans avoir rien fait de remarquable, en 389, après un règne de 5 ans et quelques mois. Ce fut le dernier des roi perses du nom de *Sapor* ou *Chapour*. J. H.

SARA. L'antiquité compte deux femmes de ce nom, dont la plus célèbre fut sans contredit la fille de Tharé qui, à l'âge de 20 ans, épousa le patriarche Abraham, son oncle. Elle le suivit dans ses diverses excursions, de 1897 à 1926 avant J.-C., dans le pays de Gérare, en Égypte, dans la terre de Chanaan et à Geran. Sara, suivant l'*Écriture*, était d'une merveilleuse beauté. Deux rois puissants, celui d'Égypte et celui des Philistins en devinrent éperdûment épris et l'enlevèrent; mais Dieu la protégea, et ne permit pas qu'elle en reçut le moindre outrage. Toutefois, comme elle était d'une stérilité qui affligeait Abraham, elle lui fit épouser, conformément aux mœurs de l'époque, sa servante Agar, de qui il eut un fils nommé *Ismaël*. Cette circonstance ayant rempli Agar de vanité, la porta à traiter Sara avec mépris; cette dernière alors fit chasser, par Abraham, Agar et son fils. Dieu ayant peu après envoyé à Abraham trois anges sous une forme humaine, ils annoncèrent à Sara qu'elle accoucherait d'un fils. Elle, âgée de 89 ans, sourit à cette promesse; mais au bout d'un an, elle mit au monde un fils qui fut nommé *Isaac*, c.-à-d. *sourire*. Ce dernier avait 37 ans quand la mort surprit Sara : c'était peu après la fameuse épreuve à laquelle Dieu avait soumis la foi d'Abraham en lui ordonnant d'immoler son fils. Elle fut enterrée dans la caverne d'Hébron, que le patriarche avait préparée pour servir de sépulture à toute sa famille. — L'autre *Sara*, fille d'Anne et de Raguël, de la tribu de Nephtali, avait successivement épousé sept maris, que

le diable avait étouffés aussitôt qu'ils l'avaient voulu toucher ; elle épousa enfin Tobie, son cousin, à qui elle était réservée, et qui eut le don de mettre l'esprit malin en fuite par ses prières. Le jeune couple mit au monde une belle et nombreuse postérité. Z. Z.

SARAGOSSE. Cette capitale du royaume d'Aragon est située dans une plaine fertile sur la rive droite de l'Èbre, qu'on y traverse par un pont de pierre de 600 pieds de longueur. Fondée sous le règne d'Auguste, par une colonie romaine, elle dut à cette circonstance le nom de *Cæsar Augusta* ou de *Cæsarea.* Sa population actuelle est de 45,000 habitants. Les rues, à peu d'exceptions près, sont étroites, tortueuses et mal pavées ; les maisons anciennes et d'un style sévère. Parmi les églises on remarque *Nuestra-Senora-del-Pilar* (Notre-Dame-du-Pilier). L'image miraculeuse de la Sainte-Vierge, placée sur une colonne de jaspe, y attire de nombreux pèlerins. La ville a un archevêché, une université, fondée en 1472, une académie des arts et une école de commerce et d'agriculture, qui répandent les lumières dans le peuple. A une demi-lieue de la ville, le canal d'Aragon se joint à l'Èbre et établit une communication entre l'intérieur de la Navarre et de l'Aragon et la Méditerranée. Saragosse s'est acquis une grande célébrité dans la guerre de l'indépendance, par la résistance acharnée qu'elle opposa, sous le commandement de Palafox, aux armes victorieuses de l'empire. Elle soutint deux siéges, le premier en 1808, l'autre en 1809. A peine Palafox fut-il arrivé, que le peuple l'investit de la capitainerie d'Aragon. Une ardeur patriotique s'empara de tous les esprits ; on fabriqua des armes et de la poudre pour recevoir l'ennemi, qui ne tarda pas à paraître. Le général Lefebvre se présenta devant la ville. Il repoussa les troupes que Palafox avait conduites à sa rencontre et bloqua la ville, dont il commença le siége le 3 août. Dès le 4, les Français pénétrèrent par la brèche dans la place, et alors commença une résistance dont les temps modernes n'offrent peut-être pas d'exemple. Chaque maison était fortifiée, des barricades avaient été élevées dans les rues, femmes et enfants partagèrent les dangers de la défense. Ni les éclats des bombes, ni l'incendie des maisons ne ralentirent un courage que l'amour de la patrie avait exalté jusqu'au fanatisme. Pendant dix jours, du 4 au 14 août, les Français, malgré les prodiges de courage et de tactique, n'avaient pu s'emparer que de quatre maisons. Le 15 le général Verdier, successeur de Lefebvre, fut obligé de lever le siége et de jeter l'artillerie dans le canal à la suite de la retraite de l'armée française jusqu'à Vittoria. Palafox et les habitants, prévoyant que l'éloignement de l'ennemi n'était qu'un temps d'arrêt, et que d'autres combats et de nouveaux dangers les attendaient, ne négligèrent rien pour multiplier leurs moyens de défense. Le 20 décembre de nouvelles masses de Français arrivèrent sur l'Èbre. La garnison s'était accrue de 30,000 hommes. Les approvisionnements permettaient de soutenir un long siége. L'ennemi était commandé par deux grands capitaines, Moncey et Mortier (*v.*) ; leur apparition avait été le signal de combats acharnés. On commença à tirer sur la ville le 9 janv. 1809. Le 13, le couvent de Saint-Joseph fut pris d'assaut. Dès lors chaque maison devint une forteresse. Ces siéges successifs durèrent vingt-trois jours. Palafox fit de fréquentes sorties. Dans l'une d'elles, il vint à bout d'enclouer les canons de l'ennemi. Le 27, les Français tentèrent l'assaut, mais ils ne purent se maintenir que dans un petit nombre de maisons et dans quelques brèches. La ville résistait toujours. Les paysans armés avaient rompu toute communication avec Pampelune, de sorte que la disette commençait à se faire sentir dans l'armée française comme dans la ville assiégée. Cependant Palafox rejetait toutes les propositions que lui faisait le maréchal Lannes, chargé depuis le 22 de la direction du siége. Les hostilités continuèrent avec un acharnement qui fit ajourner au 7 fé-

vrier l'attaque contre le centre de la ville. Les Français se maintenaient au milieu des ruines du convent de San-Francisco, dont ils s'étaient emparés; mais ils ne pouvaient avancer que pas à pas, il fallait faire le siége de chaque maison. Dans les mines on se battait à l'arme blanche. Le 17 février, les assiégeants firent santer les bâtiments de l'université et s'emparèrent d'un faubourg situé sur la rive gauche de l'Èbre. Cette circonstance décida du sort de la ville. Exposée de ce côté au feu de l'ennemi, elle ne put prolonger sa défense. Les Français étaient maîtres d'un tiers des murs et d'un quart de l'enceinte, sans compter les faubourgs. Treize églises ou couvents étaient en leur possession. Mais il en restait encore quarante. La garnison était réduite à 9,000 hommes. Les hôpitaux n'existaient plus, et les malades et les blessés manquaient de remèdes. Palafox malade lui-même, depuis quatre semaines, s'était retiré dans une cave. Six nouvelles mines étaient déjà pratiquées et remplies de 3,000 livres de poudre pour faire sauter le Cosso, lorsque le feu cessa le 20 février; et les négociations s'ouvrirent. Lannes voulait d'abord que les Espagnols se rendissent à discrétion ; il finit par leur accorder une capitulation honorable. En soixante jours, 54,000 hommes avaient péri. Le lieutenant-colonel Caballero, qui avait assisté à la défense de la place, a publié une relation de ce siége remarquable, et le général Rogniat, qui remplaça le général Lacoste, tué au même siége, nous a tracé un tableau intéressant de ces sanglants événements. Ramon Validares a célébré dans une épopée, l'*Ibériade* (seconde édition, 1826), cette valeureuse résistance de Saragosse.—Dans la guerre civile qui désole aujourd'hui l'Espagne, la capitale de l'Aragon (1835) s'est déclarée pour la reine Christine ; des traitements barbares y ont été exercés contre les partisans de don Carlos. C. L.

SARASIN fut le rival de Voiture dans le badinage ingénieux ; comme celui-ci, il avait dans l'esprit un côté sérieux, capable de grandes idées, et il le mit plus souvent à l'épreuve.—Voltaire l'a jugé favorablement, mais en quelques mots empreints de légèreté : « Il a écrit, dit-il, agréablement en vers et en prose.» Sarasin mérite plus d'une ligne. — Son père était le parasite d'un trésorier des fermes à Caen, qui lui céda son emploi ; ce père fut en outre conseiller de la cour des aides de Rouen. La maison paternelle n'était pas pour Sarasin une école de délicatesse, on s'en aperçut par sa conduite. — A son arrivée à Paris, il reçut de M. de Chavigny, secrétaire-d'état, une somme de 4,000 livres pour faire un voyage en Italie. Sarasin les mangea avec une maîtresse, et laissa en souffrance sa mission diplomatique, c'était un triste début. Cette échappée fut mise sur le compte de sa jeunesse, compte souvent bien chargé ; M. de Chavigny usa d'indulgence, et nous voyons que plus tard, lorsque son protégé fut inquiété, et même séquestré pour des vers satiriques qu'il n'avait point faits, il écrivit en cour pour le tirer d'affaire. — Un voyage en Allemagne n'eut point de résultat positif pour lui ; il gagna cependant les bonnes grâces de la princesse Sophie, fille du roi de Bohême, amie de Descartes. — A son retour à Paris, il épousa une douairière, veuve d'un maître des comptes. C'était un mariage de raison d'un côté et de passion de l'autre. Sarasin comptait sur mille écus d'argent de poche que la vieille devait lui fournir, mais à une condition que le jeune mari n'eut pas le courage de tenir. La douairière, mécontente d'avoir un mari en peinture, ferma sa bourse (1). Ce qu'il y a de pis pour notre poète, c'est que ces chaînes, qui n'étaient ni d'or ni de soie, ne furent jamais brisées pour lui ; il n'était pas veuf quand il mourut. — Ménage fut son ami, et le coadjuteur son patron : tous deux lui rendirent des services, mais Sarasin ne les reconnut pas. La reconnaissance était son moindre dé-

(1) A ce propos, Ménage qui compatissait à la détresse de son ami, lui disait : « Mais que n'y couchez-vous ? — Couchez-y vous-même, répondit froidement Sarasin. » (*Hist. de Tallement des Réaux*).

faut.—Le coadjuteur et Mme de Longueville le placèrent auprès du prince de Conti, comme secrétaire de ses commandements; dans cette position, Sarasin fit le petit ministre, et trafiqua de son crédit auprès de son maître en se faisant donner de ces gratifications équivoques, qui prennent, selon les lieux et les objets, le nom d'*épingles*, de *chapeaux*, de *pots-de-vin*, ou de *cadeaux de chancellerie*. Le prince de Conti le maltraitait souvent, mais Sarasin le désarmait par des plaisanteries. Il avait l'esprit vif et toujours présent; un orateur provincial resta court au début d'une harangue au prince de Conti; Sarasin prit sur-le-champ la place de l'orateur désappointé et acheva la harangue, qui divertit beaucoup le prince et charma les magistrats eux-mêmes, qui lui donnèrent le vin de la ville. — On a dit et répété qu'il mourut de douleur pour avoir été chassé de la présence du prince à coups de pincettes. Peut-être le mérita-t-il plus d'une fois, mais il n'en fut rien : le prince de Conti se contentait de le maltraiter en paroles; puis il le recevait à merci, grâce à son enjouement. Sarasin mourut empoisonné, par un nommé Catalan qui n'avait pas d'autres recettes pour se débarrasser des amants de sa femme, et qui l'employa souvent. — Sarasin prit part dans plusieurs querelles littéraires; pour Balzac, contre le père Goulu, dont il fit le *Testament*, pièce fort ingénieuse; pour Voiture, contre Benserade, et il fut le plus spirituel des antijobelins; dans sa glose sur le sonnet de Benserade, où il amène, avec une adresse infinie, à la fin de quatorze stances satiriques, tous les vers de la pièce qu'il critique; et enfin pour Ménage, dans la croisade que celui-ci suscita contre Montmaur le grec ou le parasite. Il écrivit le *Bellum parasiticum*; non pas en vers latins comme l'a dit M. Auger, mais en prose entremêlée de citations de vers légèrement détournés de leur sens primitif. C'est le plus ingénieux des badinages enfantés par cette guerre qui divisa tout le Parnasse, et où les calomnies les plus atroces furent employées pour venger l'amour-propre de Ménage. Dans un petit poème héroï-comique, il fit avec esprit et bon goût justice de la manie des bouts-rimés que Dulot avait mis en vogue.—Sarasin n'appartient qu'indirectement à l'hôtel de Rambouillet, il est plutôt le héros du petit archevêché, ou cercle du coadjuteur; il n'était pas assez pur pour la chambre bleue d'Arthénice; on l'y tolérait à peine, sans doute pour sa remarque impertinente sur la mort de la chaste Lucrèce (1), et son sonnet contre Ève. On le voyait plus souvent aux mercredis de Ménage et aux samedis de Mlle de Scudéry, qui le recevait avec plaisir, grâce à l'amitié de Pélisson, ardent admirateur de Sarasin, et l'éditeur de ses œuvres. Il touche à tous les cercles, sans être associé à aucun; mais il représente surtout celui du coadjuteur, plus libre, plus mordant, plus frondeur en un mot. — Après avoir jugé l'homme avec une juste sévérité, il est temps d'apprécier l'écrivain, tâche plus douce, car il y a beaucoup à louer de ce côté. Ce qui frappe d'abord dans Sarasin, c'est la souplesse du talent et la diversité des genres qu'il a traités. Il ne réussit pas moins dans le genre sérieux que dans le badinage; il quitte les stances enjouées pour aborder les strophes de l'ode héroïque; il prend le pinceau de l'histoire, et il trace avec énergie le caractère de Valstein, et le tableau de ses exploits comme de ses intrigues; poète bucolique, il fait du sentiment avec son esprit, et l'on jurerait que c'est avec son cœur; il traitera, si vous le voulez, une question d'érudition, et vous le prendriez pour un savant de profession, n'était l'agrément dont il couvre son savoir. Ce n'est pas tout, il dissertera sur l'essence de la tragédie, et il vous fera comprendre Aristote mieux que ses traducteurs et ses commentateurs. Cet historien, ce critique, cet érudit, ce poète héroïque et bucolique, n'est pas moins habile à tourner une épigramme, à polir un son-

(1) Sarasin disait que Lucrèce s'était tuée après coup. *Menagiana*.

net, à célébrer les guerres burlesques du Parnasse, soit en vers français, soit en prose latine, et à semer sur tous ses sujets le sel de ses plaisanteries. — Sarasin a composé deux ouvrages historiques : la *Relation du siége de Dunkerque*, et l'*Histoire de la conspiration de Valstein*, dont il avait amassé les matériaux pendant son séjour en Allemagne. Ce dernier morceau est incomplet, soit que l'auteur distrait par les soins du monde ne l'ait pas achevé, soit que son incurie pour ses ouvrages ait laissé perdre la dernière partie. Quoiqu'il en soit, cette lacune est fort regrettable. Car Sarasin s'est approprié dans cet écrit la manière des grands écrivains de l'antiquité, et s'est élevé à la hauteur de ces maîtres dans l'art d'écrire l'histoire. Il peint avec une merveilleuse fidélité les lieux et les hommes; il montre avec sagacité l'enchaînement des faits, il en découvre les ressorts cachés, il pénètre dans l'ame de son héros, sonde les replis de son cœur, et, maître de tous ses secrets, il décrit les agitations, les retours, les angoisses de sa pensée, et tous ces mouvements intérieurs qui préparent les grands desseins. C'est par là que l'histoire devient un cours de morale. J'oserais presque dire que, si la conspiration de Valstein était terminée, on pourrait la placer à côté du *Catilina de Salluste*.— Sa dissertation sur le nom et le jeu des *échecs*, que Fréret a mise à contribution, est un modèle de discussion : l'auteur expose les différentes opinions sur les origines et la dénomination de ce jeu, il les détruit successivement après leur avoir donné beaucoup de vraisemblance, et n'aborde qu'à la fin celle qu'il pourra produire avec le caractère de l'évidence. Il a trouvé le secret d'être agréable dans un sujet d'érudition. Au reste, il n'a pas emporté son secret avec lui, et cet agrément caractérise l'érudition française dans ses représentants les plus habiles, tels que les Barthélemy, les Depouilly, les Beaufort, les Villemain, et d'autres encore qu'il serait facile de citer. — Dans la *Pompe Funèbre* de Voiture, Sarasin caresse et égratigne ingénieusement son rival; c'est sous une forme légère, un jugement fort sensé sur les mérites et les défauts du héros de l'hôtel Rambouillet : « On fit, dit-il, plusieurs jugements de ce génie dans les lieux par où il passa : les uns le prenaient pour un génie enjoué; les autres pour un génie particulier, quelques-uns pour un grand génie. Il ne sembla commun à pas un, et pas un ne le trouva mauvais. » Que dire de mieux sur le compte de Voiture? La critique était si habilement voilée dans ce malicieux panégyrique, que le neveu de Voiture, Pinchesne, en voulait faire l'appendice des œuvres de son oncle. — Sarasin a réussi deux fois dans l'ode en célébrant la prise de Dunkerque et la bataille de Lens. Depuis Malherbe et Racan, sauf l'accident de Chapelain, qui fit, Boileau ne sait comment, une assez belle ode, le genre lyrique n'avait rien produit d'aussi remarquable pour le mouvement et l'harmonie. On a retenu cette belle strophe que Voltaire n'a pas surpassée dans sa *Henriade* :

Il monte un cheval superbe
Qui, furieux aux combats,
A peine fait courber l'herbe
Sous la trace de ses pas;
Son regard semble farouche,
L'écume sort de sa bouche;
Prêt au moindre mouvement,
Il frappe du pied la terre,
Et semble appeler la guerre,
Par un fier hennissement.

Le discours de la tragédie est un bon essai de critique littéraire, mais c'est une mauvaise action, car Sarasin le composa pour complaire à la jalousie du cardinal de Richelieu, et à la présomptueuse vanité de Scudéry. — *Dulot vaincu, ou la défaite des bouts-rimés*, est le premier en date de nos poèmes héroï-comiques. Sarasin le composa en 4 ou 5 jours. Cette précipitation a laissé bien des négligences dans ce badinage, d'ailleurs plein de vers heureux et de fines allusions; les bouts-rimés ne s'en relevèrent pas. Les auteurs de la *Villéliade* ont quelque obligation au poème de Sarasin. — Il serait trop long de signaler les traits d'esprit semés dans les poésies légères de Sarasin;

mais on ne peut guère résister à la tentation de placer ici son sonnet à Charleval sur la mère du genre humain :

Lorsqu'Adam vit cette jeune beauté
Faite pour lui d'une main immortelle,
S'il l'aima fort, elle, de son côte,
(Dont bien nous prit), ne lui fut pas cruelle.

Cher Charleval, alors en vérité,
Je crois qu'il fut une femme fidèle;
Mais comme quoi ne l'aurait-elle été,
Elle n'avait qu'un seul homme avec elle?

Or, en cela, nous nous trompons tous deux,
Car bien qu'Adam fût jeune et vigoureux,
Bien fait d'esprit et de corps agréable,

Elle aima mieux, pour s'en faire conter,
Prêter l'oreille aux sornettes du Diable,
Que d'être femme et ne pas coqueter.

Le bagage littéraire de Sarasin n'est pas considérable, il est contenu tout entier dans un volume de médiocre étendue; mais il suffit pour donner une haute idée de ses talents, parce que le succès a toujours été fidèle à l'écrivain dans les genres si divers qu'il a successivement abordés. On doit regretter que la passion littéraire ait manqué à Sarasin, et qu'il n'ait pas fait une étude de ce qui n'était pour lui qu'un délassement; il semble n'avoir eu aucun souci de la postérité; il ne s'est pas donné la peine de publier ses œuvres, et, si elles ont été recueillies, nous le devons aux soins pieux de Ménage et de Pélisson. Sarasin a montré tout ce que peut l'esprit sans génie, il s'est élevé bien au-dessus du médiocre sans atteindre le vrai beau. GÉRUZEZ.

SARCASME, raillerie amère, insultante, ironie acerbe et abrupte par laquelle un orateur insulte à son adversaire. Démosthène emploie souvent le sarcasme pour reprocher plus vivement aux Athéniens leur indolence.

SARCELLES, oiseaux du genre *canard* (*v.*), mais de la petite espèce. La *sarcelle* proprement dite (*anas querquedula*, L.), est commune en automne et au printemps sur les étangs, les mares, etc., mais il n'en reste pendant l'été que quelques couples qui nichent dans les prairies marécageuses. Le mâle est long de 15 pouces, la femelle est plus petite; plumage maillé de noir sur un fond gris; sommet de la tête noirâtre, un trait blanc autour et à la suite de l'œil; le mâle a la gorge noire et une plaque verte sur l'aile; dans la femelle, la gorge est blanche, et la plaque de l'aile verdâtre. — La *petite sarcelle* (A. crecca, L.), reste chez nous toute l'année, et niche au milieu des joncs de nos étangs. Elle est un peu plus petite que la précédente; et elle en diffère, en outre, par les couleurs de la tête, qui est rousse et rayée d'un large trait vert bordé de blanc, lequel s'étend des yeux à l'occiput : le reste du plumage est assez semblable à celui de la précédente, excepté que la poitrine n'est pas aussi agréablement maillée, mais seulement mouchetée. La ponte, qui a lieu dans le mois d'août, est de dix à douze œufs de la grosseur de ceux du pigeon, d'un blanc sale avec de petites taches couleur de noisette : cet oiseau, de même que la *sarcelle* proprement dite, est un gibier délicat et recherché. DEMÉZIL.

SARCLAGE, opération qui consiste à arracher avec la main, ou à couper entre deux terres avec le *sarcloir* les herbes qui nuisent aux plantes cultivées. La moutarde des champs, le coquelicot, l'ivraie, la nielle, les bleuets, les agrostèmes, etc., que l'on appelle *mauvaises herbes*, ne sont pas plus mauvaises en elles-mêmes que les plantes qui font l'objet de la culture; mais, comme elles viennent naturellement, qu'elles poussent avec plus de rapidité que les céréales et les divers semis, elles tendent à les étouffer, et leur enlèvent la plus grande partie des sucs de la terre; le sarcleur se propose donc, par leur ablation, de rendre aux tiges et aux feuilles des plantes cultivées l'influence de l'air et de la lumière, et d'assurer à leurs racines des sucs nourriciers abondants; il veut de plus, dans la grande culture, empêcher la maturation des graines de l'ivraie, de la nielle, etc., qui, mêlées aux céréales, en diminuent la valeur. — Le sarclage des semis est une opération importante, et qui exige de l'intelligence dans l'horticulteur; en effet, s'il vient

tout à coup exposer aux rayons d'un soleil ardent, par un sarclage intempestif, les jeunes tiges de plantes délicates, il s'expose à les voir périr : il lui faut, dans cette partie de la culture comme dans toutes les autres, avec un bon jugement, la connaissance pratique des lois de la physiologie végétale. — Les sarclages se font ordinairement, après les pluies : dans les potagers, ils doivent être suivis d'arrosages abondants, qui ont pour objet de raffermir la terre autour de la racine des semis déchaussée, et même quelquefois découverte par la soustraction des mauvaises herbes. Les plantes qui proviennent du sarclage des céréales sont données aux bestiaux ; celles, au contraire, que fournit le jardinage sont abandonnées sur le lieu même à l'action desséchante du soleil ; elles sont peu abondantes et de mauvaise qualité en général : ce sont les petites orties, la mercuriale, des euphorbes, quelques graminées qu'on enlève de bonne heure si l'on tient à la prospérité des semis. — *Sarcleur*, homme chargé de l'opération du sarclage. — *Sarcloir*, nom donné à divers instruments qui servent à sarcler ; tantôt c'est un instrument en fer, armé d'un long manche, en forme de pioche d'un côté, et garni, de l'autre, de deux dents plus ou moins longues, plus ou moins écartées (*v.* Binage) ; tantôt c'est une sorte de ratissoire à pousser ou à tirer ; enfin, dans les environs de Paris, c'est une espèce de petit couteau, de 4 pouces de long, qui sert aux maraîchers pour sarcler le semis très épais. P. Gaubert.

SARCOPHAGE. C'était anciennement une sorte de tombeau ou de bière ordinairement en pierre, où l'on mettait le corps de ceux qu'on ne voulait pas brûler. Au rapport de Juvénal (*satire* 10), ce genre de sépulture était surtout consacré aux grands. Suivant Pline et la plupart des historiens, ce mot, comme l'indique son étymologie *sarcos*, génitif de *sarx* (chair), et *phagéin* (manger), vient de ce que la pierre qui servait aux sarcophages, et qu'on tirait de la Troade, avait une propriété caustique qui lui faisait consumer rapidement les chairs. Les Romains, chez qui ce genre de sépulture était très commun, ne paraissent cependant pas avoir connu l'usage de cette pierre, et il est plus vraisemblable que le mot *sarcophage* vient de la propriété générale qu'a le tombeau de consumer la proie qu'on lui jette. En Grèce et à Rome, les sarcophages étaient de pierre, de marbre, de porphyre, de terre cuite, souvent même d'un bois très dur, comme le chêne, le cèdre : leur forme arrondie aux extrémités les faisait ressembler à une ellipse ; souvent c'était celle d'un parallélipipède. L'image du mort était parfois représentée à l'extérieur dans diverses postures, ou l'on y traçait des signes, des dessins dont l'explication fait aujourd'hui le désespoir des archéologues : ainsi, l'on en a exhumé, il n'y a pas longtemps, à Rouen, paraissant avoir contenu de nobles personnages, et portant à l'extérieur le dessin en relief d'une paire de souliers ou de chaussures dont il est absolument impossible de donner l'explication. Les chefs indiens de l'Amérique étaient, après leur mort, placés accroupis dans de grands pots en terre cuite, qui leur servaient de sarcophages. Les sarcophages contenaient souvent deux cadavres : on en a fait au commencement du IIIe siècle pour des familles entières. Ce mot ne se dit plus aujourd'hui que du cercueil, ou plutôt de sa représentation dans quelques cérémonies funèbres. — Le mot *sarcophage*, sans doute à cause de son étymologie, a été quelquefois pris en médecine pour synonyme de *caustiques, cathéristiques, escarotiques*, tous médicaments brûlant les chairs, opposés à ceux qu'on appelait *sarcotiques*, *incarnatifs*, et auxquels on supposait assez mal à propos la propriété de régénérer les chairs. J. Humbert.

SARDAIGNE. Depuis que la Sardaigne est passée, en 1723, sous la domination de la maison de Savoie, son nom est devenu celui de la monarchie ; et les états et les troupes sardes ont remplacé les états et les troupes de Savoie.

Cela fait quelquefois que les novices en géographie croient voir la Sardaigne dans la Péninsule italique, sa capitale dans Turin, et son fleuve principal dans le roi des fleuves italiens. Nous nous proposons de parler ici, non de la Sardaigne, telle que la faite la diplomatie, mais de l'île de Sardaigne, et de ce qui, soit dans son histoire, soit dans son état présent, peut intéresser nos lecteurs.

Histoire. — La première singularité historique de la Sardaigne est son nom. Pendant que les principaux États de l'Europe ont échangé les leurs contre des dénominations nouvelles qui rappellent la honte de leur assujettissement, celui de la Sardaigne remonte par Sardus, fils d'Hercule aux âges les plus reculés. Cette noblesse mythologique est vraiment ce qu'il y a de plus certain dans les traditions historiques des premières colonies qui peuplèrent l'île, et qui (à en croire les anciens historiens) furent conduites par tout ce qu'il y avait de plus illustre entre les héros aventuriers de ces siècles poétiques. L'histoire de la Sardaigne ne date à proprement parler que de l'invasion et la domination des Carthaginois. Elle s'agrandit ensuite par la rivalité de Carthage et de Rome, qui se disputèrent long-temps, à partir de la seconde guerre punique, la possession de l'île ; puis elle s'avance pendant quelques siècles au milieu des guerres continuelles que la résistance opiniâtre des Sardes au joug romain rendait très meurtrières : elle reste muette quand les armes victorieuses des Romains sont parvenues à soumettre l'île. Dans les premiers siècles de l'église, elle brille de quelque éclat par le nom d'un certain nombre de grands hommes nés dans son sein, lesquels contribuèrent puissamment à l'affermissement de la religion et à la gloire de la chaire apostolique. Elle prend une allure, une couleur spéciale dès que l'affaiblissement de l'empire d'Orient, et la nécessité de résister aux Barbares, donnent naissance à un gouvernement national, connu sous le nom de juges des quatre provinces principales de l'île (*Cagliari*, *Torres*, *Arborea*, *Gallura*), gouvernement qui avait tous les caractères d'une souveraineté mêlée d'hérédité et d'élection, sous la haute protection ou la suzeraineté des papes et des deux républiques rivales, Gênes et Pise. On la voit se mêler ensuite à l'histoire italienne du moyen-âge, et prendre part à la rivalité sanglante de ces deux républiques, qui, comme jadis Rome et Carthage, se disputèrent trois siècles la prépondérance du commerce de la Sardaigne, et la direction de la politique guelfe ou gibelline de ses princes. Au commencement du XIVe siècle, les rôles sont changés; la Sardaigne, conquise par l'Aragon avec l'assistance des juges d'Arborée, ne tient plus que par un fil à la domination étrangère, dès que les juges, mécontents de la souveraineté, la combattent avec leurs armes, et avec l'influence d'un gouvernement qui avait poussé de profondes racines dans la nation. L'histoire sarde devient, dès ce moment, plus lugubre que jamais ; et à part l'éclat que jettent sur ses pages les grands noms du juge Mariano et de sa fille Éléonore, princesse illustre et législatrice, la Sardaigne est condamnée sous la domination aragonaise et castillane à une longue série d'années malheureuses, qui, commencées par la guerre civile d'Arborée, ne finissent qu'avec la guerre civile de la succession d'Espagne. Les trois siècles de la domination espagnole opérèrent en Sardaigne ce que les invasions des Barbares n'avaient pu opérer ; car les Aragonais, pauvres, morcelèrent par nécessité la Sardaigne entre tous les héros et demi-héros de la conquête, et les Castillans, riches et pauvres en même temps, dissipèrent par insouciance et par défaut d'économie tout ce qui restait de la fortune publique. La nation eut néanmoins alors l'occasion de prendre, par ses représentants, une part active au maniement de ses affaires ; car, dotée par les rois d'Aragon des mêmes lois politiques que la principauté de Catalogne, elle fit tout ce qui était en son pouvoir pour relever sa destinée. Les assemblées des

cortès sardes furent toujours marquées par des traits de sagesse, de prévoyance, de courage civil. Ces traits honorent la nation, autant qu'elle s'est honorée elle-même par sa constante modération dans la jouissance de ses droits politiques : modération qui est peut-être cause que la Sardaigne a toujours continué à jouir paisiblement de ces droits, pendant que tant d'autres nations de l'Europe perdaient les leurs ou ne pouvaient les reconquérir qu'au prix d'un bouleversement général. L'histoire de cette île prend un aspect plus satisfaisant dans sa dernière époque : dès que la Sardaigne est attachée de nouveau à l'Italie, et soumise aux princes de la maison de Savoie, l'histoire raconte tout ce que ces princes ont mis d'intérêt et de constance à réparer ses malheurs passés, et à dégager et découvrir toutes les sources de la richesse et de la prospérité publique. Le règne de Charles Emmanuel III et le ministère du comte Bogino resteront gravés éternellement dans le souvenir des Sardes. Parmi les bienfaits dont ils ont comblé la nation, il faut citer en première ligne les encouragements et la direction donnés à l'instruction publique, la restauration des deux universités de Cagliari et de Sassari, et l'appui constant assuré à l'agriculture par la fondation des *Monti frumentari*, magasins de prêt de blé à un intérêt très modique, destinés à fournir aux agriculteurs les grains dont ils ont besoin pour ensemencer les terres, et l'argent qui leur est nécessaire pour acheter des bœufs et des instruments de labourage. La nation paya, peu d'années ensuite, la dette de sa reconnaissance et de sa fidélité en résistant à l'invasion française de 1792-93 : résistance qu'on peut bien appeler héroïque, soit en raison de la faiblesse des moyens de défense, soit parce que ce fut moins le gouvernement (accablé alors de dépenses et d'inquiétudes pour la guerre continentale) que la nation elle-même qui se mesura avec l'ennemi. Cette victoire, imprimant un nouvel essor au peuple, excita au plus haut degré son patriotisme. Les concessions que les cortès demandèrent en cette occasion ne furent point accueillies par les ministres du roi. On crut que l'opposition venait des employés piémontais, et un soulèvement populaire les força de quitter l'île. De là une longue série de malheurs causés par l'exaspération des esprits et par les fautes de tous les partis. Le séjour de la cour en Sardaigne, de 1799 à 1814, calma les dissensions politiques, et fit mieux connaître au roi Victor-Emmanuel et à son frère Charles-Félix les besoins et les vœux de la nation. Ces princes s'empressèrent d'y satisfaire, dès que la restauration de 1814 leur eut fourni plus de moyens d'améliorer l'état d'un pays qui leur avait accordé un si honorable asile. Les bienfaits des deux derniers souverains sont déjà dépassés par ceux que le roi régnant Charles-Albert ne cesse de répandre sur l'île.—Ici, au lieu de jeter sur l'histoire sarde ce coup d'œil habituel qui aboutit plutôt à faire ressortir l'esprit de l'écrivain que la vérité des choses, parce que les événements se refusent souvent à être groupés ensemble et à fournir des preuves à un système préconçu, nous nous arrêterons à considérer quelques traits historiques qui peuvent donner une idée de la sagesse et de la noblesse de caractère de la nation sarde. — Nous avons cité Éléonore d'Arborée. Le nom de cette princesse, illustre par son courage guerrier, par sa sagesse politique et par son code de législation, est méconnu dans le moyen âge ; il appartient à la Sardaigne de donner les honneurs d'une célébrité européenne à l'héroïne dont l'oubli est une des négligences les plus impardonnables de l'histoire. Éléonore était fille de Mariano IV, juge d'Arborée. Elle succéda, en 1383, à son frère Ugon IV, comme régente pendant la minorité de son fils aîné, le prince Frédéric. Pendant que son mari Brancalcone Doria traitait avec la cour d'Aragon des moyens de comprimer la révolte des sujets d'Arborée, Éléonore la comprimait elle-même les armes à la main, et obligeait ses vassaux rebelles à lui jurer

obéissance. La victoire qu'elle remporta lui inspira le désir de s'affranchir de la domination aragonaise, et, dès lors, elle reprit courageusement la guerre commencée par son père, quoique son mari, prisonnier des aragonsis, lui conseillât la soumission. Les historiens d'Aragon nous laissent dans l'incertitude sur le résultat de cette guerre qui dura deux ans; mais il est à croire qu'elle fût à l'avantage d'Éléonore, puisque la paix qui la couronna lui fut tout-à-fait favorable. Il importe de connaitre quelques-unes des conditions de cette paix pour apprécier ce qu'il y avait de sagesse et de profondeur de vues dans l'esprit de cette princesse. Elle ne se contenta pas de rechercher la tranquille possession de ses États et la délivrance de son mari, elle voulut mettre sous l'égide de cette paix glorieuse les intérêts les plus chers de tonte la nation sarde, quoique son autorité ne s'étendit qu'à une partie de l'île. Elle demanda et obtint : 1° que la garnison de Sassari fût désormais composée de Sardes, pour éviter les collisions fréquentes qui éclataient entre les troupes aragonaises et les citoyens de cette ville; 2° que les Aragonais ou Catalans qui possédaient des fiefs en Sardaigne fussent tous tenus d'abandonner l'île, car ils étaient la cause de fréquentes mésintelligences entre le gouvernement et la nation, et ils seraient moins haïs dès qu'on ne les verrait plus; 3° que le seul vice-roi et les administrateurs dn trésor fussent étrangers, et que les autres emplois de l'île fussent donnés aux Sardes. Il suffit de ces citations pour juger que cette paix fut un exemple bien rare de grandeur d'ame et d'amour de la patrie. Éléonore, si elle l'avait voulu, eût pu faire tourner à son profit et à l'agrandissement de sa puissance les condescendances des ministres aragonais. Loin de là, elle ne les fit servir qu'à l'intérêt général de la nation avec laquelle elle faisait cause commune. — Néanmoins, la gloire de cette jeune princesse, comme guerrière, comme homme d'État, comme dévouée généreusement à sa patrie, est inférieure à celle qu'elle s'acquit comme législatrice. Pour bien juger de son code de lois (*Carta de logu*, c.-à-d. *charte du lieu* ou de la province d'Arborée), il faut réfléchir d'abord à la date, qui est de 1395. Alors on appréciera davantage la prohibition qui y est contenue de toute *composition* ou de tout rachat dans les affaires criminelles : prohibition qui élève le code d'Éléonore au-dessus de tous ceux de ce temps-là, dans lesquels le supplice, pour celui qui pouvait s'en affranchir avec de l'argent, rentrait dans la catégorie des choses commerçables, et, pour ceux qui n'avaient point de moyens de rédemption, devenait plutôt un malheur qu'un acte de justice. On peut aussi noter dans le même code la rareté de la peine capitale ; on doit tenir compte à la législatrice de la finesse dont elle a fait preuve dans tout ce qui a trait aux injures. Là, celui qui outrage une autre personne est mis dans l'alternative, ou de prouver son imputation, ou de payer une amende, double moyen de mettre un frein aux calomniateurs et de découvrir la vérité. — La sagesse de ces lois est surtout empreinte dans les paragraphes destinés, non à châtier, mais à prévenir les crimes. Tels sont entre autres ceux qui défendent de paraître armé en public, et ceux qui obligent les propriétaires de bétail à lui donner une marque distinctive. On rencontre dans ce code des traces de ce jugement par jury qui, de nos jours, a fait tant de bruit dans les écrits des réformateurs de la jurisprudence criminelle, et dont l'utilité est diversement appréciée, parce que, à la différence de la loi civile pour laquelle la condition de tous les peuples présente une plus grande uniformité, la loi pénale aura toujours à réprimer des scélératesses de nature différente, à employer des hommes diversement passionnés, et à satisfaire à des besoins sociaux de diverse portée. — Dans ces lois civiles du code, on peut remarquer la communauté des biens acquis entre le mari et la femme, et la parfaite égalité entre les frères et les sœurs dans les successions. Et, si on venait à cher-

cher quelle a pu être la cause de ce singulier respect des jurisconsultes sardes pour les lois romaines, on devra faire remarquer que l'invasion des Barbares en Sardaigne ne fut point telle, qu'elle pût y opérer dans la législation les mêmes altérations qu'ailleurs. Les Longobards n'apparurent jamais en Sardaigne; les Goths y firent un séjour de courte durée; les Vandales en furent chassés après un demi-siècle par les soldats d'un empereur législateur; les Sarrasins y dominèrent plus long-temps, mais ces hordes barbares ne pouvaient se mêler à la nation, qui transmit ainsi sans mélange à la postérité les maximes et le sang de ses ancêtres. — Nous voudrions aussi donner à nos lecteurs une notice sommaire d'un autre code sarde, plus ancien que celui d'Éléonore, puisqu'il remonte à 1316; je veux parler du code ou statut de Sassari, publié lorsque cette ville fut constituée en république. Nous renvoyons nos lecteurs à ce que nous en avons dit dans notre *Storia di Sardegna* (Turin, 1re et 2e édition, 1825-27, 4 vol. in-8°; Milan, 1835, 2 vol. in-12). Nous noterons ici, parmi les singularités de ce code, une disposition qui se rapproche par son but de l'utilité de nos inscriptions hypothécaires : il y est dit que le droit d'hypothèques ne pourra s'établir que par un acte dressé en présence du *Podesta* et du Conseil de ville, et que toutes les années on devra faire crier publiquement la note de ces charges, afin que tout le monde en soit instruit. Nous signalerions aussi le système d'une pénalité privilégiée pour les femmes, à l'égard desquelles le châtiment est plus léger que pour les hommes quand il s'agit des mêmes délits. — Nous renvoyons également nos lecteurs au même ouvrage pour les singuliers statuts de nos anciennes compagnies d'assurances instituées contre les vols et les dommages, et qu'on appelait *Compagnie di Barrancelli.* Propagées aujourd'hui sous tant d'aspects, elles méritent bien qu'on étudie leurs premières ébauches dans les anciennes lois des peuples. Il y aurait aussi une histoire curieuse et instructive à faire sur nos parlements nationaux. Qu'il nous soit permis seulement de remarquer en passant que, si nous avons choisi parmi les autres singularités de l'histoire sarde quelques-unes de celles qui se rapportent à son ancienne législation, c'est que nous avions à cœur de noter ce qu'il pouvait y avoir de plus honorable pour notre nation; car les grandes actions sont le fruit de vertus individuelles et rares, tandis que les bonnes lois sont le résultat de la sagesse de beaucoup de monde.

Productions naturelles et ressources de l'île. — La Sardaigne est riche en minéraux, mais cette richesse est peu productive, car on n'y exploite jusqu'à présent que les mines de plomb, bien qu'il s'en trouve qui contiennent de l'argent dans une proportion de beaucoup plus forte que les mines les plus accréditées. L'exploitation du fer y donnerait encore des bénéfices immenses au gouvernement et aux sociétés qui s'en chargeraient, car les mines de ce métal abondent dans toutes les parties de l'île. On a, dans ces dernières années, suivi avec plus d'attention les études que la maison de Savoie avait fait faire dans le siècle passé sur les mines sardes, et il faut espérer que le roi Charles-Albert, qui veille attentivement à la prospérité de l'île, imprimera à cette exploitation tout l'essor dont elle est susceptible. — Le granit est si abondant en Sardaigne qu'il forme pour ainsi dire le noyau de la grande chaîne de montagnes qui traverse l'île. Les porphires, les schistes, les marbres blancs et gris, les anthracites, les basaltes et autres substances volcaniques, la pouzzolane, les jaspes, le nitre, l'alun, les pierres dures, telles que l'agate, la sardoine (qui a tiré son nom de l'île), les cornalines, les calcédoines pures, et mille autres produits du règne minéral pourraient aussi fournir un aliment abondant et varié à l'industrie et au commerce. On ne connaît point en Sardaigne le sel minéral, mais les étangs salifères y abondent; et l'exploitation des

salines, affectée aux finances de l'État, a été portée dans ces dernières années à un tel degré de perfectionnement, que le gouvernement les a déjà classées parmi les branches les plus importantes de son revenu. — La fertilité de la Sardaigne est classique pour quiconque se rappelle Horace et Cicéron. Le froment, l'orge et toutes les autres graines alimentaires y donnent des récoltes qui tiennent du prodige. Les plantes potagères y acquièrent un développement rare; les arbres fruitiers, par l'ampleur et la saveur de leurs produits, méritent aussi une large part dans la bonne réputation dont le règne végétal jouit en Sardaigne. Les bosquets d'orangers, de limoniers, de citronniers et de cédrats de Milis s'effacent dans une froide analyse; il leur faudrait la plume d'un poète ou la verve d'un voyageur. Les oliviers sont encore une des branches de la richesse sarde. Ses muriers feraient l'opulence du pays si l'éducation des vers à soie y prenait un plus grand essor. Le tabac, plante fiscale, a, elle aussi, sa part importante dans le budget de l'état. Les forêts sont peuplées de chênes, de lièges, de pins, de châtaigniers, de noyers, d'érables, de peupliers, d'ifs, de saules, et de mille autres essences variées dont les hautes futaies couvrent les montagnes, et qui, dans la concentration prochaine de tous les domaines féodaux dans le domaine royal, formeront une des branches les plus importantes de la fortune publique. Le climat de la Sardaigne, grâce à la position géographique de l'île, admet à la fois les productions des latitudes les plus diverses. Le palmier-dattier de l'Afrique y balance ses éventails toujours verts parmi les cerisiers, les amandiers, les pommiers et les autres arbres de l'Europe tempérée, qu'une haie américaine de *cactus opuntia* défend des bestiaux et des voleurs. La bonté du terrain fait que certains végétaux y acquièrent un développement inconnu, surtout l'if qui s'élève à une hauteur prodigieuse, et le myrte qui, arbrisseau dans nos contrées septentrionales, devient en Sardaigne un arbre d'une grosseur extraordinaire. Aussi tous les essais de plantations nouvelles ont-ils eu en Sardaigne de bons résultats; et le coton, entre autres, promet d'y devenir sous peu une branche importante de consommation et même d'exportation. L'île abonde en vins exquis, puissants, de conserve, dont la réputation commence à s'étendre en Italie, et qui raviront la palme à d'autres vins aristocratiques dès qu'ils seront mieux connus, car la table a aussi ses révolutions. — Le règne animal est remarquable en Sardaigne par la singularité de ses richesses. L'île cite avec orgueil la vivacité et la force musculaire de ses races de chevaux, l'originalité de ses mouflons, ses innombrables troupeaux de bêtes à cornes, ses variétés de gros et de menu gibier, et l'opulence de ses madragues, et l'abondance de ses pêches; elle peut aussi s'énorgueillir comme d'un privilége de l'absence de toute bête féroce et de tout animal venimeux. Pour bien connaître les richesses naturelles de l'île, nos lecteurs devront consulter l'ancienne *Histoire naturelle de la Sardaigne* par l'abbé Cetti, les descriptions de M. Mimaut et de M. Valery, le voyage de M. le chevalier de La Marmora, la *Flora sardoa* de M. le chevalier Moris, et les Mémoires zoologiques de M. le professeur Genè, qui dans ses voyages annuels en Sardaigne rassemble les matériaux de sa *Fauna sardoa*. — En attendant, on peut juger par cette esquisse des productions naturelles de la Sardaigne, les ressources qu'elle doit fournir au commerce, et la voie de progrès qui lui est ouverte. Le roi Charles-Albert est pénétré du besoin et de l'avantage de cette amélioration; et chaque année de son règne a été marquée par des institutions, des lois et des réformes qui tendent à ce but. On peut citer entre les plus importantes son nouveau réglement pour l'exploitation et l'administration des salines, l'abolition des corvées, la création de nouveaux conseils et la promulgation de nouvelles lois pour l'administration municipale, l'établissement de

bateaux à vapeur destinés à la correspondance périodique entre les états du continent et la Sardaigne, l'amélioration du service des postes dans l'intérieur, la fondation d'une chaire d'histoire naturelle à l'université de Cagliari, le dessèchement du vaste étang de Sanluri, et surtout l'abolition de la juridiction féodale et la déclaration de la destination à donner aux terrains dévolus autrefois à la couronne, ou qui y reviennent par les rachats des fiefs que les barons de l'île ont offerts unanimement aux finances royales. Le sort de ces terrains est ce qu'il y a de plus important pour l'avenir de la Sardaigne. Ces espaces immenses, fertiles, condamnés à l'immobilité de la propriété par les lois féodales, acquerront par leur morcellement et par l'intérêt d'une propriété nouvelle toute la valeur dont ils sont susceptibles. Ainsi, le roi aura la gloire d'avoir détruit à jamais le plus puissant des obstacles qui s'opposaient à ce que l'argent et l'industrie des étrangers vinssent exploiter nos terrains et y faire ces expériences dont l'augmentation prodigieuse des lumières et l'esprit toujours croissant de spéculation rendent le besoin chaque jour plus urgent. Il sera alors permis d'espérer que les hommes industrieux et les capitalistes qui vont chercher fortune à travers l'atlantique, choisiront de préférence une île si heureusement située entre l'Espagne, la France, l'Italie, l'Afrique et la Grèce; et qu'il se trouvera aussi beaucoup de spéculateurs qui aimeront mieux placer leurs capitaux dans le défrichement des terres sardes, au milieu d'un peuple paisible et spirituel, que de les hasarder dans la nouvelle Algérie, entre les incertitudes d'une civilisation naissante et les dangers d'une barbarie sans bornes.

Description de l'île. — La principale division de l'île, moitié géographique, moitié politique, est celle qui distingue la Sardaigne en cap méridional ou de Cagliari, et en cap septentrional ou de Logudoro. Son approche est annoncée aux navigateurs par plusieurs petites îles, dont les plus remarquables sont Saint-Pierre, Saint-Antioche et la Madeleine; elle ouvre devant eux des ports et des golfes très sûrs, des baies spacieuses, tels que Porto Conte, Portopalmas, Terranova, Portotorres, Portoli. La rade et le port de Cagliari sont cités parmi les meilleurs de la Méditerranée. L'île est sillonnée par cinq chaînes de montagnes, dont la principale, qui communique avec la Corse et qui, par ses sommets, forme le petit archipel sarde qu'on voit entre les deux îles, va se terminer à l'autre extrémité de la Sardaigne, au cap Carbonara. Le Gennargentu, qui est le géant de nos montagnes, s'élève à 1,830 mètres au-dessus du niveau de la mer. Les plaines de l'île en occupent une partie considérable. La plus vaste, qu'on appelle Campidano, se déroule du pied des collines de Cagliari au rivage de la mer à Oristano. Les fleuves les plus considérables, qui ailleurs passeraient à peine pour des rivières, sont le Tirso, qui a son embouchure à Oristano; le Flumendosa, qui se jette à la mer près de Muravera; le fleuve d'Ozieri, qui se décharge près de Castelsardo; et celui de Bosa. Des étangs, vastes et nombreux, font sa richesse et son malheur, car ceux qui communiquent avec la mer sont très poissonneux; et les étangs salifères, les marais, ne sont qu'un profit perdu pour l'agriculture et une cause permanente de mauvaises exhalaisons. Le gouvernement s'occupe sérieusement de diminuer et de diriger ces eaux inutiles et nuisibles. Le dessèchement de l'étang de Sanluri, qui vient d'être opéré par une compagnie française, est d'un très bon augure pour les opérations semblables qu'on voudra entreprendre. On ne peut parler des eaux de la Sardaigne sans faire mention de ses thermes, qui redeviendront ce qu'ils étaient du temps des Romains, lorsqu'on pourra obtenir que la nature ne fasse pas seule tous les frais de l'établissement. — La capitale de la Sardaigne, Cagliari (*v.*), qui s'élève en amphithéâtre jusqu'à la partie la plus fortifiée de la ville qu'on appelle le *Château*, peut, par son aspect

extérieur et par ses établissements publics, être comparée aux villes italiennes de second ordre. C'est le siége du vice-roi, de la haute magistrature et de l'administration supérieure de l'île. Son université a toujours compté parmi ses professeurs des hommes fort distingués, et il en est peu en Europe dans lesquelles il soit plus difficile de parvenir aux honneurs de la chaire, car les chaires y sont toutes données au concours, et les concours y sont toujours remarquables par l'habileté et la vivacité méridionales des aspirants. Le cabinet d'histoire naturelle et d'antiquités attaché à l'université mérite de fixer l'attention des voyageurs par sa collection géologique et par ses idoles phéniciennes. L'université de Sassari contribue encore puissamment à l'instruction de la jeunesse sarde. Sassari est la seconde ville du royaume en dignité, et la première par son heureuse position et par la beauté de ses campagnes. — Alghero est une jolie petite ville bien fortifiée, bien bâtie, qui, par la vivacité de ses habitants et par sa langue, révèle encore son origine Catalane. — Oristano est riche et industrieuse. Bosa, Iglesias, Castelsardo, complétaient jadis le nombre des cités sardes; le roi Charles-Albert vient de leur adjoindre trois gros villages bien peuplés, déjà siéges épiscopaux : Tempio, Ozieri et Nuoro. — Au lieu d'entretenir nos lecteurs de l'aspect de ces villes, nous voudrions pouvoir donner ici une esquisse du caractère de la population sarde, et honorer ce qu'il y a de plus honorable dans notre patrie. Cet article, nous l'écrirons sous l'inspiration de notre ciel, car la vérité des choses est toujours la même, ce sont les couleurs seules qu'on emploie pour les retracer qui décident le lecteur à s'arrêter ou à passer outre. Quand je dirais par exemple que le Sarde est généreux, hospitalier, ardent dans ses amitiés, compatissant; qu'il est si délicat sur le point d'honneur qu'on retrouve l'influence de ce sentiment jusque dans ses crimes; quand je dirais que le Sarde, robuste, alerte, courageux, semble né pour la guerre, tandis que son esprit vif, prompt, et la finesse de son jugement, le rendent très propre aux sciences et aux arts; quand je dirais qu'il y a bien peu de nations dans lesquelles ce qu'on appelle le bas-peuple soit moins bas-peuple qu'en Sardaigne, j'avancerais des choses vraies, mais auxquelles on attacherait peut-être peu d'intérêt. Mais si je pouvais retracer les mœurs patriarcales de nos villageois, et les luttes poétiques de nos bergers dans leur langue quasi-latine, et la gaîté non commandée de nos fêtes nationales, et l'originalité de nos chants, de nos danses, de nos courses, l'abondance de nos festins, et les habitudes grecques de nos campagnes, et nos vêtements romains, et nos amours espagnols; si je pouvais peindre la beauté de nos femmes et leurs yeux noirs qui brûlent; si je pouvais reproduire les sentiments du voyageur inconnu et pourtant accueilli, fêté par tout le monde, et conduit d'étape en étape par lettre de créance hospitalière; si je pouvais surtout, pour retracer dignement les mœurs de ma patrie, y retremper ma mémoire, respirer mon air natal, renouer mes rêves d'enfant, renouveler mon imagination de jeune étudiant sur la face immuable des lieux qui charmèrent l'aurore de ma vie, peut-être que l'exaltation de mon ame passerait alors dans l'ame de mon lecteur, et que ma description de la Sardaigne réveillerait de doux souvenirs dans l'esprit de tous ceux qui aiment ou regrettent leur patrie. Bon Manno,

de l'académie de Turin.

SARDANAPALE. L'incertitude de la chronologie assyrienne a produit une foule de querelles savantes en Europe. Aucun historien n'est d'accord sur la durée de l'empire de Sémiramis, depuis Ninus; Hérodote lui donne 520 ans; Eusèbe, 1280; Ctésias, 1360; et, suivant nos fastes, il y aurait près de 1600 ans entre la mort de ce prince et la prise de Babylone. Pour concilier toutes ces différences et résoudre le problême tant débattu, un savant, dont les cheveux ont blanchi dans l'étude stérile des dates, Fréret, imagine un système de la simplicité la plus ingé-

nieuse. Il suppose qu'il a existé trois Sardanapales, et que le règne de chacun d'eux fut l'époque d'une révolution à Ninive; ce qui conduit à adopter le calcul qui étend le plus la durée de l'empire assyrien. Au reste, les témoignages historiques et les raisonnements ne manquent pas pour appuyer la dialectique du Varron du XVIII[e] siècle. Et, d'abord, Sardanapale, ou plutôt Sardan-Pul, n'est point le nom particulier d'un souverain; c'est une épithète donnée par l'adulation ou la reconnaissance des peuples d'Assyrie ; il signifie, suivant les uns, l'*illustre*, et, suivant les autres, le *bien aimé des dieux*. Ainsi, il a pu convenir parfaitement à trois des rois qui figurent dans le canon du Syncelle et de Ctésias. En général, ces noms des rois d'Assyrie, transmis par des Grecs, et souvent traduits dans leur langue, n'ont qu'une faible autorité. On peut en juger par le plus célèbre des trois Sardanapales, qui porte le nom de *Tonos Concoleros* dans le catalogue d'Eusèbe, et celui de *Sarac* dans la liste de Polyhistor. — Callisthène a écrit dans des annales de Perse qu'il y avait eu deux souverains du nom de Sardanapale, l'un sans caractère, l'autre plein de bravoure et l'émule des héros des premiers âges (*v.* le *Lexicon* de Suidas au mot SARDANAPALE). Clitarque un des historiens d'Alexandre, a parlé d'un Sardanapale chassé de ses états, et mort, détrôné, dans une extrême vieillesse. Il est évident qu'on ne peut le confondre avec celui de Diodore, lequel périt dans l'embrasement de son palais à l'époque de l'invasion des Mèdes. Si l'on pouvait douter un instant de la distinction à établir entre ces deux Sardanapales, il suffirait de confronter les épitaphes gravées sur leurs tombeaux pour voir que l'un fut un automate couronné, et l'autre un digne successeur de Belus et de Sémiramis. Or, on ne saurait pas plus confondre les deux monuments que les deux inscriptions; l'un fut trouvé parmi les débris d'une terrasse de Ninive, long-temps après la destruction de cette ville ; l'autre se voyait en Cilicie du temps d'Alexandre; et l'armée de ce conquérant passa à ses pieds peu de jours après la bataille d'Issus. — Fréret a un peu plus de peine à établir l'existence de son troisième Sardanapale ; ce qu'il en dit peut en quelque sorte se rapporter au prince qui fut détrôné par les Mèdes, ou au fondateur de Tarse et d'Anchiale; et on voit qu'il n'a créé une troisième roue à sa machine que pour la faire mouvoir suivant les trois systèmes de l'ancienne chronologie. Nous ne jugerons point entre Fréret et les savants qui l'ont combattu. Content d'avoir établi l'existence du Sardanapale grand homme de Clitarque , nous abandonnons aux conjectures de l'érudition le sort du troisième Sardanapale , et nous allons nous occuper de l'histoire extraordinaire de celui de Diodore. — Toute l'antiquité a retenti des débordements du dernier prince de la maison de Beletaras, et son nom, grâce au portrait que les historiens en ont tracé, n'est parvenu jusqu'à nous qu'avec l'opprobre dont on a flétri la mémoire des prostituées. Invisible à tous ses peuples, il n'existait que pour ses concubines et ses eunuques; le trône d'Assyrie était dans un harem de Ninive. Ce genre de vie avait tellement dégradé l'homme physique dans Sardanapale qu'il semblait avoir changé de sexe ; il fardait son visage avec de la céruse , se parfumait le corps avec les essences les plus rares , s'habillait en femme, et passait les instants d'ennui qui servait d'intervalle à ses jouissances à filer des robes de pourpre avec ses courtisanes. — Avant de cesser ainsi d'être homme , ce prince s'était livré à tous les excès du libertinage le plus effréné ; il avait été, comme Suétone le dit de César, le mari de toutes les femmes et la femme de tous les maris. (*V.* Dion, *in exceptis Vales.*, page 762.). Dans la suite, ses organes se flétrirent, il ne lui resta plus qu'une imagination ardente et dépravée ; alors il appela à son secours les breuvages et les aphrodisiaques , qui ne firent qu'irriter ses vains désirs , anéantir ses sens et lui apporter, dans l'été de l'âge, tous les tourments de la décrépitu-

do. — Le règne de Sardanapale à Ninive ne devint célèbre que par des désastres; l'ennemi attaqua les frontières de l'empire et les dévasta avec impunité; le peuple des provinces éloignées de la capitale se souleva contre ses gouverneurs. L'Assyrie était devenue une mer orageuse et tout y tremblait, excepté le pilote endormi, qui ne voyait ni la mer ni son gouvernail. La révolution vint de la même main qui devait la prévenir. Ninyas avait fait un réglement militaire par lequel la jeunesse de toutes les provinces devait servir tour à tour aux environs de la capitale pour la sûreté des souverains qui y faisaient leur résidence; or, à la tête des troupes que la Médie envoyait tous les ans à Ninive se trouvait alors un nommé Arbace ou Abraces. Cette espèce de préfet des cohortes prétoriennes s'était lié d'amitié avec un de ses collègues, nommé Belesis, Baalsar ou Nanybras, qui commandait la garde babylonnienne. Après avoir gémi en commun sur la destinée du plus grand empire de l'Asie, abandonné aux caprices d'un vil despote, Belesis, qui, en qualité de mage, se vantait de lire dans l'avenir, persuada à son collègue que le ciel le destinait à occuper un jour le trône de Sardanapale. Cette prédiction adroite échauffa l'imagination du satrape mède; et celui-ci promit à son tour que si jamais il devenait roi il donnerait Babylone au prophète. Une année s'écoula pendant laquelle Arbace, de retour à Ecbatane, s'occupa à soulever les Mèdes et les Perses, tandis que de son côté Belesis révolutionnait la Chaldée; ils eurent l'art d'associer à leur ligue un roi des Arabes, et, quand le complot fut dans toute sa maturité, les triumvirs marchèrent sur Ninive avec une armée de 400,000 hommes. — Ce coup de tonnerre réveilla un moment Sardanapale de sa léthargie; il sortit de son sérail pour paraître sur le champ de bataille, et l'Assyrie crut renaître un moment en voyant son souverain à la tête d'une armée. Trois fois repoussés avec des pertes immenses, les conjurés avaient fui par delà les frontières de la Babylonie; et cependant Sardanapale, sûr d'un trône qu'il avait affermi par trois victoires, retournait à ses anciens déréglements. Il donnait des fêtes à ses concubines au milieu de ses troupes, dont il passait la revue habillé en femme. Toute discipline était anéantie dans le camp assyrien. Arbace, instruit de ces désordres, fond à propos pendant la nuit sur ces soldats énervés, et poursuit les fuyards jusque sous les remparts de Ninive. Le siége de cette ville dura deux ans; elle était d'une si grande étendue qu'il était impossible de la bloquer; et la hauteur de ses fortes murailles la mettait à l'abri d'une escalade. Sardanapale, se reposant sur la foi d'un ancien oracle qui portait que Ninive ne serait jamais prise tant qu'elle n'aurait pas pour ennemi le fleuve qui baignait ses remparts, crut que le débordement du Tigre devait nécessairement entraîner la dissolution de la monarchie; et, lorsque le fleuve exterminateur, renversant ses barrières, eût inondé une partie de la capitale, il y laissa l'ennemi entrer librement avec les flots. — Cependant, la crainte de tomber vivant entre les mains des rebelles, dont il avait mis la tête à prix, commença à l'agiter, et, pour tromper leur haine, il fit les apprêts de son suicide. Ces apprêts ont rendu la fin de Sardanapale plus mémorable que sa vie. Il fit dresser dans l'enceinte de son palais un échafaud immense dont le faîte était surchargé de 150 lits d'or et d'autant de tables du même métal; au centre de la charpente, on avait bâti un vaste appartement où se trouvaient des lits pour lui, pour ses concubines et pour ses eunuques; on avait aussi ménagé, parmi les poutres qui servaient de base à l'édifice, une place pour renfermer un million de talents d'argent, et tout ce que le luxe des rois avait pu amasser de richesses pendant douze cents ans. Quand cet énorme bucher fut achevé, Sardanapale y fit mettre le feu; et le voluptueux despote mourut de la mort des héros. — Ses vainqueurs eurent la politique de consacrer leur usurpation en flétrissant sa mémoire; et l'in-

scription gravée sur le monument qu'ils lui élevèrent ne désigne que l'opprobre de sa vie et non l'audace de sa mort. La voici, d'après la traduction grecque du poète Cheryle, et telle qu'Athénée nous l'a conservée dans son *Banquet des philosophes*. « J'ai vu la vie fugitive de l'homme, empoisonnée par les amertumes du chagrin et des remords; j'ai observé que toutes les jouissances que je pourrais dédaigner passeraient à d'autres qui s'y livreraient sans scrupule; alors j'ai usé de tous les droits du trône; et, tant que j'ai vu la lumière du soleil, j'ai bu, j'ai mangé et j'ai fait l'amour. » — Quelques anciens, qui ont confondu les deux Sardanapales, se sont contentés de faire à l'inscription du monument du premier une addition coupable renfermant le sens de l'inscription gravée sur le monument du second. Pour prouver l'interpolation, il suffit de transcrire l'épitaphe. « Je suis Sardanapale, fils d'Anakindarax; j'ai bâti Tarse et Anchiale en un jour, et maintenant je ne suis plus. — Toi qui foules ma cendre, bois, mange, livre toi au délire de l'amour, et songe que tout le reste n'est rien. » — Ainsi périt le dernier prince de la maison de Beletaras. A cette époque, l'Assyrie, dégradée par la mollesse de ses despotes, reprit un moment du ressort; ses mœurs devinrent plus mâles, son gouvernement moins absolu, et son histoire cessa d'être circonscrite dans les limites d'un sérail. —La prise de Ninive tombe à l'an 1425 de l'ère de Callisthène; ainsi, il s'est écoulé 2641 années depuis ce grand démembrement de l'empire d'Assyrie. D.

SARDES. Cette ancienne capitale de la Lydie, située au pied du revers septentrional du mont Tmolus, vers la réunion de l'Hermus et du Pactole, fut une des villes les plus florissantes et les plus remarquables de l'antiquité, tant par l'industrie de ses habitants que par les divers siéges qu'elle soutint tour à tour contre les Arméniens, les Perses, les Macédoniens, les Ioniens et les Athéniens, qui la prirent et la brûlèrent l'an 504 : ce fut l'origine de la guerre médique. Déjà Cyrus l'avait enlevée à Crésus au temps de la plus grande puissance des Lydiens. Ce fut près des murs de cette ville qu'Eumène, roi de Pergame, remporta, 262 ans avant J.-C., une des plus mémorables victoires de l'antiquité. Sardes, déjà florissante au temps des Grecs et des anciens Perses, le devint plus encore sous les Romains. Détruite, sous le règne de Tibère, par un tremblement de terre, ce prince la fit relever. L'empereur Adrien y ajouta beaucoup d'embellissements, et lui donna le nom de Néocore. On y célébrait tous les 5 ans des jeux magnifiques en l'honneur de Diane, qui avait un temple somptueux à 40 stades de la ville. Comme les environs étaient fertiles et couverts de vignobles, on disait que Bacchus y avait été élevé, et y avait inventé l'art de faire le vin. C'est aussi à l'industrie des habitants de Sardes qu'on attribue l'invention de l'art de préparer la laine et d'autres tissus. Sur le revers opposé du mont Tmolus se trouvait une autre ville moins florissante que Sardes et qui fut aussi renversée par le tremblement de terre qui détruisit cette dernière. Tibère, dit-on, la fit également rebâtir. J. H.

SARDINES. Ces poissons appartiennent à ce genre nombreux des malacoptérygiens abdominaux connu sous le nom de *clupée*. Les sardines se rapprochent beaucoup des harengs; aussi sont-elles placées dans le même genre que ces derniers. Mais ce poisson est plus petit et plus étroit; sa mâchoire inférieure, plus avancée que la supérieure et recourbée sur le haut; sa tête pointue, assez grosse, souvent dorée; son front noirâtre, ses yeux gros, ses opercules ciselées et argentées, ses nageoires petites et grises, ses côtés argentins et son dos bleuâtre. Les sardines sont très nombreuses : elles voyagent en troupe comme les harengs; on les trouve dans l'océan Atlantique boréal, dans la mer Baltique et dans la Méditerranée. Il paraîtrait qu'on les a trouvées pour la première fois sur les côtes de la Sardaigne; c'est du moins ce que semblerait indiquer le nom qu'elles portent, car elles n'y sont pas as-

sez abondantes pour faire penser que c'est à leur nombre sur ces côtes qu'est due leur dénomination. — Pendant trois saisons de l'année, les sardines se tiennent au fond de la mer: ce n'est qu'à l'automne qu'elles se rapprochent des côtes pour frayer, et c'est alors que les pêcheurs font leur récolte, qui est très lucrative. — Dans ce but, ils ont des filets de plusieurs centaines de toises de longueur, dont les mailles sont plus serrées que celles des filets destinés à la pêche du hareng. Ils attachent, à l'extrémité inférieure, des pierres ou d'autres corps pesants pour que le filet descende le plus profond possible; la partie supérieure est, au contraire, maintenue à la surface de l'eau à l'aide de tonneaux vides. On reconnaît la présence des sardines sur les côtes aux nuées d'oiseaux de mer qui leur font la chasse : c'est alors que l'on jette le filet, mais, autant que possible, la nuit, parce que la pêche est toujours plus abondante de nuit que de jour; puis, les pêcheurs allument des lanternes ou des feux, tant sur les rivages que sur les embarcations; les sardines arrivent en foule vers les lumières, et sont bientôt prises dans le filet, qu'il est impossible d'enlever sans le secours de cabestans. — De toutes les côtes de la France, celles de Bretagne sont les plus abondantes en sardines; aussi cette pêche est-elle pour les habitants une source de richesses. Dès le XVIIe siècle, elle produisait un revenu immense, puisque, dans la seule ville de Port-Louis, on faisait annuellement 4,000 barriques de sardines, chaque barrique pesant neuf à dix milliers. — Quand on a relevé le filet qui contient les sardines, on est obligé de les saler aussitôt, même avant d'arriver à terre, car c'est de tous les poissons celui qui se conserve le moins. A peine est-il hors de l'eau qu'il meurt, et la putréfaction ne tarde pas à l'attaquer : l'accumulation d'une aussi grande quantité d'individus facilite même cette décomposition ; aussi les pêcheurs ont-ils soin, à mesure qu'ils vident le filet, de les entremêler abondamment de sel ; et, malgré cette précaution, il s'en gâte encore énormément. — On prépare les sardines comme les harengs, en les salant et les fumant. Les sardines du nord sont beaucoup plus estimées, parce que, dans la saumure, on ajoute des aromates et des épices qui leur donnent un goût fort agréable; mais ces sardines ne se conservent pas long-temps. On prétend qu'elles se gâtent beaucoup moins lorsqu'on les presse un peu de manière à en faire sortir une huile que l'on peut brûler ou employer pour les cuirs. — Ces poissons se nourrissent de petits mollusques, de petits crustacés et de frai; c'est ce qui les fait rester plusieurs mois sur les côtes, aussi les pêcheurs tâchent-ils de les y retenir le plus possible en leur jetant un appât connu sous le nom de *caviar*, fait avec des œufs de morue et d'autres poissons. Une barrique de ce *caviar*, pesant 300 livres, coûte 30 à 40 francs, mais elle rapporte un énorme bénéfice. Les pêcheurs nomment encore cet appât *résure*, *rogue* ou *rave*, et ils disent qu'ils jettent la *rave*, ou la *guildre*, autre appât fait avec des petits poissons de mer; mais ce dernier est prohibé, parce qu'il détruit le poisson des côtes.—Quand les sardines sont gâtées, on les emploie pour amorce dans la pêche des maqueraux, des merlans, des raies, etc. — Il est à regretter que les sardines ne puissent se conserver fraîches, car leur chair est très délicate, beaucoup plus même que celle des harengs; quand elle a été salée ou fumée, elle est plus lourde et d'une digestion moins facile. C. FAVROT.

SARDOINE (minér.), variété de la cornaline, suivant Brochant; agate ou calcédoine, selon d'autres; pierre non transparente de deux ou trois couleurs (*v.* AGATE, CALCÉDOINE, CORNALINE).

SARDONIEN ou SARDONIQUE. Ces mots ne s'emploient que dans la locution *ris sardonien* ou *sardonique*, sorte de ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage, situation d'un homme qui rit à contre-cœur ou par grimace, et plus ordinairement d'un homme dont le ris annonce beaucoup de mali,

gnité. Ce ris vient, dit le *Dictionnaire* de Trévoux, à ceux qui mangent d'une herbe abondante en Sardaigne, appelée *sardonia* ou *apium risûs*, espèce de renoncule ou grenouillette ; elle rend les gens insensés, et leur cause une contraction de nerfs qui leur fait retirer les lèvres, en sorte qu'ils semblent rire en mourant. X.

SARIGUES (*didelphis*) genre de *marsupiaux*, ainsi nommés de leur nom brésilien *Carigueia*, d'où l'on a fait *cerigou*, *sariguoi*, *sarigue*. C'est l'*opossum* des États-Unis. Quant à la dénomination de *didelphe* (*delphus* [matrice], *dis* [deux fois]), elle désigne la propriété commune aux femelles de cet ordre de présenter au devant du bassin une poche formée par un repli de la peau, recouvrant les mamelles, seconde matrice, en quelque sorte, où les petits, nés à l'état de fœtus imparfaits, incapables de mouvements, et de la grosseur d'une mouche au plus, restent attachés pendant plusieurs semaines, jusqu'à complet développement (*v.* Marsupiaux). Les *sarigues* constituent à eux seuls la famille des *pedimanes*, ainsi nommés de la conformation des pieds de derrière, qui offrent, comme chez les singes, un long pouce opposable aux autres doigts. Ces animaux ont cinquante dents : ce que l'on n'observe chez aucun autre quadrupède. Ils varient pour la couleur, selon les espèces, et pour la taille, entre celle du chat et celle du rat. Ils ont la queue *prenante*, les oreilles longues et nues, la langue hérissée, la bouche démesurément fendue, le museau pointu et à moustaches, ce qui leur donne une physionomie assez étrange. Ils ne marchent qu'avec infiniment de lenteur ; mais en revanche, ils grimpent avec beaucoup de facilité sur les arbres. Blottis durant le jour dans des trous, ils ne vont que pendant la nuit à la recherche de leur subsistance, qui consiste principalement en petits oiseaux, en reptiles, en insectes, ou même en substances végétales. Long-temps encore après qu'ils ont commencé à marcher, on voit les petits chercher dans la poche de la mère un abri contre le danger. Au reste, comme leur chair a une odeur repoussante, ils sont peu inquiétés par l'homme, bien que susceptibles de s'apprivoiser.— Les sarigues sont originaires des parties chaudes ou tempérées de l'Amérique.

Saucerotte.

SARMATES (du latin *Sarmatæ*). Les anciens désignaient par ce nom les nations slaves et d'autres races qui habitaient les contrées septentrionales de l'Europe et de l'Asie. La Sarmatie d'Europe renfermait (selon Gatterer, qui lui donne pourtant trop d'étendue) la Pologne, à partir de la Vistule, la Prusse, la Livonie, la Courlande, la Russie et la Tatarie d'Europe avec la Crimée. La Sarmatie d'Asie contenait la Russie asiatique, la Sibérie et la Mongolie. Les Sarmates étaient des peuples nomades. On prétend qu'ils descendaient des Mèdes, et que leurs demeures primitives étaient en Asie, entre le Don, le Volga et le Caucase. Ils apparaissent comme alliés du roi de Pont, Mithridate VI ; déjà, à cette époque, ils étaient établis de ce côté du Don : plus tard, ils s'étendirent entre le Don et le Danube. Pendant quelque temps, ils se firent redouter des rois d'Asie. Parmi leurs tribus, on remarque les Jazyges et les Roxolans. Ils soutinrent contre les Romains des guerres longues et sanglantes, presque toujours malheureuses : les femmes mêmes avaient un caractère belliqueux. Quelques peuplades de cette race envahirent la Gaule avec les Barbares, l'an 407 après J.-C. : Attila dompta celles qui restèrent en arrière. Après la mort du roi des Huns, ils se soumirent à l'empereur Marcien, qui leur assigna des demeures sur le Danube : là, ils se mêlèrent avec les Goths, et ne formèrent ensuite qu'un seul peuple avec eux. C. L.

SARPI (Pierre), né à Venise en 1552, entra en 1565 dans l'ordre des servites sous le nom de Paul, et depuis lors il ne fut plus appelé que Fra-Paolo. Dès sa jeunesse, il montra pour l'étude une ardeur incroyable, et la vivacité de son esprit, soutenue d'une prodigieuse mémoi

re, fortifiant en lui cet immense désir de s'instruire, il voulut tout savoir. Le grec, l'hébreu, les mathématiques, furent tour à tour cultivés par lui ; il s'appliqua non sans succès aux sciences physiques et à l'astronomie, et se livra à des observations et à des dissections anatomiques, où il alla même assez loin, comme en font foi ses manuscrits conservés au couvent des servites de Venise. Mais ce sont ses travaux et ses écrits sur l'histoire et le droit public qui ont surtout fondé sa gloire, comme nous l'allons montrer tout à l'heure. — Cependant, la réputation que Fra-Paolo s'était déjà faite dès l'âge de dix-huit ans était telle que le duc de Mantoue le choisit pour son théologien, et qu'il fut nommé par l'évêque de cette ville lecteur de théologie dans sa cathédrale. Étant passé depuis à Milan, il y connut saint Charles Borromée, et gagna sa confiance. Mais, après un court séjour dans cette ville, il fut rappelé à Venise par ses supérieurs, et chargé dans leur couvent de la chaire de philosophie, qu'il remplit jusqu'en 1577. En 1579, il fut nommé provincial de son ordre, et en 1585 procureur-général. Ses nouvelles fonctions l'obligèrent de visiter Rome et Naples; il s'y lia étroitement avec le cardinal Bellarmin, le docteur Navarre et J.-B. Porta. Il suffisait qu'un homme se distinguât par quelque talent ou quelque connaissance pour qu'aussitôt Fra-Paolo le recherchât ou entrât avec lui dans un commerce de lettres. Sa correspondance était si étendue qu'il est peu de bibliothèques publiques qui ne possèdent quelque lettre originale de lui. Cet empressement à entrer en commerce de pensées avec tout homme de mérite, à quelque secte religieuse ou à quelque système philosophique qu'il appartînt, dans la seule vue de s'instruire, fut nuisible à Fra-Paolo. C'est, dit-on, le motif qui arrêta l'expédition des bulles, qui lui étaient nécessaires pour prendre possession des évêchés de Caorle et de Nona, auxquels il avait été successivement nommé. Il sut bien se venger plus tard de cette jalousie inquiète et intolérante de la cour de Rome. Il en trouva l'occasion dans les démêlés qui survinrent entre la république de Venise et Paul V, aussitôt après l'exaltation de ce pontife au trône pontifical. Le sénat avait consulté sur ce sujet ses théologiens. Fra-Paolo se hâta de publier un écrit savant dans lequel la république était aussi habilement défendue que le saint-siége était vigoureusement attaqué. Nommé, en récompense, *théologien consulteur* de la république, avec 200 ducats de traitement (28 janvier 1605), il fit succéder ses livres contre la cour de Rome avec une incroyable rapidité, montrant partout une fermeté inébranlable et un rare talent. Il n'était guère possible qu'après une lutte où il avait déployé tant de ressources et d'habileté, les jours d'un aussi redoutable jouteur fussent en sûreté, surtout dans un pays et dans un temps où le poignard et le poison étaient les moyens ordinaires employés contre un adversaire que la juridiction des tribunaux ne pouvait atteindre. Deux fois on attenta à la vie de Fra-Paolo. D'abord il en fut averti par de loyaux adversaires qui répugnaient à ces lâches et odieux moyens, le cardinal Bellarmin et le fameux philologue Gasp. Scioppius. Mais, le 5 octobre 1607, bien qu'il portât une cotte de maille sous son froc, et qu'il fût accompagné d'un homme armé, il fut assailli et dangereusement blessé. Rétabli, il n'en continua pas avec moins de courage la lutte qu'il avait engagée avec la cour de Rome. C'est vers ce temps qu'il écrivit son histoire du concile de Trente, duquel, au dire de Bossuet, il n'est pas tant l'historien que l'ennemi déclaré. Il paraît en effet qu'il n'y montre pas toujours toute l'impartialité et même toute la sincérité qu'on a droit d'attendre d'un historien. « Ce Fra-Paolo, dit encore Bossuet, qui faisait semblant d'être des nôtres, n'était en effet qu'un protestant habillé en moine... qui, à l'occasion des troubles arrivés entre Paul V et la république de Venise, ne travaillait qu'à porter cette république à une entière séparation, non seulement de la cour, mais

encore de l'église de Rome. Fra-Paolo, dit-il ailleurs, protestait sous un froc, disait la messe sans y croire, et demeurait dans une église dont le culte lui paraissait une idolâtrie. » On a dit en effet que Fra-Paolo travaillait sourdement à établir le calvinisme à Venise. Des lettres qu'il écrivait et d'autres qu'on lui adressait, ayant été interceptées, donnèrent quelque soupçon de ce dessein. On raconte même qu'il était d'accord à cet égard avec les principaux du sénat. Toutes ces accusations, rapportées par des historiens graves, et qui paraissent assez bien fondées, ne doivent cependant être répétées qu'avec une extrême réserve. C'est ce qui fait que, sans rien déguiser, nous n'avons pourtant rien affirmé, laissant à d'autres le soin de faire un examen plus approfondi de la valeur de ces accusations. Pour cela, nous prenons la liberté de conseiller la lecture comparée de l'histoire du concile de Trente de Sarpi et de celle de Pallavicino. Quoiqu'il en soit de ces accusations, Sarpi mourut au milieu de ses immenses travaux, avec une piété remarquable, le 14 janvier 1623. Le peuple, qui avait toujours vu en lui des mœurs d'une pureté exemplaire, se porta en foule à ses obsèques. Le sénat fit rendre à sa mémoire des honneurs extraordinaires. Il est triste d'être obligé d'ajouter, d'après le témoignage de M. Daru, que Fra-Paolo fut quelquefois le conseiller du sanguinaire tribunal des Dix. Outre les écrits que nous avons mentionnés, Sarpi composa encore de nombreux ouvrages sur l'histoire et sur le droit public et canonique. Ses œuvres ont été recueillies en 2 vol. in-fol., on en 8 vol. in-4°, ou en 24 in-8°. Il est auteur d'un petit écrit fort remarquable dont on recommande la lecture ; il a pour titre : *Opinione del padre Paolo servita, come debba governarsi la republica veneziana per havere il perpetuo dominio*. Il a été traduit en français par l'abbé de Marsy sous ce titre : *le Prince de Fra-Paolo*, ou *Conseils politiques adressés à la noblesse de Venise*. C'est un petit vol. in-12. A.Oo.

SARRASIN (Jean-François [*v.* Sarasin.])

SARRASIN, blé noir (*polygonum fagopyrum*) de la famille des polygonées, à tiges droites et charnues, hautes d'un à deux pieds, branchues et rougeâtres, à feuilles cordiformes et sagittées, d'un vert plus pâle en dessous, entières, les supérieures sessiles ; à fleurs en grappes terminales, blanches, mêlées de rose, avec un périanthe à cinq divisions, trois stigmates et huit étamines, dont chacune offre à sa base une glande jaunâtre ; à graines triangulaires, d'une couleur noirâtre. Le sarrasin est cultivé pour son grain dans les terres maigres qui ne portent que de faibles récoltes de graminées. Ce grain sert à la nourriture des volailles ; réduit en farine, il donne un pain grossier et de petites galettes d'un goût assez agréable. Dans la grande culture, c'est une des plantes les plus utiles comme récolte enterrée, à cause de la quantité et de la structure de ses tiges et de ses feuilles épaisses et charnues : il empêche le développement de toutes les mauvaises herbes, et fournit au sol des sucs abondants. Lorsque le sarrasin est cultivé comme engrais, on l'abat à l'aide du rouleau à l'époque où il commence à fleurir, et on l'enterre par un labour. Originaire de l'Asie, il a été introduit en Europe vers la fin du xve siècle. Il est abondamment cultivé dans quelques provinces, et particulièrement dans la Sologne, le Gatinais et l'Orléanais, dans une partie de la Bretagne et de la Basse-Normandie. Les médecins prescrivent quelquefois une tisane rafraîchissante faite de ses fruits concassés : elle peut remplacer la tisane d'orge.—Le sarrasin de Tartarie (*P. tataricum*) a les tiges plus hautes que le précédent, les feuilles plus larges que longues, aiguës au sommet, glabres, minces et vertes sur les deux faces, les stipules courtes, aiguës, fendues sur le côté, les fleurs latérales en épis axillaires, d'une couleur verdâtre. Cette espèce est quelquefois cultivée de préférence au sarrasin ordinaire, parce que son grain

est plus gros et plus hâtif, et aussi parce que la plante supporte mieux le froid.

P. Gaubert.

SARRASINS ou **SARRACÈNES** (Les), qu'on croit avoir été, dans l'origine, une tribu nomade de l'Arabie déserte, vers la partie occidentale, ont pris leur nom de celui de Sara, femme d'Abraham, si l'on doit s'en rapporter aux conjectures quelque peu hasardées des savants. Pour apprécier le mérite de cette étymologie, il faudrait examiner en détail les fables plus ou moins vraisemblables que racontent les auteurs orientaux et les commentateurs du Coran, touchant la marâtre d'Ismaël. Scaliger combat cette opinion de Sozomène, et prétend que *Sarrasin* vient de l'arabe *saric* (voleur, brigand); Stephanus le dérive d'une religion appelée *saraca*; d'autres du mot hébreu *sarak* (désert, pauvreté). Ce qu'il y a de certain, c'est que, au temps des empereurs d'Orient, les Sarracènes étaient une horde guerrière qui, non seulement détourna le joug, mais se rendit souvent redoutable. Mahomet les rangea parmi ses prosélytes. Ils cessèrent de former une tribu distincte du moment que, sous l'étendard du prophète conquérant, ils se furent répandus dans l'Afrique septentrionale, et, peu à peu, sur presque toute l'étendue méridionale de l'Europe. Le nom de Sarrasins demeura cependant, mais comme une qualification générique, employée par les chrétiens pour désigner tous les musulmans qu'ils avaient à combattre en Palestine, sur les côtes d'Italie, en Espagne, devant Malte, etc. (*v.* Croisades et Maures).

Albert Deville.

SARTHE (La), rivière. Ses premières sources naissent dans la commune de Saint-Aquilin de Corbion, entre le bourg de Moulins-la-Marche et la commune de Bonmoulins, à 40 kil. N.-E. d'Alençon, sur le territoire du département de l'Orne. A 5 kil. de distance des premières sources, dans la direction E. S., est une branche de cette rivière, qui prend naissance à Somme-Sarthe, dans la commune de Soligni-la-Trappe; ce rameau disparaît et coule sous terre pendant environ 600 mètres avant de reparaître pour former le ruisseau qui se réunit à la Sarthe, auprès de la commune de St-Martin des Péserits. Un ancien auteur parle ainsi de cette rivière, dans deux vers latins où la quantité n'est pas aussi bien observée que la géographie :

Est fluvius, Sartam Galli dixere priores;
Perticus hanc gignit, et Meduana bibit.

La Sarthe, qui en effet prend sa naissance dans le Perche, et se jette dans la Mayenne, reçoit plusieurs affluents, tels que la Guerne, l'Hoëne, la Tanche, la Vessonne, la Briante, le Sarthon, l'Huîne et le Loir, et, après être sortie du département auquel elle donne son nom, va dans le département de Maine-et-Loire se réunir à la Mayenne, un peu au-dessus d'Angers, d'où, à une faible distance au-dessous de cette ville, elles se jettent dans la Loire. Louis du Bois.

SARTHE (département). Le territoire, aujourd'hui occupé par le département de la Sarthe, faisait, avant 1790, partie de la province du Maine, dont le Mans était la capitale, comme il est devenu le chef-lieu du département. Il était autrefois habité par les Aulerces Cénomans, qui touchaient aux Essuens, aux Carnutes, aux Turons, aux Andes et aux Diablintes. Les Cénomans sont célèbres par leur invasion en Italie. Après l'expulsion des Romains, le Maine fut conquis par Clovis; et depuis il obéit à des comtes, plusieurs fois vaincus et subjugués par les ducs de Normandie, au pouvoir desquels ils finirent par se soustraire. En 1790, le Maine fut divisé en deux départements; celui de la Sarthe en occupe la partie orientale. Il est borné au nord par le département de l'Orne, à l'est par ce département, par celui d'Eure-et-Loire et par celui de Loir-et-Cher; au sud par ceux d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire; à l'ouest par celui de la Mayenne. Le département de la Sarthe est composé, outre une portion très considérable de l'ancien Maine, d'une petite partie l'Anjou et du Perche. Sa superficie est d'environ 639,276

hectares (1,250,536 arpents); sa population offre 466,888 individus, d'après le recensement de 1836. Son impôt foncier s'élève à . . . . 2,984,813 fr.

La contribution personnelle et mobilière à 524,566

Celles des portes et fenêtres à 251,317

Total . . 3,760,696 fr.

Il est divisé en quatre arrondissements, qui présentent 33 cantons et 399 communes. Ses arrondissements électoraux sont au nombre de sept. Ce département appartient à la quatrième division militaire dont le chef-lieu est Tours, au diocèse du Mans, qui embrasse aussi le département de la Mayenne; il est compris dans le ressort de la cour royale d'Angers. Le Mans est le chef-lieu du onzième arrondissement forestier. Voici la population (en 1836) des principales villes : le Mans 23,000 habitants; La Flèche 6,440; Mamers 5,700; Saint-Calais, chef-lieu de sous-préfecture comme les deux villes précédentes, 3,780; Bonnétable 5,750; Sablé 4,188; Le Lude 3,335; Écommoi 3,580; Frênai-le-Vicomte 3,074; Château-du-Loir 3,018; Vibraie 3,018; et Sillé-le-Guillaume 3,008. Les principales rivières qui baignent ce département sont : la Sarthe, qui lui donne son nom, le Loir, l'Huîne et la Vègre. Plus bas nous parlerons de la première de ces rivières; le Loir, qui prend sa source dans le département d'Eure-et-Loir, baigne la partie méridionale du département de la Sarthe, passe à Château-du-Loir, au Lude et à La Flèche, à peu de distance de laquelle il entre dans le département de Maine-et-Loire. L'Huine arrive du département de l'Orne, passe à la Ferté-Bernard, et va se jeter dans la Sarthe, au-dessous du Mans; la Vègre n'a qu'un cours très borné, qui ne sort pas du département, dont elle arrose la partie occidentale avant d'aller se joindre à la Sarthe, au-dessus de Sablé. — On a découvert fort peu d'antiquités dans ce département. Quelques monuments celtiques (des dolmens) subsistent encore à Connéré, à Aubigné et à Chenu; on voit un *tumulus* à Beaumont-le-Vicomte. Les antiquités romaines se trouvent au Mans, à Poncé; on remarque surtout la tour d'Allones, où l'on recueillit plus de 400 médailles, au commencement de ce siècle. Les ruines féodales sont à Ballon, à Bonnétable, à la Ferté-Bernard, à Frênal-le-Vicomte, à La Suze, à Bouloire, à la Chartre-sur-Loir, à Courcillon, à Poncé, à Avoise, à Assé-le-Riboul, à Beaumont-le-Vicomte, à Blèves, à Nouans et à Montmirail. Les châteaux modernes les plus cités sont ceux de Courtenvaux, de Bessé, de Montfort-le-Rotrou, de Lucé-le-Grand, de Parigné-l'Évêque, de Château-du-Loir, de Courcelles, de Courtilloles, de Malicorne et de l'île à Mareil. — Le département de la Sarthe est composé de plaines, de coteaux et de vallons, couvert de champs labourés, de pâturages, de vignes et de forêts. Le sol est généralement médiocre; les landes, encore trop vastes, tendent à diminuer de nombre et d'étendue par suite des progrès que fait l'agriculture. Parmi les productions de ce territoire, il faut signaler les blés, les seigles, les sarrasins, un peu de maïs, les légumes, les melons, les châtaignes, les cidres, les poirés, même le cormé et des vins médiocres. Les vignes occupent 10,453 hectares, et produisent environ 160,000 hectolitres; mais le pommier et le poirier dominent encore, et leurs liqueurs s'élèvent à 240,000 hectolitres. Le pays abonde en gibier. Les chevaux sont de petite taille, mais nerveux. On élève beaucoup de bestiaux, dont une grande quantité va s'engraisser en Normandie; les abeilles donnent un miel médiocre; mais les chapons et les poulardes sont d'excellente qualité. Le minerai de fer y est exploité avec succès. Quelques mines fournissent aux arts des oxydes, des ocres tant jaune que rouge. On remarque plusieurs carrières importantes de marbre, d'ardoise, de grès (dont quelques-uns sont ferrifères tubulés), de pierres meulières, de calcaire, d'argiles (dans lesquelles on rencontre de la terre d'ombre et de

la terre de Sienne), d'anthracite, de kaolin, de tourbe, etc. Les sources minérales ont peu de réputation, et la source d'eau salée de La Suze est peu productive. L'industrie se recommande par ses toiles, dont celles de Frênal-le-Vicomte sont justement renommées, par ses étamines, ses grosses étoffes, ses tissus de coton, sa bougie, ses papeteries, ses forges et ses tanneries. Le commerce exporte du pays, des fers, des marbres, du verre, du papier, des toiles, tant fines que grosses, des cuirs, de la cire, du miel, de la bougie, des fruits secs, des châtaignes, des graines de trèfle, des bœufs, des moutons, des cochons gras, et des volailles grasses fort recherchées. — L'importance et la position du Mans lui ont valu l'avantage d'être le chef-lieu du département. Cette ville est fort ancienne (*v.* MANS [Le]); elle offre quelques traces d'antiquités romaines, qui paraissent dater du IIe siècle. Ce fut à la fin du Ve que les Romains furent obligés de l'abandonner aux peuples des Armoriques, sur lesquels Clovis s'en empara en 510. Les siéges qu'elle a soutenus sont très nombreux. M. de Bourmont, alors chef de chouans, s'en empara par surprise nocturne, le 15 octobre 1799, et la pilla; mais il fut obligé de l'évacuer deux jours après. Le territoire du département et les environs de la ville, la ville même, ont été le théâtre de beaucoup de cruautés de la part des rebelles de Vendée et des brigands de la chouannerie, contre lesquels les républicains, à leur tour, exercèrent de sanglantes représailles. Les principaux temples du culte sont : 1° la cathédrale, bel édifice gothique qui date de la fin du VIIIe siècle et du IXe, mais dont les parties principales sont postérieures. L'aspect de cette église, fort curieuse d'ailleurs par les divers styles de son architecture, est très imposant; elle occupe une surface de 500 mètres environ ; 2° la Couture, qui fut construite dans le XIIe siècle, est mi-partie de roman et de gothique; 3° Saint-Julien-du-Pré, qui paraît être du XIe siècle, style roman. Château-du-Loir offre une charmante promenade sur les ruines de son ancienne forteresse, et un rocher très remarquable par l'habitation curieuse qu'on y a bâtie. La Flèche, célèbre par son ancien et magnifique collége, fondé par Henri IV pour les jésuites, en 1603, aujourd'hui remplacé par une école royale militaire, possède une belle bibliothèque. Sablé, connu surtout par le traité qui assura à la France la possession de la Bretagne en vertu de l'union de Charles VIII et de la duchesse Anne, a dans son voisinage le prieuré de Solême, où l'on voit encore des constructions et des statues remarquables. Mamers, que les villageois de son voisinage appellent *Mémès*, n'offre aucune ruine romaine, quoique plusieurs antiquaires prétendent dériver son nom de *Mœnia Martis*.

LOUIS DU BOIS.

SARTI (JOSEPH), célèbre compositeur italien, né à Faenza, en 1730, mort à Saint-Pétersbourg, le 28 juillet 1802, à l'âge de 72 ans. Renommé dès l'âge de 26 ans, mais ayant obtenu peu de succès à Copenhague, où il avait été d'abord appelé, ce fut à Venise, comme maître de chapelle au conservatoire de la *piéta*, à Milan, et enfin à Saint-Pétersbourg, où il se rendit en 1785, sur l'invitation de l'impératrice Catherine, qu'il signala son grand talent par de nombreuses et brillantes compositions. On peut le compter, avec Anfossi, parmi les maîtres qui soutenaient dignement encore la gloire de l'Italie, lorsque les Piccini, les Sacchini, les Paësiello et les Cimarosa charmaient l'Europe par leurs chants. Une mélodie pleine de grâce et de délicatesse, une entente spirituelle et fine de la scène lyrique caractérisent la manière de cet agréable compositeur. Ceux de ses opéras sérieux qui obtinrent le plus de succès furent *Giulio Sabino*, chanté à Venise et à Milan par les célèbres Soprani, Pacchiarotti et Marchesi, et une *Armida*, accueillie avec transport au théâtre de Saint-Pétersbourg. — Parmi ses opéras bouffons, celui dont la vogue a égalé la renommée des chefs-d'œuvre du genre est l'ouvrage intitulé

Le nozze di Dorina. Les mélodies en sont pleines de comique, de fraicheur et d'agrément. C'était un de ceux qui attiraient la foule au théâtre Feydeau, empressée d'y entendre l'excellente troupe bouffonne qui y joua de 1790 au 10 août 1792. Mandini, Viganoni, Raffanelli, Mlle Baletti, ravissaient leur auditoire dans le chef-d'œuvre de Sarti, par les grâces de leur jeu et de leur chant. On l'avait parodié, quelques années auparavant, et plus d'une fois nous l'avions entendu fort bien exécuté à Versailles, sous le titre d'*Hélène et Francisque*, par la troupe française, qui avait déjà fait accourir tous les amateurs parisiens aux représentations du *Roi Théodore*.

AUBERT DE VITRY.

SARTINES (ANTOINE - RAYMOND-JEAN-GUALBERT GABRIEL DE), né à Barcelone en 1729 d'une famille française, mais d'origine espagnole. Il passa par les premiers degrés de la hiérarchie du conseil d'état avant d'obtenir, en 1759, la place de lieutenant-général de police, où il s'est fait un nom par d'importantes améliorations et par une surveillance rigoureuse.—Depuis six mois seulement M. de Sartines remplissait ses fonctions, lorsqu'arriva sur la place Louis XV, à l'occasion des fêtes du mariage du dauphin et de la dauphine, l'épouvantable catastrophe qui coûta la vie à trois ou quatre cents personnes. Mais ce n'est pas au lieutenant de police que l'on pouvait imputer ce désastre : il était le résultat d'un conflit d'autorité entre le prévôt des marchands et le commandant des gardes françaises. Chacun d'eux s'arrogea le droit exclusif d'ordonner des mesures d'ordre qui en définitive ne furent prises par personne. Le soin exécrable que l'on prit d'enterrer les morts du 10 août, les condamnés du tribunal révolutionnaire, le roi et la reine eux-mêmes, dans le cimetière de la Madeleine où reposaient les victimes du 30 mai 1770, prouve combien les souvenirs de ce malheur étaient palpitants encore vingt-trois ans après. — La police commença à acquérir sous M. de Sartines le degré de perfection qu'elle a atteint depuis : on ne connaissait guère alors d'autre moyen de gouvernement, soit préventif, soit répressif, que les lettres de cachet. La Bastille, Vincennes, Bicêtre même, regorgeaient de prisonniers d'état. Si M. de Sartines ne fut pas le maître d'empêcher les abus qu'on en faisait au profit des passions les plus ignobles des courtisans, il sut du moins apporter quelque régularité dans l'arbitraire même : ne pouvant donner des juges aux détenus, afin de légitimer ou d'abréger leurs souffrances, il songea à leur bien-être, et fit construire à la Bastille un corps de bâtiment qui y manquait pour en assurer le service. Une inscription en lettres d'or sur marbre noir, dans l'une des cours, annonçait que les constructions nouvelles étaient dues à M. *Raymond-Gualbert de Sartines.* On avait refait l'horloge, mais par une idée malencontreuse de l'architecte, les accessoires sculptés autour du cadran devaient offrir l'aspect le plus choquant pour les malheureux commensaux de la Bastille : c'étaient deux figures représentant un homme et une femme chargés de fers, comme pour annoncer que ce cadran était destiné à compter des heures de captivité. — Un bâtiment bien autrement utile était celui de la Halle-au-Blé; M. de Sartines en fit avancer les travaux, mais on a eu tort de dire qu'il en fut le fondateur. L'édifice, commencé sous M. de Viarmes, prévôt des marchands, en 1762, ne fut entièrement achevé que sous M. Lenoir en 1782. M. de Sartines eut seulement le mérite de faire acheter, pour la conserver, la colonne monumentale qui avait servi d'observatoire à Catherine de Médicis. Le père Pingré, célèbre astronome, y a tracé la méridienne qui a survécu à l'ingénieuse coupole de charpente incendiée en 1802, et remplacée par une coupole en fer.—Les persécutions contre les philosophes et leurs écrits ont été reprochées amèrement à M. de Sartines; mais pouvait-il laisser circuler librement les *Lettres de la montagne*, le *Contrat social*, le *Livre de l'esprit*, le *Traité de la tolérance*, et

d'autres ouvrages condamnés par le parlement?—Il paraissait alors un seul écrit périodique redouté du pouvoir : c'étaient les *Annales ecclésiastiques*, où les jansénites exposaient leurs doctrines, réputées bien plus dangereuses que les facéties et les impiétés de Voltaire, ou les brillants paradoxes de Rousseau. Ce journal sortait de presses clandestines, et l'on prodiguait vainement l'or pour les découvrir. M. de Sartines se rendit un jour en personne dans une maison du faubourg du Roule pour saisir les imprimeurs en flagrant délit. Il ne trouva rien ; et, lorsqu'il remonta dans sa voiture, il eut la mortification de voir sur le siége du fond un paquet de numéros des *Annales ecclésiastiques*. Les feuilles encore humides en attestaient l'impression récente, et en les jetant dans le carrosse du premier chef de la police, on bravait sa vigilance.—M. de Sartines est le premier qui ait conçu l'idée d'établir des impôts sur les vices : les maisons de jeu et d'autres maisons encore n'étaient tolérées par lui que moyennant de fortes redevances payées à la ville ; et qui servaient à défrayer la police. Comme on aurait répugné à rendre des comptes patents de ressources aussi honteuses, l'emploi en était également dérobé à la surveillance de la chambre des comptes. Telle est l'origine des *fonds secrets*. — Ce qui est certain, c'est que l'administration de la police prit alors une régularité que nous ont enviée d'autres pays. Un demi-siècle auparavant, il n'avait pas fallu moins que les avertissements du grand-pénitencier pour éclairer l'autorité sur les empoisonnements si fréquents qui désolaient alors la capitale et d'autres grandes villes du royaume. La déclaration faite au tribunal de la pénitence de l'usage de la *poudre de famille* par les successeurs des Exili, des Voisin et des Brinvilliers avait occasionné de justes alarmes. On se récriait de toute part contre ce déréglement des mœurs. M. de Sartines surveilla ceux qui donnaient de scandaleux exemples, et il apprit à l'archevêque de Paris que le clergé comptait jusqu'à 196 membres indignes, parmi lesquels il y avait douze curés. La cour corrompue de Louis XV, bien loin de s'effrayer de ces inconcevables débordements, qui conduisaient rapidement la monarchie sur le bord de l'abîme, s'en amusait au contraire. Les rapports de M. de Sartines, qui auraient dû être communiqués au roi seul, devenaient, dans les petits soupers de la cour, l'occasion des plus étranges commentaires.— En 1774, l'austère Louis XVI, chargé à vingt ans d'une couronne qui devait devenir si pesante, ne se serait peut-être pas accommodé de ce genre de service : M. de Sartines, par le conseil d'un ami, se présenta au roi dans un moment opportun, et, grâce à la protection du vieux de Maurepas, il succéda dans le département de la marine à de Boynes, qui fut nommé garde-des-sceaux tout exprès pour consommer la disgrâce de M. de Maupeou et rendre son retour impossible. — On a beaucoup exagéré l'ignorance de M. de Sartines en fait de géographie, on a cité de lui de grosses bévues, qui auraient irrité le roi, profond connaisseur en cette matière. Par exemple, le nouveau ministre, en voulant parler de la baie d'Hudson, aurait dit l'*abbaye* d'Hudson, et il se serait récrié contre les dangers que devait offrir à une escadre l'approche de la *Terre-de-Feu*. Il faut cependant qu'il y ait dans ces inventions ou dans leur embellissement quelque chose de vrai, car on lit dans les *Considérations* de Mme de Staël *sur la révolution française*, page 94 : « M. de Sartines était un exemple du genre de choix qu'on fait dans les monarchies où la liberté de la presse et l'assemblée des députés n'obligent pas à recourir aux hommes de talent. Il avait été un excellent lieutenant de police : une intrigue le fit élever au rang de ministre de la marine. M. Necker alla chez lui quelques jours après sa nomination. Il avait fait tapisser sa chambre de cartes géographiques, et dit à M. Necker, en se promenant dans ce cabinet d'étude : Voyez quels progrès j'ai déjà faits, je puis mettre la main sur cette carte et vous

montrer, en fermant les yeux, où sont les quatre parties du monde.—Ces belles connaissances n'auraient pas semblé suffisantes en Angleterre pour diriger la marine. » — Il faut dire, à la louange de M. de Sartines, que, secondé par M. de Fleurieu, il répara dans l'administration de la marine beaucoup de fautes de ses prédécesseurs; mais il négligea beaucoup trop la comptabilité. Les opérations très mal combinées des flottes de France et d'Espagne, en 1780, pendant la guerre de l'indépendance d'Amérique, eurent pour unique résultat un surcroît de dépenses de 1,200 millions. Ces abus, infiniment plus funestes que des méprises en géographie, furent dévoilés par M. Necker à Louis XVI, en l'absence et à l'insu de M. de Maurepas. Le portefeuille de la marine fut aussitôt donné à M. de Castries; et M. de Sartines se vit expulsé par une intrigue de cour à peu près semblable à celle qui l'avait amené au timon des affaires. C'est ce que retrace assez bien une épigramme insérée dans les écrits du temps. On y faisait tenir, en assez mauvais vers, ce langage au ministre disgrâcié :

J'ai balayé Paris avec un soin extrême;
Et voulant sur les mers balayer les Anglais,
J'ai vendu si cher mes balais
Que l'on m'a balayé moi-même.

Depuis ce temps, M. de Sartines vécut dans la retraite, mais ne composa aucuns mémoires. Les seuls ouvrages qu'il ait fait publier sont les discours prononcés par lui au conseil-d'état en 176?, et un réglement de 1778 concernant la santé des marins. — Son fils a péri sur l'échafaud révolutionnaire le 17 juin 1794. M. de Sartines le père s'était prudemment soustrait par la fuite au même sort. Il s'était retiré dès les premiers orages révolutionnaires à Taragone en Espagne dans sa province natale : il y a terminé sa carrière le 7 septembre 1801. Barton.

SARTO (Andrea del) naquit en 1488 dans la ville de Florence, où son père exerçait la profession de tailleur; cette particularité insignifiante lui valut, de la part de ses jeunes condisciples, le populaire sobriquet d'*Andrea del sarto* (André du tailleur); dans la suite, et comme peintre, il eut un autre surnom plus honorable, celui d'*Andrea senza errore* : son nom de famille était Vanucci. — On peut le compter parmi les plus habiles peintres du XVIe siècle, cette belle et puissante époque qui se termine aux Carrache, et dont Michel-Ange et Léonard de Vinci furent les précurseurs. Comme ce dernier maître, André concourut à la renaissance des arts en France, et, sous ce rapport, il mérite particulièrement d'être mentionné dans ce recueil. Georgio Vasari, qui fut son élève et son biographe, le place au premier rang de ses artistes de prédilection; il le proclame *eccelentissimo pittore fiorentino* : il n'a pas donné à Michel-Ange lui-même cette fameuse épithète d'*eccelentissimo*. Cette biographie italienne d'André est écrite et pensée tout entière avec une effusion, un charme, une abondance de style indéfinissables; d'abord, Vasari, qui se pique d'être animé d'un grand esprit de justice, s'efforce d'analyser avec une sévère impartialité le talent de son maître. Il avoue donc ses défauts aimables, mais il n'a pas d'expressions assez riches pour le louer comme il le voudrait. Quelle délicate peinture il fait de son caractère modeste et paisible, de son ame tendre et naïve! Remarquez bien qu'il n'oublie pas de dire et de répéter qu'André del Sarto était Florentin; être Florentin, aux yeux de Vasari, c'était la meilleure de toutes les recommandations : seulement, il reconnaît avec peine que son cher maître n'eut pas assez cette touche mâle et ferme, cette manière large, qui distinguent les artistes ses compatriotes. En effet, plus qu'aucun artiste de l'école florentine, il s'est rapproché du génie de Raphaël; il excellait, comme le Sanzio, à peindre les vierges et les enfants, et comme le Sanzio, il mourut à la fleur de son âge : seulement, il ne fut ni si heureux ni tant aimé que Raphaël Senzio. — A l'âge de huit ans, il savait lire et passablement écrire : ce fut à peu près toute l'éduca-

tion que put lui donner sa famille, qui était pauvre, et ne voulait faire de lui qu'un ouvrier. — En conséquence, on le plaça en apprentissage chez un orfèvre ; cette profession plaisait fort à André, parce que, dans le principe, elle exigeait une certaine connaissance du dessin ; il se livra passionnément à cette étude préliminaire en attendant que ses forces physiques lui permissent de manier les marteaux : ce qu'il ne fit jamais, car, en quelques mois, il sut composer des ornements, et les rendre avec une si remarquable précision, qu'on le laissa de préférence s'appliquer à ce genre de travail, dont personne ne s'acquittait mieux que lui. Il faisait l'admiration de ses camarades et de son maître, qui, dans le contentement où il était d'avoir un pareil apprenti, ne put s'empêcher de montrer ses dessins à un de ses amis nommé Jean Barile, qui était peintre d'enseignes et sculpteur en bois. Ce dernier ne douta pas de la vocation d'André pour les beaux arts, et résolut de mettre à profit le talent précoce qu'il avait déjà ; le bonhomme espérait l'employer utilement à faire une partie de sa besogne journalière : il engagea donc l'apprenti orfèvre, qui accepta de grand cœur cette offre inattendue, à venir prendre des leçons de peinture dans son atelier. Mais les progrès que fit André dépassèrent de beaucoup les espérances bien légitimes de Jean Barile. Contre le gré de son maître, l'élève devint trop habile ; si bien que, un beau jour, sous le prétexte de se perfectionner, il laissa là les enseignes commencées pour entrer chez Rosselli ou, si l'on veut, Pier di Cosimo, qui était en grande réputation à Florence pour ses compositions religieuses, singulières, un tant soit peu gothiques, et ses bacchanales franchement licencieuses. Ce peintre n'était pas, lui non plus, le maître qu'il fallait à André del Sarto, qui, pour son bien, ne tarda pas à s'en apercevoir. Il avait découvert dans une des salles publiques d'un palais de Florence (et ce fut un trésor, tout un monde pour lui que cette belle découverte), des cartons de Michel-Ange et de Léonard de Vinci : à dater de ce moment, Pier di Cosimo fut oublié, et André n'eut plus d'autres maîtres que Michel-Ange et Léonard, d'autres modèles à suivre que leurs ouvrages. Un jour qu'il recopiait pour la centième fois quelque beau détail de ces fameux cartons, il lia conversation avec son voisin d'étude ; c'était un jeune homme qui, enthousiaste comme lui des belles œuvres d'art, était déjà un peintre distingué comme lui : tous les deux, André et Francia Bigio, étaient pauvres et vivaient, au jour le jour, du mince produit de leur travail. André avait déjà peint à fresque une *Sainte Famille* pour le couvent des frères servites de l'Annonciade ; mais il n'avait reçu de ces moines avares, pour prix de son œuvre, qu'un sac de blé : ce fut sans doute pour rappeler cette circonstance qu'il peignit le *Saint Joseph*, qui y figure assis sur un sac. Bigio n'avait encore rien fait de remarquable, mais il aimait le travail et possédait une connaissance rare des effets de perspective ; ce qui manquait au talent d'André constituait celui de Bigio : ils pouvaient se donner mutuellement des leçons, et gagner beaucoup tous les deux en mettant en commun leur travail. Ainsi firent-ils ; l'un peignait des figures dans un tableau, l'autre y mettait des fabriques, de l'architecture et des fonds. Ils exécutèrent de la sorte beaucoup d'ouvrages qui furent recherchés, et les firent connaître. André del Sarto peignit tout seul de fresques pour le général de Vallombreuse, puis, ayant été chargé par Léon X de représenter les triomphes de Jules-César dans le palais de Poggio, en la ville de Cajano, il s'adjoignit, pour exécuter ces travaux considérables, Francia et Jacques Pontorme, qui, désespérant de le bien seconder, lui laissèrent toute l'entreprise sur les bras. Néanmoins, il vint à bout de s'acquitter dignement de sa tâche ; il faut dire que Francia Bigio était plus timide, s'il est possible, qu'André del Sarto ; en voici un singulier exemple : après avoir vu quelques ouvrages

de Raphaël, il se trouva si loin de la perfection de ce maître, et fut si découragé, qu'il renonça pour un temps à son art : depuis cette époque, il ne voulut faire que des portraits. André eut plus de confiance en ses propres forces ; sans trop s'abandonner à des illusions chimériques, il envisagea d'un coup d'œil tout ce qui lui restait à apprendre pour devenir un maître, et gardant au fond de son cœur un discret espoir, il travailla encore quelques années pour les couvents de sa ville natale ; il peignit, entre autres sujets, une série de tableaux empruntés aux vies de saint Jean-Baptiste et du bienheureux Philippe Benizi : après quoi, il partit pour Rome. Ce voyage, qu'il projetait depuis long-temps, eut pour résultat de lui faire connaître toute la valeur de son talent : il n'eut qu'à modifier un peu sa manière pour s'élever du premier coup au niveau des plus grands peintres. Il subit l'influence du génie de Raphaël, mais non pas au point de perdre son originalité ; plus que jamais il rechercha la correction du dessin, mais il n'oublia pas ses qualités de coloriste. Un *Christ mort*, qui est l'une de ses plus belles productions, fut peint pendant son séjour à Rome : ce tableau fut acheté par les gentilshommes que François Ier avait envoyés en Italie pour engager à son service des sculpteurs, des peintres et des architectes. Émerveillés du talent d'André del Sarto, qui commençait à peine sa carrière, ils lui firent des avances très flatteuses pour le décider à venir se fixer à la cour de France. André eût souscrit volontiers aux conditions qu'on lui proposait, mais un événement inattendu, inespéré, qui lui semblait être une insigne faveur du Ciel, lui fit oublier tous ses rêves de gloire et de fortune : il repartit en toute hâte pour Florence. Pendant son long séjour dans cette ville, il était devenu passionément amoureux d'une femme très belle qui était mariée ; ce premier et chaste amour d'André, mal accueilli d'abord, ne s'éteignit pas : il revoyait partout cette femme. Quelle fut sa joie lorsqu'il apprit à Rome que sa bien aimée était veuve, qu'elle lui accordait sa main, et qu'elle l'attendait à Florence. Sans penser à l'avenir, il eut un moment de vrai bonheur quand il devint l'époux de la femme qu'il aimait, et dont il ne connaissait que la beauté. — Ce mariage fut pourtant la source de tous les malheurs qui rendent l'histoire de sa vie bien triste et bien intéressante. André n'avait pas d'ambition, mais sa femme en eut pour lui. Coquette autant que belle, elle aima le monde ; pour satisfaire ses goûts, il lui fallait de l'argent, et André se condamna de bon cœur à travailler jour et nuit dans la solitude pour soutenir le train de vie ruineux que menait sa femme. Ce n'étaient là que des sacrifices qui lui coûtaient peu : il était heureux de voir briller son idole dans tout l'éclat de sa beauté, et de prévenir ses moindres caprices. Mais quelle profonde douleur l'accabla lorsqu'il put soupçonner qu'elle le trompait ? Il devint jaloux au point de fuir ses meilleurs amis, ses élèves. Sa femme ne daignait pas faire attention à ce qu'il souffrait ; elle continuait à courir les fêtes et ne rabattait rien de son manège de coquette. Une pareille conduite causa tant de chagrin à André qu'il tomba dans une mélancolie sombre qui ne le quitta plus qu'à sa mort. Il ne fit aucun reproche à sa femme ; il l'aimait toujours, il ne travaillait que pour elle et supportait en silence les tourments de sa jalousie. On avait pitié de son malheur, mais on blâmait son peu de courage ; son caractère, devenu morose et insociable, éloigna bientôt de lui ses protecteurs, et l'état de ses affaires en souffrit. Sa femme fut la première à s'en apercevoir, et, quand elle sut que son mari pouvait faire une grande fortune en France, elle manifesta le désir de voir ce pays. N'ayant pas d'autre volonté que celle de sa femme, André s'empressa de partir. Il fut convenu que, si le succès de son voyage répondait aux espérances de son épouse, il reviendrait la retrouver à Florence et qu'ensuite il se fixerait avec elle dans leur nouvelle patrie. L'artiste florentin, devancé par sa

réputation, reçut un accueil honorable à la cour de François Ier; ce prince lui témoigna d'abord une grande amitié, le combla d'honneurs et de présents; mais le pauvre artiste, dévoré d'ennuis, et désormais peu sensible aux séductions de la gloire et de la fortune, après avoir fait quelques tableaux pour se montrer reconnaissant des bienfaits de son royal Mécène, n'oublia pas la promesse qu'il avait faite à sa femme; il lui fut permis de repasser les Alpes, à condition qu'il hâterait son retour; il fut en outre chargé d'acheter en Italie, pour le cabinet du roi, des tableaux et des antiques; on lui confia une somme d'argent considérable qui devait servir à ces acquisitions et subvenir aux frais de son voyage. De retour auprès de sa femme, il lui exposa tous les avantages de fortune qui résultaient de sa nouvelle position en France, il était d'ailleurs pressé d'y revenir, pressé d'éloigner son épouse toujours trop belle des nombreux amans qui l'environnaient à Florence. Pour qu'on ne doutât pas de la réalité des récits qu'il faisait partout de la générosité du roi François Ier, il commença par étaler un grand luxe. Sa femme crut qu'il avait à sa disposition des tonnes d'or et ne se fit pas faute d'user de l'ascendant qu'elle avait sur lui pour l'entraîner dans de folles dépenses. Elle inventait tous les jours de nouveaux prétextes pour retarder l'époque de son départ; elle voulait briller au milieu des gens qui la connaissaient, elle ne voulait plus quitter son pays. André crut un instant avoir retrouvé l'amour de sa femme, tant elle eut pour lui d'égards et d'attentions; il oublia ses engagements et laissa dissiper l'argent dont il devait rendre un compte exact à son retour en France. Quand ses ressources furent à peu près épuisées, il voulut arrêter le désordre qui régnait autour de lui, mais il n'était plus temps; il se voyait déshonoré, ruiné; sa maison n'avait jamais été aussi triste, aussi déserte, son ménage aussi malheureux. Un travail opiniâtre put seul le sauver du désespoir. Encore dans toute la force de son talent, il essaya de réparer sa faute en peignant des tableaux pour le roi de France, mais il déploya en vain tout son génie dans un chef-d'œuvre que François Ier ne voulut ni accepter, ni voir. C'était un *Sacrifice d'Abraham*, aujourd'hui au nombre des meilleurs tableaux de la galerie de Dresde. André ne se consola pas d'avoir été par faiblesse de caractère un malhonnête homme, et il n'osa plus sortir de la Toscane, où sa réputation prit un immense développement. Ses compatriotes eurent en si grande estime ses œuvres que, pendant leurs guerres civiles, ils s'entendirent pour préserver du feu les peintures de sa main qui décoraient le monastère de Saint-Salvi, lors même que l'on n'épargnait ni les églises, ni les choses sacrées. La peste ravageait Florence à cette époque, et André del Sarto fut l'une des victimes de ce fléau. Il avait à cette époque, en 1530, 42 ans. Sa femme, effrayée par la contagion de son mal, le laissa mourrir dans un complet abandon. La Fornarina ne quitta pas Raphaël à ses derniers moments; et ce fut elle aussi qui de ses belles mains enveloppa dans un linceul le cadavre de son amant. Notre Musée du Louvre possède quatre tableaux d'André del Sarto: la *Charité*, qu'il peignit sur bois pendant son séjour en France, deux *Sainte Famille*, une *Annonciation*, et plusieurs dessins au crayon rouge; les plus finis sont tracés à la plume et lavés au bistre. L'ancienne galerie du Palais-Royal, qui fut si maladroitement vendue par Joseph d'Orléans à des spéculateurs anglais, comptait plusieurs belles toiles de ce maître. Dans la galerie de M. Laffitte il y eut une *Adoration à la Vierge*, qui est aujourd'hui la propriété d'un étranger. André del Sarto eut pour élèves Pontorme, Vasari, Salviati, Squazella. Son œuvre a été gravé par Chérubin Alberti, Théodore Cruger, Blœmart, Cort, Brebiette, Bonacina, Callot, Vostermann, Natalis, Thomassin, Zuccarelli, Cælemans, Gregori, etc. ANTOINE FILLIOUX.

SAS, de *setaceum* (fait de soie), ou de *sus* (cochon), parce qu'on les faisait

de soie de cochon ; tissu de crin, de soie, entouré d'un cercle de bois et qui sert à passer de la farine, du plâtre, des liquides. Les *sas* de crin ont été inventés en France, mais nous sommes redevables aux Espagnols de ceux avec lesquels on passe la farine. — *Sas*, en architecture hydraulique, bassin ménagé dans la longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux, qu'on verse, suivant le besoin, dans la chambre d'écluse (*v.*) au-dessus de laquelle il est situé. X.

SATAN. Ce mot, qui signifie *adversaire*, et qui peut être considéré comme un nom propre, servant à désigner le prince ou le chef des diables, vient du grec *Satanas*, mais non pas directement, car les racines en sont syriaques ou chaldéennes. Depuis l'Oromase et l'Ahrimane de Zoroastre, et probablement aussi bien long-temps auparavant, on a partout admis, comme étant aux prises dans l'administration de l'univers, les deux principes contraires du bien et du mal, la lumière et les ténèbres, quoique le plus simple raisonnement eût du servir à rectifier cette fausse déduction des faits heureux ou malheureux, mais toujours relatifs à des circonstances données qui se passent perpétuellement autour de nous, et comprennent toute l'histoire de la race humaine : il a fallu sortir en effet de toutes les voies de la logique pour rompre ainsi la chaîne des causes et des effets en attribuant ceux-ci, quand ils ne nous étaient pas favorables, à un principe ou une source contraire à celle d'où émanent les faits opposés : théorie qui n'est pas moins ennemie de la raison que de la toute-puissance divine, et qui n'a été de la part du très petit nombre de théologiens chrétiens qui ont matérialisé l'esprit du mal, que le résultat d'une fausse interprétation de la lettre de l'Écriture. Il y a cette différence entre les mots *diable* ou *démon* (*v.*) et celui de *Satan* que les premiers désignent en général tous les êtres rentrant dans cette création méthaphysique dérivée de ce qu'on a nommé le principe du mal, tandis que *Satan* ne s'applique qu'à une espèce particulière, ou plutôt à un seul individu de cette famille d'êtres, celui qui en est le chef. Il y a ainsi une multitude de diables ou de démons, lutins, fées, gnomes, génies, farfadets, etc., tandis qu'il n'y a qu'un seul Satan, dont la forme est, il faut le dire, un peu moins connue que ses attributs, car elle a varié, et elle variera toujours à l'infini, comme l'imagination des peintres ou des poètes. On sait d'ailleurs que le personnage de Satan a été par son tout-puissant adversaire doté du don des métamorphoses ; et nous ne connaissons pour nous rien de plus poétique et de plus beau, ou de plus admirablement laid dans l'histoire des contrastes que ce personnage figuré sous les traits de la beauté physique la plus parfaite dans *le moine* de Lévi. Satan est parfois aussi nommé *Lucifer* (Lucem ferens), le porteur de lumière, et c'est sans doute ce qui a porté quelques mythographes à personnifier ce prince des démons dans la belle petite étoile de Vénus (l'étoile du berger), qui annonce le jour en dévançant un peu le soleil. Dans ce sens, *Jupiter*, ou *Diespiter*, comme on l'appelle encore pour *diei pater*, serait la même personnification que Lucifer ou Satan. On fait sans doute allusion à l'orgueil qui amena la chute de ce premier ange rebelle, quand on se sert de cette locution proverbiale, *orgueilleux comme Satan*, comme on le prend pour l'auteur du mal par excellence, quand on jette cette phrase de l'Écriture, *vade retro Satanas!* arrière Satan! à quiconque cherche à vous faire commettre quelque faute. J. HUMBERT.

SATELLITE. celui qui accompagne un homme pour sa sûreté ou pour exécuter ses ordres. Chez les empereurs d'Orient, c'était une espèce de dignité ou de charge de capitaine des gardes du corps. On a aussi donné cette qualification dans le moyen âge à ceux qui tenaient des fiefs qu'on appelait *sergenteries*. Il y a cette différence entre *gardes* et *satellites* (bien que ces deux mots désignent également des hommes d'armes attachés à un autre homme plus puissant), que le

dernier se prend presque toujours en mauvaise part, et comme désignant des séides qui se chargent pour le compte d'un autre de l'exécution de toute espèce d'actes injustes, arbitraires, violents. Aussi, dit-on pour l'ordinaire, en parlant d'un tyran, ses *satellites*, comme on dit ses *aides* en parlant du bourreau. X.

Satellites, en termes d'astronomie, se dit de certaines planètes qui paraissent toujours accompagner d'autres planètes autour desquelles elles font leur révolution ; c'est ainsi que la lune est le satellite de la terre, et qu'on pourrait prendre les autres planètes pour des satellites du soleil; mais ce nom s'applique principalement à des planètes particulières, découvertes depuis le XVIe siècle, et qui tournent autour de Jupiter, d'Uranus et de Saturne. —Les satellites de Jupiter sont au nombre de quatre; ils furent aperçus par Galilée le 7 janvier 1610, peu de temps après la découverte des lunettes d'approche; il les appela *Medicea sidera*, les astres de Médicis; plus tard, on les nomma *circulatores Jovis, Jovis comites*, *gardes* ou *satellites*. On publia des tables de leurs mouvements; mais les plus exactes furent celles de Cassini (1693). Wargentin en donna de nouvelles en 1746; on observa avec beaucoup de soin leurs éclipses, leurs inégalités, leurs inclinaisons, leurs attractions réciproques, et la théorie se perfectionna de plus en plus. Personne ne peut voir les satellites de Jupiter à la vue simple, quoique dans nos lunettes ils paraissent avoir la même lumière que des étoiles de sixième grandeur ; mais le vif éclat de Jupiter, dont les satellites sont toujours très proches, empêche de les apercevoir; il en est de même des étoiles de sixième grandeur, qu'on ne saurait distinguer dans le temps de la pleine lune; on a prétendu, cependant, que les Japonais avaient reconnu l'existence de deux de ces satellites. — Les satellites de Saturne furent découverts par Huyghens en 1655, par Cassini en 1671 et en 1684, et par Herschell en 1789. Huyghens avait aperçu le quatrième, ou le plus gros de tous, avec une lunette de 12 pieds; Cassini employa des lunettes de 17 à 136 pieds pour reconnaître le premier, le deuxième, le troisième et le cinquième. Enfin, Herschell dut à son télescope de 40 pieds la découverte du sixième et du septième, qui sont devenus les premier et deuxième. — Quant aux satellites d'Uranus (Herschell 1787), ils sont au nombre de six; mais on n'a revu que le deuxième et le quatrième. — Voici la table de la durée des révolutions de ces divers satellites et leurs distances moyennes, le demi-diamètre de la planète étant un :

pour Jupiter,	durée,	distance,
1er satellite.	1 j. 7691	6,0485
2e	3, 5512	9,6235
3e	7, 1546	15,3502
4e	16, 6888	26,9983
pour Saturne,		
1er satellite.	0 j. 943	3,35
2e	1, 370	4,30
3e	1, 888	5,28
4e	2, 739	6,82
5e	4, 517	9,52
6e	15, 945	22,08
7e	79, 330	64,36
pour Uranus,		
1er satellite.	5 j. 893	13,12
2e	8, 707	17,02
3e	10, 961	19,85
4e	13, 456	22,75
5e	38, 075	45,51
6e	107, 694	91,01

On a cru pendant quelque temps que Vénus avait un satellite, mais ce n'était qu'une illusion d'optique; bien plus, on a considéré les taches du soleil comme de véritables planètes tournant autour de cet astre, ainsi que Mars et Mercure; Tarde les appela *Borbonia sidera*(1620), et Maupertuis *Austriaca sidera* (1633); mais on a promptement fait justice de cette erreur. Sédillot.

SATIN, une des étoffes dont les modèles nous sont venus de Chine, dont la surface paraît glacée, et qui se fabrique sur un métier à plusieurs marches. Elle est de soie plate, fine, douce, moelleuse, lustrée : satin de Chine, de Gênes, de Lyon. On imprimait autrefois des thèses sur satin (*v.* Soie). Rabelais fait une plaisante allégorie du pays de *Satin*, pour se moquer des auteurs qui parlent d'animaux fabu-

leux et fantastiques, tels que le Phénix, les Harpies, les Satyres, qu'ils n'ont jamais vus qu'en peinture. *Une peau de satin*, c'est figurément une peau unie et moelleuse. *Satiner*, c'est donner à une étoffe, à un ruban, à du papier l'œil du satin. En termes de fleuriste, on dit qu'une *tulipe satine* quand elle approche par sa blancheur de l'éclat du satin. — Ménage dérive ce mot de *seta*, *setinum*, ou de l'hébreu *sadin*, ou de *sade*, *sadinat*, qui signifiaient en vieux français *propre*, *gentil*. Du Cange dit qu'il vient de *zatonin*, *zatoni*, vieux mot français signifiant la même chose. X.

SATIRE, se dit en général de tout ouvrage piquant, médisant, dirigé contre les personnes ou les choses, écrit, soit en vers, soit en prose, soit mêlé de prose et de vers : c'est, le plus habituellement, une pièce de poésie faite pour blâmer, pour censurer les défauts, les vices, les passions ou les sottises et les impertinences des hommes en employant le ridicule ou en excitant l'indignation. Le rire et la colère sont des moyens également permis à la satire, quand ils sont indiqués et dirigés par la raison. Les auteurs qui se livrent à ce genre de poésie sont nommés *satiriques*. — *Satira tota nostra est*, dit Quintilien : en effet la satire est toute romaine ; les pièces grecques nommées *satyres* étaient des ouvrages dramatiques dans lesquels les divinités champêtres de ce nom remplissaient un rôle obligé ; elles étaient bouffonnes et souvent obscènes (*v.* ART DRAMATIQUE). Lucilius passe pour être l'inventeur de la satire, telle que l'adoptèrent Horace, et ensuite Perse et Juvénal. — La satire n'aurait pas été inventée par les Romains qu'elle l'eût été par les Français, naturellement railleurs, car les premiers essais de notre poésie ont tous une teinte satirique : les fabliaux offrent mille traits piquants dirigés contre les maris trompés et la conduite scandaleuse des gens d'église ; les contes du *Castoiement* ont le même but critique ; les poèmes de la *Mort*, du *Tournoiement de l'antéchrist*, la *Bible-Guyot*, le roman de la *Rose*, frappent tour à tour sur les grands, les gens de la loi, les femmes et les moines. Les *Silventez* ou *Sirventes provençales*, composées en langage d'Oc, sont de véritables satires sur les exactions de la noblesse et la corruption du clergé. Le *Gargantua* de Rabelais n'est aussi qu'une longue satire. On trouverait encore dans notre vieille littérature une foule d'ouvrages de ce genre en fouillant les poésies de Villon, de Ch. Bordigné, de Martial de Paris, de Laurent Desmoulins, de Pierre Michaut ; mais, bien que leurs œuvres soient satiriques et que la moquerie française s'y fasse reconnaître, leur forme s'oppose à ce qu'on les confonde avec ce que nous nommons aujourd'hui des *satires*. — Ce ne fut que dans le courant du XVI[e] siècle que la satire prit en France une forme déterminée. L'épigramme satirique la précéda, et ce furent encore les Latins et Martial en particulier que nos poètes prirent pour modèles. Mellin de Saint-Gelais et Clément Marot acquirent en ce genre et ont conservé une sorte de célébrité. L'*Illustration de la langue française*, par Joachim Du Bellay, recommandait aux écrivains français l'imitation de l'antiquité (1550). Du Bellay, donnant l'exemple et le précepte, composa une excellente satire intitulée le *Poète courtisan*, et, quoiqu'il ne lui eût pas donné le titre de satire, il la composa telle que l'ont faite depuis Régnier et Boileau, telle enfin que nous la concevons encore aujourd'hui. Le premier ouvrage en vers, je crois, composé sous ce nom, sont les satires de Pierre Viret, imprimées en 1560 ; puis celles d'Antoine Duverdier, sur les mœurs corrompues du siècle. La volumineuse collection des poésies de Ronsard n'offre pas une seule pièce sous le titre de satire, quoiqu'il fût applicable à un grand nombre de ses poèmes. Cependant, Jacques Pelletier du Mans avait publié, dès 1555, un art poétique en prose dans lequel sont données les règles de la satire. Enfin, en 1593, Jean Passerat, Jacques Gillot, N. Rapin et quelques autres publièrent la *Satire ménippée*. Le but politique de cet

ouvrage, sa forme même (il est presque tout en prose), s'opposent peut-être à ce qu'il entre précisément dans le sujet que je traite; mais le véritable fondateur de la satire en France est Vauquelin, né en 1536 à Lafresnaye, près Falaise. Il n'est pas inutile de faire remarquer qu'à cette époque, et long-temps après encore, le nom de *satire* indiquait un ouvrage obscène. Vauquelin donna à ses ouvrages la retenue la plus grande; mais les œuvres de Mottin, de Sigogne, de Berthelot, n'ont été réunies que sous les titres de *Recueil des plus excellents vers satiriques*, de *Cabinet satirique*. *L'Espadon satirique* de Fourqueraux est du même genre, ainsi que le *Parnasse satirique*, attribué à Théophile Viaud. Les auteurs et probablement le public étaient dans la fausse persuasion que le style de la satire devait être conforme au langage supposé des Satyres, divinités lascives des Grecs. Faut-il donc s'étonner que Mathurin Regnier (*v.*) ait trop souvent partagé une opinion que ses habitudes le portaient à embrasser! Dès lors la satire fut constituée. Les successeurs immédiats de Regnier, Conrval-Sonnet, D'Aubigné, Auvray, Du Lorrens; puis, plus tard, Marigny, Louis Petit et Furetière, n'étaient pas de force à lutter contre Boileau-Despréaux (*v.*), qui les fit tous oublier.— Et maintenant, parmi les innombrables poètes satiriques successeurs de Boileau, quel est celui que nous puissions lui opposer? Est-ce Voltaire lui-même, dont la verve sarcastique et sans foi n'emploie le ridicule qu'au profit de son opinion du moment? est-ce Gilbert, mort si jeune après avoir composé deux satires où l'on reconnaît l'expression d'une ame chaleureuse, mais dont le talent, qui n'était pas formé, ne semble être que l'écho de sa seule indignation? Faut-il nommer Palissot, Clément et tant d'autres encore moins connus? — Sous le gouvernement du Directoire, la satire parut reprendre quelque faveur: Joseph Despaze de Bordeaux attaqua avec une verve méridionale l'odieuse tyrannie des proconsuls de Robespierre et les ridicules de la nouvelle régence; Marie-Joseph Chénier déploya toute la vigueur de son beau talent dans la défense de sa vie et de ses opinions; Daru, Baour-Lormian, Colnet et Berchoux, se livrèrent avec un succès mérité à cette sorte de poésie maligne et piquante. Deux jeunes gens, sous la restauration, publièrent une suite de satires dont le mordant n'excluait pas l'élégance; l'un d'eux, par sa célèbre *Némésis*, a soutenu seul, dans ces derniers temps, l'honneur de la satire, presque entièrement abandonnée.

VIOLLET LE DUC.

SATRAPES, mot persan qui signifiait d'abord amiral, général d'armée navale. Il fut ensuite étendu aux principaux ministres de Perse et aux gouverneurs des provinces de l'Empire, lesquels s'appelaient *satrapies*. Ces gouverneurs avaient dans leur ressort une autorité presque souveraine. C'étaient, à proprement parler, des vice-rois. Ils levaient un nombre de troupes suffisant pour la défense du pays, pourvoyaient à tous les emplois civils et militaires, recueillaient les tributs et les faisaient parvenir au prince. Ils avaient le pouvoir de traiter avec les États voisins, et même avec les ennemis. Indépendants les uns des autres, quoique obéissant au même maître, ils étaient souvent divisés d'intérêts, refusaient des secours à leurs collègues et se faisaient même la guerre entre eux. Le pays des Philistins était aussi divisé en 5 satrapies: Gad, Ascalon, Azotus, Accaron et Geth. — Chez les Grecs et chez les Latins *satrape* signifiait gouverneur ou préfet de province. Il se trouve même des chartes anglaises du temps du roi Ethelrède, où les seigneurs qui signent après les ducs prennent le titre de *satrapes du roi*. — Les modernes se servent quelquefois du mot *satrapes* pour désigner les fonctionnaires puissants qui oppriment les peuples: ce sont les valets des tyrans. X.

SATURNALES, fêtes qui se célébraient dans le mois de décembre. Les critiques ne sont pas d'accord sur l'origine de ces solennités: les uns ont dit

qu'elles étaient une imitation de celles qui avaient lieu à Athènes, sous le nom de *Kronid* ou de *Cronies*, nom dérivé de celui de *Cronos* ou de *Saturne*; d'autres en placent l'institution dans l'Hémonie, et ils racontent que les Pélasges ayant été chassés de cette contrée et étant venus s'établir en Italie, y portèrent cette coutume. Elle ne fut considérée d'abord que comme une réjouissance populaire; mais, dans la suite, les Saturnales devinrent des fêtes légales et d'obligation, lorsque Tullus Hostilius les établit, ou du moins lorsqu'il en fit le vœu, accompli plus tard sous le consulat d'Aulus Sempronius Atratinus, et de M. Minutius Augurinus. Plusieurs mythographes rapportent le commencement des Saturnales à Janus, roi des Aborigènes, qui reçut Saturne en Italie, lorsque ce dieu vint s'y cacher. Ce serait même de cette circonstance que la terre qui reçut ce dieu prit le nom de *Latium*; et c'est aussi du séjour de Saturne en Italie que cette partie de l'Europe prit le nom de *Terre de Saturne*, que les poètes, et Virgile entre autres, lui ont conservé :

Salve, magna parens frugum, Saturnia tellus
Magna virûm! . . . . .

Interrompues sous le règne de Tarquin-le-Superbe, les Saturnales furent rétablies par autorité du sénat à l'époque de la seconde guerre punique. — Dans le principe, les Saturnales ne duraient qu'un jour. La réforme du calendrier par Jules-César ayant ajouté deux jours au mois de décembre, on les attribua aux Saturnales. Auguste en porta le nombre à quatre. Caligula fit l'addition d'un cinquième jour à ces fêtes, et ce jour fut nommé *Juvenalia*. Plus tard, les Saturnales furent jointes aux *Sigillaria*, et alors il y eut, selon les uns, cinq jours consécutifs de fêtes, et suivant d'autres, sept. — Les Saturnales n'étaient pas seulement une fête religieuse, c'étaient des réjouissances publiques : on voulait exprimer par elles l'heureux règne de Saturne, l'*âge d'or*, temps où les hommes jouissaient en paix de tous les dons du ciel, où l'égalité régnait dans les sociétés politiques, où les serviteurs s'asseyaient à la table des maîtres. Les Romains ôtaient alors à la statue de Saturne les bandelettes de laine qui environnaient sa statue pendant toute l'année. On ne songeait qu'aux plaisirs, et une sincère amitié semblait unir tous les citoyens; les affaires publiques étaient abandonnées : des festins avaient lieu, d'abord en public, puis dans toutes les maisons. Tite-Live, en nous faisant connaître l'institution des Saturnales, parle du repas public qui devait être célébré. On n'entreprenait point d'expéditions militaires durant les Saturnales, on ne punissait point les criminels; les esclaves portaient le *pileus*, symbole de la liberté, prenaient les mêmes habits que les maîtres, et même raillaient ceux-ci, et leur reprochaient leurs défauts et leurs vices; mais s'ils abusaient de ces courts instants d'une précaire indépendance, les maîtres savaient bien les punir lorsque le temps des Saturnales était passé. — On a remarqué que, pendant ces solennités, quelques empereurs eux-mêmes admettaient les esclaves à leur table. Suivant Capitolin, Verus leur accordait cet honneur. — Pendant la durée des Saturnales, les Romains envoyaient des présents à leurs amis, et entre autres des bougies et des flambeaux, comme au temps des étrennes; on quittait la toge, et les hommes les plus graves paraissaient sur la place publique, vêtus ainsi qu'on l'était ordinairement dans la salle du festin. Les jeux de hasard, défendus à toute autre époque, étaient permis. Le sénat ne s'assemblait plus, les écoles étaient fermées. La veille du premier jour des Saturnales, les enfants parcouraient la ville en criant : *Io Saturnalia!* Tout respirait alors la joie. Aulu-Gelle nous apprend qu'il passa dans des amusements honnêtes le temps des Saturnales à Athènes. Le plus souvent, néanmoins, ces fêtes étaient souillées par la débauche, et leur nom distinctif devint l'épithète que l'on donna dans la suite à des plaisirs excessifs et peu dé-

cents, à ce que, dans le sens moderne que nous attribuons au mot, on appelle communément des *orgies*.— J'ai dit que les *Sigillaria* furent jointes aux Saturnales. C'étaient aussi des fêtes qui duraient plusieurs jours, et pendant lesquelles on s'envoyait mutuellement de petits présents qui consistaient en cachets (en latin *sigillum*) et en petites figures. On en attribuait l'établissement à Hercule, qui avait déterminé qu'au lieu des victimes humaines qu'on immolait à Pluton et à Saturne on offrirait à ces dieux des figures en bois ou en cire. Quelques écrivains croyaient aussi que l'institution du *Sigillaria* appartenait en partie aux Pélasges. A l'appui de cette opinion, ils racontaient que les Pélasges, chassés de l'Hémonie, étant venus, comme je l'ai dit, s'établir en Italie, l'oracle de Dodone leur commanda d'offrir des sacrifices à Saturne et à Pluton.

Kai kephalas adê kai tô patri pempete phôta.

Les termes ambigus de cet oracle firent croire aux Pélasges qu'ils devaient immoler des victimes humaines à ces deux divinités. Mais Hercule étant venu en Italie, leur dit que le mot *kephalas* de l'oracle signifiait des *têtes* ou des *figures*, et que par celui de *phôta*, qu'ils croyaient indiquer des hommes, il fallait entendre des *lumières*. Il en conclut qu'il fallait présenter à Pluton des figurines, des représentations d'hommes, et à Saturne des lumières. Telle fut l'origine de la coutume romaine d'envoyer des *sigillaria* ou de petites figures pendant les fêtes de ce nom, d'allumer des flambleaux pendant les Saturnales, et d'en faire des présents à ses amis. Après les Saturnales suivaient les Sigillaires, ainsi appelés *à Sigillis*, petites images d'or, d'argent, de terre, de plâtre ou d'autre matière, qu'on présentait à Saturne au lieu d'hommes, selon l'institution d'Hercule. « Cette feste, dit du Boulay, estoit une partie des Saturnales, qui toutes deux faisoient sept jours de féries; et, pendant tout ce temps-là, ils pouvoient s'entrevoyer des présents les uns aux autres. Ch^er^ Alexandre du Mège.

SATURNE. Il portait en Égypte le nom de *Sèb* ou *Sèv*. C'était le dernier des dieux de la seconde classe et le père de ceux de la troisième. Sous ce nom de *Sèb* ou *Sèv*, on le représentait avec une tête humaine, surmontée de la partie supérieure du *pschent*. Quelquefois il avait une tête de crocodile, animal emblème du temps dans la doctrine symbolique. Sous cette forme, *Sèv* prenait le nom de *Sévèk* ou *Sovk*, écrit *Souchis* par les Grecs. Il avait pour épouse la déesse Nephté ou Naphté, l'une des formes de *Nèith*, parmi les dieux de la seconde classe. C'était la Rhéa, l'Ops égyptienne, la mère d'Osiris, d'Isis, de Nephtys et de Typhon. Elle était désignée par l'épithète de *Grande génératrice des dieux*, comme Rhéa et Cybèle l'étaient ailleurs sous le nom de *Grande mère* et de *Mère des dieux*. On voit que c'est à tort que Mongez a avancé que « Saturne fut inconnu aux Égyptiens. » Ce dernier des dieux de la seconde classe portait chez eux le nom *Sèb*, et, considéré comme le Temps, celui de *Sévèk*. C'est évidemment des mythes égyptiens sur ce dieu que les Grecs formèrent leur légende sacrée sur *Kronos*. Suivant Hésiode, dans sa *Théogonie*, « Uranos, père de Kronos ou de Saturne, ayant jeté les Ecatonchires, ses fils, enchaînés, dans le Tartare, qui est le lieu le plus ténébreux des enfers, Titée (qui ne diffère point de *Ghè* ou de la *Terre*) engagea les Titans, ses autres fils, à dresser des embûches à son mari, et elle donna à Kronos, le plus jeune d'entre eux, la faux avec laquelle il le mutila. » — Le même récit se trouve ailleurs accompagné de circonstances un peu différentes. On dit que Ghè, indignée contre Uranos, fit sortir de son sein un mine de fer, et en fabriqua une faux ou *harpa*, qu'elle leur présenta comme l'instrument de leur vengeance. Tous prirent part à l'attentat, à l'exception d'Hypérion, qui demeura fidèle à son père. Kronos saisit la faux, et commit le crime. Du sang qui coula de la blessure, les Furies et les Géants naquirent sur la terre; de celui qui tomba près de Chy-

per, dans la mer, naquit Vénus. — *Saturne* ou *Kronos* était le plus jeune des Titans. Fier de son crime, il voulut régner, et ses frères y consentirent sous diverses conditions; l'une d'entre elles portait qu'il dévorerait ses enfants. Ayant épousé Ops ou Rhéa, sa sœur, Kronos remplit scrupuleusement la condition que je viens de rapporter. Vesta ou *Estia*, Cérès ou *Déméter*, Junon ou *Hèra*, Pluton ou *Ades*, Neptune ou *Poseïdon*, fils de Kronos et de Rhéa, furent successivement victimes du traité conclu avec les Titans; mais Rhéa ayant donné le jour à Jupiter ou *Zéus*, elle enveloppa d'une peau de chèvre la pierre si connue depuis sous le nom d'*Abadir*, et l'offrit à son mari. Kronos ou Saturne la dévora sur le mont Thaumasium en Arcadie. Jupiter fut confié aux Curètes ou Corybantes. Ils dérobèrent à Kronos le bruit des premiers vagissements de son fils en frappant en cadence leurs boucliers d'airain avec leurs épées. Mais ils ne purent pas toujours cacher l'existence de Zéus aux Titans, et ceux-ci déclarèrent la guerre à Kronos. Selon quelques auteurs, Kronos fut vaincu et enfermé avec Rhéa dans une étroite prison. Mais Zéus, ayant grandi, vainquit les Titans, et délivra les auteurs de sa naissance. Suivant Apollodore, Zéus, ayant consulté *Métis* ou la Prévoyance, fit prendre à son père un breuvage qui lui fit rendre les enfants qu'il avait dévorés. Mais Kronos, ayant tendu des embûches à Zéus, et l'ayant ensuite attaqué à force ouverte, fut vaincu et détrôné par lui. Ainsi s'accomplit la prédiction d'Uranos, qui, à l'instant même où Saturne le mutilait, lui annonça qu'il serait chassé comme lui par son fils. Selon Virgile, « Saturne, détrôné par Jupiter, son fils, s'enfuit de l'Olympe, et vint se réfugier en Italie. Il y rassembla les hommes féroces épars sur les montagnes, leur donna des lois, et voulut que la terre, où il s'était caché, et qui avait été pour lui un sûr asile, portât le nom de *Latium*. Son règne fut l'*âge d'or*; et ses heureux sujets furent comblés de tous les biens. » Ce fut pour renouveler la mémoire de cette époque et pour honorer le séjour que Saturne fit en Italie que les *Saturnales* furent instituées. On a vu dans l'article consacré à ces fêtes que l'Italie fut nommée *Terre de Saturne* (Saturnia tellus). — Selon Denys d'Halicarnasse, l'Italie entière porta le nom de *Saturnie*. Les anciennes chroniques rapportaient, suivant Varron, qu'il y avait eu sur le mont Tarpéien une ville appelée *Saturnia*, dont on voyait encore en trois endroits des vestiges. Minutius Felix prétend que Saturne, fugitif, ayant été reçu par Janus, roi des Aborigènes, bâtit une ville qu'il nomma *Janiculum*. Virgile avait dit la même chose dans le huitième livre de l'*Énéide*. Mais de Jaucourt remarque que le mont Tarpéien était le même que le mont de Saturne et le mont Capitolin, et qu'il y a grande apparence que la ville nommée *Saturnia* n'était autre chose que la forteresse qui existait, selon Festus, au pied du mont de Saturne. — Quelle que soit la douceur attribuée au règne de celui-ci, et malgré les vers de Pindare, qui voit en Kronos le roi du séjour des Bienheureux (ceux qui ont vécu exempts d'injustice se sont frayé la route vers le palais de Kronos, dans l'île des Bienheureux, d'après les décrets de Rhadamanthe, qui siége auprès de Kronos pour l'aider dans ses jugements, de Kronos, l'époux de Rhéa, qui s'assied sur un trône élevé), on peut remarquer que ce règne ou l'*âge d'or* ne fut pas exempt de crimes, puisque Saturne lui-même se souilla par l'adultère, et eut plusieurs enfants illégitimes. D'ailleurs on a pu remarquer que le désir de régner le porta à dévorer lui-même ses fils; et un critique remarque avec raison que, quoique père des trois principaux dieux, il n'a point été salué du titre de père des dieux par les poètes, tandis que sa femme porte le titre de *Grande génératrice*, de *Grande mère* et de *Mère des dieux*. Plusieurs peuples lui ont même rendu un culte barbare en lui sacrifiant des hommes. Nous avons déjà dit qu'Hercule abolit

en Italie les sacrifices humains offerts à Saturne et à Pluton. Diodore de Sicile rapporte que les Carthaginois, vaincus par Agathocle, attribuèrent leur défaite au courroux de Saturne, qu'ils avaient irrité en substituant des enfants étrangers à leurs fils, qui devaient être immolés. Voulant réparer cette faute, ils choisirent dans les familles nobles 200 jeunes garçons pour être sacrifiés, et il y en eut plus de 300 autres qui, se sentant coupables, s'offrirent d'eux-mêmes à l'autel. C'est Plutarque qui nous a conservé le souvenir de ces excès d'une superstition aveugle et cruelle.—Les gladiateurs étaient placés sous la protection de Saturne, parce qu'il était considéré comme une divinité sanguinaire. On a cru que c'était par la même raison que ses prêtres portaient une toge rouge. Le jour de Saturne était regardé comme un jour malheureux pour les voyageurs. — On sacrifiait à ce dieu la tête découverte, au lieu qu'on se voilait toujours en sacrifiant aux divinités célestes. Plutarque, qui rapporte ce fait, semblerait indiquer par-là que Saturne était un des dieux infernaux. Le passage dans lequel Pindare le fait roi du séjour des Bienheureux viendrait à l'appui de cette pensée. Dans le vers du célèbre poète lyrique, Saturne joue en effet le même rôle qu'Osiris Pethempamentès ou roi de l'Amenthès ou Amenti, de la contrée occidentale, du lieu où la conduite des ames sur la terre était examinée. — Plusieurs monuments représentent Saturne sous la forme d'un vieillard courbé, ayant une longue barbe, et tenant, tantôt une faux, tantôt la *harpa*.—L'ancienne école symbolique a cru retrouver dans Saturne une allégorie physique. « Toute la Grèce croit, dit Cicéron, que Cœlus fut mutilé par son fils Saturne, et Saturne lui-même enchaîné par son fils Jupiter. Sous ces mythes impies se cache un sens physique assez beau. On a voulu indiquer que l'Éther, parce qu'il engendre tout par lui-même, n'a point ce qu'il faut aux animaux pour engendrer par la voie commune. On a entendu par Saturne celui qui préside au temps et qui en règle les divisions. Ce nom lui vient de ce qu'il dévore les années (*Saturnus quod saturetur annis*), et c'est pour cela qu'on a feint qu'il mangeait ses enfants, car le temps, insatiable d'années, consume toutes celles qui s'écoulent. Mais, de peur qu'il n'allât trop vite, Jupiter l'a enchaîné, c'est-à-dire l'a soumis au cours des astres, qui sont comme ses liens. » Cependant, Saturne, Kronos ou le Temps est lui-même un astre (*v.* SATURNE [astronomie]), et, suivant quelques prétendus philosophes, ce que les poètes disent de la prison de Saturne, enchaîné par Jupiter, signifie seulement que les influences malignes envoyées par la planète de Saturne sont corrigées par des influences plus douces qui émanent de celle de Jupiter. Ceci nous amène aux rêveries de l'astrologie judiciaire, et l'on sait qu'il n'y a pas plus de deux siècles qu'on donnait en France le nom de *saturniens* aux personnes d'un tempérament triste, chagrin, mélancolique, parce qu'on supposait qu'elles subissaient la domination de Saturne, ou qu'elles étaient nées pendant que la planète de ce nom était ascendante. — Les chimistes donnent le nom de *saturne* au plomb; les alchimistes ou philosophes hermétiques ont désigné sous ce nom : 1° *la couleur noire*, ou la matière parvenue à cette couleur par la dissolution et la putréfaction; 2° le plomb; 3° *l'adrop des sages* ou *vitriol azoqué*, de Raymond Lulle; 4° le cuivre commun; 5° *la préparation philosophique du cuivre philosophique* au moyen du *menstrue végétable*. Dupuis, qui trouvait partout le sabéisme ou le culte des astres remarque qu'on célébrait la fête de Saturne sous le vingt-unième degré de la Balance, parce que c'est, dit-il, le lieu de l'exaltation de cette planète. Les *sept églises* étant pour lui les *sept planètes*, on pouvait craindre que, par un de ces tours de force auxquels il était habitué, il ne vînt à démontrer que Saturne n'était autre chose que le soleil. Il a, il est vrai, découvert qu'on avait appliqué l'épithète de *Hel* ou de *Bel* à Saturne, ou

à Kronos, et que le nom de Saturne avait été donné au soleil lui-même. Mais il en est apparemment des découvertes et des conjectures de Dupuis comme des allégories physiques sur ce dieu, dont on s'occupait du temps de Cicéron, et des prétendues influences de cet astre pendant qu'il était ascendant.

Chev Alexandre du Mège.

Saturne (astronomie). La planète de Saturne, dans l'ordre des distances, vient immédiatement après Jupiter; la durée de sa révolution sidérale est de 10,758 jours 970 (plus de 29 ans); son volume 887,3, celui de la terre étant 1; sa distance moyenne au soleil de 9,539, ou 329 millions de lieues. Mais la découverte la plus extraordinaire que l'on ait faite au moyen des lunettes est sans contredit celle de *l'anneau de Saturne.* Outre sept *satellites* dont elle est escortée (*v.* Satellites), cette planète est entourée de deux grands anneaux plats extrêmement minces, et séparés l'un de l'autre par un intervalle très étroit dans toute l'étendue de leur circonférence. Ce fut Huyghens qui, le premier, présenta une explication exacte de ce singulier phénomène; jusque-là les suppositions les plus contradictoires s'étaient succédées et avaient donné lieu à ces dénominations de *monosphæricum*, *trisphæricum*, *sphærico-cuspidatum*, *sphærico-ansatum*, *diminutum*, *elliptico-ansatum*, *plenum*, etc. On ne doute point aujourd'hui que les deux anneaux ne soient une substance solide et opaque projetant leur ombre sur le corps de la planète, dont ils ne sont éloignés que de 30,721,821 mètres; leur épaisseur ne surpasse pas 160,931 mètres, et la distance qui se trouve entre eux 2,882,283 mètres; ils ont une prodigieuse vitesse de rotation, ce qui explique, suivant M. Biot, comment ces anneaux se soutiennent autour de la planète sans la toucher; et, lorsque le soleil n'éclaire que leur bord extérieur, nous n'apercevons qu'une ligne tellement fine qu'elle exige l'emploi de télescopes d'une puissance extraordinaire. Ces anneaux, dit Herschell, doivent offrir un magnifique spectacle aux régions de la planète situées du côté éclairé, et auxquelles ils se présentent comme de vastes arceaux qui traversent le ciel d'un horizon à l'autre et gardent une position invariable parmi les étoiles; au contraire, dans les régions situées sur la face obscure, une éclipse de soleil de quinze ans de durée, produite par leur ombre, doit offrir un asile inhospitalier à des êtres animés que la faible lumière des satellites ne peut dédommager. Les partisans des causes finales, écrivait Lalande, trouvent que cet anneau était nécessaire à une planète qui reçoit du soleil cent fois moins de lumière que nous; Cassini le considérait comme un assemblage de satellites assez multipliés et assez proches les uns des autres pour qu'on ne distinguât pas les intervalles; un autre jugeait que c'était un satellite enflammé tournant en 16 heures 54 minutes; Maupertuis explique sa formation par la queue d'une comète que Saturne força de circuler autour de lui. Mairan disait que Saturne avait été d'un plus grand diamètre et que l'anneau était le reste de l'équateur de l'ancienne planète. Buffon pensait que l'anneau avait fait autrefois partie de la planète et s'en était détaché par l'excès de la force centrifuge; d'autres ont dit que, dans la formation des planètes, quelle qu'en ait été la cause, la matière, qui retombant tout à la fois, s'est trouvée également éloignée du centre était restée suspendue comme une voûte; toutes ces explications sont si peu satisfaisantes qu'il est inutile de s'y arrêter. Observé à l'œil nu, Saturne paraît être une étoile nébuleuse, d'une lumière terne et plombée; et, comme son mouvement est fort lent, il se distingue à peine d'une étoile fixe. On donnait autrefois le nom de *Saturne* à la constellation d'Orion.

Sédillot.

SATYRES, dieux champêtres et subalternes sous la domination de Bacchus, qui les amena des Indes à sa suite. Types des passions brutes, des désirs charnels, ils participent de l'animal; ce sont de petits hommes velus comme le bouc; leur

tête est armée de cornes de chèvre ; ils en ont les oreilles pointues (*aures acutas*, selon l'expression d'Horace), la queue, les cuisses et les jambes. Comme les Nymphes, dont ils sont l'effroi, ils forment toute une famille, un peuple même; tous sont mâles, et les Ménades ivres sont leurs épouses d'un moment. Quelquefois d'imprudentes Napées, de solitaires Naïades sont ravies par eux, et tombent dans leurs bras nerveux, car ils sont d'une grande agilité, forts autant que violents et lascifs ; double caractère imprimé à leurs narines évasés, à leurs lèvres courbes, à leurs sourcils obliques. De toutes les divinités terrestres, il n'en est pas dont l'origine mythique et l'étymologie soient plus claires, plus certaines. Les Satyres furent d'abord des orangs-outangs, des jockos, car leur taille n'était pas assez élevée pour qu'on les rangeât dans l'espèce des pongos, qui ont plus de six pieds de haut. Bacchus, revenant de son expédition des Indes, traînait à sa suite un assez grand nombre de ces animaux, ces mimes de l'homme qu'attiraient la singulière musique et les danses des Bacchantes et des Bacchants. Ils suivirent les thyrses du dieu triomphant jusque dans la Palestine, où le bon Silène, qui était mortel, laissa sa dépouille avinée dans la ville de Silo ; c'est là que Pausanias lui donne un tombeau. En effet, ce fut en Phénicie que le fils de Sémélé prit le nom célèbre de Bassareus, de l'hébreu *batzar* (il a coupé, il a vendangé), et les Satyres ou hommes-singes celui de Sahirim (les hérissés, les velus, et par analogie *boucs*). En passant par la bouche des Grecs, ce nom n'eut pas de peine à se changer en celui de *Saturoi*. De ces singuliers animaux les Hellènes, ce peuple si transmutateur, firent aussitôt des dieux en modifiant leur forme, ainsi que la statuaire les a reproduits, car bientôt un admirable satyre sortit comme vivant du ciseau de Praxitèle. Mais il fallait donner à ces divinités nouvelles une origine un peu moins immonde que celle des pithèques, et soudain des poètes théologues dirent que Bacchus, épris de la naïade Nicée, la fit mère des Satyres, ayant avant tout versé dans sa source de cristal des flots empourprés d'un vin délicieux et enivrant. La nymphe perdit en même temps la raison et sa virginité, et peu de temps après mit au monde la gent Capripède des campagnes, celle seulement appelée *Satyres* ; car les Pans et Egipans appartiennent à la Grèce, et non aux Indes ; ils sont fils de la Nature ou de Pan (Le-Tont). Quant au Faunes, ils descendent du roi-dieu Faunus, et ceux-là sont italiques, ainsi que les Sylvains, cette gent paisible des forêts qui vivent aussi de la vie des dieux terrestres. La naïade Nicée est la Victoire (comme son nom grec l'indique), qui soumit à Bacchus les peuples de l'aurore, et à l'aide de laquelle il porta de contrée en contrée la culture de la vigne, dont le terrestre nectar, mêlé aux eaux des fontaines, adoucit, pour parler poétiquement, et échauffa les froides Naïades. On donne aussi pour père aux Satyres Mercure ou Hermès ; leur mère serait Iphtimé : ce mythe est peu explicable. Selon Nonnus, le chantre de Dionysius, le dieu de Nysa, Junon aurait donné aux Satyres leur forme semi-humaine pour les punir de leur négligence à garder Bacchus enfant. Ce serait une espèce de métamorphose : ce qui prouve le peu de puissance qu'avaient ces divinités auxquelles l'Olympe et ses plaines d'azur étaient interdits. Ames grossières, sensuelles, et même malfaisantes, elles jouissaient d'une douteuse immortalité. L'habitant des campagnes les redoutait, et les respectait peu ; car, ainsi qu'à Faune, il ne leur offrait point les prémices de ses fruits et de ses troupeaux ; c'eût été tout au plus quelques chalumeaux appendus à un arbre en leur honneur; car ces dieux en jouaient, disait-on, avec assez d'art, témoin le satyre Marsyas (*v.*). Leur vie oisive et vagabonde se passait ou à jouer de la flûte, ou à danser, ou à boire, on à poursuivre les nymphes. Un vers célèbre d'une églogue de Virgile nous fait assister, à l'aide de son harmonie imitative, à un de ces bruyants

divertissements de ces dieux champêtres; le poète dit :

Saltantes Satyros imitabitur Alphesibœus;
. . . . Alphésibée
Des Satyres dansants imitera les bonds.

Leur danse était comme eux brusque, lascive, la danse de l'ivresse et de la luxure; elle donne son nom à deux de ces exercices et de ces jeux publics, si fort du goût des Grecs et des Romains. Dès le matin, chez ces derniers, le peuple accourait à la farce des *jeux satyriques*, qui se donnait avant le drame principal; c'était une espèce de *prologue* (*v.*) bouffon. — Quant aux attributs de ces grotesques divinités, les monuments antiques nous offrent une outre, une flûte, des pipeaux, un bouc, avec lequel ces quasi-dieux jouent ou combattent. Ils laissent aux Faunes la nébride ou peau de faon; quelquefois ils tiennent en main un *pedum* ou bâton de berger; souvent, une palme dans un vase est à leurs pieds. Leur nudité est plus de leur goût, et leurs cheveux ressemblent aux poils de la chèvre dont ils portent les cornes. Toutefois, dans les ruines d'Herculanum, on a trouvé un vieux satyre de bronze étendu ivre sur une peau de lion. Le bon La Fontaine, qui connaissait son antiquité à fond, ne leur donne point ce luxe dans sa fable du *Satyre et du passant*, idylle aussi charmante que morale; écoutons-le :

Au fond d'un antre sauvage,
Un satyre et ses enfants,
Allaient manger le potage,
Et prendre l'écuelle aux dents.
On les eût vus sur la mousse,
Lui, sa femme et maint petit;
Ils n'avaient tapis ni housse,
Mais tous fort bon appétit.

DENNE-BARON.

SAUL, premier roi d'Israël, était fils de Cis, homme plus respecté que puissant, de la ville de Gabaa, dans la tribu de Benjamin, car Saül dit expressément à Samuël, dans le Ier *Livre des Rois* : « Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui es la plus petite d'Israël, et ma famille n'est-elle point la moindre de toutes celles de cette tribu? » Son nom signifie, en hébreu, *le demandé*; en effet, les Israélites ayant crié au Seigneur pour avoir un roi, selon la coutume des incirconcis, Samuël leur dit que « le Seigneur ne s'opposerait point à ce qu'ils eussent un roi, mais que ce roi prendrait leurs enfants pour s'en servir à la guerre et dans sa maison, et qu'il prendrait leurs filles pour en faire ses parfumeuses, ses cuisinières et ses boulangères, et qu'il leur ferait payer la dîme de leur héritage. » Les Israélites persistèrent dans leur demande, et Dieu, par le ministère de Samuël son grand-prêtre, leur accorda un roi : et ce roi fut Saül. Son nom à double sens avait d'une part quelque chose de funèbre, car il signifiait également, dans l'idiome des Juifs, *sépulcre*, *enfer*, et il semblait comme un présage de son triste sort. Samuël le sacra roi à Ramatha, et répandit sur sa tête l'huile sainte; et ce prince fut le premier symbole du Messie ou du Christ: c.-à-d. de l'oint du Seigneur, *Messiah* et *Christos* voulant dire *oint*, le premier en hébreu, et le second en grec. Saül fut réélu à Galgala, après sa victoire sur les Ammonites, dont le roi, nommé Naas, offrait pour toute composition, aux habitants de Jabès en Galaad, s'ils ne se rendaient à discrétion, de leur arracher à tous l'œil droit le lendemain : c'est encore dans les mœurs cruelles des Asiatiques d'arracher les yeux de leurs ennemis ou de les crever. Le théocrate Samuël conservait, toutefois, sur le jeune monarque un empire absolu; après la défaite des Philistins à Gabaa, ceux-ci se rassemblèrent en aussi grand nombre, dit l'Écriture, que les sables de la mer; tout Israël fut dans l'effroi, les gens de Saül jetèrent leurs armes et s'enfuirent au fond des cavernes; le roi, dans son trouble, sans attendre Samuël sept jours complets, comme il le lui avait enjoint, offrit lui-même un sacrifice au Seigneur pour le consulter; quelques instants après la cérémonie arriva le prophète, qui lui dit : « Qu'avez-vous fait? vous n'avez pas gardé les ordres que le Seigneur votre Dieu vous avait donnés, votre règne ne subsistera pas. » Et cependant, Saül,

avec l'aide de son fils Jonathas (*v.*), tailla en pièces les Philistins à Gabaa, et ce fut seulement avec 600 hommes qui lui restaient que le fils de Cis défit cette multitude armée, qui n'avait rien moins que 30,000 chariots. Quelque temps après, Samuël, ce Voyant inflexible, vint dire à Saül de la part de Dieu : « Faites la guerre aux Amalécites, taillez-les en pièces, n'épargnez personne, détruisez tout, et dévouez tout à l'*anathème* (*v.*), depuis l'homme jusqu'à la femme, et jusqu'aux enfants, même ceux qui sont à la mamelle. » Saül marcha donc contre Amalec, passa son peuple au fil de l'épée, mais épargna Agag, roi aussi jeune que beau de ces incirconcis. Le Voyant Samuël dit alors à Saül son prince : « Vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur aussi vous a rejeté, et ne veut plus que vous soyez roi. » Puis, Saül voulant retenir Samuël, qui s'en allait plein d'une sainte colère, il le saisit par le haut de son manteau, qui se déchira dans sa main : c'est ainsi, dit alors le terrible prophète, que le Seigneur vous arrachera le royaume. » L'impitoyable Voyant fit ensuite venir Agag devant lui, et le coupa lui-même en morceaux, en lui disant : « Comme votre épée a ravi les enfants à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfants. » Si ce fut une représaille, elle fut horrible des mains mêmes d'un prêtre de Dieu : était-ce un effroi nécessaire jeté au milieu d'un peuple redoutable à l'établissement de la cité sainte? Depuis ce jour, Samuël ne vit plus Saül. L'aspect de cet effroyable sacrifice, les foudroyantes paroles du Voyant, naguère juge de Dieu en Israël, une vie sans cesse terrifiée, sans joie, sans charmes, dont toutes les amours avaient été une concubine nommée Respha, fille d'Aïa, et qu'ensanglantaient de périlleuses victoires, précipitèrent ce prince, naturellement doux et humain, dans une sombre mélancolie. Le son du kinnor ou de la harpe calmait seul ses accès de fureur; on lui amena donc un jeune et beau pâtre de Bethleem, fils d'un certain Isaï, qui jouait merveilleusement de cet instrument; et ce berger était David, qu'il ignorait devoir être son successeur un jour au trône d'Israël, et dont il fit tout d'abord son favori et son écuyer. Dans la suite, il lui donna, contre son gré, sa fille Michol en mariage; car ce prince avait sur le cœur ces paroles des femmes de Sion, lorsque, au retour de David triomphant de Goliath le géant, dont le pâtre rapportait la tête et les dépouilles, elles chantaient : « Saül en a tué mille, et David en a tué dix mille. » On voit dans le *Livre des Rois* l'acharnement et la haine, assez justifiés, avec lesquels Saül poursuit le fils d'Isaï, et la magnanimité ou la politique adroite de ce dernier qui eût pu percer en plusieurs rencontres son persécuteur, mais n'osant porter la main, disait-il, sur l'oint du Seigneur. Quelquefois l'esprit de Satan, qui obsédait Saül, était chassé par l'esprit de Dieu; car un jour que ce prince était monté à Naïoth pour se saisir de David qui s'y était réfugié avec Samuël, comme il se trouvait au milieu d'une troupe de Voyants, il se mit à prophétiser avec eux. Enfin, quelque temps après, l'esprit de jalousie et de haine s'empara de ses sens avec une telle violence, qu'il fit passer au fil de l'épée tous les habitants de la ville de Nobé, la cité des lévites : le fer n'épargna ni femmes, ni enfants en bas-âge, ni ceux à la mamelle; le sang de 84 prêtres massacrés et du grand pontife Abimélech se mêla à ce sang innocent : le crime de ce dernier était d'avoir donné à David l'épée de Goliath, et un asile en sa maison. Cependant les Philistins profitèrent des accès de démence de l'exterminateur de leur race, le brave des braves d'Israël. Ils se rassemblèrent derechef en une multitude infinie, et fondirent sur les terres d'Israël, et se campèrent dans la vallée d'Esdrélon; quant à Saül, il se saisit des hauteurs du Gelboë. Ce prince, dominé par l'esprit qui l'agitait, n'ayant plus de Voyants à consulter sur l'issue de cette guerre, car depuis quelque temps Samuël était mort, eut recours à une Ob

(outre), ou femme ventriloque d'un petit village voisin. On l'appelle vulgairement la pythonisse d'Endor, nom de ce bourg, à deux ou trois lieues du mont Gelboë. Étant arrivé à la faveur des ombres de la nuit, et déguisé, à la demeure de la devineresse, il lui demande qu'elle évoque l'ombre de Samuël. Bientôt, tourmentée de l'esprit de Python, cette femme, regardant fixement quelque chose qui se levait de terre, pousse un grand cri : « Qu'avez-vous vu, lui dit Saül, qu'elle reconnut en tremblant? » — « J'ai vu, lui répondit-elle, des *dieux (elohim* en hébreu) qui sortaient de la terre. » Et ces dieux ou princes étaient l'ombre de Samuël ; elle portait encore son manteau sinistre. Le fantôme, chagrin de son évocation, dit à Saül : « Pourquoi avez-vous troublé mon repos? » Saül se prosterna à terre, l'interrogeant de nouveau, et l'ombre lui répondit : « Votre royaume vous sera ôté, et donné à David, votre gendre ; et demain vous serez avec moi, vous et vos fils, et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp d'Israël. » Saül était la bravoure même, et digne d'un meilleur sort que celui qui l'attendait ; il retourna au camp des Israélites, et livra bataille aux incirconcis le lendemain dès l'aurore. Les Philistins taillèrent en pièces l'armée d'Israël, et en firent un horrible carnage. Saül vit avec douleur, mais non avec effroi, Dieu se retirer de lui. Criblé de flèches, désespéré, et vivant encore, il périt en héros. « Percez-moi de votre lance, dit-il à son écuyer, pour que ces incirconcis n'outragent pas l'oint du Seigneur. » Son écuyer, refusant de lui rendre ce triste et cruel office, Saül se jeta sur la pointe de son épée, et arrosa de son noble sang la terre d'Israël (l'an 1051 avant notre ère). Un avide Amalécite le dépouilla de son éclatant diadème et de ses bracelets d'or. Les Philistins le reconnurent parmi les morts, à sa taille et à sa brillante cuirasse, ainsi que ses trois fils tués à ses côtés. Ils lui coupèrent la tête, et pendirent son corps percé de mille coups à la muraille de Bethsan, barbare coutume, que n'ont point perdue même de nos jours les Asiatiques, chez lesquels des sacs de têtes sanglantes, des oreilles salées, des chevelures accrochées au pommeau de leur selle, hideux et dégoûtants trophées, remplacent nos belles et verdoyantes palmes de victoire. « Toutefois, dit la Bible, les habitants de Jabès de Galaad, ayant appris le traitement que les Philistins avaient fait à Saül, tous les plus vaillants d'entre eux sortirent, marchèrent toute la nuit, et, ayant pris les corps de Saül et de ses enfants qui étaient sur la muraille de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlèrent. Puis ils prirent leurs os et les ensevelirent dans le bois de Jabès. Mais la tête de cet infortuné roi resta appendue dans le temple d'Astaroth, un des princes des démons, sa digne offrande. David prit le deuil, et composa, au sujet de cette défaite mémorable, un magnifique chant élégiaque, dont le refrain mélancolique conviendrait trop, hélas! à notre malheureuse bataille de Waterloo ; le voici : « Comment les forts sont-ils tombés? comment la gloire des armes a-t-elle été anéantie? » Dans les annales du monde, il n'est pas d'histoire plus admirable, plus attachante, plus merveilleuse que celle de Saül. Sa beauté, sa stature, sa valeur, sa piété, sa fidélité envers le Dieu de ses pères, si mal récompensées sur la terre, et qui sans doute eut au ciel sa palme de martyr ; ses victoires, cet esprit de démence qui le possède horriblement parfois, mais qui cède et fuit devant les accords de la harpe sainte ; Samuël, ce terrible Voyant, dont la main sacrée pèse sur son diadème maudit ; cette pythonisse, dont le ventre est prophète ; cette nuit lugubre, où se lève de terre l'ombre chagrine et menaçante du vieux prophète naguère enseveli ; son effroyable prédiction, l'inaltérable valeur de Saül, sa mort, belle comme celle de Caton, et dont aurait dû mourir plus d'un conquérant déçu dans sa gloire ; son corps outragé par les infidèles, et les larmes que tout Israël répandit sur sa mémoire, tout ce faisceau

enfin de malheurs, d'héroïques actions, et de choses miraculeuses, n'a pu être encore embrassé par aucun génie poétique de l'Europe, tant il est gigantesque et au-dessus des forces humaines.

DENNE-BARON.

SAULE (du lat. *salix*), de la famille des salicinées, est un arbre assez élevé, à fleurs dioïques, disposées en chatons ovoïdes ou cylindriques. Les fleurs mâles ont de une à cinq étamines, le plus souvent deux; les fleurs femelles ont un ovaire simple, un style à deux stigmates. Le fruit est une capsule bivalve, à une loge; les graines très petites sont garnies d'aigrettes. Il y a plusieurs espèces de saules cultivées : 1° le *saule blanc* (*S. alba*) qui croît naturellement dans les forêts de l'Europe; il s'élève à trente ou quarante pieds; il se plaît surtout au bord des cours d'eau, dans les prairies humides, où on le reconnaît à son tronc revêtu d'une écorce grisâtre et ridée; à ses rameaux lisses, élancés, verdâtres, légèrement velus vers leur sommet; à ses feuilles oblongues, lancéolées, aiguës, dentées, blanchâtres et soyeuses. Ses chatons mâles sont épars, cylindriques, pubescents, feuillés et pédonculés; ses écailles calicinales contiennent deux étamines à filaments jaunâtres, terminés par des anthères arrondies; les fleurs femelles offrent un style bifide, à quatre stigmates obtus. -L'écorce moyenne de ses rameaux contient du tannin et une substance nouvelle connue sous le nom de *salicine*; elle est un puissant fébrifuge. « Pour que la salicine développe toute sa vertu, dit le docteur Roques dans son *Traité des plantes usuelles*, il faut la donner à des doses beaucoup plus fortes que le sulfate de quinine. On commence par quinze ou vingt grains le premier jour, et on élève ensuite les doses jusqu'à trente, quarante et même cinquante grains. Lorsque la fièvre est dissipée, on continue le remède pendant quelques jours, afin de prévenir les rechutes. » 2° Le *saule à feuilles d'amandier* (*S. amygdalina*), à tige droite peu élevée, garnie de rameaux alternes, revêtus d'une écorce brune ou purpurine; à feuilles vertes, presque semblables à celles de l'amandier; à capsules rousses, garnies de quelques poils courts,qui croît dans le Midi, au bord des rivières. L'écorce de ses rameaux est aussi fébrifuge; ses feuilles sont un bon fourrage pour les bestiaux; ses rameaux flexibles servent à confectionner plusieurs ouvrages de vannerie. 3° Le *saule odorant* ou *saule à feuilles de laurier* (*S. pentandra*), arbrisseau à tige haute de huit à dix pieds, divisée en rameaux touffus, alternes, fragiles, lisses, d'une couleur jaunâtre ou purpurine. Ses fleurs mâles portent cinq étamines. Son écorce est plus balsamique que celle des autres espèces, et ses vertus fébrifuges moins marquées. 4° Le *saule fragile* (*S. fragilis*), ainsi nommé parce que ses branches sont d'une fragilité extrême aux bifurcations; il a les feuilles roulées en dedans, soyeuses à leurs naissance. On le cultive comme arbre d'ornement dans les jardins paysagers. 5° Le *saule marceau* (*S. caprœa*), dont les feuilles sont fort recherchées des chèvres,et qui croît rapidement dans les taillis humides; il se développe aussi facilement sur les collines sèches et pierreuses. Ses tiges, comme celles du saule blanc taillé en tête, sont d'une grande utilité pour faire des perches, des treillages, et pour une foule d'autres usages économiques; son bois est cependant plus cassant que celui du salix alba. — Il est encore beaucoup d'autres espèces de saules, mais comme elles partagent les vertus et les qualités des précédentes, nous nous contenterons de les énumérer ici : le *saule jaune* (*S. vitellina*), plus connu sous le nom d'*osier*, dont tout le monde connaît les usages; le *saule à une étamine* (*S. monandra*); le *saule à trois étamines* (*S. triandra*); le *saule de Babylone* (*S. Babylonica*) ou *saule pleureur*, arbre d'un effet admirable, au bord des pièces d'eau, sur les tombes, dans les jardins paysagers, etc. P. GAUBERT.

SAULAIE ou SAUSSAIE, c'est la réunion et l'aménagement de *saules blancs* (*v.*) qu'on cultive dans les prés, et qui, par

l'entrelacement de leurs petites racines, empêchent les berges de s'écouler dans les fossés ou les canaux d'irrigation. — Pour se procurer une bonne saulaie, il faut planter le saule blanc en terre fraîche, et sur la berge d'un ruisseau ou d'un fossé. On doit employer des plantards et des plançons de six à dix pieds de haut, les plus droits possible, dépourvus de branches, mais revêtus de leurs écorces dans toute leur longueur, et principalement à leurs sommets. Au lieu de planter dans une gaine étroite creusée en terre à l'aide d'un pal de fer, on doit creuser à la bêche des trous assez spacieux pour que les racines puissent facilement se développer; on doit ensuite former une petite butte au pied des arbres, lesquels doivent être espacés entre eux de six pieds. Dès la première sève, on détache les bourgeons qui naissent tout le long de la tige, et l'on ne conserve que ceux qui croissent au sommet, afin de donner à l'arbre une belle tête, puisque ce n'est que par cette tête qu'il doit donner des produits. On ne doit étêter le saule que la cinquième ou la sixième année de la plantation, et lorsque ses racines ont pris assez de force pour supporter cette mutilation. Cette première coupe une fois faite, on peut aménager les autres à trois ou quatre ans dans les bonnes terres, et cette tonte doit toujours être faite à la fin de l'automne, ou dans les beaux jours de l'hiver, afin d'éviter un épanchement de sève en pure perte. Un saule têtard, dans la vigueur de son âge, doit donner à chaque tonte trois ou quatre fagots ou bourrées, ayant trente pouces de tour, et valant, dans les pays mêmes de taillis, deux ou trois sous la pièce. Le feuillage du saule blanc n'est pas fort recherché par les bêtes à cornes; mais, dans les années de disette, on emploie quelquefois ce fourrage. Si un saule têtard vient à périr, il ne faut pas lui donner pour remplaçant un arbre de la même espèce, il est beaucoup plus avantageux de remplir avec un aulne la place vacante. — Les saules rendent les plus grands services dans tous les pays où l'on manque de bois. Dans les régions les plus septentrionales de l'Europe et de l'Amérique, on se sert de la partie filamenteuse de leur écorce pour fabriquer des cordages, des filets, et même de grossières étoffes; on se chauffe avec les bois qu'ils fournissent; on tanne les cuirs avec la partie la plus intérieure des écorces; on nourrit les troupeaux avec leur feuillage vert durant l'été, avec leurs rameaux durant l'hiver; et il y a des peuplades entières qui cesseraient d'exister si elles n'avaient pas les ressources que leur offrent les saules. — Dans nos contrées, où la civilisation est plus avancée, et où par conséquent les besoins sont plus nombreux, il y a plusieurs espèces de saules qui, sous le nom d'*osier*, sont d'une indispensable nécessité dans la vie agricole pour lier les vignes, les cercles de tonneaux, palisser, attacher les espaliers, les treillages, et fournir la matière première des paniers, des corbeilles, des vans et des bancs. Tous ces besoins ont donné lieu à une profession particulière que l'on nomme *vannerie*. Dans quelques villes, l'osier s'est introduit jusque dans la chapellerie: on fabrique avec des lanières de saules des chapeaux légers et durables. Le saule-osier entre aussi dans quelques articles de luxe nécessaires à la consommation des villes. feu Cte Français (de Nantes), pair de France.

SAUMAISE (Claude de), savant et laborieux commentateur, qui eut de son temps une renommée européenne; que Bayle, encore, proclamait le *héros*, le *grand homme* de la littérature du XVIIe siècle, ne serait aujourd'hui connu que de quelques érudits, si Boileau ne l'avait immortalisé par ce vers devenu proverbe, quoiqu'il soit assez mauvais :

Aux Saumaise futurs préparer des tortures.

Cet érudit était d'une famille noble; son père, Bénigne de Saumaise, traducteur (en vers) et commentateur de Denys d'Alexandrie (Paris, 1597, in-12), avait été pourvu par Henri IV d'une charge de conseiller au parlement de Bourgogne. Le fils, Claude de Saumaise, naquit à Semur en Auxois en 1588; dès l'âge de

10 ans, instruit par son père, il expliquait Pindare, et faisait des vers grecs et latins. Il voulut aller à l'université d'Heidelberg perfectionner ses études, et abjura le catholicisme pour embrasser la réforme. Son début fut la publication des deux livres de Nilus, archevêque de Thessalonique, sur la Primauté du pape (*De primatu papæ*), dont il avait trouvé le manuscrit dans la bibliothèque palatine. Une édition de Florus suivit de près. Dès ce moment, Saumaise prit son rang parmi les premiers savants de l'époque, tels que Casaubon, Denis Godefroy, Gruter, etc. « On le voit dès lors, dit un biographe, correspondre avec Scaliger, qui le comblait de louanges, et résoudre les doutes des plus habiles sur les difficultés sans nombre qu'offraient à cette époque les manuscrits où s'étaient conservés les classiques d'Athènes et de Rome. » De retour en France, il se fit inscrire, par obéissance pour son père, au nombre des avocats au parlement de Dijon; mais, absorbé par ses études, il ne parut point au barreau, bien qu'il eût fait une étude approfondie de la jurisprudence. Il avait embrassé toutes les connaissances; car il n'était pas moins versé dans les sciences naturelles que dans la philologie, la littérature, l'histoire et la théologie. On peut en juger par son édition de l'*Histoire Auguste* et par son grand ouvrage sur Solin, ou plutôt sur l'histoire naturelle de Pline (*Plinianæ exercitationes in C. J. Solinum Polyhistora*, 2 vol. in-fol., Paris, 1629). Cet immense commentaire peut être regardé comme l'encyclopédie des connaissances scientifiques de l'époque avec toutes les erreurs de l'école. Saumaise n'était pas seulement profond dans l'hébreu, le grec et le latin : savant orientaliste, il emprunta aux Arabes et aux Persans de grandes lumières sur la médecine, principalement sur la botanique, et répandit ces connaissances dans ce commentaire de Pline. La profession qu'il faisait du calvinisme l'empêcha de succéder à la charge de son père, et il se retira en Hollande. L'université de Leyde lui conféra le titre de professeur honoraire avec des émoluments. Une circonstance fortuite l'ayant rappelé en France, on lui offrit pour l'y fixer le titre de conseiller d'État, le collier de Saint-Michel, avec une grosse pension; mais ces promesses brillantes ne purent l'engager à se séparer de ses corcligionnaires de Hollande, parmi lesquels d'ailleurs il jouissait d'une si grande liberté. Le cardinal de Richelieu fit une seconde tentative lorsque Saumaise revint en 1640 recueillir la succession de son père. Une pension de 12,000 fr. lui était offerte s'il voulait écrire en latin l'histoire du cardinal; mais il n'accepta point, disant qu'il ne savait point flatter. Quatre ans après, Richelieu étant mort, Mazarin accorda à Saumaise une pension de 6,000 liv., sans autre condition que de retourner en France. Pour toute réponse à cette faveur, il fit imprimer son livre *de Primatu papæ*, qui souleva contre lui l'assemblée du clergé de France, et fut dénoncé par elle à la reine-mère et au parlement; mais Saumaise, dans sa libre retraite en Hollande, pouvait braver de telles attaques. D'ailleurs, bien qu'il fût dans son intérieur et avec ses amis l'homme le plus doux, le plus modeste du monde, il se plaisait aux combats littéraires, et s'y montrait comme un champion aussi violent que présomptueux. Ces disputes étant en quelque sorte son élément, « il trempait sa plume dans la bile la plus amère » (Bayle). On a dit de lui qu'il avait posé son trône sur un monceau de pierres afin d'en jeter à tous les passants. Mais si Saumaise a dit bien des injures, il en a aussi bien reçu. Le P. Pétau, jésuite, épuisa contre lui les invectives les plus grossières. Leur débat commença peu après que Saumaise eut publié son commentaire sur le traité de Tertullien *de Pallio*, l'an 1622. Le P. Pétau, se cachant sous le faux nom de *Kerkoëtius*, critiqua ce commentaire. Saumaise ne manqua pas de répondre. Pétau répliqua, et, de réfutation en réfutation, la querelle s'envenima sans jeter beaucoup de lumière sur l'objet de la discussion. Comme le pseu-

donyme pris par le P. Pétau avait quelque analogie avec le nom que les singes ont en grec, Saumaise, dans des vers assez agréablement tournés, comparait à cet animal le jésuite, qui, de son côté, traitait son adversaire de *pecus* et d'*asinus*. C'est peu de chose en comparaison des outrages que Milton déversa sur la personne de Saumaise au sujet de la *Defensio regia*, pamphlet politique que ce dernier avait composé à la demande du roi Charles II, pour protester contre l'attentat qui avait fait tomber la tête de Charles Ier. Jamais mission plus haute n'avait été confiée aux lettres; mais une telle cause aurait voulu un Bossuet ou un Pascal; il fallait faire parler avec éloquence la raison et le sentiment, et Saumaise ne vit là qu'une occasion de déployer son érudition; il plaida doctement et ridiculement. Quelques années auparavant, en écrivant contre la *Primauté du pape*, il avait professé les maximes les plus contraires au gouvernement monarchique; et dans sa *Defensio regia*, il alléguait contre les rebelles d'Angleterre tout ce qu'on peut dire de plus fort en faveur de la monarchie absolue. Cette mobilité de principes lui fut cruellement reprochée par Milton, et le fit regarder comme un homme qui faisait des livres, non pas pour appuyer ce qu'il croyait véritable, mais pour soutenir à tort et à travers toutes les causes que la fortune lui présentait. Au surplus, Saumaise, qui devait être aguerri à ces sortes de combats, succomba dans cette rencontre; il mourut bientôt après, miné par le chagrin (6 sept. 1653).—Saumaise, sur la fin de sa vie, s'était vu rechercher par la reine Christine de Suède: long-temps il hésita à se rendre auprès d'elle; son caractère indépendant lui faisait fuir la cour des princes; enfin, poussé par son impérieuse femme, il céda aux instances de la fille de Gustave-Adolphe, qui lui écrivait qu'elle ne pouvait vivre contente sans lui. Mais il ne tarda pas à être réclamé par les curateurs de l'académie de Leyde, qui écrivirent à la reine que le monde ne pouvait se passer de la présence du soleil ni leur université de celle de Saumaise. A son retour de Suède, il fut comblé d'honneurs et de présents par le roi de Danemarck qui l'admit à sa table. Tout ce qu'on sait de la personne de Saumaise tend à nous le faire estimer. Indépendant par caractère, sans exagérer dans ses écrits les idées de liberté, rien ne pouvait le distraire de l'étude. Il travaillait au milieu de ses enfants et des criailleries d'Anne Mercier sa femme, mégère qui le maîtrisait et qui fut exactement pour lui ce que Xantippe avait été pour le bon Socrate.—On a dit que si Casaubon écrivait mieux en latin, Saumaise était plus érudit. Plus érudit que Casaubon, quel éloge! On disait encore dans le XVIIe siècle: « Il y a trois auteurs qu'on ne fait que copier, et qui, après leur mort, ont produit plus de cinq cents ouvrages: ce sont Vossius, Grotius et Saumaise » (*Carpenteriana*). Si ce savant a reçu bien des éloges, il a été violemment critiqué après sa mort, surtout par les auteurs jésuites. Le P. Hardouin, dans son édition de Pline, *à l'usage du dauphin*, n'a pas craint de dire que, dans ses *Exercitationes* sur Solin, Saumaise, loin d'éclaircir le texte de ce grand naturaliste, a sauté sur toutes les difficultés, et que tout ce qui remplit ses deux volumes a été copié ailleurs. Saumaise n'est pas moins maltraité dans le livre du P. Briet *Sur les poètes latins*: ce bon jésuite ne l'appelle qu'*homo audacissimus*, *scriptor prolixissimus*, *confusissimus*, etc. Un savant cité, mais non point nommé par Bayle, allait jusqu'à soutenir qu'il n'y avait point dans les livres de Saumaise une seule page qui ne présentât deux ou trois solécismes ou bévues. Ce qu'il y a de vrai parmi les reproches qu'on a adressés à cet homme célèbre, c'est que, travaillant vite, et citant la plupart du temps de mémoire, il s'est trompé plus d'une fois. On peut lui appliquer ce qu'il disait de Pline, qu'il écrivait trop nonchalamment et avec trop de confiance en lui-même. Lorsqu'on lui reprochait de ne pas repasser ses écrits, Saumaise répondait « qu'il jetait de l'encre sur le papier

aux heures que les autres jetaient des dés ou une carte sur une table, et qu'il ne faisait cela que comme un jeu.» Parmi l'universalité de ses travaux, il écrivit des livres sur l'usure, dans lesquels il a devancé, au sujet du prêt à intérêt, les idées sages de Montesquieu et des publicistes modernes; mais ses contemporains, qui n'entendaient pas la question, lui reprochèrent d'être l'avocat public de ces banquiers qu'on appelait *Lombards*. Saumaise a été du nombre des savants qui ont cru les bêtes douées de raison. Il n'avait pas su se défendre des préjugés acerbes des réformés ses contemporains contre la cour de Rome. Un théologien calviniste, Blondel, ayant fait paraître un écrit pour réfuter la tradition de la papesse Jeanne, tous les ministres protestants se déchaînèrent contre un des leurs qui avait ôté à ses coreligionnaires un sujet d'insulter les catholiques. Saumaise, partageant cette colère de parti, s'écria, avec sa présomption habituelle : « Qu'on m'apporte ce livre, je le dissiperai en soufflant dessus! » Blondel lui envoya son manuscrit, sans autre condition que de le publier tout entier avec la réponse. Saumaise accepta cette condition et ne fit point la réponse qu'il avait promise, bien qu'il vécût encore six ans. Pour en terminer sur cet infatigable écrivain, je rappellerai que, par un défaut de mémoire, il cita comme étant d'Horace ce vers dont l'auteur est inconnu, mais qui viendra ici à propos, puisqu'il résume toute la vie de Saumaise :

Nulla dies abeat quin linea ducta supersit.

Ch. Du Rozoir.

SAUMON, espèce de poisson du genre *salmone*, qui vit dans les mers du nord de l'Europe, de l'Asie et de l'Amérique, et qu'on prend en grande quantité dans les fleuves et les rivières qu'il remonte pour y déposer son frai. C'est presque toujours par un vent impétueux et par une haute marée que les saumons pénètrent dans l'embouchure des fleuves. Leur entrée se fait ordinairement en troupes rangées sur deux lignes, qui forment le côté d'un triangle dans l'ordre suivant : le plus gros, qui est une femelle, ouvre la marche, deux autres viennent après, à la distance d'une brasse, et ainsi de suite : les plus petits mâles forment l'arrière-garde. Ces troupes sont quelquefois si nombreuses, qu'en réunissant leur forces, elles rompent les filets et s'échappent. Lorsque les *saumons* remontent une cascade ou une digue qui s'oppose à leur marche, ils font les plus grands efforts pour la franchir, et ce n'est qu'après s'être assurés de l'impossibilité de la réussite, qu'ils se décident à rétrograder. Mais le plus souvent ils sautent par dessus l'obstacle en recourbant leur queue d'un côté, et en frappant ensuite l'eau avec violence, en même temps qu'ils s'élancent en avant. Leurs sauts ordinaires, dans l'eau douce, sont de 5 à 6 pieds au-dessus de la surface; et près de la mer, l'eau salée leur offrant un point de résistance plus considérable, ils s'élèvent jusqu'à 14 pieds, ainsi que la preuve en a été souvent acquise à la pêcherie de Ballyshanon en Islande. Dans ces sauts, le *saumon* retombe toujours sur le côté, parce qu'il relève sa tête, crainte qu'elle ne se blesse.—En France, c'est au commencement du printemps, c'est-à-dire, deux ou trois mois après leur entrée dans les rivières, que les femelles des *saumons* déposent leurs œufs sur les pierres ou dans le sable des bords, dans les endroits où le courant n'est pas très rapide; les plus vieilles fraient les premières. On a compté jusqu'à 27,850 œufs dans une femelle de 20 livres; mais les autres poissons qui en font leur pâture et les inondations réduisent ce nombre à bien peu. Les petits naissent 10 à 12 jours après, plus ou moins, suivant la chaleur de la saison. Lorsqu'ils ont acquis la longueur du doigt, on les appelle *digitales*. La première année, ils restent dans l'eau douce, et ce n'est que lorsqu'ils ont acquis une longueur de 5 à 6 pouces qu'ils gagnent la mer, pour ne plus revenir qu'à l'âge de 3 ou 4 ans, lorsqu'ils sont devenus aptes à perpétuer leur espèce. — La pêche du *saumon* est une branche d'industrie très considéra-

ble pour plusieurs pays, surtout pour ceux du nord. Non-seulement on le prend avec des hameçons et des filets de différentes espèces, mais encora avec des engins placés à demeure, où il entre facilement, mais d'où il ne peut s'échapper. Dans la plupart des rivières, on se contente de tendre des nasses ou de placer des cages de bois qui en font l'office; mais quelques autres sont barrées dans toute leur largeur, et on arrête ainsi la presque totalité du poisson qui les remonte. Les saumons ne se montrent pas dans les rivières qui ont leur embouchure dans la Méditerranée; et ceux que l'on a cités comme pêchés dans le Danube et le Rhône appartiennent à quelque autre espèce du genre *salmone*. Aussi les Grecs ne les ont-ils pas connus; et Pline est le premier des Latins qui en ait parlé. — Le *saumon* vit d'insectes, de vers et de petits poissons; il parvient à une grosseur considérable; et le poids de ceux qu'on livre au commerce est généralement de 12 à 15 livres. Ceux de 4 pieds de long ne sont pas rares; on en cite même de 6 pieds. La chair de ce poisson est rougeâtre, épaisse, tendre, lamelleuse, d'un goût exquis. C'est au printemps, un peu avant le frai, qu'elle jouit de toute la perfection de sa saveur, mais c'est alors aussi qu'elle convient le moins aux estomacs délicats. Cette dernière raison est probablement la seule qui détermina jadis la préférence exclusive qu'un Romain célèbre accordait à une espèce de champignons. Et cependant, si mourir avant d'avoir mangé des oronges c'est n'avoir pas vécu, vivre sans manger du saumon, par Comus! c'est mille fois mourir! X.X.

SAURIENS (*v.* REPTILES).

SAURIN (JACQUES), le plus renommé des orateurs chrétiens, dans l'église française protestante, appartenait à une très honorable famille, originaire de Cauvisson, diocèse de Nimes, et naquit le 6 janvier 1677, dans la ville de ce nom; forcé par la révocation de l'*Édit de Nantes*, et par les persécutions, qui en furent la suite, de fuir en pays étranger avec son père, il se réfugia successivement à Genève, où il termina son éducation, à Londres, où il séjourna 4 ans, remplissant les fonctions de pasteur de l'église wallone, après avoir servi quelque temps comme enseigne dans un régiment de réfugiés à la solde de l'Angleterre, et enfin à la Haye (Hollande), où il exerça pendant 25 ans le ministère de la parole, avec un succès prodigieux et bien mérité. Il y mourut d'une maladie de poitrine, aggravée par le chagrin, le 30 décembre 1730, à l'âge d'environ 54 ans. — Aucun orateur sacré n'a surpassé Saurin par l'éloquence. Dans quelques-uns de ses sermons, on croirait entendre, comme l'a dit Lemontey, Démosthène ou Bossuet; c'est la même rapidité dans les mouvements, la même hauteur, la même sublimité d'inspiration. Comme ces aigles de la parole, il enlève, il entraîne, quand il tonne contre Louis XIV, persécuteur de ses coreligionnaires, ou lorsque, par les accents passionnés de la charité évangélique, il inspire à ses auditeurs attendris l'ardeur du zèle empressé à verser dans ses mains des dons abondants pour le soulagement des malheureux. C'est surtout dans cet admirable sermon sur l'aumône que les traits les plus puissants, les plus imprévus de l'éloquence, partent évidemment des profondeurs de l'ame et des entrailles émues de l'orateur: en l'écoutant, ainsi que les Athéniens lorsqu'ils entendaient Démosthène prononçant ses discours sur la couronne, ou contre Philippe, on oublie le prédicateur, sa chaire, son art; ce sont ses clients eux-mêmes, ce sont les pauvres dont les misères vous émeuvent et vous subjuguent. On a reproché à Saurin des divisions et des subdivisions arbitraires, des citations fréquentes de passages empruntés à des traductions surannées, des locutions peu élégantes et qui sentaient le terroir étranger. Ces critiques ne sont pas sans fondement: il s'en faut qu'il soutienne constamment le parallèle avec les grands maîtres pour le travail et la beauté du style; mais sa rare éloquence couvre ses défauts. Tous ceux qu'entraîne cette faculté sublime liront toujours avec ra-

vissement ses sermons *sur l'aumône et sur le jugement dernier*. On reconnaît d'ailleurs dans tous l'ame d'un homme de bien, éclairé, qui veut sincèrement le bonheur de ses semblables, dont la morale est pure et élevée, et à qui l'ardeur même de la pitié pour les victimes des persécutions, ou l'indignation contre les oppresseurs ne font point oublier les devoirs de la tolérance chrétienne. Le caractère et les vertus de Saurin prouveraient aussi au besoin que son éloquence était non pas le fruit du travail d'un rhéteur habile, mais l'émanation d'un cœur généreux, et l'œuvre d'une conviction profonde. Jamais homme, disent les biographes contemporains, ne fut pénétré d'un plus profond respect pour la divinité, et n'en parla d'une manière plus judicieuse et plus noble..... Il avait peu d'expérience du monde : le soupçon le gênait et lui était à charge... Une preuve de la bonté de son naturel est sa manière de traiter la controverse. En dépit de l'exemple, il alliait la tolérance avec le zèle, et distinguait entre des injures et des arguments. Le support que l'on doit à ses frères était accompagné en lui de la pitié la plus tendre pour ceux qui se trouvaient dans la misère. Sa charité, à cet égard, n'avait presque pas de bornes; et on ne le sollicitait pas en vain de faire du bien. Ses grands talents lui avaient suscité des envieux. La jalousie haineuse, cette lèpre qui s'attache au mérite, troubla les dernières années de sa vie. On fit condamner, par un synode, une dissertation de lui sur le mensonge officieux, en envenimant et torturant quelques expressions dont il repoussait en vain l'interprétation calomnieuse. Ce chagrin, comme on l'a vu, empoisonna et hâta ses derniers jours. — Cinq volumes des *Sermons de Saurin* furent publiés par lui-même (La Haye, 1721-1725); ce sont les meilleurs. Sept autres volumes ont paru après sa mort. L'édition complète en 12 vol. in-8° (La Haye, 1749) est la plus estimée. — Parmi les autres ouvrages de ce célèbre orateur, les principaux sont : 1° un recueil de *Discours historiques, théologiques et moraux sur les événements mémorables du Vieux et du Nouveau-Testament* (1720, 2 vol, in-fol.) connus sous le nom de la *Bible de Saurin*. Cet ouvrage a été continué en 4 vol. par Roques, pasteur à Bâle, et Beausobre fils, à Berlin. Ce recueil servait à l'explication des 212 belles planches gravées par les soins et aux frais de Vandermarck, sur les dessins de Hoëk, d'Houbraken et de Bernard Picart; 2° un *Abrégé de la théologie et de la morale chrétienne*, pour la société d'instruction des enfants qu'il avait fondée; 3° et enfin ses lettres sur l'*État du christianisme en France* (1725-1727, in-8°). Aubert de Vitry.

Saurin (Joseph), fils d'un ministre protestant, ministre lui-même, puis converti au catholicisme et membre de l'académie des sciences de Paris, naquit à Courtsison, principauté d'Orange, et mourut à Paris, le 29 décembre 1737, à l'âge d'environ 79 ans. Il y a deux hommes en Joseph Saurin : le protestant, exerçant d'abord le ministère sacré avec zèle et avec un succès troublé par des querelles; puis le catholique converti, vouant aux sciences le reste de sa carrière, et leur devant une renommée du second ordre. — La vie de Saurin fut orageuse, et son caractère est resté au moins fort équivoque. Il devrait même être jugé beaucoup plus sévèrement d'après ses propres aveux consignés dans une lettre à son ami, M. Gonon, comme lui, ministre du Saint-Évangile, lettre publiée sans avoir été contredite, et dont rien ne paraît rendre l'authenticité suspecte. Il résulterait de cette lettre et des procédures dirigées contre Saurin par le gouvernement bernois, que sa fuite en France et sa conversion même auraient eu pour cause le besoin d'échapper à des poursuites occasionnées par des délits honteux. Les lecteurs curieux de ces détails, et jaloux d'apprécier à sa valeur le caractère de ce savant, pourront consulter l'article que lui a consacré le continuateur de Bayle, Chaufepié (4e vol. in-fol. du *Nouveau Dictionnaire histo-*

rique et critique, p. 182 et suiv.). Tous les faits imputés à Joseph Saurin y sont discutés avec beaucoup de soin. Le plus important, pendant sa résidence en France, est son procès avec notre grand poète lyrique, J.-B. Rousseau, à l'occasion des fameux couplets que s'imputaient respectivement les deux adversaires. Rousseau les a constamment désavoués, et même au moment de sa mort ; mais rien n'a prouvé que ces couplets odieusement outrageants pour tant de gens de lettres contemporains fussent l'œuvre de Joseph Saurin et de ses amis. Rousseau fut banni plutôt comme ayant calomnié Saurin et suborné un témoin contre lui que comme auteur du délit. Les déclarations de Boindin, dans un mémoire sur cette affaire, sont insuffisantes pour l'éclaircir. C'est ce qu'a très bien fait voir Chaufepié dans son article sur J.-B. Rousseau, empreint d'ailleurs d'une violente animosité. L'obscurité couvrira probablement toujours de son voile les vraies causes de ce scandale trop célèbre. — On trouvera dans l'éloge de Joseph Saurin par Fontenelle les titres de son collègue à la réputation qu'il obtint comme géomètre. Joseph Saurin était frère d'Élie Saurin, célèbre théologien réformé du XVIIe siècle, né le 28 août 1639, à Usseaux, vallée de Pragelas, frontière du Dauphiné, mort à Utrecht où il s'était réfugié, le jour de Pâques 1703, âgé de 64 ans. On doit à celui-ci plusieurs ouvrages estimés, principalement sur la tolérance en matière de religion (*v.* son article dans le *Dictionnaire de Chaufepié*, ci-dessus cité).

Saurin (Bernard-Joseph), poète dramatique, membre de l'académie française, fils de Joseph Saurin ; naquit à Paris en 1706, et y mourut à 76 ans, le 17 novembre 1781. Ses liaisons avec les philosophes du XVIIIe siècle contribuèrent plus à sa réputation que ses ouvrages. Saurin est un poète du second ordre. Il y a cependant un talent réel et un grand intérêt dans son drame de *Béverley*, le *Joueur* pris au tragique. Cette pièce eut beaucoup de succès tant que le principal rôle fut joué par Molé, qui y était admirable. Elle en obtiendrait encore aujourd'hui, si un grand acteur s'emparait du rôle, et on la trouverait bien supérieure à d'autres drames dont tout le mérite est l'exagération de l'horreur que l'on reprochait déjà à ce sujet. — Il y a aussi de l'intérêt, de beaux vers, des scènes attachantes dans les tragédies de *Spartacus*, et de *Blanche et Guiscard*, reprises plusieurs fois avec succès. La comédie des *Mœurs du temps* en obtint à l'époque où elle fut représentée ; mais elle a été éclipsée par la jolie comédie du *Cercle* de Poinsinet. On a aussi de Saurin un roman agréable, *Mirza et Fatmé* (*v.* les *Œuvres de Saurin*, Paris 1783, 2 vol in-8°). Aubert de Vitry.

SAUSSURE (Horace-Bénédict de), savant physicien et grand géologue, naquit à Genève, le 17 février 1740 ; il eut pour père Nicolas de Saussure, qui s'est fait connaître par quelques écrits relatifs à l'agriculture. L'éducation du jeune de Saussure se fit à la fois au collége et dans sa famille ; si les leçons de ses maîtres formèrent son jugement et enrichirent son esprit de connaissances solides et variées, les directions de son père, de sa mère, et surtout de son oncle maternel, Charles Bonnet, lui inspirèrent le goût de l'observation, et firent naître en lui le désir d'interroger la nature et d'en pénétrer les secrets. Il fit ses études publiques avec tant de succès, qu'à l'âge de 20 ans, il fut en état de disputer honorablement la chaire de mathématiques au savant Louis Bertrand, et que, 2 ans plus tard, il obtint celle de physique et de philosophie. Dès lors la vie de de Saussure fut consacrée à la double carrière de l'enseignement et de l'observation. Il se livra, d'une part, avec la plus grande ardeur aux travaux nécessaires pour compléter ses connaissances, pour se tenir constamment au niveau de la science, et pour se présenter à ses élèves avec l'autorité du savoir, en même temps qu'il les captivait par sa parfaite clarté et par les charmes de son élocution. « Il avait, dit un de ses an-

ciens élèves, une taille élevée, et une de ces figures nobles qui commandent le respect. Je ne l'ai jamais vu entrer dans son auditoire, où j'ai été long temps un élève assidu, sans qu'au moment même tous les étudiants se levassent et attendissent pour s'asseoir qu'il se fût lui-même assis. Il contenait ensuite toute cette jeunesse turbulente par son simple regard; et, quand il faisait entendre cette voix si sonore et si harmonieuse, il était impossible qu'il ne triomphât pas de toutes les distractions. Ses leçons étaient pleines de clarté, et toujours à la portée de ceux auxquels elles s'adressaient; et sa logique, toute pratique, était surtout destinée à diriger les jeunes physiciens dans la carrière de l'invention, de l'observation et des expériences. On était à l'époque de la découverte des ballons et des travaux de Lavoisier, qui changèrent, comme on le sait, toute la face de la chimie; il courut à Lyon, où il vit s'élever ce premier aérostat que lançait Montgolfier, et il revint bientôt nous rendre compte des précautions prises pour l'ascension, et du succès qui les avait couronnées. » — D'un autre côté, après avoir entamé, sous la direction de Bonnet, et avec les encouragements du grand Haller, quelques recherches de physiologie végétale, qui révélèrent en lui un vrai talent d'observation, de Saussure se vit bientôt comme forcé de céder à l'impulsion de son génie, et résolut d'aller étudier sur les lieux mêmes la constitution des montagnes. Il raconte lui-même comment il fut entraîné dans cette nouvelle carrière : « J'ai eu pour les montagnes, dès l'enfance, la passion la plus décidée; je me rappelle encore le saisissement que j'éprouvai la première fois que mes mains touchèrent le rocher de Salève et que mes yeux jouirent de ses points de vue. A l'âge de 18 ans (en 1758), j'avais déjà parcouru plusieurs fois les montagnes les plus voisines de Genève.... Mais ces montagnes peu élevées ne satisfaisaient qu'imparfaitement ma curiosité : je brûlais du désir de voir de près les Hautes-Alpes, qui, du sommet de ces montagnes, paraissent si majestueuses; enfin, en 1760, j'allai seul et à pied visiter les glaciers de Chamouni, peu fréquentés alors, et dont l'accès passait même pour difficile et dangereux. J'y retournai l'année suivante, et dès lors je n'ai pas laissé passer une seule année sans faire de grandes courses, et même des voyages pour l'étude des montagnes. Dans cet espace de temps, j'ai traversé 14 fois la chaîne entière des Alpes par 8 passages différents; j'ai fait 16 autres excursions jusqu'au centre de cette chaîne; j'ai parcouru le Jura, les Vosges, les montagnes de la Suisse, d'une partie de l'Allemagne, celles de l'Angleterre, de l'Italie, de la Sicile et des îles adjacentes; j'ai visité les anciens volcans de l'Auvergne, une partie de ceux du Vivarais, et plusieurs montagnes du Forez, du Dauphiné et de la Bourgogne. J'ai fait tous ces voyages le marteau du mineur à la main, sans aucun autre but que celui d'étudier l'histoire naturelle, gravissant sur toutes les sommités accessibles qui me promettaient quelque observation intéressante, et emportant toujours des échantillons des mines et des montagnes, de celles surtout qui m'avaient présenté quelque fait important pour la théorie, afin de les revoir et de les étudier à loisir. Je me suis même imposé la loi sévère de prendre toujours sur les lieux les notes de mes observations, et de mettre ces notes au net dans les 24 heures, autant que cela était possible. » — Tous ces voyages, toutes ces excursions, furent couronnés par la fameuse ascension du Mont-Blanc, et par un séjour de près de trois semaines sur le col du Géant, dans le but principal d'observer et d'étudier les phénomènes météorologiques. Telle fut la marche qu'a suivie de Saussure; c'est ainsi qu'il est devenu le fondateur de la véritable géologie; mais, pour bien apprécier les services qu'il a rendus à cette science, « il faut, dit son petit-fils, M. Necker de Saussure, voir ce qu'elle était lorsqu'il en a abordé l'étude, l'esprit qui l'a dirigé dans ses recherches, l'état où il l'a laissée, et l'impulsion que ses écrits

ont imprimée à ceux qui sont venus après lui. Sans nous arrêter aux détails, nous ferons cependant remarquer qu'à l'époque où il commença ses travaux, la minéralogie et la chimie étaient encore dans l'enfance; que l'étude des roches existait à peine; que, sur le petit nombre de faits de géographie physique consignés dans les ouvrages antérieurs qui auraient pu lui servir de guide, il ne tarda pas à découvrir que plusieurs avaient été trop généralisés, que d'autres étaient entièrement erronés. La topographie des régions qu'il parcourait, et qui maintenant voient passer toute l'Europe, était plus mal connue qne ne l'est aujourd'hui celle des Cordillières ou des Himalaya..... Ainsi, de toutes parts, soit au physique, soit au moral, il ne rencontrait que des obstacles; il fallait se frayer, à force de peine, une route dans ces déserts affreux, comme dans le domaine d'une science dont l'immense étendue inexplorée s'offrait devant lui... Autant il recherche les faits avec avidité, autant il évite avec soin les vaines spéculations : si quelquefois il avance une hypothèse, c'est avec une réserve justement admirée, rarement imitée, et seulement lorsque les faits semblent la commander impérieusement. De nouveaux faits viennent-ils contredire ses premiers jugements, il les abandonne ou les modifie sans regret. » Toutefois, si de Saussure n'a pas élevé un système, ce n'était pas faute de saisir l'ensemble de la science, et d'en mesurer l'étendue. Ses *Voyages dans les Alpes* sont encore et seront toujours le *vade-mecum* des géologues; ils y puisent sans cesse de nouvelles lumières, de nouveaux faits; ils admirent tous sans exception la parfaite exactitude des descriptions, et reconnaissent sans peine les roches que de Saussure a décrites, lors même que le langage de la science n'était pas encore créé. L'*Agenda* qui termine ses ouvrages montre aussi qu'il connaissait bien les véritables difficultés de la géologie, et offre encore aujourd'hui, malgré les grands progrès qu'on a faits, des questions importantes à résoudre.— De Saussure n'était pas seulement naturaliste et géologue, il était encore savant physicien; on lui doit des recherches sur les ballons, l'électricité, la température des eaux, l'emploi du chalumeau, la décomposition de l'air, etc. Outre l'hygromètre à cheveux, il a imaginé et fait construire des instruments propres à mesurer la force du vent, à apprécier la température de l'air, l'intensité du bleu de l'atmosphère, savoir : l'anémomètre, le diaphanomètre, le cyanomètre; il les consultait habituellement dans ses excursions, et, en particulier, il en fit usage sur le sommet du Mont-Blanc, et pendant son séjour sur le terrible col du Géant. L'étude de la nature, telle que la concevait de Saussure, l'admiration profonde des grandes scènes et des magnifiques spectacles dont il fut si souvent témoin, donnent à ses récits une vérité et une fidélité qui n'échappent pas à ceux de ses lecteurs qui ont eu l'avantage de parcourir les mêmes contrées. Aussi des artistes et des écrivains habiles à rendre la poésie de la nature, n'ont-ils pas hésité à proclamer de Saussure le premier peintre des Alpes. Comme citoyen, il dota sa patrie d'une institution qui a rendu de nombreux services, et qui est encore aujourd'hui florissante: la *Société pour l'avancement des arts*, dont il fut le fondateur et le président. Il publia un *Projet de réforme pour le collège de Genève*, dans lequel il émit plusieurs idées utiles, qui ne furent pas d'abord accueillies avec une pleine faveur, mais dont la plupart sont actuellement réalisées; il prit une part active aux délibérations du conseil des deux-cents, et à celle de l'assemblée nationale, chargée de préparer une nouvelle constitution. Il y exerça, par ses lumières, par sa prudence, par la dignité de son langage, une heureuse influence. Néanmoins, les secousses politiques qui agitaient Genève l'affligeaient profondément; à ce chagrin se joignit la perte de sa fortune; il voulut lutter contre l'orage et comprimer sa douleur, mais il tomba malade, et mourut âgé de 59 ans, universellement regretté. — Son fils, M.

Théodore de Saussure, s'est fait un nom dans la science par ses beaux travaux sur la chimie végétale ; et sa fille Mme Necker de Saussure est auteur d'une notice remarquable sur Mme de Staël, et de l'*Éducation progressive*, ouvrage d'un rare mérite.

L. Vaucher, de Genève.

SAUTERELLE, genre de l'ordre des orthoptères, établi par Geoffroi et adopté par Latreille et la plupart des entomologistes. Ce genre est ainsi caractérisé : corps alongé, tête grande et verticale, yeux petits, saillants et arrondis, antennes sétacées, très longues et insérées entre les yeux, mandibules fortes et peu dentées, mâchoires bidentées à leur extrémité, galette presque trigone, élytres inclinées, réticulées, recouvrant les ailes, abdomen terminé par deux appendices sétacés, pattes postérienres très alongées et propres au saut. — Ce genre se compose d'un grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont d'une taille assez considérable. — Les sauterelles ont acquis de par le monde une triste notoriété : leurs innombrables légions, leurs prodigieuses migrations et les dévastations effrayantes qu'elles produisent, se racontent dans tous les travaux d'histoire naturelle, dans tous les voyages, dans toutes les traditions. Et il n'est en effet que trop vrai que des armées de sauterelles ont plus d'une fois transformé en un aride désert les contrées les plus fertiles : elles ont plus d'une fois réduit à la famine des populations tout entières ; et, plus d'une fois encore, les miasmes produits par la putréfaction de leurs cadavres ont détruit par la peste ceux que la famine avait épargnés. — Les déserts de l'Arabie et de la Tatarie paraissent être les lieux où se développent les races les plus nombreuses de sauterelles. A certaines époques de l'année, elles paraissent s'élever à une grande hauteur dans l'atmosphère, et, profitant de la direction de certains vents, elles se trouvent entraînées par un courant qui les porte vers le nord. On les voit ainsi se précipiter en légions innombrables, qui ont l'apparence de nuages, et qui obscurcissent la lumière du soleil. L'air, agité par leurs ailes, fait entendre un sourd frémissement qui répand au loin la terreur parmi les habitants des terres sur lesquelles le fléau est encore suspendu ; et bientôt ce nuage vivant éclate de toute part, et les sauterelles, épuisées, tombent comme une pluie d'orage. Les arbres sont dénudés de toute feuille, de toute verdure : les branches elles-mêmes succombent et s'affaissent sous le poids qui les surcharge ; et toute végétation disparait anéantie. Bientôt, l'orage durant toujours, les sauterelles forment sur la terre des couches épaisses ; et, de ces cadavres gisant ainsi sur le sol et rapidement décomposés, s'élève une odeur infecte qui devient la cause de maladies pestilentielles. — Les faits que l'on pourrait citer à l'appui de cette description sont innombrables. Pline rapporte que, dans plusieurs contrées de la Grèce, il existait des lois qui ordonnaient la destruction des sauterelles sous leurs trois formes, d'œufs, de larves et d'insectes parfaits : dans l'île de Lemnos en particulier, chaque citoyen devait fournir comme tribut annuel une certaine quantité de ces orthoptères. — Des légions entières de soldats romains étaient souvent occupées, dans le nord de l'Afrique et vers les limites occidentales de l'Asie, à l'extermination des sauterelles. — Bresius raconte qu'en l'an 800 toute végétation disparut de la terre sous les faucilles des sauterelles, dont les cadavres, entraînés par un vent impétueux vers la mer, et rejetés par la mer sur la grève, engendrèrent une horrible peste. — Enfin, saint Augustin rapporte qu'une peste produite par la même cause détruisit dans le royaume de Numidie et dans les contrées adjacentes 800,000 habitants. — Dans les temps modernes, des fléaux semblables se sont reproduits, et ont visité à diverses reprises l'Espagne, l'Italie, la France, la Turquie, la Russie, la Pologne et la Suède. En 591, l'Italie fut ainsi visitée ; et une famine fut produite, qui, suivant Mouffet, emporta 30,000 habitants.

à Venise. En 1600, la Russie, la Pologne et la Lithuanie, furent dévastées par des sauterelles, qui arrivèrent en nuées tellement denses, que la lumière du soleil fut obscurcie comme pendant une éclipse. En 1748, la Valachie, la Moldavie, la Transylvanie et la Pologne, furent véritablement inondées par un *déluge* de sauterelles; et l'histoire de ce fléau, écrite dans les *Transactions philosophiques de la Société royale de Londres*, renferme des détails réellement incroyables. En 1749, le fléau s'étendit jusqu'en Suède, et il est dit que Charles XII, étant alors en Bessarabie, se crut surpris par un effroyable ouragan de grêle, lorsque la nuée de sauterelles éclata sur son armée, et en intercepta la marche. En 1780, le royaume de Maroc fut tellement dévasté, que la population fut réduite à se nourrir de racines, qui, seules, avaient échappé au fléau. M. Barrow, dans ses voyages dans le sud de l'Afrique, raconte que, dans les années 1784 et 1797, les sauterelles couvraient une surface territoriale de plusieurs centaines de lieues carrées; que ces sauterelles furent balayées vers la mer par un vent de nord-est; et que, rejetées sur la côte par les vagues, elles formèrent un petit banc de cadavres, haut de plusieurs pieds et long de 20 lieues environ. — Enfin, pour ajouter à tous ces faits quelques faits plus voisins de nous, nous rappelerons qu'en 1685, au mois de mai, aux environs d'Aramont en Languedoc, il tomba une pluie de sauterelles qui couvrit la terre d'une couche de quatre travers de doigt d'épaisseur; que, lorsque dans le mois de mars suivant, on s'occupa de la destruction des œufs, on en enleva *cent dix-huit* quintaux (neuf tonnes); et que, néanmoins, au mois d'avril, on détruisit encore quinze tonnes de jeunes sauterelles, provenant des œufs qui avaient échappé à la proscription du mois précédent. — Enfin, dans un rapport adressé par M. Solier à la Société entomologique de France, il est dit que, en 1813, la ville de Marseille et la ville d'Arles payèrent 45,000 fr. pour la destruction de 90,000 kilogrammes d'œufs de sauterelles. — Ainsi, la magnifique description de Moïse, qui est si remarquablement exacte comme histoire naturelle, ne saurait même être taxée d'exagération orientale : — « ...... Je ferai venir demain les sauterelles dans votre pays, qui couvriront la surface de la terre, en sorte qu'elle ne paraîtra plus, et qui mangeront tout ce que la grêle n'a pas gâté; car elles rongeront tous les arbres qui poussent dans les champs : elles rempliront vos maisons, les maisons de vos serviteurs et de tous les Égyptiens..... » Alors le Seigneur dit à Moïse : « Étendez votre main sur l'Égypte pour faire venir les sauterelles, afin qu'elles montent sur les terres, et qu'elles dévorent tout ce que la grêle a épargné. » — Moïse étendit donc sa verge sur la terre d'Égypte; et le Seigneur fit souffler un vent brûlant tout le jour et toute la nuit. Le matin ce vent brûlant fit élever les sauterelles, qui vinrent fondre sur toute l'Égypte, et s'arrêtèrent dans toutes les terres des Égyptiens...... Elles couvrirent toute la terre et gâtèrent tout : elles mangèrent toute l'herbe, et tout ce qui se trouva de fruits sur les arbres qui avaient échappé à la grêle; et il ne resta absolument rien de vert ni sur les arbres, ni sur les herbes de la terre dans toute la terre d'Égypte (*Exode*, cap. x, vers. 4, 5, 6, 12, 13, 14 et 15.) — Le mot *sauterelle*, en maçonnerie et charpenterie, désigne la fausse équerre mobile, instrument qui est formé de deux règles, assemblées à l'une de leurs extrémités par une charnière, et qui sert à prendre et à tracer toutes sortes d'angles. H. B. L.

SAUVAGES (Les). Leur nom dérive non pas de *se sauver* et de *s'enfuir*, mais plutôt de *silva*, ou de *silvestris* (des bois); car les premiers hommes de la nature; *i selvagi* en italien, tels que les grands singes, ou *orangs-outangs* (*v.*), durent habiter d'abord les forêts :

Silvestres homines sacer interpresque Deorum,
Cædibus ac victu fœdo primus deterruit Orpheus.

§ I. *Considérations sur l'état sauvage, comparé à l'état social.* La première

question qui s'élève est celle de savoir si, seule parmi les animaux, l'espèce humaine n'a pas transgressé les lois de la nature en se civilisant; si elle n'en est point punie par un plus grand nombre de maladies, par une vie plus affaiblie, plus courte et moins heureuse que dans l'état de liberté, de sauvage indépendance, qui s'affranchit de toutes les entraves sociales, et jouit sans contrainte des bienfaits de la terre dans sa simplicité native. — Et véritablement, l'enfance, comme l'homme champêtre, ont de tout temps trouvé leurs délices dans ces forêts antiques où des fruits sauvages, des racines agrestes suffisent à leur nourriture; où ils végètent sans travail, sans gêne, se complaisant dans leur supériorité orgueilleuse sur les animaux et dans ces asiles assurés contre toute domination. Cet amour inné de liberté est si puissant sur la première et la plus noble des créatures, qu'on voit constamment les jeunes sauvages s'enfuir aux déserts pour échapper à ces jouissances du luxe des cités par lesquelles on croit les séduire, eux qui ne trouvent qu'une insupportable servitude dans les plus beaux dons de l'intelligence et de l'instruction. L'Arabe nomade, fier de son coursier généreux, méprise le citadin s'emprisonnant dans ses villes. Rien n'étonne plus un barbare que cette soumission, lâche à ses yeux, dans un labeur de chaque jour, qui fatigue les bras d'un ouvrier robuste pour une légère pièce de monnaie; il ne comprend pas que le fort obéisse au faible, et le plus grand nombre au plus petit. Mais l'existence des nations puissantes est à ce prix, puisqu'une nation inculte en nos climats laisserait affamer bientôt ses populations, si la propriété, le travail, n'avaient ni sécurité ni récompense. — Est-il donc vrai que l'homme civilisé soit un être dénaturé, comme le proclamait si éloquemment J.-J. Rousseau? Avons-nous abjuré les plus nobles attributs de notre espèce en nous courbant sous le joug des lois sociales? sommes-nous serfs volontaires et sans cœur, sans dignité sur la terre? est-il enfin plus glorieux pour la race humaine de terrasser, comme l'Iroquois ou le Topinambou, un buffle farouche et se repaître vaillamment de ses chairs sanglantes, que de calculer avec Newton la course des astres, ou de tracer avec Montesquieu l'*Esprit des lois* au sein de nos cités florissantes? — A quoi donc nous avait assujettis la nature? était-ce pour nous confiner au rang des animaux, sans culte de cette sublime intelligence déposée dans notre cerveau, le plus volumineux, le plus capable d'éducation parmi tous les êtres? Le bonheur consiste-t-il dans cette indolence des brutes, dans cette préférence accordée à la force musculaire, qui distingue l'ours ou le lion, sur l'esprit, la sensibilité, la délicatesse ou l'élévation de la pensée? — Mais je veux que l'homme de la nature soit plus vigoureusement trempé contre la douleur, plus courageux et plus intrépide en présence de la mort (sa vie est si pénible d'ailleurs qu'il en fait peu de cas); j'admets que nous qualifions à tort de férocité sa mâle insensibilité au milieu des tourments, tandis que notre molle existence se fond dans une lâche énervation sur les coussins du luxe; eh bien! je dis encore que *la civilisation est plus naturelle à notre espèce que l'état sauvage*; et peut-être on pourrait soutenir avec M. de Bonald que cet état dernier n'est qu'une dégénération ou la dégradation de notre nature. — Car nous n'avons pas été créés pour la vie solitaire et inerte, non plus que les sociétés d'abeilles, de fourmis et autres animaux. L'homme est essentiellement social, *zoon politicon*, dit Aristote. Nous avons prouvé ce fait par son organisation d'abord faible et sensible, par sa longue enfance (*v.* notre *Histoire naturelle du genre humain*). Son existence n'est complète que collective dans sa famille, puis dans l'État : alors il est fort, il jouit de la plénitude de ses facultés sur toutes les créatures, qu'il domine et asservit à ses besoins. Il est aujourd'hui démontré, même par des expériences authentiques, que l'homme civilisé, Anglais ou Français, jouit d'une puissance musculaire supérieure à celle

du sauvage, d'après les recherches de Péron. Il est en effet mieux et plus régulièrement nourri, plus fécond, plus résistant aux travaux de corps, et surtout d'esprit, plus adroit à beaucoup d'exercices, par la flexibilité et la docilité des organes, infiniment plus apte enfin à la vie intellectuelle et morale qui caractérise l'humanité; aussi ce n'est pas sans dessein que la nature nous attribua la raison, la curiosité, le désir immense de connaître et de nous perfectionner, une ame expansive, susceptible d'amitié, se plaisant dans la société, à tel point que l'isolement et l'ennui d'un repos forcé sont un tourment capable de rendre idiot ou fou. Il n'y a que le méchant qui vive seul, a-t-on dit, parce que tout le monde le repousse ou qu'il appréhende tout le monde.—Et vit-il plus heureux que l'homme social, cet être abandonné dans ses maladies, délaissé dans sa vieillesse imprévoyante, même par ses enfants, exposé aux bêtes féroces, ayant à redouter ses semblables, et jusqu'à la dent de l'anthropophage? Il n'a point à subir, je le veux, l'oppression et l'humiliation de l'inégalité des rangs et de la fortune parmi ses semblables; chez eux, il n'est ni tyrans ni esclaves, mais ces maux sont des accidents, non pas l'essence de l'état civil, tandis que les privations physiques arrivent à tous les instants dans la paresse et l'insuffisance de la vie sauvage. Aussi l'homme civilisé, entouré de soins affectueux dans sa faiblesse, soutient plus long-temps son existence, jouit de plus de douceurs et de commodités journalières ou se garantit bien mieux des intempéries atmosphériques, et de tous les maux extérieurs en un mot, que le Galibi, le Papou le plus enchanté de son *far niente* à l'ombre de ses palmiers, sous les cieux brûlants des tropiques. Que serait-ce près des pôles? — Il faut donc que l'être isolé se suffise à lui seul, s'endurcisse ou sache se passer de presque tout: il n'existe qu'à l'unique condition de rester fort, et, au besoin, d'abandonner ses enfants, sa famille dans l'extrême détresse. De si cruelles misères sont rares dans la vie sociale, où s'éveillent les sympathies de l'humanité. Le sauvage au contraire, toujours pressé par le besoin, devient égoïste, féroce et ne voit que lui seul: tout lui semble ennemi, et il lutte contre tout obstacle.—Dans cette situation, c'est l'homme extérieur, de chair et de sang, qui a besoin de résister aux agents qui l'entourent, tandis que, dans la vie sociale, l'homme assuré contre les premières nécessités, aspire plutôt à perfectionner ses facultés intérieures. Ainsi, le sauvage développe son appareil musculaire, son écorce grossière et insensible; l'homme civilisé est au contraire essentiellement sensible ou nerveux et médullaire. De là résulte l'organisation délicate, impressionnable, souple et intelligente du citadin, élevé dans les molles douceurs de ses habitations somptueuses, tandis que la peau coriace d'un Huron, ou d'un Tatar, s'endurcit comme ses chairs et ses muscles à toutes les injures du ciel, ou aux froissements et aux écorchures des obstacles qui le heurtent. Il nous semble donc évident, quelque difficile que soit l'exacte évaluation du bien-être pour chaque individu, que la somme des plaisirs physiques et moraux prédomine dans l'ordre social plus qu'à l'état dit de *nature*.— Et, sans faire le panégyrique intéressé de notre mode d'existence, n'est-il pas prouvé que les peuplades rares, misérables, confinées dans les forêts ou les déserts, semblent y dépérir: elles cèdent partout le pas à la civilisation qui s'avance et les déborde, elles reconnaissent sa haute puissance, même en la méprisant. Les barbares de l'Asie eux-mêmes s'inclinent sous l'intelligence de l'Européen, invoquent sa science dans leurs maladies, redoutent ses armes, étudient sa tactique militaire, admirent les produits de son industrie, et sont émerveillés des miracles de ses arts; tant la supériorité intellectuelle l'emporte sur la force purement physique!

§ II. *Des différentes espèces d'état sauvage*. Le plus innocent et le plus simple est celui des nègres vivant satisfaits des dons d'une nature opulente sur les rives du Niger ou de la Sénégambie et

du Zaïre, sans lois, sans chefs, sous des ajoupas de feuillage, prenant à leur gré une ou plusieurs compagnes, laissant végéter leurs enfants, sans souci ni contrainte, à peine connaissant des fétiches dans leur culte, passant le temps, à sommeiller ou à manger, n'ayant besoin d'aucun vêtement sous leur climat, sans autre défense ou guerre que des batteries d'un moment. Telle est l'indolence de ces noires peuplades que, depuis tant de siècles, elles n'ont ni su ni voulu s'élever, sur un sol fertile, à aucune civilisation et qu'elles se laissent encore enchaîner à l'esclavage par les Européens, qui en font la traite. — Au-dessus de ces simples Troglodytes des anciens âges vivent les Caffres, déjà voisins de la vie pastorale par les troupeaux qu'ils élèvent et la nourriture de lait ou de chair qu'ils en tirent. Leurs mœurs, quoique simples encore, connaissent déjà la propriété ou quelque richesse par le trafic des échanges. D'ailleurs, ils se vêtissent de peaux et ont des chefs de tribus, arbitres de leurs différends. Au même niveau, à peu près, sont ces peuplades insulaires de la mer du Sud, riches de leurs productions végétales, telles que le sagou, l'arbre à pain, le taro (*arum esculentum*) et d'autres racines féculentes. Elles y mêlent la nourriture tirée de la pêche, ou la viande de quelques animaux domestiques, comme le cochon, l'agouti, etc. On doit admettre à ce degré les tribus de Guaranis, de Chaymas, de Galibis et autres de l'Amérique méridionale avant la conquête espagnole; peuples originairement pacifiques, trouvant dans le maïs et la multiplication des racines de manioc, de patates, de pommes de terre, etc., de nombreux, mais faibles moyens de subsistance: aussi ont-ils été facilement subjugués. L'absence des animaux propres à la culture (car il n'y avait que le lama ou guanuco), l'ignorance du fer, laissaient sans défense ces peuplades. Quoique étendues, elles vivaient isolées, timides, débilitées par ce régime peu substantiel, et ne pouvaient pas s'élever à une haute civilisation, bien que les nations plus riches du Mexique et du Pérou en donnassent l'exemple. — Dans les régions plus froides de l'Amérique septentrionale, au contraire, se sont constituées des tribus sauvages plus robustes, qui, ne pouvant, à cause de la rigueur de leur climat, subsister que de chasse, sont devenues féroces et guerrières. Leur vigueur, l'indomptable courage qui les a signalées, méritaient un meilleur sort; mais, divisées par des querelles et des vengeances éternelles, ennemies de tout travail de culture, portant la haine jusqu'à l'anthropophagie, elles se sont elles-mêmes entre-détruites; et les Européens, profitant de leurs discordes, les ont peu à peu dépouillées du territoire dépositaire des ossements de leurs ancêtres. Aujourd'hui elles errent éparses, vagabondes, au fond des solitudes où l'avidité des colons américains les a reléguées. — Quant à la vie patriarcale des pasteurs arabes, qui n'est déjà plus l'état sauvage, elle est plus avancée encore par l'emploi du chameau et du cheval chez les tribus des déserts de l'Yemen, ou chez les hordes nomades des steppes arides de la Tatarie. Tant qu'il n'y a ni propriété territoriale fixe, ni culture assurée du sol, partagé entre les individus, la société civilisée ne saurait complètement s'établir. Il n'existe que des institutions mobiles sous des chefs nommés scheiks (en Arabie), khans (parmi les Tatars), et un culte religieux imparfait. Cependant, l'inégalité héréditaire des rangs et de la richesse constitue déjà une aristocratie, comme on en observe des exemples jusque parmi les insulaires de la mer du Sud, chez lesquels la population se compose de deux races: une faible, inférieure, des Alifourous ou Papous, Australiens et Mélaniens; l'autre supérieure, de Malais, de Nouveaux-Zélandais, jaunes et plus robustes, comme les Polynésiens. — Les peuples de l'Amérique australe, les Araucans, les Puelches et Patagons, sauvages carnivores, profitant aujourd'hui de la multiplication des chevaux et des bestiaux introduits par les Européens, ont pris aussi des habitudes nomades dans leurs pam-

pas on déserts sablonneux. — Tels sont la plupart des humains encore courbés sous cette primitive existence qui dut être commune à toute notre race dès l'origine des choses. Cet essor progressif témoigne que l'humanité sort de ses langes et arrive à l'âge de sa virilité sur le globe, bien que sa marche soit lente, et que les races noires, le plus anciennement formées peut-être, demeurent les plus arriérées. Aucun peuple de race blanche caucasienne n'existe maintenant à l'état sauvage proprement dit, bien que la barbarie règne encore dans certaines branches orientales. Une autre remarque consisterait à s'enquérir si la vie intellectuelle, développée parmi les nations le mieux civilisées, a pu déployer en même proportion l'organe cérébral. Toutefois, nous savons que l'homme de race blanche a plus de cervelle (quatre onces environ) que la race des nègres, enfin que les peuples tatars de race mongole, et les sauvages du nord de l'Amérique présentent un crâne plus volumineux que celui des nations équatoriales d'Asie ou d'Amérique qu'ils ont subjuguées. Mais ces faits sont trop isolés; et d'ailleurs l'encéphale ne suit pas toujours, dans son développement et son étendue, une proportion analogue à celle de l'intelligence. Il faut aussi tenir compte de l'activité ou de l'énergie des fonctions cérébrales suscitées par l'éducation. — Il est certain néanmoins que si les sauvageons, parmi les arbres, ont des pousses robustes ou abondent en bois comme en feuillage, tandis que la taille et l'émondage portent la sève vers les fruits, de même on pourra faire tourner davantage la sève humaine vers les organes de la sensibilité nerveuse et de l'intelligence, en retranchant les passions brutales : telle est l'œuvre de l'humanisation, puisqu'on regarde le culte des lettres comme les *humanités*, et que les muses, au contraire de Circé, transforment les bêtes en hommes. — *Sauvage*, se dit aussi figurément d'une personne qui se plaît à vivre seule, et qui, soit par bizarrerie, soit par timidité, évite la fréquentation du monde. — La *sauvagerie* est la manière, l'humeur, l'habitude *sauvages*. Ce mot ne s'emploie que familièrement.

J.-J. Virey.

SAUVAL (Henri), avocat au parlement de Paris, a consacré une partie de sa vie à de savantes et laborieuses investigations sur l'histoire de la capitale, l'origine de ses établissements religieux et politiques, ses mœurs, ses usages, ses coutumes, son administration, et les anciennes cérémonies des diverses générations qui s'y sont succédées depuis son origine. Son plan était vaste et le temps seul lui a manqué pour y mettre la dernière main. Avant lui, le savant bénédictin D. Dubreuil et le libraire Corrozet avaient publié, non une histoire, mais des matériaux pour l'histoire archéologique de Paris. Le premier s'était spécialement attaché à l'origine des établissements religieux. Sauval a exploré avec une infatigable persévérance le trésor des chartes, les registres du parlement, les archives de la ville, celles des principales communautés religieuses et des corporations. Il rédigeait à mesure qu'il recueillait ses documents. De là ces nombreuses versions des mêmes faits, ces répétitions fréquentes qu'on remarque dans les trois in-folio de ses *Antiquités de la ville de Paris*. Ses versions sont même souvent contradictoires. Tous ces défauts eussent sans doute été corrigés s'il eût eu le temps de coordonner les précieux documents qu'il avait colligés, et s'il avait pu en soumettre l'ensemble à une appréciation plus approfondie. Son œuvre resta inachevée. Ce qu'il n'avait pu faire, Rousseau, auditeur des comptes, le tenta; il rectifia quelques parties et remplit quelques lacunes. L'œuvre de Sauval ainsi amendée ne fut publiée qu'en 1724. Sauval était mort en 1670. L'édition la plus complète de son livre est celle de 1733. On a inséré, à la fin du troisième et dernier volume in-fol., *les Amours des rois de France*, ouvrage réimprimé séparément à l'étranger et en France ; 2 vol. in-12 ou 3 vol. in-18, avec figures, sous le titre de *Galanteries des rois de*

France. Cette chronique, d'ailleurs curieuse, ne peut être considérée comme une œuvre historique; mais elle est exempte de ce cynisme, de ce dévergondage, qu'on reproche avec raison aux *Dames galantes* de Brantôme et à l'*Histoire amoureuse des Gaules* de Bussy-Rabutin. Les *Antiquités de la ville de Paris* ne seront point lues comme corps d'histoire, mais utilement consultées. Le grand ouvrage publié depuis par D. Félibien et son continuateur M. Lobineau a été exécuté sur un plan plus large; mais ce n'est encore qu'une collection de matériaux pour l'histoire. Les monographies, dont l'utilité ne peut être l'objet d'aucun doute, se sont multipliées en France depuis le XVIe siècle, et surtout de nos jours. Les matériaux abondent; mais nous n'avons pas une bonne histoire de Paris; et la France, dont toutes les bibliothèques sont encombrées de livres et de manuscrits d'histoires générales et particulières, attend encore l'homme de talent, de conscience et d'érudition qui pourra terminer l'œuvre monumentale de De Thou.

DUFEY (de l'Yonne).

SAUVETAGE. Lorsqu'un bâtiment, par suite de fausses manœuvres ou de tempêtes, est jeté à la côte, on le dit échoué. S'il est fracassé et brisé au point de ne pouvoir être remis à flot, il est naufragé; et en ce cas on travaille à en retirer tout ce qu'il est possible de débris, marchandises et effets, ce qui s'appelle faire le *sauvetage*. Les lois sur le commerce déterminent de quelle manière on y procède. Si le naufrage a eu lieu en pays civilisé, à portée de quelque ville, le capitaine fait prévenir son consul et les fonctionnaires du lieu, et le sauvetage se fait sous leur surveillance. Si le capitaine et l'équipage y ont seuls procédé, ils tiennent une note des objets, et plus tard, devant le tribunal de commerce, ils affirment par serment qu'ils n'ont rien détourné. Le produit du sauvetage est d'abord employé aux dépenses de nourriture et à toutes celles qui sont indispensables pour la conservation de l'équipage; ce qui reste sert ensuite à payer les salaires des matelots, le surplus revient aux armateurs qui s'arrangent avec le capitaine. Quand il s'agit d'un bâtiment de l'état, le gouvernement étant propriétaire dédommage en partie l'équipage et l'état-major de la perte de leurs effets. Ainsi, en définitive, dans la marine marchande comme dans la marine militaire, le *sauvetage* est l'action de retirer des flots et de recueillir les débris d'un naufrage, les marchandises et les effets naufragés.—La *bouée de sauvetage* est un plateau de liége garni de bouts de corde qu'on jette à la mer, lorsqu'un homme y est tombé et qu'il est impossible de le secourir autrement.

F. DE LESPINASSE.

SAUVEUR (SAINT- [Eaux de]), St-Sauveur est un lieu thermal qu'affectionne le monde élégant, et qui est particulièrement fréquenté par des femmes délicates et nerveuses. — Cet établissement est bien situé, à 200 pas du Gave de Gavarnie, sur le premier plan de la montagne qui domine Luz, à environ une demi-lieue de cette ville, entre Cauterets et Baréges, qui n'en sont séparées l'une et l'autre que par un intervalle d'à peu près 2 lieues; entouré de prairies et de bosquets, de jolies promenades sillonnent dans tous les sens les collines qui l'environnent. De Luz, on arrive à Saint-Sauveur par une route formant de nombreux circuits; mais, avant tout, il faut traverser le Gave sur un beau pont de marbre récemment construit. — Le nom de Saint-Sauveur est attribué à cette inscription qu'un évêque de Tarbes exilé à Luz fit graver au frontispice d'une petite chapelle située près des bains: *Vos haurietis aquas de fontibus salvatoris.* On suivit le précepte du saint prélat, mais avec une docilité si religieuse qu'on ignora longtemps les propriétés de ces eaux, qui, en conséquence, restèrent inconnues des étrangers aussi bien que des malades indigènes. On s'y baignait comme on se baigne dans un fleuve, ceux-ci par propreté, d'autres par curiosité ou par habitude: de malades, pas un. Cependant on leur prêta des vertus, et l'on

fit bâtir une petite maison près du bassin qu'on déblaya. On s'y rendit bientôt par partie de plaisir, puis par besoin; enfin, par mode, on s'y donna rendez-vous loin du fracas des villes et des eaux voisines, devenues fameuses; si bien que la maisonnette primitive devint une charmante habitation, destinée à servir de refuge aux ennuis de l'opulence et à tous les désenchantements de la vie. — Une chose pourtant manquait à Saint-Sauveur, c'était une réputation d'utilité spéciale; et il était réservé à un obscur professeur en droit de l'Université de Pau de la lui donner. Ce malade, l'abbé Beségua, dont le souvenir est encore tout vivant à Saint-Sauveur, où son nom sert à désigner l'un des bains, ressentait des coliques néphrétiques et de vives douleurs vers la vessie; et les eaux de Baréges, trop fortes et trop chaudes pour ses nerfs susceptibles, avaient aggravé ses douleurs. Venu à Luz pour se distraire, il entendit parler des eaux de Saint-Sauveur; bientôt, en ayant fait usage, il leur dut une prompte guérison. L'abbé, alors, s'empressa de publier cette cure;et ce fut ainsi que la reconnaissance du malade fit la célébrité du spécifique; et remarquez que le digne Beségua s'est lui-même fait un nom en célébrant les eaux de Saint-Sauveur : ingrat, il fût resté ignoré. — C'est depuis lors qu'on a construit des thermes et accru le nombre des habitations : les bains seuls, à ce qu'on assure, sont restés tels que les trouva l'abbé Beségua. — La source de Saint-Sauveur est unique; l'eau qui en jaillit est limpide, elle a l'odeur et la saveur de celle de Baréges; la composition en est aussi fort analogue; seulement les éléments s'y trouvent dans des proportions plus faibles; la température originaire en est de 29° R.; mais, comme cette eau se distribue entre plusieurs établissements dont la distance diffère, elle n'arrive pas dans tous avec le même degré de chaleur. — L'eau des bains de *Beségua* n'a que 27° R.; celle des bains de la *Chataigneraie* marque 28°; l'eau de la *Chapelle* 24°; celle de la *Terrasse* 26°; au cinquième établissement, elle marque 28°. Ces établissements réunissent à eux tous 13 bains, la plupart fort délabrés : la source fournit environ 400 pieds-cubes d'eau par 24 heures. — Les bains de Saint-Sauveur ont un inconvénient dont les malades doivent être prévenus; c'est que des couleuvres pénètrent quelquefois dans les cabinets où les attire sans doute la chaleur de l'eau; toutefois, il faut être bien convaincu que ces animaux ne sont qu'effrayants : ils n'offrent aucun danger. — Outre les bains, on trouve là une douche, une buvette; mais cette dernière est peu fréquentée, car un très petit nombre de personnes boivent de ces eaux, et l'on se contente ordinairement de se baigner. Quelques malades se font apporter de l'eau de la *Raillère* (une des sources de Cauterets) ou de l'eau de la *Buvette* (de Bonnes) : on va presque toujours prendre des douches à Baréges.— On se trouve bien des eaux de Saint-Sauveur dans les affections nerveuses, dans la toux d'irritation, dans les irrégularités de la menstruation : les malades, affaiblis par de longues gastrites ou par des fièvres intermittentes, par de longues veilles ou des excès de plaisirs ou d'étude, reprennent quelquefois des forces à Saint-Sauveur. A l'égard des calculs et de la gravelle, ces eaux n'en soulagent les souffrances qu'autant qu'elles déterminent l'issue des graviers : autrement, elles aggravent les douleurs, à la manière des autres eaux sulfureuses. — La température de Saint-Sauveur est beaucoup plus douce que celle de Baréges; le hameau n'est élevé que de 2,400 pieds au-dessus du niveau de la mer, tandis que l'élévation de Baréges est de 4,000 pieds : ce qui fait que les sites de Saint-Sauveur sont aussi riches que ceux de Baréges sont arides. — Le voisinage de Cauterets et de Baréges engage les malades de Saint-Sauveur à diriger leurs courses vers ces établissements, soit pour y recevoir des douches plus chaudes et plus puissantes, soit pour boire de l'eau aux meilleures sources, soit pour assister à des fêtes : ces visites sont ensuite rendues avec usure. La route de Baré-

ges à Saint-Sauveur est perpétuellement couverte de promeneurs à pied et de cavaliers qui d'un lieu se rendent à l'autre. Les maris des dames malades de Saint-Sauveur s'établissent souvent à Baréges ou à Canterets, lieux dont les eaux leur sont plus profitables; et cette séparation momentanée des familles donne ensuite aux entrevues intimes une vivacité, qui, quelquefois, devient aussi salutaire aux malades que l'usage même des eaux. — L'ordre est parfait dans l'établissement de Saint-Sauveur : l'heure fixe des bains est signifiée à domicile par un billet poli portant la signature de l'inspecteur, homme distingué et d'une expérience éprouvée. On trouve dans le village une pharmacie, là surtout fort nécessaire, à raison de l'état valétudinaire de la plupart des habitués : d'ailleurs, ces eaux sont trop douces pour n'avoir pas quelquefois besoin d'auxiliaires pharmaceutiques. — Comme Baréges et Cauterets, Saint-Sauveur possède un wauxhall où se tiennent les réunions et où l'on prend quelques plaisirs; mais, tout est grave à Saint-Sauveur : la danse elle-même y conserve une dignité romaine. Toutefois, il faut que ce lieu ait bien des charmes, puisqu'il est des malades qui s'y rendent régulièrement chaque été depuis plus de dix ans : cela même ferait supposer ou que ces eaux opèrent bien lentement, ou que les maux qu'elles calment ne tardent pas à se réveiller, ou qu'on les visite moins par un intérêt direct que par l'attrait irrésistible de la contrée, de ses sites et de sa douce température. — On ne passe guère moins de deux mois chaque année à Saint-Sauveur : on revient par Pau et Bordeaux, ou par Tarbes et Bagnères-de-Bigorre.

Isid. Bourdon.

SAVANE. La première acception attachée chez nous à ce mot semble nous être parvenue par l'intermédiaire des colons français du Canada, qui appelaient ainsi les forêts formées d'arbres résineux, tels que pins et sapins ; c'est même encore aujourd'hui la définition qu'en donnent les dictionnaires. La véritable acception de ce mot est toutefois beaucoup plus étendue, plus générale dans les colonies où il a pris naissance, et où il sert à désigner toute espèce de plaines, et même une étendue quelconque de terrain, boisée ou non, fertile ou aride ; grande ou petite. Ainsi, les *pampas* (*v.*) de l'Amérique du Sud ne sont elles-mêmes que d'immenses savanes, portant un nom particulier affecté au pays, mais qui ne change rien au caractère de ce qui en fait l'objet ; c'est un mode particulier, et il faut, en conservant la définition générale que nous venons de donner du mot *savane*, le considérer en quelque sorte comme représentant le genre dont les plaines appelées *pampas* ne sont qu'une espèce, de même que chez nous, une prairie, un plateau, ne sont que des espèces particulières, et dans des conditions données, de surfaces planes, dont le mot générique *plaine* peut être considéré comme le genre. Suivant cette définition, la plus petite étendue même de terrain, quel qu'en soit l'usage, est une *savane*; et c'est dans ce sens qu'on dit aux colonies, d'un noir marron, qu'il court la *savane*. — On dit de même de quelqu'un, aux Antilles, qu'il est sur la *savane*, pour faire entendre qu'il flane sur l'une des promenades où se rencontrent les oisifs, le matin et le soir, comme le Champ-d'Arbos, à la Basse-Terre de la Guadeloupe, ou la place de Fort-Royal à la Martinique, sur laquelle se trouve l'*arbre de Cracovie*, comme on l'appelle dans le pays, parce que c'est autour de cet arbre que se réunissent tous les matins les flaneurs de l'endroit, pour y boire le lait de coco et s'y entretenir des mille et un mensonges qui circulent dans le pays. Z.

SAVIGNY (Frédéric-Charles de), professeur de droit romain à l'université de Berlin, et membre du conseil d'état; naquit à Francfort-sur-le-Mein en mai 1779. Après avoir achevé ses études académiques et reçu en 1800 le diplôme de docteur à Marburg, il consacra tout son temps à l'étude des lois romaines et devint un des savants les plus célèbres de l'Allemagne. Sa fortune lui permit de se

livrer entièrement à ses goûts. Ses voyages en Allemagne, en France et dans la Haute-Italie lui fournirent l'occasion de puiser des recherches sur le droit romain à des sources presque inconnues. Il revint chargé d'un riche butin et fut nommé professeur de droit à Marburg. Là, il publia son excellent ouvrage *Das Recht des Besitzes* (Giessen, 1827, 5e édit.). En 1808, il continua ses travaux à l'université de Landshut; mais, lorsque le roi de Prusse institua la nouvelle université de Berlin, Savigny y fut appelé un des premiers pour appuyer de son talent cet établissement, destiné à restaurer la splendeur de la monarchie. Les jeunes gens qui se vouaient à l'étude de la législation accouraient en foule à ses cours. Il se distingua par une grande érudition, et par une clarté et une précision remarquables. Savigny appartient à l'école historique des savants jurisconsultes; mais on ne peut l'en regarder comme le fondateur sans porter atteinte à la réputation de Hugo et de Schlosser. Son principal ouvrage est l'Histoire du droit romain dans le moyen âge *(Geschichte des rœmischen Recht im Mittelalter*, 6 vol., Heidelberg, 1815-31). — A une élégance exquise de langage, il joignait une profonde érudition, un grand esprit de combinaison et une critique éclairée. C. L.

SAVOIE (Duché de). On comprend sous ce nom la première des huit divisions militaires qui forment les États du roi de Sardaigne. Située entre le 45me degré 4 minutes, et le 46me degré 24 minutes de lat. sept.; et entre le 3me degré 16 minutes et le 4me degré 48 min. de longit. orient. de Paris, la Savoie est tout entière cachée dans les vallées des Alpes. Bornée au nord par la Suisse, à l'orient par le Piémont, à l'ouest et au sud par la France, sa plus grande longueur du nord au sud, depuis les bords du lac Léman jusqu'aux aiguilles d'Arves qui séparent la Maurienne du département de l'Isère, est d'environ 33 lieues de France; et sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, depuis le mont Iseran jusqu'à Saint-Genix d'Aoste, d'environ 25 lieues. La population approche de six cents mille habitants; et déduction faite d'un cinquième de son territoire qui ne produit rien parce qu'il est occupé par des lits de rivière, des ravins, des glaciers, des rochers stériles, le pays compte près de 1,700 habitants par lieue carrée. — Située dans cette partie des Alpes que les anciens comprenaient sous les noms d'*Alpes Pennines*, d'*Alpes Grecques* et d'*Alpes Cottiennes*, la Savoie comprend les cimes les plus élevées de cette chaîne. Le point le plus haut qui est le Mont-Blanc, est de 14,700 pieds au-dessus de la mer; et le point le plus bas qui se trouve sur les bords du Rhône à Saint-Genix d'Aoste est encore à 612 pieds au-dessus du même niveau. Depuis le Mont-Blanc jusqu'au Rhône, les montagnes qui se succèdent vont en diminuant de sorte qu'on les dirait placées en amphithéâtre le long de la chaîne centrale des Alpes. — Les eaux qui arrosent la Savoie se jettent toutes dans le Rhône ou le lac Léman. Les rivières principales sont la Drance, qui parcourt le Chablais et verse ses eaux dans le lac; l'Arve, qui descend de la vallée de Chamouix, et qui a son confluent au-dessous de Genève; les Usses et le Fier qui tombent dans le Rhône, près de Seyssel, après avoir parcouru la province de Génevois; la Laisse qui arrose Chambéry, traverse le lac du Bourget et se perd dans le Rhône à Chana; le Guier qui descend de la Grande-Chartreuse et limite la Savoie jusqu'à son confluent à Saint-Genix d'Aoste; enfin, l'Isère, torrent impétueux, qui descendant des sommets granitiques de la Tarantaise, gonflé des eaux de l'Arly et de celles de l'Arc, dévaste la Maurienne, et quitte la Savoie pour entrer dans le Grésivaudan, la plus belle vallée de France. — On peut diviser la Savoie en trois zones géologiques, parfaitement distinctes dans leur généralité seulement. La zone primitive qui suit une ligne assez étroite depuis Martigny, en Valais, jusqu'au Bourg-d'Oisan, en Dauphiné, en passant par le

Mont-Blanc, la vallée de Beaufort et la Maurienne ; la zone du terrain de transition qui s'étend en largeur depuis la ligne primitive que je viens de tracer jusqu'aux montagnes qui bordent le Piémont, et suit dans sa longuenr la ligne primitive en s'appuyant contre elle des deux côtés ; la zone secondaire qui occupe à l'ouest des Alpes un grand espace de terrain. Les chaînes principales de cette zone sont le Jura et la chaîne isérienne, qui commence près des bords du lac Léman, passe par le Buet, qui en est la pointe la plus élevée, s'avance par Sallanches jusqu'aux sources de l'Aly, va presque en ligne droite jusqu'à Grenoble, où elle donne passage à l'Isère, puis se prolonge jusques sur les rives de la Durance. Cette chaîne, à qui j'ai donné le nom d'*Isérienne*, et qui n'a point encore été observée, est pour sa composition semblable à celle du Jura ; mais elle en diffère entièrement pour la position des couches. Les couches du Jura ont leur inclinaison à l'est, tandis que celles de la montagne Isérienne s'inclinent vers l'ouest. — Sur presque toute l'étendue de ces trois zones on retrouve des dépôts de terrain diluvien, de gypse, et des blocs erratiques. C'est en Savoie qu'il faut étudier la géologie ; cette terre bouleversée porte l'empreinte de tous les cataclismes qui se sont succédés depuis la création ; là les révolutions du globe sont marquées par les dépôts, les érosions, les fentes, les crevasses, les redressements, les renversements des couches, les éboulis, les excavations internes, et les agglomérations de tout genre. C'est là que l'ancienne et féconde nature a déposé et changé en pierre les types des espèces animales et végétales qui ont disparu sous le travail du temps, là que l'on peut, dans la course d'un jour, parcourir les divers étages de l'échelle géologique et voir successivement les dépôts modernes, les graviers du déluge, les blocs erratiques, les calcaires ammonéens, les grès antraxifères, les roches cristallines, les granits, les porphyres, et tous les éléments qui forment l'écorce du globe que nous habitons. Les rivières de Savoie charrient l'or, et ses montagnes contiennent du soufre, de l'alun, de la magnésie, de l'argent, du plomb, du titane, du cuivre et du fer, que l'on prépare et que l'on travaille dans plus de quarante fabriques. — Tout ce que la curiosité des voyageurs recherche avec le plus d'empressement se trouve en Savoie, et souvent réuni dans un étroit espace. Là on voit les lacs de Genève, d'Annecy, du Bourget, de Morion, d'Haute-Luce et du Mont-Cenis ; les lacs souterrains de la grotte de Bauge ; les cascades du Bout-du-Monde, de Coux, de Sallanches, etc. ; les fontaines intermittentes de Pigros et d'Haute-Combe ; les grottes de la Balme, de Bauges, de Sallanches, etc. ; les eaux thermales d'Aix, de Saint-Gervais, de Bride, d'Echaillon, d'Évian, etc., etc. ; les glaciers de Chamouix, du Buet et de la haute Tarantaise ; les vallées riantes, de Faverge, de Maglan, d'Albert-Ville et de Chambéry, ou des vallées sauvages, comme le passage de Challes et presque toute la Maurienne ; et les montagnes, couvertes d'ombrages et de prairies, du Chablais, ou les cimes rocailleuses qui entourent le Mont-Blanc. — Aucun pays en Europe ne présente une plus grande subdivision de territoire. Il y a peu de grandes fortunes en Savoie et pas une grande propriété ; mais il y en existe une multitude de petites et de très petites. Aussi le pays est-il bien cultivé ; et la vallée qui s'étend de Rumilly à Chambéry et de là à la vallée de Tarantaise, ressemble à une suite non interrompue de jardins toujours couverts de fleurs et de fruits. La grande variété de ses produits, la beauté de sa végétation, la fraîcheur de sa verdure, l'âpreté de ses cimes granitiques, la multitude de ses perspectives, ne laissent jamais en repos le regard du voyageur. Comme la Savoie possède peu de terrain cultivable, les habitants font des efforts incroyables pour le multiplier. Dans les hautes vallées de la Tarantaise et de la Maurienne, où les pentes sont trop rapides pour être soumises à la culture, on voit les paysans

construire des parapets, former des terrasses, y porter souvent de très loin un peu de terre végétale, et créer de cette manière un champ qui n'a souvent pas plus d'un mètre carré, ou l'étendue nécessaire pour planter deux ceps de vigne. Rien de plus intéressant que ce combat de la vie contre l'âpreté de la nature. Si le pauvre montagnard comptait ses sueurs, son petit champ lui coûterait bien cher; mais il vaut pour lui mieux qu'un domaine, parce qu'il est sous le soleil de la patrie. — L'élévation du sol, la direction des vallées et la position géographique donnent à la Savoie les productions des pays chauds et celles des régions hyperboréennes. On y rencontre la vigne jusque dans les hautes vallées qui se rapprochent des glaciers, et parmi les vins qu'elle produit on distingue ceux de Frangy, de Seyssel, des Altesses, de Montmeillan, de Saint-Jean de la Porte et de Prinsan. Les céréales de tout genre, les fruits les plus variés, les pâturages, les vignes, le mûrier, sont les sources de sa richesse.

Division politique. Le duché de Savoie est divisé en provinces, les provinces en mendements et ceux-ci en communes. En voici le tableau :

Duché de Savoie.

PROVINCES.	CHEFS-LIEUX.	POPULATION.	NOMBRE DES MENDEMENTS.	NOMBRE DES COMMUNES.	POPULATION DE LA PROVINCE.
Savoie-Propre.	Chambéry.	18,000	13	151	152,000
Haute-Savoie.	Albert-Ville.	4,000	4	42	42,700
Carouge.	Saint-Juillen.	1,500	4	72	53,000
Chablais.	Thonon.	4,500	5	58	54,800
Faucigny	Bonneville.	1,500	8	69	80,600
Génevois.	Annecy.	6,000	7	113	89,000
Maurienne.	Saint-Jean de....	2,800	6	69	57,000
Tarantaise.	Moutiers.	2,600	4	55	47,600
		Total. . . .	51	629	576,700

—La Savoie a un gouverneur pour le militaire, un sénat pour la justice et un intendant-général pour l'administration et les finances. Du reste, on peut voir à l'article Piémont tout le mécanisme gouvernemental de ce pays.

Industrie. Quoique la Savoie soit une contrée essentiellement agricole, elle n'est pas cependant sans industrie, comme le prétendent les voyageurs qui en parlent le plus souvent sans la connaître. On y trouve des fabriques de coton, d'indienne, de gaze, de bas, de toile, de chapeaux de feutre, de soie et de paille; des papeteries, des manufactures de draps, des tanneries, mégisseries, blanchisseries; des brasseries et des distilleries. On y compte plus de deux mille métiers pour les étoffes de soie, le velours et les rubans. Il y a une raffinerie de sucre de betteraves, plusieurs verreries, poteries, tuileries, et une fabrique de papiers peints. Il y a dans la Tarantaise une fonderie pour l'argent et le plomb que l'on retire des mines de Maco, Pezey et Saint-Jean de Maurienne; à Aiguebelle et à Lamotte-Cervolet, des fonderies de cuivre et de nombreuses fabriques d'ustensiles de cuivre, de fer, d'acier, de ferblane, etc. La Savoie exporte des bêtes à cornes, des mulets, des fromages, des fruits, des pelleteries, du chanvre, de la soie, des cristaux, des tissus de soie, et des arbres de toute espèce.

Enseignement primaire. L'enseigne-

ment primaire est depuis long-temps organisé en Savoie, et, sous ce rapport, les provinces de Maurienne, de la Tarantaise et de la haute Savoie pourraient servir de modèle à beaucoup d'autres pays. Le duché, qui se divise en 629 communes, possède 647 écoles primaires pour les garçons et presque autant pour les filles. Il est cependant encore dans la basse Savoie quelques communes qui n'ont pas d'écoles, tandis que chacune de celles des hautes vallées en possède souvent plusieurs. On peut citer comme une chose unique en ce genre la commune du bourg Saint-Maurice, au pied du Petit-Saint-Bernard, dont la population, de 3,000 ames possède 14 écoles de garçons et autant pour les filles. Toutes ces écoles sont entretenues par d'anciennes fondations.

Enseignement secondaire. La Savoie est, avec la Bavière, le seul pays de l'Europe où l'enseignement secondaire soit entièrement gratuit et où il soit répandu avec profusion. Ce duché, dont l'étendue ne dépasse pas celle d'un département de France, et qui ne contient pas de grande ville, possède 14 colléges dans lesquels près de 3,000 jeunes gens puisent l'instruction. Pendant l'occupation étrangère, le monopole français avait beaucoup réduit ces établissements, et les impôts universitaires avaient diminué de moitié le nombre des étudiants; mais, dès la restauration, les choses ont repris leur cours habituel. Avant la révolution, les Savoisiens avaient 16 places gratuites au collége d'Avignon, 8 à l'université de Louvain, 27 au collége des provinces de Turin; et la ville d'Annecy possédait un revenu assez considérable pour envoyer à l'étranger les sujets qui montraient le plus de dispositions pour les hautes études. De tout cela, il ne reste que les places aux colléges des provinces.— Dans la Savoie, où les grandes fortunes sont très rares, on ne fait pour l'ordinaire des études classiques qu'afin de se créer une existence dans l'exercice d'un état honorable. Cependant, on trouve dans l'histoire de ce pays un assez grand nombre d'hommes qui se sont distingués dans les lettres, les sciences, les beaux-arts, la jurisprudence et l'art militaire. C'est la Savoie qui a produit le père Millet de Challes, fameux mathématicien qui a devancé Newton dans la connaissance du véritable système du monde; Claude Favre, jurisconsulte et législateur habile, à qui l'on doit le code qui porte son nom; Vaugelas, le premier législateur de la langue française; saint François de Sales, aussi connu dans le monde par ses nombreux écrits que par son éminente sainteté; le cardinal de Brogny, qui présida le concile de Constance; le cardinal Gerdil, qui a écrit dans trois langues avec un succès égal; l'historien Saint-Réal, que Voltaire compare à Salluste; le comte Xavier de Maistre, qui a composé l'inimitable *Voyage autour de ma chambre* et *le Lépreux de la cité d'Aoste*; le comte Joseph de Maistre, qui a développé dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* une philosophie qui aujourd'hui fait école; le marquis Costa de Beauregard, auteur de l'*Histoire de Savoie* et de plusieurs autres ouvrages; Michaud, auteur de l'*Histoire des croisades*; Ducis, poète tragique; le célèbe Berthollet, qui a tant contribué aux succès de la chimie; Alexis Bonvard, directeur de l'Observatoire de Paris; le docteur Fodéré, créateur de la médecine légale en France, et enfin une foule de militaires distingués dans tous temps et dans tous les grades.

Caractère. Le Savoisien est bon, intelligent, religieux, hospitalier, probe, dévoué à son pays, qu'il n'oublie pas à quelque distance qu'il s'en éloigne. L'amour de la patrie est pour lui un sentiment complexe qui lie dans un même faisceau l'idée du sol, le sentiment de la famille et l'attachement aux institutions. La forme du sol n'est pas étrangère à l'amour que le Savoisien a pour sa patrie. Le sol est un tableau qui se peint dans l'ame avec ses reliefs, ses accidents et ses couleurs. Plus les traits en sont saillants et caractérisés, plus l'empreinte en est profondément gravée dans le souvenir. L'homme

qui a grandi dans les plaines monotones peut aisément vivre partout où ses pieds retrouvent la terre et ses yeux le ciel; mais le Savoisien languit et souffre quand il ne voit plus ses montagnes escarpées, ses rochers aigus, ses vallées, ses lacs, ses cascades, ses beaux arbres, la pompe de la nature et des montagnes; il y a un vide dans son ame, il y trouve une image dont le modèle est absent, et c'est ce modèle qu'il ne peut oublier. On dit que tous les habitants des montagnes ont le même amour pour leur pays, et, sous ce rapport, on compare souvent les Savoisiens aux Suisses : je ne sais si l'avantage ne demeure pas aux premiers. On voit chaque année des milliers de Suisses dire à leurs vallées, à leurs montagnes, un éternel adieu pour aller chercher une autre patrie sur les bords de l'Orénoque, du Mississipi et sur les côtes de l'Afrique; je doute qu'il fût possible à un certain nombre de Savoisiens de quitter leur patrie avec un dessein arrêté de ne plus la revoir. Ils ne consentent à l'exil que dans l'espérance du retour. Quand la neige vient couvrir le champ qu'ils ont ensemencé, ils vont ailleurs offrir des bras que l'âpreté de leur climat paralyse; mais quand ils voient passer l'hirondelle des montagnes, le besoin de la patrie les émeut; ils reviennent à leurs chaumières. — Si le Savoisien se décide à se fixer sur le sol étranger, retenu par de nouveaux liens de famille ou par d'autres intérêts, il nourrit la pensée de son pays par les rapports qu'il conserve avec lui. Poète, il chante ses beautés; riche, il lui fait part de son opulence; militaire, conquérant, il place sur ses étendards la croix blanche de Savoie; ouvrier et pauvre, il joint son obole à l'obole de son frère pour dresser un autel à la Vierge dans l'église de son pays : doux et touchants stratagèmes inventés par l'amour de la patrie pendant que dure l'absence! Le patriotisme du Savoisien s'est de tout temps manifesté par des œuvres. On est étonné de trouver dans les hautes montagnes de belles églises, des clochers élevés, de riches monuments, des fondations multipliées pour la bienfaisance ou l'instruction. Ce n'est pas à la richesse que l'on doit tout cela, il y en a peu en Savoie; mais quand le patriotisme se substitue à la puissance, il fait souvent plus qu'elle pour la gloire et le bonheur des peuples. — Près de 30,000 Savoisiens vont chaque année passer l'hiver en France, en Suisse, en Italie et en Espagne, pour y exercer différentes industries. Leur probité religieuse étant reconnue partout, on leur accorde une grande confiance. Quelques-uns ont des établissements fixes; d'autres sont à gage pour un certain nombre d'années; un grand nombre s'absentent jusqu'à ce qu'ils se marient; mais la masse des émigrants ne quitte la Savoie que pour l'hiver. La statistique de l'émigration n'est pas bien connue, parce que, jusqu'à ce jour, elle n'a pas été soumise à des investigations rigoureuses. D'après quelques recherches que j'ai faites, je joins ici un tableau dont je ne puis nullement garantir l'exactitude, mais que j'ai lieu de regarder comme approchant de la vérité.

Tableau des émigrations de Savoie et des industries des émigrants.

Médecins et chirurgiens. . .	30
Avocats, financiers, etc. . .	25
Professeurs, répétiteurs, instituteurs, etc.	300
Commis-voyageurs et autres. .	300
Teneurs de livres, caissiers, etc.	100
Négociants fixés à l'étranger. .	300
Maîtres d'école de campagne.	600
Colporteurs en étoffes. . . .	2000
Colporteurs en quincailleries. .	500
Colporteurs en épicerie, encre, etc.	400
Ouvriers, apprentis ou en tournée.	1000
Portiers de magasins, etc. . .	500
Commissionnaires.	1000
Domestiques d'auberges et autres.	3000
Porteurs d'eau, de bois, etc. .	400
Journaliers	5000
Total.	15,455

Report.	15,455
Conducteurs de fiacres, cochers.	500
Ouvriers dans les fabriques.	2000
Décrotteurs.	2000
Crocheteurs.	1000
Joueurs de vielle.	200
Rémouleurs.	500
Ramoneurs.	400
Peigneurs de chanvre.	600
Total.	22,655

Dans ce chiffre ne sont point compris les enfants et les femmes, et pourtant il n'est pas rare de voir émigrer des familles entières.

Institutions publiques. Nous nous bornerons à donner ici une simple énumération des établissements d'utilité publique que renferme Chambéry, capitale de la Savoie :

Bienfaisance. Hôpital civil, Hôpital militaire, Hospice de la Charité, Maternité, Enfants-Trouvés, Maison pour les aliénés, Hospice des vieillards, Hospice de mendicité, Retraite d'orphelines, l'OEuvre du bon Pasteur pour les repenties, Secours pour les prisonniers, Fondation pour les voyageurs malades, Salle pour les phthisiques, Bureaux de charité pour les pauvres honteux.

Instruction publique. Collége royal, Pensionnat des jésuites, École de droit, École de médecine, École de dessin et peinture, Chimie pharmaceutique, Physique, Hautes Mathématiques, Grand Séminaire, Petit Séminaire, Collége de St-Louis-du-Mont, plusieurs écoles élémentaires, six écoles des Frères de la Doctrine chrétienne.

Pour les femmes. Pensionnat des dames du Sacré-Cœur, pensionnat des sœurs de la Visitation, Maison des Orphelines, sept écoles des sœurs de Saint-Joseph, plusieurs pensionnats ou écoles approuvées.

Utilité publique. Académie royale de Savoie, Chambre de commerce et d'agriculture, Établissement d'une maîtrise pour musique religieuse, Bibliothèque publique, Musée, Corps de pompiers, Salle de spectacle, Caisse d'épargne, divers prix d'encouragement. Si l'on se rappelle que Chambéry n'a qu'une population de 17,000 ames, on sera étonné d'y rencontrer autant de ressources pour tous les genres de besoins.

Travaux publics. Quoique la Savoie passe pour pauvre, elle possède de belles églises, surtout dans les hautes vallées. Les routes y sont bien entretenues et l'on en construit de nouvelles sur plusieurs points. La vallée de l'Isère est la plus riche et la plus fertile; mais ce torrent dévastateur en occupe ou plutôt en ravage souvent plus de la moitié. En 1824, Charles-Félix était à Conflans, qui vient de changer son nom contre celui d'Albert-Ville. Ce roi, à qui l'on ne peut contester l'amour de tout ce qui est utile et bon, vit par lui-même les dévastations de l'Isère, et, pour les arrêter, il plaça la première pierre d'une digue qui contiendra les eaux du fleuve depuis Albert-Ville jusqu'aux frontières de la France. L'ouvrage avance; il dira à la postérité que les grandes choses n'ont pas toujours été faites par les grands peuples.

L'abbé Rendu.

Savoie (Origine de la maison royale de). De toutes les maisons souveraines celle sur l'origine de laquelle on a émis le plus de systèmes est sans contredit la maison de Savoie. On en compte jusqu'à 12. Le plus ancien, le plus connu, le plus accrédité aux XVIe et XVIIe siècles est celui qui fait descendre cette famille d'un prince saxon, et qui assigne pour père à Humbert aux blanches mains un Beraud, ou Berold de Saxe, vice-roi d'Arles; c'est l'opinion émise avec un riche entourage de fables par les anciennes chroniques de Savoie, et suivie avec quelques modifications par Pingon, par Guichenon, et dans le dernier siècle, avec des rectifications et des modifications bien plus nombreuses, par MM. Rangone et de Rivaz; enfin, de notre temps, par M. le comte de Vignet, qui s'est donné beaucoup de peine pour la concilier avec l'histoire. — La prédilection que les princes de Savoie marquaient anciennement pour cette opinion, influa sur

les recherches de beaucoup d'écrivains, qui finirent par l'adopter. Maintenant il est hors de contestation : 1° Que l'existence du père d'Humbert aux blanches mains n'est constatée par aucun document authentique, puisque la fausseté d'une prétendue charte de 1010, ou de 1020, dont on garde une copie aux archives de la cour, a été pleinement démontrée ; 2° que l'origine saxonne n'est indiquée par aucun titre, ni par aucun écrivain antérieur au XVe siècle, les chroniques de Savoie n'ayant pas été écrites avant cette époque; 3° que les autres systèmes suivant lesquels les comtes de Savoie seraient issus des rois d'Arles, des comtes de Mâcon, des ducs de Bourgogne, des comtes d'Alsace, des comtes de Milan, des marquis d'Ivrée, etc., sont encore moins satisfaisants, et reposent sur des chances de possibilité plutôt que de probabilité. J'en excepte un seul que Nicolas Chorier a à peine indiqué et puis rétracté, et qui est développé dans le rapport qui précède les *Documenti, monete* e *sigilli raccolti in Savoja, in Isvizzera e in Francia*, et dans le *Tavole genealogiche dè principi di Savoja, del marchese Felice di S. Tommaso*. Selon ce système, Humbert serait issu du premier mariage d'Hermengarde, reine de Bourgogne, et beau-fils par conséquent de Rodolphe III. Si, dans les titres qui nous restent de la reine Hermengarde, on trouvait une seule fois Humbert, fils d'Hermengarde, la preuve serait complète : et je n'appellerai pas mon opinion un système ; car un *système* est la démonstration par conjectures possibles ou probables d'un fait dont la preuve directe et authentique manque. Mais le système dont je parle est non seulement démontré par des conjectures probables, mais par des conjectures fondées sur le dire des auteurs contemporains et sur des titres incontestables. Les voici : nous savons par le témoignage de Dithmar que Hermengarde, seconde femme de Rodolphe III, roi de Bourgogne, avait deux fils d'un premier lit; que ces deux fils étaient très aimés du roi qui les comblait de faveurs, et que cette préférence excitait la jalousie des grands seigneurs de Bourgogne qui en murmuraient hautement. Nous savons encore, par le témoignage du même historien, qu'Eudes, comte de Champagne, neveu de Rodolphe, prétendait s'en faire reconnaître successeur de son vivant, et malgré lui ; qu'il s'était formé un parti considérable à la cour de Bourgogne ; et que le roi, fatigué de ces menées séditieuses, et conseillé par Hermengarde, se décida à céder son royaume à l'empereur Henri II, son autre neveu : à cet effet, il se rendit, en 1016, à Strasbourg avec Hermengarde et les deux fils d'Hermengarde auxquels l'empereur fit de grandes largesses.—De plus il résulte du témoignage du même Dithmar, de Wippon et d'autres historiens contemporains, qu'après la mort de Rodolphe, Eudes, comte de Champagne, envahit la Bourgogne à main armée ; que la reine prit la fuite, accompagnée du comte Humbert, et d'un petit nombre de Bourguignons fidèles, et que, ne pouvant traverser l'Helvétie occupée par ses ennemis, elle se rendit en Italie, et de là passa à Zurich où était l'empereur qui fit au comte Humbert et aux Bourguignons fidèles de grandes libéralités. — Il est aussi établi qu'en 1037, le même empereur Conrad étant décidé à soumettre la Bourgogne, y envoya une puissante armée, et qu'à la tête des Italiens marchait le comte Humbert, quoique parmi ces auxiliaires il y eût les deux plus puissants princes d'Italie, Heribert, archevêque de Milan, et Boniface, duc de Toscane. — On sait en outre que le triomphe de l'armée impériale fut complet, et que dans le nombre des seigneurs bourguignons ramenés par la force des armes à l'obéissance se trouvait Gerald ou Gerold, comte de Genève. — Enfin, il est démontré par titres authentiques que le comte Humbert était après la mort de Rodolphe le protecteur et le conseiller de la reine Hermengarde ; qu'Hermengarde possédait en son vivant le comté de Salmorenc, Chambéry, Aix et plusieurs autres terres dans la Savoie-

Propre; et qu'après sa mort ces mêmes villes passèrent en pleine propriété aux descendants d'Humbert. — D'après ces faits, il est naturel de conclure qu'Humbert, conseiller fidèle de la reine de Bourgogne; qu'Humbert, qui héritait d'elle, et qui, presque seul parmi les comtes de Bourgogne, avait intérêt à faire respecter les dernières volontés de Rodolphe et à reconnaître la souveraineté de l'empereur; qu'Humbert qui était placé si haut dans l'opinion publique que l'empereur n'hésitait pas à lui confier le commandement d'une armée à laquelle se trouvaient l'archevêque de Milan et le duc de Toscane; il est, dis-je, naturel de conclure que ce comte Humbert était l'un des enfants du premier lit de la reine, l'un de ceux qui, par les grands dons qu'ils obtenaient, excitèrent la jalousie des autres barons; l'un des enfants qui se rendirent à Strasbourg, qui favorisèrent la cession du royaume de Bourgogne à l'empereur, et qui, possédant dans les Alpes le comté de Maurienne et celui d'Aoste, purent ouvrir à la reine fugitive, après la mort de son mari, un passage pour arriver en Italie, et se rendre de là à Zurich auprès de l'empereur. — Terranco avait entrevu cette vérité, mais il crut que le comte Humbert était frère d'Hermengarde. Et pourtant aucun écrivain n'a avancé que cette princesse eût un frère, pendant qu'il est certain qu'elle eut deux enfants d'un premier lit. Hermengarde se remaria avec le roi Rodolphe en 1011; elle mourut en 1057. Humbert était déjà marié en 1003. En supposant que Humbert eût 18 ans à cette époque, et que sa mère se fût mariée à 15 ans, Humbert serait né en 985, et sa mère en 969. Elle aurait donc vécu 88 ans; ce qui s'accorde avec le témoignage des historiens qui disent qu'elle mourut dans un âge très avancé. — Il est vrai que dans cette hypothèse lorsque Rodolphe l'épousa elle aurait eu 42 ans environ; mais si, au dire des historiens, Rodolphe ne pouvait se flatter d'avoir d'enfants, cette circonstance n'influerait en rien sur la question, d'autant plus qu'Hermengarde ayant survécu 25 ans à son mari, elle devait être en 1011 encore pleine de fraîcheur et de vie. — Quelques conjectures portent à croire que le premier mari d'Hermengarde fut Manassès, qui figure dans un acte comme comte de Savoie, et mari d'une Hermengarde. Ce Manassès est nommé l'un des premiers entre les princes de Bourgogne, dans un parlement que Rodolphe tint à Saint-Gervais, près de Genève, en 1004. On ne trouve de lui aucun acte postérieur à 1011, époque du mariage d'Hermengarde avec Rodolphe III, roi de Bourgogne. — On sait que les comtes, surtout dans le royaume de Bourgogne, avaient le rang de duc, suivant l'expression d'un contemporain, qui dit que : *Nemo ibi vocatur comes nisi ducis honorem possideat*. On sait aussi que les comtes étaient presque toujours des parents ou alliés du souverain; qu'en conséquence ils étaient de véritables princes dans l'acception la plus élevée du mot. On ne sera donc pas étonné que la veuve du comte Manassès soit devenue reine de Bourgogne, et que la petite-fille du comte Humbert ait épousé l'empereur Henri IV. — Il n'y a pas de famille souveraine dont l'origine soit plus noble. Des princes avec le titre de comte ou de duc, sont la souche de toutes les monarchies modernes.

Chev Louis Cibrario,
Membre de l'Académie des Sciences et de la Commission royale historique de Turin.

ARBRE GÉNÉALOGIQUE

DE LA MAISON DE SAVOIE,

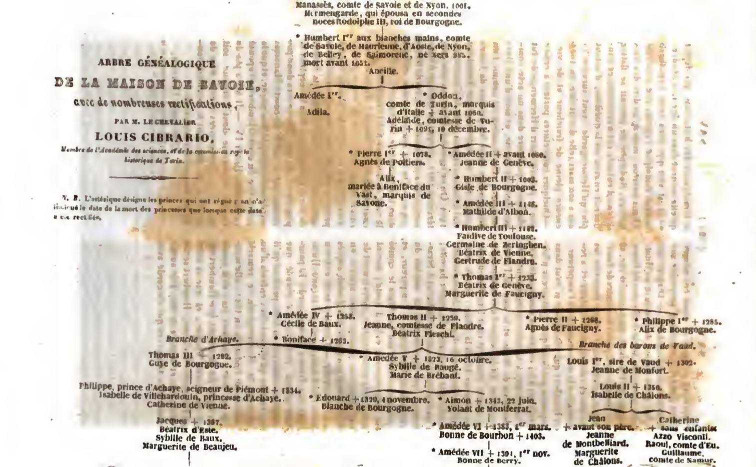
avec de nombreuses rectifications,

PAR M. LE CHEVALIER

LOUIS CIBRARIO,

Membre de l'Académie des sciences, et de la commission royale historique de Turin.

N. B. L'astérique désigne les princes qui ont régné ; on n'a indiqué la date de la mort des princesses que lorsque cette date a été rectifiée.



Amédée + 1402.
Catherine de Genève.

Louis + 1418.
Bonne de Savoye.

* Amédée VIII, duc de Savoie,
élu pape, cède la couronne à son fils
1440 + 1451, 7 janvier, à Genève.
Marie de Bourgogne + 1412.

* Louis + 1465, 29 janvier.
Anne de Chypre.

* Amédée IX le bienheureux
+ 1472, 30 mars.
Yolant de France.

* Philippe II + 1497, 7 novembre.
Marguerite de Bourbon.
Claudine de Brosse.

* Philibert Ier + 1482, 22 avril.
Blanche-Marie Sforza.

* Charles Ier + 1490,
13 mars.
Blanche de Montferrat.

* Charles II Jean Amédée
+ 1496, 16 avril.

* Philibert II + 1504,
10 septembre.
Yolant Louise de Savoie
+ 1499.
Marguerite d'Autriche.

* Charles III + 1553, 17 août.
Béatrix de Portugal.

* Emmanuel Philibert + 1580.
Marguerite de France.

* Ch. Emmanuel Ier + 1630.
Catherine d'Autriche.

Branche de Nemours.

Philippe.

Jacques.

Ch. Emm. — Henri.

* Victor Amédée Ier + 1637, 7 octobre.
Christine de France.

* François Hyacinthe
+ 1638, 4 octobre.

* Charles Emmanuel II + 1675, 12 juin.
Françoise d'Orléans.
Marie Jeanne Baptiste de Savoie Nemours.

* Victor Amédée II,
roi de Sicile puis de Sardaigne,
abdique en 1730 + 1732, 3 octobre.
Anne d'Orléans.

* Charles Emmanuel III + 1773, 20 février.
Anne de Bavière.
Polixène de Hesse.
Elisabeth de Lorraine.

* Victor Amédée III + 1796, 16 octobre.
Marie Antoinette de Bourbon.

* Charles Emmanuel IV,
abd. en 1802 + 1819, 6 oct.
Marie Clotilde de France.

* Victor Emmanuel,
abd. en 1821 + 1824, 10 janv.
Marie Thérèse de Lorraine.

* Charles Félix
+ 1831, 27 avril.
Marie Christine de Bourbon.

Princes de Carignan.

Thomas, prince de
Carignan + 1656.
Marie de Bourbon.

Louis. Ch. Amédée. Henri.
Branche de Soissons.

Emmanuel Philibert + 1709.
Catherine d'Este.

Victor Amédée + 1741.
Victoire de Savoie.

Louis + 1778.
Henriette d'Hesse.

Victor Amédée + 1780.
Joséphine de Lorraine.

Charles Emmanuel + 1800.
Marie de Saxe.

* CHARLES ALBERT,
né en 1798, 2 octobre,
roi de Sardaigne le 27 avril 1831.
MARIE THÉRÈSE DE LORRAINE.

Victor Emmanuel,
duc de Savoie,
prince royal.

Ferdinand,
duc de Gênes.

Branche de Villefranche.

Eugène.

Joseph.

Eugène Emmanuel,
prince de Carignan.

Eugène.

Louis. — Le prince Eugène.

Emmanuel.

Eugène.

SAVON, SAVONNERIE (chimie). On sait depuis long-temps que la potasse et la soude, en réagissant sur les huiles végétales et les graisses d'origine animale, fournissent des composés solubles dans l'eau, et pouvant servir au nettoyage des tissus; on sait également que l'eau chargée de ces composés, désignés sous le nom de *savons*, forme des dépôts insolubles quand on y verse des dissolutions de tous les sels, excepté de ceux de potasse, de soude ou d'ammoniaque. — De nombreuses expériences ont été faites, surtout en France, en 1793, par ordre du comité de salut public, relativement à l'emploi des diverses substances grasses dans la fabrication des savons, d'où sont résultés des faits d'une grande importance pour ce genre de fabrication. — Toutes les substances grasses ne sont pas également aptes à former avec les alcalis des savons qui puissent servir aux travaux des arts et aux usages domestiques; la soude forme seule avec toutes des savons qui sont solides ou approchent de cet état; la potasse, au contraire, tend à en produire qui sont mous ou toujours moins solides que ceux de soude. — Les graisses animales, comme celles de mouton, de bœuf, de cheval, la moelle des os de ces animaux, les huiles d'olive, d'amandes douces et de palme, donnent naissance à des savons solides avec la soude; les huiles de graines, comme celles de colza, de navette, etc., ne peuvent donner, avec le même alcali, que des savons mous. — Les huiles désignées sous le nom de *siccatives*, et employées, par suite de cette propriété, à la préparation des vernis et à la peinture, comme celles de lin, de noix, etc., donnent des savons de mauvaise qualité, ou, pour mieux dire, variables dans leur qualité; de telle sorte qu'après avoir été susceptibles de se dissoudre dans l'eau, ils deviennent gras et tachent le linge. — Les résines donnent des savons solides que l'on peut employer avec beaucoup d'avantages. — Depuis assez long-temps déjà, M. D'Arcet avait admis que les savons devaient être considérés comme des sels, mais c'est à M. Chevreul que l'on doit une réunion de faits d'un haut intérêt qui ont mis hors de doute que ce sont des sels véritables. — Toutes les matières grasses examinées jusqu'ici, formées de deux principes immédiats, diffèrent beaucoup par leurs caractères : l'un, solide, a reçu le nom de *Stéarine*; l'autre, liquide jusqu'à 0° environ, a été désigné sous celui d'*Oléïne* ou *Élaïne* (v. Suif). Ces substances, soumises à l'action des alcalis, se transforment, la première en des acides gras particuliers, désignés sous les noms de *Stéarique* et *Margarique*; la seconde en acide oléique, qui, s'unissant aux alcalis, peut constituer des sels connus sous le nom de *savons*. Les sels de soude, plus solides que ceux de potasse, et les quantités relatives d'élaïne et de stéarine variant dans les divers corps gras, on aperçoit immédiatement la cause des propriétés physiques des savons que fournissent ces différentes substances. — En même temps qu'il se produit des stéarates, margarates et oléates, ou les deux derniers seulement, comme cela a lieu pour les huiles, on obtient une substance d'une saveur sucrée, soluble dans l'eau, qui, désignée d'abord sous le nom de principe doux des huiles, est connue actuellement sous celui de *Glycérine*. Les opinions des chimistes ne sont pas parfaitement d'accord sur la préexistence de chacun de ces corps dans la matière grasse elle-même : les uns admettent que les acides gras et la glycérine se forment au moment de la saponification, les autres que les acides gras anhydres étaient combinés à la glycérine, de telle sorte que les alcalis n'ont fait qu'en déterminer la séparation. Quelle que soit l'opinion que l'on adopte, il est bien prouvé que les matières grasses sur lesquelles réagissent les alcalis fixent une certaine quantité d'eau ou de ses principes, au moyen desquels on obtient les acides hydratés et la glycérine. — La potasse et la soude ne sont pas les seules bases qui puissent saponifier les corps gras : la baryte, la strontiane, la chaux, la magnésie, les oxydes de zinc et de cuivre, et surtout

de plomb, agissent d'une manière analogue; on a même mis à profit la saponification du suif par la chaux, pour la fabrication des bougies, qui, de la localité où se trouvait l'établissement, ont reçu le nom de *bougies de l'Étoile;* mais les deux premiers savons étant seuls solubles, sont seuls aussi susceptibles d'être employés au nettoyage des étoffes. — Dans la saponification, il ne se forme aucun autre produit que ceux que nous avons signalés; c'est donc, théoriquement, une opération extrêmement simple. — Les savons fabriqués avec l'huile d'olive seule s'émiettent plutôt sous le couteau qu'ils ne se coupent : pour leur donner la propriété de se couper en rubans, on mêle à l'huile d'olive une petite quantité d'huile de graines, ou actuellement des acides liquides obtenus dans la fabrication des bougies stéariques; mais la proportion ne doit pas dépasser certaines limites, au-delà desquelles les savons deviennent trop mous. Rien ne serait plus facile que de séparer des acides gras mêlés à des huiles, puisque ces acides sont susceptibles de réagir sur les carbonates alcalins avec lesquels on ferait bouillir ces huiles, tandis que les huiles elles-mêmes ne peuvent réagir que sur les alcalis caustiques. Mais il en est tout autrement quand il s'agit de déterminer la présence d'huiles de graines dans celle d'olive : M. Poutet de Marseille a cependant indiqué un procédé qui permet de reconnaître ce mélange à quelques centièmes près. Il repose sur la propriété des huiles d'être très inégalement solidifiées par leur contact avec une solution de nitrate de protoxyde de mercure, qui, comme l'a prouvé M. F. Boudet, agit par l'acide hyponitrique qu'il renferme, de telle sorte qu'il est préférable de se servir de cet acide que du sel indiqué. — Ainsi que nous venons de le dire, les matières grasses ne peuvent réagir sur les carbonates alcalins, il faut donc les traiter par des alcalis caustiques; les résines, au contraire, peuvent décomposer les carbonates. — La chaux sert à caustifier la potasse ou la soude avec l'acide carbonique, desquels elle forme un sel insoluble, tandis que l'alcali soluble reste dans la dissolution : l'action a lieu également, avec une différence de temps seulement, suivant qu'on opère à froid ou à chaud : en grand, on se contente de dissoudre le carbonate alcalin dans l'eau froide et d'y ajouter 1/3 environ de son poids de chaux vive, que l'on éteint préalablement; on agite de temps à autre, et, après avoir laissé se déposer le carbonate de chaux, on décante le liquide, que l'on remplace par de nouvelle eau pour obtenir une lessive plus faible : l'opération se fait dans des cuves en bois, d'où le liquide peut être facilement extrait par le moyen de trous bouchés avec des chevilles. — Les soudes naturelles et les potasses étant entièrement solubles dans l'eau, il suffit de les mettre en contact avec ce liquide pour les dissoudre. Si l'on n'était retenu par la question d'économie, on opérerait à chaud cette dissolution et la caustification, et aucun inconvénient ne s'offrirait dans cette condition. Mais lorsqu'on se sert de soudes artificielles, comme cela a lieu en France depuis 40 ans environ, il est indispensable de les traiter par l'eau froide, qui ne dissout que le carbonate et la portion de soude caustique qu'elles renferment, tandis que l'eau chaude dissoudrait le sulfure de calcium qui altérerait les propriétés du savon. — On peut opérer à froid, par un contact convenablement prolongé, la saponification des huiles, mais c'est toujours à chaud que l'on opère dans le travail en grand : une partie de la lessive versée dans la chaudière est portée à la température de l'ébullition; on y ajoute alors l'huile, qui change bientôt d'aspect, forme une espèce d'émulsion, et se transforme en savon qui acquiert de la consistance, et risque de s'attacher aux parois et de s'altérer par ce contact : il est donc nécessaire de surveiller la température. — On conçoit facilement que lorsqu'on opère sur de grandes quantités de matières, l'action de la lessive doit être lente, parce que l'huile, nageant

à la surface n'a que peu de contact avec l'alcali, et D'Arcet a rendu un grand service à l'art du savonnier en introduisant l'habitude de faire agiter les liqueurs par des hommes placés sur une planche reposant sur les bords de la chaudière. Mais, comme dans cette opération et dans celle qui est destinée à produire la marbrure, les ouvriers sont exposés à de grands dangers, se trouvant ainsi placés sur une planche, rendue en outre glissante par le savon qui se répand à sa surface, ils doivent être attachés au moyen d'une ceinture et de cordages qui passent sur une pièce de bois horizontalement placée à la partie supérieure de l'atelier. — Quand l'huile a entièrement disparu, ce que l'on appelle *empâtage*, on ajoute à l'eau sur laquelle elle nage en partie une quantité de sel suffisant pour faire venir à la surface le savon insoluble dans cette dissolution : alors, au moyen d'un tuyau nommé *épine*, placé à la partie inférieure et muni d'un robinet, on enlève le liquide et on ajoute des lessives alcalines et de l'eau salée, les premières pour achever la saponification, la seconde pour empêcher le savon de se dissoudre dans l'eau et le faire monter en grumeaux à la surface. L'*épinage* achevé, on fond le savon dans le moins d'eau possible; après quoi on le coule sur des tables de pierre portant des rebords : lorsque la masse est solidifiée, on la divise en pains au moyen de règles et de couteaux. A cet état, le savon abandonné un temps suffisant à la dessiccation est blanc, entièrement soluble dans l'eau pure, d'une odeur agréable. — Si l'on veut du savon *marbré*, on doit ajouter une certaine quantité de *sulfate de fer* dans la chaudière, en même temps que les lessives et le sel, après le premier *épinage*. Le savon de fer étant insoluble, se sépare de la masse en veines que l'ouvrier détermine à volonté par une agitation bien entendue : c'est une opération qui exige des ouvriers très exercés. — Les ménagères ont bien observé la supériorité du savon marbré sur le savon blanc; on l'explique facilement par un caractère particulier que présentent ces deux produits : le savon blanc, abandonné dans un lieu humide ou humecté avec de l'eau, peut en absorber une grande quantité sans perdre sensiblement sa solidité, tandis que le savon marbré ne peut renfermer une plus grande proportion d'eau que celle qui en fait partie comme principes constituants. — Les savons de potasse toujours mous ne peuvent se séparer du liquide au milieu duquel il se sont formés, si ce n'est par l'évaporation de celui-ci : on ne peut les réunir à la surface des liquides par *épinage* : leur état se prêtant moins au transport et à la plupart des applications, on ne les fabrique d'ordinaire qu'avec des huiles de graines de qualité très inférieure; de là l'odeur désagréable qu'ils dégagent : on les colore même pour dissimuler la teinte particulière qu'ils présentent, et on les connaît le plus ordinairement sous le nom de *savons noirs;* mais, avec de bonnes huiles, on peut fabriquer des savons blancs mous, très commodes pour l'usage domestique. — Les savons de toilette ne diffèrent des précédents que par les aromates que l'on y ajoute; on en fabrique de solides et de mous; quelquefois on leur donne une qualité particulière en agitant fortement la pâte au moyen d'un ingitateur de manière à les rendre mousseux et à leur faire occuper un grand volume; d'autres fois on en fabrique des tablettes d'une transparence telle qu'on peut lire au travers. On prépare ce dernier produit en dissolvant dans un alambic du savon de suif bien desséché dans l'alcool. La dissolution est versée dans des moules en ferblanc, et les pains abandonnés à une lente dessiccation. Ce n'est que lorsqu'elle est parfaite que le savon a acquis toute la transparence qu'il doit avoir. — Tous les savons étant insolubles, à l'exception de ceux de potasse et de soude, il en résulte que tous les sels, ceux d'ammoniaque mis à part, doivent congeler la dissolution de savon. Aussi, toutes les eaux que l'on désigne par l'épithète de *crues* sont-elles impropres aux opérations dans lesquelles on emploie le savon. Il peut cependant arriver que l'on se

trouve dans l'impossibilité de se procurer des eaux qui dissolvent naturellement ce corps, et alors on ne pourrait ni laver le linge, ni employer le savon à se faire la barbe, etc., parce que le savon de chaux qui se forme au moyen des sels que renferment les *eaux crues* adhère en flocons aux corps qu'il touche, et empêche l'action ordinaire de la dissolution savonneuse. Dans un cas semblable, on pourrait rendre l'eau apte à dissoudre le savon, soit en en sacrifiant, pour le purifier, une certaine quantité, soit plutôt en y ajoutant un léger excès de carbonate de soude ou de potasse, qui précipitent du carbonate de chaux, et ne laissent dans la liqueur qu'un sel de soude ou de potasse, lequel n'agit pas sur le savon et la liqueur décantée après qu'elle a été clarifiée par repos ou bien filtrée, et peut servir à dissoudre facilement le savon. — La saponification par la chaux s'opère le plus convenablement dans des cuviers en bois, à l'aide de la vapeur; le suif fondu avec l'eau, on y fait tomber la quantité de chaux éteinte nécessaire et on agite : on obtient bientôt une masse molle que l'on retire quand la matière grasse a disparu. Ce savon, qui devient très dur en refroidissant, sert, comme nous l'avons déjà dit, à la fabrication des *bougies stéariques*. Nous renvoyons à l'article Suif pour ce qui a rapport à cette intéressante industrie.

H. Gaultier de Claubry.

Le *savon médicinal* s'obtient en mêlant à froid, et peu à peu, dans un vase non métallique, deux livres de lessive de soude caustique avec quatre livres d'huile d'amandes douces ou d'olives fines. Il doit être préparé depuis long-temps pour avoir la dureté convenable : on l'emploie, comme excitant du système lymphatique, dans les engorgements de la rate et des viscères du basventre, dans le carreau, les humeurs scrofuleuses, et comme excellent lithontriptique. Il faut l'administrer sous forme de pilules, à la dose de quatre à six grains par jour, et l'augmenter progressivement jusqu'à deux ou trois scrupules. L'eau de savon est employée avec succès comme *neutralisant* dans les cas d'empoisonnement par les acides : on l'emploie aussi comme résolutif dans les contusions. — Populairement, *donner un savon* à quelqu'un, c'est le réprimander, le tancer fortement. — *Savonnage*, nettoiement, blanchissage du linge par le savon. — *Savonnerie*, lieu où l'on fait du savon. La Savonnerie était anciennement une manufacture, à Chaillot, dans Paris, où l'on fabriquait des ouvrages de tapisserie veloutée et des tapis façon de Perse, qui se trouvent maintenant aux Gobelins (*v.*). — *Savonnette*, petite boule de savon purifié, parfumé, dont on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir; petit pinceau trempé dans l'eau de savon et employé au même usage. Proverbialement, on appelait autrefois *savonnettes à vilain* les charges qu'on achetait pour s'anoblir. — Le *savonnier* est un arbre du Brésil et des Antilles dont le fruit rend l'eau blanche, écumeuse, et propre à blanchir le linge. X.

SAVONAROLA (frère Jérôme), né à Ferrare en 1452, petit-fils de J.-M. Savonarola, chevalier de Rhodes, puis médecin, dont les ouvrages jouirent d'une grande réputation pendant le xive siècle. Jérôme Savonarola entra de bonne heure dans l'ordre des dominicains, et fut nommé en 1488 prieur du couvent de St-Marc à Florence. C'était Laurent de Médicis qui gouvernait alors la république, et qui, par goût plus encore que par politique, corrompait les mœurs de ses concitoyens à force de fêtes publiques, de poésies licencieuses et de prodigalités. Aussi remarquable par son activité que par ses talents, Savonarola voulut que l'influence qu'il exerçait comme prédicateur ne fût pas inutile aux Florentins. Il fit du haut de la chaire retentir les paroles de vérité qui devaient exciter la haine et le mépris contre l'usurpation des Médicis; et telle était son éloquence que Laurent, ayant voulu être exhorté par lui à ses derniers moments, promit, pour recevoir l'absolution, de renoncer au pouvoir dont il s'était emparé. Savonarola ne montra

pas moins d'habileté et de courage dans les conférences qu'il eut avec Charles VIII ; enfin, un de ses discours fit une impression si vive sur les Florentins que leur république fut reconstituée selon ses conseils. Mais le pape Alexandre VI, qui scandalisait alors la chrétienté, s'irrita des vertus et des prédications du dominicain, qui n'avait pu s'abstenir de faire quelques allusions aux désordres du pontife. Sous prétexte d'examiner ses principes en matière de foi, il le cita à comparaître devant lui, lui défendit de prêcher, menaça d'interdit Florence ; et sa colère s'accrut de la réformation de mœurs qui s'opéra dans cette ville, où l'enthousiasme pour le dominicain força d'ajouter des galeries aux églises dans lesquelles il prêchait, tant l'affluence y était considérable. Le pape, les mauvais prêtres, les libertins, se liguèrent contre Savonarola, que l'orgueil sans doute égara ; il se crut prophète et thaumaturge, et devint passionné jusqu'à la violence pour le bien. Une conjuration qui devait rétablir la puissance des Médicis ayant été découverte, Savonarola fit périr les conjurés ; et cet acte, plus juste que charitable, lui nuisit dans l'esprit des Florentins. Les persécutions d'Alexandre VI redoublèrent ; il défendit aux dominicains d'exercer aucune fonction ecclésiastique. Le frère Jérôme fut excommunié, ainsi que tous ceux qui assistaient à ses sermons ; et on alla jusqu'à leur refuser la sépulture.—Le 17 av. 1498, le plus étrange spectacle fut offert à la ville de Florence : un bûcher de 40 pieds de long fut dressé sur la place du palais, et pour le traverser enflammé, un dominicain et un franciscain se présentèrent ; l'un prêt à soutenir que frère Jérôme Savonarola possédait l'esprit prophétique et faisait des miracles, l'autre prêt à prouver le contraire : c'était le *jugement de Dieu* invoqué entre le souverain pontife et un moine. Ce ne fut pas sans peine que l'on obtint des partisans de ce dernier qu'ils ne passeraient point tous à travers les flammes, et que l'on empêcha les dominicains d'y pénétrer en portant la sainte eucharistie. Une pluie violente, qui dispersa le peuple et éteignit le bûcher, sembla manifester la réprobation du ciel, et mit fin à cette scène presque d'idolâtrie, qui ne fit qu'accroître la fureur des Florentins contre le frère Jérôme. S'exposant aux injures et aux menaces, il prit congé d'un petit nombre de fidèles, le lendemain de ce jour, par un sermon touchant, dans lequel il annonça qu'il prévoyait son sort, et se dévouait de bon cœur pour son troupeau. Le soir de ce même jour, on voulut arracher Savonarola du convent de Saint-Marc ; on pilla, on massacra ses partisans. La Seigneurie mit fin à ce tumulte en ordonnant aux religieux de livrer les frères Jérôme, Dominique, son champion dans l'épreuve du feu, et Sylvestre. Accablés d'outrages par le peuple, on les conduisit tous trois en prison ; et leur procès s'instruisit. Alors commença une atroce lutte entre la faiblesse physique de Savonarola et la force de sa volonté. Dans les douleurs de la torture, il faisait les aveux qu'exigeaient ses accusateurs ; détaché de l'estrapade, il se rétractait. Enfin les deux juges députés par Alexandre VI mirent un terme à ses tourments, si souvent répétés, en le condamnant à être dégradé et brûlé, ainsi que ses disciples Dominique di Pescia et Sylvestre Maruffi, le 23 mai 1498, sur la même place où, cinq semaines auparavant, il avait cru voir un miracle justifier sa cause. Ils virent les apprêts du supplice sans témoigner de crainte, et frère Sylvestre, en mourant, s'écria : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.*—La mort de Savonarola le réhabilita dans l'opinion : on se flatta d'avoir sauvé quelques-unes de ses reliques, bien que ses cendres eussent été jetées dans l'Arno ; et sa cellule, que l'on montre encore à Florence, devint un lieu vénéré. La vie de Savonarola a été écrite dans un esprit fort différent par Pic de la Mirandole, qui le regarde comme un saint, par un anonyme que l'on croit être le P. Nicolono Scarponio et par Barotti. La doctrine qui fit anéantir les livres li-

cencieux ; qui fit prendre pour texte d'un discours, *la crainte de Dieu, l'amour de la patrie, l'oubli des injures et l'égalité des droits ;* qui fit d'un pauvre religieux l'antagoniste d'Alexandre Borgia, a bien pu conduire à la béatitude celui qui souffrit la mort pour sa propagation, quoiqu'il ait eu le malheur de la donner. On ne lit plus le *Triumphus crucis* de Savonarola (Florence, 1492) ni ses autres écrits ; mais l'histoire de sa vie contient de hauts enseignements religieux et politiques ; et l'on peut la placer parmi les plus intéressantes du xve siècle.—Un autre Savonarola, de la même famille que le précédent, mort théatin en 1730, a laissé quelque réputation comme compilateur. Cte DE BRADI.

SAXE. *Histoire ancienne.* Bien que leur nom ne se trouve pas dans la notice des peuples germaniques de Tacite, et qu'il ne soit mentionné ni par Pomponius Mela, ni par Pline, il est possible que les Saxons aient appartenu originairement aux races de la Germanie septentrionale, qui, sous le nom de Cimbres et de Teutons, menacèrent d'un formidable danger l'empire romain dans leurs courses vers le Sud, et ne purent être domptés que par le génie héroïque de Marius. Ptolémée est le premier écrivain qui fasse mention de ce peuple ; il le place dans la presqu'île cimbrique, dans le Holstein actuel et les pays voisins. Les étymologies que l'on a essayé de donner du nom national des Saxons (on l'a tiré de *Sassen, eingesessenen* [gens établis sur un sol], de *sax* [petit poignard]) manquent de toute preuve grammaticale et de tout fondement historique. Quoi qu'il en soit, dès que les Saxons, dans le IIIe siècle de l'ère chrétienne, apparaissent dans le nord de la Germanie comme une nation germanique particulière, il en est parlé comme d'un peuple nombreux, belliqueux, avide de pillage et de piraterie, qui menace si souvent les côtes de la Belgique, de l'Armorique et de la Bretagne, que les empereurs se voient forcés de nommer un chef expressément chargé de protéger ces côtes (*comitem littoris saxonici*). Déjà, vers la fin du IIIe siècle, les Saxons inquiétaient aussi les provinces frontières des Romains sur l'Escaut et sur le Rhin, et vraisemblablement ils occupèrent les demeures laissées vides entre le Rhin, le Weser et l'Elbe, par les peuples qui avaient pris part à la grande migration des Barbares. Deux hordes importantes de Saxons passèrent dans l'île de Bretagne vers 449, sous la conduite d'Hengist et de Horsa, et y fondèrent les sept royaumes anglo-saxons. Leur domination s'y maintint jusqu'en 1066. Les Saxons qui étaient restés dans la Germanie parurent dans leurs vastes possessions sous les noms d'Ostfaliens, de Westfaliens et d'Angriens. Ils touchaient au nord aux Frisons et aux Danois ; à l'est aux peuples slaves, qui, après la grande migration, s'étaient avancés jusqu'à l'Elbe, à côté des peuples teutoniques. Ligués avec les Franks, qui, l'an 486, sous Clovis, avaient détruit dans la Gaule les derniers restes de la puissance romaine, ils renversèrent l'an 528 le royaume de Thuringe, alors important dans la Germanie centrale ; et la partie septentrionale du pays soumis qui touche au Hartz leur fut abandonnée. Toutefois, les Saxons et les Franks se disputèrent plus d'une fois ces nouvelles conquêtes ; et lorsque Charlemagne eut affermi au dedans comme au dehors la puissance de l'empire des Franks, une lutte de trente ans commença avec les Saxons, que ce prince voulait forcer à reconnaître sa suzeraineté et à embrasser le christianisme. Leur énergique résistance, dirigée surtout par un héros, le fameux Witikind, montra combien ce peuple mettait de prix à l'indépendance dont il avait joui jusqu'alors, et combien il faudrait d'efforts et de sacrifices pour lui ravir sa nationalité. Car, lors même que Witikind, après son baptême à Attigny en Champagne (785), eut cessé de paraître à sa tête, il continua contre Charlemagne une lutte sanglante, jusqu'à ce qu'enfin le traité de Seltz, en 803, l'eût forcé à embrasser la religion chrétienne, à payer

la dîme au clergé et à ne faire plus qu'une même nation avec les Franks. Les Saxons pourtant conservèrent leurs anciens droits et ne furent soumis à aucun impôt envers leur nouveau souverain. Charlemagne travailla efficacement à leur civilisation. Il fonda sur leur territoire un grand nombre d'évêchés et d'écoles (à Osnabruck, Minden, Brême, Werden, Paderborn, Munster, Hildesheim, etc.); mais ces établissements, fondés pour protéger les sciences et l'Eglise, échouèrent devant les agitations intérieures et extérieures qui troublèrent le règne de ses successeurs immédiats. Lorsque, sous le plus énergique d'entre eux, Louis-le-Germanique, l'Allemagne, en vertu du traité de Verdun (843), eut été séparée pour toujours de l'empire des Franks, les Saxons formèrent une des nations les plus puissantes des six qui composaient cette fédération. Les cinq autres étaient les Franks orientaux, les Frisons, les Thuringiens, les Souabes et les Bavarois. Sous le règne de Louis (845), Ludolf, qui possédait de grands biens héréditaires en Ostfalie, est nommé duc des Saxons. Son fils aîné Bruno lui succède dans cette dignité (859); il bâtit Brunswick (861), et périt (880) dans un combat contre les Normands. La dignité ducale passa à son frère puîné, Othon-l'Illustre. Celui-ci, qui avait comme fief, soit seulement des terres patrimoniales considérables en Thuringe, soit le duché même de Thuringe, refusa la couronne d'Allemagne, qui lui était offerte après l'extinction de la famille carlovingienne dans la personne de Louis-l'Enfant (911), et dirigea le choix de la nation sur Conrad, comte de la France orientale. Mais Conrad lui-même, à sa mort, proposa le fils d'Othon-l'Illustre, l'énergique duc Henri de Saxe, pour son successeur; et ce fut ainsi que Henri, et, immédiatement après lui, son fils, son petit-fils et son arrière-petit-fils, Othon Ier, II, III, portèrent la couronne d'Allemagne. Parmi ces quatre princes de la maison de Saxe, Henri Ier fut le plus énergique et le plus distingué. Il avait conservé le duché de Saxe; mais son fils Othon Ier (qui régna de 936 à 973) le donna à l'un de ses parents, brave Saxon nommé Hermann Billung. Cette maison de Billung s'éteignit en 1106 en la personne du duc Magnus; et l'empereur Henri V investit de la royauté de Saxe le comte Lothaire de Supplinbourg et de Querfurt. Mais lorsque Lothaire fut monté sur le trône d'Allemagne, en 1125, il remit la Saxe, qui s'étendait à l'orient jusqu'à la Poméranie et jusqu'au Mecklenbourg, vers le sud jusqu'à l'Unstrut, vers l'ouest jusqu'au Rhin, et vers le nord jusqu'à l'Eider, à son beau-fils, le duc Henri-le-Fier de Bavière, qui descendait par les mâles de la maison des Guelfes, et qui, par sa mère, était petit-fils de Magnus, dernier duc de Saxe. Alors deux Guelfes seulement, Henri-le-Fier et son fils Henri-le-Lion, gouvernaient à la fois, avec des chances diverses, les deux plus puissants duchés de l'Allemagne; mais l'ambition d'accroître leurs terres, dont se sentaient animés les ennemis de Henri-le-Lion, surtout les princes ecclésiastiques du nord de l'Allemagne, et la politique de l'empereur Frédéric Ier, calculée sur l'affaiblissement des grands vassaux de l'Empire, concouraient à l'accomplissement des projets de ruine qu'on avait formés contre ce prince. Sa mise au ban de l'Empire, en 1180, fut le signal du déclin de sa puissance politique. A peine le pays héréditaire de Brunswick put-il être conservé à sa maison; le duché de Bavière passa à la famille de Wittelsbach; et le duché de Saxe à Bernard d'Ascanie, qui était petit-fils du duc Magnus, par la seconde fille de celui-ci, qui avait épousé l'Ascanien Albert-l'Ours. La race ascanienne des ducs de Saxe commença donc en 1180. Mais les possessions patrimoniales de Bernard lui donnaient trop peu de puissance pour qu'il pût s'opposer au démembrement de la Saxe que l'empereur projetait. Lubeck, qui en avait été jusqu'alors la capitale, devint ville libre; l'archevêque de Cologne se mit en pos-

session du duché de Westphalie; plusieurs princes ecclésiastiques et séculiers, soumis jusqu'à ce moment à la suzeraineté du duc de Saxe, devinrent vassaux immédiats de l'Empire, principalement les princes de Mecklenbourg et de Poméranie. Ainsi, bien que le titre de duc de Saxe et la dignité de grand-maréchal de l'Empire attachée à ce titre fussent accordés à Bernard d'Ascanie par l'investiture impériale donnée à Wurtzbourg, ce titre cependant fut appliqué, à partir de ce temps, à des contrées d'Allemagne autres que celles qui portèrent le nom de Saxe jusqu'en 1180. Le nouveau duché ascanien de Saxe eut depuis lors son centre sur le Moyen Elbe, à Wittemberg, dans des pays que le père de Bernard, Albert-l'Ours, avait arrachés aux peuples slaves après plusieurs années de combats, et qu'il avait repeuplés en y transplantant plusieurs colonies des Pays-Bas. Pour tenir en bride ces Slaves vaincus, qui avaient bâti Jessen, Pretzsch, Schlieben, Schweinitz, Belzig, Seyda, etc., Albert établit les châtellenies de Wittemberg, de Zahna, d'Elstermünde (le village actuel d'Elster), de Wissenbourg (bien équestre de la famille de Watzdorff), de Dobien (village situé à une lieue et demie de Wittemberg) et de Cossewitz (la petite ville actuelle de Koswig sur l'Elbe, qui appartient à Anhalt-Bernbourg). Bernard fonda la ville de Wittemberg. Les colonies qu'il fit venir des Pays-Bas bâtirent plusieurs villages et plusieurs villes dont les noms rappellent l'origine flamande, tels que Kemberg (Cambrai), Brück (Bruges), Niemegk (Nimègue), Græfenhaynichen (Grafenhaag), etc. Dans ces pays conquis par Albert et réunis à ses possessions patrimoniales d'Anhalt, Bernard avait succédé à son père en 1170. Fort de cet accroissement de territoire, on le vit, après son avénement à la dignité ducale de Saxe, faire valoir ses droits et maintenir sa suzeraineté sur ses vassaux les moins puissants, tels que les comtes de Schwerin, de Daneberg, etc., étendre ses possessions sur l'Elbe inférieur, dans le pays des Polabes, et, pour assurer ses conquêtes contre les Slaves vaincus, construire Lauenbourg (Polabenbourg). Il eut pour successeur dans le duché de Saxe (1211) son fils Albert Ier, et, dans ses biens patrimoniaux d'Anhalt son autre fils, Henri, souche de la maison d'Anhalt, qui existe encore, divisée en trois branches. Plusieurs chartes d'Albert étant datées de Wittemberg, il est à croire que depuis son règne cette ville devint la résidence des ducs saxons de la maison d'Ascanie. Quelque restreint que fût son territoire, il fut partagé entre ses fils (1260), dont l'aîné, Jean, obtint le pays de Lauenbourg, et le plus jeune, Albert II, celui de Wittemberg. Depuis, ces pays n'ont point été réunis. La ligne de Saxe-Lauenbourg s'éteignit en 1689, et, par suite, ses possessions passèrent à la maison de Brunswick-Celle, qui se les était vu long-temps disputées par les deux maisons albertine et ernestine de Saxe. La ligne de Saxe-Wittemberg, qui, depuis 1370, porte dans plusieurs chartes le titre électoral, s'éteignit, en 1422, dans la personne du duc Albert III. Ce prince fut remplacé dans ses domaines et dans la dignité ducale par Frédéric-le-Belliqueux, margrave de Misnie et landgrave de Thuringe, qui reçut l'inféodation de l'empereur Sigismond. Par là, la maison de Wettin, qui possédait la Misnie à titre héréditaire depuis 1127, arriva à l'électorat de Saxe et au grand-maréchalat de l'Empire, bien que la maison de Saxe-Lauenbourg lui contestât longtemps cette double prérogative. Le nouvel électeur de Brandebourg, Frédéric de Hohenzollern, avait même réclamé ce pays au nom de son fils Jean, qui avait épousé la fille de Rodolphe III, l'avant-dernier électeur ascanien, et s'en était mis en possession. Il le restitua pourtant à Frédéric-le-Belliqueux au prix d'une forte somme d'argent, et après que l'empereur eut déclaré qu'il défendrait le margrave de Misnie contre toute réclamation, et nommément contre l'électeur de Brandebourg. Ainsi eut lieu la

translation de la dignité électorale et des pays électoraux de Saxe (le duché de Saxe avec le bourgraviat de Magdebourg, et le palatinat saxon d'Altstadt en Thuringe) à la maison margraviale de Wettin en Misnie. Si d'un côté la puissance de cette noble famille reçut un nouvel éclat de son avénement à la dignité électorale de Saxe, et si elle fut réellement renforcée par l'acquisition de ce duché, l'électorat de Saxe, de son côté, qui avait eu si peu de valeur sous les Ascaniens, pesa dès lors d'un plus grand poids dans la balance des États de l'Allemagne; en effet, la réunion de la Saxe, de la Misnie et de la Thuringe sous un seul sceptre augmenta considérablement l'influence politique de cette maison sur les affaires politiques de l'Allemagne. A partir de cette époque, l'électeur de Saxe fut, après la maison impériale de Luxembourg, le plus puissant des princes de l'Allemagne, comme l'avaient été jadis les ducs guelfes de Saxe. La maison d'Autriche elle-même lui devint inférieure en influence politique, jusqu'au moment où elle parvint à la dignité impériale, et, par suite d'événements rapides, à la possession des États de Bourgogne (1477), et du royaume de Hongrie et de la Bohême (1527). Frédéric-le-Belliqueux eut pour successeur dans l'électorat de Saxe et dans les pays qui en dépendaient son fils aîné Frédéric-le-Doux (1428-1464); mais celui-ci posséda ses autres biens patrimoniaux avec son frère Guillaume III (mort en 1482), après avoir terminé, par la médiation de l'empereur et de plusieurs princes de l'Empire, la guerre qu'il lui avait faite avec succès à la suite de l'extinction de la ligne collatérale de Thuringe (1440). Toutefois, l'enlèvement des princes de Saxe (9 juillet 1455) fut la conséquence de la guerre de ces deux frères. Bien qu'après la mort de l'électeur, Ernest régnât seul sur le cercle électoral, et en commun avec son frère Albert sur les autres domaines héréditaires, ils se partagèrent pourtant leurs biens patrimoniaux à Leipsig, en 1485, trois ans après que leur oncle Guillaume III de Thuringe fut mort sans enfants. Par suite de cet accord, Ernest obtint la Thuringe, Albert la Misnie; mais le pays de l'est (Osterland) et les vassaux furent partagés entre eux. Depuis, tous les biens de la maison de Wettin n'ont jamais été réunis, bien que, par la capitulation de Wittemberg, l'état de possession ait subi des modifications importantes au détriment de la branche ernestine. Dans cette ligne, qui possédait le cercle électoral et la Thuringe, Ernest eut pour successeur l'électeur Frédéric-le-Sage (1486-1525), et le duc Jean-le-Constant, auquel passa aussi la dignité électorale (1525-1532), lorsque Frédéric fut mort sans enfants. C'est avec raison que le siècle de Frédéric a célébré sa sagesse, car non seulement il exerça une grande influence sur les affaires de l'Allemagne, et fut le digne vicaire de l'empereur pendant son absence, mais il fonda aussi (18 octobre 1502) l'université de Wittemberg, et favorisa la réforme née dans cette université. Sans la considération personnelle dont il jouit auprès des empereurs Maximilien et Charles-Quint; sans son adresse et sa prudence, l'audacieux Luther aurait eu vraisemblablement le sort de Jean Huss. Mais, à la mort de Frédéric, la nouvelle croyance était si solidement établie, et elle avait exercé une influence si profonde sur les princes et sur les peuples, que ni les foudres du Vatican, ni le ban de l'Empire, ni la guerre de Smalkalde, ni même celle de trente ans, ne purent la détruire. Après la bataille de Mühlberg (1547), la capitulation de Wittemberg put bien faire tomber la couronne électorale de la tête de Jean-Frédéric-le-Magnanime, mais la liberté protestante fut sauvée par son cousin et successeur Maurice. La capitulation de Wittemberg, par laquelle Maurice fit, indépendamment de la dignité électorale, passer la partie la plus considérable des possessions de la branche ernestine dans la ligne albertine, borna, il est vrai, la principauté des fils de l'électeur prisonnier à un revenu de 50,000 gulden, consistant

en majeure partie en bénéfices situés en Thuringe; mais l'électorat lui-même y perdit, puisque Maurice rendit des terres importantes au roi de Bohême et fit de grandes concessions à l'empereur. Par suite de la médiation du Danemarck, l'électeur Auguste accorda à la ligne ernestine la principauté d'Altenbourg et 100,000 gulden. Cette branche éprouva encore de nombreux changements, dans le détail desquels il est inutile d'entrer ici. Aujourd'hui, elle se divise en trois branches : celles de Saxe-Meiningen-Hildburghausen, Saxe-Altenbourg et Saxe-Cobourg-Gotha.

Histoire moderne. — La maison albertine, fondée à la suite du partage fait par le duc Albert en 1485, resta, après la mort de ce prince (1500), et sous ses fils George-le-Barbu (1500-1539) et Henri-le-Pieux (1539-1541), bornée à la Misnie et à une partie de l'Osterland, jusqu'à ce que l'habile et brave Maurice, fils d'Henri, devenu l'allié de l'empereur Charles-Quint, se vît élevé par la convention de Wittemberg à la dignité électorale de Saxe, et fut mis en possession du duché et des autres terres de la maison ernestine. Bientôt pourtant, il maintint, par une courte campagne, la transaction de Passau, arrachée en 1552 à Charles-Quint; car il tenait plus à la liberté civile et religieuse qu'à la faveur de l'empereur. Mort en 1553, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Sievershausen contre le margrave Albert de Culmbach, il eut pour successeur dans l'électorat et dans les pays qu'il avait acquis son frère Auguste (1553-1586). Bien que celui-ci n'eût pas hérité des talents militaires de Maurice; bien que sa participation aux querelles des cryptocalvinistes répande quelques nuages sur son règne, on ne doit pas oublier qu'il fut le premier économiste de son siècle, qu'il fonda les meilleures institutions pour l'administration intérieure de ses États, et qu'il augmenta considérablement l'étendue de son territoire par des traités, par des achats et par l'inféodation impériale, tout en remettant à la maison albertine la principauté d'Altenbourg. Sous lui, l'administration des trois évêchés de Misnie, Meissen, Merssbourg et Naumbourg-Zeitz, fut livrée à l'électeur par une convention avec les chapitres, dont on maintint les droits. Il racheta (1566) aux bourgraves de Meissen et aux échevins *(voigte)* de Plauen les possessions du Voigtland, qui avaient déjà appartenu à sa famille, et qui formèrent plus tard le cercle du Voigtland. Lorsque l'empereur le chargea de mettre à exécution le ban publié contre le duc Jean-le-Moyen de Gotha, il sut encore s'assurer de nouveaux territoires et préparer à sa famille des acquisitions à venir. Il exerça une salutaire influence sur l'organisation intérieure de ses États par l'institution d'un tribunal d'appel, d'un conseil secret, d'un collége suprême d'impôts, d'un collége de chambre, d'un consistoire suprême, par la rédaction d'un nouveau code de lois, et surtout en introduisant l'ordre dans les finances, en augmentant et embellissant sa capitale, ainsi que plusieurs autres villes, et en prenant d'utiles mesures relativement à la police, à la monnaie et aux postes. Le règne si court de son fils Christian Ier (1586-1591) fut signalé surtout par le favoritisme du chancelier Crell, auquel on ne pouvait reprocher que de favoriser le cryptocalvinisme, et qui néanmoins fut décapité sous le règne suivant (1601), après un procès illégal, déplorable victime de la noblesse qu'il avait offensée. — Pendant la minorité de Christian II (1591-1611), la régence fut remise au duc de Saxe-Altenbourg. L'indolence de Christian, lorsqu'il eut pris les rênes de l'État, fut surtout cause que les droits que la maison de Saxe tenait de la survivance impériale sur l'héritage de la maison de Juliers ne furent pas exercés à la mort du dernier duc de Juliers (1609), et que ces biens devinrent la proie de la famille de Brandebourg et de la maison palatine de Neubourg. Cette circonstance dut nécessairement inspirer aux Saxons de l'aversion pour ces deux familles princières; et cette aversion se

manifesta clairement pendant la guerre de trente ans. En effet, après la mort de Christian II, son frère et successeur Jean-George Ier (1611-1656), ne refusa pas seulement la couronne que lui offraient les Bohêmes, après avoir prononcé la déchéance de Ferdinand II, mais il engagea aussi, quoiqu'en vain, l'électeur palatin Frédéric V à suivre son exemple. Jean-George, allié de Ferdinand, soumit à ce prince les deux Lusaces et la Silésie; il retint d'abord en nantissement des frais de la guerre les deux Lusaces (1623); mais, après la guerre avec l'empereur, il les céda entièrement en vertu de la paix de Prague (1635). La bonne intelligence de l'électeur avec l'empereur fut détruite dès que ce dernier eut promulgué, en 1629, l'édit de restitution, en vertu duquel les biens ecclésiastiques, sécularisés depuis la transaction de Passau, étaient rétablis dans leur *statu quo* et devaient être restitués par les protestants. Dans ces circonstances, Jean-George (1631) s'était joint au roi de Suède Gustave-Adolphe. Par suite de cette alliance, les Suédois, combinés avec les Saxons, remportèrent sur Tilly (7 septembre 1631) la victoire de Breitenfeld, et sur Wallenstein (6 novembre 1632) celle de Lutzen. Mais Gustave-Adolphe périt dans la dernière; et, après lui, la direction des affaires de la Suède en Allemagne fut remise à son chancelier Oxenstierna, avec lequel l'électeur ne put s'entendre. Leur mésintelligence eut pour suite la paix de Prague (30 mai 1635), en vertu de laquelle l'électeur obtint de l'Autriche la cession des deux Lusaces, et son fils Auguste l'administration de l'archevêché de Magdebourg, dont quelques parties toutefois furent remises à l'électeur. Mais Jean-George, peu de temps après cette paix, ayant pris le parti de l'Autriche contre la Suède, son pays expia cette faute politique par d'horribles ravages qu'y exercèrent les troupes suédoises; et la paix de Westphalie (1648) valut à peine à la Saxe la confirmation des acquisitions qu'elle avait dues à la paix de Prague. En général, la paix de Prague, à partir de laquelle l'électorat n'agrandit plus son territoire, fut l'apogée de l'importance politique de la Saxe en Allemagne. Dès lors, ce pays, qui jusque-là avait occupé le premier rang après la maison impériale, n'eut plus que le second, parce que la maison de Brandebourg, depuis le règne du grand électeur, domina l'influence de la Saxe, et donna une importante extension à ses possessions et à sa puissance, particulièrement sous Frédéric II. Les maux qu'entraîna le partage, ordonné par le testament de Jean-George Ier, des terres de la maison albertine entre les trois lignes collatérales de Weissenfels, de Mersebourg et de Zeits, ne furent heureusement que passagers, parce que ces lignes ne tardèrent pas à s'éteindre, et que leurs possessions furent de nouveau réunies à l'électorat (celles de la ligne de Zeitz en 1618, celles de la ligne de Mersebourg en 1738, celles de la ligne de Weissenfels eu 1746). — L'électorat fut gouverné, sans aucun événement important, par Jean-George II (1656-1680), par Jean George III (1680-1591) et par Jean-George IV (1691-1694). Lorsque ce dernier eut été remplacé par son frère puîné Frédéric-Auguste Ier (1694-1733), la conversion de ce prince au catholicisme (1697) n'amena, il est vrai, aucun changement réel dans l'intérieur; mais son élection au trône de Pologne n'introduisit pas seulement un état de cour trop brillant pour les ressources de la Saxe, elle impliqua encore ce pays dans la guerre du Nord, qu'Auguste, allié à la Russie et au Danemarck, soutint contre le roi Charles XII de Suède. Celui-ci fit prononcer la déposition d'Auguste et l'élection de Stanislas Leczinski en Pologne; il vint en Saxe dans l'automne de 1706; dicta à Auguste (le 24 septembre de cette même année) les conditions de la funeste paix d'Altranstadt, et, pendant un an de séjour en Saxe, coûta des sommes immenses à l'électorat. Bien qu'après la défaite de Charles à Pultawa (1709), Auguste eût repris la couronne de Pologne, la guerre qui recommença con-

tre la Suède fut faite presque entièrement avec les troupes et l'argent de la Saxe, sans que la paix faite avec la Suède produisit aucun avantage à la Saxe ou même à la Pologne. Le goût d'Auguste pour la magnificence produisit, il est vrai, quelques embellissements et alimenta le goût des arts dans la capitale, mais il le porta aussi, pour suffire à ses dépenses, à engager ou à vendre aux princes voisins des parties importantes de son territoire. — Après la mort de Frédéric-Auguste Ier, son fils, Frédéric-Auguste II (Auguste III en Pologne), lui succéda (1733-1763). Il eut à se maintenir sur le trône de Pologne contre les prétentions de Stanislas Leczinski, appuyées par la France. L'issue de cette guerre de succession fut décidée en faveur de la Pologne par l'entrée des Saxons et des Russes dans les murs de Dantzig. Lorsque éclata la guerre de succession d'Autriche, après la mort de l'empereur Charles IV, Auguste III se déclara, dans la première guerre de Silésie (1741 et suiv.), pour les adversaires de Marie-Thérèse. Bien qu'en vertu de la paix de Berlin (1742) le roi de Prusse eût enlevé à l'Autriche la plus grande partie de la Silésie, la Saxe, qui avait accédé à cette paix, n'obtint rien de l'héritage de l'Autriche, et prit en conséquence, en 17 , le parti de cette dernière puissance. La seconde guerre de Silésie (1744 et suiv.) ne fit que garantir à la Saxe, après la bataille de Kesselsdorf (15 décembre 1745), et en vertu de la paix de Dresde (25 décembre 1745), le territoire qu'elle avait possédé jusqu'alors. D'autre part, malgré les pertes qu'elle avait éprouvées dans le cours de ces hostilités, elle fut forcée de payer un million à la Prusse; et la prépondérance toujours croissante de ce dernier royaume dans le nord de l'Allemagne fut assurée par la conservation de la Silésie. Les choses furent maintenues sur le même pied par la paix de Hubertsbourg (15 février 1763), qui termina la troisième guerre de Silésie (la guerre de sept ans). Seulement, cette guerre avait causé de grands malheurs à la Saxe et lui avait fait contracter une dette de 29 millions de thalers. On doit attribuer une grande partie des funestes événements du règne d'Auguste III à son premier ministre, le comte de Brühl (1746-1763), faible politique et homme prodigue, qui, malgré ses dépenses exorbitantes, laissa à ses héritiers une grande fortune et d'importants domaines. — Pour réparer le mal qu'avait fait à la Saxe la guerre de sept ans, il fallait substituer aux dissipations de Brühl un système de sévère économie, et fonder sur de nouvelles bases le crédit public. Le digne électeur Frédéric-Christian commença cette œuvre dans son règne de deux mois (du 6 octobre au 17 décembre 1763), et elle fut poursuivie avec persévérance par le ministre Xaver durant la minorité de Frédéric-Auguste III (jusqu'en 1768). La caisse des impôts fut chargée du paiement des dettes du pays; elle en acquitta annuellement pour 1,100,000 thalers; de sorte qu'en 1807 la dette nationale se trouva payée, moins quinze millions. On fonda de même, pour le paiement des six millions de dettes de la chambre électorale, une caisse de crédit qui solda chaque année 300,000 thalers. Déjà, sous Frédéric-Christian, l'Académie de peinture de Dresde (qui existait depuis 1703) avait été transformée en Académie des beaux-arts, sous la direction de Hagedorn, et dotée d'un revenu annuel de 16,000 thalers. On y réunit, en 1761, l'Académie de dessin, de peinture et d'architecture de Leipsig. C'est ainsi que fut agrandi, en 1764, le cercle des attributions de la Société d'agriculture, des manufactures et du commerce, créée en 1735, et que fut fondée, le 4 décembre 1765, l'Académie des mines de Freiberg. Hagedorn établit aussi à Dresde, en 1766, une école d'artillerie. Pour l'administration intérieure, diverses fonctions furent instituées dans chacun des sept cercles; enfin, en 1768, le Collége de santé fut fondé à Dresde. — Sous le dernier souverain, dont la justice et la sagesse furent généralement re-

connues par ses contemporains, le Collége des finances nouvellement ouvert (1782) reçut une organisation convenable; l'industrie et le commerce furent protégés et développés; l'agriculture fit des progrès; le bien-être des classes moyennes et inférieures ne cessa point d'augmenter; les obligations de l'État furent ponctuellement remplies; la torture abolie (1770); de nouvelles maisons de correction et de travail établies (1772 et 1770) à Torgau et à Zwickau; une maison de refuge pour les mendiants et les vagabonds fondée à Kolditz (1803); des hôpitaux créés; l'institut des sourds-muets de Leipsig puissamment protégé; une compagnie d'assurance contre l'incendie approuvée en 1787; la gendarmerie introduite en 1809; la Sale rendue navigable depuis 1790; une commission de jurisconsultes, qui depuis a été dissoute en 1819, nommée pour la rédaction d'un nouveau code de lois(1791); l'instruction publique mieux organisée; des écoles créées pour l'instruction des officiers de l'armée; l'armée elle-même pourvue d'une organisation nouvelle, plus conforme aux besoins de l'époque (1810); le crédit national assuré, n'éprouvant qu'une légère atteinte à la suite des événements de 1813; les arts enfin et les sciences encouragés et protégés par le gouvernement.—Passons aux événements extérieurs. Frédéric-Auguste III fit valoir ses droits à l'héritage allodial de la maison de Bavière durant la guerre de succession de Bavière (1778), dans laquelle il se ligua avec la Prusse contre l'Autriche. Il obtint par la paix de Teschen six millions de florins. Cette alliance fut encore resserrée lorsqu'en 1785 il entra dans la ligue des princes allemands formée par Frédéric II, ligue qui déjoua l'échange de la Bavière contre la plus grande partie des Pays-Bas autrichiens. En 1791, il refusa la couronne de Pologne, qui, par la nouvelle organisation de ce royaume, lui était destinée, ainsi qu'à sa fille; il la refusa, parce que la position de la Russie à l'égard de la Pologne ne lui permettait pas de penser que Catherine II reconnût la nouvelle constitution acceptée par les Polonais et par leur roi Stanislas-Auguste. Il déclina aussi l'invitation d'entrer dans l'alliance résolue, le 7 février 1792, entre l'Autriche et la Prusse contre la révolution française; et après que l'Empire eut déclaré à Ratisbonne la guerre à la France, il ne fournit (depuis 1793) que son contingent comme prince de l'Empire. Lorsque la Prusse se fut séparée par la paix de Bâle (1795) de l'Autriche et de l'Empire, et qu'une ligne de démarcation protectrice eut embrassé l'Allemagne du Nord et même les États allemands du roi d'Angleterre, le contingent de l'électeur de Saxe resta en campagne et prit part (le 15 juin 1796) à la victoire de l'archiduc Charles à Wetzler. Quand Jourdan et Moreau s'avancèrent dans l'Allemagne centrale et méridionale, et que tout le cercle de la haute Saxe (13 août 1796) conclut une trève et un traité de neutralité, l'électeur rappela aussi son contingent sur les frontières de ce cercle pour le couvrir; et ses députés firent en vain valoir, au traité de Rastadt (1797) et à l'assemblée de Ratisbonne (1802 suiv.), les droits de l'empire d'Allemagne contre les prétentions de la France, et les droits des petits États de l'Empire contre le caprice des grands. — Bien que la politique individuelle de l'électeur ne pût entraver la politique d'arrondissement qui était devenue dominante depuis le partage de la Pologne, il resta toutefois étranger à l'idée d'agrandir son territoire en s'emparant du bien d'autrui. Il ne renouvela même pas d'anciennes prétentions de la maison de Saxe sur Erfurt, Reuss, etc., parce que des traités et des relations postérieures en avaient décidé. Aussi ce prince conserva sa dignité électorale, alors même que l'empire d'Allemagne fut dissous par l'établissement de la confédération du Rhin (12 juillet 1816) et par le consentement de l'empereur François II (6 août 1806). Et plus tard, lorsqu'il fallut défendre le nord de l'Allemagne contre la France, bien que la Prusse voulût former dans ces

contrées, sous son protectorat, une confédération analogue à celle que Napoléon avait fondée au sud et à l'ouest, 22,000 Saxons (octobre 1800) combattirent en Thuringe, sous les ordres de Hohenlohe, contre Napoléon, jusqu'à ce que la double bataille d'Auertædt et d'Iéna eut décidé du sort de l'Allemagne septentrionale. Les forteresses prussiennes ouvrirent leurs portes aux Français avec une inexplicable précipitation; Hohenlohe et Blücher avaient déjà capitulé à Prenzlau et à Ratkau; déjà le second acte de la lutte commençait sur la Vistule, lorsque l'électeur (11 décembre 1806) sauva, par la paix conclue à Posen avec la France, l'indépendance et l'intégrité de son territoire, reçut la dignité royale lors de son accession à la confédération du Rhin, et s'engagea à fournir à cette confédération un contingent de 22,000 hommes, mais de six mille hommes seulement pour la guerre de Prusse. — Lors de la paix de Tilsitt (7 et 9 juillet 1807), la Russie et la Prusse reconnurent la confédération germanique avec l'organisation que Napoléon lui avait donnée ou pourrait lui donner par la suite, et le duc de Saxe comme souverain du nouveau duché de Varsovie établi par cette paix : la constitution de ce duché fut signée le 22 juin 1807, par Napoléon, à Dresde, à son retour de Tilsitt. En vertu de cette même paix, la Prusse céda Kotbus à la Saxe et renonça à toutes les possessions des maisons de Saxe et d'Anhalt sur la rive droite de l'Elbe. Du reste, ces événements n'avaient point amené en Saxe de changement dans la constitution du pays ni l'admission des codes français, mais ils fondèrent une complète égalité entre les catholiques, les calvinistes et les luthériens, et transformèrent tout le pays électoral en royaume. — La guerre de 1809, dans laquelle le sang saxon coula à Wagram, augmenta le duché de Varsovie de la Galicie occidentale et de Cracovie : le roi de Saxe y gagna à peine quelques localités bohêmes enclavées dans la Lusace; encore n'en prit-il pas formellement possession, elles restèrent quelque temps pour ainsi dire sans maître. En 1812, le sang saxon coula de nouveau dans la campagne de Russie. Mais lorsque l'incendie de Moscou eut rompu le charme de la domination universelle de Napoléon, les Saxons, qui avaient éprouvé des pertes considérables à Kobryn, à Slonim, et, le 15 février 1813, à Kalisch, revinrent dans leur patrie, et, sur l'ordre de leur roi, se séparèrent de notre armée. La Prusse, après que les Français eurent évacué toutes ses provinces, se joignait à la Russie pour lutter contre Napoléon. Le vice-roi d'Italie, avec les débris de l'armée française, conserva la Saxe jusqu'au 20 mars 1813. Déjà le roi avait quitté, depuis le 23 février, sa capitale, où Davoust avait fait sauter le pont de l'Elbe, le 19 mars. Le monarque fugitif se rendit d'abord à Plauen, puis à Ratisbonne, enfin à Prague, parce que, pour continuer la guerre, il tenait beaucoup à se rallier aux mesures prises par l'Autriche. Dans ce but fut signée à Vienne, entre l'ambassadeur de Saxe et le ministère autrichien, une convention par laquelle le roi contracta l'obligation de contribuer, de toutes les forces dont il pouvait disposer, à l'exécution des mesures que prendrait la cour d'Autriche pour le rétablissement de la paix, renonçant d'avance, en cas de succès, à la possession du duché de Varsovie. D'autres négociations s'ouvrirent entre la Russie, la Prusse et le roi de Saxe; mais le résultat en était subordonné aux négociations de Vienne. Le roi, toutefois, donna au général Thielemann l'ordre exprès de n'ouvrir, sans son ordre formel, la forteresse de Torgau à aucune troupe étrangère. Mais la bataille de Lutzen (2 mai 1813) ayant été gagnée par Napoléon sur les alliés, et Leipsig, ainsi que tout le pays jusqu'à l'Elbe, ayant été occupé par les Français, le roi reçut du duc de Weimar une lettre où ce prince, sur la demande expresse de Napoléon, lui transmettait la volonté de celui-ci : « Je veux, disait l'empereur, que le roi se déclare; je saurai

alors ce que j'aurai à faire ; mais, s'il est contre moi, il perdra tout ce qu'il a. » Le 9 mai, l'ancien ambassadeur de Saxe à Paris et le colonel de Montesquiou vinrent de Dresde à Prague avec une mission directe de l'empereur, qui annonçait son arrivée à Dresde, et demandait que le roi déclarât positivement s'il voulait revenir dans sa capitale mettre à la disposition de l'empereur Torgau et toutes les troupes saxonnes alors sur pied, et remplir ses obligations comme membre de la confédération du Rhin; lui déclarant que dans le cas contraire la Saxe serait traitée en pays conquis. Le roi revint à Dresde, fit ouvrir Torgau aux Français, et ses troupes prirent part aux événements suivants de la campagne. Pendant la trève, l'Autriche avait achevé ses armements; les négociations pour la paix furent arrêtées. Après la victoire de Napoléon à Dresde, la fortune trahit ses armes. L'armée française, battue à Grossburon, essuya une nouvelle défaite à Dennewitz; l'armée de Silésie passa l'Elbe à Wattenbourg; et la bataille des peuples à Leipsig décida du sort du maître du monde. Le roi, qui avait refusé de suivre Napoléon, devint prisonnier des alliés, et se vit séparé vingt mois de ses sujets, qui furent administrés par les Russes jusqu'au 10 novembre 1814, puis par les Prussiens. Une nombreuse armée saxonne, soldée par le pays, passa le Rhin avec les alliés; elle prit part à la campagne jusqu'au moment où la prise de Paris força l'empereur des Français à abdiquer. Cependant le sort de la Saxe ne devait être décidé qu'au traité de Vienne. D'abord tout le royaume devait être réuni à la Prusse; enfin, en février 1815, le partage de la Saxe fut résolu. Sur ces entrefaites, Napoléon reparut en France; les actes du congrès de Vienne touchaient à leur terme. Le roi de Saxe signa, le 18 mai 1815, la paix avec la Prusse, et abandonna à cette puissance la plus grande partie de ses États quant à l'étendue, mais la moins considérable quant à la population. Il adhéra de plus à l'acte de la confédération germanique, fournit son contingent contre la France, et revint à Dresde le 7 juin 1815. Par ce traité, toute la basse Lusace, une partie de la haute Lusace, le cercle de Wittemberg (avec Barby et Gommezen), quelques parties des cercles de Misnie et de Leipsig, la plus grande partie des évêchés de Mersebourg et de Naumbourg-Zeitz, le pays saxon de Mansfeld, tout le cercle de Thuringe, la principauté de Querfurt, le cercle de Neustadt, les enclaves du Voigtland et la part royale de Saxe de Henneberg, furent cédés à la Prusse. La Saxe y perdit là 359 milles carrés et 845,218 habitants. — Dès son retour, le roi s'occupa de l'amélioration intérieure de ses États. En peu de temps, le crédit se rétablit. Tout, sous le rapport des arts, des sciences, de l'organisation militaire et civile, fut perfectionné. Frédéric-Auguste est mort le 5 mai 1827. Il a eu pour successeur son frère Antoine. Les événements de 1830, dont, malgré certaines dispositions, toute l'Europe a ressenti la bienfaisante influence, ont fait espérer à la Saxe des réformes qu'elle n'a pas encore obtenues, mais qu'elle attend.

Coup d'œil statistique. — 1° *Le pays et ses habitants.* — Le royaume de Saxe est devenu un État du quatrième ordre; c'est aujourd'hui un pays ouvert de tous les côtés, mais compacte; il est compris entre 50° 48' 30" et 51° 29' de latit. N., et 29° et 32° 44' de longit. E. Ses limites sont à l'est et au sud-est, sur une étendue de 47 milles, la Bohême; à l'est, au nord-est et au nord, sur une étendue de 37 milles, le duché de la Saxe prussienne; à l'ouest, sur une étendue de 10 milles, la principauté d'Altenbourg; au sud-ouest, sur une petite étendue de 1 1/4 mille, le territoire de Weimar; au sud-ouest, dans la direction du nord et de l'ouest, sur une longueur de 12 milles, le pays de Reuss; et au sud-ouest, sur une longueur de 2 3/4 milles, la partie de la Bavière qui forme le cercle du Mein. Ce pays n'a plus de frontières naturelles que vers la Bohême; elles sont formées par une chaîne de montagnes qui part du Voigt-

land et suit l'Erzgebirge, l'Elbsandsteingebirge, le Hochwald, les montagnes de la haute Sprée, et celles de Zittau et du Friedland. La superficie de son territoire est d'environ 273 milles carrés. La Saxe est en majeure partie un pays montueux dont l'Elbe forme la vallée principale. Elle n'a point de lacs et pas de canaux importants. Les sources minérales y abondent. Le climat est sain et tempéré; le sol en général médiocrement productif. C'est une des contrées les plus riches de l'Allemagne sous le point de vue minéralogique. On trouve assez souvent de l'or dans ses rivières; elle produit, en outre, de l'argent, du fer, du cobalt, du cuivre, de l'étain, du mercure, du zinc, de l'antimoine et de l'arsenic. On y rencontre la topaze, le cinabre naturel, le bismuth solide, la plombagine, la mine de fer arsenicale, le véritable émeri, le feldspath, l'agate, le marbre, le serpentin, la basalte, la stéalite, le ménilite, le charbon minéral, le quartz, et plusieurs espèces de pierres précieuses, telles que le rubis, le saphir, le grenat. — Parmi les productions du règne végétal, le bois est la plus importante. L'agriculture y est portée à un grand degré de perfection; elle y est particulièrement favorisée. La culture de la vigne y a pris assez de développement. Le règne animal n'a pas non plus refusé ses richesses à la Saxe, qui tire un grand revenu de l'éducation des bêtes à laine. — La population totale du royaume approche de 1,414,500 habitants d'origine teutonique et wende. On y parle, selon l'opinion générale, qui peut-être est un préjugé, l'allemand le plus pur. Presque toute la population est protestante, bien qu'on y rencontre un assez grand nombre de sectes diverses. Les citoyens sont divisés en nobles et bourgeois; les savants jouissent d'une grande considération. La Saxe est un des pays d'Allemagne où la culture intellectuelle est le plus développée. L'industrie y est pour ainsi dire innée; elle y a atteint un haut degré. Le commerce y fait également de grands progrès.

2° *Constitution et administration.* — Sous le rapport politique, le territoire est, comme autrefois, divisé en pays réunis et en pays non réunis. Les premiers ont en général une constitution et une administration communes; ils se distinguent en *immédiats*, parmi lesquels figurent les quatre cercles, divisés en bailliages, appelés aussi l'ancien *pays héréditaire*; et en *médiats*, parmi lesquels on compte les évêchés de Misnie et de Wurzen, et les seigneurs d'États, les comtes de Solms comme possesseurs de la seigneurie de Wildenfels, et les cinq seigneuries des princes, comtes et seigneurs de Schenbourg. Les pays non réunis ne se composent plus aujourd'hui que des restes du margraviat de la haute Lusace. Cette province conserve son ancienne constitution et son administration particulière. Le gouvernement de la Saxe est monarchique tempéré.

3° *La maison de Saxe* de Misnie se divisa, en 1485, en deux lignes: la ligne albertine, catholique depuis 1697, réside à Dresde; la ligne ernestine, qui est l'aînée, professe la religion évangélique luthérienne; ses deux branches principales sont celles de Saxe-Weimar-Eisenach et de Saxe-Gotha; cette dernière est subdivisée en Saxe-Meiningen-Hildburghausen, Saxe-Altenbourg et Saxe-Cobourg-Gotha (*v.* Weimar, Gotha, Cobourg). C. L.

SAXE-WEIMAR (Bernard, duc de [*v.* Bernard]).

SAXE (Maurice, comte de), maréchal de France (*v.* Maurice).

SAXO GRAMMATICUS, grammairien, nommé aussi *Longus*, naquit d'une famille distinguée, dans l'île de Seland. On ne sait si ce nom de Longus lui fut donné à cause de sa haute stature, ou s'il le tenait de sa famille: quant à celui de Grammaticus, il l'a mérité par l'étendue de son érudition. Les ouvrages de ce savant Danois forment la principale source où l'on va puiser d'exactes notions sur l'histoire de sa patrie et des autres États du Nord pendant le moyen âge. Prévôt de Roskild, il fut l'ami et le confident

de l'évêque *Absalon*, guerrier aussi intrépide que politique éclairé. Ce prélat, un des hommes les plus remarquables que le Nord ait produits, employa Saxo dans plusieurs missions diplomatiques de la plus haute importance, entre autres à Paris dans l'année 1161. Le latin, langue, à cette époque, des savants, des hommes d'État et du clergé, était aussi familier à Saxo que son idiome maternel. Absalon persuada à son ami d'écrire l'histoire de son pays, et celui-ci l'entreprit et la continua jusqu'à 1186. Il mourut en 1204, et non pas en 1201, comme quelques écrivains l'ont prétendu. On voit son épitaphe, gravée sur bois, en lettres d'or dans l'église de Roskild, en Seland. Son nom vit encore dans le souvenir reconnaissant du peuple et dans celui des savants du Nord et de toute l'Europe. « Saxo seul, dit *Geyer* (*Histoire de Suède*), a surpassé presque tous les autres chroniqueurs réunis. Son témoignage est irrécusable pour tous les faits rapprochés de l'époque où il vivait. Quant aux temps antérieurs, il décrit d'un style remarquable, mais quelquefois trop surchargé d'ornements, les croyances et les fables que le paganisme entretenait encore dans l'esprit du peuple au XIIe siècle. » L'histoire de Danemarck par Saxo a paru sous le titre de *Historiæ Danicæ*. Les éditions les plus estimées sont celle d'Ascensius, in-fol. (Paris, 1514), et celle de Klotz (Leipsig, 1771). Shakspeare a emprunté à Saxo le sujet de sa célèbre tragédie de *Hamlet*. Langebek a fait son éloge dans ses *Scriptores rerum Danicarum*. J.-F. DE LUNDBLAD.

SAY (JEAN-BAPTISTE), fut l'un des économistes les plus renommés, et pendant long-temps le plus populaire, ou du moins le plus connu de l'école économique moderne. Celui qui tient la plume en ce moment a eu plus d'une occasion d'apprécier le mérite de ce publiciste (*v.* les mots ÉCONOMIE POLITIQUE, ÉCONOMISTES). Il ne pourra que reproduire ici une opinion fondée sur de longues études et devenue une conviction: J.-B. Say fut toujours animé par un zèle ardent pour un régime dont le libre développement de toutes les facultés serait la pierre angulaire. Il avait été employé par Mirabeau à la rédaction du son *Courrier de Provence*, puis secrétaire de Clavière, alors ministre des finances. A une époque déjà avancée de la révolution de 1789, il échangea, suivant l'usage du temps, ses prénoms pris dans le calendrier pour celui d'un Romain célèbre, et ce fut Atticus qu'il choisit pour patron. De concert avec quelques amis, comme lui partisans des réformes utiles, Champfort et Ginguené, puis Andrieux et M. Amaury Duval, il fonda un recueil périodique consacré à la propagation des doctrines philosophiques et littéraires, alors professées par le plus grand nombre des patriotes éclairés. La *Décade philosophique, politique et littéraire* remplaça avec succès l'ancien *Mercure de France*. Say avait beaucoup étudié le système économique de l'Angleterre, et surtout l'ouvrage célèbre d'Adam Smith, les *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, livre devenu en quelque sorte le bréviaire de tous ceux qui cherchaient, pour la science économique, la base d'une théorie exacte. A peine le connaissait-on en France, rebutés qu'étaient les lecteurs par de mauvaises traductions. Un autre obstacle au cours de ce livre parmi nous, Say l'avait remarqué. Il avait senti le défaut de méthode, de précision et de clarté dans cette savante exposition. Il entreprit de populariser la doctrine de Smith, par une habile refonte de son livre, qui lui donnât ces différents mérites, et il y réussit. Voilà le service rendu par Say aux études économiques et son vrai titre à la renommée. Ce titre est assez éminent. Son *Traité d'économie politique* n'est en effet autre chose qu'une très bonne mise en œuvre des recherches de l'économiste anglais. Les faits et les conséquences de ces faits y sont résumés avec ordre, avec netteté. L'écrivain français sait les resserrer sans nuire à la lucidité de son exposition. Son style, toujours clair, ne manque ni de fermeté, ni de la sorte d'élégance que com-

porte le sujet. Il obtint, en France et à l'étranger, tout le succès compatible avec le genre de l'ouvrage. Pendant notre séjour en Allemagne, de 1808 à 1813, nous l'y avons vu traduit, loué et admis pour l'enseignement. — La vie de J.-B. Say, comme celle de presque tous les hommes livrés à une science ou à un art, est à peu près tout entière dans les ouvrages où il a professé les doctrines qu'il avait adoptées, et dans l'enseignement public de ces doctrines au Conservatoire des arts et métiers. Il y occupa, avec autant d'honneur que de zèle, la chaire créée pour cet enseignement. Ses auditeurs durent à ses leçons des connaissances utiles. Après la révolution du 18 brumaire an VIII, Say avait été appelé au tribunat. Persuadé que le pouvoir avait toujours besoin de conseils libres et même de contrôle, il y avait pris rang parmi ceux de ses collègues qui, comme Andrieux et Benjamin Constant, croyaient utile d'exercer sur les lois présentées par le gouvernement consulaire une critique sévère : « On ne s'appuie que sur ce qui résiste, disait Andrieux au premier consul. » Mot profond, dont la chute d'une puissance empressée de s'affranchir de tout contrôle n'attesta que trop la justesse. Say subit avec ses collègues l'élimination dont fut frappé le tribunat. Resté, depuis cette disgrâce, étranger aux fonctions publiques, il s'honora par l'abstinence de toute vue ambitieuse, et n'eut plus d'autre souci que sa science et sa renommée. Celle-ci a été un peu exagérée par ses amis, que favorisait une insouciance alors trop générale pour les études économiques. Quelques personnes ont appelé Say le Smith français. Sa vraie gloire, plus modeste, est d'avoir été digne interprète, habile commentateur et excellent metteur en œuvre pour les travaux de Smith. Say n'a réellement rien ajouté aux découvertes de son prédécesseur. Il n'a même pas aperçu les lacunes de la doctrine qu'il adoptait, et les erreurs qu'entraîne une science incomplète. Comme Smith et l'école anglaise, il a confondu l'économie politique avec l'économie matérielle et industrielle, qui n'en est qu'une branche. Toutefois, dans son *Cours d'économie politique*, amplification de son premier ouvrage, il a entrevu des difficultés et abordé des questions laissées sans solution par l'économie purement industrielle. Mais ses préoccupations l'écartaient de la voie qu'il faut suivre, si l'on veut parvenir à les résoudre. Nous ne répéterons point ici ce que nous avons exposé dans ce recueil et ailleurs sur les principes de l'économie politique, ni ce que nous y avons déjà dit des travaux de J.-B. Say. Nous inviterons nos lecteurs à consulter les mots cités plus haut, les articles CHRÉMATISTIQUE, DEMANDE, DIVISION DES PROPRIÉTÉS et DIVISION DU TRAVAIL. — Nous nous bornerons cette fois à citer à l'appui de notre opinion le jugement d'un critique éclairé sur les travaux de J.-B. Say. « Les erreurs, dit-il, que, selon nous, M. Say a commises, nous paraissent résulter de ce qu'il n'a pas compris la liaison des faits économiques avec les faits politiques ; il a dit positivement que les *richesses étaient dépendantes de l'orgauinisation politique*. Nous n'entreprendrons pas de combattre cette proposition en citant des faits qui sont sous les yeux de tout le monde, et qui prouvent avec évidence la relation qu'ils ont entre eux. Nous nous contenterons d'affirmer que, si l'économie politique, en tant qu'elle s'occupe du mécanisme matériel de la production, est indépendante de la politique, elle lui est intimement unie en tant qu'elle s'occupe de la répartition des produits entre les membres de la société ; que, sous ce rapport, il est impossible de faire un bon traité d'économie politique, si l'on ne s'est rendu compte d'abord des lois qui doivent régir l'organisation sociale ; qu'autrement on s'expose à constater comme nécessaires, comme définitifs, des phénomènes qui, de leur nature, sont passagers, variables, qui peut-être, au moment où on les constate, sont parvenus à leur terme et tendent à disparaî-

tre. C'est ce qu'a fait M. Say, en s'interdisant les spéculations politiques, ou, ce qu'il serait peut-être plus exact de dire, en s'en tenant, à son insu, à de vieilles spéculations de cet ordre. » — Les principaux ouvrages de Say sont : 1° *Traité d'économie politique*, ou *Simple exposition de la manière dont se forment, se distribuent et se consomment les richesses*. C'est son meilleur ouvrage. Traduit dans toutes les langues de l'Europe, l'original a eu cinq éditions de 1803 à 1826. 2° *Catéchisme d'économie politique* (1815). La cinquième édition est aussi de 1826. 3° *Lettres à Malthus sur différents sujets d'économie politique* (in-8°, Paris 1820). 4° Un *Traité sommaire d'économie politique*, résumé des doctrines de l'auteur, inséré dans l'*Encyclopédie progressive*, première livraison, 1826. 5° Et enfin, *Cours complet d'économie politique pratique* (6 vol. in-8°, Paris, 1829). — On pourra consulter, sur les autres ouvrages de J.-B. Say et sur les circonstances de sa vie, la notice placée par son gendre, M. Comte, en tête des *Mélanges d'économie politique*, qui ont paru après la mort de l'auteur. — Terminons en rendant à J.-B. Say l'hommage qui lui est dû comme à un ami zélé du bien public, et à un écrivain très estimable, qui, plus que tout autre peut-être, a contribué au progrès des études économiques. J.-B. Say était né à Lyon, en 1767, le 5 janvier, il est mort à Paris, en 1832, le 16 novembre, à l'âge d'environ 66 ans.

AUBERT DE VITRY.

SCÆVOLA (MUCIUS ou MUTIUS CORDUS [*v.* MUCIUS]).

SCALDE, dérive du vieux mot islandais *skalld*, qui signifie *poète*. Les chansons des bardes connus sont appelées *chants des scaldes*, tandis qu'on désigne sous le nom de *chants d'Edda* ceux qui contiennent les sagas des dieux, des héros et des rois, dont les auteurs sont inconnus. On peut voir dans Tacite que de son temps les Germains avaient déjà trois sortes de chants que nous retrouvons plus tard dans le Nord : 1° ceux qui comprennent les sagas des dieux ; 2° ceux qui traitent des sagas des héros ; 3° ceux qui contiennent les sagas historiques. Les deux premières classes nous enseignent les mythes ; la dernière l'histoire du Nord. En Germanie, la saga des dieux s'étendit principalement jusqu'au plus ancien de ces dieux, jusqu'à Thuisko et jusqu'à Thor, qui n'est autre que l'Hercule romain : les sagas des héros chantèrent Manu et ses fils. Les chants qu'on pourrait regarder comme historiques étaient les sagas qu'on chantait du temps de Tacite en l'honneur d'Arminius. Plus tard, quand les héros apparurent dans un horizon lointain, ces chants historiques se revêtirent des couleurs de la poésie et de l'imagination. Toutes les tribus germaniques ne formaient qu'un peuple uni par le même langage, divisé seulement par des formes politiques. Les chants de chacune de ces peuplades étaient donc pour l'ensemble une propriété nationale. Aussi ceux qui célébrèrent Alboin ne furent pas seulement répétés chez les Lombards, mais chez toutes les nations de race germanique. Le Goth Diedrich joue un grand rôle dans les sagas allemandes du *Livre des héros*. Woeland ou Wieland est le héros des chansons de l'ancien Nord, des Anglo-Saxons et des Germains. La saga héroïque de Sigurd ou Sigfried et celle de Giukungar et des Nibelungen sont communes au Nord et à l'Allemagne. Pour colorer leur style d'un autre intérêt que celui qui jaillit de la prose, les scaldes se laissèrent entraîner à la langue figurée de l'imagination. Ils n'étaient pas seulement poètes, ils étaient historiens. Snorri Sturluson les apprécie à leur juste valeur quand il dit : « Nous avons admis comme vrai ce qui se trouve dans ces chants, qui traitent des héros, de leurs voyages, de leurs combats. » Les scaldes avaient coutume de faire l'éloge de ceux devant qui ils parlaient, mais ils n'osaient outrer la vérité; car, s'ils eussent admis des faits inexacts ou faux, c'eût été plutôt une ironie qu'un éloge. Snorri Sturluson remarque que ces chants sont venus à la postérité

moins falsifiés que les sagas. La réalité est toujours prosaïque. Les scaldes, bien que créateurs, n'osaient pas, se posant comme historiens, introduire dans leurs tableaux des faits imaginaires; ils ne pouvaient emprunter à la poésie que le charme du coloris.—Les scaldes, comme historiens, suivaient les rois dans leurs expéditions guerrières. Les rois s'appliquaient à répandre le plus possible leurs productions, et ils les récompensaient magnifiquement. On ne se contenta pas de confier leurs écrits à la mémoire, on les grava souvent sur des tablettes de bois. Le nombre des scaldes fut considérable : nous ne citerons que Bragi-le-Vieux, Théodolf de Horis, Sighvat Thordarson, Snorri Sturluson et Sturia Thordarson. C. L.

SCALIGER (Jules-César), l'un des savants les plus célèbres du commencement du XVI[e] siècle, présente le curieux phénomène d'un homme qui a réussi à tromper presque tous ses contemporains sur son origine et sur les circonstances de sa vie. Il prétendait descendre des Scala, princes souverains de Vérone, et racontait avec de grands détails comment sa mère l'avait soustrait aux perquisitions des Vénitens; comment, après avoir été page de l'empereur Maximilien, il avait fait la guerre en Italie et s'était distingué à la bataille de Ravenne, où il avait perdu son père et son frère aîné; comment il s'était fait cordelier dans l'espoir de devenir un jour pape et de recouvrer ainsi sa principauté; comment enfin, mécontent des privations qu'on lui imposait, il avait quitté cet ordre pour exercer la médecine. Mais les recherches de Scioppius, de Bayle, celles surtout de Scipion Maffei, dans la *Verona illustrata*, et de Tiraboschi dans l'*Histoire de la littérature italienne*, ont détruit tout cet échafaudage, et il est maintenant constaté que le père de Jules-César Scaliger était un peintre en miniature de Padoue, qui se nommait Benoît Bordoni; que le jeune savant étudia à Padoue sous Cælius Rhodiginus; qu'il s'adonna aux lettres, aux sciences, et en particulier à la médecine; qu'il fut choisi en qualité de médecin par l'évêque Antoine de la Rovère, qui l'amena avec lui à Agen en 1525.—Afin d'exercer son état en France, il sollicita et obtint des lettres de naturalisation, qui lui furent expédiées sous le nom de Jules-César de Lescalle de Bordonis. Il épousa en 1529 Audiette de Roques-Lobejac, âgée de seize ans, et dont il eut beaucoup d'enfants, et passa à Agen le reste de ses jours. Ce fut dans cette ville qu'il composa les savants ouvrages qui le placèrent en peu de temps à la tête des érudits de son siècle. Il avait débuté par deux attaques aussi injustes que peu mesurées, l'une contre Érasme, l'autre contre Cardan; mais il rendit plus tard pleine justice au mérite de ces deux savants personnages. Il cultiva la poésie avec quelque succès, il écrivit en latin avec une clarté et une élégance qui servirent de modèles à ses contemporains. Il fit sentir aux botanistes la nécessité de classer les plantes d'après leurs formes et leurs caractères distinctifs, plutôt que d'après leurs propriétés; il forma même une collection des plantes de la Guienne et des Pyrénées, en fit venir des pays étrangers, et s'exerça à les représenter avec tout l'éclat de leurs couleurs. On lui doit des notes sur le *Traité des plantes* de Théophraste, et sur celui qui est attribué à Aristote; il a traduit en latin l'*Histoire des animaux* de ce dernier auteur, et le livre des *Insomnies* d'Hippocrate. Mais les deux ouvrages qui contribuèrent le plus à établir sa réputation furent : 1° le traité *de Causis linguæ latinæ*, où l'on remarque un esprit philosophique appliqué à l'étude de la grammaire, et qui est encore estimé de nos jours; 2° *Poetices libri VII*, traité rempli d'érudition, et qui fut grandement admiré au moment où il parut, mais qui fait peu d'honneur au goût de Scaliger. En effet, on y voit qu'il préférait les tragédies de Sénèque à celles du théâtre grec, les satires de Juvénal à celles d'Horace, qu'il attribuait à Virgile plus d'invention qu'à Homère, et qu'il ne trouvait rien d'admirable dans les

poésies de Catulle. La renommée de Scaliger attirait à Agen une foule de gens de lettres de toutes les parties de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne ; il était comblé d'éloges par ses contemporains ; de Thou et Juste-Lipse vantaient son grand savoir et sa haute capacité. Il avait un caractère généreux, et se montrait aussi libéral que le permettait la médiocrité de sa fortune : mais sa vanité était extrême, il se livrait même à de véritables emportements dans toutes les discussions où son amour-propre était intéressé. Il mourut le 21 octobre 1558, âgé de 75 ans, et l'on mit sur son tombeau cette épitaphe : *Julii Cæsaris Scaligeri quod fuit.*

Scaliger (Joseph-Juste), l'un des plus savants philologues du XVIe siècle, était le dixième fils de Jules-César Scaliger, et naquit à Agen le 4 août 1540. Il commença ses études à Bordeaux, puis il les continua sous la direction de son père, jusqu'à la mort de celui-ci. Il se rendit ensuite à Paris, où il reçut des leçons de grec du savant Turnèbe ; mais le zèle du maître ne répondait pas à l'ardeur du disciple, qui, se sentant capable d'étudier seul, entreprit et acheva en deux années la lecture des poètes, des orateurs, des historiens et des autres classiques grecs. Il apprit de même, sans secours étranger, l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le persan, et la plupart des langues de l'Europe. Enfin il acquit des connaissances approfondies sur l'histoire, la chronologie, les antiquités et les belles-lettres. Il ne dormait que quelques heures, et passait des journées entières sans penser à prendre de la nourriture. Sa mémoire était prodigieuse et sa pénétration remarquable. En 1562, il embrassa la religion réformée, après avoir entendu Viret et Chandieu. L'année suivante, il fut choisi pour servir d'instituteur aux enfants de Louis de la Rocheposay, qui fut plus tard ambassadeur de France à Rome. Grâce à la générosité de son patron, il put visiter les principaux pays de l'Europe, et se mettre ainsi en rapport avec les savants ses contemporains. En 1578, il professait la philosophie à Genève ; mais il ne séjourna pas long-temps dans cette ville, et vint se fixer dans la belle terre de la Rocheposay, à Preuilly, près de Tours. Ce fut là que, dans une espace de douze années, il composa la plupart de ses ouvrages, jouissant en paix de sa renommée, et cultivant avec une ardeur toujours égale les lettres et la chronologie. En 1593, il céda aux instances des états de Hollande, qui le pressaient de venir occuper à Leyde la chaire devenue vacante par la retraite de Juste-Lipse. Rien n'aurait troublé le bonheur et la gloire de Scaliger, qui était placé par l'opinion générale sur la même ligne que Juste-Lipse et Casaubon, s'il n'avait pas voulu, dans une lettre à Jean Dousa, établir l'ancienneté de sa famille, et renchérir encore à cet égard sur les vaniteuses prétentions de son père. Il prêta ainsi le flanc à des attaques qui l'irritèrent d'autant plus qu'elles parurent fondées, en particulier à celles de Scioppius, qui dans son *Scaliger hypobolimæus*, prouve jusqu'à l'évidence la fausseté de cette généalogie. Scaliger ne put répondre que par des injures, et mourut bientôt après d'une hydropisie, en 1609. — Joseph Scaliger était un très honnête homme ; ses mœurs étaient pures, son commerce facile et agréable. Ses travaux sur la chronologie le recommandent particulièrement à l'admiration et à la reconnaissance des gens de lettres. Il doit être considéré comme le créateur de cette science ; avant lui, elle ne reposait sur aucun principe assuré : nul n'avait encore porté le flambeau de la critique dans cette étude si importante ; et s'il a commis des erreurs, on doit convenir qu'il a fourni lui-même les moyens de les relever. Il a publié deux grands ouvrages relatifs à ce sujet, savoir : *Opus de emendatione temporum* (Paris, 1583, in-fol.), et *Thesaurus temporum, complectens Eusebeii chronicon*, etc. (Genève, 1609, in-fol.) Comme philologue, il a commenté Varron, *de Linguâ latinâ*, Verrius Flaccus, Festus, César, Sénè-

que, Tertullien, Catulle, Tibulle, Properce, Perse, Ausone, Manllius, Théocrite, Nonnus, Hippocrate; il a traduit en vers latins la *Cassandre* de Lycophron, l'*Ajax* de Sophocle, les épigrammes d'Agathias, et en vers grecs quelques-unes des épigrammes de Martial, et les sentences de Publius Syrus. On a recueilli ses dissertations, ses poésies, ses lettres, et même ses conversations. Celles-ci ont donné naissance à deux recueils intitulés *Scaligerana prima* et *Scaligerana secunda*, dans lesquels, parmi une foule de trivialités et de jugements incomplets ou hasardés, on rencontre çà et là quelques observations utiles ou curieuses, et quelques renseignements précieux pour l'histoire littéraire.

Vaucher (de Genève).

SCALPEL (du lat. *scalpellus*, dérivé de *scalpo*, je gratte, j'incise), instrument tranchant, mis en usage par les anatomistes, pour inciser et isoler les tissus. Cet instrument est composé d'une lame, qui est fixée à un manche droit, et qui varie de forme selon les tissus sur lesquels on veut agir. Il y a des scalpels à lame droite, à lame convexe, à lame étroite, à un ou à deux tranchants. La longueur ordinaire de la lame est d'un pouce et demi, sur cinq lignes de large à sa base. Le manche, qui est de bois, d'os ou d'ivoire, se termine par une pointe plate et émoussée. Les scalpels à deux tranchants ne doivent couper que jusqu'à la moitié de leur lame, afin de ne pas blesser celui qui s'en sert. Ceux qu'on emploie pour la dissection des nerfs présentent une lame plus longue, plus étroite, et à pointe plus aiguë. Ces diverses espèces de scalpels nécessaires à l'anatomiste sont ordinairement rangés dans une boîte, qui contient, en outre, des ciseaux, des érignes, des pinces, etc., et qu'on désigne sous le nom de *boîte à dissection*. Le scalpel de Lecat est à lame convexe, dont la moitié du dos est concave vers la pointe : cette lame est montée sur un manche dont l'extrémité est terminée par une sorte de ciseau en acier qui sert à séparer les os pariétaux. Nous avons réuni sur le même instrument les quatre principales lames de scalpel, qui se ferment sur un seul manche.

Dr. Colombat (de l'Isère).

SCAMANDRE (aujourd'hui Scamandro ou Paleo-Scamandria), fleuve de la Troade, fameux dans l'histoire du siége de Troie. « Ses sources, dit Homère, sont au nombre de deux : l'une verse des eaux tièdes, d'où s'élève une épaisse fumée; l'autre, pendant l'été, roule des flots aussi froids que la neige. Là sont de larges et magnifiques bassins revêtus de pierres, où les femmes troyennes allaient laver leurs tuniques pendant la paix, avant l'arrivée des Grecs. » Ces sources, situées à l'est du mont Ida, subsistent encore, et l'auteur du *Voyage pittoresque de la Grèce*, M. Choiseul-Gouffier, a pu les reconnaître à l'aide des nombreuses circonstances géographiques fournies par le texte d'Homère, et des circonstances physiques qu'offre ce lieu en particulier. A certaines époques de l'année, la source chaude est réellement enveloppée d'une fumée très sensible, et l'autre acquiert en été une plus grande intensité de froid.—Le Scamandre, dont le cours a subi de notables changements, se dirige vers la mer dans la direction du nord-ouest : avant d'y verser le tribut de ses ondes calmes et abondantes, il recevait, du côté du nord, non loin de la mer, le torrent Simoïs, et son embouchure était au sud du cap Sigée. Aujourd'hui le Scamandre devient très marécageux à la fin de son cours : rencontrant les sables déposés par le Simoïs, il ne parvient plus au lit qui leur était commun, et se disperse dans des marais. Un canal creusé pour détourner du côté du sud-ouest ses eaux dormantes, mais mal exécuté, n'entraîne qu'une partie de ses ondes. Cependant le Simoïs, continuant dans la direction opposée sa course impétueuse, se jette dans la mer, non plus au sud, mais au nord-ouest du cap Sigée, et il usurpe le nom de Scamandre. Le cours marécageux du Scamandre véritable a conservé le nom de *Paleo-Scamandria*.—Tandis que le Simoïs était ja-

dis une divinité redoutée, le Scamandre, bienfaiteur de la contrée, recevait un culte assidu : il avait ses fêtes et ses pontifes. Par un usage antique, on lui offrait, avec des chants d'allégresse, ce tribut de l'innocence et de la jeunesse, qui n'appartient qu'à l'amour. Ce droit du Scamandre fut, dit-on, dérobé la veille des noces de la belle Callirhoë, par le jeune Cimon, qui voyageait dans la compagnie de l'orateur Eschine : les deux étrangers furent obligés de se dérober par la fuite au châtiment qui les menaçait. T. Gail.

SCANDERBEG. Ce héros de l'Albanie, dont le véritable nom était George Kastriota, naquit en 1414, et suivant d'autres en 1404. Il était le second fils de Jean Kastriota, seigneur d'Æmatie, et de la princesse servienne Woisawa. Jeune encore, lors de la première invasion de l'Épire par Murad, en 1423, il fut, avec ses frères, livré comme otage au sultan et emmené au sérail, puis circoncis et élevé dans les principes de l'islamisme ; il avait à peine 19 ans quand il reçut le commandement d'un sandchak. Ses succès dans les guerres et dans les combats singuliers acquirent au jeune héros, dont la vigueur corporelle égalait le courage, les faveurs du sultan, et lui méritèrent le surnom de *Scander* (Alexandre), auquel l'empereur ajouta le titre de *bey* ou *beg*. Mais tout changea bientôt de face. A la mort du père de Scanderbeg, en 1432, le sultan s'empara de sa principauté. L'âme du jeune homme ne respira plus alors que la vengeance. Il inclinait vers les doctrines de Christ. Ayant vu ses frères mourir empoisonnés, il craignit le même sort s'il restait au service du sultan. A peine Murad avait-il perdu sa première bataille contre le brave Jean Hunniade, à Nissa, le 3 novembre 1443, que Scanderbeg quitta les Turcs. Il avait alors 29 ans. On le vit menacer de mort le premier secrétaire du sultan, et le forcer à lui délivrer un ordre qui enjoignait au commandant de Kroja, aujourd'hui Akhissar, dans le sandchak d'Ochré, de céder la citadelle au porteur de l'ordre, qui était nommé son successeur. Quand Scanderbeg eut la pièce entre les mains, il égorgea le secrétaire et se sauva avec son neveu Hamsa dans les forêts montagneuses de Drino. Rassemblant alors six cents fuyards, ou paysans, auxquels il ouvrit, pendant la nuit, les portes de Kroja, il fit massacrer la garnison turque et appela tous les braves Épirotes à la délivrance de leur patrie. Les forteresses se rendirent sans résistance ; et 30 jours après Scanderbeg était maître de tout le pays. Alors il convoqua les princes d'Albanie à Lissus (Alesio), ville et port à l'embouchure du Drino. Ils le reconnaissent pour chef et s'engagent à lui payer un tribut. A la tête de 8.000 cavaliers et de 7,000 fantassins, il marche à la rencontre d'une armée turque, forte de 40,000 hommes et commandée par Ali-Pacha. Il la bat complétement. Trois autres pachas ont le même sort. Sa tactique est celle de l'ennemi, mais son esprit et son bras ne sont qu'à lui. A la fin de 1449, Murad l'attaqua en personne, à la tête de 100,000 combattants, mais il ne put s'emparer que de deux forteresses, et se vit obligé, par la résistance qu'il rencontra et la perte qui en fut la suite, de se retirer à Andrinople. L'année suivante Murad se montre devant Kroja. L'attaque est vigoureuse ; mais Scanderbeg, toujours heureux dans la guerre de détail, voit encore une fois son formidable ennemi lever le siége. Après la mort de Murad, arrivée en 1451, Scanderbeg sut se maintenir, et pourtant il fut plusieurs fois vaincu par des forces supérieures; il se vit abandonné et trahi par ses meilleurs généraux, par son neveu Hamsa lui-même : mais la mauvaise fortune ne l'abattait point ; et l'orgueilleux conquérant de Constantinople, Mohammed II, fut contraint d'abandonner toute idée d'agrandissement du côté de l'Épire. Plus tard, sollicité par le pape Pie II et par les envoyés de Venise, Scanderbeg rompit avec les Turcs, battit 2 de leurs meilleurs généraux, et échappa aux poignards des assassins envoyés contre lui. Enfin, Mohammed irrité,

archa sur Kroja avec des forces formidables, mais il ne fut pas plus heureux que Murad : les désastres de son armée le forcèrent à quitter l'Épire. Scanderbeg termina sa glorieuse carrière en 1466, à Ælisso, où il fut enterré. Il laissa un fils mineur appelé Jean, dont il confia la tutèle à la république de Venise. Douze ans après, la guerre n'était pas encore éteinte et Kroja résistait toujours. Parmi les historiens de Scanderbeg on cite Barlesio, son compatriote et son contemporain (in-fol., Rome, 1537). C. L.

SCANDINAVIE. Avant la réunion de la Norwége à la Suède, on comprenait sous cette dénomination les trois royaumes du Nord. Aujourd'hui, de même qu'au temps de Mela, de Pline, de Solin et de Ptolémée, elle ne s'applique qu'à la Suède et à la Norwége ; mais ce qu'ils entendaient par *Scandia* ou *Scandinavia* leur paraissait une grande île, séparée du continent par des mers immenses. Ainsi, nous voyons Pline faire mention de la *Scandia* comme d'une île : il parle aussi de Dumna, de Bergi et de Nerigon (Norwége), île plus grande que les autres, et d'où l'on partait pour Thulé. Ptolémée désigne trois petites îles, et une plus grande, la Scandia ; tandis que les auteurs que nous venons de citer distinguent celle-ci de Thulé ; Procope les confond, et donne aux habitants le nom de *Scandinaves*. Parmi les six peuplades que Ptolémée énumère dans la Scandia, il est facile de reconnaître les Danois dans les *Danciones*, et les Goths sous l'appellation de *Gutæ*; les *Suiones* ne sont pas inconnus à Tacite, et Jornandès, qui regarde aussi la Scandia comme une île, compte au nombre de ses peuples les *Dani* et les *Suethani* (Suédois) ; il dépeint les Finnois comme les plus pacifiques : Ptolémée les connaît aussi. Avant l'émigration des Germains, toute la Scandinavie était probablement peuplée de Finnois. — Trois peuples principaux, de race germanique, habitèrent la Scandinavie : les Normands en Norwége, les Suions ou Suédois à l'est de la Suède, et les Gothons ou Goths dans la Gothie ; à l'ouest. Les Danois, connus par Ptolémée sous le nom de *Pharodani*, prirent possession de la Scanie, d'où, suivant Procope, qui désigne les habitants sous le nom de *Daces*, on se rendait à Thulé, c.-à-d. à l'île scandinave. D'après Grégoire de Tours, dès l'an 516 les Danois vinrent faire la piraterie sur les côtes de France : Venantius Fortunatus les représente comme alliés des Saxons contre les Franks du roi Sigebert I[er]. Ils fournirent un secours assez considérable à Witikind, combatbattant, pour l'indépendance de sa patrie, contre Charlemagne, qui put apprécier leur indomptable courage. Ils se montrèrent les ennemis acharnés de la France, dont ils ravagèrent les côtes ; mais les expéditions de piraterie furent plus terribles lorsque *Harald-Horfager* (aux beaux cheveux) devint seul monarque de Norwége. Quelques petits rois, qui ne voulaient pas se soumettre à Harald, allèrent porter alors leurs déprédations depuis l'embouchure de l'Elbe jusqu'au cap Finistère : ils fondèrent des États en Irlande, soumirent une partie de l'Angleterre, donnèrent leur nom à la Normandie, et, des rives de la Seine, poussèrent leurs excursions jusqu'à la Méditerranée, où ils établirent des dynasties sur les trônes de Naples et de Sicile. Les Franks nomment ces bandes guerrières *Danois* et *Normands*, les Anglo-Saxons *Easterlinges* : dans le nord et dans l'ouest, ils étendirent leur domination jusqu'à Biarmaland. Sous le nom de Waraigues, et commandés par Rurick et ses frères, les uns fondèrent l'empire russe ; d'autres allèrent servir fidèlement les empereurs de Byzance, ou, conduits par des chefs qui fuyaient le despotisme de Harald, ils peuplèrent des pays jusqu'alors déserts : c'est ainsi que le Iemtland et la Helsingie, en Suède (*v.* l'histoire de ce pays par Geyer), reçurent leurs premiers colons. Les Hébrides devinrent le principal repaire de ces pirates, qui, de là, portèrent leurs dévastations jusque dans leur mère-patrie, la Norwége. Les îles de Ferroë, l'île plus importante d'Islande, furent peuplées

par ces Normands. Les Franks et les Saxons, pour adoucir les mœurs de ces hordes, et mettre des bornes à la terreur que leur nom inspirait à l'Europe, envoyèrent des missionnaires pour convertir la Scandinavie au christianisme. Les Allemands contraignirent les Danois à briser leurs idoles et à embrasser la foi du Christ. Olof-Trygwason reçut le baptême, et essaya, au milieu des flots de sang, de planter la croix sur les montagnes de Norwége; mais les chants et les sagas du paganisme avaient trouvé un asile en Islande.

Littérature scandinave. La littérature scandinave, ou de l'ancien Nord, comprend les monuments de la langue de la Scandinavie païenne, c'est-à-dire, du Danemarck, de la Norwége et de la Suède, et de l'Islande, d'où elle paraît descendre. Cette littérature, qui se prolonge jusqu'à l'extinction du paganisme, est de la plus haute importance pour l'Allemagne et même pour l'Angleterre; car le christianisme s'étant établi dans ces deux pays avant de pénétrer dans le Nord, ils manquent, pour cette époque, de documents écrits dans leurs idiomes: ce qui ajoute encore à l'intérêt qu'inspire cette littérature, c'est qu'elle a transmis aux Scandinaves non seulement la formule qui lui était commune avec la langue des autres tribus germaniques, et qui différait de celles des langues de l'Occident, mais encore la mythologie de leurs ancêtres, qui, bien qu'inférieure à celle des Grecs dans ses développements, ne laisse pas de pouvoir soutenir la comparaison avec elle sous tous les autres rapports (*v.* Mythologie du Nord). — Mais ce n'est pas seulement dans la versification et la mythologie, mais aussi dans l'histoire des antiquités, où les *pierres runiques* (*v.*) jouent un si grand rôle, et dans la législation de ces temps reculés, qu'on peut saisir leurs traces presque effacées. Ce qui frappe surtout, c'est ce culte des dieux, qui avait jeté de si profondes racines dans le sentiment et l'imagination de ces peuples. A la distance où ils étaient de Jules-César, de Lucain et de Tacite, il ne leur arrivait que quelques lueurs incertaines. Mais, dès le VIIIe siècle, des écrivains laborieux parurent, qui sauvèrent les antiques sagas d'un entier oubli. Le Lombard Paulus Diaconus, sur la fin du même siècle, fut le premier de ces auteurs qui nous transmit les traditions de son peuple, au moyen d'un dialogue, dont les interlocuteurs sont deux divinités, *Wodan* et *Frea* (*Odin* et *Freya*). Environ 300 ans plus tard, Adam de Brême (mort en 1076) nous donna, dans son ouvrage *de Situ regnorum septentrionalium*, des notions sur les Suédois, la plupart adorateurs de *Thor*, d'*Odin* et de *Frey*, qu'il nomme *Fricco*, divinités du temple d'Upsala. Il décrit la forme de ces divinités, leurs attributs et les motifs des sacrifices qu'on leur offrait. Il parle de la grande fête des morts, que le peuple célébrait tous les 9 ans. Ericus Olai, qui vivait environ 300 ans plus tard (vers 1440), et *la Chronique rimée de Suède*, racontent à peu près la même chose. Le célèbre historien danois Saxo Grammaticus (*v.*) nous donne des détails précieux sur la mythologie du Nord; mais il a altéré les sagas des Dieux. Les Islandais Samuel-le-Sage et Snorri Sturluson rendirent des services plus signalés encore à l'histoire; ils nous ont légué d'immenses trésors écrits, non en latin, mais dans l'ancienne langue du Nord. — Tout resta dans les ténèbres, du moins hors des frontières de la Scandinavie, dans tout le reste de l'Europe, jusqu'à ce que l'art de la typographie, pénétrant dans le Nord, sur la fin du XVIe siècle, y alluma un flambeau, qui jeta un vif éclat sur les œuvres littéraires de son antiquité. Le XVIIe siècle tira de la nuit de l'oubli ces précieux monuments du paganisme. Depuis, la littérature scandinave fut cultivée par l'Europe savante. La découverte de la nouvelle Edda, puis celle de l'ancienne, ouvrit aux savants une nouvelle carrière. La première Edda fut publiée en entier, et la seconde en partie seulement par Resenius, en 1665. Malgré les riches matériaux qui s'y trouvent, et que le savant

Thomas Bertholin augmenta encore d'une foule d'anciens chants du Nord, dans ses *Antiquitatum Dan.*, *lib.* III (Copenh., 1689); il se passa plus d'un siècle avant que la découverte de ce nouveau monde fit quelque sensation en Scandinavie et en Allemagne. Mais l'élan fut général, lorsque *Macpherson* publia son Ossian. Quoique des critiques éclairés aient mis avec raison en doute l'authenticité des poëmes du barde écossais, et les aient attribués à Macpherson lui-même, toujours est-il qu'ils produisirent une grande sensation. Toutefois, il faut le dire, les chants du Nord sont conçus dans un esprit différent de ceux d'Ossian. Bien que l'attention de l'Europe ait été éveillée par la littérature scandinave; bien que ses poëtes et sa mythologie aient eu des admirateurs, la renommée qui entoura les poésies d'Ossian, aussitôt leur apparition, obscurcit tout ce que le Nord nous avait transmis sur son antiquité; et les dieux de l'Edda ne servirent que de brillants accessoires aux images du barde écossais. On crut généralement qu'Ossian était de race germanique, et que, par conséquent, ses chants avaient la même origine. Klopstock a mis en œuvre cette idée, et, de la réunion d'Ossian et des dieux du Walhalla, il a produit son poëme de *la Bataille de Hermann* (*die Hermannschlacht*, 1769), tout parsemé de chants des bardes. Cependant ce premier enthousiasme se refroidit sous les coups de la critique de Schlœzer et à l'apparition de son ouvrage intitulé *Littérature et histoire islandaises* (1773). Mais Graetner, Suhm et Nyerup remirent en honneur ces études, qui ont pris à notre époque un nouvel essor. Ce mouvement s'est accru par la publication du *Nibelungenlied*, due à Hagen (1807), par celle du dictionnaire et de la grammaire islandais de Rask (*v.*), des *Commentaires des Eddas* par Finn Magnus Son, des *Recherches sur les anciennes sagas* par Érasme Muller et des *Études sur les runes* par Nyerup. C. L.

SCANIE, en suédois *Skone*, est une province du Gothaland (Gothie), en Suède. Au nord elle touche aux provinces de Blekingue, de Smoland et de Halland; à l'est, au sud et à l'ouest, elle est baignée par la Baltique et le Sund. Cette province peut être regardée comme le grenier de toute la Suède. La partie méridionale est la plus belle et la plus fertile du royaume: ce sont partout de belles plaines, à l'exception du nord, où court une chaîne de collines couvertes de chênes, de hêtres et d'ormes. La plus élevée est le Kullaberg. Isolée aux bords du Kattegat, elle apparaît comme un phare aux vaisseaux qui sillonnent ces parages. Parmi les hôtes des forêts, le rossignol et la cigogne fixent là le terme de leurs migrations habituelles. Les habitants de la Scanie se distinguent des autres Suédois par leur langage. La domination danoise a laissé des traces profondes dans cette province; aussi, quoique abandonnée à la Suède depuis la paix de Roskild en 1658, elle a donné aux Danois de fréquentes preuves de dévouement dans la guerre de 1675. Nobles et paysans, attachés de cœur à leurs anciens compatriotes, se montrèrent tellement hostiles à la Suède, qu'il fallut plusieurs victoires pour assurer leur soumission. Ce fut dans cette guerre d'extermination que les paysans de Scanie, levant de tous côtés l'étendard de la révolte, s'éparpillèrent en guérillas, et, sous le nom de *Snapphanes*, dont nous avons fait le mot *chenapan* (vaurien, bandit), devinrent redoutables aux troupes suédoises. Il y eut une lutte atroce, dans laquelle l'attaque et la défense offrirent le même caractère de barbarie, et où les vaincus des deux partis furent empalés et brûlés. — La Scanie nourrit de nombreux bestiaux. On en exporte des meules de moulin, de l'alun, de la chaux et du charbon. Dans ces derniers temps on y a donné un soin tout particulier à l'élève et à la propagation de la race ovine. La province est divisée en deux préfectures. Celle de Christianstad compte 155,360 habitants sur une surface de 110 milles carrés, et celle de Malmoe a 78 milles carrés et une population de 206,770 âmes. Les villes les plus remar-

quables sont Christianstad, un des dépôts militaires de la Suède, avec forteresse; Malmoe, qui a 9,000 habitants; Lund, célèbre par son université, et sa cathédrale, un des plus beaux monuments de l'architecture du Nord; Helsingborg, en face d'Elsenenr, sur les rivages du Sund, et Ystad, station des vaisseaux à vapeur qui naviguent entre la Suède et la Prusse. C. L.

SCAPIN (de l'ital. *scappino*, chausson), l'un des personnages du théâtre italien, appelés *zanni* (bouffons). En Italie, il parle les idiomes bergamasque ou lombard : ce rôle est toujours celui de fourbe, et forme contraste avec celui de l'arlequin balourd. Le caractère du Scapin rappelle celui des esclaves dans les comédies de Plaute et de Térence : c'est un intrigant, un fripon, qui, par inclination et par intérêt, sert les passions des jeunes libertins. Il porte la livrée avec le manteau court, est coiffé d'une toque et armé d'une dague. Ce personnage, quoique ancien en Italie, ne figura point dans la troupe de comédiens italiens qui vinrent en France en 1645, ni dans celle qui se fixa à Paris en 1653; il y fut successivement confondu avec les rôles de Trivelin, de Mezzetin, etc.; et l'on ne cite aucun acteur, dans cette troupe, jusqu'à son renvoi, en 1697, qui ait joué le Scapin. Mais Molière avait introduit ce rôle sur la scène française, et en avait offert le type dans ses *Fourberies de Scapin*. On ne vit point figurer ce personnage au théâtre de la Foire; mais il reparut avec la nouvelle troupe italienne, en 1716, sous les traits de Bissoni, opérateur bolonais, qui s'y montra médiocre jusqu'à sa mort, en 1723. Ciavarelli, Napolitain, qui y débuta en 1739 avec succès, y acquit une grande réputation jusqu'à sa retraite, en 1769, et mourut quatre ans après. Camerani, qui le doublait depuis 1767, joua, en 1779, le Scapin des *Deux billets*, comédie de Florian; mais il s'est rendu plus fameux dans les fastes de la gastronomie que dans les annales du théâtre. Cependant, lorsque, en 1780, on renvoya tous les comédiens italiens, il eut seul l'honneur, avec le célèbre Carlin, d'être conservé, non comme Scapin, mais en qualité de semainier perpétuel, place qu'il a remplie aux théâtres Favart et Feydeau jusqu'à sa mort, en 1815. On y a vu Martin jouer et chanter le rôle de Scapin dans le joli opéra de l'*Irato*, de Marsollier et Méhul. H. Audiffret.

SCAPULAIRE. C'est un pieux usage dans l'Église romaine, une dévotion dont la source et l'origine sont dans la légende. A une communication immédiate de la terre avec le ciel remonte l'envoi du scapulaire. C'était au milieu du XIII[e] siècle : Simon Stock, général des carmes, prosterné aux pieds de la Vierge, laissait son ame s'emplir tout entière de grandes pensées de religion et d'amour. Insensiblement, le monde, sa présence et son souvenir s'effacèrent; il eut une vision : la mère du Christ lui apparut revêtue de toute sa pureté, et, lui offrant le scapulaire, lui promit sa protection spéciale pour tous ceux qui, le portant, garderaient la virginité, la continence ou la chasteté conjugale selon leur état, et réciteraient le petit office de Notre-Dame. — La légende est chose poétique en elle-même, et il ne peut être venu qu'à un esprit étroit, ou à un esprit fort, la pensée de la rejeter. La légende dit la conversation de Dieu ou des saints avec l'homme, et, puisque l'inspiration est presque partout admise, l'apparition doit l'être aussi; quand il s'agit de fonder ou de détruire, de créer ou de renverser, alors la simple inspiration ne suffit plus, l'apparition existe, et Dieu converse avec la créature. Moïse avait à fonder un royaume nouveau et à lui donner des lois; le vieux législateur juif ne fut pas seulement inspiré, il vit Dieu sur le mont Sinaï ébranlé par le tonnerre, et au milieu des éclairs. Quand il fallut régénérer le monde, et le relever de la dégradation, triste fruit du péché originel, Dieu lui-même apparut pendant 33 ans et conversa avec les hommes durant trois années. — A toutes les fondations d'ordre, de cérémonie, de prière ou

d'habit, on trouve une apparition. Car le scapulaire fut aussi une partie de l'habit de différents ordres religieux : c'était pour supporter plus facilement le poids des fardeaux, pendant les heures du travail et de la fatigue, que ces deux bandes d'étoffe, larges d'un pied, passaient l'une sur la poitrine et l'autre sur les épaules. *Scapula* signifie en effet *omoplate*. Le scapulaire eut à subir les variations de la mode : à diverses époques, on le vit s'élargir ou s'amoindrir; mais saint Benoît l'avait prescrit dans sa règle, et les moines, tout en en changeant la forme et la figure, le considérèrent toujours comme la partie la plus essentielle de leur habit, et comme l'expression matérielle d'une pensée venue d'en-haut. Qui ne se rappelle avoir vu dans quelqu'église de campagne un naïf tableau où la sainte Vierge donne un scapulaire à saint Dominique, pendant qu'elle tient dans ses bras le petit Jésus, qui, de sa main enfantine, en passe un autre au cou d'une religieuse? Aussi l'invention de ce saint habit est-elle réputée divine, et Simon Stock a-t-il dû le recevoir des mains de la sainte Vierge elle-même. Depuis, on a presque généralement admis cette vision, l'intervention de Dieu étant nécessaire au moins dans le principe, pour que l'homme se soumette à de nouvelles règles expliquées par un autre homme. Tous les premiers fondateurs d'États, tous les anciens législateurs l'ont bien senti; et si Numa avait ses pourparlers avec la nymphe Égérie, le Chinois Confutzée avait de son côté ses entretiens avec Dieu, et le Crétois Minos était petit-fils de Jupiter. C'est donc une chose remarquable que la puissance de la légende sur l'esprit humain. Si c'est un mal d'y croire, c'est une maladie mortelle que d'y être incrédule; et il vaut mieux, après tout, avoir la faiblesse des enfants et des femmes, que la force déplorable des sceptiques et des athées.

THÉODORE LE MOINE.

SCARABÉ (du lat. *scarabæus*), genre d'insectes de la première section de l'ordre des *coléoptères* (v.) et de la famille des *scarabéïdes*. La plupart des naturalistes anciens ont désigné presque tous les coléoptères sous le nom générique de *scarabé*. Les modernes, en conservant ce nom, ne l'ont plus assigné qu'à un seul genre. Les scarabés avaient été confondus par Linné avec les hannetons, les cétoines, les trox. — On rencontre ces insectes courant sur la terre, on volant d'un endroit à l'autre : on les trouve, en général, dans les lieux gras et humides, dans les champs, vers la racine des vieux arbres. Ils fréquentent surtout les fumiers et les terres grasses et humides; ils y déposent leurs œufs : on n'en aperçoit point dans les boues et les fientes d'animaux. La larve se montre dans les terreaux, les fumiers, les terres grasses : elle ressemble à un ver mou, gros, courbé en arc, à tête dure, écailleuse, munie de deux antennes filiformes courtes. Le corps est composé de treize anneaux assez distincts, dont neuf sont pourvus d'un stigmate de chaque côté. La nymphe est enfoncée dans la terre, et enfermée dans une espèce de coque que la larve a construite avant sa transformation; la peau qui recouvre son corps laisse voir toutes les parties que l'insecte parfait doit avoir : leur forme se dessine assez bien sous la peau, qui les tient comme emmaillottées. — Nous ne répéterons point ici toutes les puérilités que les plus grands hommes de l'antiquité, Homère, Aristophane, Théocrite, Isidore, Aristote, Lucien et Pline ont écrites sur ces insectes, leur origine, leurs habitudes, leur sexe. Les Égyptiens, croyant tous les scarabés mâles, les sculptaient au bas des images des héros pour exprimer la vertu, mâle et guerrière, exempte de faiblesse. X. X. X.

SCARAMOUCHE, personnage comique venu originairement d'Espagne, puis de Naples, ainsi que son nom *Scaramuccio* ou *Scaramugio*, qui signifie *escarmouche*. Son caractère, assez semblable à celui du Capitan, était un mélange de fanfaronnerie et de poltronnerie. La moitié de son rôle consistait en postures et en grimaces, et il finissait tou-

jours par recevoir des coups de bâton de la main d'Arlequin. Lâche et vantard, il portait d'épaisses moustaches avec le costume espagnol, noir de la tête aux pieds, et semblable à celui de l'acteur qui jouait ce rôle dans la troupe de comédiens qui suivit Charles-Quint en Italie. Le plus célèbre, Scaramouche, fut Tiberio Fiurelli, né à Naples en 1608. Venu à Paris en 1640, il était reçu, ainsi que sa femme, à la cour de Louis XIII. Un jour qu'il se trouvait dans la chambre du dauphin enfant, il le prit dans ses bras pour apaiser ses cris, et le fit tellement rire par ses contorsions et ses singeries, que le prince commit une incongruité sur les mains et l'habit de Scaramouche. A quoi tiennent les faveurs et la réputation! Louis XIV se souvint de lui, le prit en amitié, et le fit venir à Paris toutes les fois qu'il y appela des comédiens italiens. Fiurelli joua le Scaramouche depuis 1670 jusqu'à sa retraite en 1691, et mourut en 1696. Telle était sa souplesse qu'à l'âge de plus de 80 ans il donnait sur la scène un soufflet avec son pied. On avait dit avec trop d'exagération dans son épitaphe :

Il fut le maître de Molière,
Et la nature fut le sien.

—Après le licenciement du Théâtre-Italien en 1697, le Scaramouche, dont le nom figure sur le titre de quelques pièces, passa au théâtre de la foire. Rauzini, Napolitain, mauvais acteur et mauvais sujet, joua ce rôle jusqu'à sa mort, depuis 1716 jusqu'en 1731, dans la nouvelle troupe italienne; il fut remplacé par Benozzi, Vénitien, qui, malgré les succès qu'il obtint dans les Scaramouche, quitta cet emploi, en 1739, pour celui du Docteur. Gandin ou Gandini, qui débuta en 1745, fit presque oublier Fiurelli, et continua de se faire applaudir comme Scaramouche et comme auteur, jusqu'à la mise en retraite forcée de tous les comédiens italiens, en 1780. Le personnage de Scaramouche a disparu entièrement de nos théâtres, et son nom ne s'emploie guère plus que proverbialement, pour désigner un homme fort laid : c'est un vilain *Scaramouche*. — Différentes notices ont été publiées sur le premier des Scaramouches; mais elles nous paraissent généralement brodées à plaisir, sur tout pour tout ce qui concerne ses aventures en Italie, sur lesquelles il nous paraît difficile qu'on ait pu se procurer des renseignemens sûrs et détaillés. Au reste, ces notices qui n'apprennent rien de neuf sur le séjour de Fiurelli en France, contiennent d'ailleurs des anachronismes, entre autres celui qui le fait arriver à Paris pendant la minorité de Louis XIII, ce qui donnerait lieu de croire que Scaramouche aurait vécu 120 ans. — Une chose assez vraisemblable, c'est que ce personnage italien a pu fournir au célèbre Raimond Poisson le costume et quelques nuances du caractère du rôle de *Crispin*, dont l'apparition sur le théâtre français ne date que de l'année 1664 au plus tard. H. Audiffret.

SCARLATINE, mot dérivé d'un mot de basse latinité, *scarlata* (écarlate). C'est une maladie de la peau, vulgairement appelée *fièvre rouge*, un exanthème, caractérisé par de larges taches irrégulières, d'un rouge d'écarlate ou de framboise, s'étendant à presque toute la surface du corps, accompagné de fièvre et d'irritation des muqueuses. Sa durée ordinaire est de huit à douze jours. Elle se transmet par contagion. On la distingue en *scarlatine simple* ou *bénigne*, *scarlatine angineuse*, *scarlatine maligne*, *scarlatine sans éruption*.—La scarlatine simple est caractérisée par du malaise accompagné de frisson, suivi de chaleur, céphalalgie, soif, nausées, etc. Bientôt, de petites taches apparaissent en grand nombre au visage, puis sur le tronc, les membres, même l'intérieur de la bouche. Dès le lendemain, cette éruption est devenue confluente, c'est-à-dire que les taches se sont réunies de manière à former de larges plaques rouges, unies ou pointillées, et parsemées de quelques élevures miliaires ou papuleuses, avec tension, chaleur, sécheresse et démangeaison de la peau. Le visage, les pieds et les mains deviennent enflés et douloureux

les yeux larmoyants, la langue est rouge, la gorge plus ou moins enflammée et douloureuse; le sommeil est agité. Quelquefois, surtout chez les enfants, il y a stupeur ou convulsions. — Lorsque l'éruption est terminée, le corps est comme barbouillé de jus de framboises. Ordinairement alors la fièvre diminue d'intensité, ce qui a lieu vers le quatrième jour de l'invasion, troisième de l'éruption. Le cinquième jour, la rougeur et le gonflement de la peau diminuent dans l'ordre de leur apparition; puis la desquammation commence, et, vers le huitième ou neuvième jour, de larges lambeaux d'épiderme se détachent des mains, des pieds et autres parties du corps, avec sensation de prurit plus ou moins considérable. Dans la scarlatine angineuse, les symptômes sont plus prononcés: un mal de gorge intense se déclare et paraît constituer le phénomène principal de la maladie. Une exsudation comme caséeuse revêt l'arrière-gorge (angine conenneuse), la salive coule en abondance, l'haleine est fétide. Alors l'éruption marche moins régulièrement que dans la scarlatine simple; en un mot, la maladie est plus grave, et les complications, les suites fâcheuses sont plus communes.—La scarlatine maligne est constituée par un développement de symptômes plus formidables encore : au début, fièvre intense, vomissements, diarrhée, coma ou délire, angine violente. L'éruption est tardive, irrégulière, de mauvais aspect; bouche fuligineuse, écoulement fétide de salive et de mucus nasal, complications graves du côté des organes abdominaux, pectoraux ou cérébraux, éruption pourprée, hémorrhagique, etc. Si le malade échappe à ces terribles accidents, il est menacé d'escarres gangreneuses, de phlegmasies chroniques, qui, si elles ne causent pas toujours la mort, prolongent du moins beaucoup la convalescence. — La fièvre dite *scarlatineuse* existe quelquefois sans exanthème; et ce qu'il y a de remarquable alors, c'est que le plus souvent, sans que la peau devienne rouge, elle est le siége d'une démangeaison et d'une desquammation plus ou moins appréciable. —Parmi les phénomènes consécutifs de la scarlatine, quelle que soit sa forme, le plus commun est une infiltration générale, que beaucoup d'auteurs attribuent à l'impression du froid. Cette hydropisie est plus grave que la scarlatine elle-même. — Manifestement contagieuse, bien qu'on ignore la nature du principe qui la propage, la scarlatine règne le plus souvent d'une manière épidémique, principalement dans les saisons froides et humides. Elle attaque de préférence les enfants, les jeunes gens et les femmes. — Le traitement de la scarlatine bénigne exige simplement une température douce et uniforme, la diète, l'usage des boissons délayantes; mais si la maladie se présente avec des symptômes graves, s'il survient des complications, l'intervention d'une médecine active devient indispensable : les saignées, les vésicatoires, les vomitifs et les purgatifs, les affusions d'eau froide, les bains médicamenteux, etc., peuvent être indiqués, et les cas qui les nécessitent ne peuvent être appréciés que par un médecin habile.—Pendant la convalescence, on aura soin de prévenir les variations de température, cause présumée de l'hydropisie. — Quant aux moyens préservatifs, il paraît certain que les compositions de belladone, administrées journellement aux personnes qui vivent dans le foyer de l'épidémie, peuvent les en affranchir. Il est pourtant plus sûr et plus prudent de se soustraire à l'atmosphère des malades.

FORGET.

SCARLATTI (ALEXANDRE), l'un des plus grands musiciens qu'ait produits l'Italie, naquit à Naples, en 1650. Il étudia sous la direction du célèbre Carisinni, alors maître de la chapelle pontificale. La musique dramatique, qui venait de naître, est redevable à Scarlatti de ses premiers progrès. Appelé successivement dans plusieurs cours d'Allemagne, il y écrivit des opéras qui obtinrent beaucoup de succès. Vers la fin du XVIIe siècle, Scarlatti vint se fixer à Naples, où il mourut en 1725. — Les Italiens appe-

laient ce grand maître la *gloire de l'art*; en effet, aucun compositeur n'a poussé plus loin que Scarlatti la science d'écrire pour les voix, science qui se perd aujourd'hui, et qui a valu à l'ancienne école d'Italie toute sa célébrité. Ce fut lui qui jeta les bases de cet admirable enseignement des conservatoires de Naples et de Venise, d'où sont sortis les Hasse, les Jomelli, les Durante, les Sacchini, etc. — Ce n'est pas ici le lieu d'énumérer les œuvres de cet homme de génie. Nous dirons seulement qu'il a composé environ vingt opéras, plusieurs oratorios, deux cents messes, et une foule de cantates à une ou deux voix. La Bibliothèque royale de Paris possède plusieurs ouvrages de Scarlatti, et Choron a publié, dans les *Principes de composition*, le madrigal *Cor mio*, à cinq voix de soprani. Ce dernier morceau suffit seul pour donner une idée du talent inimitable et du génie d'Alexandre Scarlatti. F. Danjou.

Scarlatti (Dominique), fils du précédent, né en 1683, se livra à l'étude de la harpe, que son père lui-même avait cultivée, et devint un des plus grands virtuoses sur cet instrument. Dominique Scarlatti se fixa en Espagne et mourut à Madrid, vers 1757. La méthode de piano du conservatoire, qui est entre les mains de beaucoup de personnes, contient une sonate de clavecin de ce compositeur. Ce morceau pourrait donner une idée du génie original et du talent réel de Dominique Scarlatti, s'il y avait aujourd'hui des pianistes doués de l'intelligence nécessaire pour exécuter ce genre de musique. On ne connaît de ce maître que trente caprices et six sonates pour le clavecin. Les hommes de goût placent ces compositions immédiatement après les œuvres, pour le clavecin, de Haendel et de Bach. La mode, par un de ses caprices subits et inespérés, ramènera peut-être un jour le goût de la bonne musique de piano, alors le nom de Dominique Scarlatti sera moins obscur et ses œuvres seront moins rares. F. Danjou.

SCARPA (Antoine) naquit le 13 juin 1747, à la Motte, petite ville du Frioul. Sa famille était dans le commerce. Il avait un oncle, ecclésiastique fort éclairé, qui, charmé de son intelligence et de sa vivacité naturelle, prit soin de son enfance, lui enseigna les belles-lettres, et lui donna une teinture des mathématiques. A 14 ans, Scarpa avait achevé ses humanités, et souhaita qu'il pût se livrer à son instinct, qui le portait à la médecine et à la chirurgie. Il fut envoyé par son oncle à l'université de Padoue. Là florissaient huit célèbres professeurs, et au milieu d'eux le grand Morgagni, qui, âgé de 80 ans, publiait son traité *de Sedibus et causis morborum*. Morgagni avait perdu les yeux. Charmé de l'esprit et de l'activité du jeune élève, il en fit son lecteur et son secrétaire. Tous les ouvrages et toutes les consultations qu'il recevait des diverses parties de l'Europe, Scarpa les lui lisait; Scarpa écrivait sous sa dictée les jugements, les réflexions, les réponses; et, ce travail terminé, le vieillard et l'enfant se délassaient par la lecture des classiques latins, et surtout par la lecture de Plaute, qui faisait les délices de Morgagni. Scarpa se trouvait ainsi comme sous l'égide de Minerve. Jamais élève, au début de ses études, ne reçut des leçons plus profondes, et ne fut mieux fait pour les entendre et pour en profiter. — Un autre professeur, le docteur Calza, enseignait les accouchements, et, modelant en cire les organes génitaux de la femme, il les représentait dans tous les états que leur fait prendre la grossesse. Cette imitation se faisait sur les pièces que préparait Scarpa; et ce travail, joint à tous les autres, lui fit faire, en anatomie, des progrès si rapides, que, au bout de deux ans, il devint le suppléant du professeur. — Il alla passer deux années à Bologne, pour y suivre la clinique de l'habile chirurgien Riviera, disciple de Molinelli. De retour à Padoue, Scarpa fut promu au doctorat, et reçut, des mains de Morgagni, les insignes de son nouveau grade. — Peu de temps après, Morgagni mourut d'apoplexie dans les bras de Scarpa. Séparé de son maître et de son ami, Scarpa songeait à se fixer

à Venise : sur ces entrefaites, on lui offre, de la part du duc de Modène, et dans l'université de cette même ville, une chaire d'anatomie et d'institutions chirurgicales. Scarpa, effrayé, hésite ; encouragé par ses amis, il accepte : il se rend à son poste, prend possession de sa chaire, et fait admirer son savoir, sa méthode, la pureté de son langage et la beauté de ses préparations. Bientôt il est nommé premier chirurgien de l'hôpital militaire, et fait succéder à ses leçons un cours d'opérations sur le cadavre. — Cependant, au milieu des débats qui, depuis 30 années, partageaient le monde savant sur l'organe de l'ouïe dans certains animaux, et particulièrement dans les poissons, Scarpa fit paraître, en 1772, une *Dissertation*, écrite en latin, sur la fenêtre ronde et le tympan secondaire. L'auteur se flatte de démontrer que la fenêtre ronde, trop négligée des anatomistes, concourt singulièrement à la perfection de l'ouïe. Il tire ses arguments de l'anatomie comparée : mais, de l'aveu de Scarpa lui-même, consigné dans un autre ouvrage, et de l'aveu des meilleurs naturalistes, les oiseaux n'ont qu'un rudiment de fenêtre ronde ; et cependant quel être animé a l'ouïe plus fine, plus délicate et plus étendue que celle des oiseaux ? Ces heureuses qualités dépendraient donc moins de la fenêtre ronde que de l'ampleur des canaux demi-circulaires, ou des feuillets de Treviranus, ou de quelque condition cérébrale encore inconnue. Quoi qu'il en soit, la *Dissertation* de Scarpa fut pour l'Italie un objet de scandale. Depuis trois années, Galvani s'attachait à la même étude. Ses découvertes étaient connues lorsque Scarpa publia les siennes : était-ce simple rencontre, ou plagiat? De là, des débats très animés, qui ne furent amortis que dix ans plus tard, et lorsque Scarpa fut placé comme il devait l'être. Vers 1749 et 1750, Meckel cherchait quel pouvait être, dans l'économie, l'usage de ces renflements nerveux, que l'on appelle *ganglions*. Il ne proposait sur cette difficulté que des vues anatomiques, et ne disait guère que ce que pourrait dire un scalpel. Trente ans plus tard, en 1779, Scarpa reprit cette question, et fit paraître le premier livre en latin de ses *Annotations sur les ganglions et les plexus nerveux*. Après en avoir exposé la structure et les distributions, il conclut modestement, comme Meckel, que l'usage des ganglions est de disjoindre, de mêler, de recomposer les nerfs, de les raviver dans leur marche, et de les répartir plus favorablement dans les organes qu'ils doivent animer, c.-à-d. pénétrer de forces sensitives et motrices; conclusion qui n'est que le fait lui-même, et sur les éléments de laquelle Scarpa a singulièrement varié, particulièrement sur l'origine et le caractère du grand sympathique, nerf très étendu, composé de renflement et de lacis ou de plexus, et dont Scarpa fait tantôt un instrument sensitif et moteur tout ensemble, et tantôt un agent purement sensitif. Il faut l'avouer : ces points si profonds et si délicats de physiologie sont encore enveloppés d'épaisses ténèbres ; et, quelque effort que l'on tente pour séparer les nerfs du sentiment d'avec ceux du mouvement, on sera toujours contraint, pour expliquer les phénomènes de la vie, d'admettre un intermédiaire qui rattache l'un à l'autre ces deux ordres de nerfs, et produise cette sympathie qui embrasse la totalité des organes, et les fait conspirer aux mêmes fins : abimes de rapports et d'harmonies, dont Scarpa expose en partie les merveilles dans la dernière moitié de son ouvrage. Scarpa enseignait depuis huit années, lorsque Modène perdit le duc François. Son successeur, Hercule, entreprit des réformes, et les étendit jusque sur les écoles. Pendant toutes ces mutations, Scarpa obtint la permission de voyager. Il visita la France et l'Angleterre ; il vit, à Paris, le savant et éloquent Vicq d'Azyr, le célèbre oculiste Wenzel, l'habile et modeste lithotomiste frère Côme. Vicq-d'Azyr lui ménagea les moyens de continuer, dans l'amphithéâtre de la Charité, le beau travail qu'il préparait sur l'odorat. Ce sens

appartient à la première paire de nerfs, et ce nerf, Scarpa l'avait déjà dessiné avec une rare perfection. Mais, de toutes les rencontres qu'il fit à Paris, la plus importante, par ses suites, fut celle d'Alexandre Brambilla, premier chirurgien de l'empereur Joseph II. Brambilla était né à Pavie. A peine fut-il connu de Scarpa, qu'il conçut, à la fois, une profonde estime pour lui, et le projet de donner à sa ville natale un homme d'un talent si parfait. — A Londres, Scarpa se fit l'élève de Pott, des deux Hunter, de Cruickshank, de Sheldon. Il s'attacha surtout à l'étude des belles préparations de l'aîné des Hunter, et de la magnifique collection, formée par le plus jeune, de toutes les parties de l'organisation animale. Au milieu de tant d'objets si divers, et pourtant si semblables, ce qui le jetait dans le ravissement, c'était la conversation de l'homme qui les avait réunis et co-ordonnés, c'était la hardiesse et l'élévation de ses idées, c'étaient les éclairs de génie qui brillaient dans chacune de ses paroles. — Sur la fin de 1782, Scarpa revint à Modène. Il y était comme attendu par une lettre de Brambilla, qui lui apprend que, sur sa proposition, Joseph II vient de créer à Pavie une chaire d'anatomie, de clinique chirurgicale et d'opérations. Cette chaire est offerte à Scarpa : mais, comment accepter? comment rompre avec le duc de Modène, et répondre à ses bienfaits par de l'ingratitude? Scarpa court au duc de Modène, lui ouvre son ame, et lui remet sa destinée dans les mains. Le duc lève ses scrupules, et lui donne l'ordre d'accepter. Scarpa fit, en 1783, l'ouverture de ses cours, par un discours, en latin, sur les moyens de perfectionner les administrations anatomiques. L'année suivante, il se rendit de Pavie à Vienne avec son ami Alexandre Volta. Il lui tardait de témoigner sa reconnaissance à Joseph II et à Brambilla. L'empereur accueillit à merveille les deux savants, et les fit voyager. Ils parcoururent la Bohême, la Saxe, la Prusse, l'État de Brunswick, celui de Hanovre, et rentrèrent en Italie par la Bavière et le Tyrol. A Berlin, il eut avec le marquis de Luchesini, avec le général Pinto et Denina, l'honneur de s'asseoir à la table du grand Frédéric. — Pavie n'avait point d'amphithéâtre. Pendant l'absence de Scarpa, un magnifique amphithéâtre fut élevé par l'ordre de l'empereur. Ce prince fit de plus remettre à Scarpa un arsenal complet de chirurgie, d'un travail supérieur, et si heureusement distribué, qu'on y pouvait lire toute l'histoire de l'art. L'inauguration de ce bel établissement fut faite en novembre 1785; et, dans un discours latin, Scarpa fit voir que désormais l'école de Pavie l'emporterait sur les principales écoles de l'Europe. Le même jour, Brambilla faisait à Guépendorf, près de Vienne, l'ouverture de la grande école de chirurgie. — Scarpa fut alors dans la plénitude de ses travaux; en peu d'années, et animé par le souvenir des deux Hunter, au milieu des fatigues de l'enseignement, il peupla le musée de Pavie d'une multitude de préparations anatomiques, entre autres, sur le système nerveux et les organes des sens. Il mit la dernière main au cinquième livre de ses annotations sur l'odorat, et sur les nerfs que ce sens emprunte à la cinquième paire. Chose étrange! après deux mille ans d'essais imparfaits, il achève enfin la description des nerfs olfactifs. Il fait voir que l'organisation qui leur est propre est analogue à celle de la vue et de l'ouïe; et, sans s'expliquer sur l'intime structure qui donnerait à quelques-uns de ces nerfs la propriété de sentir à l'exclusion de tous les autres, Scarpa s'attache surtout à décrire entre eux le nerf naso-palatin, qu'il avait découvert, mais que connaissait Cotugno. — Ces deux ouvrages n'étaient que le prélude du grand ouvrage qui parut en 1790, et fut réimprimé en 1794 sous le titre de *Recherches anatomiques sur l'ouïe et l'odorat*. Il y expose surtout, relativement à l'ouïe, le résultat de ses études sur les poissons, les reptiles, les oiseaux, les mammifères et l'homme : résultats qui n'ont été complétés

que par les travaux tout récents de M. Breschet. Il est aujourd'hui reconnu que l'organe de l'ouïe est composé d'un grand nombre de pièces très diverses, sans qu'il ait été possible jusqu'ici, même au génie de Scarpa, de marquer nettement quelle est, dans la production de la sensation la plus faible, la part que prend chacune de ces pièces. — En 1792, un élève de Sœmmering et de Loder, Behrends écrivit à Mayence une dissertation, où il établit que le cœur est dépourvu de nerfs, et par conséquent de sensibilité: paradoxe démenti par les faits pratiques, et victorieusement réfuté par l'admirable travail où Scarpa mit au grand jour tous le système nerveux des viscères de la poitrine, et particulièrement les filets qui vont en serpentant se perdre dans la substance du cœur, pour y porter ce qu'ils portent partout, le sentiment et le mouvement. Rien n'égale la beauté des planches dont cet ouvrage est accompagné. Elles ont été gravées par Anderloni sur les dessins originaux de Scarpa. Le crayon et le burin se disputent ici la perfection, comme ils l'avaient déjà fait dans ses ouvrages précédents. — Ce dernier travail éleva son auteur au premier rang parmi les anatomistes, et lui mérita des mains de l'empereur François Ier une magnifique récompense. — En 1799, Scarpa fit imprimer à Leipzig une dissertation latine sur la structure des os. Cet opuscule reparut à Pavie en 1800; il ne fut connu en France qu'en 1804. C'est qu'à cette époque la guerre était partout. L'Italie était envahie. En 1796 fut créée la république transpadane. Pavie y était comprise. On imposait aux fonctionnaires un serment que refusa Scarpa. Plus tard, l'université de Pavie, fermée par les Autrichiens, fut rouverte en 1799 par Pétiet, qui rappela les professeurs. Scarpa s'ouvrit alors une carrière nouvelle. Il se livra à la pratique. Il écrivit des traités sur des maladies importantes. Le premier fut son livre sur les maladies des yeux, qui parut en 1801, que traduisirent l'Angleterre, l'Allemagne et la France, et qui a fait créer des chaires d'ophthalmiatrie à Naples, à Pavie, à Londres, à Vienne, à Berlin, et dans quelques villes du nouveau monde. — En 1803, parut un ouvrage ingénieux de Scarpa sur les pieds-bots; puis son grand ouvrage sur les anévrismes. Jamais sujet plus important ne fut traité dans toutes ses parties avec plus d'originalité et de profondeur. Depuis Scarpa, les esprits se sont émus sur ce genre d'affections, en France, en Angleterre, en Amérique. Une hardiesse mêlée de prudence a porté les mains sur des artères cachées dans les profondeurs de l'économie, même sur l'aorte abdominale; l'expérience et l'audace sont allées jusque-là. De cette ardeur, de cette intrépidité d'esprit, sont nés des milliers de connaissances nouvelles et de procédés, dont Scarpa peut revendiquer l'honneur. — L'ouvrage est dédié à Melzi, vice-président de la république italienne. Les planches ont encore été gravées par Anderloni, mais cette fois sur les dessins de son frère, émule de Scarpa pour le dessin. — Cette même année 1804, Scarpa, qui sentait sa vue s'affaiblir, prit sa retraite. Mais, en 1805, Napoléon vint en Italie. Il visita l'université de Pavie, se fit présenter les professeurs, et manda Scarpa: « Quels que soient vos sentiments, lui dit l'empereur, je les respecte: mais je ne puis souffrir que vous restiez séparé d'une institution dont vous êtes l'ornement. Un homme tel que vous doit, comme un brave soldat, mourir au champ d'honneur. » Scarpa ému reprit sa chaire. Napoléon lui donna le titre de son chirurgien, avec une pension de 4,000 francs. Il le fit chevalier de la couronne de fer et de la Légion d'honneur. On songeait à le porter au corps législatif; poste dangereux, dont l'éloigna sa passion pour l'étude, et ce détachement de toute politique et de toute ambition qui l'avait déjà sauvé, dans le sac de Pavie, neuf années auparavant. — Après six ans de travaux, Scarpa fit paraître, en 1809 et 1810, une suite de mémoires, dont la réunion forma le meilleur traité que l'art eût possédé jusque-là sur les

hernies. Il en a été de ce livre comme des livres précédents. Il a excité le génie des anatomistes et des praticiens, et conduit à la découverte de beaucoup de variétés inconnues, et à l'invention de procédés et d'instruments tout nouveaux. On a deux éditions de ce traité : dans celle qui fut publiée à Pavie en 1819, l'auteur fit entrer des additions nombreuses et des rectifications empruntées du livre d'Astley-Cooper. La première édition a été traduite en français par M. le Dr Cayol; les additions de la seconde l'ont été, en 1823, par M. le Dr Ollivier d'Angers, sous le titre de *Supplément au traité pratique des hernies*.—Ce traité mit le sceau à la réputation de Scarpa. L'auteur devint l'oracle de la chirurgie ; et cet oracle était consulté de toute l'Europe. C'est dans cet éclat de gloire, c'est dans ces prémices d'opulence qu'il eut la douleur de perdre un élève qu'il chérissait d'un amour de père, le professeur Jacopi, qui, tout jeune, partageait la célébrité de son maître. Privé de cet autre lui-même, Scarpa tomba dans un profond abattement. En 1812, et à l'âge de 65 ans, il quitta l'enseignement public ; et, consolant ses maux, comme Cicéron, par un travail littéraire, il écrivit l'éloge d'un chirurgien qui vivait sur la fin du XVIe siècle, et qui fut en quelque sorte son précurseur. Ce chirurgien est J.-B. Careano-Leones. Son éloge parut en 1813. — En 1814, Scarpa eut à Pavie la suprême direction des études médicales ; et, au milieu des embarras de ses fonctions nouvelles, il composa, d'année en année, jusqu'à la fin de sa vie, des mémoires, dont la collection forme aujourd'hui 3 vol. grand in-4°, qui parurent à Pavie, de 1825 à 1832, sous le titre d'*Opuscules de chirurgie*. Ces mémoires, entremêlés de notes, d'éclaircissements et de lettres particulières, portent sur une grande variété d'objets. Partout, dans ce recueil, même érudition, même profondeur, même sagesse ; on si, revenant sur d'anciennes opinions, il les modifie, ou même les contredit, par exemple, sur les ganglions, l'anévrisme, etc., c'est qu'il est sincère contre lui-même, et qu'il sacrifie l'amour-propre à la vérité.— Ce qui relève le mérite de tant de travaux, c'est qu'il les a conçus, suivis, achevés, dans un hôpital qui ne reçoit jamais plus de 300 malades ; et ces malades, répartis en 5 cliniques, donnent à peine pour chacune d'elles une trentaine de sujets. Scarpa suppléait au petit nombre d'observations par une extrême sagacité, et par un art merveilleux d'en tirer des inductions. L'examen d'un seul fait pathologique lui découvrait les espèces et les variétés qu'il ne voyait pas. Il devinait en quelque sorte, à ce point que, pour écrire son excellent mémoire sur la hernie fémorale, il lui a suffi d'observer une seule fois cette maladie sur un sujet qui avait succombé. — Scarpa possédait, dans le riant village de Bosnaso, un petit domaine où il allait chaque année respirer pendant quelques mois un air balsamique et ranimer ses forces épuisées. C'est là qu'il a écrit la plupart de ses grands ouvrages. Il s'y livrait à l'étude de la culture, à l'exercice de la chasse, au plaisir de soulager les malades du voisinage. Passionné pour la peinture, il fit dans toute l'Italie un voyage qui fut pour lui comme un long triomphe, et qui, de Naples à Milan, lui mit dans les mains une ample moisson de tableaux des grands maîtres de chaque école, dont il embellit sa retraite. Versé dans toutes les langues de l'Europe et dans toute la littérature des modernes, il revenait de préférence à la lecture des classiques latins, de ceux qui ont illustré le siècle d'Auguste : Tite-Live, Cicéron, Virgile, etc., étaient ses écrivains favoris; Virgile surtout, qu'il aimait comme l'aimait le Dante. L'élévation de ses goûts répondait à la gravité de ses mœurs et de son langage. A l'ame la plus ferme et la plus loyale, il joignait une constitution robuste, une haute taille, une physionomie imposante et solennelle, où étincelait le feu de ses grands yeux noirs. Sa démarche, ses actions, ses moindres gestes, avaient pour ainsi dire toute la vivacité de son jugement; peu tendre du

reste, et portant dans son commerce avec les hommes un air de hauteur, et même quelque âpreté. Quoi qu'il en soit, à la faiblesse de ses yeux près, il conserva jusqu'au-delà de 80 ans cette singulière vigueur de corps et d'esprit. A cette époque, ses forces s'affaiblirent et tombèrent par degrés; des douleurs s'éveillèrent, et, après 5 ans de vives souffrances, il s'éteignit dans la nuit du 30 octobre 1832, laissant après lui un exemple touchant de soumission à la religion de ses pères, une fortune considérable due à ses talents, des monuments de génie qui ne périront jamais, et une nombreuse colonie d'élèves animés de son esprit, et qui perpétueront sa gloire par la leur. — L'Académie des sciences et l'Académie de médecine avaient l'honneur de compter Scarpa au nombre de leurs associés étrangers. PARISET.

SCARRON (PAUL), né en 1610 ou 1611, mort le 16 octobre 1660. Scarron a été fort goûté de ses contemporains, et il conserve encore des admirateurs. Il mérite donc d'être étudié avec soin. Son nom ne se sépare pas de l'idée du burlesque, car, seul en France, quoique les imitateurs ne lui aient pas manqué, il a réussi dans ce genre que le goût réprouve et qui peut seulement passer à force d'esprit. Son succès est donc plus qu'une présomption favorable. — Occuponsnous d'abord de l'homme, et nous jugerons après le genre et l'écrivain. — Scarron était appelé par sa naissance, et par les qualités naturelles de l'esprit et du corps, à mener une existence brillante et à faire le charme des cercles de beaux esprits par ses grâces et son enjouement. Sa destinée travailla contre l'ordre de la nature. La faiblesse de son père le ruina, les désordres de sa jennesse transformèrent en objet hideux le brillant abbé, et clouèrent sur un fauteuil de douleur son humeur inconstante et voyageuse. Quel contraste! C'est cette déchéance physique et financière qui a fait de Scarron un auteur, et un auteur burlesque, car la forme de son corps a déterminé celle de son esprit. — Le père de Scarron était conseiller au parlement et possédait une fortune considérable, vingt mille livres de rente. Telle était la perspective de Scarron au moment de sa naissance. Mais il perdit sa mère, et son père se remaria. Ce fut la source de toutes les disgrâces de leur fils. — Encore enfant, il fut assez clairvoyant pour reconnaître que sa belle-mère dénaturait les biens de son mari et tendait à les détourner. Il n'eut pas la discrétion de se taire, et son bon homme de père, pour avoir la paix du ménage, l'envoya à Charleville, où il passa chez un parent sa treizième et sa quatorzième année. — Scarron prit le petit collet sans s'engager dans les ordres. Il voyagea en Italie et mena joyeuse vie; son père fournissait à ses dépenses; mais lorsque celui-ci mourut, il lui légua pour tout héritage un procès. Pour comble de malheur, Scarron devint infirme. La Beaumelle a imaginé ou recueilli sur cette infirmité une anecdote qu'on a répétée depuis et qui n'en est pas mieux établie. La mascarade du Mans est une fable. Ce sont les drogues des charlatans et non l'eau fraîche de la Sarthe qui ont fait de Scarron un cul-de-jatte. — Scarron avait alors vingt-huit ans. Avant cet accident, il n'avait rien écrit. Voilà notre brillant abbé, notre coureur d'aventures arrêté dans sa course; il est pris par les jambes. Ses cuisses commencent à former avec son corps un angle obtus qui devient droit et finit par être aigu; la ligne droite de son corps s'était repliée en forme de Z. C'est de ce jeu cruel de la nature qu'est née en France la poésie burlesque. Scarron voulut se venger en riant du tour que lui avait joué la maladie. Comme elle avait laissé vivre un esprit brillant et enjoué dans ce corps difforme, l'esprit s'attaqua au dehors à tout ce qui était noble et régulier pour le mettre en harmonie avec la disgrâce de son corps. Il s'attaqua d'abord aux dieux de l'Olympe, puis aux héros de l'antiquité; il fit grimacer toutes ces nobles figures, et ramena ces belles créations du génie antique aux proportions mesquines et ridicules de la bourgeoisie et

de la populace. Il leur donna les mœurs du Marais et le langage de la rue Saint-Denis. Ce travestissement, opéré par un esprit naïf dans son affectation, délicat sous sa grossièreté d'emprunt, surprit, charma le public et fit fortune. Ce fut une fureur et comme une épidémie. Le burlesque se prit à tout : d'Assouci parodia Ovide, et Brébœuf, cédant à la contagion, travestit Lucain qu'il avait noblement traduit. — Scarron resta vingt-deux ans sur sa chaise, ne conservant que l'usage de ses doigts, de sa langue et de son estomac; il usa et abusa de ce qui lui restait. La médisance et la gloutonnerie furent les seules compensations de son long martyre. Il le mena gaiement. Sa chambre fut un bureau d'esprit et un refectoire où chacun apportait son contingent de saillies et de victuailles. Ce salon de malade fut le plus gai de tous les cercles de Paris. Le cardinal de Retz, la belle Ninon, Sarasin, venaient s'asseoir et causer sur son petit lit de damas jaune; le comte de Lude et Villarceaux apportaient leur souper, et les grands seigneurs venaient voir le plaisant malade comme on va voir l'éléphant. — Scarron fut obligé pour vivre de travailler comme un artisan; il faisait argent de tout. Quelques amis généreux vinrent en aide à sa misère. L'évêque du Mans, Lavardin, lui donna un bénéfice; il obtint en outre une pension et le brevet de malade de la reine, charge qu'il remplit avec intégrité. Il avait en outre le produit de la vente de ses livres et de leurs dédicaces. Ses comédies lui rapportaient quelque argent par le succès de la représentation et par l'impression. Somme toute, la prébende, sa muse, sa pension de la reine et ce qu'il appelait son marquisat de Quinet, fournissaient à ses besoins. La fronde dérangea l'économie de ses finances; il attaqua le cardinal et sa pension fut supprimée. — En 1552, il épousa Anne-Françoise d'Aubigné, fille de Constant et petite-fille de Théodore Agrippa. Ce fut à la même époque qu'il forma le projet d'un voyage en Amérique; il pensait y faire sa fortune et y rétablir sa santé. Mais la compagnie dans laquelle il s'était intéressé ne réussit pas, et sa santé toujours pire le cloua plus que jamais à son fauteuil. Les dernières années de sa vie furent adoucies par la société de Mme Scarron et par les bienfaits de Fouquet; la présence d'une femme aimable et spirituelle attira chez lui de nombreux visiteurs; la conversation y fut plus décente, sans être moins piquante. Enfin, il mourut âgé de cinquante ans, laissant ses amis dans la douleur et sa veuve dans la misère. On sait comment celle-ci s'en tira. — Il faut beaucoup pardonner à un malade. Il y aurait de l'injustice à juger le caractère de Scarron au point de vue d'une morale rigoureuse. Scarron, surpris par la maladie au milieu d'une vie oisive, ne fut guère qu'un grand enfant; il en eut les passions, la convoitise, la gourmandise, les caprices. Il toléra la vie peu édifiante de ses sœurs, se plaignant seulement qu'elles ne fussent pas bien payées de leurs locataires; il mendiait de tous côtés, recevait de toutes mains, s'emportait à tort et à travers, insultait ses bienfaiteurs et demandait humblement pardon. Mais il ne gardait rancune à personne; il s'appaisait comme il s'irritait, et faisait le bien avec empressement. Il tira de peine une jeune fille noble, Céleste de Palaiseau, qu'il avait aimée et qu'un amant plus favorisé avait trompée. Il recueillit Françoise d'Aubigné et lui donna un asile et un nom. — Comme écrivain, Scarron n'est pas à dédaigner. C'est l'un de nos meilleurs prosateurs. Son *Roman Comique* et ses *Nouvelles* seront toujours lus; ses comédies, écrites négligemment, renferment des traits heureux et de la verve comique. On ne les joue plus et on a grande raison, mais on peut les lire encore par curiosité. Je m'y arrêterai quelque temps, précisément à cause de l'oubli dans lequel elles sont tombées. Scarron est le premier qui ait fait rire sur la scène comique. La comédie de mœurs introduite par Molière a relégué sur les tréteaux le genre bouffon. Mais c'était quelque chose d'avoir



banni du théâtre ces pièces équivoques, qui, sous le nom de comédie, n'avaient ni gaîté ni vérité morale. La gaîté vint avec Scarron; Molière la conserva en l'épurant, et il y ajouta la peinture des mœnrs, qui rend ses ouvrages aussi durables que l'humanité. — Voici le canevas de l'*Héritier ridicule*, pièce fort plaisante, que Louis XIV dans sa jeunesse se fit représenter trois fois en un jour, sans cesser de rire. — Don Diègue, jeune seigneur, bien fait et brave, a sauvé du feu dona Léonor, jeune fille de bonne race, aussi riche que belle. Celle-ci cherche à le joindre pour lui témoigner sa reconnaissance et lui faire partager son amour. Poursuivie par don Juan de Bracamont, elle échappe à ce fâcheux dans la maison d'Hélène de Torrès, aimée de don Diègue, à qui elle refuse sa main tout en lui accordant son amour, parce qu'il n'est pas riche. Un oncle d'Amérique meurt fort à propos pour l'enrichir. Mais don Diègue, soupçonnant l'ame intéressée de sa maîtresse, éprouve son cœur en se prêtant au déguisement de son valet don Buffalos, qni passe pour son cousin, et se donne pour l'héritier de l'oncle américain qui a frustré don Diègue à cause de ses péchés de jeunesse. Ce valet fait sa cour et parvient à obtenir la préférence sur son maître. Don Diègue désabusé épouse dona Léonor. Hélène subit un triple refus : 1° don Diègue; 2° don Juan; 3° Philipin ou don Pédro. — On voit que le dénouement de cette pièce est très moral, et qu'au lieu de l'*Héritier ridicule*, elle eût pu avoir pour titre l'*Avarice punie*. Mais le choix de Scarron montre qne son but était d'exciter le rire et non de moraliser. — J'ai choisi cette pièce pour donner une idée du talent de Scarron comme poète comique; parce qu'elle renferme beaucoup de scènes excellentes dont Molière lui-même a profité. La scène où don Buffalos, revêtu des habits de son maître, fait brusquement la conquête d'Hélène de Torrés, a inspiré le déguisement de Mascarille dans les *Précieuses*, et la scène d'adieux, où Hélène reçoit tant d'affronts, a servi de modèle à celle du *Misanthrope*, dans laquelle Célimène reçoit successivement les insultants congés de Clitandre, de Dorante et d'Oronte. — *Don Japhet d'Arménie* est une bouffonnerie assez plaisante; elle est restée long-temps au théâtre, et avec quelque bonne volonté on peut rire des tribulations de ce fou, espèce de matamore qui tombe dana tous les pièges qu'on tend à sa vanité crédule. Don Japhet est un fou émérite que Charles-Quint a enrichi, puis congédié; il s'est retiré dans un village de la Castille où il tranche du grand seigneur. Il prend pour secrétaire un jeune cavalier qui est son rival en amour. La beauté qu'ils courtisent, après avoir long-temps passé pour la fille d'un simple villageois, est reconnue pour fille de don Pédro de Tolède, ambassadeur à Rome. Don Japhet, veuf en premières noces d'Azatèque, fille d'un cacique, demande en mariage la fille dn commandeur; on feint d'agréer ses offres, et commencent alors les mystifications qui font le comique de la pièce. On lui fait une réception grotesque; on lui coupe la parole, il subit la harangue d'un orateur qui crache, tousse et renifle; on tire à son oreille un coup de mousquet qui l'assourdit; tout le monde ouvre la bouche, il n'entend rien et se croit sourd; enfin, on lui rend l'ouïe en parlant et on crie de manière à l'assourdir. Cependant les affaires sont en bon train; il a pour la nuit rendez-vous de sa maîtresse. Chemin faisant, il est roué de coups dans l'obscurité et il n'en souffle mot de peur de se trahir et de manquer son rendez-vous. Enfin il est près du balcon; Léonore lui jette nne échelle de corde; il monte, et lorsqu'il est sur le balcon, celle-ci, sur un prétexte, referme la fenêtre et l'emprisonne. Toutefois il attend; mais l'oncle de sa maîtresse, son frère et leurs gens paraissent au pied du balcon et feignent de le prendre ponr un voleur; ils le menacent et le forcent de leur jeter ses habits; ils le quittent lorsqu'il s'est dépouillé; mais une duègne de l'étage supérieur, en criant gare l'eau,

l'inonde des pieds à la tête d'un liquide *sentant plus fort, mais non pas mieux que rose*. Don Japhet ainsi accommodé comprend que son rendez-vous est manqué; il descend donc et se trouve face à face avec le tuteur de sa maîtresse, qui lui demande la raison de cet équipage et lui propose d'aller se sécher au feu. Pendant qu'il se réchauffe, son rival monte par l'échelle qui est restée attachée au balcon et va goûter les prémices d'un mariage qui se fera à la barbe de don Japhet, cruellement désappointé. Ce ne sont pas là toutes ses mésaventures, mais cet échantillon suffit pour donner une idée de ce genre de comique. — On rencontre çà et là dans cette pièce des traits vraiment comiques. C'est de *Don Japhet* que sont tirés ces vers que La Harpe a cités :

Don Zapata Pascal,
Ou Pascal Zapata, car il n'importe guère
Que Pascal soit devant ou Pascal soit derrière.

Dans une scène où Japhet se fait connaître au bailli de son village, il parle un langage phébus que le pauvre villageois n'entend pas. Les efforts qu'il fait pour s'abaisser au niveau de son interlocuteur et l'embarras de ce brave homme sont assez plaisants :

— Entendez-vous, bailli, mon sublime langage? —
Je n'entends pas, monsieur, la langue de la cour.

Japhet essaie de se démétaphoriser; mais l'habitude l'emporte :

L'empereur donc de qui je suis la parallèle :
M'entendez-vous, bailli? — Nenni. — Le parangon? —
Encore moins. — Comment! altérer mon jargon,
Ce serait déroger à ma noblesse antique.
. . . .
A mes noces le grand César rien n'oublia,
Et fit le bon parent : même il trépudia;
Entendez-vous le mot trépudier, compère?
— Non par ma foi, monsieur. — C'est danser en vul-
[gaire.

Plus loin, on rencontre le trait suivant :

Votre nom? —
Je m'appelle Alonzo, Gil-Blas, Pédro, Ramon. —
Tant de noms de baptême? — Autant. — Mais, mon
[compère,
On vous soupçonnera d'avoir eu plus d'un père.

Dans le même dialogue, don Japhet se vante des progrès rapides qu'il a faits dans l'esprit de sa maîtresse, et il se compare modestement à César :

Je puis très justement dire avec feu César :
Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu; — Par hasard,
Si ce vieux commandeur vous donnait de l'épée?
— Alors je ne suis plus César, je suis Pompée.

Lorsque don Japhet, emprisonné sur le balcon de sa maîtresse, supplie ceux qui l'ont surpris de ne pas le tuer, il y a des mots heureux :

Si frais battu, messieurs, est il juste qu'on meure?

Les autres s'obstinent à le menacer pour jouir de sa frayeur :

— Tirerai-je? — Oui tirez. — Messieurs, ne tirez pas,
Je ne vaux rien, tiré.

Cette allusion, qui sent la chasse et la cuisine, et qui transforme le pauvre Japhet en pièce de gibier, est une excellente bouffonnerie. On pourrait multiplier les citations de ce genre, car les comédies de Scarron fourmillent de traits semblables; mais il est temps d'arriver au burlesque, genre de comique dont Scarron est l'inventeur et le modèle. — Le burlesque est la transformation des caractères et des sentiments nobles en figures et en passions vulgaires, opérées de telle sorte que la ressemblance subsiste sous le travestissement et que le rapport soit sensible dans le contraste. Cette définition est celle de la parodie; mais la parodie n'est que l'application du burlesque aux sujets dramatiques. Pour en sentir le sel, s'il y en a, il faut avoir sous les yeux ou dans l'esprit le modèle qui a été travesti. Pour ceux qui n'ont pas lu Virgile, l'*Énéide travestie* n'est qu'une bouffonnerie; pour les connaisseurs, c'est une critique fine et un plaisant travestissement. L'art de Scarron consiste à prendre dans les conditions vulgaires les traits analogues à ceux des divinités et des héros du poème. Avec un peu de bonne volonté et de malice, le pieux et sensible Énée, si souvent en pleurs et en oraisons, devient facilement un Nicaise bigot et larmoyant; Jupiter, en querelle avec sa femme, n'est plus qu'un mari brutal, et Junon une ménagère acariâtre; Cassandre, la prophétesse, une diseuse de bonne aventure, auteur d'almanachs; de Vénus à une fille de joie il n'y a de distance que le séjour et la naissance; le débonnaire

Priam n'est pas plus malaisé à convertir en bon homme crédule et curieux. C'est ainsi que Scarron procède à la métamorphose de ses personnages, et il leur prête un langage conforme à leur abaissement. Pour rendre sa parodie plus piquante, il confond les temps et les lieux, et transporte les usages modernes dans l'antiquité. De là naissent maintes surprises qui donnent aux nerfs de fortes secousses et désopilent la rate. En outre, toutes les fois que son auteur est en défaut il ne perd pas l'occasion de mordre en riant. En voici quelques exemples : on sait que dans le premier livre de l'*Énéide* Virgile introduit Énée et le fidèle Achate dans une galerie de tableaux représentant les malheurs de Troie : Scarron fait sentir en passant l'anachronisme par ces vers :

Il y voit plusieurs grands tableaux,
Mais qui n'étaient pas peints à l'huile.

Et il relève l'invraisemblance par ceux-ci :

Et qui l'aurait jamais pensé
Que de tout ce qui s'est passé
Dans les affaires de Phrygie
On eût nouvelle en la Libye ?

On trouve généralement, même en admirant Virgile, qu'Énée et son compagnon demeurent un peu long-temps dans le nuage qui les enveloppe aussi dans Scarron :

Achate dit au sieur Énée :
Passerons-nous ici l'année ?
Qu'espérons-nous gagner ainsi ?
Nous n'avons plus que faire ici.

Ces traits de critique jetés en passant font sourire les gens de goût ; mais il est difficile de ne pas éclater lorsqu'à propos d'un seul vers de Virgile :

Multa super Priamo rogitans, super Hectore multa :

le parodiste tire de son imagination les traits suivants :

Elle lui fait cent questions
Sur Priam, sur les actions
D'Hector, tant que dura le siége
Si dame Hélène avait du liége,
De quel fard elle se servait,
Combien de dents Hecube avait ;
Si Paris était un bel homme,
Si cette malheureuse pomme
Par qui ce prince fut perdu
Était rainette ou capendu.

Ou quand il paraphrase de la manière suivante le mot *aversa* du vers de Virgile :

Illa (Minerve) solo fixos oculos aversa tenebat.

A cette ambassade honorable
Elle ne fut point favorable ;
Ils n'en obtinrent ni regard
Ni le plus chétif « Dieu vous gard. »
Tandis que dura leur prière
Elle leur montra le derrière,
Et même se mit à siffler
Au lieu de les ouïr parler.

L'anachronisme est un des moyens favoris de notre poète. Ainsi Énée veut voir,

.......Si de ce rivage
Le peuple est civil ou sauvage ;
Et savoir si les habitants
Sont chrétiens ou mahométans.

Didon dit son *benedicite ;* elle rend la justice, sans prendre d'épices ; Énée met ses habits en gage ; Junon rebâtit les murailles de Samos, la fait exempter de tailles, et elle y fonde deux ou trois colléges, avec de forts beaux priviléges ; quant à la nymphe Déjopée, que Junon promet à Éole pour prix de ses services, voici ce qu'elle sait faire :

Elle entend et parle fort bien
L'espagnol et l'italien,
Le *Cid* du poète Corneille,
Elle le récite à merveille,
Coud le linge en perfection
Et sonne du psaltérion.

Je ne pousserai pas plus loin ces citations ; elles montrent les différentes sources du comique employé par Scarron. Marmontel en fournit quelques autres au mot Burlesque ; et d'ailleurs les curieux trouveront facilement l'*Énéide* travestie. Au reste, les sept chants parodiés par Scarron ne doivent pas être lus d'une seule haleine ; quels que soient la gaîté et l'esprit du poète, la parodie lasse bien vite ; on se fatigue de rire de ce qu'on devrait admirer ; et la surprise de plaisir arrachée à la malignité de notre cœur cesse bientôt par le retour et le triomphe des nobles sentiments qui sont la vraie nourriture et le nerf de l'intelligence humaine. C'est surtout de la gaîté passagère et factice que donne le burlesque qu'on peut dire : « Et le rire est trompeur. » — J'ai déjà dit que Scarron a pris une meilleure place comme prosateur. Le style, aussi bien que

les caractères, la vérité des mœurs et le comique des situations, feront vivre son *Roman Comique*, malheureusement inachevé, mais dont les premiers livres nous ont fait connaître des physionomies qu'on n'oublie pas, Destin et L'Étoile, ce couple gracieux et digne dans une vile condition, Ragotin, avec ses risibles colères, sa petite taille et ses hautes visions. La Rancune, issu de Panurge en ligne directe, et enfin, le grand et phlegmatique La Baguenodière. Les nouvelles de Scarron sont aussi pleines d'intérêt; et ce n'est pas une médiocre gloire pour l'auteur des *Hypocrites* que son Montufar ait donné des leçons à Tartufe, et que l'héroïne de la *Précaution inutile* ait fourni quelques traits à la naïve figure de l'*Agnès* de Molière. GÉRUZEZ.

SCÈNE, la partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public (*v.* ART DRAMATIQUE et THÉATRE). L'avant-scène est la partie antérieure du théâtre la plus rapprochée des spectateurs. Figurément, c'est ce qui est raconté dans l'exposition d'une pièce, comme s'étant passé avant l'action. Mettre un ouvrage en *scène*, c'est régler la manière dont les acteurs doivent le représenter. On dit, dans le même sens, au figuré : Briller sur la *scène* du monde. L'homme toujours en *scène* est celui dont le maintien est apprêté. — *Scène* indique aussi la décoration du théâtre : La *scène* représente le palais d'Auguste. C'est encore l'action elle-même : La *scène* est à Rome, à Babylone, à Paris. — *Scène* se prend, en général, pour l'ensemble de l'art dramatique : Les plaisirs, les jeux, les chefs-d'œuvre, les maîtres de la *scène*; l'entente de la *scène*. — *Scène* désigne chaque division d'un acte de poème dramatique, division où l'entretien des acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur, ni par la sortie d'un de ceux qui sont sur le théâtre : le poème dramatique se divise en actes, les actes se divisent en scènes; *scène* languissante, *scène* bien filée, *scène* muette. — *Scène* se dit, par extension, d'un ensemble d'objets qui s'offrent à la vue : L'assemblage des glaciers de la Suisse forme une *scène* imposante; dans les Pyrénées la *scène* change à chaque pas. — C'est également toute action qui offre quelque chose de vif, d'animé, d'intéressant, d'extraordinaire : Je viens d'être témoin d'une *scène* attendrissante. Faire une *scène* à quelqu'un, c'est l'attaquer violemment de paroles. — *Scénique*, ce qui a rapport à la scène, au théâtre : Les jeux *scéniques* des anciens. — *Scénographie*, art de peindre les décorations. X.

SCEPTICISME (du grec *skepsis*) (*v.* PYRRHONISME).

SCHABRAQUE. On donne ce nom à une espèce d'ornement de selle dont l'usage était étranger à la cavalerie française avant la fin du règne de Louis XIV. Les hussards hongrois, enrégimentés par ordre de ce monarque, l'importèrent en France en 1692 (*v.* HUSSARDS). Cet ornement remplaça plus tard les riches caparaçons, les housses, et autres parties de l'armure du cheval, en usage parmi les hommes d'armes et dans l'ancienne chevalerie. — La schabraque des hussards consista d'abord en une peau de mouton naturelle, servant de couverture à la selle, qui était composée d'une simple carcasse en bois; on la donna ensuite aux chasseurs, puis aux dragons et aux cuirassiers : ces dernières étaient en drap, et de la couleur distinctive du corps. — La schabraque était une nécessité pour les troupes dont les selles ne se composaient que d'un arçon en bois, garni d'un petit coussinet (celles des chasseurs et des hussards) : elles ne furent qu'un objet de luxe sur les selles à la française des dragons et des cuirassiers. — En 1834, on a adopté en France un modèle de schabraque en peau de mouton teinte en noir, et on en a prescrit l'usage dans tous les régiments de cavalerie; elles sont garnies d'un galon en laine de couleur : la gendarmerie a conservé la schabraque en drap, ornée d'un galon blanc ou jaune. — Les officiers de cavalerie de ligne portent aussi la schabraque en drap, avec le galon d'or ou d'argent; elle est carrée dans les

corps de grosse cavalerie, pointue par derrière dans la cavalerie légère : toutes sont ornées du chiffre du régiment, d'une grenade, de deux lances ou de deux canons en sautoir, selon l'arme. — Les officiers généraux, les officiers du corps royal d'état-major, les officiers d'infanterie, qui ont droit à des chevaux, ornent aussi leurs selles, dites d'*uniforme* et *à la française*, d'une schabraque plus ou moins riche. SICARD.

SCHADOW (FRÉDÉRIC-GUILLAUME) est l'un des artistes les plus célèbres de l'Allemagne moderne. Au début de sa carrière, et à l'âge de vingt ans, il prit une part très active à cette réforme, qui, organisée d'abord à Rome par quelques jeunes gens laborieux et pleins d'un noble patriotisme, passa plus tard les Alpes, et dota la Germanie d'une nouvelle école de peinture. — Si on jette un coup d'œil rapide sur l'histoire des révolutions qu'a subies l'art européen depuis l'époque de la renaissance, on est frappé de voir se renouveler à plusieurs reprises un fait qui donne un sens profond à cette phrase devenue populaire : « l'Italie est la terre classique des beaux-arts. » C'est à Rome que Joseph Vien, Louis David, Raphaël Mengs, Ingres et Cornélius sont devenus des novateurs. — Pendant tout le XVIIIe siècle, l'art de peindre n'a pas eu en Allemagne un seul représentant dont le nom puisse être cité. Raphaël Mengs qui a vécu pendant cette triste époque renonça de bonne heure à habiter un pays où son talent ne trouva que de l'indifférence. Après avoir, mais en vain, tenté de réagir contre le faux goût de ses compatriotes, qui n'avaient d'admiration que pour les imitateurs maladroits de Mignard, de Boucher et de Vanloo, il revint à Rome où il mourut. Louis David exerça sur la peinture allemande plus d'influence que Mengs ; et les artistes, qui avaient sous leurs yeux tant de beaux modèles, réunis dans les galeries de Vienne, de Dresde, de Dusseldorf, de Munich, passaient le Rhin pour venir, à Paris, apprendre à dessiner dans l'atelier de David. — Cependant il y avait à Munich un grand peintre, c'était Langer. Sa réputation, il est vrai, ne s'étendait pas au-delà des limites de sa patrie. Modeste et savant, tout dévoué au culte de son art, il travaillait avec un petit nombre d'élèves, qui apprirent sous lui à penser noblement, à composer avec simplicité, et qui étudièrent avec conscience le style des grands maîtres, en particulier dans les sujets religieux. Langer lui-même pensait que l'art ne pouvait se retremper dignement qu'aux sources pures du christianisme. Ce maître n'a laissé qu'un petit nombre de tableaux. Il était médiocre coloriste. Mais les connaisseurs recherchent ses cartons et font le plus grand cas de ses études, de ses eaux fortes, de ses sujets bibliques, où se font remarquer, entre autres solides qualités, un dessin original, ferme et pur, un caractère large et sévère, une composition grandiose et profonde. En voyant les œuvres de Langer, on comprend qu'elles durent annoncer une ère nouvelle pour les beaux-arts. Ses élèves les firent valoir mieux que lui-même et y trouvèrent en germe tout un système de régénération pour la peinture. — Langer était un admirateur fervent des maîtres italiens, et il avait recommandé à ses élèves d'aller faire leurs dernières études à Rome. Dans cette ville se trouvèrent réunis, comme dans un centre commun, les deux Vogeler, Eggers, Koch, Fürig, Franz Pfor, Overbeck, Schadow, Cornélius, tous sortis de la même école. En présence des artistes français et allemands, qui pour la plupart goûtèrent peu leur manière consciencieuse et nouvelle, ils sentirent le besoin de faire une secte à part, de défendre leur doctrine et de continuer leurs travaux sous une même direction. Cornélius, qui, lorsqu'il avait quitté l'Allemagne, était déjà un peintre d'un génie étendu, énergique et varié, se mit à la tête de ses condisciples, raffermit leur courage chancelant, excita leur émulation, enfin se fit chef de la nouvelle école allemande, qui ne tarda pas à triompher des calomnies

de la médiocrité et des haines de l'ignorance. Le consul de Prusse, Bartholdi, se déclara son protecteur, en confiant à Cornélius, Overbeck, Schadow et Weith l'exécution de peintures à fresque dont il voulait orner son hôtel. Ces fresques firent le plus grand honneur aux disciples de Langer, et le marquis Massini leur commanda pour sa villa des peintures qui devaient représenter les principales scènes du *Paradis* du Dante. Koch, Fürig et Cornélius, entreprirent ce nouveau travail ; ce fut, avec l'*Histoire de Joseph*, des salles du palais de Bartholdi, le premier essai peint dans la manière de la nouvelle école allemande, qui se distingue sous plusieurs rapports de l'ancienne école de Cologne. Elle eut pour principes d'étudier la nature dans ses aspects simples et vrais, de rechercher un style dramatique et profond, une composition claire et peu compliquée. Elle reconnut pour maîtres et prit pour modèles les peintres italiens de la renaissance, à partir de Giotto, et leur associa quelques vieux peintres allemands de l'école d'Albert Durer, et prédécesseurs de Holbein et de Lucas Cranach. — Reportons-nous à l'époque où se passèrent les faits que nous avons racontés : l'Allemagne était alors en proie à l'invasion française ; il est important, selon nous, d'insister sur cette circonstance, qui ne fut pas étrangère à l'accomplissement de la réforme de l'art allemand. — L'influence de l'école française au-delà du Rhin fut anéantie, et les jeunes peintres qui avaient travaillé à l'affranchissement des arts de leur patrie eurent des partisans qui les accueillirent avec enthousiasme. Quand ils furent de retour dans leur pays, désormais pacifié, quelques-uns des novateurs oublièrent leur ancien culte ; d'autres, pour obéir à leur intérêt personnel, plièrent le genou devant certaines exigences ; mais le plus grand nombre resta inébranlable sous la bannière d'Overbeck, de Cornélius et de Schadow, car déjà il y avait division dans le camp des adeptes, et leur système primitif se partageait en trois écoles représentées par les trois maîtres que nous citons plus haut. Bientôt, sans doute, elles se subdiviseront en autant de manières qu'il y a d'artistes en Allemagne. — Cornélius considérait la composition et le dessin comme les éléments essentiels de toute œuvre d'art. La couleur n'était à ses yeux qu'un accessoire. Il blâmait toute imitation, tout pastiche, et surtout le mélange des styles et des manières. Overbeck, qu'on a surnommé *le saint*, et qui est le plus fidèle des disciples de Langer, puisait toutes ses inspirations dans l'étude des auteurs sacrés, et rattachait l'art tout entier au sentiment religieux. Schadow, adoptant des idées moins exclusives, appréciant une habileté pratique plus complète, se prononçait pour la recherche du coloris et du beau sous tous ses aspects à la fois. Pourtant il modifiait ses concessions à l'éclectisme, en donnant, sur toute chose, une prépondérance marquée au style et à l'ordonnance. — Cornélius, d'abord appelé à diriger l'école de Dusseldorf, est aujourd'hui directeur de l'académie de Munich, et premier peintre du roi de Bavière. Overbeck n'a pas voulu quitter Rome, dont il a fait sa patrie adoptive. Il y mène, au sein d'une heureuse famille, une existence calme et douce. — Schadow, qui a succédé à Cornélius dans ses fonctions de directeur de l'académie de Dusseldorf, est né à Berlin le 6 septembre 1789. Il est fils du sculpteur Jean Schadow, auquel la capitale de la Prusse doit quelques-unes de ses plus belles statues. — Bien qu'on eût pris grand soin d'inspirer au jeune Guillaume, dès sa plus tendre enfance, le goût des arts ; quoiqu'il eût reçu de son père d'excellentes leçons, il ne fit que des progrès très lents, et ne donna que de médiocres espérances : on était loin de prévoir qu'un jour il serait l'émule des plus grands peintres de son pays, d'Overbeck et de Cornélius, qui, tout enfant, annonça des dispositions d'une précocité extraordinaire. — Le frère et le père de Schadow désespérèrent un instant de son avenir d'artiste ; et, quand tous deux ils cherchaient à

faire naître dans son ame un peu d'enthousiasme, à exciter son émulation, il demeurait froid à leurs discours qu'il semblait ne pas comprendre ; on le tyrannisait, enfin, pour lui faire prendre goût à un état pour lequel il n'avait aucun penchant. Le vieux Schadow avait résolu de faire de son fils un artiste malgré lui, et il vint à bout de son entreprise. Après lui avoir fait continuer ses études à l'académie des arts et des sciences, dont il était professeur et directeur, il l'envoya en Italie; c'était en 1811 : Guillaume Schadow avait alors 22 ans. Ce voyage produisit sur lui un merveilleux effet : il travailla avec zèle, et parvint bientôt à dessiner avec une rare correction, à peindre avec une habileté remarquable. Après 7 ans de séjour à Rome, où il peignit quelques fresques avec ses condisciples, il revint à Berlin en 1818. — La position favorable de sa famille lui facilita l'entrée de l'académie; et il en fut nommé professeur. Comme il était à peine connu par deux ou trois tableaux, qui avaient eu les honneurs d'une exposition publique, on n'approuva pas l'avancement rapide qu'il venait d'obtenir; mais il sut imposer silence à l'envie par son incontestable supériorité. Ses élèves se distinguèrent, et mirent en vogue sa méthode d'enseignement; si bien qu'on ne douta plus de ses talents pour le professorat; et il sut donner une preuve éclatante de sa profonde connaissance des théories de l'art, de son habileté pratique, en peignant pour l'église de Werdet ses belles figures des *Évangélistes*. Ce nouveau succès le fit appeler à la direction de l'académie de Dusseldorf, que Cornélius venait de quitter, et où le suivirent en masse tous ses élèves de Berlin. Bientôt, de toutes les parties de l'Allemagne, les artistes affluèrent dans son atelier. Parmi ses nombreux disciples, qui furent, et sont encore au nombre de 200, il faut distinguer Preyel, Hubner, Bégas, Schœter, Reinicke, Shelke, Gœtting, Rethel, Kretschmer, Bink, Dage-Schirmer, l'habile paysagiste dont nous avions deux tableaux à la dernière exposition du Louvre; Lessing et Bendemann, dont nous avons pu apprécier aussi le talent à Paris; Shor et Hildebrandt, dont quelques charmantes compositions ont été reproduites par la lithographie. — Le roi de Prusse a donné des titres de noblesse et des décorations à Schadow, qui jouit d'une grande fortune. Devenu catholique par conviction, il a épousé une dame russe, alliée aux premières familles de la Courlande. — Sa taille est au-dessous de la moyenne; ses cheveux du plus beau noir, ses traits bien caractérisés, ses yeux vifs, lui donnent une physionomie qui n'a rien de germanique : il a une conversation très animée, facile et spirituelle. Sa santé débile le rend parfois un peu morose, mais d'ordinaire il est très affable. Il mène, à Dusseldorf, une vie calme et laborieuse, et ne va guère chercher ses distractions dans le monde : bien qu'il porte, dans certaines occasions, la sévérité du professeur jusqu'à employer des formes un peu rudes, il est l'ami autant que le maître de ses élèves, et il n'est pas rare de le voir faire avec eux une partie aux boules ou aux quilles, jeux simples, toujours nouveaux pour les honnêtes bourgeois de Dusseldorf, et auxquels s'exercèrent avec plaisir deux grands musiciens, Joseph Haydn et Wolfgang Mozart.

Antoine Fillioux.

SCHAFFHAUSEN, improprement appelé *Schaffouse*, est un canton de Suisse presque entièrement enclavé dans le grand-duché de Bade, et que le Rhin sépare du canton de Zurich, l'espace d'une lieue et demie. Il a environ six lieues de l'est à l'ouest, 5 lieues et demie du nord au sud, et 28 lieues carrées de superficie. On évalue sa population à 28 mille habitants, dont 2[illegible],800 protestants et 200 catholiques. Sa surface est sillonnée par diverses ramifications du Jura, dont le sommet le plus élevé est le Randenberg, montagne qui renferme une grande quantité de pétrifications, de cornes d'ammon, de térébratules, de bé-

lemnites, d'échinites, de trochilites, etc. Il est arrosé par le Rhin, qui y forme, à une lieue et demie du château de Laufeu, une belle cataracte de 60 pieds, par le Vuttach, et par les ruisseaux de Biberach, Klus et Muhleuthal. Le climat y est très doux et le sol fertile. On y recueille du blé, du trèfle, des fruits, et surtout des cerises, dont on fait du kirchwasser. Le vin passe pour un des meilleurs de la Suisse allemande. L'introduction des prairies artificielles a permis d'augmenter le nombre du bétail qu'on y élève. Il y a de riches mines de fer, des carrières de pierre, et une source minérale près du village d'Osterfingen. On a trouvé de l'ambre près celui de Ramseu. L'industrie manufacturière s'exerce sur des fabriques de bas de laine et de coton, d'indiennes, de soieries, de mouchoirs, d'aciers, dont les produits égalent ceux de l'Angleterre. Son principal commerce consiste en blés, vins, kirchwasser, bétail, gibier, fer, acier et pierre à bâtir. — Le canton est divisé en vingt-quatre tribus. Quoiqu'il n'y ait pas de priviléges proprement dits, les bourgeois de la ville jouissent cependant de plusieurs prérogatives importantes. Un grand-conseil, composé de 74 membres, dont 48 doivent être citoyens de la capitale, possède le pouvoir souverain, sous la présidence d'un bourgmestre. Un autre conseil de 24 membres, élus parmi ceux du grand-conseil, mais dont la moitié doit appartenir à la bourgeoisie de Schaffhausen, est investi du pouvoir exécutif et forme le tribunal suprême. Le contingent du canton à l'armée fédérale est de 466 hommes. Il entre dans les frais de la guerre et autres dépenses de la confédération pour 9,320 francs. On y compte trois villes, 4 bourgs et 35 villages. — Le chef-lieu est *Schaffhausen*, ville située à 19 lieues est de Bâle, au 47° 42' de latitude nord, et au 6° 17' de longitude est. Sa population est de 7,000 ames. Schaffhausen s'élève en amphithéâtre sur le penchant d'une colline et sur la rive droite du Rhin, qu'on y passe sur un pont. Elle a trois faubourgs, une citadelle sur l'Emmersberg, un collége académique, un gymnase préparatoire, une école industrielle, une pour les enfants pauvres, une de dessin, une bibliothèque, une société biblique, une maison d'orphelins, des fabriques d'étoffes de soie et de coton, une imprimerie sur toile et des tanneries. Il s'y fait un commerce important en blé, vin et kirchwasser. C'est la patrie de l'historien Jean de Müller. — Cette ville, qui dans l'origine n'était qu'un hameau de pêcheurs, montre avec orgueil ses tours, dont la construction remonte au VIIIe siècle. Elle fut entourée de murs et de fossés au XIIIe, et obtint peu après le titre de cité impériale. Tombée en 1330 au pouvoir de la maison d'Autriche, elle reconquit son indépendance en 1415, et fut admise en 1501, comme capitale du 12e canton, dans la confédération helvétique. ALBERT DEVILLE.

SCHAH ou **CHAH**, titre que les Européens donnent au souverain de la Perse, dont le pouvoir est illimité (*v.* PERSE).

SCHAKOS, SCHAKO ou **SHAKOZ**, coiffure militaire d'origine allemande, plus commode que le chapeau. Elle fut d'abord en usage, en France, dans les régiments de hussards, et s'introduisit ensuite dans ceux de chasseurs à cheval. — Au commencement de l'Empire, tous les corps d'infanterie de ligne et d'infanterie légère quittèrent le chapeau pour prendre le schakos, qu'ils n'ont plus abandonné. — Autrefois le schakos des hussards était couvert d'une flamme en drap de couleur, se déroulant à volonté, et flottant au gré des vents. — De nos jours, le schakos de l'infanterie est rond, élevé et aplati au sommet; celui des chasseurs et des hussards est plus élevé et plus pointu. Les uns et les autres sont ornés de jugulaires, de plaques, de crinières flottant sur le côté ou de pompons, et de cocardes. Les officiers y ajoutent des aigrettes, des panaches, des galons d'or ou d'argent, suivant les armes. Ces

galons sont de diverses dimensions et servent à indiquer les grades. — Le schakos de l'infanterie est *noir*; celui des chasseurs et des hussards, *garance*, excepté dans le 4e régiment de cette dernière arme, où il est *bleu-céleste*. SICARD.

SCHALL (*v.* CHALE).

SCHARNHORST (GEBHARD-DAVID DE), un des hommes les plus remarquables de la guerre de l'indépendance allemande, fut le créateur de la *landwehr*, institution qui a fait la force de la monarchie prussienne. Il releva le moral de la nation à une époque où les plus intrépides désespéraient du salut de la patrie. — Scharnhorst naquit le 10 novembre 1756 à Haemelsee, dans le Hanovre, d'une honnête famille de fermiers. La fortune de ses parents ne leur permettant pas de donner une brillante éducation à leur fils, ils résolurent d'en faire un cultivateur. Mais le jeune homme, exalté par la lecture de quelques livres sur la guerre de sept ans, déclara préférer le métier des armes. Toute son ambition était de parvenir à commander un jour un avant-poste en qualité de sous-officier. Scharnhorst dut au hasard la connaissance du comte Guillaume de Schaumbourg-Lippe-Buckebourg, qui avait formé un corps d'artillerie auquel il avait attaché une école militaire. Personne n'y était admis qu'après avoir subi un examen devant le comte. On y enseignait les langues modernes, l'histoire, la géographie, les mathématiques, la physique et la stratégie. Le comte fut frappé de l'esprit ardent de ce jeune homme entièrement dépourvu de connaissances. Il ne se trompa point dans ses prévisions. Scharnhorst ne tarda pas à s'instruire lui-même. Le *Wandsbecker-Bote* de Goëthe et les *Nuits d'Young*, devinrent ses livres favoris : il se forma à leur lecture, et, à la mort de son protecteur, il donnait déjà des leçons à de plus jeunes élèves. Il servit ensuite comme enseigne dans le régiment du général hanovrien Erstorf. Là, il instruisait les sous-officiers et même les officiers. On lui doit l'invention d'un micromètre approprié à la guerre et de tablettes statistiques. En 1780, il fut fait lieutenant d'artillerie à Hanovre; il était en même temps professeur à l'école militaire. En 1783, il obtint le grade de capitaine d'artillerie légère. Sa renommée comme écrivain était déjà établie par son *Manuel des officiers en campagne* (2 vol., Hanovre, 1787), et par plusieurs autres ouvrages, lorsque éclata la guerre de la révolution, dans laquelle il sut mettre bientôt en pratique les leçons qu'il avait données. Le général Hammarstein, après avoir défendu Menin (1794), opéra sa retraite à travers les lignes ennemies, grâce à un plan remarquable de Scharnhorst; ce qui valut à ce dernier un sabre d'honneur du roi d'Angleterre et sa promotion successive aux grades de major et de lieutenant-colonel. En 1801, il dut à la recommandation du prince de Braunschweig le même grade dans le troisième régiment d'artillerie prussien. Il faisait alors des cours à Berlin pour les jeunes officiers. En 1804, il fut anobli et nommé colonel. Dans la guerre de 1806, il était second quartier-maître-général de l'armée, et fut blessé deux fois à la bataille d'Auerstaedt. Il suivit Blucher comme chef d'état-major dans la retraite de ce général sur la Baltique, et fut fait prisonnier à Lubeck à la suite de la capitulation de cette place. Rendu à la liberté par suite d'un échange, il courut rejoindre l'armée prussienne, et combattit vaillamment à la bataille d'Eylau. — La paix de Tilsitt avait abattu la monarchie de Frédéric-le-Grand : les espérances de la nation étaient anéanties; elles ne survivaient à leur ruine que dans quelques cœurs généreux. L'avenir dépendait d'une refonte de l'armée. Scharnhorst possédait la confiance du roi, celle surtout de la malheureuse Louise, que tuèrent la dureté du vainqueur et les malheurs de la patrie. Nommé major-général et président du comité qui devait réorganiser le système militaire de Prusse, il fut l'ame de tout ce qui s'y fit d'honorable et de grand. Son

exemple ranima le courage abattu, et son expérience lui fit prévoir les événements qui ne tardèrent pas à s'accomplir. C'est à lui, comme nous l'avons déjà dit, que le pays dut l'armement général et la création d'une réserve, qui prit plus tard le nom de *landwehr*. Quand l'heure de la délivrance sonna pour la monarchie, Scharnhorst fut un de ceux qui déployèrent le plus d'activité. Il organisa seul la défense d'après le plan qu'il avait conçu. En 1813, il entra avec l'armée prussienne en Saxe, en qualité de chef d'état-major, et conduisit lui-même les colonnes au fort de la mêlée dans la sanglante bataille de Lutzen. Atteint par un boulet, il mourut à Prague le 28 juin de la même année. Le peuple et l'armée se souviendront long-temps de Scharnhorst comme ils se souviennent de Blucher. Sa statue, œuvre de Rauch, est placée à côté de celle de Bulow-Dennewitz, en face de celle de Blucher, sur la place d'Alexandre à Berlin, à l'extrémité de la belle rue de Linden. Elle dira à la postérité les services qu'il rendit à l'état, services si bien exprimés par l'inscription laconique gravée sur son piédestal : *A celui qui forgea nos armes, la patrie et le roi reconnaissants!* C. L.

SCHEIK (*v.* CHEIK).

SCHELLING, nom d'une petite monnaie allemande, dont Ulphile fait mention. Les premiers étaient d'argent; Snorri Sturlusson, dans le *Heims Kringla*, parle de schellings d'or. La valeur d'un vieux schelling d'argent était de 20 à 24 gros. Aussi ces pièces furent-elles, jusqu'à la fin du XV[e] siècle, les plus grandes qui eussent cours dans l'empire allemand. Celles d'aujourd'hui diffèrent beaucoup des anciennes; il faut 46 schellings pour un thaler. Dans différents pays d'Allemagne, tantôt 31, tantôt 32 ou 33 schellings équivalent à un florin. On évalue un *schelling* du Brabant (escalin) à 3 gros 1/2 d'argent de Saxe. Un *schelling* anglais vaut 12 pences, près de 7 gros 1/2 d'Allemagne, soit 1 fr. 20 centimes de France. Les Suédois et les Danois ont aussi leurs *schellings*; il en faut 48 chez les premiers, et 96 chez les derniers pour faire un thaler. C. L.

SCHELLING (FRÉDÉRIC-GUILLAUME-JOSEPH DE [*v.* le SUPPLÉMENT de la lettre S]).

SCHÉRIF (*v.* CHÉRIF).

SCHILL (FERDINAND DE), naquit en 1773, à Sothof, en Silésie. Le courage militaire était héréditaire dans sa famille. Son père avait servi avec distinction pendant la guerre de sept ans, d'abord dans l'armée autrichienne et saxonne, puis sous Frédéric-le-Grand. Le jeune Schill, qui était entré de bonne heure dans un régiment de dragons en garnison à Pasewalk, en Poméranie, vivait très retiré. Ses camarades de régiment n'avaient de lui qu'une opinion très médiocre, et personne, au commencement de la guerre de 1806, ne s'attendait aux grandes choses que le sous-lieutenant Schill était appelé à accomplir.— Blessé grièvement à la tête, à la bataille d'Iéna, il fut enveloppé dans la déroute générale, et ne parvint que difficilement à se sauver à Magdebourg, d'où il se dirigea vers la Prusse. Mais en chemin ses forces l'abandonnèrent, et il resta mourant à Kolberg, en Poméranie. Là, son étoile commença à briller. Kolberg était menacée d'un siége par les Français. Schill, qui appréciait la haute importance de cette forteresse, forma le projet de la sauver, et offrit ses services au colonel Loucadou qui la commandait. A moitié remis de ses blessures, n'ayant pour premier noyau de troupes que 2 ou 3 dragons de son ancien régiment et quelques volontaires enrôlés çà et là, il entreprit des sorties victorieuses, et ramena un butin nombreux dans la ville. Son courage, sa résolution, et l'heureux succès qui couronna ses entreprises, répandirent son nom dans les rangs ennemis, et le rendirent formidable. Sa petite armée grossit rapidement; mais le colonel Loucadou n'était pas homme à apprécier les services du hardi partisan. Il entrava d'abord et finit par défendre ses entreprises. Alors Schill s'adressa au roi, et

obtint l'autorisation de former un corps franc pour faire, à son compte, la petite guerre en Poméranie. En moins d'un mois, il réunit quatre escadrons de hussards, une compagnie de chasseurs à cheval, de l'infanterie légère, en tout à peu près 1,000 hommes, commandés par des officiers expérimentés, et munis de quelques pièces d'artillerie. — Nous n'entrerons point dans les détails de son plan d'opération, qui consistait à se poster à l'embouchure de l'Oder, entre Stralsund et Kolberg, et à partir de là avec des forces toujours croissantes, pour agir sur les derrières de la grande armée française. Grâce à sa défense brillante du petit bois de Maikuhle, devant Kolberg, où il campa quatre mois sous les murs de la forteresse, elle échappa au sort dont la menaçait la faiblesse de Loucadou, et put être remise intacte à son courageux successeur le général de Gneisenau. — De vastes projets qui devaient permettre à Schill de combattre à côté de Blucher furent interrompus par la paix de Tilsitt. Le roi Frédéric-Guillaume nomma Schill major, éleva sa troupe de hussards au rang d'un régiment de la garde, et l'appela à tenir garnison dans la capitale. Schill était devenu l'idole du peuple, et son entrée dans Berlin, l'année suivante, ressembla à un triomphe. — Schill ressentit une profonde douleur de l'humiliation qui pesait sur l'Allemagne. Il s'était affilié au *Tugendbund*; et sa haine pour Napoléon était telle qu'il appelait de tous ses vœux le moment où la Prusse reprendrait les hostilités. Vint l'année 1809, et avec elle la déclaration de guerre à la France de la part de l'Autriche. Schill, désespéré de l'hésitation que montrait le gouvernement prussien, prêta l'oreille aux encouragements de ce parti secret répandu dans toute l'Allemagne, et qui, croyant que le moment de salut était arrivé, avait résolu de mêler la Prusse à la lutte, en dépit de sa résistance cauteleuse. Tout, d'ailleurs, semblait sourire à un coup de main, et les protestations de plusieurs provinces allemandes, les préparatifs dans le comté de Ravensberg, la levée de boucliers imminente de la Hesse, sous la direction du colonel de Dœrnberg, le mécontentement universel de la Westphalie, et jusqu'aux insinuations indirectes qui arrivaient de Kœnigsberg, où résidait alors encore la famille royale. — Le 28 avril 1809, Schill, à la tête de son régiment, et sous prétexte de le conduire aux manœuvres, sortit de Berlin pour n'y plus rentrer. Arrivé au champ d'exercice, il harangua ses officiers et sa troupe en leur exposant son plan audacieux, lequel, ajouta-t-il, ne manquerait pas d'obtenir l'assentiment secret du monarque lui-même. Pas un seul ne refusa de suivre sa fortune, et la nouvelle de son expédition ne fut pas plutôt connue à Berlin et dans les environs, que des compagnies entières et des officiers de toutes armes affluèrent pour se ranger sous une bannière si populaire et si universellement respectée. — Mais bientôt l'horizon s'obscurcit. Dans les environs de Halle, Schill reçut la nouvelle que la campagne d'Autriche était terminée, et que Napoléon, dans les batailles de Thann, Abensberg, Eckmuhl et Ratisbonne, et avec une rapidité qui tenait du prodige, avait détruit, dans l'espace de peu de jours, toutes les forces de la monarchie autrichienne. Désormais il était clair que Schill et sa petite armée ne pourraient, en aucune manière, compter sur l'appui du gouvernement prussien, trop intéressé à ne pas se compromettre aux yeux d'un vainqueur tout-puissant. En Hesse, l'insurrection, éclatant prématurément, fut étouffée dès le commencement. Schill, entouré de ses officiers, tint un conseil de guerre où fut débattue la question de savoir s'il fallait renoncer à l'expédition. Tous furent d'avis de rejeter ce parti. On se remit en marche; mais déjà une espèce de fatalité semblait diriger les pas du noble aventurier. On connaît ses détours pour éviter les dangers qui l'environnaient. L'enthousiasme, au comble la veille dans les populations, s'était refroidi par suite

des nouvelles désastreuses venues d'Autriche : on n'osait plus se déclarer ouvertement pour le drapeau insurrectionnel ; mais au moins, dans toute l'Allemagne, il ne se trouva pas un traître qui voulût livrer le chef de cette révolte patriotique à ses ennemis. Le roi Jérôme de Westphalie avait promis 10,000 fr. à celui qui livrerait la tête de Schill. Celui-ci y répondit en offrant 100,000 fr. de la tête du roi. — Voyant enfin toutes ses tentatives échouer, et lui-même de plus en plus resserré entre le corps hollandais du général Gratien à Hanovre et le corps danois du général Ewald à Holstein, il ne lui resta d'autre parti que de se jeter dans Stralsund, qu'il enleva sans beaucoup de résistance. Il y trouva un petit parc d'artillerie français, et se mit à réparer à la hâte les fortifications, espérant que sa situation entre deux grands étangs lui permettrait de se défendre avec succès. — Mais bientôt les deux généraux qui le poursuivaient parurent devant Stralsund, et l'attaquèrent du côté précisément où Schill s'y attendait le moins. Protégés par une vive canonnade, ils prirent la ville d'assaut, malgré la résistance la plus opiniâtre et la plus désespérée. La place envahie, le combat continua dans les rues, où Schill, comme un lion déchaîné, se montrait partout à la fois suivi de ses braves, qui lui demeurèrent fidèles jusqu'au dernier moment, les encourageant de la voix, attaquant le premier, cédant le dernier, et tuant de sa propre main le général hollandais Carteret. — Son heure suprême avait sonné. Lui-même ne doutait point que, dans ce dernier combat, il allait célébrer d'avance ses funérailles. Blessé, et déjà affaibli par la perte de son sang, il fut atteint mortellement de plusieurs balles, et déchiré par les chasseurs hollandais. Sa mort mit fin à la résistance. Cent-cinquante cavaliers seulement, et quelques chasseurs, refusèrent toute capitulation, et, se frayant un chemin à travers les colonnes des assiégeants, firent une sortie dans la campagne et gagnèrent la frontière prussienne. — On sait que le gouvernement renvoya les soldats de cette troupe dans leurs foyers, et traduisit les officiers devant un conseil de guerre, qui les condamna à la forteresse et à la perte de leurs grades. Douze officiers qui avaient été faits prisonniers par les Français, près de Dodendorf et de Stralsund, furent fusillés; le reste fut emmené en France, où la chute de Napoléon leur rendit la liberté. — On avait de la peine à reconnaître le corps mutilé de Schill parmi les monceaux de morts qui jonchaient les rues de Stralsund. Lorsqu'il fut retrouvé, la tête disparut, et le tronc seul resta entre les mains de ceux qui furent chargés de sa sépulture. Le peuple refusa long-temps de croire à sa mort; il racontait que Schill s'était évadé, et vivait retiré en Angleterre, d'où il reviendrait un jour, nouveau Sauveur, arracher sa patrie à l'oppression étrangère. — En réalité, la tête de Schill avait été séparée du tronc par ordre supérieur, placée dans de l'esprit de vin, et expédiée en Hollande, où elle resta depuis au musée de Leyde. Dernièrement le professeur Brugemanns l'a rapportée de cette ville à Brunswick, sous la condition expresse faite par le magistrat de Leyde que cette tête illustre, qui est très bien conservée, et laisse voir les cicatrices des profondes blessures reçues à Iéna, ne serait point exposée comme objet d'une vaine curiosité, mais enterrée avec la solennité qui lui est due. La municipalité de Brunswick a souscrit avec empressement à cette condition, et a ordonné que la tête de Ferdinand de Schill serait déposée dans le caveau du monument érigé en l'honneur des 14 guerriers de son corps fusillés par ordre du roi Jérôme de Westphalie, et qu'un gardien veillerait auprès du mausolée. S.

SCHILLER (Jean-Frédéric-Christophe), naquit le 10 novembre 1759, à Marbach, petite ville de Souabe, dans le royaume de Wurtemberg. Il commença ses études élémentaires au village de Lorch, sous la direction du pasteur Moser.

Ses parents quittèrent Lorch pour aller s'établir à Louisbourg; Schiller n'était encore qu'un enfant. C'était un enfant assez ordinaire, timide, embarrassé dans ses manières, faible de complexion, rêveur et cherchant la solitude; détestant, du reste, toute contrainte et toute discipline. Sa taille était élancée, ses cheveux étaient roux, son teint couvert de taches, sa figure pâle, mais d'une expression noble et caractéristique. — Il continuait depuis quelques années l'étude du latin, à Louisbourg, sous le professeur Jahn, homme froid, qui, malgré son humeur rude et morose, n'avait pas laissé de s'attacher à Schiller, et qui l'enseignait avec sollicitude. Lorsqu'il lui fallut se décider à choisir une profession, s'il avait été libre, s'il lui eût été permis de s'abandonner à sa vocation, ce choix n'eût pas été douteux, il serait entré dans les ordres. Son esprit rêveur et exalté l'entraînait vers les méditations religieuses, et cette tendance mystique de son ame se révéla plus tard dans ses ouvrages. La carrière qu'on lui fit embrasser ne répondait en rien à ses goûts naturels.—Le père de Schiller avait servi en qualité de chirurgien dans le régiment de hussards bavarois du prince Louis : après avoir obtenu divers grades, il avait été nommé capitaine; ensuite le duc de Wurtemberg lui avait confié l'inspection d'un jardin appelé la *Solitude*, situé à une lieue de Stuttgard. Le duc qui l'estimait parce que c'était un honnête homme, actif et remplissant ses devoirs avec exactitude, he négligeait en aucune circonstance de lui manifester ses bonnes intentions. Il venait de former une école militaire qu'il s'efforçait de rendre célèbre, en y appelant des professeurs distingués auxquels il confiait des élèves intelligents et pleins d'amour pour l'étude. Le professeur Jahn lui parla de Schiller, qui se disposait alors à commencer ses études théologiques. Ce qu'il lui dit intéressa le prince, et il fut décidé que Schiller serait admis dans le nouvel institut. Mais cette faveur, loin de charmer le jeune homme, l'affligea douloureusement. Comment renoncer à ses plus chères espérances, à ses douces et pieuses rêveries? Et pourtant il le fallait : c'eût été encourir une disgrâce que de refuser les bienfaits du souverain.—Celui-là serait assez mal venu qui se livrerait à l'étude de la théologie dans une école militaire; Schiller ne dut pas y songer. Il lui fallait néanmoins une profession pour l'avenir. Le duc de Wurtemberg promit à son père de le faire instruire dans la jurisprudence. Quelle que fût sa répugnance, Schiller s'était résigné à étudier le droit, lorsque le duc déclara qu'un trop grand nombre de jeunes gens se destinaient à cette carrière, et que Schiller devait se consacrer à la médecine. C'en était trop; l'ame irritable du jeune homme était blessée, et il jura qu'il préférait mourir. Mais la nécessité est une rude conseillère; cette fois encore il fut forcé d'obéir. — La contrainte qui lui était imposée, la discipline qu'il lui fallait subir, la subordination, les règles qu'il avait en aversion, exercèrent sur son esprit une triste influence. Confiné dans les murs de son collége, il ne voyait rien au delà : ses maîtres lui semblaient d'odieux tyrans, ses condisciples des automates sans dignité. Le monde réel n'existait pas encore pour lui; il n'en avait reçu que des impressions fugitives, effacées par le spectacle uniforme qu'il avait sous les yeux. Ici, le lendemain se modelait sur la veille : d'un côté, toujours une égale autorité; de l'autre, toujours la même soumission. Il crut que l'univers entier était semblable à son collége; il imagina que c'était une sanglante arène, où le cri de l'opprimé protestait sans cesse contre la tyrannie de l'oppresseur. — Dans ces dispositions fâcheuses, Schiller continuait ses études. Son goût pour la poésie était alors très prononcé; les sciences positives qu'on enseignait à l'école n'étaient guère propres à le favoriser. Quel sort pour notre infortuné poète! Que de larmes furtives durent mouiller la leçon rebutante! combien de fois le code et les mathématiques durent être abandonnés pour la

Bible ou Shakspeare! Ce grand homme excitait déjà de vives sympathies dans l'ame de Schiller. Il ne comprenait pas encore, comme il l'avoue lui-même, toute la profondeur de ce merveilleux génie. Inhabile dans la science du monde, il n'était pas à même d'apprécier cette observation calme et sublime cette peinture des hommes, effrayante de vérité, mais froide, mais impartiale; cette intelligence puissante, qui plane majestueusement au-dessus de l'humanité, contemple ses vices et ses faiblesses, et les retrace dans des œuvres immortelles, sans passion ni colère. — Schiller n'en devint pas moins le disciple fervent de Shakspeare. Il fit à cette époque quelques essais dramatiques dont il n'est rien resté; il se livrait en même temps à la poésie lyrique, et redisait dans des vers tristes et touchants les doutes pénibles qui l'assiégeaient alors. Cependant il continuait ses études médicales, et se disposait à se faire recevoir médecin. Il publia, en 1780, un petit ouvrage sur les rapports du physique et du moral de l'homme; on le nommait vers le même temps chirurgien dans un régiment. Mais il n'était pas dans sa sphère: c'était à contre-cœur qu'il s'était soumis aux volontés du duc de Wurtemberg; son ame poétique rêvait une toute autre existence. — En l'année 1781, il fit paraître sa première œuvre dramatique, son fameux drame des *Brigands*, œuvre de jeune homme, pleine d'exagération et d'inexpérience, mais annonçant déjà un talent remarquable, de l'énergie et de la puissance dramatique. Dans les *Brigands*, presque tous les caractères sont faux: Charles Moor est un être impossible dans la civilisation qui l'entoure; son père, un vieillard sans caractère, et François Moor, un coquin trop vulgaire. Quant à la morale de la pièce, il ne faut pas en parler; on doit user d'indulgence envers cette ame mélancolique et tendre, qui produisit sans le vouloir une œuvre pernicieuse. Un doute affreux pesait sur elle: ayant mal vu le monde, Schiller le peignait d'après ses impressions; son ardent amour de la justice se déchaînait contre des maux imaginaires, et, tandis qu'il déchirait la société sans la connaître, les replis secrets du cœur humain restaient cachés pour lui. — Les *Brigands* obtinrent un succès prodigieux. La pièce n'était pas destinée à la représentation, l'action s'y trouvait étouffée sous les développements; c'était une forme arbitraire que le poète avait adoptée pour rendre la situation de son ame. Cependant le baron de Dalberg, ministre de l'électeur-palatin, désira que les *Brigands* fussent représentés au théâtre de Manheim, qu'il avait établi lui-même. Schiller y consentit, mais tout en y faisant les coupures et les changements convenables. Les scènes de brigands au milieu des forêts charmèrent le public: les étudiants prirent la chose au sérieux; et, dans quelques villes d'Allemagne, plusieurs jeunes gens s'associèrent dans le but de parcourir le monde en anges exterminateurs. — Schiller voulut assister à la représentation de sa pièce, ce qui était bien naturel. Il en demanda la permission à ses chefs, et, ne l'ayant pas obtenue, il se rendit secrètement à Manheim. Cette désobéissance fut punie de 40 jours d'arrêts. Il reprit avec plus d'ardeur que jamais ses travaux littéraires. Intimement lié avec 2 professeurs de Stuttgart, Abel et Peterson, il travaillait avec eux à la rédaction des feuilles périodiques, et y insérait des articles de critique et de philosophie. — Une circonstance assez bizarre, et qui devait décider de toute la vie de Schiller, vint enfin le soustraire à la contrainte insupportable qu'il endurait depuis si longtemps. Un membre de la famille de Salis s'étant cru outragé dans une phrase des *Brigands*, où le climat de son pays était désigné comme le plus propre à la friponnerie, porta plainte au duc de Wurtemberg. Le duc, qui jusqu'alors n'avait point comprimé les élans de cette jeune muse, concevant de tardifs scrupules, fit intimer l'ordre à Schiller de se livrer exclusivement aux études relatives à sa profession de médecin. Le poète se révolta

contre une pareille tyrannie. La réception du grand-duc, Paul de Russie occupait alors la cour de Stuttgard ; on avait trop à faire pour s'occuper de la disparition d'un écolier. Schiller au mois d'oct. 1382, abandonna furtivement la ville, accompagné d'un musicien de ses amis. Le récit de cette expédition clandestine, qu'on a trouvé dans les papiers de ce dernier, est rempli de charme et d'un intérêt romanesque. Ils se trouvèrent un instant dans un complet dénuement, et, sans quelque argent envoyé par la mère de ce dernier, ils allaient manquer tout à fait de ressources. Réfugié sous un nom supposé près de Meinungen, en Franconie, chez la mère d'un de ses camarades, Schiller écrivit à ses chefs pour les prier de lever la défense que son altesse lui avait fait signifier, les assurant qu'à cette condition seulement il se déciderait à reprendre ses études. Le duc lui fit répondre qu'il oublierait tout s'il voulait revenir ; mais, comme il ne parlait nullement de rétracter ses ordres, Schiller ne songea plus au retour. — Les angoisses qu'il ressentit seraient trop longues à raconter. Son compagnon de voyage assure dans son récit qu'un libraire lui offrit 20 fr. de la *Conjuration de Fiesque*, et que les acteurs devant lesquels il lut cette pièce s'endormirent tous, avant la fin du troisième acte. Il paraît que la mauvaise déclamation de Schiller contribua beaucoup à cette indifférence, et qu'à une seconde lecture qu'en fit un acteur, la pièce fut reçue avec acclamations. Il l'avait achevée dans sa retraite de Meinungen ; ce fut là aussi qu'il écrivit l'*Intrigue et l'Amour*, et qu'il entreprit *Don Carlos*. — Le talent distingué de Schiller attira l'attention du baron de Dalberg ; il le fit venir à Manheim. On a beaucoup loué la munificence du baron de Dalberg ; il paraît, d'après les nombreux témoignages apportés par le musicien, ami de Schiller, qu'elle ne s'exerça envers ce dernier que d'une façon excessivement problématique. Quoi qu'il en soit, Schiller s'occupa de faire représenter ses deux nouvelles pièces, et lorsqu'elles furent jouées à Munich, elles furent couronnées d'un succès éclatant. — Ces deux pièces sont loin d'être les meilleures qu'il ait produites ; elles pèchent toutes deux par les mêmes défauts qu'on remarque dans les *Brigands*, sans en avoir toutes les qualités. Il y a des scènes fort belles dans la *Conjuration de Fiesque*, de touchantes situations dans l'*Amour et l'Intrigue*. Les personnages vivent, mais d'une vie factice ; ils déclament au lieu de parler, et ce défaut existe dans les plus beaux drames de Schiller. La partie lyrique de ses pièces est fort belle, mais souvent l'allure pompeuse de sa phrase entrave la vivacité de l'action. Il n'a pas là, comme Shakspeare de ces mots admirables qui peignent d'un seul trait un sentiment, une passion, un caractère. Son style est parfois sentencieux, et tombe dans la monotonie. Mais pour l'agencement du drame, mais pour l'intérêt des situations, il réussit à merveille, et presque toujours son plan est habilement combiné. C'est là ce qui séduit surtout le spectateur ; aussi ces deux pièces furent-elles très favorablement accueillies. Sa réputation commençait à s'étendre en Allemagne. On attendait un nouvel ouvrage avec une vive impatience ; Schiller, pour répondre à l'empressement du public, fit paraître les trois premiers actes de son *Don Carlos*. — C'était en 1785, il se trouvait alors dans une douloureuse situation d'esprit. Il aimait la femme d'un de ses amis, mais il combattait cette passion avec courage : après l'avoir suivie à Dresde, il se décida enfin à étouffer cet amour dans son cœur. Les poésies qu'il écrivait à cette époque portent l'empreinte des souffrances morales qu'il éprouvait. Il hésitait dans ses croyances : il se sentait porté vers tout ce qui est beau, noble et élevé, mais il doutait encore, et le doute faisait dans son ame de tristes ravages. — Il avait terminé *Don Carlos*. Lorsque cette pièce fut publiée, Schiller se rendit à Weimar. Herder et Wieland étaient déjà fixés à la cour du duc de Saxe-Weimar. Goëthe y tenait le premier rang.

Schiller, à qui le duc avait donné deux ans auparavant le titre de conseiller intime, ne voulut pas encore se fixer à Weimar. Il n'y passa que quelques mois. Après y avoir publié ses premiers ouvrages historiques, il fit diverses excursions en Saxe et en Franconie. — Ce fut alors qu'il publia l'*Histoire de la révolte des Pays-Bas* et le premier volume du *Recueil des rébellions et conjurations célèbres*. *Le Visionnaire* et l'*Histoire de la guerre de trente ans* datent de la même époque. Schiller semblait avoir abandonné le théâtre pour les travaux historiques : il s'y livrait avec une ardeur infatigable. Outre ses grands ouvrages, il insérait dans des journaux une foule de morceaux d'histoire et de critique. — L'*Histoire de la guerre de trente ans* assigne une place à Schiller parmi les historiens distingués. *Le Visionnaire*, qui parut vers le même temps, est un roman inachevé. — Schiller avait fait connaissance avec Goëthe. Dès lors avait commencé entre les deux grands hommes une intimité qui ne se démentit jamais. L'existence précaire de Schiller se trouva fixée et assurée par les soins de son illustre ami, qui fit créer pour lui une nouvelle chaire de philosophie à l'université d'Iéna. Entouré des hommes les plus savants de l'Allemagne, il voulait marcher leur égal, et il reprit ses études avec une ardeur funeste; car, en 1791, il tomba gravement malade, et le bruit de sa mort se répandit même en Allemagne. Ce fut une douleur universelle; de nombreux témoignages d'intérêt lui arrivèrent de toute part. Le duc de Holstein-Augustenbourg, beau-frère du roi de Danemarck, et l'une des plus généreuses et des meilleures ames de cette époque, lui fit accepter une pension qui lui permit de vivre sans être forcé de se livrer avec excès au travail. Un voyage qu'il fit aux lieux de sa naissance, et le plaisir qu'il eut d'embrasser son vieux père, contribuèrent beaucoup à rétablir sa santé. Il voulut rentrer en grâce avec le duc de Wurtemberg, et lui écrivit pour lui demander la permission de venir à Stuttgardt. Le duc ne lui répondit pas, mais il dit publiquement que lorsque Schiller viendrait dans cette ville, on fermerait les yeux sur sa présence. Le duc mourut peu de temps après, et la douleur sincère qu'en ressentit Schiller prouve qu'il n'avait pas oublié les bienfaits de son premier protecteur. — Douze ans s'étaient passés sans que Schiller écrivît rien pour le théâtre. Il avait, dans cet intervalle, publié de nombreuses poésies, remarquables par l'élévation des pensées et les couleurs brillantes du style. — Depuis long-temps Schiller avait conçu le plan de *Wallenstein*. Ce fut vers la fin de 1798 qu'il fit représenter pour la première fois cette pièce sur le théâtre de Weimar. Le talent du poète avait grandi : ce n'est plus le jeune enthousiaste qui s'était fait de la société une idée monstrueuse. L'observateur mûri par les années, le misanthrope éclairé, retrace simplement ce qu'il a vu : tableau mélancolique et fidèle. — Cependant Schiller n'est pas un génie complet. Certaines particularités de la vie lui échappent; il ne sait bien en saisir que les traits principaux. A force d'éviter les détails, son style devient vague; ses personnages emploient des phrases sonores pour exprimer les choses les plus simples; ils parlent un langage de convenance uniforme. Le poète, assurément, ne doit jamais être trivial; il doit transformer la vie réelle et non pas la calquer; mais, dans Schiller, cette transformation touche à l'emphase. — Quand Shakspeare trace une scène de la vie ordinaire, comme il l'esquisse habilement! son pinceau sublime ne s'y arrête pas long-temps; un trait rapide lui suffit pour l'indiquer. Schiller, pour éviter d'appeler les choses par leur nom, emploie de longs détours; aussi ses personnages secondaires sont-ils rarement dans la vérité. Mais la noblesse du style et l'élévation des pensées donnent naissance à de grandes beautés dans Schiller. Ce

sont des qualités qui ne l'abandonnent jamais. — On assure que Goëthe mit la main à *Wallenstein*; c'est à lui qu'il faut attribuer le discours du moine dans le prologue : cette allure vive et plaisante rentre peu dans la manière de Schiller. Toujours est-il que le patriarche de Weimar fit représenter cette pièce sur le théâtre qu'il gouvernait en maître, et apporta dans la mise en scène les soins les plus minutieux. — Peu de temps après, Schiller vint se fixer à Weimar. Sa liaison avec Goëthe devint plus intime que jamais. L'auteur de *Werther* avait pour son ami tous les égards imaginables. Il le savait d'un caractère sombre, maladif, inégal. Lorsqu'il le voyait en proie à son humeur chagrine, il ne négligeait aucun moyen de l'en tirer. La conversation venait-elle à languir, son esprit souple et varié savait bientôt la ranimer. Il lui soumettait ses idées et les plans de ses ouvrages; Schiller en faisait autant, et les deux amis s'aidaient mutuellement de leurs conseils. — Dans cette douce intimité, Schiller se livrait avec délices au travail. Il fit paraître successivement *la Pucelle d'Orléans*, *la Fiancée de Messine* et *Marie Stuart*. Il entreprenait en même temps diverses traductions. C'est ainsi qu'il fit passer dans la langue allemande l'*Iphigénie en Aulide* d'Euripide. Il traduisit encore *Macbeth*, de Shakspeare; *Turandot*, féerie italienne de Gozzi, et deux comédies françaises de Picard : *Encore des Ménechmes* et *Médiocre et Rampant*. C'était un exercice qu'il s'imposait afin de comparer des formes variées, et de tirer de cette étude de nouveaux éléments et de nouvelles combinaisons pour ses propres ouvrages. —Aussi *la Pucelle d'Orléans* marque une seconde période de son talent. La fiction y est substituée systématiquement à l'histoire. Tous les moyens dramatiques qu'elle lui présentait naturellement, il les a rejetés de plein gré pour des créations arbitraires. Il a su toutefois produire des scènes admirables; et si ce n'était point un défaut de transgresser la vérité dans l'art, on ne pourrait guère blâmer cette nouvelle manière d'envisager son sujet. — *La Fiancée de Messine* s'écarte encore plus des règles qu'il avait suivies jusqu'alors. Malgré l'éloquente justification qui la précède, ce n'est pas moins l'erreur d'un homme de génie, un brillant essai sans succès. L'emploi des chœurs est inadmissible dans le drame actuel. Dans la tragédie antique, ils forment un élément constitutif qu'on ne peut pas en retrancher. C'est l'expression cosmogonique de la civilisation païenne. Les chœurs étaient des hymnes aux dieux, liés intimement à l'action, dont le fond était presque toujours emprunté à la mythologie. Les jeux de théâtre étaient alors revêtus d'un caractère solennel, qu'ils perdirent lorsque les chants sacrés se réfugièrent dans les églises, et que le drame ne servit plus à exprimer l'esprit religieux d'une société tout entière, mais à développer des sentimens et des passions individuelles. Aussi, malgré le talent merveilleux que Schiller a déployé dans *la Fiancée de Messine*, ses chœurs ne font qu'embarrasser l'action et nuire à l'intérêt de l'ensemble. — *Marie Stuart* est une des plus belles pièces de Schiller. Si tous les caractères ne sont pas absolument vrais, ils sont tracés avec finesse et vraisemblance. Celui de Marie Stuart est plein de dignité; le portrait d'Élisabeth est peint sous de sombres, mais vives et fortes couleurs. Ainsi que Walter Scott, Schiller a singulièrement poétisé la reine d'Écosse aux dépens de sa rivale. Mais le but moral est atteint; c'est le point le plus important. — La muse de Schiller était éminemment lyrique, et même trop lyrique pour le drame. Souvent il se délassait de ses travaux dramatiques par quelques chants intimes, dans lesquels son ame rêveuse pouvait s'épancher librement. Ces poésies sont toutes fort remarquables. Le *Chant de la cloche*, le *Chant de Cassandre*, la *Fête de la Victoire*, ou le *Départ de la flotte des Grecs*, traduits par Mme de Staël, doivent être rapportés à cette époque. — Malgré ses

préjugés invincibles contre la littérature française et la colère qu'il exhala contre Goëthe, en beaux vers, à l'occasion de sa traduction du *Mahomet* de Voltaire, Schiller se vit engagé presque malgré lui à traduire la *Phèdre* de Racine. La tâche une fois entreprise, il y apporta tout le soin dont il était capable. Il reproduisit fidèlement les beautés de notre grand poète, et sans doute il abdiqua ses préventions en admirant cette tendre sensibilité qu'il possédait lui-même à un si haut degré. Toutefois, cette traduction ne parut qu'après *Guillaume Tell*, le dernier, le plus splendide fleuron de sa couronne dramatique. — Les *Brigands* annonçaient une intelligence d'élite, un talent remarquable; mais quelle distance de ce drame à *Guillaume Tell !* L'enfant s'est fait homme; l'expérience a fait tomber de ses yeux le voile des préjugés. Assez puissant pour juger les passions et leurs tortures, il contemple le monde d'un point de vue élevé. Il se transporte, par la puissance de son génie, au milieu des hommes et du siècle qu'il veut dépeindre; il saisit avec une délicatesse infinie les nuances des caractères qu'il veut opposer l'un à l'autre. Le drame de *Guillaume Tell* est sublime de simplicité. Les situations naissent sans effort, sans contrainte, pour arriver à l'effet. La poésie s'allie merveilleusement à l'action, et les paysages de la Suisse sont décrits avec une fidélité étonnante; étonnante, car Schiller ne visita jamais cette contrée. — Il n'avait plus rien à demander à la gloire, plus rien à désirer de la fortune. Tous ses vœux étaient comblés. Il vivait heureux au sein du bonheur domestique, environné du respect et de l'admiration de ses contemporains. Mais sa santé déclinait de jour en jour. Cependant il travaillait avec ardeur; l'étude continuait de faire ses délices. Les nombreuses ébauches qu'il a laissées prouvent que ses conceptions dramatiques étaient loin d'être épuisées. On ne peut guère porter de jugement sur de simples fragments dans lesquels l'auteur n'a point développé son idée; sur des croquis généraux, dénués de vie et de couleur. C'est au reste une curieuse étude d'examiner dans ces canevas dramatiques la manière dont Schiller concevait un sujet, comment il disposait les scènes et distribuait les rôles, et quelle méthode il suivait dans la composition de ses œuvres. Les fragments du *Faux Demetrius*, l'esquisse de *Warbeck* et des *Chevaliers du Temple*, quelques autres encore, peuvent donner une idée de cette méthode. Mais ce ne sont là que des squelettes informes; le point capital est de les faire se lever, comme Lazare à la voix du Christ, revêtus de chair et vivants. — Quelques palmes marquèrent encore la fin de sa carrière. Mais, atteint d'une fièvre catarrhale qui prit un caractère pernicieux, il y succomba le 9 mai 1805. Il n'était âgé que de 45 ans. Il s'éteignit doucement. Ses dernières paroles sont remarquables et consolantes. « Comment vous trouvez-vous ? » lui demandait une dame de ses amies. — « Toujours plus tranquille, répondit-il, » et il expira. Ainsi, cette paix, qu'il avait tant cherchée, il l'avait enfin obtenue. Les angoisses de l'incertitude avaient troublé ses jeunes années; mais, à cette heure suprême, il s'endormait du sommeil éternel; plein de calme et de confiance. Une vie d'abord agitée s'achevait paisiblement, semblable à une lyre dont les notes bruyantes expirent en sons mélodieux. — Bien qu'il eût voulu que ses funérailles fussent simples, elles s'environnèrent de majesté. On l'ensevelit durant la nuit; une foule de jeunes gens escortèrent sa dépouille mortelle. On dit que la lune, voilée jusqu'alors, perça soudain l'obscurité des nuages au moment où le corps allait être déposé dans la tombe, et qu'elle l'illumina d'une clarté vive.

PHILARÈTE CHASLES.

SCHIRAS, capitale jadis florissante de la province de Farsistan ou Fars. De 1755 à 1796, elle fut la résidence des schahs de Perse. Située dans une vallée délicieuse et fertile, entourée de mon-

tagnes, elle offre aux voyageurs tout le charme du présent et du passé. Car, de ses murs, on fait des excursions aux belles ruines de Persépolis, qui n'en sont éloignées que de 3 lieues 1/2, et aux tombeaux des poètes persans Hafir et Saadi. — Sa population, qui s'élevait à 52,000 habitants, en compte à peine aujourd'hui 18,000. Un tremblement de terre ensevelit plus de 4,000 habitants sous les décombres de ses édifices le 25 juin 1834. Schiras a des fabriques de cuir, de soie, de laine et des verreries : elle fait un commerce très étendu. Son vin rouge et ses grenades sont renommés dans tout l'Orient. C. L.

SCHISMATIQUE, SCHISME. Ce dernier mot, qui est grec d'origine, signifie *division*, *séparation*, *rupture* du corps et de la communion d'une religion. On appelle *schismatiques* ceux qui se détachent ou se sont détachés d'une communion pour en former une autre. Leur parti n'est plus l'Église, c'est une secte particulière. Les Turcs regardent les Persans comme ayant fait schisme dans la religion mahométane. — *Schisme* se dit par analogie en matière de politique, de morale, de littérature. Il est un écrivain d'un haut mérite, dont les essais furent tous classiques, mais qui, depuis, a secoué avec éclat les règles d'Aristote. Les classiques le regardent comme l'auteur du schisme qui, à leur avis, désole aujourd'hui la littérature. — Il y a eu de tout temps dans le christianisme des esprits indépendants ou ambitieux, qui lui ont reproché des erreurs et des abus, et qui, entraînant une portion plus ou moins grande de ses enfants, en ont constitué une société nouvelle. Les apôtres mêmes ont été témoins de pareilles scissions; ils les ont déplorées et condamnées. Les schismes principaux dont parle l'histoire de l'Église sont ceux des novatiens, des donatistes, des lucifériens, qui ont cessé depuis long-temps, et ceux des Grecs et des protestants, qui durent encore. Nous avons parlé de chacun sous son titre particulier. Il nous reste à expliquer ce qu'on appelle le *grand schisme d'Occident*; mais il convient de bien établir auparavant si, dans la doctrine de l'Église, le schisme en lui-même est toujours un crime, ou s'il existe quelque motif de le rendre légitime. Nous soutenons, nous, qu'il n'y en a aucun, qu'il ne peut y en avoir jamais, et que tous les schismatiques sont hors de la voie du salut. Tel a été toujours le sentiment de l'Église; et les preuves, s'il en était besoin, ne manqueraient pas pour le démontrer. — Quelques théologiens ont distingué le *schisme actif* du *schisme passif*. Par le premier, ils entendent la séparation volontaire de l'Église et la résolution de n'en plus faire partie. Le second est, suivant eux, la séparation involontaire de ceux que l'Église a rejetés de son sein par l'excommunication. On appelle *proposition schismatique* celle qui tend à porter les fidèles à secouer le joug de l'Église, et à introduire la division entre les Églises particulières et celle de Rome, qui est le centre de l'unité catholique.

Schisme d'Angleterre (*v.* Anglicane [Église]).

Schisme des Grecs (*v.* Église grecque).

Schisme d'Occident, division qui affligea l'Église romaine au XIVe siècle, lorsqu'il y eut en même temps deux papes sur le saint-siége. Benoît XI, mort en 1304, avait eu sept successeurs d'origine française, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI, qui tous avaient résidé à Avignon. Ce dernier, ayant fait un voyage à Rome, y mourut le 13 mars 1378. Le peuple romain, jaloux de posséder dans sa ville le souverain pontife, s'assembla tumultueusement, et, d'un ton menaçant, déclara au conclave réuni qu'il voulait un pape romain, ou, du moins, né en Italie. Les cardinaux, après avoir protesté contre la violence qui leur était faite et contre l'élection qui allait en être la suite, nommèrent, le 9 avril, Barthélemi-Prignago, évêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI. Cinq mois après, retirés à Anagni, puis à Fondi dans le royaume de

Naples, ils déclarèrent cette élection nulle, et appelèrent au siége papal Robert, cardinal de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Celui-ci, reconnu par la France et l'Espagne, fixa son séjour à Avignon. Urbain VI, qui résidait à Rome, eut dans son obédience les autres États de la chrétienté. Cette division, qu'on a nommée le *grand schisme d'Occident*, dura quarante ans. Mais aucun des deux partis n'était coupable de désobéissance envers l'Église ni envers son chef. L'un et l'autre désiraient également connaître le véritable pape et n'honorer que lui.—Sur ces entrefaites, Urbain VI avait eu pour successeurs à Rome Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Alexandre V et Jean XXIII. Le siége d'Avignon avait été occupé 16 ans par Clément VII, et 23 par Benoît XIII. Le concile de Pise, assemblé en 1409 pour éteindre le schisme, n'y put réussir. Vainement il déposa Grégoire XII, pontife de Rome, et Benoît XIII, pape d'Avignon; vainement il élut à leur place Alexandre V; tous trois eurent des partisans; et, au lieu de deux compétiteurs, il s'en trouva trois. Enfin, le scandale cessa en 1417 au concile de Constance, assemblé dans ce but. Là, Grégoire XII renonça au pontificat; Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, se vit forcé de suivre cet exemple, et Benoît XIII fut solennellement déposé. On élut Martin V, qui peu à peu se vit universellement reconnu, quoique Benoît XIII ait encore vécu cinq ans, et se soit obstiné à garder le titre de pape jusqu'à sa mort. —Ce schisme causa sans doute des scandales, fit naître des abus, diminua de beaucoup le sentiment religieux; mais le mal ne fut ni aussi excessif, ni aussi étendu que le soutiennent les ennemis de l'Église. Il y eut à cette époque chez toutes les nations catholiques, dans toutes les obédiences des papes, dans tous les états de la vie, bon nombre de personnages distingués par leur savoir et leurs vertus. Les prétendants à la papauté furent seulement blâmables de ne point sacrifier leur intérêt particulier et celui de leurs créatures au bien général de l'Église. L'abbé B. M.

SCHISTE (minéralogie [*schistus*, du grec *schitzô*, je fends, je divise]), nom donné à des pierres argiloïdes, tendres, qui peuvent aisément se diviser en lames ou en feuilles; pierres dont l'aspect est mat et que l'eau ne rend point pâteuses. On distingue le schiste micacé, argileux, siliceux, géanthracifère, graphique, jaspoïde, ollaire, novaculaire, bituminifère, etc. X.

SCHLAGUE. Mot qui a commencé à circuler dans l'idiome vulgaire des troupes françaises pendant la guerre de 1756. Celles qui combattaient en Allemagne l'empruntèrent de l'infinitif allemand *schlagen*, qui signifie battre, et employèrent le substantif *schlague* dans le sens de bastonnade militaire. Le mot aurait dû rationnellement être masculin, pour répondre au masculin francisé *schlag*, coup de bâton; mais le style soldatesque n'y regarde pas de si près, et c'est ainsi que s'est faite la langue des armes, enfant du caprice et de l'ignorance. La schlague n'est pas chose nouvelle; ce qui l'est, c'est de désarmer, en campagne, le pouvoir militaire vis-à-vis des maraudeurs, des fuyards, ou des sujets incorrigibles; car les arrêts à la garde du camp sont une dérision. Les Gaulois tremblaient à la vue d'une branche de pommier, les vainqueurs du monde pliaient sous le sarment. Les hommes libres de Rome et d'Athènes qui portaient les armes étaient fustigés à la moindre faute. Marius avait eu les épaules déchirées par les gymnastes de son temps, et l'empereur Maximin qui avait, à ce que disent les historiens, huit pieds romains, avait manié le fouet de campigène, c'est-à-dire d'instructeur, avec toute la puissance de sa colossale stature. Les serfs, les gastadours, qui étaient l'infanterie de la féodalité, marchaient, comme un vil bétail, sous le jalon des piqueurs ou des varlets; mais les cavaliers ou gens d'armes, qui étaient gentilshommes ou censés l'être, jusqu'au règne de Louis XIII inclusivement, avaient l'agrément

et le privilége de n'être battus qu'à coups de lame d'épée ou de sabre, comme le témoignent les ordonnances de ce prince. La hallebarde faisait justice des fantassins fautifs, sous Henri IV. Les théoriciens de l'époque, tels que Billon, Gaya, recommandent philantropiquement aux officiers qui recouraient correctivement à l'épée de prendre garde de tuer le soldat, *à moins qu'il ne soit rebelle, parce qu'il ne doit être mis à mort que de l'ordre du mestre-de-camp*. On voit que la discipline du bon Henri était dure; mais il est vrai que les aventuriers étaient pour la plupart des sacripants, des échappés de galères. Sous Louis XIV et Louis XV, le grand prévôt faisait, sans forme de procès, *brancher*, c'est-à-dire pendre les hommes reconnus ou supposés fautifs, parce qu'à ces époques les armées étaient encore déplorablement composées. Brancher était bien autrement dur et cruel que battre. L'injustice et l'irréflexion ont voué à toute l'animadversion des écrivains et de la postérité le lieutenant-général Saint-Germain, devenu depuis ministre; il a été tyrannisé pour avoir rétabli dans l'armée française les coups de bâton, et avoir institué, étant ministre, les coups de plat de sabre, sans distinction de caste; eh bien! Saint-Germain, quand il commandait en Allemagne, ne faisait battre les déserteurs que pour les soustraire à la mort qui jusque-là leur était appliquée sans miséricorde. Il les faisait battre, parce que les guerriers français redoutaient moins d'être passés par les armes qu'ils n'avaient peur du bâton. Étant ministre il avait eu, il faut le dire, quoique la chose ne paraisse pas sérieuse, une pensée qui était un respect des lois de l'égalité. Il voulait que l'infanterie, jusque-là réputée non noble, participât à la faveur des coups d'épée; il ne voulait pas que la cavalerie jouît seule de cet avantage. Dans la guerre de Hanovre il avait été établi une compagnie de caporaux schlagueurs (telle était leur désignation technique); c'était une espèce de prévôté. La guerre d'Amérique n'offre pas de pareils souvenirs, et, de nos jours la composition de l'armée infiniment améliorée, et le généreux élan d'une armée citoyenne ont rendu inutile, impossible même, le retour aux exécutions du vieux bâton classique. Disons cependant que l'entière perfection n'est pas de ce monde, et que nous avons vu, au feu, des cannes se lever, et des officiers tuer de leur main des soldats désobéissants ou insurgés. Turin et l'armée de Sambre-et-Meuse ont pu se le rappeler. G[al] Bardin.

SCHLEGEL (Auguste-Guillaume), poète, critique, philologue, traducteur et écrivain politique, naquit à Hanovre le 5 septembre 1767. Dès sa plus tendre enfance, on remarqua en lui une grande aptitude à l'étude des langues et d'éminentes dispositions à la poésie. Il n'avait pas 18 ans que, dans une solennité scolaire, il lut une histoire de la poésie allemande. A Gœttingue, il étudia les langues anciennes et l'histoire sous la direction du célèbre Heyne; et bientôt il publia un excellent mémoire sur la géographie d'Homère. C'est Schlegel qui a rédigé l'*Index* du Virgile de Heyne, travail ingrat et rebutant, qui prouve combien la patience peut s'allier avec le génie le plus actif. La liaison du jeune Schlegel avec Burger, l'auteur de la célèbre ballade de *Lénore*, exerça une grande influence sur sa vocation; toutefois, il lui fallut se charger de l'éducation du fils d'un banquier d'Amsterdam, et il était dans cette ville quand les Français y entrèrent après la belle campagne de Pichegru. — Les essais poétiques de Schlegel reprirent un nouvel essor à Iéna, où il donna dans un recueil périodique, intitulé *les Heures*, de magnifiques imitations du Dante. Il devait être plus grand encore dans sa lutte avec le génie de Shakspeare; sa traduction, reflet brillant de l'original, en reproduit toutes les beautés avec tant de vérité et de naturel que l'on pourrait, si le souvenir du passé venait à s'effacer, douter auquel des deux appartient le mérite de la création, ainsi qu'en peinture on voit parfois des copies si bien exécutées qu'elles trompent de

très habiles connaisseurs. Malheureusement, toutes les pièces de Shakspeare n'ont pas été traduites par Schlegel : nous n'avons de lui que *Roméo et Juliette*, *le Songe d'une nuit d'été*, *Jules César*, *Ce que vous voudrez*, *la Tempête*, *Hamlet*, *le Marchand de Venise*, *Comme il vous plaira*, *le Roi Jean*, *Richard II*, *Henri IV*, *Henri V*, *Henri VI*, *Richard III* : cette dernière, publiée en 1810, et comme supplément aux huit volumes que l'on possédait déjà. Autant il y a d'élévation dans cette production, autant il y a de grâce et d'inspiration dans les poésies fugitives de son auteur. Aussi fut-il recherché par les hommes les plus célèbres; il fut l'ami de Goëthe et de Schiller. Chez lui se réunissait un cercle de jeunes littérateurs distingués : on y voyait Schelling, Fichte, Tieck et le baron de Hardenberg, connu dans le monde littéraire sous le nom de Novalis. — Pendant un voyage à Dresde, il s'occupa particulièrement des beaux-arts, qui lui ont toujours fourni d'heureuses inspirations. La première édition de ses poésies parut en 1800. L'année suivante, M. de Schlegel donna, à Berlin, des cours de littérature très fréquentés par la bonne compagnie. Kotzebue s'était fait alors le dictateur de la scène allemande; il eut une querelle littéraire avec Schlegel, qui le maltraita fort dans une sorte de parade dramatique. A la même époque, les frères Schlegel dirigeaient plusieurs recueils de critique. Bientôt, Auguste-Guillaume donna droit de bourgeoisie dans la littérature allemande au poète Calderon; il ne fut pas moins habile dans cette entreprise que dans sa traduction de Shakspeare. Cependant, sur 40 pièces, il n'en a traduit que cinq : *la Dévotion à la croix*, *l'Amour est le plus grand enchantement*, *l'Écharpe et la fleur*, *le Prince constant* et *le Pont de Mantible*. Souvent on croirait entendre la romance de l'Arabe sous la brûlante atmosphère du midi. Après cette incomparable publication, l'auteur fit encore une autre excursion dans le domaine de la littérature méridionale : il donna une *Anthologie italienne*, *espagnole*, *portugaise*; enrichit le Parnasse allemand de beaucoup de chefs-d'œuvre du Tasse, de Pétrarque, de Guarini, de Cervantes, de Camoens. Les poésies originales de M. de Schlegel ont une couleur antique et une simplicité ravissante; telle est la jolie romance intitulée *Arion*, où l'intérêt croît à chaque strophe. *Pygmalion* est une seconde épreuve de la manière grecque. Le feu sacré descend dans la pierre à la voix de l'amant. Dans cette charmante composition, tout est brûlant, et cependant tout est chaste; elle pourra subsister à côté du *Monologue* de Rousseau, sans désavantage ni pour l'un ni pour l'autre. La poésie chevaleresque reprit un nouvel élan dans le *Tristan*, belle imitation de Godefroi de Strasbourg. Mme de Staël, dans un voyage entrepris pour étudier l'Allemagne, lia d'intimes relations avec M. de Schlegel et son frère Frédéric. Ils la suivirent depuis en France et en Italie; Auguste-Guillaume la quitta rarement. Ce fut à cette époque qu'il jeta l'alarme parmi nos classiques en publiant sa *Comparaison entre la Phèdre de Racine et celle d'Euripide*. On ne pourrait plus aujourd'hui comprendre l'explosion de malédictions que lui valut cette brochure : toute la littérature quotidienne se jeta sur Schlegel en criant au sacrilége. — En 1808, M. de Schlegel fit à Vienne un cours de littérature en 15 leçons; elles ont été imprimées et traduites dans toutes les langues : la partie de ce cours qui traite de l'antiquité est universellement considérée comme un chef-d'œuvre. Les caractères des tragiques grecs sont tracés de main de maître. Le recueil de ces leçons, intitulé *Dramaturgie*, examine à fond la question des unités et la poétique d'Aristote. Il y a d'admirables vues sur l'illusion théâtrale, et, loin d'être un livre de théories sèches et arides, c'est une délicieuse inspiration; aussi Mme de Staël dit-elle : « Je fus confondue d'entendre un critique éloquent comme un orateur, etc. » Schlegel fit un voyage à

Hanovre et à Cassel, où il vit l'illustre historien de la Suisse Jean de Müller, qui, sous l'habit doré de la cour de Westphalie, gardait un cœur allemand profondément affligé des malheurs de la patrie. Peu de temps après, la police impériale ouvrit les yeux sur les notes de Mme de Staël à Coppett; il fallut partir. Bientôt M. de Schlegel alla avec elle en Suède; il venait de publier ses belles recherches sur le poème national des *Niebelungen*, composition originale et antique qui jusque-là était restée pour ainsi dire inaperçue. — Dans les campagnes de 1813 et 1814, M. de Schlegel suivit aux armées le prince royal de Suède; c'est lui qui a rédigé les proclamations de Bernadotte contre la France. Après l'invasion de la France, il y emmena Mme de Staël. En 1815, il fit un second voyage en Italie, où il s'occupa principalement des antiquités romaines et étrusques; pendant cette excursion, les journaux ont publié beaucoup de ses articles sur des objets d'art; le célèbre article qu'il a communiqué aux annales de Hudelberg sur l'histoire romaine de Niebuhr date de son retour.—En 1818, il a donné un *Essai sur la langue et la littérature provençales*, production qui prouve jusqu'à quel point Schlegel s'était initié à la connaissance de notre langue; c'est l'occasion d'une polémique assez suivie entre lui et le savant auteur des *Templiers*, M. Raynouard. M. de Schlegel s'est fixé depuis cette époque à l'université de Bonn, où il s'occupe principalement de philologie indienne; ainsi, il a fait paraître en 1829 le *Ramayana*, puis l'*Hitopadesa*; enfin, il a adressé à M. Makintosch des réflexions sur l'étude des langues asiatiques; elles ont paru en français en 1832. De Golbéry.

Schlegel (Frédéric), frère du précédent, poète, philologue, critique, philosophe, naquit à Hanovre le 12 mars 1772, fit d'abord de bonnes études à Gœttingue, où son frère avait déjà de la célébrité, et passa ensuite à l'université de Leipsick, et en vint à ce point d'érudition qu'il n'y avait guère d'auteur ancien qu'il ne connût à fond. Après avoir débuté dans la carrière littéraire par plusieurs morceaux de critique, il donna un livre qui devait être le premier volume d'un grand ouvrage intitulé *Les Grecs et les Romains*. En même temps il s'occupait avec Schleiermacher d'une traduction de Platon. En 1797 parut *Lucinde*, production étrange, éloquent délire d'imagination, roman licencieux et cependant moral; jamais il ne l'a terminé, et il est aujourd'hui presque impossible de s'en procurer des exemplaires. Frédéric Schlegel ne se sentit poète qu'à 28 ans. Il séjourna à différentes reprises à Dresde, où il s'occupa principalement des beaux-arts. Époux de la fille du célèbre docteur juif Mendelsohn, qui se convertit au protestantisme à Paris, il l'emmena avec lui dans cette ville; et, plus tard, tous deux se firent catholiques à Cologne. Les arts, la littérature du Sud, les poésies du moyen âge, les légendes populaires, les langues orientales, occupèrent Frédéric de Schlegel pendant son séjour à Paris; lecteur assidu de nos bibliothèques publiques, il se livrait à des recherches approfondies sur Jeanne d'Arc. De retour en Allemagne, il s'abandonna aux plus belles inspirations patriotiques : quand des chants nationaux s'échappent de sa lyre, elle prend un caractère mâle et guerrier; une inspiration sublime et forte rend l'auteur digne d'être appelé le Tyrtée de l'Allemagne. — L'érudition cependant n'était pas négligée. Frédéric donna un *Traité sur la langue et la sagesse des Indiens*, livre fort utile en ce qu'il renferme les notions éparses que l'on possédait alors sur ce peuple original et antique. En politique, Frédéric de Schlegel devint bientôt le puissant auxiliaire de M. de Metternich : il fonda l'*Observateur autrichien*, la *Concordia*, etc. Il suivit l'archiduc Charles pendant la guerre de 1809. En 1811 et 1812, il fit imprimer son célèbre *Cours de littérature* : nulle part on n'apprend, comme dans cet ouvrage, à bien connaître la littérature du Nord et les troubadours du Midi; car l'auteur excelle

dans l'art des rapprochements; sa diction est simple, mais originale. Schlegel a donné aussi un *Cours d'histoire moderne*. Il rédigea le *Musée allemand*, qui n'eut que deux ans de durée, mais qui fut remarquable par le choix et la beauté des morceaux qu'on y admettait. Il alla ensuite à Francfort avec le titre de conseiller de légation que M. de Metternich lui conféra au nom de l'Autriche. Quand il revint à Vienne, il imprima, de concert avec Tieck, une édition des œuvres de Novalis; il fit aussi une collection des siennes en dix volumes in-8°, qui renferment à peu près tout ce qu'il a écrit, excepté toutefois sa *Sagesse des Indiens* et le *Cours de philosophie*, ce dernier n'ayant été fait qu'en 1827. C'est un beau travail sur la philosophie de l'histoire dirigée par la pensée chrétienne. On vante surtout le chapitre sur les anciens Germains, celui où il explique la querelle des Guelfes et des Gibelins, etc., etc. Plus tard, il se mit à expliquer les nombres de l'Apocalypse, à explorer les visions magnétiques, etc. Enfin, il fit à Dresde un *Cours sur la vie de l'ame et son élévation progressive*, auquel accouraient en foule les dames et les prélats. Au milieu de ces occupations si variées, Schlegel fut atteint d'une apoplexie foudroyante le 11 janv. 1829. De Golbéry.

SCHLESWIG-HOLSTEIN (duchés de). Les duchés de Schleswig et de Holstein, réunis depuis quatre siècles et demi, forment la moitié méridionale de la péninsule Cimbrique. Ils s'étendent dans la direction nord-ouest du 53°, 30' au 55°, 30', et sont situés, en y comprenant quelques îles qui en dépendent, entre les 26° et 29°, 15' de longitude orientale du méridien de l'île de Fer. Leur superficie (non compris les enclaves de l'évêché de Lubeck, et des deux villes libres de Lubeck et de Hambourg), est de 317 milles d'Allemagne carrés, et le dernier recensement, fait en 1835, porte leur population à 773,089 ames. Ce chiffre donne, pour le duché de Schleswig, qui a 164 milles carrés et 337,490 habitants, près de 2057 ames par mille carré, tandis que, sur la même étendue, le Holstein, qui a 153 milles carrés et 435,590 habitants, compte 2193 ames. Le sol des deux duchés est de formation diluvienne; et toutes les tentatives pour trouver la fin de la couche épaisse dont il se compose sont demeurées jusqu'à ce jour inutiles, quoiqu'à Altona et à Oldesloe le forage ait été poussé jusqu'à 300 pieds de profondeur. On n'y rencontre donc nulle part le roc vif, si ce n'est à Segeberg, en Holstein, où se trouve une masse calcaire qui s'élève à 300 pieds au-dessus du niveau de la mer, ou dans l'île d'Helgoland, jadis dépendante du Schleswig, et qui n'est elle-même qu'un immense bloc de roches schisteuses et marneuses. En revanche, et particulièrement dans les localités à terrain accidenté, on trouve de nombreuses masses de galets et de gravier, tantôt disposées en couches, tantôt éparses, ainsi qu'une grande quantité de blocs erratiques, le plus souvent de gneiss et de granit, dont les angles sont arrondis, et dont le professeur Hausmann de Gœttingue assure avoir trouvé le gisement en Scandinavie. Le volume en varie beaucoup; le plus considérable, celui qui se trouve sur le mont Duppel, à une demie lieue à l'ouest de Sonderbourg, a près de 200 pieds au-dessus du niveau de la mer, 14 mètres de long, 8 de large, et s'élève, au couchant, d'environ trois mètres au-dessus du sol. Des fouilles de la même profondeur, dirigées de ce même côté, n'ont pas encore fait trouver la fin de ce bloc. Un bloc semblable, mais beaucoup plus petit, se trouve en Holstein, sur le mont Neverstaven, à un mille au nord-ouest d'Oldesloe. Sur les versants orientaux et occidentaux des deux duchés, on trouve la même diversité de terrain et d'aspect. Ainsi, le long du versant oriental, au pied duquel sont situées les villes d'Oldesloe, de Segeberg, de Schleswig, de Flensbourg, d'Apenrade et de Hadersleben, le sol est irrégulièrement entrecoupé de collines ondoyantes, dont quelques-unes s'élèvent à 300 pieds au-dessus du niveau de la mer; il y en a même une, le Bungs-

berg, située à un demi-mille au sud-est de Lutjenbourg, dont l'élévation est de 500 pieds. Le terrain, le plus souvent argileux et quelquefois sablonneux, y est assez fertile; des hêtres d'une hauteur peu commune, des chênes magnifiques, et d'autres essences y croissent, formant tantôt des massifs épars, tantôt de vastes forêts; on y rencontre des lacs et des golfes pittoresques, des champs bien cultivés tous clos de levées de terre garnies de haies vives. Au contraire, sur le versant occidental, qui s'étend jusqu'à l'embouchure de l'Elbe et la mer du Nord, le sol presque toujours plat et sablonneux, tantôt en culture, tantôt couvert de marécages et de bruyères, affecte plus régulièrement la forme d'une vallée. Il arrive souvent cependant que cette uniformité d'aspect soit interrompue brusquement en Holstein par des collines d'une certaine élévation, d'un sol fertile et bien boisé. On remarque ces accidents de terrain plus particulièrement sur la rive droite de l'Elbe, entre Hambourg et Schulau, où les monts de Blanknes s'élèvent à près de 300 pieds au-dessus de la mer; à Pinneberg, à Itzehoe, à Hohenwestedt et sur tout le côté oriental du pays de Ditmarschen. Il est même rare, dans cette partie du pays, de trouver un terrain sablonneux ou des landes, d'où l'œil n'aperçoive pas, à une distance d'un ou deux milles, des hauteurs bien boisées. Il n'en est pas de même en Schleswig: dans ses plaines sablonneuses, au milieu de ses immenses bruyères, on ne découvre à l'ouest qu'un horizon toujours uniforme, attristante monotonie qui n'est interrompue de loin en loin que par les collines de Schwabstedt, de Mœgeltondern et celles du comté de Gram, sur les frontières du Jutland. Tout ce pays si plat n'est cependant pas stérile, et sur les bords des rivières, principalement aux environs des Marches, on trouve de gras pâturages, au milieu desquels s'élèvent des villages et de gros bourgs souvent assez riches. Un caractère tout-à-fait spécial distingue les Marches des deux parties des duchés que nous venons de décrire. Elles s'étendent depuis Schulau (à trois milles au nord-ouest de Hambourg), le long de l'Elbe et de la mer du Nord, jusqu'au village de Hoyer, à un mille à l'ouest de Tondern, c.-à-d. l'espace d'un degré et demi de latitude, sur une largeur qui varie d'un quart de mille jusqu'à trois milles et même plus. Cette largeur augmente surtout aux points où un ruisseau ou une rivière viennent verser leurs eaux dans la mer; et, à l'embouchure de la Stoer et de l'Eider, elle devient même si considérable qu'on s'y ressent du phénomène de la marée; d'où il résulte que la partie la plus élevée de Ditmarschen, jusqu'à deux milles de la frontière orientale, est tout-à-fait entourée par les eaux de la Stoer et de l'Elbe, et par les Marches de l'Eider. Toutes les Marches sont formées d'un limon très fin qui, apporté par l'Elbe et par la mer, se dépose lors du reflux; ce qui fait que leur surface est presque entièrement horizontale, et s'élève rarement à plus de deux à quatre pieds au-dessus du niveau de la marée ordinaire : dans quelques parties du Holstein elle est même près de quatre à cinq pieds au-dessous. Dans le premier cas, les marches sont inondées à toutes les grandes marées (en 1824, leur hauteur, sur quelques points de l'Elbe, fut de 16 à 17 pieds au-dessus du niveau ordinaire). L'inondation des Marches a lieu, dans le second cas, à toute marée ordinaire, quand elles ne sont pas défendues, le long des grands fleuves par de fortes digues, hautes en moyenne de 24 pieds, et, sur les bords des petites rivières par des levées entrecoupées d'écluses d'un entretien fort coûteux. Ces écluses devant être construites de telle sorte que leurs portes se ferment aussitôt que le volume d'eau extérieure dépasse celui de l'eau intérieure, il n'est pas rare de voir les résultats qu'on doit attendre de leur système et de leur action singulièrement contrariés par les vents continuels de l'ouest qui soulèvent sur ces côtes l'eau de la mer à une très grande hauteur; circonstance qui oblige de recourir à l'emploi de nouvelles mesures très coûteuses pour

prévenir l'irruption du volume d'eau supérieure demeurée sans issue. Il est vrai que les frais occasionnés par ces travaux sont bien compensés par la fertilité extraordinaire du sol, quand les produits de l'agriculture atteignent nn bon prix. Dans les premières années de ce siècle, l'arpent (450 perches carrées, de 16 pieds chacune, mesure de Hambourg)(1), se louait annuellement cent marcs, somme double du produit des meilleures terres du versant oriental; mais le produit des terres qui, dans ces derniers temps, a subi partout une dépréciation considérable, est, dans plusieurs districts des Marches, absorbé presque tout entier par les charges communales et par les impôts. Dans presque toutes les Marches voisines de la mer, le sol est sablonneux, mais compacte; tandis qne, dans les Marches voisines des rivières, il est superposé à une couche de tourbe après laqnelle se trouve une deuxième couche dite, dans le pays, *darg*, et qui se compose d'une masse moitié liquide, moitié formée de matières végétales; cette deuxième couche se prolonge quelquefois, à Gluckstadt par exemple, jusqu'à une profondeur de 50 pieds avant que la sonde atteigne le lit primitif de la mer. — En raison de leur situation entre deux mers, et des vents d'ouest qui y règnent presque continuellement, le climat des deux duchés est plus tempéré que celui du sud de l'Allemagne; le climat du duché de Schleswig est même plus donx que celui du Holstein, parce qne, avant d'y arriver, les vents d'est doivent traverser une immense étendue d'eau. Qnoique sous le 55° degré de latitude septentrionale, le thermomètre n'y est pas, depuis trente ans, descendu au-dessous de 15° R., et voilà le même espace de temps qn'nn *magnolia tripetala*, placé dans une bonne exposition, y pousse en pleine terre sans avoir jamais souffert des rigueurs du froid. La moitié de l'hiver s'écoule même sans qu'il tombe de neige, par conséquent sans que les transports puissent s'opérer par la voie si facile et si expéditive des traîneaux. En été, la chaleur s'élève rarement à 25° R. En général, la température est humide et variable. Il arrive quelquefois cependant que des sécheresses continuelles viennent endommager les récoltes; mais on les craint moins qu'une humidité désolante, comme celle qui a régné pendant toute l'année 1830. La salubrité de l'air qu'on respire dans la plus grande partie du pays est incontestable; il résulte en effet du recensement de 1835 qne, sur le chiffre de la population que nous avons cité plus haut, on comptait 16,368 individus, c.-à-d. 1/47 âgés de 71 à 81; 3510, c'est-à-dire 1/220 âgés de 91 à 90 ans; 90 âgés de 91 à 100 ans, et trois qui avaient dépassé l'âge de cent ans. Les Marches et les terres basses du nord-est dn Holstein, ainsi que l'île de Femarn, sont seules exposées aux fréquents ravages de fièvres pernicieuses. Le système de navigation intérieure par bâtiments à voiles embrasse la Trave, navigable jusqu'à Lubeck, l'Elbe jusqu'à Hambourg, le Stoer jusqu'à Itzehoe, l'Eider jusqu'à Rendsbourg, et de là, au moyen du canal de Schleswig-Holstein, l'Hever jusqu'à Husum. La côte occidentale, à l'exception des trois derniers fleuves que nous venons de nommer, manque de ports commodes, et les bas-fonds dont elle est parsemée en rendent l'accès très difficile. La côte orientale, au contraire, est riche en ports, parmi lesqnels nous citerons Neustadt, Kiel, Eckenfœrde, Flensbourg, Sonderbourg et Apenrade, tous remarquables par leur sûreté et leur commodité. Avant la sauvage agression commise par la flotte anglaise, lorsqu'elle vint bombarder Copenhague en 1807, la marine marchande de Schleswig-Holstein était si florissante que, dans les villes de peu d'importance, il n'était pas rare de trouver des maisons de commerce qui avaient en mer plus de douze gros vaisseaux. Les pertes immenses qui furent le résultat de ce désastre ne sont pas encore aujourd'hui entièrement ré-

(1) C'est-à-dire, dans les Marches méridionales; dans les Ditmarsches, l'arpent est de 600 perches carrées, tandis qu'il est de 216 dans les Marches de Schleswig.

parées. — L'agriculture et l'éducation des bestiaux et des chevaux occupent près de la moitié de la population, et fournissent au commerce du pays ses principaux articles d'exportation. Depuis une cinquantaine d'années, grâce à l'adoption d'un système plus rationnel, l'agriculture s'est sensiblement améliorée. Ce qui a surtout favorisé ses progrès, c'est que le sol est devenu de plus en plus la propriété du cultivateur; c'est encore le partage des biens communaux, l'adoption générale d'un système de clôture des héritages par des haies vives, l'abolition de la main-morte sur les terres nobles où elle existait, enfin les mesures judicieuses qui ont été adoptées pour empêcher le morcellement à l'infini des petites propriétés et des terres des paysans, lesquelles, en général, sont d'une contenance de 40 à 100 tonneaux (260 perches carrées). Dans les Marches, les vaches de bonne race donnent en été journellement de 32 à 40 pintes de lait; les bœufs du Jutland, qu'on envoie engraisser dans ces riches pâturages, sont justement célèbres pour la succulence de la chair qu'ils fournissent. L'amélioration de la race chevaline par l'emploi d'étalons pur-sang pour la monte fait de rapides progrès, grâce aux infatigables et patriotiques efforts du duc de Schleswig-Holstein Augustenburg. Altona, Kiel et Flensbourg, sont trois places importantes pour le commerce en gros; toutes les villes et même les campagnes abondent en commerçants de détail et en artisans; mais jusqu'à présent, à l'exception des fabriques de drap établies à Neumunster, des tuileries et des distilleries, aussi importantes que nombreuses dans le pays, il faut reconnaître que l'industrie manufacturière proprement dite n'a eu dans les duchés que peu de développements: près d'un tiers de la population est industrielle. — La religion de la grande majorité est la religion luthérienne, professée par 767,691 individus: les juifs sont les plus nombreux des dissidents; on en compte 3,674. La religion luthérienne a 417 temples et 481 pasteurs répartis en 24 *prévôtés* et 2 surintendances générales. Les îles d'Alsen et d'Arroe seules sont administrées par un évêque danois, et dépendent d'ailleurs pour toutes les affaires religieuses de la chancellerie danoise. L'éducation de la jeunesse a été l'objet constant de la sollicitude éclairée du gouvernement du roi actuel. Indépendamment du gymnase académique d'Altona, il y a en Holstein et en Schleswig quatre écoles pour l'étude des sciences; toutes sont divisées en quatre classes d'élèves. Les jeunes gens qui se destinent à l'une ou l'autre des facultés sont astreints à passer 2 années à l'université de Kiel; mais ils consacrent en général de 3 à 4 années à leurs études, et visitent les universités étrangères avant de se présenter pour subir leurs examens. Ces examens ont lieu: pour la théologie, devant la régence provinciale, à Schleswig: pour le droit, devant le tribunal suprême, à Kiel; et pour la médecine, devant la faculté de cette université. Les examens auxquels sont astreints les candidats en théologie et en droit, passent pour les plus difficiles de ceux qu'on fait subir en Allemagne; et, depuis un demi-siècle, cette sévérité des examinateurs a exercé la plus heureuse influence sur la direction des études. Des écoles primaires pour les enfants, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à l'époque de la première communion, c'est-à-dire, pour les garçons jusqu'à 16 ans, et pour les filles jusqu'à 15, sont placées sous la surveillance des pasteurs, et dirigées presque toutes par des maîtres sortis des séminaires de Kiel ou de Tondern; institutions pédagogiques dont la fondation remonte à une cinquantaine d'années, mais dont la dernière est aujourd'hui en activité. Des écoles de ce genre existent dans toutes les villes et dans toutes les campagnes, aussi peut-on dire hardiment qu'il n'y a pas de pays au monde où la masse du peuple soit plus éclairée, où l'enseignement élémentaire soit mieux organisé que dans les deux duchés. — La langue commune, dans toute la contrée qui s'étend depuis l'Elbe jusqu'à la Schley,

est le bas-saxon ; cependant, celle que parlent les classes élevées de la société, et qui est en usage dans les églises et dans les écoles, est la langue allemande. Depuis la Schey jusqu'à une ligne qu'on pourrait tirer à trois lieues au nord de Flensbourg, de l'est à l'ouest, on parle communément danois et bas-saxon. Ces deux langues, ainsi que le frison, sont en usage dans les Marches et dans les îles; cependant l'allemand est exclusivement employé dans les cérémonies du culte et dans tous les établissements d'instruction publique. Depuis là jusqu'aux frontières du Jutland la langue des églises et des écoles est le danois; mais les personnes bien élevées se servent de préférence de la langue allemande : c'est aussi celle des employés du gouvernement dans tout ce qui tient à leurs fonctions. — La diversité d'origine des habitants, qui se révèle dans leurs langues et leurs idiomes, apparaît aussi dans la différence des costumes nationaux, différence qui cependant tend chaque jour davantage à s'effacer. On la remarque encore dans l'architecture des maisons des paysans, et même dans le caractère de leur physionomie. Depuis Hambourg jusqu'au dernier village avant Schleswig, la population est de pure origine saxonne; les premiers habitants des Marches du Holstein furent des colons néerlandais. Les Marches de Schleswig et les îles ont été peuplées par des Frisons, et les Danois ont occupé le reste du pays. La population des villes est en général d'origine allemande. — Les lois et les formes de procédure en vigueur dans les duchés ne diffèrent pas moins, selon les localités. Le Holstein est régi concurremment par le droit romain, par la coutume, par le droit allemand, par le droit saxon, et enfin par celui de Lubeck. Dans le Schleswig, au contraire, le droit romain est lettre morte, et remplacé par le code jutlandais *(lovbog)* du roi Waldemar II ; dans les villes de ce duché, on suit aussi le droit de Lubeck, et, dans les districts, des coutumes particulières. La jurisprudence est en outre surchargée d'un nombre immense d'ordonnances royales, qui toutes ont force de loi. Les jugements rendus par les tribunaux inférieurs peuvent être réformés par les arrêts des tribunaux supérieurs séant à Schleswig et à Glückstadt, et ceux-ci encore peuvent être, dans quelques cas, infirmés par le tribunal suprême d'appel, institué à Kiel en 1835. La forme de gouvernement fut, dans l'origine, saxonne en Holstein et danoise en Schleswig. Depuis la réunion de ces duchés, opérée en 1386, les états provinciaux de ces deux pays, composés des prélats, des nobles et des députés des villes, investis du droit de voter l'impôt, furent convoqués en diètes communes. Ce furent ces états provinciaux qui, en l'année 1460, élurent le roi Christian Ier de Danemarck pour duc régnant des deux duchés, après lui avoir fait promettre de respecter la forme de leur gouvernement, et de ne jamais consentir à leur séparation; et, quoique depuis l'an 1711 il n'y ait pas eu de convocation des états, les prélats et la noblesse, comme corps constitué, n'ont jamais manqué depuis de faire confirmer leurs priviléges au commencement de chaque règne nouveau. Aux termes de la loi générale octroyée en 1833 par le roi Frédéric VI, des états provinciaux distincts ont été institués pour chaque duché, mais avec la déclaration expresse de la couronne que par là elle n'entendait pas rompre l'union jusqu'alors subsistante des deux duchés, déclaration qui fut confirmée par l'institution de deux nouveaux pouvoirs administratifs communs aux deux duchés : la régence provinciale d'administration, dont le siége a été placé à Schleswig, et le tribunal suprême d'appel à Kiel. La chancellerie allemande de Copenhague imprime une direction commune et uniforme à tous les rouages si compliqués de l'ordre administratif, politique et judiciaire des deux duchés. Quoique siégeant en Danemarck, elle n'a d'ailleurs rien de commun avec le royaume, dont l'administration, la législation, la constitution politique et le système monétaire diffèrent entièrement des institutions analogues en vigueur

dans les duchés. En effet, le roi ne règne pas dans les duchés comme *souverain danois*, mais bien comme *duc* de Schleswig et de Holstein : aussi le droit de succession au trône, acquis en Danemarck à la ligne féminine de la maison royale par suite de la révolution de 1660, en vertu de la loi royale, n'est-il pas reconnu dans les duchés, dont la souveraineté, au cas où la descendance directe et masculine de la maison d'Oldenbourg viendrait à s'éteindre, reviendrait de droit à la branche cadette de cette maison, c'est-à-dire aux descendants du roi Christian III, représentés par la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, ainsi que le démontre l'histoire des deux duchés.

Histoire. — Elle se divise naturellement en deux périodes : la première s'arrête à la réunion des deux pays, opérée en 1386, et nous oblige de consacrer un chapitre distinct à l'histoire spéciale de chacun des duchés; la seconde comprend le récit des événements qui ont influé depuis sur leurs destinées communes pendant un laps de quatre siècles et demi.

PREMIÈRE PÉRIODE,

Jusqu'à la réunion de 1386.

§ Ier. *Histoire de Schleswig.* — L'histoire du Schleswig, comme celle de tous les états du nord, est couverte de ténèbres jusqu'à l'époque où Charlemagne porta ses armes triomphantes dans le nord de l'Allemagne. Un seul point lumineux apparait au milieu de cette nuit profonde, c'est l'expédition des Angles, des Saxons et des Jutes en Angleterre. Il est hors de doute que le Schleswig, sous la dénomination de *Sud-Jutland*, faisait partie du royaume de Danemarck ; mais il parait aussi avoir eu ses souverains particuliers, qui dépendaient plus ou moins des rois suprêmes, dont la résidence était à Leire en Sélande. Il en était du moins ainsi au temps de Gottfried, roi du Sud-Jutland, contemporain de Charlemagne, lequel, pour se défendre contre les invasions des Francs, fit élever ce haut rempart de terre dont les ruines, encore visibles aujourd'hui, sont connues sous le nom de *Dannewerk* (ouvrage des Danois); et qui commençait au sud de Schleswig, à Selker-Noer (petite anse au sud de la Schley), puis aboutissait à la Trene, qu'alors on appelait souvent l'Eider. Dans une guerre de succession qui s'éleva plus tard, les princes Harald-Klak et Erich, expulsés du Sud-Jutland, demandèrent, en 826, du secours à l'empereur Louis-le-Débonnaire, et furent baptisés sur les bords du Rhin. Cette conversion n'eut pas, au reste, de résultats pour la propagation du christianisme, puisque ces princes ne purent conquérir le Schleswig. Mais quand Gorm-le-Vieux parvint, en 855, à soumettre le Sud-Jutland au Danemarck, le christianisme y avait déjà fait tant de progrès qu'il se vit obligé, bien malgré lui, de le tolérer ; et, lorsque déjà avancé en âge il fut entraîné à faire la guerre à l'empereur Henri Ier, il se trouva forcé, à la paix de 931, de céder la partie méridionale du Sud-Jutland jusqu'au Dannewerk (c.-à-d. les Marches de Schleswig) à l'empereur, qui y envoya des colons saxons. Son fils, Harald-Blaatand, n'en mit que plus d'ardeur à fortifier encore davantage ce rempart. Mais l'empereur Othon Ier en força le passage en 982, et contraignit le roi à embrasser la religion chrétienne avec toute sa famille. Après beaucoup de tentatives malheureuses pour reconquérir les Marches de Schleswig, le roi Canut-le-Grand parvint enfin, par une convention amiable conclue avec l'empereur Henri III, à obtenir la restitution des Marches, de sorte que l'Eider et la Levensaue (aujourd'hui le canal de Schleswig-Holstein) formèrent de nouveau les limites de l'Empire et du Danemarck. Sous les successeurs de Canut-le-Grand, on ne voit pas que le Sud-Jutland ait été gouverné par des princes particuliers ; et quoique Canut-le-Saint ait nommé en 1058 son frère Olaüs duc de Schleswig, cette exception fut de courte durée, puisqu'il ne tarda pas à le soupçonner de trahison, à le faire emprisonner, puis à l'envoyer en Flandre où Olaüs resta jusqu'au moment

où la mort de son frère l'appela au trône de Danemarck. Ce ne fut que Canut-Laward, fils d'Érich-Eiegod, qui reçut, en 1119 de son oncle, le roi Niels, l'investiture du duché de Schleswig : il s'y maintint jusqu'en 1134, époque à laquelle il fut assassiné, et le transmit à son fils Waldemar Ier. Mais lorsque, en 1148, celui-ci ccignit la couronne de Danemarck, le Schleswig fut de nouveau réuni à ce royaume. Il en fut de même pour Waldemar II et pour son fils Abel, qui tous deux furent d'abord ducs de Schleswig, puis après devinrent rois de Danemarck. —Ce ne fut qu'après la mort du roi Abel, tué en 1252 par les Frisons, que commença, sous le règne de son fils Waldemar, en 1254, une suite non interrompue de ducs de Schleswig : ces princes, en profitant des troubles intérieurs auxquels le Danemarck était en proie, et aidés d'ailleurs par les comtes de Holstein, réussirent à se rendre de plus en plus indépendants. — En effet, bien que du vivant d'Abel la succession au trône de Danemarck eût été assurée à ses descendants, son frère Christophe Ier n'en parvint pas moins à s'emparer de la couronne, parce que Waldemar, fils d'Abel, était alors prisonnier de l'archevêque de Cologne. Mais sa mère étant sœur des comtes de Holstein, ceux-ci demandèrent qu'au moins le duché de Schleswig lui fût donné en fief; ils armèrent leurs vassaux, et, à la suite d'une campagne heureuse, forcèrent le roi Christophe de consentir à leur demande. Waldemar, rendu alors à la liberté, reçut solennellement à Colding, en 1254, l'investiture du duché à titre de fief à bannière. Waldemar étant mort, en 1257, sans descendants mâles, son frère Érich se mit en possession du duché. Mais ni le roi Christophe ni son fils Érich-Glipping, devenu roi en 1260, ne voulurent reconnaître l'hérédité du fief. On en appela aux armes : la guerre fut longue; mais, après une bataille, livrée en 1261 dans les bruyères de Schleswig, bataille dans laquelle le jeune roi fut vaincu et vit sa mère et ses principaux amis faits prisonniers, le duc Érich resta en possession du duché de Schleswig. Cependant à sa mort, arrivée en 1271, le roi, sous prétexte de ses droits à la tutelle, parvint à s'emparer de tout le duché; et le conserva pendant dix ans. Des deux fils du feu duc Erich, l'aîné, Érich Langbein, fut nommé duc de Langeland; et le cadet, Waldemar, grâce à ses relations avec les seigneurs danois mécontents, et surtout à son intimité avec le maréchal Stig-Andersen, contraignit le roi, en 1283, à lui donner l'investiture du duché de Schleswig. Il est vrai qu'ayant fait de nouvelles tentatives pour rendre ce fief héréditaire dans sa famille, il tomba au pouvoir du roi, et fut obligé, en 1286, de souscrire à de dures conditions pour obtenir sa liberté; mais le roi ayant été assassiné dans cette même année, Waldemar mit à profit le pouvoir que lui conférait la tutelle du jeune roi Érich Menwed, qui lui avait été confiée, pour reprendre la portion du duché dont il avait été dépouillé. Ce fut plus tard l'origine de graves mésintelligences entre le roi et le duc. On finit par recourir aux armes, et la guerre continua jusqu'à la mort de ce dernier arrivée en 1312, et même sous son successeur Érich. Les tentatives de celui-ci, lorsque le roi mourut en 1319 sans laisser d'héritiers, pour se faire élire roi, engagèrent Christophe II, frère et successeur du feu roi, lors de la mort du duc (1325), à s'emparer de la tutelle de son fils Waldemar V, pour réunir de nouveau le duché à la couronne. Mais le jeune duc se défendit courageusement dans son château de Gottorp, jusqu'à ce que le comte de Holstein Gerhard-le-Grand, son oncle maternel, vint à son secours, et battit complètement l'armée danoise; échec qui fut d'autant plus fatal au roi, qu'il s'était rendu odieux à son peuple. Les mécontents se réunirent en effet pour détrôner lui et son fils Érich, qu'il s'était associé au pouvoir et qui avait tous les vices de son père. Les rebelles réussirent à les faire prisonniers, et élurent

le duc Waldemar pour roi de Danemarck : le même jour, celui-ci donna au comte Gerhard le titre et l'investiture de duc de Schleswig. Ceci se passait le 15 août 1326, et, quoique cette dernière investiture n'ait pas eu une longue durée, elle est cependant la première origine de l'union réalisée plus tard entre les deux duchés. Il était dit en effet dans l'acte que le duché était donné au comte Gerhard comme fief à bannière, et qu'il passerait à ses descendants au même titre ; que le roi transmettait au comte et à ses héritiers tous ses vassaux du duché de Schleswig, lesquels ne devaient obéir qu'à lui et à eux, comme ils obéissaient auparavant au roi Waldemar. Les états rédigèrent le même jour un document par lequel ils acquiesçaient à l'investiture du duché de Schleswig conférée par le jeune roi. Cependant, le jeune roi Waldemar et le duc Gerhard, qui avait été nommé régent de son royaume, firent naître par leur conduite imprudente des mécontentements que le roi détrôné, Christophe II, réfugié en Allemagne avec ses fils Othon et Waldemar, ne négligea pas de nourrir et d'exciter. Ceux-ci parvinrent même, en 1329, à s'emparer de nouveau des îles de Laaland, de Falster et Sélande. Christophe II, battu de nouveau par Gerhard, n'en conclut pas moins à Kiel, en 1330, par l'entremise du comte Jean III de Holstein, son frère, une convention par laquelle Waldemar renonça à la couronne et au titre de roi de Danemarck, et reçut en échange le duché de Schleswig comme fief à bannière héréditaire dans sa famille. On indemnisa le comte Gerhard en lui donnant l'investiture de l'île de Fionie, et en lui accordant d'autres avantages. Lorsque Christophe II mourut, en 1333, son fils Erich venait de succomber aux suites des blessures qu'il avait reçues dans une nouvelle bataille livrée contre Gerhard auprès de Schleswig, et d'où ce dernier était encore sorti vainqueur. Son second fils, Othon, ayant essayé de s'emparer de la couronne, fut battu complètement par Gerhard à Wibourg, et emmené prisonnier à Ségeberg. Son troisième fils, Waldemar, se trouvait à la cour de l'empereur. Il y eut en conséquence un interrègne de 7 ans, à la fin duquel Gerhard et le duc Waldemar tentèrent de nouveau d'exécuter leur ancien plan. Mais le comte Gerhard périt à Randers, dans une embuscade que Niels-Ebbesen lui tendit dans la nuit du 1er avril 1340. Aussitôt, les états de Danemarck, au lieu d'Othon demeuré toujours prisonnier, proclamèrent roi Waldemar IV Atterdag, lequel, par la médiation de l'empereur, conclut avec le duc Waldemar V et avec les fils de Gerhard, les comtes Henri et Klaus de Holstein-Rendsbourg, un traité confirmé la même année à Lubeck. Ce traité stipulait le mariage du jeune roi avec la sœur du duc, la princesse Helwige, les diverses indemnités dues au duc et aux deux comtes, ainsi que le mode de remboursement qu'on emploierait pour éteindre les dettes en garantie desquelles une grande partie des provinces du royaume avaient été engagées. L'exécution de ce traité donna lieu à beaucoup de discussions et même à des actes d'hostilité ; pour comble de maux, une peste, la plus terrible dont les annales du Nord aient gardé la mémoire, enleva de 1348 à 1350 le cinquième de la population ; et une tempête épouvantable causa en 1362 une telle inondation de la mer du Nord, que dans les Marches plus de 30 paroisses disparurent sous les flots. Le duc Waldemar V mourut en 1364, et eut pour successeur son fils Henri. Celui-ci conclut avec le roi de Suède Albert de Mecklenbourg et avec les comtes de Holstein, contre le roi Waldemar, un traité à la suite duquel ce dernier fut contraint de fuir son royaume et de chercher un appui à l'étranger. Henri mourut en 1375 sans laisser d'héritiers ; il était le dernier rejeton de la race d'Abel. La réunion du Schleswig et du Holstein en un seul état, préparée depuis long-temps, ne tarda pas à être opérée ; bien que le roi eût commencé par s'emparer, à titre de fief vacant, du duché tout entier à l'exception de deux châteaux forts. Mais

comme le roi mourut aussi la même année, sa fille Marguerite, tutrice du jeune roi son fils, fut obligée d'accéder aux prétentions des comtes de Holstein.

§ II. *Histoire de Holstein jusqu'en* 1386. — Jusqu'à l'époque des guerres de Charlemagne contre les Saxons, le Holstein, à l'exception de sa partie orientale, occupée par les Wendes et nommée la Wagrie, fut habité par les Saxons. A la suite de ces mêmes guerres qui amenèrent la fondation de Hambourg, il fut soumis tout entier jusqu'à l'Eider à la domination des Francs, mais eut beaucoup à souffrir des incursions dévastatrices des Wendes et des Danois. Le traité de Verdun, conclu en 843, le réunit à l'Allemagne. Les expéditions d'Othon Ier et l'établissement de la Marche de Schleswig par ce prince, le protégèrent quelque peu du côté de sa frontière septentrionale. Othon Ier défit les Wendes dans la Wagrie, et fonda, en 937, l'évêché d'Oldenbourg, qui cependant fut entièrement détruit lors de la grande insurrection des Wendes, en l'an 1013. Le Holstein resta jusqu'en 1106 sous la domination des ducs de Saxe de la race de Billung, auxquels les princes des Wendes, établis à l'est, étaient tantôt soumis et tantôt payaient seulement tribut, mais dont les révoltes étaient aussi fréquentes que les dévastations qui s'ensuivaient pour le pays étaient effroyables. — Quand la race de Billung vint à s'éteindre, le duc Lothaire de Saxe (proclamé plus tard empereur sous le nom de Lothaire II) donna, en 1106, l'investiture du Holstein au comte Adolphe de Schauenbourg. La famille dont il fut la souche conserva pendant plus de 350 ans ce duché, qui alors ne comprenait encore ni le pays de Dithmarchen soumis à l'archevêque de Brême, ni la Wagrie. Cette dernière contrée fut cependant conquise en 1139 par Henri de Badewide sous son successeur Adolphe II, qui fit venir des Pays-Bas des colons pour repeupler un pays dont tant de guerres avaient fait un désert, ainsi que les Marches qu'on n'avait pas encore essayé de défendre contre les empiétements de la mer par un système de digues. Il fut le créateur des salines d'Oldesloe, fit rétablir l'évêché d'Oldenbourg, lui concéda des terres considérables auprès d'Eutin, et autorisa la translation de ce siége épiscopal à Lubeck, ville qui lui doit sa fondation dans l'emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui, mais qu'il avait été contraint de céder au duc Henri-le-Lion. Telle fut l'origine de l'évêché de Lubeck, demeuré indépendant des comtes de Holstein. Le fils de ce prince, Adolphe III, ayant été fait prisonnier en 1203 par le roi de Danemarck Waldemar II, fut forcé de renoncer à la souveraineté du Holstein ; mais Adolphe IV profita à son tour de la captivité du roi pour rentrer en possession de l'héritage paternel, s'empara de la ville de Hambourg, et sut la conserver grâce à la victoire qu'il remporta à Barnhoved en 1226. Lubeck, qui avait elle-même expulsé de ses murs la garnison danoise, fut déclarée, par l'empereur Frédéric II, ville libre et impériale ; ce fut cette cité qui en 1241 constitua les bases de la fameuse confédération connue sous le nom de *ligue anséatique*. Le mariage de la fille de l'empereur avec le duc de Schleswig Abel, devenu plus tard roi de Danemarck, eut dans la suite d'importantes conséquences; mais il nous faut d'abord mentionner les partages effectués, quand en 1238 le duc Adolphe IV embrassa la vie monastique. — En effet, son fils aîné, Jean, eut pour lot la partie orientale du Holstein, et Gerhard, son fils cadet, la partie occidentale avec le comté de Schauenbourg. Ces princes devinrent les chefs de deux maisons collatérales qui furent désignées par le nom de la ville où ils fixèrent leur résidence, Kiel et Rendsbourg. La première de ces maisons s'éteignit dès l'an 1317 par la mort de Jean II; l'autre, après la mort de son fondateur arrivée en 1?31, se divisa en plusieurs branches, que les tables généalogiques ne développent pas d'une manière bien claire, à cause de la similitude des noms portés par les princes qui les composent. Il est cependant vraisembla-

ble que le troisième fils de Gerhard Ier, Adolphe, reçut en partage le comté de Schanenbourg avec le pays de Pinneberg (c'est-à-dire la seigneurie actuelle de Pinneberg, plus le comté de Rantzau), et que c'est là ce qui a fait nommer la branche dont il est la souche, branche de Schauenbourg-Pinneberg. Elle s'éteignit en 1640. Le second fils de Gerhard Ier, Gerhard II, dit *l'Aveugle*, qui épousa la veuve du roi de Danemarck, Érich Glipping, fut par Hennecke ou Jean-le-Clément, ou encore Jean III, fils de cette princesse, fondateur de la seconde ligne de la maison de Kiel, laquelle cependant s'éteignit aussi par la mort d'Adolphe VII, fils de ce Henneke, arrivée en 1390. La descendance de Henri, fils aîné de Gerhard, conserva le nom de branche de Rendsbourg, et est devenue célèbre dans l'histoire du Holstein, d'abord parce qu'elle dura plus long-temps que celle de Kiel (elle ne s'éteignit qu'en 1460), ensuite parce qu'elle réussit à se mettre en possession du duché de Schleswig et à le réunir au Holstein. Gerhard, petit-fils du chef de la maison de Rendsbourg, se distingua tellement par ses hauts faits qu'il reçut le surnom de *Grand.* S'il essuya un échec en tentant (1319) de soumettre les habitants des Dithmarchen, il fut plus heureux dans la part active qu'il prit aux troubles intérieurs qui agitèrent le Danemarck sous le règne de Christophe II. Nommé tuteur du fils de sa sœur, le jeune duc Waldemar de Schleswig, il administra les affaires de ce duché avec tant d'adresse qu'en 1326 le roi Christophe, généralement haï, fut déposé, et Waldemar proclamé roi à sa place. En récompense de ces services, il reçut l'investiture du duché de Schleswig à titre de fief héréditaire. Le roi détrôné, secondé par son beau-frère Henneke, parvint, à la vérité, en 1330, à contraindre Gerhard à signer une convention, par laquelle Waldemar renonça à la couronne, se contentant de son duché de Schleswig, pour la perte duquel Gerhard fut indemnisé. Mais une nouvelle défaite que Christophe essuya, en 1331, aux portes de Schleswig, lui enleva presque toutes ses possessions; et le puissant comte Gerhard conserva une grande partie des provinces du royaume jusqu'en 1340, où il fut assassiné à Randers par un noble Jutlandais, Niels-Ebbesen. Sa mort fit remonter sur le trône de Danemarck le fils de Christophe II, Waldemar Atterdag. — Ce dernier se réconcilia avec les vaillants fils de Gerhard, Henri-de-Fer et Klaus; celui-ci se chargea de la défense de l'héritage paternel, pendant que Henri, entraîné par son goût pour les aventures chevaleresques, acquérait une grande renommée à la bataille de Crécy et au siége de Calais, ainsi qu'en accompagnant le roi de Suède Magnus Smek dans ses aventureuses expéditions en Finlande et en Russie. Après la mort de Magnus, on offrit à Henri la couronne de Suède; il la refusa, et la fit décerner au prince Albert de Mecklenbourg. Ensuite, les deux comtes de Holstein secoururent les nobles mécontents du Jutland septentrional, les villes anséatiques, le roi Albert de Suède et le duc Henri de Schleswig, contre le roi Waldemar qu'ils contraignirent, en 1370, à consentir à un traité de paix fort onéreux. Ils reçurent, en 1375, de l'empereur des droits de suzeraineté complète sur la ville de Hambourg, à la condition toutefois de respecter ses priviléges, obligation qui, jusqu'en l'année 1767, fut une source perpétuelle de discussions et de difficultés. — A la mort de Henri-de-Fer, son fils Gerhard lui succéda en l'année 1380, et recueillit le fruit des travaux de son père et de son aïeul. Le duc Henri de Schleswig étant mort sans héritiers mâles, les comtes de Holstein prétendirent que leur père, Gerhard-le-Grand, lors de la réconciliation de 1332 avec le roi Christophe et le comte Jean, n'avait consenti à restituer à Waldemar V le duché de Schleswig que sous la condition que, si ce dernier venait à mourir sans descendants, ce duché reviendrait à lui ou à ses héritiers à titre de fief à bannière héréditaire. Le roi Waldemar nia que cette condition, personnelle seulement à Ger-

hard, fût applicable à ses fils; mais sa mort, qui survint bientôt, et l'interrègne qui en fut la suite, donnèrent aux comtes le temps de prendre une attitude formidable et d'augmenter leur puissance. Aussi, lorsque la reine Marguerite de Danemarck fut reconnue en 1376 comme tutrice de son jeune fils Olav, elle se trouva dans une situation si difficile, à cause de la guerre qu'elle avait à soutenir contre la Suède et la Norwége, qu'elle eut tout à appréhender de l'inimitié des comtes de Holstein. C'est ce qui la détermina à céder. L'héritier présomptif, le comte Klaus, n'ayant pas d'enfants, renonça à ses prétentions en faveur du comte Gerhard qui, dans l'été de 1386, reçut à Nyborg en Fionie avec beaucoup de pompe et de magnificence l'investiture du duché de Schleswig comme fief de la couronne de Danemarck. Il prêta le serment de fidélité au roi, à genoux devant les degrés du trône. Ce qui prouve que cette investiture était *héréditaire*, c'est que le comte Klaus et les frères du duc prêtèrent aussi serment de fidélité, circonstance révoquée du reste en doute par les historiens danois. — Telle est l'origine de la réunion des duchés de Schleswig et de Holstein, laquelle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La seconde branche de Kiel s'était éteinte en 1390 avec Adolphe II, et la branche collatérale de Rendsbourg en 1397 avec le duc Klaus; d'un autre côté, le frère du duc Gerhard, Henri, étant devenu, en 1402, évêque d'Osnabruck, et son autre frère, Albert, ayant été tué dans une expédition contre les habitants du pays de Dithmarsch, tout le Holstein et le Schleswig (à l'exception cependant, pour le premier de ces duchés, du pays de Dithmarschen, de la seigneurie de Pinneberg et de l'évêché de Lubeck) se trouvèrent pour la première fois réunis sous un seul souverain, le duc Gerhard.

IIe PÉRIODE. *Histoire de Schleswig-Holstein depuis l'union de* 1386.

Gerhard lui-même ne resta pas longtemps en possession de ses nouveaux états. Ayant repoussé toutes les propositions de paix des habitans de Dithmarschen, et exigé d'eux une entière soumission, ceux-ci s'y refusèrent, et une nouvelle guerre commença en 1404. Gerhard remporta d'abord plusieurs avantages, mais, attaqué à l'improviste par 12 soldats ennemis, il périt dans cette échauffourée. Son armée, qui était rangée en bataille sur une ligne étroite, fut anéantie. Douze chevaliers et 300 hommes nobles restèrent sur le champ de bataille, et les vainqueurs firent un ample butin en chevaux, en armes et en choses précieuses.—Avant de marcher contre les Dithmarschen, Gerhard avait nommé son épouse Elisabeth tutrice de ses deux fils mineurs; mais l'évêque Henri, aussitôt qu'il apprit la mort de son frère, renonça à la prêtrise pour s'emparer de la tutelle et d'une partie du comté. La veuve de Gerhard, ainsi menacée, s'adressa à la reine Marguerite de Danemarck, qui parut épouser ses intérêts tout en cherchant à tirer parti de ses embarras et à réunir de nouveau le duché de Schleswig à la couronne de Danemarck. La guerre éclata entre les deux princesses; mais l'armée danoise, commandée par Érich de Poméranie, fut battue en 1410, et la reine forcée de consentir à la paix peu de temps avant sa mort, survenue en 1412. Érich, aussitôt qu'il fut monté sur le trône, recommença les hostilités : les villes anséatiques secoururent la duchesse. Après une longue suite d'événements, presque tous malheureux pour le roi, le second fils de Gerhard, Adolphe VIII (son frère aîné, le duc Henri III, ayant été tué en 1427), fut solennellement reconnu duc de Schleswig-Holstein par le traité de paix de 1435.— En 1448, à la mort de Christophe de Bavière décédé sans héritiers, ce prince, qui avait gouverné ses états avec beaucoup de sagesse, fut élu roi par les Danois. Mais lui aussi n'avait pas d'enfants : dans la crainte des troubles qui pourraient résulter de l'union du Schleswig avec le Danemarck, il refusa la couronne qu'on lui offrait, et engagea les états de Danemarck à reporter leur choix

sur son neveu, le comte Christian d'Oldenbourg. Il vint lui-même à Copenhague briguer pour son élection, à la suite de laquelle Christian, en son nom et en celui de ses successeurs, confirma l'ordonnance rendue par le duc de Schleswig Waldemar V, alors roi de Danemarck, et portant, « que jamais le duché de Schleswig ne pourrait être réuni à la couronne de Danemarck, de telle sorte que ces deux états eussent le même seigneur et souverain. » — Les circonstances ne tardèrent pas toutefois à amener la violation de cette promesse. Le duc Adolphe VIII étant mort en 1459 sans descendance mâle, la crainte de voir se rompre l'union des deux duchés, à laquelle les habitants étaient très attachés, l'emporta sur tout autre considération, et rendit faciles au roi les moyens de gagner les États. Dans le Schleswig, fief héréditaire, et qui du moins n'avait pas été expressément déclaré fief mâle, ce prince avait, à titre de fils aîné de la sœur du feu duc, des droits assez plausibles, bien que les clauses de son élection comme roi de Danemarck parussent devoir le forcer à céder ce duché à l'un de ses frères. Dans le Holstein, au contraire, le duc Othon de Schauenbourg-Pinneberg, en sa qualité d'agnat le plus proche de la branche éteinte, avait des titres incontestables, bien que le droit féodal ne fût pas encore aussi fixé qu'il le devint plus tard. Aussi, pour empêcher la séparation des deux duchés de s'accomplir, la majorité des États réunis à Ripen résolut d'accueillir les propositions du roi. On décida donc que, comme parent le plus proche du duc Adolphe, il serait nommé souverain des deux pays, à la condition d'indemniser ses frères et le comte de Schauenbourg-Pinneberg; et qu'on lui prêterait serment de fidélité aussitôt qu'il aurait publié une *charte de franchise* signée par le conseil d'état danois. Cette charte a depuis été regardée comme la loi fondamentale de Schleswig-Holstein, et reçut une sanction nouvelle par la promulgation faite à Kiel d'un acte identique. Il fut stipulé dans cet acte qu'après la mort du roi les États auraient le droit de choisir parmi les princes ses fils un duc, mais que celui-ci serait obligé de s'engager par serment à maintenir les priviléges des habitants. *Le Schleswig et le Holstein devaient rester éternellement réunis sous le même prince, et jamais le duché de Schleswig ne pourrait être uni au Danemarck.* Le roi réussit bientôt à s'entendre avec ses frères et avec le comte de Schauenbourg, et un traité fut signé à Oldesloe en 1460. C'est ainsi que le Danemarck, et les duchés de Schleswig et de Holstein furent, depuis cette époque, soumis au même prince, mais de telle sorte que cette réunion n'impliquât nullement qu'il y eût communauté d'autorité royale ni d'administration entre ces divers pays. — Le voyage que le roi Christian fit plus tard (1474) en Italie lui procura l'occasion de voir l'empereur Frédéric III, et d'obtenir de ce prince une déclaration qui élevait le Holstein au rang de duché, et déclarait que le Dithmarschen, resté jusqu'alors indépendant, y était irrévocablement réuni. Les habitants du Dithmarschen protestèrent énergiquement contre cette réunion, invoquant leurs rapports constants avec l'archevêché de Brême; pendant plus de 100 ans, tous les efforts des ducs de Holstein tendirent à triompher de cette résistance, et ils finirent par réussir. Après la mort de Christian Ier, arrivée en 1481, les États de Schleswig-Holstein se laissèrent gagner par sa veuve, la reine Dorothée, prêtèrent serment de fidélité à ses deux fils, Jean et Frédéric, dont le cadet était encore mineur, et consentirent même plus tard à une séparation formelle des deux duchés, qui devint plus tard une source féconde de calamités. Si cette séparation ne s'effectua pas complètement, c'est qu'elle trouva d'insurmontables obstacles dans la situation topographique des deux duchés enclavés l'un dans l'autre; et que les évêques, les nobles et les chevaliers étaient tenus d'obéir également aux deux princes : telle fut l'origine de ce qu'on a appelé *administration commune* des duchés. Le roi

Jean, ayant enfin heureusement mis fin en 1497 aux troubles de Norwége et de Suède, après une lutte aussi longue que sanglante, se crut assez fort pour entreprendre la soumission du pays de Dithmarschen avec sa garde saxonne que commandait le sire de Schlenz, le fidèle compagnon de ses expéditions précédentes. Son armée, forte de 30,000 hommes, rencontra d'abord peu de résistance et enleva même d'assaut la ville de Meldorf; mais, s'étant remise en marche sur Heide, au sud de Hemmingstedt, le 17 février, elle fut forcée de traverser un défilé que le dégel avait rendu presque impraticable, et que protégeait d'ailleurs une fortification que les habitants de Dithmarschen avaient élevée à la hâte pendant la nuit. L'armée, qui n'avait pu arriver là qu'avec les plus grandes difficultés, et après avoir surmonté des obstacles de toute espèce, s'y trouva tout à coup arrêtée au milieu d'un sol fangeux. Enfermée entre deux fossés très larges et très profonds, elle fut assaillie par un ouragan du nord-ouest accompagné de trombes de neige, de pluie et de grêle. La rupture des digues vint bientôt aggraver sa position critique; toute retraite lui était coupée, et le fort, vaillamment défendu, l'empêchait d'avancer. Arrivèrent alors de toutes parts les habitants du pays, qui, avec leurs arbalètes, portèrent le désordre et la terreur au plus haut degré parmi les Danois. Ils furent tous passés au fil de l'épée, ou périrent dans les flots : le célèbre oriflamme de Danemarck, le *Danebrog*, fut perdu dans ce désastre. Le roi et le duc, suivis d'un petit nombre de chevaliers, parvinrent seuls à s'échapper; ils se réfugièrent à Meldorf, d'où ils retirèrent en hâte la garnison pour se réfugier en Holstein. Le roi se montrait disposé à recommencer la guerre; mais, grâce à la médiation des villes anséatiques, un traité de paix fut conclu entre les belligérants; et l'insurrection qui éclata bientôt après en Suède obligea le roi de renoncer à toute espérance de soumettre le Dithmarschen.—Jean, mort en 1513, ne laissa qu'un fils, Christian II, dont l'avénement au trône et le règne n'amenèrent aucune modification dans la division des duchés; mais lorsque Christian fut déposé, et que son oncle le duc Frédéric fut appelé à lui succéder, les deux duchés et le Danemarck furent de nouveau réunis pendant 10 ans sous le même sceptre. Frédéric mourut en 1533, et laissa quatre fils; ce qui donna lieu à un nouveau partage. L'aîné, le duc Christian, eut les deux duchés en partie pour lui-même, en partie comme tuteur de ses frères mineurs; mais il dut soutenir pendant trois ans la guerre contre la puissante ville de Lubeck avant que la diète, assemblée en 1536 dans la ville de Copenhague qu'il venait de soumettre, l'eût reconnu roi sous le nom de Christian III. Il consolida son trône en introduisant la Réforme dans ses états. Ce ne fut néanmoins qu'en 1544 qu'il s'entendit avec les princes ses frères au sujet des deux duchés. Dans la convention qui intervint entre eux, il fut stipulé que le plus jeune, Frédéric, nommé coadjuteur de l'archevêché de Brême, serait indemnisé par une pension annuelle. On fit des deux duchés trois lots égaux, mais composés de parties intégrantes dispersées çà et là dans le pays; le roi en laissa le choix à ses frères. Il eut pour sa part le lot de Souderbourg, nommé plus tard le lot royal ou de Ségeberg : son frère puîné, le duc *Jean-l'Aîné*, reçut le lot d'Hadersleben, ainsi appelé du nom de la ville où il établit sa résidence : mais ce prince mourut au mois d'octobre 1580 sans laisser d'enfants; le troisième lot, celui de Gottorp, ainsi appelé du château de ce nom dans le Schleswig, échut au duc Adolphe, qui devint la souche de la *maison de Holstein-Gottorp*.— D'après ces précédents, un nouveau partage du lot royal, après la mort de Christian III arrivée en 1559, paraissait de droit strict entre ses trois fils, Frédéric II, Magnus et *Jean-le-Jeune*. Cependant, le roi Frédéric II, dès la première année de son règne, réussit, avec de l'argent, à faire investir son frère Magnus des évêchés d'Oësel et de Courlande, dont le

premier était de fondation danoise; moyennant cette indemnité, Magnus renonça à ses prétentions sur les deux duchés. Lors donc qu'un nouveau partage intervint, en 1564, entre le roi et son frère *Jean-le-Jeune*, celui-ci ne put prétendre qu'à un tiers de l'héritage paternel; les domaines qui composaient ce tiers étaient pareillement disséminés dans le Schleswig et dans le Holstein: il prit sa dénomination du château de Sonderbourg où ce prince fixa sa résidence. *Jean-le-Jeune* est donc la souche de la *ligne de Sonderbourg*. A la vérité, les États, fatigués de ces éternels partages, et surtout des charges qui résultaient pour eux de l'établissement des princesses, lui refusèrent, au mépris des ordres de l'empereur, le serment de fidélité comme à leur souverain commun. Après de longues discussions au sujet de l'investiture, le roi convoqua à Odensée, en 1580, ses oncles les ducs *Jean-l'Aîné* et Adolphe, et son frère, le duc *Jean-le-Jeune*, ainsi qu'un grand nombre de nobles de Schleswig et de Holstein. Là, dans une vaste plaine où étaient réunis près de 3,000 cavaliers, il conféra, avec beaucoup de solennité, à lui-même et à tous les ducs alors vivants de la famille d'Oldenbourg ainsi qu'à leurs descendants, « quand par des traités particuliers ils n'ont pas été dédommagés et n'ont pas fait de renonciation, » l'investiture de la principauté de Schleswig et de l'île de Fémarn, à titre de fief héréditaire à bannière relevant de la couronne de Danemarck. — Déjà auparavant, le territoire du duché de Holstein s'était enfin complété par la soumission du Dithmarschen. Pour y parvenir, le duc Adolphe de Gottorp avait conclu un traité avec son frère et avec le roi Fréderic II. Une armée de 20,000 hommes, dans les rangs de laquelle figuraient le roi lui-même et ses oncles, avait envahi cette contrée en mars 1559. Elle était commandée par le célèbre maréchal Jean de Rantzau; et s'était emparée non seulement de Meldorf, mais encore, après une résistance désespérée, de Heide, capitale de toute la contrée. On profita habilement de la terreur inspirée par ces premiers succès pour négocier; les vainqueurs consentirent au maintien des libertés et des franchises du pays, et les habitants les possèdent encore de nos jours presque toutes. Les trois princes divisèrent le pays conquis en trois parts égales, qui cependant, 20 ans après, furent réunies en deux; division qui existe encore et que l'on retrouve dans les bailliages du nord et du sud du Dithmarschen. — Peu de mois après l'investiture solennelle d'Odensée en 1580, le duc *Jean-l'Aîné* mourut à Haderslcben sans laisser d'héritiers. Le duc Adolphe prétendit qu'aux termes du droit jutlandais toute la succession lui était dévolue. Le roi, au contraire, ainsi que son frère le duc *Jean-le-Jeune*, réclamèrent l'application des dispositions ordinaires de la loi romaine, attendu que c'était conformément à la loi romaine que l'investiture avait été conférée. La convention de Flensbourg de 1581 mit fin à cette controverse: les fiefs danois et allemands furent partagés, mais le reste de l'héritage échut au duc de Gottorp. Vint ensuite en 1582 le partage d'hoiries entre le roi et son frère Jean; celui-ci reçut encore un tiers de l'héritage royal, et, en échange de sa part du Dithmarschen un dédommagement en argent. — A l'avénement au trône de Christian IV (1588) finirent de fait tous ces partages du lot royal. Ce prince sut résister aux instances de sa mère, et promit d'indemniser son frère Ulrich en lui accordant d'autres avantages. Mais comme le duc Frédéric de Gottorp était mort l'année précédente (n'ayant régné en tout qu'un an après son père Adolphe), sans avoir eu même le temps de recevoir l'hommage et le serment des États, ceux-ci cherchèrent à faire valoir leur ancien droit d'élection, et, après de longues négociations, l'exercèrent pleinement en 1588, à Kiel, en élisant pour leurs ducs, et sous certaines conditions, le roi Christian IV et Philippe, second fils d'Adolphe. Le duc Jean de Sonderbourg protesta hautement con-

tre cet acte. Le troisième fils d'Adolphe, Jean-Adolphe, qui avait d'abord été archevêque protestant de Brême et évêque de Lubeck, succéda en 1590 au duc Philippe; mais lui aussi fut forcé de partager ses possessions de Gottorp avec son frère cadet, bien qu'il lui eût préalablement transmis les deux dignités spirituelles dont il avait été investi. Toutefois les États n'admirent pas au gouvernement commun ce prince qui mourut en 1634 sans héritiers. Jean-Adolphe réussit en 1609 à faire confirmer par l'empereur, pour le Holstein, et par Christian IV, pour le Schleswig, un réglement d'hoirie par ordre de primogéniture, qu'il avait publié dès 1608 sous le titre d'*ordonnance paternelle*, pour fixer le sort de ses descendants. Aussi lorsqu'il mourut en 1616, les États se soumirent et reconnurent son fils Frédéric III, bien que par là leur droit d'élection fût anéanti. Ce ne fut qu'en 1650, sous le règne de Frédéric III, que le droit de primogéniture fut établi dans la partie royale des duchés.—L'usage de ces partages fut surtout désastreux pour la maison de Sonderbourg. Aux termes du testament du duc *Jean-le-Jeune* mort en 1622, ses possessions, qui formaient la sixième partie du territoire actuel des deux duchés, furent divisées entre quatre de ses fils qui devinrent les souches des quatre lignes ducales de Sonderbourg, Norbourg, Glucksbourg et Ploen. Toutes ces maisons, à l'exception de la première, sont aujourd'hui éteintes; et la plus grande partie de leurs domaines est revenue à la ligne royale, leur tronc commun. Les fils du duc Alexandre, qui eut Sonderbourg en partage, signèrent dès 1633 une convention de primogéniture qui fut sanctionnée par le roi en 1634. Ainsi, quoique ces princes eussent reçu du roi l'investiture pour leur part du duché de Schleswig, de ses dépendances et du pays de Femarn, « à titre de fief à bannière princier et de propriété héréditaire de famille, » l'ordre de succession établi par cette investiture n'en revient pas moins à la branche aînée actuelle, celle de Sonderbourg-Augustenbourg; et, en cas d'extinction de celle-ci, à la branche cadette, la maison de Sonderbourg-Beek (aujourd'hui Glucksbourg). — Lors de la guerre de trente ans, aux chances désastreuses de laquelle les deux duchés durent prendre part, et après les horribles ravages causés en 1634 par une inondation sur toute la côte occidentale, une occasion favorable se présenta pour réunir au Holstein une partie de son territoire qui en était aliénée depuis des siècles. Le dernier comte de Schauenbourg, Othon IV, mourut subitement en 1640 sans laisser d'héritiers. Le roi, d'accord pour le partage avec le duc de Gottorp, s'empara aussitôt de la partie du Holstein appartenant à la maison de Schauenbourg-Pinneberg. La mère du feu comte Othon protesta hautement contre cet acte, alléguant que Pinneberg était une seigneurie allodiale. Pour prévenir une contestation judiciaire, une transaction fut signée, mais avec des réserves formelles contre toutes prétentions élevées par la comtesse contrairement au droit féodal. Les sœurs du comte Othon réclamèrent à leur tour, et le procès fut alors soumis à la décision du conseil aulique de l'Empire. Devant cette juridiction, le fiscal impérial se rangea à l'opinion du roi, et déclara que Pinneberg n'était et ne pouvait pas être une seigneurie allodiale; mais il prétendit aussi qu'elle n'appartenait pas à cette partie du Holstein donnée en fief par l'empereur au roi Christian I[er], et qu'elle devait en conséquence revenir à l'empire comme fief vacant. Ce procès traîna indéfiniment en longueur, à cause des troubles de la guerre de trente ans, et ne fut même jamais jugé.—Bien que le roi et le duc de Gottorp eussent vivement protesté contre les prétentions qui tendaient à établir que Pinneberg était une seigneurie allodiale, ils trouvèrent bientôt utile à leurs intérêts, dans leurs querelles avec les États, de se servir de la convention conclue avec la veuve d'Othon pour soutenir que Pinneberg était un bien allodial acheté par eux. C'est là ce qui a porté

plusieurs historiens à émettre sur la question une opinion dont la base erronée devient manifeste quand on réfléchit que, lors de la cession faite peu de temps après par Holstein-Gottorp de la part qui lui revenait, en faveur du comte de Rantzow élevé plus tard à la dignité de comte de l'empire, on crut nécessaire d'obtenir le consentement de tous les agnats, et surtout celui des ducs des lignes de Sonderbourg; circonstance qui prouve évidemment qu'on ne regardait pas comme soutenable en droit la qualification de bien allodial attribué à Pinneberg.—Si la bonne harmonie fut souvent troublée entre la maison royale et celle de Gottorp, cela tenait à l'extrême complication de leurs rapports. Leurs discordes dégénérèrent même bientôt en hostilités déclarées qui se manifestèrent surtout pendant la guerre de trente ans. Le duc Frédéric III, fils de Jean-Adolphe, qui était arrivé au pouvoir en 1616, avait d'abord fait cause commune avec le roi Christian IV; mais lorsqu'après la perte de la bataille de Lutter les deux duchés furent occupés par les Impériaux, le duc déposa les armes, livra ses forteresses à l'ennemi, et défendit à ses sujets de rien faire pour la défense du pays. Le roi considéra cette conduite du duc de Gottorp comme une rupture de l'union et une félonie; il traita ce prince en ennemi déclaré, et n'eût même pas manqué de faire dès lors séquestrer son fief, si le duc n'avait pas été protégé par la paix de Lubeck. Ces divisions intestines s'aggravèrent encore par suite des dispositions hostiles que les frères du duc témoignèrent au roi: l'un, Adolphe, combattit contre lui dans les rangs des Impériaux; l'autre, l'évêque Jean, porta des accusations flétrissantes pour son honneur. Le duc, lors de l'invasion des Suédois commandée par Torstenson et Wrangel, ne put se faire pardonner sa neutralité que grâce à un article d'amnistie de la paix de Brœmsebroe. A l'avénement du roi Frédéric III, les défiances et la mésintelligence s'accrurent encore par suite du mariage de la princesse Hedwige Éléonore de Gottorp avec le roi de Suède Charles-Gustave. Lorsque ce prince, par le traité de Roskild de 1659, força le Danemarck à renoncer à ses droits de souveraineté sur la portion du Schleswig appartenant au duc de Gottorp, l'inimitié entre les deux maisons devint irréconciliable et ne put qu'être envenimée encore davantage par la présence du prince Christian-Albert de Gottorp dans les rangs suédois; quand la guerre vint à se rallumer; guerre qui ne tendait rien moins qu'à l'anéantissement complet du Danemarck, surtout quand le prince Christian Albert devenu souverain en 1659, conclut bientôt après la paix de Copenhague de 1661, un traité formel avec la Suède. Cependant le mariage qu'il contracta avec la seconde fille du roi Frédéric III, et le traité de Gluckstadt de 1667, pouvaient faire penser que les haines étaient enfin apaisées. Mais elles ne firent que sommeiller jusqu'à la mort du roi arrivée en 1670; et une question de succession qui s'éleva dans la même année ralluma la discorde, puis amena sous Christian V une rupture qui eut les plus déplorables suites. Voici à quelle occasion: lorsque le dernier comte d'Oldenbourg mourut en 1667, le dernier des fils du duc *Jean-le-Jeune*, Joachim-Ernest, duc de Ploen, plus rapproché d'un degré que tous les autres agnats de la souche commune de ces maisons ducales, vivait encore, et par conséquent, aux termes du réglement d'hoirie arrêté par l'empereur pour ce cas, avait seul droit à recueillir sa succession. En conséquence, il intenta par devant le conseil aulique de l'Empire un procès au roi et au duc de Gottorp, lesquels invoquèrent en leur faveur une convention conclue entre eux et le dernier comte, ainsi que son testament. Le roi se fit céder par la maison de Ploen ses droits et prétentions, en lui donnant pour dédommagement l'ancien duché de Norbourg, précédemment confisqué; mais les droits de la maison de Sonderbourg au comté d'Oldenbourg furent expressément réservés dans cette transaction, pour le

cas où la postérité mâle du roi Frédéric III viendrait à s'éteindre. En conséquence, le roi, aussitôt que le duc de Ploen eut gagné son procès, s'empara de tout le comté d'Oldenbourg. Le duc de Gottorp menaça de ne pas se soumettre à la décision du conseil aulique, et d'appeler au secours de ses droits la Suède, contre laquelle le roi de Danemarck était à la veille d'avoir encore à se défendre. Ce fut du moins par cette accusation qu'on essaya de justifier la conduite violente qu'on tint envers lui, lorsqu'étant venu voir le roi à Rendsbourg en 1675, il fut arrêté et gardé prisonnier jusqu'à ce qu'il eut renoncé à ses prétentions sur Oldenbourg, à ses droits de souveraineté, surtout à celui de lever des impôts; enfin, à livrer au roi de Danemarck ses troupes et ses forteresses. Toutefois, par le traité de paix signé à Fontainebleau en 1679, le roi fut obligé d'annuler cette convention et de rétablir le duc dans tous ses droits; clause du traité qui ne reçut qu'une lente et incomplète exécution. Les accusations et les récriminations s'accumulèrent de part et d'autre; le roi éleva de plus en plus ses prétentions, et, voyant que le duc n'y faisait pas droit, déclara le duché de Schleswig tombé en commise, s'y fit prêter serment de fidélité, et commença même des hostilités dans les domaines du duc situés en Holstein. Ces violences excitèrent à la vérité beaucoup de mécontentement à la cour de l'empereur et chez les princes de l'Empire; mais comme la France et l'Angleterre appuyaient les prétentions du roi, le duc, expulsé de nouveau de ses états, ne rencontra d'abord que peu de sympathie effective pour sa cause. Il refusa cependant avec opiniâtreté de consentir à la cession de ses possessions en échange d'Oldenbourg et de Delmenhorst; et lorsque la situation politique de l'Europe vint à changer, le roi fut contraint en 1689 par le traité d'Altona, de restituer au duc ses états, ses droits et priviléges, tels qu'ils existaient en 1675. Les choses restèrent sur ce pied jusqu'à la mort du duc Christian-Albert, prince qui avait fondé dès 1652 l'université de Kiel, et qui par ses deux fils est devenu la souche de trois maisons régnantes en Europe. La famille qui règne encore de nos jours en Russie descend en effet de son fils aîné Frédéric IV, qui lui succéda en 1694 comme duc de Gottorp; et la dynastie des rois de Suède de la maison de Gottorp, ainsi que les grands ducs actuels d'Oldenbourg, descendent de son fils cadet Christian-Auguste, lequel, après la mort prématurée de son frère aîné, fut assez long-temps administrateur du duché de Gottorp, et en 1705 élu comme l'avaient déjà été plusieurs de ses ancêtres, évêque de Lubeck. Mais l'aurore de ces prospérités ne fut pas sans nuages. — Le duc Frédéric IV, jeune prince de vingt ans, ardent et belliqueux, qui avait été élevé à la cour de Stockholm et qui avait épousé la sœur aînée de Charles XII, aimait la Suède autant qu'il détestait le Danemarck. De là les difficultés qui surgirent tout aussitôt entre lui et le roi de Danemarck pour l'exercice de leur autorité commune dans les duchés, et relativement à l'exécution de plusieurs articles du traité d'Altona. Ces difficultés furent d'abord conciliées par la médiation des princes étrangers, mais éclatèrent enfin en hostilités flagrantes lors de la grande guerre du Nord, peu après l'avénement au trône de Danemarck du roi Frédéric IV, en 1690. Le duc, aidé par les troupes suédoises et hanovriennes, opposa au roi une courageuse résistance; et l'invasion de la Sélande par Charles XII força le roi de Danemarck, dès 1700, à conclure à Traventhal un traité de paix négocié par le duc Georges Guillaume de Celle, et qui, tout favorable qu'il fût au duc de Holstein, ne satisfit ni ses prétentions, ni celles de Charles XII. En 1702, il rejoignit en Pologne, à la tête de ses troupes, le roi de Suède, son beau-frère; mais, peu de mois après, il fut tué à la bataille de Clissow. Son frère Christian-Auguste fut nommé régent et tuteur de son fils Charles-Frédéric, âgé seulement de 2

ans. La toute-puissante influence de Charles XII, et les conseils aventureux du baron de Goertz, poussèrent Christian-Auguste à commettre une foule d'hostilités contre le roi de Danemarck, lequel ne songea toutefois à en tirer vengeance qu'après le désastre de Pultawa. Alors tous les ennemis de la Suède retrouvèrent leur audace; mais l'armée danoise fut complètement battue, d'abord en 1710 à Helsinbourg, puis en 1712 à Gadebusch par le général Steinbock, qui envahit le Holstein, incendia Altona et poussa ses armes victorieuses jusqu'à Flensbourg. Là, il fut arrêté dans ses succès par les forces supérieures des rois alliés, obligé de se jeter avec son armée dans la citadelle de Tœnningen appartenant au duc de Gottorp, puis contraint par la famine de mettre bas les armes. La réception des troupes suédoises dans Tœnningen fut considérée par le roi de Danemarck comme un acte de félonie, et ce prince s'en fit un prétexte pour confisquer en 1714 la partie du Schleswig appartenant au duc de Gottrop, et pour la réunir au reste du duché dépendant de la couronne : elle ne fut point restituée au duc à la paix de 1720. Mais cet acte de violence ne pouvait pas anéantir les prétentions des agnats de la ligne royale. Le duc Charles-Frédéric, âgé de vingt ans et qui se trouvait à cette époque en Suède, ne recouvra que la portion du Holstein qui était son héritage. En 1725, il épousa à Pétersbourg Anna-Petrowna, fille du tsar Pierre-le-Grand, et revint en 1727 s'établir avec elle à Kiel. Cette princesse y mourut l'année d'après en donnant le jour au prince Charles-Ulrich-Pierre, et son époux la suivit dans la tombe en 1739. Pendant ce temps-là, les dissensions des derniers possesseurs du comté de Rantzow, qui se terminèrent en 1721 par un odieux fratricide, donnèrent occasion au roi Frédéric IV de s'emparer aussi de cette portion du Holstein, après avoir toutefois signé une convention avec la sœur du dernier comte. Sous le règne de son successeur Christian VI, la révolution arrivée en Russie en 1741, et qui fit monter sur le trône des tsars l'impératrice Élisabeth, fut si favorable aux intérêts des ducs de Gottorp que leur puissance donna de graves inquiétudes au Danemarck. Il est vrai qu'à la mort d'Ulrique-Éléonore de Suède, l'impératrice échoua dans ses efforts pour faire déclarer par les États de Suède son neveu, le prince Charles-Pierre, héritier de la couronne : mais le but politique de ces intrigues ne fut pas entièrement manqué, puisque la maison de Gottorp monta sur le trône de Suède en 1743, quand le fils aîné de l'administrateur du Holstein, le prince Adolphe-Frédéric, fut élu roi en 1743, en même temps qu'on appelait à l'évêché de Lubeck son frère Frédéric-Auguste, devenu la tige des grands-ducs actuels d'Oldenbourg. D'un autre côté, l'impératrice nomma, en 1742, le prince Charles-Pierre-Ulrich grand-duc de Russie, et par cet acte la partie du duché de Holstein appartenant à ce prince fut élevée au rang de grand-duché. A la mort d'Élisabeth, le prince Charles-Pierre-Ulrich monta sur le trône de Russie sous le nom de Pierre III, et devint ainsi le chef de la maison impériale actuelle de toutes les Russies. Les haines héréditaires de la maison de Gottorp contre le Danemarck furent constamment nourries dans le cœur de ce prince par une foule de discussions avec le roi, et enfin portées à leur comble lors de la prise de possession du duché de Ploen par le roi, duché à l'héritage duquel la maison de Gottorp n'avait cependant aucun droit. En effet, Ploen, en cas d'extinction de la maison régnante, revenait à la maison de Sonderbourg, laquelle en aurait effectivement hérité lors du décès du dernier duc de Ploen, mort sans héritier en 1761, si, dès l'année 1756, le roi de Danemarck n'avait pas conclu avec les agnats de la maison de Sonderbourg, les lignes de Glucksbourg, d'Augustenbourg et de Beck, un traité par lequel ces lignes lui cédaient leurs droits de succession sur les duchés de Ploen et de Glucksbourg. Ce traité de succession conclu par le

roi, en tant que duc de Holstein, avec les autres ducs héritiers plus directs, avait été ratifié par l'empereur d'Allemagne. — A peine Pierre III fut-il monté sur le trône de Russie qu'il fit de grands armements pour reconquérir le Schleswig. Déjà les armées russe et danoise étaient en présence dans le Mecklenbourg, lorsque la nouvelle de la catastrophe qui le précipita du trône mit fin aux hostilités. Catherine II ouvrit des négociations qui mirent fin, en 1767, aux discussions qui avaient pendant si long-temps divisé la maison de Holstein-Gottorp et la ville de Hambourg. Hambourg fut affranchie de la suzeraineté du Holstein, et la maison de Gottorp fut dédommagée, en ce que les comtés d'Oldenbourg et de Delmenhorst, avec l'évêché de Lubeck, furent donnés au duc Frédéric-Auguste, frère puîné du roi de Suède Adolphe-Frédéric, en échange de la partie du Schleswig et du Holstein, qui avaient jusque-là appartenu à la maison de Gottorp. Quand cet échange fut effectué en 1774, il fut expressément stipulé que ces comtés tiendraient complètement lieu et place de la partie du duché de Holstein ayant appartenu à la maison de Gottorp, et que par suite les droits de succession seraient intervertis. — C'est de la sorte qu'en 1779, lorsque la ligne aînée de Glucksbourg s'éteignit à son tour, tout le Holstein (à l'exception du territoire des deux villes libres et de l'évêché de Lubeck) fut enfin réuni au Schleswig sous la domination d'un même souverain, et appelé à jouir d'un repos qui lui était inconnu depuis une longue suite de siècles, repos qu'interrompirent passagèrement les campagnes de 1813 et 1814.

A. *Tableau généalogique des ducs de Schleswig de la race des Estrithides.*

Svend Estrithson, roi de Danemarck. † 1047.

- Harald IX, roi † 1081.
- Canut IV, ou le Saint, roi 1081, tué 1087.
- Olav V Hunger, d'abord duc de Schleswig 1058, puis roi. † 1095.
- Erich III Eiegod, roi † 1103.
  - Canut Laward, duc de Schleswig, assassiné par Magnus 1131.
    - Waldemar I, duc de Schleswig, 1149, roi 1157. † 1182.
      - Canut, roi 1182, † 1203.
      - Waldemar II le Victorieux, duc de Schleswig, roi 1203. † 1242.
        - Erich VI Plogpennig, roi 1242, assassiné 1250.
        - Abel, duc de Schleswig, 1246, roi 1250, tué 1252, épouse Mechtilde, sœur du comte de Holstein.
          - Waldemar III, duc de Schleswig, 1254. † 1257, sans postérité.
          - Erich, duc de Schleswig, 1257. † 1272.
            - Waldemar IV, duc de Schleswig, 1283. † 1312.
              - Erich, duc de Schleswig, 1312. † 1325.
                - Waldemar V, duc de Schleswig, 1325. † 1365.
                  - Henri, duc de Schleswig, 1365. † sans héritiers 1386.
            - Erich Langbein, duc de Langeland. † 1313.
        - Christophe I, roi 1252, † 1259.
          - Erich VII Glipping, roi 1259, assassiné 1286, tuteur en Schleswig de 1272 à 1283.
            - Erich VIII, Menved, roi 1286. † 1319.
            - Christophe II, roi 1319. † 1333.
              - Erich. † 1332.
              - Othon.
              - Waldemar IV Atterdag, roi, 1340. † 1375.
                - Marguerite, reine en Danemarck 1387, en Norvège 1387, en Suède 1388. † 1412.
  - Erich IV Emund, roi 1134. † 1139.
    - Svend IV Grathe, roi 1148. † 1157.
  - Anne, épouse Hakon du Jutland.
    - Erich V Lam, roi 1139. † 1147.
- Nicolas ou Niels, roi. † 1135.
  - Magnus † 1136.
    - Canut V, roi 1148, assassiné 1157.

B. *Généalogie des comtes de la maison de Schauenbourg, devenus aussi, par la suite, ducs de Schleswig.*

Adolphe I, premier comte de Holstein depuis 1106, et de Schauenburg. + 1135.

Adolphe II, comte de Holstein et Schauenburg. + 1164.

Adolphe III, comte de Holstein et Schauenburg, abdique 1225. + 1232.

Adolphe IV, comte de Holstein et Schauenburg 1225, prend le froc 1238. + 1260.

- Mette ou Mechilde, mariée au duc Abel de Schleswig 1237.
- Jean I, comte de Holstein Kiel. + 1266.
  - Jean II, comte de Holstein-Kiel. + 1317.
    - Quatre fils qui moururent tous avant leur père sans laisser d'héritiers.
- Gerhard I, comte de Holstein-Rendsburg et Schauenburg.
  - Henri, comte de Holstein-Rendsburg. + 1306.
    - Gerhard-le-Grand comte de Holstein-Rendsberg, tué 1340.
      - Henri II, de Fer, comte de Holstein, à Segeberg. + 1381.
        - Gerhard, comte de Holstein et duc de Schleswig, tué dans le pays de Dithmarschen, 1404.
          - Henri, duc de Schleswig et comte de Holstein, poignardé 1427, sans héritiers.
          - Adolphe VIII, dernier duc de Schleswig et comte de Holstein. + sans héritiers 1459.
          - Gerhard VIII, + 1433.
            - Henri, noyé enfant.
          - Heilwig, ou Hedwige, épouse du comte Dieterich d'Oldenburg.
            - Christian I, roi de Danemarck et duc de Schleswig-Holstein.
        - Albert, mort dans le pays de Dithmarschen, 1403.
        - Henri, évêque d'Osnabruck, + 1401.
      - Nicolas ou Klaus, comte de Holstein, à Rendsburg. + 1397.
    - Agnès, femme du duc Erich de Schleswig.
  - Gerhard II, ou l'Aveugle. + 1314. 2e femme, Agnès, veuve du roi Erich Glipping.
    - Henneke, ou Jean-le-Bon, à Kiel, après l'extinction de la première ligne de Kiel. + 1359.
      - Adolphe VII, à Kiel, sans héritiers. + 1390.
  - Adolphe l'aîné comte de Schauenburg et Pinneberg.
    - Cette ligne s'éteignit dès 1640 avec Othon IV.

C. Généalogie des ducs de Schleswig-Holstein, de la maison d'Oldenbourg.

Christian I, roi de Danemarck 1448, et duc de Schleswig-Holstein 1460. + 1481.

Jean, roi de Danemarck, et duc de Schleswig-Holstein. + 1513.

Frédéric, duc de Schleswig-Holstein, plus tard roi de Danemarck, 1523. + 1533.

Christian, roi et duc détrôné 1523. + 1559.

Christian III, roi et duc. + 1559.

Jean l'aîné duc d'Hadersleben. + sans postérité 1580.

Adolphe, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp. + 1586.

Frédéric, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1588.

Magnus, roi de Livonie. + sans héritiers mâles 1580.

Jean-le-Jeune, duc de Schleswig-Holstein-Sonderburg, père de 23 enfants, + 1622.

Frédéric, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp 1586. + 1587.

Philippe, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp 1587. + 1590.

Jean-Adolphe, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp 1590. + 1616; établit le droit de primogeniture dès 1609.

Christian IV, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1648.

Alexandre, à Souderburg. + 1627.

Frederic, à Norburg. Cette ligne s'éteignit en 1728.

Philippe, à Gluckaburg. Cette ligne s'éteignit en 1779.

Joachim Ernest, à Ploen. + 1671. Cette ligne s'éteignit en 1761.

Frédéric III, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp. + 1659.

Frédéric III, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1670; établit le droit de primogéniture dès 1650.

De ses fils qui, en 1633, établirent le droit de primogéniture, sont issues cinq lignes, éteintes aujourd'hui, à l'exception de deux encore florissantes, savoir:

La ligne de Schleswig-Holstein-Sanderburg-Augustenburg.

La ligne de Schleswig-Holstein-Sonderburg-Beck, aujourd'hui Gluckaberg.

Christian V, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1699.

Christian Albert, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp. + 1694.

Frédéric IV, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1730.

Frédéric IV, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp, tué à la bataille de Clissow 1702.

Christian-Auguste, évêque de Lubeck, et administrateur. + 1726.

Christian VI, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1746.

Charles-Frédéric, duc de Schleswig-Holstein-Gottorp, 1702. + 1739.

Adolphe-Frédéric, roi de Suède 1751, + 1771.

Frédéric-Auguste, évêque de Lubeck 1750, duc d'Oldenburg 1773. + 1785.

Georges-Louis, feld-maréchal général au service de Russie. + 1763.

Frédéric V, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1766.

Charles-Pierre Ulrich, empereur de Russie, sous le nom de Pierre III, 1762. + 1762.

Pierre-Frédéric-Guillaume, insensé, + à Ploen 1823.

Pierre-Frédéric-Louis, évêque de Lubeck, et administrateur d'Oldenburg 1785, en dernier lieu, grand-duc et prince de Lubeck. + 1829.

Christian VII, roi et duc de Schleswig-Holstein. + 1808.

Frédéric VI, roi et duc de Schleswig-Holstein.

SCHOLIASTES, du grec *scholê* (loisir). Les *scholies* étaient des notules, des explications apposées sur les marges des manuscrits grecs, par leurs possesseurs, dans les loisirs d'une lecture assidue et réitérée, et ceux qui avaient l'habitude de les consigner prirent le nom de *scholiastes*. Ainsi le mot qui renfermait l'idée de loisir s'appliqua à des hommes doctes et laborieux, et finit par exprimer le résultat d'une existence toute littéraire, d'une persévérance infatigable au travail. L'épithète de *chalkenteros* (aux entrailles de fer), dont fut honoré Didyme d'Alexandrie, prouve que de semblables études n'étaient plus considérées comme des récréations, comme de doctes fantaisies consignées au passage, et sans suite; mais qu'elles étaient devenues l'occupation exclusive de certains hommes ayant à cœur de conserver des traditions qui s'effaçaient, et de conserver aux grands monuments littéraires leur pureté primitive, ainsi que de les rendre intelligibles dans leurs moindres détails. — Deux causes principales ont concouru à établir le règne des scholiastes et des commentateurs; d'abord, l'altération du

langage, qui croissait avec le temps, et ensuite l'appauvrissement graduel du génie littéraire. La dépravation incessante de la langue rendait comme nécessaire d'expliquer et de justifier dans les grands auteurs tout ce qui s'écartait des innovations. Le sens des mots, leur étymologie, l'antique prononciation, les traditions qui devenaient nécessaires à l'intelligence de certains passages, des règles grammaticales à rappeler ou à établir dans l'occasion, des notions géographiques à donner, des faits d'histoire naturelle; en un mot, tout l'appareil d'une érudition qui n'avait guère de limites, parce que les recueils de scholies étaient alors le principal et presque l'unique répertoire d'instruction; tels sont les éléments principaux sur lesquels s'exerçaient la patience infatigable, la critique plus ou moins docte, plus ou moins éclairée des scholiastes. Il est fort heureux que le respect traditionnel pour les grands ouvrages et leur célébrité consacrée ait fait adopter en général les chefs-d'œuvre pour texte des commentaires. C'était sur les œuvres d'Homère qu'on s'exerçait surtout; la mine était riche, l'intérêt tout national; elles offraient à l'étude le langage de la Grèce antique pris à sa source. Aussi les principaux scholiastes ont-ils été presque tous commentateurs d'Homère. — Comme nous l'avons fait observer plus haut, le génie du temps portait encore les esprits à un travail de cette nature. Toute nationalité, toute inspiration ayant cessé en Grèce, la science, les lumières, les grands hommes et les grandes pensées tendaient à disparaître, et, dans ces époques appauvries, les esprits les plus distingués encore cédaient naturellement au penchant de faire parade d'une érudition utile, qui les dispensait de toute fécondité d'imagination. C'est à Alexandrie surtout que l'armée des scholiastes prit naissance; le goût des lettres s'y était maintenu plus qu'ailleurs, et le riche dépôt d'une immense bibliothèque favorisait les recherches et les comparaisons sur les textes anciens. Ensuite le règne des premiers empereurs fit fleurir dans certaines villes de l'Asie et de la Grèce l'érudition des scholiastes. A la première époque, on remarque Ptolémée Évergète lui-même, qui ne dédaigna pas de prendre place parmi les doctes commentateurs d'Homère; le célèbre Didyme, un autre Ptolémée, et une foule d'autres, dont les notes et les commentaires sont restés en circulation sans qu'ils aient pu sauver leurs noms de l'oubli. Au ve siècle, où les lumières et la science avaient passé à Constantinople et dans les régions avoisinantes, on voit figurer quelques noms célèbres; à la fin du xiie siècle brilla Eustathe, qui nous a laissé de si riches et si précieux commentaires sur Homère et sur le géographe Denys-le-Periégète, etc.—Quant au mérite des scholiastes, il diffère en raison des individus et des qualités diverses des esprits; mais, en général, le côté solide et grave de leurs travaux est une profonde connaissance des antiquités grammaticales, une vaste érudition de détails; ils ont peu de critique, manquent d'idées générales, et entassent souvent des conjectures puériles, des étymologies forcées, des futilités qui se ressentent de l'affaissement intellectuel de leur époque. Nous citerons pour exemple un raisonnement d'Apion, disciple de Didyme, et l'auteur de la dernière recension d'Homère. Ce savant prétendait qu'Homère n'avait rédigé le commencement de son *Iliade* et de son *Odyssée* qu'après avoir achevé ces poëmes, et, pour le prouver, il faisait remarquer que dans le premier vers il y avait deux lettres qui indiquaient le nombre des chants. Cet homme, passablement plein de jactance, se vantait d'avoir évoqué l'ombre d'Homère. Quelquefois, le sujet seul, dans certains ouvrages, accuse l'esprit faux et puéril du siècle. Un certain Ptolémée d'Alexandrie composa un traité spécial *sur les choses que les poètes tragiques ont dites d'une manière uniforme*. — Mais, avec toutes leurs subtilités et leur mauvais goût, les scholiastes nous ont laissé une foule de documents précieux pour la grammaire, la prononciation, la prosodie, l'histoire du

langage, documents qui ne nous seraient pas arrivés par d'autres voies : on leur doit de nombreux fragments d'auteurs perdus; enfin ils sont un objet de méditation pour tout homme désireux d'étudier la langue grecque d'une manière approfondie. V. Gail.

SCHMALKALDE, seigneurie de l'ancien pays de Henneberg, de 5 milles carrés et demi de superficie. Elle appartient aujourd'hui à la province de Fulde, en Hesse-Cassel. Son chef-lieu, qui porte le même nom et qui renferme 4,800 habitants, possède des fabriques de toute espèce qui impriment à son commerce une grande activité. Elle a une saline dont le produit est de 13,000 quintaux par an. Le fait le plus remarquable de l'histoire de cette ville est la ligue qui y fut conclue au mois de mars 1531 entre neuf princes et comtes protestants et onze villes impériales, pour la défense de leur foi et de leur indépendance politique, contre Charles-Quint et les états catholiques, et qu'on appelle *ligue de Schmalkalde*. Elle devait durer neuf ans, et fut ratifiée au congrès de Francfort-sur-le-Mein dans les mois de juillet et de décembre de la même année. Là, il fut arrêté que le landgrave Philippe de Hesse et l'électeur de Saxe seraient les chefs de la ligue et veilleraient à ses intérêts. Le congrès de Schmalkalde, tenu en 1535, la prorogea de dix ans; plusieurs membres se joignirent à l'association, et l'on arrêta l'entretien d'une armée permanente de 12,000 hommes. Cette ligue acquit encore plus d'importance et surtout une plus grande force d'unité, lorsqu'en 1537 tous les théologiens présents y adoptèrent les articles de défense proposés par Luther et nommés pour ce motif *articles de Schmalkalde*. Ils concordent parfaitement avec les livres symboliques de l'église protestante, reconnus par la confession d'Augsbourg. Dès lors, la ligue de Schmalkalde devint plus hostile aux catholiques. La moitié de l'Allemagne entra dans ses rangs. Ces nouveaux renforts se composaient de toute la Saxe, de la Hesse, du Wurtemberg, du Lunebourg, des pays d'Anhalt et de Mansfeld, des villes de la haute Allemagne, de la Souabe, de la Franconie, des provinces du Rhin et de la basse Saxe. La ligue catholique conclue en 1538, et l'empereur lui-même, occupé alors à combattre les Turcs et la France, ne se sentirent pas assez forts pour arrêter cette coalition. C'est à cette impuissance qu'il faut attribuer l'impunité avec laquelle l'électeur Jean Frédéric de Saxe, et le landgrave Philippe, purent, en 1542, entrer audacieusement en campagne en faveur des villes de Goslar et de Brunswick, chasser le duc Henri-le-Cadet, le membre le plus ardent de la ligue opposée, et s'emparer de ses états. L'empereur employa toutes les ressources que la ruse lui inspira pour ne point entrer en lutte avec les protestants, à qui une attaque ouverte de sa part n'eût pas manqué de faire obtenir tout ce qu'ils demandaient. Malheureusement les coalisés, au lieu de combattre pour les intérêts communs, s'affaiblirent par la désunion. Le landgrave Philippe avait à lutter contre une accusation de bigamie parfaitement motivée; et d'une autre part l'entêtement de Jean Frédéric, l'électeur de Saxe, paralysait toute action. Ils restèrent donc spectateurs passifs de l'humiliation que subit le duc de Clèves, qui inclinait vers la nouvelle doctrine, et du peu de progrès que faisait l'électeur de Cologne, partisan déclaré de la réforme. Par orgueil, ils refusèrent d'admettre dans leur confédération de braves et preux chevaliers de l'Empire; ils eurent toujours trop ou trop peu de confiance dans les offres de secours que leur faisait le roi de France. (Il est vrai que ces offres étaient moins le résultat de son goût pour la doctrine de Luther que de son désir de balancer la puissance de l'Empereur par celle des princes protestants). Enfin, ils accordèrent au roi des Romains des secours contre les Turcs, alors que ce roi était leur ennemi acharné et qu'il menaçait même l'existence de la confédération. — Cependant, quand la guerre éclata

au mois de juillet 1546, leurs forces étaient encore assez imposantes pour jeter l'empereur dans une grande perplexité. Schaertlin, à la tête de l'armée des villes de l'Oberland, s'avança, sans rencontrer d'obstacles, vers le Danube, voulant fermer le passage aux troupes impériales qui débouchaient de l'Italie. Mais la déplorable jalousie de l'électeur Jean Frédéric et du landgrave Philippe affaiblissait l'énergie de ce grand capitaine. La mise au ban de l'Empire de ces deux chefs de la ligue protestante, dont l'exécution était confiée à Maurice de Saxe, jeta la stupeur dans les rangs protestants, et obligea Jean Frédéric à battre en retraite. Son électorat avait été déjà envahi par les troupes impériales; mais il vint à bout de recouvrer, dans l'automne de 1546, ce qu'il avait perdu. Vint l'hiver; alors Charles-Quint et son frère Ferdinand s'avancèrent par la Franconie avec des troupes fraîches. Ils eurent bientôt soumis toutes les villes de la haute Allemagne, et, de cette formidable ligue protestante, il ne resta bientôt que Philippe et Jean Frédéric, qui eux-mêmes furent complétement battus et faits prisonniers à la bataille de Muhlberg, le 24 avril 1547. Ce triste événement, auquel la trahison et la faiblesse contribuèrent également, mit fin à la ligue et à la guerre de Schmalkalde. Le but qu'avaient eu les confédérés d'assurer aux protestants la liberté de conscience avait été atteint par la démarche hardie de l'électeur Maurice, dont l'effet immédiat fut le traité de Passau, conclu en 1556. C. L.

SCHUMLA, SCHUMNA, ou SCHEMLA, ville située sur le versant septentrional du Balkan, dans le Sandjak de Silistrie, en Bulgarie : elle est à neuf jours de marche de Constantinople, et compte 30,000 habitants, Arméniens, Turcs et Juifs. On y trouve de grandes fabriques de soieries, des filatures, des fonderies de cuivre. Elle fait le commerce des draps. C'est le point de jonction de toutes les routes qui conduisent aux forteresses construites sur le Danube, et la clé du Balkan : on la juge cependant moins importante comme place forte que comme position militaire. En 1387, Schumla tomba, par capitulation, entre les mains de Mourad Ier : elle joua un grand rôle dans le XVIIIe siècle, à partir de l'époque où les Russes en voulurent à l'existence de l'empire ottoman. Trois fois leurs armes, dans le cours de leurs victoires, s'arrêtèrent au pied de ce boulevard; sous Rumjanzow, en 1774; sous Kamenskoi, en 1810; et sous Wittgenstein, en 1828 : dans cette circonstance, elle était défendue par Hussein-Pacha. Le mont Hemos la rend presque imprenable : elle domine une plaine qui s'étend jusqu'au Danube et jusqu'à la mer Noire. Dans les environs est situé le village de Madara, habité par 2,000 femmes : c'est le rendez-vous des aventurières du beau sexe, qui y exercent envers les voyageurs une hospitalité qui n'est pas toute de prévenance. C. L.

SCHWARZ (Berthold), moine franciscain allemand, à qui l'on attribue la découverte de la poudre, naquit au XIIIe siècle, à Fribourg, district de Brisgau. Fort instruit dans la chimie, il fut jeté en prison sous l'accusation de sorcellerie. Les persécutions ne purent lui faire abandonner ses travaux. Il n'est cependant pas douteux que la poudre ait été connue avant lui : son mérite consiste moins dans l'invention que dans l'application de cette préparation chimique à la guerre et à la chasse. C. L.

SCHWARZBOURG, maison princière souveraine, qui, dès le XIe siècle, possédait en Thuringe des biens considérables. On fait descendre cette famille, ainsi que celle des comtes de Kefernbourg, de Günther, fils de Lothaire, roi mérovingien, qui, vers le milieu du VIIIe siècle, fit bâtir le château de Kefernbourg, près d'Arnstadt. Un des descendants de ce Günther, Sizzo III, fonda, en 1142, la chartreuse de Georgenthal, et bâtit Schwarzbourg : il fut le premier qui prit le titre de *comte de Schwarzbourg*. Son fils, Henri Ier, transporta, en 1160, sa résidence de Blankenbourg à

Schwarzbourg : son frère, Günther IV, habita Kefernbourg. Après la mort de Henri Ier, qui ne laissa pas d'enfants, le fils aîné de son frère Günther hérita de ses domaines, et fut le fondateur de la maison actuelle de Schwarzbourg. Les comtes de Kefernbourg s'éteignirent en 1385; leur comté passa aux landgraves de Thuringe, et plus tard, en 1467, aux comtes de Schwarzbourg : ce comté fait encore partie du bailliage d'Arnstadt. Lorsque le comte Günther de Schwarzbourg fut élu empereur d'Allemagne, en 1349, son frère aîné, Henri, conserva le comté. Les fils de Günther XI, qui avaient adopté la réforme, formèrent deux branches, *Sondershausen* et *Rudolstadt*; la première, fondée par Jean Günther Ier, posséda un tiers du comté, c.-à-d. Arnstadt, Kefernbourg, Gehren; et le comté de Gleichen, Sondershausen, Ebeleden, Badungen, Kleingen, Hassleben, etc. La seconde, qui avait pour chef Albert VII, reçut en partage Rudolstadt, Blankenbourg, Paulinzelle, Schwarzbourg, Ehrenstein, Ilm, Seebergen, Frankenhausen, Heringen, Arnsbourg, etc. La première obtint, en 1597, la seconde, en 1710, la dignité princière, et, en 1754, elles eurent siége et voix à la diète. Les deux branches conclurent, en 1713, une alliance perpétuelle, ayant pour objet l'établissement du droit de primogéniture, et la prohibition mutuelle pour l'avenir de tout partage d'hoirie; les deux princes furent revêtus du titre d'écuyers de l'Empire : ils avaient le droit de conférer la noblesse, et dans leurs actes prenaient le titre de *Viergraves* de l'Empire. En 1807, ils adhérèrent à la confédération du Rhin, et le 13 juillet 1815, à la confédération germanique. A la diète, ils constituent la quinzième voix avec les princes d'Oldenbourg et d'Anhalt : on conserve les archives de cette maison au château de Rudolstadt. La principauté entière, jadis comté de Schwarzbourg, a 36 milles carrés et 116,000 habitants : elle est située dans la Thuringe, et forme deux territoires séparés. Le *haut Comté*, qui occupe le versant de la forêt de Thuringe, s'étend sur les rives de la Gera, de l'Ilm et de la Saale : Gotha, Weimar, Altenbourg, Cobourg et Erfurt l'environnent. Le *bas Comté*, dans la partie prussienne du duché de Saxe, comprend les fertiles plaines qu'entourent l'Unstrut, le Wipper, l'Helme et l'Elbe. Le premier est riche en bois et en mines; le second en produits agricoles. Le prince de Schwarzbourg-Sondeshausen possède cette dernière partie, qui a 16,3/10 milles carrés et 51,000 habitants, répartis dans 5 villes et 90 villages et hameaux. Toute la population est protestante : 200 habitants professent seuls le culte catholique. Les revenus de l'état s'élèvent à 200,000 florins; le contingent qu'il fournit à l'armée fédérale est de 451 hommes, qui font partie du onzième corps d'armée : le prince régnant est Günther Frédéric-Charles, né le 24 septembre 1801. — Le prince de Schwarzbourg-Rudolstadt possède 19,1/10 milles carrés, 17 villes et 150 bourgs, peuplés de 62,000 ames : cette population est toute luthérienne. Les revenus annuels de l'état s'élèvent à 325,000 florins : le contingent est de 529 hommes, faisant aussi partie du onzième corps d'armée. Le pays a une constitution depuis 1816; les 18 députés, qui forment la représentation nationale, sont élus pour 6 ans, et sont pris, par tiers, dans la noblesse, dans la bourgeoisie et parmi les paysans. Le prince actuel, Frédéric Günther, est né en 1793; il a épousé, en 1816, la princesse Auguste d'Anhalt-Dessau : il est fort riche, et possède de vastes domaines patrimoniaux. C. L.

SCHWARZENBERG, branche de la famille des barons, et plus tard des comtes de Seinsheim, descendant d'une des plus anciennes familles de Franconie. Dès 1172, il est question de Sifried, le premier des Seinsheim. Erkinger de Seinsheim fut, en 1411, élevé à la dignité de baron par l'empereur Sigismond. En 1420, il acheta en Franconie le comté de Schwarzenberg, dont il prit le nom. A sa mort, arrivée en 1437, sa famille se di-

visa en deux branches, celle de Schwarzenberg et celle de Seinsheim. L'empereur Rodolphe récompensa la bravoure qu'Adolphe de Schwarzenberg avait déployée contre les Turcs, en le créant comte de l'Empire, et l'empereur Léopold Ier, en 1670, conféra la dignité princière à un autre Adolphe, petit-fils du premier, pour lui et les aînés de ses descendants. Il eut voix dans le collége des princes en 1674. Un de ses descendants, Adam-François de Schwarzenberg, que l'empereur Charles VI tua par imprudence dans une partie de chasse, avait hérité en 1688 de sa mère, une comtesse de Sulz, du landgraviat de Klettgau en Souabe, et était devenu plus tard prince de Krumau en Bohême, titre que l'aîné de la famille a toujours porté depuis. François Ier, en 1746, étendit la dignité princière à tous les membres de cette maison. Après l'établissement de la confédération du Rhin, Schwarzenberg et le landgraviat de Klettgau furent médiatisés. Le prince Joseph de Schwarzenberg vendit, en 1813, le landgraviat au grand-duché de Bade. Les possessions actuelles de cette maison sont : en Franconie, le comté de Schwarzenberg, 5 milles carrés et 10,000 habitants; en Souabe, les comtés d'Illereichen et de Kellmuntz, la seigneurie de Neuwaldeck, etc. etc., placés sous la suzeraineté de la Bavière, du Wurtemberg et de Bade; les autres biens de cette famille sont situés en Autriche. Ils comprennent en tout 42 milles carrés avec 115,000 habitants, et forment deux majorats. Le premier est composé des seigneuries de Franconie et de Souabe, le second de celles de Bohême. Les revenus du premier, qui se trouve sous la suzeraineté de la Bavière et du Wurtemberg (6 3/4 milles carrés et 12,000 hab.), avec le duché de Krumau et 20 seigneuries en Autriche (22 1/2 milles carrés et 313 villages), s'élèvent à 600,000 florins. Le prince régnant, Adolphe de Schwarzenberg, né en 1799, a succédé à son père Joseph en 1833. Il a épousé la princesse Éléonore de Lichtenstein en 1830. Ce fut sa mère, la princesse Pauline d'Arenberg, qui périt à Paris d'une manière si fatale, à la fête que son beau-frère le prince Charles de Schwartzenberg donna le 1er juillet 1810 pour célébrer le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise. Le second majorat, fondé en 1703, est formé des seigneuries de Worlich et de Klingenberg en Bohême, de Blumenthal et de 4 domaines en Hongrie, le tout rapportant 100,000 flor. Le prince actuel est Frédéric de Schwarzenberg, né en 1779 de celui dont nous donnerons plus bas la biographie. Cette famille a occupé des places importantes à la cour de Vienne et auprès de plusieurs princes de l'Empire; mais il n'y a que deux de ses membres dont la réputation soit devenue européenne. L'un, ministre de Georges-Guillaume, électeur de Brandebourg, fut tout-puissant lors de la guerre de 30 ans, jusqu'à ce que le grand-électeur eût pris les rênes du gouvernement : alors le ministre fut emprisonné, et la manière dont il termina ses jours est environnée d'épaisses ténèbres. Selon les uns, il mourut frappé d'apoplexie; selon d'autres, il aurait péri par ordre du grand-électeur. La version qui le fait mourir décapité a été réfutée par Frédéric II, qui, en 1777, fit ouvrir son cercueil et ordonna l'autopsie du cadavre. L'autre membre remarquable de cette famille fut :

Schwarzenberg (Charles-Philippe, prince de), duc de Krumau et feld-maréchal des armées autrichiennes, né à Vienne le 15 avril 1771. Dans la guerre contre les Turcs, en 1789, il fit preuve d'un courage qui ne se démentit pas durant les premières campagnes de la révolution. Il commandait en 1793 une partie de l'avant-garde du prince de Cobourg, et il se distingua, le 26 avril 1794, à l'affaire de Catean-Cambrésis. A la tête d'un régiment de cavalerie et de 10 escadrons anglais, il enfonça les masses françaises, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 27,000 combattants. En 1796, il fut nommé colonel, et, après la victoire de Wurzbourg, major-général. En 1799, revêtu du titre de feld-maré-

chal-lieutenant, il devint propriétaire du régiment de Uhlans qui porte encore son nom. Le 3 décembre 1800, il sauva par son courage, à la bataille de Hohenlinden, le corps auquel il était attaché. Dans la malheureuse guerre de 1805, il avait une division sous ses ordres, et commandait à Ulm l'aile droite de l'armée autrichienne. Quand tout fut perdu, il passa avec l'archiduc Ferdinand à travers les Français, et se retira avec quelques régiments à Eger en Bohême. Poursuivi, harcelé par Murat, il fit cinquante milles en huit jours. Ce fut contre son avis que la bataille d'Austerlitz fut livrée avant l'arrivée de Bennigsen et du corps commandé par l'archiduc Charles. D'après le vœu de l'empereur Alexandre, il fut nommé ambassadeur auprès de ce monarque en 1808. Son poste devint extrêmement délicat dans le courant de 1809, lorsque la guerre fut de nouveau déclarée à la France. Schwarzenberg quitta Saint-Pétersbourg, assista à la bataille de Wagram, et commanda l'arrière-garde dans la retraite de Znaim. Il fut alors nommé général de cavalerie. Après la paix de Vienne, ce fut à lui qu'on confia les négociations qui précédèrent le mariage de l'archiduchesse Marie-Louise avec Napoléon. Par cette circonstance, et surtout après le malheureux incendie qui coûta la vie à sa belle-sœur, il occupa une place si élevée dans la confiance de ce monarque que, sur sa demande expresse, il fut nommé général en chef de l'armée auxiliaire forte de 30,000 hommes que l'Autriche devait mettre en campagne en vertu du traité du 14 mars 1812. Ces forces se rassemblèrent dans la Gallicie, passèrent le Bug dans les premiers jours de juillet, et s'emparèrent de la position formidable de Pinsk. Au mois d'août, il remporta quelques avantages sur Tormassow; mais au mois d'octobre, après la jonction de ce dernier avec Tschitschakoff, il fut obligé de se retirer sur le territoire du grand-duché de Varsovie. Il est présumable que des instructions secrètes rendirent alors sa coopération négative, et que des combinaisons politiques étaient déjà commencées dans le but de faire crouler l'empire français. Son armée resta jusqu'au mois de février 1813 dans la position de Pultusk, et l'armistice qu'il conclut assura la retraite des Français. Ce fut à cette campagne que Schwarzenberg dut le bâton de feld-maréchal, que l'empereur d'Autriche lui donna sur la demande de Napoléon. Il vint au mois d'avril à Paris, et à son retour on lui confia le commandement de l'armée d'observation qui se concentrait dans les montagnes de Bohême, et qui, après la déclaration de guerre de l'Autriche, se réunit aux forces prussiennes et russes. Schwarzenberg fut nommé généralissime de toutes les armées coalisées qui devaient tomber sur les derniers débris des vaillantes bandes de la république et de l'empire. Quoiqu'il fût numériquement supérieur aux masses que la France pouvait opposer à ses ennemis, l'issue de la guerre n'en fut pas moins douteuse. La première opération contre Dresde ne fut pas heureuse, et, sans la catastrophe du général Vandamme à Kulm, il est probable que la campagne eût eu un tout autre résultat. Nous connaissons la part que prit l'armée autrichienne aux sanglantes journées de Leipzig : ce fut sous les ordres de Schwarzenberg qu'elle passa le Rhin et viola la neutralité de la Suisse pour pénétrer dans le cœur de cette France, victorieuse un an auparavant. Après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, le prince passa de nouveau le Rhin à la tête des Russes et des Autrichiens. Il commençait à envahir l'Alsace et la Lorraine, lorsque les événements de Paris arrêtèrent sa marche. En 1818, il reçut la présidence du conseil supérieur de la guerre, plusieurs terres en Hongrie, et l'autorisation de porter les armes d'Autriche sur son écusson. Il éprouva vers cette époque, à la suite d'une chute de cheval, les premiers symptômes de l'apoplexie dont il devait mourir à Leipzig le 15 octobre 1820. En 1799, il avait épousé la princesse douairière d'Esterhazy, née comtesse de Hohenfeld. Ses ta-

lents militaires ont été mis en doute par plusieurs hommes de guerre. Napoléon disait qu'il n'était pas capable de commander 6,000 hommes. On lui a adressé bien des reproches sur les dispositions qu'il prit à la bataille de Leipsig ; on a dit qu'il manqua d'énergie et de sang-froid dans les plaines de Champagne en 1814 ; mais, pour porter de pareils jugements, il faudrait connaitre à fond tous les ressorts diplomatiques auxquels il était contraint d'obéir. Ce qui est certain, ce que personne ne peut contester, c'est que peu de généraux se sont montrés aussi conciliants et ont tenu une conduite plus capable d'imposer silence aux jalousies et aux ambitions rivales de tant de peuples dont se composait son armée. C. L.

SCHWEINICHEN (Hans de), chevalier silésien, lié d'amitié avec les ducs Henri et Frédéric de Silésie-Liegnitz, parcourut toutes les contrées de l'empire, partageant les aventures du premier de ces princes. Dans ses courses vagabondes, il tint un journal exact qui nous est resté, et qui offre un tableau remarquable des mœurs du XVIe siècle. Il était né, le 25 juin 1552, au château princier de Graedisberg, et avait été envoyé, selon la coutume de l'époque, à l'école du village pour y apprendre à lire et à écrire : il avait alors neuf ans. On lui confia en même temps le soin de garder les oies. Mais un tour de jeunesse, qui mit tout son troupeau en danger de mort, lui attira une sévère correction. On le dépouilla de son brillant emploi ; et il fut chargé de ramasser les œufs dans les écuries et dans les granges. Il n'avait que dix ans quand on l'envoya à la cour, où il fut élevé avec le prince de Liegnitz, le même qu'on vit plus tard emprisonné par suite de ses prodigalités. Entré, l'an 1566, au gymnase de Goldberg, il y apprit passablement le latin, en sortit pour recevoir sa première épée, en 1567, et fut admis au service du prince Henri XI, qui venait de succéder à son père dans la principauté de Liegnitz. Bientôt il accompagne ce prince léger et dissipateur dans les courses qu'il fait en Pologne, et entreprend d'autres voyages pour retirer son propre père de l'embarras où l'ont jeté les garanties qu'il a données à cette noble famille. Le voilà gentilhomme de la chambre ; le prince Henri se lance à travers les états de l'empire, et le fidèle Schweinichen le suit. Dans ces courses, qui ont lieu à cheval, il acquiert bientôt « de vastes connaissances » et la réputation du plus intrépide buveur de l'Allemagne, où il y en a eu toujours tant. Il visite successivement le Mecklembourg, le Lunebourg, Dresde, retourne en Silésie, se remet en route et gagne le sud de l'Allemagne. Puis Augsbourg, Heidelberg, Strasbourg et d'autres villes de l'empire lui offrent, ainsi qu'à son prince, les plaisirs les plus variés, et par compensation aussi ces peines cruelles qui résultent parfois de dépenses extravagantes. Ses créanciers avaient eu la bassesse de s'emparer du patrimoine de son père pour se couvrir des garanties qu'il avait données au prince. Celui-ci fut arrêté ; et Schweinichen s'estima fort heureux de pouvoir fuir la prison et regagner pédestrement sa patrie, en passant par Leipsig. Les chagrins avaient hâté la mort de son père ; les terres qu'il lui avait léguées étaient grevées de dettes. Le frère de Henri, le prince Frédéric, avait pris le gouvernement de la principauté ; il témoignait du refroidissement au compagnon de son frère. Sur un ordre de l'empereur, Henri recouvre sa liberté et rentre dans sa patrie. Schweinichen court rejoindre son ami ; il le suit dans de nouvelles aventures, et partage encore ses plaisirs et ses peines. Fidèle à sa consigne, il exécute à la lettre chaque ordre qu'il plaît à son prince de lui donner, jusqu'à ce que celui-ci soit enfin rappelé et incarcéré à Prague. Seul au monde, Schweinichen, nouveau Pylade, cherche autour de lui son Oreste, et, ne le trouvant plus, il se marie et se fait agriculteur. Il recouvre enfin les bonnes grâces du prince Frédéric, qui le nomme son maréchal de cour, et l'emmène dans le Holstein où il

a le projet de se marier. Schweinichen resta fidèle à cette seconde liaison jusqu'à sa mort, arrivée en 1616. Son journal ne va pas au-delà de 1602. Il a été publié par Busching, sous le titre : *Leben und Abenteuer des schl. Ritters Hans v. Schweinichen*, 3 vol., Leipsig, 1823. C. L.

SCHWERIN, résidence des grands-ducs de Mecklembourg-Schwerin, dans un site charmant sur les bords du lac du même nom, au milieu d'une forêt de hêtres. Un des ducs, ami de la solitude, fit construire Ludwigslust, à quatre milles de Schwerin, et y fixa sa demeure. Mais les tribunaux et les ministères restèrent dans cette dernière ville. Le grand-duc François-Frédéric y séjournait habituellement avec sa cour, durant quelques semaines de l'hiver ; aujourd'hui le grand-duc Paul réside à Schwerin. On espère que le beau château gothique, flanqué de tourelles, qui s'élève sur le lac au milieu d'une île, sera restauré et ajoutera aux agréments de la capitale. Schwerin est divisée en trois parties : *l'ancienne ville*, *la nouvelle* et *les faubourgs*. La nouvelle (Neustadt), nommée aussi *Schelfe*, forme un quartier à part, peuplé de cinq mille habitants et ayant son magistrat particulier. Elle est assez bien bâtie. La population des trois parties s'élève à 14,000 ames. Les rues sont étroites et tortueuses. Le commerce est alimenté par un grand nombre de fabriques et par des relations suivies avec Hambourg et Lubeck. Il y a un gymnase appelé *Fredericianum*, une école vétérinaire et deux églises. Celle du château et la cathédrale fixent l'attention des voyageurs. Cependant l'église catholique l'emporte en beauté. Les juifs, qui y sont assez nombreux, y ont une synagogue. C. L.

SCHWITZ, SCHWEIZ ou SCHWYZ, canton suisse qui a donné son nom à toute la confédération. Il est un des trois premiers qui jetèrent les bases de la liberté helvétique. Il est borné au nord par Zurich et Saint-Gall ; au nord-est et à l'est, par ce dernier canton et Glaris ; au sud, par Uri ; au sud-ouest, par Unterwald, et à l'ouest par Lucerne et Zurich. Sa longueur est d'environ treize lieues de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est ; sa largeur de neuf lieues et demie du nord au sud ; sa superficie de 44 lieues carrées. On évalue sa population à 36,000 ames. Il est sillonné par de hautes montagnes, le Rigi, le Rossberg ou Rufiberg et l'Etzel, formant quatre vallées principales arrosées par la Muotta, la Sihl et l'Aa, qui inondent fréquemment leurs rives. La Linth forme sa frontière au nord-est. Il renferme une partie des lacs de Waldstatter, Zurich, Zug et celui de Lowerz. Le climat des vallées est inégal, mais assez doux. L'éducation du bétail, richesse du canton, y fait négliger l'agriculture. On y recueille des pommes de terre, un peu de vin et de blé, beaucoup de fruits et de bois. Plus de 20,000 têtes de gros bétail, le plus beau de la Suisse, couvre les pâturages. Il y a aussi de nombreuses tourbières, une source minérale à Saven et une source sulfureuse à Schwitz. L'industrie se borne généralement à la confection des produits des troupeaux et de quelques cotonnades. La vallée de La Muotta fabrique cependant beaucoup de tables d'harmonie pour les luthiers, et Gersau prépare une grande quantité de soie. On exporte de ce canton environ 7,000 têtes de gros bétail par an, des fromages, du beurre, des peaux, du bois. Les habitants ont conservé l'ancien costume national. Le canton est gouverné par une *assemblée générale* composée de tous les individus de seize ans et au-dessus. C'est entre leurs mains que réside le pouvoir souverain. Un *conseil du pays* a l'initiative des projets de lois et exerce la haute police. Le canton est divisé en six districts et a pour chef-lieu *Schwitz*, joli bourg de 3,600 ames, agréablement situé au pied des rochers de Haken et du Mythen ; à 27 lieues est de Berne. On y remarque l'église paroissiale, l'hôtel de ville et le collège qui renferme une petite salle de spectacle. C'est là qu'est déposée la grande bannière donnée aux Suisses par le pape Jules II en 1512. E. G.

SCIATIQUE (anat. [du lat. *ischiaticus*, et du grec *iskion*, la hanche]) ; mot formé par contraction de *ischiatique*, dont on se sert encore dans plusieurs cas. Il désigne tout ce qui a rapport à la hanche, à l'os ischion, aux nerfs, artères, veines, tubérosités sciatiques. On appelle *grande échancrure sciatique* ou *grand trou sciatique* une échancrure qui existe sur le bord postérieur de chaque os coxal, au-dessous de l'épine iliaque postérieure et inférieure, et qui est convertie en trou par le sacrum et les ligaments sacro-sciatiques. Quant à ce qu'on nomme *épine sciatique*, c'est une éminence courte, aplatie, pyramidale, que présente l'os coxal au-dessus de l'échancrure précédente, et qui donne insertion au petit ligament sacro-sciatique.

Sciatique (Douleur ou goutte [pathologie]). Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'emboiture des cuisses. On l'a regardée long-temps comme une espèce de goutte (*v*). X.

SCIENCE. Pour bien saisir le sens de ce mot et le définir avec précision, on peut se borner à interroger la raison commune, sans faire descendre des hauteurs de la philosophie moderne une lumière qui, s'affaiblissant en raison de la distance à parcourir, deviendrait peut-être insuffisante. C'est de la raison commune que nous avons reçu les connaissances mises en ordre par l'esprit d'analyse ; cette mesure de facultés intellectuelles a fourni tous les matériaux pour construire l'édifice des sciences : pour bien connaître l'œuvre, adressons-nous à ceux qui l'ont faite. L'esprit d'analyse est essentiellement juste et nullement aventureux ; il s'arrête aux limites de la vision distincte. Quoiqu'il évalue scrupuleusement les degrés de *vraisemblance* qui porte le nom très peu convenable de *probabilité* (comme le vrai seul peut être *prouvé*, il est réellement seul *probable*), il ne suit point cette lueur trop souvent insidieuse, et n'est satisfait que de ce qui réunit tous les caractères des vérités constatées. Remarquons en passant l'influence que la correction du langage pourrait exercer sur la rectitude des idées ; les signes qui expriment nos pensées n'étant que rarement susceptibles d'exactitude, ils nous accoutumeraient à nous contenter d'à peu près, quand même nous n'y serions pas enclins naturellement. L'esprit créateur des sciences doit surmonter ce penchant, n'employer que des matériaux éprouvés, et les mettre à leur place. Les vues lointaines ne serviraient qu'à l'interrompre dans ses travaux de construction. La prudente réserve qu'il s'impose ne diminue point ses forces lorsqu'il s'agit d'aller à la recherche de connaissances nouvelles : ce fut ainsi que procédèrent les promoteurs des sciences utiles ; on n'est point exposé à s'égarer en suivant les méthodes qui guidèrent Newton et Leibnitz, Buffon et Cuvier, Montesquieu et Mably, etc. — La définition des sciences se trouve préparée dans ce qu'on vient de dire ; elles sont en effet des systèmes de connaissances mises dans l'ordre déterminé par leurs analogies et leur dépendance mutuelle. Il y a donc autant de sciences diverses que l'on peut former de systèmes ou groupes dont l'ensemble et les détails soient intimement liés. On doit même en compter quelques-unes de plus, car il en est qui échappent à nos classifications, mais qui se révèlent par les effets qu'elles produisent, et qu'on ne peut attribuer à nul autre ensemble de connaissances. Telle est, par exemple, la *science du monde* que certaines personnes possèdent très bien, et qui les dirige avec sûreté durant tout le cours de leur vie, quelles que soient leurs relations avec les sociétés qu'ils fréquentent. On ne peut douter que, par une suite d'observations très délicates, chacune de ces personnes n'ait acquis et coordonné des connaissances exactes, dont l'ensemble constitue réellement une science, et dont on voit l'application dans leur conduite. Les beaux-arts atteindraient plus sûrement leur but s'ils pouvaient s'astreindre à consulter la raison ; les conseils qu'ils en recevraient seraient dictés par l'une des nombreuses divisions

de la *science de l'homme*, qui malheureusement est à peine ébauchée. S'il est possible d'en hâter les progrès, se sera par des moyens qui nous sont encore inconnus; et, comme il s'agit avant tout de connaissances précises sur chaque partie d'un tout que l'on nomme très justement un *abrégé de l'univers*, on s'abstiendra d'hypothèses sur ce qui est encore à découvrir; on ne perdra pas en constructions et démolitions successives un temps si précieux pour les travaux utiles : on observera donc, on recueillera des faits, on multipliera les recherches et les vérifications, jusqu'à ce que les résultats constatés soient assez nombreux, assez analysés pour que l'on entrevoie les lois de leur production. En procédant avec cette prudente lenteur, on peut espérer d'arriver un jour à la science de l'homme, si toutefois elle n'est pas inaccessible à notre intelligence.—L'histoire naturelle est certainement une science, quoiqu'elle ne soit pas complète, et que nous ne soyons pas même en état de comparer, quant à leur importance, ses possessions actuelles à ses futures acquisitions. Si elle approchait du terme où elle doit s'arrêter, les naturalistes seraient aussi parvenus à ranger les faits connus suivant l'ordre de leurs analogies, et cette disposition fait une partie importante de la science. Outre les secours qu'elle offre à la mémoire, elle seconde les opérations du jugement en signalant d'avance des relations qu'elle dispense d'étudier. Mais si les faits n'étaient qu'en petit nombre, très divers, remarquables en raison de leurs différences essentielles et caractéristiques, plutôt que par des analogies fondées sur des subtilités métaphysiques, il serait au moins inutile de les classer méthodiquement, de créer des mots pour cette classification dont l'intelligence ne peut tirer aucun parti. Ce simulacre de savoir a pourtant usurpé une place dans l'enseignement public; une méthode analogue à celle des naturalistes a distribué les sciences avec une habileté digne d'un meilleur emploi; la mémoire des auditeurs a pu se charger de cette sorte d'instruction, mais leur intelligence était dispensée d'y prendre part, car elle ne leur offrait rien qui méritât le nom de *connaissances*. — Cependant quelques divisions des sciences se présentent, en quelque sorte, spontanément, et seront admises sans réclamation : on sait, par exemple, que, malgré quelque ressemblance de noms, les sciences historiques et chronologiques sont soumises à d'autres lois que l'histoire naturelle et l'ordre des révolutions éprouvées par notre globe; on ne comparera point les monuments géologiques à ceux que les peuples ont construits. — Les mathématiques donnent beaucoup aux autres sciences, et n'en reçoivent rien en échange; elles marchent seules, et, quel que soit l'espace qu'elles ont encore à parcourir dans leur carrière, elles arriveront au terme par leurs propres forces.—Les sciences physiques ne jouissent point de cette indépendance; le secours des mathématiques leur est indispensable, et des relations intimes et fréquentes avec les sciences chimiques sont également profitables aux unes et aux autres. D'ailleurs, point de contestations au sujet des limites et des droits respectifs; les attributions sont clairement désignées, et chaque section scientifique est satisfaite de son lot.—Entre la politique et la morale, il faudra peut-être prononcer le divorce, et tracer fortement la ligne de séparation entre les domaines de l'une et de l'autre. La morale dérive de la nature de l'homme et de ses facultés; elle est donc immuable, indépendante des lieux et des temps. La politique n'a point cette fixité; science des gouvernements, elle adopte comme principes des intérêts qui ne sont ni uniformes ni constants, et peut passer des doctrines de Platon à celles de Machiavel. Cependant les travaux de législation exigent le concours de l'une et de l'autre, quoique la morale y prenne la plus grande part. Dans le cas où elle ne s'accorde pas avec la politique, les débats sont terminés à l'amiable, au moyen de concessions réciproques. —

Pour débrouiller le chaos des sciences philologiques, il faudrait que l'on eût fait assez de progrès dans la connaissance des facultés intellectuelles de l'homme. En attendant que nous soyons éclairés par ce foyer de lumières, les érudits continueront leurs dissertations philologiques, encombreront de plus en plus l'espace à déblayer, et rendront plus pénible l'extraction des matériaux scientifiques renfermés dans cette mine. D'autres exploitations non moins productives trouveront sans doute des savants assez courageux pour les entreprendre et les continuer avec persévérance. Presque toutes les sciences sollicitent ces travaux d'épuration, qui les feront paraître dans tout leur éclat, hâteront leurs progrès, et surtout leur propagation. Surchargées d'un énorme bagage, comme elles le sont actuellement, leur marche se ralentirait de plus en plus si l'on ne prenait soin de les alléger. Il s'agit de les débarrasser de ce qui leur est étranger, et non de les tronquer pour les emprisonner dans de petits volumes : la révision que l'on demande ne peut être faite que par des esprits éminemment analytiques; elle conserverait tout, corrigerait seulement les déplacements, les défauts d'organisation, et rendrait ainsi le corps plus robuste et plus agile; les mouvements seraient exécutés avec aisance, et ne paraîtraient plus difficiles; les sciences se propageraient alors avec une rapidité dont nos livres et nos méthodes d'enseignement ne peuvent nous donner une idée.—Nous sommes malades depuis trop long-temps pour connaître les effets d'une parfaite santé. Mais à quelque degré d'instruction que nous parvenions, avec le secours des sciences et des méthodes perfectionnées, la nature de l'esprit humain est telle que nous ne *connaîtrons* jamais ce qu'il nous est impossible d'apprendre par plus d'une voie. Les mathématiques sont soumises, comme toutes les autres sciences, à cette loi générale; on sait que des paralogismes s'y glissent quelquefois, et, si elles n'étaient susceptibles d'aucun moyen de vérification, on serait fondé à révoquer en doute leurs démonstrations les plus évidentes en apparence. Les sciences applicables sont toutes également pourvues de ce complément de preuves ; chacun des services qu'elles rendent garantit la justesse de leurs raisonnements et la certitude de leurs conclusions. Quant aux *sciences purement spéculatives*, s'il faut en admettre, elles ne peuvent être qu'un luxe intellectuel, servant tout au plus à déguiser, sous une apparence décevante, une disette trop réelle du simple nécessaire. Les bons esprits ne sont pas séduits par ces illusions, et ils vont tout droit à l'*utile*, qui n'est pas non plus sans quelques charmes. — Tous ceux qui ont cultivé les sciences avec quelque succès sont réputés savants; mais ce titre est décerné plus spécialement à ceux que recommande une profonde érudition. L'Allemagne est peut-être la contrée de l'Europe qui en compte le plus, en comparant des populations égales; le second rang paraît occupé par l'Italie, et la France ne serait tout au plus qu'au troisième. Cette distinction ne peut flatter l'amour-propre national, suivant l'opinion de Fontanes. « Un peuple de savants pourrait être barbare ; un peuple d'hommes de lettres ne le serait pas », a dit l'ancien grand-maître de l'université de France. Avant d'examiner si cette assertion est vraie, on demandera qu'elle soit présentée sous une autre forme ; qu'on n'ait pas à rechercher quels seraient les vices ou les perfections d'êtres chimériques, tels que des peuples dont l'existence est absolument impossible. Mais, sous un autre point de vue, la pensée de Fontanes mérite une attention très sérieuse : il paraît certain, d'après l'histoire, que l'on fait plus de reproches à la moralité des savants qu'à celle des hommes de lettres. Si cette observation est exacte, d'où provient une différence aussi remarquable entre ces deux sortes de capacités intellectuelles? L'aptitude aux sciences serait-elle plus rarement associée aux facultés sentimentales que ne le sont les divers talents littéraires? On

n'ignore point que l'intelligence obéit aux passions, et les seconde bien plus souvent qu'elle ne parvient à les maîtriser. La *science de l'homme* résoudrait ces importances questions : puisse-t-elle être l'objet des méditations de tous les hommes vraiment dignes du titre de philosophe ! FERRY.

SCIENCES (Histoire des). Si parfois, comme on l'a dit dans l'article qui précède, les dissertations philologiques peuvent être attaquées avec quelque raison, on ne peut nier cependant qu'elles ne soient une source toujours nouvelle de connaissances et d'enseignements, et qu'elles ne servent à rectifier les idées reçues sur des faits d'une haute importance que le temps ou l'ignorance ont dénaturés. C'est, sans contredit, au moment même où les sciences étendent de plus en plus leur domaine, où elles s'enrichissent d'un nombre infini de découvertes précieuses, qu'on sent plus vivement que jamais combien il importe d'en étudier l'histoire, et de suivre dans les diverses phases qu'elles nous présentent la marche et les progrès de l'esprit humain. L'histoire des sciences se lie à tous les temps, et quand on voit l'intérêt que nous mettons à réclamer pour nous-mêmes la priorité de certaines découvertes contre les prétentions d'une nation voisine, notre rivale de gloire, avec quelle sollicitude ne suit-on pas ces recherches actives et fécondes sur des peuples long-temps méconnus, qui reparaissent peu à peu avec leur brillant cortége de conquêtes intellectuelles, et qui reprennent leur véritable rang dans les annales du monde! A chaque instant, nous sommes obligés de reconnaître, devant les preuves irrécusables que l'érudition nous oppose, que les inventions même les plus brillantes n'appartiennent pas toujours aux auteurs auxquels on en faisait honneur. Combien, dans ces derniers temps, n'a-t-on pas révélé de faits nouveaux puisés dans les travaux de l'école arabe, et dont on n'avait aucune idée ? Ici, des progrès dans les sciences mathématiques que l'on s'était accordé à lui dénier; là une détermination exacte d'une inégalité de la lune (la *variation*), qui formait l'un des plus beaux titres de gloire de l'un des astronomes les plus célèbres de l'école moderne, et qui, 600 ans auparavant, avait été obtenue pour la première fois à Bagdad. C'est assurément par de tels résultats que les études philologiques se recommandent à l'attention des hommes sérieux, et la science s'honore elle-même en les enregistrant. Déjà l'histoire des sciences a eu de nobles interprètes; nous ne les énumérerons pas : qu'il nous suffise de dire que les ouvrages immortels des Lalande, des Delambre et des Montucla; le livre si complet de l'Italien Andrès, les études nouvelles de M. Chasles, le géomètre, sur l'histoire des mathématiques, sont des monuments que l'on consulte sans cesse, et qui prouvent incontestablement que les découvertes scientifiques qui font la gloire d'un pays ont besoin, pour conserver leur éclat, d'avoir leur historien. SÉDILLOT.

SCIPION (PUBLIUS CORNELIUS). La gloire des grandes nations historiques est, qu'on nous permette cette assimilation, une terre d'alluvion. Elle est formée de gloires individuelles qui viennent s'y amonceler, et qui sont comme autant d'ornements d'un cercle éclatant. Les hommes illustres font les nations illustres. Que serait l'histoire de Rome, si elle n'avait pas les Fabius, les Camille, les Pompée, les César? Entre toutes les familles qui ont fait la gloire du nom romain, il n'y en a pas d'aussi éclatante que celle des Scipions. Nous allons faire passer rapidement sous les yeux de nos lecteurs toute cette lignée de grands hommes; et si nos couleurs ne sont pas telles qu'il conviendrait à des figures si illustres, ce ne sera pas la faute de notre admiration. — L'éclat du nom des Scipion commence à un jeune homme qui fut le bâton de vieillesse de son grand-père, et qu'on appela alors *Scipio* (bâton). Celui dont nous nous occupons d'abord descendait de la famille des Cornelius, sous la dictature de Camille, l'an de Rome 360; il fut créé maître-général de la cavalerie.

Il fut ensuite tribun et consul. L'histoire ne s'occupe pas plus de ses dignités que de ses actions : il rentre bientôt dans la nuit ; mais ses descendants doivent incessamment tirer son nom de l'oubli.

Scipion (Lucius Cornelius). Ils sont deux à porter ce nom. Le père, consul en l'année 456, livra à Volaterra une bataille sanglante aux Etrusques, dont il eut tous les honneurs. Le fils (485) fut également consul. Il entreprit la conquête des îles de Corse et de Sardaigne, occupées alors par les Carthaginois. Durant le siége, le général ennemi Hannon périt en défendant vaillamment une place de guerre qui lui était confiée. Entré en vainqueur dans la ville, Scipion conduisit en personne les funérailles d'Hannon, et lui rendit tous les honneurs dus à son rang. Après avoir conquis le pays par les armes, il y avait une autre conquête à faire, celle de la civilisation sur la barbarie. Scipion l'entreprit, et l'aménité et la justice de son caratère triomphèrent des habitudes farouches et sanguinaires des habitants de ces îles. On lui décerna à Rome les honneurs du triomphe et ceux de la censure ; mais son plus beau panégyrique est sur la pierre de sa tombe, où l'on trouve cette inscription : *On s'accorde généralement à dire que Lucius Scipion fut le plus vertueux parmi tous les honnêtes citoyens de Rome.* Ainsi s'était manifesté chez ce Scipion ce caractère de douceur et de modération envers les ennemis qui fut toujours si rare chez les Romains, et qui devint un des traits distinctifs de cette famille.

Scipion (Cneus Cornelius Asina). Il reçut ce surnom, qui est peu propre à accompagner sa gloire, parce qu'il fit porter sur une ânesse en place publique la dot qu'il destinait à sa fille. Il fut consul en 494 avec Jullius. Rome commençait alors son éternelle guerre avec Carthage, où le sang des Scipions fut si souvent versé. Il fallait, pour prévenir une invasion, créer pour ainsi dire une flotte. Scipion surveilla les travaux jour et nuit, et la flotte sortit miraculeusement du port. A la tête de 19 vaisseaux, Scipion se rendit à Messine : les habitants de l'île de Lipara l'attirèrent dans leur île. Seul sur un vaisseau avec ses officiers, il fut enveloppé par la flotte carthaginoise. Prisonnier, on le traita, non en ennemi, mais en Romain : il n'eut aucune des humiliations de la captivité. Regulus, qui devait trouver une hospitalité moins bienveillante sur le sol carthaginois, vint le délivrer. Scipion vengea le désastre de Lipara. Il s'empara de plusieurs places importantes de la Sicile, et Valère Maxime consacre quelques lignes à célébrer les grandes vicissitudes de sa fortune.

Scipion (Cneus Cornelius et Publius Cornelius). Nous réunissons dans un même cadre les biographies de ces deux frères. Hommes de guerre éminents, les mêmes goûts, les mêmes vertus resserrèrent encore leurs sympathies fraternelles. Tous deux ils devaient avoir un même champ de bataille et périr sur le même sol. Ce fut par eux que la domination romaine commença à s'établir d'une manière solide en Espagne. Cneus combattit les lieutenants d'Annibal, et préserva Rome de nouveaux ennemis, qui pouvaient augmenter pour elle les désastres de la seconde guerre punique ; Publius se mesura avec Asdrubal lui-même. Leur vie est une suite perpétuelle de batailles sur lesquelles nous insisterons peu (536 de Rome). Annibal réduisait chaque jour la puissance romaine dans le sein même de l'Italie. Opérer une diversion habile, inquiéter la domination carthaginoise en Espagne, tel fut le plan conçu et exécuté par Cneus. A la bataille de Cissa, il vainquit Hannon, frère d'Annibal, lui tua six mille hommes et le fit prisonnier. Peu de temps après, un autre frère d'Annibal, Asdrubal, s'avançait du côté de l'Italie avec une flotte nombreuse, chargée d'hommes et de vivres. Cneus attaqua et vainquit les Carthaginois aux embouchures de l'Èbre. Sa flotte s'avança jusqu'à Carthage, dont il brûla les faubourgs. Alors, si on en croit les annales romaines, cent vingt peuples espagnols vinrent lui faire leur soumission. Pendant les mêmes années, Publius travaillait de son côté à la gloire

d'un nom commun. Consul et chargé du gouvernement de l'Espagne, il triompha souvent de Carthage. Annibal, illustré depuis la prise de Sagonte, avançait à pas de géant en Italie, et avait traversé, au grand ébahissement de tous, ces remparts de neige et de glace, limites jusque là inexpugnables de la Gaule et de l'Italie. Publius comprit qu'il était de son devoir d'aller sauver la patrie aux lieux mêmes où elle était menacée. Les deux illustres ennemis furent en présence, et la bataille du Tésin fut livrée. On sait qu'elle fut une nouvelle victoire pour Annibal, et un échec honorable pour Scipion. Blessé grièvement, il ne dut son salut qu'à son fils, dont la gloire se signala ainsi à dix-neuf ans; néanmoins, il put commander une retraite habile et qui protégeait Rome. La défaite de la Trébie, qui arriva peu après, méritée par l'imprudence de Sempronius, fut bien plus fatale à l'Italie. L'année suivante, Scipion (Publius) fut de nouveau envoyé en Espagne, où il rejoignit Cneus. Asdrubal tenait la campagne pour Carthage. Or, au même moment où Rome semblait définitivement accablée par la bataille de Cannes, les ressources militaires, si bien combinées, si homogènes des deux frères, relevèrent le nom romain, et les triomphes dans la Péninsule contribuèrent certainement aux efforts héroïques que fit Rome pour triompher d'Annibal. Les siéges d'Illiturgis, d'Intibili, furent autant de victoires pour les Scipions. Dans une de ces journées trop peu célébrées, les Carthaginois étaient soixante mille, les Romains seize mille. Cependant la victoire ne fut pas douteuse un instant, et Asdrubal fut vaincu. Dans quatre combats où les deux frères furent blessés, ils remportèrent quatre victoires consécutives. Les Carthaginois furent chassés de Sagonte, et Syphax, roi de Massessylie, entra dans l'alliance romaine. Publius et Cornelius se divisèrent pour expulser définitivement les Carthaginois de l'Espagne : cette division leur fut fatale à tous deux. Publius rencontra un ennemi sur lequel il n'avait pas compté, Masinissa, roi des Massyliens. Publius périt dans une rencontre sanglante, percé de part en part d'une lance. Cneus ne devait pas lui survivre long-temps. Rencontré par deux armées carthaginoises, dont les forces combinées étaient quadruples des siennes, il fut contraint de se retirer sur un monticule derrière son camp, n'ayant pour tout rempart que les bagages de son armée : là, il fut tué selon les uns, et selon les autres brûlé dans une tour où il cherchait à se défendre (542 de Rome). — L'antique simplicité romaine était un trait commun aux caractères de Cneus et de Publius Scipion. Cneus illustrait son nom par d'importantes et imprévues victoires en Espagne. Au milieu de sa gloire, il écrivit inopinément au sénat : « J'ai une fille nubile à Rome; je dois veiller sur elle et la marier. Envoyez-moi un successeur. » Le sénat eut l'habileté de ne pas priver les armes romaines d'un tel chef : il se chargea lui-même de la fille de Scipion, et la dota, magnifiquement pour l'époque, de onze mille as (550 fr. environ), ce qui maintenant, dit Sénèque, ne suffirait pas pour acheter un miroir à la fille d'un affranchi.

Scipion l'Africain (Publius Cornelius), né l'an de Rome 518. Nous venons de dire que Publius Scipion, grièvement blessé à la bataille du Tésin, ne dut la vie qu'au courage de son fils âgé de 19 ans. C'est celui-ci dont nous allons nous occuper maintenant. Après la défaite sanglante de Cannes, les légions romaines décimées se dispersèrent au hasard en Italie. Une de ces légions se donna pour chef le jeune Scipion. Le désespoir était au fond du cœur de tous les soldats : on ne parlait que de fuir à Rome, et on faisait en désordre les préparatifs de la retraite. Scipion s'avança, son épée nue à la main, au milieu des fuyards : « Je jure ici d'une manière solennelle que cette épée percera le cœur du premier de vous tous qui s'en ira du côté de Rome. Je jure par Jupiter de ne jamais trahir la cause de la république. Cœcilius, et vous tous qui êtes ici, prêtez le même serment! » Une

détermination si forte chez un si jeune homme raffermit tous les esprits, et un rempart de quatre mille hommes protégea de loin la ville désolée. Tout devait être soudain et brillant dans la vie de Scipion. Les peuples de l'antiquité annonçaient toujours par une sorte de frémissement, par des traditions merveilleuses, qu'un grand homme allait naître chez eux. Un serpent monstrueux fut aperçu, raconte-t-on, chez la mère de Scipion, neuf mois avant sa naissance; aussi lui attribue-t-on une origine céleste et mystérieuse. A vingt-un ans, il brigua l'édilité. Les lois de Rome s'opposaient formellement à sa candidature: il fallait pour obtenir cette charge avoir fait dix campagnes. Comme Scipion était aux yeux de tous un homme exceptionnel et prédestiné, il fut nommé. Il entretenait à cet égard la superstition populaire. Tous les jours on le voyait monter au Capitole, et là, disait-il, il causait pendant des heures avec Jupiter. — L'Espagne, après la défaite et la mort des deux Scipions, se détachait du joug des Romains. La république ne savait qui envoyer sur cette terre brûlante, qui dévorait tant de généraux. Fabius était trop vieux, Caton perdait chaque jour au sénat les habitudes et le génie militaires. Dans l'assemblée du peuple, un jeune homme se lève: « Je suis Scipion, s'écria-t-il; qu'on me nomme proconsul: j'aurai à venger à la fois et mon père et mon oncle. Entre ces deux tombeaux, je saurai gagner des victoires: j'ai tout ce qu'il faut pour vaincre. » Et alors il développa avec une énergie remarquable les vues militaires les plus fortes et les plus sûres, et quand l'assemblée se sépara, le jeune Scipion était proclamé proconsul, et son nom se répétait partout avec confiance et enthousiasme. Il justifia dès le commencement le choix un peu téméraire que Rome avait fait. Il ne chercha pas à combattre avec des forces bien inférieures toutes les armées de Carthage qui gardaient l'Espagne sur tous les points. Il y avait une vieille place de guerre avec un port très important qu'une garnison de mille hommes seulement protégeait, tant on la regardait comme inexpugnable par sa nature, Carthagène. Ce fut sur elle que le général dirigea d'abord ses vues. Il apprit par quelques pêcheurs que les marais qui gardaient la ville d'un côté étaient guéables à la marée descendante. Son plan fut conçu. Attaquée de tous les côtés par l'armée de terre et par la flotte, Carthagène oublia que ce bras de mer, en l'abandonnant, livrait un passage à l'ennemi. Une légion pénétra tout entière par cette brèche peu défendue. Elle ouvrit les portes de la ville aux Romains victorieux. Les lois atroces de la guerre furent rigoureusement suivies dans cette occasion: le massacre ne s'arrêta que pour laisser passer le pillage. Un trait de générosité personnel à Scipion le lave heureusement de cette tache de la barbarie romaine Un ancien usage autorisait encore un abus horrible: les prisonnières revenaient de droit à la couche des vainqueurs. Parmi les belles captives qu'on amena au général se trouvait une jeune vierge d'une naissance illustre et d'une beauté accomplie. Scipion était très jeune encore, plein de passions vives auxquelles il s'était abandonné dès une fougueuse adolescence. Cette jeune fille était promise en mariage à Allucius, roi des Celtibériens. Au lieu de refermer sur elle les portes de sa tente, Scipion fait appeler Allucius: « Recevez-la de mes mains, lui dit-il, pure comme si elle sortait de la maison de son père. Je ne vous demande qu'une chose en retour de ce bienfait, c'est votre amitié pour le peuple romain. » Allucius ne fut pas ingrat, il resta depuis l'allié fidèle et utile de Scipion. Une telle modération chez un jeune vainqueur fit plus en Espagne que des victoires multipliées: entre deux jougs à subir, celui de Rome parut le moins dur, et tous les Espagnols en-deçà de l'Èbre devinrent les alliés de l'Italie. Édecon, Indibilis et Mandonius, rois dans la Péninsule, se déclarèrent ouvertement pour Scipion, qui cimenta ainsi l'œuvre glorieusement commencée par son père et son oncle.—Il ne restait plus à bien dire en Espagne que deux ennemis

à combattre : Masinissa, qui la parcourait en tout sens avec une cavalerie formidable, et Asdrubal Giscon, qui conduisait 60 mille hommes. Nous ne suivrons pas Scipion dans la lutte qu'il entreprit contre ses deux puissants adversaires. Il triompha, et après de nombreuses victoires fit passer l'Espagne entière sous la domination romaine. Syphax se déclara aussi pour Scipion, qui devait par la suite reconnaître perfidement sa loyauté. Un jour, chez Syphax, le général romain rencontra Asdrubal : les deux ennemis mangèrent à la même table et dormirent ensemble. La supériorité du génie militaire de Scipion fut démontrée à Asdrubal, et dès lors il comprit que Carthage serait perdue dès que ce bras puissant se tournerait contre elle. On voulut tirer parti d'une grave maladie du général : on répandit le bruit de sa mort, et déjà les légions se débandaient. Scipion trouva assez de force pour paraître en personne devant les mutins, pour arrêter le désordre et rallier ses troupes. Bientôt il revint dans Rome, quand l'Espagne fut pacifiée. Il sollicita le triomphe : on lui représenta que les lois s'opposaient à ce qu'un citoyen l'obtînt n'étant pas consul. Scipion, convaincu que sa gloire n'avait pas besoin d'une vaine solennité, n'insista point, et rentra paisiblement à Rome, précédé seulement des chariots qui rapportaient l'or de l'Espagne au trésor public. Il revêtit ensuite la robe de candidat au consulat. De tous les points de l'Italie on accourut pour voir le jeune héros, et il fut proclamé consul à une majorité qui ne s'était jamais présentée dans la république (l'an de Rome 54:). La pensée politique de Scipion, en briguant le consulat, était d'aller terminer au sein même de l'Afrique la guerre de Rome avec Carthage. Annibal était encore en Italie : mais déjà la terreur de son nom diminuait, et il fallait forcer sa patrie à le rappeler à son secours. Le peuple qui, comme nous l'avons dit, voyait un homme prédestiné dans Scipion, accueillait ses projets avec enthousiasme ; le sénat, au contraire, qui écoutait d'abord la voix de la prudence, et qui renfermait dans son sein plusieurs des rivaux du consul jaloux de sa gloire, s'y opposa fortement par l'organe du vieux Fabius et de Caton. Les tribuns mêmes furent gagnés, et firent passer un plébiscite qui interdisait à Scipion de porter directement la guerre en Afrique. On prit un terme moyen ; la Sicile lui était donnée, et il avait la faculté d'aborder en Afrique si des circonstances impérieuses l'exigeaient. Les forces militaires confiées à Scipion étaient insuffisantes pour un tel projet. Mais l'enthousiasme était dans le peuple : sept mille engagements volontaires se contractèrent sous ses drapeaux ; on apportait des vivres de tous côtés ; une forêt abattue dans les Apennins se convertit en flotte, prête à mettre à la voile, en quarante-cinq jours. Les événements de Sicile furent peu importants. La ville de Locres en Italie fixa les regards du consul. Il en fit le siége, chassa les Carthaginois qui y tenaient garnison, et y établit un de ses lieutenants, Pleminius. Annibal, qui avait tenté de porter secours à la garnison, se retira quand il reconnut Scipion. Le temps n'était pas encore venu d'un engagement définitif entre les deux généraux. Locres, sous le commandement de Pleminius, devint un théâtre de débauches et de vexations. Les ennemis de Scipion tournèrent contre lui les fautes et les atrocités de son lieutenant. On disait en plein sénat que la discipline se relâchait sous la main du consul ; qu'il passait son temps dans les cirques, ou qu'il étudiait les belles lettres. Des commissaires furent envoyés; ils entendirent, à leur arrivée, un tel concert d'éloges sur la conduite de Scipion ; son armée était si belle, si sévèrement maintenue, que cette enquête fut un titre d'honneur pour Scipion. L'autorisation de passer en Afrique fut donnée et reçue avec une même confiance ; cinquante vaisseaux de guerre, quatre cents de transport, offrirent un spectacle imposant aux habitants de la côte de Lilybée, accourus pour voir un armement maritime, dont les propor-

tions étaient d'une grandeur inusitée. La traversée fut paisible et facile. « Comment s'appelle ce promontoire, demanda Scipion aux gens de son équipage ? — *Le beau*! lui répondit-on. — Abordons-y alors; ce nom est de bon augure! » Cependant Carthage s'épouvantait. Depuis Regulus, jamais un tel ennemi ne l'avait menacée. Cinq cents cavaliers, envoyés à la découverte, furent taillés en pièces par les Romains. De grandes ressources restaient néanmoins à Carthage. Syphax s'était détaché de son alliance avec Rome, et lui apportait un renfort de 60 mille hommes. Ce fut vers lui que Scipion tourna d'abord sa pensée. Il rivalisa de perfidie avec un ennemi qui avait dirigé cette arme contre lui. La sienne fut cruelle et atroce. En même temps qu'il envoyait des députés pour renouer les négociations avec Syphax, ses espions s'introduisirent dans son camp. Ils rapportent que les tentes des ennemis sont faites de branchages et de roseaux. Asdrubal avait joint son armée à celle de Syphax. Scipion veut les envelopper tous dans la même perfidie. Pendant que les négociations occupent les chefs, les Romains investissent subitement le camp ennemi, mettent le feu aux tentes où les soldats dorment, et 40 mille Carthaginois ou Numides sont massacrés dans cette nuit sinistre. Tite-Live et Rollin, d'après lui, trouvent des louanges pour célébrer ce sanglant stratagème. La morale de l'histoire, qui a toujours un abri dans leurs pages éloquentes, a droit de s'en offenser et de s'en indigner. Scipion voulut attribuer cette immense exécution à une inspiration divine; et il fit brûler en l'honneur de Vulcain cet énorme amas d'armes que tant de bras mourants avaient laissé tomber. Quelle que soit l'origine condamnable du succès de Scipion, il eut un effet immense sur les destinées du monde. Annibal, tout affaibli qu'il était par les délices de Capoue, avait toujours un pied sur sa belle proie l'Italie, et restait encore un sujet d'effroi pour les Romains. Il comprit, à la nouvelle de ce nouveau désastre, que sa patrie, si sérieusement menacée, réclamait son grand homme, et que Carthage avait à combattre un autre Annibal. Il repassa en Afrique, laissant toutes ses magnifiques espérances en Italie. Il y eut, entre les deux généraux, une entrevue, où de beaux discours furent échangés, et la cause du monde s'agita dans la tente de ces deux grands capitaines, qui étaient aussi des orateurs éminents et habiles. Rien n'y fut décidé, sinon que la paix était impossible, et qu'il fallait qu'une de ces puissances tombât devant l'autre. Nous ne donnerons pas les détails que chacun sait de la bataille de Zama. Annibal ne s'avoua vaincu qu'après avoir fait tuer 20 mille de ses soldats, et avoir laissé prendre par l'ennemi un nombre égal de prisonniers. Il faut dire, pour la gloire de Scipion, qu'il n'avait que 22 mille hommes sous ses ordres, et que les Carthaginois étaient 56 mille. Au reste, la résistance d'Annibal fut telle que, dans son triomphe, Scipion dit plusieurs fois qu'il portait envie à la capacité du vaincu. Il imposa de dures conditions de paix à Carthage, et ne fut noble et généreux que pour Annibal. Sept cents vaisseaux livrés par l'ennemi furent brûlés devant la ville vaincue. Tout l'or carthaginois reflua en Italie, et Scipion rentra à Rome au milieu de sa gloire et des richesses énormes qu'il rapportait. Devant son char de triomphe marchait Syphax, chargé de chaînes. Des jeux magnifiques furent célébrés. La république accorda deux arpents de terre aux soldats de Scipion pour chaque année de guerre passée en Espagne ou en Afrique. Tous les honneurs dont Rome pouvait disposer furent prodigués au vainqueur. Il fut de nouveau nommé consul, et, peu après, censeur : mais l'envie s'amassait autour de sa gloire, et nous verrons bientôt les fruits qu'elle porta. — Il fut envoyé, au bout de quelque temps, comme ambassadeur de Rome auprès d'Antiochus. Annibal avait trouvé à la cour de ce prince une hospitalité noble et amicale. Scipion eut alors de longs entretiens avec l'illustre Carthaginois. C'est ici que se

place cette anecdote si connue. « Quel est, demanda Scipion, le plus grand des généraux qui ait existé? — Alexandre, répondit Annibal. — Et après? — Pyrrhus, roi d'Épire. — Le troisième? — Moi, répondit noblement Annibal. — Et que diriez-vous si vous m'aviez vaincu? — Je me mettrais en tête de tous les autres! » — Lucius Scipion, frère de l'Africain, avait été envoyé contre Antiochus. On espérait qu'il recevrait et suivrait les conseils de son frère. La lutte entre Annibal et le grand Scipion pouvait recommencer sur ce nouveau théâtre. Annibal fut retenu ailleurs par Antiochus, et Scipion, malade dans son lit, ne put que donner à son frère des conseils auxquels il dut la victoire de Magnésie. Peu après, Scipion revint à Rome; mais tout y était changé pour lui, et celui qui, par amour pour sa patrie, venait de refuser le titre de roi que des populations idolâtres lui avaient offert, ne trouva plus dans cette patrie ingrate qu'ombrages et soupçons jaloux. Caton qui, selon l'expression énergique de Tite-Live, n'avait cessé d'aboyer contre lui en plein sénat, avait lancé dans le peuple deux tribuns, les Pétilius, qui calomniaient une à une toutes les actions de sa vie. Il avait vendu la paix au roi de Syrie; son orgueil l'étouffait; il se croyait le seul Romain et l'arbitre du monde! La clameur publique devint si forte que Scipion parut comme accusé à la barre du peuple : « Romains, s'écria-t-il, c'est à pareil jour que j'ai remporté en Afrique une victoire éclatante sur Annibal et les Carthaginois. Comme il convient, dans une pareille journée, de surseoir aux procès et aux discussions judiciaires, ja vais de ce pas au Capitole, rendre grâces à Jupiter, et le remercier de m'avoir, en ce jour même et dans plusieurs occasions, donné le pouvoir de servir glorieusement la république. Suivez-moi, Romains, et venez avec moi conjurer les dieux de vous donner toujours des chefs qui me ressemblent. Ce langage m'est bien permis, s'il est vrai que, dès l'âge de 17 ans jusqu'à ma vieillesse, vos distinctions ont devancé les années, parce que mes services avaient prévenu vos récompenses! » Le peuple se leva et suivit Scipion avec enthousiasme; les tribuns accusateurs restèrent seuls sur le *rostrum*, abandonnés même de leurs greffiers. — Une autre fois, Caton, en plein sénat, calomnia sa conduite dans la négociation de la paix avec Antiochus, et voulait le forcer à rendre son compte. « Ces comptes, s'écria Scipion en montrant ses tablettes, les voilà; ils sont clairs et évidents, mais vous ne ferez ni à moi ni à vous l'injure de les exiger! » Et le sénat passa outre. Quelques gens lui reprochaient de ne s'être jamais sérieusement exposé dans les batailles. « Ma mère, répondit Scipion, m'a fait pour commander, et non pour me battre! » « Vous n'êtes pas soldat, lui objectait-on aussi. — Non, répondit-il, mais capitaine! » — Cette vie, si glorieuse, si éclatante dès son début, s'enveloppe d'ombres et de mystères dans ses dernières années. Les historiens tombent dans les plus graves contradictions sur l'emploi de son temps quand l'ingratitude de Rome le força à la retraite. Il paraît certain néanmoins que, comme les anciens Romains, il s'occupa de l'agriculture; que celui qui avait dirigé tant d'armées conduisit la charrue, comme Cincinnatus, et que le goût des lettres grecques qu'il avait manifesté dès son jeune âge fut la consolation et la joie d'une vieillesse que l'ingratitude de Rome laissait dans l'obscurité et dans l'oubli. Sa colère contre ses concitoyens n'éclata que par ces mots: « Ingrate patrie, tu n'auras pas mes os! » Priver Rome des os du grand Scipion, c'était une vengeance! Malgré les torts graves de Scipion, torts qui sont moins les siens que ceux de son époque, c'est une vie éclatante que la sienne. Il fut clément et généreux quand de hautes considérations ne le forcèrent pas à se servir de cruelles représailles. Il ne faut pas que trop de sang versé efface entièrement la gloire de sa vie. Rome fut heureuse de trouver dans ses temps de désastre un tel rempart contre Annibal.

Comme à tous les hommes que la popularité a presque divinisés, l'enthousiasme une fois passé, on lui rappela cruellement les proportions mesquines de la gloire humaine. Il mourut, suivant les données les plus certaines, l'an de Rome 572, à peu près à la même époque qu'Annibal.

Scipion l'Asiatique (Lucius Cornelius). Nous avons parlé dans l'article précédent d'un frère aîné de l'Africain, qui fut chargé, sous la direction spéciale de son frère, de la campagne contre Antiochus. Nous ne lui consacrerons que quelques lignes. Il combattit à côté de Publius dans l'expédition contre l'Espagne. Chargé du siége d'Oringis, il emporta la place, et chassa Asdrubal qui la commandait. L'amitié fraternelle essaya de mettre ce siége au niveau de celui de Carthagène : l'histoire, plus équitable, n'y a vu qu'un fait d'armes remarquable, et important surtout par les résultats qu'il eut pour l'affermissement de la puissance romaine en Espagne. Dans la guerre d'Afrique, Lucius rendit aussi quelques services à son frère. Nommé général en chef de l'armée envoyée contre Antiochus, la victoire de Magnésie fut le fleuron d'une gloire qu'il dut plus à son nom qu'à sa valeur propre. L'envie que quelques vieux sénateurs portaient à ce nom illustre atteignit aussi Lucius. Caton fut d'autant plus acerbe contre lui qu'il était moins redoutable. Accusé injustement de concussion dans la campagne d'Asie, il succomba devant la haine de quelques tribuns : il fut condamné à une amende de quatre millions de sesterces. On voulait lui infliger aussi la prison. Tiberius Sempronius Gracchus le sauva de cette ignominie : « La république, s'écria-t-il, ne souffrira jamais qu'un général qui lui a rendu d'aussi éminents services soit traîné dans les fers. » Tous ses biens furent confisqués : ils ne suffirent pas à faire face à l'énorme amende qui pesait sur lui. Une souscription fut ouverte. Par elle, Lucius se trouvait bien plus riche qu'avant sa condamnation. Il n'accepta que ce qui lui était nécessaire pour vivre au niveau de sa position sociale. Il s'occupa de belles-lettres. Cicéron en parle comme d'un homme éloquent. On ne sait en quelle année il mourut.

Scipion (Lucius Cornelius Asiaticus). Deux mots seulement sur lui. Il était le quatrième descendant en ligne directe de celui dont nous venons de parler. Consul en l'an 671 de Rome, il fut jeté sur la scène sanglante des guerres civiles. Entre Carbon et Sylla, il choisit Carbon. Renvoyé une première fois par Sylla, il leva aussitôt une armée qui se débanda, pour ne pas avoir à se battre contre Pompée. Il tomba de nouveau entre les mains de Sylla, qui le plaça, lui et ses fils, sur sa liste de proscription ; et il paya de sa tête le courage qu'il avait eu d'opposer l'inflexibilité de l'honnête homme au crime et à la corruption.

Scipion (Publius Æmilianus), né l'an de Rome 568. Voici un homme illustre, qui apporte sa gloire à celle d'une famille qui n'est pas la sienne. Son père était Paul-Émile, sa mère Lutatia. Il fut élevé à l'école des vertus militaires et domestiques de son père. A 17 ans, il l'emmena dans la guerre contre Persée : « Déjà, dit M. Villemain, qui a écrit d'une manière brillante et profonde cet article dans la *Biographie universelle*, selon l'usage des grandes familles romaines, qui échangeaient souvent entre elles les héritiers de leur gloire, Paul-Émile avait fait entrer par adoption le jeune Émilien dans la famille des Scipion : mais il le gardait près de lui, et le formait à la guerre dans la campagne contre la Macédoine. » L'amour des soldats lui était déjà acquis, comme s'ils pressentaient en lui le grand général. Après la bataille sanglante qui fut la ruine de Pompée, on se demandait avec effroi ce qu'était devenu le jeune Scipion. A la lueur des torches, on avait soulevé, l'un après l'autre, tous les cadavres, et on l'avait inutilement appelé dans les limites du camp. A une heure avancée de la nuit, on le vit revenir seul couvert de sang et de poussière : son courage l'avait retenu aussi long-temps à la

poursuite de l'ennemi. Après la paix, Paul-Émile ne voulut pas que l'activité de ses fils se perdît dans l'oisiveté. Il fallait à ces jeunes courages l'image de la guerre, sinon la guerre. Paul-Émile leur enseigna, dans les belles forêts de la Macédoine, la chasse, ce passe-temps royal, que les citoyens du forum de Rome ignoraient pour la plupart. De retour dans sa patrie, Paul-Émile accorda une noble hospitalité à un réfugié illustre, Polybe, guerrier, homme politique, mais pardessus tout historien. Polybe la reconnut en donnant des soins aux fils de son hôte. Il affectionna particulièrement le jeune Scipion, qui comprenait qu'il fallait qu'il réunît en lui la gloire de deux familles. Ainsi, les vertus antiques qui s'étaient conservées dans la maison de son père, au milieu des vices nouveaux que la conquête de la Grèce introduisit dans Rome, se purifièrent sous la main prudente et forte de Polybe. Le jeune Scipion eut plusieurs fois l'occasion de donner des exemples de la générosité de son cœur. Il hérita de l'immense fortune de sa mère adoptive Emilia, femme de l'Africain. Il n'en accepta rien, et la donna tout entière à sa mère Lutatia. Elle mourut bientôt : Scipion ne recueillit cet héritage que pour le distribuer à ses sœurs auxquelles rien ne revenait. La succession de Paul-Émile lui fut aussi dévolue: il ne l'accepta pas, et conjura son frère de la prendre tout entière. Néanmoins, il fut de moitié dans les dépenses que coûtèrent les magnifiques jeux funèbres qui eurent lieu aux obsèques de son père. « Quelques autres libéralités du jeune Scipion furent célébrées dans Rome, dit M. Villemain, et peuvent nous servir aujourd'hui à juger de l'avare parcimonie d'un peuple où de pareils traits sont comptés pour la gloire d'un homme. » Il y avait 40 ans déjà que l'illustre Africain avait été envoyé dans la première expédition contre l'Espagne, quand le jeune Scipion fut chargé d'aller tenter la fortune de son nom sur le même théâtre de guerre. Il partit en qualité de tribun sous le consul Manilius. Il se distingua dans cette guerre; mais il fut bientôt appelé en Afrique. Lucullus le chargea d'obtenir de Masinissa un secours d'éléphants contre Carthage. Masinissa avait 80 ans : mais sa haine pour le nom punique, et son amitié pour Rome, n'avaient pas vieilli. Quand il arriva, Masinissa, rangeant son armée en bataille devant Carthage, travaillait à l'œuvre que Scipion devait bientôt finir. Au haut d'une montagne, Scipion, qui ne devait pas alors intervenir dans la querelle, vit une magnifique bataille, où 120 mille hommes se rencontrèrent. « Ce que j'ai vu, disait-il, il n'y a que deux regards qui ont vu quelque chose de semblable avant le mien, celui de Jupiter du haut du mont Ida dans la guerre de Troie, et celui de Neptune dans la Samothrace! » Pendant deux ans, Scipion combattit en sous-ordre sur ce théâtre de la gloire de son nom. Sa valeur, les ressources inouïes de son génie militaire, étaient la confiance et la sécurité de l'armée romaine et la terreur de Carthage. Revenu à Rome, où il briguait l'édilité, toutes les voix l'investirent du consulat, quoiqu'il n'eût pas atteint l'âge, et lui assignèrent l'Afrique pour province. Une circonstance remarquable, c'est que Caton, l'ancien ennemi de son nom, appuya fortement sa candidature. Le premier acte de Scipion fut de délivrer Mancinus, surpris et bloqué par l'armée carthaginoise. Ensuite il travailla directement et sans hésitation au but qu'il se proposait, le siége et la destruction de Carthage. Cette ville s'était reconstruite pour ainsi dire depuis la paix si dure qui lui avait été imposée par Scipion-l'Africain. Ses remparts épais, l'isthme qui la joignait au continent, ses deux ports, ses trois villes contenues dans la même enceinte, renfermaient une population de neuf cent mille âmes guerrières et courageuses, comme on le verra. Scipion eut le bonheur insigne de s'emparer de l'isthme; il entreprit de bloquer Carthage par une digue, et de lui fermer le passage par la mer. Carthage n'avait plus de flottes : Masinissa avait coulé bas tous ses vais-

seaux. La haine de Rome avait prodigué tous les moyens possibles de cruauté contre cette malheureuse ville. La perfidie punique, devenue proverbiale, fut surpassée par la perfidie romaine. En un mot, Carthage était épuisée, et n'avait plus de ressources que dans le courage admirable de ses habitants. Dans une des convulsions de son agonie, elle fit sortir une flotte de son sein. C'est alors que les traditions antiques rapportent le dévouement des femmes de Carthage, qui donnèrent leurs longs cheveux pour en faire des cordes à ces vaisseaux improvisés. Ce dernier effort fut inutile. Après des prodiges de valeur, cette flotte fut vaincue et ruinée. L'hiver fut la seule protection de Carthage. Il interrompit un instant les travaux de siége. Scipion, pendant ce temps, s'empara de quelques villes ennemies, et tua 60 mille hommes dans une bataille qui précéda la prise de Néphéris. Cependant le printemps amena la dernière heure de Carthage. La troisième enceinte fut forcée, et la brèche dura six jours et six nuits, pendant lesquels Scipion ne se retira pas un instant dans sa tente. Chaque maison, fortifiée et vomissant la mort par toutes ses ouvertures, était en quelque sorte un siége particulier à faire. Neuf cents hommes s'étaient réfugiés dans un temple, et voulaient y attendre que la faim terminât leurs jours. Asdrubal, le général en chef, se présenta à genoux, et une branche d'olivier à la main, devant Scipion. On sait que sa femme voua la mémoire de son mari à l'exécration de la postérité. Cette Médée patriotique, belle et parée comme pour une fête, se précipita, après ses enfants, dans les ruines fumantes du temple, où ses neuf cents compagnons la suivirent. Scipion assista, les larmes aux yeux, à cette immense ruine, qui était moins son œuvre que celle de la nécessité, et, se promenant avec Polybe à la lueur de l'incendie, il récitait ces vers d'Homère : « Un jour viendra que la ville sacrée d'Ilion, et Priam, et le peuple du belliqueux Hector, seront anéantis. » Un triomphe magnifique accueillit Scipion à Rome. Il fut envoyé, quelques années après, en ambassade à la cour de Ptolémée. Ce prince, chargé d'embonpoint, n'allait jamais que sur un char. Il fit aux ambassadeurs romains l'honneur de les conduire à pied dans les rues de la ville. « Les Alexandrins, dit à ce sujet Scipion, me devront d'avoir une fois en leur vie vu marcher leur roi. » Peu après, il fut nommé censeur, dignité qui rappelait l'arbitraire de la dictature. Il fit preuve dans ces fonctions d'une modération, d'une sagacité, et d'une prudence d'esprit digne de l'élève du judicieux Polybe. — Cependant l'armée romaine laissée en Espagne s'éteignait d'elle-même dans la mollesse et l'inaction. Scipion fut envoyé à la tête de ces Romains efféminés et corrompus, dont il fallait refaire des soldats. A son arrivée dans le camp, tout change. Scipion exerce ses troupes par d'incroyables fatigues qu'il partage lui-même. On creuse des fossés : « Qu'ils se couvrent de boue, puisqu'ils craignent le sang, s'écria-t-il un jour! » Quand cette armée se fut composée d'hommes, il la conduisit devant Numance. Numance était alors une des places les plus importantes de l'Espagne. Il l'entoura d'un mur circulaire flanqué de tours ; il coupa le fleuve qui traversait la ville : mais il avait affaire aux descendants les plus rudes et les plus courageux de cette race ibérique, qui réunissait en elle du gaulois et du romain. La résistance fut héroïque. Quand on eut épuisé toutes les ressources contre la faim, les principaux chefs tirèrent au sort à qui serait tué. Cervantes a consacré à cette noble résistance, une tragédie, qui est devenue à jamais mémorable. Enfin, après un long siége, Scipion entra dans Numance, et il lui fut donné d'insulter pour la seconde fois aux ruines qu'il avait faites. Il avait parmi ses officiers, dans cette campagne, Marius, dont il devina d'un coup-d'œil le génie militaire : « Si je suis tué, dit-il, c'est lui qui me remplacera ! » On peut reprocher ici à Scipion une cruauté inutile, et qui n'était pas dans son carac-

tère ; mais c'était un Romain ! Dans le siége de Lucia, ville alliée de Numance, il consentit à accepter une capitulation, à condition qu'on lui livrerait 400 des jeunes gens les plus illustres de la ville. Quand on les amena en sa présence, il leur fit à tous abattre les mains. Après le résultat glorieux et décisif pour Rome de cette campagne, Scipion joignit à son surnom d'Africain celui de Numantin. Cette campagne fut la dernière que fit Scipion. Rentré dans la vie civile, il se livra tout entier à la politique, et celui qui dans sa jeunesse avait été nourri des lettres grecques se trouva tout d'un coup orateur distingué. Il unit à ses travaux politiques cet amour des lettres qui avait commencé la gloire de sa jeunesse, et l'on sait que Térence se glorifiait souvent de la supposition gratuite qui attribuait au grand Scipion et à son ami Lælius ses diverses comédies. Il y voyait un témoignage du goût exquis dans lequel elles étaient écrites. Il entra avec passion dans le parti aristocratique. Cicéron prétend qu'il avait soumis publiquement des idées sur une monarchie tempérée, qu'il aurait modifiée à sa façon. Beau-frère des Gracques, il rencontra dès lors, chez eux et chez sa femme Sempronia, ses adversaires les plus ardents. Le sénat recueillait avec enthousiasme les idées de Scipion ; on parlait de lui conférer une dictature suprême. Le lendemain d'un jour où il avait été reconduit chez lui par tout le sénat, on le trouva mort dans son lit. Son corps portait des traces de violence ; évidemment il avait été assassiné : mais par qui ? c'est ce que l'histoire n'a pas éclairci. Le meurtre eut lieu l'an de Rome 625 : Scipion n'avait que 56 ans. La nouvelle de sa mort fut reçue avec consternation par Rome tout entière. Ce fut alors qu'on se rappela les nobles vertus, le génie éminent de Scipion. Metellus, un de ses ennemis les plus violents, lui rendit un éclatant hommage après sa mort : « Allez, dit-il à ses enfants, en les envoyant aux funérailles, car jamais vous ne pleurerez sur un plus grand homme. » Fabius, son neveu, qui fit son éloge funèbre, s'écria : « Réjouissez-vous, Rome, d'avoir donné le jour à Scipion, car où il devait naître, là devait être l'empire du monde. » Quand on visita sa maison, après sa mort, on eut une grande preuve de son désintéressement et de sa probité ; on ne trouva, chez celui par les mains duquel avaient passé les richesses de Carthage et celles de Numance, que 30 livres d'argent et une demi-livre d'or.

Scipion (Nasica Publius Cornelius). Cneus Tullius, tué en Espagne, eut un fils, Publius Cornelius surnommé *Nasica*. Il naquit l'an 534 de Rome. Les vertus militaires, le bonheur dans toutes les entreprises guerrières, arrivaient à presque tous les membres de cette famille par droit d'hérédité. Ce Romain fut donc, comme tous ceux de son nom, un général distingué. Il remporta plusieurs victoires dans la péninsule Ibérique : dans un combat qu'il livra aux Boiens, 28,000 ennemis restèrent sur le champ de bataille ; mais ce qui l'illustra encore plus que son nom et ses victoires, ce fut un honneur éclatant qu'il reçut de ses concitoyens ; voici à quelle occasion : les oracles avaient dit que si la statue de la mère des dieux (*Mater Idea*) était rendue à l'Italie, et que si le plus honnête citoyen de Rome allait au devant d'elle, les Carthaginois quitteraient le sol de l'Italie ; et ce fut Scipion Nasica qui fut, à l'âge de 28 ans, déclaré le plus honnête homme de sa ville natale, et envoyé au devant de la déesse. L'histoire ne nous apprend pas sur quelle base cette appréciation de la moralité de Scipion fut faite. A la même époque, il eût été nommé édile, si une saillie de très mauvais goût ne fût venue compromettre sa nomination. C'était l'usage que les candidats parcourussent la place publique, et prissent les mains de ceux dont ils demandaient les suffrages. Scipion rencontre un paysan qui avait les mains rudes et calleuses : « Est-ce l'habitude dans ton pays, lui dit-il, de marcher sur les pieds de devant ? » Toute la

tribu de la campagne se sentit blessée dans un de ses membres, et Scipion ne fut pas nommé. Par la suite, après les services qu'il rendit à la république, il parvint à tous les honneurs. Consul, édile, propréteur, prince du sénat; ce qui l'honora le plus, ce fut l'amitié particulière qu'eut pour lui son illustre cousin, Scipion l'Africain. Sa mort ne se rattache à aucun événement, et on en ignore la date.

Scipion Nasica (Publius Cornelius), fils du précédent. Les vertus de sa race ne dégénérèrent pas en lui; cette famille des Nasica eût suffi pour illustrer le nom de Scipion, si la branche des deux Africains ne les eût effacées de toute sa gloire. Scipion fut élevé comme Émile, et par Paul Émile; il acquit ses talents militaires à cette école d'un grand homme. L'an 599 de Rome, il fit la guerre aux Dalmates, et soumit ces peuples à la domination romaine. Appelé deux fois au consulat, il éprouva un cruel contre-temps à sa première nomination. L'élection était faite, mais des scrupules vinrent au sénat sur la manière dont on avait consulté les auspices; Scipion offrit de lui-même sa démission. Ce fut sous son édilité qu'il fit adopter à Rome une horloge qui mesurait l'heure au moyen de l'eau (*clepsydre*); il débarrassa aussi le forum d'une quantité prodigieuse de statues qui gênaient la circulation, et embellit le Capitole de plusieurs portiques. Il avait une faculté merveilleuse pour deviner, non seulement les besoins de son siècle, mais encore la pente fâcheuse sur laquelle il était souvent entraîné. On bâtissait à Rome un théâtre où les places étaient commodément distribuées: « Les spectacles ne feront jamais un grand peuple », se dit Scipion, qui semblait deviner que cent ans plus tard ils seraient la passion frénétique de Rome, et qu'on passerait vite des jeux de la scène aux combats des gladiateurs. Il eut assez d'autorité pour faire démolir ce théâtre, trop commode disait-il. Son influence n'était pas moins grande sur le sénat; il avait compris que Carthage, toute rivale qu'elle était de Rome, était un mobile certain et une garantie de sa grandeur. Il fallait, pour maintenir la patrie dans ses vertus, une émulation toujours excitée; quand Rome serait la seule ville puissante dans le monde, elle s'abandonnerait à ses passions, aux intrigues, aux vices effrénés que ses conquêtes amenaient et enfermaient dans ses murs. Toutes ces prévisions que l'histoire a confirmées, l'habile Scipion les avait; aussi réfutait-il sans cesse Caton, qui terminait chaque discours dans le sénat par son *Delenda Carthago*. Son éloquence prévalut quelque temps, et la troisième guerre punique fut ajournée. Scipion termina sa carrière par une expédition en Thessalie et en Macédoine, où il fit triompher les armes romaines.

Scipion Nasica (Publius Cornelius). Voici le dernier grand homme de cette famille illustre (605 de Rome). Celui-ci ne fut jamais investi que de fonctions civiles, mais il y déploya le courage que ses ancêtres avaient dépensé sur les champs de bataille. Un jour, contenant le peuple affamé qui hurlait pour avoir du blé: «Taisez-vous tous, s'écria-t-il, je sais mieux que vous ce qu'il convient de faire. » La sagesse, la prudence de Scipion, étaient si bien connues, que ces singulières paroles calmèrent le peuple. Mais il lui restait à résoudre des questions encore plus graves. Les Gracques et les Scipions, quoique de la même famille, devaient toujours se trouver en opposition sur toute question politique. Tibérius Gracchus avait échauffé le peuple par la loi agraire; des rassemblements séditieux circulaient dans Rome, le parti aristocratique se voyait menacé de mort. Scipion était alors souverain pontife. Le grand pontife, d'après les statuts de Rome, ne pouvait ni assister à une condamnation à mort, ni toucher à un cadavre, ni laisser un corps sans sépulture. Le danger des vieilles institutions romaines fait tout oublier à Scipion. Sur sa sommation d'aller arrêter Gracchus, qui était dans le temple de Jupiter, chacun restait immobile; Scipion s'enveloppe de sa robe

pontificale, et s'écrie : « Que tous ceux qui s'intéressent au salut de la république me suivent ! » Presque tout le sénat marcha après Nasica. Tibérius, et 300 de ses partisans, réfugiés dans le temple de Jupiter, furent investis et massacrés. Le bruit courut que Nasica avait frappé lui-même Tibérius. Les historiens, qui montrent ordinairement une excessive partialité pour le parti aristocratique, célèbrent et exaltent cette action de Nasica, qui n'est après tout qu'un assassinat. De ce moment, odieux au peuple et cher au sénat, Nasica vit sa personne menacée chaque jour. Le sénat fut donc obligé d'éloigner de l'Italie un grand pontife qui venait de se couvrir d'un tel sacrilége. Il mourut quelques jours après, à Pergame, de chagrin suivant la version commune, l'an de Rome 622. Ce fut un caractère énergique, et qui alla même trop souvent jusqu'à la violence.

Scipion (Nasica-Publius), consul, de la 4e génération des Nasica, fut un magistrat recommandable par l'aménité et la régularité parfaite de sa conduite. Aucune action importante ne se rattache à sa vie. Il mourut dans l'exercice des fonctions du consulat.

Scipion Nasica, dit Metellus. Celui-ci ne semble avoir une place dans l'histoire que pour déshonorer à la fois deux grands noms, celui de Scipion et celui de Métellus. Ses richesses immenses, ses alliances illustres, le firent passer par toutes les dignités de la république ; mais il en souilla constamment l'exercice. Rome, qui avançait déjà à grands pas dans le chemin de la corruption, en était venue à permettre que des distributions d'argent, que des promesses fallacieuses gagnassent les voix pour le consulat. Métellus Scipion renchérit sur toutes ces infamies. Il massacra dans les rues ceux qui n'étaient pas pour lui, et assiégea le palais Hostilien où s'était réfugié l'interroi Lepidus, qui refusait de convoquer illégalement les comices. Pompée fut nommé seul consul, et, six mois après son élection, il s'adjoignit Scipion pour collègue. Consul, Scipion ne se livra qu'avec plus d'impudence à de nouvelles débauches plus horribles que les premières. Il se rendait à ces festins monstrueux donnés par Gemellus, où on amenait sur la fin du repas, pour assouvir la lubricité des convives, les plus grandes dames romaines entraînées par surprise, et de jeunes adolescents, tels que l'infortuné Saturnius, dont parle Valère Maxime. Scipion avait donné sa fille, l'infortunée Cornélie, au grand Pompée. Dè ce moment, il entra dans la lutte contre César. Chargé d'une guerre en Orient, il y exerça les cruautés les plus gratuites et les concussions les plus éhontées. Raconter toutes les infamies de cet homme, serait une tâche douloureuse ; nous n'aurons pas le courage de nous l'imposer. Vaincu avec Pompée, à la journée de Pharsale, il rassemble à la hâte quelques légions, et peu après il se retrouve sur le sol Africain en présence de César. Il y avait un vieil oracle qui disait que jamais un Scipion ne serait vaincu sur la terre d'Afrique. Cet oracle était commenté dans le camp de César, et épouvantait ses soldats. Un homme se trouvait parmi eux, qui n'avait d'autre mérite que d'appartenir à la famille de l'Africain et de porter son nom. César le plaça fictivement à la tête de son armée, et dès lors le charme fut rompu. Cette guerre traîna en longueur, sans de graves événements. Il faut reconnaître que Metellus y déploya un certain courage, et quelque habileté, au dire même de l'auteur des *Commentaires*. Cependant, malgré l'alliance de Juba, la journée de Thapse fut la ruine de Metellus Scipion. Il parvint long-temps à se dérober aux poursuites de César. Un jour pourtant, les vents contraires jetèrent son vaisseau au milieu de la flotte de Sitius, lieutenant de César. Scipion, se voyant perdu, tira son épée, se perça le cœur, et fit alors cette belle réponse, la seule chose honorable qu'on connaisse de lui. « Où est Scipion, s'écrient les soldats de César en mettant le pied sur le vaisseau du fugitif ? — Il est libre, répond Metellus Scipion ; » et au même instant il meurt.

Scipion (Nasica-Publius Cornelius), fils du précédent, imita toutes ses infamies. Il n'est connu que pour avoir été l'amant de sa sœur utérine, Julie; sous le règne d'Auguste, l'an 738 de Rome.

Scipion-Nasica, sous Claude et Néron. Ce dernier des Scipions ne fut qu'un lâche courtisan; il passa, de l'adulation la plus basse pour l'imbécile Claude, à l'adoration de Néron. Il fut l'époux de l'impudique Poppée, et ne la pleura pas, lorsque Messaline frappa en elle une rivale en débauche et aussi en beauté. C'est lui qui remercia en plein sénat Pallas, dont l'origine d'esclave était chose notoirement connue, de ce qu'étant issu des rois d'Arcadie, il sacrifiait une ancienne noblesse à l'utilité publique. Le dernier des Scipions ne fut donc, comme nous l'avons dit, qu'un courtisan lâche et méprisable. Cette famille, pendant les 400 ans qu'elle dura, fut un miroir fidèle de l'histoire de Rome à cette époque. D'abord brave et pauvre, elle combat, elle meurt en Espagne. Puis, étendant ses bras jusqu'en Afrique, elle soumet une première fois Carthage, et, la seconde fois, jette sa cendre au vent. Elle pénètre en Asie, remporte de nombreuses victoires, et revient labourer la terre. Puis la corruption arrive, ses enfants dégénèrent, et elle finit par ramper, avec Rome, aux pieds d'un Claude ou d'un Néron, quand elle ne rampe pas à ceux d'un affranchi tel que Pallas.

Lacretelle, de l'Académie française.

SCOLIASTE, SCOLIE (v. Scholiaste, Scholie).

SCORBUT (des mots hollandais ou danois *schorbect* ou *scorbeck*). Les anciens, qui ne connaissaient pas cette maladie, probablement parce qu'ils n'entreprirent pas ces grandes navigations, dans le cours desquelles elle se développe le plus fréquemment, n'en ont pas parlé; à moins qu'on ne lui attribue ce qu'Hippocrate dit de l'*éléos aimatitès*, et Pline de la *stomacace*, qui atteignit l'armée de Germanicus, campée au-delà du Rhin. Si c'était là véritablement le scorbut des pathologistes modernes, toujours est-il qu'il était si rare alors que les auteurs de cette époque se sont bornés à copier textuellement les passages que nous venons de citer. Parmi les souvenirs désastreux qui se rattachent à son histoire, on peut surtout rappeler les ravages qu'il fit dans l'armée de saint Louis, campée devant Damiette. Depuis lors, on le voit fréquemment décimer les troupes établies dans des lieux malsains, ou les équipages des vaisseaux employés à des voyages de long cours. — Au nombre des causes les plus propres à développer cette funeste maladie, il faut mettre au premier rang l'action prolongée d'un air froid, humide et altéré par l'agglomération d'un grand nombre d'individus C'est ainsi que je l'ai vue sévir sur un régiment de chasseurs qui occupait une caserne mal construite, et donnant sur un canal rempli d'eau stagnante. On fait jouer aussi un rôle important à la nature des aliments, et notamment à l'usage exclusif des viandes salées, joint à la privation de légumes frais. Cependant, on voit le scorbut se développer au milieu de conditions alimentaires entièrement opposées. Les affections morales tristes, les fatigues excessives, et en général toutes les causes débilitantes ont une influence non équivoque sur son développement. — La pâleur des traits, l'affaiblissement et la fatigue au moindre exercice, le gonflement douloureux des gencives, la faiblesse du pouls, sont les symptômes qui apparaissent le plus souvent au début de la maladie. Ils prennent successivement plus d'intensité; les gencives laissent suinter du sang, les dents s'ébranlent, l'affaiblissement augmente; il s'y joint de l'essoufflement au moindre exercice; le teint se plombe; la peau perd sa chaleur habituelle; des douleurs se font sentir dans les muscles, dans les os. Aux varices succèdent des ulcères fongueux qui exhalent une grande quantité de sang; des taches pourprées ou de larges ecchymoses apparaissent sur la peau; quelquefois des hémorrhagies nasales, pulmonaires, intestines, se déclarent. Le pouls devient de plus en plus

petit, la respiration de plus en plus gênée. Enfin, si l'on n'a rien tenté pour enrayer la marche du fléau, le malade succombe en pleine connaissance, après plusieurs mois de souffrance, ou plutôt, s'il se joint à la maladie primitive quelque complication, comme le typhus, qui en accélère le développement. — A l'ouverture du corps, on trouve la plupart des tissus infiltrés, ramollis, le sang dissous, sans consistance; et le solidiste le plus entêté ne peut s'empêcher d'y voir une altération profonde du fluide de la nutrition.—Soustraire le malade aux circonstances sous l'influence desquelles s'est développé le mal, telle est la plus pressante des indications curatives. Le traitement se modifie ensuite suivant les complications de la maladie. Il a ordinairement pour base les médicaments dits *antiscorbutiques*, lesquels se composent principalement de plantes crucifères âcres (cresson, raifort, cochléaria, etc.). On y joint une alimentation tonique. Dans les cas de complications inflammatoires (scorbut chaud), on ne permet que le régime végétal et les boissons acidules. On prescrit aussi des gargarismes appropriés à l'état des gencives. Je n'ai jamais vu de résultats heureux des saignées générales ou locales, si prodiguées pendant le règne du *Broussisme*. — Terminons cet article par une réflexion consolante : c'est que cette affligeante maladie devient de plus en plus rare, grâces aux progrès de l'hygiène publique et privée.

Saucerotte.

SCORPION (hist. natur.) Dans la classification de MM. Cuvier et Latreille (*Règne animal*), les scorpions appartiennent, ainsi que les tarentules, à l'ordre des arachnides pulmonaires, et à la famille des pédipalpes. Cette famille des pédipalpes est rangée, par M. de Blainville, dans l'ordre des entomozoaires octopodes; quant à M. Leach, il érige les scorpions en une famille distincte, la famille des scorpionides, et il la sous-divise en deux tribus, l'une renfermant les buthes, qui ont huit yeux, et l'autre les scorpions proprement dits, qui n'en ont que six.— Les scorpions présentent un corps alongé et formé de segments distincts; leur abdomen, intimement uni au tronc dans toute sa largeur, présente à sa base inférieure deux appendices mobiles et en forme de peigne, dont l'usage n'est pas encore bien déterminé : cet abdomen est terminé brusquement par une queue longue, grêle, composée de six articles, dont le dernier s'effile en une pointe arquée et extrêmement aiguë ; à la base de cette espèce de dard se trouvent deux orifices qui laissent suinter une liqueur venimeuse sécrétée par un appareil particulier. Des stigmates, au nombre de huit, sont symétriquement distribués, quatre de chaque côté de l'abdomen. Les scorpions ont huit pattes de taille médiocre : leurs palpes, qui sont très développées, se terminent par une serre en forme de main : leurs mandibules sont en pince. Les scorpions sont vivipares. La femelle fait à diverses reprises de 20 à 40 petits qu'elle porte sur son dos pendant un mois environ, c.-à-d. jusqu'à ce qu'ils soient assez forts pour pourvoir à leur subsistance. — Un grand nombre de naturalistes se sont occupés de l'anatomie et de la physiologie du scorpion ; et, parmi eux, il faut surtout citer MM. Tréviranus, G. Cuvier, Léon Dufour et Marcel de Serres. M. Straus-Durkheim, si connu des entomologistes pour sa belle anatomie du hanneton (*melolontha vulg.*), a aussi écrit une anatomie complète du scorpion, qui, malheureusement pour nous, est encore inédite. Nous regrettons vivement l'impossibilité où nous sommes de faire connaître à nos lecteurs les résultats d'un travail, qui, nous en avons l'assurance, jettera la plus vive lumière sur cette partie si intéressante de l'histoire des animaux articulés extérieurement. — Les scorpions forment une famille passablement nombreuse, et qui est assez largement distribuée dans les pays méridionaux des deux hémisphères. Ils vivent à terre et choisissent de préférence les terres sablonneuses ; ils se cachent sous les pierres, dans les lieux sombres et frais, dans les crevasses des

vieux murs, et jusque dans les plafonds et les planchers des maisons. Ils se nourrissent le plus ordinairement de carabes, de charançons, de cloportes et de divers insectes coléoptères et orthoptères, qu'ils saisissent avec leurs pinces, qu'ils frappent avec leur dard, et qu'ils font ensuite passer entre leurs mandibules et leurs mâchoires : ils sont aussi extrêmement friands de larves d'insectes et d'œufs d'arachnides. Effrayés, les scorpions courent avec une grande vitesse, en agitant violemment leur queue, qu'ils recourbent en tous sens, comme pour en frapper l'ennemi qui les poursuit de quelque part que puisse venir l'attaque. — Les scorpions varient beaucoup pour la taille. Nos scorpions d'Europe ont rarement plus de deux à trois pouces de longueur, et leur piqûre est comparativement peu grave; mais les scorpions de l'Afrique et de l'Inde ont une longueur moyenne de cinq à six pouces : Batavia en possède, *dit-on*, qui mesurent un pied de long; et Bosman *raconte* en avoir vu, sur la Côte-d'Or, dont la taille égalait celle d'un homard : la piqûre de ceux-ci est fréquemment et promptement mortelle. Rédi, Maupertuis, Séba, Maccare, Boman, Léon Dufour et plusieurs autres naturalistes ont fait bon nombre d'expériences dans le but de constater la léthalité comparative des différentes espèces de scorpions. Le résultat général de leurs recherches a été : 1° que la piqûre du scorpion d'Europe, qui est assez commun dans le midi de la France, est rarement suivie d'accidents graves; 2° que la piqûre du scorpion roussâtre, qui est assez répandu en Espagne, dans la Barbarie, etc., peut quelquefois devenir extrêmement dangereuse; 3° que la piqûre du scorpion africain, qui vit dans les trous et dans les fentes des arbres, détermine quelquefois la mort au bout de deux heures; et 4° que le venin du scorpion est en général d'autant plus à craindre que l'animal lui-même est plus âgé, et que le pays qu'il habite est plus voisin des tropiques. —Les remèdes qui ont été préconisés contre la piqûre des scorpions sont nombreux. Des médecins persans, qui font autorité en ces choses, conseillent de panser la plaie avec une huile dans laquelle bon nombre de scorpions ont long-temps macéré : d'autres y appliquent une espèce de cataplasme fait avec des scorpions écrasés et réduits en bouillie. Nos médecins d'Europe ont recours à une thérapeutique plus rationnelle : ils conseillent la ligature du membre piqué, la succion de la plaie, la cautérisation par le fer ou par un alcali caustique quelconque, et enfin l'application de ventouses. Ce mode de traitement nous paraît mieux approprié à la piqûre des scorpions européens que la méthode usitée en Asie. — Le scorpion a été connu dès la plus haute antiquité, ainsi que le zodiaque des Égyptiens et des Chaldéens en fait foi; et il est peu d'animaux dont l'histoire soit plus enrichie de traditions fabuleuses. Apollodore distinguait neuf espèces de scorpions : Nicander en a décrit une dixième; et Mégasthènes a vu dans les Indes de grands scorpions ailés, que personne, que nous sachions, n'a revus depuis. La mythologie des Égyptiens a fait, dit-on, du scorpion le symbole du mal; et Pline nous a conservé avec un soin religieux la tradition des monstrueux méfaits de cet abominable octopode. Jusque dans le dernier siècle, on a attribué au scorpion l'invention du suicide, parce que, dit la tradition, lorsque l'on enceint le scorpion d'un cercle infranchissable de feu, il termine en même temps ses tourments et son existence en se plongeant son dard dans la tête : et naguère encore, si notre mémoire ne nous trompe pas, nous avons nous-même entendu un savant philologue démontrer, dans une leçon publique, que l'humanité devait au scorpion la doctrine de l'immortalité de l'âme. Quoi qu'il en soit, il est pour nous très certain qu'il n'existe chez le scorpion ni amour de la famille ni charité chrétienne. Maupertuis ayant renfermé une centaine de scorpions dans un vase de verre, les vit se livrer à une telle guer-

re d'extermination qu'au bout de quelques jours il n'en restait plus que quatorze, lesquels avaient mangé tous les autres. Le même expérimentateur ayant mis sous un verre une femelle en travail, la vit manger l'un après l'autre tous ses petits à mesure qu'ils naissaient : un seul échappa à l'horrible férocité de cette nouvelle Atride; et, s'étant réfugié sur le dos de sa mère, il la tua et la mangea, pour venger d'une manière exemplaire sa lignée détruite, et pour résumer en lui-même toute sa famille. Voilà certes un penchant à la destructivité qui mérite de fixer toute l'attention des phrénologues. BELFIELD-LEFEVRE.

SCORPION (astronomie), nom que l'on donne au huitième signe du zodiaque; le grand cercle ou la ligne qui passe par Regulus et l'Épi de la Vierge (c'est presque l'écliptique), rencontre plus à l'est la constellation du *Scorpion* qui se compose de cinq étoiles, dont la plus remarquable se nomme *antarès*, ou le cœur du *Scorpion*. Elle est de première grandeur; les quatre autres forment un arc du nord au sud. — Les anciens appelaient le Scorpion *Nepa*, *Martis sidus*, *Fera magna*. Chez les Romains, ce signe était consacré à Mars; *pugnax Mavorti scorpius hæret*; et Plutarque dit que les Égyptiens y avaient placé l'empire de Typhon. Le lever du *Scorpion* coïncide avec le coucher du cocher céleste, nommé par les astronomes *Phaëton*. Ainsi s'explique la fable d'Ovide :

Hunc puer ut nigri madidum sudore veneni
Vulnera curvatâ minitantem cuspide vidit,
Mentis inops, gelidâ formidine lora remisit.

Z. Z.

SCOT (JEAN), ou mieux DUNS (*John*), né dans le Northumberland au XIIIe siècle, entra dans l'ordre de St-François (cordeliers) après avoir fait ses études à Oxford; professa la théologie dans cette ville, et vint ensuite à Paris, où ses argumentations lui valurent le surnom de *docteur subtil*. Il soutenait des opinions opposées à celles de saint Thomas. Il en résulta dans l'école deux partis : les *thomistes* et les *scotistes*. Jean Scot mourut à Cologne en 1308, âgé d'environ 35 ans, selon les uns, de 42 suivant les autres. Ses ouvrages ont été recueillis par le père Wadding (Lyon, 1639, 12 vol. in-f°).

SCOTT (JEAN), appelé aussi *Érigène*, du nom d'*Erin* que portait autrefois l'Irlande, sa patrie, un des hommes les plus savants du IXe siècle, passa en France sous le règne de Charles-le-Chauve, qui lui donna de fréquentes marques d'estime. Mais le pape, qui en faisait moins de cas, parvint à le faire chasser de Paris. Jean repassa en Angleterre, où il fut tué, dit-on, à coups de canif par ses écoliers en 883. On lui doit un traité sur la *prédestination divine*, dans lequel on découvre le premier germe de ce qui a été écrit depuis contre la transubstantiation et la présence réelle. Cet ouvrage a été condamné par divers conciles.

SCOTT (Michel), SCOTUS, SCOT ou SCHOT, écrivain du XIIIe siècle, né dans le comté de Fife, en Écosse, sous le règne d'Alexandre II, séjourna en France, en Allemagne, en Angleterre, et alla ensuite chercher en Norwége une princesse destinée à partager le trône d'Écosse, laquelle mourut en route (1290). Scott était alors fort âgé. Il expira l'année suivante dans une abbaye, avec la réputation d'un homme de grand savoir, ayant étudié les langues, les mathématiques, la médecine, la chimie, et s'étant beaucoup occupé de sciences occultes. Nous citerons de lui deux ouvrages : *Physiognomia* et *de Hominis procreatione*, lesquels ont été réimprimés avec les œuvres d'Albert-le-Grand. Quelques auteurs lui attribuent une traduction latine d'Aristote.

SCOTT (Réginald), né dans le comté de Kent, vers le commencement du XVIe siècle, mort en 1599, fit preuve d'un courage et d'une force d'esprit au-dessus de son temps en publiant un livre intitulé : *La sorcellerie et la magie dévoilées*.

SCOTT (Samuel), un des peintres les plus célèbres de l'Angleterre, qui en compte si peu, né dans les premières années du XVIIIe siècle, mort en 1772,

s'est fait surtout un nom par ses marines et ses vues du port de Londres.

ALBERT DEVILLE.

SCOTT (SIR WALTER), le plus grand romancier du XIXe siècle, né à Édimbourg, le 15 août 1771, mourut le 20 septembre 1832, à Abbotsford. C'est un des noms les plus populaires de la littérature. Les œuvres du romancier écossais charment toutes les classes de la société; ses pages ravissantes pénètrent dans la boutique et dans les salons, dans le boudoir et dans la mansarde. La simplicité qui caractérise les récits de Walter Scott les met à la portée de toutes les intelligences; et la forme attrayante sous laquelle ils se produisent insinue aisément dans les cœurs la douce et saine morale qu'ils renferment; car le grand écrivain a travaillé à l'amélioration de ses lecteurs en contribuant à leurs plaisirs. Insoucieux de la triste célébrité de ces génies qui passent comme des météores, sans éclairer le monde qu'ils éblouissent, il a cherché une gloire moins brillante peut-être, mais plus solide et plus pure. Et d'ailleurs, son blason littéraire ne pâlirait devant aucun autre : bien qu'il relève de Shakspeare, d'une part, pour l'observation des hommes, et, de l'autre, pour l'étude des antiquités, sa manière s'est développée avec une riche originalité. Il a, le premier, annoncé la résurrection du moyen âge; sa main, la première, a reconstruit les vieux manoirs féodaux, tiré de la poussière les généalogies des clans, et ressuscité les peuples disparus. A la voix de l'enchanteur, à l'apparition du génie qu'il avait évoqué, les lairds ont revêtu leur armure rouillée, ils ont repris leur physionomie sévère; et leurs pas ont retenti, comme aux jours passés, dans la salle des aïeux. Il les fait revivre avec leurs superstitions, leurs préjugés, leurs mœurs idolâtres du passé, il s'y transporte avec amour; il semble que le bonheur ne se trouve pour lui qu'au milieu des clans de l'Écosse, tels qu'ils existaient il y a 300 ans. — Cette tendance s'explique facilement chez Walter Scott, né dans le pays le plus riche en souvenirs féodaux. Chaque pierre y rappelle un exploit fameux; les vieilles chansons et les traditions murmurent sans cesse autour des ruines. Ajoutez à ces circonstances son éducation solitaire; et vous concevrez sans peine que, doué d'une imagination romanesque, Walter Scott dut se livrer de bonne heure au charme des souvenirs. Son grand plaisir, à l'école, était de faire des contes de fée à ses camarades, et il trouvait déjà le secret de charmer son petit auditoire. D'ailleurs, il ne montrait pas encore de brillantes dispositions pour l'étude; car, lorsqu'en 1783 il quitta son école, il n'occupait que la onzième place de sa classe. Il entra vers cette époque à l'université d'Édimbourg; mais, au moment où il se préparait à l'étude de la jurisprudence, une maladie dont il fut atteint le cloua pour long-temps au lit de douleur. Les médecins lui interdirent l'usage de la parole jusqu'à son entier rétablissement. Pour tromper l'ennui qui devait résulter d'une semblable privation, il mit à contribution la bibliothèque de son père; il dévorait tous les ouvrages qui lui tombaient entre les mains : on pense bien que les livres de droit n'étaient pas du nombre. C'étaient de vieilles légendes, des romans, des ballades, qui développaient sa jeune et poétique imagination. Cependant, lorsqu'il fut rétabli, il s'appliqua sérieusement à l'étude du droit. Reçu avocat en 1792, il remplit avec zèle les devoirs de sa profession. Doué d'une élocution facile et élégante, il n'aurait pas manqué de se distinguer dans le barreau, si les exigences de la chicane n'avaient pas contrarié ses penchants naturels. Pourtant il les dissimulait avec soin, et paraissait livré tout entier à l'exercice de son état. Le moment était favorable pour entrer dans la carrière des lettres. Pendant les dix dernières années du XVIIIe siècle (v. ses *Mémoires*), la poésie n'avait jeté en Angleterre que bien peu d'éclat. Hayley avait perdu sa vogue exagérée; Cowper, poète d'une imagination brillante et d'une sensibilité profonde, venait de mourir; Samuel Rogers som-

meillait sur ses lauriers ; Revins s'était borné à composer des chansons. Des noms fameux aujourd'hui, comme ceux de Southey, de Wordsworth, de Claridge, commençaient à peine à être cités. Ces circonstances engagèrent Walter Scott à se produire dans l'arène littéraire, et ses premiers essais furent un poème, intitulé *la Chasse*, et quelques ballades traduites de l'allemand. — Ses liaisons avec Lewis, l'auteur du *Moine*, contribuèrent à le fortifier dans sa vocation ; et, après avoir traduit *Goetz de Berlichengen*, en 1793, il fit paraître l'ouvrage qui jeta les fondements de sa réputation ; les chants des *Bardes Écossais*, enrichis de notes plus précieuses et plus amusantes que les ballades elles-mêmes. « A cette époque, dit-il dans ses *Mémoires*, mon goût pour la littérature diminuait beaucoup mon empressement pour l'étude des lois, et les plaideurs s'éloignaient naturellement d'un jeune homme signalé comme un quêteur de ballades nationales et germaniques. » Par bonheur, il avait obtenu, en 1800, par l'influence de sa famille, la place de shériff du comté de Selkirk, avec 300 liv. st. (7,500 fr.) d'appointements. La mort de son père lui apporta une grande augmentation d'aisance ; en sorte que rien ne l'empêchait de se livrer à ses goûts naturels. — Le poète ne s'était pas trompé sur sa véritable vocation; les lettres le réclamaient à la jurisprudence. Il entra dignement dans sa nouvelle carrière en publiant *le Lai du dernier Ménestrel*. La faveur publique accueillit ce poème, tout plein de ce charme et de cette fraîcheur qui caractérisent les premières productions d'une jeune muse. *Marmion* suivit de près *le Lai du dernier Ménestrel*. *Marmion*, le moindre de ses poèmes ; sous le rapport historique, se distingue, en revanche, par de grandes et énergiques descriptions. Celle de la bataille de Fladden est une des plus admirables que Walter Scott ait tracées. La renommée du poète commençait à s'étendre; Pitt et Fox s'intéressèrent aux débuts de sa muse. La place de premier clerc étant devenue vacante à la cour des sessions, Pitt la fit offrir à Walter Scott. Le grand diplomate mourut avant la conclusion de cette affaire, mais son but fut rempli par son successeur. Après six années de travail gratuit, Walter Scott fut nanti des honoraires de sa charge, et sa position devint alors des plus belles. Cependant il avait donné, en 1809, une édition des *OEuvres de Dryden*. Cette édition, précédée de la *Vie de Dryden* et enrichie de notes judicieuses, fut achevée dans l'espace d'une année, et en 1810 il publia *la Dame du Lac*, le plus brillant de ses poèmes. Trois ans s'étaient écoulés depuis la publication de *la Dame du Lac*, lorsque parut *Rockeby*. Ce dernier poème ne fut pas accueilli aussi favorablement que ses aînés. *Le Lord des Iles* qui lui succéda excita moins d'empressement encore. Ce fut vers ce temps-là que Walter Scott résolut d'abandonner la poésie pour la prose. Il expose lui-même dans ses *Mémoires* les raisons qui le déterminèrent, et la manière dont s'opéra cette transition. « Le rhythme de mon poème de *Rockeby*, qui, par sa nouveauté, avait d'abord attiré l'attention du public, perdit une partie de son charme lorsque j'en fis une quatrième épreuve. L'harmonie de mes combinaisons rhythmiques parut monotone ; et probablement l'inventeur et ses inventions seraient tombés dans le mépris, s'il n'eût pas trouvé un nouveau moyen de se recommander à la faveur publique. » Walter Scott se juge sans doute ici trop sévèrement ; ces motifs d'ailleurs n'étaient pas les plus puissants ; et celui qu'il allègue ensuite nous semble plus plausible. « Ce n'est pas tout, quand *Rockeby* parut, il aurait fallu rassembler toutes mes forces, car un rival redoutable et inattendu s'était présenté sur la scène ; rival puissant, non-seulement par sa sève poétique, mais aussi par cette popularité que j'avais obtenue à un degré auquel n'avaient pu atteindre d'autres qui valaient mieux que moi. » Le lecteur comprendra sans doute qu'il est ici question de lord Byron, qui, après la publication

de quelques opuscules d'assez peu d'espérance, venait de faire paraître le premier chant de *Childe-Harold*. — Walter Scott ne pouvait lutter avec avantage contre un pareil antagoniste. Malgré son mérite, malgré la facilité de versification qui caractérise la poésie du premier, et les descriptions animées dont elle abonde, le succès qu'elle a obtenu aurait eu peu de consistance, quand même l'auteur des romans en prose n'eût pas, par ses admirables ouvrages, contribué à la plonger dans l'oubli. Elégante, aimable, cette muse si féconde, qui produisait en 2 ans 6 vol. in-4°, méritait, sous quelques rapports, la popularité dont elle a joui; mais c'était une popularité de mode, une vogue passagère. Ces romans rimés avaient quelque chose de factice, de faux, de frivole, qui se faisait sentir à travers leur mérite même, et la grâce de l'exécution; des caractères à peine indiqués; des épithètes de convention, des ornements choisis avec goût, mais qui trahissaient l'art, une facilité brillante et un peu diffuse, qui donnaient à ces poésies un caractère de légèreté aimable et éphémère qui ne pouvait pas leur assurer une longue existence. — On peut douter que le génie de Walter Scott soit essentiellement et réellement poétique. Il y a, dans la véritable poésie, une puissance électrique, une force de transmutation, qui met en fusion, pour ainsi dire, des matériaux épars, des éléments vulgaires, et, les entourant d'une beauté, d'une sublimité nouvelles, en fait une création nouvelle. Les Grecs nommaient *poète* celui qui crée, le faiseur (*poiêtês*). Le poète ne se contente pas de rendre compte de ses impressions, il réagit sur elles; et l'énergie de son intelligence supplée à ce qui peut manquer à l'exactitude minutieuse de ses tableaux. Walter Scott ne nous semble pas doué de cette puissance dont son illustre rival lord Byron a fait un emploi si élevé, dont il abusa même souvent. Il vit dans les traditions, il se constitue l'écho des âges, il copie sous la dictée de l'histoire et de la nature; il n'invente, ni ne modifie. Il n'imprègne point son sujet d'une force de pensée qui lui soit propre. Il écoute et répète; il observe et décrit. Poète novateur, il cause avec élégance, et récite des vers harmonieux sur les coutumes des temps antiques; c'est une conversation superficielle qui plaît à l'esprit, dont la cadence charme l'oreille, et que l'on oublie vite. Une tirade du *Ciel et la Terre* de lord Byron, une *ballade* de Burns, renferment plus de poésie que toutes les poésies de Walter Scott. — Dans les romans et les nouvelles qui lui sont attribués, c'est tout autre chose. Libre de toute dépendance, débarrassé des entraves poétiques, l'auteur de *Waverley* n'a plus d'épithète à choisir, de rimes à chercher, de chants à disposer; les événements marchent, les personnages se devinent, tout prend une physionomie naïve et franche. On ne voit plus l'auteur dans ses récits en prose; et c'est là cause principale de leur succès. Comme le personnage de Swift, qui détache le galon ridicule dont on avait couvert son habit, Walter Scott, dans sa prose, rejette tous les ornements factices, et s'enrichit de ce qu'il perd. Ses poèmes étaient artificiels, frivoles; sa prose est naturelle et vraie; elle est parée de sa naïveté même, comme la nymphe des bois qui, sans vêtements et sans recherche, s'étonne elle-même de sa beauté sauvage, quand le ruisseau lui révèle les attraits qu'elle ignore. — En choisissant pour lieu de la scène une région isolée, agreste, et, pour époque de son action, un ou deux siècles antérieurs au temps où nous sommes, il a trouvé moyen de donner à ses narrations antiques le caractère le plus piquant de fraîcheur et d'originalité. Tout semble neuf dans les romans écossais; le paysage, les coutumes, les caractères, le dialecte, les costumes, tout nous charme par une singularité sauvage; et les raffinements de la civilisation moderne rendent plus curieux pour nous ces tableaux de la vie nomade, agricole et guerrière d'une civilisation imparfaite. — C'est par de telles qualités que les romans de Walter Scott ont acquis leur

vogue immense. On se ferait difficilement une idée de l'enthousiasme excité dans le public par l'apparition de *Waverley*. L'auteur avait évité de se nommer, et le mystère dont il semblait s'envelopper ne fit que piquer plus vivement la curiosité. L'admiration ne diminua pas en présence de *Guy-Mannering* qui suivit *Waverley*, de *l'Antiquaire*, de *Rob-Roy*, des *Puritains d'Écosse*, etc. Bien que l'auteur de ces charmantes fictions eût mis une vingtaine de personnes dans sa confidence, le secret fut religieusement gardé. Pour déjouer encore mieux toutes les suppositions, Walter Scott continua d'écrire en vers, et publia un poème sur la *Bataille de Waterloo*, qui essuya des critiques assez vives. Décidément, il avait raison de quitter la poésie pour la prose : tandis que ses poèmes étaient froidement accueillis, le plus brillant succès couronnait ses romans, bien que l'auteur persistât à se cacher sous le voile de l'anonyme. Ces ouvrages furent encore plus admirés en Angleterre qu'en Écosse : cela est naturel pour les Écossais, la transition est moins brusque, le contraste moins frappant. Les peintures de la cime neigeuse du Ben-Lomond et des horizons vaporeux d'Abbotsford ont moins de charme aux yeux de ceux qui ont vécu, depuis leurs jeunes années, au milieu de ces sites décrits par le romancier. Les Anglais, d'un autre côté, ne pouvaient manquer d'accueillir comme une révélation le tableau d'une nature grandiose, d'une vie poétique et animée. En Angleterre, tout est connu, trivial, vulgaire : chacun des mouvements de la machine sociale est soumis à un calcul certain ; rien de magique, rien de mystérieux, rien qui émeuve l'imagination et ébranle le cœur ; tout est prévu, tout est à découvert. Les bohémiennes couchent à l'ombre d'un buisson, exposées à l'atteinte fatale de l'officier de police. Les communes sont couvertes de blés ou de pierres; aucune tradition terrible ne les environne d'une ombre superstitieuse. Les fanatiques anglais ne sont plus que ridicules : les caractères s'effacent ; leur physionomie devient vulgaire. Walter Scott eût en vain essayé d'accomplir le grand œuvre qui résistera à tous les efforts, et de donner à ces trivialités des mœurs anglaises une teinte énergique ou originale. C'était au milieu des scènes calmes et poétiques du paysage écossais que Walter Scott trouvait ses inspirations. Maître d'une brillante fortune, il acquit en 1813, à Abbotsford, sur les rives de la Tweed, une belle terre où il fit construire une habitation, et créer des jardins d'après ses propres idées. La maison d'Abbotsford est une espèce de château gothique, encadrée, comme un diamant parmi des émeraudes, dans les bois touffus plantés par les mains du grand homme. Il plantait, dessinait les jardins, dirigeait les constructions ; et, en même temps, sa plume rapide enfantait volume sur volume : il remplissait, dans tous leurs détails et avec beaucoup d'activité, ses devoirs de père, d'ami, de propriétaire. Il s'occupait avec zèle de sa place de shériff, et trouvait le temps de publier la *Vie et les ouvrages de Swift*, les *Antiquités d'Écosse*, et plusieurs autres ouvrages. Cependant personne n'avait l'air moins occupé que lui : il était toujours accessible aux nombreuses visites qui arrivaient à Abbotsford ; et, d'après le témoignage sincère et positif de Hogg, il montrait, en général, la plus grande politesse aux étrangers. Le même auteur affirme qu'il avait un attachement sans limites pour ses amis. — Walter Scott était, comme Goëthe, d'une ame assez indifférente, mais bonne et loyale. Une délicatesse à toute épreuve formait le fond de son caractère ; et il y avait chez lui une énergie, une puissance de volonté peu communes. Le courage qu'il déploya dans sa lutte contre l'adversité est vraiment admirable. — Il avait commencé la *Vie de Napoléon* à l'instigation de son libraire, lorsqu'en 1826 une terrible faillite, éprouvée par ce libraire ; vint fondre sur la maison d'Abbotsford. Une ame moins ferme se serait laissé aller au désespoir : Walter Scott supporta ce malheur avec résignation.

Une dette énorme pesait sur lui; ses créanciers ne lui réclamaient pas moins de 120,000 liv. sterl. (trois millions!). Dès lors il consacra sa vie tout entière à s'acquitter envers eux. — Le manuserit des romans déjà publiés fut vendu pour 8,400 liv. sterl. (210,000 francs); et l'acheteur en fit paraître une nouvelle édition corrigée et enrichie de notes par l'auteur. La vente en fut portée à 23,000 exemplaires. Environ un millier de personnes furent employées à cette entreprise.—On ne saurait nier les nombreux services, positifs et matériels, que Walter Scott a rendus à la société de notre temps d'une manière directe ou indirecte. Si un calcul de chiffres était nécessaire, on montrerait d'abord, comme influence directe, la valeur commerciale jetée dans la circulation par les romans de Scott; valeur doublée par le luxe des éditions et les embellissements progressifs dont elles se sont ornées, accrue par les traductions faites dans toutes les langues de l'Europe, augmentée encore par le nombre des imitations que ces romans ont fait naître, par les pièces de théâtre qui se sont modelées sur ses ouvrages, par le goût nouveau qu'ils ont répandu dans les modes, dans les tableaux, dans les ameublements. Le plus grand mouvement qui se soit fait dans le commerce de la librairie depuis 30 années, c.-à-d. depuis l'époque de Voltaire, est dû assurément à Walter Scott.— L'influence qu'il a exercée sur la direction littéraire de l'époque actuelle n'est pas moins évidente. C'est lui qui, le premier, découvrant et mettant en œuvre la beauté poétique de nos premiers temps, des âges héroïques de l'Europe, s'est lancé dans cette carrière de recherches et d'études. Ce ne serait point tomber dans l'exagération que d'attribuer à Walter Scott et à lui seul le grand mouvement des arts vers l'étude plus approfondie du moyen âge. Les formes grecques, qui n'ont aucun rapport avec nos mœurs occidentales et nos idées chrétiennes, avaient, depuis le XVIIe siècle, insensiblement usurpé une place et un rang qui ne leur appartenaient pas. — Au signal donné par Walter Scott, un renouvellement inattendu s'opéra dans toutes les branches de l'art : non seulement des imitateurs nombreux firent gémir la presse; mais les costumes, mais la décoration intérieure des appartements, mais le style de l'architecture, mais la fabrication des meubles, et celle des tapisseries et des porcelaines, s'éloignèrent des types grecs pour retourner au style gothique ou à son imitation plus ou moins heureuse. Des colonnes de chiffres armées de milliards ne suffiraient pas à donner le total de cette richesse industrielle mise en mouvement par un seul esprit. — Et cependant Walter Scott, un des plus grands bienfaiteurs de son siècle, est mort accablé des travaux qu'il s'était imposés pour réparer la ruine de sa fortune. Ses compatriotes ont laissé le vieillard relever lui-même, de ses mains tremblantes et débiles, l'édifice de son patrimoine. Quand l'étoile de l'adversité s'est levée sur les tourelles d'Abbotsford, nul ne s'est offert pour les garantir et les protéger. — Sans murmurer de cette indifférence, le grand homme travaillait avec plus d'ardeur que jamais. L'*Histoire d'Écosse*, les *Lettres sur la démonologie et les sorciers*, la *Jolie fille de Perth*, cette magnifique épopée, etc., parurent successivement en peu d'années; et le produit de leur vente permit à l'auteur de payer, vers la fin de 1830, la moitié de sa dette. Pris alors d'un beau mouvement d'humanité, qui toutefois venait un peu tard, ses créanciers résolurent de lui offrir tous les livres, les manuscrits, les antiquités qui lui avaient appartenu, comme témoignage des sentiments que leur inspirait sa belle conduite. Pauvre grand homme! Seulement alors on commençait à s'apercevoir de sa résignation et de sa constance héroïque. Mais le grand génie de l'Écosse allait bientôt s'éteindre. Épuisé par les veilles et l'excès du travail qu'il s'était imposé pour accomplir cette honorable tâche, chaque jour il voyait sa santé dépérir. Au commencement de 1831, il fut saisi d'une attaque de paralysie qui se porta sur

la langue et sur la main, au point de l'empêcher presque d'écrire.—Sans doute, si l'illustre écrivain eût fait un appel à ses concitoyens, les secours ne lui auraient pas manqué. Il comptait le roi Georges IV parmi ses plus chauds admirateurs; plus d'une fois ce prince lui avait donné des marques particulières d'estime et de bienveillance. Mais il avait l'ame trop fière pour condescendre à la prière; et la générosité anglaise n'était pas assez ingénieuse pour venir le trouver d'elle-même. — Quand on apprit le dépérissement de sa santé, il se manifesta dans toutes les classes une extrême sollicitude. Des étrangers vinrent des pays éloignés lui témoigner leur admiration; et une foule d'individus de tout rang affluait sans cesse autour de sa demeure pour apprendre de ses nouvelles. Un voyage en Italie lui fut ordonné par les médecins. A peine le bruit de ce projet fut-il répandu que le gouvernement lui offrit un vaisseau. Il s'éloigna tristement d'Abbotsford, car il n'espérait plus le revoir, et partit pour Londres. Il y fut reçu avec enthousiasme; et, après avoir écrit un adieu au monde, qu'il publia avec son dernier roman, il fit voile pour l'Italie. Sa santé chancelante parut un moment se rétablir; mais cette amélioration fut de courte durée. Sous le ciel si pur de l'Italie, au milieu des ruines imposantes de l'antiquité, le mal du pays le saisit au cœur; il se prit à regretter les brumes de sa patrie, et les vieilles tourelles féodales où se cache le génie rêveur des ballades et des légendes. Une dernière fois encore il voulut revoir sa calme habitation d'Abbotsford, écouter le gémissement mélancolique des arbres qu'il avait plantés; il voulut mourir dans ses foyers comme il y avait vécu, au milieu d'une douce atmosphère de paix et d'innocence. Il effectua ce retour avec une précipitation fatale. Lorsqu'il arriva à Londres, il était épuisé. Dès qu'il fut un peu remis, il s'empressa de continuer son voyage, et s'embarqua pour l'Écosse. Arrivé enfin à Abbotsford, il sembla revivre; mais c'était le dernier éclat de la lampe qui va s'éteindre. Il succomba le 20 septembre 1832 au milieu de sa famille, sans donner aucun signe de douleur, et sans que la mort dérangeât les traits nobles et calmes de son visage. — Telle fut la fin du grand génie de l'Écosse. Un long cri de douleur retentit dans les montagnes lorsque les échos y répétèrent la funèbre nouvelle. Le peuple s'assembla en foule sur les collines pendant les funérailles, pour saluer une fois encore les restes de celui qui l'avait charmé, et lui dire un dernier adieu. En plusieurs endroits, les enseignes des magasins étaient drapées en noir : un drapeau de crêpe flottait sur le vieux fort de Dernick; la tristesse était peinte sur tous les visages; plusieurs habitants portaient des vêtements de deuil; simple et touchant hommage rendu à la mémoire du grand homme! de ce même homme devant lequel le peuple se découvrait à Londres en criant : « Dieu vous bénisse, sir Walter! » Hommage qui en dit plus que tous les éloges; expression naïve et charmante qui fait connaître, mieux que les plus beaux commentaires, l'immense popularité du nom de Walter Scott.

PHILARÈTE CHASLES.

Walter Scott a été traduit, avec plus ou moins de bonheur, dans toutes les langues de l'Europe; partout il y a eu concurrence pour faire connaître les inimitables œuvres du romancier écossais, et on en compte en France seulement *six* traductions différentes. On connaît la justesse du proverbe italien : *tradutore, traditore;* aussi, serions-nous encore à cet égard les plus mal partagés des peuples du continent, si Walter Scott n'avait pas heureusement eu tout d'abord chez nous pour interprète M. Defauconpret, savant modeste et laborieux, à qui aucune des finesses de la langue anglaise n'était étrangère, et qui avait une connaissance toute spéciale des mœurs et des usages de la Grande-Bretagne aux différentes époques de son histoire. Sa traduction de Walter Scott est, à bien dire, la seule qu'on puisse citer avec éloges; elle a eu les honneurs de

nombreuses éditions dans tous les formats connus et de plusieurs contrefaçons chez nos bons voisins les Belges. On calcule qu'il y en a en circulation près de *dix-huit cent mille volumes*, chiffre qui peut donner une idée de la juste popularité qu'elle a obtenue. En ce moment même, M. Ch. Gosselin, l'un de nos plus honorables libraires, en publie une nouvelle édition où le luxe de l'exécution typographique ne le cède qu'à la beauté et à l'éclat des gravures. ***

SCRIBE, dans une acception générale, et conforme à la seule étymologie raisonnable qu'on puisse donner de ce mot, *scribere*, désigne l'homme chargé de copier, de transcrire des livres, des manuscrits, etc.; l'homme enfin qui fait le métier d'écrivain, mais seulement, ou du moins presque toujours comme *copiste*; et, dans ce sens, il se prend généralement, sinon en mauvaise part, du moins comme titre auquel est attaché peu de considération. C'est un terme très usité dans l'Écriture sainte, où il a diverses significations. A la cour des rois de Juda, il désignait un haut personnage, faisant l'office de secrétaire : ainsi, Saraïa fut le *scribe* de David; Elioreph et Ahia furent ceux de Salomon. Dans *Jérémie* et *les Machabées*, *scribe* désigne quelquefois un commissaire d'armée, chargé de faire la revue, le dénombrement des troupes, d'en tenir un rôle, comme font à peu près chez nous les commissaires des guerres; mais l'acception la plus ordinaire de ce mot, dans l'ancienne loi, était celle par laquelle il servait à désigner un homme habile, un docteur chargé d'interpréter la loi, de copier et d'expliquer les livres saints. Ces docteurs, dont l'origine remonte au temps d'Esdras, après sa captivité, furent très estimés chez les Juifs, où ils tenaient le même rang que les prêtres et les sacrificateurs. Il y en avait de trois espèces : 1° les *scribes de la loi*, dont on recevait les décisions avec le plus grand respect; 2° les *scribes du peuple*, qui étaient des magistrats; 3° les *scribes communs*, remplissant les fonctions de notaires publics ou de secrétaires du sanhédrin. C'est à tort que quelques auteurs ont regardé les *scribes* comme constituant une secte particulière chez les Juifs; ils formaient tout au plus un corps, dont l'ignorance était un peu moindre que celle du reste de la nation, à qui ils expliquaient l'Écriture, au moyen des traditions pharisiennes, dont l'étude faisait la science principale des Juifs : aussi la plupart d'entre eux étaient-ils pharisiens; et leurs noms sont presque toujours joints ensemble dans l'Évangile, où Jésus-Christ les appella des *sépulchres blanchis*, indiquant par là combien leurs mœurs étaient vicieuses. — On appelait autrefois *scribes*, en France, les greffiers et les tabellions; et ce mot servait à désigner particulièrement les greffiers des cours ecclésiastiques (*scriptores ecclesiastici*). Le nom qu'on donne aujourd'hui à ces derniers, dans la chancellerie romaine, a absolument la même signification et la même étymologie : on appelle encore *scripteurs* à Rome (*scriptores*) les officiers chargés d'écrire les bulles, et qui sont au nombre de cent. J. H.

SCROFULES, synonyme d'*écrouelles* (*v.*), de *scrofa* (truie), sans doute parce que les porcs sont assez souvent atteints d'engorgements glanduleux qui ont de l'analogie avec ceux des individus attaqués de cette maladie. X.

SCUDÉRI (GEORGES DE), né au Hâvre-de-Grâce en 1601. Scudéri fut dans son temps le rival de Corneille comme Pradon fut celui de Racine. L'histoire littéraire fourmille de semblables rivalités que les passions contemporaines n'expliquent pas suffisamment. Les coteries n'ont pas la puissance qu'on leur suppose; et, lorsque le public épouse leurs passions, il est de bonne foi dans ses illusions; le succès tiant à l'éclat et au mouvement des compositions; la raison est dupe du cœur et des yeux; et tant que dure cette surprise, le charme subsiste. Le *Timocrate* de Thomas Corneille a fait fureur pendant quatre-vingts représentations consécutives; et maintenant il n'a pas un lecteur. Racine a donné le mot de

ces contradictions entre l'opinion contemporaine et celle de la postérité. « La différence, disait-il, entre Pradon et moi, c'est que je sais écrire.» Les œuvres de l'intelligence vivent moins par le plan et par les idées que par le style : le style est comme la matière des œuvres de l'esprit. Un édifice dure, quel qu'en soit le plan, s'il est construit avec le granit ou le marbre. S'il est bâti à sable et à chaux, il s'écroule à la première tempête. Les mauvais écrivains bâtissent au sable et à la chaux, les bons emploient le granit et le marbre ; et ce qu'ils ont construit dure éternellement. Pour bien écrire il ne suffit pas d'exprimer sa pensée, il faut lui donner du relief et la graver ; c'est là le secret des grands écrivains, et il n'y a pas de recette pour le leur enlever. Les grands écrivains sont ceux qui remuent fortement les intelligences, qui enfoncent profondément la signification des mots, suivant l'expression de Montaigne, qui, lui aussi, vit par le style. Le style a tant de puissance qu'il survit même à la langue ; la langue de Rabelais, d'Amyot et de Montaigne est morte, mais le style fait vivre leurs ouvrages. — Maintenant si l'on nous demande pourquoi Scudéri fut célèbre et pourquoi il est oublié, nous répondrons qu'il avait les qualités qui plaisent et qui entraînent, mais qu'il ne savait pas écrire. —Quoiqu'il n'y ait pas lieu de réviser l'arrêt qui condamne Scudéri, il importe cependant de l'étudier, parce qu'il est le type de certains esprits qui forment dans la famille littéraire une espèce distincte et nombreuse ; esprits pleins d'ardeur et de fécondité, premières dupes d'eux-mêmes, mais dupes incurables, dont l'illusion est contagieuse, quoique les dupes qu'ils font après eux puissent être désabusés. Je les appellerais volontiers, par une métaphore empruntée à la physiologie, esprits sanguins, parce que la chaleur ne leur vient pas de l'ame, mais du corps. Il y a des intelligences qui ont en elles le principe de la chaleur, et d'autres qui la tirent du tempérament. Cette complexion littéraire est fort heureuse, ceux qui en sont doués vivent sous un charme que rien ne peut détruire ; la surabondance et l'activité du sang leur donne à chaque instant de la vie le sentiment de la force et de la plénitude de leur existence ; de sorte qu'il ne leur survient jamais de doute, jamais d'hésitation sur eux-mêmes ; point de malaise, point de découragement, point d'amertume ; tout est pour le mieux avec la meilleure des organisations possibles. Tout ce qui leur vient à l'esprit, et il leur vient beaucoup de choses, grâce au rapide mouvement des esprits animaux, les charme et les transporte. Ce qui leur vient ainsi sans peine ils l'accueillent avec plaisir. N'essayez pas de les désabuser, vous n'y parviendrez pas ; leur amour-propre les cuirasse contre l'ironie qu'ils prennent au sérieux et contre la critique directe qu'ils attribuent à l'ignorance et à l'envie. Comment les détromper dans la conscience de leur bien-être et de leur bien-faire intellectuel ? comment porter la lumière dans ce sanctuaire impénétrable : « Je sens, donc je suis. » C'est l'axiome de la conscience philosophique ; la conscience poétique leur dit : « Je sens que cela est beau, » et ils concluent rigoureusement de leur sentiment à la réalité. C'est dans ce sens que je voudrais accepter l'exclamation de Boileau : « Bienheureux Scudéri ! » — Scudéri est Normand de naissance, mais Provençal, et peut-être Sicilien d'origine : il a conservé les traits de cette race méridionale que d'Aubigné a caractérisée dans *le Baron de Fæneste*. Scudéri a quelque chose du soldat fanfaron, mais chez lui c'est l'exagération, et non la feinte d'une qualité ; il se conduisit bravement au Pas-de-Suze, et le vicomte de Turenne lui rendit témoignage en pleine cour. Scudéri quitta de bonne heure le métier des armes ; et se mit à écrire pour le théâtre. Dans la préface de *Lygdamon* il se donne pour un poète de sa nature, et parle de lui-même avec la vanité qui ne le quitta jamais : « Ne me croyant que soldat, je me suis encore trouvé poète... J'ai passé plus d'années parmi les armes que d'heu-

res dans mon cabinet, et j'ai usé beaucoup plus de mèches en arquebuses qu'en chandelles. » Il disait avec autant d'aplomb : « Si je me connais en vers, et je pense m'y connaître. » Il fit mettre son portrait en tête du *Lygdamon* avec cette épigraphe :

Et poète et guerrier,—il aura du laurier.

Un plaisant y substitua :

Et poète et gascon,—il aura du bâton.

Pour concilier ses goûts littéraires et ses souvenirs guerriers on lui donna le gouvernement de Notre-Dame-de-la-Garde, petit fort bâti sur un rocher près de Marseille. Madame de Rambouillet disait à cette occasion : « Cet homme-là n'aurait pas voulu un gouvernement dans une plaine ; je pense le voir sur le donjon de Notre-Dame-de-la-Garde, la tête dans les nues, regarder avec mépris tout ce qui est au-dessous de lui. » Il n'y demeura pas long-temps : en 1656, lorsque Chapelle et Bachaumont voulurent visiter ce donjon, quelqu'un leur dit :

. . . . Là dedans
On n'entre plus depuis long-temps.
Le gouverneur de cette roche,
Retournant en cour par le coche,
A depuis environ quinze ans
Emporté la clé dans sa poche.

Si Scudéri abandonna son poste de gouverneur, c'est qu'il croyait que son absence mettrait en péril les affaires de l'état. Il n'épargnait pas les conseils aux ministres, il en donna même aux rois dans un factum qui a été publié. Sa manie était de se croire propre à tout et supérieur en tout. Ces prétentions, qui dépassaient de beaucoup son mérite, le rendirent ridicule ; mais de nobles qualités de l'ame compensaient ces travers de l'esprit et du caractère. Il se montra fidèle à la disgrâce de son ami Théophile que d'autres abandonnèrent lâchement. Il fut avec sa sœur l'un des courtisans de la captivité du prince de Condé pendant la Fronde, quoiqu'il ne fût rien moins que frondeur. Mais il gardait le souvenir des bienfaits du prince et de la duchesse de Longueville. Il fit mieux encore : Christine de Suède, pour laquelle il composa son *Alaric*, lui demanda d'effacer du poème des vers en l'honneur du comte de La Gardie qu'elle avait disgracié : elle promettait une chaîne d'or pour prix de ce sacrifice. Scudéri répondit : « Quand la chaîne serait aussi grosse et aussi pesante que celle dont il est fait mention dans l'*Histoire des Incas*, je ne détruirais jamais l'autel où j'ai sacrifié. » Toutefois Scudéri démentit la noblesse de son caractère lorsque la gloire de Corneille inquiéta sa vanité. Il avait accueilli ses premiers triomphes en confrère bienveillant ; et même, à l'occasion de *la Veuve*, médiocre comédie de la jeunesse de Corneille, il s'était écrié :

Le soleil est levé, disparaissez étoiles!

Ce lever n'était qu'un faible crépuscule : mais, lorsque le soleil se leva réellement, lorsque sa splendeur éclipsa tous les feux de la nuit ; en un mot, lorsque *le Cid* eut paru, Scudéri rompit brusquement avec son ami, et prêcha la croisade contre celui dont il avait salué les débuts avec enthousiasme. Corneille répondit à cette attaque par un rondeau fort spirituel, dont on a retenu ce vers qui fait image et peint tout Scudéri :

Chacun le montre au doigt comme un fou solennel.

Scudéri aurait dû se montrer moins ardent contre un rival heureux, car le succès de ses propres ouvrages pouvait le consoler. En 1636 l'admiration du public se partageait entre *le Cid* et *l'Amour tyrannique*. La postérité n'a pas admis ce partage, car on sait *le Cid* par cœur et l'on ne songe pas à retirer de *l'Amour tyrannique* quelques beaux vers tels que celui-ci :

La Victoire me suit, et tout suit la Victoire.

Scudéri passa long-temps pour l'auteur des romans de sa sœur (il est vrai qu'il y mit la main pour les descriptions de batailles et les dédicaces); il ne faisait rien pour désabuser le public ; et il profita de la bonne renommée qu'ils lui donnaient pour épouser une femme d'esprit qui s'était éprise de lui à la lecture du *Cyrus* et de la *Clélie* publiés sous son nom. Mademoiselle de Martin Wast devint par là madame de Scudéri : elle est connue par un recueil de lettres fort ingé-

nieuses. — Il est temps de dire quelque chose de la valeur littéraire de Scudéri. On ne saurait refuser à ses tragédies le mouvement de l'action et la facilité du style. L'éclat et la vigueur s'y rencontrent quelquefois ; et elles sont supérieures sans contredit à celles de Mairet, de Tristan et de Boisrobert qu'on admirait à la même époque. Il y a des scènes bien faites dans *Lygdamon*, *la Mort de César* et *l'Amour tyrannique*, quoique cette pièce ne soit point, comme le voulait Sarasin, le chef-d'œuvre de l'esprit humain. On peut dire de Scudéri ce qu'Horace a dit de Lucilius : *Cum flueret lutulentus, erat quod tollere velles*. Cette tentation m'est venue à plusieurs reprises en lisant Scudéri ; et, comme j'y ai cédé quelquefois, je ne puis résister au plaisir de citer une assez longue tirade qui m'est restée dans la mémoire après la lecture de *la Mort de César*. Brutus parle ainsi à Cassius :

> Les peuples que le sort a soumis à des rois
> En doivent respecter la personne et les droits ;
> Tel est mon sentiment, et je tiens que sans crime
> On ne peut renverser un pouvoir légitime :
> Mais César est injuste en voulant nous ôter
> Ce que tous les trésors ne sauraient acheter,
> D'égal il se fait maître, et Rome enfin trompée
> Voit bien que c'est pour lui qu'elle a vaincu Pompée ;
> Qu'ils étaient deux rivaux également épris,
> Qui faisaient un combat dont elle était le prix ;
> Qu'ils avaient même but, et voulaient entreprendre
> D'ôter la liberté, feignant de la défendre ;
> De sorte qu'en leur gain nous ne pouvions gagner,
> Puisqu'ils avaient tous deux le dessein de régner,
> Et que, de quelque part qu'eût penché la balance,
> Rome devait souffrir la même violence.

Voilà des vers dont la pensée est belle, le style ferme et la facture noble avec aisance. Scudéri fait rarement de pareilles rencontres ; il n'en eût jamais fait s'il n'eût pas ressenti quelque chose de cette influence secrète qui fait les poètes. Mais comme, dans la confiance que lui inspirait son génie, il ne savait ni attendre ni choisir, les beautés qui lui sont échappées ont été ensevelies dans le fatras qu'engendre forcément l'improvisation appliquée à la poésie. Dans une notice fort ingénieuse sur Scudéri, M. Théophile Gautier a cité une assez grande partie de la description de ce palais auquel Boileau fait allusion dans ces vers de l'*Art poétique* :

> Je saute vingt feuillets pour en trouver la fin,
> Et je me sauve à peine au travers du jardin.

Si Boileau n'eût pas sauté ces vingt feuillets, il y aurait trouvé des détails d'architecture rendus avec une merveilleuse industrie. Ce poème d'*Alaric*, si décrié, ce poème fait à la course, n'est cependant pas illisible, comme la *Pucelle* de Chapelain et le *Clovis* de Desmarets, et Voltaire en a tiré quelques traits qui ne déparent pas la *Henriade*. En le lisant on déplore l'abus du talent, mais on y rencontre des étincelles de poésie. Il est rare que Scudéri ne débute pas heureusement ; mais son incurable négligence gâte tout : aussi, à côté d'expressions élevées et vraiment poétiques, trouve-t-on d'incroyables platitudes, qu'un écolier effacerait avec indignation, s'il ne les avait pas arrêtées au passage. Croirait-on que l'homme qui a écrit les vers que j'ai cités plus haut ait laissé subsister les lignes suivantes ?

> La belle a dans les yeux du feu, de la colère,
> Du dépit, de l'orgueil, de la douleur amère,
> De la honte, qui vient du sentiment qu'elle a,
> Et pourtant de l'amour plus que de tout cela.

Et ailleurs :

> Craignons tout, craignons tout, nous avons tout à craindre,
> Plaignons-nous, plaignons-nous, car nous sommes à plaindre.

Que dire de cette imitation d'un admirable vers de Virgile ?

> Trois fois pour l'embrasser cette belle courut,
> Et toutes les trois fois cette belle ne put.

On ne finirait pas si l'on voulait reproduire tous les exemples que fournit Scudéri de ces négligences insolentes ; j'aime mieux rapporter quelques traits heureux que les meilleurs poètes ne désavoueraient pas. On sait que Boileau aimait à citer ces vers qui commencent le septième chant d'Alaric :

> Il n'est rien de si doux pour un cœur plein de gloire
> Que la paisible nuit qui suit une victoire.

Il aurait pu citer encore cette comparaison entre Alaric, recevant sans orgueil les hommages des peuples et l'Océan :

> Tel on voit l'Océan recevoir cent rivières
> Sans être plus enflé, ni ses ondes plus fières.

Et cette description d'une rade :

En un lieu retiré, solitaire et paisible,
La mer laisse dormir sa colère terrible,
Et sous deux grands rochers qui la couvrent des vents
Elle abaisse l'orgueil des flots toujours mouvants.

Tout le monde connaît ces deux vers tirés de la description des enfers :

Et ce mélange affreux qu'accompagne un grand bruit
Luit éternellement dans l'éternelle nuit.

On pourrait facilement élargir cette couronne poétique de Scudéri ; mais à quoi bon cueillir si peu de fleurs entre tant de chardons. Il est juste qu'un écrivain paie les intérêts de son admiration pour lui-même et de son mépris pour le public. La fortune de Scudéri ne fut jamais bien brillante. Toutefois sa destinée fut heureuse. Sa réputation de poète dura autant que sa vie, sa vanité ne baissa point, et il resta toujours en deçà de la misère ; de plus il fut académicien : on peut dire que justice lui a été rendue et qu'il a été rétribué suivant ses œuvres par une célébrité viagère et par l'immortalité du ridicule. GEAUZEZ.

SCUDÉRI (MADELEINE DE). Il y a peu de noms plus connus dans les lettres que celui de Mlle de Scudéri : il y a peu d'ouvrages moins lus que les siens. Depuis long-temps la critique vit sur l'anathème lancé par Boileau contre l'auteur de la *Clélie* et du grand *Cyrus*. On prend au mot son persifflage spirituel et de bon goût, et l'on s'endort sans inquiétude, peu soucieux qu'on est d'aller voir, à travers les volumineuses productions de Mlle de Scudéri, s'il n'y a pas quelques démentis à donner à un écrivain aussi peu accoutumé que Boileau à être démenti. Voltaire et La Harpe qui, de leur propre aveu, n'ont jamais pu lire jusqu'au bout un seul roman de la Sapho du XVIIe siècle, se sont rangés à son opinion : les autres ont suivi. De là ces épigrammes banales, ces plaisanteries usées qu'on colporte avec mauvaise grâce sur les bancs du collége et dans le monde. Certes, mon intention n'est pas d'aller sur les brisées du jugement rendu par Despréaux, ni de viser à l'originalité par une réhabilitation complète du talent littéraire de Mlle de Scudéri, réhabilitation trop tardive pour ne pas paraître affectée. Mais j'ai lu en *entier* ses nombreux romans (c'est un acte de courage assez peu commun pour qu'on puisse s'en vanter) ; et cette patiente lecture m'a rendu plus indulgent qu'on ne l'est généralement envers elle. — Lorsque, forcée, par des revers de fortune, de chercher dans des travaux littéraires une existence honorable, Mlle de Scudéri commença à écrire sous le nom de son frère, examinez en quel état se trouvait alors le roman. A quelques exceptions près (l'*Astrée*), on peut dire qu'il n'existait pour ainsi dire pas : les chroniques en tenaient lieu. Mais, dans ces chroniques arrangées en vers ou en prose, quelle place pouvait avoir l'analyse du cœur et des passions ? Aucune. Point de nuances variées, point de distinctions tranchées : l'écorce est rude ou grossière, l'enveloppe impénétrable. Si vous cherchez à démêler, au milieu de tous ces hauts faits d'armes, de toutes ces aventures galantes et chevaleresques, la trace de la passion, si vous voulez la surprendre dans ses épanchements, dans ses pleurs, dans ses retours brusques ou lents, fermez le livre ; il n'y a rien là à apprendre sur le cœur humain : le livre est cuirassé comme ses héros. La passion a toujours la même pose, et cette pose vous la connaissez : c'est celle de la châtelaine qui se penche, dans un tournoi, pour suivre des yeux la lance de son chevalier, ou sur le balcon de la fenêtre pour entendre la ballade amoureuse. Ne feuilletez pas plus avant : vous verrez les faits se succéder jusqu'à la catastrophe : mais pour vous la passion ne changera pas ; elle restera dans l'ombre étouffée par cette masse d'événements : ou, si elle se meut, elle sera toujours dominée par les accidents de tout genre qui se pressent devant elle. Le premier mérite de Mlle de Scudéri fut de faire mouvoir les événements par la passion, tandis qu'avant elle on avait fait mouvoir la passion par les événements. Son tort, le premier aussi, fut de ne pas savoir s'arrêter dans cette tâche difficile. Elle avait un clavier puissant

et sonore; elle ne s'en contenta pas : elle voulut y ajouter des cordes, et,en exigeant de lui des tons trop élevés, elle se trompa du tout au tout. A force de chercher à connaître le cœur humain et ses nombreuses variétés, elle arriva à lui créer un langage et des sentiments étranges : création monstrueuse qu'on ne pardonne jamais à son auteur et qu'on ne doit pas lui pardonner; car il est toujours plus ridicule d'ajouter que de retrancher quelque chose à la passion. Puis, à une très grande imagination, M[lle] de Scudéri joignait un esprit excessif: c'est l'esprit, cet écueil si attrayant, mais si dangereux, qui l'a perdue. Son travers le plus impardonnable fut de *faire* de l'esprit avec de l'esprit, ce qui est bien la chose la plus pitoyable, après celle toutefois plus commune de faire de l'esprit avec de la sottise. Elle avait donc mille chances plus que tout autre pour s'égarer : elle en usa largement, les mit à profit, et Dieu sait quel succès elle obtint. Dans chacun de ses romans, elle invente toujours quelque nouveau dédale pour s'y fourvoyer, jamais assez contente de ses erreurs pour ne pas s'en créer de nouvelles, se frayant sans cesse des sentiers là où la route manque, reculant au gré de son imagination les limites du cœur. Enfin c'est tout un monde sorti de son cerveau, éclos sous sa plume; monde coquet, prétentieux, grasseyant, mais fort singulier, fort divertissant; somme toute, jeu d'imagination de très mauvais goût, mais attachant par ce mauvais goût même, parce qu'il a pour auxiliaire l'esprit, cette puissance qui donne de la valeur aux puérilités les plus ridicules et aux mesquineries les plus absurdes. — Lisez ses romans, *Clélie*, *Cyrus*, *Ibrahim*, *Mathilde d'Aguilar*, *Almahide*, ou, pour ne pas vous conseiller perfidement, relisez seulement, dans les notes de Boileau, cette fameuse description de la *carte du Tendre*, la seule chose qu'on lise aujourd'hui de M[lle] de Scudéri. Tout cela est affecté, guindé, imaginé avec une nonchalance prétentieuse, d'accord ! mais soyez justes; quel gaspillage d'esprit! quelle profusion de recherches ingénieuses! quels rapprochements spirituels! Voila toute une société créée d'un trait de plume, une société jetée par une imagination folle sur des routes nouvelles : voilà une scolastique en action, de nouveaux termes pour peindre ce monde nouveau, de nouvelles bases à cet édifice aérien, véritable château de cartes, tremblant au moindre vent. Despréaux souffla dessus sans pitié pour montrer combien les soutiens en étaient fragiles. Qui en doutait? Personne, pas même celle qui l'avait élevé. L'idée de cette charade amoureuse sortit probablement de l'hôtel Rambouillet, où l'on jouait les proverbes de Voiture. Ce logogriphe géographique fut sans doute inventé dans cette *chambre bleue* de la marquise de Rambouillet, cette chambre si méprisée de nos jours, et à qui nous devons, sans nous en douter, tant de bonnes choses. M[lle] de Scudéri posa la première pierre, ou plutôt la première carte, et chacun approcha la main pour ajouter les autres. Qui sait si nous ne devons pas le village des Petits-Soins au grand Condé, celui des Jolis-Vers à M[me] de Sévigné, et le hameau des Billets-Doux à Fléchier ? Au reste M[lle] de Scudéri savait fort bien à quoi s'en tenir sur son *invention*, malgré le succès immense de sa carte, que tout le monde, et Boileau le premier, voulut voir. Aussi, dans les pages qui suivent la description de *Tendre*, fait-elle dire à Clélie, son héroïne : « Je sais bien que ceux qui n'ignorent pas que cela a commencé par une conversation qui m'a donné lieu d'imaginer cette carte en un instant, ne trouveront pas cette galanterie chimérique et extravagante; mais, comme il y a de fort étranges gens de par le monde, j'appréhende extrêmement qu'il n'y en ait qui imaginent que j'ai pensé à cela fort sérieusement, que j'ai rêvé plusieurs jours sans le trouver, et que je croyais avoir fait une chose admirable. Cependant c'est une *folie d'un moment*, que je ne regarde tout au plus que comme une bagatelle, qui a peut-être quelque ga-

lanterie et quelque nouveauté pour ceux qui ont l'esprit assez bien tourné pour l'entendre. » — Il est facile, je crois, d'expliquer l'immense réputation de Mlle de Scudéri : l'esprit et l'imagination ne firent pas seuls le succès de ses romans. Sous le casque de certains Romains, et dans la salle de bains des plus jolies dames persanes, il était facile de reconnaître les principaux habitués de l'hôtel Rambouillet et la plupart des personnages les plus distingués de l'époque. Mlle de Scudéri avait surtout la prétention d'amuser les *ruelles* et les *réduits* les mieux fréquentés. C'est à ce soin qu'il faut attribuer les nombreuses histoires qu'elle lie tant bien que mal à l'intrigue principale de ses ouvrages. Ainsi, les aventures de Clélie n'occupent pas la moitié des dix volumes de ce roman. Celles des personnages secondaires remplissent la majeure partie : *Histoire de Thémiste et de la princesse Lindamire*, *Histoire d'Artélise et de Mélicrate*, *Histoire de Lysidas, de Caliante et d'Alcimède*, *Histoire de la princesse Élismonde*, *Histoire d'Hésiode*, *Histoire de Plotine*, etc. Je pourrais facilement doubler cette liste, déjà assez longue, car le récit est à chaque instant interrompu par ces aventures dont la multiplicité fatigue bientôt l'attention du lecteur. Mlle de Scudéri, selon Mme de Genlis, écrivait pour charmer, en faisant la lecture de ses ouvrages, les ennuis des longues soirées d'hiver. Et je pencherais assez volontiers vers cette opinion, car elle ne composait pas tout d'une haleine ; elle divisait ses romans en plusieurs parties et ne publiait qu'un ou deux volumes par an. Cela explique la variété des histoires qu'elle insérait dans ses écrits ; c'étaient autant de nouvelles séparées qu'elle rattachait à la nouvelle la plus importante pour former un roman du tout. Cette espèce d'arrangement devait nécessairement nuire à l'unité et apporter beaucoup de confusion et de lassitude. Ajoutez à cela les hors-d'œuvre qu'elle introduisait, tels que les questions débattues dans les salons, et vous aurez une idée du désordre inévitable de sa narration. Elle se rendait l'écho de toutes les bagatelles, de toutes les futilités à l'ordre du jour ; et la société élégante de l'époque applaudissait à la fidèle peinture de ses mœurs, de ses idées, et de ses occupations frivoles. Aussi quel concours d'éloges ! La robe, l'épée et le clergé s'unissent pour exalter le mérite de *Cyrus* et de *Mathilde*. Il n'est pas jusqu'à Port-Royal qui ne dévore avec avidité les pages de la Clélie. On fit venir au désert, dit Racine, ce roman où Mlle de Scudéri avait fait une peinture avantageuse de Port-Royal ; il y courut de main en main, et tous les solitaires voulurent voir l'endroit où ils étaient traités d'illustres. La foule des beaux esprits affluait aux samedis de l'immortelle Sapho. « Je ne fais pas difficulté, lui écrit Mascaron, de vous avouer que, dans les sermons que je prépare pour la cour, vous serez très souvent à côté de saint Augustin et de saint Bernard. » Godeau, Rapin, Bouhours, Charpentier, l'abbé Genest, Fléchier, le savant Huet, célèbrent à l'envi l'admirable talent de Mlle de Scudéri, et, loin de se montrer jalouses, les femmes les plus distinguées par leur esprit, Mmes Dacier, de Sévigné, de Plat-Buisson, Descartes, de La Vigne, renchérissent encore sur ces louanges prodigieuses. Pendant toute sa vie, qui dura près d'un siècle (elle naquit au Hâvre, en 1607, et mourut à Paris, en 1701), Mlle de Scudéri fut l'objet de cet empressement général. La critique de Boileau ne put, malgré sa malignité, porter la plus légère atteinte à sa réputation, et lorsqu'elle mourut, plusieurs paroisses se disputèrent l'honneur de lui donner la sépulture. Peut-être l'affabilité de ses manières, son commerce aimable et poli, ne contribuèrent-ils pas médiocrement à rehausser son talent littéraire. Elle faisait facilement accepter sa royauté dans ces salons élégants du XVIIe siècle où s'agitaient, en manière de passetemps, des subtilités amoureuses, telles que celle-ci : « Un véritable amant doit-il être plus occupé de son amour que des

sentiments qu'il fait naître ? « Malgré sa laideur, elle inspira plusieurs passions violentes; et Pélisson, qu'elle a peint sous le nom d'Acante, ne fut pas, dit-on, indifférent à son *mérite*, comme on disait alors. Mais elle voulut toujours rester étrangère au sentiment sur lequel elle avait passé sa vie entière à parler et à écrire. Lorsqu'on lit les auteurs contemporains, on est vraiment étonné du rang que Mlle de Scudéri a tenu dans les lettres et du rôle qu'elle a joué dans le monde. On peut dire qu'elle a reçu plus d'hommages que Mme de Sévigné elle-même. La cour et la ville s'occupaient de ses moindres actions et de ses moindres paroles. Il n'était pas jusqu'à la fauvette, hôtesse habituelle de son jardin, qui ne fût célébrée par les poètes. La mort de deux caméléons qu'elle prenait plaisir à nourrir dans son salon, mit Paris en rumeur. Un auteur inconnu aujourd'hui, Bétoulaud, composa à ce sujet un poème entier. Louis Le Laboureur, frère de l'historien, Mme de Plat-Buisson, Genest, Pélisson, adressèrent à Sapho des compliments de condoléance en vers. — Ces suffrages presque unanimes n'ont pu, quoiqu'on en ait dit, être inspirés par l'esprit d'une coterie. Certes, si l'on examine les ouvrages de Mlle de Scudéri hors de la société et des mœurs au milieu desquelles et pour lesquelles ils ont été faits, on tombe d'accord que de pareilles compositions (j'excepte toutefois les *Conversations morales*), sans mesure, sans vérité, sans suite, où les passions énervées et les sentiments alanguis se traduisent en un langage dont la céruse et le fard forment les couleurs, sont tout-à-fait misérables et plutôt dignes d'une littérature qui se perd que d'une littérature qui se fonde. Mais, à les considérer seulement d'après les dispositions et les tendances qui les ont influencés, d'après les mœurs et les convictions qui en ont décidé la forme et le fond, on se rend facilement compte du succès de Mlle de Scudéri. Tous ses défauts appartiennent à la société dont elle était le peintre fidèle; mais ce qui lui appartient en propre, au milieu de ces amphigouris de mauvais goût, de ces fadaises sentimentales et nauséabondes, c'est un style assez pur, une politesse exquise, une grande propension à l'esprit, et bon nombre de pages détachées qu'on trouverait excellentes si elles n'avaient pas un aussi triste entourage. JONCIÈRES.

SCULPTEUR (du latin *sculpto*, graver, tailler au ciseau). On désigne par cette appellation celui qui, en modelant ou à l'aide du ciseau, fait des figures de ronde-bosse ou en bas-relief, avec des substances plus ou moins dures. — De tout temps et chez tous les peuples civilisés ou sauvages, il y a eu des sculpteurs; car, du moment où l'homme conçut l'idée de la Divinité, il voulut en posséder l'image. Guidé par son instinct naturel et par une ferme volonté, il devint sculpteur pour satisfaire le vœu de sa superstition naissante, et il ne tarda pas à s'agenouiller, humble et soumis, devant son propre ouvrage. C'est donc à tort que quelques auteurs ont cru les Égyptiens inventeurs de la sculpture. Son antiquité nous apparaît dans l'Écriture sainte, dans les idoles de Laban que Rachel enleva, dans le veau que les Israélites adorèrent au milieu du désert. Parmi les auteurs profanes, les uns veulent qu'un potier de Sicyone nommé Dibutade ait été le premier sculpteur; d'autres soutiennent que cet art prit naissance dans l'île de Samos, où un Idéocus et un Théodore en furent les inventeurs long-temps avant Dibutade. — Les Grecs furent les plus grands sculpteurs du monde, et peut-être resteront-ils éternellement sans rivaux. On sait que les plus anciennes statues à peine ébauchées ressemblaient aux hideux fétiches des sauvages, et que, sous le nom d'*Hermès*, les anciens adorèrent une grande figure carrée, en pierre, sans pieds ni jambes, surmontée d'une boule au lieu de tête, et offrant dans le centre l'indication du sexe. Quelle distance de ces premiers essais de l'ignorance à ce divin *Apollon-Pythien*, qui reçut l'adoration de tout un peuple ! Et cependant,

ô dérision amère de la fatalité! le nom de l'auteur de ce chef-d'œuvre s'est perdu dans l'oubli des siècles, tandis que l'histoire a soigneusement inscrit dans ses annales celui de l'obscur brigand qui incendia le temple d'Éphèse. Et pourtant comme la science divine se révèle là dans toute sa pureté! L'étude affectée de l'anatomie, telle que nous la montrent quelques ouvrages de Michel-Ange, est l'erreur d'un grand artiste emporté par un amour exagéré de la perfection. Jamais sculpteur grec ne commit erreur semblable; et si les muscles et les formes se prononcent avec tant d'énergie dans les statues de *Laocoon* et d'*Hercule*, c'est qu'il s'agissait de matérialiser dans l'une l'excès de la force, dans l'autre l'excès de la douleur. Et voyez dans l'une et dans l'autre avec quel tact la science est ménagée! Ces ouvrages admirables sont dus aux ciseaux d'Agésandre et de Glycon. Sous Périclès, sous Alexandre, la Grèce posséda deux sculpteurs d'un talent extraordinaire, Phidias et Praxitèle (*v.*) A l'un, l'antiquité est redevable de sa plus belle statue, de ce *Jupiter-Olympien*, haut de 60 pieds, sculpté en or et en ivoire, et qui passa pour une des sept merveilles du monde. L'autre vantait lui-même son *Satyre* et son *Cupidon*; les Grâces conduisaient son ciseau; son génie donnait la vie à la matière. Il décora le temple de Gnide d'une *Vénus* si parfaite que sa vue embrasait d'amour tous ceux qui l'approchaient. A ce chef-d'œuvre, il joignit un *Apollon Sauroctone* en bronze, objet des éloges de tous ses contemporains. Beaucoup d'autres sculpteurs ont illustré la Grèce. Nous citerons seulement l'Athénien Calcostène, Démophile, Gorsanus, Polyclète de Sicyone, Myron, Lysippe, Scopas, Brianis, Timothée, Léocharès, Céphisodorus, Canachus, Dédale, Ruthieus, disciple de Myron, Niceratus, Euphranor, Théodore, Xénocrate, Phiromachus, Stratoniens, Antigone, qui avait écrit un traité de son art, et Caretès de Lindos, disciple de Lysippe, auteur du fameux *Colosse de Rhodes*. — Démaratus, père du premier Tarquin, transporta la statuaire en Italie; deux sculpteurs célèbres qui l'y avaient suivi, Eucisape et Euthygramme, enseignèrent cet art aux Toscans, qui s'y appliquèrent et y obtinrent de brillants succès. Mais Rome, dans cette carrière, ne moissonna jamais les lauriers qui avaient illustré la Grèce. A peine trouve-t-on à citer dans ses annales quelques artistes estimables, entre autres Zénodore, qui florissait sous Néron. Mais, pour se faire une idée de la sculpture grecque, il suffit de parcourir les salles du Louvre, et de contempler les statues du *Gladiateur combattant*, par Agasias d'Éphèse; le *Mercure*, surnommé *Germanicus*, par Cléomènes, auteur de *Vénus* de Médicis; et la *Diane chasseresse*, attribuée par quelques écrivains à l'auteur de l'*Apollon du Belvédère*.—En général, les sculpteurs grecs excellaient non seulement dans l'art d'extraire une statue du marbre, mais encore dans celui de la couler en bronze. Combien nos artistes modernes sont loin de cette perfection! Leurs productions ne se distinguent par aucune des qualités de ces grands maîtres. Cependant, en suivant d'autres principes, en adoptant une autre méthode, Michel-Ange et quelques peintres célèbres sont arrivés à un système différent d'exécution, système qui a produit aussi ses chefs-d'œuvre.—La France n'a eu, à proprement parler, des sculpteurs qu'à partir de François I[er] et d'Henri II. Avant cette époque, tout l'art des *découpeurs d'images* se bornait à enfanter des figures, en pierre ou en bois, dont le visage était peint de diverses couleurs, et dont on décorait le portail et l'intérieur des églises. Les sujets qu'elles représentaient étaient empruntés à l'Ancien ou au Nouveau-Testament. L'ensemble se dessinait raide, sans mouvement, sans élasticité, empreint souvent du cachet de l'idiotisme. Il n'y a là que bras maigres et jambes grêles. Les draperies seules sont passables. Ce n'est pas sans raison que ce genre a été qualifié de *gothique*. Et voilà pourtant le style auquel une jeunesse ardente prostitue les

germes d'un beau talent! Voilà le style qu'elle se fait un point d'honneur de reproduire, non seulement dans la statuaire, mais dans la peinture, et que les femmes vaporeuses ont mis à la mode et pris sous leur protection; comme s'il était facile de reproduire un siècle depuis long-temps éteint, et de ressusciter des usages et des mœurs qui fort heureusement ne sont plus les nôtres. — Enfin, Jean-Cousin (*v.*) et Jean-Goujon (*v.*) parurent, et la sculpture française fut trouvée. Mais c'est surtout le règne de Louis XIV qui a produit le plus de statuaires habiles; avouons toutefois que bien peu ont montré du génie, si nous en exceptons Desjardin, Le Pautre et Puget. On admire dans le jardin des Tuileries les groupes d'*Énée et d'Anchise*, de *Pétus* et d'*Aria*, et au Louvre la statue de *Milon de Crotone*, et le bas-relief en marbre d'*Alexandre devant Diogène*. Ce sont, nous ne craignons pas de le dire, les chefs-d'œuvre de la sculpture moderne. Quant aux Coustou, aux Coyzevox, aux Girardon, aux Marsy, aux frères Anguier, il est à regretter qu'ils aient été forcés d'assouplir leur talent aux caprices de Charles Lebrun, qui, usant des prérogatives de premier peintre du roi, exerçait sur les arts une autorité despotique. Tous ces artistes ont été employés à la décoration du château de Versailles. Dans les moindres détails de leurs œuvres se révèlent l'idée, le style, la manière de Lebrun. Contemplez les *portes Saint-Denis* et *Saint-Martin* des frères Anguier, le *Faune jouant de la flûte*, par Coyzevox, au jardin des Tuileries; *les Nymphes*, *la Flore* de la terrasse du château, et *le Berger*, de Coustou, *le Tombeau du cardinal de Richelieu*, par Girardon, à la Sorbonne, et vous retrouverez partout le niveau de Charles Lebrun, partout son reflet plus empreint d'élégance que de génie. — Les plus habiles sculpteurs du règne de Louis XV sont Bouchardon, Falconnet et Pigalle. Quant à Jean-Baptiste Lemoine, que le monarque affectionnait particulièrement, lui aussi faisait de la sculpture dans le goût de la peinture de François Boucher, l'Apelle maniéré du Parc-aux-Cerfs. Enfin, vint le restaurateur de l'art en France, le grand peintre David, et à sa voix tout rebroussa chemin, tout rentra dans la route trop long-temps délaissée de la nature et du beau. Les sculpteurs, électrisés par son exemple, ne révèrent plus que statues grecques. Malheureusement leur ciseau indécis ne produisit que des ouvrages froids, sans grâce, bien inférieurs, sous tous les rapports, à leurs sublimes modèles. Les plus habiles d'entre eux furent Chaudet, Roland, Cartelier, Moitte. Nous ne pousserons pas notre revue plus loin. Si l'on ne doit que la vérité aux artistes qui ne sont plus, les égards dont on ne peut pas se départir envers les artistes vivants mettent le critique mal à l'aise, et lui font craindre également de s'aventurer dans l'éloge ou dans le blâme, dans l'indulgence ou dans la sévérité.

Le Chev Alexandre Lenois.

SCULPTURE, art de tailler le bois, la pierre, le marbre, les minéraux, les métaux, de couler le bronze, de façonner la terre ou la cire, d'ôter enfin ou d'ajouter à la matière, pour la plier à diverses représentations. Ce grand art a commencé par les procédés les plus simples, par le modelé, par le plastique. Un enfant pétrit une masse molle et lui fait prendre les formes les plus capricieuses, sans qu'il ait la moindre connaissance du dessin. Ainsi se révèle partout la sculpture. Ce sont d'abord des figures raides, droites, sans mouvement. Voyez les premières ébauches égyptiennes, étrusques, grecques, les statues en albâtre de *Bouddha* et *Brahma* qui ont tant d'analogie avec les premières; celles du Mexique en pierre volcanique. Voyez même les idoles grossières du Japon et de la Chine, si exactes dans leur imitation de la nature. Partout la sculpture marche avec la civilisation. Suivez-la en Egypte, depuis le règne de Bocchoris où je fixe l'exécution du zodiaque de *Denderah*, jusqu'à celui de Psammetichus, qui, le premier, permit aux Grecs de s'établir

dans ses états. Étudiez ce qu'enfante le gouvernement de ce prince jusqu'à l'invasion de l'Égypte par Cambyse. Les œuvres de l'art disparaissent sous les coups du conquérant. Viennent les rois macédoniens qui réédifient ; puis les empereurs romains, et surtout Hadrien, qui font élever des monuments et sculpter des statues. Des colosses, des figures de moindre dimension se dressent sur les bords du Nil, en pierre calcaire, en basalte, en granit, en albâtre. Voyez dans les galeries du Louvre, à la salle de Melpomène, la grande statue de granit noir apportée en France par M. le comte de Forbin, et représentant *Osiris Léontocéphale* ou à tête de lion. Le dieu est assis tenant le *tau* mystérieux, ou la croix ansée, emblème du solstice d'été et de l'inondation du Nil. Sur le siége se dessine un demi-relief figurant *Isis* et *Saté*, serrant le lien qui unit les deux hémisphères. Dans la même galerie vous trouverez une statue colossale en albâtre, représentant également *Osiris*, mais à tête humaine, assis comme l'autre, et un prêtre égyptien sculpté du temps de l'empereur Hadrien. Il paraît que les artistes égyptiens n'exécutèrent en bronze, en or ou en argent, que de petites idoles (voir la précieuse collection de figurines du Musée). Mais nulle part la statuaire ne fut portée à un aussi haut degré de perfection que dans l'ancienne Grèce. A aucune époque, dans aucun pays, la conception d'une statue, d'un bas-relief, ne se manifesta plus sage, mieux entendue. Jamais l'étude du nu ne fut poussée aussi loin, l'art du dessin mieux compris dans ses détails, le modelé aussi rigoureusement observé, sans toutefois que la moindre prétention se décèle ; jamais enfin le travail du marbre, la fonte, la ciselure du bronze, n'annoncèrent plus de conscience, plus de correction. Mais, pour arriver là, à combien de tâtonnements, d'essais, d'efforts, les sculpteurs d'Athènes et de Sicyone n'ont-ils pas dû se soumettre avant de poser comme ils l'ont fait les dernières limites du beau ? Ce fut sous Périclès et sous Alexandre que cet art reçut son plus grand développement. C'était l'époque où florissaient Phidias et Praxitèle, dont les noms immortels ont parcouru tous les âges, retenti dans tous les coins du monde, et descendu dans toutes les classes de toutes les sociétés humaines. La beauté et le charme de la sculpture ne consistent pas seulement dans la pureté du dessin et dans le choix des formes que l'artiste découvre dans l'immense tableau que la nature déroule autour de lui, mais encore, et plus encore, dans un concours de rapports et de perfections, que sa pensée créatrice ménage ingénieusement, dans l'ensemble et les détails de ces mêmes formes. La statuaire grecque, outre l'expression interne de l'ame, exprimait sa manifestation extérieure, le geste, le sentiment. Le sculpteur savait en outre toujours bien saisir le caractère précis du personnage qu'il avait à reproduire. Si vous lui demandiez une Vénus, bientôt, sous l'effort de son habile ciseau, le marbre ravissait le spectateur par sa pose, par son attitude, par un charme inconnu qui l'attirait malgré lui. S'agissait-il d'Anadyomène ou de la Vierge, la matière se modelait sous un autre aspect, et des formes pures et suaves vous rappelaient à un autre ordre de beauté. Quand Praxitèle eut sculpté sa *Vénus de Cos*, il la drapa d'une main si légère, que son voile de marbre fut transparent, et qu'à travers le tissu aucun des délicieux contours de ce beau corps n'échappait à l'œil attentif. Il représenta la *Vénus de Gnide* dans une nudité complète. C'était Phrynée, c'était l'attrayante courtisane avec tous ses charmes. La Grèce fut émerveillée. Poètes, historiens, orateurs, de la mer Égée aux bords du Tibre, célébraient l'enchanteresse. Ouvrez l'*Anthologie*, vous y lirez :

Cypris passait à Gnide ; elle y trouva Cypris.
O ciel ! dit la deesse émue,
Quel objet se présente à mes regards surpris ?
Aux yeux de trois mortels je parus toute nue :
Adonis, Anchise et Pâris ;
Mais Praxitèle où m'a-t-il vue ?

Cette traduction est de l'abbé Arnaud. Celle de Voltaire a été publiée ailleurs

Je serais tenté, pour ma part, de donner la pomme à l'abbé. N'importe ! poursuivons. — Je trouve dans de graves auteurs que Praxitèle devint éperdûment amoureux de sa statue, et, qu'après l'avoir vendue aux Gnidiens, il poussa la folie jusqu'à la leur faire demander en mariage. Voyez au Musée les statues de *Vénus*, quoique leur perfection soit loin de celle de la *Vénus de Gnide*, et de la *Vénus Anadyomène* de Cléomène. Voyez surtout la *Vénus* dite *du Capitole* et la *Vénus victorieuse*, découverte à Milos, et offerte à Louis XVIII par le marquis de Rivière ; c'est un chef-d'œuvre de grâce et de perfection. Mais, en passant, ne négligez pas de jeter un regard sur l'*Hermaphrodite*. Si, comme type de la perfection dans l'homme, vous admettez l'adolescence avec ses formes douces, virginales, gracieuses, avec son allure nonchalante et efféminée, arrêtez-vous devant l'*Apolline* ou l'*Apollon Androgine*, que je soupçonne être *Adonis*. Contemplez aussi l'*Apollon Sauroctone*, traduit du bronze de Praxitèle. Puis, pour vous faire une idée du style athlétique que parfois les Grecs développaient avec tant de bonheur dans leurs compositions, saluez au Musée l'*Achille* (n° 144), le *Jason*, qualifié *Cincinnatus*, et le *Héros grec combattant*, qu'on a nommé le *Gladiateur*. Voyez encore cette figure tronquée d'Hercule au repos et déifié, désigné par les artistes sous l'appellation du *Torse*, et que Pline attribue au célèbre sculpteur Apollonius d'Athènes, qui florissait 194 ans avant l'ère chrétienne. Michel-Ange aveugle dans sa vieillesse se faisait porter devant cette statue pour avoir le plaisir de promener ses mains sur ses mâles contours. Les *Jeunes enfants de Niobée* s'exerçant à la lutte, groupe connu sous le nom des *Lutteurs*, méritent aussi d'attirer votre attention. Nous n'en possédons pas l'original. Mais on en voit une bonne traduction au jardin du Luxembourg. Placée primitivement à Marly, elle avait été commandée par Louis XIV, qui a fait ainsi reproduire, par Pierre Le Gros et Nicolas Coustou, un grand nombre de statues et de groupes antiques. N'oubliez pas enfin, au jardin des Tuileries, le *Silence*, le *Nil* et le *Tibre* : l'original de ce dernier est maintenant au Musée. — C'est surtout dans la sculpture des enfants que les Grecs ont été admirables. Le Musée vous en fournira un double exemple dans le *Groupe du Centaure* (n° 134), et dans celui de *Bacchus* (n° 309). C'est que (les artistes le savent) ce n'est pas chose facile de rendre en sculpture, avec du marbre, de la pierre ou du bronze, des formes aussi naïves, aussi rondes, aussi suaves que celles de l'enfance. Quand Michel-Ange et Raphaël peignent des enfants, ils en font de petits Hercules. Les statuaires grecs eux-mêmes ont souvent échoué dans cette représentation du premier âge. Mais on retrouve toujours en eux ce sentiment du beau idéal, cette pureté de ciseau qui fait le charme de leurs productions. — Si de la statue nous passons au bas-relief, ici encore notre admiration sera excitée au plus haut point par tout ce que notre Musée renferme de riches débris arrachés au naufrage de l'antique Grèce. En lisant les poèmes d'Homère, ses descriptions du bouclier d'Achille et du cratère d'Hélène, l'esprit se prend à réfléchir sur les progrès vraiment extraordinaires qu'avaient déjà dû faire dans l'Hellénie l'art du modelé, celui de la fonte et de la ciselure des statues et des bas-reliefs. On cite comme bronzes remarquables l'ancienne *Junon de Samos*, la *Minerve assise* de l'Acropolis d'Athènes, et le *Combat d'Hercule et de l'amazone Antiope*, œuvre d'Aristoclès de Crète, et qui faisait la gloire d'Olympie. — Un volume ne suffirait pas pour énumérer seulement tout ce qui parut de grand et de beau sous Périclès et sous Alexandre. Du règne de ce dernier part une nouvelle période qui s'étend jusqu'à la conquête de la Grèce par les Romains. On sait combien étaient belles les sculptures du Parthénon, attribuées sans preuves à Phidias. L'Angleterre s'énorgueillit de ces chefs-d'œuvre ; notre Louvre n'en possède que les plâtres, et ce qui reste du

célèbre *Groupe d'Alexandre domptant Bucéphale*, par le même artiste. Alcœmènes, son disciple, se fit un nom par une *Vénus*, un *Mars*, un *Bacchus*, exécutés en ivoire pour le temple d'Athènes. Il orna le fronton de celui d'Olympie d'un bas-relief représentant le *Combat des Centaures et des Lapithes*. — Si, poursuivant notre marche à travers les temps modernes, nous nous arrêtons aux papes Jules II et Léon X, à cette époque appelée la *renaissance*, la sculpture nous offrira une étude, malheureusement trop peu approfondie, des trésors de l'antiquité. Ce ne seront plus, certes, cette perfection sans exemple, ce trait, ces formes qui constituent la beauté; mais un style nouveau, du goût, une conception heureuse, un maniement habile du ciseau, une exécution qui a droit encore à des éloges. Est-ce à dire qu'il faille comparer le *Moïse* de Michel-Ange au *Jupite -Olympien* de Phidias? Non: toute comparaison entre deux époques aussi éloignées est impossible. Phidias avait été le génie de son siècle; Michel-Ange fut le génie du sien. — Plus tard la France eut aussi ses sculpteurs. J'ai déjà parlé de Jean Cousin et de Jean Goujon, qui, sous François Ier et Henri II, décorèrent les palais et les églises de belles statues et de riches bas-reliefs. Puis vint le style plus ambitieux que vrai du règne de Louis XIV, auquel succéda le maniéré, le mauvais goût du règne de Louis XV. Falconnet et Bouchardon luttèrent seuls contre le torrent. Voyez de Bouchardon la magnifique fontaine de la rue de Grenelle, et son *Amour*, du Musée, taillant son arc dans la massue d'Hercule.

Chev Alexandre Lenoir.

SCYLAX (géographe grec). Il nous reste de lui un *Périple*, description concise et écrite d'une manière assez succincte et assez aride, qui commence par la nomenclature des contrées et des cités littorales du détroit de Gadès, suit les côtes de l'Ibérie (Espagne), remonte tout le vaste golfe qui s'étend entre l'Espagne et l'Italie, longe le contour de cette péninsule et les sinuosités de l'Adriatique, le littoral de la Grèce, de la Macédoine, de la Thrace, en franchissant l'Hellespont et le Bosphore, fait le tour du Pont-Euxin (mer Noire), de l'Asie mineure, cotoie enfin la Syrie, la Phénicie, l'Egypte, et toute la rive septentrionale de l'Afrique. Aussi, le *Périple* de Scylax porte-t-il pour complément de son titre: *le long de la mer qui baigne l'Europe, l'Asie et la Lybie*, c'est-à-dire le long de toute la mer intérieure. L'auteur de cet ouvrage va un peu plus loin, et donne quelques détails géographiques sur les établissements des Carthaginois au revers occidental de la Libye, baigné par l'océan extérieur; mais il ne s'étend pas assez loin au sud, pour que ce supplément géographique ait mérité d'être annoncé dans le titre du livre, pas plus que la mention de certains intervalles entre des îles et des points éloignés, détails très convenablement placés dans un *périple* ou *circumnavigation*, mais qui cessent d'être une description du littoral proprement dit. — La question de savoir quel est le Scylax auteur de ce *Périple*, l'époque où il a vécu et celle où l'ouvrage a été rédigé, offre de grandes incertitudes: nous allons donner le résumé des recherches faites à ce sujet, en nous bornant à ce qu'il convient de rapporter ici. — Les auteurs anciens parlent de plusieurs Scylax: le premier de tous est un Scylax de Caryande (ville de la Carie, province de l'Asie mineure), qui fut chargé par Darius, fils d'Hystaspe, d'explorer les côtes de l'Océan indien, comme le dit Hérodote (IV, 44). Aristote (*Polit.*, VII, 14), et, après lui, Harpocration, Philostrate, Tzetzès, parlent d'un Scylax qui raconte des anecdotes plus ou moins merveilleuses sur l'Inde, mais sans ajouter qu'il fût natif de Caryande; en sorte que le nom de Scylax ayant été assez commun en Carie, il n'est nullement démontré que le Scylax d'Aristote et des auteurs suivants soit le même que l'explorateur envoyé par Darius dans l'Océan indien. On peut faire la même observation au sujet d'un Scylax, *ancien historien*, que mentionne Strabon (XIII, 873), quand il

parle de Caryande, quoique le fait géographique attribué par Strabon à ce personnage se retrouve dans le *Périple* que nous avons. Le même géographe (XII, 849), cite ailleurs un autre passage de son Scylax qui ne se rencontre pas dans le *Périple* qui nous est parvenu. D'ailleurs, ainsi que l'ont observé le savant Niebuhr et M. Letronne (*Journal des savants*, premier cahier, 1825), la qualification d'*ancien* n'est que relative et ne prouve pas une antiquité antérieure à l'âge d'Hérodote, et celle d'*historien* ne semble acquise ni au Scylax d'Hérodote, ni à l'auteur de notre *Périple*. Donc, le Scylax d'Hérodote et celui de Strabon peuvent très bien n'être pas le même. Ensuite, si divers auteurs après Strabon, tel que Marcien d'Héraclée, Étienne de Byzance et Festus Avienus, semblent admettre un Scylax unique, un Scylax par excellence, cette sorte de consécration prouve que cette opinion s'était établie, mais ne précise rien au sujet du personnage historique qui porte ce nom devenu en quelque sorte populaire, ni au sujet de l'époque où il aurait vécu. Ainsi, les divers Scylax cités par les auteurs anciens ne peuvent faire attribuer le *Périple* qui nous reste à ce dernier plutôt qu'au précédent. Maintenant nous avons à jeter les yeux sur les éléments géographiques de ce *Périple*, afin de rechercher vers quel temps il a pu être rédigé. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails étendus; il suffira de dire que diverses parties du *Périple* appartiennent à diverses époques; les appellations données à certains lieux, et surtout les limites assignées à diverses contrées, prouvent que l'auteur puisait quelquefois dans des traités fort anciennement rédigés; ce qui a lieu pour l'Égypte, dont la description semble à M. Letronne être d'une époque antérieure à Hérodote lui-même : la description de la Libye occidentale semble se rapporter au temps d'Aristote. Sur une foule de points, les appellations données, quoiqu'elles sentent l'archaïsme, ne prouvent rien, attendu que des géographes très récents, comparativement, les emploient encore, par une sorte de style poétique ou érudit. En un mot, l'ensemble du livre donne à penser qu'il a été rédigé du temps d'Alexandre-le-Grand, ou même du temps de Polybe, opinion à laquelle a dû revenir l'auteur de cet article, qui, dans un travail antérieur, s'était efforcé d'attribuer ce *Périple* au Scylax d'Hérodote. On ne peut déterminer non plus quel est le Scylax qui en est l'auteur : il est probable que le nom de Scylax ayant acquis une grande célébrité, il s'établit l'opinion qu'un fameux géographe de ce nom avait composé une description du circuit de la mer intérieure. Peut-être ce livre a-t-il existé : mais ce qui paraît probable, c'est que quelque compilateur aura rédigé, sans doute à Athènes, l'abrégé que nous avons; qu'il aura été composé comme traité destiné à la jeunesse plutôt qu'aux navigateurs, et que sa teneur paraît devoir placer l'époque de sa rédaction entre le siècle d'Alexandre-le-Grand et celui de Polybe. FR. GAIL.

SCYTHES. Les anciens géographes donnent ce nom, tantôt à un peuple unique, tantôt à toutes les peuplades nomades, qui habitaient l'espace compris entre la partie nord de la mer Caspienne et de la mer Noire et l'intérieur de l'Asie orientale. Les frontières de l'ancienne Scythie sont fort incertaines. Elles se confondent souvent avec celles du pays qu'habitaient les Scythes, et embrassent d'autres fois les contrées que nous nommons aujourd'hui Mongolie et Tatarie. — On distingue les *Scythes d'Asie* de *ceux d'Europe*. Les anciens comptaient parmi les premiers beaucoup de peuples établis vers le Nord, et dont l'origine n'est pas connue. Ils furent puissants en Asie, jusqu'à ce que leur royaume succombât sous les coups de leurs voisins. On les regarde comme la souche des *Turcs*, des *Tatars*, des *Mandchoux* ; et d'anciens historiens croyaient que les Parthes, les Perses et les Bactriens étaient leurs descendants. Les *Scythes d'Europe*, à l'époque où vivait Hérodote, occupaient les contrées qui s'étendent

du Danube (l'Ister) aux sources du Dniester (le Tyras) et du Dnieper (Borysthène), et dans les environs du Don (Tanaïs). Du côté du sud, ils occupaient la Tauride, et ne s'arrêtaient qu'aux rivages septentrionaux de la mer Noire. On appela aussi *ancienne Scythie* le territoire borné par l'Ister jusqu'à la ville de Caristhènes; plus tard, on donna le nom de *petite Scythie* à la presqu'île jusqu'au Borysthène. Sous cette dénomination, on comprenait, du temps de Strabon, le pays limité par l'Ister, et qui avait été jadis habité par les Thraces. C. L.

SÉCANTE. C'est un terme de géométrie dérivé de *secare* (couper), et qui, dans son acception la plus générale, désigne une ligne quelconque qui en coupe une autre, quel que soit d'ailleurs l'angle d'intersection. Ainsi, deux perpendiculaires sont sécantes l'une par rapport à l'autre : il en est de même de deux lignes qui se coupent suivant un angle quelconque d'obliquité; mais les géomètres, quand ils se servent du mot *sécante* dans la théorie des propriétés du cercle, limitent l'acception de ce mot à l'idée d'une ligne droite, qui, partant du centre du cercle, passe par l'une des extrémités d'un arc quelconque, et se termine à la *tangente* (*v.*) de cet arc. La sécante n'est donc autre chose que l'hypothénuse d'un rectangle, dont les deux côtés de l'angle droit sont formés par le rayon du cercle et par la tangente. On conçoit dès lors que ces deux derniers éléments, étant connus, suffisent pour déterminer l'autre d'après la propriété du carré de l'hypothénuse, égal toujours au carré des deux côtés de l'angle droit. Il en est de même de la détermination de la tangente, si l'on connaît le rayon et la sécante, et de la détermination du rayon, si la tangente et la sécante sont connues. D'après cette définition, tous les rayons d'un polygone régulier quelconque circonscrit, peuvent eux-mêmes être considérés comme sécantes des demi-angles au centre de ces mêmes polygones, ou plutôt de l'arc qui en représente la mesure, car ce polygone sera divisé par ses apothèmes et ses rayons en un nombre de triangles rectangles double de celui de ses angles au centre ou de ses côtés. La définition restreinte que nous venons de donner du mot *sécante* n'est néanmoins pas absolue en géométrie. On l'applique parfois à toute ligne droite qui coupe en deux points quelconques une circonférence, ou seulement un arc de cercle : c'est la corde de l'arc prolongée de part et d'autre des points qui lui servent de limites comme corde. Le même mot *sécante* s'emploie aussi en géométrie suivant la définition tout-à-fait générale que nous en avons donnée en commençant cet article, comme on le voit dans la théorie *des propriétés de deux parallèles coupées par une sécante*. J. H.

SÉCHELLES (Hérault de [*v.* Hérault]).

SECOND (Jean [*v.* Jean Second]).

SECOUSSE (Denis-François). La congrégation de Saint-Maur n'avait pas le monopole exclusif des travaux d'érudition. En dehors de cette compagnie célèbre et à jamais regrettable, et même hors de tout institut religieux, on voyait paraître de temps à autre des hommes dignes de leur appartenir. C'était, si l'on peut s'exprimer ainsi, des bénédictins laïques. Tels furent, au premier rang, Du Cange, et, après lui, les Baluze, les Godefroy, les Bréquigny, les Secousse. Chose remarquable ! tous ces érudits, adonnés aux labeurs diplomatico-historiques, menaient, comme les fils de saint Benoît, une vie humble, retirée, une vie de paix, de travail et de religion. Celui dont j'ai à parler ici naquit à Paris le 8 janvier 1691. Il fut l'un des premiers disciples de Rollin, et prit sous cet habile maître l'heureuse et salutaire habitude d'un travail opiniâtre. On raconte qu'accoutumé à étudier pendant la nuit à l'aide d'une lanterne sourde, il faillit être une fois victime de cette ardeur intempestive. Le feu consuma les rideaux de son lit; et le jeune Secousse était tellement livré à sa lecture, qu'il n'aperçut l'incendie qu'au moment où sa literie embrasée l'environna de fumée et de

flammes. Reçu avocat en 1710, il s'occupait de droit par devoir et d'histoire par goût. La première cause qu'il plaida offrait bien de l'intérêt : il s'agissait de décider si un avocat doit exiger des honoraires. Le débutant soutint la négative avec un sentiment de dignité qui ne lui fit pas gagner sa cause, mais qui lui valut l'estime publique, et le suffrage même des juges qui le condamnèrent. Nonobstant ce succès et d'autres encore, Secousse abandonna le barreau quand la mort de son père lui permit de se livrer exclusivement à sa passion pour l'histoire. Dès lors, les dépôts d'archives et les bibliothèques furent son séjour de prédilection. A force de compulser, déchiffrer, transcrire, il parvint à se faire un cabinet historique plus riche que nul dépôt particulier de cette époque; et, ce qui est plus rare, a dit l'un de ses panégyristes, c'est que son esprit possédait tout ce que renfermait son cabinet. Secousse était de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis cinq ans, lorsque le chancelier d'Aguesseau, en 1728, jeta les yeux sur lui pour remplacer De Laurière dans l'utile et grande compilation des *Ordonnances du royaume* : c'est à lui que sont dus les tomes II à IX de ce beau recueil. On a caractérisé la manière dont il a rempli cette tâche, en disant qu'il s'y est montré l'homme le plus laborieux, le savant le mieux instruit, l'écrivain le plus exact et le critique le plus habile. En 1742, il publia les *Mémoires de Condé*, ou *Recueil pour servir à l'histoire de France, contenant ce qui s'est passé de plus mémorable dans ce royaume sous les règnes de François II et de Charles IX*, 5 vol. in-4°, ouvrage qui fut reçu avec tant de faveur, et auquel Lenglet Dufresnoy ajouta un supplément. Chargé, en 1746, de dresser, avec Foncemagne et La Curne de Ste-Palaye, une table chronologique des chartes et diplomes imprimés concernant l'histoire de France, il s'occupa avec un grand zèle de ce travail, dont il ne lui fut pas donné de voir la publication. Il avait reçu, la même année, mission d'examiner les titres trouvés dans les archives de quelques villes des Pays-Bas nouvellement conquises. Au bout de deux ans, ce travail délicat et pénible était mené à bonne fin. En même temps, il avait rédigé des *Mémoires sur Charles-le-Mauvais*, roi de Navarre, qui furent imprimés à Paris en 1758; 2 vol. in-4°. Les Mémoires de l'Académie des belles-lettres contiennent en outre diverses dissertations où Secousse revèle toujours la même sagacité, la même probité littéraire. Dans les deux dernières années de son existence, sa vue, depuis long-temps affaiblie par le travail, s'éteignit tout-à-fait; malheur qu'a éprouvé de nos jours, à un âge bien moins avancé, un autre martyr de la science historique.—Secousse mourut le 15 mars 1754, âgé de 63 ans et quelques mois. Je ne dois pas omettre de dire que, chargé des fonctions de censeur royal, et obligé ainsi d'examiner presque tous les ouvrages relatifs à l'histoire de France, il témoigna toujours un vif intérêt aux auteurs, et leur donna souvent d'utiles conseils. Jamais il ne demanda la pension attachée à cet emploi. Il légua tous ses extraits historiques à la bibliothèque du roi. J'ai entre les mains une quantité de lettres autographes écrites par Secousse à Jean-Baptiste Godefroy, l'un de mes prédécesseurs dans la garde des archives de Flandre. Dans quelques-unes de ces lettres, il traite et discute des points d'histoire ou d'érudition : dans toutes, il montre un caractère plein d'aménité et de douceur. J'en livrerai sans doute plusieurs à l'impression. — Secousse avait un frère nommé Jean-François Robert, curé de Saint-Eustache, mort à Paris en 1771. Il est auteur d'une *Lettre d'un curé du diocèse de..... à M. Marmontel, sur son extrait critique de la lettre de J.-J. Rousseau à D'Alembert (sur les spectacles)*, in-8°; Paris, 1760. LE GLAY.

SECRET DES LETTRES (*v.* le SUPPLÉMENT de la lettre S).

SÉCRÉTIONS (dérivé de *secernere*, séparer). Les fonctions qui portent ce nom sont remplies par des vaisseaux et des ap-

pareils spéciaux, chargés de séparer de la sève dans le règne végétal, et du sang dans le règne animal, des liquides, des humeurs, des substances molles, et même des agrégats inorganiques acquérant une dureté remarquable. Les sécrétions sont donc des fonctions communes à tous les corps organisés; elles s'opèrent, chez les végétaux, sous l'influence immédiate des agents physiques, tels que l'air, l'humidité et la lumière, tandis que chez les animaux ces causes extérieures n'agissent sur les organes que par l'intermédiaire du système nerveux. Les *principes*, ou plutôt les *matériaux immédiats* des végétaux, tels que le sucre, la gomme, l'amidon, les huiles, les résines, le camphre, les baumes, les poisons, le caoutchouc ou la gomme élastique, etc., peuvent être rangés parmi les produits sécrétés. Les *matériaux immédiats* extraits du sang par les organes sécréteurs des animaux ne sont pas moins remarquables par la diversité de leurs propriétés, de leur composition et de leurs usages. Ainsi, entre les humeurs proprement dites, dont il sera bientôt question, on peut encore classer parmi les produits sécrétés, chez les mammifères, le musc, la civette, le castoréum, le blanc de baleine, la graisse, les bésoards et les autres concrétions. Les mollusques sécrètent la perle et la nacre de perle; les reptiles, des poisons très actifs; les insectes, de la cire, du miel, la matière filamenteuse destinée à tisser la soie; les coquilles, le test des crustacés. Les madrépores, substances calcaires produites par les animaux inférieurs, sont aussi des matériaux résultant de l'action sécrétoire.—Les humeurs extraites du sang de l'homme, en vertu de cette action, sont caractérisées par des propriétés physiques et chimiques, qui diffèrent entièrement de celles de ce fluide. Plusieurs de ces humeurs, qui ne sont qu'une transformation ou le résultat d'une série de combinaisons nouvelles de ses éléments, deviendraient des poisons si elles étaient introduites dans le torrent de la circulation. Les sécrétions sont relatives à la vie de l'individu ou à la vie de l'espèce : les premières forment les humeurs appelées *récrémentitielles*, pouvant être absorbées et rentrer dans le torrent de la circulation; les autres *excrémentitielles*, devenues étrangères à l'organisme, sont éliminées par divers émonctoires. Enfin, on a admis des humeurs *récrémento-excrémentitielles*, comme la bile, par exemple, dont certains principes rentrent dans le torrent de la circulation, tandis que les autres sont expulsés. Cette dernière remarque est applicable aux liquides destinés à la vie de l'espèce, tels que le lait et le sperme. On voit que l'homme et les animaux sont le produit d'une double sécrétion, et par conséquent d'une série de combinaisons moléculaires.—La chimie offre les bases d'une autre classification : elle distingue les humeurs, d'après leur nature, en *acides* et en *alcalines*. La salive, la bile, la lymphe, la synovie, jouissent des propriétés alcalines; la sueur, le lait, l'urine, le suc gastrique, sont acides. On a attribué la séparation de ces deux espèces de liquides à l'action électro-motrice du système nerveux; on a pensé que, dans ce cas, cet appareil excitateur agit à la manière de la pile voltaïque, en séparant les matières acides des matières alcalines, unies dans le sang à l'état de neutralité saline. M. Wolaston a confirmé cette doctrine, déjà étayée de faits nombreux, par une expérience ingénieuse. Napoléon, cette tête encyclopédique, avait entrevu, dès les premières découvertes de Volta, les applications qu'on pouvait en faire à la science de l'homme. « Frappé d'étonnement, dit un physicien célèbre, du transport des sels aux pôles respectifs de l'admirable instrument de Volta, Napoléon adressa à Corvisart ces paroles remarquables : « Docteur, voilà l'image de la vie; la « colonne vertébrale est la pile, le foie « le pôle négatif, la vessie le pôle po« sitif. » Cette comparaison est un éclair du génie, bien qu'elle manque d'exactitude. — Les végétaux, privés d'un véritable système nerveux, sécrètent cependant des matières acides et

des substances alcalines; mais tout annonce que le soleil, au moyen du fluide lumineux qu'il dégage, agit sur ces aimants organisés à la manière d'un corps électro-moteur (*v.* Soleil). Fourcault.

SECTE, SECTAIRE. Ces deux mots, formés de *secta* et *sectarius*, s'emploient chez nous dans un autre sens que chez les Romains, à qui nous les avons empruntés. Le premier, *secta*, ils ne l'appliquaient pas à la religion, nous ne l'appliquons guère qu'à la religion; ils l'appliquaient à la politique et à la philosophie, comme on le voit dans les mots de *stoïca secta* et de *secta Cæsaris*, nous l'appliquons rarement à la philosophie et plus rarement encore à la politique. Le second, qui signifie chez eux un *chef*, un *guide* que suivaient d'autres, comme on le voit dans l'expression de Plaute, *sectarius vervex* (le bélier conducteur), signifie chez nous un individu qui suit un chef de parti. On voit que c'est le contraire du sens primitif de ce mot; mais cela n'empêche pas le vulgaire des savants de trouver qu'en parlant français on parle latin, et d'autant mieux français qu'on reste plus près du latin. Quant à la dérivation des deux termes en question, il y a doute : viennent-ils de *secare* (couper ou retrancher), de manière à répondre au grec *hairesis* (hérésie, séparation, scission), ou de *sequi* et de *sectari* (suivre)? — La première de ces hypothèses plairait mieux à la polémique, mais la seconde plaît davantage à l'étymologie impartiale; et dès lors il ne peut pas même y avoir hésitation. Une secte n'est donc pas une minorité retranchée d'une majorité constituée en état social; c'est seulement une minorité qui, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, suit d'autres principes et un autre chef que la majorité. Toutefois, en religion, le mot *secte* emporte, d'après l'académie française et l'opinion générale, une idée de plus que celle-là; c'est celle d'une minorité qui est dans l'erreur, et dont l'erreur est condamnée, déclarée *séparatiste*, *hérétique*. C'est dans ce sens qu'on disait, dans l'antiquité chrétienne, la *secte des ariens*, et qu'on disait encore au XVIe siècle la *secte des anabaptistes*. Et tant que la religion fut la grande affaire de la civilisation moderne, tout ce qui s'y rapportait, dans le langage comme dans les mœurs, portait le même cachet; les mots de *secte*, de *sectaire*, renfermaient donc, non seulement une pensée de censure, mais encore une sorte de sentence d'excommunication. Quand la philosophie et la politique sont venues, l'une pour partager avec la religion l'attention publique, l'autre pour l'absorber, les discussions de la polémique ont à tel point perdu leur valeur et les mots leur sens que, pour exprimer des idées analogues à celles de nos pères, c'est à peine si nous risquerions, dans le monde philosophique où nous vivons maintenant, le mot de *dissidents*. Quand la polémique florissait encore dans la société chrétienne telle qu'elle se comportait jadis, la querelle entre l'église et les sectes, ou, comme nous dirions de nos jours, entre la majorité au pouvoir et la minorité opposante, était docte et vive. « En sortant de nos rangs, disait à la minorité la majorité, vous êtes sortis de la vérité, dont seuls nous avons gardé le dépôt. — Nous ne sommes sortis que de l'erreur, répondait la minorité : le dépôt de la vérité, c'est le code sacré; le code sacré, nous l'avons comme vous, et nous l'avons plus pur, car nous le tenons sans vos additions. — Vous l'avez comme nous, cela est vrai, mais vous l'avez, moins l'infaillible et constante interprétation de l'Église. — Il n'y a d'infaillible et de constant que la parole de Dieu, et la vôtre n'est pas celle de Dieu. — Sans la nôtre, celle de Dieu vous serait inconnue; et celle de Dieu même vous impose la nôtre : elle a établi l'Église; vous la rejetez pour vous livrer aux erreurs d'un mécontent, d'un ambitieux, d'un homme, en un mot. — L'individu n'est rien pour nous, et la preuve en est que l'Église ellemême ne nous est rien. Loin de rien recevoir d'un homme ou des hommes, nous prenons, au contraire, la parole de Dieu, seule et dans toute sa pureté. — La ma-

jorité seule peut décider la question de la pureté; de son côté est la vérité, est le droit, est la force. — Du côté de la minorité est le progrès, est la lumière; la majorité, de crainte de se dessaisir du pouvoir, demeure immobile. Cependant, le but suprême de l'humanité, c'est le développement des immortelles facultés de son génie; de ce développement, la loi suprême, c'est le progrès. — La loi de Dieu est la perfection; il n'y a pas de progrès dans une loi parfaite. — Dieu lui-même en a donné deux, l'ancienne et la nouvelle. — Et, sans vous contenter de l'une et de l'autre, vous en avez fait une troisième. — Non. Nous nous sommes bornés à revenir à la seconde, que vous aviez cachée sous vos traditions, comme, au temps du Sauveur, les Juifs avaient caché la première. — Vous n'avez donc plus de raisons, puisque vous en venez aux injures.— Ce n'est pas notre faute si vous prenez des raisons pour des injures : Fénélon a tenu ce langage à Bossuet. » — Dans ce résumé de l'immense dialogue appelé *polémique*, nous avons donné à la fois une idée de l'argumentation et de ses résultats. L'argumentation avait cela de bon qu'elle exerçait les esprits; de mal, qu'elle aigrissait les cœurs. Il n'y avait donc pas compensation pour les siècles de combat; mais y en a-t-il maintenant pour les temps d'indifférence qui ont succédé aux âges de foi et de conviction? Les mœurs ont gagné en douceur, sans doute, car l'esprit de secte et l'esprit de polémique *acéraient* le caractère des nations comme celui des individus, et peut-être en est-il resté, à quelques populations d'Europe, plus de traces que nous ne pensons communément; mais les discussions philosophiques ou politiques qui ont pris la place des autres donnent-elles aux mœurs actuelles l'équivalent de cette énergie de sentiment, de cette sincérité de foi et de toute cette mâle vigueur, qui ont distingué les beaux siècles d'ardeur religieuse qu'ont eus nos pères? Je ne le pense pas; et, quand je veux me réjouir pour les fils d'Adam de la mort du fanatisme, il y a quelque chose de bien décourageant ou du moins de profondément instructif pour ma pensée dans cette simple observation, qu'aucun mal ne se retire du sein de l'humanité *sans y en laisser un autre*. — Quoi qu'il en soit, le mot de *secte* est tombé en religion, en philosophie, en politique. En religion, on lui substitue celui de *dissidence*; en philosophie, on le remplace par ceux d'*école*, de *doctrine*, de *système*; en politique, par ceux de *parti*, d'*opposition*, de *faction*, de *minorité*. Cependant, la manière dont se débattent, non plus les questions de religion qui sont épuisées, mais les questions de philosophie et de politique qui ne le seront jamais, est parfaitement analogue à celle qu'on suivait autrefois pour le débat religieux. Il y a une majorité et une minorité : majorité qui domine et qui veut le *statu quo*, c'est-à-dire l'immobilité; il y a une minorité qui aspire à la domination, et qui veut le progrès, ou du moins tout changement qui la conduise au pouvoir. A peine une doctrine philosophique est-elle établie à force d'innovation qu'elle prétend à l'empire et qu'elle décrie l'innovation; à peine un parti politique s'est-il élevé aux affaires par voie de révolution, de réforme, ou même de simple manœuvre d'opposition, qu'il se proclame légitime, et combat la révolution, la réforme, l'opposition. En philosophie et en politique, comme en religion, il y a des *papes*, une *infaillibilité*, une *orthodoxie*, des *hérésies*, de l'*intolérance* et du *fanatisme*. Si la philosophie n'a pas versé de sang, la politique a les mains moins pures; elle ne prend pas même la peine de nier qu'elle a fait plus de victimes que la religion, et je crois pouvoir affirmer que, dans son fort intérieur, elle n'en est pas à rougir de celles qu'elle fait encore. Quand la religion avait toute sa foi, son enthousiasme et son fanatisme, elle mettait au moins à côté de sa *polémique* une *irénique*, une science de conciliation; et telle était la valeur idéale de cette sainte utopie que les hommes du plus grand génie ne dédaignèrent pas de travailler à ce désirable rapprochement

des esprits (*v.* Leibnitz et Molanus). La politique suit des allures moins sublimes; elle ne connaît pas d'irénique. Son irénique, si elle pouvait en avoir une, aurait dû naître, je crois, entre le vieux système de la *persécution* et le système plus moderne de la *corruption;* elle eût expié l'une et prévenu l'autre. Elle n'est pas née dans son temps, et il est dans l'apparition successive des systèmes politiques un ordre fatal qui laisse peu d'espoir aux utopistes assez niais pour attendre encore. — On l'a souvent dit, le moyen d'en finir avec toutes les sectes en politique, en philosophie, en religion, ce serait de donner la vérité tout entière à tous les esprits. Mais la vérité n'est qu'en Dieu, et peu de gens veulent la lui demander. Ceux qui ont l'air de la solliciter d'en-haut, à l'instar de Pilate, sont, comme Pilate, décidés d'avance à écouter leur intérêt, c'est-à-dire le vœu du peuple ou celui de César plutôt que la voix de Dieu. Aussi la voix de Dieu dédaigne de se faire entendre à des gens dont les oreilles se sont bouchées, et dont l'entendement s'est épaissi. S'il y a tant de division dans les doctrines et de schismes parmi les hommes, ce n'est pas qu'il soit si difficile de leur faire connaître tout ce qu'il leur faut de vérité, mais c'est qu'il est presque impossible de les amener à en vouloir tant soit peu. J'irai plus loin, j'indiquerai la source encore plus profonde de cet esprit de séparation et de déchirement qui règne aujourd'hui en religion, en philosophie, en politique, et qui décompose les éléments de la société bien plus puissamment que la science ne les décompose : cette source se trouve, pour qui veut la chercher, dans le plus grand abîme qui se soit jamais vu au monde, abîme dont on s'enquérait beaucoup dans les jours anciens, abîme dont l'étude était proclamée par les oracles de la Grèce comme le début de la sagesse, mais abîme sur lequel ceux qui depuis long-temps n'étudient plus rien ont jeté tant de nuages qu'il n'est plus accessible qu'aux regards d'un petit nombre : il porte le nom de cœur humain. — Nous pourrions citer quelques bons livres à ceux qui aimeraient l'étude des sectes; mais, en philosophie et en politique, tous, tant que nous sommes, nous savons tout, et, en religion, personne ne veut plus rien apprendre. Le seul homme de nos jours qui se soit occupé spécialement des sectes, l'abbé Grégoire, n'a pensé aux partis religieux qu'au commencement et qu'à la fin de sa carrière : la fleur de son âge, il l'a donnée aux questions politiques. Jules Montsaun.

SECTEUR, terme de géométrie, qui, de même que *sécante* (*v.*) vient du verbe *secare*, mais non plus dans le même sens étymologique, car ce dernier, c.-à-d. *sécante*, exprime l'action représentée par le verbe *secare*, et l'autre indique le résultat de cette action, c.-à-d. ce qui est coupé, une chose coupée, détachée d'une autre; en d'autres termes, l'un vient du participe présent *secans*, et l'autre du participe passé *sectus*. Le secteur est, en effet, une portion de la surface du cercle, comme coupée, détachée du reste, et limitée par trois lignes; deux rayons et l'arc qu'ils comprennent entre eux; c'est une sorte de triangle à la fois rectiligne et curviligne, et dont la surface, comme celle de tous les triangles, s'obtient en en multipliant la base, qui est ici un arc quelconque, par la moitié de la hauteur ou la moitié du rayon. Dans un secteur dont l'arc ou la base est de 90°, cette base est sous-tendue par une corde qui est elle-même égale au côté du carré inscrit, et dont le rapport avec le diamètre est irrationnel; c'est celui du côté du carré à sa diagonale; problème qui, à la rigueur, n'est autre chose que celui de la duplication du cube, dont la solution exacte a, comme celle de la quadrature, de la trisection de l'angle, etc., tant et si vainement exercé l'opiniâtreté des géomètres. Le rayon sous-tend la base du secteur de 60°, qui est elle-même la mesure de l'angle au centre de l'hexagone régulier. — On nomme *secteur sphérique* le solide régulier engendré par le secteur de cercle, tournant autour du rayon, qui le divise en

deux parties égales, en qui est perpendiculaire à la corde sous-tendant l'arc qui forme sa base : c'est un véritable cône ou une pyramide régulière avec un nombre infini de faces, et ayant pour base une calotte sphérique. La solidité s'en détermine, comme celle de toutes les pyramides, en en multipliant la base par le tiers de la hauteur. — Ce qu'on nomme *secteur astronomique* est un instrument qui sert à prendre les différences d'ascension droite et de déclinaison de deux astres, qui sont trop grandes pour être observées avec le télescope immobile : cet instrument a été inventé, en 1725, par Georges Graham, célèbre horloger anglais, membre de la Société royale de Londres. J. H.

SEDAINE (Michel-Jean), né à Paris en 1719, mort en 1797, auteur dramatique, etc. Le système dramatique français était devenu vers le milieu du XVIIIe siècle une sorte de code auquel se conformaient respectueusement la plupart des écrivains de l'époque. Quelques esprits moins timides, ou qui craignaient plutôt, en suivant les règles établies, une comparaison difficile à soutenir avec leurs devanciers, tentèrent de nouvelles routes. Diderot créa le drame (*v.* ce mot), Mercier suivit les traces de Diderot; mais Sedaine, conduit par un instinct naturel, apporta, sans le vouloir sans doute, plus de modification qu'aucun de ses concurrents dans les formes dramatiques en usage. Jeté par des revers de fortune et presque en naissant dans un état voisin de l'indigence, il reçut une éducation fort incomplète; livré dans sa première jeunesse à des travaux manuels et grossiers (il était tailleur de pierres), Sedaine, en se livrant à la littérature, suivit la seule impulsion de son esprit et eut le droit d'être original. Sedaine se fit connaître d'abord par quelques pièces fugitives; des épîtres, des contes, des fables, puis des églogues et un poème en quatre chants, il essayait ses forces. Ses vers sont d'autant plus faibles que le genre dans lequel il s'exerçait était élevé et poétique : l'*Épître à mon habit* est spirituelle et piquante; ses églogues sont détestables, ou du moins parurent telles. Il ne croyait guère faire école en commençant ainsi l'une d'elles :

> En tournant vers la gauche, à l'entrée du hameau
> On remarque un vieux chêne à côté d'un ormeau.

En 1756, encouragé par son ami Monnet, directeur de l'Opéra-Comique, Sedaine composa *le Diable à quatre*, et le succès de cette petite pièce détermina sa vocation. L'Opéra-Comique se souvenait encore des canevas italiens qui avaient été son origine. Sedaine se livra librement à l'irrégularité de ces premiers modèles, et les licences qu'il prit indiquèrent peut-être en lui un imitateur plutôt qu'un novateur; mais il formait son talent, et dix ans après son premier essai il obtint au Théâtre-Français un succès mérité dans *le Philosophe sans le savoir* et *la Gageure imprévue*. L'Opéra-Comique reçut bientôt une nouvelle impulsion : *le Roi et le Fermier*, *le Déserteur*, *Félix*, *Richard-Cœur-de-Lion*, restés long-temps au théâtre, et vingt autres pièces, prouvent la fécondité de son esprit et la variété de ses conceptions; une connaissance approfondie des effets de la scène, et l'art encore nouveau d'exposer un sujet et de le développer par une action vive, bien enchaînée et intéressante. Encouragé par tant de succès, Sedaine osa tenter une tragédie en prose; mais, instruit par l'exemple malheureux de La Motte, et dirigé par un sens droit, il sentit du moins qu'un sujet moderne et français se prêterait mieux à cette innovation qu'un trait héroïque puisé dans l'antiquité. Mais ce qu'en supportait dans un opéra comique ne put encore être toléré dans une tragédie. Cette tentative excita la colère de Voltaire, et Lekain se refusa « à prostituer son talent à faire valoir de la prose! » L'ouvrage ne put être représenté. Ce n'est pas que, dans cette tragédie intitulée *Marcel*, épisode de la Jacquerie, Sedaine n'eût manifesté son talent scénique : il ne lui a manqué peut-être pour opérer la réforme, si souvent tentée et si désirée de nos jours, qu'une connaissance plus exacte des

mœurs du temps qu'il a voulu peindre, et surtout un dialogue plus naturel et plus varié : il avait la prétention de faire une tragédie, et il a voulu conserver à sa prose une dignité à laquelle il ne lui était pas donné d'atteindre. Nonobstant ce que son style a de trivial et même d'incorrect, Sedaine n'en fut pas moins nommé membre de l'académie française en 1786. VIOLLET LE DUC.

SÉDITION (*v.* RÉVOLTE).

SEGMENT. On nomme ainsi la partie de la surface d'un cercle qui est comprise entre un arc quelconque et la corde qui le sous-tend : c'est un secteur, moins le triangle isocèle formé par les rayons et par la corde. Comme il est évident qu'un segment de cercle est plus grand ou plus petit que la moitié du cercle, à moins que la corde qui le forme ne soit égale au diamètre, le cercle, par une corde de segment, se trouve toujours ainsi partagé en deux parties inégales, dont la plus grande est le grand segment, et la plus petite le petit segment. Le moyen le plus simple pour avoir la surface d'un segment est de déterminer celle du *secteur* (*v.*) formé par les deux rayons conduits aux extrémités de la corde, et de retrancher de cette dernière celle du triangle formé par les rayons et la corde : le reste sera la surface approchée, autant qu'on le voudra, du segment. Contrairement aux solides réguliers, à surface plane, qui s'engendrent par un mouvement de progression en ligne droite d'une des bases le long d'une arête, et perpendiculairement à celle-ci, le segment sphérique, comme le secteur, le cône et tous les solides à face circulaire ou globuleuse, ne peut résulter que d'un mouvement de rotation autour d'une ligne donnée, si l'on en excepte le cylindre qui participe de ces deux modes de génération. Le segment sphérique s'engendre en faisant tourner le segment de cercle autour de la partie du rayon perpendiculaire à la corde, et qui s'étend entre cette dernière et l'arc du segment, ou ; autrement, autour du sinus verse de la moitié de cet arc. On voit ainsi que le segment sphérique n'est autre chose que le secteur sphérique, moins le cône formé par la rotation du rayon, et limité à sa base par un plan qui en détacherait toute la calotte sphérique ; c'est cette dernière qui forme le segment solide ou sphérique proprement dit, dont la solidité peut s'obtenir en cherchant celle du secteur sphérique, et en en retranchant la solidité du cône dont nous venons de parler : le reste sera celle du segment sphérique. Z.

SEGRAIS (JEAN REGNAULD DE), poète et académicien français, naquit le 22 août 1624 à Caen, où il fit ses études au collége des jésuites. Après avoir terminé sa philosophie, il s'appliqua à la poésie, bien que sa famille le destinât à l'état ecclésiastique. Cette étude fut loin d'être aussi infructueuse pour lui qu'elle le fut pour la plupart des gens de lettres de l'époque, puisqu'elle lui permit de relever son patrimoine, celui de ses quatre frères et de ses deux sœurs, que la bonté ruineuse d'un père avait singulièrement compromis. — Son talent poétique se manifesta d'abord par de petites pièces de vers agréablement rimées. A ces bagatelles succéda un poème pastoral intitulé *Athis*, et une tragédie sur la mort d'Hippolyte. Il n'avait encore que 20 ans lorsqu'il fut produit à la cour par le comte de Fiesque, qui l'avait distingué pendant un séjour qu'il fit à Caen. Entré d'abord, en 1648, au service de Mademoiselle (la duchesse de Montpensier) en qualité de secrétaire, il fut plus tard pourvu par elle d'une charge de gentilhomme ordinaire. Lorsqu'après les troubles de la Fronde la duchesse se retira à Saint-Fargeau, Segrais l'accompagna dans cette retraite, où il composa sa traduction de l'Énéide, et un recueil de nouvelles destinées à égayer l'exil volontaire de sa protectrice, et qu'il intitula *Divertissement de la princesse Aurélie*. Il était attaché depuis plus de 20 ans à son service, quand il se vit rayer, en 1672, de l'état de sa maison. La cause de cette disgrâce eut un motif honorable, et que la princesse elle-même nous apprend dans ses Mémoi-

res : « Il ne voulait pas, dit-elle, qu'elle se mariât avec M. de Lanzun, et il aimait mieux que ce fût avec M. le duc de Longueville. » Les offres brillantes qui lui furent faites lc dédommagèrent bientôt de cette injustice. Le duc de Longueville lui envoya 200 pistoles, et Mme de La Fayette s'empressa de lui donner une retraite dans sa maison. Les conseils de Segrais furent mieux accueillis par Mme de La Fayette qu'ils ne l'avaient été par la duchesse de Montpensier. Il la dirigea dans la composition de *Zaïde*, et revit le style de *la Princesse de Clèves* avec le duc de La Rochefoucauld. Le premier de ces romans lui fut même long-temps attribué : on sait qu'il parut d'abord sous son nom, ce qui ne contribua pas peu à accréditer cette opinion. Aujourd'hui toute incertitude à cet égard a cessé. Le témoignage de Segrais, qui avone lui-même *n'avoir eu de part à ce roman que pour la seule disposition de l'ouvrage*, celui de Huet, à qui Mme de La Fayette *envoyait les feuilles de son manuscrit à mesure qu'elle les composait*, ont depuis long-temps tranché la question en faveur de l'ingéniense romancière. En 1676, Segrais, las du grand monde, se retira à Caen, où il épousa une riche héritière. Sa maison devint le rendez-vous de tous les beaux esprits de cette ville, attirés par les agréments de sa conversation et ses récits spirituels. Segrais mettait une sorte d'amour-propre aimable à raconter tout ce qu'il avait vu de brillant et de curieux à la cour; il contait bien, avec esprit, mais longuement, ce qui faissit dire : « Il n'y a qu'à monter Segrais et à le laisser aller. » L'académie de Caen étant demeurée sans protecteur depuis la mort de François de Matignon, lieutenant du roi en Normandie ; il la réforma, réunit les membres chez lui et présida les assemblées. Il mourut à Caen d'une hydropisie le 25 mars 1701, à l'âge de 77 ans.—La répntation de Segrais, considérable de son vivant, et qui tronva grâce devant la sévérité de Boilean, est singulièrement déchne de nos jours. On ne lit plus ses poésies, pas même ses églogues, quoiqn'elles ne manquent pas d'une certaine simplicité aimable. Le genre pastoral, qui fut lc genre de son talent, a cessé d'être en vogue, et d'ailleurs, dans cet exercice, Segrais a été souvent dépassé. Sa traduction de l'Énéide eut un immense succès. « Segrais, dit Saint-Évremont, demeure partout au-dessous de Virgile, ce qu'il avoue lui-même aisément ; mais quelque grâce que l'Énéide ait perdue entre ses mains, il a mieux trouvé le génie de Virgile que pas un de nos auteurs, et j'ose dire qn'il surpasse de bicn loin tons ces poèmes que nos Français ont mis au jour avec plus de confiance que de succès. » Quelques admirateurs renchérirent sur le jugement de St-Évremont; il s'en trouva d'assez osés pour comparer Segrais à Virgile, comme on peut le voir dans ces distiques :

Tantâ Segresius quòd verterit arte Maronem
Non mirum : illis mens une eademque fuit;
Quippè ita sunt similes, ut dici possit uterque,
Et Maro Segresius, Segresiusque Maro.

— La traduction de Segrais était déjà abandonnée depuis long-temps quand celle de Delille vint la condamner à un profond oubli. Segrais a aussi traduit les *Géorgiques* dans sa vieillesse ; mais il n'y a rien à dire de cette traduction, de beaucoup inférieure à la première. — Segrais ne chercha jamais à se lier avec Boileau, malgré l'éloge que celui-ci lui adressa dans son *Art poétique* :

Que Segrais dans l'églogue en charme les forêts!

Il éponsa contre lui les préventions de Corneille, de Huet, et de Mlle de Scudéri, tous trois nés en Normandie : car, tout ce qui touchait à la gloire de sa province l'intéressait vivement. Il fit élever à Malherbe une statue en pierre plus grande que nature, et la fit placer dans une niche à la façade de sa maison. Cet honneur était moins rendu à la mémoire du poète qu'à celle du compatriote.

JONCIÈRES.

SÉGUR (Les). Cette famille noble, ancienne et militaire, tient le premier rang parmi les premières maisons de la province de Guienne, surtout depuis le XIVe et le XVe siècles. Elle a fourni successivement

des gentilshommes des rois Henri II, Charles IX et Henri III, un sénéchal d'Albret, un surintendant de la maison de Henri, roi de Navarre (depuis Henri IV), des ambassadeurs, un prélat à l'église, un maréchal de France, ministre de la guerre, quatre lieutenants-généraux et cinq maréchaux-de-camp, deux membres de l'académie française, quatre pairs de France, des commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, des dignitaires des ordres de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, un capitaine de vaisseau, plusieurs colonels et mestres-de-camp des régiments de leur nom. Elle possédait, au XVIe siècle, des terres seigneuriales titrées et de haut baronnage dans la Guienne, le Périgord et le Limousin. Un écrivain moderne, qui s'est occupé de recherches sur la maison de Ségur, estime que les pertes énormes que lui firent éprouver les guerres de religion sous le règne de Louis XIII seraient évaluées aujourd'hui à douze millions. «Enfin, est-il dit dans le *Nobiliaire* du chevalier de Courcelles, elle réunit tous les avantages, tous les genres d'illustration qui peuvent caractériser la noblesse du premier ordre. » Le nom de Ségur est connu depuis le IXe siècle. On lit, dans une charte qui se trouve aux manuscrits de la bibliothèque du roi, qu'en l'année 888 les nobles du Limousin fortifièrent le château de Ségur contre les infidèles. Sous le règne du roi Eudes, les barons du Limousin, parmi lesquels est un Ségur, commencèrent à tenir leurs terres en perpétuelle autorité du roi, comme seigneurs suzerains, et prirent le titre de vicomtes. En 1242, alors que la Guienne était une province anglaise, on voit Guillaume Ier de Ségur, parmi les seigneurs de cette province que le roi Henri III mandait pour se trouver à l'armée que ce prince rassemblait en Saintonge. Depuis cette époque, la filiation de la maison de Ségur est suivie sans interruption jusqu'à nos jours. Elle s'est divisée en dix branches ou rameaux dont la plupart sont éteints. Les Ségur-Pardaillan avaient une grande illustration, au temps des guerres religieuses. Jacques de Ségur, marquis de Pardaillan, qui fut surintendant de la maison du roi de Navarre (depuis Henri IV), fut chargé par ce prince de diverses ambassades, soit auprès d'Élisabeth, soit auprès de plusieurs princes d'Allemagne. L'historien De Thou, et Duplessis Mornay, dans ses *Mémoires*, parlent avec éloge de cet homme alors célèbre, qui se piquait d'astrologie, et qui fit imprimer à ses frais ses prédictions, suivant lesquelles *un prince protestant devait dans peu détrôner le pape*. Il vivait encore en 1588. Son frère Ségur, baron de Pardaillan, qui fut le compagnon d'enfance de Henri de Navarre, fut assassiné à la Saint-Barthélemi, dans les bras de ce prince. Depuis la mort de Henri IV, toute faveur s'éloigna de cette famille; et j'ai déjà dit que sous le règne de Louis XIII elle fut presque totalement ruinée par l'effet des guerres religieuses et des confiscations. L'une des branches de cette maison est toujours demeurée protestante, même après la révocation de l'édit de Nantes ; cependant ses membres continuèrent à servir dans les armées du roi. L'un d'eux, Étienne de Ségur-Bouzely, marquis de Ségur, né le 24 mai 1731, mort sans postérité dans l'émigration, parvint au grade de maréchal-de-camp, en 1788. Son frère, Isaac de Ségur, capitaine de dragons au régiment de Ségur, se retira du service avec le grade d'officier supérieur, après avoir fait huit campagnes et étant criblé de blessures. Comme cette branche de la maison de Ségur était sans fortune, une de ses sœurs avait obtenu une pension du roi Louis XVI. Il était dit dans le brevet que cette faveur lui était accordée en considération des services distingués de son frère Isaac de Ségur-Bonzely. — Henri-Philippe, marquis de Ségur-Bonzely, second fils d'Isaac de Ségur, né le 5 juillet 1770, fut à l'âge de 16 ans, en 1786, nommé sous-lieutenant au régiment des chasseurs des Cévennes. Lorsque la révolution de 1789 éclata, il n'en adopta point les principes, sans toutefois quitter le service. Il fut, en 1791,

compris dans le petit nombre des officiers destinés par le marquis de Bouillé à favoriser l'évasion de Louis XVI. Forcé bientôt comme noble d'abandonner la France, il rejoignit l'armée de Condé : mais, dès qu'il lui fut possible de rentrer dans sa patrie, en 1800, il y reprit du service, et fut nommé capitaine attaché à l'état-major de l'infortuné général Leclerc. Il revint en France en 1803, avec les débris de l'armée, et fut réformé par suite du refus qu'il fit au général Berthier, alors commandant de la place de Paris, d'assister au couronnement de Napoléon. Il se retira en Périgord, où il reçut, en 1806, l'ordre de se rendre en Prusse, en qualité d'aide-de-camp de Murat, alors grand-duc de Berg. Il eut le bras emporté à la bataille de Heilsberg, le 10 juin 1807, et la poitrine fracassée par un biscaïen. En 1808, il suivit Murat à Naples, où il se distingua dans divers combats, et fut nommé successivement chef d'escadron, major, colonel en 1810, enfin adjudant-général. Déjà décoré de la Légion-d'Honneur en 1807, du Mérite-Militaire de Bavière (1809), et, dans la même année de l'ordre des deux Siciles, il reçut, en 1814, le brevet de chevalier du Mérite-Militaire de France. Lorsqu'il sollicita cette récompense, le ministre de la guerre lui fit observer que cet ordre avait été créé pour les officiers suisses ou allemands au service de France, et en conséquence qu'il allait le porter pour l'ordre de Saint-Louis. Ségur-Bouzely répondit que, ne pouvant en sa qualité de protestant recevoir cette décoration, il sollicitait, tant en son nom que par intérêt pour ses coreligionnaires, que l'ordre du Mérite-Militaire fût accordé comme récompense aux officiers français calvinistes. Une demande si juste fut agréée, et, le 11 octobre, Ségur-Bouzely fut nommé chevalier du Mérite-Militaire. Ainsi, grâce à ce précédent, les braves officiers français qui ne professaient pas le catholicisme furent désormais décorés de cet ordre jusqu'alors exclusivement dévolu à des étrangers. Ségur-Bouzely, ami de l'étude et des lettres comme ses alliés de la branche catholique, a publié quelques brochures, entre autres : 1° *Lettres de M. Henri de Ségur à M. Henri de Bonald* (1821) ; 2° *Lettres de M. Henri-Philippe de Ségur à M. le comte de L...., à L....* (Paris 1822). Il est mort, en 1829, de la manière la plus malheureuse. Torturé par les souffrances que lui causaient ses nombreuses blessures, il s'est, par un mouvement qu'on a pu croire involontaire, coupé la gorge avec un rasoir en se faisant la barbe. — J'arrive à la branche de la famille des Ségur qui a jeté le plus d'éclat, celle des seigneurs et barons de Ponchat, de Fouguerolles, etc. Chez elle, la bravoure militaire et les dons de l'esprit sont réellement héréditaires, à peu près comme on a dit que l'esprit le fut dans la famille des Mortemart. L'auteur de cette branche, Daniel de Ségur, fut gentilhomme de la chambre de Louis XIII et mestre-de-camp. Son petit-fils, Henri-Joseph, marquis de Ségur-Ponchat, eut une jambe emportée à la bataille de Marsaille, en 1693, et fut nommé, le 26 avril 1699, lieutenant-général, pour le roi Louis XIV, dans les provinces de Champagne et de Brie ; plus tard, capitaine-gouverneur du comté de Foix ; enfin, le 2 février 1704, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il mourut à Paris, en 1737. — Son fils, Henri-François, comte de Ségur, né en 1689, mort en 1751, connu à la cour sous le nom du *beau Ségur*, épousa Philippe-Angélique de Froissy, fille naturelle du régent; il fut blessé à la bataille de Guastalla, en 1733, et commanda, en 1742, le corps destiné à soutenir l'électeur de Bavière, Charles VII, contre la maison d'Autriche. Obligé de se renfermer dans Lintz, Ségur y capitula sous la condition de ne point servir pendant un an. On lui reprocha dans le public de s'être imprudemment exposé. Le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, s'est rendu l'écho de ce reproche dans ses *Mémoires*, sans doute parce que cet échec des Français avait augmenté ses embarras personnels. Mais Ségur,

abandonné par les Bavarois, et forcé par des ordres supérieurs de rester dans un poste ouvert de tous côtés, pouvait-il, avec dix mille hommes, vaincre toutes les forces de l'Autriche? La cour de France, plus à portée d'apprécier les faits, approuva sa conduite. Ségur mit le comble à sa réputation par la défense opiniâtre de Prague, et par la belle retraite de Pfaffenhoffen, qu'il opéra avec dix mille hommes sans se laisser entamer, et en combattant toujours pendant cinquante lieues contre les Impériaux. En 1746, il commandait un corps d'armée sur la Sambre et ouvrit la tranchée. Il était à la tête de 25 escadrons, à Laufeld, où son fils (*v.* ci-après) fut blessé à ses côtés. Déjà le gouvernement des trois évêchés avait récompensé sa belle retraite, qui fut comparée, dans le temps, à celle de Xénophon. Le cordon bleu lui fut accordé le 8 janvier 1748; mais il n'en était pas plus riche, car il n'avait pour tout patrimoine que deux petites terres en Périgord. Le duc d'Orléans, régent de France, lui avait promis la charge de premier écuyer du roi; mais ce prince mourut frappé d'apoplexie au moment même où il montait chez le jeune roi Louis XV pour lui faire signer le travail.—Le comte Henri de Ségur avait un frère, évêque de Saint-Papoul, prélat tant soit peu janséniste, ou plutôt janséniste indécis, mais vivant comme un saint, du reste ne passant pas pour avoir l'esprit de la famille. Né en 1695, il mourut en 1748. Un abrégé de sa vie a été publié à Utrecht l'année suivante. — Philippe-Henri, marquis de Ségur, né le 20 janvier 1724, se distingua très jeune, sous les auspices de son père, dans les guerres de Bohême et d'Italie, principalement à la défense de Prague. Colonel du régiment de Soissonnais à 19 ans, ce qui alors n'était pas même une faveur pour les fils de ces nobles de cour, il justifia ce rapide avancement par la brillante valeur qu'il déploya à la bataille de Rocoux, où il eut la poitrine percée de part en part d'une balle qu'on lui enleva par l'épine du dos, « et il échappa ainsi, dit Voltaire, à une opération plus cruelle que le coup lui-même.» A peine guéri de cette blessure, le marquis de Ségur se remit à la tête de son régiment, qui, à la journée de Laufeld, fut repoussé trois fois. Voulant le ramener une quatrième fois à la charge, il eut le bras fracassé, et, craignant que son absence ralentît l'ardeur de ses soldats, il continua d'avancer, força les retranchements ennemis, et ne quitta son poste qu'après la victoire. Louis XV, témoin de cette action, dit au père du jeune Ségur : « Des hommes comme votre fils mériteraient d'être invulnérables. » Dans l'*Éloge funèbre des officiers morts dans la guerre de* 1741, Voltaire s'exprime ainsi à cette occasion : « Une mère vole sans s'arrêter en Flandre, dans les transes cruelles où la jette la blessure de son jeune fils. Déjà, dans la bataille de Rocoux, elle avait vu son corps percé et déchiré d'un de ces coups affreux qui ne laissent plus qu'une vie languissante : cette fois, elle est encore trop heureuse, elle rend grâce au ciel de voir ce fils privé d'un bras lorsqu'elle tremblait de le trouver au tombeau. » Ce poète, dont les accents tendaient alors à ranimer le feu sacré du patriotisme en France, et qui se livrait rarement encore à ces inspirations ironiques si désespérantes pour les cœurs généreux, a dit, dans son *Épître à Mme la duchesse du Maine* sur cette victoire de Laufeld :

Anges des cieux, puissances immortelles,
Qui présidez à nos jours passagers,
Sauvez Lautrec au milieu des dangers;
Mettez Ségur à l'ombre de vos ailes!
Déjà Rocoux vit déchirer son flanc :
Ayez pitié de cet âge si tendre,
Ne versez point le reste de ce sang
Que pour Louis il brûle de répandre.

L'année même de la victoire de Laufeld, le marquis de Ségur épousa Mlle de Vernon, jeune et belle créole de Saint-Domingue. A toutes les qualités qui peuvent fixer un mari et ajouter à sa considération dans le monde, elle joignait une fortune considérable; ce qui procura à l'époux qu'elle avait choisi la facilité de vivre à la cour et à l'armée convenable-

ment au rang que donnaient au marquis de Ségur l'ancienneté de sa noblesse, les services éclatants de son père et les brillants exploits qui venaient de marquer son propre début dans la carrière des armes. Il fut promptement maréchal-de-camp et général. A Varbourg, il sauva un corps d'armée, et ramena, près de Minden, au duc de Brissac, dix mille hommes d'infanterie que ce général croyait perdus, et qui avaient combattu contre trente mille ennemis, pendant cinq heures, sans être entamés. A Clostercamp, où il se trouva dans la même position que le chevalier d'Assas, il se conduisit de même, reçut quatre coups de baïonnette ou de sabre au cou et à la tête, puis fut fait prisonnier après avoir résisté long-temps aux grenadiers qui l'entouraient. A la paix, il fut nommé inspecteur-général d'infanterie, et, par la manière dont il remplit ses fonctions, mérita la confiance des ministres et l'attachement de l'armée. Il commandait, en 1767, le camp de manœuvres rassemblé à Compiègne. Après les revues, le roi vint souper chez Ségur. Suivant l'étiquette, celui-ci se disposait à se placer derrière le fauteuil du monarque; mais Louis XV lui dit : « Vous m'avez assez long-temps servi à la guerre pour vous reposer pendant la paix; asseyez-vous près de moi, votre fils me servira. » Pendant le repas, le roi parla plusieurs fois à cet enfant, qui depuis, après avoir combattu comme Lafayette en Amérique, devint un diplomate habile, un littérateur distingué, et fut le modèle des courtisans sans cesser jamais d'être un bon citoyen et un excellent homme (*v.* l'article ci-après). « Vous serez heureux à la guerre, lui dit le monarque. — Sire, tout ce que je désire, c'est de me voir bientôt à portée de vérifier à votre service la justesse de cette prédiction de votre majesté. — Elle est certaine, répliqua le roi, vous êtes d'une famille où les chances de bonheur et de malheur sont alternatives. Toujours, depuis plusieurs générations, l'un de vos pères a été blessé et son fils est sorti sain et sauf de toutes les affaires. Récemment encore votre bisaïeul a perdu une jambe à la guerre; votre grand-père a combattu toute sa vie sans être atteint d'une balle; votre père est criblé de blessures; ainsi la bonne chance est pour vous. » Avant que le camp se séparât, un déserteur fut condamné à mort. La marquise de Ségur vint se jeter aux pieds du roi, qui ne put lui refuser la grâce du coupable. Ce fut à cette occasion que Sedaine fit l'opéra du *Déserteur*. Plus tard, Louis XV confia au marquis de Ségur le commandement de la Franche-Comté, dans un moment où des prétentions mutuelles et mal entendues semaient entre le ministère et le parlement de Besançon des germes de division et de mésintelligence. L'équité du nouveau gouverneur, son impartialité et surtout sa noble franchise, heureusement secondées par l'esprit et par la grâce de la marquise de Ségur, surent en peu de temps rétablir le calme dans le pays, concilier les intérêts opposés, et faire régner, au moins pour un temps, la plus satisfaisante harmonie entre les corps militaires, la magistrature, l'administration et la bourgeoisie. Ces résultats, entièrement dus au caractère personnel du marquis de Ségur, inspirèrent pour lui dans toute la province un sentiment qu'on ne peut exprimer que par le mot de vénération. Il se trouvait à Paris lors du fameux voyage de Voltaire. La marquise de Ségur avait toujours été considérée comme une des femmes les plus distinguées de la cour, par les grâces et la justesse de son esprit, par l'élégance de son langage et de ses manières. Voltaire, qui l'avait connue autrefois, lui fit deux ou trois visites. Malheureusement, c'était un mourant, en apparence plein de vie, qui allait voir une mourante sur ce lit de douleur qu'elle ne devait plus quitter. La marquise de Ségur était depuis deux ans attaquée d'une maladie cruelle qui consumait douloureusement ses forces et sa vie; mais, quoiqu'elle fût à peine en état de le regarder, de l'entendre et de lui répondre, elle fit

un dernier effort pour recevoir le grand écrivain qui avait immortalisé le nom de son mari. A la seconde visite de Voltaire, elle se trouvait avoir un peu plus de forces qu'à l'ordinaire; elle prit une part plus active à l'entretien, et reprocha avec douceur, mais avec énergie, au vieux philosophe l'opiniâtreté avec laquelle il s'acharnait contre la religion, l'Église et ses membres, sous le prétexte de combattre de vieilles erreurs et d'absurdes superstitions. « Soyez donc, lui disait-elle, modéré et généreux après la victoire. Que pouvez-vous craindre à présent de tels adversaires? Les fanatiques sont à terre, ils ne peuvent plus nuire, leur règne est passé. — Vous êtes dans l'erreur, repartit Voltaire avec fougue, c'est un feu couvert et non éteint. Ces fanatiques, ces tartufes, sont des chiens enragés; on les a muselés, mais ils conservent leurs dents; ils ne mordent plus, il est vrai, mais à la première occasion, si on ne leur arrache ces dents, vous verrez s'ils sauront mordre. » Un mois après cette conversation, la marquise de Ségur avait succombé à ses souffrances. Son salon avait toujours été le centre de réunion des seigneurs les plus aimables et des gens de lettres les plus distingués. C'est là que ses deux fils, le comte et le vicomte de Ségur (*v.* ci-après), se trouvèrent liés dès leur adolescence avec les premiers littérateurs de l'époque, et conçurent pour les lettres un goût qui fit le bonheur et la gloire de leur vie, et qui s'est perpétué avec éclat dans leur famille. Mais je reviens au marquis de Ségur. En 1780, le roi Louis XVI, qui cherchait à ne s'entourer que d'honnêtes gens, l'appela au ministère de la guerre. Il y succédait au prince de Montbarrey, homme estimable, mais fort médiocre, qu'avait en vain voulu soutenir le comte de Maurepas. La promotion du marquis de Ségur fut le résultat d'une lutte de crédit entre le vieux ministre dirigeant et la jeune reine Marie-Antoinette. Ce qu'il y a de certain, c'est que Ségur, tout-à-fait étranger à l'intrigue dont il était l'objet, se laissa faire, ou plutôt il laissa faire ses amis, et rien de plus. Il arrivait au ministère précédé d'une considération méritée par ses nombreuses blessures, par son application à étudier, à connaître toutes les parties de la guerre et de l'administration militaire. On vantait sa justice inflexible, sa modération, son zèle pour la discipline et son désintéressement; du reste, sa franchise était un peu rude: il savait servir et non plaire. Aussi, quoiqu'il fût toujours employé dans les occasions périlleuses, et consulté par les ministres pour toutes les affaires qui exigeaient de l'expérience et des lumières, on ne pensait plus à lui dès qu'il était question de faveurs. Lorsqu'il fut arrivé au ministère, le concert le plus intime s'établit entre lui et le contrôleur général Necker, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, et le maréchal de Castries, qui venait d'obtenir le portefeuille de la marine. Le marquis de Ségur fut dans le conseil un des plus chauds partisans de la guerre d'Amérique, qui jeta tant d'éclat sur les belles années du règne de Louis XVI. Tandis que notre marine prodiguait ses efforts, 40,000 hommes de troupes, cantonnées sur nos côtes par l'ordre du ministre de la guerre, répandaient en Angleterre de vives inquiétudes. Mais je dois indiquer ses travaux dans l'intérieur de son ministère, qu'il occupa pendant sept années, et où il eut ainsi le temps de mûrir et d'exécuter ses projets. Connaissant à fond les vices de l'administration précédente, il rétablit la discipline dans les corps et l'ordre dans l'administration. Cet ordre, cette économie, lui donnèrent les moyens de multiplier les récompenses dues à des services réels; il trouva même la facilité de créer une caisse de pensions en faveur des plus anciens chevaliers de Saint-Louis. Jusqu'alors, nos soldats couchaient trois dans un même lit; ce fut lui qui ordonna que désormais ils n'y seraient plus que deux. Le désordre régnait dans les hôpitaux; les dépenses de cette partie si importante de l'administration étaient excessives et mal dirigées: d'après les mesures qu'il prit, ces

hôpitaux coûtèrent moins et continrent plus de malades soignés. Son ordonnance sur cette matière, jusqu'alors trop négligée, reçut dans le temps des éloges universels. Par ses soins, l'instruction des officiers fit de grands progrès. On eut lieu d'admirer la belle tenue de nos troupes, leur exacte discipline et la régularité de leurs manœuvres. Les commandements les plus importants furent donnés par lui à des chefs que l'estime publique désignait à sa confiance, et ceux qui se distinguèrent si éminemment dans la guerre d'Amérique rendirent une pleine justice à la sagesse de ses instructions. Ce fut encore lui qui créa le corps de l'artillerie légère et celui de l'état-major de l'armée, dans lequel se formèrent les généraux Mathieu-Dumas et Berthier. Malgré la difficulté des circonstances et les exigences de la cour, le fonds des pensions militaires ne reçut aucun accroissement pendant son ministère, parce qu'il eut la sage fermeté de ne jamais en accorder de nouvelles qu'en exacte proportion avec les extinctions. On lui a reproché la fameuse ordonnance qui attribuait à la noblesse seule les emplois d'officiers dans l'armée, et l'on a déploré les effets de cette mesure, qui, en éloignant le tiers-état du service militaire, mécontenta avec raison la classe des sous-officiers, qui ne s'en souvinrent que trop bien lors des premiers troubles de la révolution de 1789. Il est certain que le marquis de Ségur fut tout le premier à pressentir les graves inconvénients de cette mesure, qui ne faisait au surplus que consacrer ce qui existait déjà dans les réglements : mais sa sévère exécution était sollicitée par la noblesse pauvre; elle fut proposée par un comité formé de 80 inspecteurs d'infanterie et de cavalerie que le roi avait chargés d'examiner à fond toutes les parties de l'administration militaire, et de rendre compte de leur travail au ministre, par un rapport que celui-ci devait soumettre avec son avis au roi dans son conseil. Bien que cet avis eût été positivement contraire aux conclusions des inspecteurs, le marquis de Ségur reçut l'ordre d'y rédiger une ordonnance conforme. Il obéit; mais, en la rédigeant, il excepta de l'obligation des preuves de noblesse les fils de chevaliers de Saint-Louis, et les emplois d'officiers dans plusieurs corps de troupes légères. Cependant on fit peu d'attention à ces adoucissements; on parut même oublier l'ancien état de choses et les preuves de noblesse précédemment exigées, mais avec d'autres formalités; enfin, il passa pour constant que c'était Ségur qui avait infligé au tiers-état une exclusion humiliante, et cette erreur, partout accréditée, est devenue pour ainsi dire historique. Personne n'aurait dû, sans doute, être plus à l'abri de reproches aussi légèrement fondés. Sous des formes sévères, le marquis de Ségur était humain, généreux; il cherchait partout le mérite, l'encourageait, le défendait contre l'intrigue et le récompensait. Jamais sa justice ne rejetait une réclamation légitime; l'habileté, l'intelligence, l'assiduité à remplir ses devoirs, l'ancienneté des services, les nombreuses blessures, les actions brillantes, étaient les seuls titres valables à ses yeux. Aussi les vieux officiers, les vieux soldats, le chérissaient et vantaient sa bonté; les jeunes courtisans seuls se plaignaient de sa sévérité et de son attachement rigoureux aux règles et à la discipline; en un mot, sa conduite comme ministre fut aussi respectable à la cour qu'elle avait été glorieuse dans les camps. Plusieurs fois il résista aux plus puissantes sollicitations, à celles même de Marie-Antoinette, qui était aussi ardente à protéger que légère à accorder sa protection. Dans une de ces occasions, la reine l'emporta sur la vertueuse fermeté du ministre, qui, après avoir obéi à l'ordre du roi, offrit sa démission; mais elle ne fut point acceptée. L'officier, ainsi nommé inspecteur-général, vint selon l'usage remercier le ministre. « Vous ne me devez aucune reconnaissance, lui répondit Ségur; je me suis au contraire opposé de toutes mes forces à une faveur que vous ne méritez pas; et c'est à la reine seule que vous

devez cette préférence. » L'humeur de cette princesse fut extrême ; elle fit venir le fils aîné du ministre, et eut avec lui une longue explication, qui se termina toutefois d'une manière favorable; la reine parut sentir qu'elle avait tort. « Mais, ajouta-t-elle, pour éviter ces tracasseries, il faut, toutes les fois que j'attacherai quelque importance et que je mettrai de l'insistance à une demande, que votre père vienne me parler, ou vous charge de m'expliquer les raisons qui l'empêchent de me satisfaire. » Dans une autre occasion, le marquis de Ségur ne fut pas moins inflexible; mais il montra aussi beaucoup d'esprit. Il avait refusé un régiment aux instances de la vicomtesse de Laval, qui sollicitait pour un parent. Cette dame, piquée, lui écrivit le billet suivant : « Si vous avez lu l'histoire, monsieur le marquis, vous avez dû voir qu'il était plus aisé autrefois aux Montmorency d'obtenir la charge de connétable qu'aujourd'hui un chétif régiment. — J'ai lu l'histoire, madame, répondit le ministre, et j'ai vu que les Montmorency ont, autrefois comme aujourd'hui, été mis à leur place. » — Il poussait si loin la rigidité, qu'afin de ne faire de passe-droits à personne, il refusa à son fils aîné la permission de partir des premiers pour la guerre d'Amérique, bien que cette fois encore les sollicitations du jeune homme fussent appuyées par la reine. Lorsque le traité de 1783 termina si glorieusement cette guerre, le marquis de Ségur fut fait maréchal de France ; mais, malgré cette éclatante faveur, il pensa donner dès lors sa démission, par suite d'une intrigue tendant à imposer aux ministres de la guerre et de la marine l'obligation de soumettre leurs comptes au conseil des finances, présidé par Vergennes. Le maréchal de Ségur fit éclater ses justes plaintes contre une nouvelle forme d'administration qui lui donnait un supérieur dans son collègue. Toutefois, par obéissance au roi, il présenta une fois ses comptes, qui furent approuvés, et dont le résultat était une remise de trois millions d'épargnes sur les fonds qui lui avaient été assignés pour l'année. Louis XVI rendit une pleine justice à son habileté et à son économie, et le comité des finances, source de tant de débats, n'eut plus lieu. — En 1784, lorsqu'il fut question d'arrêter les projets ambitieux de la maison d'Autriche sur la Hollande, le maréchal de Ségur expédia des ordres pour former deux armées, l'une en Flandre, l'autre sur le Rhin ; et, dans un mémoire présenté au roi, il n'hésita pas à conclure que si les négociations ne pouvaient conserver la paix, il fallait soutenir par les armes l'indépendance de la Hollande. Il est honorable, pour la mémoire de Marie-Antoinette, de rappeler que, dans cette circonstance, elle approuva pleinement le ministre qui conseillait la guerre contre son frère Joseph II. Lorsque Louis XVI, cédant aux avis de Calonne, songea à la convocation des notables, le maréchal de Ségur conjura ce prince de bien peser les conséquences de cette décision : « Car, dit-il, dans les circonstances présentes, où tous les esprits sont en fermentation, les notables pourraient bien n'être que de la *graine d'états généraux* ; et qui pourrait aujourd'hui en calculer tous les résultats? » L'événement justifia cette prédiction du vieux ministre. Il donna sa démission lorsque, avec le cardinal de Loménie de Brienne, l'intrigue vint s'emparer des conseils. L'entrée de celui-ci au ministère fut marquée par la négligence totale des mesures tendant à empêcher l'Angleterre d'abaisser la France et de reprendre sa prépondérance en Europe. Il s'agissait pour nous de rassurer la Hollande, menacée par les Prussiens; de contenir la Prusse, de réconcilier la Porte avec la Russie; enfin, de se ménager une guerre pour porter au dehors cette fermentation des esprits, qui demandait impérieusement une occupation extérieure ou une explosion au dedans. Peu de temps avant sa sortie du ministère, le marquis de Ségur, ainsi que le maréchal de Castries, avaient conçu le plan d'une quadruple alliance entre la France, l'Espagne, l'Autriche et la

Russie. Le roi goûtait cet avis, et avait ordonné à Ségur de prendre des mesures nécessaires pour le rassemblement d'une armée française à Givet. Ce travail fut bientôt fait; mais Brienne s'arrangea de manière à ce que plusieurs conseils se passassent sans que cette affaire fût discutée. Cependant le duc de Brunswick envahit la Hollande, en convenant que, s'il avait trouvé un camp à Givet, il se serait arrêté. Le prélat qui avait valu à la France cette humiliation fut élevé au rang de principal ministre, et le maréchal de Ségur donna sa démission, quittant ainsi le ministère au moment où il n'y pouvait plus faire du bien. Ce fut avec indignation qu'il vit se manifester les premiers symptômes d'une révolution qui devait renverser le trône. Rempli d'un respect religieux pour les vieilles institutions de la monarchie, tout ce qui s'en écartait ne lui semblait qu'une folie dangereuse. — Au surplus, cette révolution ne lui fut pas favorable; elle le ruina dès le premier moment et ne lui laissa que l'honneur. Car, comme il avait sacrifié sa fortune au service, tout son avoir consistait en traitements et en pensions militaires. Cependant, lors de la publication du *Livre rouge*, des orateurs de l'Assemblée Constituante et des libellistes essayèrent de flétrir son caractère par leurs calomnieuses imputations. La réponse du maréchal de Ségur, imprimée dans tous les journaux, fit triompher la vérité. « N'étant point compris, dit-il, dans les dépenses du *Livre rouge*, ni pour moi, ni pour les miens, je ne devais pas m'attendre à y être injurieusement cité par des hommes qui devraient me respecter, et pour des grâces qui ne m'ont point été accordées... Les parents qu'on m'accuse d'avoir enrichis sont dix pauvres gentilshommes portant le même nom que moi, servant le roi, ainsi que toute leur famille, et la plupart privés du nécessaire... Ces officiers, entre eux tous, ont partagé la somme de 6,000 livres de pension..... Je ne croyais pas, après avoir versé mon sang et sacrifié ma fortune pour mon pays, qu'on pût me faire un crime des bienfaits du roi, et même de ceux qu'il avait voulu et qu'il n'a pas pu m'accorder (un duché héréditaire en faveur de son fils aîné). Je souhaite pour le bien de ma patrie que mes détracteurs la servent comme moi : ce vœu sera ma seule réponse et ma seule vengeance. » — La Convention, en réduisant à la misère ce vénérable guerrier tout mutilé, poussa la cruauté envers lui jusqu'à faire vendre publiquement ses meubles. A 70 ans, pauvre, infirme, dévoré par la goutte et privé d'un bras, on l'enferma à la Force, avec défense d'y recevoir les soins de ses enfants, détenus comme lui, ni même de son domestique. Cependant les tyrans épargnèrent ses jours; « et le maréchal de Ségur, dit un biographe, dut en remercier sa misère ». Les derniers moments de sa vie furent tranquilles. Bonaparte, premier consul, informé de sa position, lui accorda une pension de 4,000 fr. Quand ce vieux guerrier tout mutilé vint lui adresser ses remerciements au château des Tuileries, le premier consul fit battre aux champs et donner l'ordre à la garde consulaire de former la haie sur son passage. Le maréchal de Ségur mourut à Paris, âgé de 78 ans, le 8 octobre 1801. Puissant, il n'avait point commis d'injustice; déchu de son haut rang, il supporta l'indigence et la douleur avec constance; opprimé par le gouvernement républicain, il n'en aima pas moins la patrie; mais, au sein du malheur qui accabla sa vieillesse, il avait de puissantes consolations dans les soins touchants de sa famille. Il pouvait en effet être fier de ses deux fils, qui, alors que toute autre carrière leur était fermée, trouvaient dans l'honorable profession des lettres une modeste existence et quelque gloire; il pouvait être fier de l'admirable compagne de son fils aîné (Antoinette-Élisabeth-Marie d'Aguesseau), qui était pour lui une autre Antigone; fier enfin de son petit-fils Philippe (*v.* ci-après), qui, comme son trisaïeul, allait sous Napoléon refaire par l'épée la fortune militaire de sa famille.

CH. DU ROZOIR.

SÉGUR (Louis-Philippe, comte de), de l'académie française, sénateur, pair de France, lieutenant-général, etc., etc., né à Paris le 10 décembre 1753, est le fils aîné du maréchal de Ségur. Quoique environné du luxe des cours et des priviléges de la puissance, le fils du maréchal, ministre de la guerre, reçut une éducation sévère et fit de brillantes études.—Selon l'usage du temps, il suivit le parti des armes, devint bientôt *mestre-de-camp*, puis colonel des dragons dans le régiment de son nom. L'influence des grands écrivains du xviiie siècle avait introduit la philosophie dans tous les rangs de la société. Les favoris du pouvoir parlaient contre le privilége, les grands seigneurs vantaient l'égalité, les prêtres mêmes condamnaient le fanatisme : la nation tout entière, policée par les arts, les sciences et la littérature, invoquait la réforme des usages et des lois. L'occasion de faire l'application des théories nouvelles en politique se présenta. Des colons anglais, blessés dans leurs intérêts commerciaux, firent retentir le nom magique de la liberté, et des marchands révoltés, guidés par un homme habile et sage, fondèrent un état indépendant. Le gouvernement absolu de France encouragea les insurgés : une foule de gentilshommes passa les mers pour offrir son sang à la cause des plébéiens américains. Le jeune colonel de Ségur alla joindre aux bords de la Delaware son ami, son parent Lafayette, homme vertueux, qui, pour acquérir et conserver le titre de citoyen, combattit et souffrit jusqu'à sa mort. A l'époque où le comte de Ségur arriva en Amérique, la reconnaissance populaire entourait Washington d'une gloire immortelle. Le héros de la liberté devina le jeune militaire français, qui s'arrachait aux délices des cours pour se dévouer à la cause de l'indépendance des peuples. L'amitié du chef de la nouvelle république fut le premier titre d'honneur acquis par M. de Ségur. Revenu en France avec un nom qu'il commençait à devoir à lui-même, il fut bientôt envoyé en Russie avec le titre d'ambassadeur. Une femme gouvernait en roi l'empire demi-sauvage des tsars, et, sur le sol même du despotisme, Catherine éprouvait l'influence de la philosophie : le soleil de Voltaire avait lancé ses rayons jusqu'à cette autocrate. Douée d'un esprit élevé et pénétrant, d'un goût parfait pour les lettres et les arts, Catherine apprécia le jeune ambassadeur, qui bientôt rétablit la bonne intelligence entre les cours de Versailles et de Pétersbourg, et parvint à conclure le traité de commerce qui fut si avantageux à la France. Le comte de Ségur eut le singulier honneur d'accompagner l'impératrice dans le fameux voyage en Crimée, promenade de luxe, véritable féerie, où tout l'or demandé à la sueur des peuples servit à cacher aux yeux de Catherine les maux dont ils étaient accablés. Le souverain qui parcourt son empire dans un chemin de fleurs est persuadé du bien-être universel. Le sort du comte de Ségur était de connaître les personnages célèbres et d'être recherché par eux. Il passa rapidement à la cour de Frédéric, et il ne fallut pas de longs rapports entre le prince et l'ambassadeur pour se révéler mutuellement tout ce qu'ils valaient. Le comte de Ségur revint en France au moment où se formait l'orage politique qui devait changer la face du monde. En 1792, il accepta et remplit avec adresse la mission dont il fut chargé auprès de la cour de Berlin. Il avait l'esprit trop élevé pour ne pas souhaiter sincèrement les améliorations rêvées depuis long-temps par une noble philosophie ; mais un homme de bien est rarement un homme d'action. Les esprits méditatifs et profonds enseignent à détruire les abus politiques, ils électrisent les masses, et, véritables ferments des révolutions, ils ne peuvent guère en devenir les instruments, car le choc des partis les brise les premiers : sur un pareil terrain, celui qui sème ne récolte jamais. M. de Ségur vit avec calme et douleur les partis s'entre-choquer, et tout à côté des nouveaux fondements de la prospérité publique ouvrir un abîme de malheurs. La haute noblesse et les frères

du monarque crurent devoir sortir de France, et mendier à l'étranger un appui qu'ils ne trouvaient ni dans l'équité de leur cause ni dans leur courage. M. de Ségur au contraire pensait qu'aucun motif de salut ne pouvait légitimer les tentatives de l'émigration : il attendit le péril dans ses foyers et n'abandonna pas ce qu'il devait défendre. Mais si le danger était imminent pour tous, à quel point menaçait-il l'homme dont la haute naissance était un crime, et qui joignait à cette illustration l'éclat de son propre mérite ! Tout ce qu'il voyait dans les grands et dans les masses populaires l'affligeait également. Il se tenait éloigné de toute intrigue de cour; mais, chaque fois que son intervention était réclamée par une juste cause, le philosophe sortait de sa retraite et payait la dette du citoyen. Ainsi, vivement touché de la profonde douleur que la reine Marie-Antoinette avait témoignée devant lui, il crut à la sincérité des vœux exprimés par cette princesse, et il se servit de ses relations d'amitié et de parenté avec les chefs des différents partis pour les rapprocher : mais les uns manquaient de discernement, les autres de bonne foi. Les principes philosophiques de M. de Ségur, l'abnégation de ses propres intérêts au profit du bien public, excitèrent la méfiance d'une aristocratie opiniâtre, qui regrettait tout et voulait tout ressaisir. La reine croyait voir dans cette aristocratie le plus sûr et le plus fidèle appui de ses desseins. Cependant, tel est l'ascendant du mérite et de la probité que, dans les secousses de la tempête, on tourna plusieurs fois les yeux vers le comte de Ségur. La révolution poursuivait son cours, et nulle main ferme ne s'en emparait pour la diriger. Les manœuvres de la cour, toujours petites et maladroites, attisaient le feu des partis, et la faiblesse, qui, même avec bonne foi, se rend coupable de fausseté, la faiblesse gouvernementale employait des moyens indignes de la grandeur souveraine. A mesure que le pouvoir s'abaissait, la puissance révolutionnaire grandissait. — Déjà l'assemblée législative régnait. Louis XVI et la reine, épouvantés, mal servis par leurs aveugles conseillers, rappelèrent le comte de Ségur, en lui proposant le ministère des affaires étrangères. Il refusa, et répondit qu'il serait peu utile dans une assemblée où il ne comptait guère d'amis, et dont il ignorait la tactique, les mœurs, le langage, et qu'il redoutait même d'y perdre la confiance de leurs majestés au moment où il les servirait avec un dévouement absolu. Ici la reine se récria et l'assura d'une confiance entière. Le roi approuva la reine, et leurs instances pour lui faire accepter le portefeuille devinrent si pressantes, qu'enfin, ébranlé, disposé à céder, il pria leurs majestés de lui accorder jusqu'au lendemain pour se déterminer; mais, prêt à sortir et se retournant pour faire le dernier salut d'usage, il aperçut dans une glace un geste échappé à la reine, qui lui rendit toute sa défianec. Enfermé chez lui, il flottait dans l'indécision de sa pensée, lorsqu'à minuit un personnage déguisé frappe à sa porte et s'assure des moyens de lui parler sans témoins. M. de Ségur reconnut en lui un ancien premier commis des affaires étrangères, dévoué à sa famille. Ce mystérieux ami avait su que le ministère qu'on lui offrait ne serait qu'une déception qui exposerait vainement sa tête, que toutes ses actions seraient déjouées par un personnage occulte établi dans les cours étrangères, et chargé confidentiellement des véritables intentions du roi et de la reine. Le lendemain, il s'excusa avec douleur et respect. Les événements justifièrent sa prévision. Peu de temps après éclata la catastrophe du 10 août, précurseur des massacres de septembre. Profondément affligé des malheurs de la famille royale et des maux de son pays, M. de Ségur vivait à Fresne chez son beau-frère, le marquis d'Aguesseau, craignant chaque jour pour la sûreté de sa femme et de ses trois enfants. Enfin, des émissaires jacobins arrivent dans le village. Déjà ils ont capturé un riche fermier, suspect de royalisme et d'*accaparement*. Son procès s'instruisait sur la place publique, où

l'exécution devait suivre de près la sentence. M. de Ségur ne voit plus le danger pour lui-même, il accourt au fatal tribunal, et parvient à s'y faire entendre: la raison, l'éloquence adroite et vive du noble défenseur transforment la cruauté des juges en enthousiasme d'humanité. Le fermier est sauvé, et son libérateur se trouve heureux un moment en opposant une bonne action aux crimes de l'époque. L'hiver le ramena à Paris, vers le commencement de la déplorable année 1793. Il fut arrêté deux fois : la première, le dévouement de l'amitié, qu'il savait si bien inspirer, le sauva ; la seconde, il dut la vie à sa présence d'esprit. Conduit devant le comité de la section pour refus de monter la garde à la porte du Temple, il avoua aux hommes passionnés qui l'entouraient, « qu'il ne croyait pas dans sa conscience d'honnête homme qu'un ministre du malheureux prince qui l'avait tant de fois comblé de bontés pût servir à resserrer sa captivité, et s'exposer peut-être à arrêter de sa propre main le roi dont il avait eu la confiance, si ce roi captif tentait de s'évader. Il y avait, ajouta-t-il, mille autres postes où il pouvait servir sa patrie sans blesser sa conscience, le premier bien d'un citoyen. » Cette courageuse profession de foi toucha ses terribles juges, qui le firent reconduire en triomphe. Pendant le procès de Louis XVI, M. de Ségur tenta tous les moyens de le servir dans l'esprit des conventionnels. La plupart des girondins influents étaient ses amis. Durant la terreur, il se retira avec sa famille au village de Chatenay près de Sceaux : c'est là qu'on vint arracher de ses bras son vénérable père, le maréchal de Ségur. En vain son fils s'offrit-il pour le remplacer, et implora-t-il la faveur de partager sa captivité, afin d'adoucir les maux d'un vieillard couvert de blessures. Le maréchal resta six mois dans les cachots de la Force, et sans doute il ne dut la vie qu'à sa pauvreté : l'instrument du supplice ne devait frapper, selon la cruelle expression des dominateurs, *que pour battre monnaie*. Pendant plus de six mois, M. de Ségur échappa comme par miracle à des périls innombrables. Enfin, le 9 thermidor laissa respirer la France : le sang ne coulait plus sur les échafauds, mais les partis s'entre-choquaient encore avec fureur. Le 30 prairial rendit Boissy-d'Anglas immortel, et M. de Ségur, revenu à Paris, voulut seconder l'homme vertueux dont il devint l'ami. Guide d'une foule de courageux citoyens rassemblés par lui, il dissipa, l'épée à la main, les forcenés qui portaient en triomphe la tête de Féraud. Les élections nouvelles avaient appelé dans les conseils des hommes modérés. M. de Ségur, qui comptait parmi eux un grand nombre d'amis politiques, fut vivement sollicité de s'unir à leurs projets de réforme ; mais il entrevit dans ces projets une conjuration royaliste, dont les moyens lui parurent coupables et le but contraire à une sage liberté. En effet, une proscription frappa bientôt ses amis, et son nom figura sur la liste fatale. L'ascendant que son caractère imposait à tous les partis le fit rayer, et, pendant la seconde terreur, il vécut calme dans sa famille en cultivant les lettres : il remplit ainsi l'intervalle du 18 fructidor au 18 brumaire. Le directoire, qui appréciait tout ce que le mérite et les antécédents de M. de Ségur avaient d'influence, lui offrit à diverses reprises les moyens de se créer une fortune nouvelle. Il refusa sans balancer : il était pauvre cependant ; les orages révolutionnaires l'avaient jeté sur le rivage entièrement dépouillé. Fils d'un ministre maréchal de France, ministre lui-même, ce brillant seigneur de la cour de Versailles, qui avait jeté un si grand éclat dans les premières cours de l'Europe, n'alimentait sa noble famille qu'avec le produit de sa plume ; sa respectable compagne, la petite-fille du grand d'Aguesseau, partageait son sort avec un courage qui, dans les belles ames, transforme l'infortune en bonheur. Il y a des caractères si élevés que les souffrances vulgaires ne semblent pas les atteindre. M. et Mme de Ségur, dans la prospérité, n'avaient cherché que l'occasion de faire du bien : quand ils la re-

trouvaient, ils croyaient n'avoir rien perdu. M. de Ségur était joyeux et fier d'obtenir de ses talents des secours qu'il n'aurait demandés à personne; il se créait d'ailleurs des titres dont les révolutions ne pourraient plus le dépouiller. Il composa des pièces de théâtre d'un genre léger, mais étincelantes de verve et d'esprit, divers ouvrages où le talent de l'historien se fécondait des souvenirs du diplomate. C'est à cette époque qu'il publia la *Décade historique*, espèce de miroir où tous les cabinets de l'Europe se représentent avec leurs qualités et leurs défauts; aussi M. de Ségur joignit-il bientôt à la réputation acquise par ses services publics la célébrité des lettres, qui reprenaient alors une vie nouvelle. Le bouillonnement des partis était presque calmé : à la fin du grand cataclysme politique, la littérature, comme la colombe après le déluge, la première signala le retour de l'ordre. L'institut naissant recueillait les illustrations littéraires, artistiques et scientifiques écartées du sol natal. Delille, rendu à la France, lui rapportait les riches produits de sa muse exilée; Barthélemy, Bernardin de Saint-Pierre, Marmontel, Suard, Ducis, Le Brun, retrouvaient des inspirations nouvelles; Colin d'Harleville continuait à rendre au langage de la comédie la pureté et le naturel; Chénier, débarrassé des entraves de la politique, donnait l'essor à sa verve brillante et philosophique; et le jeune Népomucène Lemercier, que les illusions des partis n'avaient pu éblouir, et que leur fureur avait respecté, reparaissaient sur la scène du monde. Cet esprit, aussi original que puissant, se sentit trop à l'étroit dans le champ d'une littérature moissonnée par tant de maîtres, il s'élança hors des routes battues : téméraire dans ses moyens, mais sage dans son but, il agrandit le domaine de l'art sans en violer les lois; modèle des littérateurs, il montra tout ce que la noblesse du caractère ajoute d'éclat au plus rare talent. La France, en un mot, se retrouvait dans ses hommes d'élite, et le calme lui rendait une vie nouvelle. Le 18 brumaire était consommé, et le déserteur de l'Égypte, à force de sagesse et de talent, de patriotisme et de gloire, ennoblissait son attentat, le faisait admirer à ses partisans, et contraignait ses adversaires à le lui pardonner. Le prévoyant consul ralliait autour de son pouvoir les hommes influents par leur naissance, leur fortune ou leur renommée; il se fortifiait de tous les débris des partis, les rapprochait, les concentrait dans un intérêt commun, dont il se faisait le représentant : ainsi, la prudence était invoquée par le génie qui avait tout osé. M. de Ségur fut donc appelé au conseil d'état, dans la section de l'intérieur. Son expérience, ses lumières, lui permirent de concourir à la rédaction de nos codes, les plus belles, les plus durables de nos conquêtes, puisque ces codes régissent encore les peuples affranchis de notre domination. L'académie française admit alors dans ses rangs M. de Ségur, que de nombreux succès et la voix publique désignaient à son choix. Distingué dans les lettres, dans la diplomatie, au conseil d'état, il obtint l'estime du consul, dont la perspicacité s'appliquait à connaître les hommes. — Le consulat se transforma en empire; ainsi, abandonnant un rôle grand et noble (création nouvelle de la gloire et de la liberté, assortie à l'esprit du siècle), le héros d'Italie rentre tout à coup dans la vieille route gouvernementale, et l'homme de la nation, paré d'un titre qui n'était plus consacré par elle, descendit au rang de ces rois de fait, qui n'ont d'appui que leur fortune, usurpateurs tolérés tandis qu'ils triomphent, et criminels dès qu'ils tombent; car ils n'ont à opposer aux revers ni les droits de la naissance, ni la cause du peuple dont ils se sont séparés. — Dans la cour improvisée par Napoléon, M. de Ségur occupa l'une des plus hautes charges; le grand seigneur, qui avait offert son sang à la cause de l'indépendance américaine, le ministre de Louis XVI, l'ambassadeur en Russie, l'oncle de Lafayette, l'ami de Kosciusko, l'académicien célèbre, le diplomate es-

timé de tous les souverains de l'Europe, devint le grand-maître de cérémonies du général Bonaparte, empereur. M. de Ségur n'était pas un des moins utiles ornements de cette cour, où les manières élégantes d'un grand seigneur donnaient des leçons aux apprentis courtisans, qui, tout empreints de la glorieuse poussière des batailles, échangeaient gauchement leur frac républicain contre de frivoles oripeaux. Chaque acteur se façonna bientôt à son rôle. Les préjugés anciens s'allièrent aux préjugés nouveaux, en se demandant un mutuel appui. Le ridicule fut presque entièrement caché par l'éclat de hautes illustrations; les savants, les littérateurs, les artistes célèbres, brillaient à côté des guerriers, des diplomates, des magistrats fameux. Les lettres, à cette époque, reçurent une heureuse impulsion, et M. de Ségur leur prêta son puissant patronage; il s'unissait, dans cette noble tâche, aux Daru, aux Cessac, aux Lacépède, aux Français de Nantes, à ces hommes de bien dont la haute fortune n'avait changé ni le cœur ni les goûts. Il serait difficile d'énumérer les services rendus aux écrivains, aux érudits, aux artistes, par M. de Ségur; il voyait en eux des confrères, et il les obligeait avec un empressement, une délicatesse, qui rehaussaient le prix du service : il sentait mieux que personne

Que le bien perd son prix s'il n'est fait avec grâce.

Par un seul fait de son obligeance, on peut les apprécier tous.—Une femme célèbre, que de grands succès poétiques n'avaient préservée ni du malheur, ni de la pauvreté, s'adresse à M. de Ségur pour obtenir un secours de l'état. C'était Mme Dufrénoy, dont les plaintes élégiaques, sans ornement de l'art, sans luxe de douleur, semblent les secrets échappés d'un cœur trop rempli de sentiment. — Mme Dufrénoy, tombée d'une grande fortune dans l'indigence, entre son jeune enfant et un mari aveugle et vieux, effrayée pour sa famille à qui sa plume n'offre plus une ressource assurée, timide, se présente devant M. de Ségur. Lui, avec ce ton simple et noble, cette grâce aimable, qui sait compâtir au malheur sans l'humilier, commence par lui faire l'éloge de ses poésies, puis encourage ses espérances. « L'infortune et le talent, dit-il, se rencontrent trop souvent, mais se séparent bientôt. Consolez-vous, madame; il y a quelque analogie entre vos malheurs et les miens : j'en ai trouvé la fin, et les vôtres ne dureront pas. Comme vous, j'ai perdu ma fortune; ma plume m'a procuré le peu d'argent qui donna du pain à mon père, à mes trois enfants, et à l'ange que le ciel m'accorda pour femme. Les lettres, madame, ennoblissent tout, et donnent du charme à l'indigence. Je n'ai jamais éprouvé une plus vive jouissance que dans l'instant où je reçus du libraire, qui accepta ma plume, les vingt-cinq louis qui nourrirent ma famille. » Une si noble confidence de la part d'un homme illustre et puissant produisit son effet sur la femme digne de l'apprécier; elle quitta M. de Ségur, pénétrée d'admiration et de reconnaissance. Le lendemain, elle reçut du gouvernement une pension de quatre mille francs, avec une année payée d'avance. Napoléon, qui connaissait toute l'influence de cet homme célèbre, le plaçait partout où il voulait obtenir la confiance publique : ainsi, il l'appela souvent à la présidence des colléges électoraux. M. de Ségur alliait avec une merveilleuse facilité les devoirs politiques et les travaux littéraires. Ce fut pendant la durée de ses hauts emplois qu'il composa presque entièrement son *Histoire ancienne*, la *Galerie morale et politique*, les *Pensées ou Choix de maximes et de sentences*, *Les quatre âges de la vie*, et ses *Mémoires* qu'il publia plus tard, assemblage précieux d'anecdotes charmantes, racontées avec un talent qui rend la vie aux personnages célèbres si heureusement mis en scène par le judicieux témoin de leurs principales actions. — La vie active de M. de Ségur fut sans cesse consacrée à de bons ouvrages ou à de bonnes actions : aussi peu d'hommes ont été plus heureux que lui : il trouva d'ailleurs des éléments de

bonheur dans sa famille même. Il assistait, en 1808, à une solennité du corps législatif, où l'on devait offrir à l'empereur les drapeaux conquis par ses lieutenants dans la Péninsule. Un jeune militaire qui avait concouru à leurs prises les présentait de sa main au héros. Cet envoyé, ému par le rôle qu'il remplissait, affaibli par de nombreuses blessures et par la fatigue d'une course longue et rapide, s'évanouit en remplissant son message. Cet officier était Philippe de Ségur; son père le soutint, et parut fier de presser dans ses bras ce jeune homme qui avait voulu ne devoir son sort qu'à lui-même. Engagé comme simple soldat, il servit une année avant d'obtenir le moindre grade, et il gagna tous les autres par ses services et sa bravoure. Le vieux maréchal de Ségur, témoin de l'enrôlement volontaire de son petit-fils, lui dit; « Tu vas servir un parti qui n'est pas le mien; mais sers ton pays, et une fois sous ton drapeau, ne l'abandonne jamais. » Cet avis d'un maréchal de l'ancienne royauté à l'héritier de son nom, se faisant simple soldat de la république, est digne d'être cité à côté de ces mots qui sont de belles actions. — L'Empire s'ébranlait, la fatale campagne de Russie préparait celle de 1813. M. de Ségur fut nommé sénateur; on le vit entrer avec plaisir dans ce corps qui avait un si pressant besoin de s'adjoindre des hommes propres à le sauver du mépris public. Mais les événements funestes se succédaient, et la corruption augmentait avec les désastres. En 1814, quand la France, accablée de ses triomphes, tombait sous les rois encore flétris du servage impérial, M. de Ségur fut envoyé comme commissaire extraordinaire dans la 18e division militaire; il y maintint l'ordre, et ranima le courage d'une population abattue et malheureuse. Il empêcha beaucoup de mal, fit beaucoup de bien. Il revint à Paris, et deux fois il assista avec une extrême douleur à la plus cruelle catastrophe qu'une nation puisse éprouver. M. de Ségur, fidèle au malheur, après le désastre de Waterloo, offrit à Napoléon de l'accompagner dans son exil meurtrier. Le refus du héros fut aussi noble que l'offre était généreuse. En 1818, le gouvernement royal sentit un moment que, pour s'affermir dans l'opinion publique, il devait s'entourer de ce que la France avait d'hommes purs. M. de Ségur fut appelé à la pairie, où siégèrent presque en même temps les Daru, les Boissy d'Anglas, les Lanjuinais, et quelques personnages demeurés comme la gloire vivante de la France. M. de Ségur prêta l'appui de son talent aux défenseurs du pays. Il n'y eut point de mesure sage qu'il ne soutînt, d'injustice qu'il ne combattît. Parvenu à l'âge où l'homme de bien jouit avec lui-même en jetant ses regards sur le passé, M. de Ségur trouvait dans la considération publique la récompense de sa belle vie. — Sa maison était ouverte à toutes les notabilités de l'époque, à tous les étrangers distingués par leur mérite; il en faisait les honneurs avec une grâce inimitable. Cependant son abord était froid, mais bienveillant. Affable, poli avec tout le monde, d'un seul mot, d'un regard, il marquait la déférence due à l'âge, à la position ou à la renommée. Aucune exigence d'étiquette n'était observée dans son salon, chacun s'y trouvait à son aise et libre de ses pensées; les opinions les plus diverses s'y manifestaient avec franchise et sans autre retenue que celle de la politesse. Aussitôt que M. de Ségur parlait d'un ton un peu plus élevé que celui *de l'aparté*, toutes les conversations particulières cessaient, non pas qu'il semblât exiger l'attention générale, mais le son même de sa voix, son accent pénétrant et doux, entraînaient l'auditoire attentif à une causerie qu'il animait de réflexions si piquantes et d'à-propos si justes. Il trouvait avec une admirable adresse, et toujours avec grâce, la transition qui amenait une anecdote, dont le récit pittoresque ou grave, gai ou attendrissant, mais vif et original, tenait toute la société sous le charme. L'homme qui possédait à un si haut degré l'art de raconter était aussi celui qui avait été té-

moin ou acteur des scènes les plus mémorables. Il avait connu une partie des hommes célèbres du XVIIIe siècle. Il semblait représenter cette époque que nous ignorions, et servir de transition à la nôtre. Enfin, tout en lui offrait un type d'homme que nous ne trouvons plus. Il y avait dans sa personne du grand seigneur d'autrefois, de l'homme d'état d'aujourd'hui, du diplomate de bon ton, du militaire de l'ancien régime et de l'écrivain philosophe. Sous un aimable et brillant vernis, on apercevait la gravité de son esprit et la bonté de son cœur. Nul ne sut mieux renfermer les secrets d'autrui dans sa conscience. Que de faits intéressants, que d'actions caractéristiques, dont il avait été le témoin, n'aurait-il pas pu révéler dans ses piquants mémoires! que d'additions il aurait pu joindre aux portraits des grands personnages contemporains! Mais il répondait aux amis qui l'engageaient à publier ce que lui seul savait : « Je me dois trop à la vérité et trop à la reconnaissance. » Rien n'était plus touchant que de le voir entouré de sa nombreuse famille dont il faisait la gloire et dont il recevait le bonheur. Sa respectable femme se tenait près de lui, attentive à ses moindres paroles, et souvent, par un mot heureux, une remarque juste, elle le ramenait vers l'incident qu'il cherchait en vain dans sa mémoire. Depuis long-temps elle tenait la plume sous sa dictée; l'âge ne ralentissait point son zèle : cette tâche pénible semblait ne lui coûter aucune fatigue; elle l'accomplissait comme un devoir religieux, et on la voyait s'animer d'une douce joie en retraçant tant de nobles souvenirs, tant d'actions généreuses auxquelles elle s'associait du fond de son cœur. Il eut le malheur de lui survivre de deux ans, et la douleur d'une perte si cruelle acheva d'user une vie si dignement remplie. Une douce consolation du moins charma ses derniers jours. Il vit la première classe de l'institut payer à l'auteur de la *Campagne de Russie* le prix dû à l'une des plus admirables compositions historiques de notre siècle. Une confraternité académique unit le père et le fils. Touchant et rare exemple d'une hérédité de talents du premier ordre. M. de Ségur mourut en prêtant l'oreille au canon de juillet, et son dernier sentiment fut un vœu ardent pour le bonheur d'une patrie qu'il avait servie avec tant d'honneur. DE PONGERVILLE,
de l'académie française.

SÉGUR (JOSEPH-ALEXANDRE, vicomte de), frère du précédent, né à Paris en 1756, monta rapidement aux premiers grades, grâce au crédit dont jouissait sa famille : il fut successivement colonel des régiments de Noailles, de Royal-Lorraine, enfin des dragons de Ségur, en 1784, sur la démission de son frère; puis, le 9 mars 1788, maréchal-de-camp. Mais là n'était pas sa grande affaire : les lettres et les plaisirs, voilà ce qui l'occupait exclusivement. On voit dans les *Mémoires* du comte de Ségur, son frère aîné, que tous deux furent à la tête de cette cabale de jeunes courtisans, qui, appuyés par les deux frères de Louis XVI, voulurent opérer une révolution complète dans les modes, et substituer à l'habit français les brillants costumes de la cour des derniers Valois et de Henri IV. Mais, tandis que l'esprit plus sérieux du comte de Ségur embrassait avec une ardeur réfléchie ces idées de liberté qui l'avaient conduit en Amérique sur les pas de Lafayette, le vicomte resta toujours attaché aux idées ou plutôt aux habitudes de l'ancien régime. Il faisait par son esprit le charme des cercles particuliers de la reine Marie-Antoinette, et, prenant, sans le vouloir et sans y penser, la couleur de l'esprit du jour, il adressa à cette princesse, si gracieusement familière avec ses entours, une chanson dans laquelle, plus poète que courtisan, il oubliait complètement la majesté souveraine. Témoin ce début (1784) :

Voulez-vous savoir les on dit
Qui courent sur Thémire?
On dit que parfois son esprit
Paraît être en délire, etc.

On avait blâmé grossièrement Ségur, dans de mauvais couplets, d'avoir (juin

1786) joué la comédie avec des acteurs de profession, sur le théâtre de la fameuse Guimard, en présence de la ville et de la cour. Il dédaigna de répondre à cette attaque; mais, dans une épître adressée au marquis de Ximènes, il laissa couler ces vers, qui exprimaient toute sa philosophie :

Je m'égare parfois, mais c'est avec ivresse:
Le bandeau du plaisir est toujours sur mes yeux,
Et si quelques remords tourmentent ma vieillesse,
Au moins mes souvenirs pourront me rendre heureux.

Auteur déjà de deux proverbes dramatiques qui avaient réussi dans les salons, il fit représenter au Théâtre-Français, le 17 novembre 1787, *Rosaline et Floricourt*, comédie en cinq actes, dont le principal rôle, Rosaline, peut être regardé comme une copie en miniature du personnage de Céliante dans le *Philosophe marié*. Cette pièce eut assez de succès pour engager l'auteur à se laisser deviner. Ennemi de tout travail pénible, accoutumé à ne prendre de chaque objet que la fleur, il s'accommodait peu des discussions sérieuses qui précédèrent la convocation des états généraux; mais, comme les Champcenetz, les Rivarol et d'autres hommes d'esprit et de talent, il crut qu'avec des épigrammes et des quolibets on pouvait prévenir le grand cataclysme social qui se préparait. C'est ainsi qu'au mois de janvier 1789, dans un souper chez le baron de Bezenval, Ségur parodia de la manière la plus plaisante le langage déclamatoire et vide des orateurs, qui, tout en sappant l'autorité du monarque, ne quittaient pas avec lui le ton du respect et même de la flatterie. Cet amphigouri, dans lequel les mots *peuple*, *nation*, *sire*, *vous êtes son père*, *postérité*, *époque à jamais mémorable*, etc., se trouvaient vingt fois répétés, se terminait ainsi : « Les vertus de Louis XII, la bonté de Henri IV... Sire, 12 et 4 font 16. » Ces impromptus, ces boutades avaient le succès d'un jour, et servaient bien peu la cause de la monarchie. Elles prouvaient seulement la légèreté déplorable avec laquelle le vicomte de Ségur et ses amis envisageaient les plus sérieuses questions politiques, et combien peu ils comprenaient la position grave du roi qu'ils auraient dû défendre par d'autres armes. Les premiers symptômes de la révolution que le vieux maréchal de Ségur réprouvait dans le rigorisme de ses principes, le vicomte son fils les condamnait par attachement pour l'existence voluptueuse, brillante et insoucieuse que lui procurait l'ancien régime. « Je ne puis souffrir cette révolution, disait-il, elle m'a gâté mon Paris; elle a changé la capitale des plaisirs en un foyer de disputes et d'ennui; et, tandis qu'elle se vante d'une philosophie chimérique, d'un grand amour du bien public, d'une abnégation absolue de tout intérêt privé, elle ne fait qu'étendre à tous l'ambition de quelques-uns. On pourrait la peindre en deux mots : *Ote-toi de là que je m'y mette.* » Ce qui fait l'éloge du vicomte de Ségur comme de son frère aîné, c'est qu'ils n'eurent pas besoin qu'un commun malheur les réunît plus tard, et que, malgré la dissidence de leurs opinions, ils ne cessèrent jamais de vivre dans l'union la plus intime. Cependant le vicomte, cédant, comme tant d'autres, à l'entraînement de l'exemple, publia sa brochure politique dans cette année (1790), si prodigieusement féconde en pamphlets; et, de la même plume dont il venait de supposer une *Correspondance secrète de Ninon de l'Enclos*, il écrivit quelques pages visant au sérieux, et ayant pour titre : *l'Opinion considérée comme une des principales causes de la révolution.* J'ai peu de choses à dire de cette production, qui ne fit guère sensation, mais où l'on trouve de l'esprit, témoin cette phrase, qui semblerait une prophétie : « La véritable cause de nos malheurs est l'étonnante médiocrité qui égalise tous les individus; s'il paraissait un seul homme de génie, il serait le maître. » Quant à sa *Correspondance de Ninon*, elle fut beaucoup plus remarquée, bien que l'auteur ne se fût nullement occupé de conserver les mœurs et le ton de l'époque : loin de là, il avait, dit-on, fait entrer dans son livre des billets qui lui avaient été adressés par quel-

ques grandes dames ; il était alors du bon air de multiplier ses bonnes fortunes et de les afficher. Le vicomte de Ségur était si bien connu pour ce genre de succès qu'une femme d'esprit, peu satisfaite de la *Femme jalouse*, autre roman de sa composition, s'écria : « Si M. de Ségur aime à faire des romans, je lui conseille d'en être le héros plutôt que l'auteur. » Malgré ses principes politiques, il n'émigra point, et resta en France pour partager les dangers de son père et de sa famille. Quand la révolution leur eut tout enlevé, il supporta son malheur avec résignation, même avec gaîté ; et, sous le nom du *citoyen Ségur jeune*, il sut, comme son frère aîné, trouver dans sa plume les ressources d'une noble indépendance. Incarcéré pendant huit mois, il publia, après sa délivrance, une petite brochure intitulée : *Ma prison depuis le* 23 *vendémiaire jusqu'au* 10 *thermidor* (Paris, an III). Depuis cette époque jusqu'en 1804, il donna un grand nombre de pièces à différents théâtres : ces bluettes, étincelantes d'esprit, eurent presque toutes cette vogue du moment à laquelle seule elles pouvaient prétendre. L'une de ses pièces, *le Retour du Mari*, aurait dû rester au répertoire. Ségur ne s'enorgueillissait pas plus de ses succès qu'il ne se désolait de quelques chutes. Il venait de donner à l'Opéra-Comique *le Cabriolet jaune*, qui se traîna pendant 7 ou 8 représentations. Au sortir de l'une d'elles, il dit à un de ses confrères qui venait d'éprouver un échec plus marqué : « Il pleut ; je vous offre une place dans mon *Cabriolet jaune*. » Convive assidu des dîners du vaudeville, il y payait sa contribution poétique par des chansons spirituelles et faciles. Celle de *l'Amour et le Temps* est un petit chef-d'œuvre ; elle a fourni au crayon et au burin un de ces sujets qui deviennent populaires à force d'être gracieux. Le glacier Garchi dut une partie de sa vogue à quelques couplets de Ségur. La dernière production de cet aimable littérateur, *les Femmes, leur condition et leur influence dans l'ordre social et chez les différents peuples anciens et modernes* (Paris, 1803, 3 vol. in-12), est un ouvrage agréable qui a été souvent réimprimé depuis, et, en dernier lieu, avec un supplément par M. Ch. Nodier (1825). Il eût fallu, pour remplir un cadre aussi vaste, des études qui manquaient au vicomte de Ségur, dont un poète a dit, à propos du livre du monde :

> C'est le seul livre avec fruit retenu ;
> Qu'il nous suffise en fermant tous les nôtres :
> Ségur écrit, et n'en lut jamais d'autres.

On lui a reproché la publication des mémoires du baron de Bezenval, dont il avait été le légataire universel. — Le fait est qu'il se trouva dans la nécessité de consentir à leur impression, parce que le libraire Buisson, possesseur d'un autre manuscrit de ces mémoires, allait les publier sans aucune suppression, et sans laisser sous le voile de l'initiale tous les noms qu'il convenait de dérober à la curiosité publique. Le vicomte de Ségur ne s'en rendit l'éditeur que pour éviter un plus grand scandale. Il n'en est pas moins certain que s'il supprima beaucoup, il ne supprima pas encore assez. Lorsque l'avénement de Bonaparte à l'empire rouvrit à la famille de Ségur le chemin des honneurs, le vicomte, qui avait recouvré quelques débris de sa fortune, et qui chérissait l'indépendance, ne voulut rien accepter du nouveau maître de la France. En cela, il était conséquent aux principes qui avaient toujours guidé sa conduite. Son frère aîné, au contraire, que ses opinions, invariables depuis la guerre d'Amérique, avait associé à tout ce qu'il y avait de noble et de pur dans la révolution, put, sans démentir son passé, accepter une des premières dignités de la nouvelle cour impériale. Le vicomte de Ségur ne manqua pas de railler ces nobles et ces dignitaires de fraîche date qui se groupaient dans les salons des Tuileries ; il affectait quelquefois de signer Ségur *sans cérémonie*, plaisanterie qui fit fortune dans le public, sans altérer la tendre union des deux frères. Aussi fut-ce pour le comte de Ségur une douleur bien amère lorsqu'une affection de poitrine lui enleva son frère, le 27 juille

1805, à Bagnères, où celui-ci s'était rendu pour rétablir sa santé. Le vicomte de Ségur avait 50 ans. Feu Desprez, poète aimable, homme distingué, qui fut son ami et son collaborateur, a dit de lui, dans sa *Biographie universelle* : « Peu d'hommes ont été plus aimables que le vicomte de Ségur. La douceur de son caractère et l'agrément de son esprit rendaient son commerce charmant. Il parlait avec grâce, et savait être ironique sans être railleur : il châtiait quelquefois par un mot heureux la vanité d'un sot ; il était malin avec aménité. » Entre vingt anecdotes je citerai celle-ci : Un acteur, à l'époque de la plus grande terreur, lui avait parlé d'un ton fort impoli et presque menaçant : « Prenez donc garde, monsieur, lui dit froidement Ségur, vous me traitez fort mal, et vous oubliez sans doute que, depuis la révolution, nous sommes tous égaux, et que je suis autant que vous. » Ch. Du Rozoir.

SÉGUR (Philippe-Paul, comte de), pair de France, lieutenant-général, un des quarante de l'académie française, né le 4 novembre 1780, est le second des fils du comte de Ségur, grand-maître des cérémonies, pair, académicien, etc. Son frère aîné, le comte Octave de Ségur, né en 1778, a été enlevé à sa famille par une mort déplorable et prématurée, laissant, de son mariage avec Mlle Félicité d'Aguesseau, trois enfants, dont l'aîné, pair de France, est le chef du nom et des armes de sa noble famille. Le comte Octave de Ségur, après avoir été un des élèves les plus distingués de l'école polytechnique, a fait plusieurs campagnes, entre autres celle de Russie, où il fut blessé : il est mort officier supérieur d'état-major de la garde royale. Ses goûts le portaient à l'étude et à la méditation. Il a publié deux romans traduits de l'anglais, *Ethelinde* (1802) ; puis *Belinde*, conte moral (1802). On lui doit aussi deux ouvrages scientifiques : 1° *Flore des jeunes personnes*, ou *Lettres familières sur la botanique*, traduites de l'anglais (3 éditions de 1801 à 1810) ; 2° *Lettres élémentaires sur la chimie*, *d'après les cours donnés par les professeurs à l'école polytechnique* (1803). Quant à Philippe-Paul de Ségur, qui fait le sujet de cet article, il fut, jusqu'en 1789, élevé dans la maison paternelle. Quels principes d'une éducation vraiment libérale ne dut-il pas, en l'absence de son père, alors ministre résidant en Russie, recevoir sous les yeux de sa mère, si remarquable par l'élévation de son ame, la force de son esprit, l'inaltérable égalité de son caractère et la politesse exquise de ses manières ! Les troubles de la révolution décidèrent les parents de Philippe de Ségur à l'envoyer en Angleterre, où il resta jusqu'en 1792 : alors, les décrets contre l'émigration le forcèrent à rentrer en France. Sous la Convention et sous le Directoire, il passa les premières années de son adolescence à Chatenay, près de Sceaux, sans autre instituteur que son père, qui fut bientôt forcé de se fixer à Paris pour se joindre à ses amis politiques, et chercher dans les lettres les ressources pécuniaires que lui avait enlevées la révolution. Demeuré seul dans ce champêtre asile, le jeune Philippe y acheva lui-même son éducation jusqu'à l'âge de 19 ans. Au lieu de regretter le rang et la splendeur de sa famille, et de se rattacher, comme tant d'autres jeunes gentilshommes, à des idées de l'ancien régime, il se persuada que, quels que soient les antécédents de sa race, un homme n'est réellement rien que par lui-même ; et cette conviction, fondée d'ailleurs sur les principes élevés qu'il avait reçus de son père, fit du jeune Ségur un citoyen, un littérateur, un militaire, qui, pour sortir de la foule, n'avait pas besoin de l'appui d'une particule et d'antiques parchemins féodaux. L'exemple de son père et de son oncle, qui vivaient alors de leur plume, avait vivement excité son émulation : auteur à 17 ans de quelques bluettes dramatiques, il fut admis comme eux dans la réunion chantante des *dîners du Vaudeville*. Des couplets pleins de charme et de facilité, qui se trouvent dans ce

recueil, prouvent qu'*il avait l'esprit de sa famille* (*Petit Dictionnaire des grands hommes du jour*, floréal an VIII). Mais son esprit, naturellement sérieux, lui faisait désirer avec impatience le moment où une carrière moins frivole lui serait ouverte. La journée du 18 brumaire amena pour lui cet heureux changement. L'appel fait par le général Bonaparte à toute la jeunesse française décida la vocation du jeune Philippe de Ségur : il y répondit en s'engageant le premier comme simple hussard, le 24 ventose an VIII (février, 1800), dans la légion qui forma depuis la garde du premier consul. Son exemple fut suivi, et le grade de sous-lieutenant récompensa ce généreux empressement. Philippe de Ségur fit, en cette qualité, la campagne de la seconde armée de réserve, puis celle de Bavière, sous le général Moreau, et combattit à Hohenlinden. Servant ensuite comme aide-de-camp de Macdonald, général en chef de l'armée des Grisons, il fit avec lui, dans les Hautes-Alpes, cette campagne d'hiver qui fut si rude (frimaire, an IX, 1801), et que vint terminer la paix de Lunéville. Pendant les négociations, le jeune Ségur employa son loisir à recueillir les matériaux de cette campagne, dont il écrivit la relation, qui fut publiée en 1802. De retour à Paris, il fut envoyé en Danemarck à la suite de Macdonald, qui avait une mission à la fois diplomatique et militaire pour ce pays, alors menacé par une flotte anglaise aux ordres de Nelson. Là, comme au milieu des glaciers de la Suisse, Ségur, heureusement servi par les circonstances, recueillit des documents très précis pour la défense et pour la politique du Danemarck. Le colonel Duroc, premier aide-de-camp du premier consul, alors envoyé dans ce pays, fut dans le cas d'utiliser pour sa mission les renseignements que lui donna l'aide-de-camp de Macdonald. Philippe de Ségur ne se doutait pas que ce jeune colonel, si bienveillant pour lui, avait la confiance du premier consul. Trois mois après, revenu à Paris avec son général, il fut bien surpris quand Bonaparte, l'interpellant, lui dit qu'*il connaissait ses dispositions, et qu'il le réservait pour un poste diplomatique*. Le premier mouvement de Ségur fut de refuser ; il répondit qu'il ne se sentait de dispositions que pour l'état militaire : sur quoi, le premier consul contrarié, lui répondit, en se détournant brusquement : *Eh bien! vous attendrez la guerre*. Mais Ségur s'était fait de Duroc, sans l'avoir revu cependant, un protecteur constant dont l'amitié ne devait plus lui manquer : Bonaparte, d'ailleurs, l'avait remarqué, et il n'oubliait rien. Ségur, cependant, se croyait repoussé ; fait lieutenant sur la demande de Macdonald, il vivait dans la société de ce général et de Moreau, et il demandait à entrer dans le 19e de dragons, dont l'opposition au concordat venait d'exciter le mécontentement du premier consul : c'était l'opposition d'alors. Aussi, lorsque, dans cette situation indécise, il fut inopinément mandé à la Malmaison, ce ne fut qu'avec une sorte de crainte qu'il se rendit à cet ordre. On peut juger de son étonnement lorsque, admis seul dans le cabinet de Napoléon (6 prairial, an X, 26 mai 1802), il reçut de lui l'accueil le plus prévenant, et une mission de confiance près du roi d'Espagne Charles IV, ou plutôt auprès du prince de la Paix, alors le véritable souverain de ce pays. Quand Philippe de Ségur vint, quelques semaines après, rendre compte au premier consul de sa mission, celui-ci, très satisfait, lui dit *d'être tranquille sur son avenir, de se tenir prêt, et qu'il lui ferait faire le tour de l'Europe*. Toutefois, Philippe de Ségur était encore sous l'influence de Macdonald et de Moreau, guides de ses premiers pas dans la carrière des armes. On sait que les sentiments de ces deux généraux n'étaient pas favorables au pouvoir nouveau, qui établissait chaque jour plus de distance entre l'ancien général en chef de l'armée d'Italie et ceux qui étaient naguère ses égaux en grade. Les habitudes, encore plus que les opinions

de l'armée, étaient alors toutes républicaines. Fière d'elle-même, pleine d'admiration pour le vainqueur d'Arcole, elle ne consentait pourtant pas à ce qu'il s'élevât, hors d'elle, jusqu'au pouvoir souverain : c'était, à ses yeux, quitter ses rangs, violer l'égalité, et désavouer l'origine qu'on avait puisée dans son sein. Joignez à cela la jalouse rivalité qui existait entre les armées d'Égypte et d'Italie, et celles qui avaient servi en Allemagne sous d'autres chefs que le premier consul. Imbu de ces sentiments, comme ses compagnons d'armes, Ségur, appelé à Saint-Cloud (10 vendémiaire an XI, 2 octobre 1802) par Bonaparte, hésita à s'y rendre. Son ouvrage sur la campagne des Grisons venait de paraître : Macdonald y était loué avec chaleur et avec justice ; et le premier consul, sans l'avoir lu, en avait été mécontent. Mais le conseiller d'état Rœderer, par amitié pour le père de Philippe de Ségur, parvint à dissiper les préventions du premier consul, en faisant un éloge animé de ce début d'un jeune écrivain militaire. Il se peut que cette circonstance ait décidé de toute la vie de cet officier. Arrivé à Saint-Cloud, Ségur y apprit publiquement de la bouche du premier consul qu'il venait d'être nommé officier de son état-major particulier ; que son service consistait désormais à le suivre, à commander la garde montante, à répondre de la sûreté du palais, de son quartier-général et de sa personne. Quelques éloges mérités que Bonaparte ajouta dans ce langage séduisant, dont, quand il le voulait, il avait si bien le secret, achevèrent de lui conquérir à jamais un cœur et une imagination brûlant du désir de s'associer à toutes les renommées glorieuses de l'époque. Sans doute aussi, dans cette occasion, Philippe de Ségur cédait à l'ascendant des avis paternels. L'ancien plénipotentiaire de Louis XVI auprès de la grande Catherine avait été des premiers à démêler le génie réparateur, l'esprit éminemment social de Napoléon, qui, en cherchant à rallier à lui tous les rangs, tous les intérêts de la société, voulait prévenir le retour des proscriptions et des mouvements révolutionnaires, sans repousser ce qu'il y avait de salutaire et de possible dans les grandes pensées de 89. Le parti contraire était loin de présenter les mêmes garanties, surtout aux hommes si cruellement frappés depuis cette époque. Libre de choisir, mais entraîné par des affections de famille et par les inspirations d'une noble ambition, Philippe de Ségur s'attacha désormais sans réserve à la fortune, à la personne et à la gloire du premier consul. Combien alors elle était grande et pure ! Religion, paix intérieure, ordre public, finances, administration, la société entière, enfin, sortaient du chaos ; tout renaissait. Ségur voyait chaque jour ce génie, aussi puissant dans les détails que dans les conceptions, réunir à lui tous les talents, toutes les célébrités, et les faire concourir à la régénération du pays. En même temps, sa position le mettait à même de connaître toutes les tentatives contre la vie du premier consul, qui, par une sage politique, se gardait bien de les révéler au public. Une nuit, le général commandant les Tuileries vint réveiller sur son lit de camp Ségur, et lui recommanda de changer sur-le-champ les mots d'ordre et de ralliement, et d'organiser toute la garde du château comme en présence, et à portée de l'ennemi : un quart d'heure après, et depuis ce moment jusqu'à l'arrestation de Georges et de Pichegru, ce service fut réglé de manière à ce que toute surprise devînt impossible. On sait que l'exil de Moreau et l'élévation du premier consul à l'empire furent le résultat de cette dernière épreuve. Vers cette époque, l'ordre de la Légion-d'Honneur ayant été créé, Philippe de Ségur reçut de la main même de Napoléon, dans l'église des Invalides, cette décoration dont rien alors n'avait détruit le prestige. Cependant la guerre renaissait, et l'Angleterre était menacée d'une descente. Ségur, alors capitaine, fut envoyé (26 prairial an XII, 15 juin 1804) sur les bords de l'Océan pour examiner et rendre compte à Napoléon, dans les moindres détails, de l'armement et

de l'approvisionnement de toutes les batteries de côte, de la construction de la flottille, de la situation de tous les ouvrages maritimes qu'il avait ordonnés, et de celle des troupes qui commençaient à se réunir : sa mission s'étendait même dans toute la Belgique et au-delà jusqu'à Flessingue, enfin, jusqu'aux départements du Haut et du Bas-Rhin. Les états successifs, dressés par Philippe de Ségur, furent lus avec tant d'attention par l'empereur que, un mois après, au retour de cet officier, Napoléon lui demanda compte de deux pièces de canon qu'il avait ordonné, il y avait un an, de placer sur une digue; en retour du port d'Ostende; et qu'il n'avait pas, dit-il, aperçues sur les états. En effet, ce détail si faible, au milieu d'une multitude d'autres détails, avait été négligé malgré son ordre, et lui seul ne l'avait pas oublié. Au mois d'octobre 1805, quand l'armée des côtes fit volte-face pour aller en Allemagne dissiper une nouvelle coalition, Ségur, partant de Strasbourg en avant de Napoléon, et prenant congé de l'impératrice Joséphine, en reçut cette réponse : « Je vous souhaite tout le bonheur possible. Quant à la France, je suis tranquille, l'empereur vient de m'annoncer que dans huit jours l'armée ennemie entière serait prisonnière. » En effet, huit jours après, l'armée autrichienne était tournée, séparée de l'Autriche; plusieurs de ses divisions avaient succombé; et Ségur, alors officier d'état-major de l'empereur et employé sans relâche, était envoyé dans Ulm au feld-maréchal Mack pour le sommer de se rendre. (Nous donnerons plus tard, à l'article ULM, le détail de cet événement.) Napoléon fut particulièrement satisfait de la manière dont son négociateur de 25 ans sut s'y prendre avec un des plus vieux généraux de l'Europe. Ségur prit une part non moins active à la campagne d'Austerlitz : à la glorieuse bataille de ce nom, il contribua à la prise de plusieurs batteries russes et au désastre de l'aile gauche ennemie, qui eut une partie de sa cavalerie légère noyée dans les lacs. Avant cette journée décisive, il avait été chargé par l'empereur d'établir, de Vienne au travers de l'armée ennemie, la jonction de l'empereur avec Marmont, qu'on supposait être à Clagenfurt. La paix étant faite, pendant que le mariage du prince Eugène avec la princesse de Bavière arrêtait Napoléon à Munich, Ségur, après des demandes réitérées, obtint d'aller servir dans le royaume de Naples auprès du roi Joseph. Ce prince lui donna plusieurs missions importantes et périlleuses : Ségur eut à conduire un corps d'infanterie en Calabre par un pays non encore exploré, le long de la mer Tyrrhénienne; à préparer une descente en Sicile, en reconnaissant les ports les plus convenables pour rassembler une flottille; enfin, à réunir les deux mers sur plusieurs points, par des routes militaires tracées dans la Calabre et la Basilicate, au travers de la Péninsule. Il se distingua, sous Masséna, au siége long et meurtrier de Gaëte. Le roi de Naples, après l'avoir remercié publiquement, voulut le retenir comme aide-de-camp auprès de sa personne; mais Ségur, élevé au grade de chef-d'escadron, préféra retourner auprès de l'empereur. A peine arrivé à Paris, il épousa Mlle de Luçay, fille du préfet du palais, et en repartit aussitôt pour la guerre de Prusse. A la bataille d'Iéna, se mettant aux ordres du maréchal Lannes, il contribua à décider la retraite de l'aile gauche ennemie, en amenant l'artillerie française jusqu'à portée de fusil de la ligne prussienne, qui tenait encore. Au centre, où l'envoya ensuite l'empereur, Ségur pénétra le premier au milieu de l'infanterie saxonne, à laquelle Murat fit mettre bas les armes. Le soir même, dans la poursuite sur Weimar, Ségur, par l'ordre de Napoléon, se réunit à une charge hardie faite par le colonel Letort, et dont le succès mit cette ville, et 800 hommes qui la défendaient, au pouvoir de l'armée française. Quand, durant la nuit, il vint réveiller l'empereur pour lui remettre le rapport de Murat, il lui rendit compte de cette dernière affaire, et ajouta que la reine de Prusse avait failli être prise dans Weimar. Napoléon répondit « qu'il

aurait plaint le malheur de cette princesse, mais qu'il eût été mérité, puisque, elle surtout, était la cause de cette guerre.» Ces brillants services dans une seule journée ne font pas moins d'honneur à Ségur que les efforts heureux qu'il fit pour aider la princesse d'Hasfeld à obtenir la grâce de son époux, mis en jugement sous la prévention d'espionnage, et dont la garde avait été confiée à cet officier supérieur. Dans la guerre de Pologne, qui suivit immédiatement celle de Prusse, Napoléon, arrivé à Varsovie, dit à Ségur de faire près de lui les fonctions d'aide-de-camp. Dès la première journée de la campagne, envoyé sur plusieurs points, il eut un cheval tué sous lui au combat de Bug; le second jour, à l'affaire de Nazielsk, après plusieurs charges avec le 1er régiment de chasseurs et le 12e de dragons, il fut entouré par les Russes, et, après en avoir tué plusieurs de sa main, deux fois blessé lui-même, il fut abattu, dépouillé entièrement, et traîné par des cosaques irréguliers jusqu'au général Benningsen, qui le traita généreusement, le fit panser, et l'envoya au maréchal Kaminski. Ce maréchal, connu par sa rudesse encore barbare, menaça son prisonnier des traitements les plus cruels s'il ne voulait répondre à ses questions sur l'armée française: Ségur fut inflexible. Un aide-de-camp russe, plus humain, lui demanda une réponse quelconque, vraie ou fausse, pour son général, dont il ne niait point le caractère violent: « Si ma réponse est vraie, répondit Ségur, elle nuira à l'armée française; fausse, elle peut ne pas convenir aux projets de l'empereur Napoléon: d'ailleurs, ajoutait-il, il n'existe pas de capitulation possible avec l'honneur. Une réponse quelconque me déshonorera dans l'esprit des Russes: je suis décidé à me taire.» L'ordre survint aussitôt de le traîner au fond de la Russie, tout blessé qu'il était, à pied, au milieu de six cosaques à cheval, et à travers les neiges qui couvraient au loin la terre. C'était ordonner sa mort et celle d'un autre officier prisonnier encore plus blessé que lui. Ségur déclara que, plutôt que d'aller périr misérablement par les chemins, il préférait résister et se faire tuer dans sa chambre. Heureusement, un officier russe, présent à cette scène, le colonel Switzin, s'indigna de tant de cruauté, commanda aux cosaques de s'arrêter, et, à l'insu de Kaminski, fit placer dans un traîneau couvert Ségur et son compagnon d'infortune, qui mourut en route. Il fut conduit par Grodno et Minsk jusqu'à Smolensk, éprouvant des traitements divers, mais toujours gardé à vue comme un prisonnier d'état. On le soupçonnait d'être un des officiers envoyés en avant par Napoléon pour soulever la Pologne; on l'accusait d'avoir, dans des réponses trop vives à des officiers russes, insulté à l'empereur Alexandre. Ce qu'il y a de certain, c'est que la première de ces incriminations était fausse. A Smolensk, conduit devant le général Apraxin, Ségur en fut reçu publiquement comme un criminel; mais un instant après, ce gouverneur, l'ayant fait passer dans son cabinet, lui ouvrit les bras, et lui dit avec effusion: « Maintenant que nous sommes seuls, venez m'embrasser, et causons ensemble, de même qu'il y a 20 ans, j'ai tant de fois causé avec votre père!» Il y avait alors dans l'empire moscovite deux partis, l'un français, l'autre anglais: celui-ci voulait la guerre. Apraxin était du parti de la paix. La conversation de Ségur lui plut; il la jugea propre à exercer une heureuse influence sur l'esprit du Isar, écrivit secrètement à sa cour, et garda Ségur à Smolensk pendant trois semaines, en alléguant ses blessures; mais, au moment où il croyait avoir préparé l'envoi de son prisonnier à Saint-Pétersbourg, le parti anglais fit envoyer à Apraxin l'ordre de faire partir Ségur pour Wolodga, quel que fût l'état de ses blessures: le passage même par Moscou lui fut interdit, et il fut prescrit de lui faire traverser Wladimir. Ainsi, cruellement déçu de l'espoir de recouvrer sa liberté, et en même temps, peut-être, de rendre à deux empires un service important, Ségur se consola par l'observation du pays où il était relégué, et par l'étude qui lui avait

toujours prodigué ses douceurs, même sur le lit de camp. Il fut heureux aussi d'apprendre que Napoléon avait cité sa bravoure, et plaint son malheur, dans le bulletin de Nazielsk, enfin tenté inutilement son échange. Sa captivité ne se termina que par la paix de Tilsitt. Il revint alors près de Napoléon, qui le nomma major, et lui confia, le 21 janvier 1808, un régiment provisoire de hussards, composé de détachements de plusieurs régiments de cette arme, à commander et à conduire en Espagne. Quelques mois après, il fut une seconde fois envoyé par l'empereur dans la Péninsule, et contracta, en visitant les hôpitaux militaires, une maladie dont il faillit mourir à Bayonne. A peine rétabli, il rentra une troisième fois en Espagne avec l'empereur, sous les yeux duquel il pensa perdre la vie. Le combat de Somo-Sierra était engagé; la tête de colonne française, ainsi que l'escadron de service des lanciers polonais de la garde avaient été repoussés. Napoléon irrité ordonne au major de Ségur de se mettre à la tête de cet escadron, d'emporter la position, de se faire prendre, ou de ramener des prisonniers. Ségur obéit: arrivé en tête, on lui montre un chemin resserré sur un ressaut de la montagne, et sur le sommet 10,000 Espagnols d'élite retranchés dans des rochers avec 12 pièces de batterie en travers de la route. On lui fait observer l'impossibilité d'une attaque en colonne sur une route ainsi croisée par tous les feux de l'ennemi; il répond en répétant l'ordre de l'empereur, commande la charge aux Polonais et se met à leur tête; mais il arrive presque seul à quelques pas des canons ennemis. L'escadron entier, à l'exception d'un officier et de quelques lanciers, était abattu; lui-même, couvert de contusions, avait son chapeau, ses habits criblés de balles et de mitraille, son cheval tué et son corps percé de plusieurs blessures; il revint en se traînant jusqu'à notre infanterie, au milieu de laquelle il tomba épuisé. On le rapporta près de l'empereur, qui lui avait envoyé son chirurgien Ivan, lorsqu'une dernière balle vint, au milieu des grenadiers et des chirurgiens qui le portaient lui traverser la cuisse. Quelque malheureuse qu'avait été pour les braves qui l'avait tentée l'attaque audacieuse de la position des Espagnols, elle contribua cependant au succès de la journée, en attirant de ce côté tous les feux de l'ennemi, tandis que l'infanterie escaladait de flanc la montagne; le corps espagnol, ébranlé, céda enfin. Le régiment entier des lanciers polonais gagna la tête, et recommença, avec un succès qui ne fut plus disputé, la charge qu'avait préparée sous les ordres de Ségur son héroïque escadron de service. Les récompenses ne manquèrent point à sa belle conduite; tout ce qu'il y avait de distingué dans l'armée prit part à l'état presque mortel où l'avaient mis ses blessures; et voici la lettre que l'empereur, en quittant Madrid, lui adressa le 21 décembre 1808: « Monsieur Philippe de Ségur, j'ai éprouvé une véritable peine de vous savoir un moment en danger. J'apprends avec bien du plaisir que l'état de vos blessures vous permet d'entrer en convalescence, et d'aller vous rétablir à Paris. Vous ne devez avoir aucune espèce d'inquiétude sur votre sort; vous m'avez donné des preuves de votre zèle, de votre bravoure et de votre attachement à ma personne. Votre principale affaire est maintenant de vous guérir de vos blessures de manière à ne pas vous en ressentir, etc. » Ces paroles si bienveillantes ne furent pas vaines; au grade de colonel, Napoléon, qui savait récompenser, ajouta pour Philippe de Ségur l'honneur insigne d'aller en son nom présenter au corps législatif les 64 drapeaux pris sur les Espagnols. Cette glorieuse solennité, à laquelle assistèrent plusieurs rois, emprunta un nouvel intérêt de la pâleur maladive du jeune guerrier dont presque tout le sang avait coulé pour une des victoires de cette campagne. Le ciseau d'un de nos premiers artistes reproduisit cette scène de gloire sur un bas-relief qui décorait une des façades du palais du corps législatif. Le marteau d'un lâche vandalisme ne man-

qua pas de l'effacer sous la restauration : et c'est encore une de ces réparations auxquelles n'a pas songé la révolution de juillet. Retenu à Paris par la lente guérison de ses blessures pendant la campagne d'Autriche en 1809, Ségur n'y fut cependant pas inutile. A la nouvelle de la surprise de Flessingue par les Anglais, le ministre de la police Fouché, qui avait l'*intérim* du département de l'intérieur, appela aux armes toutes les gardes nationales de l'empire, et fit pour la commander quelques choix qui mécontentèrent Napoléon. L'empereur ne voulut confier qu'à Ségur le commandement des gardes nationales à cheval de la Seine; et à ce sujet il écrivit à Fouché : « Qu'autrefois les régiments se donnaient à des quartiers de noblesse; que pour lui les quartiers de noblesse étaient les blessures reçues à son service, et qu'en conséquence Ségur en étant couvert, le commandement de ce corps appartenait de droit à ce colonel. » Le 30 juin 1811, Philippe de Ségur fut nommé officier de la Légion-d'Honneur; puis, le 22 février 1812, général de brigade, après avoir rempli plusieurs missions diverses. C'est dans ce grade qu'il fit près de Napoléon cette désastreuse campagne de Russie, dont il a été l'éloquent et pittoresque historien. Année de malheurs ! Dès le début de la campagne, son frère Octave, blessé et pris, disparut de nos rangs; bientôt il apprit la perte de sa sœur; à son retour enfin, il ne retrouva plus sa femme, qu'une mort subite venait de lui enlever. Ce fut ce moment que choisit Napoléon pour le nommer gouverneur des pages, place qui lui donnait l'avantage de faire ses fonctions d'aide-de-camp près de l'empereur. La campagne de 1813 allait l'arracher à ses douleurs privées et à ses nouveaux devoirs, lorsque, malgré ses refus, il se vit investi par Napoléon de la tâche de former et de commander le cinquième régiment des gardes d'honneur, qui devait être composé de 2,700 cavaliers, élite de la jeunesse languedocienne, bretonne et vendéenne, et dont les dispositions inspiraient avec raison quelque inquiétude. En effet, une conspiration royaliste, fomentée par La Rochejacquelin, s'ourdit contre la vie de Napoléon parmi quelques-uns de ces gardes. Ségur arrêta l'un d'eux, les autres voulurent se sauver; une lutte s'engagea dans la chambre même de ce général, qui, seul, et malgré quelques coups de pistolet, dont un le blessa à la tête, contint ces révoltés, se rendit enfin maître de leurs personnes par l'intervention de quelques officiers fidèles, et obtint à force d'intercessions la grâce des coupables, en supposant au plus compromis d'entre eux un dérangement mental, et en persuadant au gouvernement que tous avaient été plus insensés que coupables. Le régiment était alors à Tours. Le lendemain de ce guet-à-pens, le général Ségur, la figure enveloppée, le fit monter à cheval, le fit manœuvrer et commanda l'exercice à feu, placé devant le front de bandière; par cette confiance intrépide il prouva à ses cavaliers qu'il les croyait incapables d'être les complices des assassins, et qu'il était sans peur comme sans reproche. Les gardes d'honneur de Ségur se montrèrent dignes de leur général. A la bataille de Hanau, ils méritèrent d'être cités comme un des corps qui contribuèrent le plus au salut de l'armée. A la fin de 1813, on le voit en Alsace à la tête de son régiment, de la garnison de Lautterbourg et d'une partie de celle de Landau; il était chargé de la garde du Rhin, depuis Germersheim jusqu'au delà du fort Vauban : il avait à la fois à combattre l'ennemi, le dénuement et le typhus; enfin, quand l'invasion étrangère inonda la rive gauche, il sut opérer, le long du Rhin et des Vosges, une habile retraite. Il demeura le dernier de l'armée française en Alsace, et y rallia à son commandement le 4e de gardes d'honneur. Dans la campagne de 1814, le corps qu'il commandait se signala aux combats de Montmirail, de Château-Thierry, de Gué-à-Trême, et surtout aux deux affaires de Reims. C'est là que, le 13 mars, le général Ségur, avec le premier escadron du

3e des gardes d'honneur et quelques hussards du 10e, détruisit 800 chevaux russes, prit huit pièces de canon, eut un cheval tué sous lui, reçut plusieurs blessures, et resta plus d'une heure abattu au milieu des Russes de Rézan, qui, le croyant mort, ne songèrent pas à s'emparer de sa personne. Quand les tirailleurs français parvinrent jusqu'à lui, il se releva, et, gagnant le bivouac de l'empereur, il lui rendit compte du combat, sans parler de ses blessures, dont on ne s'aperçut qu'en le voyant tomber sans connaissance. Napoléon le récompensa en lui accordant 19 grades et 18 décorations pour ce régiment de braves; puis, sous la dictée de l'empereur, le bulletin de cette journée cita la bravoure des gardes d'honneur, *notamment de leur général*, appela leur effort *une charge superbe*, dit à la France *qu'ils s'étaient couverts de gloire*, rappela les blessures du général Ségur, et l'honora jusqu'au point de vouloir bien rassurer ses concitoyens sur leurs suites. Hors de combat depuis ce jour, et transporté à Paris, Ségur quitta cette capitale quand l'ennemi y pénétra; il se retira à Tours, qu'il contint avec les dépôts de ses deux régiments de gardes d'honneur jusqu'au 11 avril. L'empereur ayant abdiqué, il fit à la restauration une adhésion toute militaire, offrant au roi son épée et celle de ses gardes. Cette cavalerie ayant alors été licenciée, Ségur, resté sans emploi, fut rappelé à l'activité par le maréchal Ney, qui le demanda pour chef d'état-major des corps royaux, formés de la vieille garde. Il fut alors nommé commandant de la Légion-d'Honneur. Pendant les cent-jours, il fut chef d'état-major du corps d'armée chargé de la défense de la rive gauche de la Seine, dont le quartier-général était à Montrouge. Il s'opposa vainement, devant le prince d'Eckmulh (Davoust), et les généraux Grenier et Carnot, à la capitulation de Saint-Cloud, en proposant pour le lendemain l'attaque de l'armée prussienne, qui, témérairement compromise sur la rive gauche de la Seine, aurait pu être écrasée : mais il était trop tard; les intrigues de Fouché, ses ténébreuses négociations avec les alliés et avec les Bourbons avaient décidé du sort de Paris et de la France. Dès lors, le général Philippe de Ségur se retira avec ses enfants et le comte de Luçay, son beau-père, dans la vallée de Montmorency, à Saint-Gratien. C'est là que, revenu tout entier dans la maturité de l'âge à la culture des lettres qui avait marqué le début de sa carrière, et qu'il avait toujours aimées et cultivées, il entreprit l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée en 1812*. L'intérêt tout palpitant du sujet, la sincérité de l'historien, ses révélations piquantes, ses réflexions profondes, et, outre cela, la couleur pittoresque, animée, de son style, placèrent tout d'un coup Philippe de Ségur au rang des premiers écrivains de l'époque. Bien que son *Histoire* n'ait paru que le 24 octobre 1824, c.-à-d. plus de trois ans après la mort de Napoléon, elle excita quelques-unes de ces réclamations, de ces critiques, qui ne s'adressent qu'aux écrits de premier ordre, et qui ne font que confirmer leur succès en leur donnant plus d'éclat. Il fallut même que le comte de Ségur mît l'épée à la main pour protéger ce qu'avait écrit sa plume. *La Campagne de Russie* est aujourd'hui à sa quatorzième édition; l'université distribue tous les ans ce livre à ses jeunes lauréats. 40,000 exemplaires en ont été vendus en France, sans compter un nombre presque égal de contrefaçons, et de traductions dans toutes les langues. Encouragé par ce succès, Philippe de Ségur fit paraître, quatre ans après, en 1829, l'*Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, ouvrage commencé en 1809, dont il avait emporté le manuscrit en Russie, qu'il eut le bonheur de sauver, malgré les désastres de la campagne de 1812, et dont la première partie seule lui avait coûté huit années de recherches et de travail. Même éclat de style, même force de pensées que dans son premier ouvrage; on y voit surtout briller cette couleur locale qui donne tant de prix aux œuvres historiques,

et qui manquait à toutes celles que nous possédions sur la Russie. L'académie française récompensa ce double succès de Philippe de Ségur en l'appelant à l'unanimité dans son sein le 25 mars 1830; et ce fut la première fois qu'on vit le père et le fils siéger ensemble dans ce corps littéraire. En 1835, Philippe de Ségur publia l'*Histoire de Charles VIII*; on y trouve, sur l'expédition de ce prince en Italie, et sur les intérêts des divers états de cette péninsule des documents qui n'avaient pas encore été présentés : la partie militaire est de main de maître. Son discours de réception à l'académie française, la réponse qu'il fit comme directeur de l'académie à M. Guizot récipiendaire, ont été remarqués. En effet, tout ce qui sort de la plume du général Ségur se distingue par cette vigueur de pensée et cette heureuse originalité d'expression qui rappellent au lecteur surpris et charmé cet antique adage :

Metier d'auteur,
Metier d'oseur.

Les travaux littéraires du général Ségur n'ont pas interrompu sa carrière d'homme public; et d'abord sous la restauration, le procès du maréchal Ney, qu'il s'efforça de défendre en répondant comme témoin devant la chambre des pairs, l'avait arraché à ses études. Plus tard, lorsqu'un ministre de la guerre, vraiment patriote, le maréchal Gouvion St-Cyr, rappela Ségur à l'activité, celui-ci contribua beaucoup à la composition et au perfectionnement du corps si savant et si utile de l'état-major, création de son grand-père, tombée pendant les guerres de la révolution, et reproduite avec tant de bonheur et d'habileté par le maréchal Gouvion Saint-Cyr. Ces services nouveaux, et le souvenir de ses anciens services, firent alors nommer le général Ségur grand officier de la Légion-d'Honneur. La révolution de juillet ne l'en retrouva pas moins sans emploi depuis près de deux ans. Rappelé à l'activité par le gouvernement de Louis-Philippe, Ségur fut promu, le 27 février 1831, au grade de lieutenant général. Lié avec la plupart des hommes politiques de notre temps, il rendit le plus éminent service à la monarchie de juillet, en contribuant à décider Casimir Périer à se charger du ministère dans des circonstances si difficiles que cet homme d'état est mort à la peine, mais avec la gloire d'en avoir triomphé. Appelé à la chambre des pairs le 19 nov. 1831, Philippe de Ségur y vota contre l'hérédité, à moins qu'elle n'eût pour garantie contre ceux qui seraient appelés à en jouir l'épreuve des catégories. Du reste, il s'est montré l'un des plus énergiques adversaires de l'émeute, soit dans les rues, soit dans la presse. Parmi ses travaux au sein de la chambre haute, on a remarqué son rapport sur la propriété littéraire, les éloges du lieutenant général Dumas et du comte Latour Maubourg. Le discours qu'il prononça dans la séance du 21 février 1832, à propos de la commémoration du 21 janvier, produisit un grand effet sur la chambre des pairs, et est peut-être l'inspiration la plus éloquente de toute la vie politique du comte de Ségur : « Monsieur, lui dit alors M. Royer-Collard, un de ces hommes dont la parole grave a tant de poids, ce n'est pas seulement un beau discours, c'est une courageuse et bonne action. »

Ch. Du Rozoir.

SEIGLE (*secale cereale*), genre de la triandrie digynie et de la famille des graminées. Le seigle est originaire de l'Asie mineure. Il est annuel et diffère du froment cultivé en ce que les épillets se composent seulement de deux fleurs, tandis que le froment en a au moins trois. La valve externe de chaque fleur, terminée par une arête longue et rude au toucher, est couverte, sur son angle externe, de poils courts et résistants; son grain est plus mince et plus alongé que celui du froment. Le seigle n'a point éprouvé, par la culture, les altérations et les modifications qui, pour les autres plantes, créent les espèces nouvelles et les variétés. « Celui qu'on appelle *petit seigle*, *seigle de printemps*, *seigle mar-*

sais, *seigle trémois*, etc., dit M. Tessier, revient à la grosseur du commun lorsqu'on le sème plusieurs années de suite en automne; ce n'est qu'une variété de saison et non une variété réelle.» Le seigle donne la meilleure farine après le froment : il prospère dans des terres où ce dernier ne réussirait pas, et il mûrit plutôt; ces divers avantages lui assurent un rang distingué parmi les céréales. Les terrains secs, peu riches en humus, sablonneux, crayeux ou argileux; le versant des montagnes, toutes localités où le froment ne pourrait être cultivé, produisent des récoltes de seigle assez abondantes. Le seigle se sème seul ou mêlé au froment, et donne ainsi un mélange appelé *méteil* ou *méture*, qui fait du pain de bonne qualité et plus frais que le pain de froment pur. Il se cultive pour son grain, pour sa paille, et aussi pour fourrages et pour engrais; il n'exige jamais guère plus de deux labours. Le seigle d'hiver est de beaucoup le plus usité; confié à la terre dans le courant de septembre, il a le temps de se fortifier avant le froid, et mûrit plus hâtivement. Deux cent cinquante livres de semence sont, terme moyen, la quantité nécessaire par hectare : elle doit être d'ailleurs peu recouverte; un hersage léger suffit à cet effet. — Le temps que le seigle met à lever, l'époque de sa floraison et de sa maturité varient selon les lieux et les années : l'ensemble de son développement est toutefois plus rapide que celui du froment; il rapporte environ un sixième de plus en volume. Tout le monde connaît ses emplois dans la confection de la bierre et de l'eau-de-vie de grains : son gruau offre une tisane et des bouillies rafraîchissantes; sa paille sert à faire des liens, des couvertures pour les toits rustiques, des paillassons de jardinage, des nattes, des chapeaux communs et des empaillages pour les chaises.— Le *seigle ergoté*, considéré par les uns comme une maladie de la semence, par les autres comme une espèce particulière de champignon, a été, quant à sa nature et son origine, l'objet de nombreuses discussions. Enfin M. Léveillé a fait voir qu'il n'était que l'ovaire non fécondé, surmonté d'une espèce de champignon d'une nature particulière (*sphacelia segetum*). Cet ovaire dénaturé, long de six à douze lignes, est, avec le champignon qui en fait partie, un poison violent et un remède héroïque : comme poison, il détermine des vertiges, des spasmes, des convulsions et la gangrène des extrémités; comme médicament, il réveille les contractions de l'utérus, à la dose de vingt ou trente grains, et termine des accouchements que le forceps seul eût pu mener à fin sans son emploi. P. GAUBERT.

SEINE (rivière). En traversant les montagnes de la Côte-d'Or, le voyageur qui suit la route de Troyes à Dijon aperçoit, au village de Chanceaux, quelques sources coulant au milieu de l'herbe de la vallée, et dont les eaux se réunissent bientôt en un modeste ruisseau qui promène au milieu des prés ses eaux limpides et poissonneuses. C'est là l'origine de la Seine, la vieille *Sequana*. A quelques lieues de là, ce modeste ruisseau devient une petite rivière par le tribut abondant que lui apporte la Douix, source qui, semblable à celle de Vaucluse, sort du pied d'un rocher près de Châtillon. En été, ce sont les eaux de la Douix qui forment la véritable source de la Seine, car celles de Chanceaux ne peuvent même se traîner jusque-là. La Seine, ainsi augmentée, grossie encore de quelques courants, arrive sous les murs de l'antique cité des *Tricasses*. Ici, le caractère du paysage, au milieu duquel on la voit d'abord couler se modifie étrangement. Aux coteaux couverts de vignobles et d'arbres, aux pentes escarpées, souvent dominées par d'épaisses forêts, à un pays de montagnes, succède un sol plat et monotone, où l'œil ne rencontre que de tristes aspects. Au milieu de cette contrée disgracieuse, la Seine, fertilisant sa rive, trace, comme un cordon de terres verdoyantes, une oasis au milieu des roches calcaires. Ainsi, elle continue jusqu'au-delà de Nogent; mais bientôt nous la retrouvons ce qu'elle a d'abord été, ce qu'elle sera jusqu'à son

terme, gracieuse et pittoresque, parce qu'à partir de ces lieux elle traverse les plus beaux pays de France. De plus, elle a d'abondantes eaux; elle a reçu l'Aube, sortie des profondeurs boisées de l'Argonne; et alors sa surface va s'animer de lourdes embarcations apportant le tribut des provinces, de bateaux à vapeur rapprochant les distances avec leurs ailes de fer. Dans tout ce trajet, depuis le lieu où elle apparaît pour la première fois jusqu'au moment où elle entre à Paris, après avoir traversé le département de la Côte-d'Or, qui la voit naître, et ceux de l'Aube, de Seine-et-Marne, de Seine-et-Oise et de la Seine, elle va vite; deux ou trois sinuosités, et c'est tout: on dirait que, pressée de voir la grande ville, elle prend le chemin le plus court. Mais, lorsqu'elle a reçu dans son sein les ombres fugitives de tant de monuments, le secret de tant de choses; lorsqu'elle a assez vu la grande cathédrale et ses belles tours, et l'immense palais des arts, et le palais de la science; lorsqu'elle a bien entendu répéter son nom par toutes les bouches et porté jusqu'aux extrémités de la terre, elle voudrait rester dans ces lieux où elle reçoit l'immortalité. Elle ne regrette même pas sa liberté, elle coule tranquillement avec bonheur dans sa prison de pierre, et, après l'avoir quittée, voyez que de détours, que de sinuosités; jusqu'à la mer, il y a 42 à 43 lieues, elle en parcourt 85. Que de regrets dans ce cours si tourmenté! Pour se dédommager de ce qu'elle vient de perdre, elle cherche à rester le plus de temps possible sur ce sol qu'elle étreint et qu'elle embellit. La Seine aime la France plus que nos autres fleuves; pour elle, elle s'est faite belle et grande; elle a de l'eau qui manque à la Loire; elle vivifie plus de contrées que la Garonne; elle ne bouillonne pas, comme le Rhône, de l'impatience de nous quitter. L'embouchure par laquelle la Seine parvient à la mer est digne, du reste, de son cours. Figurez-vous, du haut des falaises à la marée montante, un lac immense, ayant pour bornes des côtes élevées qui apparaissent au loin comme un cordon bleuâtre. Malheureusement, tout n'est pas parfait ici-bas, et la Seine, comme tant d'autres objets, a aussi son vilain côté. Quelques heures après avoir joui de ce beau spectacle, si vous y retournez, vous ne trouvez qu'un sale marais, des bancs de terre glaiseuse, luisante, et des sables perfides, qui montrent au navigateur, comme des phares terribles au-dessus de leur sol mouvant, l'extrémité des mâts de navires engloutis. Au milieu de ces terres noyées, alluvions que les siècles transforment en riches pâturages, la rivière a gardé un canal où le bâtiment est obligé de chercher sa route avec attention, car l'écueil est aussi changeant que le flot. Les deux rives de ce large estuaire sont encaissées entre de hautes falaises blanchâtres, dont les éboulements présentent quelquefois le spectacle le plus extraordinaire. A leur pied, la vague amoncèle des galets innombrables, sur lesquels la marche est on ne peut plus pénible; au sommet, la charrue trace de larges sillons, et la vue s'y arrête sur de charmants paysages et sur des sites encore pleins des souvenirs de l'histoire. Du reste, c'est là un des caractères particuliers des bords de la Seine, et ce mélange intime des beautés de la nature et des choses du passé leur donne un intérêt tout particulier pour le voyageur qui les parcourt. Que de légendes, que de récits évoquent tous ces noms! Châtillon, où Napoléon négocia pour la dernière fois avec les ennemis de la France; Troyes, le séjour des comtes de Champagne; Montereau, témoin d'une catastrophe sanglante; Melun, Corbeil, Fontainebleau, Paris, Saint-Cloud, Saint-Ouen, Saint-Denis, Argenteuil, Saint-Germain, Mantes, Vernon, Pont-de-l'Arche, Rouen, Tancarville, Harfleur, Honfleur, le Hâvre. Ce serait une bien longue et bien belle histoire à faire que d'écrire tout ce que ces lieux ont vu de choses extraordinaires. La Seine n'est pas moins intéressante lorsqu'on l'envisage sous le rapport utilitaire. Son cours total est de 181 lieues, dont 33 de flottage à

bûches perdues, depuis Billy (Côte-d'Or), et 139 navigables, à partir de Méry, au-dessus de Troyes. La navigation est généralement facile. Depuis Méry jusqu'au confluent de l'Aube, elle se fait par un nouveau lit appelé *Canal Sauvage*; à Nogent, on a construit une écluse à sas, à l'extrémité d'une dérivation du fleuve. Afin d'éviter aux bateaux le passage dangereux des ponts de Paris, on a construit un canal qui commence dans la ville même, et aboutit à Saint Denis. L'établissement de la machine de Marly a nécessité la formation d'un pertuis dit *de la Morue*, situé à 950 mètres au-dessous du pont de Bezons, et qui est très incommode pour la navigation : l'ingénieur actuel de la navigation de la Seine, M. Poiré, a imaginé de le remplacer au moyen d'un barrage mobile de son invention, qui se placera et se déplacera selon le besoin. A Pons et à Pont-de-l'Arche, deux petits canaux remplacent le lit du fleuve. Mais nous voici arrivés dans la partie où se fait sentir *la barre*; on appelle ainsi un phénomène produit à Quillebœuf par l'entrée de la marée dans le fleuve; c'est un flot terrible qui, occupant toute sa largeur, le remonte jusqu'au-dessus de Rouen; en petit, c'est le *mascaret* de la Gironde et le *pororoca* de l'Amazone. Le courant de la Seine est assez lent, surtout au-dessous de Paris, à cause du peu de pente du sol; sur 100 toises, sa pente est d'un pouce 1/2, entre Paris et Mantes; d'un pouce entre Mantes et Rouen; d'un 1/2 entre Rouen et le Hâvre. Les plus grands bateaux qui naviguent entre Paris et Rouen ont 52 et 54 mètres de long, sur 8 à 9 de large; ils portent jusqu'à 1,100 milliers, et jaugent deux mètres d'eau. Les bateaux ordinaires emploient ordinairement 8 à 10 jours à faire ce trajet en descendant, et 15 à 16 en remontant. Les bateaux à vapeur descendent en deux jours et remontent en 4; ils mettent, pour gagner le Hâvre, 4 à 5 jours en allant, 7 à 8 en revenant. Les bâtiments de 250 à 300 tonneaux remontent jusqu'à Rouen. — La Seine est de la plus haute importance pour Paris; c'est par là que cette grande cité reçoit la majeure partie de ses approvisionnements; et elle est d'autant mieux placée sous ce rapport que presque tous ses grands affluents aboutissent au-dessus de Paris, la Marne, l'Yonne, l'Aube; l'Oise, l'Eure et la Rille ne se jettent qu'au-dessous. Par la Marne, elle reçoit les vins, les bois, les fers de la Champagne; par l'Yonne, les vins, les charbons de la Bourgogne. Des canaux la mettent en rapport avec les provinces situées au-delà du bassin. Le canal du Loing lui amène les produits des bords de la Loire et de la Saône par le canal du Centre; le canal de Bourgogne l'unit au Rhône par l'Yonne et la Saône; celui de Saint-Quentin lui ouvre les départements du Nord par l'Oise; le canal de l'Ourcq a moins pour objet le commerce que les besoins et l'embellissement de la capitale. — La Seine est très poissonneuse; on y pêche la plupart des poissons communs aux autres rivières de nos contrées. Le bassin de ce fleuve embrasse plus de la moitié de la France septentrionale; il a environ 100 lieues de long du nord-ouest au sud-est, et 60 lieues dans sa plus grande largeur. Les départements de l'Oise, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, de la Marne, de l'Aube, de l'Yonne, la majeure partie de ceux de l'Aisne, de la Haute-Marne, de la Côte-d'Or, d'Eure-et-Loir, une petite portion de ceux de la Seine-Inférieure, des Ardennes, de la Meuse, de la Nièvre, du Loiret, y sont renfermés. On peut en estimer la population à 5 millions 1/2 d'individus, et les revenus à 300,000,000 de fr. Là s'élèvent Paris, Rouen, le Hâvre, Laon, Reims, Châlons, Troyes, Auxerre, Chartres, Évreux, Versailles, Melun, Provins, Beauvais. D'après ce faible aperçu, on peut juger de son importance. OSCAR MAC CARTHY.

SEINE (Département de la). Ce département de la France septentrionale est enveloppé de tous côtés par celui de Seine-et-Oise, et situé entre le 48e degré 40' et le 49e de latitude

nord. Envisagé comme renfermant la capitale de l'état, comme ne faisant qu'un tout avec cette grande individualité, c'est le plus important des départements, tandis que si on l'en isole, il n'offre plus qu'une simple lisière de terrain, d'une largeur moyenne de deux lieues, ménagée pour son utilité immédiate, et dont l'importance est toute relative ; il devient alors l'une des dernières divisions territoriales du pays. C'est sous ce point de vue que nous l'envisagerons ici, un long article ayant été consacré à la description de Paris, qui en forme le corps. La superficie totale du département de la Seine est de 47,298 hectares, et seulement de 43,848, si l'on soustrait celle de Paris, qui est de 3,450 ; de même que sa population n'est que de 197,765 habitants, si on écarte les 909,126 qui forment celle de la vaste cité. Sur les 43,848 hectares, il y en a 3,697 en bois dépendant de la couronne, 165 appartenant aux particuliers ; 5,190 ensemencés en froment (1835), 182 en méteil, 3,308 en seigle, 1,546 en orge, 20 en sarrasin, 5,331 en avoine, 774 en légumes secs, 44 en menus grains : total 16,665 ; et 2,653 en pommes de terre ; le reste est occupé par les habitations, les jardins, les routes, etc. Les bois que nous venons de signaler ne sont que des bois d'agrément, offrant de charmantes promenades, telles que les bois de Boulogne et de Vincennes, celui-ci composé presque partout de beaux arbres. Le bois de Boulogne ayant été ravagé par les Barbares, en 1814, et ayant été replanté depuis, est beaucoup moins remarquable sous ce dernier rapport ; c'est toute une jeune génération. Généralement parlant, la surface du sol est plate ; mais, envisagée de plus près, elle ne l'est qu'au nord, dans l'arrondissement de Saint-Denis, car le voisinage de Paris, à l'est, vers la Marne, la partie méridionale ou l'arrondissement de Sceaux, sont accidentés et montueux. Excepté dans les environs de Saint-Denis, les rives de la Seine sont partout dominées par un plateau, sur le bord duquel Paris est assis, et qui offre des plaines assez étendues, telles que celles de Longboyau et de Montrouge. La plaine de Grenelle fait partie de la vallée même. Les points les plus élevés du sol méritent à peine quelque attention et n'ont d'importance qu'au milieu d'un pays de plaine ; les buttes de Montmartre et de Chaumont n'ont que de quatre-vingts à quatre-vingt-dix mètres au-dessus des bords du fleuve. La butte que l'on a décorée du nom fastueux de mont Valérien, n'a que 136 mètres au-dessus de la mer. Le département est bien arrosé. Dans le peu d'espace qu'il présente, la Seine a trouvé moyen de parcourir quartorze lieues, et la Marne cinq lieues et demie ; au midi, il est traversé par la petite rivière de Bièvre, dont les eaux inférieures appartiennent à Paris ; au nord, il est arrosé par le Crould qui baigne la ville de Saint-Denis : enfin on y remarque plusieurs canaux ; celui de la Seine à la Seine, dont la première partie porte le nom de canal Saint-Martin, et qui aboutit à Saint-Denis ; le canal de l'Ourcq, qui s'embranche avec le précédent au beau bassin de la Villette, et le petit canal creusé pour épargner aux bateaux le trajet d'une circonvolution de la Marne : on le nomme canal Saint-Maur, du village où il passe ; il n'a que 1,100 mètres de développement. Le canal de la Seine à la Seine a 6,600 mètres hors de Paris, et le canal de l'Ourcq 7,000. L'immense quantité d'engrais fournie par la capitale au sol du département, et dont l'influence se fait d'ailleurs sentir dans un rayon plus étendu, l'appât du gain que présente le débouché si sûr de la capitale, qui est la seule cause de la supériorité de la culture, ont donné au sol une fertilité bien supérieure à celle qu'il avait naturellement. Toutefois, si on réfléchit à son étendue, si on pense qu'il est très souvent employé à des cultures beaucoup plus lucratives que celles des grains, on ne sera plus étonné qu'il en donne à peine assez pour la consommation de ses habitants, et qu'il n'entre que pour une somme très minime dans l'approvision-

nement de Paris. En effet, la récolte de 1835 offre un total de 343,827 hectolitres de grains; et la consommation pour tous les besoins était évaluée cette même année à 3,744,323, dont 2,384,523 pour la population et 1,206,000 pour les animaux. La récolte se divisait ainsi que suit : froment 98,042 hectolitres, méteil 2,963, seigle 65,418, orge 26,420, sarrasin 300, avoine 137,268, légumes secs 7,356, menus grains 5,460; celle des pommes de terres a été de 258,770. Dans les cantons où le sol est si précieux, on ne pouvait guère en consacrer à l'éducation du gros bétail, quoique cette branche d'économie agricole offrît de grands profits; aussi, les 5,021 hectares de prairies et luzernes, et les 100 hectares de pâturages existant en 1830, n'étaient-ils pas destinés au bétail de boucherie, que les provinces fournissent d'ailleurs en quantité suffisante pour la consommation de Paris, mais à la nourriture de vaches laitières dont le lait y est vendu chaque jour, et ne pourrait d'ailleurs supporter de longs trajets. Encore ici faut-il remarquer que le rayon d'approvisionnement s'étend bien au-delà des limites de la Seine. Malgré la remarque que nous venons de faire, la statistique des bestiaux offrait, outre les 14,850 individus de race bovine, 25,188 moutons et 805 chèvres. Bondy possède un troupeau de moutons pure race espagnole; et Stain, un de mérinos. Du reste, on jugera facilement, avec ce que nous venons de développer, de la quantité pour laquelle le territoire même du département peut entrer dans sa consommation, y compris Paris, en sachant que le nombre de têtes de bétail de toute espèce abattues cette même année fut de 722,000. Une foule de pépinières, situées dans Paris même et dans toutes les communes environnantes, fournissent une prodigieuse quantité de fleurs d'espèces les plus variées. On visite surtout celles de St-Denis, Belleville, l'Ermitage, Arcueil, Clamart, Montrouge, ainsi que la collection de palmiers de M. Fulchiron, à Passy; Fontenay-aux-Roses et Nanterre sont connus par leurs belles roses, employées dans la médecine et la parfumerie. Quelques cultures spéciales ont obtenu un grand succès et donnent des produits renommés, tels que les pêches de Montreuil, les pêches et le raisin du grand Charonne, sans parler de celles quelquefois si remarquables qui ont lieu chez les particuliers. Mais il en est que le climat et la culture ont étrangement fait déchoir du haut rang qu'elles occupaient jadis; comme les produits des vignes de Surenne. Cependant les vignes occupent au total plus de 3,000 hectares, d'où l'on tire, il est vrai, beaucoup plus de raisin comestible que de vin. Le mûrier prospère dans les plaines de Nogent-sur-Marne. Le territoire de Vitry-sur-Seine n'offre qu'une pépinière continue couverte d'arbres d'utilité et d'agrément, et surtout d'arbres à fruits; la grande plaine de Saint-Denis ressemble à un vaste jardin potager. Noisy-le-Sec se distingue par ses asperges, ses fraises, et par d'autres fruits. Le règne minéral n'offre que la pierre de taille, exploitée en vastes carrières à Montrouge, à Clamart, à Saint-Maur, aux trois Charenton, à Nanterre et à Créteil, d'où l'on tire surtout de la pierre de liais supérieure; le sable à mouler de Fontenay-aux-Roses; l'argile plastique de Vanvres; le plâtre de Villejuif, et surtout de Montmartre, où il existe en dépôts considérables, dans lesquels on trouve des fossiles très curieux. Le bassin de Paris a été l'objet de beaux travaux géologiques de la part de MM. Cuvier et Brongniart. Sa flore a fait l'objet d'ouvrages spéciaux de MM. de Lamarck, Le Chevalier, etc. Auteuil et Passy ont des sources minérales froides, mais les dernières sont seules fréquentées.—L'industrie du département de la Seine ne présente pas de branche spéciale; elle s'exerce sur un grand nombre d'objets différents, dont les produits sont destinés à la capitale. Les fabriques et usines les plus nombreuses sont celles de produits chimiques, tels que céruse, eau de Javelle, noir animal, etc.; de fécule,

sucre de betterave (six ayant dû donner, en 1836, 6,360,000 kilogrammes de sucre), vinaigre, cuirs vernis, toiles cirées pour ameublement, chaux, colles de toute espèce, cartons, poteries, boyaux préparés et cordes à boyaux, savon ordinaire et de toilette; des raffineries de sucre, des papeteries, des faïenceries, dont la plus remarquable est celle de Choisy-le-Roi, des blanchisseries. On trouve encore à Bercy, sous les murs de Paris, à Ivry, à la Gare, à Choisy-le-Roi, à Charenton-Carrières, à la Villette et à Courbevoie de vastes entrepôts de vins, vinaigres, eaux-de-vie, huiles, grains, savon, sucre, coton et autres marchandises, bois à brûler, briques, tuiles, ardoises; quelques filatures de laines, soie, coton; des imprimeries sur toiles, des briqueteries, une manufacture royale de bougies à Dugny, une tréfilerie d'acier fondu, de fer et de cuivre à Belleville, des lavoirs à laine, surtout à Saint-Denis, des teintureries. Les grandes forges et ateliers de construction de machines à vapeur et autres à Charenton sont regardées comme l'un des premiers établissements de ce genre. La foire du Landit, qui se tient à Saint-Denis, au mois de juin, pour moutons, est l'une des plus considérables de France; et Sceaux possède l'un des marchés d'approvisionnement journalier de la capitale pour le bétail de boucherie. La maison de détention de Bicêtre renferme des ateliers où l'on polit des glaces et des boutons, où l'on file de la laine, où l'on confectionne de la cordonnerie, de la gibernerie et de la serrurerie. Il y a à Alfort une école royale d'économie rurale et vétérinaire qui jouit de beaucoup de réputation. Le département de la Seine est le théâtre du grand mouvement commercial dont Paris est le centre, mais il y participe peu de lui-même. Il est vrai que la nature des objets dont se compose son commerce est d'une valeur considérable, puisque tous y sont vendus au double et quelquefois au quintuple de leur valeur réelle. Il en est ainsi du lait, des fruits, des légumes, et en général de tout ce que l'habitant de la campagne peut se refuser et de tout ce qu'il peut apporter dans ce gouffre immense, dévorant à tout prix la substance d'un territoire de plus de 50 lieues à la ronde. Le chiffre du revenu territorial en dit d'ailleurs plus que toutes les explications; il est évalué à près de 55,000,000 de francs: la contribution foncière s'élève à près de sept millions.—Le département de la Seine, formé de parties de l'Ile-de-France, est l'ancien pays des *Parisii;* son histoire se rattache à celle de Paris. Sa division comprend trois arrondissements: Paris (909,126 habit.), Saint-Denis (110,057 h.) et Sceaux (87,708 h.). Ces arrondissements sont subdivisés en vingt cantons, qui renferment quatre-vingt-une communes. Il forme le diocèse de Paris, fait partie de la première division militaire, et du premier arrondissement forestier, et possède un seul tribunal de première instance (à Paris). Il est du ressort de la cour royale et de l'académie de Paris, et envoie quatorze députés à la chambre.

Topographie. — *Saint-Denis* (v.). *Boulogne*, entre la Seine et le Bois de Boulogne. 5,722 habitants.—*Montreuil-sous-Bois*, commune sur un coteau fertile, et renommée pour les pêches et les poires que l'on y cultive. On y remarque le château de Montereau avec un parc très grand. 3,500 habitants.—*Clichy-la-Garenne*, sur la rive droite de la Seine, vis-à-vis des Batignolles. 3,400 habit.—*Auteuil*, joli village situé près de la Seine entre la route de Paris à Versailles et le bois de Boulogne, auquel il est contigu. 3,236 habitants. Quelques-unes de ses maisons ont été habitées par des hommes célèbres tels que Boileau, Molière, La Chapelle, Franklin, Condorcet, Helvétius et Rumford. La plus remarquable est celle de Boileau, dans la deuxième rue à gauche après l'église, en allant à Saint-Cloud. Elle a appartenu au célèbre Gendron, et en y entrant un jour Voltaire fit ce charmant impromptu:

C'est ici le vrai Parnasse
Des vrais enfants d'Apollon;

Sous le nom de Boileau, ces lieux virent Horace,
Esculape y parait sous celui de Gendron.

Du temps qu'Auteuil appartenait aux abbés de Sainte-Geneviève son vin avait de la célébrité, et les abbés en faisaient des cadeaux aux évêques. — *Choisy-le-Roi*, appelé *Cauciacum* aux VIIIe et IXe siècles, prit ensuite le nom de *Choisy-Mademoiselle*, et enfin celui qu'il porte encore, lorsque Louis XV eut fait une de ses habitations favorites de la terre qui avait appartenu à Mademoiselle d'Orléans. L'église est un modèle de goût et d'élégance. Choisy est sur la rive gauche de la Seine que l'on y passe sur un beau pont. 3,010 habit. — *Vincennes* (*v.*) et *Saint-Mandé*.—*Puteaux*, village sur un coteau au pied duquel coule la Seine, un peu au-dessus du pont de Neuilly. La plus remarquable de ses maisons de campagne est celle dite le *Château*. 2,550 habit. — *Nanterre*, un des plus anciens lieux habités des environs de Paris. Son nom primitif paraît avoir été *Nemetodurum*, altéré ensuite jusqu'à en faire Nanterre. C'est là qu'est née au Ve siècle cette jeune fille que l'église a depuis honorée sous le nom de sainte Geneviève, et qui est devenue la patronne de Paris. En 591, Chlotaire II, fils de Chilpéric, y fut baptisé, et tenu sur les fonts par Gontran, roi de Bourgogne, qui lui adressa ces paroles : « Croissez, mon enfant, rendez-vous digne du grand nom que vous portez, et devenez aussi puissant que Chlotaire. » Nanterre fait un commerce considérable de porcs. Tout le monde connaît la renommée de ses gâteaux. 2,500 habit. — *Charenton*, bourg situé sur la rive droite de la Marne, et auprès de deux villages, Charenton proprement dit, et Saint-Maurice. Au bout de celui-ci est l'ancien couvent de la Charité, transformé aujourd'hui en une riche maison d'aliénés, l'une des plus belles qui existent. — *Ivry*, sur la pente des collines qui couvrent la rive gauche de la Seine, au sud de Paris, avec de belles caves à vin et des silos. 8,959 habitants. — *Courbevoie*, sur une élévation d'où l'on jouit d'une vue très étendue. On y voit une superbe caserne. 2,488 habitants. — *Vanvres* est situé dans la partie la plus profonde d'une vallée célèbre depuis long-temps par ses belles eaux, ce qui a fait de la plupart de ses habitants des blanchisseurs. Ce village renferme un château, qu'embellissent des bassins, des canaux, de petites rivières. 2,353 habitants. — *Sceaux*, joli bourg qui possédait avant la révolution un des plus beaux châteaux des environs de Paris. Vendu comme bien national, il a été entièrement démoli, et il n'existe plus aujourd'hui qu'une partie du parc appelée l'*Orangerie* ; les acquéreurs, après l'avoir embellie l'ont consacrée à l'amusement de leurs concitoyens. Tous les dimanches, dans la belle saison, il s'y tient un bal très fréquenté par les habitants de Paris. Sceaux est sur la Bièvre; ce qu'il offre de plus remarquable est le portail de son église. 1,670 hab. — *Arcueil*, village dans la vallée de la Bièvre, et qui donne son nom aux aqueducs dont les eaux servent à la consommation de la partie méridionale de Paris. Ce sont les sources de Rungis qui les alimentent. 1,600 habitants. Ces diverses localités, comme toutes celles des environs de Paris à une grande distance, sont ornées d'une foule de châteaux et de maisons de plaisance qu'il serait beaucoup trop long de mentionner seulement. Les autres lieux importants du département, tels que les Batignolles, Belleville, Vaugirard, la Villette, Montmartre, Bercy, la Chapelle, Passy, Neuilly, Pantin, Montrouge, Gentilly, sont à proprement parler des faubourgs de Paris. — Les *Batignolles*, aujourd'hui contigues à Monceaux et presque réunies à Montmartre, s'élèvent sur le sommet et la déclivité de la côte qui domine Paris au nord, à la sortie de la barrière de Clichy. Comme dans les autres localités placées hors des murs de la capitale, on y retrouve tous les désagréments de la grande ville, sans aucun de ses agréments ou de ceux de la campagne. 11,566 habitants en 1836. —*Belleville* couvre une partie des buttes de Chau-

mont, au nord-est de Paris. 10,668 hab. — *Vaugirard*, appelé avant le XIIIe siècle *Vauboitron*, est, ainsi que Montrouge, Belleville, Ménilmontant et la Chapelle, couvert de guinguettes, où la classe ouvrière vient se délasser le dimanche de ses durs travaux de la semaine. 8,089 habit. —*La Villette*, bâtie autour d'un superbe bassin où se réunissent les canaux de St-Denis, de St-Martin et de l'Ourcq, et qui a 2,100 pieds de long sur 216 de large. Il y existe de nombreuses fabriques. 7,681 hab.—*Montmartre*, situé sur le penchant et le sommet de la butte Montmartre, d'où l'œil domine tout Paris. 6,234 habit. — *Bercy*, contigu aux murs de Paris, au sud-est, sur la rive droite de la Seine, que l'on y passe sur un nouveau pont suspendu. C'est l'entrepôt le plus considérable des vins, eaux-de-vies et vinaigres destinés à la capitale. 4,170 habit. — *La Chapelle*, long village que forme le prolongement de la rue du Faubourg-Saint-Denis, et qui borde la route de Paris à cette ville. 4,177 habitants. *Passy*, bourg sur une hauteur qui domine la Seine, près du bois de Boulogne. On emploie ses eaux avec succès dans les engorgements des viscères, les dispepsies, la chlorose, les hémorrhagies passives, l'hypocondrie, les inappétences, l'atonie de l'appareil digestif. 3,982 habit. — *Neuilly* (v.). — *Montrouge*, grand village sur la route d'Orléans et du Maine. L'église mérite quelque attention. 2,400 habit.—*Gentilly*, touche aux murs de Paris, du côté de la barrière de Fontainebleau. 1,600 habit. — *Pantin*, près du canal de l'Ourcq, en a 1,850.

OSCAR MAC CARTHY.

SEINE-ET-MARNE, département de la France septentrionale, situé entre les 48° 8', et 49° 8' de latit. nord, les 0° 3' et 1° 11' de longit. est, et qui est formé de la Brie française (à l'ouest), du Gatinais français (au midi) et de quelques communes du Valois, tous pays de l'Ile-de-France, et de la Brie champenoise (à l'est). Il est borné au nord par les départements de l'Oise et de l'Aisne, à l'est par ceux de la Marne et de l'Aube, au sud par ceux de l'Yonne et du Loiret, à l'ouest par celui de Seine-et-Oise. Sa longueur est de 25 lieues dans le sens du méridien, sa largeur de 17, et sa superficie de 595,980 hectares 29. — Il occupe le prolongement occidental du vaste plateau de la Champagne, qui s'y dessine souvent en vastes plaines, surtout à l'est et au midi, et au milieu duquel les eaux ont creusé dans toutes les directions une multitude de vallées, quelquefois assez longues, mais toujours peu profondes. Sa partie méridionale est traversée par la Seine, et la partie septentrionale par la Marne: c'est à cela qu'il doit son nom. Ses autres rivières sont le Loing, l'Yères, affluents de la première; le Grand-Morin, grossi de l'Aubertin; le Petit-Morin et l'Ourcq. Le Loing est côtoyé par le canal auquel il donne son nom, et qui fait communiquer la Seine à la Loire. Il a ici un développement de 32,000 mètres. Le canal de l'Ourcq côtoie la rivière de ce nom et la Marne, depuis son confluent avec cette même rivière jusqu'à sa sortie du département, sur une longueur de 73,922 mètres. On a commencé, en 1780, à Provins, un canal qui, longeant la Vousie, devait faire communiquer cette ville à la Seine, laquelle en est éloignée de 4 lieues; mais les travaux sont suspendus depuis fort long-temps. Les parties centrales de ce département offrent un grand nombre d'étangs peu considérables, mais très poissonneux. Les bois couvrent une superficie de 73,283 hectares, et sont semés sur sa surface dans toutes les directions, et d'une manière assez égale. Au midi, on remarque la belle et grande forêt de Fontainebleau et celle de Sordun, au sud-est de Provins, au centre et à l'ouest celles de Crécy et d'Armainvillers. Le sol est généralement fertile et cultivé avec soin, surtout dans les parties septentrionale et centrale, là où se fait sentir plus immédiatement l'influence de la capitale, influence qui offre d'une part tous les moyens de donner à la terre plus de vigueur, et de l'autre un débouché sûr et lucratif pour les produits que l'on en tire. Aussi

l'habitant est-il plutôt agriculteur que manufacturier. Il fait d'abondantes moissons de blé, d'orge, d'avoine, de chanvre, de lin, de pommes de terre et de fourrages. En 1835, le nombre d'hectares ensemencés se partageait ainsi : froment 102,264, méteil 8,804, seigle 13,216, orge 11,808, sarrasin 484, avoine 96,921, légumes secs 1,317, menus grains 5,673 : total 240,000 ; pommes de terre 5,072, dont les produits ont été ainsi que suit : froment 2,173,110 hectolitres, méteil 164,340, seigle 193,832, orge 203,688, sarrasin 2,904, avoine 1,938,420, légumes secs 15,365, menus grains 76,585 : total 4,768,244; pommes de terre 547,776. La quantité de grains exigés pour tous les besoins devait être de 2,974,307, dont 1,189,211 pour la populat., et 1,185,171 pour les animaux (Documents imprimés par ordre du ministre de l'intérieur, 1837). D'après ces derniers résultats, on voit que l'excédant des produits en grains sur la consommation offrait alors 1,793,937 hectolitres, ou plus des 2/5 de la récolte à l'exportation. Le froment seul pouvait en donner plus de la moitié. Les mêmes causes qui ont influé d'une manière si remarquable sur la production des grains ont aussi influé sur le développement de la culture des fourrages. En 1830 (toujours d'après l'ouvrage cité plus haut), 60,000 hectares de prairies et luzernes, et 218,000 de pâturages de toute espèce, c.-à-d. la moitié des terres cultivables, étaient consacrés à cette branche d'économie rurale. Du reste, l'éducation du bétail ne dépassait guère les besoins locaux, et devait être même en déficit pour une partie de ses besoins ; car le nombre de têtes abattues dans le département en bétail de toute espèce était de 475,000; l'espèce ovine y comptait 319,910 têtes, plus 1,692 chèvres, et l'espèce bovine 18,760, encore ce dernier nombre comprend-il un assez grand nombre de vaches laitières, comme le premier comprend les nombreux troupeaux de moutons mérinos et anglais à longue laine, entretenus pour leur laine. Un des produits les plus importants du gros bétail sont ces *fromages de Brie* si recherchés, et dont le débit est considérable. La vente, chaque année, sur le marché de Meaux, s'élève à 3 millions de kilogrammes. L'éducation des chevaux y est assez développée, mais l'espèce est peu remarquable. Malgré le voisinage des riches vignobles de Champagne, qui touchent pour ainsi dire à ce département, et quoique placé sous la même latitude, les vins que l'on y recueille sont de qualité très médiocre ; les marchands recherent ceux de Moret pour leur couleur. Les vignes occupent près de 13,000 hectares. Dans l'arrondissement de Melun, on fait du cidre. Quelques localités sont renommées pour leurs productions, telles que Fontainebleau, dont le territoire donne d'excellents raisins, connus sous le nom de *chasselas de Fontainebleau*, et Provins, où l'on cultive depuis plusieurs siècles une espèce de rose rouge qui sert à la préparation de conserves, très estimées et employées en médecine. De belles pépinières ont été établies à Lieursaint, Sivry, Vulaines et à Farcy, commune de Dammary-les-Lys; une ferme dans le genre suisse à Fontenay; une forte exploitation rurale, dont les produits sont de première qualité, à Bussy-St-Martin. Le chêne de la forêt de Fontainebleau est aussi estimé que celui de Hollande, si recherché des menuisiers. Ce département n'a pas de métaux exploités, mais on tire d'excellente pierre de taille des environs de Château-Landon et de Nemours; du grès à paver de la forêt de Fontainebleau, de Samoreau, qui y touche, de Montigny-sur-Loing, de Saints; de l'albâtre gris, que l'on travaille en objets d'ameublement, de Dampmart; des pierres meulières regardées comme les meilleures de l'Europe près de la Ferté-sous-Jouarre et à Reuil; de la tourbe de Claye et de Crouy-sur-Ourcq; du plâtre de Carnetin, où il y a de belles carrières. Le rocher de Crécy, près de Meaux, est remarquable par ses grottes et ses pétrifications. Lagny renferme trois souterrains, où l'on trouve de l'al-

bâtre gris en quantité. La belle cristallerie du Creusot (*v.* Saône-et-Loire) devait en partie la beauté de ses produits et de son flint-glass au beau sable blanc qu'elle tirait de la forêt de Fontainebleau. Melun et quelques villages environnants, Blandy, Guignes, Roissy-Pontcarré, Fontenay, Morcerf, Esmans, Salins, Coupvray, Courtavan (12 fours à tuiles), la Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Messy, Montgé, Moussy-le-Neuf, Reuil, Montigny-Lencoup, Poigny, Sepveilles et Vieux-Champagne, ont des tuileries et des briqueteries. Provins possède un établissement d'eaux ferrugineuses froides. Nous l'avons déjà dit, ce département est plutôt agricole qui manufacturier. Des fabriques de serge à Égreville et à Château-Landon; une manufacture de châles cachemires français à Condé-Ste-Libiaire, une de faïence renommée à Montereau, d'autres à Melun-an-Mée, Saint-Germain-Laval, Provins et Montigny-en-Coup; une de bijoux d'acier à Voulx, une de bronzes en blanc et dorés à Meaux; une filature de laine cachemire à Villeparisis, une de coton à Meaux, une de laine à Soupes; deux moulins à planches à Luzancy et à Voulx; des papeteries à Boissy-le-Châtel, Jouy-sur-Morin, Cercanceaux, Saint-Remy-la-Vanne, Sainte-Marie, près de Coulommiers, Pommeuse; une verrerie à vitres, à cylindres et à gobletterie à Bagneaux; un nombre asses considérable de moulins à tau, et de tanneries, entre autres à Coulommiers, la Ferté-Gaucher, Nemours et Provins, ainsi que beaucoup de moulins à farine, dont quelques-uns sont dignes, à plus d'un titre, de fixer l'attention; des ateliers pour la conversion du fer en acier, la confection de limes, cylindres, ciseaux, etc., à Soupes; des usines pour la carbonisation de la tourbe à Crony, May, Mory, Vaux-sous-Coulombs; des fours à chaux et à plâtre à Saint-Hillier, Quincy, Méry, Lagny, Jouarre, la Ferté-sous-Jouarre, Dammartin, Provins, Saint-Cyr, le Mée, le Châtelet, etc.; une blanchisserie de toiles avec impression à Claye, un moulin à cailloux à Esmans, etc. : telles sont les exploitations qui composent à peu de chose près l'industrie manufacturière de ce département. La papeterie du Courtalin est une des plus renommées de France. La maison centrale de Melun a des ateliers de travail, où l'on s'occupe surtout de la filature et du tissage du coton et d'ouvrages d'ébénisterie. Dix grandes routes royales et 18 départementales, la Seine et la Marne qui y sont navigables, facilitent les relations commerciales, qui d'ailleurs ont toujours pour objet l'approvisionnement de Paris, en grains, farines, légumes de toute espèce, laines, moutons, fromages de Brie, fourrages, grès détaillé; en pavés, fruits, bois, charbon, plâtre, chaux, tuiles, briques et pierres à bâtir de Châeau-Landon et de Nemours. Les meules de la Ferté-sous-Jouarre s'exportent dans tous les départements environnants, en Europe et jusqu'aux États-Unis. Les habitants de Quincy conduisent annuellement à Paris pour 3 à 400,000 francs de fruits. La plupart des principaux endroits ont des marchés à blé et autres denrées très fréquentés. Ceux de Nangis sont les plus importants du département, surtout pour les bestiaux. On évalue le revenu territorial à près de 25 millions 1/2 de fr. Le principal des contributions foncières s'élève à plus de 2,800,000 fr., l'imposition mobilière et personnelle à près de 450,000 fr. — Ce département, occupé anciennement par les *Meldi* et les *Senones*, fut ensuite enclavé dans la quatrième Lyonnaise. D'après le recensement de 1836, on y compte 325,881 habitants. Sa division territoriale est en 5 arrondissements: Coulommiers (54,104 habitants), Fontainebleau (71,974), Meaux (90,965), Melun (57,821), Provins (51,017), subdivisés en 29 cantons et 555 communes. Il dépend de la première division militaire, et de la première légion de gendarmerie, du premier arrondissement forestier, de l'académie de Paris, du service des Mines et du concours des chevaux de Paris, du dépôt d'étalons de Braisnes (Aisne); forme le

diocèse de Meaux, ressort à la cour royale de Paris, et envoie cinq députés à la chambre. Il y a une église consistoriale calviniste à Meaux. Melun, chef-lieu.— *Topographie.—Melun (v.), — Fontainebleau (v.). — Meaux*, ancienne et assez jolie ville, dont l'origine est inconnue, mais qui était déjà importante sous les Romains sous le nom de *Jatinum*, d'après Ptolémée, et sous celui de *Fixituinum*, selon la table théodosienne. Elle est agréablement située entre l'Ourcq et la Marne, qui la divise en deux parties inégales, et y fait mouvoir un grand nombre de moulins. La cathédrale est un chef-d'œuvre d'architecture gothique; le chœur et le sanctuaire sont admirables. La tour a environ 200 pieds de haut, et est couverte de sculptures très délicates. On voit dans cet édifice le monument élevé par le département à Bossuet. Meaux offre encore de remarquable le bâtiment, le jardin et la terrasse de l'évêché, où l'on a conservé le cabinet de Bossuet; l'hôtel de ville et un beau quartier de cavalerie. Elle possède une bibliothèque publique de 12 à 13,000 volumes; une société d'agriculture, sciences et arts; un collége, des moulins à farine, et il s'y tient des marchés très importants. 7,774 habitants (1836).— *Provins* est situé sur le sommet et au pied d'un coteau élevé, dans un vallon agréable, arrosé par les petites rivières de Durtein et de la Vouzie, qui y font tourner un grand nombre de moulins. Elle se divise naturellement en haute et basse ville; celle-ci est plus propre, mieux bâtie que l'autre, dont les rues sont escarpées: toutes les deux sont environnées de murailles flanquées de tours ruinées. Des promenades en forme de boulevards entourent une partie de la ville basse. A l'extrémité S.-O. de la ville haute s'élève un ancien édifice, vulgairement nommé la *Tour de César*, d'environ 140 pieds de haut, et qui domine tout le pays. Les principaux édifices sont l'église St.-Quiriace, située près de la grosse tour, et qui se distingue par son étendue et l'élégance de son architecture; l'église Saint-Ayoul, avec un magnifique rétable; l'hôpital général, ancien convent de cordeliers, où se trouve le monument de Thibaut IV; la porte Saint-Jean et la porte de Jouy; les ruines de l'église du collége, le quartier de cavalerie: on y remarque encore les caves de l'Hôtel-Dieu, la cave de la Grange-aux-Dîmes et les souterrains de l'église du Refuge. Provins, quoique fort ancien, n'a pas été fondé par Jules-César, et aucun monument romain n'en fait mention: le premier titre où il en soit parlé est un *Capitulaire* de Charlemagne, de 802. C'était déjà une ville importante sous les premiers rois de la seconde race, et elle acquit bientôt un grand renom par le séjour qu'y firent les comtes de Champagne et de Brie, et par l'établissement de nombreuses manufactures et de foires où se rendaient des marchands de toute la France. Sa décadence commence avec le malheureux règne de Charles VI. Sa bibliothèque a été brûlée en 1821, mais on en reforme dans ce moment une autre. Elle a une Société d'agriculture. 5,470 habitants. — *Montereau-Faut-Yonne*, fameuse par l'entrevue que le Dauphin y eut avec le duc de Bourgogne en 1419, et où ce dernier fut lâchement assassiné. Cette ville est située au confluent de la Seine et de l'Yonne, généralement bien bâtie, et dominée par une montagne rapide sur laquelle s'élève le château de Surville, remarquable par sa belle position. Dans l'église collégiale de Notre-Dame, on montre, suspendue à la voûte, l'épée du duc de Bourgogne. 4,379 habitants. — *Nemours*, jolie petite ville dans une situation très pittoresque, au fond d'un vallon arrosé par le canal du Loing et par le Loing, que traverse un beau pont de l'architecte Perronet. Son vieux château, flanqué de quatre tours, est encore debout. Elle possède une bibliothèque de 2,000 volumes. 3,635 habitants. — *Coulommiers*, sur le Grand-Morin, paraît devoir son origine à une église dédiée à Saint-Denis. L'île formée par la rivière renferme l'église d'un ancien couvent de capucins, d'une archi-

tecture élégante. Lieu natal du bibliographe Barbier et du général Beaurepaire. 2,877 habitants. — *La Ferté-Sous-Jouarre*, dans une vallée fertile, bien cultivée, peuplée de châteaux et de maisons de plaisance, sur la Marne, qui y forme une île et un beau port. 2,787 habitants. — *Brie-Comte-Robert*, au milieu d'un pays fertile, près de l'Yères, et qui était autrefois fortifiée et défendue par un château dont la dernière tour a été démolie en 1830. L'église est élégamment bâtie et date du XIIIe siècle. 2,660 habitants. — *Lagny*, petite ville très ancienne, sur la Marne, entre deux coteaux couverts de vignes et de prairies. 2,026 habitants. — *La-Chapelle-sur-Crécy*, village où l'on voit une des plus belles églises du département après celle de Meaux, et un vieux château de Sully. — *Chelles*, bourg où les rois de la première race possédaient un manoir royal, dans lequel Chilpéric fut assassiné en 584 : il possédait aussi une des plus riches abbayes du royaume, supprimée et vendue en 1790. 1,500 habitants. — *Fresne*, où Mansard a construit une chapelle sur le modèle de celle du Val-de-Grâce, et qui passe pour un chef-d'œuvre en ce genre. — *Jouarre*, bourg dans une situation délicieuse, sur une éminence d'où l'on jouit d'une vue unique : il est célèbre dans le pays par sa chapelle souterraine, dite *Sainte chapelle de Jouarre*. — *Juilly*, village dans une petite vallée, près de Dammartin, et qui possède un collége célèbre, avec un parc de 30 arpents. — *Courpalais*, village près duquel s'élève le château de La Grange-Bléneau, séjour du général Lafayette. — *Moret*, ville très ancienne où il se tint un concile en 850 : elle est près de l'embouchure du canal du Loing dans la Seine. Son vieux château et ses fortifications n'offrent plus que des ruines : l'église est un joli édifice du XVe siècle. 1,655 habitants. OSCAR MAC CARTHY.

SEINE-ET-OISE, département de la France septentrionale, situé entre les 48° et 49° 13' de lat. N., et les 0' 16' de long. E., et 0° 50' de long. O., et qui est formé du Hurepoix, du Mantois, du Parisis, du Vexin français et d'une partie de la Brie française, pays de l'Ile-de-France. Au nord, il est borné par celui de l'Oise, à l'est par celui de Seine-et-Marne, au sud par celui du Loiret, à l'ouest par ceux d'Eure-et-Loir et de l'Eure. Sa longueur est de 23 lieues dans le sens du méridien; sa plus grande largeur est de 18 lieues, sa superficie de 572,147 hectares. La partie méridionale de ce département participe de la nature plate de la Beauce et du Gatinais, et on y voit de ces grandes et vastes plaines à grains dont les produits alimentent les moulins des vallées d'Étampes et d'Arpajon. Mais, en gagnant le nord jusqu'aux dernières limites de ce côté, le pays est plus accidenté, et offre un mélange continu de vallons pittoresques, de grandes forêts et de bois, de cultures, de châteaux, de parcs et de maisons de plaisance. Les parties centrales, au midi et à l'ouest de Versailles, jusqu'à Rambouillet et Houdan, présentent même des mouvements de terrains très prononcés. Là s'étend cette jolie vallée de Chevreuse, parcourue par l'Yvette, et dont les aspects sont quelquefois enchanteurs. La partie septentrionale est arrosée par l'Oise et par la Seine, qui parcourt aussi la partie orientale; dans tout le reste coulent divers petits affluents de ce fleuve, tels que l'Orge, grossie de l'Yvette, l'Étampes, qui reçoit la Juisne, la Mauldre et la Bièvre. A l'ouest, on remarque de nombreux étangs, dont les plus considérables sont ceux de St-Quentin, qui a une écluse superbe, et de Trappes, dont la superficie est de 204 hectares. Loin de là, près de Montmorency, on voit le charmant étang de St-Gratien et d'Enghien, qui en a 130. Le canton de Gonesse, resserré entre le département de la Seine et celui de Seine-et-Marne, est traversé par une partie du canal de l'Ourcq d'une étendue de 10,000 mètres. Celui de Pontoise, destiné à raccourcir la navigation entre cette ville et Paris, n'est que projeté. Le grand aqueduc de Maintenon, qui devait amener à Versailles les eaux

de l'Eure, n'a pas été achevé. Le sol de ce département n'est pas en général très fertile, mais les avantages de tous genres qu'offre à l'agriculteur le voisinage de la capitale ont donné à l'aménagement des terres une perfection qui les fait rivaliser avec les terrains les plus productifs. Un établissement qui a une notable influence sur cet état de choses est l'institut royal agronomique de Grignon, près de Versailles. Outre les grains, on y recueille une grande quantité de fruits de toutes espèces, et dont les plus renommés sont les cerises de Montmorency et celles de Vilaines, les figues d'Argenteuil et de Carrière-sur-Seine, les groseilles de Garches, les fraises de Montlhéry; des légumes en abondance, du chanvre, des fourrages, entre autres dans la vallée de l'Yrette, qui donne des foins très recherchés. L'ouvrage que nous avons cité déjà deux fois établit les divisions du sol ensemencé, ainsi qu'il suit: froment 78,560 hectares, méteil 13,522, seigle 20,321, orge 11,154, sarrasin 415, avoine 87,172, légumes secs 9,997, menus grains 5,867: total 227,000; plus 4,577 en pommes de terre. Le nombre d'hectolitres récoltés sur les diverses surfaces a été en froment de 1,728,000, en méteil de 283,962, en seigle de 365,778, en orge de 200,772, en sarrasin de 7,470, en avoine de 2,092,128, en légumes secs de 69,976, en menus grains de 70,404: total 4,818,810; plus 453,123 en pommes de terre. La consommation pour la population était alors de 1,434,176 pour les animaux de 1,541,099, pour tous les besoins de 3,621,755; reste près d'un quart pour répondre aux demandes de l'extérieur. On évalue l'étendue des vignobles à 13,331 hectares; les vins sont plus que médiocres, ainsi qu'ont pu en juger ceux de nos lecteurs dont les promenades se seront étendues jusqu'aux environs d'Argenteuil, et cependant jadis ces vins avaient de la réputation; ceux d'Andrezy seuls en ont conservé un peu, parce qu'ici on n'a pas sacrifié la qualité à la quantité. Les 2 cinquièmes des vins sont livrés au commerce. Au nord-ouest, dans les arrondissements de Mantes et de Pontoise, la vigne est remplacée par le pommier, qui donne environ 130,000 hectolitres de cidre. — 72,521 hectares sont couverts de forêts disposées en plusieurs masses considérables connues sous les noms de forêts de Rambouillet (7,660 hectares), de Sénart, de Bondy, de Montmorency et de Saint-Germain-en-Laye. Celle-ci couvre une des grandes péninsules formées par la Seine au-dessous de Paris, et à 2,860 hectares. Les principales essences sont le chêne, le châtaigner, le charme, le bouleau, le noisetier; le hêtre est assez rare. Ce pays possède un assez grand nombre de pépinières, plusieurs établissements, tels que celui de M. Camille Beauvais, pour la culture, la propagation du mûrier et l'éducation des vers à soie, aux Bergeries de la forêt de Sénart, près de Corbeil; l'institut royal agronomique de Grignon, près de Versailles, et le superbe jardin botanique de Fromont, commune de Ris, fondé par M. Soulange-Bodin, et auquel est attaché, depuis 1829, une école d'horticulture. Ce qui a été dit pour le département de Seine-et-Marne, quant à l'éducation du bétail, peut également s'appliquer à celui-ci. Sur les 96,856 individus de race bovine composant son gros bétail en 1830, il y avait un grand nombre de vaches laitières, dont les produits sont destinés à l'approvisionnement de Paris. On y comptait à la même époque 750,000 moutons. Depuis plusieurs années, cette espèce s'est bien améliorée, et est aujourd'hui l'objet de beaucoup de soins; ce qui est dû principalement aux ventes de béliers et de brebis, faites chaque année par la bergerie de Rambouillet, dont la fondation remonte à 1786. Presque partout aujourd'hui les troupeaux se composent de mérinos et de moutons anglais à longue laine. Saint-Cloud, Jouy, Viroflay, Bue, possèdent de beaux haras; mais l'éducation des chevaux ne s'y fait pas plus en grand que celle du gros bétail, parce qu'elle n'offrirait pas autant de profit que certaines autres branches de l'industrie agricole. En 1830, il y avait

71,158 hectares consacrés, moitié aux prairies et luzernes, moitié aux pâturages de toute espèce. L'âne y est très commun en ce qu'il est le nerf de toutes les petites exploitations. Le gibier est devenu assez rare. Dans certains lieux, la cantharide est assez abondante pour être vendue. Les villages de Villejuif et de Sauly-les-Chartreux font un grand commerce de sangsues. Dans les étangs, on nourrit la truite, l'anguille, la carpe, le brochet et la perche, que l'on pêche aussi dans les cours d'eau, avec la tanche, le barbeau, la brême, le meunier, le gardon, le goujon et l'ablette, dont l'écaille donne ce que l'on appelle l'*essence d'Orient*, qui sert à la fabrication des perles imitées. L'alose, le saumon et l'esturgeon remontent quelquefois la Seine jusqu'ici. L'orvet, la couleuvre, la salamandre, et la vipère qui n'existe du reste que dans la forêt de Montmorency, d'où elle a même presque disparu, sont les reptiles de cette contrée. En fait d'espèces volatiles, elle offre la buse, l'épervier, le chat-huant, la chouette, le corbeau, la pie, le geai; une grande quantité de petits oiseaux, le beccroisé, qui ne vient qu'en hiver, des râles de genêt très rares, et des oiseaux aquatiques en automne. Plusieurs communes, entre autres Étampes, élèvent des abeilles qui donnent un miel assez estimé. Ce département ne se fait pas plus remarquer que ses voisins par ses richesses minérales. Il n'y existe que de la pierre meulière, du grès à paver à Orsay, Saulxles-Chartreux, Étampes; de belles pierres de taille à Sagy, Saillancourt, Chérence et à Sèvres; des moellons, de la craie, de la marne, des pierres à fusil noires à Bougival; du plâtre recherché pour le moulage, et surtout pour les ateliers de porcelaine, à Argenteuil; de la pierre lithographique, de l'argile à poterie, de la terre à porcelaine, près de Houdan; des sources minérales à Montlignon, à Orgeval (dans une salle de l'ancienne abbaye d'Abbecourt) et à Enghien, qui possède un établissement très commode et très favorablement situé. L'industrie manufacturière dans ce département a une rivale trop puissante dans l'agriculture pour avoir pris le grand développement qu'elle a ailleurs, ce qui est du reste un grand bien pour le pays, et un avantage que nous souhaitons lui voir conserver long-temps. A l'exception de la fabrication de bonneterie de coton et de laine drapée, qui a pris, à Pussay, le caractère d'une industrie locale, presque toutes les autres fabriques sont peu nombreuses et ne forment pour ainsi dire que des branches de celles de Paris placées *extra-muros*, et qui sont d'ailleurs dans son rayon immédiat. Quelques-unes, telles que la belle manufacture de porcelaine de Sèvres et la poudrerie royale de Bouchet, sont tout-à-fait exceptionnelles. Les autres sont deux fabriques de toiles peintes, celle si célèbre de Jouy, et celle de Bièvre, deux de carton à Versailles et Chaville, six de papier à Versailles, Guyencourt, Buchet, Limours, Pont-d'Emecourt, Écharcon, une de limes à Versailles, une de couvertures de coton à Bailly, une de bonneterie façon Tunis à Châtou, une de calicots à Saint-Arnoult, trois de châles et tissus cachemire à Sèvres, Corbeil et Villepreux, deux de faïence et de poterie à Limours, une d'outils de coutellerie à Croissy-sur-Seine, une de cardes à Meulan, deux de céruse façon Hollande au Pec, deux d'étoffes de crin à Saint-Germain, deux de masques, poupées, etc., à Sannois et à Écouen, deux de tuyaux sans couture en fil de chanvre et de lin, de courroies et de sangles à Corbeil, une d'acides minéraux à Ablon, une d'indiennes à Essonne, deux de tourbe carbonisée double à Mennecy, deux de pains d'épices à Étampes et Arpajon, une de produits chimiques à Pontoise, deux de vis à bois, outils, quincaillerie, pièces détachées pour les machines à filer, à Arnouville et Bonneuil, une de minium à Avesnes, une de passementerie à Beaumont-sur-Oise, deux de porcelaine à l'Isle-Adam, deux de blondes à Luzarches et Saint-Brice, une de boutons de métal à Luzarches, une de franges de châles à Luzarches, une de bougies à Plessis-

Bouchard, une d'acier fondu et damassé à Bongival, une de fer et cuivre laminés première qualité à Athis; des tuileries briqueteries à Pontoise, Margency, Montlignon et Sarcelles; des fours à plâtre et à chaux, à Pontoise, Rambouillet, St-Arnoult, Chaville, Essonne (la chaux d'Essonne est renommée); cinq lavoirs à laine à Croissy-sur-Seine, Arpajon, Chenevières-sur-Marne, Gournay-sur-Marne, Sarcelles; sept raffineries de sucre de betteraves, quatre de sucre de cannes; huit filatures de coton et cinq de laine; deux blanchisseries berthoiliennes de toiles à Jouy et Garges; une verrerie de bouteilles renommées à Sèvres; une féculerie et distillerie à Poissy; une affinerie d'étain et de cuivre à Conflans-Sainte-Honorine; une filature de laine cachemire et autres, de soie, lin, etc. à Yères; une fonderie de suif à Perray, une fonderie de cuivre et laminage à Essonne, près de six cents moulins, entre autres ceux de Pontoise, qui méritent d'être vus, et ceux d'Essonne et d'Etampes. La maison centrale de détention de Poissy renferme des ateliers où l'on travaille en bijouterie, tabletterie, nacre, nécessaires, cotons filés et tissus, galons, cardes, ébénisterie. Ivry est renommé pour ses excellents fromages à la crème. Le mouvement commercial qui anime ce département se rattache tout entier à celui dont Paris est le centre; il n'y participe que pour l'approvisionnement général de cette capitale, où les produits de son agriculture trouvent un débit aussi prompt que sûr. Ses communications sont facilitées par treize grandes routes royales et plusieurs départementales. La Seine, l'Oise, la Marne, y sont toujours animées par de nombreuses embarcations. Le revenu territorial dépasse 30 millions de francs, et l'impôt foncier 3,300,000 fr. — Le département de Seine-et-Oise, qui comprend diverses parties du pays des anciens *Parisii*, *Carnutes* et *Vellocasses*, est divisé en six arrondissements: Corbeil (50,738 habit.), Etampes (41,062), Mantes (60,290), Pontoise (91,427), Rambouillet (66,514), Versailles (133,551). Ces arrondissements se subdivisent en 36 cantons, qui comprennent 687 communes. Le département fait partie de la 1re division militaire, du 1er arrondissement forestier, du premier arrondissement de cours des chevaux (à Paris), de l'académie de Paris, forme le diocèse de l'évêque de Versailles, ressort à la cour royale de Paris et envoie sept députés à la chambre. — *Topographie.* — *Versailles* (*v.*), chef-lieu de la préfecture.— *Germain (Saint-)* [*v.*]. — *Étampes*, ville ancienne, située dans une vallée, sur deux petites rivières, et dont l'une des rues sert de grande route de Paris à Orléans pendant près d'une lieue. 7,400 habitants. — *Pontoise*, avec des restes de vieilles murailles, est bâtie en amphithéâtre au confluent de la Viosne et de l'Oise, que l'on y passe sur un beau pont. Lieu natal de Tronçon-Ducoudray et du général Leclerc. 5,000 habitants. — *Argenteuil*, petite ville sur une colline plantée de vignes et ornée d'un grand nombre de jardins qui s'abaissent jusqu'à la rive droite de la Seine. Elle avait autrefois une abbaye de femmes, célèbre depuis qu'Héloïse y avait prononcé ses vœux. 4,520 habitants.—*Sèvres (v.)*.— *Mantes*, surnommée *la Jolie*, est une petite ville dont la fondation remonte à une époque fort éloignée. Elle s'élève sur la rive gauche de la Seine, qui la sépare du faubourg de Limay. L'église de Notre-Dame est décorée d'ornements curieux, et la tour de l'église St-Maclou passe pour un précieux monument d'architecture gothique. Les bords du fleuve offrent de très jolies promenades. Elle a une bibliothèque de 3,400 vol. 3,818 habit. — *Corbeil*, sur la Seine, au confluent de l'Essonne. On y remarque les magasins à grains, les moulins à 12 tournants, mus par l'Essonne, la halle au blé; elle a une petite salle de spectacle et une bibliothèque de 4 à 5,000 volumes. 3,700 habitants. — *Rueil*, remarquable par sa belle situation, et dont l'église renferme un monument élevé à Joséphine, première femme de Napoléon, qui habita

pendant long-temps le château de la Malmaison, situé près de là, et où elle mourut. 3,257 habitants.—*Rambouillet*, jolie petite ville, située dans une belle vallée, près de la vaste forêt de son nom. On y remarque un ancien château royal flanqué de cinq tours, dans l'une desquelles est mort François Ier en 1547. Le beau parc qui y est attenant est devenu célèbre par sa ferme modèle, la première qui ait été fondée en France, et où fut établi un troupeau de mérinos, dont l'influence sur le perfertionnement de nos races ovines a été immense. Bibliothèque publique. 2,600 habitants. — *Poissy*, petite ville très ancienne et connue dans l'histoire par les conférences dites *colloques de Poissy*. Saint Louis y fut baptisé en 1215. Les vieilles fortifications que ce monarque y construisit existent encore en partie. L'église, édifice d'une architecture gothique très riche, n'a pas été achevée; elle manque de portail. Poissy est sur la Seine; il s'y tient tous les jeudis un des deux grands marchés à bestiaux destinés à l'approvisionnement de Paris. 2,500 habitants.—*Cloud (Saint-)*[*v.*].— *Dourdan*, dans la riante et spacieuse vallée de l'Orge, s'annonce de loin par les deux flèches de son église, semblables à celles de Chartres. Le château, construit dans le VIe siècle, existe encore en partie. Ce lieu a vu naître La Bruyère. 2,258 habitants. — *Arpajon*, jolie petite ville avec une halle très vaste. 2,172 habitants.— *Gonesse*, bourg fameux avant la révolution par son pain, et dont l'église est d'un gothique fort beau. 2,096 habit. — *Houdan*, sur la limite du département de l'Eure. L'église, bâtie par Robert-le-Pieux, est un des plus beaux monuments gothiques du département. 1,933 habit. — *Meulan*, au milieu de prairies et de coteaux, sur la Seine, a 1,940 habitants. — *Montfort-l'Amaury*, bâti en amphithéâtre, est dominé par les ruines pittoresques d'un vieux château. On y remarque l'église. 1,683 habitants. — *Montmorency (v.)*. — *Buc*, village dans un des sites les plus gracieux des environs de Paris, et dont l'aspect est encore embelli par un bel aqueduc destiné à conduire à Versailles les eaux de plusieurs étangs.—*Cyr (Saint-)*[*v.*].—*Marly (v.)*. — *Thiverval*, village près duquel se trouve la belle ferme expérimentale de Grignon, où 300 élèves reçoivent un enseignement théorique et pratique sur la culture des champs et des jardins. Le parc est célèbre par ses coquilles fossiles. — *Triel*, bourg très commerçant, dont l'église est regardée comme un chef-d'œuvre d'architecture gothique. Il est dans une des situations les plus pittoresques du cours de la Seine. —*Beaumont-sur-Oise*, petite ville placée sur une hauteur qui domine le cours de l'Oise, et près de laquelle on va visiter le superbe parc de Nointel. 1,875 habit. — *Écouen*, bourg situé sur le penchant d'une colline boisée, avec un beau château bâti à son sommet, et où a été établi le chef-lieu des différentes maisons destinées à l'éducation des filles des membres de la Légion d'honneur : on y remarque plusieurs jolies maisons de campagne. 1,200 habit.—*Enghien (v.)*. —*Franconville*, joli bourg dans la partie la plus agréable de la vallée de Montmorency, et où fut planté le premier arbre de la liberté par M. Camille d'Albon. — *Saint-Gratien*, village remarquable par son magnifique château où mourut le maréchal de Catinat : l'église renferme son tombeau. — *Livry*, village fort ancien, sur le territoire duquel se trouve le beau château royal de Raincy. — *Crosne*, dans un petit vallon arrosé par l'Yères, a vu naître Boileau.—*Montlhéry*, bourg fondé au VIIIe siècle, et qui était défendu par une forteresse dont il ne reste plus qu'une vieille et haute tour ruinée. — *Champ-Moteux*. L'église paroissiale renferme la tombe de l'illustre chancelier de l'Hospital, qui a été réparée dernièrement par les soins de M. Aubernon, préfet du département, et ornée d'une statue de saint Michel, par M. Marochetti. — *Rosny*, lieu natal de

Sully. Dans une île de la Seine s'élève son château, qui devint, à l'époque de la restauration, le séjour favori de la duchesse de Berry. — *Chevreuse*, petite ville célèbre par son antique château, ses barons et ses ducs. Il n'y a pas de villages ou de localités de ce département, surtout dans les parties centrales et septentrionales, qui n'offrent un château, une maison de plaisance ou une église dignes de remarque. Leur énumération seule nous entraînerait beaucoup trop loin.

Oscar Mac Carthy.

SEINE-INFÉRIEURE, département de la France septentrionale, l'un des cinq formés de l'ancienne Normandie (partie orientale), et qui tire son nom de sa position sur le cours inférieur de la Seine. Il s'étend entre les 49° 17' et 50° 4' de lat. N., et les 0° 36' et 2° 16' de long. O. Sa longueur de l'est à l'ouest, depuis Aumale jusqu'au-dessus du Hâvre, est de 27 lieues; sa largeur du nord au sud, du Tréport à Elbeuf, de 22; mais, comme il est presque triangulaire, cette dernière dimension est sa plus grande dans ce sens. Les données du cadastre portent sa superficie à 283 lieues carrées ou 560,000 hectares. Au nord, il est baigné par la Manche; à l'est, il touche aux départements de la Somme et de l'Oise; au sud, à celui de l'Eure et à celui du Calvados, dont il est séparé par la large embouchure de la Seine, qui l'en isole tout-à-fait. Les côtes ont un développement de près de 32 lieues. La surface du département de la Seine-Inférieure est d'un aspect fort agréable; la beauté de la culture, la régularité de sa disposition, un mélange presque continuel de l'utile et de l'agréable, le confortable des habitations, une foule de monuments historiques, lui prêtent un charme tout particulier. A cela se réunissent quelquefois des accidents de terrain très pittoresques. En général, la base du sol est un plateau, dans lequel 30 à 40 petites rivières se sont creusé des vallons et des vallées, séparées par des plaines souvent fort étendues. Au fond de la vallée, partout où l'eau peut être amenée sans travail, l'œil n'aperçoit que des prairies; sur des pentes, jusqu'à l'endroit où la charrue ne peut plus agir, on ne voit que des terres arables, des champs cultivés: au-dessus de ces lieux, sur les crêtes, des bois, qui cessent dès que le plateau devient cultivable. Cet arrangement, qui est presque partout et presque toujours le même, prête sans doute de la monotonie au paysage, et cependant rarement on se plaint de cette monotonie. La Seine, qui arrose la partie méridionale du département, est son courant principal, une partie des autres rivières vient lui apporter le tribut de ses eaux; le reste coule vers la Manche. Celles-ci sont les plus importantes; quoiqu'elles aient un cours assez long, elles sont cependant peu larges, parce que leurs affluents sont fort peu nombreux et que quelquefois elles n'en ont même pas; du reste, elles s'harmonisent parfaitement avec ce qui les entoure par leur cours compassé et symétrique. Les plus importantes sont la Bresle, l'Arques et son affluent, la Béthune, la Saane. Parmi celles qui se jettent dans la Seine, nous citerons la Lézarde, qui passe à Harfleur, la Cailly, l'Andelle et l'Epte, pour leurs cours, et la Cailly, l'Aubette et la Robec passant à Rouen, pour l'utilité de leurs eaux, qui mettent en mouvement un grand nombre d'usines, surtout la dernière. Les contrées voisines de la mer sont en général froides et humides; une température plus sèche règne dans la contrée du centre, dégarnie des vastes forêts qui l'ombrageaient autrefois. Le climat des larges vallées qui s'étendent à l'est est généralement plus humide, parce que le sol est plus bas et qu'il consiste presque partout en prairies voisines des forêts. Au résumé, la constitution atmosphérique du département est plutôt froide que tempérée, soumise à des variations brusques et fréquentes, et à des intempéries plus ou moins longues, qui donnent souvent à une saison la température d'une autre. Le territoire est très varié et en général très fertile : il permet de tenter tous les genres de culture, à un très petit nom-

bre d'exceptions près, telles que celles du figuier, de l'amandier, de l'olivier, de la vigne, quoique l'histoire fasse mention de vignobles dans ees cantons. C'est un pays à grains et à prairies. Cependant toutes les parties n'en sont pas également productives. Les contrées du centre et de l'est sont celles que l'agriculture exploite avec le plus d'avantage. La première fournit la majeure partie du froment, de l'orge, du seigle et de l'avoine, récoltés dans le département; la seconde est connue par ses riches prairies et ses gras pâturages. Les cantons maritimes, quoique inférieurs aux autres, dédommagent cependant le cultivatenr de ses travaux par les lins, les rabettes et les colzas que l'on y recueille. La eontrée des bords de la Seine est la moins productive de toutes, soit à cause de la nature sablonneuse de son sol, soit parce que l'agriculture y est en quelque sorte subordonnée à l'industrie, qui lui dispute pour ainsi dire pied à pied le terrain, et lui enlève le nombre de bras nécessaires à la culture. Quoiqne l'agriculture n'ait pas encore atteint dans ce département le degré de perfection dont elle est susceptible, on peut affirmer qu'elle est dans un état très florissant. Toutes les fermes sont tenues sur le meilleur pied; des ceintures de hautes futaies, d'épais rideaux de beaux arbres, les annoncent de loin au voyageur, mettent à l'abri des vents les bâtiments et les terres, et fournissent abondamment au chauffage du fermier. Le parcage des moutons, les fumiers, les marnes et la poudrette, le plâtre pour les prairies, sont généralement employés comme engrais; et, selon que les lieux le permettent, les vases de mer, les algues, les varechs, et autres plantes marines. Les *Documents statistiques* publiés par le ministre de l'intérieur divisent les terres ensemencées en 1835 de la manière suivante : froment, 110,000 hectares; méteil, 11,000; seigle, 12,000; orge, 12,000; sarrasiu, 0; maïs et millet, 0; avoine, 00,000; légumes secs, 1,000; autres menus grains, 0; total, 245,000 hectares; en pommes de terre, 3,200. Le nombre d'hectolitres récoltés s'est élevé à : froment, 2,201,000 hectolitres; méteil, 185,000; seigle, 223,000; orge, 249,500; avoine, 2,430,000; légumes secs, 24,500; total : 5,313,000 hectolitres; pommes de terre, 582,000. La consommation présumée pour cette même année dut être de 4,364,500 hectolitres pour tous les besoins, y compris les semences, et dont 2,283,000 pour la population, et 1,406,000 pour les animaux. Comme on le voit, il y a plus que suffisance eu égard à la consommation, ce qui est fort remarquable, car il y avait toujours eu un déficit jusqu'à ces derniers temps. En 1797, on l'évaluait à 1/3, et, par suite des progrès de l'agricultnre, il était descendu en 1821 à n'être que de 1/5ᵉ. Le cidre est la boisson généralement en usage; aussi les pâturages sont-ils presque toujours plantés en pommiers, que l'on a mis à l'abri du ravage des vaches et des bœufs en mettant ceux-ci dans l'impossibilité de lever la tête assez haut pour y atteindre au moyen d'un joug appelé *martingale*. On cultive aussi dans quelques cantons le pommier à fruits mangeables, et le pays de Caux entre autres donne une espèce de pommes très recherchée pour la table, et pour la confection de ces excellentes gelées dont Rouen est en possession. La superficie des forêts était, il y a quelques années, de 80,506 hectares, dont 37,901 hect. 112 appartenaient à l'état; 830 aux communes et établissements particuliers, 41,875 aux particuliers. Les masses les plus remarquables sont celles de Rouvray, Roumard, Brotonne, Bray, Eu, Eawy et celle de Lyons, dont une partie est dans le département de l'Eure; toutes sont sur les bords de la Seine. On en tire des bois de construction, mais en petite quantité; c'est la forêt de Compiègne qui alimente les chantiers. Le chêne se trouve principalement dans les forêts de Bray, de Roumard, du Trait, etc.; le hêtre dans celles de Lyons, Eawy, Aumale; le charme se plaît surtout dans la forêt de Lyons. Le noyer est presque abandonné, excepté

aux environs d'Orival, dont les noix sont justement renommés. Les prairies artificielles suppléent dans quelques cantons au défaut des prairies naturelles, ou à leur insuffisance dans les lieux où l'éducation du bétail demande beaucoup de fourrages. Les *Documents* que nous avons cités plus haut portent l'étendue des pâturages (en 1830) à 46,713 hectares, et celle des prairies naturelles et luzernes à 19,710. Le même ouvrage évalue (pour 1830) le chiffre du bétail à 139,030 têtes pour la race bovine, 430,000 pour l'espèce ovine, 640 pour les chèvres. La consommation était alors de 192,870 têtes. Il existait autrefois dans ce département, et notamment dans le pays de Caux, une espèce de chevaux avantageusement connus sous le nom de *chevaux cauchois*, doués de qualités précieuses pour la cavalerie; mais la révolution les a fait disparaître, et on n'élève guère plus aujourd'hui que des chevaux de labour. Les porcs sont en assez grand nombre dans ce département, et surtout dans les cantons boisés, aux environs de Neufchâtel, de Londinières, de Foucarmont et d'Envermeu, à cause du voisinage des forêts et de la facilité d'aller à la glandée. Le pigeon était autrefois l'oiseau le plus commun dans le département. C'est aujourd'hui la poule qui peuple en grande partie les basses-cours. Après viennent les oies, les canards, les dindes. Les poules de Caux sont d'une grande taille et recherchées même à Paris; les coqs le disputent en beauté et pour le plumage au faisan doré. Les canards des environs de Rouen ne sont pas moins estimés. La vallée de l'Arques, en arrière de Dieppe, nourrit des moutons dont la viande, connue sous le nom de *mouton de Pré-salé*, est très recherchée. Un produit bien connu du territoire de Neufchâtel sont ces petits fromages de crème appelés *fromages de Neufchâtel*. — Outre les poissons communs dans la Seine, comme la carpe, la tanche, le barbeau, l'anguille, la lamproie, le brochet, on trouve dans la Seine-Inférieure l'alose, la brême, la feinte, l'éperlan, la loche, le saumon, les truites, etc. La rivière de Durdent fournit aux environs de Paluel les truites les plus belles et les plus délicates que l'on connaisse dans ce département. On pêchait autrefois 25 à 30,000 aloses par saison; les produits de cette pêche sont réduits de moitié. Il en est de même de celle de l'éperlan. Les poissons les plus communs sur les côtes sont les diverses espèces de raies, le turbot, la barbue, la sole, le maquereau (au printemps), le merlan (pendant l'hiver) et le hareng (pendant l'automne). Les crabes, les écrevisses de mer, grandes et petites, les huîtres, se trouvent aux attérages de Lailly près de Fécamp, sur le fond de la Hève, et les moules sur les rochers de la laisse de basse-mer, sur les bancs du Rœtier, à l'embouchure de la Seine. — La minéralogie de ce département est celle d'un pays reposant entièrement sur des roches calcaires. Les argiles blanches et les terres à potier se trouvent principalement à Forges, au Fossé, à Serqueux, à Quiévrecourt, à Belbeuf, près de Rouen, et elles servent à la fabrication de poteries, faïences et porcelaines remarquables par leur blancheur. Le département n'est pas moins riche en argiles propres à la fabrication de la brique, et le pays de Bray surtout en fournit de fort belles. Les terres de Forges sont recherchées pour la fabrication des creusets de la verrerie de St-Gobain. On exploite la craie à St-Aubin, près de Dieppe, dans les environs de Fécamp et à Dieppedalle. Les marnes argileuses et calcaires se rencontrent dans beaucoup d'endroits. Quiévrecourt a des sables pour verrerie, ainsi que la commune de St-Saire, qui donne des grès excellents pour la construction. La Gaillarde et Blosseville sont dans le même cas. Il y a des carrières de pierre calcaire à Gaillefontaine, Fécamp, Orival, dans la vallée de Caudebec et à Caumont. Le silex abonde partout et sert quelquefois à la bâtisse des maisons. Plusieurs localités ont des tourbières, mais ce n'est qu'à Heurtauville et Forges-les-

Eaux qu'elle est exploitée régulièrement. Deux ou trois communes ont des mines de fer que l'insuffisance du combustible ne permet pas d'exploiter. Une compagnie paraît vouloir ouvrir une mine de plomb, découverte, dit-on, aux environs de Rouen. Les eaux minérales ferrugineuses et salines sont abondantes, elles surgissent en 13 endroits différents; les plus renommées sont celles de Forges, assez fréquentées. — D'après le recencement de 1836, la population de la Seine-Inférieure est de 720,525 individus, ce qui le place au 3e rang des 85 autres divisions de la France, de même que son industrie lui fait occuper l'une des premières places au milieu d'eux. L'habitant y est en même temps agriculteur et fabricant, surtout aux environs de Rouen, où la même main qui vient de tracer un sillon achève une étoffe aux mille couleurs. Les deux principales branches de l'industrie sont la pêche et la salaison du poisson, la filature, et le tissage du coton et de la laine. De nombreuses fabriques livrent au commerce des quantités de ces tissus si connus sous le nom de *rouenneries*, et qui s'exportent dans le monde entier, de calicots, de draps, d'espagnolettes, de serges, de toiles, de produits chimiques; de cardes servant à préparer la laine et le coton, de diverses espèces de colles, etc.; et on y voit en outre de nombreuses blanchisseries et imprimeries de toiles, des teintureries de coton, laine et fil; tanneries, raffineries d'huile et de sucre, briqueteries, faïenceries, fonderies de métaux, fours à plâtre et à chaux, poteries, taillanderies, tuileries et verreries, moulins à alizari, à huile, à indigo, à tan; des papeteries, des tanneries, etc. Les ports de pêche sont ceux de Dieppe, Fécamp, St-Valery et le Tréport. On arme dans les trois premiers pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve. En 1820, on évaluait approximativement les produits bruts des pêches de chaque nature à environ 4,400,000 fr., y compris le poisson apporté dans ces ports par les pêcheurs d'autres départements, et dont la valeur pouvait être d'à peu près un million. Dieppe est l'une des principales sources de l'approvisionnement de Paris en harengs, maquereaux et poissons frais; un service actif et régulier fait le service entre ces deux villes. Cette ville fournit aussi à la capitale une prodigieuse quantité d'huîtres, dont elle a un parc, ainsi que le Hâvre. Le parc d'Étretat n'existe plus depuis long-temps, et cependant on recherche encore ses prétendus produits. C'est principalement à Dieppe et à Fécamp que se pratique le mariage et le saurissage du hareng. Les tonneaux et les barils destinés à le recevoir pour en faciliter le transport viennent de la côte, entre Yport et l'embouchure de la Breslé. Les environs de Fécamp et d'Étretat donnent une soude de varech assez estimée. Il y a peu de contrées plus favorablement situées que le département de la Seine-Inférieure pour le commerce, à l'embouchure d'un fleuve navigable qui lui apporte toutes les productions de son riche bassin, baigné par la mer qui lui ouvre de nombreux débouchés, et à peu de distance d'une grande capitale où elle trouve la consommation d'une partie des nombreux produits de son industrie. Son commerce intérieur est favorisé par 16 routes royales et départementales, dont les principales sont la route de Paris au Hâvre, de Paris à Dieppe, du Hâvre à Lille, de Rouen à Dieppe, de Rouen à St-Omer, et de Rouen à Bordeaux par Caen. Le centre de ses relations lointaines est le Hâvre, devenu l'une des premières villes maritimes de France. Par là, il communique avec toute l'Amérique, l'Angleterre, la Hollande, la Russie, la Suède, la Prusse, la Norwége, l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Rouen, Dieppe, Fécamp, St-Valery, le Tréport, envoient aussi leurs bâtiments dans ces diverses contrées. En 1821, plus de 1,300 bâtiments français et étrangers y ont importé en sucre, coton, café, tafia, riz, pelleteries, bois de teinture, cuivre, cornes de bœuf, étain, plomb, fer, charbon, suif, planches, lin, charme, laine, fruits, vins, huile, soufre, anis,

bois d'acajou et de campêche, brai, cacao, céruse, cire, cochenille, cordages, fromages, girofle, gomme, goudron, indigo, mâture, morphil, orge, planches et poutrelles de sapin, mâts, matériaux, poivre, potasse, kina, rocou, tabac, soude, eau-de-vie, sel, oranges, etc., pour une valeur dépassant 116 millions de fr. Les exportations en vins, fruits, eaux-de-vie et produits du sol français, rouenneries, toiles peintes et objets divers des manufactures, tels que meubles, bijoux, orfèvrerie, horlogerie, faïence, porcelaine, huiles, livres, soieries, papiers peints, armes, merceries, modes, œufs, fruits, etc., se sont élevées à 62 millions de fr. sur 723 bâtiments (*v.* les articles Havre et Rouen). Si les rouenneries, tissus divers, toiles peintes et toileries qui sortent des fabriques de ce département sont devenus en France d'un usage commun, il en est de même des draps d'Elbeuf et de ceux de Darnetal et d'Aumale, qui en sont imités. Paris, Lyon, Limoges et Bordeaux peuvent être considérés comme les principaux dépôts de la fabrique d'Elbeuf, où se font les achats pour la consommation de la France; Lyon, Toulouse et Marseille sont aussi le centre des exportations qui ont lieu en Italie, en Espagne et dans le Levant. — Le département de la Seine-Inférieure correspond au pays des anciens *Caleti* (pays de Caux) et des *Vellocasses*. Après la conquête de Rouen, il fit partie de la seconde Lyonnaise; sa ville la plus importante était *Juliobona* (Lillebonne). Ensuite il entra dans la composition du royaume de Neustrie, et plus tard de la Normandie, contrées auxquelles son histoire se lie intimement. Ce département est divisé en 5 arrondissements : Dieppe, le Hâvre, Neufchâtel, Rouen et Yvetot, comprenant 50 cantons et 777 communes. Il dépend de la quatorzième division militaire, du deuxième arrondissement forestier; forme le diocèse de Rouen, ressortit à l'académie et à la cour royale de cette ville. Il y a deux églises consistoriales à Rouen et à Bolbec. Rouen, chef-lieu. — *Topographie.* — *Rouen* (*v.*), *le Hâvre* (*v.*), *Dieppe* (*v.*), *Elbeuf* (*v.*), *Bolbec*, charmante petite ville située dans une position admirable, sur le penchant d'un coteau baigné par la petite rivière de Bolbec, à la jonction de quatre vallées. Elle est très industrieuse et est l'entrepôt des toiles cretonnes que l'on fabrique dans les environs. 8,536 habitants. — *Fécamp*, petite ville avantageusement située sur la Manche, à l'embouchure de la rivière du même nom, mais qui est comme enterrée entre deux rangs de collines incultes. On y remarque une belle église, reste de l'abbaye qu'y fonda, en 988, Richard I[er], duc de Normandie. Son port passe pour l'un des meilleurs de la côte. 8,350 habitants. — *Yvetot*, ancienne petite ville dans une plaine dépourvue d'eau, mais couverte de cultures et de fermes. 7,923 habitants. « Je ne discuterai pas ici, dit M. Noël (*Notice sur le département de la Seine-Inférieure*) la fabuleuse existence du royaume d'Yvetot, fondée sur la chronique de Gaguin, et je ne sais quels vers d'un poète normand du XV[e] siècle. »

Au noble pays de Caux
Y a quatre abbayes royaux,
Six prieurés conventuaux,
Et six barons de grand arroi,
Quatre comtes, trois ducs, un roi.

Vertot a victorieusement démontré que le prétendu meurtre de Gautier, sire d'Yvetot, pour l'expiation duquel Chlotaire aurait, en faveur des hoirs de l'homicidé, érigé le fief de son vassal en royaume, était un conte fait à plaisir; qu'il y avait même parachronisme dans les circonstances supposées, mensonge dans les faits et usurpation dans le titre. » — *Ingouville*, bâti en amphithéâtre sur la côte qui domine le Hâvre, dont ce lieu est regardé comme un faubourg. Il ne se compose en grande partie que de maisons de plaisance des habitants de cette ville. 7,700 habitants. — *Darnetal*, petite ville très manufacturière située dans le voisinage de Rouen, sur les deux rivières de Robecque et d'Aubette. L'une de ses églises est d'architecture moderne et

a un clocher isolé comme les *campaniles* italiennes. 5,648 hab. — *St-Valery*, dit en *Caux*, pour le distinguer de Saint-Valery-sur-Somme, sur la Manche, avec un petit port très sûr, et dont les hommes ont la réputation d'être d'excellents matelots. 4,500 hab.—*Eu* (*v.*), ville assez bien bâtie dans un vallon sur la Bresle, et dont l'origine est antérieure aux premiers temps de la monarchie française. L'église paroissiale est un édifice gothique fort remarquable. Dans le voisinage s'élève un magnifique château royal, entouré d'un beau parc, et où l'on visite surtout avec intérêt une belle gallerie de portraits historiques formée par le roi. 3,500 hab. — *Neufchâtel*, qui doit son nom à un château bâti par Henri Ier d'Angleterre, s'appelait auparavant Driencourt. Elle est assise au milieu d'une contrée boisée et montueuse, où le bétail donne des produits aussi abondants que recherchés. 3,285 hab. — *Caudebec*, ancienne place forte bâtie en amphithéâtre au pied d'une montagne couverte de bois, sur la rive droite de la Seine, qui est bordée de beaux quais bien ombragés. L'église paroissiale est un édifice du XVe siècle, où l'artiste a prodigué tous les trésors de l'architecture gothique. Ce lieu est l'entrepôt de tout le pays de Caux. 2,656 hab. — *Le Tréport*, bourg maritime à l'embouchure de la Bresle, et dont la décadence date de l'accroissement de Dieppe et de St-Valery. 2,240 hab. — *Aumale* (*v.*), petite et ancienne ville sur la Bresle, et qui est l'une des premières de la France où l'on se soit occupé de la fabrication des étoffes de laine. Près de là se trouve un bassin d'eau minérale et les ruines pittoresques de l'ancienne porte de l'abbaye d'Auchy. 1,850 hab. — *Forges-les-Eaux* (*v.*). — *Harfleur*, la grande place commerçante de ces régions au XIVe siècle, n'est plus qu'une petite ville avec une jolie église, qui montre au loin son beau clocher. Harfleur est sur la petite rivière de Lézarde, à l'entrée de la plaine du Hâvre, avec lequel elle communique par le canal de Vauban. 1,450 hab.—*Lillebonne*, qui a remplacé la *Juliobona* des Romains, mentionnée par Ptolémée et l'*Itinéraire* d'Antonin, et qui était une forteresse importante où aboutissaient plusieurs voies romaines. Diverses antiquités y ont été découvertes. 2,100 habit. — Nous citerons encore, parmi les autres lieux dignes d'observation: *Belbeuf*, près de Rouen, ancien magnifique château dont le parc est très fréquenté dans la belle saison; *Blosseville-Bon-Secours*, célèbre en Normandie par sa jolie chapelle gothique; *La Bouille*, auquel se rattache la chronique merveilleuse de Robert-le-Diable; *Jumièges*, où l'on voit les ruines de l'ancienne et splendide abbaye de Jumièges; *St-Martin-de-Boscherville*, qui n'a conservé de son ancienne abbaye de bénédictins qu'une église d'architecture à plein cintre, d'un aspect tout particulier; *le Grand-Querilly*, avec une église du même style très bien conservée; *Arques* (*v.*), bourg, avec une belle église et les ruines d'un vaste château fort, et dont le nom rappelle la victoire que Henri IV y remporta sur les Ligueurs; *Varangeville*, où l'on voit les restes du manoir d'Ango, l'illustre et puissant marchand de Dieppe; *Sainte-Adresse*, près duquel s'élèvent les deux beaux phares du cap de la Hève; *Tancarville*, dominé par les ruines pittoresques de l'ancien château des barons de Tancarville; *St-Saens*, bourg qui passe, dans un pays où les femmes sont généralement belles, pour la terre classique des beautés de la contrée; *Allouville*, célèbre par un chêne de 8 à 900 ans, qui a 24 pieds de circonférence à hauteur d'homme, et dont l'intérieur renferme une petite chapelle à la Vierge; *St-Vandrille*, qui doit son origine à une abbaye, aujourd'hui ruinée, et qui était l'une des plus considérables de la Normandie.

OSCAR MAC CARTHY.

SÉJAN, ce favori de Tibère, fils d'un chevalier romain, sut adroitement dissimuler devant le maître son ambition et son orgueil; mais, du reste, il ne recula devant aucun moyen pour satisfaire ses passions. Il avait gagné la confiance

du soupçonneux empereur au point qu'il régnait entièrement sur lui, et le sénat, dans sa soumission servile, lui montrait le plus grand respect. Il sut aussi se rendre favorables les cohortes prétoriennes; mais, pour arriver au but qu'il s'était proposé, de s'emparer seul et pour toujours du suprême pouvoir, rien ne le gênait plus que Drusus, fils de Tibère, et les fils de Germanicus, les plus proches parents de l'empereur. Il se débarrassa du premier par le poison; les derniers se virent tous bannis avec leur mère et jetés dans une prison où ils moururent. Plusieurs Romains illustres, amis de Germanicus, furent envoyés au supplice à son instigation, et lorsqu'enfin Tibère s'éloigna pour jamais de Rome et se retira tout-à-fait du gouvernement, Séjan régna avec un pouvoir illimité, et le sénat ordonna que les statues qui lui avaient été élevées à Rome fussent publiquement adorées. Mais, au moment même où il venait d'atteindre le plus haut faîte de la puissance et des honneurs, Tibère conçut des soupçons, et prit ses mesures avec tant de prudence que Séjan ne se douta de rien, jusqu'à ce qu'enfin (l'an 31 de J.-C.), accusé publiquement par l'empereur dans le sénat, il fut mis en prison et condamné à mort; il subit sa peine le même jour. Sa famille, ses amis, et parmi eux peut-être Velleius Paterculus, furent envoyés au supplice. C. L.

SÉJAN (Nicolas), organiste de l'église Saint-Sulpice, né à Paris en 1745, mort en 1819. Il étudia sous la direction de Focqueray, organiste de Saint-Merry, et annonça de bonne heure des dispositions rares pour l'improvisation. Le succès qu'il obtint à la réception de l'orgue de Saint-Sulpice, en 1781, lui valut, quelques années après, sa nomination à la place d'organiste de cette église. A la formation du Conservatoire, il fut choisi pour professeur d'orgue, et, en 1815, il fut nommé organiste de la chapelle royale. — Delille a illustré le nom de cet artiste habile dans les vers suivants :

De l'instrument sonore animant les organes,
Sejan a préludé : loin d'ici, loin, profanes !
De l'inspiration les sublimes transports
Echauffent son génie et dictent ses accords :
Sous ses rapides mains le sentiment voyage ;
Chaque touche a sa voix, chaque fil son langage.
Il monte, il redescend sur l'échelle des tons
Et forme, sans désordre, un dédale de sons.

— Malgré son talent et ses succès, Séjan est mort dans un état voisin de l'indigence. Il avait assisté à la décadence de l'art de l'organiste, et n'avait pu en arrêter la ruine. Bien que cet artiste eût un talent très remarquable et une imagination féconde, il était loin cependant de posséder au même degré que les grands organistes allemands la science de la composition. Ce qui reste de lui est même médiocre, et quelques fugues gravées sous son nom sont au-dessous de sa réputation. Séjan fut le dernier et peut-être le plus habile représentant de cette école d'orgue qui brilla dans le XVIIIe siècle, et qui, en transportant sur cet instrument le style léger et le goût de la musique de clavecin, a soumis aux caprices de la mode et anéanti progressivement cette branche importante de l'art musical. F. Danjou.

SEL, dans son acception vulgaire, est le nom donné au muriate de soude; on l'appelle aussi *sel marin*, *gros sel*, *sel de cuisine*, *sel gemme*, etc. On l'extrait par l'évaporation de l'eau de la mer et des sources salées, et aussi de la terre, où il se trouve en grandes masses solides. La première manière d'obtenir le *sel* (par l'évaporation naturelle des eaux de la mer) a fourni long-temps en France la presque totalité du *sel* consommé. Quelques sources salées, la plupart faibles en salure, n'approvisionnant qu'un étroit rayon, et presque toutes assujetties à des conditions onéreuses de fabrication, méritaient à peine de fixer l'attention des producteurs, des consommateurs et du gouvernement. Mais la découverte de mines de sel d'une richesse inépuisable, dans l'est, dans les Basses-Pyrénées, l'importance de leurs produits, la protection qui leur fut accordée par le gouvernement, devenu concessionnaire des mines de Vic, les perfectionnements de

la fabrication, la facilité de la fraude dans une aussi grande étendue, ont amené plusieurs faits graves, dont les principaux ont été la misère, et même la ruine de beaucoup de propriétaires de *marais salants*, et la lésion des intérêts du trésor, sans aucune amélioration pour le sort des consommateurs. — Dans l'ancien état des choses, nous n'aurions eu à examiner ici que la question de l'impôt; et en voyant combien il est onéreux pour les classes pauvres, combien il contrarie les intérêts de l'agriculture, combien même il est funeste aux industries qui emploient le *sel marin*, nous aurions été conduit à demander la diminution de l'impôt sur le sel. Dans l'état actuel, deux ou trois autres questions précèdent et dominent celle de l'impôt. Avant de les étudier, précisons les divers modes de fabrication :

1° *Extraction du sel des eaux de la mer.* — L'eau de la mer offre un état de salure égal à 2 ou 3 degrés, tandis que les eaux douces conduites sur les mines de sel fossile peuvent se charger à 25 et 26 degrés : cette première donnée explique comment l'évaporation artificielle de l'eau de la mer serait ruineuse pour obtenir le sel. Cette denrée s'en extrait donc par évaporation naturelle et de la manière suivante : sur le littoral, dans l'ouest et le midi, dans nos îles de Ré, d'Oléron, d'Aix, etc., des plages peu élevées au-dessus du niveau de la mer présentent par milliers des systèmes de marais (marais salants), dont chacun se compose : 1° d'un bassin vaste et profond où arrive à volonté, pendant la marée haute, une plus ou moins grande quantité d'eau de mer; 2° de rigoles conduisant cette eau salée dans des bassins secondaires; 3° d'aires rendues imperméables par un enduit de terre glaise, et où arrive par de nouvelles rigoles l'eau de mer déjà concentrée par une première évaporation. Exposée dans une surface étendue, profonde de quelques pouces seulement, à l'action des rayons solaires, elle s'évapore plus rapidement, et amène bientôt l'eau au degré de concentration où les cristaux de sel se forment et se précipitent : ce sel est retiré et disposé en monceaux sur les levées des fosses; 4° d'autres rigoles écoulant l'eau dessalée, une nouvelle quantité d'eau salée est introduite, et l'opération se continue ainsi pendant toute la belle saison. Le sel marin ainsi produit vaut 60 centimes le quintal métrique, tandis que le sel ignigène vaut 5 fr. et 5 fr. 60 cent. Fabriqué en plein air, soumis à toutes les influences atmosphériques, le sel de mer éprouve des déchets excessifs sur lesquels il faut acquitter des droits que les remises accordées ne couvrent pas. Ainsi, dans l'est, la valeur d'un quintal métrique, en saline, est à la taxe dans le rapport de 1 à 5; tandis que la valeur d'une même quantité de sel des marais salants de l'ouest est à la taxe dans le rapport de 1 à 45 et même à 50. Le prix s'efface presque entièrement derrière l'impôt. Il faut ajouter que sur beaucoup de points les propriétaires de marais salants ne trouvent, à aucun prix, l'écoulement de leur denrée.

2° *Extraction du sel des sources et des puits salés.* — Dans l'intérieur des terres, les eaux salées indiquent toujours le voisinage ou même la présence de mines de sel; elles peuvent être salées naturellement, à un degré plus ou moins élevé, sans être en contact immédiat avec la mine; elles peuvent exister, saturées au plus haut degré, au centre même de la mine; enfin, précipitées douces dans la mine, elles en sont retirées au *maximum* de saturation. Dans ces différents états, les eaux salées à 15, 16, 18, 20, 25 et 26 degrés sont traitées par le feu, et produisent des cristaux parfaitement blancs, dégagés des parties terreuses qui altèrent la pureté des sels fossiles. Le midi et l'est contiennent une énorme quantité de ces sources et puits salés, déclarés et autorisés. Dans les Basses-Pyrénées, sur un rayon de quelques lieues, à peu de distance des frontières et de l'Océan, on trouve 189 fabriques alimentées par 30 sources déclarées, d'un rendement de plus de 37,000 quintaux



métriques. Ajoutons que les exploitations clandestines jettent sur les marchés, dans le même pays, une quantité considérable de sel, et cela si ouvertement que le droit sur un quintal métrique de sel étant de 28 fr. 50 cent., on a vu, sur les marchés des grandes villes voisines, le sel raffiné des Basses-Pyrénées se vendre, port compris, 30, 28 et même quelquefois 26 fr., c'est-à-dire, un prix inférieur au droit. Le sel de mer, rigoureusement frappé de la taxe de son côté, a été ainsi repoussé des ports qu'il approvisionnait par une concurrence frauduleuse. — La concession de la mine de Vic et des salines existant dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs, du Jura, de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Marne, faite à l'état par ordonnance du 21 août 1825, et placée par lui en régie intéressée, a été sans contredit la plus grave atteinte portée directement et indirectement à l'industrie des marais salants. La masse considérable des produits taxés qu'elle est venue leur opposer, et plus encore la facilité de la fraude sur ces produits, a mis dans une position des plus critiques les malheureux propriétaires de nos marais. Ce ne sont pas là toutefois les seules causes de leur ruine, il en est d'autres plus actives encore : la première, sans contredit, est l'inégalité de la *remise pour déchets* entre le sel de marais et le sel ignigène. En effet, tandis que le sel de mer obtient, en vertu du décret du 11 juin 1806, une simple remise de 5 p. 100 pour les déchets qu'il éprouve, du moment de l'enlèvement à celui de la mise en consommation, l'article 27 de la loi du 17 décembre 1814 accorde aux sels formés par le feu, pour déchet de fabrication, une remise additionnelle de 10 p. 100, ce qui porte à 15 p. 100 la modération des droits dont ils peuvent jouir; remise qui a été portée à 25 p. 100 par l'ordonnance royale du 19 juin 1816. — Une telle différence, qui est égale à cinq et même à dix fois la valeur du sel marin, consacre la plus révoltante des injustices. Il est facile de s'en convaincre par l'examen des deux produits en concurrence. Le sel fabriqué est déposé immédiatement après sa confection dans les magasins où la consommation viendra le prendre; son état de siccité est parfait, et il peut se conserver indéfiniment dans de telles conditions : le sel des marais salants, au contraire, doit être transporté des bords des marais au lieu de chargement; produit à découvert, exposé après sa production à toutes les intempéries de l'air, il perd le cinquième ou même le quart en déchets inévitables. Ces faits bien constants avaient déterminé la commission de la chambre, en 1837, à proposer la suppression de toute remise pour les sels ignigènes, en conservant pour les sels de mer celle dont ils jouissent depuis long-temps; une telle disposition ne nous paraît point dépasser les limites de la justice la plus rigoureuse. « La base légale de la remise, disait le rapporteur, doit être, et est en effet le déchet réel, c'est-à-dire, la différence du poids de la matière imposable, entre le moment où elle est atteinte par l'impôt et celui où elle entre en consommation. Sous ce rapport, les marais salants sont inégalement soumis à la taxe; on peut dire qu'elle retombe sur eux presque uniquement, et qu'à leur égard le principe constitutionnel est méconnu. » — Pour nous résumer et conclure des faits qui précèdent, nous dirons d'abord : Il y a privilége d'une part, oppression de l'autre; et, pour que la justice soit satisfaite, il faut que celui des deux produits qui éprouve des déchets réels obtienne une remise en rapport exact avec ces déchets. Pour les sels fabriqués en fraude, dont la concurrence met également en péril et les sels ignigènes et les sels de mer, l'autorité doit les atteindre par les moyens de répression les plus énergiques et les plus actifs. Enfin, pour ce qui concerne les fabriques privilégiées, dont une seule exploite 10 départemens en monopole, à l'aide d'une concession exorbitante, nous dirons qu'un tel état de choses n'est pas supportable; que, dans



l'intérêt de tous, celui qui peut exploiter sur son terrain une mine ou des puits salés, en se conformant, pour la fabrication, aux lois et réglements, doit être libre de le faire. Cette liberté que nous réclamons pour la fabrication des sels est l'objet des vœux de tous les producteurs.

3° *Extraction du sel fossile.* — Après ces divers renseignements sur la fabrication du sel, il ne nous reste qu'un mot à dire sur le procédé qui consiste à l'extraire des mines en masses solides. Il donne un produit mêlé de matières qui le font rejeter, ou du moins l'empêchent de soutenir la concurrence avec ceux dont nous avons parlé jusqu'ici, pour les divers usages économiques. Cependant son emploi possible dans l'amendement des terres, pour la nourriture des bestiaux et les besoins de l'industrie, lui donne une importance assez grande pour qu'il doive être régi par la loi commune.

Usage du sel. — Le *sel marin* ou *sel de cuisine* est un objet de première nécessité ; il entre dans presque toutes les préparations faites pour la nourriture de l'homme. Le pauvre, qui ne peut le remplacer par aucun autre condiment, en a besoin plus que les classes aisées : la plupart des viandes et des racines dont il se nourrit seraient à peine comestibles, sans l'addition d'une certaine quantité de sel. L'agriculture de son côté le réclame. Comme amendement dans les terres, il est d'une utilité incontestable : la mauvaise qualité des fourrages dans une partie de la France serait avantageusement modifiée par le mélange du sel ; partout il deviendrait d'une grande utilité pour la santé et l'engrais des bestiaux. Malheureusement le droit de consommation, qui est une charge énorme pour les classes laborieuses, ne permet pas au cultivateur d'appliquer le sel aux divers besoins agricoles.

Impôt sur le sel. — Ce condiment, que nous venons de voir si nécessaire à la vie animale de l'homme, si utile dans une foule de circonstances, paie au trésor chaque année un droit de consommation qui varie de 55 à 60 millions. Pris dans les marais salants, il coûte à l'acquéreur moins d'un centime la livre ; l'acquittement des droits le porte à un prix de vingt à trente fois plus élevé, et le commerce de détail le livre au consommateur pour un prix qui est à celui d'acquisition dans le rapport de 45, 50 et 55 à 1. Est-il indifférent, dans un tel état de choses, de réclamer l'abaissement des impôts sur le sel, et n'est-ce pas un droit pour le consommateur pauvre de l'exiger ? Cette charge inique qui, avec beaucoup d'autres, pèse sur le travailleur et l'écrase, disparaîtrait, nous n'en doutons pas, le jour où une administration morale viendrait régler toutes choses dans l'intérêt du plus grand nombre.

SEL, dans l'acception scientifique, a un sens beaucoup plus étendu, il désigne non seulement le *sel marin*, qui est un hydrochlorate de soude, mais tous les composés dans lesquels entrent un ou deux acides, et une ou plusieurs bases. Est *sel*, selon M. Berzélius, tout composé dont les éléments, quel que soit leur nombre, anéantissent réciproquement, d'une manière complète, leurs propriétés électro-chimiques. Un sel qui contient deux bases est appelé *sel double* ; un sel où la base et l'acide se neutralisent exactement, *sel neutre* ; un sel où la base est en excès, *sous-sel* ; un sel où l'acide est en excès, *sur-sel*. Les *sur-sels* rougissent la teinture de tournesol ; les *sous-sels* alcalins verdissent le sirop de violette, et ramènent au bleu l'infusion de tournesol rougie par un acide. La nomenclature chimique a ramené à des dénominations uniformes tous les sels produits naturellement ou dans les laboratoires : l'*acide carbonique*, par exemple, combiné à l'*oxide de calcium*, donne un *carbonate d'oxide de calcium*, ou *carbonate de chaux* ; pour la dénomination du *sel*, elle change, comme on voit, la terminaison *ique* de l'acide en *ate* : *acide sulfurique* et *oxide de sodium*, *sulfate d'oxide de sodium*, etc. Pour les acides en *eux*, *acide sulfureux*, elle change la terminaison *eux* en *ite* :

acide sulfureux et *oxide de fer*, *sulfite d'oxide de fer*. — Le mot *sel* s'emploie dans une acception figurée; on dit : « Il y a du *sel* dans cet ouvrage, » c'est-à-dire, on y trouve une plaisanterie fine et un peu satirique. — Le *sel attique* est le sens droit et fin, le goût délicat qui ont fait admirer les productions littéraires de l'antiquité grecque. — Le *sel* est le symbole de la sagesse. Dans l'Écriture, Jésus-Christ dit à ses apôtres : « Qu'ils sont le *sel* de la terre, » pour signifier que c'est à eux de préserver les hommes de la corruption du siècle. P. Gaubert.

SÉLANDE, c'est la plus grande des îles danoises, et la plus considérable de celles de la Baltique. Elle est située entre cette mer et le Kattegat; le Sund la sépare de la Suède; et le grand Belt de la Fionie. Elle a 16 ou 17 milles de long sur 13 à 14 de large. Sa superficie est de 133 milles 1/2 carrés, sa population de 400,000 ames. Son sol fertile est couvert de riches moissons et de magnifiques forêts de hêtres, d'ormes et de chênes. L'éducation et le commerce du grand et du menu bétail y ont pris, dans ces dernières années, un grand développement. La race des chevaux y est belle. Outre Copenhague, capitale du Danemarck, Elséneur, avec la citadelle de Kronenbourg, Roskild, célèbre par sa cathédrale, où l'on voit les tombeaux des rois du pays, l'île renferme plusieurs petites villes fort jolies, parmi lesquelles il faut citer Sorøe, où se trouvait jadis un des plus riches couvents du Nord, plein des souvenirs de l'évêque Absalon et de Saxo Grammaticus. Elle se dessine dans le site le plus pittoresque; on y remarque une académie ou collége richement doté par le célèbre Holberg qui y a été inhumé. Non loin de Roskild, on rencontre *Leire*, l'ancienne ville mythologique du Danemarck, comme Sigtuna était la ville mythologique de la Suède. Plusieurs châteaux royaux, tels que Frédéricsberg et Frédéricsborg, ajoutent à l'importance de l'île. La Sélande a un évêque qui réside à Copenhague. Les îles de Bornholm, de Samsoe, d'Amak et de Moen, appartiennent au diocèse. Les habitants des côtes, habitués aux dangers des flots, sont, depuis la perte de la Norwége, une pépinière d'excellents marins pour le Danemarck. C. L.

SÉLÉNIUM. La découverte de ce corps ne remonte pas à une époque très éloignée; elle est due au célèbre Berzélius, qui le rangea parmi les métaux, à cause de quelques caractères physiques qui semblent l'en rapprocher; mais les chimistes français n'ont pas partagé cette opinion, et l'ont placé immédiatement après le soufre, métalloïde avec lequel il a la plus grande analogie. — Le sélénium est extrêmement rare : on ne l'a trouvé qu'à l'état de combinaison avec le cuivre, dans la pyrite de Fahlun, avec le cuivre et l'argent dans un minerai nommé par Barzélius *eukairite*; enfin avec le cobalt et le plomb, le plomb et le cuivre, le plomb et le mercure, dans la partie orientale du Hartz, près de Zorge et de Tilzerode. Stromeyer paraît l'avoir rencontré également dans une variété de soufre rougeâtre de Lipari, qu'il a appelé *soufre selénifère*. — Ce corps a une couleur gris-noirâtre; il est dur, cassant, sans odeur ni saveur. Quand il est frotté, il acquiert le brillant métallique, mais ne s'électrise pas. Si on le fond et le refroidit rapidement, il se prend en une masse polie, brillante, dont la cassure a l'aspect de celle du plomb; c'est ce caractère qui l'avait fait placer par Berzélius au rang des métaux. Ce que ce corps présente de singulier, c'est que cet éclat métallique semble tenir au mode de refroidissement employé; car, si au lieu de le refroidir rapidement on le laisse se solidifier avec lenteur, il ne présente plus les mêmes caractères; sa surface, de brillante qu'elle était, devient raboteuse et grenue. — Le sélénium ne cristallise qu'avec une extrême difficulté, et Berzélius lui-même n'a pu déterminer sa forme cristalline. Lorsqu'on le réduit en poudre, il a d'abord une couleur grise; mais, si l'on en fait une poudre encore plus ténue, il prend une couleur rouge foncée. — Soumis à l'action du feu, il se

ramollit, puis entre en fusion un peu au-dessus de 100°. Si on le laisse refroidir, il redevient mou, et, si on le prend dans cet état, il peut se pétrir entre les doigts comme de la cire d'Espagne, et se tirer en fils translucides, élastiques, d'un aspect rouge, vus par transmission, et gris avec le brillant métallique quand on les examine par réflexion. Si, lorsque le sélénium est fondu, on élève davantage sa température, on peut le faire entrer en ébullition au-dessous de la chaleur rouge, et le transformer en un gaz jaune foncé qui se condensera, dans le récipient, sous la forme de gouttelettes noires, si l'on a employé un appareil distillatoire; mais, si l'on vient à adapter un récipient d'une grande capacité, qui par conséquent refroidisse rapidement les vapeurs de sélénium, ce dernier se déposera alors sous forme d'une poudre d'un rouge vif, et d'une ténuité extrême. — Ce corps présente donc, comme on le voit, des caractères fort remarquables, et qui lui sont tout-à-fait particuliers. — La capacité des vases, qui a, comme nous venons de le voir, une si grande influence sur l'état physique du sélénium, n'en a pas moins sur les phénomènes qui résultent de l'action chimique de certains agents : ainsi, si l'on chauffe du sélénium dans un ballon d'un litre environ plein de gaz oxygène, ou dans lequel on fera arriver un courant de ce gaz, il s'enflammera bientôt, et brûlera avec une flamme blanche vers la base, et vert-bleuâtre sur les bords, mais peu intense, et le produit de cette combustion sera de l'acide sélénieux, qui se sublimera, sous forme de poudre blanche, à la partie supérieure du ballon, et le sélénium disparaîtra complètement. — Mais si, au ballon d'un litre, on en substitue un de quatre litres, le sélénium disparaîtra bien complètement comme dans le premier cas, mais il ne formera plus de l'acide sélénieux sous forme de poudre blanche; ce sera de l'oxyde de sélénium gazeux, et d'une odeur de chou pourri. Voilà, certes, un fait bien remarquable, et pour lequel on n'a pu trouver jusqu'ici d'explication satisfaisante. Le sélénium peut encore se combiner avec une plus forte proportion d'oxygène que celle qui constitue l'acide sélénieux et former un acide sélénique. Quant à sa combinaison avec les métalloïdes et les métaux, elle a été peu étudiée; on sait seulement qu'il se rapproche beaucoup du soufre pour son affinité chimique, et que, toutes les fois que le soufre pourra se combiner avec un corps, le sélénium s'y combinera également. — La préparation du sélénium se fait avec les séléniures métalliques, que l'on transforme en chlorures de sélénium : ceux-ci, mis en contact avec l'eau, sont transformés en acides chlorhydrique et sélénieux; puis, en ajoutant à cette liqueur un peu d'acide chlorhydrique pour en augmenter la proportion, et du sulfate d'ammoniaque, on voit bientôt le sélénium se déposer sous forme pulvérulente. Dans ce cas, l'acide chlorhydrique décompose le sulfate d'ammoniaque et s'empare de la base, tandis que l'acide sulfureux, mis en liberté, s'empare de l'oxygène de l'acide sélénieux, et précipite le sélénium. C. Favrot.

SÉLEUCIE, nom de plusieurs villes fondées en Asie par Seleucus Nicanor. La plus célèbre était bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Babylone, c'était la capitale de la Babylonie. Le Tigre et l'Euphrate coulaient près de ses murs. Cette position favorable fit de cette cité une des plus riches places de commerce de l'ancien monde. On porte le nombre de ses habitants à 600,000, dont les plus distingués et les plus puissants étaient des Grecs, qui vécurent long-temps sous une constitution particulière et libre. Au temps de l'empereur romain Verus, Séleucie fut détruite, et l'on n'en voit plus que quelques ruines. Elle était à environ 7 milles 1/2 géographiques de Babylone, à 4 ou 5 de Bagdad. C. L.

SÉLEUCUS NICANOR ou Nicator, fils d'Antiochus, un des plus vaillants généraux d'Alexandre, qui lui confia le gouvernement de la Babylonie et de la Médie. Après la mort du fils de Philippe, il se fit roi de Syrie, et soumit à son pou-

voir toutes les provinces orientales de la monarchie qu'il avait fondée, depuis l'Hellespont jusqu'à l'Inde et à l'Iaxarte. Ses successeurs prirent de lui le nom de *Séleucides*, et son règne sert de point de départ à l'*ère* de ce nom, qui commence à la douzième année après la mort d'Alexandre. A la suite de plusieurs guerres heureuses contre Antigone, Demetrius et Lysimaque, il fut assassiné, l'an 289 avant J.-C., par Ptolémée Ceraunus, un de ses courtisans, au moment même où, conservant toutes ses forces, il voulait, à l'âge de 78 ans, faire une campagne en Thrace et en Macédoine. Ce roi célèbre était digne du trône : il fut brave et expérimenté, sage et humain, ami et protecteur des ciences; il renvoya aux Grecs les livres et les précieux monuments que Xerxès leur avait enlevés. Les Athéniens, par reconnaissance, lui élevèrent une statue à l'entrée du portique de l'académie. Il fonda 34 villes en Asie, et les peupla de colons grecs. Il fut enfin le père et le bienfaiteur de ses sujets. (Pour les autres princes du nom de Séleucus, *v.* Syrie.) C. L.

SELIM, nom de trois monarques ottomans, le neuvième, le onzième et le vingt-huitième, qui régnèrent en 1512, 1566 et 1789 (*v.* Ottoman [Empire]).

SELTZ (Eaux de). Le bourg près duquel jaillit l'eau gazeuse de Seltz ou Seltzer fait partie du duché de Nassau. Il ne faut point le confondre avec un autre Seltz, petite ville d'Alsace située à dix lieues N. de Strasbourg, au confluent de la rivière de la Seltzbach et du Rhin, et qui, au reste, a aussi des sources mousseuses et salées, mais moins célèbres que celles de Seltz-Nassau. Ce dernier est situé dans la jolie vallée de l'Ems, à 126 lieues de Paris, 11 de Coblentz, 3 de Limbourg, et à 10 lieues N. de Mayence, sur la grande route qui de Francfort conduit à Cologne. — La découverte de cette eau mousseuse remonte à environ 1525; mais la source se trouva comblée durant la guerre de trente ans. Elle était encore si peu connue ou si mal appréciée vers le milieu du XVIIIe siècle, qu'on l'avait affermée au prix de *deux florins par an*. Toutefois, dès 1763, le loyer annuel s'élevait déjà à 14 mille florins, et maintenant il est de 80 mille. — Cette précieuse source de Seltz appartient, depuis 1803, au duc de Nassau, au profit duquel il s'en expédie par année, pour toutes les contrées de la terre, plus d'un million de cruchons contenant un litre. On ne puise l'eau à la source pour l'expédier que durant cinq mois de l'année. Depuis une heure après midi jusqu'à sept heures du soir, on remplit des cruchons pour le seul duc de Nassau. Jusqu'à midi tout le monde est rigoureusement exclu de la source; mais, entre midi et un heure, chacun a le droit ou la permission d'en prendre sa charge : heureux les forts ! — L'eau de Seltz, une des plus célèbres et sans contredit la plus usitée de l'Europe, est froide et limpide, d'une saveur piquante, aigrelette et salée, mais sans odeur. La source jaillit à 300 pas du bourg Nieder-Seltzer; elle est médiocrement abondante, toujours couverte de bulles gazeuses et déposant un sédiment jaunâtre. Ce liquide pétille et fume, et flatte le palais à la manière du vin de Champagne mousseux. L'eau de Seltz renferme des carbonates de soude, de chaux et de magnésie, du sulfate de soude, un peu de fer et de silice, presque un grain par once de sel de cuisine, et beaucoup d'acide carbonique. Frédéric Hoffmann, Zimmermann et le docteur François en ont vanté les vertus. Elle est digestive et diurétique, et sert à désaltérer dans les temps chauds; elle excite salutairement l'estomac, rend l'appétit plus vif et les digestions plus faciles et plus promptes. On la prescrit aux personnes hypocondres et à celles en qui l'oisiveté ou des habitudes trop sédentaires éteignent ou émoussent l'appétit. Elle convient dans la gravelle, et a souvent fait rendre des graviers; elle calme les maux de cœur, apaise les vomissements nerveux, remédie aux aigreurs et aux tiraillements de l'estomac. Chacun a pu en observer les merveilleux effets durant le choléra de 1832. — On peut la

prendre pure ou édulcorée avec des sirops acides, ou mêlée à du vin, à des tisanes, et même à du lait de chèvre ou d'ânesse, selon l'objet qu'on se propose. Il n'est pas rare de voir des buveurs d'eau de Seltz s'enivrer jusqu'à perdre la tramontane et presque la raison. — Si l'eau de Seltz artificielle ne renferme pas exactement tous les principes de celle qui jaillit de la source, au moins est-il vrai de dire que l'art possède les moyens de rendre l'eau fabriquée plus gazeuse et plus agréable que l'eau naturelle. Il en existe, au reste, de plusieurs degrés, et la perfection des unes et des autres dépend du degré de pression qu'on a fait subir au mélange de gaz et d'eau. Assurément l'eau de Seltz est un sujet de triomphe pour la chimie; mais la plupart des autres eaux minérales perdent beaucoup à être imitées, à commencer par l'eau de Vichy. — Il est assez difficile de verser l'eau de Seltz, lorsqu'elle est très gazeuse, sans dissiper une partie du gaz qu'elle recèle. On obvie à cet inconvénient au moyen d'un tube conique que l'on enfonce à travers le bouchon encore ficelé de chaque bouteille, tube qu'un robinet peut ouvrir ou fermer à volonté. A l'aide de ce petit instrument simple et peu coûteux, on peut conserver à l'eau, jusqu'à la dernière goutte, tout le gaz dont elle est primitivement imprégnée.— Nous avons dit que l'eau de Seltz, comme celle de Vichy, on vient dans la gravelle et dans les affections calculeuses de la vessie et des reins. Il faut même remarquer que le soulagement des calculeux est alors si subit, que souvent ils cessent au bout de quelques jours de boire de ces eaux gazeuses, croyant à tort que leur pierre est déjà *dissoute*. Cette prompte suspension des douleurs paraît due à ce qu'il se forme à la surface du calcul, aussitôt qu'on emploie ces breuvages gazeux, une sorte d'urate alcalin, sel soyeux dont le contact est onctueux et glissant, à peu près comme le *talc* ou la craie de Briançon, que les bottiers pulvérisent pour en saupoudrer l'intérieur des bottes neuves et étroites. ISID. BOURDON.

SEM, né vers l'an du monde 1550, plus de 2000 ans avant J.-C., fut l'aîné des trois enfants de Noé. Le patriarche lui voua une prédilection toute particulière par suite d'un incident que nous a transmis l'Histoire-Sainte, et qui est peu édifiant pour la tempérance du vieillard. Celui-ci ayant bu avec trop d'abondance du jus de la vigne que le premier il avait plantée, vit ses jambes lui refuser leur appui, et tomba dans un champ, où il resta exposé dans toute sa nudité, aux regards des passants. Cham rit de la situation de son père; mais Sem et Japhet le couvrirent de son manteau. Lorsque Noé apprit ce qui s'était passé, il lui donna sa bénédiction, qui fut approuvée du Seigneur, et les effets s'en étendirent sur toute sa postérité, qui eut le privilége de conserver seule le culte du vrai Dieu. Sem mourut à l'âge d'environ 600 ans, laissant cinq fils, Élam, Assur, Héber, Aram et Arphaxad. Ces fils, lors du partage de la terre, qui se fit après la sortie de l'arche entre les enfants de Noé, eurent pour leur part les plus belles provinces de l'Asie. Ce fut d'Arphaxad que descendirent directement Salé, Geber, Phaleg, Reu, Sarug, Nachor, et Tharé qui fut père d'Abraham, dont la postérité directe compta Jésus-Christ. Z.

FIN DU QUARANTE-HUITIÈME VOLUME.

ERRATA. — Tome XLVII, page 116, 1re col., lig. 40, au lieu de : *à en énumérer les modifications faciles*, lisez : *à énumérer les diverses modifications auxquelles il se prête avec une grande facilité.* — Même page, 2e col., lig. 40, au lieu de : *il est vrai que nous sommes habitués à celle de 4 mesures, parce qu'elle a été en tout temps plus généralement employée, mais cela prouve seulement qu'elle offre plus de chances de trouver des mélodies originales et neuves avec des rhythmes moins usés*; lisez : *il est vrai que nous sommes plus habitués au rhythme de 4 mesures parce qu'il a été de tout temps plus généralement employé, mais cela prouve tout juste qu'il offre moins de combinaisons nouvelles et qu'il y a plus de chance de trouver des mélodies originales et neuves avec des rhythmes moins usés.*

Tome XLVIII, page 18, 1re col., lig. 19, au lieu de : elle qui seule ne sait rien; lisez : elle qui seule ne *craint* rien. — Même page, 2e col., lig. 14, au lieu de : *la* constitution : lisez : *sa* constitution. — Page 19, 1re col. lig., 6, au lieu de : *modifier, supprimer à son gré*; lisez : *modifier à son gré.* — Page 20, 2e col., lig. 6, au lieu de : *l'administration est toute dans l'état*; lisez : *est tout dans* .... Page 20, 2e col., lig. 8, au lieu de : *toute progression de commandement*; lisez : *toute corrélation.*





TABLE DES MATIÈRES.

SUPPLÉMENT A LA LETTRE R.

S

FIN DE LA TABLE.